



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

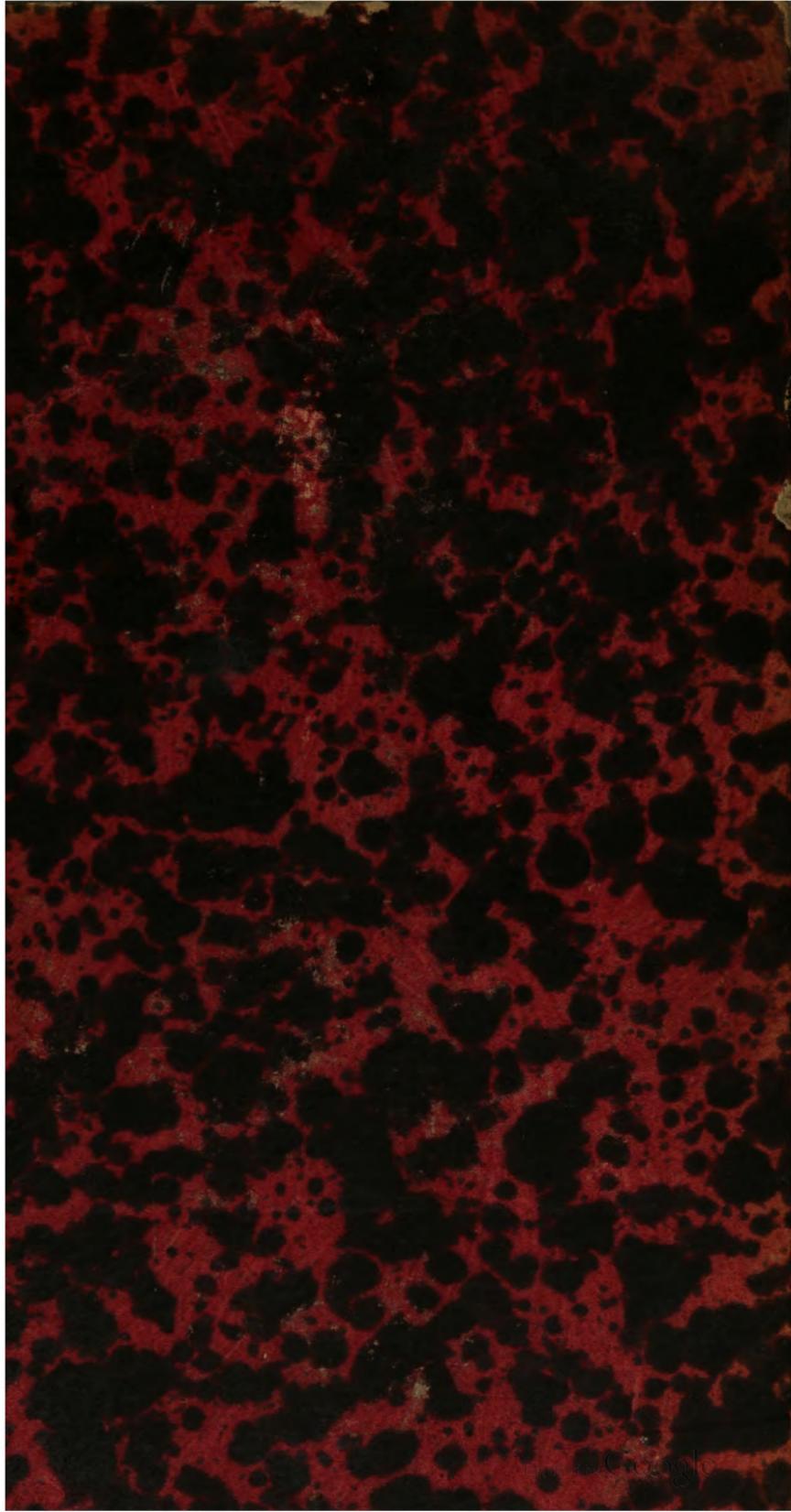
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

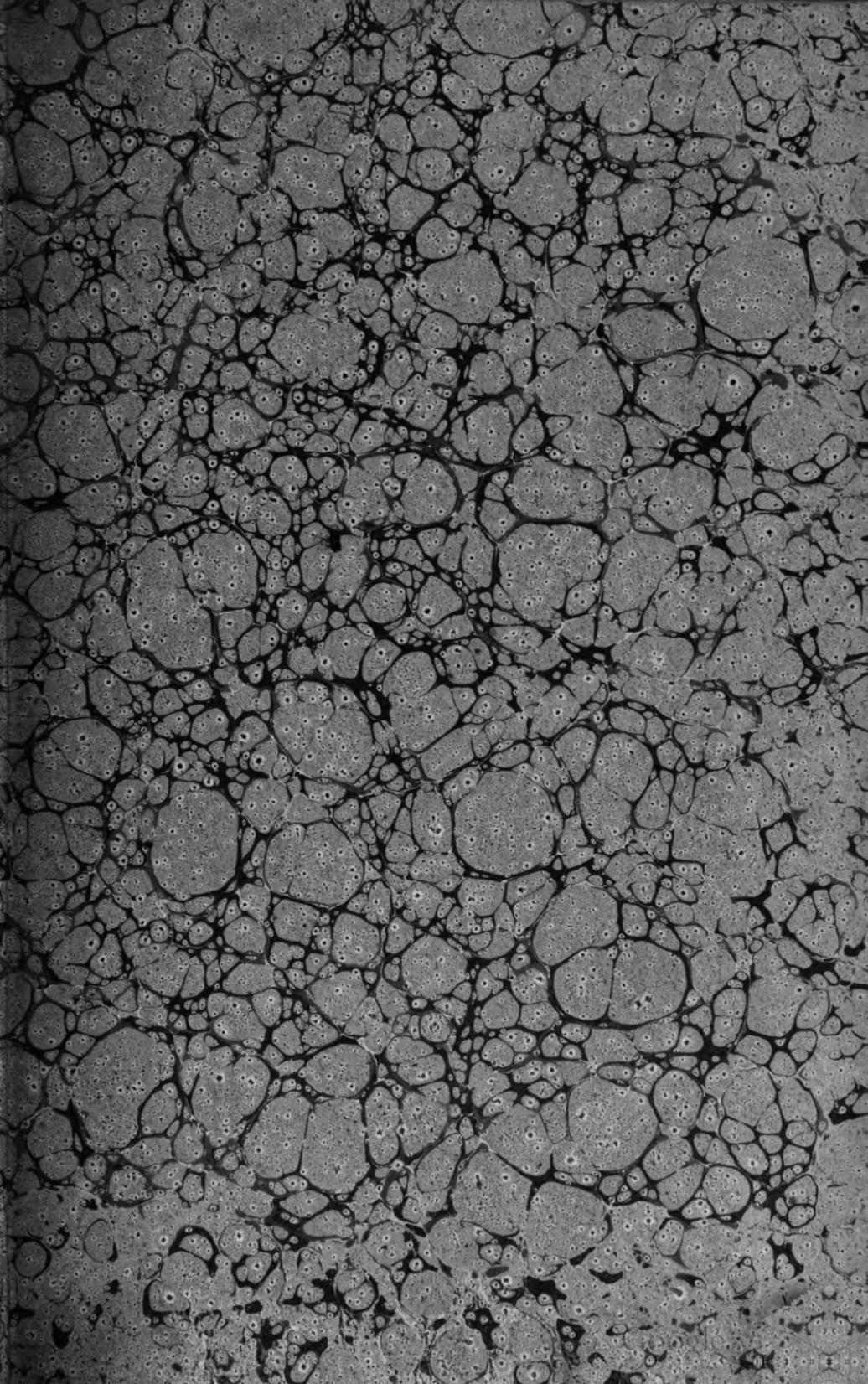
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



**BIBLIOTHECA S. J.**  
Maison Saint-Augustin  
ENGHIEN

E-245/1







~~Handwritten scribble~~



# SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

T. XIX.

ON MEMBRE DE L'ACADEMIE  
DES SCIENCES, DES LETTRES  
ET DES BEAUX-ARTS



# SAINTE BIBLE,

1-7

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom AUGUSTIN CALMET, abbé de Senones,  
de l'abbé DE VENGE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter  
l'intelligence de l'ÉCRITURE SAINTE.

OUVRAGE ENRICHÉ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME DIX-NEUVIÈME.

PROLÉGOMÈNES DU NOUVEAU TESTAMENT.



A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;

MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.

1822.



## AVERTISSEMENT.

LE dix-neuvième volume commence le Nouveau-Testament. Nous aurions voulu qu'il pût contenir tous les prolégomènes sur les saints Evangiles en général; mais nous n'avons pu satisfaire pleinement notre désir. Nous avons cependant fait la coupure assez heureusement, en ne renvoyant au volume suivant que la concordance latine des quatre Evangiles. C'est un morceau composé exclusivement des textes sacrés, rapportés isolément, lorsqu'un fait n'est raconté que par un évangéliste, et parallèlement, lorsque deux, trois, ou tous quatre enfin rendent compte de la même circonstance de la vie du Sauveur.

« La préface générale sur le livre du Nouveau-Testament, » dit Rondet, est celle de D. Calmet. Nous y avons ajouté » dès notre première édition une préface sur les saints Evan- » giles, dans laquelle. . . . nous exposons ce qui regarde » l'harmonie que D. Calmet en a donnée, et que nous avons » revue sur la concorde grecque de M. Thoynard, laquelle » est le fond de cette harmonie française.

» Les Dissertations qui suivent sont au nombre de vingt, » entre lesquelles il y en a dix-sept de D. Calmet : nous y » en avons ajouté trois, dont la première a pour objet les » années de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de sa naissance, de » son baptême et de sa mort; la seconde, les obsessions et » possessions du démon; la troisième, les signes de la ruine » de Jérusalem et du dernier avènement de Jésus-Christ. » Nous avons aussi ajouté quelques supplémens à celles qui » concernent la généalogie de Jésus-Christ et sa dernière » pâque. »

Rondet rend compte ensuite des divers motifs qui l'ont engagé à écrire ces pièces nouvelles. Au sujet des années du Sauveur, il soutient l'opinion qui place sa naissance à la fin de l'année qui précéda la première de l'ère vulgaire, son baptême dans sa trentième année, et sa mort dans sa trente-troisième également de notre ère. D. Calmet avoit donné une Dissertation sur les obsessions et les possessions du démon; il s'étoit réduit à proposer, 1° les raisons de ceux qui nient la réalité des obsessions; 2° les raisons de ceux qui les soutiennent. Rondet développe tous les incon-

vénients de cette méthode, et entreprend d'établir, 1° la possibilité des possessions du démon, 2° la réalité de celles dont il est parlé dans l'Évangile. Sa Dissertation sur les signes de la ruine de Jérusalem, et du dernier avènement de Jésus-Christ, est une explication sommaire du discours de Jésus-Christ, rapporté par saint Matthieu, chapitre xxiv. par saint Marc, chapitre xiii, et par saint Luc, chapitre xxi. Il s'attache avec D. Calmet et le P. de Carrières à faire voir la liaison intime de la conversion future des Juifs avec la fin du monde reconnue d'ailleurs par toute la tradition.

Enfin Rondet s'exprime ainsi sur les supplémens qu'il a joints aux dissertations sur la généalogie et la dernière pâque de Jésus-Christ : « La dissertation sur la dernière pâque de Jésus-Christ est composée de deux parties : la première » contient la Dissertation de D. Calmet, qui y soutient avec » le P. Lami que Jésus-Christ n'a point célébré cette dernière pâque ; la seconde contient la Réfutation de cette » Dissertation par M. Plumyoën, chanoine d'Ypres, qui y » soutient, avec la plupart des pères et des interprètes, que » Jésus-Christ a célébré cette pâque.....

» Nous conservons la Dissertation de D. Calmet sur la gé-  
 » néalogie de Jésus-Christ : mais dans cette édition, nous y  
 » ajoutons deux pièces sur le même sujet, qui ont paru dans  
 » le Journal ecclésiastique : la première renferme les obser-  
 » vations de M. Sézille, chanoine et théologal de Noyon,  
 » sur une Dissertation où l'on a prétendu concilier saint  
 » Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ,  
 » en supposant dans le texte de saint Matthieu une faute de  
 » copiste, c'est-à-dire, en changeant le texte de saint Mat-  
 » thieu, sous prétexte de le corriger. La seconde présente  
 » les objections que j'ai cru pouvoir ajouter à celles de  
 » M. Sézille contre l'idée singulière qu'il combat. Mon des-  
 » sein est de montrer que cette prétendue correction du  
 » texte est non-seulement contraire au témoignage de tous  
 » les pères et de tous les interprètes, mais aux règles mêmes  
 » de la critique, qui contribuent à prouver que le texte n'a  
 » rien souffert ici de la main des copistes, et qu'il est tel  
 » qu'il doit être. »

---

# SAINTE BIBLE.

---

## PRÉFACE GÉNÉRALE

### SUR LES LIVRES

### DU NOUVEAU - TESTAMENT.

---

**DIEU** ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions et en diverses manières par les prophètes, nous a enfin parlé lui-même par son propre Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, et par qui il a créé les siècles (1). Il a parlé à nos pères dans l'ancien testament; il nous a parlé dans le nouveau. Moïse a été le médiateur de l'ancienne alliance; les prophètes en ont été les ministres. Le premier a donné la loi, les autres ont annoncé le Messie. La loi même conduisoit au Messie que les prophéties annonçoient. La loi et les prophéties ne pouvoient par elles-mêmes ni donner la perfection à ce qu'elles ébauchent (2), ni accorder ce qu'elles promettoient, ni accomplir ce qu'elles représentoient. Elles laissoient les hommes dans l'attente, et ne remplissoient pas leurs espérances.

Mais Jésus-Christ ayant paru dans le monde, et la nouvelle alliance ayant pris la place de l'ancienne, les ombres sont dissipées, les figures accomplies, les prophéties exécutées, la loi perfectionnée; un peuple nouveau a pris la place de l'ancien, et les temps sont venus, suivant la pré-

I.  
Parallèle de  
l'ancien et du  
nouveau tes-  
tament.

(1) *Hebr.* 1. 1. 2. — (2) *Hebr.* VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit lex.*

diction de Jérémie, où le Seigneur a fait une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda, non suivant l'alliance qu'il avoit faite autrefois avec leurs pères, au jour où il les prit par la main pour les faire sortir de l'Égypte; parce qu'ils ne sont point demeurés dans l'alliance qu'il avoit faite avec eux: c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël: J'imprimerai mes lois dans leur esprit, et je les graverai dans leur cœur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple (1). L'alliance ancienne faite à Sinäi étoit bornée à la maison d'Israël; l'alliance nouvelle est générale, et embrasse tous les enfans des hommes. L'ancienne fut ratifiée par le sang des victimes, des boucs et des taureaux; la nouvelle a été cimentée par le sang du Fils de Dieu. Celle-ci est la première dans l'intention du souverain législateur (2); c'est à elle que se rapporte tout ce qui est écrit dans les livres de l'Ancien-Testament. L'esprit de crainte et de servitude est celui de la loi ancienne; l'esprit d'amour et de liberté est l'ame de la loi nouvelle. L'ancienne alliance étoit passagère, et ne devoit durer qu'un certain temps: la nouvelle est éternelle; elle doit s'étendre dans tous les siècles. Celle-ci a pour objet des biens infinis et éternels; celle-là ne promettoit que des biens périssables et temporels.

L'église chrétienne, héritière des promesses que Dieu a faites à la Synagogue, conserve précieusement, et avec un souverain respect, les Ecritures de l'Ancien-Testament, comme les titres de sa possession et de son élection, et de la réprobation de la Synagogue sa rivale. Mais elle garde avec une attention et une vénération encore plus grande, les livres du Nouveau-Testament, comme la preuve de son adoption, comme le gage de son bonheur, comme la déclaration de la volonté de son Père et de son Seigneur, comme le code de la vie, des miracles et de la doctrine de son Dieu, et la règle qu'elle doit suivre dans ses actions et dans sa conduite.

Notre Seigneur Jésus-Christ n'a rien laissé par écrit (3).

(1) *Jerem. xxxi. 31. et seqq. Hebr. viii. 8. et seqq.* — (2) *August. contra duas epist. Pelag. lib. iii. cap. 4. n. 7.* — (3) *Vide August. lib. 1. de consensu Evang. cap. 7. et 9. Et lib. xxviii. contra Faustum Manich. cap. 4. et ep. 237. nov. edit.* Il y parle d'un hymne qu'on attribuoit à Jésus-Christ, et en rapporte quelques paroles. Il parle encore d'un ouvrage prétendu écrit par notre Seigneur, et adressé à saint Pierre et à saint Paul; mais c'étoit

Il s'est contenté de prêcher de vive voix, et de parler en public et en particulier à tout le peuple et à ses apôtres, et de leur inculquer pendant trois ans les vérités du salut : mais avant de les quitter, il leur promit (1) qu'il leur donneroit un Maître invisible et intérieur qui leur enseigneroit toute vérité, et qui leur inspireroit tout ce qu'ils auroient à dire ou à répondre dans l'emploi qu'il leur donnoit d'instruire tous les peuples, et de prêcher l'Évangile par tout le monde.

C'est en exécution de ces promesses, que les apôtres reçurent le Saint-Esprit cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ, et qu'animés de son ardeur, et éclairés de sa lumière, ils nous ont laissé les saints Évangiles et les autres livres du Nouveau-Testament, que nous considérons avec raison comme l'ouvrage de Jésus-Christ même (2). Ne disons donc point, dit saint Augustin (3) : Heureux ceux qui ont vu le Sauveur, et qui ont entendu de sa bouche les paroles de vie. Plusieurs de ceux-là l'ont persécuté et l'ont fait mourir; et plusieurs de ceux qui ne l'ont point vu ont cru en lui : mais d'ailleurs nous lisons, nous entendons, nous conservons dans les livres sacrés tout ce qu'il disoit au peuple. Jésus-Christ est dans le ciel, et il prêche encore sur la terre : *Etiam hic est veritas Dominus.*

Les apôtres ne se hâtèrent point d'écrire; ils commencèrent, à l'imitation de leur maître, par enseigner de vive voix, et pratiquer les vérités qu'ils avoient apprises. Ils ne craignoient pas d'oublier ce qu'ils avoient oui, ni de varier dans leurs prédications; ils avoient trop profondément gravées dans le cœur et dans l'esprit, les vérités qu'ils avoient reçues de sa bouche; et ils se tenoient trop assurés des promesses qu'il leur avoit faites, que son Esprit ne les abandonneroit point. Mais dans la suite, le zèle et la sainte curiosité des fideles les engagèrent à mettre par écrit ce qu'ils savoient, pour la consolation et l'instruction de leurs disciples. C'est là le motif qui engagea saint Matthieu à écrire; et apparemment saint Marc n'eut

un livre magique. Tout le monde sait ce que l'on dit de l'épître du Sauveur à Abgar. Mais toutes ces pièces sont rejetées comme fausses par les savans. — (1) *Joan. xiv. 26. xvi. 13.* — (2) *August. lib. 1. c. 15. de consensu Evang. Non aliter accipiet quis quod narrantibus discipulis Christi in Evangelio legerit, quam si ipsam manum Domini, quam in proprio corpore gestabat, scribentem conspexerit.* — (3) *Aug. tract. 50. in Joan.*

point d'autre raison que celle-là, d'abrégé ce qui avoit été écrit par saint Matthieu, et d'y ajouter quelques faits et quelques circonstances qu'il avoit connus d'ailleurs.

Saint Luc (1) nous apprend qu'il s'étoit déterminé à écrire, en voyant qu'il couroit dans le monde plusieurs essais de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ, suivant ce que les apôtres en avoient enseigné; que pour lui ayant appris exactement toutes choses de la bouche de ceux mêmes qui en avoient été témoins, et qui étoient chargés de les prêcher, il avoit cru rendre service à l'Eglise, d'écrire fidèlement et dans l'ordre tout ce qui s'étoit passé dès le commencement. Enfin les pères (2) nous enseignent que ce qui porta saint Jean à nous donner son évangile, fut l'hérésie de Cérinthe et celle des nicolaïtes, qui nioient la divinité de Jésus-Christ.

Pour les Actes des apôtres, c'est une suite de l'évangile de saint Luc, un récit de ce qui arriva à l'église naissante de Jérusalem, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la conversion de saint Paul; et de ce qui arriva à ce grand apôtre, depuis sa conversion jusqu'à son premier voyage de Rome. Saint Luc n'y décrit presque que ce dont il a été témoin, comme compagnon inséparable des travaux et de la prédication de l'Apôtre. Saint Paul écrivoit ses épîtres, suivant les occurrences et les besoins des églises, sans aucun dessein prémédité de rédiger par écrit, ni de faire un corps des maximes et des vérités qu'il prêchoit; quoique par un effet de la Providence il nous ait donné une infinité d'instructions très-importantes, et comme une espèce de supplément des Evangiles. Les autres apôtres dont nous avons des épîtres, les ont écrites de même, uniquement pour l'instruction des églises auxquelles ils les écrivoient; bien assurés toutefois qu'elles se communiqueroient à toutes les autres, par le respect qu'on avoit pour tout ce qui venoit de leur part, et par l'empressement des fidèles à conserver des monumens si précieux. Saint Jean écrivit son Apocalypse par l'ordre de Jésus-Christ, qui lui enjoignit de l'envoyer à sept églises de l'Asie mineure, qu'il voulut rendre dépositaires des révélations que ce livre renferme.

III.  
Canon des

Nous ne nous étendrons point ici à prouver la canonicité des livres sacrés du Nouveau-Testament, ni à en mar-

(1) *Luc.* 1. 1. 2. 5. — (2) *Iren.* lib. III. cap. 11. *Hieronym.* de *Vir. Illustr.* cap. 9. *Victorin.* *Potav.* in *Apocal.*

quer le temps, l'occasion, les auteurs, le dessein. Tout cela sera exécuté dans les préfaces particulières sur chaque livre. Il y a dans le Nouveau comme dans l'Ancien-Testament, des ouvrages dont la canonicité n'a jamais été contestée. Il y en a d'autres dont on a douté quelque temps dans quelques églises particulières. Mais il n'y en a aujourd'hui aucun dans le canon qui n'ait été reconnu par la plupart des anciennes églises. Inutilement les anciens hérétiques ont forgé de faux évangiles, ou ont essayé de corrompre les vrais; ils n'ont jamais pu gâter les originaux des églises catholiques; et tous les livres corrompus par eux, tronqués, altérés, ou faits à plaisir, sont tombés dans le mépris et dans l'oubli; l'Eglise les a supprimés, proscrits et condamnés.

On ne peut pas dire précisément l'année dans laquelle le canon des livres du Nouveau-Testament a été formé; mais on le voit bien marqué dès le second siècle de l'Eglise. Eusèbe (1) nous apprend que les évêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les Evangiles des trois évangélistes qui avoient écrit avant lui, et qui étoient publics et connus de tout le monde, saint Jean les approuva et les reçut; et pour suppléer à ce qui y manquoit, il écrivit le sien, où il rapporta ce que Jésus-Christ avoit fait au commencement de sa prédication, et qui avoit été omis par les autres évangélistes. Ainsi fut formé le canon des Evangiles. On trouve les trois premiers évangiles cités dans l'épître de saint Clément aux Corinthiens, écrite avant l'évangile de saint Jean. Saint Polycarpe dans son épître aux Philippéens, cite aussi cinq ou six fois les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, sans les nommer. Saint Barnabé dans son épître, cite assez souvent les quatre évangélistes. Saint Ignace les cite de même souvent dans ses sept lettres, et y fait allusion, surtout à l'évangile de saint Jean.

Saint Justin le martyr (2) parle expressément des *Commentaires des apôtres*; c'est ainsi qu'il appelle les Evangiles, qui ont, dit-il, été écrits par les apôtres ou par leurs disciples. Tertullien (3) en appelle à l'Evangile, qui a été

(1) Euseb. lib. III. cap. 24. Hist. eccles. Τῶν προαναγραφέντων τριῶν εἰς πάντας ἦδη, καὶ εἰς αὐτὸν διαδεδομένων, ἀποδείξασθαι μὲν φασίν, ἀληθῆσαν αὐτοῖς ἐπιμαρτυρήσαντα. — (2) Justin. Apolog. 2. Ἀκαλιῆτε Εὐαγγέλια. Ἐν Dialog. cum Tryph. Ἀπομνημονεύματα ὑπὸ τῶν Ἀποστόλων αὐτῶν, καὶ τῶν ἐκείνοις παρακολουθησαντῶν συνέλιγμένα. — (3) Tertul. lib. IV. cap. 5, contra Marcion.

dès le commencement donné par les apôtres, et qui se conserve comme un dépôt sacré dans les églises apostoliques : *Si constat id verius quod prius, id prius quod et ab initio, id ab initio quod ab apostolis; pariter utique constabit id esse ab apostolis traditum, quod apud ecclesias apostolorum fuerit sacrosanctum.* Il dit (1) que ce qui démontre l'antiquité et l'authenticité de nos Évangiles, est que les hérétiques les corrompoient; ils ne les corromproient pas s'ils n'étoient pas plus anciens : *Itaque dum emendat, utrumque confirmat, et nostrum anterius, id emendans quod invenit, et id posterius quod de nostri emendatione constituens, suum et novum fecit.* Saint Irénée (2) oppose aux nouveaux écrits des hérétiques, les anciens et authentiques originaux des apôtres. Il ne reconnoît que quatre évangiles, et rapporte des raisons de ce nombre de quatre (5).

Voilà donc dès la fin du premier, et dès le commencement du second siècle, et dans le troisième, le canon des quatre évangiles reçu, reconnu, et autorisé dans l'Église par les apôtres mêmes, puisque saint Jean a vu les évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc; et que saint Paul cite ordinairement l'Évangile selon le texte de saint Luc. Ce canon s'est fait, non dans une assemblée solennelle, ni dans un concile, mais par le consentement des églises, et par le jugement des évêques, dont la plupart avoient vu et connu les apôtres et leurs disciples.

Les épîtres des apôtres ne sont pas moins authentiques, et leur recueil est à peu près du même temps que celui des quatre évangiles. Saint Polycarpe cite distinctement les épîtres de saint Paul, et celles de saint Pierre et de saint Jean. Il est vrai qu'il ne cite pas l'épître aux Hébreux, ni la seconde de saint Pierre, ni les seconde et troisième de saint Jean, parce qu'apparemment elles ne se trouvoient pas dans les premiers recueils. L'Église avoit déjà un corps des évangiles et des épîtres avant Marcion (4), qui à l'imitation des catholiques voulut avoir son livre des Évangiles, et son *Apostolique*, ou recueil des épîtres des apôtres. Saint Ignace dans son épître aux Philadelphiens (5), mar-

(1) *Tertul.*, lib. iv. cap. 4. — (2) *Iren.* l. v. c. 30. Σπουδαία καὶ ἀρχαῖα ἀντίγραφα. — (3) *Iren.* l. iii. c. 11. n. 7. 8. — (4) Cet hérésiarque commença à paroître l'an 127 de Jésus-Christ. — (5) *Ignat. ad Philadelp.* Προσφυγὸν τῷ Εὐαγγελίῳ ὡς σαρκὶ Ἰησοῦ, καὶ τοῖς Ἀποστόλοις, ὡς τῷ πρῆσβυτέρῳ ἐκκλησίας, καὶ τοῦς προφήτας δὲ ἀγαπῶμεν, etc.

que clairement l'Évangile, les apôtres et les prophètes, comme composant tout le corps des Écritures. *Ayons recours à l'Évangile, comme à la chair de Jésus-Christ, et à tous les apôtres; regardons les épîtres de ces saints hommes, comme le sénat ecclésiastique: aimons aussi les prophètes, ou les livres de l'Ancien-Testament.* Tertulien (1) témoigne qu'encore de son temps on conservoit les originaux des épîtres des apôtres en quelques endroits: *Authenticæ ipsæ litteræ apostolorum sonantes vocem, et representantes faciem uniuscujusque.*

On lit dans Eusèbe (2) que Pantène, philosophe chrétien, qui enseignoit à Alexandrie vers l'an de Jésus-Christ 184, trouva dans les Indes un évangile hébreu de saint Matthieu, que l'on disoit y avoir été porté par saint Barthélemi. Saint Jérôme et Rufin disent que Pantène rapporta cet exemplaire à Alexandrie. Le même saint Jérôme (3) assure que le texte hébreu de saint Matthieu étoit conservé dans la bibliothèque de Pamphile à Césarée de Philippe, ce qui prouveroit qu'il avoit été transporté d'Alexandrie à Césarée, supposé que ce fût le même original; et que celui de Césarée ne fût pas une simple copie. A Ephèse du temps de saint Pierre d'Alexandrie, c'est-à-dire, sur la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle, il y avoit encore un exemplaire original de l'évangile de saint Jean, écrit de la main de cet apôtre, et qui y étoit dans une très grande vénération (4). Nous ne disons rien ici de celui qui se garde à Venise, comme étant l'original de saint Marc, il en sera parlé assez au long dans la préface sur cet évangéliste. En l'an 488, on trouva dans l'île de Chypre, sur la poitrine du corps de saint Barnabé, un exemplaire de l'Évangile écrit, disoit-on, de la main de saint Barnabé même (5), sur un bois dur et précieux, que l'on conserva assez longtemps à Constantinople, et qu'on y lisoit même tous les ans au jour du jeudi saint.

(1) *Tertull. de Præscript. cap. 36.* — (2) *Euseb. Hist. eccl. lib. v. cap. 10.* Ἀπὸ τῶν τε Ἑβραίων γράμμασι τὴν τοῦ Μαθθαίου καλεῖσθαι γραφὴν. — (3) *Hieronym. Catalog. Script. Eccl. c. 3.* — (4) *Fragment. MS. Petri Alex. de Paschate, apud Petav.* Καθὼς τὰ ἀκριβῆ Βιβλία περιέχει, αὐτότε ἰδιόχειρον τοῦ Εὐαγγελιστοῦ (Ἰωάννου) ὅπερ μέχρι τοῦ νῦν περιύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφεσίων ἀγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, καὶ ὑπὸ τῶν πιστῶν ἐκείσε προσκυνεῖται. — (5) *Vida Theodor. Lect. lib. II. pag. 557. edit. Vales. Surium vita S. Matth. XI. Junii.*

En voilà plus qu'il n'en faut pour fermer la bouche à ceux qui prétendent que le canon des livres sacrés du Nouveau-Testament, n'a été formé que bien avant dans le second siècle, ou qui veulent que le nombre des évangiles et des épîtres, n'ait été fixé et déterminé qu'assez tard. Quoique dans les premiers siècles de l'Eglise, il y ait eu plusieurs livres faux et apocryphes, forgés ou corrompus par les hérétiques, il est certain que le nombre des livres sacrés, canoniques et authentiques, en a toujours été très-distingué et très-séparé.

IV.  
Texte original des livres du Nouveau-Testament.

Le texte original des livres du Nouveau-Testament est le grec. L'évangile de saint Matthieu fut d'abord écrit en hébreu (1), ou en syriaque, qui étoit la langue vulgaire d'alors dans la Palestine; mais il fut traduit en grec de très-bonne heure. Le texte original en hébreu se conservoit encore du temps de saint Epiphane et de saint Jérôme; depuis ce temps, il est entièrement perdu. Les altérations qu'y firent les ébionites et d'autres anciens hérétiques, le firent mépriser et abandonner par les anciens. Pour la traduction grecque que nous en avons, et qui passe aujourd'hui pour originale, elle est très-ancienne, et est attribuée par les uns à saint Jacques (2), et par les autres à saint Jean (3). La version latine, qui n'est guère moins ancienne, est d'un auteur inconnu, mais exact et fidèle.

Quelques-uns (4) ont conjecturé que saint Marc avoit écrit son évangile en latin; mais ce sentiment est entièrement abandonné. D'autres (5) ont voulu dire que l'épître aux Hébreux avoit d'abord été composée en hébreu, et ensuite traduite en grec; mais c'est de quoi on n'a aucune preuve; personne ne l'ayant jamais vue qu'en grec. Comme les auteurs qui ont écrit les livres du Nouveau-Testament, étoient juifs d'origine, et habitués de jeunesse à la langue hébraïque ou syriaque, leur style s'en sent beaucoup, et on n'y trouve pas cette élégance et cette politesse qui se fait sentir dans les bons auteurs grecs de ce temps-là. Saint Luc même, qui est celui qui parle plus

(1) Papias, apud Euseb. lib. iii. cap. 59. Hist. eccl. Irenæ. Origen. Euseb. Cyrill. Jerosolym. Epiphan. Hieronym. alii. — (2) Synops. S. Script. seu Author. addition. in fine Synops. ἡρμενεύθη. Ce qui peut signifier que saint Jacques l'expliqua aux fidèles. — (3) Theophyl. Ex fama tantum. — (4) Ita Syr. Arab. MS. quidam Græci. Baron. Selden. Voyez la préface qui sera mise à la tête de l'évangile de saint Marc. — (5) Clem. Alex. apud Euseb. Hist. eccl. lib. vi. cap. 14. Hier. n. Catalog. voce Paul. Vide et Theodoret. etc.

purement, n'est pas exempt de ces défauts. Mais la grandeur et l'importance des choses fait aisément passer pardessus tout cela. Les effets de la prédication de l'Évangile sont d'autant plus admirables, qu'il n'y a rien dans tout cela de la sagesse ni de l'éloquence humaine : *Non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritus* (1).

Comme l'Évangile fut bientôt répandu dans diverses parties du monde, on en vit aussi de bonne heure des versions en différentes langues. Eusèbe (2) dit que de son temps, c'est-à-dire, au quatrième siècle, l'Évangile étoit traduit en toutes sortes de langues, d'écritures, de caractères, en sorte qu'il étoit entendu par toutes les nations. Mais comme entre toutes les langues, la latine et la syriaque étoient après la grecque, les plus étendues, il est très-croyable que c'est en ces langues que se sont faites les premières versions du Nouveau-Testament.

Les Syriens croient que la version syriaque du Nouveau-Testament est du temps du roi Abgare, qui envoya, dit-on, une ambassade à Jésus-Christ, et qui lui offrit une retraite dans sa ville d'Edesse. Saint Thaddée, qui fut député par le Sauveur à ce prince, travailla à cette version. Mais et l'ambassade d'Abgare à Jésus-Christ, et la députation de saint Thaddée de la part de Jésus-Christ à ce prince, sont aujourd'hui regardées comme très-incertaines, pour ne rien dire de plus. Ainsi tout ce qui en est une suite, n'est pas plus assuré. Valton, sans entrer dans la discussion de ce fait, croit que cette version est des temps apostoliques; et sa principale preuve est que ni la seconde épître de saint Pierre, ni la seconde de saint Jean, ni celle de saint Jude, ni l'Apocalypse, ne se trouvent dans leurs livres, ce qui fait juger que leur version a été faite avant que ces quatre pièces eussent été reçues dans le canon. Mais les Syriens les tiennent sûrement pour canoniques; ils les ont en syriaque, comme le reste du Nouveau-Testament. Valton même les a fait imprimer dans sa polyglotte. S'il y a des bibles syriennes où elles ne se trouvent point, c'est que ces lettres sont plus rares et de moins d'usage que les autres livres du Nouveau-Testament.

Quelques-uns attribuent cette version à Thomas, évêque

V.  
Versions des  
livres du Nou-  
veau - Testa-  
ment.

VI.  
Version sy-  
riaque.

(1) 1. Cor. II. 13. — (2) Euseb. in Isai. XLV. 20. Παντοῖα δὲ καὶ γλώττιν, πάσῃ φωνῇ, χαρακτηῖται δὲ τοῖς καθ' ἕνα ἔθνος παραδίδοται εἰς ἐξάκουστων πᾶσι τοῖς ἔθνεσι.

d'Héraclée; mais Thomas n'en est tout au plus que le réviseur et le correcteur : elle subsistait plusieurs siècles avant qu'il allât en Egypte pour corriger les exemplaires syriaques, sur les anciens exemplaires grecs du monastère de saint Antoine. Depuis ce temps, les Syriens ont coutume de corriger leurs exemplaires sur ceux de Thomas, qui passent pour les meilleurs qu'ils aient parmi eux (1).

Quelques Syriens (2) ont prétendu que saint Marc l'évangéliste, ayant d'abord écrit en latin son évangile, le traduisit en hébreu vulgaire de ce temps-là, c'est-à-dire, en syriaque, et mit ensuite dans la même langue les autres livres du Nouveau-Testament. M. Simon (3) a cru que la version syriaque ne fut faite ni à Antioche, ni dans la Syrie proprement dite, où la langue grecque étoit vulgaire, mais au delà de l'Euphrate, où l'on ne parloit que syriaque. Cette conjecture n'est pas convaincante : quoique le grec fût vulgaire dans Antioche, et dans les bonnes villes du pays, cela n'empêchoit pas qu'on ne parlât encore syriaque dans le pays, et surtout à la campagne. Saint Ephrem, au quatrième siècle, et Moïse Bar-Cépha, au dixième, ont écrit en syriaque dans ce pays; et nous voyons dans les conciles plusieurs évêques qui ne savoient que le syriaque.

Vidmanstad et Guide Fabricius ont cru que l'évangile de saint Matthieu s'étoit conservé en original parmi les Syriens; et en effet, quelle nécessité de le traduire en syriaque, puisqu'il étoit originairement écrit en cette langue? Mais pour se persuader que la version syrienne de saint Matthieu est faite sur le grec, il n'y a qu'à la comparer avec l'original en cette langue : on y sent le grec partout; on y remarque même des fautes qui ne viennent que du grec; et il faut que l'exemplaire grec sur lequel elle a été faite, soit tout des plus anciens, copié avant que l'usage de mettre des accens sur les voyelles fût introduit, et écrit en lettres unciales, où les mots ne sont pas bien distingués; car il y a dans le syriaque, des fautes qui ne viennent que de la diverse manière de lire, d'accentuer, de ponctuer, et de distinguer les mots dans le grec (4).

Une autre chose qui est encore très-remarquable, c'est

(1) Euseb. Renaudot, in addend. ad Biblioth. sacr. R. P. Jacobi le Long, pag. 659. — (2) Guillet. Postel, uti narvat Guide Fabric. Boderian, in orafut. tom. v. Bibl. Polyglott. Antucrip. — (3) Simon. Hist. du Nouveau-Testament, p. 162. — (4) Voyez les Prolégom. de M. Mille, prolégom. 1237 et suiv.

que le syriaque est entièrement conforme au grec qu'a suivi l'auteur de la Vulgate ; en sorte qu'il se rencontre avec elle presque dans tous les endroits , où elle s'éloigne du grec imprimé ou des manuscrits. Cette conformité est telle , qu'elle avoit d'abord fait naître à M. Mille (1) le soupçon que le syriaque auroit été réformé sur la version latine ; mais ayant examiné la chose de plus près , il a reconnu que sa conjecture étoit insoutenable.

La version latine du Nouveau-Testament est presque aussi ancienne que les originaux mêmes ; elle est des temps apostoliques : mais on n'en sait ni l'auteur ni le temps précis. Comme l'empire romain étoit très-étendu , et que la langue latine se parloit presque par tout l'empire , plusieurs personnes , dans les commencemens , entreprirent de faire des versions de l'Écriture. Il suffisoit qu'un homme eût quelque connoissance de la langue grecque et de la latine , pour qu'il osât traduire quelque partie du Nouveau-Testament. De là vint que le nombre des versions se multiplia si fort , qu'il étoit presque innombrable , comme le remarque saint Augustin (2). On peut compter les traducteurs qui ont rendu l'Ancien-Testament d'hébreu en grec , dit-il ; mais on ne peut compter ceux qui ont traduit les Écritures du grec en latin : *Qui Scripturas ex hebraica lingua in græcam transtulere , numerari possunt ; latini autem interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex græcus , ausus est interpretari.*

C'est ce qui produisit cette variété infinie de leçons qu'on remarquoit dans les exemplaires latins (3) , et qui obligea le pape Damase à prier saint Jérôme d'en faire une nouvelle version. Parmi ces anciennes versions , celle qui fut la plus autorisée , et la plus généralement suivie , est l'*Italique* (4) , autrement nommée , la *Commune* , la *Vulgate* (5) , l'*Ancienne* (6) , que l'on trouva la plus exacte et la plus expressive : *Verborum tenacior , cum perspicuitate sententiæ* (7). Depuis la version de saint Jérôme , on en a recueilli quelques fragmens , ou quelques livres , comme l'évangile de saint Matthieu , l'épître de saint Jacques , Job , les Psaumes , et quelques autres livres qu'on a

VII.  
Version latine.

(1) Mill. *Proleg.* 1249-1250. — (2) Aug. l. II. c. 11. de *Doctrin. Christ.* — (3) Hieron. *præfat. in quatuor evangel.* Tot enim sunt exemplaria pene , quot codices. — (4) Aug. l. II. de *Doctr. Christ.* c. 15. — (5) Hieron. in *Isai.* XIX. et XLIX. — (6) Gregor. Magn. *præfat. Moral.* — (7) Aug. de *Doctr. Christ.* lib. II. cap. 15.

donnés au public dans la nouvelle édition de saint Jérôme, et dans un petit volume séparé. Mais on ne doit pas désespérer de retrouver l'ancienne Vulgate de tout le Nouveau-Testament, après la découverte que nous avons faite du manuscrit de Corbie, qui contient indubitablement les quatre évangiles de cette ancienne version. Nobilius avoit essayé de rétablir l'ancienne Vulgate dans son édition romaine; mais comme les pères, dont il a tiré de longs fragmens, citoient assez souvent de mémoire, on ne peut pas s'assurer d'avoir dans son ouvrage la vraie ancienne Vulgate en son entier. D. Sabbatier, bénédictin, a depuis recueilli et donné au public tout ce qu'il a pu trouver de cette ancienne Vulgate, tant pour l'Ancien que pour le Nouveau-Testament.

Quand saint Jérôme dit qu'il traduisit le Nouveau-Testament : *Novum Testamentum græcæ reddidi auctoritati* (1), on ne doit pas s'imaginer qu'il l'ait entièrement refondu, en sorte qu'il n'y conservât rien de l'ancienne Italique. Il nous avertit lui-même (2) qu'il y fit le moins de changemens qu'il put, et qu'il y conserva autant qu'il fut possible les anciennes manières de parler; ce qui ne contribua pas peu à faire recevoir sa traduction par toute l'Eglise, et à faire oublier l'ancienne. Il reste toutefois assez de monumens de l'ancienne Italique dans la Vulgate d'aujourd'hui, dans les pères, et dans les manuscrits, par exemple, dans celui de Clermont et de saint Germain-des-Prés, grec et latin, pour discerner ce qui est de l'ancien interprète, d'avec ce qui vient de saint Jérôme.

M. Mille remarque que l'interprète latin de saint Matthieu étoit fidèle et exact jusqu'au scrupule; en sorte que souvent, sans se mettre en peine des règles de la grammaire, il exprime dans son texte jusqu'aux cas, aux genres, aux régimes des noms et des verbes grecs. Il juge que l'interprète latin de saint Marc est différent de celui de saint Matthieu; parce qu'il se sert de termes divers pour exprimer la même chose, et qu'il rend quelquefois un peu plus heureusement la force des mots grecs. Il croit que l'interprète de saint Luc est encore différent des deux premiers et de celui de saint Jean; et cela, pour les mêmes

(1) *Hieron. ad Lucinium, ep. olim 28. nunc. 52. novæ edit.*—(2) *Hieron. præf. in quatuor evang. ad Damas. Ita calamo temperavimus, ut his tantum quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua manere pateremur ut fuerant.*

raisons. Mais je crains que cette critique ne passe pour un peu trop subtile. Où est le traducteur latin qui soit toujours uniforme dans l'usage des mêmes termes, et dont le style soit égal, lorsqu'il s'attache à traduire à la lettre des écrivains d'un goût et d'un style aussi divers que celui, par exemple, de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Jean ?

On n'est pas d'accord si la version du Nouveau-Testament en arabe, est faite sur le texte grec ou sur le syriaque. M. Simon (1) croit qu'elle est faite sur le syriaque; Badvel et Valton, sur le grec (2). M. Mille (3) qui a exactement comparé la version syriaque et l'arabe, avec le texte grec, montre fort bien que l'arabe n'est pas prise sur le syriaque, puisqu'elle s'en éloigne en plusieurs endroits, et en particulier dans la manière de lire les noms propres de lieu, de ville, et de province. Erpénus croit que les quatre évangélistes furent traduits du grec en arabe par un nommé Nesjulaman, fils d'Azalkéfat, et que le reste du Nouveau-Testament fut traduit sur le syriaque par un auteur inconnu (4); et c'est ce qui est aussi confirmé par quelques autres savans.

La version éthiopienne du Nouveau-Testament a été faite sur un exemplaire grec alexandrin très-exact (5), quoique le traducteur n'ait pas toujours rencontré fort heureusement la force du grec, soit qu'il ne l'entendit pas parfaitement, ou qu'il manquât quelquefois d'attention. La différence du style qui se remarque dans les différens livres du Nouveau-Testament, fait juger que la version de tout l'ouvrage n'est pas d'un seul auteur (6). En général, la version des quatre évangélistes est plus correcte et plus fidèle que celle des autres livres, où le traducteur se donne quelquefois la liberté de gloser. Il y a même de temps en temps des lacunes que les éditeurs ont été obligés de suppléer, en recourant aux exemplaires grecs ou latins.

On ignore le temps et l'auteur de cette version. Il est très-croyable qu'elle fut faite au commencement de la conversion des Ethiopiens, que les uns mettent au quatrième siècle du temps de saint Athanase, et les autres au milieu du sixième, du temps de l'empereur Justinien. Les uns

VIII.  
Version arabe.

IX.  
Versions éthiopienne, et cophte ou égyptienne.

(1) M. Simon, *Hist. crit. du Nouveau-Testament*, c. 18. — (2) *Badvel. in ep. 1. Joan. ad calcem. Valton. Prolegom. cap. 14. num. 25.* — (3) *Mill. Prolegom. 1295.* — (4) *Erpenius, præfat. in N. T. Arab. editum. Leid. 1616.* — (5) *Mill. Prolegom. 1472.* — (6) *Idem, Prolegom. 1188.*

L'attribuent aux moines qui furent menés par Frumentius aux Ethiopiens nouvellement convertis (1); d'autres, à Frumentius même. On remarque dans cette version une assez grande conformité avec le très-ancien manuscrit alexandrin, qui se conserve aujourd'hui en Angleterre. Il y a même des fautes qui ne peuvent venir que de cet ancien manuscrit ou d'un pareil.

M. l'abbé Renaudot (2) n'est pas bien persuadé de la grande antiquité que l'on donne aux versions éthiopiennes. Il croit qu'elles sont prises sur les versions coptes ou égyptiennes, lesquelles sont elles-mêmes faites sur d'anciens manuscrits grecs d'Égypte, d'où vient la conformité qui se fait remarquer entre l'éthiopien et le manuscrit alexandrin. Au reste, il est bon d'observer que la langue éthiopienne dans laquelle cette version est faite, n'est pas l'éthiopien vulgaire, que parlent aujourd'hui ces peuples; mais un éthiopien plus ancien inusité aujourd'hui (3), et qu'ils parloient avant qu'ils eussent quitté la ville d'Auxume.

La version copte ou égyptienne n'a jamais été imprimée, quoiqu'elle méritât de l'être beaucoup mieux que quantité d'autres versions orientales que l'on a données au public; par exemple, l'arabe et la persane, dont la dernière n'est qu'une version d'une autre version. La copte est faite sur d'anciens et d'excellens manuscrits. M. Mille nous a donné dans son édition du Nouveau-Testament plusieurs variétés de leçons, tirées des exemplaires coptes par les soins de M. Maréchal; et on en avoit déjà imprimé plusieurs autres dans le Nouveau-Testament d'Oxford de l'an 1675.

Quelques-uns (4) croient que dès le temps de saint Antoine, c'est-à-dire, au commencement du quatrième siècle, ou à la fin du troisième, il y avoit déjà une version égyptienne; puisque ce saint qui n'entendoit que l'égyptien (5), savoit par cœur une grande partie de l'Écriture, et s'en servoit fort à propos dans ses discours. Le P. Kircher (6) croit que l'on commença de traduire les livres saints en

(1) *Vide Ludolf. Hist. Æthiop. t. III. c. 4. et ep. ad Hottinger. et Hottinger. Dissert. 3. de Translatione Bibl. in ling. vernac.* — (2) *In addend. ad Biblioth. sacr. P. le Long, p. 666.* — (3) *Ludolf. Hist. Æth. t. I. c. 15. n. 6. 10. 11. 20.* — (4) *Vide Jacob. le Long, Bibl. sacr. t. I. c. 2. sect. 9.* — (5) *Pallad. Hist. Lausiac. c. 26.* — (6) *Kircher Prodrom. Copt. cap. 8. Ita et Simon Disquis. crit. de variis Bibl. edit. cap. 21.*

cophte, vers le milieu du quatrième siècle. Sa preuve est que dans un ancien martyrologe cophte, il est dit qu'en ce temps-là la principale occupation des moines étoit de traduire du grec, de l'hébreu et du chaldéen, les livres sacrés en langue cophte. M. Pik (1) ne met les traductions cophtes que vers le huitième siècle, ou peu auparavant. Le cophte est une langue matrice et primitive. C'est l'ancien égyptien, quoique fort altéré.

On a deux versions persanes; l'une plus récente, et faite sur le grec, traduite et imprimée par les soins d'Abraham Vélouch, professeur d'arabe à Cambridge; l'autre plus ancienne et meilleure, faite sur le syriaque, et imprimée dans la polyglotte de Walton (2). Celle-ci est assez fidèle; mais quelquefois elle s'éloigne du texte, et y ajoute des gloses peu nécessaires.

Les Arméniens veulent que la version de l'Écriture en leur langue, soit du temps de saint Jean Chrysostôme (3). On l'attribue à deux hommes; l'un nommé Moïse le grammairien, et l'autre, David le philosophe. Elle est entièrement faite sur le grec, tant pour l'Ancien que pour le Nouveau-Testament. Elle fut imprimée à Anvers en 1666, et ensuite en plusieurs autres endroits. Quelques-uns (4) ont attribué cette version à saint Jean Chrysostôme, qui la fit, disent-ils, durant son exil à Cucuse. D'autres (5) disent que le bienheureux Mesropas ayant conçu l'envie de donner à sa nation une traduction de l'Écriture en arménien, envoya sous le règne de Théodose le Jeune, deux de ses disciples, Eznard et Joseph, dans la ville d'Edesse, pour y travailler. Ils traduisirent donc les livres saints sur le syriaque; mais ce second sentiment n'est guère mieux fondé que le premier. Il est constant que la version arménienne est faite sur le grec (6); quant à l'auteur, il est incertain.

L'auteur de la version gothique est Ulphilas, évêque des Goths (7), qui vivoit vers l'an 360 de Jésus-Christ. Socrate, Sozomène, Philostorge racontent qu'il inventa les caractères gothiques, qu'il les communiqua à sa nation, et qu'il traduisit en sa langue toute l'Écriture, à l'except-

X.  
Versions persane et arménienne.

XI.  
Version gothique.

(1) *Pik., Epist. ad V. Cl. Mill. Prolegom. ad Novum Test.* — (2) *Vide Mill. Prolegom. in N. T. G. Proleg.* 1569. — (3) Uscam, évêq. armén. chez M. Simon, *Hist. crit. du V. T. l. II. c. 16.* — (4) *Georg. Alex. qui claruit an. 620. et post eum Sixt. Sen. l. VI.* — (5) *Autor vitæ S. Mesrop. apud P. le Long, Bibl. sacr. c. 2. sect. 8. p. 230.* — (6) *Mill. Proleg.* 1402. — (7) *Vide Mill. Proleg. 1596. et præfat. in Novum. Test. goth.*

tion des livres des Rois. Il craignoit, dit-on, qu'en traduisant ces livres qui sont remplis de récits de guerres et de combats, sa nation, déjà trop belliqueuse, ne sentît son courage se rallumer, et ne se portât de plus en plus à la guerre.

Cette version a été pendant fort long-temps entièrement perdue, jusqu'à ce qu'on en retrouva quelques fragmens dans un manuscrit de l'abbaye de Verden, près de Cologne. Ce manuscrit étoit sur du vélin fort ancien; le corps de l'écriture étoit en lettres d'argent, et les lettres initiales étoient en or; ce qui lui a fait donner le nom de *Codex argenteus*. Ce rare monument tomba entre les mains de M. de la Gardie, chancelier de Suède, qui l'acheta cinq cents ducats. Il en laissa tirer une copie à François Junius, qui la fit imprimer en 1665 avec les notes de M. Maréchal, et un lexicon pour l'entendre.

Ulphilas étoit arien; mais soit qu'il ait fait sa version avant qu'il fût tombé dans l'arianisme, soit que la bonne foi dont il faisoit profession, ou que la crainte d'être convaincu de faux le retinsent, il est certain que les passages qui sont les plus forts contre cette hérésie, se trouvent très-bien rendus dans sa traduction. Il n'y a qu'un endroit du chapitre XIII de saint Jean qui pourroit être suspect; mais la comparaison que l'on a faite de ce passage, avec d'autres du même traducteur, le justifie pleinement de mauvaise foi. Cet auteur a suivi un original grec, ancien et très-correct, et il l'a rendu avec une fidélité qui fait fort regretter la perte du reste d'un si précieux monument.

XII.  
Utilité de  
ces versions.

La plus réelle utilité que l'on puisse tirer de ces versions, est de savoir par leur moyen la manière de lire des anciens exemplaires, sur lesquels elles ont été faites; car du reste on sait aujourd'hui la langue grecque, aussi-bien que pouvoient la savoir ces anciens traducteurs. Il est à présumer que nos modernes ne leur cèdent point en cela. Mais on ne convient point toujours de la véritable et ancienne leçon des originaux grecs, à cause des variétés que l'on rencontre aujourd'hui dans les exemplaires en cette langue. On est bien aise de savoir comment les anciens lisoient, afin de fixer par-là la leçon de nos exemplaires.

Nous ne parlerons point ici des traductions modernes en latin, ou de celles qui ont été faites en langue vulgaire. Cela nous meneroit trop loin, et ne seroit pas d'une grande utilité.

# PRÉFACE

SUR

## LES SAINTS ÉVANGILES.

---

COMME le Nouveau-Testament est le dénoûment et la manifestation de l'Ancien , et que c'est le même Esprit qui a parlé dans l'un et dans l'autre , cet Esprit divin a aussi gardé la même économie dans les livres qui les composent , et qu'il a dictés. On peut distinguer dans l'Ancien-Testament les livres de la loi , les livres historiques , ceux que l'on nomme Sapientiaux , et les écrits des prophètes ; et nous avons de même la loi dans les saints Evangiles , l'histoire dans les Actes des apôtres , la sagesse et la morale dans leurs épîtres , et enfin la prophétie dans l'Apocalypse de saint Jean. Mais entre ces livres divins il y a encore ce rapport , que comme ceux de Moïse qui comprennent la loi des Juifs , tiennent le premier rang dans l'Ancien-Testament ; aussi les quatre évangiles qui contiennent la loi des chrétiens , ont toujours été regardés avec raison comme les plus excellens entre les livres du Nouveau-Testament , et comme le fondement de tous les autres.

On ne peut douter que ces derniers ne soient d'une très-grande utilité , puisque les épîtres des apôtres expliquent d'une manière si sainte et si élevée les mystères de notre foi ; que l'Apocalypse par ses prédictions et par ses promesses , nourrit et soutient l'espérance des fidèles ; et que les Actes des apôtres nous font voir dans les premiers enfans de l'Eglise cette charité ardente qui ne faisoit d'eux tous qu'un cœur et qu'une ame. Mais quant à l'Evangile , il ne nous est pas seulement utile , il nous est nécessaire ; car il est certain que la vie chrétienne , sans laquelle il n'y a point de salut à espérer , doit être formée sur les préceptes et sur la vie même de Jésus-Christ ; et il est évident que sans l'Evangile , nous n'aurions aucune

I.  
Excellence  
des saints E-  
vangiles en-  
tre les livres  
du Nouveau-  
Testament.

connoissance de la vie de ce divin Sauveur, ni des instructions qu'il a données aux hommes.

C'est pour cette raison, que parmi les premiers chrétiens qui étoient élevés dans un respect et dans un amour tout particulier pour l'Évangile de Jésus-Christ, dont ils connoissoient le prix, il y en avoit qui le portoient continuellement sur leur cœur; d'autres en avoient une partie attachée à leur cou; et il s'en est trouvé qui ne pouvant se résoudre à en être séparés même à la mort, le faisoient mettre avec eux dans leur tombeau: non contents d'en avoir fait le compagnon inséparable de leur pèlerinage sur la terre, ils vouloient encore, en l'ensevelissant avec eux, que dans le silence et les ténèbres mêmes du tombeau, il fût, pour ainsi dire, le témoin de leur espérance, comme il est la base et le fondement de celle de tous les chrétiens.

Enfin nous apprenons l'estime et le respect que nous devons au livre des saints Évangiles, de la coutume même que l'on a toujours observée de le mettre sur un trône au milieu de l'Église assemblée dans les conciles; et de celle que l'on garde encore aujourd'hui dans les grandes églises, où on le porte avec pompe et majesté au lieu qui est destiné pour le lire au peuple au milieu des mystères sacrés. La raison de la première coutume justifie aussi la seconde; c'est que, selon la remarque de saint Clément d'Alexandrie, l'Évangile nous représente Jésus-Christ même, parce qu'on l'y voit présent dans les mystères et dans toutes les actions de sa vie, et qu'on l'y entendra parler jusqu'à la consommation des siècles dans les instructions divines qu'il a données à toute son Église.

On ne peut donc avoir qu'une très-grande idée de ce livre, quand on ne le considéreroit que comme contenant l'histoire de la vie, des actions et des souffrances du Sauveur du monde, et comme étant le fondement de la religion chrétienne qu'il est venu établir sur la terre. Mais on peut dire qu'il est encore d'une manière plus particulière, le livre des chrétiens, le livre des enfans de Dieu. C'est par où ils connoissent leur adoption divine, et leur nouvelle naissance en Jésus-Christ. C'est où ils découvrent les droits et les prérogatives de cette naissance céleste, où ils en apprennent la sainteté et les devoirs, et où ils doivent étudier les lois et les maximes sur lesquelles ils sont obligés de former leurs mœurs, et de régler leur vie, pour n'être pas indignes de cette auguste qualité qui n'a rien de

comparable sur la terre. C'est le titre original qui renferme la promesse et le gage de l'héritage du ciel, le contrat de la nouvelle alliance entre Dieu et l'homme, le code divin, pour ainsi dire, où sont consignées les lois fondamentales du royaume de Dieu. C'est, comme parle saint Paul, l'*Évangile du salut* (1), qui nous apprend comment Dieu nous a prédestinés en Jésus-Christ pour une vie immortelle; comment il nous a donné son Fils par l'incarnation; comment ce Fils a opéré notre salut au milieu de la terre par les mystères de sa vie et de sa mort; et comment enfin il nous a oints, marqués et scellés du sceau de son Esprit-Saint, le mettant dans nos cœurs pour y graver sa loi en nous la faisant aimer et accomplir, et pour y être l'assurance et le gage sacré de la gloire qui nous est réservée dans le ciel.

Il est aisé de juger par-là qu'une des plus justes et des plus légitimes inclinations d'un chrétien, enfant de Dieu et membre de Jésus-Christ, est celle qui le porte à la lecture de l'Évangile. On peut dire que c'est un instinct que l'Esprit de Dieu lui donne dans son baptême, et qui lui ferait faire de ce livre divin ses plus chères délices, si l'amour des choses du monde et la violence de ses passions ne l'étouffoient dans son cœur, en l'attachant aux biens sensibles, qui lui donnent du dégoût pour ceux que lui annonce l'Évangile. Aussi voit-on qu'à mesure que l'amour de ces derniers se renouvelle dans un cœur, on y voit renaître à proportion le goût de la parole évangélique; et qu'on perd aussi ce goût à mesure qu'on s'éloigne de la sainteté du christianisme, et que l'on ne vit plus selon l'esprit de l'adoption divine; de sorte que l'on peut appliquer très-justement à ces enfans du siècle ce que Jésus-Christ disoit aux Juifs, qui se vantoient d'être les enfans de Dieu: *Celui qui est enfant de Dieu, écoute les paroles de Dieu; c'est pour cela que vous ne les écoutez point, parce que vous n'êtes point les enfans de Dieu* (2).

Ce n'est pas seulement l'inclination des enfans de vouloir écouter leur père, et être instruits de sa bouche; mais c'est le droit d'un père d'instruire lui-même ses enfans, et de leur faire entendre sa voix; c'est un droit que Dieu s'est toujours conservé, et dont il s'est montré jaloux dans tous les âges et dans tous les états de la religion; droit qui

II.  
Combien la lecture des saints Évangiles doit être recommandable aux chrétiens.

(1) *Ephes.* 1. 13. — (2) *Joan.* VIII. 47.

est dévolu, pour ainsi dire, à Jésus-Christ comme Fils de Dieu par l'incarnation, et comme le fondateur et le prêtre universel de l'église chrétienne. L'apôtre ayant le dessein de relever la grandeur et l'excellence de la religion chrétienne par un éloge magnifique, n'a pas cru le pouvoir commencer par rien de plus grand que cette parole : Que Dieu nous a parlé *par son Fils* (1), et que c'est *par le Seigneur* même que le salut nous a été annoncé (2); c'est-à-dire, que ce n'est ni par un prophète, ni par Moïse, ni par aucun ange, que Dieu veut traiter avec nous, et nous faire entendre ses volontés, mais par son propre Fils. C'est lui qui est le grand prophète de l'église chrétienne, le législateur de la nouvelle loi, l'ange de l'alliance éternelle, le docteur de la justice, qui est venu lui-même en enseigner les voies à l'Eglise, non en lui parlant par des inspirations secrètes, ou par des voix confuses, ou par des signes obscurs, ou par des figures énigmatiques, ou par des songes mystérieux, mais en lui parlant lui-même de sa propre bouche, comme un ami à son ami, un frère à son frère, un père à ses enfans, un maître à ses disciples.

Mais afin que cet avantage et ce bienfait ne fût pas seulement pour ceux qui l'ont vu de leurs yeux, et qui l'ont entendu de leurs oreilles durant les jours de sa chair, Dieu a trouvé moyen de nous rendre présentes et la personne incarnée de son Fils avec tous les mystères de sa vie et de sa mort, et les instructions divines qu'il a données à ses disciples; sa personne et son corps adorable se trouvent dans le sacrement de l'eucharistie, sa vie et ses paroles dans le livre des saints Evangiles. Les saints pères n'ont pas fait difficulté de comparer l'un avec l'autre, ces deux dons célestes que Dieu a faits à son Eglise; et l'incomparable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, si éclairé dans la science du salut, ne peut s'empêcher de déclarer ouvertement la sainte passion de son cœur pour ces deux objets : « Je sens, dit ce saint homme, qu'il y a deux choses » qui me sont si nécessaires, que je ne saurois m'en passer » sans me rendre la vie tout-à-fait insupportable. Renfermé » dans la prison de ce corps, j'ai besoin de nourriture et » de lumière. Vous me donnez votre chair sacrée pour être » la nourriture de mon ame, et même de mon corps; et » vous me donnez votre parole pour être la lampe qui éclaire

(1) *Hebr.* 1. 2. — (2) *Hebr.* 11. 3.

» mes pas. Non, je ne pourrais vivre si ces deux choses me  
 » manquoient; car votre parole est la lumière de mon ame,  
 » et votre sacrement est le pain dont elle vit (1). »

On n'aura pas de peine à entrer dans les sentimens de cet excellent maître de la piété chrétienne, si l'on considère que l'Évangile contient la science du Sauveur et du salut. Mais comme on ne sauroit connoître bien ni l'un ni l'autre, si l'on ne connoît l'homme corrompu et sa corruption par le péché, on peut dire aussi que l'Évangile est une vive image de ces deux hommes, dans lesquels tout le genre humain est en quelque sorte renfermé selon la doctrine de saint Augustin (2) : *Ut totum genus humanum quodammodo sint homines duo, primus et secundus.* « Tout le genre humain, dit ce père, peut se réduire à deux hommes, au premier et au second. Tous ceux qui sont nés du premier, font partie du premier; et tous ceux qui sont régénérés dans le second, appartiennent au second. » Ce sont ces deux hommes, que nous avons à étudier dans l'Évangile : l'Homme-Dieu anéanti pour nous, ce grand objet de notre foi, de notre confiance et de notre amour; l'homme pécheur que nous portons en nous-mêmes, et qui doit être le sujet de notre confusion, de notre crainte et de notre haine, comme l'héritier de l'iniquité et de l'orgueil d'Adam.

Nous ne saurions ouvrir l'Évangile sans y trouver, sous nos yeux, le portrait de cet homme de péché, qui est le principe de toutes les désobéissances que nous commettons contre la loi de Dieu. Nous y en avons deux sortes de peintures bien vives et bien sensibles; l'une énigmatique et en figures, l'autre simple et naturelle. La première qui est énigmatique, nous l'avons dans ces diverses maladies, et ces différentes infirmités sur lesquelles Jésus-Christ a daigné exercer sa miséricorde et sa puissance, en guérissant ceux qui en étoient atteints. Car les saints pères nous apprennent que notre Sauveur a dispensé de telle manière ses bienfaits sur les malades qu'il a guéris, sur les morts qu'il a ressuscités, et sur les possédés qu'il a délivrés du démon, qu'en même temps qu'il donnoit, par ces effets merveilleux de sa souveraine puissance, des preuves évidentes de sa divinité, il faisoit voir aux pécheurs les différentes plaies dont leurs ames ont été frappées par le péché

(1) *De Imit. Christi*, l. iv. c. 11. n. 4. — (2) *Aug. cont. Jul.* l. 11. c. 163.

d'Adam, la mort du corps et de l'âme qui en est la peine, et la servitude déplorable où nous naissons sous la puissance de Satan. Ce pouvoir que le Sauveur exerçoit sur les corps, n'étoit qu'une figure et un prélude de celui qu'il étoit venu exercer sur les âmes, en les délivrant de la tyrannie du démon, de la mort du péché, et des suites dangereuses des infirmités de leurs âmes. Celui donc, qui en lisant l'Évangile, voudra étudier et connoître ce que c'est que le vieil homme, l'homme corrompu, un enfant d'Adam, un pécheur déchu de cet état heureux où il avoit été créé, c'est-à-dire, qui voudra se connoître lui-même, se verra dans les différens malades de l'Évangile. Il verra dans l'aveugle-né et dans tous les autres, l'aveuglement et l'ignorance où nous naissons à l'égard de Dieu et de nos devoirs; dans le paralytique, l'impuissance volontaire dans laquelle nous sommes tombés par le péché à l'égard de tout bien digne de plaire à Dieu dans l'ordre du salut; dans la fièvre ardente de la belle-mère de saint Pierre, l'ardeur de la concupiscence qui nous brûle le cœur; dans l'hémorroïsse, l'habitude des vices charnels; dans le sourd et muet, la surdité du cœur à l'égard de Dieu, dont il refuse d'entendre la voix, et l'injuste silence dans lequel il demeure en ne confessant point ses misères et ne rendant point hommage à son Créateur; dans l'hydropique, l'avarice et la cupidité des faux biens dont l'abondance ne fait qu'en augmenter la soif, et causer cette enflure de cœur qui est le vice des riches; et ainsi des autres.

Mais le second portrait du vieil homme, c'est-à-dire, des vices et des inclinations corrompues qui ne manquent jamais de régner dans notre cœur, si la grâce de Jésus-Christ ne nous prévient par ses attraits puissans, nous les trouvons dans la conduite des scribes et des pharisiens, en qui la corruption du cœur humain paroît dans son naturel et dans toute sa violence. Nous ne pouvons nous empêcher de concevoir de l'indignation contre eux, lorsque nous voyons leur orgueil, leur envie, leur jalousie, leur avarice, leur hypocrisie, leur vanité, leur haine implacable contre celui qui mettoit leurs vices en évidence, l'aveuglement et la dureté de leurs cœurs à la vue des miracles du Sauveur, leur attachement à la superstition, leurs attentats contre la loi de Dieu, leur inhumanité et leur rage contre tous ceux qui s'opposoient à leurs desseins; en un mot tous les autres vices, et toute la corruption que ces sépulcres blan-

chis cachoient sous un extérieur religieux, et sous une exactitude affectée à observer certaines pratiques de la loi, et toutes les fausses traditions qu'ils y avoient ajoutées. Mais en concevant de l'horreur des mœurs des pharisiens, prenons garde que nous ne nous flattions mal à propos de ne leur pas ressembler au moins en quelque chose. Nous avons tous dans nous-mêmes le principe de tous ces vices. S'ils ne se produisent pas au dehors par des effets extérieurs, peut-être ne sont-ils arrêtés et réprimés que par d'autres vices que les pharisiens n'avoient pas. Enfin si nous n'avons pas les inclinations des pharisiens dans le même degré de malice et de corruption qu'eux, nous en avons au moins peut-être assez pour mettre en danger notre salut; et il n'y a peut-être personne qui ne soit pharisien par quelque endroit, et qui ne doive appréhender qu'il n'y ait dans son cœur quelque chose du levain de ces hypocrites. « Malheur à nous, disoit saint Jérôme, malheur à nous, misérables que nous sommes! parce que les vices des pharisiens ont passé jusqu'à nous : *Væ nobis miseris, ad quos pharisæorum vitia transierunt* (1). » C'est pourquoi, quelque affreuse que paroisse la peinture que l'Évangile nous en fait, il y a à profiter pour tout le monde; et chacun doit prendre pour soi cet avertissement du Sauveur : *Ayez soin de vous défendre du levain des pharisiens* (2).

Pour ce qui est du portrait du second homme, Jésus-Christ, le Sauveur du monde, le chef et le modèle des chrétiens; c'est ce que tous ceux qui sont honorés de ce nom glorieux, doivent étudier avec un soin et une application dignes de celui dont ils portent le nom, et dont ils doivent porter l'image et la ressemblance. Et en quel endroit de l'Évangile ne le trouveront ils pas dépeint, puisque l'Évangile n'est autre chose que Jésus-Christ même encore vivant et respirant dans sa parole; encore opérant les œuvres de sa toute-puissance divine, et souffrant les humiliations et les opprobres auxquels il s'est soumis, en s'unissant à la nature humaine; encore enseignant sur la terre les vérités du ciel; et formant pour le ciel l'Église des élus étrangers sur la terre?

Il semble même que nous avons en cela un grand avantage sur ceux qui ont vu et entendu Jésus-Christ. Ils

(1) Hieron. in Matth. xxiii. l. 4. — (2) Matth. xvi. 6. Marc. viii. 15. Luc. xii. 1.

voyoient Jésus-Christ, ils étoient témoins des merveilles qu'il opéroit, ils entendoient les vérités qui sortoient de sa bouche divine; mais quel contre-poids ne trouvoient-ils pas dans l'infirmité de sa chair, dans une vie commune et ordinaire, dans les opprobres et les humiliations auxquelles il s'assujettissoit, et dont le scandale suivi de celui de sa croix, n'avoit point encore été levé? Mais nous qui recevons maintenant l'Évangile de Jésus-Christ scellé du sang de cet Homme-Dieu, confirmé par sa résurrection et son ascension glorieuse, par la mission et les opérations visibles de son Esprit, par l'accomplissement des prophéties et des promesses, par la foi de tant de peuples, et par le sang de tant de martyrs qui, dans toutes les parties du monde, ont donné avec joie leur vie pour la vérité de ce livre divin; nous encore, qui recevons l'Évangile de Jésus-Christ de la main de son épouse, l'église catholique; c'est-à-dire, d'une église qui l'a reçu de Jésus-Christ, de ses apôtres et de leurs successeurs qui, de main en main et par une tradition continuelle, l'ont transmis jusqu'à nous; d'une église répandue dans toutes les nations et dans tous les siècles, établie par les miracles, et fondée même par la prédication de cette parole que le monde entier a reçue de la bouche de douze disciples pauvres, sans science et sans appui, ce qui est le plus grand de tous les miracles; nous donc à qui l'Évangile a été donné dans toutes ces circonstances et avec tous ces secours, au lieu de regretter injustement et inutilement de ne l'avoir pas entendu de la bouche du Sauveur, louons-le de nous avoir fait naître dans un temps où ce seroit une aussi grande et aussi réelle folie de ne le pas recevoir comme la parole de Dieu, que c'en étoit une autrefois aux yeux des gentils et des infidèles de le recevoir comme quelque chose de divin, et comme l'instrument du salut, lorsqu'il n'étoit pas encore soutenu et fortifié de cette foule de preuves qui nous en attestent la divinité.

Recevons-le donc avec respect et reconnaissance; lisons-le avec amour et religion; faisons-en nos délices et tous les saints usages que l'on doit faire d'un livre écrit par Jésus-Christ même; car n'en doutons point, c'est proprement Jésus-Christ qui est le véritable auteur des saints évangiles; et loin de donner dans les sentimens téméraires et pernicieux de certains écrivains qui ont osé avancer qu'il n'est pas nécessaire qu'un livre historique, tel qu'est

l'Évangile, ait été inspiré du Saint-Esprit pour être un livre divin et canonique; disons plutôt avec saint Augustin que « quand les apôtres et les disciples du Sauveur ont écrit ce qu'il a fait et enseigné, il faut bien se garder de dire que ce n'est pas lui qui l'a écrit; puisque ce sont ses membres qui l'ont composé, sans y rien mettre que ce que leur chef leur a fait connoître, et leur a dicté lui-même. Car tout ce qu'il a voulu que nous lussions de ses actions et de ses paroles, dit ce père, il le leur a fait écrire comme par ses propres mains (1). »

Quelle consolation pour notre foi, d'avoir un fondement aussi inébranlable que celui-là ! Quelle joie pour notre espérance, de n'être pas moins assurée de la vérité et de la certitude des promesses que nous fait l'Évangile, que si la Vérité même incarnée nous les faisoit maintenant de sa propre bouche ! Quel secours pour notre charité, d'être assurés de trouver dans ce livre adorable le Médiateur sans lequel nous ne pouvons être réconciliés avec Dieu; la voie sans laquelle nous ne pouvons aller à lui; le guide qui seul peut nous y conduire; la lumière hors de laquelle tout est ténèbres; la victime dans le sang de laquelle nous devons être lavés; le prêtre toujours vivant, toujours présent, toujours agissant pour nous devant la face de Dieu; le maître que nous devons écouter; le modèle sur lequel nous devons former notre vie; l'exemple de toutes les vertus qui doivent nous rendre semblables à notre chef; en un mot, ce chef adorable comme le principe de la vie, de la foi et de l'esprit de la grâce dans ses membres, et comme le souverain juge des vivans et des morts !

Jésus-Christ a voulu que l'histoire de sa vie et l'abrégé des instructions qu'il a données aux hommes, nous fussent transmis par quatre écrivains différens qui sont comme quatre témoins, dont deux déposent ce qu'ils ont vu, c'est saint Matthieu et saint Jean, deux déposent ce qu'ils ont appris et entendu, c'est saint Marc et saint Luc; tous quatre suivent l'impression de l'esprit de Jésus-Christ qui leur fait discerner la vérité à laquelle ils doivent rendre témoignage, et leur dicte lui-même les expressions fidèles du témoignage qu'ils doivent lui rendre. Plusieurs d'entre

## IV.

Remarques sur l'Harmonie des quatre évangiles placée à la suite de cette préface, et sur les Dissertations qui l'accompagnent.

(1) Aug. de cons. Evang. l. i. c. 35. *Cum illi scripserunt, quæ ille ostendit et dixit, nequaquam dicendum est quod ipse non scripserit: quandoquidem membra ejus id operata sunt, quod dictante capite cognoverunt. Quid enim ille de suis factis et dictis nos legere voluit, hoc scribendum illis tamquam suis manibus imperavit.*

les anciens et d'entre les modernes ont comparé les écrits de ces quatre évangélistes, et ont entrepris d'en faire un seul corps d'histoire sous le titre de Concorde ou d'Harmonie. Mais comme le texte des évangélistes ne conserve pas toujours le même ordre dans les faits qui sont rapportés par eux, de là il est arrivé que ceux qui ont voulu les réunir, ont suivi différens systèmes. L'Harmonie grecque et latine, composée par M. Thoynard, et imprimée à Paris chez Cramoisy en 1707, paroissoit depuis peu, lorsque D. Calmet, occupé à son commentaire, se proposa de donner une Harmonie française : il s'attacha au système de ce savant homme; et le prit pour fondement de l'ouvrage qu'il méditoit; de sorte que l'Harmonie française de D. Calmet n'est presque qu'une traduction de l'Harmonie latine de M. Thoynard.

Je dis, de l'Harmonie latine; car il y a cette différence entre l'Harmonie grecque et l'Harmonie latine de cet auteur, que l'Harmonie grecque est composée des expressions mêmes des évangélistes, au lieu que l'Harmonie latine n'est proprement qu'un sommaire plus ou moins étendu, où l'auteur ne conserve pas toujours les expressions des évangélistes. Telle est aussi l'Harmonie française de D. Calmet. Le système de M. Thoynard suivi par D. Calmet consiste en ce que cet auteur s'attachant constamment à l'ordre suivi par saint Marc, par saint Luc et par saint Jean, rapproche et réunit les textes de ces trois évangélistes, et ramène au même ordre le texte de saint Matthieu; c'est-à-dire, qu'il ne transpose aucun des textes de saint Marc, de saint Luc, ni de saint Jean; et que les seules transpositions qu'il croit être obligé de faire ne se rencontrent que dans le texte de saint Matthieu; ce n'est même que depuis le  $\chi$  22. du chap. iv, jusqu'au  $\chi$  13. du chap. xiv de cet évangéliste; encore soupçonne-t-il, avec assez de vraisemblance, que si dans ces dix chapitres, le texte de saint Matthieu s'éloigne de l'ordre suivi par les trois autres évangélistes, cela peut fort bien venir de quelque dérangement dans les manuscrits. On a déjà vu l'exemple d'un pareil dérangement dans le livre de Jérémie, où il est constant que l'ordre des chapitres est troublé depuis le xx jusqu'au xxxvii; en sorte que dans ces dix-sept chapitres, y en a au moins onze qui paroissent être hors de leur place; comme nous l'avons fait voir (1). Il pourroit donc bien y avoir

(1) Préface sur Jérémie.

quelque dérangement semblable dans l'évangile de saint Matthieu : et ce qui donne lieu à M. Thoynard de soupçonner ce dérangement, c'est qu'il semble assez étonnant que le texte de saint Matthieu s'éloigne ainsi de l'ordre suivi par les trois autres évangélistes, tandis que saint Marc même, qui n'est en quelque sorte que l'abréviateur de saint Matthieu, s'accorde si bien avec saint Luc et avec saint Jean (1) : *Ab aliorum evangelistarum ordine a capitis iv. evangelii sui. § 22. ad ejusdem evangelii capitis xiv. § 13. plurimum discedit (Matthæus.) Quod sane mirari subit, cum evangelista Marcus, ejus veluti epitomator, cum Luca et Joanne æquo pede in iis omnibus narrandis decurrat, quæ apud Matthæum varie transposita leguntur.* Or il est assez difficile, ajoute-t-il, d'apercevoir d'où cela peut venir, à moins que ce ne soit de quelque dérangement très-ancien dans les exemplaires de saint Matthieu : *Quod unde evenerit, nisi ex perturbatione aliqua, eaque antiquissima schedarum evangelistæ hujus, difficile est perspicere.*

D'ailleurs le dérangement qui paroît être dans l'évangile de saint Matthieu, est moins considérable que celui qui se trouve être en effet dans le livre de Jérémie. Il est plus simple que M. Thoynard même ne le représente. Et d'abord nous ferons voir que rien n'oblige de l'étendre depuis le § 22. du chap. iv, jusqu'au § 13. du chap. xiv; on peut dire que ce dérangement ne s'étend que depuis la fin du chap. iv, jusqu'à la fin du chap. xiii; et dans ces neuf chapitres, il n'y en a que trois et demi qui paroissent être hors de leur place : ce sont les dix-sept premiers versets du chap. ix, et les chap. xi, xii et xiii. C'est ce que l'on pourra remarquer dans les notes que nous joindrons à l'Harmonie de D. Calmet, et dans la table harmonique que nous placerons à la tête de la préface sur saint Matthieu. Dans tout le reste, le texte de saint Matthieu s'accorde parfaitement avec les textes des trois autres évangélistes.

Il est vrai que quelques interprètes confondent certains faits et certaines paroles que M. Thoynard distingue. Mais il est constant que dans l'Évangile, il y a des faits qui sont doubles, et qu'il ne faut pas confondre. Il est certain qu'il y a deux multiplications de pains, l'une de cinq pains pour

(1) *Thoynardî prolegomena ad Harmoniam, cap. 1.*

cing mille hommes, et l'autre de sept pains pour quatre mille hommes (1). Il est constant que Jésus-Christ a chassé du temple au moins deux fois les marchands et les changeurs : la première fois au commencement de son ministère public, selon le témoignage de saint Jean (2); la seconde fois à la fin de son ministère public, c'est-à-dire, au jour même de son entrée triomphante dans Jérusalem, selon les témoignages de saint Matthieu et de saint Luc (3). Après cela on ne doit pas être surpris, si M. Thoynard, pour conserver l'ordre des évangélistes, suppose que cet événement déjà arrivé deux fois, a pu arriver encore une troisième fois, c'est-à-dire, le lendemain de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, selon le témoignage de saint Marc (4). On ne doit pas être surpris si ce savant homme suppose que le lépreux, dont saint Matthieu place la guérison après le sermon sur la montagne (5), est différent de celui dont saint Marc et saint Luc placent la guérison avec celle du paralytique qui fut présenté devant Jésus-Christ à Capharnaüm (6).

De même il est constant qu'il y a des paroles que Jésus-Christ a prononcées au moins deux fois. Selon saint Matthieu, Jésus-Christ dans le sermon sur la montagne dit à ses disciples, que si leur œil même ou leur main est pour eux un sujet de scandale, il faut qu'ils l'arrachent et le coupent (7); et selon le même évangéliste, Jésus-Christ répéta cette même parole dans une autre occasion (8). Selon saint Luc, Jésus-Christ ordonne deux fois à ses disciples de prendre leur croix, et de le suivre (9); et deux fois il leur déclare que quiconque voudra sauver son âme la perdra (10); deux fois il prononce que quiconque s'élève sera abaissé (11); deux fois il dit qu'on donnera à celui qui a déjà, mais que pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il semble avoir (12). Après cela, on ne doit pas être surpris si M. Thoynard, suivant l'ordre des évangélistes, distingue quelques paroles que d'autres confondent. En effet, rien n'oblige de transposer le texte des évangélistes pour éviter des répétitions qui ont fort bien pu se trouver dans la bouche même de Jésus-Christ.

(1) *Matth.* xiv. 14. *et seqq.* xv. 32. *et seqq.* xvi. 9. 10. — (2) *Joan.* ii. 13. *et seqq.* — (3) *Matth.* xxi. 12. *et seqq.* *Luc.* xix. 45. 46. — (4) *Marc.* xi. 12. *et seqq.* — (5) *Matth.* viii. 1. *et seqq.* — (6) *Marc.* i. 40. *et seqq.* *Luc.* v. 12. *et seqq.* — (7) *Matth.* v. 29. 30. — (8) *Matth.* xviii. 8. 9. — (9) *Luc.* ix. 23. xiv. 27. — (10) *Luc.* ix. 24. xviii. 33. — (11) *Luc.* xiv. 11. xviii. 14. — (12) *Luc.* viii. 18. xix. 26.

Nous donnerons ici l'Harmonie française de D. Calmet, que nous avons revue sur l'Harmonie grecque et latine de M. Thoynard. Cette révision nous a donné lieu de remarquer le soin avec lequel D. Calmet a travaillé cette pièce. Pour y répandre plus de jour, nous l'avons divisée en cinq parties, dont les quatre Pâques célébrées par Jésus-Christ depuis son baptême forment le partage. Nous avons conservé les sommaires que D. Calmet même y a placés; nous y avons seulement ajouté des numéros qui facilitent l'usage de cette Harmonie. D. Calmet s'étoit contenté de placer au bas de chaque page les citations des textes qu'il réunit: nous y avons ajouté quelques notes, soit pour marquer la suite des textes lorsqu'elle est interrompue; soit pour en justifier la distribution, surtout à l'égard des neuf ou dix chapitres de saint Matthieu dont l'ordre se trouve changé; soit enfin pour éclaircir les difficultés qui se rencontrent quelquefois dans la conciliation des expressions employées par les évangélistes. Souvent la distribution des textes est fondée sur l'ordre même que les évangélistes ont suivi; et alors nous ne nous arrêtons pas à la justifier; les citations seules suffisent pour cela. Il y a aussi quelques difficultés qui moins apparentes dans l'Harmonie, n'exigeoient pas de nous de prévenir ce que nous en dirons dans les notes qui seront jointes au texte. Quant à la chronologie, D. Calmet suit l'opinion de M. Thoynard qui place la naissance de Jésus-Christ trois ans avant l'époque de l'ère chr. vulg., c'est-à-dire, au 25 décembre de l'an 4710 de la période Julienne. Nous avons eu occasion d'examiner ce point de chronologie; et nous en parlerons avec étendue dans la Dissertation que nous donnerons sur les années de Jésus-Christ (1). Il nous paroît que l'époque de l'ère chr. vulg. est l'époque véritable de la naissance de Jésus-Christ, c'est-à-dire, que la naissance de Jésus-Christ nous paroît être du 25 décembre de l'an 4715 de la période Julienne: nous en exposerons les preuves, et nous répondrons aux objections. En suivant cette hypothèse, nous concluons que la conception de saint Jean-Baptiste placée par M. Thoynard et par D. Calmet en l'année 4709 de la période Julienne, doit être de l'année 4712. Nous l'avons marqué ainsi à la marge de l'Harmonie; mais en même temps nous y avons exprimé le sentiment de D. Calmet

(1) Elle se trouvera à la suite de l'Harmonie.

qui est celui de M. Thoynard. Quant à l'époque du baptême et de la mort de Jésus-Christ, nous convenons avec D. Calmet et avec M. Thoynard, que Jésus-Christ a été baptisé le 6 janvier de la 30<sup>e</sup> année de l'ère vulg., et qu'il est mort sur la croix le 3 avril de l'année 33<sup>e</sup>. Ainsi notre chronologie ne diffère de celle de D. Calmet et de M. Thoynard que depuis la conception de saint Jean-Baptiste jusqu'au baptême de Jésus-Christ, ou plutôt jusqu'au commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste en la 28<sup>e</sup> année de l'ère chr. vulg. Car sur ce point nous convenons encore avec D. Calmet et avec M. Thoynard. D. Calmet adopte le sentiment de M. Thoynard et du P. Lami touchant la Pâque qui concourt avec la mort de Jésus-Christ ; comme eux il suppose que Jésus-Christ ne célébra pas cette dernière Pâque : pour nous, nous croyons avec la plupart des interprètes, que Jésus-Christ la célébra ; nous pensons avec le P. Hardouin, que Jésus-Christ en célébrant cette Pâque, ne l'anticipa point, mais que le même jour 2 avril qui étoit le 15 de Nisan pour les Juifs, pouvoit être le 14 pour les Galiléens ; c'est ce qui nous a donné lieu de faire cette distinction dans la chronologie des huit jours de la grande semaine où furent consommés les mystères de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ ; mais nous avons mis entre deux parenthèses le nombre des jours selon le calcul des Galiléens, afin qu'on ne nous impute pas d'attribuer à D. Calmet cette distinction. Enfin comme nous avons annoncé dans les analyses de tous les livres précédens, les Dissertations qui avoient rapport à ces livres ; de même ici, l'Harmonie de D. Calmet étant en quelque sorte l'analyse des quatre évangiles, nous y annoncerons les Dissertations qui ont rapport aux textes sacrés des évangélistes, et qui se trouveront rassemblées à la suite de cette Harmonie.

HARMONIE  
DES  
SAINTS ÉVANGILES,

OU

HISTOIRE ABRÉGÉE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST,  
RANGÉE SELON L'ORDRE DES TEMPS.

PREMIÈRE PARTIE.

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la conception de saint Jean-Baptiste jusqu'à la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême.

**D**IEU voulant préparer un précurseur au Messie, fit annoncer à Zacharie, prêtre de la famille d'Abia, la naissance d'un fils, qui devoit être nommé Jean (1). Zacharie étoit dans le Saint, où il offroit l'encens au Seigneur, lorsque l'ange Gabriel lui apparut, et lui annonça cette nouvelle. Ayant été incrédule aux paroles de l'ange, il devint muet sur-le-champ. Elisabeth son épouse conçut peu de jours après le retour de Zacharie dans sa maison à Hébron. (L'époque de la conception et de la naissance de saint Jean-Baptiste est déterminée par celle de la conception et de la naissance de Jésus-Christ. Et à la suite de cette Harmonie on examinera dans une Dissertation particulière ce qui regarde les années de Jésus-Christ.)

Six mois après, l'ange Gabriel fut envoyé à Marie épouse de Joseph, et lui annonça la naissance future du Sauveur du monde, qui devoit s'appeler *Jésus*. Marie conçut par l'opération du Saint-Esprit (2). (La généalogie de Jésus-Christ sera le sujet d'une Dissertation.)

(1) *Luc.* 1. 5-25. — (2) *Idem*, 1. 26-38.

I.  
Conception  
de saint Jean  
Baptiste.

AN DE LA PÉR.  
JUL.

4712.\*

\* Selon  
D. Calmet,  
4709.

Voyez la  
Dissertation  
sur les années  
de J.-C.

II.  
Annoncia-  
tion et incar-  
nation de Jé-  
sus-Christ.

AN DE LA PÉR.

JUL.

4712.

III.

Visitation.

4713.\*

\* Selon

D. Calmet,

4710.

Peu de temps après que Marie eut conçu, elle partit de Nazareth, pour aller trouver sa cousine Elisabeth, qui depuis six mois étoit enceinte du précurseur du Messie. Elisabeth n'eut pas plus tôt entendu la voix de Marie, que pénétrée de joie, elle sentit son enfant tressaillir dans son sein. Elle connut par une lumière surnaturelle toute la grandeur de celle qui venoit la visiter; et Marie de son côté rendit à Dieu des actions de grâces, par un cantique qu'elle chanta (1). Elle demeura environ trois mois avec Elisabeth.

IV.

Naissance  
de saint Jean-  
Baptiste.

Dans cet intervalle, Elisabeth ayant heureusement enfanté, tous ses parens et ses voisins vinrent la congratuler; et au huitième jour, lorsqu'on vint pour circoncire l'enfant, les parens vouloient lui donner le nom de Zacharie; mais Elisabeth voulut qu'on l'appelât Jean. On fit donc signe à son père, pour savoir quel nom il vouloit qu'on lui donnât; et ayant alors demandé des tablettes, il écrivit: Jean est son nom. Alors la langue de Zacharie se délia, et il commença de louer Dieu par un cantique qu'il composa sur-le-champ, étant rempli d'un saint enthousiasme de l'Esprit-Saint (2).

V.

Soupçon de  
saint Joseph.

Marie étant retournée à Nazareth, Joseph son époux s'aperçut de sa grossesse: et comme il étoit juste, et savoit qu'il ne l'avoit point touchée, il ne voulut point la faire punir selon la rigueur de la loi; mais il résolut de la répudier secrètement. Il étoit rempli de ces pensées, lorsque l'ange du Seigneur lui apparut en songe, et lui découvrit le mystère. Il la prit donc dans sa maison, et la retint comme son épouse (3); mais il la traita comme sa sœur. (On examinera dans une Dissertation tout ce qui regarde saint Joseph.)

VI.

Naissance de  
Jésus-Christ.

Environ neuf mois après l'incarnation du Fils de Dieu, on publia un édit de l'empereur Auguste, qui ordonnoit que chaque père de famille se feroit inscrire dans le lieu de sa naissance ou de son origine. Joseph partit donc de Nazareth avec Marie son épouse, pour venir à Bethléhem, qui étoit le lieu de leur origine. Ils se logèrent dans l'hôtellerie publique de la ville; Marie y accoucha de son premier-né; et comme il n'y avoit point de lieu dans l'hôtel-

(1) *Luc.* 1. 39-56. — (2) *Luc.* 1. 57. *ad finem.* (La suite se trouve à l'art. vi.) — (3) *Matth.* 1. 18. *ad finem.* (La suite à l'art. ix.) — (4) *Luc.* 11. 1-7.

lerie pour placer commodément un enfant, elle fut obligée de le mettre dans la crèche des animaux (1).

Aussitôt que le Sauveur fut né à Bethléhem, l'ange du Seigneur annonça sa naissance à des pasteurs, qui étoient au voisinage, et qui veilloient la nuit en faisant paître leurs troupeaux. Les pasteurs partirent, et allèrent à Bethléhem dans l'hôtellerie, où ils trouvèrent Marie, Joseph, et l'enfant dans la crèche. Ils publièrent tout ce qu'ils avoient vu et entendu; et tous ceux qui l'entendirent, en furent remplis d'admiration (2).

Huit jours après la naissance du Fils de Dieu, on vint pour le circoncire, et on lui donna le nom de Jésus, ainsi qu'il avoit été ordonné par l'ange (3).

Quelque temps après, les mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, conduits par une étoile qui leur étoit apparue à la naissance de Jésus. A leur arrivée, toute la ville fut émue, surtout lorsqu'on leur entendit dire qu'ils cherchoient un roi des Juifs nouveau-né, dont ils avoient vu l'étoile dans l'Orient. Hérode étoit alors malade à Jéricho; il y fit venir les prêtres, pour savoir d'eux en quel lieu le Messie devoit naître; ils lui répondirent que c'étoit à Bethléhem. Alors le roi fit secrètement venir les mages, et leur dit d'aller trouver le nouveau roi, et qu'aussitôt qu'ils l'auroient vu, ils vinssent l'en informer, afin qu'il allât aussi l'adorer. Ils partirent; et l'étoile qu'ils avoient vue en Orient leur apparut de nouveau, et les conduisit à Bethléhem, où elle s'arrêta sur l'endroit où étoit l'enfant. Ils y entrèrent, l'adorèrent, et lui offrirent leurs présens. La nuit suivante, un ange leur apparut en songe, et leur dit de ne pas retourner vers Hérode. Ils prirent donc une autre route, et ils s'en retournèrent en leur pays (4). (On examinera dans une Dissertation ce qui regarde les mages dont il est ici parlé, et l'étoile qui leur apparut.)

Quarante jours après la naissance de Jésus, le temps de la purification de Marie étant accompli, elle alla de Bethléhem à Jérusalem, pour présenter son Fils au temple du Seigneur, et pour y offrir les victimes prescrites par la loi aux femmes après leurs couches. Le saint vieillard Siméon rempli du Saint-Esprit, vint à l'heure même au temple; et ayant pris l'enfant Jésus entre ses bras, il rendit grâces à Dieu, et lui dit qu'il sortiroit content de ce monde, puis-

(1) *Luc.* II. 1.-7. — (2) *Luc.* II. 8-20. — (3) *Luc.* II. 21. (La suite à l'art. x.) — (4) *Matth.* II. 1.-12. (La suite à l'art. xi.)

AN DE LA PÉR.

JUL.

4713.

VII.

Les pasteurs adorent Jésus-Christ.

VIII.

Circoncision de Jésus-Chr.

IX.

Adoration des mages.

4714.

AN DE L'ÈRE CHR. VULG.

1.\*

\* Selon D. Calmet, 4711 de la pér. Jul. 3 ans avant l'ère chrétien vulg.

X.

Purification de Marie.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

1.

qu'il avoit vu le Sauveur, qui étoit l'attente d'Israël. Il prédit à Marie que son cœur seroit percé de douleur, et que son Fils seroit pour la chute et la résurrection de plusieurs. Il y avoit en même temps dans le temple une sainte veuve, nommée Anne, fille de Phanuel, qui loua Dieu de ce qu'elle avoit vu, et qui le répandit dans tout Israël (1).

XI.  
Fuite en  
Égypte.

Après cela, Marie et Joseph s'en retournèrent en Galilée à Nazareth; mais à peine y étoient-ils entrés, qu'un ange avertit Joseph en songe de mener l'enfant en Égypte, parce qu'Hérode devoit bientôt le faire chercher pour le mettre à mort. Joseph obéit, et prit le chemin de l'Égypte (2).

XII.  
Massacre des  
innocens.

Hérode voyant que les mages ne revenoient point le trouver, comme il les en avoit priés, entra dans une cruelle défiance; et craignant que ce nouveau roi ne vint pour le dépouiller, il envoya à Bethléhem, et y fit mettre à mort, tant dans la ville que dans ses confins, tous les enfans mâles au-dessous de deux ans (3).

XIII.  
Retour de  
Joseph en Ju-  
dée.

\* Trente-troi-  
sième selon  
D. Calmet.

Hérode étant mort peu de temps après ce massacre, son fils Archélaüs lui succéda; et l'ange du Seigneur ayant apparu à Joseph, lui dit de retourner en Judée. Il se retira à Nazareth, ville de Galilée (4), où Jésus-Christ demeura jusqu'à la trentième année\* de son âge.

XIV.  
Jésus au mi-  
lieu des doc-  
teurs.

12.\*  
\* Selon D.  
Calmet, 9.

Jésus étant âgé de douze ans, alla à Jérusalem avec Joseph et Marie pour la fête de Pâque. Après y avoir satisfait à ce que la loi demandoit, Joseph et Marie s'en retournèrent; et croyant que Jésus étoit dans la compagnie avec leurs parens ou amis, ils marchèrent un jour sans se douter de son absence. Mais le soir, ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem, où ils le rencontrèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, leur faisant des questions, et les écoutant. Joseph et Marie lui dirent la peine où ils avoient été à son occasion. Il leur dit qu'ils devoient savoir qu'il falloit qu'il fût occupé à ce qui regardoit le service de son Père. Il retourna donc avec eux à Nazareth, et leur demeura soumis (5).

(1) *Luc. II. 22.-38.* (La suite à l'art. XIII.) — (2) *Matth. II. 13.-15.* (D. Calmet disoit ici que ce fait étoit arrivé lorsque Marie et Joseph se disposoient à retourner à Nazareth; mais le texte de saint Matthieu dit assez expressément qu'ils s'y en retournèrent; et rien n'empêche qu'en effet ils n'y soient rentrés avant l'apparition de l'ange.) — (3) *Matth. II. 16.-18.* — (4) *Matth. II. 19. ad fin.* (La suite à l'art. XV.) — (5) *Luc. II. 42. ad finem.*

Jean, fils de Zacharie, après avoir vécu dans le désert, jusqu'à la vingt-neuvième\* année de son âge, vint sur le Jourdain prêcher le baptême de la pénitence; et tout le pays venoit à lui pour recevoir son baptême, et pour confesser ses péchés. (Le baptême de saint Jean donnera lieu à une Dissertation sur les trois baptêmes dont il est parlé dans l'Écriture, savoir, le baptême des Juifs, le baptême de saint Jean-Baptiste, et le baptême de Jésus-Christ.) Jean leur parloit avec force et autorité, et ne ménageoit personne, disant que la cognée étoit déjà à la racine de l'arbre, et que s'ils ne retournoient à Dieu par une sincère conversion, ils sentiroient bientôt les effets de sa colère. Il donnoit des leçons aux soldats, aux publicains, aux pharisiens, aux sadducéens, à tous ceux qui venoient à lui. Sa manière de vivre étoit très-austère, ne se nourrissant que de sauterelles et de miel sauvage; et étant vêtu d'un habit de poil de chameau, et ceint d'une ceinture de cuir (1). (Ce qui est dit ici des pharisiens et des sadducéens, donnera lieu à une Dissertation sur les différentes sectes des Juifs, c'est-à-dire, sur les pharisiens, les sadducéens, les esséniens et les hérوديens.)

La vertu et la manière de vivre de saint Jean firent naître à plusieurs le soupçon qu'il pourroit bien être le Messie qu'on attendoit; mais il déclara qu'il ne l'étoit point; que pour lui il baptisoit du baptême de l'eau pour disposer le peuple à la pénitence, et à recevoir celui qu'ils attendoient, qui étoit plus fort et plus grand que lui, et dont il n'étoit pas digne de délier la courroie des souliers; que celui-là les baptiseroit par le Saint-Esprit et par le feu; qu'il avoit déjà le van à la main, et qu'il étoit près de nettoyer son aire, et de jeter la paille inutile dans un feu qui ne s'éteint point (2).

Comme tout le monde venoit à Jean pour être baptisé, Jésus vint aussi de Galilée, pour recevoir son baptême. Jean l'empêchoit, disant : C'est à vous de me baptiser. Mais Jésus lui ayant dit qu'il falloit qu'il remplit, comme lui, tous les devoirs de la justice, Jean lui donna le baptême. Et comme Jésus sortoit de l'eau, et faisoit sa prière, les cieus s'ouvrirent et le Saint-Esprit descendit sur lui en forme d'une colombe; et on entendit une voix du ciel, la-

(1) *Matth.* III. 1.-10. *Marc.* I. 1.-6. *Luc.* III. 1.-14. — (2) *Matth.* III. 1. 12. *Marc.* I. 7. 8. *Luc.* III. 15.-18. (Les deux versets suivans se trouveront à l'art. XVII.)

AN DE L'ÈRE

CHR. VULG.

12.

XV.

Commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste.

\* Trente-deuxième, selon D. Calmet.

28.

XVI.

Jean-Baptiste confesse que Jésus est le Messie.

30.

XVII.

Jésus reçoit le baptême de Jean.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
30.

XVIII.  
Jésus va dans  
le désert, et  
il y est tenté  
par le démon.

quelle disoit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance (1).

Jésus, aussitôt après son baptême, fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté du démon ; et après avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ; et le tentateur s'approchant, lui dit de changer en pain les pierres qu'il lui présenta ; mais Jésus lui répondit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce que Dieu veut lui donner pour sa nourriture. Ensuite le démon le transporta sur une haute montagne, d'où il lui fit voir tous les royaumes de la terre, et il lui dit : Je vous donnerai tout cela, si vous voulez m'adorer. Mais Jésus lui répondit : Il est écrit : Vous n'adorerez que le Seigneur votre Dieu. Enfin le démon le transporta sur le haut du temple, et lui dit de se jeter en bas, et que les anges le recevoient entre leurs mains, de peur qu'il ne se blessât. Mais le Fils de Dieu lui dit : Il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Après cela le démon le laissa pour un temps, et les anges vinrent lui servir à manger (2). (Ceci donnera lieu à une Dissertation sur les bons et les mauvais anges.)

XIX.  
Députation  
des Juifs vers  
saint Jean.

Jean-Baptiste avoit quitté le désert de Judée, où il baptisoit d'abord, et étoit venu à Béthanie ou Bétharaba au delà du Jourdain, où il continuoit d'instruire et de baptiser le peuple. Le bruit de ses prédications et de sa vie obligea les principaux des Juifs de lui envoyer une députation de prêtres et de lévites pour lui demander s'il étoit le Christ. Il répondit que non. On lui dit : Etes-vous Elie ? Il répondit : Non. Etes-vous prophète ? Il répondit qu'il ne l'étoit point. Qu'êtes-vous donc, ajoutèrent-ils, et pourquoi baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ? Il dit : Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie au Seigneur. Je vous baptise dans l'eau ; mais celui que vous cherchez, est au milieu de vous, et vous ne le connoissez point (3).

(1) *Matth.* III. 15. *ad finem.* *Marc.* I. 9.-11. *Luc.* III. 21.-22. (La suite contient la généalogie de Jésus-Christ.) — (2) *Matth.* IV. 1.-11. *Marc.* I. 12. 13. (La suite à l'art. XXVIII.) *Luc.* IV. 1.-13. (La suite à l'art. XXIX.) Saint Luc met pour troisième tentation celle que saint Matthieu met la seconde. La plupart des commentateurs suivent l'ordre marqué par saint Matthieu. Les particules *alors* et *encore* employées par cet évangéliste, semblent montrer qu'il a voulu garder l'ordre des temps où ces tentations arrivèrent. La différence qui se trouve dans saint Luc ne vient peut-être que de quelque méprise des copistes. Voyez l'exemple d'une transposition semblable dans l'art. LVII. ) — (3) *Joan.* I. 19.-28.

Le lendemain matin Jean vit Jésus qui venoit à lui, et il dit au peuple, en le leur montrant : Voilà l'Agneau de Dieu ; voilà celui qui ôte les péchés du monde ; voilà celui dont je vous ai dit : Il viendra après moi un homme qui est avant moi. Je ne le connoissois point ; mais celui qui m'a envoyé baptiser, m'a dit : Celui sur qui vous verrez descendre le Saint-Esprit, est celui qui baptise par le Saint-Esprit ; et j'ai vu le Saint-Esprit qui descendoit sur lui ; c'est ce qui me l'a fait connoître (1).

Le jour suivant (2), Jean voyant passer Jésus, dit encore en présence de deux de ses disciples : Voilà l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples suivirent Jésus, vinrent au lieu où il demouroit, et demeurèrent ce jour-là avec lui. Vers les quatre heures après midi, André ayant trouvé son frère Simon, l'amena à Jésus. Jésus lui dit : Vous êtes Simon, fils de Jona ; vous vous appellerez désormais *Céphas*, c'est-à-dire Pierre (3).

Le lendemain Jésus partit pour s'en retourner à Nazareth en Galilée ; il rencontra Philippe, et lui dit de le suivre. Philippe le suivit ; et ayant trouvé Nathanaël, il l'invita aussi à suivre Jésus, en lui disant : Nous avons trouvé celui que Moïse et les prophètes nous ont annoncé, en la personne de Jésus fils de Joseph de Nazareth. Nathanaël répondit : Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ? Philippe repartit : Venez, et voyez. Jésus ayant vu Nathanaël qui venoit, dit de lui : Voilà un vrai Israélite, dans lequel il n'y a point de fraude. Nathanaël répondit : D'où me connoissez-vous ? Jésus répliqua : Avant que Philippe vous appelât, je vous avois vu sous le figuier. Je vois bien, dit Nathanaël, que vous êtes le Fils de Dieu, le Roi d'Israël. Jésus lui dit : Vous verrez bien d'autres choses ; vous verrez le ciel ouvert, et les anges descendre et monter sur le Fils de l'homme (4).

Trois jours après le départ de Jésus de Béthanie (5) ou Bétharaba, il vint à Cana ville de Galilée, où il se faisoit une noce, à laquelle il fut invité avec sa mère et ses dis-

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

30.

XX.

Jean confesse  
de nouveau  
que Jésus est  
le Messie.

XXI.

Première  
vocation de  
saint André  
et de saint  
Pierre.

XXII.

Vocation de  
Philippe et de  
Nathanaël.

XXIII.

Noces de Ca-  
na en Galilée.

(1) *Joan.* 1. 29.-34.—(2) (Ou plutôt, le lendemain encore, le même jour qui étoit le lendemain de la députation. C'est ainsi que quelques-uns expliquent cette expression, *Altera die iterum*, au v 35. du chap. 1<sup>er</sup> de saint Jean ; et on le confirme par le *die tertia* du chap. 11. v 1. dont il sera parlé ci-après.) — (3) *Joan.* 1. 35.-42. — (4) *Joan.* 1. 45. *ad finem.* — (5) (Ou plutôt, le troisième jour après la députation des Juifs vers saint Jean. Le premier est marqué aux v 29. et 35. du chap. 1<sup>er</sup>, le second au v 44. Celui-ci est le troisième. C'est la remarque de M. Thoynard.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
51.

Première  
Pâque de Jé-  
sus-Christ de-  
puis son bap-  
tême.

ciples. Le vin étant venu à manquer, Marie mère de Jésus l'en avertit ; et il changea en vin six grandes cruches pleines d'eau. Voilà le premier des miracles de Jésus, depuis le commencement de sa mission. Après la cérémonie des noces, qui duroit ordinairement sept jours, Jésus alla à Capharnaüm sur la mer de Tibériade, où il demeura peu de jours avec sa mère et ses disciples. De là il se rendit à Jérusalem, pour y célébrer la première Pâque après son baptême (1).

## SECONDE PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la seconde.

XXIV.  
Vendeurs  
chassés du  
temple.

JÉSUS étant arrivé à Jérusalem, chassa du temple les changeurs, et ceux qui vendoient des animaux pour les sacrifices. Comme on lui demandoit en vertu de quoi il faisoit cela, il répondit : Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours ; ce qu'il entendoit de la mort et de la résurrection de son corps. Plusieurs crurent en voyant les miracles qu'il faisoit ; mais Jésus ne se fioit point à eux (2).

XXV.  
Nicodème  
vient trouver  
Jésus.

Un des principaux des Juifs, nommé Nicodème, vint le trouver, lorsqu'il étoit encore à Jérusalem, et lui dit qu'il falloit que Dieu fût avec lui, puisqu'il faisoit de si grands prodiges. Jésus lui parla de la régénération, ou du baptême de l'eau et du Saint-Esprit ; ce que Nicodème ne comprit pas bien. Jésus lui dit qu'il étoit descendu du ciel, qu'il étoit la lumière du monde et le Fils de Dieu (3).

XXVI.  
Autre té-  
moignage de  
saint Jean.

Jésus ayant fait la fête de Pâque à Jérusalem, et y ayant demeuré deux jours, en sortit, et vint en Judée, où il baptisoit avec ses disciples. Jean-Baptiste aussi quitta Béthanie ou Bétharaba, et vint à Ennon près de Salim, où il continuoit de baptiser. Comme il venoit beaucoup de monde au baptême de Jésus, les disciples de Jean en conçurent quelque jalousie, et lui dirent que tout le monde alloit à celui auquel il avoit rendu témoignage. Jean leur répondit d'une manière pleine de sagesse, qu'il n'étoit

(1) Joan. II. 1.-13. — (2) Joan. II. 14. *ad finem.* — (3) Joan. III. 1.-21.

point le Messie, et qu'il n'étoit que son précurseur, et comme son paranymphe (1).

Comme Jean-Baptiste ne cessoit de crier contre le mariage incestueux d'Hérode avec Hérodiade, qu'il avoit enlevée à son frère Philippe, Hérode à l'instigation d'Hérodiade, fit arrêter Jean-Baptiste (2), sous prétexte qu'il s'assembloit autour de lui une trop grande multitude de peuple, et le fit mettre en prison dans le château de Machéronte (3).

Jésus ayant appris la détention de Jean, et craignant que les Juifs ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérode avoit arrêté Jean, quitta la Judée (4), et se retira dans la partie la plus maritime de la Galilée : cette partie de la Galilée étoit du royaume de Philippe (5), et Pilate n'y avoit aucune autorité. Jésus devoit passer par la Samarie ; et étant arrivé auprès de la ville de Sichar, il envoya ses disciples pour acheter à manger dans la ville ; et il s'assit près du puits de Jacob, vers la porte de la ville. Comme il y étoit, une femme de la ville y vint pour puiser de l'eau. Jésus lui demanda à boire. Cette femme lui témoigna sa surprise, de ce qu'un homme juif demandoit de l'eau à une femme samaritaine, car les Juifs n'avoient point de commerce avec les Samaritains. Mais Jésus l'instruisit, lui découvrit sa vie passée, lui déclara qu'il étoit le Messie, et que bientôt les vrais adorateurs adoreroient en esprit et en vérité, non à Garizim ou au temple de Jérusalem, mais en tout lieu. Les disciples étant arrivés avec de la nourriture, pressèrent Jésus de manger ; mais il leur dit qu'il avoit une autre nourriture qu'ils ne connoissoient point, qui étoit de faire la volonté de son Père. La femme étant allée à Sichar, raconta ce qui lui étoit arrivé, et l'entretien qu'elle avoit eu avec Jésus. Ceux de la ville vinrent le prier d'entrer dans leur ville : il y alla, y demeura deux jours, et plusieurs crurent en lui (6).

Étant arrivé en Galilée, il y prêchoit dans les synagogues. Il vint à Nazareth sa patrie ; il entra dans la syna-

(1) *Joan.* III. 22. *ad finem.* (La suite à l'art. xxviii.) — (2) *Matth.* XIV. 3.-5. *Marc.* I. 14. VI. 17.-20. *Luc.* III. 19.-20. ( Il paroît qu'en effet on doit placer ici l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste, que saint Luc rapporte par anticipation, et dont saint Matthieu et saint Marc ne parlent qu'à l'occasion de sa décollation : l'emprisonnement arriva immédiatement avant que Jésus-Christ eût quitté la Judée; ce que saint Jean, saint Matthieu et saint Marc joignent à ce qu'on vient de rapporter. — (3) *Jos. Ant. l.* xviii. c. 7. — (4) *Matth.* IV. 12. *Marc.* I. 14. — (5) *Jos. Ant. l.* xviii. c. 3. — (6) *Joan.* IV. 4.-43.

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.

31.

XXVII.

Prison de  
saint Jean-  
Baptiste.

XXVIII.

Entretien de  
Jésus avec la  
Samaritaine.

XXIX.

Jésus prêche

AN DE L'ÈRE  
CHR VULG.  
51.

à Nazareth.  
On veut le  
précipiter du  
haut de la  
montagne.

gogue, et y ayant lu un passage d'Isaïe, il déclara que cette prophétie étoit accomplie en sa personne, et qu'il étoit le Messie promis par les prophètes. Tout le monde admiroit sa doctrine; mais comme on savoit la bassesse de son origine, parce qu'on le croyoit fils de Joseph, ceux de Nazareth prirent du scandale de sa personne; et Jésus ne fit point de miracles parmi eux, comme il en avoit fait à Capharnaüm. Il leur dit que nul prophète n'étoit en honneur dans sa patrie; et enfin ces peuples irrités des reproches qu'il leur faisoit de leur incrédulité, le saisirent, et le menant au haut de la montagne, où leur ville étoit bâtie, ils vouloient le précipiter. Mais Jésus passant au milieu d'eux, se retira de Nazareth; il établit sa demeure la plus ordinaire à Capharnaüm, et prêcha par toute la Galilée, où il fut écouté favorablement (1).

XXX.  
Guérison du  
fils d'un officier  
du roi à  
Capharnaüm.

Étant allé à Cana pour la seconde fois, comme il y étoit, un officier du roi, qui demeuroit à Capharnaüm, et dont le fils étoit très-malade, vint l'y trouver, et le pria instamment de venir guérir son fils. Jésus le renvoya, et lui dit que son fils étoit guéri. Cet homme sur sa parole s'en retourna; et comme il approchoit de la ville, ses serviteurs vinrent lui dire que son fils avoit été guéri le jour précédent à la septième heure, c'est-à-dire à une heure après midi (2).

XXXI.  
Seconde  
vocation de  
saint André  
et de saint  
Pierre.

Quelques jours après, étant sur la mer de Tibériade, il vit deux frères, Simon, autrement nommé Pierre, et André, qui travailloient à la pêche. Il leur dit de le suivre; et aussitôt ils quittèrent leurs filets et leur barque; et le suivirent (3).

XXXII.  
Première  
vocation de  
Jacques et de  
Jean, fils de  
Zébédée.

Étant allé un peu plus loin, il vit deux autres frères, Jacques et Jean, qui étoient dans une nacelle, avec leur père Zébédée, et qui raccommodoient leurs filets. Il les appela de même à sa suite, et aussitôt ils quittèrent tout, et le suivirent (4), mais de telle manière cependant qu'ils revenoient encore de temps en temps à leurs barques.

XXXIII.  
Guérison  
d'un possédé  
à Capharnaüm.

Jésus ayant donc établi sa demeure ordinaire à Capharnaüm, commença d'y prêcher les jours de sabbat. Il y avoit là un homme possédé qui lui crioit : Je sais qui vous êtes; vous êtes le saint de Dieu. Mais Jésus lui imposant

(1) *Matth.* iv. 13.-17. *Marc.* i. 14. 15. (La suite à Part. xxxi.) *Luc.* iv. 14.-50. (La suite à Part. xxxiii.) *Jean.* iv. 43.-45.—(2) *Jean.* iv. 46. *ad finem.* (La suite à Part. xl.)—(3) *Matth.* iv. 18.-20. *Marc.* i. 16.-18.—(4) *Matth.* iv. 21.-22. (La suite à Part. xxxv.) *Marc.* i. 19.-20.

silence, commanda au démon de sortir. Il sortit, en causant à cet homme d'étranges convulsions, mais sans lui faire d'autre mal (1). (Ceci donnera lieu à une Dissertation sur les obsessions et possessions du démon.)

Etant sorti de la synagogue, il entra dans la maison de Simon, autrement Pierre, et y guérit la belle-mère de Simon, qui avoit une grande fièvre. Sur le soir, tous ceux de la ville qui avoient des malades, les amenèrent à la porte de la maison où étoit Jésus; il les guérit tous (2).

Le lendemain de très-grand matin, il se retire dans un lieu désert pour y prier. Pierre et les autres disciples viennent l'y trouver, et lui disent que tout le monde l'attend. Jésus les mène dans les bourgades, où il prêche l'Évangile du royaume, et parcourt ainsi toute la Galilée (3).

On croit que c'est dans ce voyage qu'il guérit Marie-Madeleine, de qui il chassa sept démons (4); et Jeanne, femme de Chuza, et quelques autres qui le suivirent dans la suite de sa prédication, et le servoient (5). La réputation de Jésus se répandit dans toute la Syrie, et on lui amenoit des malades de toutes parts (6).

Au retour de son voyage ou de sa mission de Galilée, il vint sur le lac de Génésareth, où il se vit accablé d'une foule de peuple, qui venoit pour l'entendre. Il se mit dans la barque de Simon-Pierre, et de là il commença d'enseigner le peuple. Il ordonna ensuite à Pierre de s'avancer en pleine mer, et de jeter ses filets. Pierre obéit, et prit une si grande quantité de poissons que ses filets se brisoient (7). Alors il s'attacha tout-à-fait à la suite de Jésus-Christ avec

(1) *Marc.* i. 21.-28. *Luc.* iv. 31.-37. — (2) *Matth.* viii. 14.-17. (La suite à l'art. LIV.) *Marc.* i. 29.-34. *Luc.* iv. 38.-41. (On voit par saint Marc et par saint Luc que la guérison de la belle-mère de saint Pierre, et celle des autres malades, arrivèrent immédiatement après ce qui précède. M. Thoynard pense qu'il peut y avoir eu quelque dérangement dans les exemplaires de saint Matthieu, depuis le  $\Psi$  22. du chap. iv jusqu'au  $\Psi$  15. du chap. xiv. Mais quant aux quatre versets de saint Matthieu dont il s'agit ici, le dérangement peut bien ne pas venir des copistes. Les évangélistes rappellent quelquefois par occasion certains événemens qu'ils n'ont pas rapportés dans leur lieu. Et il est aisé de voir que la guérison du serviteur du centenier à Capharnaüm rapportée par saint Matthieu en son rang au chap. viii a bien pu lui donner occasion de rappeler le miracle qui avoit été opéré dans le même lieu sur la belle-mère de saint Pierre.) — (3) *Matth.* iv. 23. *Marc.* i. 35.-39. (La suite à l'art. XXXVII.) *Luc.* iv. 42. *ad finem.* — (4) *Marc.* xvi. 9. *Luc.* viii. 2. — (5) *Matth.* xxvii. 55. 56. *Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* viii. 2. 3. et xxiii. 49.-55. (C'est le sentiment de M. Thoynard.) — (6) *Matth.* iv. 24. *ad finem.* (La suite à l'art. XLIV.) — (7) *Luc.* v. 1.-11.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
31

XXXIV.

Belle-mère  
de saint Pierre  
guérie de  
la fièvre.

XXXV.

Jésus dans  
le désert. Il  
prêche dans  
la Galilée.

XXXVI.

Pêche mi-  
raculeuse.  
Troisième  
vocation de  
Pierre; se-  
conde voca-  
tion de Jac-  
ques et de  
Jean.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

51.

XXXVII.  
Guérison d'un  
lépreux.

XXXVIII.  
Guérison  
d'un paraly-  
tique.

XXXIX.  
Vocation de  
saint Mat-  
thieu.

Jacques et Jean, qui avoient été témoins du même miracle.

Vers ce temps-là, Jésus guérit un lépreux en le touchant, et lui ordonna de se montrer aux prêtres, et de ne pas dire qui étoit celui qui l'avoit guéri (1).

Ce miracle s'étant divulgué, on accourut à lui de tous côtés; en sorte qu'il ne pouvoit entrer qu'en secret dans la ville. Il passa la mer de Génésareth, puis il revint à Caparnaüm, où il guérit plusieurs malades, entre autres un paralytique que l'on descendit dans la maison par le toit (2).

De là Jésus vint sur le lac de Génésareth; et ayant vu un publicain nommé Lévi, ou Matthieu, il l'appela à sa suite. Matthieu donna à manger à Jésus, ce qui fournit aux pharisiens un sujet de murmure contre le Sauveur. Jésus justifie sa conduite, et leur déclare qu'il veut la miséricorde plutôt que le sacrifice, et que le temps viendra où ses disciples jeûneront (3).

## TROISIÈME PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la seconde Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la troisième.

XL.  
Guérison du  
paralytique  
de la piscine.

JÉSUS-CHRIST étant allé à Jérusalem pour la fête de Pâque, y guérit un paralytique qui l'étoit depuis trente-huit ans, et qui attendoit couché dans les galeries de la piscine

(1) *Marc.* i. 40. *ad finem.* *Luc.* v. 12.-15. — (2) *Matth.* ix. 1.-8. *Marc.* ii. 1.-12. *Luc.* v. 17.-26. (Les textes de saint Marc et de saint Luc prouvent qu'il y a une liaison intime entre la guérison du lépreux et la guérison du paralytique, à laquelle se trouvent jointes dans l'article suivant la vocation de saint Matthieu et la dispute touchant le jeûne. Les dix-sept premiers versets du chap. ix de saint Matthieu qui contiennent ces trois objets, semblent être ainsi la suite du chap. iv, et ils pourroient y avoir été placés originairement.) — (3) *Matth.* ix. 9.-15. (La suite à l'art. LVII.) *Marc.* ii. 15.-20.-35. *Luc.* v. 27. (La suite à l'art. XLI. On ne doit pas regarder comme une contradiction dans cette dispute touchant le jeûne, que saint Matthieu introduise les seuls disciples de saint Jean interrogeant Jésus-Christ, au lieu que saint Luc ne nomme que les pharisiens; et que saint Marc y fasse entrer les uns et les autres; car il est assez clair, par tout ce que les évangélistes en écrivent, que les pharisiens poussés d'envie contre Jésus-Christ, se servoient des disciples de saint Jean dans cette occasion, et que les uns et les autres ont indifféremment interrogé le Seigneur, quoiqu'avec des sentimens et des vues contraires.)

nommée Bethsaïda, sans avoir pu y être jeté pour y recevoir sa guérison. Le malade ayant emporté son lit ce jour-là, qui étoit un jour de sabbat, cela fit du bruit parmi les Juifs. L'homme ne connoissoit point Jésus-Christ; mais quelque temps après, le Sauveur l'ayant rencontré dans le temple, lui dit de ne plus pécher. Alors cet homme divulgua que c'étoit Jésus qui l'avoit guéri. Les Juifs irrités, prirent la résolution de faire périr Jésus, parce qu'il avoit violé le sabbat, et qu'il avoit déclaré que Dieu étoit son père. Jésus en prit occasion d'insister beaucoup sur sa filiation divine, et d'en exposer les prérogatives et les preuves (1).

Le sabbat qui suivit le jour de Pâque (2), Jésus et ses disciples passèrent dans les blés, qui étoient presque mûrs; et comme ses disciples pressés par la faim, froissoient dans leurs mains des épis, quelques pharisiens s'en plaignirent à Jésus; mais le Sauveur justifia ses apôtres par l'exemple de David, qui dans la nécessité mangea des pains de proposition; et par celui des prêtres, qui travaillent dans le temple le jour du sabbat. Enfin, il leur dit nettement qu'il étoit plus grand que le temple, et qu'il étoit maître du sabbat (3).

Un autre jour de sabbat, Jésus étant entré dans la synagogue, y enseigna à son ordinaire, et y guérit un homme qui avoit la main sèche, après avoir montré aux pharisiens

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

51.

Seconde Pâque de Jésus-Christ depuis son baptême

XLI.

Les disciples arrachent des épis de blé pour les manger.

XLII.

Guérison d'un homme perclus.

(1) *Joan. v. 1. ad finem.* (La suite à l'art. LXVII.) — (2) (C'est ainsi que M. Thoynard explique l'expression de saint Luc, vi. 1: *In sabbato secundo primo.* Et en cela il suit le sentiment de Joseph Scaliger, que comme selon la loi (*Lev. xxiii. 15. 16.*) les sept semaines que l'on devoit compter depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, commençoient au lendemain de Pâque, c'est-à-dire, au *second* jour des Azimes, de là le premier sabbat qui arrivoit après Pâque, étoit appelé le *second-premier*, parce qu'il étoit le premier après le *second* jour des Azimes. Le P. de Carrières préfère l'opinion de ceux qui croient que le sabbat *second-premier* étoit celui qui tomboit dans l'octave de la Pentecôte; ceux-ci pensent qu'il y avoit chez les Juifs trois sabbats distingués entre les autres, et appelés par cette raison *sabbats-premiers*; celui qui tomboit dans l'octave de Pâque, celui qui tomboit dans l'octave de la Pentecôte, et celui qui tomboit dans l'octave de la fête des tabernacles. Cette interprétation paroît plus naturelle. On a donné dans le Journal des savans, décembre 1754, tome II, une Dissertation qui tend à prouver que ce sabbat fut appelé *second-premier*, parce qu'il étoit en même temps le *second* jour des Azimes, et le *premier* de la cinquantaine depuis Pâque.) — (3) *Matth. xii. 1.-8. Marc. ii. 25. ad fin. Luc. vi. 1.-5.* (Les textes de saint Marc et de saint Luc obligent de placer dans cet article et dans l'article suivant les vingt-un premiers versets du chap. XII de saint Matthieu, en sorte qu'ils doivent être considérés comme étant la suite des dix-sept premiers du chap. IX, et cela a pu être ainsi dans l'origine.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
31.

qu'il n'y avoit rien en cela de contraire à la loi. Les pharisiens irrités contre Jésus, résolurent avec les hérوديens de le perdre; mais Jésus connoissant leurs mauvais dessein, se retira vers la mer de Galilée. Il y fut suivi d'une infinité de peuples qui venoient de tous côtés pour l'entendre, et pour être guéris de leurs maladies (1).

XLIII.  
Élection des  
douze apô-  
tres.

Le Sauveur ordonna qu'on lui tint prête une nacelle, afin qu'il pût se débarrasser de la foule qui l'accabloit. Il se retira sur la montagne, et y passa la nuit en prières. Le lendemain matin il descendit, et appela ceux de ses disciples qu'il désigna, et il en choisit douze de leur nombre pour en faire ses apôtres (2).

XLIV.  
Sermon sur  
la montagne.

Etant descendu de la montagne, il se plaça sur une butte qui étoit dans la plaine, et commença d'enseigner les apôtres, et tout le peuple. Il y publia les huit béatitudes, et y fit cet admirable sermon de la montagne, lequel comprend l'abrégé de tout l'Évangile (3).

XLV.  
Guérison  
d'un lépreux.

Comme Jésus descendoit de la montagne, ou de la hauteur où il s'étoit placé pour enseigner la multitude, un lépreux se présenta devant lui. Jésus le toucha, le guérit, et lui dit d'aller se montrer aux prêtres, et d'offrir le don prescrit par Moïse (4).

XLVI.  
Guérison du  
serviteur du  
centenier de  
Gapharnaüm

De là il vint à Gapharnaüm, où un centenier envoya au-devant de lui des principaux des Juifs, pour le prier de venir rendre la santé à son serviteur qui étoit dangereusement malade. Comme Jésus avança vers la maison du centenier, celui-ci lui envoya de ses amis pour lui dire qu'il ne se jugeoit pas digne de le recevoir dans sa maison. Enfin il vint lui-même, et dit à Jésus la même chose. Le

(1) *Matth.* xii. 9.-21. (La suite à l'art. l.) *Marc.* iii. 1.-8. *Luc.* vi. 6.-11. — (2) *Marc.* iii. 9.-19. (La suite à l'art. l.) *Luc.* vi. 12.-16. — (3) *Matth.* v. 10. *Luc.* vi. 17. 20.22. (La suite à l'art. xlvi.) On ne peut douter que le discours rapporté par saint Matthieu, ne soit le même que celui qui est rapporté par saint Luc. Le commencement est presque tout semblable, aussi-bien que la suite et la conclusion. S'il arrive que saint Matthieu y rapporte quelque chose que saint Luc rapporte en d'autres endroits, c'est peut-être que saint Matthieu a voulu rassembler plusieurs instructions que Jésus-Christ avoit données en plusieurs occasions. Il se peut faire aussi que saint Luc n'ait pas rapporté le discours entier de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ ait répété dans d'autres occasions quelques-unes des instructions qu'il donna alors au peuple. — (4) *Matth.* viii. 1.-4. (La liaison de saint Matthieu marquée entre la guérison de ce lépreux et le sermon de notre Seigneur sur la montagne, semble prouver que ce lépreux est différent de celui dont parlent saint Marc et saint Luc, et dont la guérison se trouve à l'art. xxxvii. C'est le sentiment de M. Thoyard.)

Sauveur admira la foi de cet homme , et guérit son serviteur sur-le-champ (1).

Jésus alla de Capharnaüm à Naïm , où il ressuscita le fils d'une veuve , que l'on portoit au tombeau (2).

Saint Jean-Baptiste étant en prison , apprit les miracles que Jésus faisoit partout. Il députa vers lui deux de ses disciples , pour lui dire : Etes-vous celui qui doit venir , ou devons-nous en attendre un autre ? Dans ce moment Jésus fit plusieurs guérisons , et répondit aux disciples de Jean : Allez dire à votre maître ce que vous avez vu et entendu ; les aveugles voient , les sourds entendent , les morts ressuscitent , les lépreux sont guéris , etc. Après le départ des disciples de Jean-Baptiste , Jésus rendit témoignage à la sainteté et au mérite de son précurseur , fit son éloge de la manière la plus magnifique , et reprocha aux Juifs de ne l'avoir point connu ni reçu (3).

Étant encore à Naïm , il fut invité à manger par un pharisien , nommé Simon. Là une femme connue dans la ville pour une pécheresse , vient arroser les pieds de Jésus d'un parfum précieux et de ses larmes. Le pharisien choqué de cette action , doute si Jésus est le Messie. Jésus pour lui faire voir le tort qu'il a de juger si légèrement , lui proposa la parabole de deux débiteurs , dont l'un devoit beaucoup et l'autre devoit peu , auxquels le maître remit leurs dettes (4). (Ce fait donnera lieu à une Dissertation , où l'on examinera si la pécheresse , Marie-Madeleine , et Marie sœur de Lazare , sont une seule et même personne , ou trois personnes différentes.) Jésus parcourroit ainsi toute la Galilée , prêchant partout , et il avoit à sa suite quelques femmes qui le servoient (5).

(1) *Matth.* viii. 5.-15. (La suite à l'art. xxxiv.) *Luc.* vii. 1.-10. (Saint Luc parle seulement de la députation du centenier ; mais saint Matthieu semble dire assez expressément , qu'il vint lui-même : *Accessit ad eum* , etc. Cependant quelques-uns croient qu'on peut dire qu'il ne vint qu'en la personne de ceux qui vinrent de sa part. M. Thoynard le suppose ainsi. On voit quelque chose de semblable dans la demande des enfans de Zébédée faite par eux selon saint Marc , et par leur mère selon saint Matthieu. Voyez à l'art. cxxviii.) — (2) *Luc.* vii. 11.-17. — (3) *Matth.* xi. 2.-19. (La suite à l'art. lxxiv.) *Luc.* vii. 18.-35. (Le texte de saint Luc montre qu'il faut placer ici la députation de saint Jean rapportée au chap. xi de saint Matthieu. Nous avons fait remarquer que saint Matthieu peut bien avoir joint à la guérison du serviteur du centenier , la guérison de la belle-mère de saint Pierre ; mais il peut se faire qu'ensuite il ait rapporté la députation de saint Jean , en sorte que les dix-sept premiers versets du chap. vii auroient pu originairement être suivis des dix-huit versets contenus dans le chapitre xi depuis le v. 2. jusqu'au v. 19. inclusivement.) — (4) *Luc.* vii. 36. *ad finem*. — (5) *Luc.* viii. 1.-3. (La suite à l'art. lxxi.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

31.

XLVII.

Jésus ressuscite le fils de la veuve de Naïm.

XLVIII.

Jean-Baptiste envoie deux de ses disciples à Jésus.

XLIX.

Jésus mange chez Simon le pharisien. Femme pécheresse.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

51.

L.

Possédé  
aveugle et  
muet, guéri.

Etant venu à Capharnaüm, il se trouva tellement accablé par la foule, qu'il n'avoit pas même le temps de manger. Ses proches vinrent pour se saisir de lui, disant qu'il avoit perdu l'esprit (1). Il guérit au même endroit un possédé qui étoit aveugle et muet (2). Les scribes et les pharisiens entendant le bruit de tant de merveilles, formoient des jugemens très-désavantageux de Jésus-Christ, disant qu'il ne chassoit les démons qu'au nom de Béezébub; mais le Sauveur réfuta leur blasphème par plusieurs raisons, et leur déclara que leur péché, qui étoit contre le Saint-Esprit, étoit de sa nature irrémissible (3). (Ceci sera le sujet d'une Dissertation, où l'on examinera en quoi consiste le péché contre le Saint-Esprit, et en quel sens il est irrémissible.)

LI.

Signe du  
prophète Jo-  
nas.

Ils lui demandèrent après cela un prodige ou un signe, et il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre que celui du prophète Jonas. Il les menaça d'un châtement plus rigoureux que celui des Ninivites; et il leur dit que la reine du midi s'élèveroit contre eux au jour du jugement. Il leur proposa la parabole du démon qui est sorti d'un homme, et qui revient avec sept autres démons plus méchans que lui (4).

LII.

La mère et  
les frères de  
Jésus vien-  
nent pour lui  
parler.

La mère et les frères de Jésus étant venus pour lui parler, on l'avertit, et il répond que sa mère et ses frères sont ceux qui l'écoutent, et qui obéissent à la voix de Dieu (5).

LIII.

Diverses pa-  
raboles pro-  
posées par  
Jésus.

L'après-dîner Jésus alla sur le bord de la mer, et le peuple s'étant assemblé autour de lui, il monta dans une barque, d'où il commença de leur parler. Il leur proposa la parabole du semeur, celle de la lampe qui ne se met pas sous le boisseau, celle de l'ivraie que l'ennemi sème parmi

(1) *Marc.* III. 20. 21. — (2) *Matth.* XII. 22. 23. (La suite du texte de saint Marc prouve qu'il faut reprendre ici le texte du chap. XII. de saint Matthieu; car quoique saint Marc ne fasse pas mention du possédé aveugle et muet dont parle saint Matthieu, cependant la dispute dont il parle au chap. III. § 22. et suiv. paroît bien être la même que celle dont parle saint Matthieu, et qui s'éleva à l'occasion de la guérison de ce possédé. Ainsi à la suite du § 19. du chap. XI de saint Matthieu, il faut prendre les vingt-neuf derniers versets du chap. XII et les cinquante-trois premiers du chap. XIII, comme on le verra dans les articles suivans; et cela a pu être ainsi dans l'origine.) — (3) *Matth.* XII. 24.-37. *Marc.* III. 22.-30. (La suite à l'article LII.) — (4) *Matth.* XII. 38.-45. — (5) *Matth.* XIII. 46. *ad finem Marc.* III. 31. *ad finem Luc.* VIII. 19.-21. (Le témoignage de saint Matthieu et de saint Marc prouve qu'en effet c'est ici qu'il faut placer cette parole que saint Luc ne rapporte qu'après les paraboles suivantes. M. Thoynard suppose que cela a été dit deux fois. La suite à l'art. LIV.)

le froment, celle du grain de moutarde, celle du levain. Lorsqu'il eut renvoyé la multitude, et qu'il fut assis dans sa maison, ses disciples le prièrent de leur expliquer le sens de ces paraboles. Il le leur expliqua, et leur fit remarquer leur bonheur de ce qu'il leur étoit donné d'écouter et de comprendre le sens de ce que les autres n'entendoient qu'en paraboles. Il leur proposa encore la parabole du trésor caché, que l'on découvre; de la perle que l'on trouve; du filet jeté dans la mer, qui amasse du poisson bon et mauvais (1).

Le soir après qu'il leur eut expliqué ces paraboles, il leur dit de le passer au delà de la mer de Génésareth. Il se trouva là un savant dans la loi, qui vouloit se mettre à sa suite; mais Jésus lui dit : Les renards ont des tanières, et les oiseaux ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre lui demanda permission, avant de le suivre, d'aller enterrer son père. Laissez les morts enterrer leurs morts, lui répondit Jésus (2).

Etant entré dans la barque, il s'endormit; et il s'éleva une tempête, qui mit la nacelle en danger d'être submergée. Les disciples éveillèrent Jésus. Il commanda aux vents, et rendit aussitôt le calme à la mer; ce qui remplit de terreur et d'admiration ceux qui étoient dans la barque (3).

Il arriva aux bords des Geraséniens, où il y avoit deux démoniaques, un entre autres qui étoit terrible, et qui étoit possédé d'une légion de démons. Il vint au-devant de Jésus. Les démons se plaignirent qu'il venoit avant le temps les tourmenter, le prièrent de ne pas les envoyer dans l'abîme de l'enfer; mais de leur donner permission d'entrer dans un troupeau de porcs qui païssoient dans les montagnes du voisinage. Jésus le leur permit; et aussitôt le troupeau qui étoit d'environ deux mille porcs, alla se précipiter dans la mer de Galilée. Les Geraséniens craignant quelque nouveau malheur, vinrent prier Jésus de sortir de leur pays. Jésus étant près de rentrer dans

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
31.

LIV.  
Savant dans  
la loi, qui  
veut suivre  
Jésus.

LIV.  
Tempête sur  
la mer de Ga-  
lilée.

LVI.  
Guérison de  
deux possé-  
dés au pays  
de Gêrasa.

(1) *Matt.* xiii. 1.-55. (La suite à l'art. ix.) *Marc.* iv. 1.-54. *Luc.* viii. 4.-18. (La suite à l'art. lii.) — (2) *Matt.* viii. 18.-22. *Marc.* iv. 55. *Luc.* viii. 22. (La suite du texte de saint Marc et de saint Luc prouve qu'il faut revenir ici au chap. viii de saint Matthieu.) — (3) *Matt.* viii. 25.-27. *Marc.* iv. 36. *ad finem.* *Luc.* viii. 25.-25. (Il est clair que les trois évangélistes parlent de la même tempête, parce que le terme du trajet est le même selon les trois, savoir, le pays de Génésareth où les démons furent chassés d'un possédé, et envoyés dans un troupeau de pourceaux.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
31.

la barque pour repasser à Capharnaüm, le possédé qu'il venoit de guérir, le pria de lui permettre d'aller avec lui; mais Jésus ne le lui permit pas; seulement il lui dit de s'en retourner, et de publier la grace que Dieu lui avoit faite (1).

LVII.  
Jésus guérit  
l'hémorroïse, et ressuscite la fille de Jaïr.

Jésus repassa la mer, et trouva la multitude qui l'attendoit. Etant près de la mer, Jaïr, prince de la synagogue de Capharnaüm, vint le prier de rendre la santé à sa fille unique, âgée de douze ans. Jésus va dans la maison de Jaïr; mais en chemin une femme incommodée d'un flux de sang, ayant touché le bord de son habit, fut tout d'un coup guérie. Jésus fit connoître le miracle qui étoit secret, afin que l'on sût et la foi de cette femme, et la vertu de Dieu. Comme il étoit en chemin, on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte; Jésus l'exhorta à la confiance, et continua de le suivre. Etant entré dans la maison avec trois de ses disciples, il en fit sortir les joueurs d'instrumens, qui venoient pour célébrer les funérailles de cette enfant. Tout le monde étant sorti, il entra dans le lieu où étoit cette fille, et l'ayant ressuscitée, il ordonna qu'on lui donnât à manger, et qu'on tint le miracle secret (2).

Comme Jésus alloit à Nazareth sa patrie avec ses dis-

(1) *Matt.* viii. 28. *ad finem.* (La suite à Part. xxxviii.) *Marc.* v. 1.-20. *Luc.* viii. 26.-39. (Ces trois évangélistes conviennent en ce qui regarde l'expulsion de ces démons, excepté que saint Matthieu marque deux possédés, au lieu que saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un. Saint Augustin pense que ces deux évangélistes ne parlent que d'un, parce que celui-là étoit possédé d'une manière plus violente, ou que c'étoit une personne plus connue dans le pays. — (2) *Matt.* ix. 18.-26. *Marc.* v. 21. *ad finem* (*Luc.* viii. 40. *ad finem*). La suite à Part. lxii. Le témoignage de saint Marc et de saint Luc prouve que de la fin du ch. viii de saint Matthieu, il faut passer au  $\psi$  18. du chap. ix. Les dix-sept premiers versets ont été placés aux articles xxxviii et xxxix. Ou plutôt, selon la remarque de M. Thoynard, le témoignage de saint Marc et de saint Luc prouve qu'il faut passer d'abord au  $\psi$  20., et que les  $\psi$  18. et 19. devoient être insérés entre le  $\psi$  22. et le  $\psi$  25., comme étant relatifs aux  $\psi$  35. 36. 37. et 38. de saint Marc, et aux  $\psi$  49. et 50. de saint Luc. Par-là se lève la difficulté de l'expression de saint Matthieu,  $\psi$  18.: *Huc illo loquente ad eos*; d'où quelques-uns prétendent conclure que cet événement est intimement lié avec la dispute sur le jeûne rapportée dans les versets précédens. Les expressions parallèles de saint Marc,  $\psi$  55.: *Adhuc eo loquente*; et de saint Luc,  $\psi$  49.: *Adhuc illo loquente*; prouvent que cela regarde ce que Jésus-Christ venoit de dire à ses disciples et à l'hémorroïse. Par-là se lève aussi la difficulté de la prière de Jaïr, qui dit, selon saint Matthieu,  $\psi$  18.: *Filia mea modo defuncta est*. Le parallèle des trois expressions que nous venons de comparer, prouve que Jaïr ne dit cela qu'après qu'on fut venu lui annoncer que sa fille étoit morte. Et ainsi cette expression prouve qu'en effet originairement les  $\psi$  18. et 19. de saint Matthieu ont dû être entre les  $\psi$  22. et 25.)

cipés (1), deux aveugles le suivirent jusque dans sa maison, lui demandant instamment qu'il leur rendit la vue. Etant arrivé de la maison, il leur demanda s'ils croyoient qu'il eût le pouvoir de les guérir. Ils lui répondirent qu'ils en étoient persuadés. En même temps il les toucha et les guérit, et leur ordonna de n'en rien dire; mais ils ne laissèrent pas de divulguer le miracle partout (2).

Presqu'en même temps, il guérit un possédé qui étoit muet; ce qui donna lieu aux pharisiens de l'accuser de guérir les malades au nom de Bézébub (3).

Il entra le jour du sabbat dans la synagogue, où il fut admiré de tout le monde. Plusieurs prirent un sujet de scandale de la bassesse de sa naissance; et ils se demandoient l'un à l'autre: N'est-ce pas le fils de ce charpentier? sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie? ses frères et ses sœurs ne sont-ils pas parmi nous? Jésus quitta Nazareth, et n'y retourna plus. Il dit en la quittant qu'un prophète n'est sans honneur que dans sa patrie (4).

Le Sauveur parcourut les bourgs et les bourgades de la Galilée, prêchant partout, et guérissant les malades. Comme il voyoit les peuples avides de la parole, il dit à ses apôtres que la moisson étoit grande, mais qu'il y avoit peu d'ouvriers, et qu'il falloit prier le maître de la moisson d'y en envoyer (5).

Il députa en même temps ses disciples, et les fit partir deux à deux, leur donnant le pouvoir de faire des miracles, et leur ordonnant de ne porter ni provisions, ni armes, ni habits à changer, ni deux paires de sandales; mais d'aller annoncer la venue du royaume céleste aux Juifs, et non aux gentils ni aux Samaritains; d'entrer dans les maisons des plus dignes et des plus gens de bien dans chaque ville, et d'y demeurer sans changer de logis, tandis qu'ils seroient dans ce lieu; et au cas qu'on ne voulût pas les recevoir, de secouer même la poussière de leurs souliers contre eux, et de se retirer (6). Il leur donne en cette occasion plusieurs autres excellentes instructions (7). Les apôtres étant

(1) *Marc. vi. 1.* (La suite à l'article LX.) — (2) *Matt. ix. 27-31.* — (3) *Matt. ix. 32. 33. 34.* (La suite à l'article LXI.) — (4) *Matt. xiii. 54. ad finem.* (La suite à l'article LXIII.) — *Marc. vi. 1.-6.* (La suite à l'art. LXII.) Le texte de saint Marc prouve qu'après le  $\Psi$  34. du chap. ix de saint Matthieu, il faut placer les cinq derniers  $\Psi$  du chap. xiii.) — (5) *Matt. ix. 35. ad finem.* (Le  $\Psi$  6. du chap. vi de saint Marc prouve qu'il faut revenir ici au  $\Psi$  55. du chap. ix de saint Matthieu.) — (6) *Matt. x. 1.-15. Marc. vi. 7.-11. Luc. ix. 1.-5.* — (7) *Matt. x. 16. ad finem.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
31.

LXVIII.  
Guérison de  
deux aveu-  
gles à Naza-  
reth.

LIX.  
Possédé muet  
guéri.

LX.  
Jésus dans  
la synagogue  
de Nazareth.

LXI.  
Moisson a-  
bondante.

32.

LXII.  
Mission des  
apôtres pour  
prôcher.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

52.

LXIII.

Mort de  
Jean-Baptis-  
te.

LXIV.

Reproches  
contre les vil-  
les de Beth-  
saïde, Coro-  
zaïn et Ca-  
pharnaüm.

LXV.

Hérode croit  
que Jean-  
Baptiste est  
ressuscité.

LXVI.

Retour des  
apôtres de  
leur mission.

donc partis, prêchèrent partout, et firent une infinité de miracles. Le Sauveur, d'un autre côté, alla prêcher dans les villes du pays où les apôtres avoient été avant lui (1).

Ce fut en ce temps-là que saint Jean-Baptiste fut décollé dans la prison par les ordres d'Hérode Antipas, après que la fille d'Hérodiade eut dansé devant ce prince (2).

Jésus ayant prêché partout, et ayant opéré une infinité de miracles, principalement dans les villes qui sont au bord de la mer de Tibériade, leur fit des reproches de leur incrédulité, disant que si Tyr et Sidon avoient vu les prodiges qu'il avoit faits à Bethsaïde, à Capharnaüm, et à Corozain, il y auroit long-temps qu'elles se seroient converties (3).

En ce même temps Hérode ayant entendu le bruit des miracles de Jésus, s'imagina que Jean-Baptiste étoit ressuscité, et que c'étoit lui qui faisoit ces prodiges (4).

Les apôtres étant de retour de leur mission, viennent rendre compte à Jésus du succès de leur prédication (5). Le Sauveur en rend grâce à son Père, et invite tout le monde à porter son joug, et à le suivre (6).

(1) *Matt.* xi. 1. (La suite à l'art. XLVIII.) *Marc.* vi. 12. 15. *Luc.* ix. 6. (La suite à l'art. LXV.) — (2) *Matt.* xiv. 5. 12. *Marc.* vi. 17. 50. *Luc.* ix. 6. (On ignore quel est le temps précis de la mort de saint Jean-Baptiste; mais on ne peut douter qu'on ne doive la placer entre la députation qu'il envoya à Jésus (art. XLVIII.) et la conjecture d'Hérode touchant Jésus (art. LXV.) C'est à l'occasion de cette conjecture que saint Matthieu et saint Marc rapportent ce fait.) — (3) *Matt.* xi. 20. 24. (C'est ici que M. Thoynard place ces cinq versets; mais il faut avouer qu'ils n'y sont amenés par aucun texte des évangélistes. Quelques-uns les laissent où l'évangile de saint Matthieu les place, c'est-à-dire, à la suite des reproches que Jésus-Christ fit aux Juifs à l'occasion de la députation de saint Jean rapportée dans l'article XLVIII., et il semble que rien n'empêche de les y laisser. La suite à l'article LXVI.) — (4) *Matt.* xiv. 1. 2. *Marc.* vi. 14. 16. (La suite à l'art. LXIII.) *Luc.* ix. 7. 9. (Les textes de saint Marc et de saint Luc prouvent qu'il faut revenir ici au chap. xiv. de saint Matthieu. Les textes des chapitres xi. xii. xiii. de cet évangéliste se trouvent employés aux articles XLVIII. LXIV. LXVI. XLI. XLII. L. LI. LII. LIII. et LX.) (5) *Marc.* vi. 50. *Luc.* ix. 10. — (6) *Matt.* xi. 25. *ad finem.* (C'est ici que M. Thoynard place ces six derniers versets, que le texte de saint Matthieu joint aux reproches rapportés dans l'art. LXIV. La même action de grâces de Jésus-Christ se trouve placée par saint Luc au retour des soixante-douze disciples. (Art. XCII.) M. Thoynard suppose que cette parole a été répétée deux fois, et que ce qui y donna lieu la première fois, fut le retour des douze apôtres ici marqué par saint Marc et par saint Luc. Mais comme saint Matthieu ne parle point du retour des douze apôtres, et que saint Marc et saint Luc ne disent point que Jésus-Christ ait alors prononcé aucune des paroles que M. Thoynard place ici, il semble qu'on pourroit les laisser où le texte de saint Matthieu les place, c'est-à-dire, à la suite des reproches que Jésus-Christ fit aux Juifs, et particulièrement aux villes impénitentes, à l'occasion de la députation de saint Jean rap-

Ayant appris ce qu'Hérode disoit de lui, il se retira dans un lieu désert avec ses disciples pour se reposer. Mais comme ils étoient toujours accablés des peuples, qui ne leur laissoient pas même le temps de manger, il entra avec ses apôtres dans une barque, et ayant passé le lac de Génésareth, il se retira avec eux sur une montagne (1).

La multitude ayant su que Jésus alloit au delà du lac, s'y rendit aussi par terre, et y arriva avant lui dans le désert de Béthsaïde. Jésus descendit de la montagne, et touché de compassion, guérit les malades qu'on lui présenta, et commença d'enseigner le peuple (2).

L'heure de manger étant passée et le jour commençant un peu à baisser, les apôtres représentèrent à Jésus qu'il falloit renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller acheter de quoi manger dans les villages. Jésus répondit : Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent : donnez-leur à manger vous-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains ; et ayant appris qu'ils en avoient cinq et deux poissons, il leur dit de faire asseoir le peuple, et de lui donner à manger. Jésus fut obéi : le peuple mangea et fut rassasié, et on recueillit douze paniers pleins de ce qui étoit resté. Il y avoit cinq mille hommes, sans les femmes et les enfans (3).

Le soir étant venu, Jésus sachant que le peuple avoit dessein de l'établir roi, contraignit ses disciples d'entrer dans la barque, et de passer le lac, pour aller à Bethsaïde. Il renvoya la multitude, et monta seul sur une montagne pour prier. Cependant ses apôtres étoient au milieu du lac, occupés à lutter contre les vagues et les vents contraires. Ils étoient environ à vingt-cinq ou trente stades du bord, lorsque Jésus vint à eux, marchant sur la mer, et il feignoit de vouloir passer outre. Ils le prirent d'abord pour un fantôme ; mais il les rassura en leur parlant, et saint Pierre lui dit : Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aïlle vers vous, en marchant sur les eaux. Jésus lui dit de venir. Il vint ; mais voyant un

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

LXVII.  
Jésus se retire au delà du lac de Génésareth.

LXVIII.  
Multiplication des cinq pains.

LXIX.  
Jésus marche sur les eaux. Saint Pierre y marche aussi

portée dans l'art. XLVIII. Selon cette hypothèse, il n'y auroit aucune interruption dans le chap. XIV de saint Matthieu ; et le renversement que M. Thoyard supposoit être depuis le v. 22. du chap. IV jusqu'au v. 13. du chap. XIV se trouveroit renfermé entre la fin du chap. IV et le commencement du chap. XIV.) — (1) *Matt.* XIV. 13. *Marc.* VI. 51.-55. *Luc.* IX. 10. 11. *Joann.* VI. 1.-5. — (2) *Matt.* XIV. 14. *Marc.* VI. 54. *Luc.* IX. 11. *Joan.* VI. 4.-7. — (3) *Matt.* XIV. 15.-21. *Marc.* VI. 35.-44. *Luc.* IX. 12.-17. (La suite à l'article LXXVIII.) *Joan.* VI. 8.-15.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

tourbillon ou une vague, il eut peur, et il commençoit d'enfoncer. Il s'écria, et Jésus le retint par la main. Les disciples prièrent Jésus d'entrer dans la barque; il y entra; et aussitôt elle se trouva à bord (1).

Les disciples avoient d'abord voulu aller à Bethsaïde; mais ils en furent empêchés par le vent du nord. Ils vinrent donc à Tibériade, et de là à Capharnaüm.

LXX.  
Ils arrivent à  
Capharnaüm.  
Discours sur  
la nourriture  
céleste.

La multitude qui savoit que Jésus n'étoit point entré dans la barque avec ses disciples, crut qu'il étoit demeuré dans le désert de Bethsaïde. Elle le chercha donc avec empressement le lendemain, pour le faire roi, espérant qu'il continueroit de les nourrir, comme il venoit de faire. Mais quelques barques étant venues de Tibériade au même endroit, leur apprirent que Jésus avoit abordé dans le territoire de Tibériade. Aussitôt le peuple revint en-deçà de la mer, et vint trouver Jésus, qui durant cet intervalle s'étoit rendu à Capharnaüm.

Ayant trouvé Jésus dans la synagogue de cette ville, ils lui demandèrent comment il étoit venu. Jésus leur dit : Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus, mais à cause que je vous ai donné à manger le jour précédent. Il les exhorta à chercher une autre nourriture, qui ne périt point. Il leur dit qu'il est lui-même le pain du ciel, fort différent de la manne que Moïse avoit donnée à leurs pères. Ce discours les offensa, et sa qualité de fils d'un artisan les scandalisoit. Il continua toutefois de leur parler de la différence qu'il y avoit entre la manne dont leurs pères avoient été nourris, et le pain qu'il leur offroit. Il leur déclara que sa chair étoit véritablement nourriture, et son sang véritablement breuvage. Ce discours fut cause que la plupart de ses disciples l'abandonnèrent. Jésus demanda à ses apôtres s'ils vouloient aussi s'en aller. Mais Pierre lui répondit : Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle; nous croyons, et nous savons que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Jésus lui dit qu'il les avoit choisis tous douze, mais qu'un d'eux étoit un traître : il parloit de Judas d'Isarioth (2). On amena à Jésus de tous côtés des malades à Capharnaüm. Il les guérit; mais il partit bientôt après pour aller célébrer la Pâque à Jérusalem (3).

Troisième  
Pâque mar-  
quée dans  
l'Évangile  
depuis le bap-  
tême de Jé-  
sus-Christ.

(1) *Matt. xiv. 22.-34. Marc. vi. 45.-55. Joan. vi. 14.-21.* — (2) *Joan. vi. 22. ad finem.* — (3) *Matt. xiv. 35. Marc. vi. 54.-56.*

## QUATRIÈME PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisième Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la quatrième.

(L'INTERVALLE qui s'écoula depuis la troisième Pâque de Jésus-Christ, jusqu'à la quatrième et dernière, est celui qui est le plus rempli par le récit des évangélistes; c'est ce qui nous donne lieu de le diviser : la fête des tabernacles qui se trouve au milieu de cet intervalle en formera le partage. Ainsi nous diviserons cette quatrième partie en deux articles, dont le premier contiendra ce qui s'est passé dans les six premiers mois qui s'écoulèrent depuis la troisième Pâque jusqu'à la fête des tabernacles de cette année; le second contiendra ce qui s'est passé dans les six derniers mois, depuis la fête des tabernacles jusqu'à la quatrième Pâque.)

ARTICLE 1<sup>er</sup>, qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisième Pâque jusqu'à la fête des tabernacles de la même année.

Après la Pâque, Jésus quitta la Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir. Il revint donc en Galilée; et en quelque lieu qu'il entrât, les habitans de l'endroit lui présentoient les malades. Ils les mettoient hors des maisons, et le prioient qu'il leur permit seulement de toucher le bord de son vêtement; et tous ceux qui le touchoient étoient guéris (1).

Quelques pharisiens et quelques scribes qui étoient venus de Jérusalem après la fête de Pâque, ayant remarqué que contre la tradition des Juifs, les disciples de Jésus ne lavoient pas leurs mains avant de manger, en portèrent leurs plaintes à Jésus. Mais il leur dit qu'ils étoient de vrais hypocrites, qui négligeoient l'observation des principaux préceptes de la loi, et en particulier celui de rendre honneur à ses parens, pour garder leurs traditions; et ayant appelé les troupes de peuples, il leur dit que ce n'étoit point ce qui entroit dans la bouche qui souilloit l'homme, mais ce qui en sortoit; par où il faisoit entendre que les souillures légales en elles-mêmes ne souilloient point l'âme (2).

(1) *Matt. xiv. 36. et ult. Marc. vi. 55. 56. Joan. vii. 1.* (La suite à l'art. cxix.) — (2) *Matt. xv. 1.-11. Marc. vii. 1.-16.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

LXXI.

Retour de Jésus en Galilée. Scandale des pharisiens de ce que les disciples de Jésus ne lavoient pas leurs mains avant le repas.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

Lorsqu'il se fut retiré, ses apôtres lui dirent que les pharisiens avoient été scandalisés de son discours. Laissez-les, leur dit-il; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles. Toute plante que mon Père céleste n'aura point plantée, sera arrachée. Ensuite les disciples lui ayant demandé l'explication de ce qu'il avoit dit, que ce n'étoit pas ce qui entroit dans l'homme, qui souilloit l'homme; il leur fit remarquer que tout ce qui entre dans la bouche, est digéré par l'estomac, et que ce qui n'est pas utile à la nourriture, est rejeté par les voies ordinaires: au lieu que ce qui sort de la bouche de l'homme, vient du cœur de l'homme, et le rend coupable aux yeux de Dieu; comme les querelles, les mensonges, les mauvais désirs, les pensées, et les actions deshonnêtes (1).

LXXII.  
Fille de la  
Chananéenne  
guérie.

Au commencement de mai, il partit pour aller aux environs de Tyr et de Sidon. Il vouloit demeurer caché, mais il fut bientôt découvert. Une femme chananéenne vint lui demander la guérison de sa fille. Jésus ne lui répondit rien d'abord; mais comme elle continuoit de crier, et que ses apôtres le sollicitoient de lui accorder ce qu'elle demandoit, et de la renvoyer, il dit qu'il n'étoit venu que pour les brebis égarées de la maison d'Israël. Dès qu'il fut arrivé dans la maison, cette femme vint se jeter à ses pieds, lui demandant instamment qu'il guérit sa fille. Jésus lui répondit qu'il n'étoit pas juste de donner aux chiens le pain des enfans. Il est vrai, répliqua-t-elle, mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. Jésus admirant sa foi, lui accorda sa demande (2).

LXXIII.  
Sourd et  
muet guéri.

Il continua sa route par Sidon, et par la Décapole, et vint au delà de la mer de Galilée. On lui présenta un homme sourd et muet; et l'ayant tiré à l'écart, il lui mit les doigts dans les oreilles, et toucha sa langue avec sa salive, et lui rendit ainsi la parole et l'ouïe (3).

LXXIV.  
Multiplication  
des sept  
pains.

Il monta sur une montagne, et y demeura trois jours. Pendant ce temps il vint une infinité de malades qu'il guérit dès qu'il fut descendu. Et comme les troupes de peuples l'attendoient depuis trois jours, il dit à ses disciples, qu'il ne falloit pas les laisser retourner à jeun dans leurs maisons. Ils avoient sept pains, et quelques petits poissons pour la provision de la suite de Jésus. Il les fit distribuer à toute la multitude, qui étoit d'environ quatre mille hommes,

(1) *Matt. xv. 12.-20. Marc. vii. 17.-23.* — (2) *Matt. xv. 21.-28. Marc. viii. 24.-30.* — (3) *Matt. xv. 29. Marc. vii. 31. ad finem.*

sans compter les femmes et les enfans. Ils furent tous rassasiés, et il en demeura encore sept paniers de restes qu'on recueillit (1).

Jésus s'embarqua aussitôt après, et alla à Magédan dans le canton de Dalmanutha, sur le même bord de la mer, mais plus au midi que le lieu où il s'étoit embarqué. Comme il y étoit, les pharisiens et les sadducéens vinrent pour le tenter, en lui demandant un prodige dans le ciel. Mais Jésus leur reprocha qu'eux qui étoient si habiles pour discerner la face du ciel, et pour prévoir le beau ou le mauvais temps, n'eussent pas assez de discernement pour connoître les temps, et pour voir que les prophéties étoient accomplies dans sa personne. Enfin, il leur déclara qu'il n'avoit point d'autre signe à leur donner que celui du prophète Jonas; et les ayant quittés, il s'embarqua de nouveau sur le lac de Génésareth pour aller à Bethsaïde, ville située à l'extrémité septentrionale du lac (2).

En s'embarquant les apôtres avoient oublié de prendre du pain pour leur provision, et ils se trouvèrent de l'autre côté du lac, n'ayant qu'un seul pain. Jésus leur dit qu'ils se gardassent bien du levain des pharisiens, des sadducéens et de celui d'Hérode. Il vouloit marquer la doctrine et les sentimens de ces gens-là. Mais les disciples ne songeoient qu'au pain matériel qu'ils avoient oublié. Jésus-Christ leur reprocha leur peu de foi, les fit souvenir des deux miracles dont ils avoient été témoins, et comment une fois il avoit nourri cinq mille hommes avec cinq pains, et une autre fois quatre mille hommes avec sept pains. Alors ils comprirent qu'il leur parloit de la doctrine des pharisiens et des sadducéens, dont il falloit se donner de garde (3).

Il prit terre à Bethsaïde, qui étoit au nord du lac, et on lui amena un aveugle pour le prier de le guérir. Il le tira hors de la ville, lui cracha sur les yeux, lui imposa les mains, et lui demanda s'il voyoit. Je vois, dit-il, des hommes comme des arbres qui marchent. Jésus mit une seconde fois les mains sur ses yeux, et l'aveugle vit parfaitement. Il le renvoya, et lui dit de ne pas publier ce qui lui étoit arrivé (4).

Jésus partit de Bethsaïde, et alla plus avant vers le nord

(1) *Matt.* xv. 32. *ad finem.* *Marc.* viii. 1.-10. — (2) *Matt.* xvi. 1.-4. *Marc.* viii. 11. 15. — (3) *Matt.* xvi. 5.-12. (La suite à l'art. LXXVIII.) *Marc.* viii. 14.-21. — (4) *Marc.* viii. 22.-26.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

LXXV.  
Signe du prophète Jonas, promis aux pharisiens.

LXXVI.  
Levain des pharisiens, des sadducéens et d'Hérode.

LXXVII.  
Aveugle guéri à Bethsaïde.

LXXVIII.  
Confession

AN DE L'ERE  
CHR. VULG.

32.

de saint Pier-  
re que Jésus  
est le Messie.

du côté de Césarée de Philippe. Un jour étant seul en prière avec ses disciples, il leur demanda ce qu'on disoit de lui. Ils lui répondirent que les uns disoient qu'il étoit Elie, d'autres Jérémie, d'autres Jean-Baptiste, ou quelqu'un des prophètes ressuscité. Et vous, dit Jésus, que pensez vous de moi? Vous êtes le Christ, Fils de Dieu, répondit Pierre. Alors Jésus loua sa foi, et lui dit : Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je vous donnerai les clefs du royaume des cieus, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le ciel. Alors il leur ordonna de ne dire à personne qu'il étoit le Christ (1).

LXXIX.  
Première  
prédiction  
des souffran-  
ces de Jésus.

Après cela Jésus commença de prédire à ses apôtres les maux qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Saint Pierre le tirant à l'écart, lui dit : A Dieu ne plaise que cela vous arrive. Mais Jésus jetant les yeux sur ses disciples, reprit fortement Pierre, en lui disant : Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale. En même temps il appela le peuple, et lui dit : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive. Car celui qui veut conserver sa vie, la perd; et celui qui la perd pour l'amour de moi, la conserve; celui qui rougira de moi devant les hommes, je rougirai de lui, lorsque je paraîtrai dans la gloire de mon Père avec ses anges. Je vous dis en vérité qu'il y a ici quelqu'un qui ne mourra point, qu'il n'ait vu le royaume de Dieu qui doit venir avec sa puissance (2). Il parloit sans doute ou de sa transfiguration, ou de la vengeance qu'il devoit exercer contre les Juifs par les armes des Romains.

LXXX.  
Transfigura-  
tion du Sau-  
veur.

Six jours après (3) cet entretien, Jésus conduisit trois de ses apôtres, Pierre, Jacques et Jean, sur une montagne à l'écart, où s'étant mis en prière pendant la nuit, il parut tout d'un coup tout brillant de gloire, et ses habits blancs et éclatans comme la neige. Cependant les apôtres étoient tombés dans l'assoupissement, d'où s'étant enfin éveillés, ils furent témoins de la transfiguration de leur

(1) *Matt. xvi. 15.-20. Marc. viii. 27.-50. Luc. ix. 18.-21.* — (2) *Matt. xvi. 21. ad finem. Marc. viii. 31. ad finem. Luc. ix. 22.-27.* — (3) (C'est l'expression de saint Matthieu et de saint Marc; saint Luc dit, *Environ huit jours après*, parce qu'outre les six jours entiers, il y comprend le jour où Jésus-Christ parloit, et celui où arriva le miracle.)

Mattre. Ils virent Moïse et Elie qui s'entretenoient avec lui, et parloient de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Pierre transporté de joie, et ne sachant plus ce qu'il disoit, proposa à Jésus de faire sur cette montagne trois tentes, pour Jésus, pour Moïse, et pour Elie : mais pendant ce temps, ces deux saints disparurent, et une nuée enveloppa les disciples. Alors ils entendirent une voix qui cria : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance ; écoutez-le. A cette voix, ils se prosternèrent, saisis de frayeur ; mais Jésus les releva, et il leur dit le matin en descendant de la montagne, de ne dire à personne ce qu'ils avoient vu, qu'après sa résurrection (1).

Ce que Jésus-Christ avoit dit, qu'il devoit ressusciter, n'avoit pas été bien entendu par les apôtres. Ils se demandoient entre eux ce que cela vouloit dire, et ils dirent à Jésus : Comment donc les scribes disent-ils qu'Elie doit venir auparavant ? Jésus leur dit, qu'à la vérité Elie devoit venir avant le dernier jour, pour rétablir toutes choses ; mais qu'il étoit déjà venu en esprit dans la personne de Jean-Baptiste, que les Juifs n'avoient pas reçu, et qu'ils avoient traité comme ils avoient voulu : et il leur annonça que les Juifs traiteroient de même le Fils de l'homme (2).

Comme la transfiguration s'étoit faite pendant la nuit, dès le matin, Jésus étant descendu de la montagne avec Pierre, Jacques et Jean, vint trouver ses autres disciples qui étoient au milieu d'une grande troupe de peuple, et en dispute avec les scribes, sur ce qu'ils n'avoient pu rendre la santé à un jeune homme qui étoit lunatique, épileptique, muet, et possédé du démon. Aussitôt que Jésus parut, tout le monde vint au-devant de lui pour le recevoir, et entre autres le père de l'enfant, qui lui raconta la maladie de son fils, et le conjura de lui rendre la santé. Jésus répondit : O race incrédule et perverse ! jusqu'à quand demeurerai-je au milieu de vous ? Amenez-moi ce jeune homme. Aussitôt le démon commença de le tourmenter. Alors Jésus dit au père que s'il avoit la foi, rien n'étoit impossible à celui qui croyoit. Le père fondant en larmes, répondit : Je crois, Seigneur, mais aidez mon incrédulité. En même temps Jésus menaça le démon, et le força de quitter le jeune homme (3).

LXXXI.

Elie est venu  
en la person-  
ne de Jean-  
Baptiste.

LXXXII.

Guérison  
d'un enfant  
lunatique,  
muet et pos-  
sédé du dé-  
mon.

(1) Matt. xvii. 1.-9. Marc. ix. 1.-9. Luc. ix. 28.-56. (La suite à l'art. LXXXII.) — (2) Matt. xvii. 10.-13. Marc. ix. 10.-13. — (3) Matt. xvii. 14.-17. Marc. ix. 14.-26. Luc. ix. 37.-43.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

32.

LXXXIII.  
Démon qu'on  
ne peut chas-  
ser que par  
la prière et  
par le jeûne.  
Passion pré-  
dite pour la  
seconde fois.

Jésus étant entré dans la maison, ses disciples vinrent lui demander en particulier, pourquoi ils n'avoient pu guérir ce malade. Jésus leur répondit que c'étoit à cause de leur peu de foi, et que s'ils avoient de la foi comme un grain de sénevé, ils transporteroient les montagnes. Cette sorte de démon, ajouta-t-il, ne peut être chassé que par la prière et par le jeûne (1).

Il parcourut ensuite la Galilée, et ne voulut pas que l'on sût qui il étoit. Il disoit à ses apôtres que le Fils de l'homme devoit être livré entre les mains des Juifs; qu'il devoit être mis à mort, et ressusciter le troisième jour. Mais cela n'entroit point dans leur esprit. Ils ne laissoient pas d'entrevoir que cela désignoit la venue du royaume du Fils de Dieu, et ils parloient en chemin de la primauté, disputant qui d'entre eux seroit le premier dans le royaume des cieus (2).

LXXXIV.  
Jésus paie  
les deux  
drachmes  
pour le tem-  
ple.

Jésus et Pierre arrivèrent à Capharnaüm avant les autres; et les receveurs des deux drachmes par tête, qui se payoient au temple, vinrent demander à saint Pierre, si son maître ne payoit pas les deux drachmes, ou le demi-sicle. Pierre répondit: Oui, il le paie. Jésus, aussitôt qu'il fut arrivé à la maison, et avant que Pierre lui eût parlé, lui dit: Les rois de la terre, de qui tirent-ils le tribut? est-ce de leurs enfans, ou des étrangers? Des étrangers, répondit Pierre. Les enfans en sont donc exempts, répliqua Jésus, voulant dire qu'étant le Fils de Dieu, il n'étoit pas obligé de payer ce qu'on levoit pour la maison de son Père. Toutefois, ajouta-t-il, afin que nous ne leur soyons pas un sujet de scandale, allez à la mer, et le premier poisson que vous tirerez avec votre ligne, vous donnera de quoi payer pour moi et pour vous. Pierre y alla, et il tira un poisson qui avoit dans la bouche un stater ou un sicle. Il le donna au receveur pour Jésus et pour lui (3).

LXXXV.  
Dispute en-  
tre les apôtres  
sur la pri-  
mauté dans  
le royaume  
de Dieu.

Dans ce même moment, les disciples arrivèrent, car il paroît qu'ils n'étoient point présens à tout ce qui se passa pour le paiement du demi-sicle, et qu'ils étoient demeurés derrière, disputant, comme nous l'avons dit, sur la primauté. En arrivant donc, ils demandèrent à Jésus, qui étoit le plus grand dans le royaume des cieus? Jésus qui savoit ce qui s'étoit passé entre eux pendant son ab-

(1) *Matt.* xvii. 18.-20. *Marc.* ix. 27. 28. — (2) *Matt.* xvii. 21. 22. *Marc.* ix. 30.-33. *Luc.* ix. 44.-46. (La suite à l'article LXXXIV.) — (3) *Matt.* xvii. 23. *ad finem.*

sence, leur demanda de quoi ils avoient disputé en chemin. Mais ils demeurèrent confus et dans le silence. Ensuite pour répondre à leur question, il leur dit que pour devenir le premier, il falloit chercher à être le dernier de tous; et prenant un petit enfant, il le mit auprès de lui, et leur dit que s'ils vouloient entrer dans le royaume des cieux, ils devoient devenir comme cet enfant (1).

Jean raconta à Jésus, qu'ils avoient vu un homme qui chassoit les démons en son nom, et que comme il n'étoit pas de leur compagnie, ils l'en avoient empêché. Jésus lui dit qu'il falloit le laisser; qu'un homme qui faisoit ces miracles en son nom, ne seroit pas disposé à mal parler de lui; et que quiconque n'étoit pas contre lui, étoit pour lui (2).

Il ajouta que quiconque donneroit un verre d'eau à ses disciples en son nom, en recevrait la récompense; et malheur à celui qui scandaliseroit le moindre des siens; qu'il vaudroit mieux qu'on lui mit au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer; qu'il falloit qu'il y eût des scandales dans le monde; mais malheur à celui qui le causeroit; que si notre main, notre pied, notre œil, nous sont un sujet de scandale, il faut les arracher, et les jeter loin de nous; que le ver des damnés ne mourra point, et que leur feu ne s'éteindra point; et que le sel est bon; mais s'il vient à s'affadir, comment lui rendra-t-on sa première vertu (3)?

Il dit de plus qu'on ne doit point mépriser les moindres des fidèles, puisque leurs anges voient la face du Père céleste; qu'il est venu chercher ce qui étoit perdu. Il propose la parabole d'un homme, qui ayant cent brebis, va en chercher une seule qui s'étoit égarée, et laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes. Il donne les règles de la correction fraternelle. Il faut premièrement reprendre notre frère seul à seul, puis l'avertir en présence de deux ou trois témoins. S'il ne se corrige pas encore, on peut le dénoncer à l'Eglise. S'il n'écoute pas l'Eglise, il faut se séparer de lui, et le regarder comme un païen et un publicain. Il ajoute que ce que ses apôtres auront lié ou délié sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel; que quand deux ou trois personnes s'assembleront en son nom, il se

AN DE L'ÉRE  
CHR. VULG.

32.

LXXXVI.

Homme qui chasse les démons au nom de Jésus, quoiqu'il ne fût pas de ses disciples. Danger du scandale.

LXXXVII.

Parabole de la brebis égarée. Règles pour la correction fraternelle.

(1) *Matt.* xviii. 1.-4. *Marc.* ix. 33.-36. *Luc.* ix. 47. et 48. — (2) *Marc.* ix. 37.-40. *Luc.* ix. 49. et 50. (La suite à l'art. LXXXIX.) — (3) *Matt.* xviii. 6.-9. *Marc.* ix. 41. *ad finem.* (La suite à l'art. cxli.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

trouvera au milieu d'eux ; s'ils s'accordent à demander quelque chose , elle leur sera accordée par le Père céleste (1).

LXXXVIII.  
Pardon des  
injures.

A l'occasion de ce que Jésus avoit dit de la correction fraternelle , Pierre lui demanda combien de fois on devoit pardonner à son frère ; s'il falloit lui pardonner jusqu'à sept fois. Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois , mais jusqu'à septante fois sept fois. Il ajouta une parabole d'un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs ; on lui en présenta un qui lui devoit dix mille talens , et qui ayant demandé du temps , fut renvoyé quitte de sa dette. Mais au sortir de chez son mattre , ayant rencontré un de ses conserviteurs , qui lui devoit cent deniers , il le prit au collet , et malgré ses prières et ses larmes , le jeta en prison. Le roi ayant appris la cruauté de ce serviteur envers son conserviteur , le fit prendre , et le livra aux bourreaux , jusqu'à ce qu'il eût rendu toute la somme qu'il devoit. Ainsi le Père céleste traitera ceux qui ne pardonneront pas sincèrement à leurs frères (2).

LXXXIX.  
Voyage de  
Jésus à Jérusalem , pour  
la Pentecôte.

Comme le temps approchoit où Jésus devoit être enlevé de ce monde , il voulut aller à Jérusalem , célébrer pour la dernière fois la fête de la Pentecôte. Il envoya devant lui quelqu'un pour lui préparer un logement ; mais on ne voulut pas recevoir Jésus dans le bourg des Samaritains , où il vouloit loger. Deux de ses disciples , Jacques et Jean , lui demandèrent s'il trouveroit bon qu'ils fissent descendre le feu du ciel sur cette bourgade. Mais Jésus leur dit qu'ils ne savoient à quel esprit ils appartenoient ; que pour lui , il étoit venu pour sauver , et non pour perdre les hommes. C'est ce zèle trop ardent de ces deux disciples , qui leur fit donner le nom de *Boanergès* , ou fils du tonnerre (3).

XC.  
Dispositions  
pour suivre  
Jésus comme  
il faut.

Un homme vint lui dire qu'il vouloit le suivre partout. Jésus lui répondit : Les renards ont des tanières , et les oiseaux du ciel des nids pour se retirer ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Jésus ayant dit à un autre de le suivre , celui-ci lui demanda de lui permettre d'aller donner auparavant la sépulture à son père. Mais Jésus lui répondit qu'il devoit laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. Il dit à un autre , qui lui demanda le loisir d'aller dire adieu à ses parens : Celui qui

(1) *Matt. xviii. 10.-20* — (2) *Matt. xviii. 21. ad finem.* (La suite à l'art. cxiii.) — (3) *Luc. ix. 51.-56.*

met la main à la charrue , ne doit pas regarder derrière lui (1).

Jésus , outre ses douze apôtres , choisit encore soixante-douze disciples qu'il envoya devant lui dans tous les lieux où il devoit passer. En allant à Jérusalem , il leur dit que la moisson étoit grande , mais qu'il y avoit peu d'ouvriers ; qu'il les envoyoit comme des brebis au milieu des loups ; qu'ils ne prissent ni bourse , ni provisions , ni souliers à changer ; qu'ils ne saluassent personne dans leur chemin ; qu'en entrant dans la maison , ils lui souhaitassent la paix et toute sorte de prospérités ; que si ceux de la maison étoient dignes de les recevoir , la paix viendrait sur cette maison ; sinon , qu'elle reviendrait à eux. Il leur dit de demeurer dans la même maison sans en sortir , tant qu'on voudroit bien les y souffrir ; de manger ce qu'on leur serviroit , de guérir les malades , de prêcher la venue du royaume de Dieu. Il ajouta : Lorsque vous serez entrés dans une ville , et qu'on ne voudra pas vous recevoir , secouez contre elle la poussière de vos pieds , et sortez-en. Cette ville sera traitée au jour du jugement avec plus de sévérité que Sodomé et Gomorrhé. Malheur à Corozain , à Capharnaüm , à Bethsaïde : au jour du jugement , Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que ces trois villes (2).

Les soixante-douze disciples ayant ainsi reçu leur mission , vont dans tous les lieux où Jésus devoit les suivre , prêchent la venue du royaume de Dieu , et font toute sorte de prodiges. Ils reviennent quelque temps après , lorsque Jésus approchoit de Jérusalem , et lui racontent les heureux succès de leur prédication , et que les démons mêmes leur sont soumis. Jésus leur répond qu'il avoit vu Satan , qui tomboit du ciel comme un éclair. Il donne ensuite à ses disciples la force de marcher sans rien craindre sur les serpents et les scorpions , et la vertu de résister à toutes sortes de venins et de choses dangereuses. Il rend grâce à son Père de ce qu'il a découvert ses mystères aux simples et aux petits , pendant qu'il les cachoit aux grands et aux superbes. Il ajouta que son Père lui avoit mis tout en main ; que nul ne connoissoit le Père que le Fils , ni le Fils que le Père , ou ceux à qui l'un ou l'autre auroient voulu le révéler ; que bienheureux étoient ses disciples qui voyoient celui que bien des rois et des prophètes avoient désiré voir et connoître (3).

(1) *Luc. ix. 57. ad finem.* — (2) *Luc. x. 1.-16.* — (3) *Luc. x. 17.-24.*

AN DE L'É  
CHR. VULG.

32.

XCI.  
Mission des  
soixante-dou-  
ze disciples.

XCII.  
Retour des  
soixante-dou-  
ze disciples  
après leur  
prédication.

DE L'ÈRE  
HR. VULG.  
32.

XCIII.

Parabole  
de l'homme  
blessé en al-  
lant à Jéri-  
cho, et se-  
couru par un  
Samaritain.

Un savant dans la loi vint tenter Jésus, en lui demandant : Que ferai-je pour avoir la vie éternelle? Jésus lui répondit : Que porte la loi? Le scribe lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même. Jésus lui répondit : Vous avez bien dit; faites cela, et vous vivrez. Le scribe ajouta : Mais quel est mon prochain? Jésus lui proposa cette parabole : Un Juif allant de Jérusalem à Jéricho, fut arrêté sur le chemin par des voleurs qui le blessèrent, le dépouillèrent, et le laissèrent demi-mort sur la place. Un prêtre passant par-là vit cet homme blessé, et passa sans lui donner du secours. Un lévite quelque temps après, passa de même sans lui rien faire. Enfin un Samaritain passant par la même route, le releva, banda ses plaies, le prit sur sa monture, le conduisit à l'hôtellerie, en prit grand soin pendant qu'il y fut, et en sortant donna de l'argent au maître de la maison afin qu'il en eût soin. Qui de ces trois a été le prochain de ce pauvre blessé? Le scribe répondit : C'est celui qui a été touché de son malheur. Allez, lui répondit Jésus, et faites de même (1).

XCIV.

Jésus reçu  
à Béthanie  
dans la mai-  
son de Mar-  
the et de Ma-  
rie.

Jésus continuant son chemin vers Jérusalem entra dans un bourg nommé Béthanie, qui n'étoit éloigné de cette ville que de quinze stades ou trois quarts de lieue; et il y fut reçu dans la maison d'une femme nommée Marthe. Marthe s'empressoit de préparer à manger à Jésus, pendant que Marie sa sœur, assise à ses pieds, écoutoit tranquillement sa parole. Marthe s'en plaignit à Jésus, et lui dit : Seigneur, vous ne pensez pas que ma sœur me laisse seule occupée à vous servir; dites-lui donc de m'aider. Mais Jésus lui répondit : Marthe, vous vous occupez à bien des choses; Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée (2).

CXV.

Formule de  
prière don-  
née par Jésus  
à ses apôtres.

Comme Jésus étoit sur le mont des Oliviers, vis-à-vis de Jérusalem, après qu'il eut achevé sa prière, ses disciples le supplièrent de leur donner une formule de prière, comme Jean-Baptiste en avoit donné à ses disciples. Jésus leur enseigna l'oraison dominicale, qu'il leur avoit déjà donnée dans le sermon sur la montagne. Il continua de les instruire sur la vertu et les qualités d'une bonne oraison. Il leur proposa la parabole d'un homme qui ayant besoin de trois pains, à cause d'un ami qui lui étoit venu de

(1) *Luc. x. 25.-37.* — (2) *Luc. x. 38. ad finem.*

dehors, alla les demander à son voisin. Celui-ci étoit couché, et toute sa famille. Il s'excusa d'abord; mais enfin vaincu par l'importunité de son voisin, il se leva, et lui donna tout ce qu'il lui demandoit. Jésus conclut: Demandez donc, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et on vous ouvrira. Qui est le père qui donne une pierre ou un serpent à son fils qui lui demande du pain ou un œuf (1)?

On présenta à Jésus un possédé, qui étoit muet. Jésus le guérit; mais les pharisiens l'accusèrent de ne chasser les démons que par Bézélzébub, prince des démons. D'autres pharisiens vinrent lui demander un miracle dans le ciel; mais Jésus connoissant leurs pensées leur dit: Tout royaume divisé se ruinera, et ne subsistera point. Si le royaume de Satan est divisé, comment se soutiendra-t-il? Si je chasse les démons au nom de Bézélzébub, au nom de qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront vos juges. Or, si je chasse les démons par le doigt de Dieu, certainement le royaume de Dieu est venu. Quand un homme vaillant, et bien armé, est chargé de la garde d'une maison, nul n'y entrera qu'il n'ait désarmé et vaincu le gardien. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi; et celui qui ne ramasse point avec moi, dissipe. L'esprit impur étant chassé de sa demeure, cherche partout à se reposer; mais ne trouvant point de retraite, il s'en retourne à sa maison, et s'y fortifie de nouveau, avec sept autres esprits plus mauvais que lui; en sorte que l'état de celui qui avoit été délivré, devient pire qu'auparavant. Une femme élevant sa voix, s'adresse à Jésus, et lui dit: Heureux le ventre qui vous a porté; Jésus reprend, et dit qu'heureux plutôt est celui qui écoute la parole de Dieu, et qui la pratique (2).

Jésus continue d'invectiver contre les pharisiens. Il leur déclare pour la troisième fois qu'il n'a point d'autre signe à leur donner que celui du prophète Jonas; que la reine de Saba, et les Ninivites s'élèveront contre eux au jour du jugement, et condamneront leur incrédulité et leur indifférence pour la vérité; que l'on ne met point une lampe allumée sous un boisseau, mais dans un lieu apparent pour y éclairer; que la lumière du corps est l'œil; que si l'œil est clairvoyant, tout le corps sera dans la lumière;

AN DE  
CHR. VUL.  
52.

XCVI.

Possédé  
muet déli-  
vré et guéri.  
Tout royaume  
divisé ne peut  
subsister.

XCVII.

Reproches  
de Jésus con-  
tre les phari-  
siens.

(1) *Luc. xi. 1.-13.* — (2) *Luc. xi. 14.-28.*

L'ÉV.  
R. VULG.  
52.

sinon tout est dans l'obscurité. Craignez donc, dit-il, que la lumière qui est en vous, ne soit obscure et ténébreuse (1).

XCVIII.  
Jésus mange chez un pharisien, qui se scandalise de ce qu'il ne lave point ses mains en se mettant à table. Reproches contre les pharisiens.

Un pharisien ayant invité Jésus à dîner, fut surpris qu'il ne se fût pas lavé avant de se mettre à table. Mais Jésus lui répondit que pour eux pharisiens, ils avoient grand soin de nettoyer les dehors du vase, pendant que le dedans étoit plein de rapines et de malice. Il invectiva ensuite contre ceux d'entre eux qui donnoient la dime de la menthe et de la rue, pendant qu'ils abandonnoient la justice et la charité. Il leur reprocha qu'ils recherchoient avec empressement les premières places dans les synagogues et dans les places publiques, et qu'ils étoient comme des sépulcres blanchis, sur lesquels on marchoit sans s'en défier. Il ajouta : Malheur à ceux qui chargent les autres hommes de fardeaux insupportables, pendant qu'eux-mêmes ne les touchent pas du bout du doigt, pour aider ceux qui les supportent avec peine. Malheur à ceux qui bâtissent des tombeaux aux prophètes que leurs pères ont fait mourir. Malheur à ceux qui se sont saisis de la clef de la science, et qui ne veulent pas y entrer eux-mêmes, ni y laisser entrer les autres. Les scribes et les pharisiens irrités de ce que Jésus venoit de leur dire, l'observoient et l'engageoient à parler sur plusieurs choses, tâchant de le surprendre dans ses discours (2).

XCIX.  
Levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie.

Un jour Jésus parlant à ses disciples au milieu d'une grande troupe de peuple, leur disoit : Donnez-vous de garde du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie ; car il n'y a rien de si caché, qui ne se découvre, ni de si secret, qui ne se sache un jour. Ce que vous avez dit dans le secret, sera un jour publié devant tout le monde ; et ce que vous avez dit à l'oreille, sera un jour prêché de dessus les toits. Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer les corps ; mais craignez celui qui peut donner la mort à l'ame, en la précipitant dans l'enfer. Un passereau même n'est pas en oubli devant Dieu ; à plus forte raison ne vous oubliera-t-il pas : les cheveux mêmes de vos têtes sont comptés. Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père ; et quiconque me renoncera, je le renoncerai. Les outrages prononcés contre le Fils, seront pardonnés ; mais ceux qu'on aura dits contre le Saint-Esprit, ne seront

(1) *Luc. xi. 29.-36* — (2) *Luc. xi. 37. ad finem.*

point pardonnés. Lorsqu'on vous fera comparoître devant les assemblées et les magistrats, ne soyez point en peine de ce que vous aurez à répondre, car le Saint-Esprit vous enseignera sur l'heure ce que vous aurez à dire (1).

Un homme vint prier Jésus d'obliger son frère de partager avec lui. Jésus lui dit qu'il n'étoit point établi juge pour ces sortes de choses. Il en prit occasion de parler contre l'avarice. Il proposa sur cela à ses disciples la parabole d'un homme riche qui, voulant détruire ses greniers pour en faire de plus vastes, et se proposant de vivre à son aise, fut tout d'un coup enlevé du monde. Il ne faut donc point s'inquiéter du vivre et du vêtement. Les oiseaux sont vêtus et nourris par les soins de Dieu; à plus forte raison les hommes le sont-ils. Il est inutile de s'inquiéter pour cela. L'homme ne peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée; s'il ne peut le moins, pourra-t-il le plus? Les lis ne pensent point à leur vêtement; cependant Dieu les revêt avec magnificence. Cherchez donc premièrement le royaume des cieux, et tout cela vous sera donné par surcroît. Vendez ce que vous avez, et donnez l'aumône, et amassez-vous des trésors dans le ciel. Ayez toujours vos reins ceints, et vos lampes allumées, afin que quand votre maître reviendra du festin, vous puissiez le recevoir. Je vous dis en vérité que s'il vous trouve en cet état, il vous fera mettre à table, et vous servira lui-même à manger. Si le père de famille savoit à quelle heure le voleur devoit venir pour percer sa muraille, il ne s'endormiroit pas. Ainsi soyez toujours prêts, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'homme doit venir (2).

Pierre demanda à Jésus, si ce qu'il disoit regardoit tout le monde, ou s'il ne parloit qu'à ses disciples. Jésus proposa à ce sujet diverses paraboles : 1° Celle du dispensateur fidèle et prudent, qui en récompense de sa fidélité, est établi sur toute la famille; 2° de celui qui abusant de l'absence de son maître, maltraite ses conserviteurs, et se divertit; cependant le maître revient, et fait mourir ce dispensateur infidèle; 3° du serviteur qui, sachant la volonté de son maître, et ne l'exécutant point, est sévèrement puni; et de celui qui ne la sachant pas, est châtié moins rigoureusement. On demande beaucoup à celui à qui l'on a confié beaucoup. Je suis venu apporter le feu

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

C.  
Jésus est  
prié de faire  
un partage  
entre deux  
frères.

CI.  
Parabole du  
dispensateur  
fidèle, du  
mauvais ser-  
viteur, du  
serviteur dé-  
sobéissant.

(1) *Luc. XII. 1.-12.* — (2) *Luc. XII. 13.-40.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

sur la terre, dit Jésus, et je ne demande que de le voir allumé. Je suis venu pour être baptisé d'un baptême de sang ; je suis pressé d'un grand désir, jusqu'à ce que ce baptême soit accompli. Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais la division. Je viens répandre la division dans les familles entre les enfans et leurs pères, entre les pères et les enfans, etc. (1).

CII.  
S'accorder  
avec sa partie  
avant le ju-  
gement.

Jésus reprocha aux pharisiens qu'ils savoient bien prévoir le beau ou le mauvais temps, par l'inspection du ciel ; mais qu'ils ne savoient pas discerner le temps de la venue du Messie. Il ajouta : Lorsque vous êtes en chemin avec votre partie pour aller devant les juges, ne différez pas de vous accommoder avec elle, de peur que le juge ne vous condamne, et ne vous fasse mettre en prison, jusqu'à ce que vous ayez rendu le dernier sou (2).

CIII.  
Sang des Gal-  
iléens, mêlé  
à leurs sacri-  
fices par Pi-  
late.

En ce temps-là on dit à Jésus que Pilate avoit mêlé le sang de quelques Galiléens avec leurs sacrifices. Jésus répondit : Croyez-vous que ces Galiléens fussent les plus coupables du pays ? Non sans doute ; et ceux sur qui la tour de Siloé est tombée, n'étoient pas non plus les plus criminels de Jérusalem. Ainsi, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de même. Il leur proposa la parabole d'un figuier qui, ne produisant point de fruit, fut condamné par son maître à être arraché ; mais le vigneron pria le maître d'avoir patience encore un an, pendant lequel il cultiveroit cet arbre, et lui donneroit de l'amendement ; et dit qu'au cas qu'il ne produisît rien, on l'arracheroit (3).

CIV.  
Guérison  
d'une femme  
courbée de-  
puis dix-huit  
ans.

Comme il enseignoit à son ordinaire dans les synagogues, un jour de sabbat, il guérit une femme qui étoit depuis dix-huit ans si courbée, qu'elle ne pouvoit regarder en haut. Le chef de la synagogue s'en plaignit, disant que la semaine étoit assez longue, sans venir encore se faire guérir au jour du sabbat. Jésus lui répondit : Hypocrites que vous êtes, qui de vous fait scrupule de délier son bœuf ou son âne le jour du sabbat, pour le mener boire ? et vous vous fâchez que j'aie délié de son infirmité cette femme qui souffre depuis dix-huit ans (4) ?

CV.  
Parabole du  
grain de sé-  
nevé. Peu de

Jésus leur proposa ensuite pour la seconde fois la parabole du grain de sénevé, qui devient aussi grand qu'un arbre ; et celle du levain, qui fait lever la pâte de trois me-

(1) *Luc. xii. 54. ad finem* — (2) *Ibid.* — (3) *Luc. xiiii. 1.-9.* — (4) *Luc. xiiii. 10.-17.*

sures de farine (1). Il continuoit son chemin vers Jérusalem, enseignant partout dans les synagogues. Etant dans cette ville le jour de la Pentecôte, on lui demanda s'il y auroit bien peu de personnes sauvées; il répondit: Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite; le temps viendra où plusieurs chercheront à y entrer, et n'y entreront point; et tous ceux qui viendront frapper à la porte, disant: Ouvrez-nous, Seigneur; on leur dira: Je ne vous connois point; retirez-vous, ouvriers d'iniquité; allez dehors; là il y aura des pleurs et des grincemens de dents. Quelque jour vous verrez venir de toutes les parties du monde des étrangers qui viendront s'asseoir à table avec Abraham, Isaac et Jacob, pendant que les Juifs seront chassés dehors. Ainsi ceux qui sont les premiers, seront les derniers; et les derniers seront les premiers (2).

Le même jour quelques pharisiens vinrent donner avis à Jésus, qu'Hérode vouloit le faire mourir. Il leur dit: Dites à ce renard que je guéris les malades encore aujourd'hui et demain, et que dans trois jours j'achève ma course. Il faut que je continue encore quelque temps dans l'exercice de mon ministère; mais je dois mourir à Jérusalem. Il n'est pas permis à un prophète de mourir ailleurs. Il prédit ensuite la destruction de cette ville meurtrière des prophètes, qui s'opposoit toujours à la volonté qu'il avoit de rassembler ses enfans, comme la poule rassemble ses petits. Il conclut en disant: Vous ne me verrez plus jusqu'au temps où vous direz: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (3).

Jésus ayant quitté Jérusalem, revint à Capharnaüm, où un des principaux pharisiens l'invita à manger un jour de sabbat. Les pharisiens l'observoient pour voir s'il guériroit quelque malade ce jour-là, afin d'en tirer occasion de l'accuser de violer le sabbat. Il y avoit devant lui un hydropique. Il demanda aux pharisiens s'il étoit permis de guérir un malade le jour du sabbat? Comme ils ne répondoient pas, il prit l'hydropique et le guérit; et en même temps il interrogea les pharisiens, en leur disant: Ne retireriez-vous pas vos bestiaux d'une fosse où ils seroient tombés le jour du sabbat? Et ils ne purent lui répondre (4).

Ayant remarqué que les pharisiens qui étoient invités

(1) *Luc.* XIII. 18.-21. — (2) *Ibid.* — (3) *Luc.* XIII. 31. *ad finem.* — (4) *Luc.* XIV. 1.-6.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

sauvés. Pre-  
miers der-  
niers.

CVI.

Hérode veut  
faire mourir  
Jésus.

CVII.

Hydropique  
guéri en pré-  
sence des  
pharisiens.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

32.

CVIII.

Ne pas prendre la première place à table lorsqu'on est invité à manger.

avec lui, prenoient avec empressement les premières places, il leur dit en forme de parabole : Quand vous serez invité à manger, prenez toujours la dernière place, afin que celui qui vous a invité, vous fasse monter plus haut; et gardez-vous de choisir la première place, de peur qu'il ne vienne quelqu'un plus honoré que vous, à qui vous soyez contraint de céder celle que vous auriez prise; car quiconque s'élève, sera abaissé; et quiconque s'abaisse, sera élevé. Lorsque vous faites un festin, n'invitez pas vos parens et vos amis puissans, de peur qu'à leur tour ils ne vous invitent, et ne vous rendent la pareille; mais invitez les pauvres, les malades, les aveugles, afin que Dieu vous en donne la récompense dans la résurrection des justes (1).

CIX.

Parabole du grand festin, dont les conviés s'excusent de venir.

Un des conviés entendant ce discours de Jésus, dit : Heureux celui qui mangera à la table du royaume de Dieu. Jésus en prit occasion de leur dire cette parabole : Un homme fit un grand festin, et y invita plusieurs personnes; mais les conviés s'excusèrent tous d'y aller, disant l'un qu'il avoit acheté une métairie, l'autre qu'il avoit acheté des bœufs, l'autre qu'il s'étoit marié. Le maître du festin irrité du refus de ses amis, ordonna qu'on fit venir à son repas tout ce qu'on trouveroit de pauvres et d'estropiés dans la ville. Il envoya même dans les champs, et ramassa tout ce qu'il y avoit de misérables sur les chemins et dans les haies; et il dit à ses serviteurs, qu'aucun de ces premiers conviés ne goûteroit de la bonne chère qu'il leur avoit préparée (2).

CX.

Parabole du bâtisseur, qui compte à loisir s'il a de quoi achever son bâtiment.

Jésus parcouroit la Galilée, enseignant dans les synagogues, et toujours suivi de grandes troupes de peuples, à qui il disoit, que pour devenir disciple du Fils de l'homme, il falloit quitter son père, sa mère, ses parens, et renoncer à soi-même; qu'il falloit porter sa croix, et le suivre. Il leur proposa une parabole d'un homme qui concevoit le dessein de bâtir une maison, et qui avant de commencer, examine à loisir s'il est assez riche pour l'achever; et celle d'un roi, qui voulant entreprendre la guerre contre un autre roi, considère mûrement s'il pourra, avec dix mille hommes, résister à celui qui en mène vingt mille contre lui. Ainsi, disoit-il, celui qui ne veut pas renoncer à toutes choses, ne peut devenir mon disciple. Le sel est une fort bonne chose; mais s'il vient à s'affadir, avec quoi

(1) *Luc. xiv. 7.-14.* — (2) *Luc. xiv. 15.-24.*

lui rendra-t-on sa force ? Il n'est plus bon ni à fumer les terres, ni à mettre au fumier ; mais on le jette dehors comme inutile. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre, entendent (1).

Jésus revint à Capharnaüm ; et les publicains et les pécheurs venoient à lui pour l'entendre. Jésus ne dédaignoit pas de manger avec eux. Les pharisiens en murmuroient ; mais il leur dit cette parabole : Un homme avoit cent brebis ; une d'entre elles s'étant égarée, il laissa les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert, et alla chercher celle qui étoit perdue ; il la chargea sur ses épaules, la rapporta au troupeau, et étant de retour en sa maison, il appela ses amis, et leur dit de le féliciter sur ce qu'il avoit retrouvé sa brebis qui étoit perdue. Ainsi les anges se réjouiront dans le ciel sur la conversion d'un pécheur. Il y joignit la parabole de la drame perdue et retrouvée ; et il leur apprit à en tirer la même conséquence (2).

Il leur en dit encore une autre de l'enfant prodigue, qui ayant obligé son père de lui donner la part qui devoit lui revenir de sa succession, s'en alla dans un pays éloigné, où il mangea dans de mauvaises compagnies tout ce qu'il avoit. Il se vit bientôt réduit à la dernière pauvreté, et contraint de garder les porcs. Rentrant en lui-même, il prit la résolution de retourner chez son père. Il y vint ; son père le reçut à bras ouverts, lui fit donner des habits, et fit un grand festin pour témoigner sa joie de son arrivée. Mais le frère aîné de ce jeune homme étant arrivé des champs, se fâcha de l'accueil que son père avoit fait à son jeune frère. Alors le vieillard lui dit qu'il falloit se réjouir du retour de son frère, qui étoit en quelque sorte revenu de la mort à la vie (3).

Après cela, Jésus passa le Jourdain, et vint par le pays qui est au delà de ce fleuve, dans le pays de Judée. Il étoit suivi à son ordinaire de beaucoup de peuple, et de plusieurs malades, à qui il rendoit la santé (4).

Il dit à ses disciples la parabole de l'économe infidèle qui, ayant dissipé les biens de son maître, et n'étant point en état de rendre compte, prit en particulier chacun des débiteurs de son maître, leur donna des quittances, afin qu'ils le reçussent dans leurs maisons ; lorsqu'il seroit privé de la charge d'intendant de la maison de son maître. Fai-

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

## CXI.

Jésus mange avec les publicains. Parabole de la brebis égarée, et de la drame perdue.

## CXII.

Parabole de l'enfant prodigue.

## CXIII.

Parabole de l'économe infidèle, et mauvais ménager.

(1) *Luc. xiv. 25. ad finem.* — (2) *Luc. xv. 1.-10.* — (3) *Luc. xv. 11. ad finem.* — (4) *Matt. xix. 1. 2. Marc x. 1.*

L'AN  
VULG.  
32

tes-vous donc, dit-il, des amis avec les richesses d'iniquité, afin qu'après cette vie, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles. Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes; et celui qui ne l'est pas dans celles qui ne sont pas à lui, comment le sera-t-il dans les siennes? Nul ne peut servir deux mattres. On ne peut servir Dieu, et être esclave des richesses (1).

Les pharisiens qui étoient des avarés, se railloient de ces discours du Sauveur; mais il leur dit que Dieu pénétroit le fond des cœurs, et que ce qui passoit pour élevé aux yeux des hommes, étoit en abomination aux yeux de Dieu. Jusqu'à Jean Baptiste, la loi et les prophètes ont subsisté. Depuis ce temps le royaume des cieus est annoncé, et souffre violence. Il est plus aisé que le ciel et la terre passent, que la moindre lettre de la loi demeure sans effet (2).

## CXIV.

Est-il permis de faire divorce avec sa femme?

Les mêmes pharisiens lui demandèrent ensuite pour le tenter, s'il étoit permis de faire divorce avec sa femme. Jésus leur demanda ce que Moïse en avoit dit. Ils répondirent qu'il avoit permis à l'homme de donner à sa femme un écrit de divorce, et de la répudier. Il est vrai, dit Jésus; mais ce n'est qu'à la dureté de votre cœur qu'il a accordé cela; car n'avez-vous pas lu qu'au commencement, Dieu créa l'homme et la femme; et que l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse? Ainsi que nul homme ne sépare ce que Dieu a uni. Or, je vous dis que quiconque répudie sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, et en épouse une autre, commet lui-même un adultère; de même que celui qui épouse celle qui a été répudiée par son mari (3).

## CXV.

Eunuques de trois sortes. Virginité recommandée.

Lorsque Jésus fut de retour dans la maison, les apôtres vinrent lui parler de nouveau sur le même sujet; mais il leur répéta la même chose qu'il avoit dite aux pharisiens. Ils lui dirent: Si cela est ainsi, il vaut mieux ne pas se marier. Jésus répondit: Tout le monde n'est pas capable de cela. Il y a des eunuques de trois sortes, les uns par nature ou par tempérament; les autres, par nécessité; et les troisièmes, volontaires. Ces derniers sont ceux qui vivent dans la continence, pour mériter le royaume des cieus (4).

Il leur proposa un jour la parabole de Lazare et du mau-

(1) *Luc. xvi. 1.-13.* — (2) *Luc. xvi. 14.-17.* — (3) *Matt. xix. 3.-9. Marc. x. 2.-9. Luc. xvi. 18.* (La suite à l'art. cxvi.) — (4) *Matt. xix. 10.-12. Marc. x. 10.-12.* (La suite à l'art. cxv.)

vais riche. Celui-ci étoit vêtu magnifiquement, et faisoit tous les jours bonne chère. Lazare étoit couché à la porte du riche, désirant de se rassasier seulement des miettes qui tomboient de sa table. Ils vinrent à mourir l'un et l'autre. Lazare fut porté dans le sein d'Abraham, et le riche dans l'enfer. Celui-ci voyant de loin Abraham, le prioit de lui envoyer Lazare, pour le rafraîchir seulement d'une goutte d'eau au bout de son doigt. Mais Abraham lui dit, que pendant sa vie il avoit eu toute sorte de plaisirs, et qu'à présent c'étoit le tour de Lazare. De plus, il y a un chaos impénétrable entre vous et nous; et Lazare ne peut passer jusqu'à vous. Le riche continuoit en disant : Je vous prie au moins d'envoyer dans le monde à cinq de mes frères qui y sont encore, afin qu'ils se gardent de tomber dans l'état où je suis. Mais Abraham lui répondit : Ils ont Moïse et les prophètes; ils peuvent les écouter; et s'ils ne les écoutent pas, écouteront-ils davantage un homme qui retournera vers eux (1) ?

Il est impossible qu'il n'arrive des scandales dans le monde, dit Jésus en parlant à ses disciples; mais malheur à celui qui est la cause du scandale. Il vaudroit mieux qu'on lui mît au cou une meule de moulin, et qu'on le précipitât dans la mer, que d'être un sujet de scandale au moindre des miens. Si votre frère tombe dans quelque faute contre vous, vous pouvez le reprendre. S'il se corrige, pardonnez-lui; et quand il vous offenseroit sept fois le jour, si autant de fois il vous témoigne du repentir, pardonnez-lui. Les apôtres lui dirent : Seigneur, augmentez notre foi. Il leur répondit : Si vous aviez autant de foi qu'un grain de moutarde, vous diriez à un sycomore de s'arracher, et de se jeter dans la mer, et il vous obéiroit (2).

Pour montrer que quelque chose que nous fassions pour Dieu, nous sommes des serviteurs inutiles, il dit cette parabole : Un maître qui a un serviteur qui travaille à la campagne, ou qui conduit des troupeaux, lui dira-t-il, aussitôt qu'il est retourné des champs : Mettez-vous là, et soupez; et ne lui ordonnera-t-il pas plutôt de lui préparer à manger, et de le servir à table, et qu'après cela il prendra sa réfection? Si le serviteur fait cela, le maître croira-t-il lui en avoir une grande obligation (3) ?

(1) *Luc. xvi. 19. ad finem.* — (2) *Luc. xvii. 1.-6.* — (3) *Luc. xvii. 7.-10.*  
(La suite à l'art. cxxxiii.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

CXVI.  
Parabole de  
Lazare et du  
mauvais ri-  
che.

CXVII.  
Malheur et  
danger des  
scandales.

CXVIII.  
Nous ne  
sommes que  
des serviteurs  
inutiles.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

32.

ARTICLE II, qui comprend ce qui s'est passé depuis la fête des tabernacles jusqu'à la quatrième Pâque.

CXIX.

Fête des tentes ou de la Scénopégie. Jésus est sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem.

La fête de la Scénopégie ou des tabernacles étant proche, Jésus fut sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem, afin que les disciples qu'il y avoit faits au commencement de sa prédication, deux ans et demi auparavant, vissent les merveilles qu'il faisoit, et s'affermissent dans leur croyance, et qu'il se manifestât au monde; car ses parens ne croyoient pas en lui. Mais Jésus leur dit qu'ils pouvoient eux-mêmes aller à Jérusalem, que pour lui il n'y alloit pas, parce que son temps n'étoit pas encore venu. Il ne laissa pas de s'y rendre, lorsqu'ils y furent; cependant le peuple le cherchoit, et il y avoit sur son sujet une grande rumeur parmi la multitude (1).

CXX.

Jésus enseigne dans le temple. Admiration des Juifs pour sa doctrine.

Les huit jours de la fête étoient déjà à moitié, lorsqu'il alla au temple, et commença d'y enseigner. Les Juifs qui savoient qu'il n'avoit point étudié, admiroient sa doctrine. Mais Jésus leur dit que sa doctrine n'étoit pas la sienne, mais celle du Père céleste, qui l'avoit envoyé. Comme il savoit les mauvais desseins qu'ils avoient contre lui, il leur dit que nul d'entre eux n'observoit la loi de Moïse, qui défendoit l'homicide, puisqu'ils étoient résolus de le faire mourir. Le peuple qui ne savoit pas la volonté des prêtres et des pharisiens, lui répondit: Vous êtes un démoniaque; qui est-ce qui pense à vous faire mourir? Jésus leur dit: J'ai fait une action miraculeuse en guérissant le malade qui étoit sur la piscine probatique, et vous en êtes tous dans l'étonnement. Vous trouvez mauvais que je guérisse un homme le jour du sabbat, et vous ne faites pas difficulté de circoncire un homme le même jour pour obéir à Moïse, ou plutôt aux pères, de qui vient cette cérémonie (2).

CXXI.

On ne sait d'où viendra le Messie.

Quelques-uns de ceux de Jérusalem disoient: N'est-ce pas là cet homme que les pharisiens vouloient faire mourir? Le voilà qui parle hautement, et ils ne lui font rien. Est-ce que les princes des prêtres ont reconnu qu'il étoit le Messie? Mais d'autres disoient: Non, car nous savons d'où est celui-ci, et nous ne savons pas d'où viendra le Messie. Mais Jésus crioit dans le temple: Vous me con-

(1) *Joann. vii. 2.-15.* (En plaçant ici les faits contenus dans cet article et dans les treize articles suivans, D. Calmet suit le système de M. Thoyard.) — (2) *Joan. vii. 14.-25.*

noissez et vous savez d'où je viens ; mais vous ne connoissez point celui qui m'a envoyé. Pour moi je le connois, parce que je viens de lui, et qu'il m'a envoyé. On voulut se saisir de lui, mais on ne le put, parce que son heure n'étoit pas venue. Cependant plusieurs d'entre le peuple crurent en lui, disant : Quand le Christ viendra, pourra-t-il faire plus de miracles que celui-ci en fait (1) ?

Les prêtres et les pharisiens ayant appris ces sentimens du peuple, envoyèrent du monde pour arrêter Jésus. Mais Jésus leur dit : Je suis encore pour un peu de temps avec vous, et je m'en retourne vers celui qui m'a envoyé. Vous me cherchez, et vous ne me trouverez point, car vous ne pouvez venir où je vais. Les Juifs qui ne pénétraient pas le sens de ce discours, se disoient entre eux : Que veut-il dire par ces paroles : Vous me cherchez, et vous ne me trouverez point ? ira-t-il dans les dispersions des gentils ? ira-t-il enseigner les peuples étrangers (2) ?

Le dernier jour de la fête des tabernacles, Jésus étant dans le temple, disoit : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive, marquant par-là le Saint-Esprit que les fidèles devoient recevoir. Le peuple qui entendoit cela, disoit : Cet homme est vraiment prophète. D'autres disoient : Il est le Christ. D'autres disoient : Le Christ peut-il venir de la Galilée ? L'Écriture ne marque-t-elle pas qu'il viendra de la race de David, et du bourg de Bethléhem ? Et il y avoit une division parmi le peuple à cause de lui (3).

Ceux qui étoient venus de la part des prêtres pour l'arrêter, s'en retournèrent sans rien faire, disant que jamais homme n'avoit parlé comme lui. Les prêtres et les pharisiens leur répondirent : Etes-vous séduits aussi-bien que les autres ? Avez-vous vu que quelques-uns des princes des prêtres aient cru en lui ? Il n'y a que cette maudite populace qui ne sait pas la loi. Nicodème qui étoit un disciple caché du Sauveur leur dit : La loi condamne-t-elle quelqu'un sans l'entendre ? Mais ils lui répondirent : Vient-il des prophètes de la Galilée ? Etes-vous aussi Galiléen ? Le soir étant venu, chacun se retira ; et Jésus alla passer la nuit sur la montagne des Oliviers (4).

Le lendemain il revint au temple, et commença d'y en-

(1) Joan. vii. 25.-31. — (2) Joan. vii. 32.-36. — (3) Joan. vii. 37.-43. — (4) Joan. vii. 44. ad finem. et Ibid. viiii. 1.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

CXXII.

Les prêtres  
envoient du  
monde pour  
arrêter Jésus.

CXXIII.

Jésus source  
d'eau vive.

CXXIV.

Jamais hom-  
me n'a parlé  
comme Jé-  
sus.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

CXXV.  
Femme surprise en adultère, amenée à Jésus.

seigner. Les pharisiens lui amenèrent une femme surprise en adultère, et lui demandèrent d'une manière captieuse ce qu'il falloit en faire. Jésus, sans leur répondre, écrivit sur la terre; et s'étant relevé, il leur dit que celui d'entre eux qui étoit sans péché, lui jetât la première pierre; puis recommença d'écrire comme devant. Les accusateurs voyant cela, se retirèrent les uns après les autres, et la femme demeura seule dans la place. Alors Jésus se levant, lui dit : Où sont vos accusateurs? Personne ne vous a-t-il condamnée? Je ne vous condamne point aussi. Allez, et ne péchez plus (1).

CXXVI.  
Jésus est la lumière du monde.

Jésus continuant d'enseigner, disoit au peuple : Je suis la lumière du monde; celui qui me suit, ne marche point dans les ténèbres. Les pharisiens lui dirent : Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'est d'aucune force. Jésus répondit : Quand je me rends témoignage à moi-même, mon témoignage est vrai, parce que je sais où je vais, et d'où je viens; pour vous, vous ne savez ni l'un ni l'autre. Quand je juge, mon jugement est certain, parce que je ne suis pas seul, et que mon Père est avec moi. Or, suivant la loi, le témoignage de deux personnes est reçu pour certain. Ils lui demandèrent où étoit son père. Il leur dit : Vous ne connoissez ni mon Père ni moi; si vous me connoissiez, vous connoitriez aussi mon Père. Il leur dit cela dans le trésor du temple; et nul n'osa mettre la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venue (2).

CXXVII.  
Jésus s'en ira, et les Juifs mourront dans leurs péchés.

Jésus leur dit de nouveau qu'il s'en alloit, qu'ils le cherchoient inutilement, qu'ils mourroient dans leurs péchés, qu'ils ne pouvoient venir où il devoit aller. Ils dirent : Est-ce qu'il se tuera, puisque nous ne pouvons aller où il ira? Il dit : Je ne suis pas d'ici-bas, ni de ce monde; pour vous, vous êtes de ce monde; et si vous ne croyez point en moi, vous mourrez dans vos péchés. Ils lui demandèrent : Qui êtes-vous? Il leur répondit : Pensez premièrement à ce que je vous dis (3). J'ai bien des choses à vous dire, et je ne vous dis que ce que j'ai appris de celui qui m'a envoyé. Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'homme, vous me connoîtrez, et vous saurez que je ne fais rien de moi-même, et que tout ce que je dis, je l'ai appris de mon Père. Plusieurs de ceux qui l'écoutoient, crurent en lui.

(1) Joan. VIII. 2.-11. — (2) Joann. VIII. 12.-20. — (3) M. Thoynard traduit : *Principio quod et loquor vobis.*

Il leur dit : Celui qui demeure dans la vérité, est vraiment mon disciple, et la vérité le délivrera. Les Juifs répondirent : Nous sommes enfans d'Abraham ; nous n'avons jamais été esclaves. Jésus dit : Celui qui pêche, est esclave du péché ; et vous ne serez véritablement libres, que quand le Fils vous aura délivrés. Je sais que vous êtes enfans d'Abraham ; mais vous voulez me faire mourir, parce que mes paroles n'entrent pas dans vos cœurs. Si vous êtes enfans d'Abraham, imitez les œuvres de votre père. Pourquoi voulez-vous me faire mourir ? Est-ce là ce qu'a fait Abraham ? Ils dirent : Nous avons Dieu pour père. Jésus leur répondit : Si vous étiez les enfans de Dieu, vous m'aimeriez sans doute, puisque je suis venu de Dieu, et que je retourne vers Dieu. Vous êtes plutôt les enfans du démon ; puisque vous suivez ses volontés ; car il est homicide et menteur, dès le commencement du monde (1).

Il leur dit ensuite : Qui de vous m'accusera de péché ? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne la croyez-vous pas ? Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu ; vous ne les écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de lui. Les Juifs lui dirent : N'avons-nous pas bien dit que vous étiez un Samaritain et un démoniaque ? Jésus répondit : Je ne suis pas possédé du démon, mais j'honore mon Père, et vous me déshonorez. Je ne cherche pas ma gloire ; il y en a un autre qui la cherche pour moi, et qui me vengera de vos outrages. Quiconque accomplira mes paroles, ne verra point la mort. Les Juifs lui dirent : Nous reconnoissons à présent que vous êtes possédé du démon. Abraham notre père est mort, et vous dites que quiconque suivra vos commandemens, ne verra point la mort. Etes-vous plus grand que notre père Abraham ? Les prophètes mêmes sont morts ; qui prétendez-vous être ? Jésus répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Père qui me glorifie, celui que vous appelez votre Dieu, et que vous ne connoissez pas ; pour moi je le connois, et j'observe ses ordres. Abraham votre père s'est réjoui dans l'espérance de voir mon jour ; il l'a vu, et s'en est réjoui. Ils lui dirent : Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham ? Il répondit : Je vous dis en vérité, qu'avant qu'Abraham fût, j'étois déjà. Alors ils prirent des pierres pour le lapider. Mais Jésus se cacha, et sortit du temple (2).

CXXXVIII.  
Jésus irré-  
préhensible.  
Celui qui est  
de Dieu écou-  
te les paroles  
de Dieu.

(1) Joan. VIII. 21.-44. — (2) Joan. VIII. 46. ad finem.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
52.

CXXIX.  
Aveugle dès  
sa naissance  
guéri.

Jésus, en se retirant, vit un homme qui étoit aveugle dès sa naissance. Ses disciples lui demandèrent si c'étoit pour ses péchés, ou pour ceux de ses parens, que cet homme étoit né aveugle. Jésus répondit que ce n'étoit ni l'un ni l'autre, mais seulement afin que les œuvres de Dieu se manifestassent en lui. Tandis qu'il est jour, ajouta-t-il, je dois faire les œuvres que mon Père m'a commandées; je suis la lumière du monde. En même temps crachant à terre, il fit de la boue avec la terre détrempee de sa salive, en frotta les yeux de l'aveugle-né, et lui dit d'aller se laver les yeux dans la fontaine de Siloé. L'aveugle y alla, se lava, et revint guéri. Comme cet homme étoit un mendiant fort connu, ceux qui le virent après sa guérison, ne pouvoient se persuader que ce fût lui; mais il assuroit que c'étoit lui-même, et racontoit à tout le monde comment il avoit recouvré la vue (1).

CXXX.  
L'aveugle-  
né guéri pa-  
roit devant  
les prêtres.

Le lendemain, on l'amena aux pharisiens, pour dire de quelle manière il avoit été guéri. Les pharisiens soutenoient que Jésus n'étoit pas un homme envoyé de Dieu, puisqu'il n'observoit pas le sabbat, car cet aveugle avoit été guéri un jour de sabbat. D'autres disoient: Comment un pécheur peut-il faire de tels miracles? L'aveugle soutenoit que Jésus étoit un vrai prophète. Au milieu de cette contestation, on fit venir les parens de l'aveugle guéri, pour savoir si cet homme étoit leur enfant, et s'il étoit né aveugle. Ceux-ci répondirent que rien n'étoit plus vrai que cela; mais qu'à l'égard de sa guérison, ils ne savoient comment elle s'étoit faite; que leur fils étoit en âge de répondre, et qu'ils pouvoient l'interroger. Ils disoient cela dans la crainte qu'ils avoient des pharisiens, parce qu'ils savoient qu'on étoit résolu de chasser de la synagogue ceux qui reconnoitroient Jésus pour le Messie. Les pharisiens firent donc de nouveau venir l'aveugle-né, et lui dirent: Rends gloire à Dieu, et dis-nous la vérité. Nous savons que cet homme est pécheur. Il leur dit: Je ne sais s'il est pécheur, mais je sais qu'il m'a ouvert les yeux. Et comme ils lui demandoient encore comment Jésus avoit fait, il leur répondit: Je vous l'ai déjà dit, et ne l'avez-vous pas entendu? Ne voulez-vous pas devenir aussi ses disciples? Va, lui dirent-ils, sois de ses disciples toi-même; pour nous, nous sommes les disciples de Moïse. Nous savons que Dieu a parlé à

(1) Joan. ix. 19.

Moïse; mais nous ne savons d'où est cet homme. Voilà qui est admirable, dit l'aveugle-né, que vous ne sachiez d'où est cet homme qui m'a ouvert les yeux. Nous savons que Dieu n'écoute point les méchants, mais les gens de bien. Il est inouï qu'un homme ait ouvert les yeux à un aveugle-né; et si Jésus n'étoit pas envoyé de Dieu, il n'auroit jamais pu le faire. Ils répondirent : Tu n'es que péché dès ta naissance, et tu prends la liberté de nous enseigner? En même temps ils le chassèrent du temple (1).

Jésus ayant su ce qui s'étoit passé, rencontra l'aveugle dans les rues, et lui demanda s'il croyoit au Fils de Dieu. Et qui est le Fils de Dieu? répondit l'aveugle. Jésus lui dit : C'est moi-même. Aussitôt l'aveugle se jeta à ses pieds, et l'adora. Jésus ajouta qu'il étoit venu dans le monde, afin que les aveugles vissent la lumière, et que ceux qui voyoient la lumière devinssent aveugles. Les pharisiens qui se trouvèrent présens, lui dirent : Sommes-nous aussi des aveugles? Il répondit : Si vous vous reconnoissiez pour aveugles, vous seriez sans péché; mais parce que vous dites que vous voyez, vous demeurez dans votre péché (2).

Alors Jésus dit aux pharisiens cette parabole : Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, est un voleur; mais le pasteur entre par la porte; les brebis le connoissent et le suivent. Je suis moi-même la porte. Tous ceux qui sont venus sans entrer par cette porte, sont des voleurs; celui qui entrera par-là sera sauvé. Je suis le bon pasteur; je donne ma vie pour mes brebis. Mais le mercenaire abandonne les brebis au loup, et se sauve. J'ai d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie; il faut que je les amène, elles écouteront ma voix; et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Le Père aime le Fils, parce que celui-ci livre son ame, pour la reprendre de nouveau. Nul ne peut la lui ravir, qu'il ne veuille bien la lui livrer. Ces discours causèrent une espèce de schisme parmi les Juifs. Les uns disoient de lui, qu'il étoit possédé du démon. Les autres disoient : Il ne l'est pas. Ces discours ne sont pas d'un possédé. Un démoniaque guérira-t-il un aveugle-né (3)?

Jésus s'en alla ensuite en Galilée. Après cela retournant à Jérusalem pour la fête de la dédicace du temple, il passa

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
32.

CXXXI.  
L'aveugle-né  
croit en Jé-  
sus.

CXXXII.  
Le vrai pas-  
teur entre  
dans la ber-  
gerie par la  
porte; le vo-  
leur y entre  
par ailleurs.

CXXXIII.  
Fête de la

(1) Joan. ix. 10.-34. — (2) Joan. ix. 35, ad finem. — (3) Joan. x. 1.-21.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VOLG.  
32.

dédicace du  
temple. Gué-  
rison de dix  
lépreux.

par le milieu de la Galilée et de la Samarie; et étant près d'entrer dans une ville, dix lépreux lui crièrent de loin : Jésus Maître, ayez pitié de nous. Il leur dit d'aller se montrer aux prêtres. En y allant, ils se trouvèrent guéris. L'un d'eux qui étoit samaritain, revint à Jésus pour lui rendre grâces. Le Sauveur lui dit : N'y en a-t-il pas dix de guéris? Où sont donc les neuf autres? Il ne s'est trouvé que cet étranger qui soit venu rendre grâces à Dieu. Allez, votre foi vous a sauvé (1).

**CXXXIV.**  
Le royaume  
de Dieu ne  
viendra pas  
d'une manière  
sensible.

Jésus étant dans le temple, les pharisiens lui demandèrent quand viendrait le royaume de Dieu? Il leur répondit que le royaume de Dieu ne viendrait pas d'une manière sensible et manifeste, ni avec un éclat qui le fit remarquer; qu'au reste le royaume de Dieu étoit au milieu d'eux. Il dit alors à ses disciples : Le temps viendra où vous désirerez voir un jour le Fils de l'homme, sans pouvoir l'obtenir. Il ajouta qu'on leur diroit : Il est ici, ou, il est là; mais qu'ils se gardassent bien de le croire; que le jour du Fils de l'homme viendrait subitement, comme un éclair; mais qu'avant cela ils auroient beaucoup de maux à souffrir de la part des Juifs; que le jour de sa vengeance arriveroit, lorsque les hommes y penseroient le moins; de même que le déluge au temps de Noé, et l'incendie de Sodome et de Gomorrhe au temps de Loth. Les hommes buvoient et mangeoient, se marioient et faisoient des mariages; ainsi sera le jour du Fils de l'homme. Alors que celui qui sera sur le toit, ne descende pas pour prendre ce qui est dans sa maison; et que celui qui est au champ, ne retourne pas en arrière. Souvenez-vous de la femme de Loth. Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra; et celui qui paraîtra la perdre, la sauvera. De deux personnes qui seront dans un lit, l'une sera prise et l'autre se sauvera. De deux servantes qui seront à la meule, l'une sera garantie, et l'autre sera prise. De deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, et l'autre échappera. Les apôtres lui demandèrent quand cela devoit arriver. Il leur répondit d'une manière énigmatique : Là où sera le corps mort, là se trouveront les aigles (2).

**CXXXV.**  
Parabole du  
juge qui ne  
craint ni Dieu  
ni les hommes.

A cette occasion, il dit à ses apôtres une parabole, pour montrer qu'il faut prier sans cesse. Un juge qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes, étoit importuné par une veuve

(1) *Luc. XVII. 11.-19. Joan. x. 22.* (La suite à l'art. CXXXVII.) — (2) *Luc. XVII. 20. ad finem.*

qui lui demandoit justice contre son adversaire. Le juge fut assez long-temps sans vouloir l'écouter; toutefois lassé de ses importunités, il lui fit justice, pour se délivrer de ses sollicitations. Ainsi Dieu, tout éloigné qu'il est de la vengeance, ne laissera pas de venger ses élus, qui crient à lui jour et nuit. Il demanda à ses disciples, si lorsqu'il viendrait sur la terre, il y trouveroit encore de la foi (1).

Il leur proposa ensuite une parabole sur certaines personnes qui se croyoient justes, et qui méprisoient les autres. Deux hommes montèrent au temple, l'un pharisien, et l'autre publicain. Le pharisien se tenant debout, disoit à Dieu : Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, injustes, ravisseurs, adultères, et de ce que je ne ressemble pas à ce publicain. Celui-ci se tenant loin, et à l'écart, n'osoit qu'à peine lever les yeux au ciel; mais frappant sa poitrine, il disoit : Seigneur, ayez pitié de moi pécheur. Je vous dis en vérité, que celui-ci sortit du temple plus agréable à Dieu que le premier (2).

CXXXVI.  
Parabole du pharisien et du publicain qui vont au temple.

Comme Jésus marchoit dans le temple dans le portique de Salomon, les Juifs l'environnèrent, et lui dirent : Jusqu'à quand nous tenez-vous en suspens? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous. Jésus leur répondit, qu'il le leur avoit déjà dit, et que les œuvres qu'il faisoit, parloient assez. Mais pour vous, vous ne le croyez pas, ajouta-t-il, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis entendent ma voix, et me suivent. Je les garde, et personne ne les ravira de ma main. Mon Père qui me les a données, est tout-puissant, et nul ne peut les ravir de ses mains; et moi et mon Père nous ne sommes qu'un. Alors les Juifs coururent prendre des pierres pour le lapider; mais il leur dit : Je vous ai comblés de bienfaits au nom de mon Père; pour lequel de ces bienfaits voulez-vous me lapider? Ils lui répondirent : Ce n'est point pour vos bienfaits, mais pour vos blasphèmes que nous vous lapiderons; parce que n'étant qu'un homme, vous voulez passer pour Dieu. Jésus leur dit : N'est-il pas dit dans l'Écriture : J'ai dit : Vous êtes des dieux? Si donc ceux à qui Dieu a parlé, sont qualifiés dieux, pourquoi dites-vous que celui qui a été envoyé et sanctifié par le Père, est un blasphémateur, parce qu'il est Fils de Dieu? Si je ne fais pas les œuvres de mon Père,

CXXXVII.  
Les Juifs veulent lapider Jésus, parce qu'il se dit Fils de Dieu.

(1) *Luc. xviii. 1.-8.* — (2) *Luc. xviii. 9.-14.* (La suite à l'art. *CXL.*)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

32.

CXXXVIII.  
Jésus va au  
delà du Jour-  
dain.

ne me croyez point; et si je les fais, croyez au moins à mes œuvres, et reconnoissez que je suis dans mon Père, et mon Père en moi. Ils cherchèrent une seconde fois à l'arrêter; mais il se tira de leurs mains (1).

Il alla ensuite à Béthanie au delà du Jourdain, où Jean-Baptiste baptisoit auparavant. Il y demeura environ un mois. Plusieurs Juifs vinrent l'y trouver, et plusieurs crurent en lui, disant que Jean-Baptiste n'avoit fait aucun miracle; mais que de toutes les paroles de Jean, au sujet de Jésus, il n'y en avoit eu aucune qui ne se trouvât vraie (2).

33.

CXXXIX.  
Maladie de  
Lazare.

Lazare, frère de Marthe et de Marie, étant tombé malade, on envoya un messenger pour en informer Jésus, qui étoit à Béthanie au delà du Jourdain. Il répondit que cette maladie n'étoit pas à la mort, mais qu'elle tourneroit à la manifestation de la gloire de Dieu. Il demeura encore deux jours au même lieu (3).

CXL.

On présente  
des enfans à  
Jésus.

On présente des enfans à Jésus, afin qu'il leur imposât les mains. Les disciples les empêchoient de venir à lui; mais le Sauveur leur dit de les laisser, parce que le royaume des cieus est à eux, et à ceux qui leur ressemblent (4).

CXLII.

Mort de La-  
zare.

Pendant ce temps Lazare mourut. Alors Jésus voulut aller en Judée. Ses disciples lui dirent qu'il n'y avoit, pour ainsi dire, qu'un moment que les Juifs avoient voulu le lapider; et lui demandèrent comment il osoit aller de nouveau au milieu d'eux. Jésus leur répondit qu'il y avoit douze heures dans la journée; que Lazare étoit endormi, et qu'il alloit l'éveiller. Les apôtres l'entendoient du sommeil naturel; mais il leur déclara nettement qu'il étoit mort. Allons à lui, leur dit-il. Alors Thomas s'adressant aux autres disciples, leur dit: Allons y aussi nous-mêmes, afin que nous mourions avec lui (5).

CXLII.

Que faut-il  
faire pour a-  
voir la vie é-  
ternelle.

Comme il étoit en chemin, un jeune homme des premiers des Juifs vint se jeter à ses pieds, lui disant: Mon bon maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle? Jésus lui répondit: Pourquoi m'appellez-vous bon, et pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire pour gagner la vie éternelle? Il n'y a que Dieu qui soit bon; et à l'égard de la vie éternelle, le moyen d'y parvenir, est d'observer les commandemens. Cet homme lui dit qu'il les

(1) Joan. x. 23.-59. — (2) Joan. x. 40. ad finem. — (3) Joan. xi. 1.-6. (La suite à l'art. cxli.) — (4) Matth. xix. 13.-15. Marc. x. 13.-16. Luc. xviii. 15.-17. (La suite à l'art. cxlii.) — (5) Joan. xi. 7.-11.-16.

avoit observés dès sa jeunesse. Jésus l'ayant regardé avec un air de bonté, lui dit : Il vous manque une chose ; c'est de quitter tous vos biens, de les donner aux pauvres, et de me suivre. A ces mots le jeune homme se retira tout triste, car il étoit fort riche. Jésus se tournant vers ses disciples, leur dit : Qu'il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieus ! cela est plus difficile qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Les apôtres entendant cela, furent frappés d'étonnement, et disoient : Qui pourra donc être sauvé ? Jésus leur répondit : Cela est impossible aux hommes, mais tout est possible à Dieu (1).

Alors Pierre lui dit : Seigneur, nous avons tout quitté pour vous suivre ; quelle récompense donc en recevrons-nous ? Jésus lui dit que lui et les autres qui avoient tout quitté pour lui, seroient assis dans son nouveau royaume, sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. Il ajouta que ceux qui quitteroient leurs biens et leur famille pour son nom et pour l'Évangile, en recevroient le centuple en ce monde, non toutefois sans traverses, et la vie éternelle en l'autre. Car plusieurs de ceux qui sont les premiers, seront les derniers ; et plusieurs de ceux qui sont les derniers, seront les premiers (2).

Il leur dit à cette occasion cette parabole : Le royaume des cieus est semblable à un père de famille qui envoya de grand matin des ouvriers à sa vigne, après avoir fait marché avec eux pour un denier par jour. Il y en envoya encore d'autres à la troisième, à la sixième, à la neuvième, et enfin à la onzième heure. Le soir étant venu, le père de famille ordonna à son économe de payer les ouvriers, et de leur donner à tous le même salaire. Ceux qui avoient travaillé dès le matin, en murmuroient, disant qu'ils avoient porté tout le poids du travail et de la chaleur, et qu'on ne leur donnoit pas plus qu'à ces autres qui n'avoient travaillé qu'une heure. Mais il leur dit : Je ne vous fais point de tort ; n'êtes-vous pas convenus avec moi pour un denier par jour ? Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers (3).

Jésus étant enfin arrivé à Béthanie, trouva Lazare, qui étoit enterré depuis quatre jours. Il y avoit beaucoup de

(1) *Matth.* xix. 16.-26. *Marc.* x. 17.-27. *Luc.* xviii. 18.-27. — (2) *Matth.* xix. 27. *ad finem.* *Marc.* x. 28.-31. (La suite à l'article cxxlvii.) *Luc.* xviii. 28.-30. — (3) *Matt.* xx. 1.-16. (La suite à l'art. cxxlvii.)

CXLIII.  
Récompense  
de ceux qui  
ont tout quit-  
té pour suivre  
Jésus.

CXLIV.  
Parabole des  
ouvriers en-  
voyés à la vi-  
gne.

CXLV.  
Résurrection  
de Lazare.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

53.

monde qui étoit venu de Jérusalem pour consoler les deux sœurs Marthe et Marie, sur la mort de leur frère, lorsqu'on vint dire dans la maison que Jésus arrivoit. Marthe alla au-devant de lui, et lui dit que s'il eût été là, Lazare ne seroit pas mort. Jésus lui dit : Votre frère ressuscitera. Je sais, dit Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. Jésus répondit : Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, vivra même après sa mort; et celui qui vit, et qui croit en moi, ne mourra jamais. Croyez vous cela ? Oui, Seigneur, répondit Marthe; je crois que vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant. Aussitôt elle envoya avertir Marie sa sœur, que Jésus étoit arrivé. Marie accourut, et se jetant à ses pieds, lui dit : Si vous eussiez été ici, mon frère ne seroit pas mort. Jésus la voyant fondant en larmes, avec ceux qui l'avoient suivie, se troubla lui-même, et demanda où l'on avoit mis Lazare. On le conduisit à son tombeau; il le fit ouvrir, et rendant grâce à son Père qui avoit toujours exaucé ses prières, il cria : Lazare, sortez dehors; et aussitôt Lazare sortit enveloppé, comme il étoit, de ses linges et de ses suaires. Jésus dit qu'on les lui ôtât, et qu'on le laissât en liberté (1).

**CXLVI.**  
Résolution  
que les phari-  
siens pren-  
nent de faire  
mourir Jésus.

Plusieurs Juifs qui avoient assisté à ce miracle, crurent en Jésus, et d'autres allèrent donner avis aux prêtres et aux pharisiens de ce qui s'étoit passé. Ceux-ci craignant que tout le monde ne crût en Jésus, et que les Romains ne vissent détruire leur temple et leur nation, s'assemblèrent pour délibérer sur cette affaire. Caïphe qui étoit alors grand-prêtre cette année-là, leur dit : Qu'il falloit qu'un seul homme fût mis à mort, afin que toute la nation fût conservée. Ce qu'il dit par un esprit de prophétie; parce que la mort de Jésus devoit être le salut, non-seulement des Juifs, mais encore de tous les enfans de Dieu. Depuis ce temps, les prêtres et les pharisiens résolurent de faire périr Jésus; mais il évita de se trouver au milieu d'eux; il se retira avec ses disciples dans la ville d'Ephrem, qui étoit dans un lieu écarté (2).

**CXLVII.**  
Jésus vient  
à Jérusalem  
pour la fête  
de Pâque.  
Passion pré-  
dite pour la  
5<sup>e</sup> fois.

Quelques jours avant la fête de Pâque, plusieurs Juifs des environs d'Ephrem vinrent à Jérusalem, pour se disposer à célébrer la fête, et Jésus vint avec eux (3). Jésus les enseignoit dans le chemin, et ils admiroient sa doctrine. En prenant à part ses disciples, il leur déclara ce

(1) Joan. xi. 17-44. — (2) Joan. xi. 45-54. — (3) Joan. xi. 55. (La suite à l'art. CLII.)

qui devoit lui arriver à Jérusalem ; qu'il seroit livré aux prêtres ; qu'ils le condamneroient, qu'on lui feroit toutes sortes d'insultes et d'outrages ; qu'on le couvriroit de crachats et de coups de fouet ; enfin qu'on le mettroit à mort, et que le troisième jour il ressusciteroit. Mais ils ne comprirent rien à cela ; c'étoit pour eux un mystère inconnu (1).

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

En ce temps-là, la mère des enfans de Zébédée vint avec ses fils se présenter à Jésus ; et se jetant à ses pieds, elle lui demanda les deux premières places de son royaume pour ses deux enfans. Jésus s'adressant à eux, leur dit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai, et être lavés dans le bain où je serai lavé ? Ils lui dirent : Nous le pouvons. Jésus répondit : Vous boirez en effet mon calice, et vous serez lavés dans mon bain ; mais à l'égard des premières places de mon royaume, ce n'est point à moi d'en disposer souverainement, elles sont pour ceux à qui mon Père les a destinées. La demande des deux frères indigna les autres apôtres. Mais Jésus les appelant tous, leur dit : Les rois des nations exercent sur elles leur domination ; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous, car celui qui est le plus grand, doit devenir comme le plus petit ; celui qui est le maître, doit être comme le serviteur ; de même que je ne suis point venu pour recevoir des services, mais pour en rendre, et pour livrer ma vie pour le rachat de plusieurs (2).

CXLVIII.  
Demande de  
la mère des  
enfans de Zé-  
bédée pour  
ses fils.

Jésus approchant de Jéricho, un aveugle qui mendoit sur le chemin, ayant entendu le bruit de la foule qui le suivoit, et apprenant que c'étoit Jésus, lui cria : Jésus fils de David, ayez pitié de moi. Jésus l'ayant fait approcher, lui rendit la vue sur-le-champ, en considération de sa foi (3).

CXLIX.  
Aveugle gué-  
ri à Jéricho.

Comme il passoit dans la ville de Jéricho, un nommé Zachée, chef des publicains, et homme riche, qui désiroit depuis long-temps de voir Jésus, monta sur un sycamore, à l'endroit où Jésus devoit passer, afin qu'il pût le voir, parce qu'il étoit de petite taille. Jésus passant près

CL.  
Zachée con-  
verti au Sei-  
gneur.

(1) *Matt. xx. 17.-19. Marc. x. 32.-34. Luc. xviii. 31.-34.* (La suite à l'art. cxxix.) — (2) *Matt. xx. 20.-28. Marc. x. 35.-45.* (La suite à l'art. clii. Lorsque saint Marc dit que les deux frères firent cette demande à Jésus-Christ, il faut entendre qu'ils la firent par la bouche de leur mère. Aussi Jésus-Christ adresse-t-il sa réponse non à la mère, mais aux enfans.) — (3) *Luc. xviii. 35. ad finem.*

AN DE L'ERE

CHR. VULG.

35.

de là, lui dit de descendre, et qu'il vouloit aller loger chez lui. Zachée le reçut dans sa maison, avec toute sa suite, ce qui fit murmurer le peuple, qui disoit que Jésus alloit dans la maison d'un pécheur. Mais Zachée ravi de l'honneur qu'il recevoit, dit au Sauveur : Seigneur, je donne aujourd'hui la moitié de mes biens aux pauvres ; et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rendrai quatre fois autant. Jésus lui dit : Cette maison reçoit aujourd'hui le salut ; et celui-ci est aussi un fils d'Abraham ; car je suis venu chercher et sauver ce qui étoit perdu (1).

CLI.

Parabole  
d'un roi qui  
va demander  
un royaume  
en pays éloi-  
gné.

A cette occasion, il proposa une parabole d'un roi, qui voulant aller dans un pays éloigné pour obtenir un royaume, distribua dix mines à dix de ses serviteurs, une à chacun d'eux, afin que pendant son absence ils fissent profiter cet argent, et qu'à son retour ils lui en rendissent compte. Ses sujets ne l'aimoient point, et lorsqu'il fut parti, ils envoyèrent après lui, disant qu'ils ne vouloient pas qu'il régnât sur eux. Mais le roi étant de retour, et ayant heureusement obtenu ce qu'il désiroit, fit venir ses serviteurs, et leur demanda quel profit ils avoient fait de son argent. Le premier lui présenta dix mines qu'il avoit gagnées avec la mine qu'il avoit reçue de lui. Le roi en récompense l'établit sur dix villes. Le second lui présenta cinq mines ; le roi lui donna l'intendance sur cinq villes. Il en vint un autre qui rapporta l'argent qu'il avoit reçu, et qu'il avoit mis dans une bourse, de crainte, disoit-il, que son roi ne le maltraitât, parce que c'étoit un maître dur et avare, qui moissonnoit où il n'avoit pas semé, et qui prenoit où il n'avoit pas mis. Le roi le reprit sévèrement, le condamna par sa propre confession, lui ôta l'argent qu'il avoit, et le donna à celui qui avoit déjà dix mines ; car, ajouta-t-il, on donnera à celui qui a déjà ; et à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il paroît avoir. Quant à ses sujets rebelles, qui ne vouloient pas le reconnoître, il les fit venir, et les fit égorger en sa présence (2).

CLII.

Deux aveu-  
gles guéris au  
sortir de Jéricho.

Jésus étant parti de Jéricho pour venir à Jérusalem, il se trouva au sortir de la ville deux mendiants aveugles qui, ayant appris que Jésus passoit par-là, lui demandoient avec de grands cris, qu'il leur rendit la vue. L'un d'eux s'appeloit le fils de Timée, connu dans ce canton-là. Jésus

(1) *Luc.* XIX. 1.-10. — (2) *Luc.* XIX. 11.-28. (La suite à l'article CLIV.)

les appela, leur demanda ce qu'ils vouloient, et touché de compassion, leur rendit la vue (1).

Jésus ne parut point à Jérusalem le jour du sabbat qui précéda la Pâque. Toutefois comme on savoit qu'il étoit venu pour la fête, on le cherchoit au temple, et on en demandoit des nouvelles, car les princes des prêtres, et les pharisiens avoient donné ordre de l'arrêter, si on savoit où il étoit (2).

Six jours avant la fête de Pâque Jésus étant à Béthanie, soupa chez Simon le lépreux. Marthe servoit à table, et Lazare étoit un des conviés. Marie leur sœur prenant une boîte de parfum de nard, le répandit sur les pieds du Sauveur, et les essuya de ses cheveux. Judas le traître en murmura, disant qu'on auroit pu vendre ce parfum plus de trois cents deniers, et en donner l'argent aux pauvres. Mais Jésus prit la défense de Marie, et dit qu'elle avoit répandu ce parfum pour l'embaumer par avance, et que l'action qu'elle venoit de faire seroit publiée partout où l'Évangile seroit prêché. Plusieurs Juifs vinrent de Jérusalem à Béthanie, non pas seulement à cause de Jésus, mais aussi pour voir Lazare. Les prêtres alarmés du bruit que faisoit le miracle de la résurrection de Lazare, résolurent de faire périr Jésus, et Lazare même (3).

Le lendemain (4) matin, étant parti de Béthanie, il s'avança vers Jérusalem, et étant près de Bethphagé, il envoya deux de ses disciples, et leur dit d'aller dans le prochain village; qu'ils y trouveroient une ânesse, avec son ânon, qui n'avoit jamais été monté de personne; qu'ils les lui amenassent, et que si quelqu'un leur disoit quelque chose, ils lui répondissent que Jésus en avoit af-

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

CLIII.

Jésus soupa chez Simon le lépreux, et Marie lui répand une boîte de parfum sur les pieds.

Dimanche, 29 mars, 9 de Nisan pour les Juifs, (10 pour les Galiléens.)

CLIV.

Entrée triomphante de Jésus à Jérusalem.

Lundi, 30 mars, 10 de Nisan pour les Juifs, (11.

(1) *Matt. xx. 29. ad finem. Marc. x. 46. ad finem.* (La suite à l'art. CLIV. M. Thoynard distingue ainsi ces deux aveugles dont parlent saint Matthieu et saint Marc, d'avec celui dont parle saint Luc; parce que celui dont parle saint Luc fut guéri, selon cet évangéliste, près de Jéricho, et avant que Jésus-Christ y entrât, au lieu que les deux dont parlent saint Matthieu et saint Marc, ne furent guéris, selon ces deux évangélistes, que lorsque Jésus-Christ sortit de Jéricho. Ou plutôt saint Marc ne parle que d'un seul nommé Bartimée, ou fils de Timée: il étoit apparemment l'un des deux dont parle saint Matthieu, mais différent de celui dont parle saint Luc.) — (2) *Joan. xi. 56.* — (3) *Matt. xxvi. 6.-13. Marc. xiv. 3.-9. Joan. xii. 1.-11.* (La suite à l'art. CLV. Le temps, le lieu, le genre de parfum, son prix, le murmure des disciples et la réprimande que Jésus leur en fit, font voir clairement que les trois évangélistes parlent du même souper et de la même onction. Saint Jean place ce fait dans son rang; saint Matthieu et saint Marc le rappellent à l'occasion de la trahison de Judas.) — (4) *Joan. xii. 12.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

pour les Ga-  
liléens.)

faire. Ils y allèrent, et amenèrent l'ânesse et l'ânon. Ils mirent leurs habits sur l'ânon, et Jésus monta dessus. Les troupes de peuple qui accompagnoient le Sauveur, jetoient leurs habits par terre, dans les lieux où il devoit passer; les autres prenoient des branches d'arbres, et en couvroient le chemin, et crioient à haute voix : *Hosanna* au fils de David; béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur, et faisoient d'autres acclamations de cette sorte. Les pharisiens les entendant, dirent à Jésus de les faire taire; mais il leur répondit que s'ils se taisoient, les pierres mêmes crieroient (1).

CLV.  
Jésus pleure  
en voyant Jérusalem.

Lorsqu'il fut près de la ville, jetant les yeux sur elle, il commença de dire en pleurant : Si tu connoissois que ce jour est pour toi un jour de paix ! mais cela est caché à tes yeux. Le temps viendra où tes ennemis t'assiégeront, et te resserront de toutes parts ; ils te renverseront de fond en comble, et ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps de ta visite (2).

La multitude ayant appris que Jésus venoit à Jérusalem, sortit au-devant de lui, portant en main des branches de palmier, et criant : *Hosanna*, béni soit le Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur (3).

CLVI.  
Jésus entre  
dans le temple,  
et en chasse  
les marchands.

Il entra dans la ville au bruit de ces acclamations; et étant monté au temple, il en chassa ceux qui y vendoient et qui y achetoient. Il renversa les tables des changeurs, et les chaises de ceux qui vendoient des colombes, en disant : Il est écrit : Ma maison est une maison de prières, et vous en faites une caverne de voleurs. Il guérit les aveugles et les boiteux qui y étoient. Les princes et les scribes au désespoir de voir ce qui se passoit, et d'entendre les enfans qui crioient : *Hosanna* au fils de David, lui dirent : Entendez-vous ce que disent ces enfans ? Jésus leur répondit : N'avez-vous jamais lu l'Écriture, qui dit : Vous avez tiré une louange parfaite de la bouche des enfans (4) ?

CLVII.  
Étrangers  
qui désirent  
voir Jésus.

Quelques Grecs qui n'étoient pas Juifs, et qui étoient venus pour adorer le Seigneur à la fête de Pâque, vinrent trouver l'apôtre saint Philippe et lui demandèrent à voir Jésus. Philippe le dit à André; André et Philippe le dirent au Sauveur, et Jésus leur dit que l'heure étoit venue où son

(1) *Matt.* XXI. 1.-9. *Marc.* XI. 1.-10. *Luc.* XIX. 29.-40. — (2) *Luc.* XIX. 41.-44. — (3) *Joan.* XII. 12.-19. (La suite à l'art. CLVII.) — (4) *Matt.* XXI. 10.-16. *Marc.* XI. 11. *Luc.* XIX. 45. 46. (La suite à la fin de l'article suivant.)

Père alloit le glorifier ; que le grain de froment ne produit son fruit , que quand il a été semé , et mortifié dans la terre ; que celui qui aime sa vie , la perd ; et que celui qui la hait dans ce monde , la conserve pour l'éternité. Que celui qui me sert , ajouta-t-il , me suive , et qu'il se trouve avec moi. Alors il se troubla , et pria son Père de le glorifier. En même temps on entendit une voix du ciel , qui dit : Je vous ai glorifié , et je vous glorifierai encore. Le peuple qui étoit présent , en fut étonné ; et les uns disoient que c'étoit le tonnerre ; d'autres , qu'un ange lui avoit parlé. Mais Jésus leur dit : Ce n'est pas pour moi , mais pour vous , que cette voix s'est fait entendre. Voici le jugement du monde : Le prince du monde va être chassé dehors. Il faut que le Fils de l'homme soit élevé de terre ; et lorsque j'en serai élevé , j'attirerai tout à moi. Il marquoit par-là quel devoit être le genre de sa mort. Il ajouta que la lumière du monde étoit avec eux encore pour un peu de temps. Il les exhorta à marcher à la lueur de cette lumière , de peur qu'ils ne fussent enveloppés de ténèbres (1).

Jésus ayant dit cela , se retira , et se cacha des Juifs ; et après tant de prodiges qu'il avoit faits , ils ne croyoient point en lui. Il y eut toutefois un assez grand nombre des princes du peuple qui crurent en lui ; mais à cause des pharisiens , ils n'osoient se déclarer. Jésus se montra ensuite , et cria à haute voix : Celui qui croit en moi , croit en celui qui m'a envoyé ; et celui qui me voit , voit mon Père. Je suis la lumière du monde ; et celui qui croit en moi , n'est pas dans les ténèbres. Je ne suis pas venu pour juger le monde , mais pour le sauver. Celui qui ne croit point en moi , sera jugé au dernier jour par la parole que je lui annonce. Je ne parle que selon ce que j'ai appris de mon Père (2).

Les princes des prêtres , et les principaux du peuple déliéroient de se saisir de Jésus ; mais comme le peuple lui étoit attaché , ils craignoient d'en venir à l'exécution (3). Le soir étant venu , Jésus se retira à Béthanie avec tous ses disciples (4).

Le lendemain matin , comme il retournoit à Jérusalem , il eut faim , et s'approcha d'un figuier qui avoit des feuilles ,

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CLVIII.  
Jésus est la  
lumière du  
monde.

CLIX.  
Malédiction  
donnée au fi-

(1) *Joan. xii. 20.-36.* — (2) *Joan. xii. 36. ad finem.* (La suite à l'art. CLXXXVI.) — (3) *Luc. xix. 47. ad finem.* (La suite à l'art. CLXII.) — (4) *Matt. xxi. 17. Marc. xi. 11.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
53.

guier qui n'a-  
voit point de  
fruits.

Mardi, 31  
mars, 11 de  
Nisan pour  
les Juifs, (12  
pour les Gali-  
léens.)

CLX.  
Jésus chasse  
de nouveau  
les mar-  
chands du  
temple.

CLXI.  
Effets admi-  
rables de la  
foi.

Mercredi, 1<sup>er</sup>  
avril, 12 de  
Nisan pour  
les Juifs, (13  
pour les Gali-  
léens.)

CLXII.  
Le baptême  
de Jean étoit-  
il du ciel ou  
de la terre?

CLXIII.  
Parabole des  
deux fils en-  
voyés travail-  
ler à la vigne,  
dont l'un y  
va, et l'autre  
n'y va pas.

pour y chercher du fruit ; mais n'y en ayant point trouvé , parce que ce n'étoit pas la saison des figues , il le maudit , et aussitôt ce figuier commença de se sécher (1) :

Jésus étant arrivé au temple , et y ayant encore vu des marchands qui y trafiquoient , il les en chassa de nouveau , et renversa leurs tables et leurs bureaux. Les princes des prêtres cherchoient l'occasion de l'arrêter ; mais ils craignoient le peuple qui étoit dans l'admiration de ses discours. Sur le soir il s'en retourna à Béthanie (2).

Le lendemain matin , comme il retournoit à Jérusalem avec ses disciples , ils virent le figuier desséché ; et l'ayant montré à Jésus , il leur dit que s'ils avoient de la foi , ils feroient non-seulement sécher un figuier , mais qu'ils diroient à une montagne de se jeter dans la mer , et qu'elle s'y précipiteroit à leur commandement. Il ajouta : Soyez assurés que tout ce que vous demanderez dans vos prières vous sera donné. Pardonnez à ceux qui vous ont offensés , afin que votre Père vous pardonne ; car si vous ne pardonnez point , vous n'obtiendrez pas le pardon (3).

Ce jour-là Jésus étant venu au temple , les princes des prêtres et les sénateurs vinrent lui demander par quelle autorité il faisoit ces choses. Jésus leur dit qu'il avoit aussi une question à leur faire : Le baptême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes ? Mais les princes des prêtres faisant réflexion que s'ils répondoient qu'il étoit du ciel , Jésus leur demanderoit pourquoi donc ils n'y avoient pas cru ; et que s'ils disoient qu'il venoit des hommes , il étoit à craindre que le peuple ne les lapidât , jugèrent à propos de lui dire qu'ils n'en savoient rien. Jésus leur dit : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais cela (4).

Jésus leur proposa ensuite la parabole de deux fils qui furent envoyés travailler à la vigne par leur père. Le premier répondit d'abord qu'il n'iroit point , et y alla ; le second dit qu'il y alloit , et il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son père ? Celui qui est allé à la vigne , répondirent-ils. Alors Jésus leur dit : Les publicains et les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le royaume des cieus ; car Jean est venu à vous dans la voie de la justice , et vous n'avez point cru en lui , au

(1) *Matt. xxi. 18. 19.* (La suite à l'article CLXI.) *Marc. xi. 12.-14. —*

(2) *Marc. xi. 15.-19. —* (3) *Matt. xxi. 20.-22. Marc. xi. 20.-26. —*

(4) *Matt. xxi. 23.-27. Marc. xi. 27. ad finem. Luc. xx. 2.-8.* (La suite à l'art. CLXIV.)

lieu que les publicains et les femmes débauchées y ont cru (1).

Il leur proposa ensuite une autre parabole d'un père de famille, qui loue sa vigne à des vigneron, et qui au temps des vendanges envoie ses serviteurs pour en recueillir le fruit. Mais les fermiers se saisirent de ces serviteurs, chassèrent les uns, maltraitèrent les autres et en tuèrent quelques-uns. Enfin, le maître croyant que la présence de son fils les contiendrait, l'y envoya. Mais les fermiers se dirent l'un à l'autre : Celui-ci est l'héritier ; mettons-le à mort, et l'héritage sera à nous. En effet, ils se jetèrent sur lui, le traînèrent hors de la vigne, et le tuèrent. Lorsque le maître de la vigne viendra, que fera-t-il à ces meurtriers ? Quelqu'un de la troupe répondit : Il fera périr ces mauvais fermiers, et louera sa vigne à d'autres. Mais les prêtres et les pharisiens voyant que Jésus vouloit faire l'application de cette parabole à leur personne, répondirent : À Dieu ne plaise que cela soit ainsi. Jésus continua, et leur dit : N'avez-vous pas lu ce qui est écrit : La pierre qui a été rejetée par les architectes est devenue la pierre angulaire ? Or, je vous dis que le royaume des cieux vous sera ôté, et sera donné à un peuple qui en profitera ; et cette pierre que vous avez rebutée écrasera ceux sur qui elle tombera, et brisera ceux qui tomberont sur elle. Les princes des prêtres n'eurent pas de peine à comprendre que ces paraboles les regardoient : ils cherchoient à se saisir de Jésus, mais ils craignoient le peuple, qui regardoit Jésus comme un prophète (2).

Il leur dit encore en parabole : Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulant faire les noces de son fils, y invita plusieurs personnes. Il leur envoya ses serviteurs pour les convier ; mais ils refusèrent d'y venir. Il leur envoya encore d'autres serviteurs ; et au lieu de venir avec eux, les uns s'excusèrent sous divers prétextes, et les autres saisirent les serviteurs, les outragèrent, et en tuèrent quelques-uns. Le père de famille irrité protesta que nul de ceux qui avoient été invités, ne goûteroit de son souper ; et en même temps il envoya sur les chemins pour ramasser tout ce qu'on trouveroit de gens pour remplir la salle du festin. Le roi y étant entré, y vit un homme qui n'avoit point la robe nuptiale. Il lui fit lier

(1) *Matt.* XXI. 28.-32. — (2) *Matt.* XXI. 55. *ad finem.* *Marc.* XII. 8.-11. *Luc.* XX. 9.-19. (La suite à l'art. CLXVII.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

CLXIV.

Parabole de  
la vigne louée  
à des vigneron.

CLXV.

Parabole des  
noces du fils  
d'un roi, aux-  
quelles les  
conviés ne  
veulent pas  
assister.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
53.

CLXVI.  
Pharisiens  
et hérوديens  
essayant de  
surprendre  
Jésus.

CLXVII.  
Sadducéens  
confondus.

CLXVIII.  
Quel est le  
plus grand  
commande-  
ment de la  
loi.

CLXIX.  
De qui le  
Christ est-il  
fils?

les pieds et les mains, et le fit jeter dehors au milieu des ténèbres. Il conclut en disant que plusieurs sont appelés, mais que peu sont élus (1).

Les pharisiens ayant quitté Jésus, résolurent de le surprendre dans ses discours. Ils lui envoyèrent dans ce dessein quelques-uns de leurs disciples avec des hérوديens, qui lui demandèrent s'il étoit permis de payer le tribut à César, ou non? Jésus connoissant leur malice, leur demanda à voir la monnoie dont se payoit le tribut, et leur dit : De qui sont cette image et cette inscription? Ils lui répondirent : De César. Il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (2).

Le même jour, les sadducéens qui nient la résurrection des morts, l'immortalité de l'âme et l'existence des esprits, vinrent le tenter, en lui disant : Une femme a épousé sept frères les uns après les autres; au jour de la résurrection, auquel des sept frères demeurera-t-elle pour femme? Jésus leur répondit qu'ils ignoroient et les Écritures et la puissance de Dieu; qu'à la résurrection, les hommes ne se marieront point et n'auront point de femmes; mais ils seront comme les anges du ciel. A l'égard de la résurrection des morts que vous niez, n'avez-vous pas lu ce que Dieu dit à Moïse dans le buisson ardent : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob? Or, Dieu n'est pas le Dieu des morts; ces patriarches sont donc vivans. Depuis ce jour les sadducéens n'osèrent plus l'interroger (3).

Après cela les docteurs de la loi vinrent aussi le tenter, en lui demandant quel étoit le plus grand commandement de la loi. Jésus répondit que le premier commandement étoit celui de l'amour de Dieu, et le second celui de l'amour du prochain; que dans ces deux préceptes étoient contenus toute la loi et les prophètes. Celui qui l'avoit interrogé, approuva sa réponse; et Jésus lui dit : Vous n'êtes pas éloigné du royaume de Dieu (4).

Depuis ce temps, nul n'osa faire des questions à Jésus; mais il leur en fit qui les embarrassèrent. Il leur demanda ce qu'il leur sembloit du Christ, et de qui il étoit fils? Ils répondirent sans hésiter : De David. D'où vient donc, répliqua Jésus, que David remplit du Saint-Esprit, l'appelle

(1) *Matt.* xxii. 1.-14. — (2) *Matt.* xxii. 15.-22. *Marc.* xii. 13.-17. *Luc.* xx. 20.-26. — (3) *Matt.* xxii. 23.-33. *Marc.* xii. 18.-27. *Luc.* xx. 27.-40. (La suite à l'art. clxix. — (4) *Matt.* xxii. 34.-40. *Marc.* xii. 28.-34.

son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite ? S'il est le fils de David, comment est-il son Seigneur ? Cette demande les réduit au silence, et ils ne se hasardèrent plus de s'adresser à lui (1). (On examinera dans une Dissertation quelle idée les Juifs avoient des caractères du Messie avant la venue de Jésus-Christ, et quelle idée ils s'en forment depuis la venue de ce divin Rédempteur.)

Alors Jésus adressant sa parole aux troupes du peuple, et à ses apôtres, leur dit : Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse; suivez ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font; car ils imposent aux autres des fardeaux insupportables qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt; toute leur attention est de se faire remarquer, d'occuper partout les premières places, d'être appelés maîtres. C'est dans cette vue qu'ils portent leurs phylactères, les franges et les houppes de leurs habits, plus longues que le commun du peuple. Pour vous ne recherchez point ces vains titres d'honneur; mais que celui d'entre vous qui est le plus grand, se rende le plus petit; car celui qui s'élève sera humilié; et celui qui s'humilie sera élevé (2).

Il continua d'invectiver contre les pharisiens, et de leur dénoncer leur malheur prochain. Il leur reprocha, 1° de fermer le ciel aux autres, et de n'y entrer pas eux-mêmes; 2° de dévorer les maisons des veuves, sous prétexte de longues prières qu'ils affectoient de faire; 3° de parcourir la terre et la mer pour faire un prosélyte, et après cela de le rendre plus méchant qu'il n'étoit auparavant; 4° il leur dit qu'ils étoient des guides aveugles, et qui séduisoient le peuple par leurs fausses explications de la loi; par exemple, sur le serment, en disant que ce que l'on promet en jurant par l'or du temple, et par le présent qui est offert à l'autel, oblige, mais non pas ce que l'on promet en jurant par le temple, ou par l'autel, comme si l'autel et le temple qui sanctifient l'or et les offrandes, n'étoient pas eux-mêmes plus sanctifiés que ces choses-là (3).

Il leur reprocha de plus de donner la dîme de la menthe et de la rue, et des autres herbes des jardins, pendant qu'ils négligeoient les pratiques essentielles de la loi; la justice,

CLXX.  
Les scribes  
et les phari-  
siens sont as-  
sis sur la chai-  
re de Moïse.

CLXXI.  
Invectives  
contre les  
pharisiens.

CLXXII.  
Hypocrisie  
des phari-  
siens.

(1) *Matt. xxiii. 41. ad finem. Marc. xii. 35-37. Luc. xx. 41-44.* —  
(2) *Matt. xxiii. 1. 12. Marc. xii. 38. 39. Luc. xx. 45. 46.* — (3) *Matt. xxiii. 13-22. Marc. xii. 40. Luc. xx. 47.* (La suite à Part. clxxiii.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

la miséricorde, la bonne foi. Ils passent au couloir un moucheron, et avalent un chameau; ils ont grand soin de nettoyer le dehors du vase, mais ils ne songent point au dedans; ce sont des sépulcres blanchis, beaux au dehors, et pleins de corruption au dedans. Ils rebâtissent les tombeaux des prophètes, et ils disent que s'ils avoient vécu du temps de leurs pères, ils n'auroient pas imité leur conduite, en répandant le sang des prophètes; mais ils remplissent la mesure de leurs pères par leur cruauté, en faisant mourir ceux qui leur sont envoyés de la part de Dieu; en sorte qu'ils attirent sur eux-mêmes tout le sang répandu depuis Abel le juste, jusqu'à Zacharie fils de Barachie, qui a été mis à mort entre le temple et l'autel. Jérusalem, ville de sang, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu, dit-il, rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins, et tu ne l'as pas voulu? Ta maison va demeurer déserte; et pour vous, ajouta-t-il en parlant au peuple, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (1).

CLXXIII.  
Tronc des  
offrandes, où  
l'on jetoit  
beaucoup  
d'argent.

Jésus s'étant assis vis-à-vis du tronc où l'on jetoit les offrandes, remarqua que quelques riches y jetoient avec ostentation de grosses sommes; et en même temps une pauvre veuve vint y jeter deux petites pièces de monnaie, qui valoient la quatrième partie du sicle. Jésus appela ses disciples, et leur dit: Cette pauvre veuve a plus donné qu'aucun de ceux que vous venez de voir; car tous les autres ont donné de leur superflu, et celle-ci a offert ce qui lui étoit le plus nécessaire; elle a donné tout ce qu'elle avoit (2).

CLXXIV.  
Magnificence  
du bâtiment  
du temple.  
Prédiction d  
sa ruine pro-  
chaine.

Sur le soir, comme Jésus sortoit du temple, ses disciples lui montrèrent la somptuosité de l'édifice, la richesse des présens, et la grandeur des pierres dont il étoit bâti; Jésus leur dit que le temps viendrait où ce temple seroit détruit, qu'on n'y laisseroit pas pierre sur pierre. Et étant sur le penchant du mont des Oliviers, d'où l'on voyoit tout le temple, il s'assit, et ses disciples vinrent lui demander en particulier, quand on verroit l'exécution de ce qu'il avoit prédit sur la ruine du temple, et quel signe il donneroit de son avènement, et de la consommation des siècles (3).

(1) *Matt. xxiii. 23. ad finem.* (La suite à l'art. clxxiv. — (2) *Marc. xii. 41. ad finem. Luc. xxi. 1.-4.* — (3) *Matt. xxiv. 1.-3. Marc. xiii. 1.-4. Luc. xxi. 5.-7.*

Jésus leur répondit : Prenez garde qu'on ne vous séduise, car plusieurs viendront en mon nom, disant qu'ils sont le Christ. Vous entendrez parler de toutes parts de guerres, de combats, de révoltes; il faut que tout cela arrive; mais ce n'est là que le commencement des grands maux. On verra des nations s'armer les unes contre les autres; il y aura des pestes, des famines, des tremblemens de terre, des signes terribles dans le ciel; tout cela n'est que le prélude de ce qui doit arriver. Avant tout cela, ils vous saisiront et vous livreront aux juges; ils vous feront comparoître devant leurs assemblées, pour rendre témoignage à mon nom. Mais dans ces occasions n'ayez point d'inquiétude sur la manière dont vous aurez à vous défendre; je vous donnerai une éloquence et une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister; car ce n'est pas vous qui parlerez; mais l'Esprit de mon Père parlera en vous. Vos plus proches parens, vos meilleurs amis, vous livreront à vos persécuteurs; vous serez odieux à tout le monde à cause de moi; on vous trahira, on vous fera mourir. Il s'élèvera plusieurs faux frères et plusieurs faux prophètes; mais celui qui persévéra jusqu'à la fin, sera sauvé: et avant la fin de toutes ces choses, l'Évangile sera prêché à toutes les nations (1).

Il continua de leur parler en cette sorte : Lorsque vous verrez la ville de Jérusalem assiégée par ses ennemis, et l'abomination de la désolation placée dans un lieu saint, suivant la prédiction de Daniel, alors vous jugerez que le jour de sa perte est arrivé. Que ceux qui se trouveront alors dans la Judée s'enfuient sur les montagnes; que celui qui est sur le toit, se sauve au plus tôt sans entrer dans sa maison pour y prendre quelque chose; que ceux qui sont dans les champs ne retournent pas dans la ville pour chercher des habits; qu'ils se sauvent sans différer, car alors le jour de la vengeance sera proche. Malheur aux femmes enceintes, et à celles qui allaitent, et à ceux qui seront obligés de fuir pendant l'hiver, ou au jour du sabbat, parce qu'ils ne pourront se sauver avec assez de promptitude, et que le malheur qui les menace est tel, qu'on n'en a jamais vu de pareil depuis le commencement du monde. Et si Dieu n'avoit abrégé ces jours en considération de ses élus, personne n'en seroit échappé. Alors si l'on vous dit

AN DE L'ÈRE

CHR. VULG.

33.

CLXXV.

Plusieurs  
faux Christs,  
et plusieurs  
faux prophètes.

CLXXVI.

Lorsque Jérusalem sera  
assiégée,  
fuyez sur les  
montagnes.(1) *Matt.* xxiv. 4.-14. *Marc.* xiii. 5.-13. *Luc.* xii. 8.-19.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

que le Christ est ici ou là, n'y allez point ; car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes qui feront des prodiges capables de tromper les élus mêmes. Or, la venue du Fils de Dieu se fera comme un éclair, et partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront (1). (Deux fois dans ce discours Jésus-Christ annonce de faux Christs, c'est-à-dire de faux Messies ; et c'est ce qui donnera lieu à une Dissertation sur les faux Messies qui ont paru depuis Jésus-Christ.)

CLXXVII.  
Signes dans  
le soleil et  
dans la lune,  
etc.

Dans ces jours-là et aussitôt après cette grande affliction, on verra des signes dans le soleil et dans tous les astres. Toutes les nations seront dans la douleur et dans la consternation, attendant les malheurs dont elles seront menacées. Tous les peuples déploreront leurs disgraces. Le signe du Fils de l'homme paraîtra dans les nuées ; il viendra lui-même sur les nuées, accompagné de ses anges, qui rassembleront ses élus des quatre coins du ciel. Lorsque vous verrez tout cela, levez la tête, et croyez que votre salut est proche. Quand le figuier commence de pousser son bouton et ses feuilles, vous jugez que l'été est proche. Ainsi lorsque tout cela arrivera, vous pouvez vous assurer que le royaume des cieux est venu. Cette race ne passera pas que tout cela n'arrive. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. Quant au jour et à l'heure de l'avènement du Fils de l'homme, nul n'en a connoissance (2).

CLXXVIII.  
La venue du  
Fils de l'homme  
sera comme  
celle du  
déluge.

La venue du Fils de l'homme sera comme celle du déluge, au temps de Noé. Les hommes buvoient et mangeoient, se marioient et donnoient en mariage, lorsque tout d'un coup les eaux du déluge les surprirent, et les firent tous périr. Ainsi lorsque le Fils de l'homme viendra, de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, et l'autre laissé ; de deux femmes qui seront dans un moulin à bras, l'une sera prise et l'autre laissée. Veillez donc, car vous ne savez quand ces choses arriveront. Soyez comme ces serviteurs qui attendent le retour de leur maître, et qui ne savent à quelle heure il doit arriver. Si un père de famille savoit l'heure où un voleur doit venir pour percer sa maison, il veilleroit sans doute, et prévien-droit le voleur. Ainsi soyez vigilans et attentifs, parce que le moment de la venue du Fils de l'homme vous est incon-

(1) *Matt. xxiv. 15.-28. Marc. xiiii. 14.-23. Luc. xxi. 20.-24.* — (2) *Matt. xxiv. 28.-36. Marc. xiiii. 24.-32. Luc. xxi. 25.-33.*

nu (1). (Ce discours de Jésus-Christ sur les signes de la ruine de Jérusalem et de son dernier avènement sera le sujet d'une Dissertation.)

Jésus proposa ensuite à ses disciples la parabole d'un serviteur, qui ayant été établi par son maître pour donner à ses conserviteurs la mesure ordinaire de nourriture, et s'étant acquitté fidèlement de cet emploi, fut fait intendant de la maison de son maître. Mais si au contraire ce serviteur s'élève insolemment de l'autorité qui lui a été donnée, et qu'il se mette à battre et à maltraiter ses conserviteurs; qu'il se divertisse en buvant et mangeant; son maître viendra dans le moment où il l'attend le moins, et punira ce mauvais serviteur comme il le mérite; il le jettera en prison, et le traitera comme un serviteur infidèle et insolent (2).

Jésus continua de leur proposer encore d'autres paraboles qui tendoient à la même fin. Par exemple, il leur proposa celle des dix vierges, dont cinq étoient sages et cinq folles. Les premières prirent avec elles de l'huile pour leurs lampes, et les autres n'en prirent point. Lorsque l'époux arriva, elles étoient toutes endormies; mais les vierges sages ayant de l'huile, eurent bientôt disposé leurs lampes; au lieu que les folles n'en ayant point, furent obligées d'en demander à leurs compagnes; celles-ci leur dirent qu'elles n'en avoient que pour elles-mêmes, et qu'elles feroient mieux d'en aller acheter: elles y allèrent, mais l'époux étant arrivé en leur absence, elles furent exclues du festin des noces. Ainsi veillez continuellement, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure de l'arrivée du Fils de l'homme (3).

Il leur dit encore une autre parabole, d'un homme qui voulant faire un voyage, distribua de l'argent à ses serviteurs, afin qu'ils le fissent profiter pendant son absence. Il donna à l'un cinq talens, à l'autre trois, à l'autre un. A son retour il fit venir ces serviteurs; et celui qui avoit reçu cinq talens, en offrit à son maître encore cinq autres qu'il avoit gagnés. Celui qui en avoit reçu trois, en présenta de même trois autres. Leur maître loua leur conduite, et les fit entrer dans son festin. Le troisième qui n'avoit reçu qu'un talent, vint le rapporter à son maître, disant qu'il

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CLXXXIX.  
Parabole de  
deux servi-  
teurs; l'un fi-  
dèle et l'autre  
infidèle.

CLXXX.  
Parabole des  
dix vierges.

CLXXXI.  
Parabole du  
père de fa-  
mille, qui  
distribue des  
talens à ses  
serviteurs.

(1) *Matt.* xxiv. 37-44. *Mark.* xiii. 33. *ad finem* (La suite à l'art. CLXXXIII.)  
*Luc.* xxi. 36. (La suite à l'art. CLXXXII.) — (2) *Matt.* xxiv. 45. *ad finem.* —  
(3) *Matt.* xxv. 1.-13.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

l'avoit caché dans la terre, de peur qu'on ne le lui prît, et qu'il ne le perdit; et que sachant la dureté et l'avarice de son maître, il n'avoit pas osé risquer de le trafiquer. Son maître irrité lui fit ôter son talent, le donna à celui qui en avoit dix, et le chassa de sa maison (1).

CLXXXII.  
Description  
du jugement  
du Fils de  
Dieu.

Il ajouta : Lorsque le Fils de l'homme viendra avec ses anges, pour juger les hommes, il s'assiéra sur le trône de sa gloire, et mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Il invitera les uns à entrer dans la gloire de son royaume, et enverra les autres au feu éternel, qui est préparé au démon et à ses anges. Il dira aux élus qu'ils l'ont soulagé dans sa faim, dans sa soif, et dans ses disgrâces; parce qu'il tient comme fait à lui-même, ce que l'on fait au moindre des siens. Il reprochera aux méchans qu'ils l'ont vu dans le besoin, dans la faim, et dans la soif, sans vouloir lui donner le moindre secours; parce qu'ils ont refusé cette consolation à ses serviteurs, qu'il regarde comme d'autres lui-même. Ceux donc qui seront à sa droite, iront à la gloire éternelle; et ceux qui seront à sa gauche, au supplice éternel (2).

Jésus disoit ces choses à ses disciples sur le mont des Oliviers, où il se retiroit les soirs, après avoir enseigné pendant le jour dans le temple (3).

CLXXXIII.  
Jésus prédit  
sa mort et ses  
souffrances à  
ses disciples.

Après tous ces discours, Jésus dit à ses apôtres : Vous savez que la Pâque doit se célébrer dans deux jours, et le Fils de l'homme sera livré à ses ennemis, et crucifié. En même temps, les princes des prêtres délibérèrent entre eux comment ils pourroient arrêter Jésus; mais ils disoient qu'il ne falloit pas l'arrêter le jour de la fête, de peur que le peuple ne se mutinât. Un des douze apôtres nomme Judas, ayant été choqué de ce que Jésus lui dit à l'occasion de son murmure, lorsqu'il désapprouva l'action de Marie, qui oignit d'un parfum précieux les pieds de son maître, alla trouver les prêtres, et leur promit de leur livrer Jésus, moyennant une somme d'argent dont ils convinrent. Depuis ce temps-là Judas ne cherchoit que l'occasion de faire arrêter Jésus, lorsqu'il seroit seul, et sans ces grandes troupes de peuple qui l'accompagnoient toujours (4).

(1) *Matt.* xxv. 14.-36. — (2) *Matt.* xxv. 31. *ad finem.* — (3) *Luc.* xxi. 37. 38. — (4) *Matt.* xxvi. 1.-16. *Marc.* xiv. 1.-11. *Luc.* xxii. 1.-6. (Le conseil des princes des prêtres contre Jésus se tint le mercredi; et c'est pour cela, selon saint Augustin, qu'on jeûnoit autrefois ce jour-là, comme on jeûnoit le vendredi, parce que c'étoit le jour où Jésus-Christ

Jésus passa le jeudi au mont des Oliviers, ou à Béthanie, et ne vint à Jérusalem que sur le soir. Mais comme il n'avoit point de logement assuré à Jérusalem, ses disciples lui demandèrent où il souhaitoit qu'on lui préparât une salle pour y faire la Pâque. Il dit à Pierre et à Jean d'aller à la ville, et de suivre le premier homme qu'ils rencontreroient chargé d'un vase plein d'eau. Ils le suivirent, et il leur prêta une salle avec des lits de table, et ce qui étoit nécessaire pour y faire la Pâque. Ils y firent la perquisition du levain, préparèrent à souper, et ils revinrent le trouver au mont des Oliviers, où ils lui dirent que tout étoit préparé (1). (Cette dernière Pâque de Jésus-Christ sera le sujet d'une Dissertation, où l'on examinera si elle a été célébrée par Jésus-Christ, et si le jour où elle fut préparée étoit celui où elle devoit être célébrée.)

Sur le soir Jésus entra dans la ville, et alla dans la maison où Pierre et Jean avoient disposé toutes choses pour la Pâque. Il se mit à table avec ses apôtres, et comme ils soupoient ensemble, il leur dit que l'un d'eux devoit le trahir. Cette parole les affligea étrangement, et ils commencèrent à lui demander tous : Est-ce moi, Seigneur ? Jésus, sans s'expliquer davantage pour lors, dit simplement, que l'un de ses douze apôtres, un de ceux qui mangeoient avec lui au même plat, le livreroit à ses ennemis ; que quant à lui il falloit qu'il s'en allât pour accomplir les Ecritures : mais malheur, ajouta-t-il, à celui qui me trahira ; il vaudroit mieux qu'il ne fût jamais né. En même temps Judas lui dit : Est-ce moi, mon Maître ? Jésus lui répondit : Vous l'avez dit. Il lui fit cette réponse apparemment assez bas, en sorte que les autres apôtres ne l'entendirent pas (2).

avoit souffert la mort. Saint Matthieu et saint Marc rappellent ici le festin de Béthanie qui est du dimanche, et qui est rapporté à l'art. CLIII.) — (1) *Matth.* xxvi. 17.-19. *Marc.* xiv. 12.-16. *Luc.* xxii. 7.-13. — (2) *Matt.* xxvi. 20.-25. *Marc.* xiv. 17.-21. *Luc.* xxii. 14. (La suite à l'art. CLXXXVII.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

CLXXXIV.  
Préparation  
pour faire la  
Pâque.

Jeudi 2 avril,  
15 de Nisan  
pour les Juifs  
(14 pour les  
Galiléens.)

CLXXXV.

Dernier sou-  
per de Jésus  
à Jérusalem.

Au soir du  
jeudi 15 de  
Nisan pour  
les Juifs, au-  
quel commen-  
çoit le 14  
pour les Juifs  
(et le 15 pour  
les Galiléens).

## CINQUIÈME PARTIE,

Comprend ce qui s'est passé depuis la quatrième Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à son ascension.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

CLXXXVI.  
Lavement  
des pieds des  
apôtres.

APRÈS le souper, Jésus voulant donner à ses disciples un exemple d'humilité, et une preuve du tendre amour qu'il avoit pour eux, sort de table, quitte ses habits, se ceint d'un linge, et commence de leur laver les pieds, et de les essuyer avec le linge dont il étoit ceint.

Quand il vint à saint Pierre, et qu'il voulut lui laver les pieds, Pierre s'en défendit, et protesta qu'il n'y consentiroit jamais. Jésus lui dit : Si je ne vous lave point les pieds, vous n'aurez point de part avec moi. Alors Pierre répondit : Seigneur, lavez-moi, non-seulement les pieds, mais aussi les mains et la tête. Après que Jésus eut achevé, il reprit ses habits, et leur dit qu'il leur donnoit l'exemple, afin qu'ils l'imitassent ; que le serviteur n'est pas plus que son maître, et que s'il leur avoit lavé les pieds, ils devoient se les laver les uns aux autres. Il ajouta qu'il savoit qui étoient ceux qu'il avoit choisis, mais qu'il falloit que l'Écriture fût accomplie par la perfidie de l'un d'eux (1).

CLXXXVII.  
Institution  
du corps et  
du sang de  
Jésus dans  
l'eucharistic.

Comme il étoit à table, il leur témoigna qu'il avoit toujours eu un très-grand désir de faire cette Pâque avec eux ; que c'étoit la dernière fois qu'ils la feroient ensemble : et ayant pris la coupe, il leur dit qu'il ne boiroit plus de vin jusqu'à ce qu'il en bât de nouveau dans le royaume de Dieu ; et ayant rendu grâces, il leur dit de boire les uns après les autres (2). Et prenant du pain, il le bénit, le rompit, et le leur distribua à tous, en disant : Ceci est mon corps, qui doit être livré pour vous. Et ensuite ayant pris le calice, il le bénit, et leur dit : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs. Il leur enjoignit d'en faire de même en mémoire de lui, ajoutant qu'il ne boiroit et ne mangeroit plus avec eux, jusqu'à ce qu'il fût dans son royaume (3).

(1) *Joan.* XIII. 1.-20. (La suite à l'art. CLXXXVIII.) — (2) *Luo.* XXII. 15.-18. — (3) *Matth.* XXVI. 26.-29. *Marc.* XIV. 22.-25. (La suite à l'art. CXCII.) *Luc.* XXII. 19.-20. Comparez ces trois textes avec celui de la 1<sup>re</sup> épître de saint Paul aux Corinthiens, XI. 23.-25.

Alors Jésus se troubla , et dit à ses apôtres que l'un d'eux devoit le trahir ; ce qui les jeta dans une nouvelle inquiétude ; et saint Pierre fit signe à saint Jean , qui avoit la tête près de la poitrine de Jésus , de lui demander qui c'étoit. Jésus trempa un morceau de pain dans le plat , et l'ayant donné à Judas , il dit à Jean que c'étoit celui-là qui le trahiroit. Aussitôt Judas emporté par le mauvais esprit qui possédoit son cœur , sort de table , et s'en va. Jésus lui dit , comme il sortoit : Faites vite ce que vous faites ; ce qui fut pris par les autres apôtres , comme s'il lui eût dit d'acheter ce qui étoit nécessaire pour la solennité , ou de donner quelques aumônes aux pauvres ; car c'étoit Judas qui portoit la bourse. Après qu'il fut sorti , Jésus dit que bientôt le Fils de l'homme seroit glorifié (1).

Les apôtres entrèrent alors en contestation , pour savoir qui d'entre eux étoit le premier. Jésus leur dit : Les rois de la terre exercent leur domination sur leurs sujets ; mais il n'en sera pas ainsi entre vous. Celui qui sera le premier , doit se rendre le dernier ; et celui qui est le maître , doit se considérer comme le serviteur. Vous me considérez avec raison , comme votre Maître et votre Seigneur ; toutefois j'ai vécu parmi vous comme un serviteur. Comme vous êtes demeurés attachés à moi au milieu de toutes mes tentations , aussi je vous prépare un royaume , comme mon Père me l'a préparé , afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume , et que vous soyez assis sur douze trônes , pour juger les douze tribus d'Israël. Et s'adressant à saint Pierre , il lui dit que le démon avoit demandé de les cribler tous comme le froment : mais j'ai prié pour vous , dit-il parlant singulièrement à saint Pierre , afin que vous ne tombiez point dans l'infidélité ; c'est pour quoi confirmez vos frères dans la foi (2).

Il continua de leur parler , en leur disant qu'il ne seroit plus avec eux que pour un peu de temps ; qu'ils le chercheroient sans pouvoir le trouver. Il leur recommanda la charité et l'union , comme le caractère qui les feroit reconnoître pour ses disciples. Alors saint Pierre lui demanda où il alloit. Jésus lui dit : Vous ne pouvez à présent venir où je vais ; mais un jour vous m'y suivrez. Pierre répondit : D'où vient que je ne puis y aller ? Je donnerai ma vie pour vous. Jésus reprit : Vous donnerez votre vie pour

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

CLXXXVIII  
Jésus dési-  
gne Judas qui  
devoit le tra-  
hir.

CLXXXIX.  
Contestation  
entre les apô-  
tres sur la pri-  
auté.

CXC.  
Charité et  
union entre  
les apôtres.  
Renonce-  
ment de saint  
Pierre pré-  
dit.

(1) *Luc. xxii. 21.-23. Joan. xiii. 21.-32.* (La suite à l'art. cxcj.) —  
(2) *Luc. xxii. 24.-32.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
53.

moi ! et moi je vous dis que le coq ne chantera pas aujourd'hui que vous ne m'ayez renoncé (1).

Il ajouta : Lorsque je vous ai envoyés prêcher sans provisions, sans argent, sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose ? Ils répondirent : De rien. Mais à présent, leur dit-il, que celui qui a une bourse, prenne aussi une besace ; et que celui qui n'a point d'épée, vende son habit pour en acheter une. Il vouloit leur marquer par-là la disette où ils devoient tomber, et les persécutions qu'ils devoient souffrir. Les apôtres ayant pris à la lettre ce qu'il venoit de leur dire, lui répondirent : Seigneur, il y a ici deux épées. Mais Jésus ayant quelque chose de plus pressé à leur expliquer, ne releva point cela ; il leur dit : C'est assez ; sachant qu'après la résurrection ils comprendroient mieux ce qu'il avoit voulu dire (2).

CXCI.  
Jésus s'en  
va, et les apô-  
tres ne savent  
où il va.

Il leur fit ensuite un assez long discours sur la confiance qu'ils devoient avoir en lui ; il leur déclara qu'il s'en alloit leur préparer la place dans la maison de son Père, où il y avoit plusieurs demeures ; et qu'il reviendrait les prendre et les emmener avec lui. Vous savez où je vais, leur dit-il, et vous en savez le chemin. Thomas lui dit : Seigneur, nous ne savons où vous allez, et comment pourrions-nous en savoir le chemin ? Jésus répondit : Je suis la voie, la vérité et la vie. Nul n'arrive à mon Père que par moi ; et si vous me connoissez, vous connoissez aussi mon Père. Philippe lui dit : Seigneur, montrez-nous votre Père, et cela nous suffit. Jésus répondit : Philippe, qui me voit, voit mon Père ; ne croyez-vous pas que je suis dans mon Père, et mon Père en moi ? C'est mon Père qui parle en moi, et qui opère en moi les œuvres que vous voyez. Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, vous l'obtiendrez ; et si vous m'aimez, vous observerez mes commandemens ; et je demanderai pour vous à mon Père un autre consolateur, et il vous l'accordera. Je ne vous laisserai point orphelins. Je m'en vais ; mais je reviendrai vers vous. Le monde ne me verra pas long-temps ; mais pour vous, vous me verrez, et vous connoîtrez que je suis dans mon Père, et vous en moi, et moi en vous. Celui qui garde mes préceptes, m'aime véritablement ; mon Père l'aimera, et je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui (3).

Jude ou Thaddée lui demanda : Seigneur, d'où vient

(1) *Luc.* xxii. 33. 34. *Joan.* xiii. 35. *ad finem.* — (2) *Luc* xxii. 35.-38 (La suite à l'art. cxcii.) — (3) *Joan.* xiv. 1.-21.

que vous vous manifesterez à nous, et non au monde? Jésus lui dit : Celui qui m'aime, garde mes commandemens, et mon Père l'aimera, et nous viendrons en lui, et nous y établirons notre demeure. L'Esprit consolateur que mon Père vous enverra en mon nom, vous donnera l'intelligence de toutes les choses que je vous ai dites. Je vous donne ma paix, non pas comme le monde a coutume de la donner. Ne vous troublez point, et n'ayez point peur. Je vous ai dit que je m'en allois, et que je reviendrois vers vous : si vous m'aimez, vous vous réjouirez de ce que je m'en retourne vers mon Père, parce que mon Père est plus grand que moi. Je ne vous parlerai pas désormais beaucoup, parce que le prince du monde vient, quoiqu'il n'ait rien en moi. Mais afin que le monde sache que j'aime mon Père, et que j'observe ses préceptes, levez-vous, allons-nous-en (1).

Jésus ayant donc récité l'hymne d'actions de grâces, sortit de la salle où il avoit soupé, et s'en alla avec ses apôtres au mont des Oliviers (2).

En chemin, Jésus leur dit : Je suis la vigne, et mon Père est le vigneron. Toute branche qui ne produira point de fruit en moi, sera retranchée; et toute branche qui porte du fruit, sera élaguée, afin qu'elle en porte davantage. Je suis la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi, porte beaucoup de fruits; car sans moi, vous ne pouvez rien faire. Si vous demeurez en moi, vous obtiendrez tout ce que vous demanderez. Les fruits que vous porterez, feront la gloire de mon Père. Je vous aime, comme mon Père m'a aimé. Si vous observez mes préceptes, vous demeurerez dans mon amour, comme j'observe les commandemens de mon Père, et que je demeure dans son amour. Mon commandement est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés; et on ne peut porter l'amour plus loin que de donner sa vie pour un ami (3).

Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, car le serviteur ne connoît pas les desseins de son maître; mais je vous appelle mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai reçu de mon Père. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai destinés à porter un fruit permanent. Si le monde vous hait,

(1) *Joan. xiv. 22. ad finem.* — (2) *Math. xxvi. 30. Marc xiv. 26.* (La suite à l'art. cxcvii.) *Luc. xxii. 39.* (La suite à l'art. cxcix.) — (3) *Joan. xv. 1.-15.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CXCII.

Jésus se manifestera à ses disciples, et non au monde.

CXCIII.

Jésus est la vigne, et son Père est le vigneron; ses disciples sont les branches du cep.

CXCIV.

Les apôtres sont les amis de Jésus.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

35.

sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous eussiez été du monde, le monde vous auroit aimés; mais comme vous n'en êtes pas, et que je vous ai choisis et tirés du monde, c'est pour cela que le monde vous haït. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : Le serviteur n'est pas de meilleure condition que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont les vôtres. Si je n'étois pas venu, et si je ne leur avois pas parlé, ils seroient sans péché; mais à présent, ils n'ont aucune excuse de leur péché. Celui qui me haït, haït celui qui m'a envoyé. Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seroient sans péché; mais après ce qu'ils ont vu, ils sont inexcusables de haïr moi et mon Père. Lorsque l'Esprit consolateur, qui doit venir, sera envoyé vers vous, il me rendra témoignage; et vous-mêmes, vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement (1).

CXCV.  
Jésus prédit  
les persécutions que ses  
apôtres au-  
ront à souf-  
frir.

Je vous ai dit tout cela, afin que vous ne tombiez point dans l'erreur, ou dans l'infidélité. On vous chassera des synagogues; et le temps est venu, où quiconque vous fera mourir, croira rendre service à Dieu: ils vous traiteront de cette sorte, parce qu'ils ne connoissent ni mon Père ni moi. Je vous dis ceci afin que dans le temps vous vous en souveniez. Je m'en vais à présent vers celui qui m'a envoyé, et nul de vous ne me demande où je vais; mais la tristesse a saisi vos cœurs. Je vous dis en vérité qu'il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, l'Esprit consolateur ne viendra point vers vous. Mais lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde de péché, de justice et de jugement. Il le convaincra de péché, parce qu'il n'a pas cru en moi; de justice, parce que je m'en vais vers mon Père, et que désormais vous ne me verrez plus; de jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé (2).

CXCVI.  
Le Saint-  
Esprit ins-  
truira les a-  
pôtres.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter à présent. Lorsque cet Esprit de vérité sera venu, il vous fera entrer dans toute vérité, parce qu'il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura appris, et il vous annoncera ce qui doit arriver. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de moi ce qu'il vous enseignera. Tout ce qui est à mon Père, est à moi. Dans peu de temps, vous ne me verrez plus; et dans peu de temps, vous me

(1) Joan. xv. 14. ad finem. — (2) Joan. xvi. 1.-11.

verrez de nouveau , parce que je m'en vais vers mon Père. Ils disoient donc , que veut dire cela : Dans peu de temps, vous ne me verrez plus ; et dans peu de temps vous me verrez ? Jésus voyant leur pensée , les prévint , et leur dit : En vérité je vous dis que le monde se réjouira , et pour vous vous serez dans la tristesse ; mais votre tristesse se changera en joie. Lorsqu'une femme est dans les douleurs de l'enfantement , elle est dans la peine ; mais lorsqu'elle est délivrée d'un fils , elle se réjouit , et ne pense plus à ses douleurs. Ainsi vous serez quelque temps dans la tristesse ; je vous verrai de nouveau , et votre cœur sera dans une joie que rien ne troublera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé à mon Père en mon nom : Demandez et vous recevrez , afin que votre joie soit pleine. Je vous ai parlé en paraboles , mais bientôt je vous parlerai sans figure. Je suis sorti de mon Père , et je suis venu au monde ; je vais à présent sortir du monde , pour retourner vers mon Père. Alors les apôtres lui dirent : C'est maintenant que vous parlez ouvertement et sans paraboles. Nous savons à présent que vous savez tout , et qu'il n'est pas nécessaire de vous interroger. Nous croyons à présent que vous êtes venu du Père. Jésus leur dit : Vous le croyez donc enfin maintenant (1) ?

Alors Jésus dit à ses apôtres : Vous serez tous scandalisés à cause de moi dans cette nuit. Voici l'heure où chacun de vous sera dispersé , et où je serai abandonné seul , parce qu'il est écrit : Je frapperai le pasteur , et les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après ma résurrection , je vous précéderai en Galilée. Vous serez exposés à la tribulation ; mais ayez confiance ; j'ai vaincu le monde. Pierre lui répondit : Quand tous les autres devoient être scandalisés à cause de vous , je ne le serai jamais. Jésus lui dit : Je vous dis en vérité , que dans cette même nuit , avant que le coq ait chanté deux fois , vous me renierez trois fois. Mais saint Pierre soutenoit hardiment , que quand il lui faudroit mourir avec Jésus , il ne le renonceroit jamais. Les autres apôtres en dirent de même (2).

Après cela , Jésus levant les yeux au ciel , dit : Mon Père , l'heure est venue ; glorifiez votre Fils , afin qu'il vous glorifie. Accordez la vie éternelle à ceux que vous avez donnés à votre Fils ; et la vie éternelle consiste à vous connoître , et à connoître celui que vous avez envoyé. Je vous

(1) Joan xvi. 12.-31. — (2) Matt. xxvi. 31.-35. Marc. xiv. 17.-31. (La suite à l'art. cxcix.) Joan. xvi. 32. ad finem.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CXCVII.  
Prédiction  
du scandale  
des apôtres à  
l'occasion de  
la mort du  
Sauveur.

CXCVIII.  
Prière de Jésus  
à son Père  
en faveur de  
ses apôtres.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

ai glorifié sur la terre, et j'ai achevé l'ouvrage que vous m'avez donné à faire. Glorifiez-moi donc maintenant de la même gloire que j'ai eue auprès de vous avant que le monde fût créé. J'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donnés ; ils savent tout ce que je leur ai enseigné de votre part. Ils savent que je suis sorti de vous, et que vous m'avez envoyé. Je ne vous prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés. Je vous prie de les conserver, parce que je les laisse dans le monde, et que j'en sors. Qu'ils soient un entre eux comme nous sommes un. Je les ai conservés tant que j'ai été avec eux. Maintenant que je quitte le monde, je ne demande pas que vous les en retiriez, mais que vous les y conserviez. Ils ne sont point du monde, de même que je n'en ai point été. Je les envoie, comme vous m'avez envoyé. Je vous prie, non-seulement pour eux, mais pour tous ceux qui croiront en moi par leurs paroles. Qu'ils soient un entre eux, comme nous sommes un, afin que le monde sache que je les ai envoyés. Que ceux qui sont à moi, soient où je serai moi-même, afin qu'ils voient la gloire que j'ai eue avant la création du monde. Père saint, le monde ne vous connoît pas ; mais je vous connois, et mes apôtres savent que vous m'avez envoyé. Je vous ai fait connoître à eux, afin que l'amour que vous avez eu pour moi demeure en eux, comme j'y suis moi-même (1).

CXCIX.  
Jésus au jar-  
din des Oli-  
viers.

Alors Jésus passa le torrent de Cédron, qui étoit à l'orient de la ville de Jérusalem, et vint dans un lieu nommé Gethsémani, où il y avoit un jardin : il y entra avec ses disciples ; et comme il y avoit été fort souvent, Judas qui le trahissoit, savoit parfaitement l'endroit. Lors donc que Jésus y fut arrivé, il dit à ses apôtres de l'attendre jusqu'à ce qu'il eût fait sa prière ; et prenant avec lui Pierre, Jacques et Jean, il commença de sentir une profonde tristesse ; et il leur dit : Mon âme est triste jusqu'à la mort. Demeurez ici ; veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation. Et s'étant éloigné d'eux environ à un jet de pierre, il se mit à genoux, et se prosternant le visage contre terre, il dit : Mon Père, toutes choses vous sont possibles ; faites, s'il vous plaît, que ce calice passe loin de moi ; toutefois que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Alors un ange du ciel vint pour le consoler ;

(1) *Joann. xvii. 1. ad finem.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VÉLG.  
33.

et Jésus étant dans cette agonie, continua plus long-temps sa prière; et il sortoit de tout son corps une sueur comme de gouttes de sang, qui couloient jusqu'à terre (1). (Cette sueur de sang que Jésus éprouva dans le jardin des Oliviers, sera le sujet d'une Dissertation.)

Jésus s'étant levé de son oraison, vint à ses apôtres, qu'il trouva endormis de tristesse. Il dit à Pierre : Simon, vous n'avez pu veiller une heure avec moi ! Levez-vous, veillez et priez, afin que vous ne soyez pas exposé à la tentation. L'esprit est prompt, mais la chair est foible. Il retourna une seconde fois au lieu de sa prière; et se jetant le visage contre terre, il prioit comme auparavant : Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; toutefois, s'il faut le boire, que votre volonté soit faite. De là il revint à ses apôtres, qu'il trouva profondément endormis, et ils ne savoient que lui répondre. Il retourna pour la troisième fois faire la même prière à son Père; et étant revenu à ses apôtres, il leur dit : Dormez à présent, et reposez-vous; c'est assez. Celui qui me trahit, est proche. Levez-vous; allons au-devant de lui (2).

CC.  
Oraison de  
Jésus dans le  
jardin. Som-  
meil des a-  
pôtres.

Judas qui devoit le trahir, ayant pris une compagnie de soldats que les princes des prêtres lui donnèrent, vint au jardin, avec une grande troupe de gens armés, portant des flambeaux et des lanternes, quoique la lune fût claire, car il étoit pleine lune. Ce traître avoit donné pour signal à ceux qui le suivoient, le baiser qu'il devoit donner à Jésus. S'étant donc approché, il salua Jésus, en lui disant : Je vous salue, mon maître; et en même temps l'embrassa pour le baiser. Mais Jésus lui dit : Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici ? Vous livrez le Fils de l'homme par un baiser (3) !

CCCI.  
Judas vient  
au jardin des  
Oliviers; il  
présente le  
baiser à Jé-  
sus.

Aussitôt Judas se retira vers la troupe qu'il avoit amenée, et Jésus sachant ce qui devoit lui arriver, alla au-devant d'eux, et leur dit : Qui cherchez-vous ? Ils répondirent : Jésus de Nazareth. Il dit : C'est moi. A ces paroles toute cette troupe fut renversée en arrière. Il leur demanda une seconde fois : Qui cherchez-vous ? Ils répondirent : Jésus de Nazareth. Il dit : Je vous ai déjà

CCII.  
Jésus ren-  
verse la trou-  
pe par sa pa-  
role.

(1) *Matth.* xxvi. 36-39. *Marc.* xiv. 32-36. *Luc.* xxii. 40-44. *Joan.* xviii. 1. 2. (La suite à l'art. cci.) — (2) *Matth.* xxvi. 40-46. *Marc.* xiv. 37-42. *Luc.* xxii. 45. 46. — (3) *Matth.* xxvi. 47-50. *Marc.* xiv. 43-45. *Luc.* xxii. 47. 48. (La suite à l'art. cciii.) *Joan.* xviii. 3.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CCIII.  
Jésus arrêté  
par les sol-  
dats.

dit que c'étoit moi. Si donc vous ne cherchez que moi, laissez aller ceux-ci, en parlant de ses apôtres (1).

Alors ils se jetèrent sur Jésus, et le saisirent. Aussitôt un de ceux qui étoient avec Jésus, c'est-à-dire saint Pierre, tirant une épée qu'il avoit, frappa un serviteur du grand-prêtre, et lui fit une blessure à l'oreille. Ce serviteur s'appeloit Malchus. Et Jésus dit : Laissez-moi faire un moment ; car il étoit serré par les soldats. Il toucha donc l'oreille de Malchus, et la guérit sur-le-champ. Et il dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau, car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée. Croyez-vous que je ne puisse pas obtenir de mon Père plus de douze légions d'anges pour me défendre ? Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon Père m'a donné ? Et comment s'accompliront les Ecritures qui portent que cela doit se faire ainsi (2) ?

CCIV.  
Fuite des  
apôtres.

En même temps, Jésus s'adressant aux prêtres, aux sénateurs et aux capitaines de la garde du temple qui étoient venus pour le prendre, leur dit : Vous êtes venus en armes contre moi, comme pour prendre un voleur. Que ne m'arrêtiez-vous pendant que j'étois au milieu de vous, enseignant dans le temple ? Mais voici votre heure, et la puissance des ténèbres. Alors les apôtres l'abandonnant, s'enfuirent tous. Il y eut un jeune homme qui le suivit, vêtu d'un simple linceul : les gardes le saisirent ; mais il leur laissa le linceul, et se sauva tout nu de leurs mains. Ayant donc ainsi arrêté Jésus, ils le lièrent, et le conduisirent d'abord à Anne, beau-père de Caïphe ; ce dernier étoit alors grand-prêtre, et c'étoit lui qui avoit inspiré la résolution d'arrêter Jésus (3).

CCV.  
Simon-Pierre  
entre chez le  
grand-prêtre.

Or, Simon suivit Jésus d'assez loin, avec un autre disciple ; mais celui-ci qui étoit connu dans la maison du grand-prêtre, entra dans la cour, et en sortit ensuite pour y faire entrer Pierre, qui étoit demeuré à la porte. La troupe qui avoit arrêté Jésus, alluma un grand feu dans la cour (car il faisoit froid), et ils commencèrent à se chauffer, et Pierre avec eux (4).

CCVI.  
Jésus inter-  
rogé par le  
grand-prêtre.

Le grand-prêtre Anne interrogea donc Jésus sur ses disciples et sur sa doctrine. Jésus lui dit qu'il avoit toujours

(1) *Joan.* xviii. 4.-9. — (2) *Matth.* xxvi. 50.-54. *Marc.* xiv. 46. 47. *Luc.* xxii. 49.-51. *Joan.* xviii. 10. 11. — (3) *Matth.* xxvi. 55.-57. *Marc.* xiv. 48.-53. *Luc.* xxii. 55.-54. (La suite à l'art. ccvii.) *Joan.* xviii. 12.-14. — (4) *Joan.* xviii. 15.-18.

enseigné publiquement dans le temple et dans les synagogues ; qu'il pouvoit interroger ceux qui l'avoient entendu ; qu'il n'avoit rien enseigné en secret. Lorsqu'il disoit cela , un des serviteurs du grand-prêtre donna un soufflet à Jésus , et lui dit : Est-ce ainsi que tu réponds au pontife ? Jésus répondit : Si j'ai mal parlé , faites-le voir : sinon , pourquoi me frappez-vous (1) ?

Anne renvoya Jésus à Caïphe son gendre , qui demeurait apparemment dans la même maison (2). Alors les princes des prêtres , les sénateurs et les docteurs de la loi s'assemblèrent chez lui , et ils cherchoient contre Jésus des témoignages pour pouvoir le condamner à mort ; mais ils n'en trouvoient point , quoiqu'ils eussent entendu plusieurs faux témoins qui déposèrent contre lui. Enfin il s'en présenta deux , qui déclarèrent qu'ils lui avoient entendu dire qu'il détruirait le temple de Dieu , et qu'en trois jours il le rétablirait. Mais cela n'étoit pas suffisant pour le condamner à mort. Comme Jésus , pendant toutes ces accusations , demeurait dans un profond silence , le grand-prêtre lui demanda pourquoi il ne parloit point ; mais Jésus ne lui répondit rien. Alors Caïphe lui dit : Je te conjure par le Dieu vivant , de nous dire si tu es le Christ , Fils de Dieu. Jésus répondit : Vous l'avez dit , je le suis ; mais je vous dis que vous verrez un jour le Fils de l'homme à la droite de la majesté de Dieu , et qui viendra sur les nues pour exercer le jugement. Alors le grand-prêtre déchira ses habits , et dit : Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? vous avez tous entendu ses blasphèmes ; qu'en pensez-vous ? Ils répondirent : Il est digne de mort (3).

L'assemblée étant donc sortie , Jésus fut remis entre les mains des soldats et des gardes qui étoient dans la cour. Alors ces gens lui crachèrent au visage , et lui couvrirent la face avec un linge ; et lui donnant des soufflets et des coups de poing , ils lui disoient en l'insultant : Devine qui t'a frappé. Saint Pierre étoit dans cette même cour auprès du feu avec les autres ; et la servante du grand-prêtre l'ayant considéré attentivement , dit : Assurément cet homme étoit avec Jésus de Nazareth. Pierre répondit devant tout le monde : Je ne sais ce que vous voulez dire ; je ne connois point cet homme. Un moment après , il sortit de la cour , et alla dans le vestibule , et aussitôt le coq chanta. Un peu

CCVII.  
Jésus est conduit de chez Anne chez Caïphe. Il comparut devant l'assemblée des prêtres.

CCVIII.  
Jésus abandonné au milieu des soldats , est outragé en mille manières. Renoncement de saint Pierre.

(1) Joan. xviii. 19.-23. — (2) Joan. xviii. 24. — (3) Matt. xxvi. 57.-66. Marc. xiv. 55.-64. Luc. xxii. 54.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

après, une autre servante l'ayant remarqué, dit : Cet homme étoit avec Jésus de Nazareth. Et un autre le voyant, dit aussi : Vous êtes de ces gens-là. Pierre le nia avec serment. Environ une heure après, quelqu'un de la compagnie assura qu'il étoit des disciples de Jésus. Les autres dirent qu'assurément il en étoit, et que son langage même montrait qu'il étoit Galiléen. Enfin un parent de Malchus que Pierre avoit blessé à l'oreille, lui demanda : Ne vous ai-je pas vu avec lui dans le jardin ? Mais Pierre le nia avec serment, protestant qu'il ne connoissoit point cet homme. En même temps le coq chanta pour la seconde fois. Jésus se tournant vers Pierre, le regarda ; et Pierre se souvenant de ce que Jésus lui avoit dit, qu'avant que le coq chantât deux fois, il le renieroit trois fois, sortit de la cour de Caïphe, et pleura amèrement (1).

CCIX.

Assemblée  
des prêtres  
dans le san-  
hédrin. Jésus  
est conduit  
chez Pilate.

Vendredi  
avril, 14 de  
Nisan pour les  
Juifs (15 pour  
les Galiléens)

Aussitôt qu'il fut jour, les prêtres, le sénat et les docteurs de la loi s'assemblèrent dans le sanhédrin pour faire mourir Jésus. Ils firent comparoître Jésus devant eux, et ils lui demandèrent s'il étoit le Christ. Il répondit : Quand je vous le dirai, vous ne me croirez point ; et quand je vous interrogerai, vous ne me répondrez point, et ne me laisserez point aller. Mais un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu. Ils lui dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? Il répondit : Je le suis. Alors ils conclurent tous qu'il n'étoit pas nécessaire d'entendre des témoins contre lui, et que par son aveu même il étoit convaincu d'être digne de mort (2). Toute l'assemblée se leva donc, et amena Jésus à Pilate, gouverneur de la province. Ils n'osèrent pas toutefois entrer dans le prétoire, de peur qu'ils ne se souillassent, et qu'ils ne se missent ainsi hors d'état de faire la Pâque (3).

CCX.

Repentir et  
désespoir de  
Judas.

Judas qui avoit trahi Jésus, voyant qu'il étoit condamné à mort, se repentit de ce qu'il avoit fait, et reporta aux princes des prêtres et aux sénateurs l'argent qu'il avoit reçu d'eux, leur déclarant qu'il avoit péché, en livrant le sang innocent. Ils lui répondirent : Cela ne nous regarde pas ; ce sont vos affaires. Mais Judas ayant jeté l'argent dans le temple, s'en alla, et se pendit. Alors les prêtres ayant pris l'argent, s'assemblèrent, et dirent : Il ne faut

(1) *Matt.* xxvi. 67. *ad finem.* *Marc.* xiv. 65. *ad finem.* *Luc.* xxii. 56.-62. *Joan.* xviii. 25.-27. — (2) *Matt.* xxvii. 1. 2. *Marc.* xv. 1. *Luc.* xxii. 66. *ad finem.* — (3) *Matt.* xxvii. 2. *Marc.* xv. 1. *Luc.* xxiii. 1. *Joan.* xviii. 28. (La suite à l'art. ccxi.)

pas mettre ceci dans le trésor du temple, parce que c'est l'argent du sang. Ils en achetèrent le champ d'un potier de terre, pour y enterrer les étrangers (1).

Jésus ayant été livré à Pilate, comme ses accusateurs étoient demeurés au dehors, le gouverneur l'amena en leur présence, et leur demanda de quoi ils l'accusoient. Ils répondirent : S'il n'étoit pas coupable, nous ne vous l'amenerions pas. Pilate répondit : Prenez-le vous-mêmes, et le jugez selon votre loi. Ils dirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne. Ils ajoutèrent que cet homme étoit un perturbateur du repos public, qui enseignoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César, et qu'il se disoit le Christ, roi des Juifs. Pilate rentra dans le prétoire, s'assit sur son tribunal, et demanda à Jésus s'il étoit roi des Juifs. Jésus lui dit : Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi ? Pilate répliqua : Suis-je Juif ? Ce sont vos prêtres et votre peuple qui vous ont mis entre mes mains ; qu'avez-vous fait ? Jésus lui répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde ; s'il en étoit, mes gens combattraient pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs ; mais mon royaume n'est pas de ce monde. Vous êtes donc roi ? ajouta Pilate. Oui je le suis, répondit Jésus ; et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Qu'est-ce que la vérité ? dit Pilate ; et en même temps il sortit, pour dire aux Juifs qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun sujet de condamnation (2).

Les princes des prêtres continuèrent d'accuser Jésus ; mais Jésus ne répondit rien ni à leurs accusations, ni aux demandes de Pilate ; en sorte que celui-ci en étoit extrêmement surpris. Toutefois comme ses accusateurs criaient qu'il soulevoit le peuple dans tout le pays, à commencer dès la Galilée jusqu'à Jérusalem, Pilate ayant entendu le mot de Galilée, demanda si cet homme étoit Galiléen ; et ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérode, il le lui renvoya (3).

Hérode fut ravi de voir Jésus, car il y avoit long-temps qu'il avoit envie de le connoître. Il lui fit plusieurs questions ; mais Jésus ne lui répondit pas un seul mot, quoique ses accusateurs qui l'avoient suivi, le chargeassent de plu-

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CCXI.  
Accusation  
des prêtres  
contre Jésus.

CCXII.  
Silence de  
Jésus devant  
Pilate.

CCXIII.  
Jésus est en-  
voyé à Hé-  
rode.

(1) *Matt.* xxvii. 3.-10. — (2) *Matt.* xxvii. 11. *Marc.* xv. 2. *Luc.* xxiii. 2.-4. *Joan.* xviii. 29.-38. (La suite à l'art. ccxv.) — (3) *Matt.* xxvii. 12.-14. *Marc.* xv. 3.-5. (La suite à l'art. ccxv.) *Luc.* xxiii. 5.-7.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

sieurs accusations. Hérode et toute sa cour ne conçurent que du mépris pour le Sauveur; et ils le revêtirent par dérision d'un habit blanc. Après cela, ils le dépouillèrent, et le renvoyèrent à Pilate; et depuis ce temps-là, Pilate et Hérode devinrent amis, car ils étoient auparavant mal ensemble (1).

CCXIV.

Pilate est informé de l'injuste accusation des Juifs contre Jésus.

Pendant cet intervalle, Pilate avoit été informé de la jalousie des Juifs contre Jésus. D'ailleurs averti par sa femme, qui avoit eu de fâcheux songes à son sujet pendant la nuit, il cherchoit à le délivrer de leurs mains. Il sortit donc une troisième fois du prétoire avec Jésus, et leur dit qu'ayant interrogé l'accusé, il ne lui avoit trouvé aucune cause de condamnation; que l'ayant renvoyé à Hérode, ce prince ne l'avoit point condamné; qu'ainsi il le feroit châtier, et le renverroit (2).

CCXV.

Barrabas est préféré à Jésus.

Il avoit coutume à la fête de Pâque, de leur délivrer, à leur choix, un des criminels qui se trouvoient dans les prisons. Or, il y avoit alors un nommé Barrabas, qui y avoit été mis pour un meurtre qu'il avoit commis dans une sédition. Pilate leur demanda donc lequel des deux ils vouloient qu'il relâchât, ou de Jésus ou de Barrabas. Mais les prêtres et les sénateurs engagèrent le peuple à demander qu'on leur donnât Barrabas, et qu'on fit mourir Jésus. Pilate leur fit la même demande une seconde fois, et ils demandèrent encore Barrabas. Pilate leur dit : Que voulez-vous donc que je fasse au roi des Juifs? Ils crièrent tous : Crucifiez-le, crucifiez-le. Mais, ajouta-t-il, quel crime a-t-il fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite une telle condamnation. Je le châtierai donc, et je le renverrai. Ils insistèrent encore plus qu'auparavant, afin qu'il fût crucifié (3).

CCXVI.

Pilate fait fouetter Jésus.

Alors Pilate fit fouetter Jésus; et les soldats lui mirent sur la tête une couronne d'épines, et le revêtirent d'un manteau de pourpre pour lui insulter; et lui donnant des soufflets, ils lui disoient : Prophétise qui t'a frappé. Les soldats l'ayant ramené à Pilate, il sortit avec lui, et le montrant au peuple dans l'état où l'avoient mis les soldats, il leur dit : Voilà l'homme; croyant qu'ils seroient contents de ce qu'il lui avoit fait souffrir. Mais ils crioient plus fort qu'auparavant, qu'on le crucifiât. Pilate leur dit qu'ils

(1) *Luc.* xxiii. 8.-12. — (2) *Matt.* xxvii. 18. 19. *Luc.* xxiii. 13.-16. — (3) *Matt.* xxvii. 15.-23. *Marc.* xiv. 6.-14. *Luc.* xxiii. 17.-23. (La suite à l'art. ccxvii.) *Joan.* xviii. 39. *ad finem.*

le prissent eux-mêmes, et qu'ils le fissent mourir; que pour lui, il ne pouvoit se résoudre à le condamner, ne trouvant en lui aucune cause de condamnation. Les Juifs répondirent : Il est digne de mort selon nos lois, puisqu'il veut se faire passer pour le Fils de Dieu. Pilate ébranlé par ces clameurs, rentre dans le prétoire, s'assied sur son tribunal, et interroge de nouveau Jésus, lui demandant d'où il étoit. Mais Jésus ne lui répondit rien. Pilate lui dit : Vous ne me répondez rien; ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous absoudre, ou de vous condamner? Jésus répondit : Vous n'auriez point de puissance sur moi, si elle ne vous avoit été donnée d'en haut; c'est pourquoi le crime de celui qui m'a livré à vous, est plus grand que le vôtre (1).

Pilate cherchant toujours à délivrer Jésus, en fut empêché par les Juifs, qui lui crièrent que s'il le relâchoit, il n'étoit point ami de l'empereur, puisque quiconque se déclaroit roi, étoit ennemi de César. Alors il fit apporter son tribunal au dehors de la place, en présence du peuple, et il leur dit : Voilà votre roi. Ils répondirent : Crucifiez-le. Pilate leur dit : Voulez-vous que je crucifie votre roi? ils lui répondirent : Nous n'avons point d'autre roi que César. Alors le gouverneur voyant qu'il ne pouvoit le délivrer, et que le tumulte croissoit de plus en plus, demanda de l'eau, se lava les mains, et dit : Je suis innocent du sang de cet homme. Ils crièrent tous : Que son sang soit sur nous et sur nos enfans. Alors Pilate leur livra Jésus pour être crucifié, comme ils le demandoient, et leur délivra Barrabas. Il étoit environ la troisième heure, ou neuf heures du matin (2).

CCXVII.  
Clameurs  
du peuple  
contre Jésus.  
Pilate le con-  
damne à être  
crucifié.

(1) Joan. XIX. 1.-11. — (2) Matt. XXVII. 20.-26. Marc. XV. 15. Luc. XXIII. 24. 25. Joan. XIX. 12.-16. (La suite à l'art. CCXIX. Dans le texte de saint Jean, XIX. 14., on lit communément qu'il étoit la sixième heure, lorsque Pilate livra Jésus aux Juifs, pour le crucifier. Mais le texte de saint Marc, XV. 25., porte que Jésus fut crucifié dès la troisième heure. Voici ce que D. Calmet dit sur cela dans son commentaire: « Il est visible qu'il y a contradiction dans ces dates, et que l'une ou l'autre est corrompue. L'auteur du commentaire sur les Psaumes, sous le nom de saint Jérôme, soutient que c'est dans (le texte de) saint Marc qu'est la corruption, et (il suppose) que les exemplaires anciennement lisoient la sixième heure, de même que ceux de saint Jean : *Videtur esse diversum; sed non est diversum: error scriptorum fuit, et in Marco hora sexta scriptum fuit, sed multi episemum ꝑ putaverunt esse ꝑ.* (Hieronymiast. in psalm. LXXVII. 1. Ita aliqui apud Theophylact. et Petav. Doctr. temp. p. 454. Ita et Cajetan. et Canos.) D'autres, au contraire, croient que c'est le texte de saint Jean qui est fautif, et qu'au lieu de la sixième heure, il faut y lire la troisième heure; ce qui nous paroît bien plus probable. » (C'est aussi le sentiment de

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

33.

CCXVIII.  
Jésus outragé par les soldats.

Les soldats de Pilate ayant pris Jésus, le conduisirent dans le prétoire, et appelant toute la compagnie des gardes, ils le dépouillèrent de ses habits, et le revêtirent d'un manteau de pourpre, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, et un roseau en main, en forme de sceptre; et fléchissant le genou devant lui, ils lui insultoient en lui crachant au visage, lui frappant la tête avec le roseau qu'il avoit en main, et disant : Salut au roi des Juifs (1).

CCXIX.  
Jésus est conduit au Calvaire.

Après cela, ils lui rendirent de nouveau ses habits, et le chargeant de sa croix, ils le conduisirent au Calvaire pour y être crucifié. Comme ils sortoient de la ville, Jésus ne pouvant plus porter sa croix, à cause de l'épuisement où il étoit, les soldats romains contraignirent un nommé Simon à la porter avec lui (2).

CCXX.  
Pleurs des femmes de Jérusalem sur Jésus.

Jésus étoit suivi d'une grande multitude de peuple, et de femmes, qui pleuroient et se lamentoient sur son triste sort. Jésus se tournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi; mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfans, car le temps viendra où l'on dira: Heureuses celles qui sont stériles, et qui n'ont jamais eu d'enfans! Alors on dira aux montagnes : Tombez sur nous; et aux collines : Couvrez-nous. Car si le bois vert est ainsi traité, que fera-t-on au bois sec? On conduisoit aussi avec Jésus deux voleurs, pour être crucifiés avec lui (3).

CCXXI.  
Jésus arrive au Calvaire, et est crucifié.

Lorsqu'il fut arrivé au Calvaire, on lui donna à boire du vin mêlé avec de la myrrhe, qui lui donnoit l'amertume du fiel; mais l'ayant goûté, il n'en voulut point boire, pour ne pas affoiblir par ce breuvage le sentiment de ses dou-

M. Thoynard, qui pense qu'au lieu de  $\zeta$  on a lu originairement  $\Gamma$ : on peut aussi avoir lu  $\Gamma$  qui a pu encore plus aisément se confondre avec le signe  $\zeta$  ou F, dans les anciens exemplaires communément écrits en lettres majuscules; et de là sera venu  $\xi\kappa\lambda\eta$ , au lieu de  $\tau\rho\iota\tau\eta$ . » Cette dernière leçon est fondée sur le grec de l'ancien manuscrit de Cambridge et sur quelques autres. *Codex vet. Camerar. Vechel. Beza, Bynæus, Thoynard. Codd. regii duo, nempè 1007 et 1558 sive 2860 et 2861.* On lit de même dans Nonnus, dans la Chronique d'Alexandrie, dans un fragment sur la Pâque attribué à saint Pierre archevêque d'Alexandrie, qui vivoit sur la fin du second siècle. Voici ce qu'il dit : *Il étoit environ la troisième heure, comme portent les exemplaires les plus corrects, et l'original même de la main de l'évangéliste saint Jean, que l'on conserve dans la sainte église d'Ephèse, et qui y est honoré par les fidèles du pays.* (*Petr. Alex. MS. de Paschate, apud Usser. et Petav. Ὅρα ἦν ὡσεὶ τρίτη, καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει, ἀλλό τε ἰδιόχειρον τοῦ εὐαγγελιστοῦ Ἰωαννοῦ, ὅπερ μετὰ τοῦ νῦν πεφύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφησίῳ ἀγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, καὶ ὑπὸ τῶν πιστῶν ἐκείσε προσκυνεῖται.*) — (1) *Matt. xxvii. 27-30. Marc. xv. 16-19.* — (2) *Matt. xxvii. 31. 32. Marc. xv. 20. 21. Luc. xxiii. 26. Joan. xix. 16. 17.* (La suite à l'art. ccxxi.) — (3) *Luc. xxiii. 27-32.*

leurs. Il fut donc mis en croix entre deux voleurs; l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche. Alors il pria pour ceux qui le crucifioient, disant : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font (1).

On attachâ au haut de sa croix une inscription qui portoit en lettres grecques, latines et hébraïques : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*. Plusieurs personnes ayant lu cette inscription, dirent à Pilate : Ne mettez point, *roi des Juifs*; mais, *qui se dit roi des Juifs*. Pilate répondit : Ce que j'ai écrit, est écrit (2).

Les soldats qui avoient crucifié Jésus-Christ, partagèrent entre eux ses habits, dont ils firent quatre lots; mais pour sa tunique qui étoit sans couture, et d'une seule pièce, ils ne voulurent pas la déchirer; mais ils la jetèrent au sort. Ils s'assirent donc auprès de la croix, pour garder le corps, afin que personne ne le détachât et ne l'enlevât. Il étoit environ la troisième heure du jour, ou neuf heures du matin, lorsque Jésus fut crucifié (3).

Le peuple et les magistrats des Juifs, qui étoient sur le Calvaire, insultoient à Jésus, lui disant : Il a sauvé les autres, qu'il se sauve à présent, s'il est le Christ de Dieu. Les soldats se moquoient aussi en lui offrant du vinaigre, et lui disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi toi-même. D'autres secouant la tête, lui disoient : Toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le rebâtis en trois jours, descends de la croix, si tu es fils de Dieu. Les princes des prêtres lui faisoient les mêmes insultes, et disoient : S'il est le roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui. L'un des voleurs qui étoient crucifiés avec lui, l'outrageoit aussi par ses reproches, et lui disoit : Si tu es le Christ, sauve-toi, et nous avec toi. Mais son compagnon le reprit en disant : Est-ce que tu ne crains pas Dieu dans

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CCXXII.  
Inscription  
de la croix de  
Jésus.

CCXXIII.  
Les soldats  
partagent les  
habits du  
Sauveur.

CCXXIV.  
Le peuple  
et les magis-  
trats insultent Jésus à  
la croix.

(1) *Matt.* xxvii. 55. - 58. *Marc.* xv. 22. - 28. *Luc.* xxiii. 33. 34. (La suite à l'art. ccxxiii.) *Joan.* xix. 17. 18. (Le grec de saint Matthieu dit un vin mêlé de fiel, saint Marc dit mêlé de myrrhe. Le vin mêlé de myrrhe est très-amer; et c'est aussi ce que l'on peut entendre par un vin mêlé de fiel. D'ailleurs il peut se faire que le fiel et la myrrhe ensemble rendent le vin encore plus amer. Ou plutôt dans la langue hébraïque il y a beaucoup d'affinité entre le mot qui signifie la myrrhe, et le mot qui signifie du fiel, et il peut se faire que le texte original de saint Matthieu exprimant le nom de myrrhe, l'interprète grec l'ait pris au sens de fiel. C'est la remarque de D. Calmet.) -- (2) *Matt.* xxvii. 37. *Marc.* xv. 26. *Luc.* xxiii. 38. *Joan.* xix. 19. - 22. -- (3) *Matt.* xxvii. 35. 36. *Marc.* xv. 24. 25. *Luc.* xxiii. 34. *Joan.* xix. 23. 24. (La suite à l'art. ccxxv.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
35.

l'état même où tu es ? Car pour nous, nous avons bien mérité ceci ; mais pour lui qu'a-t-il fait ? Et s'adressant à Jésus, il lui dit : Seigneur, ayez pitié de moi, lorsque vous serez dans votre royaume. Et Jésus lui dit : Je vous assure que vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis (1).

CCXXV.  
Jésus recommande sa mère à saint Jean.

Marie mère de Jésus, Marie fille de Cléophas, et Marie-Madeleine étoient près de la croix du Sauveur. Jésus donc voyant sa mère, et le disciple qu'il aimoit, dit à sa mère : Femme, voilà votre fils, en parlant de saint Jean ; et s'adressant à cet apôtre, il lui dit : Voilà votre mère ; et depuis ce moment le disciple bien-aimé la prit auprès de lui, et dans sa maison (2).

CCXXVI.  
Soleil obscurci pendant que Jésus fut attaché à la croix.

Or, il étoit environ la sixième heure du jour, c'est-à-dire midi, et la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième heure, ou trois heures après midi. (Les ténèbres qui se répandirent alors, seront le sujet d'une Dissertation.) À la neuvième heure les ténèbres se dissipèrent ; et Jésus ayant crié à voix haute : *Eli, Eli, lamma sabacthani?* c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? quelqu'un des assistans dit : Il appelle Elie ; et un soldat courut lui présenter du vinaigre dans une éponge, au bout d'un bâton d'hysope. D'autres disoient : Laissez ; voyons si Elie viendra pour le détacher de la croix. Jésus ayant goûté du vinaigre, dit : Tout est consommé. Mon Père, je vous recommande mon ame ; et baissant la tête, il expira (3).

CCXXVII.  
Miracles à la mort de Jésus.

Alors le voile du temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas ; la terre trembla, les rochers se brisèrent, et les tombeaux s'ouvrirent. Or, le centenier et les soldats qui étoient là, et qui gardoient les corps, ayant remarqué toutes ces circonstances, furent saisis de crainte, et glorifièrent Dieu, en disant : Cet homme étoit un homme juste ; il étoit vraiment Fils de Dieu ; et les troupes de peuple qui étoient venues pour voir ce spectacle, s'en retournoient frappant leur poitrine. Les amis de Jésus, et les femmes qui l'avoient suivi de la Galilée, étoient sur la montagne, mais assez loin de la croix, et furent témoins de toutes ces choses (4). (On examinera dans une Dissertation ce qui regarde

(1) *Matt.* xxvii. 59.-44. *Marc.* xv. 29.-32. *Luc.* xxiii. 35.-37. 39.-43. (La suite à l'art. ccxxvi.) — (2) *Joan.* xix. 25. 27. — (3) *Matt.* xxvii. 45.-50. *Marc.* xv. 32.-37. *Luc.* xxiii. 44.-46. *Joan.* xix. 28.-30. — (4) *Matt.* xxvii. 51.-56. *Marc.* xv. 38.-41. *Luc.* xxiii. 47.-49. (La suite à l'art. ccxxxix.)

la résurrection des saints pères, qui après la résurrection de Jésus-Christ sortirent de leurs tombeaux ouverts, et se firent voir dans Jérusalem.)

Or, les Juifs, afin que les corps ne demeurassent pas à la croix le lendemain, qui étoit un grand jour de sabbat, à cause de la Pâque, demandèrent à Pilate qu'on les ôtât, et qu'on leur rompit les jambes pour les faire mourir plus promptement. Les soldats vinrent donc au premier voleur, et lui rompirent les jambes; ils en firent de même au second; mais étant venus à Jésus, ils trouvèrent qu'il étoit mort, et ne lui rompirent pas les jambes: un des soldats lui perça seulement le côté avec sa lance; et il en sortit de l'eau et du sang, ainsi que le rapporte le disciple bien-aimé, qui en fut témoin (1).

Sur le soir, Joseph d'Arimathie, qui étoit un sénateur fort distingué, vint hardiment à Pilate pour lui demander le corps de Jésus, afin qu'il pût l'enterrer avant le coucher du soleil; car c'étoit le jour de la préparation pour le sabbat, qui commençoit vers le coucher du soleil. Pilate s'étonna que Jésus fût déjà mort, et ayant demandé au centenaire si véritablement il étoit mort, il accorda le corps à Joseph. Celui-ci le détacha de la croix, et l'enveloppa dans un linceul blanc, après l'avoir embaumé avec cent livres de myrrhe et d'aloès, que Nicodème avoit apportées. Après cela, ils le mirent dans le tombeau que Joseph d'Arimathie s'étoit fait creuser pour lui-même dans son jardin qui étoit près de là, et où personne n'avoit encore été mis. Il ferma le sépulcre avec une pierre qui lui servoit de porte, et s'en alla. Les femmes qui avoient suivi Jésus en venant de Galilée, demeurèrent là pendant tout le temps, considérant l'endroit du sépulcre, et voulant elles-mêmes venir l'embaumer de nouveau, après que la solennité qui alloit commencer, seroit passée (2).

Pendant les princes des prêtres et les pharisiens allèrent trouver Pilate pour lui dire que Jésus, pendant sa vie, ayant dit à ses disciples, qu'il ressusciteroit trois jours après sa mort, il y avoit du danger qu'ils ne vissent la nuit enlever son corps, et qu'après cela ils ne publiassent qu'il étoit ressuscité; ce qui causeroit un nouveau mal plus grand que le premier. Pilate leur dit qu'ils avoient la compagnie des soldats destinés pour la garde du temple, qu'ils

(1) *Joan.* XIX. 31.-37. — (2) *Matt.* XXVII. 57.-61. *Marc.* XV. 42. *ad finem.* *Luc.* XXI. 50. *ad fin.* *Joan.* XIX. 38. *ad fin.* (La suite à l'art. CCXXXI.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULO.  
33.

CCXXVIII.  
On perce le  
côté de Jé-  
sus.

CCXXX.  
Joseph d'A-  
rimathie de-  
mande le  
corps de Jé-  
sus-Christ, et  
l'ensevelit  
dans son tom-  
beau.

CCXXX.  
On met une  
garde au tom-  
beau de Jé-  
sus.

AN DE L'ÈRE  
CHA. VULG.  
33.

pouvoient la prendre pour garder le tombeau. Ils y mirent donc des gardes, et y apposèrent le sceau, le soir même de sa mort, avant que le sabbat commençât (1). (On examinera dans une Dissertation ce qui regarde les actes de Pilate, envoyés à l'empereur Tibère au sujet de la mort de Jésus-Christ).

**CCXXXI.**

Les saintes  
femmes achè-  
tent des par-  
fums.

Le samedi  
4 avril, 15 de  
Nisan pour  
les Juifs.

Résurrection  
de Jésus-  
Christ.

Le diman-  
che 5 avril,  
16 de Nisan  
pour les Juifs.

Le jour de la Pâque, les saintes femmes demeurèrent en repos, suivant que la loi l'ordonnoit; mais dès le soir auquel le sabbat finit, et où commence le premier jour de la semaine, elles allèrent acheter des aromates, pour aller le lendemain de grand matin embaumer le corps de Jésus. Elles partirent de la ville avant le jour; et comme elles étoient en chemin, elles se disoient l'une à l'autre: Qui nous ôtera la pierre qui ferme le monument? Car cette pierre étoit fort grande. Alors il se fit un grand tremblement de terre. C'étoit le signal de la résurrection du Sauveur, et de la descente de l'ange, qui vint ôter la pierre qui fermoit le sépulcre; et cet ange s'étant assis dessus en la présence des gardes, les remplit de frayeur, et les obligea de se retirer (2).

**CCXXXII.**

Apparition  
de deux an-  
ges au tom-  
beau de Jé-  
sus-Christ.

Les femmes étant arrivées au tombeau trouvèrent que la pierre avoit été ôtée: elles entrèrent, et ne trouvèrent point le corps de Jésus. Elles en étoient toutes troublées, lorsqu'elles virent deux anges sous la forme humaine, vêtus d'habits blancs, et étincelans comme des éclairs, ce qui les remplit de frayeur. Alors l'un d'eux leur dit: Ne craignez point; je sais que vous cherchez Jésus crucifié: il n'est point ici; il est ressuscité: venez, et voyez le lieu où il étoit. Mais allez dire à ses disciples et à Pierre: Il est ressuscité, et il sera avant vous en Galilée; c'est là que vous le verrez comme il vous l'a promis (3).

**CCXXXIII.**

Marie-Ma-  
deleine va  
donner avis  
aux apôtres  
que Jésus-  
Christ est res-  
suscité. Saint  
Pierre et saint  
Jean vien-  
nent au tom-  
beau de J.-C.

Avant que ces deux anges se fussent montrés aux saintes femmes, Marie-Madeleine, plus prompte que les autres, courut rapidement à Jérusalem annoncer aux apôtres, que l'on avoit enlevé le corps du Seigneur, et qu'elle ne savoit ce qu'on en avoit fait. Aussitôt elle retourna avec empressement au sépulcre. Pierre et Jean y accoururent aussi, tout saisis de crainte et d'étonnement. Le disciple bien-aimé ayant couru plus vite que saint Pierre, arriva le pre-

(1) *Matt. xxvii. 62 ad finem.* — (2) *Matt. xxviii. 1.-4. Marc. xvi. 1.-4. Luc. xxiv. 1. Joan. xx. 1.* — (3) *Matt. xxviii. 5.-8. (La suite à l'art. ccxxxiv.) Marc. xvi. 7.-8. (La suite à l'art. ccxxxiv.) Luc. xxiv. 2.-8. (La suite à l'art. ccxxxv.)*

mier au tombeau, et s'étant penché pour voir au dedans, il vit les linges dont Jésus-Christ avoit été enveloppé; mais il n'entra pas. Pierre arriva aussitôt, et entra dans le tombeau, où il vit les linges à part, et le suaire qui avoit enveloppé la tête de Jésus. Saint Jean y entra aussi, et vit comme saint Pierre, tout ce qui y étoit. Après cela, ils s'en retournèrent à Jérusalem (1).

Marie demeura auprès du tombeau; et s'étant inclinée pour voir au dedans de la grotte, elle y vit les deux anges assis, l'un au pied, et l'autre à la tête du sépulcre, qui lui dirent: Femme, pourquoi pleurez-vous? Elle répondit: On a emporté mon Seigneur, et je ne sais où on l'a mis. En même temps s'étant retournée, elle vit Jésus sous la forme d'un jardinier, qui lui dit: Pourquoi pleurez-vous? qui cherchez-vous? Marie croyant que c'étoit le jardinier, lui dit: Seigneur, si c'est vous qui l'avez pris, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'emporte. Jésus lui dit: Marie. Aussitôt elle se tourna, le reconnut, et se jeta à ses pieds pour les baiser; mais le Sauveur lui dit: Ne me touchez point, car je ne vais pas encore vers mon Père; vous aurez le loisir de me voir. Allez seulement à mes frères; et dites-leur que je vais monter vers mon Dieu et leur Dieu, vers mon Père et leur Père (2).

Marie revint donc à Jérusalem, et dit aux disciples affligés, qu'elle avoit vu le Seigneur; et leur raconta ce qu'il lui avoit dit. Pendant ce temps-là Jésus se fit voir aussi aux autres femmes, qui revenoient de visiter son tombeau. Il leur dit: Je vous salue, ne craignez point; allez dire à mes disciples qu'ils aillent en Galilée, et que là ils me verront. Ces femmes se jetèrent à ses pieds, et l'adorèrent. Et étant arrivées à Jérusalem, elles racontèrent tout aux apôtres; mais ils regardèrent tout ce qu'elles leur disoient comme des rêveries. Cependant Pierre alla une seconde fois au tombeau, et y vit comme la première fois, les linges dont Jésus avoit été enveloppé (3).

Pendant tout ce mouvement, les soldats qui avoient été mis au tombeau vinrent à Jérusalem, et racontèrent aux prêtres tout ce qui s'étoit passé. Les prêtres s'étant assemblés, recommandèrent le silence aux soldats, leur donnèrent une grosse somme d'argent, et les engagèrent à dire

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
55.

CCXXXIV.

Première  
apparition de  
Jésus-Christ  
à Marie-Ma-  
deleine.

CCXXXV.

Seconde ap-  
parition de  
Jésus-Christ  
aux saintes  
femmes qui  
revenoient du  
sépulcre.

CCXXXVI.

Faux bruits  
répandus sur  
l'enlèvement  
du corps de  
Jésus-Christ.

(1) *Joan.* xx. 2.-10. — (2) *Marc.* xvi. 9. *Joan.* xx. 11.-17. — (3) *Matt.* xxviii. 9. 10. *Marc.* xvi. 10. 11. *Luc.* xxiv. 9.-12. (La suite à l'article ccxxxvii.) *Joan.* xx. 18. (La suite à l'art. ccxxxix.)

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

que les disciples de Jésus étoient venus la nuit, et l'avoient enlevé pendant qu'ils dormoient. Ils leur promirent que si le gouverneur vouloit leur faire quelque affaire pour cela, ils sauroient les mettre en sûreté; de là vint le bruit qui se répandit ensuite parmi les Juifs, que le corps de Jésus avoit été enlevé par ses disciples (1).

CCXXXVII

Quatrième apparition de Jésus-Christ aux deux disciples allant à Emmaüs.\*

\*La troisième apparition se trouve dans l'article suivant.

Le même jour, qui étoit le lendemain du sabbat et de la grande fête de Pâque, sur le soir, deux disciples de Jésus s'en retournoient de Jérusalem vers la Galilée. Ils alloient coucher à Emmaüs, à deux lieues de Jérusalem; et en chemin ils s'entretenoient de tout ce qui s'y étoit fait les jours précédens. Comme ils parloient ensemble, Jésus se joignit à eux sous la forme d'un voyageur, et leur ayant demandé de quoi ils s'entretenoient, l'un d'eux nommé Cléophas lui dit : Etes-vous si étranger à Jérusalem, que vous ignoriez ce qui s'est passé ces jours-ci? Et quoi? répondit Jésus. Ils lui répondirent : Touchant Jésus de Nazareth, qui a été un prophète puissant en œuvres et en paroles, devant Dieu et devant tout le peuple; et de quelle manière les princes des prêtres et nos magistrats l'ont livré pour être condamné à mort, et l'ont crucifié. Nous espérions que ce seroit lui qui racheteroit Israël; et toutefois, voici le troisième jour depuis que tout cela s'est fait. Il est vrai que quelques femmes des nôtres ayant été dès le matin à son tombeau, ne l'ont point trouvé; elles assurent même que des anges leur ont apparu, qui disent qu'il est vivant; et quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sépulcre, ne l'ont point trouvé. Alors Jésus les reprit de leur peu de foi, et leur montra par toutes les Ecritures, qu'il falloit que le Christ souffrit, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire. Lorsqu'ils furent à Emmaüs, Jésus fit semblant de vouloir aller plus loin; mais ils le forcèrent de demeurer avec eux. Et étant à table, il bénit le pain, et le leur donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent; ils le reconnurent, et il disparut de devant eux (2).

CCXXXVIII.

Troisième apparition de Jésus-Christ à saint Pierre.

A l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem, et allèrent raconter aux apôtres ce qui leur étoit arrivé. Ils les trouvèrent assemblés, et apprirent d'eux, que le Seigneur étoit aussi apparu à Pierre (3).

Comme ils étoient tous ensemble dans la maison, les

(1) *Matt. xxviii. 11.-15.* (La suite à l'art. ccxliii.) — (2) *Marc. xvi. 12. Luc. xxiv. 13.-32.* — (3) *Marc. xvi. 13.* (La suite à l'art. ccxliii.) *Luc. xxiii. 35.-35.*

portes étant bien fermées, Jésus parut tout d'un coup au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous. Cette vue les troubla, et ils croyoient voir un esprit. Mais Jésus leur dit : Que craignez vous ? Considérez mes pieds et mes mains ; et voyez que c'est moi-même : touchez-moi, et voyez qu'un esprit n'a ni chair ni os. En disant cela il leur montra ses pieds, ses mains, et son côté ; et comme ils hésitoient encore, il leur demanda s'ils avoient là quelque chose à manger. On lui présenta un morceau de poisson rôti, et un rayon de miel ; et il en mangea en leur présence. Il leur dit de nouveau : La paix soit avec vous ; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. En même temps il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (1).

Or, Thomas un des douze n'étoit point avec eux, lorsque Jésus vint. On lui dit donc : Nous avons vu le Seigneur. Mais il répondit : Si je ne vois dans ses pieds et dans ses mains les trous des clous ; si je n'y mets les doigts, et si je ne porte ma main dans son côté, je n'en croirai rien. Huit jours après, les apôtres étant encore assemblés, et Thomas avec eux, Jésus parut dans la chambre, les portes étant fermées. Il leur dit : La paix soit avec vous. Puis s'adressant à Thomas, il lui dit : Mettez votre doigt dans les trous des clous, et portez votre main dans mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle. Thomas répondit : Mon Seigneur, et mon Dieu. Jésus lui dit : Thomas, vous avez cru, parce que vous avez vu ; heureux ceux qui croiront sans voir. Jésus fit plusieurs autres miracles qui ne sont point écrits dans l'Évangile. Ceux qui sont écrits, ne le sont qu'afin que ceux qui croiront, aient la vie par la foi qu'ils auront en son nom (2).

Les apôtres se retirèrent en Galilée après l'octave de la Pâque, et Jésus se manifesta encore à eux sur la mer de Tibériade. Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacques et Jean, et deux autres disciples étoient sur le lac de Génésareth. Pierre dit : Je vais pêcher. Les autres répondirent : Nous y allons aussi avec vous. Ils montèrent donc sur une barque, et travaillèrent toute la nuit sans rien prendre. Le matin Jésus parut sur le bord, sans que ses disciples le

(1) *Luc. xxiv. 36.-43. (La suite à l'art. ccxlv.) Joan. xx. 19.-23. —*  
 (2) *Joan. xx. 24. ad finem.*

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

CCXXXIX.  
Cinquième  
apparition de  
Jésus-Christ  
aux apôtres  
ensemble.

CCXL.  
Sixième ap-  
parition à  
saint Thomas  
et aux autres  
apôtres.

Le diman-  
che au soir  
12 avril, 23  
de Nisan pour  
les Juifs.

CCXLI.  
Septième ap-  
parition aux  
disciples sur  
la mer de Ti-  
bériade. Pê-  
che miracu-  
leuse.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
33.

connussent. Il leur cria : N'avez-vous rien pris ? Ils lui répondirent : Non. Jetez vos filets à la droite de votre barque, dit Jésus, et vous en prendrez. Ils les jetèrent, et leurs filets se trouvèrent si pleins de poissons qu'ils ne pouvoient les tirer. Le disciple bien-aimé dit à Pierre : C'est le Seigneur. Aussitôt Pierre se ceignit (car il étoit nu), et se jeta à la nage pour arriver au bord. Les autres amenèrent leur barque et leur filet, où étoient cent cinquante-trois gros poissons; et quoiqu'il y en eût une si grande quantité, toutefois le filet ne fut pas rompu. Etant donc au bord, Jésus leur dit d'apporter de leur pêche, et ils virent du feu préparé, avec un poisson qui rôtiissoit, et du pain. Il leur dit : Venez dîner. Et nul n'osoit lui demander qui il étoit, car ils savoient que c'étoit le Seigneur. Il leur présenta donc du pain et du poisson, et ils mangèrent. C'est la troisième fois depuis sa résurrection qu'il se manifesta à ses disciples assemblés (1).

Après qu'ils eurent mangé, Jésus dit à Pierre : Simon-Pierre, m'aimez-vous plus que tous ceux-là ? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda une seconde fois : M'aimez-vous ? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis. Enfin une troisième fois, Jésus lui fit la même demande, et Pierre attristé qu'il lui eût fait trois fois la même question, lui répondit : Seigneur, vous connoissez toutes choses; vous savez combien je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis. Je vous dis en vérité que quand vous étiez jeune, vous vous ceigniez comme un voyageur, et vous alliez où vous vouliez : mais lorsque vous serez vieux, un autre vous ceindra, et vous menera où vous ne voudriez point aller. Suivez-moi. Pierre le suivit; mais s'étant tourné, il vit aussi le disciple que Jésus aimoit, et qui le suivoit; et il dit : Seigneur, et celui-ci, que deviendra t-il ? Jésus lui répondit : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe ? Suivez-moi. Le bruit se répandit donc parmi les frères, que ce disciple ne mourroit point. Mais le Seigneur n'avoit pas dit qu'il ne mourroit point, mais simplement : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe ? C'est ce disciple même qui a écrit ce détail, et qui rend témoignage à la vérité; et son témoignage est vrai (2).

(1) Joan. XXI. 1. - 14. — (2) Joan. XXI. 15. *ad finem.*

CCXLII.  
Jésus Christ  
donne à saint  
Pierre la conduite de son  
troupeau.

(Ce qui est dit ici , donnera lieu à une Dissertation sur la mort de saint Jean. )

Les disciples de Jésus s'étant assemblés dans la Galilée , ainsi que les anges le leur avoient ordonné , se trouvèrent tous sur une montagne , où Jésus se montra à eux ; et c'est apparemment dans cette occasion qu'il se fit voir à plus de cinq cents frères ensemble , dont plusieurs étoient encore en vie , lorsque saint Paul écrivit sa première épître aux Corinthiens (1). L'ayant vu ils l'adorèrent ; mais quelques-uns doutèrent que ce qu'ils avoient vu fût un vrai corps ; car pour sa résurrection , elle étoit indubitable. Jésus leur dit : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez , instruisez toutes les nations , et baptisez-les au nom du Père , du Fils et du Saint-Esprit ; enseignez-leur d'observer tout ce que je vous ai dit ; et je demeure avec vous jusqu'à la fin des siècles (2).

Les apôtres s'en retournèrent à Jérusalem , parce que Jésus devoit y monter aux cieus sur le mont des Oliviers. Ce fut là qu'il se fit encore voir à eux , et qu'il mangea avec eux , et leur reprocha leur incrédulité sur sa passion et sa résurrection , leur faisant voir par les Écritures , que tout cela devoit s'accomplir de cette sorte. Alors il leur ouvrit l'esprit , et leur donna l'intelligence des Écritures , qui portoient qu'il devoit souffrir , et ressusciter le troisième jour ; et que l'on devoit prêcher la pénitence , et la rémission des péchés en son nom , parmi tous les peuples , à commencer par Jérusalem. Allez donc par tout le monde , leur dit-il , et prêchez l'Évangile à toutes les nations. Celui qui croira et sera baptisé , recevra le salut : celui qui ne croira point , sera condamné. Et voici les prodiges qui accompagneront ceux qui croiront en moi : Ils chasseront les démons , parleront des langues inconnues , feront périr les serpents , et guériront les maladies par l'imposition des mains. Il leur ordonna aussi de demeurer à Jérusalem après qu'ils l'auroient vu monter au ciel , jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus d'une vertu d'en haut , par le baptême du Saint-Esprit qu'ils devoient recevoir (3).

Après qu'il leur eut ainsi parlé , il les conduisit hors de Jérusalem , jusqu'à Béthanie ; et là levant les yeux au ciel , il les bénit , et disparut à leurs yeux , étant enlevé par une nuée qui le déroba à leur vue. Et comme ils le

(1) 1. Cor. xv. 6. — (2) Matt. xxviii. 16. *ad finem.* — (3) Marc. xvi. 14.-18. Luc. xxiv. 44.-49. Act. i. 4.-9.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.

35.

CCXLIII.  
Huitième  
apparition de  
Jésus-Christ  
sur une mon-  
tagne de Ga-  
lilée , à plus  
de cinq cents  
personnes.

CCXLIV.  
Neuvième  
apparition.  
Jésus-Christ  
se trouve avec  
ses disciples  
sur la monta-  
gne des Oli-  
viers.

CCXLV.  
Jésus-Christ  
monte au ciel  
en présence  
de ces disci-  
ples.

AN DE L'ÈRE  
CHR. VULG.  
53.

suivoient des yeux montant au ciel , deux anges se présentèrent à eux , et leur dirent : Hommes de Galilée , qu'admirez-vous , ayant les yeux levés au ciel ? ce Jésus qui vient d'être enlevé du milieu de vous , et transporté vers les cieux , en reviendra un jour comme vous l'avez vu y monter. Ils revinrent donc du mont des Oliviers à Jérusalem , et ils y demeurèrent tous ensemble en oraison , avec Marie mère de Jésus , et ses parens selon la chair , jusqu'au jour de la Pentecôte , auquel ils reçurent le Saint-Esprit (1). ( Les Dissertations que nous avons annoncées dans la suite de cette Harmonie , seront terminées par celle qui a pour objet les évangiles apocryphes. )

(1) *Marc.* xvi. 19. *ad finem.* *Luc.* xxiv. 50. *ad finem.* *Act.* i. 10.-14.

# DISSERTATION

SUR

## LES ANNÉES DE JÉSUS-CHRIST.

Il y a trois questions sur les années de Jésus-Christ : 1° Quelle est l'année de sa naissance ; 2° quelle est l'année de son baptême ; 3° quelle est l'année de sa mort. Et de la décision de ces trois questions dépend le sens et l'intelligence de plusieurs textes évangéliques ou prophétiques. Saint Luc parlant de la naissance de Jésus-Christ, donne pour époque le dénombrement qui se faisoit alors par l'ordre d'Auguste, et il ajoute : *Hæc descriptio prima facta est a præside Syria Cyrino* (1). Les interprètes varient sur le sens de ces paroles, selon les différens temps auxquels les uns ou les autres prétendent rapporter la naissance de Jésus-Christ. Il faut donc fixer l'époque de la naissance de ce divin Sauveur pour déterminer le sens de ces paroles. Le même évangéliste s'est proposé de fixer de la manière la plus précise le commencement de la prédication de saint-Baptiste ; il en marque jusqu'à six époques différentes, et particulièrement celle-ci : *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris* (2). Mais aujourd'hui, parmi les interprètes, le point précis de toutes ces époques devient incertain, parce que disputant entre eux sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ, ils ne sont pas même d'accord sur le sens de ces mots : *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris*. Il faut donc fixer l'époque de la naissance de notre divin Rédempteur pour déterminer le sens de ces mots. Saint Luc a voulu aussi nous marquer l'époque du baptême de Jésus-Christ, en nous marquant l'âge qu'avoit alors cet Homme-Dieu : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta* (3). Mais les interprètes sont encore partagés sur le sens de ces paroles, au-

1.

Trois questions sur les années de Jésus-Christ. De la décision de ces trois questions dépend le sens et l'intelligence de plusieurs textes évangéliques ou prophétiques

(1) *Luc. II. 2.* — (2) *Luc. III. 1.* — (3) *Luc. III. 23.*

tant qu'ils le sont sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ. Il faut donc fixer l'époque de la naissance du Sauveur des hommes pour déterminer le sens de ces paroles. On dispute encore sur le *dies festus Judaeorum*, dont il est parlé dans saint Jean, chap. v. § 1., sur le *die festo mediante*, dont parle le même évangéliste, chap. vii. § 14., enfin sur la dernière Pâque de Jésus-Christ; et la décision de toutes ces questions dépend de la détermination des années de ce divin Libérateur. La célèbre prophétie des septante semaines (1) annoncées au prophète Daniel, est encore un point de critique parmi les interprètes. La plupart des interprètes chrétiens reconnoissent que cette prophétie se rapporte immédiatement à Jésus-Christ; et quoiqu'ils diffèrent entre eux dans la manière de vérifier le calcul, il en résulte toujours que le Messie est venu, et que ce Messie est Jésus-Christ: cette vérité se prouve indépendamment même de tout calcul (2). Mais lorsqu'il s'agit de donner à ce calcul une exacte précision, alors ces mêmes interprètes étant persuadés que la mort du Messie doit se trouver dans la dernière des septante semaines, il arrive qu'ils avancent ou retardent l'époque de ces septante semaines, et qu'ils en abrègent ou prolongent la durée, selon qu'ils avancent ou retardent la double époque de la naissance et de la mort de Jésus-Christ; il se trouve qu'ils varient sur le sens de cette partie de la prophétie, *In dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium* (3), selon qu'ils varient sur l'année de la mort de notre Sauveur. Si donc on veut trouver le vrai sens de ces paroles, et avoir dans une exacte précision le calcul des années marquées dans cette prophétie, il faut fixer la double époque de la naissance et de la mort de Jésus-Christ. Et ce n'est peut-être pas la seule prophétie dont le sens et l'application puissent être déterminés par la détermination des années de ce divin Rédempteur. On peut ici se rappeler ce que nous avons dit des difficultés qui arrêtent communément les interprètes, lorsqu'il s'agit de déterminer le commencement et la fin des soixante-cinq ans dont parle Isaïe relativement à la maison d'Ephraïm (4). Ainsi à tous égards, il est important d'examiner la triple

(1) Dan. ix. 24. et seqq. — (2) Voyez la *Dissertation sur les septante semaines de Daniel*, à la tête du livre de ce prophète, tom. xvi. — (3) Dan. ix. 27. — (4) Voyez la *Dissertation sur les xv ans dont il est parlé dans la prophétie du chap. vii d'Isaïe*, à la tête du livre de ce prophète, tom. xiii.

question qui concerne les années de la naissance, du baptême et de la mort de Jésus-Christ.

Ces trois années ont entre elles une liaison si intime, que deux étant connues, on peut connoître la troisième; ou même une seule étant connue, on peut connoître les deux autres. Il paroît que les anciens jugeoient des années de Jésus-Christ par l'époque de son baptême; et ils déterminoient l'époque de son baptême par le témoignage de saint Luc sur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Entre les modernes, les uns (1) jugent des années de Jésus-Christ par l'époque de sa naissance; et ils déterminent l'époque de sa naissance par le témoignage de l'historien Josèphe sur la durée du règne d'Hérode. D'autres (2) jugent des années de Jésus-Christ par l'époque de sa naissance et par l'époque de sa mort; ils déterminent l'époque de sa naissance par le témoignage de Josèphe; et l'époque de sa mort, par le calcul astronomique, par le témoignage de l'historien Phlégon, par la prophétie même des septante semaines. D'autres enfin (3) jugent des années de Jésus-Christ par la seule époque de sa mort, déterminée par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel.

Les anciens croyoient que notre Sauveur avoit été baptisé en la quinzième année de l'empire de Tibère, qui étoit l'année en laquelle saint Jean reçut sa mission: ils apprennent de saint Luc que Jésus-Christ étoit alors dans la trentième année de son âge, et ils en concluoient que ce divin Libérateur avoit vécu quinze ans sous Tibère et quinze ans sous Auguste; d'où il arrivoit qu'ils plaçoient la naissance de Jésus-Christ deux ans avant l'ère vulgaire. Quant à l'année de sa mort, les uns croyoient que c'étoit en la quinzième même de Tibère, d'autres en la dix-septième, d'autres en la dix-huitième; c'est-à-dire, que les uns la mettoient en la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire; d'autres, en la trente-unième; d'autres, en la trente-deuxième.

Entre les modernes, les uns disent: Selon le témoignage de l'historien Josèphe, Hérode doit être mort au plus tard en la seconde année avant l'ère vulgaire, ou même dès la quatrième. Or, Jésus-Christ est né sous le règne d'Hérode: donc sa naissance doit être placée au moins

(1) Le P. Pezron et autres. — (2) Ussérius et autres. — (3) Le P. Labbe et autres.

II.  
Exposition  
et parallèle  
des différens  
systèmes des  
anciens et des  
modernes sur  
les années de  
Jésus-Christ.

deux ans , ou même quatre ans avant l'ère vulgaire. Or , Jésus-Christ n'avoit qu'environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : donc son baptême doit être de la vingt-septième , ou de la vingt-huitième , ou au plus tard de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Or , il n'y a que trois Pâques ou au plus quatre , entre le baptême et la mort de Jésus-Christ : donc la mort de Jésus-Christ doit être de la vingt-neuvième ou de la trente-unième année de l'ère vulgaire (1).

D'autre disent : Selon le témoignage de l'historien Joseph touchant la durée du règne d'Hérode , la naissance de Jésus-Christ doit être placée deux ans ou même quatre ans avant l'ère vulgaire. Or , Jésus-Christ n'avoit qu'environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : donc son baptême doit être de la vingt-septième ou de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Mais , selon le calcul astronomique , selon le témoignage de Phlégon , selon la prophétie de Daniel , la mort de Jésus-Christ ne doit être que de la trente-troisième année de l'ère vulgaire : donc il y a eu cinq Pâques ou même sept Pâques , entre le baptême et la mort de Jésus-Christ (2).

D'autres disent : Selon le témoignage de l'historien Joseph touchant la durée du règne d'Hérode , la naissance de Jésus-Christ doit être placée quatre ans ou au moins trois ans avant l'ère vulgaire. Selon le calcul astronomique , selon le témoignage de Phlégon , selon la prophétie de Daniel , la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Mais entre le baptême et la mort de Jésus-Christ il n'y a que quatre Pâques : donc le baptême de Jésus-Christ doit être de la trentième année de l'ère vulgaire ; et Jésus-Christ étoit alors dans la trente-troisième ou trente-quatrième année de son âge (3).

(1) Le P. Pezron place la naissance de Jésus-Christ quatre ans avant l'ère vulgaire , son baptême en la vingt-septième année , et sa mort en la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. M. Plumyoen place la naissance de Jésus-Christ deux ans avant l'ère vulgaire , son baptême en la vingt-huitième année , sa mort en la trente-unième année de l'ère vulgaire. Ils ne reconnoissent l'un et l'autre que trois Pâques. Decker plaçoit la naissance de Jésus-Christ quatre ans avant l'ère vulgaire , son baptême en la vingt-huitième année , sa mort en la trente-unième ; il reconnoissoit quatre Pâques. — (2) Ussérius place la naissance de Jésus-Christ quatre ans avant l'ère vulgaire , son baptême en la vingt-septième année , et sa mort en la trente-troisième. Langius place la naissance de Jésus-Christ deux ans avant l'ère vulgaire , son baptême en la vingt-neuvième année , et sa mort en la trente-troisième. — (3) M. Lancelot suppose que , selon le témoignage de Joseph , la mort d'Hérode doit être placée dans la qua-

D'autres enfin disent : Selon le calcul astronomique , selon le témoignage de Phlégon , selon la prophétie de Daniel , la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Or , il n'y a que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ : donc le baptême de Jésus-Christ doit être de la trentième année de l'ère vulgaire. Mais Jésus-Christ n'étoit alors que dans la trentième année de son âge : donc la naissance de Jésus-Christ est précisément de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire (1).

Les anciens prenoient pour époque du baptême de Jésus-Christ , l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Mais ce sont deux époques qui peuvent être différentes. Il est certain que saint Jean n'a reçu sa mission qu'en la quinzième année de l'empire de Tibère ; mais il n'est pas certain que Jésus-Christ ait été baptisé dès cette même année. Ce n'est donc pas par l'époque du baptême de Jésus-Christ , qu'on peut juger sûrement des années de Jésus-Christ.

Entre les modernes , les uns jugent des années de Jésus-Christ par la seule époque de sa naissance ; et ils fixent l'époque de sa naissance par le témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode. Mais en s'attachant au témoignage de Josèphe , ils en concluent que la mort de Jésus-Christ doit être de la vingt-neuvième ou trente-unième année de l'ère vulgaire ; et par le calcul astronomique , par le témoignage de Phlégon , par la prophétie de Daniel , on leur prouve que la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année. Ainsi en s'attachant au témoignage de Josèphe , ils se trouvent en contradiction , non-seule-

trième année avant l'ère vulgaire , et il en conclut que la naissance de Jésus-Christ doit être placée au 25 décembre de la cinquième année avant l'ère vulgaire , ce qui ne fait toujours que quatre ans et huit jours avant l'ère vulgaire , et c'est aussi le calcul d'Ussérius. M. Thoynard suppose que la mort d'Hérode doit être placée en la troisième année avant l'ère vulgaire , et il en conclut que la naissance de Jésus-Christ doit être du 25 décembre de la quatrième année avant l'ère vulgaire , ce qui ne fait que trois ans et huit jours avant l'ère vulgaire , du moins c'est ce qui résulte de la chronologie qui est au haut des pages de sa Concorde ; car il y a sur cela une grande confusion dans les notes que l'éditeur a mises au commencement et à la fin de cette Concorde : cet éditeur ne s'est pas aperçu qu'en voulant justifier le système de M. Thoynard , il ne fait que justifier celui de M. Lancelot qui en diffère d'une année. D. Calmet a suivi le système de M. Thoynard. — (1) C'est précisément le système du P. Labbe soutenu par le P. Grandami. Le P. Hardouin plaçoit aussi la naissance de Jésus-Christ à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire , son baptême en la trentième , et sa mort en la trente-troisième ; mais il y a quelques différences dans ses preuves.

ment avec le calcul astronomique et avec le témoignage de Phlégon, mais avec la prophétie même de Daniel.

D'autres prétendent concilier le calcul astronomique, le témoignage de Phlégon et la prophétie de Daniel, avec le témoignage de Joseph. Ils prétendent fixer l'époque de la naissance de Jésus-Christ par le témoignage de Joseph; et l'époque de sa mort, par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel. Mais ils sont obligés d'en conclure, ou qu'il y eut plus de quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ, ou que Jésus-Christ avoit plus de trente ans lorsqu'il fut baptisé. Or, par le témoignage de saint Jean, on leur prouve qu'il n'y eut que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ; et par le témoignage de saint Luc, on leur montre que Jésus-Christ n'étoit encore que dans la trentième année de son âge, lorsqu'il fut baptisé. Ainsi en voulant concilier Joseph avec Daniel, ils tombent en contradiction ou avec saint Jean ou avec saint Luc. Ce n'est donc pas par le témoignage de Joseph, que l'on peut juger sûrement des années de Jésus-Christ, puisqu'en s'attachant à Joseph, on ne peut éviter de tomber en contradiction, soit avec Daniel, soit avec saint Jean, soit avec saint Luc. Ce n'est donc pas par l'époque de la naissance de Jésus-Christ qu'on peut juger sûrement des années de Jésus-Christ.

D'autres enfin jugent des années de Jésus-Christ par la seule époque de sa mort; et ils fixent l'époque de sa mort par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel. Le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon déposent en faveur de la prophétie de Daniel; et la prophétie de Daniel confirme les deux preuves tirées du calcul astronomique et du témoignage de Phlégon. Ainsi le système de ces derniers a pour base l'autorité même des divines Écritures, c'est-à-dire la prophétie même de Daniel: le système de ces derniers est donc le plus sûr; et c'est aussi celui que nous entreprenons d'établir et de défendre dans cette Dissertation, qui sera divisée en deux parties.

III.  
Partage de  
cette Dissertation.

Dans la première partie, nous exposerons les preuves qui établissent et qui confirment le système de ceux qui soutiennent que la mort de Jésus-Christ est de la trentième année de l'ère vulgaire; que son baptême est du commencement de la trentième année de l'ère vulgaire;

que sa naissance est de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Dans la seconde partie, nous répondrons aux principaux argumens que l'on allègue en faveur des systèmes que nous abandonnons, et aux principales objections que l'on forme contre le système que nous adoptons et que nous défendons.

## PREMIÈRE PARTIE,

Où l'on expose les preuves qui servent à fixer les trois époques de la mort, du baptême et de la naissance de Jésus-Christ.

POUR juger sûrement des années de Jésus-Christ, il faut donc en juger, non par l'époque de sa naissance, ni par celle de son baptême, mais par celle de sa mort. Ainsi nous commencerons par fixer l'époque de la mort de Jésus-Christ; cette époque étant fixée, par elle nous connoîtrons celle de son baptême; et par celle de son baptême, celle de sa naissance.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. Preuves qui servent à fixer l'époque de la mort de Jésus-Christ.

Trois preuves servent à fixer l'époque de la mort de Jésus-Christ : la première, tirée du calcul astronomique; la seconde tirée du témoignage de Phlégon; la troisième, tirée de la prophétie de Daniel.

Il est constant, par le témoignage de l'Évangile même, que Jésus-Christ est mort la veille du sabbat (1), c'est-à-dire un vendredi. Il est certain que ce vendredi étoit le jour auquel la pâque devoit être immolée vers le soir, au moins par une partie des Juifs (2), en sorte que le lendemain, jour du sabbat, étoit en même temps pour eux le grand jour de la fête de Pâque. Or, la pâque devoit être immolée au soir du quatorzième jour du mois que les Juifs appeloient *le mois de Nisan*. Jésus-Christ est donc mort au quatorzième jour du mois de Nisan; et ce jour étoit en cette

I.  
1<sup>re</sup> preuve  
tirée du calcul  
astronomique.

(1) *Marc. xv. 42. Erat parasceve, quod est ante sabbatum.* — (2) *Joan. xviii. 28. Ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent pascha.*

année-là un vendredi. Or, par le calcul astronomique il est démontré que la seule année où la mort de Jésus-Christ puisse se rencontrer au vendredi quatorzième jour du mois de Nisan, est précisément la trente-troisième de l'ère vulgaire.

Il est vrai que par l'Évangile, il paroît aussi, et plusieurs le soutiennent, que Jésus-Christ célébra la Pâque avec ses disciples la veille de sa mort, et que ce fut au jour même où elle devoit être immolée (1), c'est-à-dire, au soir même du quatorzième de Nisan, en sorte que Jésus-Christ ne seroit mort qu'au quinzième, ce qui paroît contraire à ce que nous venons d'établir. Mais il est aisé de concilier sur ce point les évangélistes; et cela même contribue encore à prouver que la mort de Jésus-Christ est de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Car par les coutumes des Juifs, et particulièrement par une règle nommée parmi eux la règle *Badu*, il est prouvé que le même jour a pu être le quatorzième de Nisan pour les Juifs proprement dits, c'est-à-dire, pour ceux qui habitoient dans Jérusalem et dans la Judée, et le quinzième de Nisan pour les Galiléens, c'est-à-dire, pour les Israélites qui habitoient dans la Galilée. Il est prouvé que la veille de la mort de Jésus-Christ a pu être le jour où la pâque devoit être immolée par les Galiléens, en sorte qu'au jour de sa mort la pâque n'aura dû être immolée que par les Juifs. Et par le calcul astronomique, il est démontré que la seule année où la mort de Jésus-Christ puisse se rencontrer au vendredi quatorzième de Nisan pour les Juifs, et quinzième de Nisan pour les Galiléens, est précisément la trente-troisième de l'ère vulgaire, en laquelle le quatorzième jour de Nisan pour les Juifs tombe au troisième jour d'avril, qui étoit un vendredi.

Je n'entrerai point ici dans ces discussions astronomiques; on peut voir cette matière traitée avec étendue par de savans hommes, particulièrement dans la chronologie de la bible de Vitré et dans la Dissertation du P. Hardouin sur la dernière Pâque de Jésus-Christ. Car ces deux auteurs conviennent au moins en ce point, que selon le calcul astronomique, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Je placerai seulement ici une table de sept années, dans laquelle on verra en quels jours devoit tomber la néoménie du mois de Nisan,

(1) *Matt. xxvi. 17. et seqq. Marc. xiv. 12 et seqq. Luc. xxii. 7. et seqq.*

soit pour les Juifs, soit pour les Galiléens, depuis l'an 28 jusqu'à l'an 34 de l'ère vulgaire.

Ans de l'ère vulgaire.	Lettre dom.	Mois des Juifs.	Mois de l'année Julienne.	Jours de la semaine.
28	DC	1 <sup>er</sup> de Nisan	15 Mars	1 <sup>er</sup> jour pour les Juifs.
			16 Mars	2 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
29	B	1 <sup>er</sup> de Nisan	3 Avril	1 <sup>er</sup> jour pour les Juifs.
			4 Avril	2 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
30	A	1 <sup>er</sup> de Nisan	23 Mars	5 <sup>e</sup> jour pour les Juifs.
			24 Mars	6 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
31	G	1 <sup>er</sup> de Nisan	12 Mars	2 <sup>e</sup> jour pour les Juifs.
			13 Mars	3 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
32	FE	1 <sup>er</sup> de Nisan	30 Mars	1 <sup>er</sup> jour pour les Juifs.
			31 Mars	2 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
33	D	1 <sup>er</sup> de Nisan	20 Mars	6 <sup>e</sup> jour pour les Juifs.
			21 Mars	7 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.
34	C	1 <sup>er</sup> de Nisan	9 Mars	5 <sup>e</sup> jour pour les Juifs.
			10 Mars	4 <sup>e</sup> jour pour les Galiléens.

Le calcul astronomique prouve donc que la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire ; et c'est aussi ce qui résulte du témoignage de Phlégon.

Phlégon étoit un des affranchis de l'empereur Adrien ; il avoit écrit l'histoire des olympiades ; et il rendoit témoignage des ténèbres qui se répandirent sur la terre, lorsque Jésus-Christ mourut sur la croix. Il rapportoit (1) qu'en la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, il y avoit eu une éclipse de soleil, la plus grande qu'on eût jamais vue, l'obscurité ayant été telle, qu'à l'heure même de midi, les étoiles avoient paru dans le ciel. Phlégon croyoit que ces ténèbres avoient été causées par une éclipse : mais au moins on voit qu'il rapportoit ce grand événement à la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade. Or, l'époque des olympiades se prend de l'été de l'an 3938 de la période Julienne ; d'où il suit que la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade ne fut révolue qu'à l'été de l'an 4746 de la période Julienne, 33 de l'ère vulgaire. Ce fut donc en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, que les ténèbres se répandirent sur la terre à la mort de Jésus-Christ. Ce fut donc en la trente-troisième année de l'ère vulgaire que notre Sauveur

## II.

II<sup>e</sup> preuve tirée du témoignage de Phlégon.

(1) *Phlegon. de Olymp. apud Euseb. Chronic. p. 202. et in Chron. Alex. ad. ann. Tib. 19.*

mourut sur la croix. Ainsi le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon se réunissent pour placer la mort de Jésus-Christ en la trente-troisième année de l'ère vulgaire; et ces deux preuves sont confirmées par celle qui se tire de la prophétie de Daniel.

III.  
III<sup>e</sup> preuve  
tirée de la  
prophétie de  
Daniel.

Car quoiqu'il soit vrai que la détermination des années de Jésus-Christ peut nous servir à juger de la détermination des septante semaines de Daniel, parce que, comme nous l'avons montré dans la Dissertation sur les septante semaines, la mort de Jésus-Christ doit se trouver dans la dernière et au milieu même de la dernière des septante semaines, et que de la dernière nous remontons jusqu'à la première; cependant il n'est pas moins vrai que la détermination même des septante semaines de Daniel, peut aussi nous servir à juger de la détermination des années de Jésus-Christ, parce que, comme nous l'avons montré dans la même Dissertation, l'ordre donné à Néhémias par Artaxerxès-Longuemain pour le rétablissement de Jérusalem, est l'époque de la première des septante semaines, et que de la première nous descendons jusqu'à la dernière.

Les septante semaines de la prophétie de Daniel sont des semaines d'années, qui forment ensemble une suite de quatre cent quatre-vingt-dix années. Selon cette prophétie, le Christ a dû être mis à mort dans la soixante-dixième semaine; et les sacrifices de la loi ancienne ont dû être abolis par le sacrifice de la loi nouvelle au milieu de cette dernière semaine (1); d'où il suit que Jésus-Christ a dû abolir les anciens sacrifices par sa mort au milieu de la dernière des septante semaines, c'est-à-dire, au milieu de la quatre cent quatre-vingt-septième année depuis l'époque du commencement des septante semaines. Or, dans la Dissertation sur les septante semaines, nous avons prouvé qu'elles commencent sous le règne d'Artaxerxès-Longuemain; qu'elles ont pour époque la permission donnée à Néhémias par ce prince au mois de Nisan en la vingtième année de son règne; que le mois de Nisan de cette vingtième année du règne d'Artaxerxès tombe en mars ou en avril de l'an 4260 de la période Julienne; et que le mois de Nisan n'étant que le septième mois de l'année civile, la première année des septante semaines doit se compter dès le mois de Tisri, c'est-à-dire septem-

(1) Dan. ix. 27.

bre ou octobre, de l'an 4259 de la période Julienne; d'où il suit que le milieu de la quatre cent quatre-vingt-septième tombe au mois de Nisan, c'est-à-dire, au mois de mars de l'année 4746 de la période Julienne, trente-troisième de l'ère vulgaire. Donc la mort de Jésus-Christ doit être de l'an 53 de l'ère vulgaire.

Ainsi le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon déposent en faveur de la prophétie de Daniel; et la prophétie de Daniel confirme les deux preuves tirées du calcul astronomique et du témoignage de Phlégon. Ces trois preuves se réunissent pour placer la mort de Jésus-Christ au vendredi 3 avril de la trente-troisième année de l'ère vulgaire.

ARTICLE II. Preuves qui servent à fixer l'époque du baptême de Jésus-Christ.

L'époque de la mort de Jésus-Christ étant fixée, par elle l'époque de son baptême nous sera connue; ou plutôt quatre preuves se réunissent pour fixer l'époque du baptême de Jésus-Christ. La première, tirée du témoignage de saint Luc sur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste; la seconde, tirée du témoignage de saint Jean sur les Pâques célébrées par Jésus-Christ au temps de son ministère public; la troisième tirée du témoignage de Daniel sur le temps auquel le Christ devoit paroître; la quatrième, tirée du témoignage de saint Luc sur l'âge même de Jésus-Christ au temps de son baptême.

Selon le témoignage de saint Luc (1), saint Jean-Baptiste reçut de Dieu sa mission, et commença de l'exercer l'an quinzisième de l'empire de Tibère: *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Caesaris*. Nous prenons ces paroles dans le premier sens qu'elles présentent; nous les entendons de l'empire absolu de Tibère depuis la mort d'Auguste: la suite prouvera que c'est le vrai sens. Or, tous les chronologistes conviennent qu'Auguste mourut, et que Tibère lui succéda au mois d'août de l'année 4727 de la période Julienne; 14 de l'ère vulgaire; par conséquent la quinzisième année de l'empire de Tibère ne fut révolue qu'au mois d'août de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire; d'où il suit que saint Jean n'a dû commencer à exercer sa mission, qu'entre le mois d'août de l'année 28 et le mois d'août de

I.  
1<sup>re</sup> preuve  
tirée de l'é-  
poque de la  
mission de  
saint Jean-  
Baptiste.

(1) *Luc. III. 1.*

l'année 29 ; d'où il suit que Jésus-Christ n'a pas pu être baptisé par saint Jean avant le mois d'août de l'année 28.

II.  
 II<sup>e</sup> preuve  
 tirée du nom-  
 bre des Pâ-  
 ques mar-  
 quées dans  
 saint Jean.

Le même évangéliste nous apprend (1) que Jésus sorti des bords du Jourdain où il avoit été baptisé, fut poussé par l'Esprit dans le désert, et qu'il y demeura quarante jours ; après quoi il retourna en Galilée, où il commença d'enseigner, et où il opéra, selon saint Jean (2), son premier miracle, qui fut le changement de l'eau en vin aux noces de Cana. Après cela il alla à Capharnaüm ; il s'y arrêta quelques jours : *et la Pâque étant proche*, dit saint Jean, *il s'en alla à Jérusalem* (3). Ainsi Jésus-Christ entra dans l'exercice de son ministère public peu de temps après son baptême ; et la Pâque qui arriva après les noces de Cana, fut en même temps, et la première depuis son baptême, et la première depuis qu'il fut entré dans l'exercice de son ministère public. Or, saint Jean a pris soin de distinguer les Pâques que Jésus-Christ célébra dans le temps de son ministère public, et que les autres évangélistes n'avoient point distinguées : il en distingue quatre. La première fut celle dont nous venons de parler, et qui arriva après les noces de Cana. La seconde fut celle en laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique de la piscine, selon ce que dit saint Jean : *La fête des Juifs étant arrivée, Jésus s'en alla à Jérusalem* (4) ; et aussitôt l'évangéliste rapporte la guérison du paralytique. Car dans la suite nous prouverons que cette fête des Juifs ne pouvoit être que la fête de Pâque, qui étoit appelée simplement *la fête des Juifs*, comme saint Jean va lui-même nous le dire en parlant de la troisième. Cette troisième Pâque est celle qui arriva après la multiplication des cinq pains : *La Pâque, qui est la fête des Juifs, étoit proche*, dit saint Jean (5) ; et aussitôt il raconte ce miracle. Saint Jean passe très-légalement sur les premières années du ministère public de Jésus-Christ, et le soin qu'il a pris de remarquer dans un récit si abrégé, ces trois Pâques dont les autres évangélistes n'avoient point parlé, montre qu'il a voulu expressément distinguer les Pâques du ministère public de Jésus-Christ. Enfin la quatrième est celle en laquelle Jésus-Christ est mort ; et celle-là est marquée dans les quatre évangélistes. Il y eut donc quatre pâques entre le baptême et la

(1) *Luc. iv. 1. et seqq.* — (2) *Joan. ii. 1. et seqq.* — (3) *Ibid. § 15.* — (4) *Joan. v. 1.* — (5) *Joan. vi. 4.*

mort de Jésus-Christ ; et on ne peut pas dire qu'il y en ait eu plus de quatre , puisque saint Jean qui a pris soin de distinguer ces différentes Pâques , n'en distingue que quatre. Or , la dernière en laquelle mourut Jésus-Christ fut celle de la trente-troisième année de l'ère vulgaire : donc la première fut celle de la trentième année ; donc le baptême de Jésus-Christ doit se trouver entre la Pâque de la vingt-neuvième année , et la Pâque de la trentième année ; c'est ce qui va être confirmé par la prophétie de Daniel.

Selon cette prophétie , le Christ n'a dû paroître qu'après les soixante-neuf premières semaines révolues (1). Or , ces semaines n'ont dû être révolues qu'au mois de Tisri ou septembre de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire : la première Pâque du ministère public de Jésus-Christ n'a donc dû être que celle de la trentième année ; il n'y a donc eu que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ. Le baptême de Jésus-Christ doit donc être entre la Pâque de l'année vingt-neuvième et la Pâque de la trentième année. Ou plutôt , selon l'Évangile , il paroît que Jésus-Christ entra dans l'exercice de son ministère public peu de temps après son baptême. Or , selon la prophétie de Daniel , Jésus-Christ n'a pas du entrer dans l'exercice de son ministère public avant le mois de Tisri ou septembre de l'année vingt-neuvième : donc le baptême de Jésus-Christ ne peut être placé au plus tôt que vers le mois de Tisri ou septembre de l'année vingt-neuvième.

Mais selon le témoignage de saint Luc , Jésus-Christ entroit alors dans sa trentième année ; car dans la suite nous prouverons que c'est le sens de cette parole (2) : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta* ; ou selon le grec , *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens*. Il est vrai que nous n'avons point encore déterminé l'année de la naissance de Jésus-Christ ; mais nous ne prétendons insister ici que sur le mot *incipiens* ; Jésus commençoit sa trentième année. Or , suivant une ancienne tradition consacrée par l'usage de l'Eglise , la naissance de Jésus-Christ est du 25 décembre ; ainsi le commencement de chaque nouvelle année de l'âge de Jésus-Christ doit se prendre du 25 décembre ; d'où il suit que vers le mois de Tisri ou septembre de l'année vingt-neuvième de l'ère vulgaire , Jésus-Christ déclinait vers la fin de l'une

(1) *Dan. ix. 25.* — (2) *Luc. iii. 23.*

III.  
III<sup>e</sup> preuve  
tirée de la  
prophétie de  
Daniel.

IV.  
IV<sup>e</sup> preuve  
tirée de l'âge  
de J. - C. au  
temps de son  
baptême.

des années de son âge ; et qu'il n'entroit dans une nouvelle année qu'au 25 décembre ; d'où il suit que le baptême de Jésus-Christ ne peut être que postérieur au 25 décembre de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire.

Ainsi par l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste , nous prouvons que le baptême de Jésus-Christ ne peut être antérieur au mois d'août de la vingt-huitième année de l'ère vulgaire ; par le nombre des Pâques marquées dans saint Jean , nous prouvons qu'il doit être postérieur à la Pâque de la vingt-neuvième année ; par la prophétie de Daniel , nous prouvons qu'il ne peut être placé au plus tôt que vers le mois de Tisri ou septembre de cette même année ; par l'âge de Jésus-Christ au temps de son baptême , nous prouvons qu'il ne peut être que postérieur au 25 décembre. Ces quatre preuves ainsi réunies conspirent donc à placer le baptême de Jésus-Christ vers le commencement de la trentième année de l'ère vulgaire.

ARTICLE III. Preuve qui sert à fixer l'époque de la naissance de Jésus-Christ.

I.  
Preuve tirée  
de l'âge de  
Jésus-Christ  
au temps de  
son baptême.

L'époque du baptême de Jésus-Christ étant fixée , elle nous donne aussitôt l'époque de sa naissance. Car nous venons de faire remarquer que selon le témoignage de saint Luc, Jésus-Christ entroit dans la trentième année de son âge, lorsqu'il fut baptisé : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens* ; nous venons de prouver que le baptême de Jésus-Christ doit être placé vers le commencement de la trentième année de l'ère vulgaire : donc la trentième année de l'ère vulgaire devoit être la trentième de l'âge de Jésus-Christ. Or, selon la tradition de l'Eglise, le jour de la naissance de Jésus-Christ est le 25 décembre : donc la naissance de Jésus-Christ doit être du 25 décembre de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire, c'est-à-dire, du 25 décembre de l'année 4713 de la période Julienne.

II.  
Conclusion  
de cette pre-  
mière partie.

Maintenant ces différentes preuves étant ainsi exposées, je les réduis à ce raisonnement.

Selon la prophétie de Daniel , la mort de Jésus-Christ : doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire.

Or, selon le témoignage de saint Jean , il n'y a que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ : donc le baptême de Jésus-Christ doit être de la trentième année de l'ère vulgaire.

Or, selon le témoignage de saint Luc, Jésus-Christ entre alors dans la trentième année de son âge : donc la naissance de Jésus-Christ doit être de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Ainsi par le témoignage même des divines Ecritures, il demeure prouvé : 1° Que Jésus-Christ est né à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire ; 2° qu'il a été baptisé au commencement de la trentième année de l'ère vulgaire ; 3° qu'il est mort à la Pâque de la trente-troisième année de l'ère vulgaire.

Il s'agit à présent de répondre aux objections que l'on forme contre ce système, et aux argumens que l'on y oppose.

## SECONDE PARTIE,

Où l'on répond sommairement aux argumens et aux objections de ceux qui combattent ce système.

LA dernière Dissertation qui soit venue à notre connoissance sur les années de Jésus-Christ, est celle de M. Plumyoën, chanoine de l'église cathédrale d'Ipres, imprimée en 1735 dans le recueil de ses Dissertations sur l'écriture Sainte (1). Cet auteur milite lui-même en partie pour nous, en prouvant que la naissance de Jésus-Christ ne doit pas être placée avant la fin de la troisième année antérieure à l'ère vulg., ni son baptême avant le mois d'août de la vingt-huitième année de l'ère vulgaire, ni sa mort avant la Pâque de la trente et unième année; et il nous reste seulement à prouver contre lui que la naissance de Jésus-Christ doit être placée, non au 25 décembre de la troisième année avant l'ère vulgaire, mais au 25 décembre de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire; que le baptême de Jésus-Christ doit être placé, non vers la fin de la vingt-huitième année de l'ère vulgaire, mais au commencement de la trentième année; que la mort de Jésus-Christ doit être placée, non à la Pâque de la trente et unième année, mais à la Pâque de la trente-troisième.

Mais sans entrer ici dans de longues discussions, consi-

La défense du système que l'on vient d'exposer peut se réduire à une réfutation sommaire du système de M. Plumyoën. Précis du système de cet auteur. Quels en sont les fondemens. Plan de cette seconde partie.

(1) *Dissertationes selectæ in Scripturam sacram, auctore Judoco Josepho Plumyoën. Ipris, 1735, in-8°. Dissert. de annis Christi, pag. 423 et seqq.*

dérons d'abord à quoi se réduit le système de M. Plumyoën. Cet auteur commence par fixer l'année de la naissance de Jésus-Christ (1), et il fixe cette époque principalement par le témoignage de l'historien Josèphe. De l'année de la naissance de Jésus-Christ, il tire l'année de son baptême (2), et de l'année de son baptême, il conclut celle de sa mort (3). Ainsi il fixe l'année de la mort et l'année du baptême de Jésus-Christ par l'année de sa naissance; et il fixe l'année de sa naissance par le témoignage de Josèphe: ainsi en dernière analyse tout son système est fondé sur le témoignage de cet historien. Il est vrai qu'il prétend y joindre aussi le témoignage des anciens pères; mais ce n'est que pour confirmer ce qu'il a d'abord prétendu établir par le témoignage de Josèphe, qui est toujours le principal fondement de son système. Ainsi pour renverser ce système, il suffit de détruire l'argument que M. Plumyoën prétend tirer du témoignage de l'historien Josèphe, et de montrer qu'il ne lui reste aucune ressource dans le témoignage des anciens pères. Attaquer par ces deux endroits le système M. Plumyoën, c'est en même temps attaquer et renverser tous ceux qui s'écartent de celui que nous venons d'établir; parce qu'ils sont tous appuyés sur l'un ou l'autre de ces deux fondemens. Je dis de ces deux fondemens; car ceux qui y joignent le témoignage des médailles, prétendent communément s'en servir pour appuyer celui de l'historien Josèphe; et ce sera en parlant du témoignage de l'historien Josèphe, que nous examinerons celui des médailles. Après cela il faudra répondre aux objections que l'on forme contre les preuves du système que nous adoptons; et parce que nous réduisons ces preuves à celles qui se tirent du témoignage de Daniel, de saint Jean et de saint Luc, il nous suffira de confirmer ces trois preuves en répondant aux objections que l'on y oppose. Nous avons donc à répondre aux argumens que nos adversaires prétendent tirer du témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode, et du témoignage des anciens sur les années de la naissance et de la mort de Jésus-Christ, et aux objections que l'on forme contre les argumens que nous tirons des témoignages de Daniel, de saint Jean et de saint Luc. C'est à quoi peut ici se réduire la défense du système dont nous venons d'exposer les preuves.

(1) *Pag. 424 et seqq.* — (2) *Pag. 458 et seqq.* — (3) *Pag. 475 et seqq.*

ARTICLE 1<sup>er</sup>. Réponse à l'argument que l'on tire du témoignage de l'historien Josèphe sur la durée du règne d'Hérode.

*Il est certain par le témoignage de saint Matthieu, dit M. Plumyoën (1), que Jésus-Christ est né lorsque Hérode vivoit encore; mais en quelle année du règne d'Hérode, Jésus-Christ est-il né? comme l'Évangile ne le marque pas, IL FAUT CONSULTER PRINCIPALEMENT L'HISTORIEN JOSÈPHE. Voilà l'écueil. En vain M. Plumyoën insiste-t-il sur ce que Josèphe est un écrivain du siècle même d'Hérode, sur ce qu'il est Juif par sa naissance, et même de race sacerdotale. Aucun de ces caractères ne le justifie des méprises qu'on remarque dans ses livres; aucun de ces caractères ne peut donner à son témoignage un poids qui puisse contrebalancer le témoignage des divines Écritures.*

M. Plumyoën nous fournit dans sa Dissertation même quelques exemples des fautes et des méprises qui se trouvent dans les livres de l'historien Josèphe. On lit dans cet historien (2), que le royaume de Judée fut conféré à Hérode par les Romains *en la cent quatre-vingt-quatrième olympiade; mais il paroît, dit M. Plumyoën (3), qu'il s'EST GLISSÉ UNE FAUTE en cet endroit, et qu'il faut lire EN LA CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME OLYMPIADE. Ailleurs (4) il est dit que le onzième mois étoit appelé chez les Hébreux Adar; mais il est constant que le mois Adar étoit le douzième (5); et M. Plumyoën reconnoît (6) que selon Josèphe même, il faut lire en cet endroit le douzième. Plus loin (7) il est dit que le neuvième mois est appelé chez les Hébreux Thébeth; mais il est constant que le mois de Thébeth étoit le dixième (8), et que le neuvième étoit appelé Casleu (9); et M. Plumyoën reconnoît (10) que, selon Josèphe même, il faut lire en cet endroit, Casleu. CE SONT, dit-il, DES FAUTES DE MÉMOIRE OU DES FAUTES DE COPISTE: mais enfin ce sont des fautes; et on peut en soupçonner de semblables ailleurs. M. Plumyoën remarque encore (11) que dans le même historien parlant d'un seul et même fait, on lit d'un côté le nombre de huit stades, ὀκτώ (12); au lieu que d'un autre côté on lit deux cents, διακοσίους (13); et voici, dit-il,*

I.  
Quelle est la valeur du témoignage de l'historien Josèphe. Exemples des fautes ou méprises qui se trouvent dans les livres de cet historien.

(1) Pag. 424.—(2) Joseph. Ant. l. xiv. c. 26.—(3) Pag. 425.—(4) Joseph. Ant. l. xi. c. 4.—(5) Esth. iii. 7.—(6) Pag. 427.—(7) Jos. Ant. l. xi. c. 5.—(8) Esth. ii. 16.—(9) Zach. vii. 1.—(10) Pag. 427.—(11) Pag. 430.—(12) Jos. Ant. l. xvii. c. 10.—(13) Jos. de Bello, l. i. c. 21.

de quelle manière cette faute se sera glissée, on aura lu d'abord la lettre numérale σ qui signifie DEUX CENTS; ensuite, PAR UNE FAUTE DE COPISTE, il se sera trouvé qu'on aura lu la lettre π qui signifie QUATRE-VINGTS, on aura exprimé le nombre au long, et on aura mis ὀδοήκοντα, c'est-à-dire QUATRE-VINGTS, d'où sera venu en fin ὀκτώ, c'est-à-dire HUIT. Josèphe parle (1) d'une éclipse de lune qu'il prétend être arrivée la nuit qui suivit le supplice auquel Hérode condamna certains zéloteurs qui avoient abattu un aigle d'or qu'il avoit fait mettre sur la principale porte du temple. M. Plumyoën reproche au P. Pétau d'avoir gratuitement supposé que ce que Josèphe dit de cette éclipse, étoit conforme à la vérité: *Vere ab eo scriptum supponens* (2). Pour lui, il aime mieux croire avec le P. Tournemine (3), que cette éclipse dont parle Josèphe, N'AURA ÉTÉ QU'UNE SIMPLE OBSCURITÉ causée par des nuées ou des exhalaisons; ET QUE LE PEUPLE, PRÉOCCUPÉ du supplice encore récent de ceux qui avoient renversé l'aigle d'or, AURA PRISE POUR UNE ÉCLIPSE destinée à être le présage de la colère divine contre Hérode. On lit dans Josèphe (4), que Jérusalem fut prise par Hérode vingt-sept ans après qu'elle eut été prise par Pompée. M. Plumyoën remarque (5) qu'il n'y avoit que vingt-six ans complets et à peine un jour de plus; car, selon le témoignage de Josèphe même, ces deux événemens arrivèrent à pareil jour: d'où il conclut qu'on pourroit soupçonner en cet endroit une faute, vingt-sept, ζ', pour vingt-six, ς'. On lit dans Josèphe (6) qu'Hérode n'avoit pas plus de quinze ans, lorsqu'Antipater son père lui donna le gouvernement de la Galilée; mais comme CELA N'EST NULLEMENT VRAISEMBLABLE, dit M. Plumyoën (7), nous pensons avec quelques savans, ajoute-t-il, qu'il faut lire VINGT-CINQ, ς', au lieu de QUINZE, ε'. Josèphe place la déposition et l'exil d'Archélaüs, tantôt (8) dans la neuvième année du règne de ce prince, et tantôt (9) dans la dixième. M. Plumyoën abandonne le témoignage de Josèphe sur cette dixième année du règne d'Archélaüs; et il prétend (10) que ce prince n'étoit qu'au commencement de la neuvième année de son règne, lorsqu'il fut déposé et relégué. Enfin M. Plumyoën se propose

(1) *Jos. Ant. l. xvii. c. 8.* Καὶ ἡ σελήνη διὰ τῆς αὐτῆς νυκτὸς ἔβλεπεν — (2) *Pag. 431.* — (3) *Pag. 434.* — (4) *Jos. Ant. l. xiv. c. 28.* — (5) *Pag. 432.* — (6) *Jos. Ant. l. xiv. c. 17.* — (7) *Pag. 433.* — (8) *Jos. de Bello, II. c. 11.* — (9) *Jos. Ant. l. xvii. c. 15.* — (10) *Pag. 435.*

une difficulté (1), qui consiste en ce que, selon saint Luc (2), le gouverneur de Syrie, au temps de la naissance de Jésus-Christ, étoit *Cyrinus* appelé aussi *Quirinius*; et selon Josèphe (3), ce devoit être *Quintilius Varus*. Il remarque que le *P. Tournemine* soutient qu'en cela *Josèphe* se trompe, et que *Quirinius* avoit succédé à *Varus* avant la naissance de Jésus-Christ. Il ajoute que ce sentiment paroît favorisé par le témoignage de saint Luc, ÉCRIVAIN, dit-il, CERTAINEMENT ET PLUS ANCIEN QUE JOSÈPHE, ET PLUS DIGNE DE FOI, QUAND MÊME ON N'AU-ROIT PAS ÉGARD A L'INSPIRATION DIVINE; ÉCRIVAIN PAR CONSÉQUENT, continue-t-il, A L'AUTORITÉ DUQUEL IL FAUDROIT SANS DOUTE CÉDER, S'IL ÉTOIT CONSTANT QUE JOSÈPHE LUI FUT CONTRAIRE. Il expose les différens moyens que l'on apporte pour concilier Josèphe avec saint Luc; et après avoir réfuté quelques interprétations singulières, et qui lui paroissent moins naturelles, après avoir rapporté l'interprétation que l'on emploie plus communément pour servir de conciliation, après avoir même exposé fort au long les preuves sur lesquelles on prétend établir cette interprétation, enfin il conclut en disant (4) que cette hypothèse lui déplaît encore, en ce que, pour concilier saint Luc avec Josèphe, on est obligé de s'éloigner du sens naturel de l'évangéliste. Il soutient que, selon le sens naturel de saint Luc, il faut reconnoître que *Quirinius* avoit succédé à *Quintilius Varus*, et qu'il étoit alors bien réellement gouverneur de Syrie. Josèphe étoit homme; et il faut, dit-il (5), qu'il ait alors éprouvé quelque chose de la faiblesse humaine : HUMANI IGITUR ALIQUID JOSEPHUS PASSUS SIT. Je crois, ajoute-t-il, que CETTE ERREUR DE JOSÈPHE doit être reconnue d'autant plus facilement, même par les plus difficiles, que cet historien ne fait aucune mention de ce dénombrement dont parle saint Luc, ni du meurtre des enfans. Peut-être que ces faits avoient été omis par *Nicolas de Damas*, qui est l'auteur dont *Josèphe* s'est principalement servi pour écrire l'histoire d'*Hérode*. Peut-être n'avoit-il rien trouvé dans cet historien touchant le départ de *Varus* et l'arrivée de *Quirinius* avant la mort d'*Hérode*. Quoi qu'il en soit, continue-t-il, L'AUTORITÉ DE SAINT LUC PAROIT EXIGER ABSOLUMENT QUE NOUS RAPPORTIONS A *QUIRINIUS* TOUT CE QUE *JOSÈPHE* DIT

(1) Pag. 443. — (2) Luc. II. 2. — (3) Jos. Ant. lib. XVII. cap. 7. 11. et 12. — (4) Pag. 449. — (5) Pag. 451.

AVOIR ÉTÉ FAIT EN JUDÉE PAR QUINTILIUS VARUS APRÈS LA MORT D'HERODE.

II.  
Comme Josèphe s'est mépris sur la durée du gouvernement de Varus, il peut aussi s'être mépris sur la durée du règne d'Hérode.

Mais si Josèphe a éprouvé quelque chose de la faiblesse humaine sur la durée du gouvernement de Varus, il a donc pu éprouver aussi quelque chose de la faiblesse humaine sur la durée du règne d'Hérode : *Humani aliquid Josephus passus sit*. M. Plumyoën prétend déterminer l'année de la naissance de Jésus-Christ par le témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode, parce qu'il a supposé qu'en ce point le témoignage de Josèphe étoit conforme à la vérité : *Vere ab eo scriptum supponens*. Mais s'il est constant qu'en ce point le témoignage de Josèphe soit contraire à l'autorité des écrivains sacrés, il faudra sans doute céder à l'autorité des écrivains sacrés certainement plus dignes de foi que l'historien Josèphe.

M. Plumyoën supposant donc que le témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode, est exactement conforme à la vérité, *Vere ab eo scriptum supponens*, prétend (1) qu'Hérode (2) ne régna que trente-sept ans entiers depuis qu'il fut proclamé roi par les Romains, et trente-quatre ans entiers depuis la mort d'Antigone. Il prétend que l'époque d'Hérode proclamé roi par les Romains est de l'automne de l'année 714 de la fondation de Rome, 40 avant l'ère vulgaire; et que l'époque de la mort d'Antigone est du sixième mois de l'année sainte, c'est-à-dire, vers la fin de l'été de l'année 717 de la fondation de Rome, 37 avant l'ère vulgaire. Il en conclut que les trente-quatre années du règne d'Hérode depuis la mort d'Antigone, et les trente-sept années depuis qu'il fut proclamé roi par les Romains, ne furent révolues qu'à la fin de l'été ou au commencement de l'automne de l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire. Il soutient que la mort d'Hérode ne doit pas être placée au mois de Casleu ou novembre, comme le suppose le calendrier des Juifs; il croit que l'historien Josèphe la suppose arrivée vers la fête de Pâque. Il en conclut qu'Hérode ne mourut que vers la fête de Pâque de l'année 752 de Rome, deuxième avant l'ère vulgaire. Et enfin de là il conclut que la naissance de Jésus-Christ communément placée au 25 décembre, doit être du 25 décembre de l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire.

Mais au témoignage de Josèphe nous opposons le témoi-

(1) *Pag. 424 et seqq.* — (2) *Jos. Ant. l. xvii. c. 10. et de Bello, l. i. c. 21.*

gnage des divines Ecritures. Selon Daniel, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Selon saint Jean, il n'y a eu que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ. Selon saint Luc, Jésus-Christ entroit alors dans la trentième année de son âge : donc la mort de Jésus-Christ est de la trente-troisième année de l'ère vulgaire ; donc le baptême de Jésus-Christ est de la trentième année de cette ère ; donc la naissance de Jésus-Christ est de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire ; donc la mort d'Hérode ne peut être que de la première année de cette ère ; donc sur ce qui regarde la durée du règne d'Hérode, si le texte de Josèphe n'a souffert aucune altération, il faut que Josèphe se soit lui-même senti de la foiblesse humaine : *Humani aliquid Josephus passus sit.*

Au reste nous conviendrons volontiers que la durée du règne d'Hérode peut être en effet de trente-sept ans ; mais nous soutiendrons que les trente-sept ans du règne d'Hérode doivent se prendre, non depuis qu'il eut reçu des Romains la puissance de régner, mais depuis qu'il fut entré en possession de son royaume et dans l'exercice de sa puissance par la mort d'Antigone. En effet, en supposant avec M. Plumyoën, que la mort d'Antigone soit du sixième mois de l'année sainte, c'est-à-dire, de la fin de l'été de l'année 717 de Rome, 37 avant l'ère vulgaire, il se trouvera que la trente-septième depuis la mort d'Antigone ne sera révolue qu'à la fin de l'été de l'année 754 de Rome, première de l'ère vulg. Alors nous supposerons volontiers avec M. Plumyoën que les trente-sept années du règne d'Hérode doivent être comptées pour années entières. Mais nous en concluons que la mort d'Hérode doit être arrivée, non vers Pâque, comme le prétend M. Plumyoën, mais au mois de Casleu, c'est-à-dire au mois de novembre, comme le prétend Ussérius, ou plutôt comme le suppose le calendrier des Juifs, d'où Ussérius a pris cette date. Et en vain M. Plumyoën nous objecteroit-il (1) que l'autorité de Josèphe, qui est un écrivain contemporain, est préférable à l'autorité du calendrier des Juifs modernes. Ce calendrier des Juifs modernes est un témoignage d'une tradition qui leur vient des Juifs anciens, et qui suffiroit pour contrebalancer le témoignage de Josèphe, quoique écrivain con-

## III.

Les trente-sept années du règne d'Hérode ne doivent se compter que depuis la mort d'Antigone ; et il pourroit être que Josèphe l'eût ainsi marqué.

(1) Pag. 429.

*temporain*. D'ailleurs cet historien ne dit point expressément qu'Hérode soit mort vers la fête de Pâque; et l'*autorité du calendrier des Juifs* pourroit bien en cela n'être point contraire à l'*autorité de Josèphe*. Mais soit qu'Hérode soit mort vers Pâque ou au mois de Casleu, il est toujours certain que sa mort ne peut pas être antérieure à la première année de l'ère vulgaire, puisque, selon le témoignage des divines Écritures, la naissance de Jésus-Christ arrivée sous le règne d'Hérode, ne peut être que de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Hérode aura donc régné trente-sept ans depuis la mort d'Antigone, et quarante ans depuis qu'il eut reçu des Romains la puissance de régner: et c'est peut-être bien ce que Josèphe même avoit marqué; en sorte que si nous lisons aujourd'hui autrement dans son texte, cela ne vient peut-être que de quelque erreur de copiste. Car voici ce qui a pu donner lieu à la méprise. Je suppose qu'en effet Josèphe ait dit qu'Hérode avoit régné depuis la mort d'Antigone trente-sept ans, ἑβήματα καὶ τριάκοντα, et depuis le pouvoir qu'il reçut des Romains, quarante ans, τεσσαράκοντα. Quelque copiste confondant ces deux nombres, aura corrompu le dernier, et aura mis par méprise τέσσαρα καὶ τριάκοντα, c'est-à-dire trente-quatre. Après cela on aura reconnu que le nombre des années du règne d'Hérode depuis la puissance qui lui fut conférée par les Romains, ne pouvoit pas être moindre que le nombre de ses années depuis la mort d'Antigone; et qu'ainsi 34 ne pouvoit pas être 37: de là on aura conclu qu'il falloit mettre 34 avant 37: de là sera venue la leçon présente, 34 et 37 au lieu de 37 et 40. Remarquez que de 34 à 37 la différence est précisément de 3, de même que de 37 à 40; ce qui aura pu contribuer encore à autoriser la fausse leçon de 34 et 37, au lieu de 37 et 40. Au reste, soit faute de copiste, soit erreur de la part de Josèphe même, il demeure toujours pour certain que le texte de cet auteur convaincu de faux par ceux-mêmes qui allèguent son témoignage, ne peut pas contrebalancer le témoignage des divines Écritures par lequel nous prouvons que la naissance de Jésus-Christ ne peut être que de la fin de l'année 4715 de la période Julienne, 753 de la fondation de Rome, 37 du règne d'Hérode depuis la mort d'Antigone.

Les difficultés que M. Plumyoën a voulu prévenir (1),

(1) Pag. 454. et seqq.

ne sont pas celles que nous formons ici contre son système; et ses réponses mêmes aux difficultés qu'il se propose, nous servent comme à lui. En effet les difficultés qu'il se propose, se réduisent à trois: la première se tire de l'éclipse de lune dont parle Josèphe; la seconde, de la durée du règne d'Archélaüs; la troisième, des médailles d'Hérode le tétrarque.

Quant à l'éclipse de lune dont parle Josèphe, ceux qui placent la mort d'Hérode en la quatrième année avant l'ère vulgaire, prétendent que cette éclipse est celle qui arriva au 15 mars de cette année. Le P. Tournemine (1) qui ne place la mort d'Hérode qu'en la troisième année avant l'ère vulgaire, prétend, comme nous l'avons déjà dit, que ce ne fut qu'une simple obscurité que le peuple préoccupé prit pour une éclipse. M. Plumyoën, qui ne place la mort d'Hérode qu'en la seconde année avant l'ère vulgaire, adopte la même pensée (2); et nous l'adoptons aussi nous-mêmes en différant la mort d'Hérode jusqu'en la première année de l'ère vulgaire. Nous ajouterons avec M. l'abbé de Vence (3), que selon l'observation du P. Pagi, les auteurs anciens, et Josèphe en particulier, appellent *éclipse de lune* tous les changemens notables qui arrivent à cet astre. On peut en voir aussi des exemples remarquables par le P. Pétau (4) pour certaines éclipses de soleil, qui ne consistoient que dans la couleur de l'astre, qui étoit notablement changée.

Quant à la durée du règne d'Archélaüs, ceux qui placent la mort d'Hérode en la quatrième année avant l'ère vulgaire, observent que, selon Josèphe (5), Archélaüs fils et successeur d'Hérode dans le royaume de Judée, régna neuf ans, et qu'il étoit dans la dixième année de son règne, lorsqu'Auguste le reléga à Vienne dans les Gaules, et envoya Quirinius faire le dénombrement de la Judée, en la trente-septième année depuis la bataille d'Actium. Or, la trente-septième année depuis la bataille d'Actium, fut révolue au 2 septembre de l'année 760 de Rome, septième de l'ère vulgaire, d'où ils concluent qu'Archélaüs avoit succédé à Hérode en l'année 750 de Rome, quatrième avant l'ère vulgaire. M. Plumyoën (6) rejette le té-

IV.  
Réponses  
aux difficul-  
tés. Premiè-  
re difficulté,  
prise de l'é-  
clipse de lune  
dont parle  
Josèphe. Ré-  
ponse.

V.  
Seconde dif-  
ficulté, prise  
de la durée  
du règne  
d'Archélaüs.  
Réponse.

(1) *Tournemin. Dissert. xii.* — (2) *Pag. 434.* — (3) *Continuat. de l'hist des Juifs, pour servir de suite à celle des Machabées, pag. 354.* — (4) *Petau. de Doct. temp. l. x. c. 66.* — (5) *Jos. Ant. l. xvii. c. ult. et l. xviii. c. 3.* — (6) *Pag. 455.*

moignage de Joseph touchant la dixième année du règne d'Archélaüs; il soutient qu'Archélaüs ne succéda à Hérode son père qu'en la seconde année avant l'ère vulgaire, et qu'il étoit encore dans la neuvième année de son règne lorsqu'il fut déposé en la septième année de l'ère vulgaire, trente-septième depuis la bataille d'Actium. Nous nous joignons à M. Plumyoën pour rejeter le témoignage de Joseph touchant la dixième année du règne d'Archélaüs; mais nous soutenons qu'Archélaüs ne succéda à Hérode son père qu'en la première année de l'ère vulgaire, et qu'il ne fut déposé qu'en la neuvième année de l'ère vulgaire, trente-neuvième depuis la bataille d'Actium. Nous fixons le commencement du règne d'Archélaüs par le témoignage de l'Écriture-Sainte; nous fixons la déposition d'Archélaüs par le témoignage des médailles. Selon le témoignage de l'Écriture, Jésus-Christ doit être né vers la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire: donc la mort d'Hérode ne peut être que de la première année de l'ère vulgaire; donc le commencement du règne d'Archélaüs ne peut être que de cette première année. Par la déposition d'Archélaüs, la Judée fut réduite en province romaine; et la médaille frappée à cette occasion (1) est datée précisément de la trente-neuvième année depuis la bataille d'Actium. Il est vrai que cette trente-neuvième année commençoit au mois de septembre de la huitième année de l'ère vulgaire; et c'est ce qui a donné lieu au P. Hardouin de rapporter cette médaille à la huitième année de cette ère. Mais cette trente-neuvième année ne fut révolue qu'au mois de septembre de la neuvième année de l'ère vulgaire; ainsi on peut rapporter cette médaille à la neuvième année de cette ère. Il est vrai que si Hérode ne mourut qu'au mois de Casleu de la première année de l'ère vulgaire, la huitième d'Archélaüs ne sera révolue qu'au mois de Casleu, novembre ou décembre, de la neuvième année de cette ère: d'où il suit que la déposition d'Archélaüs en la trente-neuvième année depuis la bataille d'Actium, neuvième de l'ère vulgaire, ne tombera que dans la huitième de son règne. Mais si l'on suppose avec M. Plumyoën qu'Hérode soit mort vers Pâque, alors Archélaüs sera entré dans la neuvième année de son règne vers la fête de Pâque de la neuvième année de l'ère vulgaire; et sa déposition pourra

(1) *Hard. de Nummis Herodiadum, et in Chronol. Vet. Test. ad ann. cr. Christ. 8.*

tomber dans la neuvième année de son règne, trente-neuvième depuis la bataille d'Actium. Enfin soit qu'Archélaüs fût encore dans la huitième année de son règne, soit qu'il fût dans la neuvième, il est toujours certain que, selon les divines Ecritures, son règne n'a dû commencer qu'en la première année de l'ère vulgaire, et que selon les médailles, sa déposition ne peut être postérieure à la neuvième année de cette ère.

Quant aux médailles d'Hérode le tétrarque, M. Vaillant le père en produit deux (1), d'où il prétend conclure que la mort d'Hérode ne peut pas même être différée jusqu'au mois de novembre de l'année 750 de Rome, et que ce prince doit être mort dès le mois de mars de cette même année. « Ces deux médailles, dit-il, ont d'un côté ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ (le nom d'Hérode le tétrarque) avec une branche de palmier : et du même côté la première a au milieu ΛΜΤ (la marque de l'année 45°) ; et l'autre ΛΜΔ (la marque de l'année 44°), et toutes deux ont au revers dans une couronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΓΕΡΜΣΕΒ, qui est le nom de Caligula. Ces médailles sont dédiées à cet empereur par Hérode le tétrarque, les années quarante-troisième et quarante-quatrième de sa principauté. On ne peut révoquer en doute qu'il ne la comptât du jour de la mort de son père, arrivée à la fin de mars 750, et qui, selon la supputation de ces monnoies, témoins irrévocables de la vérité, ne peut se transporter au mois de novembre. Ce prince, pour montrer un entier attachement à Caligula, avoit fait mettre son nom sur ses médailles avec les années de son règne, dont la dernière répondoit à la quatrième de cet empereur, qui avoit succédé à Tibère le 17 de mars 790 de Rome, et ainsi tombe en 793 que ce prince partit de Judée pour venir faire sa cour à Caligula, qu'il trouva à Bayes proche de Naples. Mais il fut bien surpris quand il se vit suspect à cet empereur qui, après l'avoir convaincu des choses qu'Agrippa son neveu avoit avancées contre lui, le reléguait à Lyon sur la fin de novembre. Que si Hérode-le-Grand étoit mort à pareil mois de l'année 750, Hérode n'auroit pas commencé sa quarante-quatrième année, comme cette dernière médaille le marque; ce qui prouve indubitablement que son père étoit mort au mois de mars, et non pas au mois de novembre. »

(1) Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. II. pag. 552 et suiv.

VI.  
Troisième  
difficulté, pri-  
se des mé-  
dailles d'Hé-  
rode le tétrar-  
que. Réponse  
ou éclaircis-  
sement sur  
ces médail-  
les. Sentiment de M.  
Vaillant le  
père.

Sentiment  
de M. l'abbé  
de Fontenu.

Au raisonnement de M. Vaillant, je pourrois d'abord opposer le raisonnement de M. l'abbé de Fontenu, rapporté dans l'histoire de l'Académie des Inscriptions (1), où il est dit, qu'entre un grand nombre de preuves que l'histoire sacrée et profane offre à cet auteur pour la confirmation de son système, il s'attache d'abord à celle qu'il tire de l'exil d'Archélaüs, qu'il suppose être de l'an de Rome 759, d'où il conclut que ce prince avoit succédé à Hérode en 750. Après quoi l'historien continue: « On peut tirer » la même conséquence de l'exil d'Hérode tétrarque de Galilée, qui, selon Josephé, arriva LA TROISIÈME ANNÉE DE » L'EMPIRE DE CALIGULA, l'an de Rome 793. Ce prince » étoit alors DANS LA QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE DE SON » RÈGNE, comme il paroît par ses médailles qui datent jus- » que-là; par conséquent il avoit commencé à régner dès » l'an de Rome 750, puisqu'il y a quarante-trois ans à re- » monter depuis 793 jusqu'à 750; par conséquent Hérode » son père mourut en 750. » Mais si l'exil d'Hérode le tétrarque arriva *la troisième année de l'empire de Caligula*, l'an de Rome 793; et si ce prince n'étoit alors que *dans la quarante-troisième année de son règne*, que devient la médaille datée de sa quarante-quatrième année, et que M. Vaillant rapporte à la quatrième année de Caligula? D'ailleurs la troisième année de l'empire de Caligula finissoit au mois de mars de l'an 793: or, si l'exil d'Hérode le tétrarque est de *la troisième année de l'empire de Caligula*, il doit donc être antérieur au mois de mars de l'an 793: il ne peut donc pas être de la fin du mois de novembre de cette même année, comme le supposoit M. Vaillant. De plus si Hérode roi de Judée, est mort au mois de mars de l'an 750, la quarante-troisième année d'Hérode le tétrarque ne sera donc révolue qu'au mois de mars de l'an 793; et l'exil d'Hérode le tétrarque, qu'on suppose être *de la troisième année de Caligula*, sera donc aussi de la quarante-troisième du règne de ce prince, comme le suppose M. l'abbé de Fontenu: mais encore une fois que devient la médaille que l'on croit être de sa quarante-quatrième année?

Sentiment  
du P. Har-  
douin.

Le P. Hardouin suppose (2) qu'en effet les années quarante-troisième et quarante-quatrième marquées sur ces médailles, sont les années de la tétrarchie d'Hérode. Mais il ne connoissoit qu'une médaille qui portât en même temps

(1) Tom. v. pag. 270 et suiv. — (2) *Hardouin. de Nummis Herodiad. et Lettre à M. de Ballonfeaux.*

le nom d'Hérode le tétrarque et le nom de l'empereur Caligula ; et il prétend qu'elle est de la première année de cet empereur , parce qu'autrement selon lui le nombre de l'année du règne de cet empereur y auroit été marqué. Or , cette médaille étoit datée de l'année quarante-troisième, qu'il croyoit être la quarante-troisième de la tétrarchie d'Hérode ; d'où il concluoit que la quarante-troisième année de la tétrarchie d'Hérode tomboit en l'année 790 de Rome , 57 de l'ère vulgaire , première de l'empire de Caligula ; et qu'ainsi Hérode le tétrarque étoit entré en possession de sa tétrarchie dès l'an 748 de Rome , sixième avant l'ère vulgaire. Cependant il étoit persuadé que Jésus-Christ n'étoit né qu'à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire ; et il croyoit qu'Hérode roi de Judée n'étoit mort qu'en la troisième année de l'ère vulgaire ; d'où il prétendoit conclure qu'Hérode le tétrarque n'étoit ni fils ni successeur d'Hérode roi de Judée. Il observoit que selon les médailles mêmes , dès le temps d'Hérode roi de Judée , et trente ans avant l'ère vulgaire , il y avoit dans ces régions un tétrarque nommé Zénodore : et il prétendoit qu'Hérode le tétrarque et Philippe son frère étoient fils et successeurs de ce Zénodore.

Mais le P. Tournemine nous fournit (1) une solution beaucoup plus naturelle , et vraisemblablement beaucoup plus certaine. Il admet qu'Hérode le tétrarque soit fils et successeur d'Hérode roi de Judée ; mais il soutient que les années quarante-troisième et quarante-quatrième marquées sur les médailles qui portent son nom , n'expriment pas les années de sa tétrarchie. Il soutient que ces quarante-quatre années se comptent depuis le serment auquel Hérode roi de Judée obligea les Juifs à l'égard de l'empereur , selon le témoignage même de l'historien Josèphe (2) ; la Judée commença dès lors d'être jointe à l'empire romain ; ce qui donne lieu de penser que ce serment a pu être l'époque d'une ère nouvelle que l'on pourroit appeler *l'ère de Palestine* , semblable à l'ère d'Antioche , et autres , qui avoient eu pour époque la conquête de l'Asie par Auguste. Les médailles frappées en ce temps-là à Antioche sous les gouverneurs de Syrie , étoient datées de l'ère d'Antioche ; de même il paroît fort naturel de penser que les médailles

Sentiment  
du P. Tour-  
nemine.

(1) *Tournem. Dissert. xii. pag. 499.* — (2) *Jos. Ant. l. xvii. c. 3.* Παντὰς τοῦ Ἰουδαίου βεβαίωσαντος δι' ὄρκων ἢ μὴν εὐνοῆσαι Καίσαρι, καὶ τοῖς βασιλέωσιν πράγμασι.

frappées dans le même temps sous Hérode le tétrarque soient datées de l'ère de Palestine.

Sentiment  
de M. Plumyoën.

Le P. Tournemine suppose que cette ère commença en la quatrième année avant l'ère vulgaire ; M. Plumyoën prétend (1) qu'elle commença dès la sixième année. Il observe que selon Josèphe ce serment fut prêté par les Juifs, lorsque la Syrie étoit gouvernée par Sentius Saturnius auquel succéda Quintilius Varus. Or, par les médailles (2) il est prouvé que Quintilius Varus étoit gouverneur de Syrie dès la vingt-cinquième année de l'ère d'Antioche, révolue au 2 septembre de l'année 748 de Rome, sixième avant l'ère vulgaire ; d'où il suit que ce serment doit être antérieur au 2 septembre 748. Ajoutons qu'il doit être postérieur au 17 mars 747. Car ce serment étant pris pour époque de l'ère de Palestine marquée sur les médailles, la quarante-troisième année de cette ère doit tomber sous l'empire de Caligula. Or, l'empire de Caligula commença au 17 mars de l'an 790 de Rome ; d'où il suit que l'époque de l'ère de Palestine doit être postérieure au 17 mars 747. Ainsi le serment qui paroît être l'époque de cette ère, doit se trouver entre le 17 mars 747 et le 2 septembre 748.

Car enfin, selon le témoignage des divines Ecritures, Hérode le tétrarque ne peut avoir succédé à Hérode roi de Judée, qu'en la première année de l'ère vulgaire, 754 de Rome. Or, si la quarante-quatrième année marquée sur les médailles d'Hérode le tétrarque étoit la quarante-quatrième année de sa tétrarchie, elle ne se trouveroit révolue qu'en l'année 798, c'est-à-dire, quatre ans après la mort de Caligula : mais cette année quarante-quatrième doit tomber sous l'empire de Caligula ; donc ce n'est point la quarante-quatrième de la tétrarchie d'Hérode, mais plutôt la quarante-quatrième de l'ère de Palestine, comptée depuis le serment prêté par les Juifs à l'égard de l'empereur sous le règne d'Hérode roi de Judée, entre le 17 mars 747 et le 2 septembre 748, en sorte que la quarante-troisième tombera en 790, c'est-à-dire, en la première année de l'empire de Caligula, et la quarante-quatrième en la seconde année de cet empereur.

#### VII.

Quatrième  
difficulté, prise de la durée du règne de

Enfin ceux qui prétendent que la mort d'Hérode est de la quatrième année avant l'ère vulgaire, insistent encore sur le témoignage de Josèphe touchant la durée du règne de

(1) Pag. 436. — (2) *Hard. Chron. Sacra, ad ann. U. C. 747.*

Philippe le tétrarque. Selon Josèphe (1), dit-on, Philippe le tétrarque régna trente-sept ans, et mourut en la vingtième année de l'empire de Tibère, c'est-à-dire, l'an 787 de Rome, 34 de l'ère vulgaire : donc le règne de Philippe le tétrarque commence l'an 750 de Rome, quatrième avant l'ère vulgaire. C'est une objection dont M. Plumyoën ne parle point ; mais long-temps avant, Langius (2) qui tenoit la même opinion que M. Plumyoën, touchant l'année de la naissance de Jésus-Christ, a répondu à cette objection ; et nous pouvons encore tirer avantage de la réponse même de Langius. Il remarque avec Scaliger, qu'il y a sur cela une faute de copiste dans l'historien Josèphe : il observe qu'au lieu de la vingtième année de Tibère, Rufin a lu la vingt-deuxième ; et il soutient que selon le témoignage de Josèphe même, c'est ainsi qu'il faut lire. Or, la vingt-deuxième année de Tibère tomboit en la trente-sixième de l'ère vulgaire, qui devoit être la trente-cinquième de la tétrarchie de Philippe. De même donc qu'au lieu de la vingt-deuxième année de Tibère, quelque copiste a mis la vingtième, de même il peut se faire qu'au lieu de la trente-cinquième de Philippe, quelque copiste ait mis la trente-septième ; et si ce n'est pas une faute de copiste, il faut que ce soit une méprise de l'historien ; parce qu'enfin ce n'est pas par le témoignage de Josèphe qu'il faut juger du témoignage des divines Ecritures ; mais c'est par le témoignage des divines Ecritures qu'il faut juger du témoignage de Josèphe. Or, selon le témoignage des divines Ecritures, la naissance de Jésus-Christ doit être de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire : donc la mort d'Hérode ne peut être que de la première année de l'ère vulgaire ; donc le règne, soit d'Archélaüs roi de Judée, soit d'Hérode tétrarque de Galilée, soit de Philippe tétrarque d'Iturée, ne doit commencer qu'en la première de l'ère vulgaire.

En vain donc M. Plumyoën et ceux qui, comme lui, avancent l'époque de la naissance de Jésus-Christ et de la mort d'Hérode, prétendent-ils s'autoriser du témoignage de Josèphe. En vain prétendent-ils confirmer par le suffrage des anciens les diverses opinions qu'ils prétendent établir sur le témoignage de cet historien.

(1) *Jos. Ant. l. xviii, c. 6.* — (2) *Langius, de Annis Christi, lib. II. cap. 18. pag. 749.*

ARTICLE II. Réponse à l'argument que l'on tire du témoignage des anciens sur les années de la naissance et de la mort de Jésus-Christ.

1.  
De quelle valeur est le témoignage des anciens sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ.

M. Plumyoën ayant prétendu prouver par le témoignage de l'historien Josèphe que la naissance de Jésus-Christ doit être de la fin de la troisième année avant l'ère vulgaire, ajoute: *Ce sentiment doit encore paroître préférable en ce qu'il trouve dans l'antiquité beaucoup plus de suffrages que les autres* (1). Mais d'abord s'il falloit dans les questions de fait dont il s'agit ici, se déterminer par la pluralité des suffrages de l'antiquité, il faudroit reconnoître que la mort de Jésus-Christ devoit être de la vingt-neuvième année de l'ère vulg., car il faut avouer que le plus grand nombre des suffrages de l'antiquité se réunit en faveur de cette opinion; cependant M. Plumyoën abandonne lui-même cette opinion, et reconnoît qu'elle n'étoit établie que sur un fondement absolument vain. M. Plumyoën doit donc nous accorder que dans les questions de fait dont il s'agit ici, le suffrage des anciens n'est pas une preuve décisive.

D'ailleurs à quoi se réduisent les suffrages que M. Plumyoën allègue en sa faveur (2)? Saint Clément d'Alexandrie et Eusèbe de Césarée placent la naissance de Jésus-Christ *en la vingt-huitième année depuis l'Egypte subjuguée* par Auguste, c'est-à-dire, en la quarante-deuxième année du règne de ce prince depuis la mort de Jules-César. Tertullien, saint Irénée, saint Jérôme et Cassiodore placent la naissance de Jésus-Christ *en la quarante-unième année de l'empire d'Auguste* depuis son premier consulat, quarante-deuxième depuis la mort de Jules-César. Eusèbe de Césarée et saint Jean Chrysostôme placent la naissance de Jésus-Christ *en la quarante-deuxième année de l'empire d'Auguste* depuis la mort de Jules-César, quarante-unième depuis son premier consulat. Enfin Cassiodore la met *sous le consulat de Lentulus et de Messala*, en la quarante-unième année de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat. Or, la quarante-unième année de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat, quarante-deuxième depuis la mort de Jules-César, vingt-huitième depuis l'Egypte subjuguée, tombe en l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire: d'où M. Plumyoën conclut que, selon saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Irénée, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Jean

(1) Pag. 437. — (2) Pag. 437. et seqq.

Chrysostôme et Cassiodore, la naissance de Jésus-Christ doit être de l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire.

Mais sur quoi saint Clément d'Alexandrie et les autres fondeoient-ils cette opinion? eux-mêmes nous l'apprennent. Ils croyoient que la quinzième année de Tibère marquée par saint Luc, étoit l'époque, non-seulement de la mission de saint Jean-Baptiste, mais encore du baptême de Jésus-Christ. Ils remarquoient que saint Luc donnoit à Jésus-Christ environ trente ans au temps de son baptême; ils en concluient que Jésus-Christ avoit vécu quinze ans sous Tibère; et quinze ans sous Auguste. Saint Clément d'Alexandrie le marque expressément, lorsque parlant de l'âge de Jésus-Christ au temps de sa mort qu'il plaçoit en la même année, quinzième de Tibère, il dit : *Quinze ans sous Tibère et quinze ans sous Auguste, font les trente ans qui s'écoulèrent jusqu'à sa passion* (1). Tertullien supposoit aussi (2) qu'Auguste avoit vécu quinze ans depuis la naissance de Jésus-Christ. Saint Jean Chrysostôme supposoit de même (3) que Jésus-Christ avoit vécu quinze ans sous le règne de ce prince. Or, ils donnoient à Auguste cinquante-six ans de règne depuis son premier consulat, ou cinquante-sept depuis la mort de Jules-César; et ils en concluient que Jésus-Christ étoit né en la quarante - unième année de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat, quarante-deuxième depuis la mort de Jules-César, vingt-huitième depuis l'Égypte subjuguée. Ils ne considéroient pas que la quinzième année de l'empire de Tibère pouvoit être l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste, sans être l'époque du baptême de Jésus-Christ; que le baptême de notre Sauveur ne devoit être que de la seizième année de l'empire de Tibère; qu'ainsi la trentième année de l'âge de Jésus-Christ ne concouroit qu'avec la seizième de l'empire de Tibère; que la mort d'Auguste devoit tomber dans la quatorzième année depuis la naissance de ce divin Rédempteur; qu'ainsi Jésus-Christ n'avoit vécu que treize ans entiers sous Auguste; qu'ainsi la naissance de Jésus-Christ devoit être de l'année 753 de Rome, 43 de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat, quarante-quatrième depuis la mort de Jules-César, trentième depuis l'Égypte subjuguée, c'est-à-dire, sous le consulat de Cornélius Len-

(1) *Clem: Alex. Strom. l. 1.* — (2) *Tertul. adv. Jud. c. viii.* — (3) *Chrys. Homil. in illud, Exiit edictum. Tom. vi. p. 509. Edit. gr. lat. Front. Duo.*

tulus et de Calpurnius Piso, à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

II.  
De quelle valeur est le témoignage des anciens sur l'époque de la mort de Jésus-Christ.

Il en est de même de l'époque de la mort de Jésus-Christ, sur laquelle M. Plumyoën réclame encore le témoignage des anciens. *L'opinion de ceux qui placent la mort de Jésus-Christ en la trente-unième année de l'ère vulgaire, nous paroît, dit-il (1), plus probable, particulièrement en ce qu'elle réunit plus de suffrages dans l'antiquité.* Mais si l'opinion que M. Plumyoën préfère, a plus de suffrages dans l'antiquité que celle qui met la mort de Jésus-Christ en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, il faut reconnoître aussi qu'elle en a moins que celle qui met la mort de Jésus-Christ en la vingt-neuvième année, et qui étoit la tradition la plus commune au temps même de saint Prosper : *Usitatio traditio* (2). Or, M. Plumyoën réfute lui-même solidement cette dernière opinion ; il reconnoît et il montre qu'elle n'étoit établie que sur un fondement absolument vain : *Inani prorsus fundamento* (3). Il doit donc reconnoître que la pluralité des suffrages de l'antiquité n'est pas une preuve décisive sur le fait dont il s'agit. La valeur du suffrage dépend en effet de la solidité du fondement. Si le fondement est vain, le suffrage est sans force. Sur quoi donc se fondoient ceux d'entre les anciens qui ont placé la mort de Jésus-Christ en la trente-unième année de l'ère vulgaire ? Nous avons déjà fait remarquer que les anciens jugeoient des années de Jésus-Christ par l'époque de son baptême ; et qu'ils prenoient pour époque du baptême de notre Sauveur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Nous avons fait voir que c'étoit en effet par l'époque du baptême de Jésus-Christ qu'ils jugeoient de l'époque de sa naissance ; et nous allons montrer que c'étoit aussi par l'époque de son baptême, qu'ils jugeoient de l'époque de sa mort.

En effet les uns ne comptoient qu'environ une année entre le baptême et la mort de Jésus-Christ, et ils croyoient leur opinion fondée sur cette parole d'Isaïe rappelée par Jésus-Christ dans l'Évangile : *Le Seigneur m'a envoyé pour publier l'année de ses grâces* (4). Saint Clément d'Alexandrie le dit expressément. *Quant à ce qu'il falloit, dit-il, que Jésus-Christ prêchât seulement pendant une année, c'est aussi ce qui est écrit : Le Seigneur m'a en-*

(1) Pag. 475. — (2) *Prosp. in chron. majore*. — (3) Pag. 463. — (4) *Isai. xli. 2. Luc. iv. 19.*

voyé pour publier l'année de ses grâces. C'est ce que disent et le prophète et l'évangéliste (1). Ainsi confondant ensemble les époques de la mission de saint Jean-Baptiste, du baptême et de la mort de Jésus-Christ, ils croyoient que Jésus-Christ étoit mort en la quinzième année de l'empire de Tibère. Tertullien le dit : *Ce fut en la quinzième année de l'empire de Tibère que Jésus-Christ souffrit la mort, ayant alors environ trente ans* (2). Et parce qu'ils savoient que la quinzième année de l'empire de Tibère finissoit sous le consulat des deux Géminus, ils en concluoient que la mort de Jésus-Christ devoit être placée sous ce consulat. Lactance le dit : *L'an quinzième de l'empire de Tibère, c'est-à-dire, sous le consulat des deux Géminus, ..... les Juifs crucifièrent Jésus-Christ* (3). Rien n'est plus commun dans les ouvrages des anciens que la mort de Jésus-Christ placée ainsi sous le consulat des deux Géminus, *duobus Geminis consulibus*; c'étoit là ce que saint Prosper appelloit la tradition la plus usitée. Or, le consulat des deux Géminus tombe en la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Mais les quatre Pâques distinguées par saint Jean suffisoient pour renverser cette opinion, et pour montrer que M. Plumyœn ne dit rien de trop lorsqu'il assure que cette opinion n'étoit appuyée que sur un fondement absolument vain : *Inani prorsus fundamento*.

D'autres ne comptoient entre le baptême et la mort de Jésus-Christ que trois Pâques en deux années; c'étoit le sentiment d'Apollinaire de Laodicée : *Jésus-Christ ayant célébré trois Pâques a rempli l'intervalle de deux années* (4). Et comme ils plaçoient le baptême de notre Sauveur en la quinzième année de l'empire de Tibère, ils en concluoient que la mort de Jésus-Christ devoit être de la dix-septième année de l'empire de ce prince, c'est-à-dire, de la trente - unième de l'ère vulgaire.

D'autres comptoient entre le baptême et la mort de Jésus-Christ quatre Pâques en trois années : et plaçant le baptême de ce divin Rédempteur en la quinzième année de l'empire de Tibère, ils en concluoient que la mort de Jésus-Christ devoit être de la dix-huitième année de l'empire de ce prince, trente-deuxième de l'ère vulgaire. C'est précisément ce que dit Eusèbe de Césarée : *Jésus-Christ*

(1) *Clem. Alex. Strom. l. 1.* — (2) *Tertul. adv. Jud. c. 8.* — (3) *Lact. Inst. l. iv. c. 10.* — (4) *Apoll. Laod. apud Hier. in Dan. ix. tom. iii. col. 1114. nov. edit.*

notre Seigneur souffrit la mort en la dix-huitième année de l'empire de Tibère..... Et la preuve se tire du témoignage de saint Jean, dont l'évangile prouve que la prédication de Jésus-Christ a duré trois ans depuis la quinzième année de l'empire de Tibère (1).

Mais ces deux dernières opinions ont cela de commun avec la première, qu'elles supposent que le baptême de Jésus-Christ et la mission de saint Jean-Baptiste avoient pour époque commune la quinzième année de l'empire de Tibère. Or, par le témoignage des divines Ecritures, il est prouvé que le baptême de Jésus-Christ ne peut être que de la trentième année de l'ère vulgaire, seizième de l'empire de Tibère, En vain donc nous allègue-t-on le témoignage des anciens sur ce qui regarde l'époque de la naissance ou de la mort de Jésus-Christ, puisque tout ce qu'ils en ont dit, étoit fondé sur une supposition qui se trouve fautive. Le suffrage est sans force, parce que le fondement est vain : *Inani fundamento.*

Et à l'égard de ceux qui ont placé la mort de Jésus-Christ en la dix-septième année de l'empire de Tibère, trente - unième de l'ère vulgaire, le fondement de leur opinion est doublement vain. Il est vain en ce qu'ils supposoient que le baptême de Jésus-Christ étoit de la quinzième année de Tibère, au lieu que, selon le témoignage de l'Écriture, il ne doit être que de la seizième. Il est vain en ce qu'ils supposoient qu'entre le baptême et la mort de Jésus-Christ il n'y avoit que trois Pâques, au lieu que selon le témoignage de saint Jean, il y en a quatre. Leur suffrage a donc d'autant moins de force, que le fondement en est plus vain : *Inani prorsus fundamento.*

C'est ce que nous allons achever de prouver, en répondant aux objections que l'on forme contre les argumens que nous tirons des témoignages de Daniel, de saint Jean et de saint Luc.

ARTICLE III. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de Daniel.

Eclaircissement sur la prophétie des septante semaines. Con-

M. Plumyoën, après avoir exposé ses preuves touchant l'époque de la mort de Jésus-Christ, entreprend (2) de répondre aux argumens dont on peut se servir pour combattre son opinion; et en cela même il nous laisse

(1) *Euseb. in Chron.* — (2) *Pag. 488.*

tout l'avantage. Car nous avons contre lui trois argumens pour fixer la mort de Jésus-Christ en l'année trente-troisième de l'ère vulgaire. De ces trois argumens, il n'en combat que deux ; et ceux-là tirent toute leur force de celui qu'il ne combat pas. Il entreprend de détruire la preuve que nous tirons du témoignage de Phlégon, et celle que nous tirons du calcul astronomique ; mais ces deux preuves empruntent toute leur force de celle qu'il n'attaque pas ; je veux dire de celle que nous tirons de la prophétie de Daniel. En effet, s'il est vrai que selon la prophétie de Daniel, la mort de Jésus-Christ a dû être de l'an trente-troisième, en vain s'efforce-t-on de nous enlever les preuves que nous tirons du calcul astronomique et du témoignage de Phlégon, et par lesquelles nous montrons que cela est arrivé ainsi. M. Plumyoën nous renverra-t-il à sa Dissertation sur les septante semaines de Daniel, dans laquelle voulant éluder la preuve que nous tirons de cette prophétie, il a prétendu que la semaine au milieu de laquelle les sacrifices devoient être abolis, étoit surnuméraire aux septante semaines, et qu'elle se rapportoit, non à la mort de Jésus-Christ, mais à la ruine du temple ? Nous le renverrons aussi à la Dissertation que nous avons donnée sur le même sujet, et dans laquelle établissant la preuve que nous en tirons, nous avons fait remarquer que selon cette prophétie, les anciens sacrifices devoient être abolis, non *au milieu d'une semaine*, mais *au milieu de la semaine* (1) ; que cette semaine ainsi désignée ne peut être que celle-là même dont le prophète venoit de parler, c'est-à-dire, la dernière des septante semaines ; que c'étoit par la mort même de Jésus-Christ, que les anciens sacrifices devoient être abolis ; qu'ainsi la mort de notre Sauveur devoit arriver au milieu de la dernière des septante semaines, que cette dernière semaine commençoit au mois de Tisri, c'est-à-dire, en septembre ou octobre, de l'an 29 ; qu'ainsi le milieu de cette semaine se trouvoit précisément au mois de Nisan, c'est-à-dire, à la Pâque de l'an 33 ; qu'ainsi la mort de Jésus-Christ doit être de la Pâque de l'an 33.

Ajoutons que si la mort de Jésus-Christ eût dû être seulement dans cette semaine, mais non pas précisément *au milieu*, le prophète n'auroit pas marqué si expressément le *milieu* de la semaine. En effet il avoit déjà dit que le Christ confirmeroit son alliance avec plusieurs dans une

(1) הצִי הַשְּׁבִיעִי LXX. Ἐν τῷ ἡμίσει τῆς ἑβδομάδος.

firmation de la preuve que l'on en tire pour déterminer l'époque de la mort de Jésus-Christ.

semaine : *Confirmabit pactum multis hebdomada una.* Or, cette semaine est la soixante-dixième ; et c'est par sa mort même qu'il a confirmé son alliance. Le prophète pouvoit donc ajouter aussitôt : *Et dans cette semaine les sacrifices seront abolis* ; puisque c'étoit aussi par sa mort qu'il devoit abolir les sacrifices. Or, il ne s'exprime point ainsi , mais il dit précisément : *Et AU MILIEU DE LA SEMAINE les sacrifices seront abolis.* C'est donc précisément au milieu de cette semaine que les sacrifices ont dû être abolis par la mort de Jésus-Christ. La mort de Jésus-Christ doit donc être de l'an 33.

Ajoutons que , selon la prophétie de Daniel , il devoit y avoir soixante-neuf semaines depuis l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'à la manifestation du Messie , Or , nous avons montré que ces soixante-neuf semaines finissent au mois de Tisri , c'est-à-dire , en septembre ou octobre , de l'an 29 : donc le Messie n'a dû paroître que postérieurement à ce terme. Or , selon saint Jean , Jésus-Christ depuis sa manifestation a célébré quatre Pâques ; ces quatre Pâques ne peuvent donc être que celles des années 30 , 31 , 32 et 33. La mort de Jésus-Christ ne peut donc être que de l'an 33.

Ajoutons que les trois preuves que nous tirons et du calcul astronomique , et du témoignage de Phlégon , et de la prophétie de Daniel , se prêtent un mutuel secours. Je confirme celle que je tire du calcul astronomique par celle que je tire du témoignage de Phlégon ; et réciproquement je confirme celle que je tire du témoignage de Phlégon par celle que je tire du calcul astronomique. Je confirme l'une et l'autre par celle que je tire de la prophétie de Daniel ; et réciproquement l'accord de l'une et de l'autre me sert à confirmer celle que je tire de la prophétie de Daniel. En un mot ces trois preuves se soutiennent ; et leur accord suffit pour répondre à toutes les objections , touchant l'époque de la mort de Jésus-Christ.

Passons à celles qui regardent l'époque de son baptême déterminée par les quatre Pâques dont parle saint Jean.

ARTICLE IV. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de saint Jean.

Eclaircissement sur les quatre Pâ.

M. Plumyœn reconnoît dans le texte de saint Jean trois Pâques distinctement marquées ; mais il suppose comme

constant, que saint Jean n'en marque pas plus. *Il est vrai*, ajoute-t-il (1), *que quelques-uns veulent que le DIES FESTUS JUDÆORUM dont saint Jean parle au § 1. du chap. v. soit encore une Pâque; en sorte que Jésus-Christ en ait célébré quatre. Mais*, continue-t-il, *puisque saint Jean a pris soin de mentionner les trois autres, pourquoi n'aura-t-il pas dit là QUE D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE ?* Sur ce point, il faut d'abord lui demander s'il est bien certain que saint Jean n'ait indiqué celle-là *que d'une manière générale*. Il est vrai que dans le grec de l'édition romaine, on lit simplement ἐορτὴ τῶν Ἰουδαίων, *UNE FÊTE des Juifs*; mais il se trouve de bons manuscrits grecs (2), où on lit : ἡ ἐορτὴ τῶν Ἰουδαίων, *LA FÊTE de Juifs*; or, cette fête ainsi désignée ne pouvoit être que la fête de Pâque. Et en effet saint Irénée comptoit cette fête pour une Pâque, c'est-à-dire, pour la seconde Pâque depuis le baptême de Jésus-Christ. Car voici ses expressions (3) : *Ensuite Jésus-Christ monta encore UNE SECONDE FOIS à Jérusalem POUR LA FÊTE DE PAQUE, LORSQU'IL GUÉRIT LE PARALYTIQUE DE TRENTENUIT ANS qui étoit près de la piscine.* Or, la fête en laquelle Jésus-Christ guérit ce paralytique est précisément celle dont parle saint Jean au § 1. du chap. v. Saint Irénée comptoit donc cette fête pour une Pâque. Et il ne pouvoit la compter pour telle que par ce qu'il lisoit dans le texte de saint Jean, ἡ ἐορτὴ τῶν Ἰουδαίων, *LA FÊTE des Juifs*. En vain M. Plumyoën nous objecte-t-il (4), que saint Irénée a confondu cette *fête des Juifs* avec la Pâque dont il est parlé au chap. vi. § 4. Il n'en est pas moins certain que saint Irénée a compté cette *fête des Juifs* pour une Pâque; et M. Plumyoën est forcé lui-même de convenir (5) que tout ce que l'on en peut conclure, c'est que saint Irénée ou ne lisoit pas dans son exemplaire le § 4. du chap. vi., ou qu'il n'y a pas fait attention. En vain donc M. Plumyoën nous objecte-t-il (6) que rien n'oblige d'entendre par ce DIES FESTUS, la fête de Pâque, puisqu'on peut, dit-il, l'entendre de la fête de la Pentecôte ou de la fête des tabernacles. Ce qui nous oblige à l'entendre de la fête de Pâque, c'est en même temps et la leçon même du texte, et la suite même du texte. C'est la leçon du texte, puisqu'au temps même de saint Irénée on lisoit dans le texte, ἡ ἐορτὴ τῶν Ἰουδαίων, *LA FÊTE des*

ques mar-  
quées par S.  
Jean. Con-  
firmation de  
la fête que  
l'on en tire  
pour déter-  
miner l'épo-  
que du bap-  
tême de Jé-  
sus-Christ.

(1) Pag. 476. — (2) See Codd. Regii a Thoyardo visi, p. 146. et alii. —

(3) Iren. adv. hæres. l. II. c. 39. n. 3. — (4) Pag. 464. — (5) Pag. 465. —

(6) Pag. 476.

*Juifs*, et que nous avons encore des manuscrits qui lisent ainsi. Mais la suite même du texte prouve que c'est en effet la vraie leçon, et que ce *dies festus* est véritablement la fête de Pâque. Il est vrai que les Juifs étoient obligés de se rendre à Jérusalem aux trois fêtes de Pâque, de la Pentecôte et des tabernacles; et ils n'y étoient obligés qu'en ces trois fêtes. Mais selon le témoignage de saint Jean, ce *dies festus* est une fête qui arriva après que Jésus-Christ eut fait remarquer à ses disciples, qu'il y avoit encore quatre mois jusqu'à la moisson (1). Or, la moisson commençoit à Pâque; c'étoit le lendemain de Pâque, qu'on offroit dans le temple la première gerbe. Jésus-Christ disoit donc cela quatre mois avant la Pâque; il y avoit deux mois que la fête des tabernacles étoit passée; et des trois fêtes solennelles où les Juifs devoient se rendre à Jérusalem, la première qui devoit arriver étoit la fête de Pâque. C'est donc de la fête de Pâque que saint Jean parle en cet endroit lorsqu'il dit : *Post hæc erat dies festus Judæorum*. La vraie leçon est donc, *ἡ ἑορτὴ των Ἰουδαίων*, LA FÊTE des Juifs. Cette fête étoit donc la Pâque. Il y a donc eu quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ. Le baptême de Jésus-Christ est donc postérieur à la Pâque de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire, et antérieur à la Pâque de la trentième année; ou plutôt le baptême de Jésus-Christ doit être du commencement de la trentième année. C'est ce que nous allons confirmer en répondant aux objections que l'on forme contre la preuve tirée du témoignage de saint Luc.

ARTICLE V. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de saint Luc.

Eclaircissement sur le témoignage de saint Luc touchant l'âge de Jésus-Christ au temps de son baptême. Confirmation de la preuve que l'on en tire pour fixer l'époque de la naissance de J.-C.

Nous soutenons que Jésus-Christ entroit dans la trentième année de son âge lorsqu'il fut baptisé; et nous prétendons que tel est le sens de cette parole de saint Luc : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens* (2). M. Plumyoën, pour nous enlever cette preuve, prétend (3) que le participe *INCIPIENS* ne doit pas se rapporter aux années de Jésus-Christ, mais au baptême de Jésus-Christ, par où Jésus-Christ commença d'entrer dans les fonctions de Messie, ou plutôt aux fonctions de Messie dans lesquelles Jésus-Christ commença d'entrer par son baptême.

M. Plumyoën prétend que le participe *incipiens* ne doit

(1) Joan. iv. 35. — (2) Luc. iii. 23. — (3) Pag. 459.

pas se rapporter aux années de Jésus-Christ, *parce qu'elles sont*, dit-il, *déjà modifiées par l'adverbe quasi*. Il suppose qu'après l'adverbe *quasi* le mot *incipiens* devient inutile, si on le rapporte aux années de Jésus-Christ. Mais l'interprétation même qu'il donne à ce texte de saint Luc, prouve que *incipiens* n'est pas inutile. Car M. Plumyoen sur le témoignage du seul saint Épiphane, prétend que Jésus-Christ fut baptisé au 6 des ides de novembre, c'est-à-dire au 8 de novembre, et qu'il avoit alors vingt-neuf ans et dix mois; en un mot que *Jésus-Christ n'avoit pas encore trente ans accomplis, mais qu'il en étoit très-près*; voilà ce qu'il croit trouver dans ces mots : *Erat quasi annorum triginta*. Et c'est précisément pour prévenir cette interprétation que saint Luc ajoute *incipiens*. L'expression, *Erat quasi annorum triginta*, étoit trop indécise; elle ne déterminoit pas si Jésus-Christ approchoit de sa trentième année, ou s'il y étoit entré; elle ne déterminoit pas s'il commençoit ou finissoit sa trentième année. Saint Luc fixe le sens de cette expression en ajoutant *incipiens*. Jésus commençoit d'entrer dans sa trentième année : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta INCIPIENS*.

Mais M. Plumyoen suppose que le mot *incipiens* se rapporte au ministère public de Jésus-Christ. *Il commençoit*, dit-il, *d'exercer les fonctions de Messie*; et il prétend justifier cette interprétation par d'autres phrases du *texte sacré*, qui sont, dit-il, *toutes semblables*. Mais c'est précisément par ces *phrases toutes semblables*, que nous lui prouverons que le mot *incipiens* dans saint Luc se rapporte aux années de Jésus-Christ dont saint Luc parle, et non au ministère public de Jésus-Christ, dont saint Luc ne parle pas. En effet quelles sont ces phrases toutes semblables? Il en cite deux. L'une est du chap. 1<sup>er</sup> des Actes, § 21. et 22. : *In omni tempore quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus, INCIPIENS a baptisate Joannis*. Mais dans cette phrase, le mot *incipiens* se rapporte à ce qui précède : *incipiens*, scilicet, *intrare et exire inter nos*. L'autre phrase est du même livre, chap. x. § 37. : *Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam, INCIPIENS a Galilæa post baptismum quod predicavit Joannes*. Mais dans cette phrase le mot *incipiens* se rapporte encore à ce qui précède : *incipiens*, scilicet, *fieri per universam Judæam*. De même donc lorsque saint Luc dit dans son évangile : *Et ipse Jesus erat quasi annorum tri-*

*triginta incipientibus*, *incipiens* se rapporte à ce qui précède, *incipiens*, *incipiat*, *esse quasi annorum triginta*. Et c'est précisément ainsi que saint Irénée l'expliquoit : « Jésus-Christ vint au baptême de Jean, dit ce père (1), » n'ayant pas encore rempli le nombre de trente années, » MAIS COMMENÇANT D'AVOIR ENCORE TRENTE ANS ; car » c'est ainsi, ajoute-t-il, que l'Évangéliste qui a » marqué son âge : *Jésus commença à être environ » trente ans*, lorsqu'il vint au baptême.

En vain M. Plumyoën prétend-il se prévaloir de ce témoignage même de saint Irénée. M. Plumyoën n'insiste que sur ces mots : *N'ayant pas encore rempli le nombre de trente années*. Mais moi j'insiste sur ceux-ci : *Mais commençant d'avoir environ trente ans*. Le sens de la première phrase laissoit une indétermination dont M. Plumyoën prétend se prévaloir ; mais saint Irénée lève lui-même cette indétermination par la seconde phrase. Jésus n'avoit pas encore trente ans accomplis ; mais il commençoit d'avoir environ trente ans ; il entroit dans sa trentième année ; il avoit environ trente ans commencés : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipientibus*.

En vain M. Plumyoën nous allègue-t-il le témoignage de saint Épiphane, *qui parôit*, dit-il (2), *avoir traité cette matière avec plus de soin que les autres*. Sans examiner ici de quelle valeur peut être le témoignage de saint Épiphane sur ce qui regarde les années de Jésus-Christ, nous remarquerons seulement que M. Plumyoën lui-même ne le suit pas en tout. Saint Épiphane dit (3) que Jésus-Christ fut baptisé au 6 des ides de novembre, c'est-à-dire au 8 novembre, sous le consulat de Julius Silanus et de Silius Nerva, c'est-à-dire, en la vingt-huitième année de l'ère vulgaire ; et il ajoute que Jésus-Christ avoit alors environ vingt-neuf ans et dix mois, parce qu'il met la naissance de Jésus-Christ au 8 des ides de janvier, c'est-à-dire, au 6 de janvier, sous le consulat d'Auguste pour la treizième fois et de Sylvanus, c'est-à-dire, en la seconde année avant l'ère vulgaire. M. Plumyoën reconnoît que SAINT ÉPIPHANE A CERTAINEMENT BESOIN DE CORRECTION en ce qu'il met la naissance de Jésus-Christ au 6 de janvier, tandis qu'elle est

(1) *Iren. adv. hæres. l. II. c. 59. Ad baptismum venit (Jesus) nondum qui triginta annos suppleverat, sed qui inciperet esse tanquam triginta annorum. Ita enim qui ejus annos significavit Lucas, posuit: Jesus autem erat quasi incipientibus triginta annorum, cum veniret ad baptismum.* — (2) *Pag. 460.* —

(3) *Épiph. hæres. 51.*

fixée au 25 décembre, par une tradition constante de l'église romaine, et par conséquent de l'église d'Occident, et qui a prévalu dans l'église d'Orient dès le temps de saint Jean Chrysostôme (1). Il reconnoit que cette tradition est préférable à une tradition particulière des Egyptiens suivie par saint Epiphane. Ainsi M. Plumyoën abandonne lui-même le témoignage de saint Epiphane sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ, et il ne reçoit le témoignage de cet auteur que sur l'époque du baptême. Sur quoi il ajoute : *Quant à ce que saint Epiphane dit que Jésus-Christ fut baptisé au 8 de novembre, quoique communément on suppose que ce fut au 6 de janvier, on ne produit rien d'assez pressant pour combattre ce témoignage. Car cette tradition même que l'on allègue pour le 6 de janvier, ne paroît pas appuyée sur une persuasion assez ferme.* Mais le témoignage de saint Epiphane est-il donc appuyé sur une persuasion plus fermée ? et M. Plumyoën peut-il produire quelque chose d'assez pressant pour combattre le sentiment commun fondé sur une ancienne tradition ? Au reste nous ne prétendons pas soutenir que Jésus-Christ ait été baptisé précisément au 6 de janvier ; nous soutenons seulement que son baptême ne peut être du 8 de novembre, parce qu'au 8 de novembre Jésus-Christ declinoit vers la fin de l'une des années de son âge, au lieu que selon le témoignage exprès de saint Luc, Jésus-Christ entroit dans l'une des années de son âge lorsqu'il fut baptisé. Nous en concluons que saint Epiphane n'a pas moins besoin de correction sur la date du baptême de Jésus-Christ que sur la date de sa naissance. Nous en concluons que le témoignage de saint Epiphane ni le témoignage de saint Irénée ne peuvent infirmer la preuve que nous tirons du témoignage de saint Luc, qui est au contraire confirmée par le témoignage de saint Irénée. Jésus commençoit d'avoir environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : il entroit alors dans la trentième année de son âge : *Et ipse Jesus erat quasi annorum viginti* INGIPIENS.

Or, le témoignage de saint Jean prouve que le baptême de Jésus-Christ doit être postérieur à la Pâque de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire et antérieur à la Pâque de la trentième année : donc il ne peut être que postérieur au 25 décembre de la vingt-neuvième année, jour auquel

(1) *Chrys. hom. xxxi. tom. v. de divers. Edit. Front. Duc.*

Jésus-Christ entroit dans cette année qui devoit être la trentième de son âge. Donc la trentième année de l'ère vulgaire étoit la trentième de l'âge de Jésus-Christ; donc la naissance de Jésus-Christ doit être du 25 décembre de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

III.  
Conclusion  
de cette Dis-  
sertation.

Ainsi par le témoignage de l'Écriture, il demeure prouvé que la mort de Jésus-Christ doit être de la Pâque de la trente-troisième année de l'ère vulgaire; que son baptême doit être du commencement de la trentième année; que sa naissance doit être de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire. Nous laissons au lecteur la satisfaction de tirer lui-même de ces principes les conséquences qui peuvent servir à l'éclaircissement des textes dont le sens dépend de la détermination de ces trois époques, et de reconnoître ainsi par sa propre expérience que le système que nous venons d'établir a l'avantage, non-seulement d'être fondé sur l'autorité des divines Écritures, mais encore de fournir le commentaire le plus naturel sur tous les textes évangéliques ou prophétiques dont le sens ou l'intelligence peut dépendre de la détermination des années de Jésus-Christ.

Je n'ignore pas que depuis que j'ai donné cette Dissertation, le savant auteur de *l'Art de vérifier les dates* a encore prétendu que notre ère chrétienne vulgaire est fautive, et que Jésus-Christ est né quatre ans, ou même cinq ans avant cette ère. Mais je supplie mes lecteurs d'observer que la principale preuve qu'il en donne, c'est que la mort d'Hérode est arrivée certainement, dit-il, vers Pâque de la quarante-deuxième année Julienne, c'est-à-dire, dans l'année 750 de Rome, quatrième avant l'ère vulgaire. Mais comment détermine-t-on à cette époque la mort d'Hérode? par le témoignage de l'historien Josèphe, ou par celui des médailles, c'est-à-dire, par le témoignage d'un historien convaincu de faux, et de quelques médailles susceptibles de diverses interprétations. Je crois avoir assez montré le foible de ces deux argumens.

Je n'ignore pas que l'auteur de *l'Abbrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, imprimé à Paris en 1768, en trois volumes in-8°, a encore prétendu soutenir que Jésus-Christ est né quatre ans avant l'ère vulgaire. Mais je prie mes lecteurs d'observer que toutes ses preuves sont appuyées sur le témoignage de l'historien Josèphe, qu'on n'a, dit-il, aucun motif de contester. Je crois avoir assez mon-

tré quel cas on peut faire du témoignage de cet historien sur le point dont il s'agit.

En un mot, je sais que le préjugé contre l'ère chrétienne vulgaire est très-répandu et très-accrédité; mais j'espère que tout lecteur impartial et exempt de préjugés, reconnoitra la force des preuves que j'ai mises sous ses yeux.

# DISSERTATION

SUR

## LA GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST.

---

I.  
Objections  
que l'on forme  
contre la  
généalogie de  
Jésus-Christ.

IL y a long-temps que les ennemis de notre religion forment contre nous des difficultés sur la généalogie de notre Sauveur. Si Jésus, disent-ils, n'est pas fils de Joseph, comme vous l'enseigniez, pourquoi vos évangélistes nous donnent-ils la liste des ancêtres de Joseph ? et s'il est fils de Joseph, pourquoi l'appellez-vous Fils de Dieu, et né d'une mère vierge ? On attend la généalogie de Jésus, et vous nous donnez celle de Joseph qui n'est pas son père. C'est ainsi que Porphyre, que les manichéens (1), que l'empereur Julien (2), que Celse raisonnoient (3) ; c'est ainsi que les Juifs raisonnent encore aujourd'hui contre nous. On nous objecte aussi les différences qui se trouvent entre les deux généalogies rapportées, l'une par saint Matthieu, et l'autre par saint Luc. Selon saint Matthieu, Joseph est fils de Jacob qui descendoit de Salomon, fils de David ; et selon saint Luc, le même Joseph paroît être fils d'Héli qui étoit descendant de Nathan autre fils de David : comment concilier ces deux généalogies ?

Pour répondre à ces difficultés et à ces objections, les pères et les commentateurs ont suivi diverses méthodes que nous proposerons ici, avec les raisons pour et contre. Mais avant d'entrer dans cet examen, il faut donner les deux généalogies en question, avec quelques notes, afin que le lecteur voie d'un coup d'œil les personnes dont on lui parle, et qu'il compare plus aisément ces deux généalogies l'une avec l'autre. Nous ne les prendrons l'une et l'autre que depuis David.

(1) *Vide Faust. Manich. apud Aug. lib. xxiii. contra Faust. c. 1. 2. 5. et lib. v. c. 1.* — (2) *Jul. apud Cyrill. Alex. lib. viii. contra eund. Julian.* — (3) *Vide Origen. contra Cels. l. ii.*

II.  
 Généalogie  
 de J.-C. selon saint  
 Matthieu et selon  
 saint Luc.

SALOMON.  
 ROBOAM.  
 ABIA.  
 ASA.  
 JOSAPHAT.  
 AMAZIAS (4).  
 OZIAS.  
 JOATHAN.  
 ACHAS.  
 ÉZÉCHIAS.  
 MANASSÉ.  
 AMON.  
 JOSIAS.  
 JOACHIM (5).  
 JÉCHONIAS.

NATHAN (3).  
 MATHATHA.  
 MENNA.  
 MELÉA.  
 ÉLIAKIM.  
 JONA.  
 JOSEPH.  
 JUDA.  
 SIMÉON.  
 LÉVI.  
 MATHAT.  
 JORIM.  
 ELIEZER.  
 JESU.  
 HER.  
 ELMADAN.  
 COSAN.  
 ADDI.  
 MELCHI.  
 NERI.

SALATHIEL.  
 PHADAIA (6).  
 ZOROBABEL.

ABIUD (7).  
 ÉLIACIM.  
 AZOR.  
 SADOC.  
 ACHIM.  
 ÉLIUD.  
 ÉLÉAZAR.  
 MATHAN.  
 JACOB.

RESA.  
 JOHANNA.  
 JUDA.  
 JOSEPH.  
 SEMEI.  
 MATHATHIAS.  
 MAHATH.  
 NAGGE.  
 HESLI.  
 NAHUM.  
 AMOS.  
 MATHATHIAS.  
 JOSEPH.  
 JANNÉ.  
 MELCHI.  
 LEVI (8).  
 MATHAT.

JOSEPH (9), époux de MARIE,

De laquelle est né JÉSUS.

(1) *Matt.* 1. 1. et *seqq.* — (2) *Luc.* 111. 23. et *seqq.* — (3) Nathan étoit fils de David, de même que Salomon. Nathan étoit l'aîné de Salomon. Mais Salomon régna par l'ordre du Seigneur. 2. *Reg.* v. 14. xii. 24. et 3. *Reg.* 1. 13. — (4) Tout le monde convient que ces trois rois ont été omis par saint Matthieu. — (5) Ce roi a été aussi omis par saint Matthieu — (6) Voyez ce qui est dit de *Phadaia* dans la page suiv. — (7) Depuis Zorobabel jusqu'à Jacob, père de saint Joseph, il y a apparemment quelques générations omises. Cela paroît en comparant la liste de saint Matthieu avec celle de saint Luc. — (8) Africain, Eusèbe et saint Irénée n'ont point lu ces deux mots, *Lévi* et *Mathat*. — (9) Sur saint Joseph, fils de

On voit par le parallèle de ces deux généalogies, que les deux branches de la famille de David, par Salomon et par Nathan, se sont réunies premièrement dans Salathiel (et dans Zorobabel, son petit-fils) (1), et ensuite dans la personne de Jésus, Fils de Marie, en sorte que Jésus étoit la branche ou le rejeton sorti de la racine de Jessé (2), fils de David et de Salomon, et héritier des promesses faites à l'un et à l'autre.

III.  
Difficultés  
que l'on forme sur ces  
deux généalogies. Réponses.

Mais comme les mêmes évangélistes nous apprennent que Jésus n'est pas fils de Joseph, mais de Marie, on forme ici plusieurs difficultés. 1° Pourquoi saint Matthieu nous donne expressément la généalogie de Joseph, et non pas celle de Marie ? 2° Comment on infère que Jésus-Christ est descendu de David et de Salomon, de ce que Joseph est fils de David ? 3° Comment Joseph peut avoir pour père deux hommes ; l'un Jacob, de la race de Salomon ; et l'autre Héli, de la race de Nathan ? 4° Enfin comment on peut prouver que Jésus est descendu de David et de Salomon, même en admettant le système qui veut que saint Luc donne la généalogie de la Vierge ; puisque Marie, selon cette hypothèse, descend de Nathan, et non de Salomon ?

A cela on répond, premièrement, que parmi les Hébreux on n'avoit pas coutume de tirer les généalogies des femmes ; 2° que Jésus étant fils de Joseph, ou par adoption, ou simplement comme fils de Marie son épouse, Joseph l'ayant reçu et élevé comme son fils, Jésus entroit par-là dans tous les droits de la famille de Joseph. 3° Héli pouvoit être père de Joseph selon la loi, et Jacob son père selon l'ordre de la nature ; ou au contraire. 4° Dans la supposition que saint Luc auroit donné la généalogie de la

Jacob, selon saint Matthieu, et d'Héli, selon saint Luc, voyez la suite de cette Dissertation. — (1) Selon l'auteur des Paralipomènes, Zorobabel fut fils de Phadaïa, et petit-fils de Salathiel. 1. Par. III. 17. - 19. Peut-être même Phadaïa étoit-il originairement dans saint Luc, puisque saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire comptent dans la généalogie rapportée par cet évangéliste, soixante-dix-sept générations : si on retranche Phadaïa, il n'y en aura que soixante-seize. *Aug. serm. 51. nov. edit. c. xxiii. Lucas qui ex baptismo Domini per generationes ascendit, septuagenarium et septimum numerum complet. Hieron. ep. ad Damas. tom. II. nov. edit. p. 565. Aiunt ab Adam usque ad Christum generationes septuaginta septem. Lege Lucam evangelistam, et invenies ita esse ut dicimus. Greg. in Job. l. IX. c. 2. Cum profecto constet, quod ab ipso mundi exordio usque ad Redemptoris adventum, per evangelistam non amplius quam septuaginta et septem propagines numerentur. — (2) Isai. XI. 1. 10. Rom. XV. 12.*

sainte Vierge, il s'ensuit démonstrativement deux choses : La première, que Jésus est fils de David ; et la seconde, qu'il est aussi fils et héritier de Salomon par deux endroits ; parce que les deux branches de Nathan et de Salomon se réunissent d'abord dans la personne de Salathiel, et ensuite dans le mariage de Joseph héritier de la branche de Salomon, avec Marie héritière de celle de Nathan. Ainsi Joseph a rassemblé les droits des deux familles dans la sienne ; il les a transmis à Jésus son fils et son héritier. Il faut développer tout cela, et proposer les difficultés et leurs réponses dans un plus grand détail.

La coutume de ne donner les généalogies que par les hommes parmi les Hébreux, est connue par la pratique continuelle de l'Écriture et par le témoignage des rabbins et des pères (1). *La famille de la mère n'est point une famille*, disent les docteurs juifs (2). Quoique Joseph ne fût pas le père naturel de Jésus-Christ, il suffisoit qu'il le reconnût pour son fils, qu'il l'élevât en cette qualité, qu'il l'adoptât, et le traitât comme son propre fils, pour le faire entrer dans les droits et les privilèges de sa famille, et pour faire que la généalogie de l'un fût celle de l'autre. Ajoutez que Jésus appartenoit encore à Joseph par un autre titre, à cause de Marie sa mère (3), laquelle étant la vraie épouse de Joseph, le fils qui lui étoit né durant son mariage sans opération humaine, étoit à lui, comme un fruit né dans son fonds. Jésus a rendu à Joseph l'obéissance et l'honneur qu'un fils doit à son père ; et les évangélistes, tout persuadés qu'ils étoient que Joseph n'avoit point engendré Jésus, ne laissent pas de l'appeler son père. La sainte Vierge l'appelle de même (4).

L'usage d'adopter se voit chez les Hébreux dès avant la loi. Sara donne sa servante à Abraham, afin que les enfans qui en naistroient, lui appartenissent par droit d'adoption (5). Jacob adopte Ephraïm et Manassé (6). La fille de Pharaon adopte Moïse (7). Esther passoit pour fille de Mardochee son oncle (8). L'aîné des enfans qui naissoient d'une femme qui avoit épousé le frère de son mari mort sans enfans, étoit considéré comme fils de celui qui n'avoit point

IV.  
La généalogie de J.-C. se trouve dans celle de Joseph même rapportée par saint Matthieu. Pourquoi ?

(1) Iren. lib. III. cap. 18. Tertull. contra Judæos. Athan. epist. ad Epictet. Ambros. l. III. in Luc. Aug. plurib. locis. Hieronym. hic; alii passim etiam ex recentioribus. — (2) משפחת אב לא משפחת אם — (3) Vide Mald. Brug. Grot. alios et Aug. lib. 2. de cons. c. III. — (4) Luc. II. 48. — (5) Genes. XVI. 2. — (6) Gen. XLVIII. 5. — (7) Exod. II. 10. — (8) Esth. II. 7. 15.

laissé de lignée (1). Quand donc Jésus ne seroit considéré que comme fils adoptif de Joseph, c'en seroit assez pour lui donner droit de prendre la qualité de fils de David, et de se porter pour héritier des promesses faites à cette famille.

Mais il y a une raison plus forte que celle-là; c'est que Marie étoit de la même famille et de la même maison que Joseph. Ainsi faire la généalogie de l'un, étoit faire aussi celle de l'autre. Le premier fait est attesté par tous les pères unanimement (2). Ils remarquent que la loi vouloit que les filles se mariassent dans leur tribu, et autant qu'il se pouvoit, dans leur famille. Elle les y obligeoit même en certains cas; comme lorsqu'une fille étoit héritière de sa famille (3), ou lorsqu'une femme avoit perdu son époux, sans en avoir eu d'enfans (4). Dans ces deux cas, elles étoient obligées de prendre des maris dans leur famille. Or, c'est une très-ancienne tradition dans l'Eglise, que la sainte Vierge étoit fille unique (5), et par conséquent héritière des biens de son père; et quelques-uns ajoutent que Joseph son oncle, ou son plus proche parent, fut obligé par la loi de la prendre pour femme.

V.  
Difficultés  
que l'on forme  
contre ce  
sentiment.  
Réponses.

Il est vrai que l'on forme quelques difficultés contre ce sentiment. 1° On n'a aucune certitude que Marie ait été héritière de sa famille, et fille unique de son père. Le silence des évangélistes, qui ne lui donnent point de frères, n'en est pas une bonne preuve. Or, généralement les filles d'Israël pouvoient se marier à qui elles vouloient, soit de leur tribu ou d'une autre. 2° Quand on avoueroit que la sainte Vierge étoit fille unique et héritière, il ne s'ensuivroit pas qu'elle dût épouser un mari de sa famille. Il suffisoit qu'il fût de sa tribu. Or, pour l'accomplissement des prophéties, il ne suffit pas de montrer que Jésus étoit de la tribu de Juda, il faut faire voir qu'il étoit de la race de David, et de la famille de Salomon. D'ailleurs il est fort incertain si du temps de notre Seigneur, on observoit encore la loi à cet égard (6). Les biens des tribus et des familles étant confondus, le motif de la loi ne subsistoit plus. 3° Saint Luc dit expressément que la sainte Vierge étoit cousine

(1) *Deut.* xxv. 5. 6. — (2) *Iren.* lib. iii. c. 18. *Tertull. contra Jud. Aug. quæst. in Judic.* q. 47. et *quæst. in N. T.* q. 86. et lib. xxiii. *contra Faust. et Hieron. hic.* *Ambros. lib. iii. in Luc. Nyssen. de S. Christi nativ. Damascen. alii.* — (3) *Num.* xxxvi. 6. 7. — (4) *Deut.* xxv. 5. 6. — (5) *Hilar. in Matt.* 1. *Euseb. hist. Eccl. lib. 1. c. 7. ad finem. Cyrill. contra Julian. lib. viii. et viii. Eucher. q. 2. in Matt. Euthym. Theophyl. ad Matt.* 1. *Vide Mald. ad Matt.* 1. 16. *Brug. Grot. ibid.* — (6) *Nazianz. earm.* 39.

d'Elisabeth, qui étoit de la race d'Abraham. Il est donc fort probable que Marie étoit de la même race. Ce qu'on a dit de l'adoption de Jésus-Christ faite par saint Joseph, et du droit que lui donnoit la qualité de fils de Marie, comme épouse de Joseph, à l'héritage et à la généalogie de Joseph, ne suffit pas pour la parfaite exécution des promesses. Dieu nous a promis un Messie né de David, non par adoption, ou par communication des droits de famille, mais selon la chair (2).

Nous avouons que, selon les Écritures, le Messie devoit être de la tribu de Juda, de la famille de David, et même, si l'on veut, de la race de Salomon, selon la chair; mais nous avons des preuves indubitables que Jésus-Christ en étoit, non-seulement par Joseph, dont il étoit légitime héritier, mais même par Marie, qui lui avoit donné la naissance. Il est vrai que les filles d'Israël pouvoient se marier hors de leur tribu, à moins qu'elles ne fussent héritières; mais en ce dernier cas la loi vouloit qu'elles prissent des époux dans leur tribu (3), ou même dans leur famille, comme l'enseignent de très-habiles commentateurs (4), afin que les enfans d'Israël conservassent chacun l'héritage de leur père. Or, que Marie ait été héritière, quoique nous n'en ayons pas des preuves de fait expresses dans les livres saints, nous avons sur cela une tradition très-ancienne, et qui ne nous a jamais été contestée même par les Juifs. Quoique du temps de notre Seigneur, les biens des familles et des tribus ne fussent peut-être pas aussi arrangés et aussi distingués qu'ils l'avoient été avant la captivité de Babylone, il n'est nullement croyable qu'on eût négligé la loi qui oblige les filles héritières d'épouser un homme de leur famille. Il y a d'autres biens que des terres; et toujours, soit que leur héritage subsistât dans le partage de leur tribu ou ailleurs, il étoit à eux; et c'étoit l'esprit de la loi que ce bien et cet héritage demeurassent dans leur famille. Tobie et Raguel, qui demeuroient dans une terre étrangère, ne se croyoient pas dispensés de cette obligation (5), eux dont toutes les richesses consistoient en argent, en esclaves et en bétail.

La parenté de la sainte Vierge et de sainte Elisabeth,

(1) *Luc.* 1. 5. 36. — (2) *Gen.* XLIX. 10. *Isai.* XI. 1. *Psal.* CXXXI. 11. *Rom.* 1. 3. *Hebr.* VII. 14. — (3) *Num.* XXXVI. 6. *Hebr.* *Tantum ut familie tribus patris sui. Et ꝑ* 8. *Hebr.* *Et omnis filia quæ hæreditabit possessionem de tribubus filiorum Israel, uni ex familia tribus patris sui erit in uxorem; et possideant filii Israel unusquisque hereditatem patrum suorum.* — (4) *Vide Grot. ad Matt.* 1. *Chrysost. Epiphan.* — (5) *Tob.* VII. 14.

qui étoit de la race d'Aaron, mérite qu'on s'y arrête davantage; non que la difficulté soit plus grande, mais parce que quelques pères (1) ont cru que saint Matthieu nous donnoit la généalogie de Jésus comme roi; et saint Luc, sa généalogie comme prêtre. Quand cela seroit, la parenté de Marie avec Elisabeth, et l'alliance de la famille royale à la famille sacerdotale, non-seulement ne nuiront point à notre cause, mais elles y serviroient, puisque nous soutenons que Jésus-Christ est en même temps roi et prêtre. Marie peut donc être cousine d'Elisabeth, parce que quelqu'un de la famille d'Elisabeth aura épousé une parente de la sainte Vierge, de la tribu de Juda; ou parce que quelque parent de Marie aura épousé la fille d'un prêtre, de la famille d'Elisabeth. Il n'y a rien en cela que de très-aisé, puisque, comme on l'a dit, les filles qui n'étoient point héritières, pouvoient épouser qui elles vouloient. Et les filles des prêtres avoient encore en cela, selon la loi, un privilège plus étendu que les autres, puisque leurs pères n'ayant point d'héritage dans le pays, leurs filles ne pouvoient jamais se rencontrer dans le cas qui oblige les héritières d'épouser leurs parens, pour éviter le mélange et la confusion des héritages.

Mais quand nous disons que Jésus est prêtre aussi-bien que roi, et qu'il réunit dans sa personne les privilèges de la royauté et de la prêtrise, nous n'avouons pas que saint Luc nous ait donné sa généalogie en le considérant comme prêtre; et saint Matthieu, en le considérant comme roi. Le sacerdoce de Jésus-Christ n'est point selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech (2). Dans le dénombrement de saint Luc, nous ne voyons ni Aaron, ni aucun de ses fils, ni en un mot, aucun des prêtres connus par l'histoire. Le Messie étoit venu abroger le sacerdoce d'Aaron, pour en établir un nouveau. Les évangélistes ne parlent en aucun endroit de son sacerdoce, comme descendant d'Aaron; mais ils relèvent partout sa qualité de fils de David. Saint Paul remarque expressément que Jésus-Christ n'étoit point de la tribu de Lévi, mais de la tribu de Juda (3). Saint Luc suit manifestement la généalogie de David jusqu'à Zorobabel; et qui croira que depuis cet endroit il

(1) *Aug. lib. xiiii. contra Faust. c. 8. lib. ii. de consensu, c. 2. lib. lxxxiii. Quæst. 9. 61. Epiphân. hæres. 78. Julian. Tolet. contra Judæos, lib. iii. Hilar. in Matt. c. 1. Vide Baron. ad annal. apparat. n. 30. 31. 32. Mald. ad Matt. i. 16. — (2) *Psalm. cix. 4. Hebr. v. 6. vii. 17. — (3) Hebr. vii. 13. 14.**

l'abandonne, pour suivre celle des prêtres, en avertir, et sans aucune raison ? Il faut donc conclure que Jésus étoit fils de David selon la chair, par ce raisonnement qui est sans réplique : Saint Luc et saint Matthieu nous apprennent que Jésus n'est pas fils de Joseph ; les mêmes évangélistes soutiennent que Jésus est fils de David ; il ne peut donc l'être que par Marie sa mère : Marie et Jésus sont donc de la race de David. Ces évangélistes montrent que Joseph est de la tribu de Juda, et de la race de David ; Marie et Joseph sont donc de la même tribu et de la même famille.

Les deux pères que l'Évangile semble donner à saint Joseph ; savoir, *Jacob*, selon saint Matthieu, et *Héli*, selon saint Luc, font ici le plus grand embarras ; c'est le principal sujet de cette Dissertation. Les pères et les interprètes ont senti cette difficulté dès le commencement, et nos adversaires n'ont pas manqué de la relever. Pour y répondre, on a dit trois choses : 1<sup>o</sup> que Jacob étoit père de Joseph selon la nature, et Héli son père selon la loi (1) ; 2<sup>o</sup> ou au contraire, qu'Héli étoit son père selon la nature, et Jacob selon la loi (2) ; ou enfin, 3<sup>o</sup> que Joseph étoit fils de l'un par adoption, et de l'autre par la nature (3).

Le premier sentiment a pour lui le texte exprès de saint Matthieu, qui dit, que *Jacob engendra Joseph* ; au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph étoit d'Héli*, qu'il lui appartenait ; comme il dit à la tête de sa généalogie, qu'*Adam est de Dieu* ; c'est-à-dire, qu'il est sorti des mains de Dieu, qu'il est sa créature. Cette opinion a été suivie par presque tous les anciens ; et Jules Africain, qui vivoit dans la Palestine au commencement du troisième siècle, assuroit qu'il l'avoit apprise de quelques parens de notre Sauveur selon la chair, qui de Nazareth et de Cocaba, bourgs de Judée, s'étoient répandus en plusieurs endroits de la terre. Voici comme ils expliquoient cette généalogie. *Mathan* descendu de David par Salomon, et *Melchi* descendant du même David par Nathan, épousèrent l'un après l'autre une même femme nommée *Escha*. Mathan en eut *Jacob* ; et Melchi en eut *Héli*. Ce dernier se maria ; et étant

## VI.

Comment Joseph peut-il être en même temps fils de Jacob selon saint Matthieu, et fils d'Héli selon saint Luc.

(1) *African. ad Aristid. apud Euseb. lib. 1. hist. Eccles. c. 7. Aug. retract. lib. 11. c. 12. Justin. quæst. 66. Hieron. in Matt. 1. Eucler. quæst. 3. in Matt. Bedæ in Luc. Damascen. lib. 14. cap. 15. de fide, Theophyl. etc. — (2) Ambros. in Luc. alii apud Aug. Quæstionib. in N. T. q. 56. Vid. Grot. in Matt. Vers. de gener. Christi. — (3) Aug. lib. 11. de cons. c. 2. 3. et lib. 11. quæst. Evang. q. 2.*

mort sans enfans, Jacob épousa sa veuve, en vertu de la loi de Moïse (1); et de ce mariage vint *Joseph*, qui par ce moyen étoit fils de *Jacob* selon la nature, et d'*Héli* selon la loi.

Cette réponse d'Africain, soutenue de l'autorité de presque tous les pères, est d'autant plus digne de considération, qu'elle est fondée sur le témoignage de la famille même de Jésus-Christ selon la chair. Mais elle ne satisfait qu'à une partie de la difficulté. Elle nous tire d'embarras par rapport aux deux pères que les évangélistes donnent à saint Joseph; mais premièrement elle ne nous fait pas voir comment Jésus selon cette hypothèse, est fils de David ou de Salomon, et elle ne nous dit rien de la parenté de Joseph et de Marie: secondement elle est contraire au texte de saint Luc, qui met *Mathat* et *Lévi* entre *Héli* et *Melchi*; au lieu qu'Africain et ceux qui l'ont suivi (2), donnent à Héli pour père immédiat *Melchi*, qui selon nos exemplaires de saint Luc, ne doit être que son bisaïeul. Je ne parle point des défauts que l'on reproche ici à Africain, de son peu d'exactitude et de sa crédulité; et je n'insisterai point contre la tradition qu'il rapporte, je ne l'attaquerai point par son endroit foible, qui est la distance du temps où les parens de Jésus-Christ lui parloient, et celui de la naissance de saint Joseph. Cette distance est d'environ trois cents ans. Nous serons peut-être obligés dans la suite de lui opposer une autre tradition presque aussi ancienne, qui fait d'*Héli* le père de la sainte Vierge.

Nous ne considérons ici que les deux premières difficultés. Nous avons déjà répondu par avance à la première, en montrant par l'Evangile même, que Joseph et Marie étoient de la même tribu et de la même famille; et que Jésus-Christ, comme fils de Marie, et comme héritier de Joseph, devoit jouir des privilèges et des promesses faites à Abraham, à David et à Salomon. Quant à la seconde, la manière la plus simple et la plus naturelle d'y répondre, est de dire que Jules Africain, et les autres anciens qui l'ont suivi, ne lisoient point dans saint Luc les noms de *Mathat* et de *Lévi* entre *Héli* et *Melchi*. On pourroit peut-être penser que ces deux noms sont passés du 29. dans

(1) *Deut. xxv. 5. 6.* — (2) *Euseb. hist. eccles. loco cit. Ambr. lib. iii. in Luc. Nazianz. carm. de Christi generat. Saint Augustin et saint Jérôme marquent soixante-dix-sept générations dans saint Luc.*

celui-ci (1). Saint Irénée (2) ne compte que soixante-douze générations depuis Jésus-Christ jusqu'à Adam; ce qui fait voir qu'il n'y trouvoit pas ces deux personnes; car en les y comptant, il y a soixante-quatorze générations, en n'y comprenant point Adam ni Jésus-Christ. Grotius soutient que ce n'est que depuis le quatrième siècle que *Mathat* et *Lévi* ont paru dans ce verset de saint Luc. Nous ne décidons point ici si cette manière de lire est la meilleure; il nous suffit que l'une et l'autre se trouvent autorisées: la première, par ces anciens pères; et la seconde, par tous nos exemplaires manuscrits et imprimés; car M. Mille n'en marque aucun où il n'ait trouvé *Mathat* et *Lévi*.

Il reste à présent à examiner l'hypothèse qui veut que saint Matthieu fasse la généalogie de saint Joseph; et saint Luc celle de la Vierge. Ce sentiment est devenu fort commun; et la plupart des modernes l'ont embrassé avec chaleur (3), prétendant sauver toutes les difficultés que l'on forme contre les évangélistes, et rendre raison de ce qui embarrasse dans les autres hypothèses. Par-là on montre que Jésus est né de David selon la chair, selon les Écritures; et on explique comment Joseph est fils de Jacob et d'Héli; de Jacob, selon la chair; et d'Héli, en qualité de son gendre et d'époux de Marie. On voit la sagesse des deux évangélistes, ou plutôt du Saint-Esprit qui les animoit, en inspirant à saint Matthieu d'écrire la généalogie de Joseph, et à saint Luc celle de la Vierge; pour montrer qu'indépendamment de Joseph, Jésus étoit toujours fils de David; et que par sa qualité de fils de Joseph époux de Marie, il étoit héritier des promesses faites à Salomon.

On ne peut faire que trois objections contre ce sentiment, et encore elles ne sont pas difficiles à résoudre. La première: Le texte de saint Luc (4) porte à croire que Joseph étoit propre fils d'Héli, de même qu'Héli est fils de Mathat, et Mathat de Lévi, et ainsi des autres; car ce texte est le même partout. La seconde: Ce sentiment n'est point appuyé dans l'antiquité. Les pères ne s'en sont pas servis pour réfuter les calomnies des païens ni des hérétiques.

(1) Mill. Proleg. in N. Test. Gr. Proleg. 817. — (2) Irenæ, lib. III. c. 33. — (3) Galatin. Jans. Genebr. Grot. Spanheim. Dubia Evang. Gemar. Lig-foot. Hor. Hebr. Brug. in Matt. Voss. de gener. Christi. Thoynard. Harmon. p. 3 et 13. — (4) Luc. III. 23. 24. Ως υἱὸς Ἰωσήφ, τοῦ Ἡλὶ, τοῦ Ματθαί, τοῦ Λεβὶ, etc.

VII.  
Opinion de ceux qui prétendent que la généalogie rapportée par saint Luc, est celle de la sainte Vierge. Réponses aux objections.

ques. Si c'eût été la vraie manière d'expliquer cet endroit, auroit-elle été inconnue à toute l'antiquité, surtout étant si aisée? La troisième : Les promesses de la naissance du Messie faites à Abraham, renouvelées à Juda par la prophétie de Jacob (1), et confirmées à David, devoient s'accomplir dans la postérité de Salomon, le bien-aimé du Seigneur (2). Or, Marie ne descendoit pas de Salomon, mais de Nathan; donc, suivant cette hypothèse, Jésus fils de Marie ne seroit pas l'héritier des promesses faites à Salomon et à ses descendans.

A la première difficulté, on peut répondre, que le texte de saint Luc (3) peut recevoir plusieurs sens. Par exemple (4) : Or, Jésus commençoit sa trentième année, étant fils d'Héli (par sa mère Marie), quoiqu'on le crût fils de Joseph. Ou bien : Joseph est nommé fils d'Héli, c'est-à-dire, son gendre (5), suivant une manière très-usitée dans l'Écriture (6), et dans toutes les langues. La phrase de saint Luc ne dit pas nécessairement une filiation et une paternité naturelle, d'Héli à Joseph et de Joseph à Héli; non plus que d'Adam à Dieu et de Dieu à Adam, dans le même chapitre, § 38. Il suffit que Joseph soit fils d'Héli, ou par adoption, ou par alliance, ou en vertu de la loi. Les anges sont nommés *les enfans de Dieu* (7). Le premier fils d'un homme qui a épousé la veuve de son frère mort sans enfans, est nommé le *fils* de ce frère défunt (8). Les enfans adoptifs, et en général les héritiers, sont nommés *les fils* de ceux qui les ont adoptés, et dont ils héritent (9). Le nom de *père* ne signifie donc pas toujours celui qui a engendré. Si saint Luc n'a pas exprimé le nom de Marie fille immédiate d'Héli, mais seulement celui de Jésus son petit-fils, et celui de Joseph son gendre, c'est qu'il avoit déjà assez parlé de Marie, et qu'il avoit averti qu'elle avoit conçu et enfanté Jésus, sans avoir eu commerce avec aucun homme.

Comme il écrivoit principalement pour les païens, et qu'il avoit avancé que Jésus n'avoit point de père selon la chair, il étoit naturel qu'il donnât la généalogie de sa mère.

(1) Gen. XLIX. 10. — (2) 2 Reg. VII. 12.-16. XII. 25. — (3) Luc. III. 3. Καὶ αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ὡσεὶ ἕβων τριακόντα ἀρχόμενος, ὧν (ὡς ἰνομήτρο) υἱὸς Ἰωσήφ τοῦ Ἠλίου. — (4) Ita explicant Gomar. Voss. Spanhem. Iren. Diiodati. Ligfoot. Hor. Hebr. — (5) Ita Brugensg. Ligfoot. Harm. Pisc. — (6) Vide Grot. ad Matt. 1 et ad Luc. III. — (7) Job. 1. 6. XXXVIII. 7. — (8) Deut. XXV. 6. — (9) Vide Aug. lib. 11. de consensu, c. 3. et serm. 51. nov. edit. c. 18. et seqq.

Pour saint Matthieu, il avoit des raisons de ne pas agir autrement, puisqu'il écrivoit pour les Juifs, qui n'avoient pas coutume de donner les généalogies des femmes : et d'ailleurs comme ils étoient beaucoup plus instruits des généalogies de leur nation, et surtout de la race de David, il se contente de montrer le droit incontestable de Jésus-Christ à la royauté, par un dénombrement qui n'est pas toujours immédiat. Il laisse à suppléer quelque chose à ceux à qui il parle. Il omet, par exemple, trois rois depuis David jusqu'à la captivité; et depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ, il ne met que quatorze personnes; au lieu que saint Luc en met vingt-trois. On voit bien que ces omissions ne sont pas frauduleuses. C'est un auteur qui ne touche que les principaux points de son dénombrement, et qui se repose du reste sur ceux à qui il parle. Saint Luc au contraire n'omet rien, parce qu'il s'agit de prouver la succession du sang et de la nature.

Quant à ce qu'on objecte qu'en suivant saint Luc, on ne prouve pas que Jésus descende de Salomon selon l'ordre naturel, mais seulement de la branche de Nathan fils de David, on peut répondre qu'il ne paroît pas formellement par l'Écriture, que Dieu ait promis que ce seroit de la race de Salomon selon la chair, que le Messie devoit naître; mais seulement de la race de David. Dieu promet la royauté à Salomon et à sa postérité, à l'exclusion de ses frères enfans de David. Mais la promesse du Messie regarde toute la famille de David. Or, Jésus, selon saint Matthieu, est indubitablement héritier de Joseph descendu de la branche de Salomon : il est donc en ce sens héritier de la royauté de Salomon. Selon saint Luc, il descend de Nathan et de David selon la chair, par Marie et par Héli; il est donc le vrai fils de David. Salomon nous est dépeint dans toute l'Écriture comme type et comme figure du Messie; la loi ancienne n'a rien eu de plus grand ni de plus illustre que ce prince; on remarque entre lui et le Messie une infinité de traits de ressemblance; mais il n'est point dit que Salomon dût être le père du Messie.

Enfin les deux branches de Nathan et de Salomon s'étant réunies dans Salathiel et dans Zorobabel, qui se rencontrent dans la ligne généalogique des deux évangélistes, le sang de David est rassemblé dans ces deux personnes, et les branches qui en sont sorties, sont également de l'une et de l'autre tige. *Héli* de saint Luc, et *Jacob* de saint

Matthieu, sont tous deux fils de David, de Salomon et de Nathan. Ce sont deux branches sorties du même tronc. Le même sang coule dans les veines des uns et des autres. Ainsi de quelque côté qu'on envisage notre Sauveur, on voit toujours qu'il vient de David, et qu'il réunit dans sa personne tous les droits de cette auguste famille, tant du côté de Joseph que du côté de Marie sa mère.

VIII.  
Ancienneté  
de cette opi-  
nion ; son  
origine.

Quoique les pères aient rarement proposé le système qui veut que saint Luc ait donné la généalogie de la sainte Vierge, parce que l'autorité de Jules Africain, fondé sur le récit des parens de Jésus-Christ selon la chair, les retenoit ; on ne laisse pas de la remarquer dans saint Augustin (1) et dans quelques autres (2), qui ont cru que saint Luc avoit rapporté la généalogie de Jésus comme prêtre ; car on sait que Marie seule étoit alliée à la race sacerdotale. On peut même assurer que c'est la première qui ait eu cours dans l'Eglise. Et si dans la suite elle est tombée, ou du moins si elle ne s'est pas si bien soutenue, c'est qu'elle s'est trouvée dans de très-anciens livres que l'Eglise a déclarés apocryphes, à cause de l'abus que les hérétiques en faisoient, et des mauvaises choses qu'ils y avoient insérées. Nous allons montrer que cette hypothèse a toujours été connue chez les Grecs, et qu'elle n'est nullement nouvelle, ni dénuée de l'autorité des anciens, comme on se l'est imaginé.

On lit dans un très-ancien livre écrit par les ébionites dès le temps des apôtres, ou très-peu après leur mort (3), que Marie étoit fille de Joachim et d'Anne. Ce livre connu sous le nom de *Protévangile de saint Jacques*, est attribué à saint Jacques de Jérusalem, frère du Seigneur, c'est-à-dire, cousin germain de Jésus-Christ par une des sœurs de la sainte Vierge. Voici le précis de cet ouvrage, qui a été cité assez souvent par les anciens. Joachim étoit un homme fort riche dans Israël, lequel faisoit à toutes les fêtes solennelles de magnifiques sacrifices dans le temple du Seigneur. Un jour, lorsqu'il vouloit faire son offrande, un nommé Ruben lui dit : *Cela ne vous est point permis, parce que vous n'avez point de postérité dans Israël.* Joachim chargé de confusion, se retira dans le désert, où il avoit de grands troupeaux, et y demeura quarante jours,

(1) *Aug. lib. 2. de consensu, c. 1. 2. 3.* — (2) *Hilar. in Matt. 1. initio. Epiphani. hæres. 78.* — (3) *Eusèbe, Hist. eccl. liv. III. c. 20. Saint Epiphane, hæres. 51. c. 2. Saint Jérôme, des Hommes illustr. c. IX. mettent le commencement des ébionites sur la fin du premier siècle.*

s'y exerçant dans le jeûne et dans la prière. Anne son épouse de son côté chargée de reproches par une de ses servantes, se retira dans son jardin, et y pleura amèrement sa stérilité. Un ange vint lui dire que Dieu avoit exaucé sa prière, et qu'elle deviendrait mère. En même temps, un autre ange annonça à Joachim la même chose.

Joachim revint en sa maison, et au bout de neuf mois, Anne enfanta Marie. Trois ans après, ses parens la présentèrent au temple. Elle y demeura jusqu'à l'âge de douze ans, nourrie de la main d'un ange. Au bout de ce terme, les prêtres délibérèrent sur ce qu'ils devoient faire de Marie, qui commençoit à devenir grande. Il fut résolu qu'on feroit venir les veufs d'Israël, et qu'on la confieroit à la garde de celui en faveur de qui Dieu feroit un miracle. Les veufs vinrent donc au temple, et présentèrent chacun la verge qu'ils tenoient en main, au grand-prêtre, qui entra dans le Saint, et fit sa prière. Au sortir du lieu saint, il rendit à chacun sa verge; et on n'y remarqua rien d'extraordinaire, sinon dans la dernière, qui étoit celle de Joseph. Une colombe sortit de cette verge, et se reposa sur la tête de ce vieillard; car Joseph étoit vieux, et avoit déjà des enfans. Il s'excusa même sur cela de prendre Marie en sa garde.

Mais enfin il la reçut, et l'amena dans sa maison. De là il alla à la campagne travailler de son métier de charpentier. Pendant son absence, Marie étant un jour allée dehors pour puiser de l'eau, entendit en chemin une voix qui lui dit : *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Marie étonnée d'entendre cette voix, s'en retourna promptement à la maison, et se remit à son travail. Aussitôt l'ange du Seigneur se présenta devant elle, et lui dit : *Ne craignez point, Marie; vous avez trouvé grâce devant le Seigneur de toutes choses, et vous concevrez par sa sainte parole.* Elle alla ensuite saluer sainte Elisabeth; et voyant que sa grossesse commençoit à paroître, elle revint à Nazareth.

Joseph son époux étant retourné à sa maison, après six mois d'absence, fut fort étonné de voir Marie enceinte. Il se reprochoit de l'avoir si mal gardée, et lui fit à elle-même de vifs reproches de ce qui lui étoit arrivé, supposant qu'elle s'étoit laissée corrompre. Marie lui soutint qu'elle

étoit vierge ; mais qu'elle ne savoit ce que vouloit dire ce qui paroissoit dans son sein.

L'auteur raconte ensuite de quelle manière Marie amenée par Joseph au grand-prêtre fut obligée de boire les eaux d'amertume ou d'épreuve ordonnées par la loi (1), le voyage de Joseph, de ses fils et de Marie son épouse, à Bethléhem ; l'histoire miraculeuse de la naissance de Jésus-Christ, et le miracle arrivé à une femme incrédule, nommée Salomé, qui ayant voulu éprouver la virginité de Marie, après son enfantement, vit sa main brûler, et prête à tomber de son corps, et ne fut guérie qu'en touchant et en portant sur ses bras l'enfant Jésus. Il parle après cela de l'arrivée des mages, du meurtre des innocens, et comment Elisabeth se sauva avec le jeune Jean-Baptiste, et fut cachée miraculeusement dans une montagne, qui s'ouvrit pour les recevoir ; enfin de quelle manière Hérode fit tuer entre le temple et l'autel, Zacharie père de saint Jean, parce qu'il ne lui avoit pas découvert le lieu où étoit caché son fils Jean-Baptiste. A Zacharie grand-prêtre, succéda par le sort le saint vieillard Siméon, qui reçut dans le temple le Sauveur entre ses bras.

Nous ne prétendons point autoriser cette pièce dans toutes ses parties. On convient qu'elle n'a jamais passé pour canonique dans l'Eglise. Le pape Gélase (2) l'a mise au rang des livres apocryphes. Les pères qui l'ont citée, n'ont pas entendu qu'elle ne contint rien que de certain. Mais pour ce qu'ils en ont adopté comme sûr, on peut, ce me semble, le regarder comme une tradition apostolique. Les auteurs de ces pièces fausses supposoient toujours certains faits reconnus de tout le monde. Sans cela personne n'auroit voulu les recevoir. Dans cet ouvrage que nous examinons, ne trouve-t-on, pas le récit de l'annonciation de Marie, l'adoration des mages, le meurtre des innocens à Bethléhem ? Les faiseurs de romans ne feignent pas tout ce qu'ils rapportent ; ils conservent les noms et les principales circonstances de la vie de leur héros : ils ont grand soin de ne pas s'éloigner de son caractère. Rien n'obligeoit ceux qui composoient cet écrit, dans un temps si voisin des apôtres, et où la mémoire des père et mère de la sainte Vierge étoit si récente, de feindre les

(1) Num. v. 17. et seqq. — (2) Gelas. in Concil. Rom. *Evangelium nomine Jacobi apocryphum... Liber de nativitate Salvatoris, et obstetricis apocryphum. Innocent I. ep. 5. ad Exuperium, cap. 7.*

noms de *Joachim* et d'*Anne*. Ils auroient agi contre leur intérêt et contre leur intention par une telle fiction. Ç'auroit été décréditer de gaieté de cœur leur propre ouvrage. Nous croyons donc qu'ils savoiènt parfaitement que le nom du père de Marie étoit *Joachim*, et que celui de sa mère étoit *Anne*. Nous ne nous intéressons à la défense que de ces deux noms.

Guillaume Postel (1), qui le premier traduisit le Protévangile du grec en latin, assure qu'il est regardé comme authentique dans les églises d'Orient, et qu'il y est lu dans les assemblées. Il conjecture que c'est comme la tête ou le commencement de l'évangile de saint Marc. La souscription qu'on lit à la fin de cet ouvrage, marque qu'il est de saint Jacques frère du Seigneur. Voici ce qu'elle porte : *Moi Jacques, ai écrit cette histoire à Jérusalem : et comme Hérode y eut excité du tumulte, je me retirai dans le désert ; après quoi je revins à Jérusalem, où je vécus dans la paix, en bénissant Dieu, qui m'a fait la grace d'écrire cette histoire, etc.*

Ce que dit Postel, que le Protévangile est reconnu pour authentique, ne passe pas pour certain dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais on ne peut disconvenir qu'on ne le lise parmi les Grecs, et que les Orientaux ne reconnoissent plusieurs des circonstances qui y sont rapportées. Les plus anciens pères de l'Eglise, ou en ont rapporté quelques circonstances, ou du moins y ont fait allusion dans leurs écrits. Tertullien (2), par exemple, parle du sang de Zacharie, qui fut long-temps imprimé sur le pavé du temple. Origène (3) cite de cet évangile, que Joseph avoit eu des enfans d'une première femme, qui sont nommés *les frères du Seigneur*. Saint Epiphane (4), saint Grégoire de Nysse (5), l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (6), Eustathe d'Antioche (7), le moine Epiphane (8), ont connu cet ouvrage. Nicéphore (9) cite une lettre d'Évode, successeur de l'apôtre saint Pierre dans le siège d'Antioche, où l'on trouve des particularités prises de ce Protévangile. Le même auteur cite le martyr saint

(1) Guill. Postel. *Epist. dedicator. ad Rempubl. Venet. ante editionem Protévangeli. Basilæ, 1552. per Oporin.* — (2) Tertull. *Scorpiac. c. viii. Vide et Hieron. ad Matt. xxiii. 35.* — (3) Origen. *in Matt. p. 223.* — (4) Epiphane. *hæres. 30.* — (5) Nyssen. *homil. de Nativ. B. Mariæ.* — (6) Auth. *Oper. imperfecti in Matt.* — (7) Eustat. *Antioch. in Hexæmeron.* — (8) Epiphane. *Monach. serm. de Virg. Deipara.* — (9) Nicephor. *lib. 1. c. 7. et lib. 11. c. 3. Hist. eccles.*

Hippolyte, qui fait allusion à l'histoire de la sage-femme nommée Salomé. Mais personne ne conteste l'antiquité de cette histoire; personne ne nie que les pères n'en aient très-souvent cité quelque chose. On peut voir Vossius dans son traité de la généalogie de la sainte Vierge.

On a aussi un autre livre apocryphe sous le nom d'*Évangile de la naissance de Marie*, où les noms de *Joachim* et d'*Anne* se rencontrent. Saint Epiphane (1), saint Augustin (2), et quelques autres en font mention. Les manichéens s'en servoient, et le soutenoient authentique. C'est de là que saint Jean Damascène (3) a pris ce qu'il nous apprend de la généalogie de la sainte Vierge, de saint Joseph, de Joachim et d'Anne. La chose passoit pour si peu douteuse dans l'Orient, que Mahomet (4) même dans l'Alcoran parle de Joachim père de Marie. Il y a beaucoup d'apparence que cet ancien évangile de la naissance de la Vierge ne se trouve plus en grec; mais nous en avons un en latin sous le même titre, parmi les ouvrages de saint Jérôme, avec deux lettres des prétendus Chromace et Héliodore, qui prient ce saint docteur de traduire en latin cet ouvrage; et une réponse de saint Jérôme (5), qui entreprend cette traduction, et qui dit que Séleucus, fameux hérétique du second siècle, est auteur du livre grec de la naissance de Marie, lequel est rempli de fables et d'imper tinences; que pour lui il va travailler à rendre en latin un évangile du même titre, écrit en hébreu, et attribué à saint Matthieu; lequel, quoiqu'il ne soit pas canonique, ne contient toutefois rien de dangereux.

C'est apparemment de ce dernier évangile prétendu traduit par saint Jérôme, que Vincent de Beauvais (6) et Fulbert de Chartres (7) ont tiré ce qu'ils ont dit de la naissance de la sainte Vierge. Enfin c'est de l'ancienne tradition conservée dans les écrits des pères, et dans ces livres très-anciens, mais malicieusement corrompus par les hérétiques, que l'Eglise grecque et l'Eglise latine ont pris les noms de *Joachim* et d'*Anne*, qu'elles ont consacrés dans leurs offices ecclésiastiques. C'est de là qu'est venue l'histoire de la naissance miraculeuse de la sainte Vierge. Enfin

(1) *Epiphan. hæres. 26. n. 12. et 79. n. 5.* — (2) *Aug. l. xxiii. in Faustum, c. 9.* — (3) *Damascen. lib. iv. c. 15. de Fide orthodox.* — (4) *Alcoran Surat. 3.* — (5) *Vide tom. 5. nov. edit. Hieron. p. 445.* — (6) *Vincent. Bellovac. Specul. hist. Prolog. cap. ix. et lib. vii. c. 64.* — (7) *Fulbert. Carnot. serm. in Nativ. B. M.*

c'est par-là que nous entreprenons de concilier saint Luc avec saint Matthieu sur la généalogie de Jésus-Christ, en disant que saint Matthieu l'a rapportée par Joseph, et a prouvé que de ce côté-là il étoit de la race de David; et que saint Luc a prouvé la même chose par la généalogie de Marie, qui vient de la même souche, quoique par une branche différente.

Il est vrai que saint Luc ne met pas expressément le nom de *Joachim* : mais il met celui d'*Héli*, qui est le même; car chez les Hébreux, *Héli*, *Héliakim* et *Joakim* étoient regardés comme synonymes. Le grand-prêtre qui vivoit du temps de Manassé, est nommé *Eliakim* et *Joakim* (1). Les Juifs mêmes (2) nomment la sainte Vierge *fille d'Héli*, et Jésus  *fils de Panther*. Galatin raconte qu'un docteur juif, nommé Haccados, ayant été consulté par un consul romain, nommé Antonin, sur le sujet de la mère du Messie, lui répondit : *Vous devez savoir que le père de sa mère aura deux noms; l'un Héli, et l'autre Joachim*. Il est vrai que les livres des Juifs sont remplis de blasphèmes contre notre Sauveur et contre sa très-sainte mère. Mais cela n'empêche pas qu'on n'en tire une preuve pour l'antiquité de cette tradition, qui veut que Marie ait eu pour père *Héli*, autrement *Joachim*.

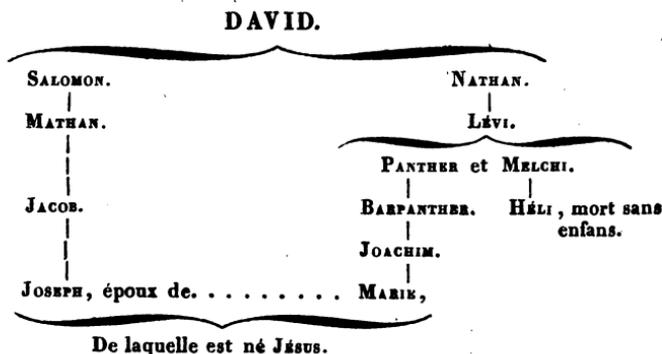
Je ne dissimulerai pas que saint Augustin (3) a répondu à Fauste le manichéen, qu'on ne savoit le nom du père de Marie que par des écrits apocryphes, qui n'avoient aucune autorité dans l'Eglise, et que saint Jean Damascène (4) qui donne Joachim pour père à Marie, fait toutefois mourir *Héli* sans enfans. J'avoue que la généalogie du Sauveur qu'il produit pour concilier saint Matthieu et saint Luc, ne revient pas tout-à-fait à notre hypothèse. Mais cette généalogie étant différente et de celle que donne l'Evangile et de celle que produit saint Epiphane (5), ne peut être d'aucune autorité. On y voit des traits d'une tradition très-ancienne, qui est venue des Juifs ennemis de Jésus-Christ, lesquels soutenoient que Jésus-Christ avoit eu pour père un nommé *Panther*, dont le nom se trouve déjà dans Origène (6), dans le Thalmud de Babylone (7), et qu'on

(1) *Judith. iv. 5. 7. 11. xv. 9.* — (2) *Jerosolym. fol. 97. Babyl. tract. Sanhedrin. fol. 67.* — (3) *Aug. lib. xxiiii. contra Faustum, c. ix. Quod de generatione Mariæ Faustus posuit, quod patrem habuerit ex tribu Levi sacerdotem nomine Joachim, quia canonicum non est, non me constringit.* — (4) *Damasc. lib. iv. c. 15. de fide.* — (5) *Epiph. hæres. 78.* — (6) *Origen. lib. 1. contra Cels. p. 25. edit. Cantabr.* — (7) *Tract. Sanhedrin.*

voit encore aujourd'hui dans les Vies de Jésus-Christ , ou *Tholdoth Jesu* , publiées par les Juifs. Mais ces diversités et ces confusions dans une antiquité si reculée , ne doivent point nous surprendre , ni nous faire abandonner ce qui est certain , et ce qui se trouve appuyé par une tradition si suivie et si ancienne.

Voici la généalogie de notre Seigneur suivant saint Jean Damascène (1) : Lévi descendu de David , par la branche de Nathan , eut pour fils *Melchi* et *Panther*. *Panther* engendra *Barpanther* , et de *Barpanther* sortit *Joachim* père de Marie.

*Mathan* fils de David , par la branche de Salomon , épousa une femme dont il eut *Jacob* ; celui-ci fut père de *Joseph* , époux de Marie. Mais après la mort de *Mathan* , *Melchi* frère de *Panther* , épousa la veuve de *Mathan* , et en eut *Héli* , de manière que *Jacob* et *Héli* étoient frères utérins ; le premier fils de *Mathan* , et l'autre fils de *Melchi*. *Héli* mourut sans enfans. Mais *Jacob* eut *Joseph* , comme nous l'avons dit. Cela paroîtra mieux par la table généalogique suivante.



(1) *Damascen. lib. iv. c. 15. de fide.*

Autre généalogie de Jésus-Christ selon saint-Epiphane (1); celle-ci a été fort suivie par les Grecs.

## SALOMON.

JACOB, autrement PANTHER.

JOSEPH et CLÉOPHAS son frère (2), père de Marie de Cléophas (3).  
Eut d'une première femme six enfans, savoir :

JACQUES, JOSÉ, SIMÉON, JUDA, MARIE et SALOMÉ (4).

Il épousa ensuite la sainte Vierge, mère de Jésus, qui étoit fille de Joachim et d'Anne (5).

Jules Africain et les autres anciens n'ont point connu les noms de *Panther* et *Barpanther* dans la généalogie de Jésus-Christ; et on ne peut les y recevoir, sans contredire les évangélistes, qui n'en ont pas parlé; à moins qu'on ne les y admette comme des surnoms de Mathat et de Lévi, et alors en rétablissant les choses dans leur situation naturelle, il faudroit lire :

## DAVID.

SALOMON.	NATHAN.
ÉLÉAZAR.	MELCHI.
MATHAN.	LÉVI OU PANTHER.
JACOB.	MATHAT OU BARPANTHER.
	HÉLI OU JOACHIM.
JOSEPH, époux de . . . . .	MARIE, mère de JÉSUS.

Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris (6), cite des vers, qui portent qu'Anne mère de Marie, après la mort de Joachim, épousa encore successivement Cléophas et Salomé. Elle en eut deux filles nommées Marie. Marie fille de Joachim épousa Joseph, et devint mère de

(1) *Epiph. hæres. 78. Vide et Hippolyt. apud Nicephor. lib. II. c. 3.* — (2) *Hegesipp. apud Euseb. lib. III. c. 11. Epiph. hæres. 78. Vide et Hieron. advers. Helvid. cap. 7.* — (3) *Joan. XIX. 25.* Théophylacte sur saint Matthieu, XIII. 56., dit que saint Joseph et *Clopas*, ou Cléopas, étoient frères. Cléopas étant mort sans enfans, Joseph épousa sa veuve, dont il eut quatre fils, qui sont nommés dans l'Evangile, *les frères du Seigneur*; et deux filles, savoir: *Salomé* et *Marie*, surnommée, fille de *Clopas*, parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la loi. — (4) Nicéphore (*lib. II. c. 11.*) cite saint Hippolyte, qui dit que les deux filles de saint Joseph se nommoient *Esther* et *Thamar*. — (5) *Epiph. hæres. 78. et alii.* — (6) *Tom. III. Oper. p. 59.*

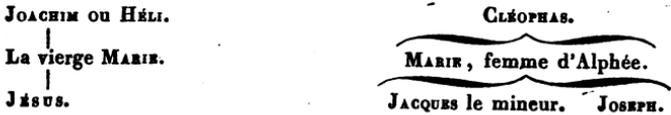
Jésus. Marie fille de Cléophas épousa Alphée, dont elle eut saint Jacques fils d'Alphée, Joseph, Simon et Juda. Enfin Marie fille de Salomé, épousa Zébédée, dont elle eut Jacques et Jean fils de Zébédée.

*Anna tribus nupsit, Joachim, Cleophæ, Salomæque.  
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias :  
Quas duxere Joseph, Alphæus, Zebedeusque.  
Prima Jesum; Jacobum, Joseph, cum Simone Judam  
Alterâ dat; Jacobum dat tertiâ, datque Joannem.*

Mais ce système généalogique n'est nullement fondé dans l'antiquité.

M. Thoynard remarque que Marie sœur de la sainte Vierge, et mère de Joseph et de Jacques (1), qui étoient *les frères du Seigneur*, est appelée par saint Jean, *Maria Cleophæ* (2), et par saint Marc *Maria Joseph* (3); et il pense qu'elle étoit mère de Joseph, femme d'Alphée, et fille de Cléophas, qu'il suppose être frère de Joachim ou Héli, et fils de Mathat aïeul de la sainte Vierge. Il dispose ainsi cette portion de généalogie (4).

#### MATHAT.



Il ajoute qu'une chose qui contribue à lui faire conjecturer que Marie mère de Joseph étoit fille de Cléophas, et non sa femme comme d'autres le pensent; c'est que si elle eût été sa femme, vraisemblablement on la verroit s'en retourner avec lui, lorsque le lendemain de la fête de Pâque on le voit s'en aller de Jérusalem à Emmaüs. Il remarque aussi que l'interprète arabe la nomme expressément *fille de Cléophas*. Et on peut ajouter que l'Évangile désignant saint Jacques le mineur sous le nom de *Jacobus Alphæi* (5), donne à entendre qu'il étoit fils d'Alphée, et qu'ainsi Marie sa mère devoit être épouse d'Alphée.

Voilà ce que nous disions en terminant la Dissertation de D. Calmet sur la généalogie de Jésus-Christ dans la

(1) *Matt. xvii. 56. Marc. xv. 40.* — (2) *Joan. xix. 25.* — (3) *Marc. xv. 47.* — (4) *Thoynard's notes in Harmoniam, pag. 155.* — (5) *Matt. x. 3. Marc. iii. 17. Luc. vi. 15.*

première édition de cette Bible. Mais depuis on a vu paroître l'idée singulière d'un anonyme, qui, pour mieux concilier les évangélistes, a proposé de reconnoître dans le texte de saint Matthieu une méprise de copiste qui en change le sens : c'est-à-dire que, pour lever toute difficulté, il ose changer le texte. Cette prétention hardie et téméraire a occasionné deux pièces qui ont été insérées dans le Journal ecclésiastique, et que je vais réunir ici : l'une contient les observations de M. Sézille, chanoine et théologal de Noyon ; l'autre celles que je crus pouvoir y ajouter. Ces deux pièces vont former les deux parties d'un supplément à la Dissertation de D. Calmet.

---

# SUPPLÉMENT

## A LA DISSERTATION DE D. CALMET

SUR LA GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST.

---

### PREMIÈRE PARTIE.

Observations sur une Dissertation où l'on prétend concilier d'une manière nouvelle saint Matthieu avec saint Luc, sur la Généalogie de Jésus-Christ.

Par M. SÉZILLE, chanoine et théologal de Noyon.

I.  
Plan du système de l'anonyme. Il suppose que dans le texte de saint Matthieu, au lieu de *virum*, il faut lire *patrem*.

EST-IL permis de changer le texte de l'Évangile, pour accorder les évangélistes les uns avec les autres ?

C'est ce qu'a fait un anonyme dans une Dissertation imprimée à Bruxelles en 1759. Cette Dissertation se trouve dans un recueil de pièces qui s'est répandu dans les provinces voisines, tant en Hollande qu'en France, sous ce titre, *Analyse de Dissertations sur différens sujets*. Aucune des voies de conciliation trouvées jusqu'alors pour accorder saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ, n'étant du goût de cet anonyme, il s'est ouvert une route nouvelle.

Il pense que saint Matthieu donne la généalogie de la sainte Vierge, et par conséquent celle de Jésus-Christ, de laquelle il est né; et que saint Luc donne celle de saint Joseph, à laquelle Jésus-Christ n'a aucune part, n'étant pas fils de Joseph, selon la nature.

Jusqu'ici le sentiment de cet auteur n'a rien d'extraordinaire; il a été adopté avant lui par de savans interprètes de l'Écriture.

Mais ce qui est inouï, et ce qui révolte, c'est que, pour le soutenir, il avance (1) que ces termes de l'évangile de

(1) Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, page 57.

saint Matthieu : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est Jesus*, doivent être changés en ceux-ci : *Jacob autem genuit Joseph patrem Mariæ*, ou en autres termes équivalens; de sorte que dans son système, le Joseph du § 16. du premier chapitre de l'évangile selon saint Matthieu, est tout différent du Joseph des § 18. 19. 20. du même chapitre. Il fait le premier, père; et le second, époux de la sainte Vierge.

Il croit trouver le fondement de son opinion dans le commencement de l'évangile, où saint Matthieu annonce qu'il va donner la généalogie de Jésus-Christ : *Liber generationis Jesu-Christi*.

Si la généalogie de Jésus-Christ, dit l'anonyme (1), fait partie de la généalogie de Joseph; comme Joseph n'est point le père de Jésus-Christ, selon la nature, il étoit donc le père, et non le mari de la sainte Vierge.

De là il conclut (2) qu'il y a une faute dans le texte de saint Matthieu, tel que nous l'avons aujourd'hui.

Cette faute, selon l'anonyme, vient ou de ce que le traducteur grec n'a pas pris le vrai sens d'une expression équivoque en langue syro-chaldéenne, qui signifie également père ou mari, ou de ce que le texte, sur lequel il a fait sa version, étoit déjà corrompu par les hérétiques.

Rendons justice à l'auteur de cette Dissertation. Il est catholique en faisant profession de croire que saint Joseph n'est pas père de Jésus-Christ, selon la nature, et en confessant qu'il n'y a que Marie, son épouse, qui soit le principe immédiat de l'humanité du Sauveur.

Mais quelle témérité n'est-ce pas à cet auteur d'entreprendre de corriger l'Écriture selon ses idées ?

Il avoue (3) que depuis dix-sept siècles, personne n'a jamais lu le § 16. du premier chapitre de l'évangile selon saint Matthieu, autrement que nous le lisons aujourd'hui : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ*.

Cet aveu est important. Quelles lumières lui sont donc venues pour entreprendre de corriger un texte consacré par l'usage de tant de siècles ?

Ce n'est, selon lui, que pour avoir plus de facilité d'expliquer le texte sacré.

Mais pour en rendre l'explication plus facile, faut-il le corrompre ?

(1) Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, p. 40. — (2) *Ibid.*, p. 34. — (3) *Ibid.*, p. 45.

II.  
L'altération  
que suppose  
l'anonyme re-  
monte-t-elle  
jusqu'au texte  
original ?

Les ébionites, les manichéens, Porphyre, Celse, Julien, et plusieurs autres hérétiques, s'en servirent pour contester la divinité de Jésus-Christ, et la virginité de Marie sa mère : cependant les pères n'ont pas eu recours au moyen proposé par l'anonyme pour réfuter leurs calomnies. Si c'eût été la vraie manière d'expliquer ce texte, auroit-elle été inconnue à toute l'antiquité ? ne se seroit-il pas trouvé au moins un seul homme capable d'ouvrir les yeux à tant de savans dans l'interprétation d'un texte sur lequel on dispute depuis si long-temps ?

L'anonyme insinue (1) que le texte original de saint Matthieu, écrit en langue du pays, c'est-à-dire, en une langue mêlée de syriaque et de chaldaïque, ainsi que le dit saint Jérôme (2), n'avoit jamais été dans sa pureté entre les mains des orthodoxes, parce qu'il avoit été corrompu par les ébionites.

D. Calmet, dans sa préface sur saint Matthieu, dit au contraire que « cet évangile demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains des Nazaréens et des premiers fidèles, même après qu'il fut corrompu par les ébionites qui se séparèrent d'eux. »

Il ajoute « qu'il y avoit encore des Nazaréens du temps de saint Jérôme, et qu'on ne leur reproche aucune erreur pareille à celle des ébionites, qu'ils ne retranchoient rien à l'Évangile. »

Selon M. Fleuri (3), cet évangile de saint Matthieu fut enseigné à Jérusalem par saint Jacques, le frère du Seigneur, saint Barthélemi le porta, et le prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous, et les autres apôtres s'en sont servis.

On ne peut douter que saint Jacques, étant évêque de Jérusalem, n'ait lu et expliqué cet évangile dans la langue des Juifs, pour lesquels il avoit été écrit.

Saint Siméon, qui lui a succédé sur le même siège, qu'il a tenu pendant quarante ans, ayant les mêmes fidèles à instruire, leur aura aussi prêché en la même langue cet évangile.

Qui oseroit dire que ces saints évêques, cousins germains de Jésus-Christ, auront souffert que le texte original du premier évangile fût corrompu sous leurs yeux et entre leurs mains ?

(1) Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, p. 28. — (2) Hier. lib. III. adv. Pelag. c. 1. — (3) Fleuri, Hist. eccles. l. 1. n. 25.

Eusèbe (1), et après lui saint Jérôme (2), rapportent que saint Pantène étant allé prêcher dans les Indes sur la fin du second siècle, y trouva l'évangile de saint Matthieu écrit en hébreu, que saint Barthélemi, apôtre, y avoit laissé.

Le texte de cet évangile étoit au moins dans sa pureté quand il fut mis au jour par cet apôtre. Personne n'a remarqué qu'il fût corrompu quand il fut trouvé par saint Pantène.

Ainsi la conjecture de l'anonyme ne s'accorde point avec les monumens les plus respectables de l'histoire ecclésiastique.

Il n'est pas plus heureux dans ses idées sur la traduction grecque qui en a été faite dès les temps apostoliques.

Il s' imagine que celui qui en est l'auteur, n'étant pas assez savant dans la langue du pays, a pu traduire : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ*, au lieu de *genuit Joseph patrem Mariæ*.

Quoiqu'il y ait eu plusieurs traductions grecques de l'évangile de saint Matthieu, ainsi que dit Papias (3), « Il y a toute apparence, dit M. de Tillemont, qu'il s'en est fait une d'abord si autorisée, ou par la qualité de celui qui l'avoit faite, ou par le consentement de l'Église, que toutes les autres n'ont point eu lieu. »

Eusèbe (4) nous apprend que les évêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les évangiles des trois évangélistes qui avoient écrit avant lui, et qui étoient publics et connus de tout le monde, saint Jean les approuva et les reçut.

C'étoit la version grecque de l'évangile de saint Matthieu, avec le texte grec de saint Marc et de saint Luc. Saint Jean n'ignoroit pas la langue vulgaire des Juifs de la Palestine, en laquelle étoit écrit l'évangile de saint Matthieu; c'étoit la langue de son pays. Il savoit assez le grec, puisque c'est en grec qu'il a composé ses ouvrages canoniques; comment cet apôtre si éclairé, auroit-il approuvé par ignorance une version de l'évangile, où il se seroit glissé une faute aussi grossière que celle de prendre le père de Marie pour son époux, en traduisant *Virum Mariæ*, au lieu de *Patrem Mariæ*.

« Lorsqu'on trouva le corps de saint Barnabé, vers l'an

(1) *Euseb. Hist. eccl. lib. v. c. 10.* — (2) *Hier. de Script. Eccl. c. xxxvi.* — (3) *Apud Euseb. Hist. eccl. l. iii. c. 39.* — (4) *Euseb. Hist. eccl. l. iii. c. 24.*

III.  
L'altération  
que suppose  
l'anonyme  
vient-elle de  
la version  
grecque ?

» 488, ce sont les termes de M. de Tillemont (1), il avoit  
 » sur la poitrine l'évangile de saint Matthieu, que saint  
 » Barnabé avoit écrit de sa propre main. Il étoit écrit sur  
 » du bois de thye, qui étoit un bois fort rare, que l'on ap-  
 » portoit d'Orient. L'empereur Zénon voulut l'avoir, le baisa  
 » avec respect, l'enrichit d'or, et le fit garder dans le pa-  
 » lais. On ne dit point qu'il fût en hébreu, et il paroît  
 » même assez qu'il étoit en grec, puisque tous les ans, le  
 » jeudi saint, on lisoit l'évangile de ce livre en la chapelle  
 » du palais. Cela peut donc marquer que dès le temps des  
 » apôtres, il y eut, comme nous avons dit, une version  
 » authentique en grec de l'évangile de saint Matthieu. Car  
 » si ce texte n'eût été le même que l'on avoit alors dans l'é-  
 » glise, quelqu'un en eût marqué les différences. »

L'anonyme avouera sans peine que cet évangile de saint Matthieu étoit une version grecque. Elle portoit sans doute au § 16. du premier chapitre : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ*. Car de l'aveu de l'anonyme, il n'y a jamais eu de variété sur cette leçon dans le grec, ni dans les autres traductions faites sur le grec, en quelque langue que ce soit.

Mais comment cette version étoit-elle authentique, si elle étoit si fautive dès son commencement ? Un saint qui a fait la fonction d'apôtre dans la compagnie des apôtres mêmes, et qui avoit appris l'hébreu et le grec à l'école de Gamaliel, a-t-il pu se tromper jusqu'au point d'écrire de sa propre main que Joseph, qui étoit le père de la sainte Vierge, étoit son *époux* ?

Que l'anonyme reconnoisse donc que son système est mal appuyé, et que sa correction du texte de l'évangile est déplacée.

IV.  
 Combien de  
 témoignages  
 s'élèvent con-  
 tre le système  
 de l'anoni-  
 me.

Pour rétablir avec raison un texte de l'Écriture mal copié, ou mal traduit, ce n'est pas son imagination qu'il faut consulter, ce sont les manuscrits, les différentes leçons, les textes originaux, les versions faites en différentes langues, le sentiment et la tradition des pères de l'Église. C'est sans doute en ce sens qu'on doit entendre les règles données par le R. P. Houbigant ; autrement, tout savant qu'il est dans les langues orientales, il faudroit l'abandonner. C'est en suivant ces règles, ainsi entendues, qu'on a rétabli le fameux verset de la première épître de saint Jean :

(1) *Till. Hist. eccl. t. 1, pag. 394.*

*Tres sunt qui testimonium dant in caelo*, omis dans de très-anciens manuscrits.

L'anonyme ne peut se prévaloir du texte original de l'évangile de saint Matthieu. Il y a long-temps que ce texte ne subsiste plus. Cet anonyme a contre la nouveauté de son opinion, toutes les versions de cet évangile, grecques, latines, syriennes, arabes, éthiopiennes; tous les manuscrits, tous les imprimés, les leçons de toutes les églises du monde, de l'église catholique, des églises schismatiques et hérétiques, qui reçoivent l'évangile selon saint Matthieu. Tous les pères, sans exception, tous les écrivains ecclésiastiques, depuis saint Matthieu jusqu'à présent, tous ont lu en toutes langues, et nous lisons encore aujourd'hui comme eux : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est Jesus*, et non pas *patrem Mariæ*.

Que le poids d'une si grande autorité est pesant ! Qu'il est accablant pour l'auteur de cette Dissertation !

Cette leçon, qu'on peut appeler catholique ou universelle, n'empêche pas qu'on ne puisse adopter tel système qu'on voudra, pour concilier saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ. L'Eglise n'a point décidé lequel de ces deux évangélistes a donné la généalogie de la sainte Vierge, et de saint Joseph.

Que si après tous les efforts de l'esprit humain, on n'est point satisfait de la solution de cette célèbre difficulté, souvenons-nous, c'est l'avis de saint Augustin, que Dieu a permis cette difficulté, comme quelques autres de cette nature, pour exercer ceux qui l'examineront avec une piété humble, et pour aveugler ceux qui méritent ce châtiement par leur orgueil : *Ut per hæc ipsa quæ in eis contraria videri possunt, multi excæcarentur digne traditi in concupiscentias cordis et in reprobum sensum, et multi exercerentur ad obtinendum pium intellectum*.

## SECONDE PARTIE.

Supplément aux observations de M. Sézille, sur la généalogie de Jésus-Christ.

Je ne puis qu'applaudir au zèle très-judicieux avec lequel M. Sézille s'élève contre l'anonyme qui, sous prétexte d'expliquer le texte de saint Matthieu, en altère la

I.  
L'anonyme  
ne peut se  
prévaloir du

suffrage de ceux qui reconnoissent dans les saints évangiles une généalogie de la sainte Vierge.

leçon ; mais il pouvoit pousser plus loin ses observations ; il pouvoit refuser à son adversaire un avantage qu'il lui accorde un peu trop aisément ; il pouvoit lui opposer non-seulement le poids de l'autorité, mais le poids de la critique même, qui, aux yeux de cet adversaire, est plus puissant que celui de l'autorité.

Il est bien vrai qu'à l'occasion de la diversité qui existe entre les deux généalogies de Jésus-Christ, il s'est trouvé de savans interprètes qui ont pensé que l'une est celle de la sainte Vierge, et l'autre, celle de saint Joseph ; mais c'est dans saint Luc, qu'ils ont prétendu trouver la généalogie de la sainte Vierge. L'anonyme n'a donc point ici l'avantage de soutenir un sentiment, qui ait été adopté avant lui par de savans interprètes. Aucun n'avoit imaginé de trouver la généalogie de la sainte Vierge dans saint Matthieu. On a bien pu prétendre que saint Joseph et la sainte Vierge étant de la même tribu et de la même famille, la généalogie de la sainte Vierge se trouve renfermée dans celle de saint Joseph ; mais je ne crois pas que personne eût imaginé que cette généalogie fût celle de la sainte Vierge comme fille de Joseph même. Cette prétention de l'anonyme est aussi extraordinaire et aussi inouïe que la correction qu'il propose en conséquence. Le texte s'y oppose trop visiblement par le mot *genuit*, qui, répété de race en race jusqu'à Joseph, s'arrête sur Joseph, *Jacob autem genuit Joseph*, et démontre que cette généalogie est et ne peut-être que celle de Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus : *Jacob autem genuit Joseph virum Marice de qua natus est Jesus.*

Ce qui a donné lieu de penser que la généalogie, rapportée par saint Luc, pouvoit être celle de la Vierge, quoique la Vierge n'y soit pas nommée, c'est qu'il y est dit de Joseph, non pas qu'il fut engendré par Héli, mais simplement qu'il lui appartenoit : *Joseph qui fuit Heli* : sur quoi l'on a observé, qu'étant fils de Jacob, il pouvoit appartenir à Héli, en qualité de gendre ; d'où l'on a conclu que saint Matthieu ayant donné la généalogie de Jésus-Christ par saint Joseph, *fils de Jacob*, et époux de la Vierge, saint Luc la donnoit par la sainte Vierge, épouse de saint Joseph ; ou, si l'on veut, par saint Joseph, époux de la sainte Vierge, et *gendre d'Héli*. Par-là, se concilient les deux généalogies ; mais cela est fort différent de ce que prétend l'anonyme.

C'est dans saint Matthieu même, que cet anonyme prétend trouver la généalogie de la sainte Vierge ; et pour cela, il veut qu'au lieu de *Joseph, virum Mariæ*, on lise : *Joseph, patrem Mariæ*, ou quelque chose d'équivalent. A cette prétention étrange, s'oppose non seulement, comme le montre M. Sézille, l'autorité de tous les exemplaires de saint Matthieu et de tous les saints docteurs, qui ont eu occasion de parler de ce texte ; mais le texte même s'y refuse ; et c'est peut-être l'argument le plus fort qu'on puisse opposer à cet adversaire ; car il n'ignore pas que l'autorité est contre lui ; mais il croit avoir pour lui le texte de saint Matthieu, expliqué selon les règles de la critique : il faut donc lui montrer qu'il abuse de cet art, et que cet art même réclame contre l'abus qu'il en fait.

M. Sézille suppose que les règles de la critique, données par le R. P. Houbigant, et rapportées avec confiance par l'anonyme, doivent s'entendre dépendamment de l'autorité des manuscrits. Il ne considère peut-être pas, que l'un des principes de ce savant oratorien est, qu'il faut user de la critique, au défaut de l'autorité des manuscrits : *Quartus fons emendationis, ars critica utenda ubi codicum abest auctoritas* : c'est le sujet d'un article entier de ses prolégomènes ; voilà le principe d'où part l'anonyme, mais dont il abuse. Il faut lui faire voir qu'à juger du texte de saint Matthieu, indépendamment même des manuscrits et des pères, et par les seules règles de la critique, il n'est pas vraisemblable que saint Matthieu ait écrit *Patrem Mariæ*, ni rien d'équivalent ; mais qu'il a dû dire *Virum Mariæ*, comme nous le lisons, et comme le lisent aussi tous les anciens.

En vain l'anonyme fait-il un étalage d'érudition, pour montrer qu'il peut s'être glissé des fautes dans les livres saints, et notamment dans les généalogies qui s'y trouvent. L'unique question à examiner, est de savoir si, de fait, il y a une faute dans le texte dont il s'agit ici ; et l'art même de la critique montrera qu'il n'y a point de faute. En effet, voici quelques observations qui concourent à le prouver.

1° Soit que saint Matthieu ait écrit son évangile en hébreu ou en syro-chaldaïque, il n'y a pas plus de ressemblance dans ces langues, entre le mot qui signifie *Virum*, et celui qui signifie *Patrem*, qu'il n'y en a entre ces deux mots latins. Il n'est pas vraisemblable que les copistes aient pu prendre l'un pour l'autre. De trois conjectures que l'a-

## II.

L'anonyme a contre lui, non seulement l'autorité de tous les exemplaires des évangiles, et celle de tous les saints docteurs, mais celle du texte même.

## III.

Observations qui concourent à prouver que le texte de saint Matthieu est tel qu'il doit

être ; c'est-à-dire , qu'on doit y lire *virum*, et non *patrem*.

nonime propose, pour découvrir l'origine de cette prétendue méprise, il en détruit lui-même deux. Il subdivise la troisième en quatre autres, tant il est difficile d'apercevoir par où auroit pu venir ce *Virum*, qui, selon l'anonyme, ne devrait pas être dans le texte; et de ces quatre dernières conjectures, aucune ne présente dans l'original, ce *Patrem*, qui, selon lui, devoit y être. Il ne l'amène que par des périphrases entièrement étrangères à la simplicité du texte, tant il est vrai que l'anonyme n'a vu lui-même dans la langue originale, aucune ressemblance entre *Patrem* et *Virum*. Cependant une des règles de critique, admise par le P. Houbigant, c'est que, pour justifier une correction, il faut saisir cette ressemblance, qui a pu facilement tromper les copistes : *In corrigendo vitioso scripto loco, emendatio sic fieri debet, ut locus emendatus, cum eodem qualis erat priusquam emendaretur, similitudinem nonnullam retineat*. L'anonyme fait beaucoup d'efforts pour trouver cette ressemblance; mais il la cherche partout ailleurs que dans ce *Patrem*, où elle devoit être; et dès lors il s'égare. Il n'y a donc en effet, aucune ressemblance entre *Patrem* et *Virum*; et conséquemment les copistes ayant tous écrit *Virum*, cela prouve qu'en effet les exemplaires de saint Matthieu ont toujours porté *VIRUM*.

2° Il est certain par ce chapitre même de saint Matthieu, que l'époux de la sainte Vierge se nomme *Joseph*; et toute la suite du texte concourt à prouver que ce *Joseph*, époux de la Vierge, est celui-là même dont l'Évangile vient de donner la généalogie; qu'ainsi saint Matthieu a vraiment écrit : *Joseph, VIRUM Mariæ*.

3° En effet, si le Joseph dont il a conduit la généalogie depuis le ✕ 2. jusqu'au ✕ 16. n'est pas l'époux de Marie dont il parle au ✕ 18. et dans les versets suivans, comment néglige-t-il de nous dire au ✕ 18. qui est ce Joseph, époux de Marie? Lorsque saint Luc commence de parler de Joseph, époux de Marie, voici comment il s'exprime : « L'ange » Gabriel fut envoyé de Dieu à une vierge, qui avoit été » épousée par un homme nommé Joseph, lequel étoit de la » maison de David : *Ad virginem desponsatam viro cui nomen erat Joseph, de domo David* (1). » Saint Matthieu s'exprime-t-il ainsi? Il dit simplement : « La nais-

(1) Luc. 1. 26 et 27.

» sance de Jésus-Christ arriva de cette sorte : Marie, sa  
 » mère, ayant épousé Joseph, fut reconnue grosse, etc.  
 » *Cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph, etc (1).* »  
 Voilà un Joseph introduit subitement dans le récit de l'his-  
 torien, sans que l'historien nous dise qui est ce Joseph,  
 qui va tenir un rang distingué dans l'histoire du Sauveur :  
 cela est-il vraisemblable ? Si l'historien ne le fait pas con-  
 naître ici, c'est que c'est celui-là même qu'il a fait con-  
 naître au  $\text{v}^{\circ}$  16. en disant : *Jacob autem genuit Joseph,*  
*VIRUM Mariæ.*

4° Au  $\text{v}^{\circ}$  20., saint Matthieu nous parle de l'ange, qui  
 apparoissant à Joseph, époux de Marie, l'apostrophe en ces  
 termes : *Joseph, fili David.* Puisque cette qualité de *fils*  
*de David* devoit intéresser dans la suite de cette histoire,  
 c'étoit encore un nouveau motif qui obligeoit saint Mat-  
 thieu de commencer comme saint Luc, par nous dire que  
 ce Joseph, époux de Marie, étoit *de la maison de David.*  
 Si donc il ne le dit pas au  $\text{v}^{\circ}$  18., c'est qu'il l'avoit dit au  
 $\text{v}^{\circ}$  16. en montrant que de David étoit descendu ce Joseph,  
 qui fut époux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph,*  
*VIRUM Mariæ.*

5° Si contre toute vraisemblance, il falloit distinguer le  
 Joseph du  $\text{v}^{\circ}$  16. d'avec le Joseph du  $\text{v}^{\circ}$  18.; si celui du  $\text{v}^{\circ}$   
 16. eût été le père de Marie, et que saint Matthieu eût pré-  
 tendu nous donner la généalogie de Marie, naturellement  
 il auroit dû continuer jusqu'à elle, le *genuit* qu'il a répété  
 sans interruption, de génération en génération, depuis le  
 commencement de cette généalogie; en sorte qu'après avoir  
 dit : *Jacob autem genuit Joseph,* il auroit ajouté *Joseph*  
*autem genuit Mariam, de qua natus est Jesus.* Ce n'est  
 pas-là ce qu'il dit. Le *genuit* répété par saint Matthieu, de  
 génération en génération, s'arrête sur Joseph : *Jacob au-*  
*tem genuit Joseph;* c'est donc là que s'arrête cette généa-  
 logie; et dès lors il est manifeste que l'intention de saint  
 Matthieu est de nous donner la généalogie, non de Marie,  
 mais de Joseph, époux de Marie : *Jacob autem genuit*  
*Joseph, VIRUM Mariæ.*

L'anonyme a prévu cette objection; voici de quelle ma-  
 nière il y répond. Pour exclure cette expression si simple,  
*Joseph autem genuit Mariam,* il dit avec une confiance  
 sans égale : « L'Écriture-Sainte ne se sert jamais de cette

(1) Matt. 1. 18.

» construction pour la naissance des filles en particulier ;  
 » ce qui est surprenant, dit-il, et pourtant *une règle générale et sans aucune exception* (1). » Apparemment que ce savant homme n'a jamais lu la Bible en hébreu ; il faut qu'il ne l'ait pas même lue dans la version latine du P. Houbigant. Il y auroit vu ces mots bien conformes au texte original. Genèse, xxii. 23. : *Bathuel autem genuit Rebecca*. Je n'entrepris pas de chercher d'autres exemples ; un seul suffit pour confondre l'anonyme.

Écoutons cependant encore une autre réflexion qu'il va proposer : « Si vous supposez, dit-il, que saint Matthieu auroit dû dire : *Joseph autem genuit Mariam*, ne pourrois-je pas de même demander pourquoi il n'a pas aussi continué, en disant : *Maria autem genuit, peperit Jesus?* » Pourquoi ? c'est que l'enchaînement successif de ces *genuit*, étant fini sur *Joseph*, et ne passant pas jusqu'à *Marie*, il n'a pas dû le reprendre pour *Jésus* : ainsi cela même prouve que la généalogie, donnée par saint Matthieu, finit à *Joseph*, époux de *Marie* : *Jacob autem genuit Joseph ; VIRUM Mariæ, de qua natus est Jesus*.

C'est ainsi que les principes de la critique même démontrent qu'il faut conserver dans le texte de saint Matthieu, le mot *VIRUM*.

## IV.

Réponses  
 sommaires à  
 deux obser-  
 vations qui  
 forment le  
 fondement  
 du système  
 de l'anoni-  
 me.

Quant à la question de savoir pourquoi saint Matthieu, voulant donner la généalogie de *Jésus-Christ*, donne celle de *Joseph*, époux de *Marie*, de laquelle est né *Jésus-Christ*, on y a répondu d'une manière satisfaisante dans la plupart des commentaires ; je crois que l'on peut s'en tenir sur ce point à la Dissertation de D. Calmet.

Quant à l'avantage que l'anonyme prétend tirer de ce qu'il n'est pas aisé de trouver dans la dernière partie de la généalogie de *Jésus-Christ* les quatorze générations que saint Matthieu y compte, nous conviendrons que la difficulté peut venir d'une méprise de copiste ; mais nous ne conviendrons pas que cette faute soit celle que l'anonyme suppose. Il ne compte dans cette dernière partie, que douze générations ; et il prétend qu'il faut lire *Patrem Mariæ*, afin que *Marie* forme la treizième génération, et *Jésus-Christ* la quatorzième. Nous répondons que les copistes paroissent avoir confondu plus haut *Joachim* père de *Jéchonias*, avec *Jéchonias* son fils ; que *Joachim* est le qua-

(1) Dissertation sur la généalogie de *Jésus-Christ*, p. 62.

torzième avant la captivité, et *Jéchonias* le premier depuis la captivité, en sorte qu'alors le treizième est *Joseph époux de Marie de laquelle est né Jésus*, qui est le quatorzième. C'est ainsi qu'on l'explique communément, et cette interprétation conserve à Joseph la qualité d'époux de Marie : *VIRUM Mariæ*.

Je finissois ces observations lorsque j'ai reçu la réponse de l'anonyme à celle de M. Sézille.

1° Il ne prétend pas, dit-il, changer le texte, mais le rétablir dans sa pureté; mais sous prétexte de le rétablir, il le change. C'est un homme qui, croyant voir sur la main d'une magnifique statue, une mouche, lui donne un coup de baguette, qui lui abat un doigt. Je ne voulois, dit-il, que chasser cette mouche. Que m'importe de votre attention? dit le sculpteur; vous avez gâté mon ouvrage.

2° Le texte qu'il allègue de saint Augustin (1), n'admet le soupçon d'erreur dans le copiste ou dans le traducteur, que lorsque le texte sacré paroit présenter quelque chose de contraire à la vérité : *Si aliquid offendero, quod videatur contrarium veritati*. Est-il contraire à la vérité, que le Joseph du  $\text{¶}$  16. soit époux de Marie? Cela lui parroit difficile à concilier; mais enfin cela est-il faux? Il est certain que la sainte Vierge avoit épousé un homme nommé Joseph, de la maison de David; et l'on vient de voir que ce ne peut être que celui-là même dont il est parlé au  $\text{¶}$  16.

3° Il lui paroit contraire à la vérité, de faire descendre Jésus-Christ de saint Joseph, époux de Marie, ainsi que semble, dit-il, le faire le  $\text{¶}$  16. Le  $\text{¶}$  16. ne le fait point descendre de Joseph, mais de Marie, épouse de Joseph; cela est fort différent : *Jacob autem genuit Joseph, Virum Mariæ, de qua natus est Jesus*. Le faire descendre de Joseph, ce seroit ôter à Marie la prérogative de sa virginité; le faire descendre de Marie seule, c'est conserver à Marie toute sa gloire.

4° Il lui paroit contraire à la vérité, de donner à ce Joseph un père et des ancêtres, tout autres que ceux qui lui sont donnés par saint Luc. On vient de voir combien il est aisé de concilier sur cela les deux évangélistes.

5° Personne, dit-il, ne s'alarme de ce que dans le psaume XXI, on traduit *Foderunt*, au lieu de *Sicut leo*;

(1) *Ep. 82, ad Hier. al. 19. n. 2.*

V.  
Réponses  
de l'anonyme  
aux observa-  
tions de M.  
Sézille. Ob-  
servations sur  
ces réponses.

mais le *Sicut leo* ne se trouve que dans les exemplaires hébreux ; tous les exemplaires grecs et latins réclament pour *Foderunt* ; où sont les exemplaires qui réclament pour *Patrem* ?

6° Pour prouver qu'il faut lire *Patrem*, il nous cite un seul exemplaire qui porte *desponsata*. Cela n'a-t-il pas bien du rapport ? *Joseph cui desponsata Maria genuit Jesum*. Un exemplaire unique, qui porte une leçon si différente des autres, ne suffit pas pour accuser d'erreur tous les autres. D'ailleurs, quoique les expressions en soient différentes, c'est au fond le même sens. Mais pourquoi auroit-on mis *desponsata*, s'il y avoit eu *Virum* ? c'est pour expliquer ce *Virum* ; ainsi cet exemplaire même concourt à prouver qu'il faut lire *Virum*.

7° Le silence des apôtres et des premiers disciples de Jésus-Christ sur ce *Virum*, qui forme à ses yeux une *difficulté énorme*, le porte à croire que cette difficulté n'existoit pas alors, mais qu'on lisoit quelque chose d'équivalent à *Patrem* ; car il n'ose pas dire qu'on lisoit *Patrem* : il sent trop bien qu'il n'y a pas de ressemblance entre l'un et l'autre ; mais dans ces premiers siècles, on n'écrivoit pas de commentaires. D'ailleurs, la difficulté n'est pas si grande. Le Messie devoit naître d'une vierge de la maison de David, mais d'une vierge, épouse d'un homme de la maison de David ; en sorte qu'il fût réputé fils de cet homme. Il falloit donc qu'on nous donnât la généalogie de cet homme, époux de la vierge de qui le Messie devoit naître ; et la généalogie de cet homme devoit ainsi nécessairement la généalogie de Jésus-Christ, né de l'épouse de cet homme : ainsi saint Matthieu, en nous donnant la généalogie de Jésus-Christ par saint Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus, n'a fait que ce qu'il devoit faire. Par surabondance, après nous avoir donné la généalogie de Jésus-Christ par saint Joseph, époux de Marie, il pouvoit être avantageux de nous la donner aussi par Marie même, épouse de Joseph, qui, fils de Jacob, étoit ainsi gendre d'Héli : c'est ce qu'a fait saint Luc. Nulle contradiction entre ces deux évangélistes : tout est comme il devoit être.

Je n'ignore pas que l'on a vu depuis paroitre quelques petites pièces tendantes à défendre et soutenir le système de l'anonyme. Je les ai reçues ; je les ai lues. Mais j'aime à simplifier les controverses, et je crois en cela suivre le

goût de mes lecteurs. C'est pourquoi j'ai cru qu'il suffiroit d'insérer quelques mots ou quelques phrases de plus dans mes précédentes observations. C'est ce que j'ai fait dans cette nouvelle édition ; et j'ose présumer que mes lecteurs conviendront que c'en est assez contre un système qui se détruit de lui-même. Je leur laisse le soin de reconnoître la solidité des observations de M. Sézille , et d'apprécier la valeur de celles que j'ai cru pouvoir y ajouter. Je m'en rapporte à leur discernement et à leur équité.

---

# DISSERTATION

SUR

## SAINT JOSEPH,

ÉPOUX DE LA SAINTE VIERGE.

1. LE peu que l'Écriture nous dit de saint Joseph, lui est si glorieux, et les questions que l'on forme sur sa personne, sont si intéressantes, que nous avons cru devoir les traiter ici dans une Dissertation particulière. Saint Joseph est un des plus illustres rejetons de la race de David; il est l'époux de Marie, le gardien de sa virginité, le père nourricier de Jésus-Christ; il est déclaré *Juste* par l'organe même du Saint-Esprit : voilà les prérogatives que l'Écriture lui attribue. Quelle est sa généalogie? quel étoit son métier? a-t-il eu une première femme avant la sainte Vierge? a-t-il eu des enfans de cette première femme, ou a-t-il toujours gardé la continence? étoit-il seulement fiancé à la sainte Vierge, lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse? comment est-il devenu son époux? pourquoi vouloit-il la quitter? en quel sens est-il nommé *Juste*? quand est-il mort, et où est-il enterré? Voilà les questions que l'on forme sur sa personne, et que nous avons dessein de traiter ici avec quelque étendue.

1. Prerogatives que l'Écriture attribue à saint Joseph. Questions que l'on forme sur sa personne.

11. Que saint Joseph ait été de la tribu de Juda et de la race de David, c'est ce que l'Écriture marque d'une manière décisive. Saint Paul dans l'épître aux Hébreux (1), dit qu'il est manifeste que Jésus notre Seigneur est né de la famille de Juda; et dans saint Matthieu l'ange appelle Joseph fils de David : *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam* (2). Enfin le même évangéliste donne sa généalogie par David, depuis Abraham (3).

11. Quelle étoit la généalogie de saint Joseph.

(1) *Hebr.* vii. 14 — (2) *Matt.* i. 20. — (3) *Matt.* i. 2. et seqq.

Divers auteurs, tant anciens que modernes, ont cru que saint Luc (1) avoit aussi tracé la généalogie de Joseph, depuis Adam jusqu'à *Héli*; mais il y a sur cela quelques difficultés, dont nous avons déjà parlé dans la Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, et que nous touchons encore ci-après. Nous en avons deux autres à examiner ici, qui consistent à savoir si Joseph étoit le seul héritier de la race de David, comme l'a cru un critique de nos jours (2), ou s'il étoit seulement le plus proche parent de la Vierge, laquelle étant, selon plusieurs pères (3), fille unique et seule héritière de sa famille, devoit, selon la loi (4), être donnée à Joseph en mariage.

Quant à la première difficulté, elle n'est fondée que sur une expression mal entendue. On prétend qu'au temps de Jésus-Christ il étoit reconnu chez les Juifs que le seul mâle qui restât de la famille de David étoit Joseph, et Jésus qui passoit pour son fils. C'est pour cela, dit-on, que les gentils mêmes instruits par les Juifs, s'adressant à Jésus, l'appeloient *le fils de David*. Sur cela on cite cette parole des deux aveugles guéris par Jésus-Christ : *Miserere nostri, fili David* (5); et celle-ci de la Chananée : *Miserere mei, Domine, fili David* (6); on prétend que cette parole, *fili David*, signifie dans ces deux endroits : Vous qui êtes le seul héritier du royaume de David par le droit de votre naissance. On y joint cette parole du peuple parlant de Jésus-Christ : *Numquid hic est filius David* (7) ? et on l'explique ainsi : N'est-ce pas-là le légitime héritier du royaume ? Enfin on y joint l'acclamation du peuple : *Hosanna filio David* (8); et on soutient qu'elle signifie, Force et puissance soit maintenant donnée de Dieu à l'héritier du royaume de David. Ensuite on dit : De même que les Juifs et les gentils donnent à Jésus ce titre, *fili David*, l'ange aussi le donne à Joseph : *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam* (9). Ce titre, ajoute-t-on, doit donc être expliqué des deux côtés de la même manière, c'est-à-dire, avec l'article que les Français expriment ainsi : *Jo-*

(1) Luc. iii. 23. et seqq. — (2) Harduin. Chronol. Vet. Test. p. 523. — (3) Hilar. in Matt. i. Eusob. Hist. eccl. l. 1. c. 7. Cyrill. contra Julian. Eucher. q. 2. in Matt. Theophyl. Euthym. in Matt. i. Vide Maldonat. in Matt. l. xvi. Grot. Brug. et alios. — (4) Num. xxxvi. 6. 7. — (5) Matt. ix. 27. — (6) Matt. xv. 22. — (7) Matt. xii. 23. — (8) Matt. xli. 9. — (9) Matt. i. 20.

*seph le fils de David* ; en sorte que cela signifie que Joseph étoit alors le seul fils et le seul héritier de David.

Mais cet article n'est point nécessairement renfermé dans l'expression de la Vulgate ; et s'il devoit y être renfermé, il se trouveroit dans le grec, où il ne se trouve point. Le grec porte simplement : *Joseph fils de David* (1) ; et l'expression de la Vulgate ne renferme rien de plus. Il en est de même de l'expression des deux aveugles et de la Chananée. Les deux aveugles disent simplement : *Ayez pitié de nous, fils de David* (2) ; la Chananée, dit simplement : *Ayez pitié de moi, Seigneur, fils de David* (3). Il est vrai que le peuple parlant de Jésus-Christ, dit : *N'est-ce pas là le fils de David* (4) ? et qu'ailleurs il s'écrie : *Hosanna au fils de David* (5). Le grec en ces deux endroits exprime l'article que nous exprimons dans notre langue ; mais on ne peut pas en conclure que dans ces deux endroits Jésus-Christ soit regardé comme le seul héritier du royaume de David ; il en résulte seulement qu'alors les Juifs comprenoient que Jésus-Christ pouvoit être le fils de David qui avoit été promis, c'est-à-dire, le Messie qui devoit naître de la race de ce prince. Et d'ailleurs ne sait-on pas que long-temps après la mort de Jésus-Christ, l'empereur Vespasien fit rechercher avec grand soin tous ceux qui étoient de la race de David (6), pour les faire mourir, et ôter ainsi aux Juifs tout sujet de révolte, en leur ôtant toute espérance de rétablir leur monarchie ? On ne croyoit donc pas que Jésus-Christ eût été le dernier héritier de la race de David ; on savoit donc qu'il restoit encore des héritiers de cette race.

Quant à l'opinion qui veut que saint Joseph ait été le plus proche parent de la Vierge, et que Marie ait été la seule héritière de sa maison, elle n'est pas nouvelle, puisque saint Hilaire, saint Cyrille d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Eucher, Euthyme, Théophylacte et tant d'autres, l'ont cru ainsi. Mais il s'agit d'en produire des preuves. Les anciens évangiles de la nativité de Marie, et le Protévangile de saint Jacques, marquent assez clairement que Marie fut la fille unique d'Anne et de Joachim ; mais l'autorité de ces livres est si décriée, que l'on n'ose

(1) *Matt.* i. 20. Ἰωσήφ υἱὸς Δαβὶδ. — (2) *Matt.* ix. 27. Ἐλέησον ἡμᾶς, υἱὲ Δαβὶδ. — (3) *Matt.* xv. 22. Ἐλέησόν με, Κύριε, υἱὲ Δαβὶδ. — (4) *Matt.* xii. 23. Μήτις οὐτός ἐστιν ὁ υἱὸς Δαβὶδ. — (5) *Matt.* xxi. 9. Ὡσαννά τῷ υἱῷ Δαβὶδ. — (6) *Euseb. Hist. eccl.* l. iii. c. 12.

presque la produire. Cela prouve seulement l'antiquité de ce sentiment.

D'ailleurs les anciens auteurs de ces évangiles apocryphes que l'on vient de citer, ne disent point que saint Joseph ait été obligé d'épouser la sainte Vierge, comme étant son plus proche parent; ils disent même le contraire. Les pères ne le marquent point non plus, si ce n'est peut-être saint Epiphane (1). Mais plusieurs infèrent que la sainte Vierge étoit de la tribu de Juda, et même de la famille de David, de ce que Joseph en étoit sorti, et que les filles, surtout lorsqu'elles étoient héritières, devoient se marier à des hommes de leur tribu, ou même de leur famille. Aucun ancien n'a donné de frères à la sainte Vierge; seulement plusieurs (2) lui ont donné des sœurs. Mais quand même elle n'auroit eu ni frères ni sœurs, on ne pourroit pas en inférer avec certitude, que saint Joseph eût été ni son plus proche parent, ni même de sa famille. La loi oblige les filles héritières à se marier dans leur tribu (3); quelques commentateurs, même célèbres, prétendent qu'elle les oblige à se marier dans leur famille; mais tous ne conviennent pas sur ce dernier point.

La comparaison des deux généalogies rapportées, l'une par saint Matthieu, et l'autre par saint Luc, est aussi employée pour montrer que la sainte Vierge étoit de la même famille que saint Joseph. On ne peut disconvenir que saint Matthieu n'ait donné la généalogie de saint Joseph au commencement de son évangile; mais plusieurs doutent que saint Luc ait voulu tracer la même généalogie. Il est sûr que ces deux évangélistes ne suivent pas la même ligne généalogique depuis David jusqu'à Salathiel, père ou aïeul de Zorobabel, ni depuis Zorobabel jusqu'à saint Joseph époux de Marie, qui est le dernier de leur liste généalogique. Dans saint Matthieu, on donne pour père à Joseph un nommé *Jacob*; et dans saint Luc, un nommé *Héli*. On remarque que ces deux personnes peuvent être nommées pères de Joseph à différens égards, l'un selon la loi, et l'autre selon la nature; ou l'un selon la chair, et l'autre selon l'adoption; ou enfin l'un comme ayant engendré Joseph, l'autre comme ayant engendré Marie épouse de

(1) *Epiph. hæres.* 78. c. 7. Κλήρων εις ταῦτο ἀναγκασάντων αὐτὴν ἦκειν. —

(2) *Vide Hieron. in Matt.* xxvii. *in Holvid. c.* vii. *Theod. in op. ad Gal.* p. 268. *Petr. Chrysolog. serm.* 48. *Bedam. in Marc.* iii. 18. — (3) *Num.* xxxvi. 6.

Joseph. C'est ce qui a été exposé plus au long dans la Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ que l'on peut consulter.

Quelques-uns (1) ont cru que Joseph réunissoit dans sa personne les droits du sacerdoce et de la royauté, étant de la race de David et de celle d'Aaron. Mais je ne vois rien dans l'écriture ni dans la tradition, qui confirme ce sentiment. La sainte Vierge étoit à la vérité alliée à la famille sacerdotale, puisque sainte Elisabeth sa cousine étoit des filles d'Aaron; mais il ne s'ensuit pas que Joseph ait été de la même famille. Quelques anciens ont dit aussi que notre Sauveur étoit à la fois prêtre de la race d'Aaron, et roi de la race de David; mais quand cela seroit vrai de notre Sauveur, il ne s'ensuivroit pas qu'il le fût de saint Joseph. Selon les Écritures, Jésus-Christ étoit prêtre et roi; prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non selon l'ordre d'Aaron, et roi d'un autre royaume que celui de ce monde.

III.  
Quel étoit  
le métier de  
saint Joseph.

Quant au métier exercé par saint Joseph, une tradition ancienne et bien marquée, enseigne qu'il étoit charpentier. L'évangile apocryphe qui porte le nom de saint Jacques, marque expressément qu'il bâtissoit des maisons (2), et que quand on eut sonné de la trompette sacrée pour inviter tous les veufs d'Israël à venir au temple, ayant chacun une verge à la main, Joseph quitta sa hache (3), et y accourut avec les autres. On lit aussi dans l'évangile apocryphe de l'enfance de Jésus (4), que le Sauveur alloit avec saint Joseph son père, par la ville, où on l'appeloit pour y faire des coffres, des cribles, des portes; et que quand quelque bois étoit ou trop long ou trop court, Jésus le rajustoit aussitôt en y portant la main. Je ne cite pas ces ouvrages comme étant d'une grande utilité; mais ils sont anciens, et rendent témoignage à la tradition de leurs temps.

Saint Justin le martyr (5) raconte que notre Sauveur a aidé son père à faire des jougs et des charrues. Saint Ambroise (6) dit qu'il travailloit à abattre et à tailler des

(1) *Serm. 3 in Annuntiat. Virg. p. 325. 326. Appendic. t. 5. Oper. S. Aug. nov. edit. Idem. qui ser. 25. et in Nat. Domini. append. Lovan. p. 659.* — (2) *Protevang. Jacobi. 11. 9. Ἀπέρχομαι γὰρ οἰκοδομῆσας τὰς οἰκοδομὰς μου* — (3) *Ibid. 11. 9. Ἰωσήφ δὲ ῥίψας τὸ σικπαρινον.* — (4) *Evangel. infantie, 11. 38.* — (5) *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone.* — (6) *Ambros. in Luc. l. III. n. 2. pag. 1314. ex Theophil. Antioch. in Matt. XIII.*

arbres, à bâtir des maisons et à d'autres ouvrages semblables. Mais au même lieu il avance qu'il se servoit des outils de maréchal ou de serrurier; ce qu'il a tiré de Théophile d'Antioche. Théodore et Sozomène (1) racontent que Libanius demandoit un jour à un chrétien ce que faisoit Jésus-Christ? Il fait, répondit-il, un cercueil à l'empereur Julien. L'auteur de l'ouvrage imparfait (2) sur saint Matthieu, saint Thomas et la plupart des nouveaux commentateurs sont aussi pour le métier de charpentier. C'est la tradition de tout l'Orient; et c'est de là que Mahomet a pris que Joseph avoit travaillé comme charpentier dans le temple du Seigneur.

Toutefois comme le grec *τέκτων*, dont se servent les évangélistes (3), pour marquer la profession de saint Joseph, signifie en général un homme de métier, un artisan; plusieurs anciens ont cru qu'il étoit serrurier ou maréchal. Saint Hilaire (4) le dit expressément: *Jesus fabri erat filius ferrum igne vincentis*. Nous avons déjà vu que saint Ambroise ne désapprouvoit point ce sentiment, puisqu'il joignoit cette profession à celle de charpentier: *Pater Christi igne operatur et spiritu, et tanquam bonus animæ faber vitia nostra circumdolat*, etc. Bède le Vénéral (5) écrivant sur saint Marc, dit aussi d'une manière enveloppée et allégorique, que Jésus est fils de celui qui agit par le feu et par l'esprit, et que lui-même baptise dans l'esprit et dans le feu. Saint Pierre Chrysologue (6) suit la même allusion en paraphrasant les paroles de ceux de Nazareth qui disoient que Jésus-Christ étoit fils d'un artisan: *Fabri filius*. Ils avoient, dit-il, raison sans le savoir, puisque le Sauveur est fils de celui qui a créé le monde, *Non malleo, sed præcepto*; qui a formé la masse du monde, *Auctoritate, non carbone*; qui a donné le feu et la lumière au soleil, *Non terreno igne, sed superno calore*. Le texte hébreu de saint Matthieu donné par Tillius, l'explique de même. Hugues le cardinal fait saint Joseph orfèvre, et ne désapprouve pas ceux qui le font maçon. Les Bollandistes (7) citent aussi d'un cinquième sermon de saint Au-

(1) Theodor. Hist. eccl. l. iii. c. 18. Sozom. Hist. eccl. l. vi. c. 2. —

(2) Auth. operis imperf. in Matt. c. 1. § 18. — (3) Matt. xiii. 55. Ο τοῦ τέκτονος υἱός. Marc. vi. 3. *τέκτων*. — (4) Hilar. in Matt. xiii. — (5) Bedæ, in Marc. vi. — (6) Petr. Chrysolog. serm. 48. t. 7. Bibl. PP. p. 881. —

(7) Bolland. 19. Marc. p. 17. Ce sermon ne se lit pas dans la nouvelle édition; et même dans l'édition des docteurs de Louvain, je ne lis rien de semblable, si ce n'est dans le second sermon dans l'article de l'Épiphanie, où l'auteur faisant allusion au nom d'*Artifex*, le prend pour un maçon, un architecte, un charpentier.

gustin sur Noël, qu'il étoit maçon. Enfin Cornélius à Lapidé allègue un autre endroit du même père, où il est dit qu'il bâtissoit des maisons ; mais apparemment c'est plutôt comme charpentier que comme maçon. Car il faut avouer que l'opinion la plus ancienne et la plus suivie, est qu'il étoit charpentier ; et ceux qui ont dit qu'il étoit serrurier ou maréchal, ont voulu suivre l'allégorie que leur fournissoit le terme vague et générique de *faber*.

IV.  
Saint Joseph  
à-t-il toujours  
gardé la vir-  
ginité ?

Plusieurs auteurs ont soutenu que saint Joseph avoit toujours conservé une parfaite virginité. Saint Jérôme est le principal défenseur de ce sentiment, dans ce qu'il a écrit contre Helvidius (1), où il avance que Joseph a toujours vécu dans la continence, afin que Jésus vierge sortit d'un mariage parfaitement vierge. D'ailleurs, ajoute-t-il, on ne lit nulle part qu'il ait été marié ; et on peut dire qu'il étoit plutôt le gardien de la virginité de Marie, que son mari : *Etiam ipsum Joseph virginem, fuisse per Mariam, ut ex virginati conjugio virgo filius nasceretur.... Mariæ autem quam putatus est habuisse, custos fuit potius quam maritus*. L'auteur du cinquième sermon sur le jour de Noël dans l'appendix de l'édition de saint Augustin donnée par les docteurs de Louvain, suppose aussi que Joseph a toujours gardé la virginité. Pierre Damien (2) va plus loin, puisqu'il dit que c'est la foi de l'Eglise : *Ecclésiæ fides est ut virgo fuerit et is qui simulatus est pater*. Il faut reconnoître que ce sentiment est le plus commun parmi les fidèles (3) ; cependant on ne peut disconvenir qu'on trouve quelques monumens de l'antiquité, selon le témoignage desquels il faudroit dire que saint Joseph étoit veuf lorsqu'il épousa la sainte Vierge. Les évangiles apocryphes dont nous avons déjà parlé, le marquent expressément (4). Dans le Protévangile de saint Jacques, Joseph s'excuse d'épouser Marie, disant : J'ai des enfans, je suis vieux, elle est jeune, je crains de devenir la fable d'Israël. Saint Epiphane (5) dit qu'il avoit alors environ quatre-vingts ans, qu'il étoit veuf et père de six enfans. Saint Hippolyte de Thèbes (6) lui donne aussi quatre fils et deux filles. Les fils sont Jacques, Simon, Juda et Josés, les filles Esther et Thamar. Sa femme se nommoit *Salomé*, et étoit fille

(1) Hieronym. in Helvid. c. ix. Vide et in Matt. xiii. — (2) Petr. Damiani Opuscul. 17. n. 3. — (3) Voyez les Bolland. au 19 mars. — (4) Protevang. Jacobi, n. 9. Vide et Evangel. de Nativit. Mariæ, n. 7. — (5) Epiphani. hæres. 51. n. 10. — (6) Hippolyt. Theb. Chronic. p. 59. edit. Fabric.

d'Aggée, frère de saint Zacharie père de Jean-Baptiste. Nicéphore (1) écrit la même chose d'après saint Hippolyte de Porto; mais il y a assez d'apparence, qu'au lieu de saint Hippolyte de Thèbes, lui ou ses copistes ont mis Hippolyte de Porto. Saint Grégoire de Tours (2) suppose aussi que saint Jacques apôtre, frère du Seigneur, étoit un des fils de Joseph, né d'un premier mariage.

Saint Epiphane (3), dans un autre endroit que celui que nous avons allégué, dit que saint Joseph avoit eu une première femme de la tribu de Juda, dont il eut quatre fils, Jacques, José, Simon et Jude, et deux filles, Marie et Salomé. Jusque-là, il n'y a que la différence des noms des filles de Joseph qui distingue le sentiment de saint Epiphane de ceux que nous avons rapportés. Eusèbe (4) parlant de saint Jacques, surnommé *le frère du Seigneur*, dit qu'il étoit aussi nommé *fils de Joseph*; sans doute parce que Joseph l'avoit eu d'une autre femme. Saint Hilaire (5) déclare nettement que *les frères du Seigneur* dénommés dans l'Evangile, étoient fils, non de Marie, mais de Joseph, qui les avoit eus d'un premier mariage : *Filii Joseph, ex priore conjugio suscepti*. Origène (6) reconnoît que ce sentiment est assez commun, et qu'il vient de l'évangile apocryphe attribué à saint Pierre, ou du livre de saint Jacques; il ne le réfute pas, et loin de dire que saint Joseph étoit demeuré vierge, il croit qu'il est raisonnable de dire que Jésus est le premier modèle de la parfaite virginité parmi les hommes, de même que Marie parmi les femmes.

Saint Ambroise (7) déclare que ceux que l'Evangile appelle *frères du Seigneur*, pourroient être fils de Joseph, et d'une autre femme que Marie : *Potuerunt autem fratres esse ex Joseph, non ex Mariâ*. Il ajoute que si l'on veut bien examiner ce sentiment, on le trouvera vrai : *Quod quidem si quis diligentius prosequatur, inveniet*. L'Ambrosiaster (8) s'explique nettement sur cela; il dit que saint Jacques, évêque de Jérusalem, est fils de Joseph, et qu'en cette qualité il est frère du Seigneur. On cite pour ce sentiment, saint Amphiloque (9), saint Grégoire de Nysse (10),

(1) Niceph. l. II. c. 3. — (2) Greg. Turon. Hist. eccl. l. II. c. 1. — (3) Epiphane. hæres. 28. c. 7. et 78. 7. — (4) Euseb. Hist. eccl. l. II. c. 1. Ἰακωβὸν τὸν τοῦ Κυρίου λεγόμενον ἀδελφόν, ὅτι δὴ καὶ οὗτος τοῦ Ἰωσήφ ὀνόμαστο παῖς. — (5) Hilar. in Matt. c. 1. p. 612. n. 4. — (6) Origen. in Matt. ex edit. Huetii, p. 225. Καὶ οἱμαὶ λόγον ἔχειν ἀνδρῶν μὲν καθαρότητος τῆς ἐν ἀγνείᾳ ἀπαρχῆν γιγνομένη τὸν Ἰησοῦν, γυναικῶν δὲ τὴν Μαρίας. — (7) Ambros. de Instit. Virg. c. VI. n. 43. p. 260. — (8) Ambrosiaster in epist. ad Galat. 1. 19. — (9) Amphiloque. homil. 4. p. 56. — (10) Greg. Nyssen. homil. 2. in resurrect. p. 412. 413.

et même saint Jean-Chrysostôme sur saint Matthieu (1), quoiqu'il ne soit pas bien clair.

Saint Jérôme (2) réfute ce sentiment dans son commentaire sur l'épître aux Galates ; mais les preuves dont il se sert, ne sont nullement convaincantes. Il renvoie d'abord à son ouvrage contre Helvidius ; puis il dit que saint Jacques a mérité d'être qualifié *frère du Seigneur*, à cause de la pureté de ses mœurs, de l'excellence de sa foi, de l'éminence de sa sagesse et de la dignité de l'église de Jérusalem, dont il fut le premier évêque : *Propter egregios mores, et incomparabilem fidem, sapientiamque non mediam, frater dictus sit Domini*, etc. Saint Augustin (3) dans son ouvrage sur l'épître aux Galates, laisse indécis si saint Jacques étoit fils de Joseph, ou s'il étoit simplement parent de Jésus-Christ en quelque autre manière. Mais dans un ouvrage (4) écrit depuis celui-là, il dit que saint Jacques étoit fils d'Alphée.

Voici un raisonnement qui détruit tout d'un coup ce qu'on a voulu dire touchant saint Jacques frère du Seigneur, comme fils de saint Joseph ; c'est que Marie mère de Jacques étoit encore vivante au temps de la mort de notre Seigneur (5) ; puisqu'elle est nommée parmi les saintes femmes qui y assistèrent. Or, il n'est pas croyable que saint Joseph eût à la fois deux femmes, savoir, Marie mère de Jacques, et Marie mère de Jésus ; ni qu'il eût répudié Marie mère de Jacques, pour épouser Marie mère de Jésus ; ni l'Écriture, ni l'histoire, ni la tradition ne nous apprennent rien de pareil. La chose paroitra encore plus incroyable, si l'on suppose que ces deux saintes femmes étoient sœurs, comme le veulent plusieurs pères (6), puisque la loi (7) défend bien expressément de tels mariages. Marie mère de Jacques n'étoit donc point épouse de saint Joseph ; mais saint Joseph n'avoit-il épousé aucune autre femme ? sur cela nous croyons devoir suspendre notre jugement ; nous avouons seulement qu'il est très-douteux que saint Joseph ait été marié avant d'épouser la sainte Vierge, et par conséquent aussi qu'il ait jamais eu des en-

(1) Chrysost. in Matt. homil. 5. — (2) Hieronym. in Galat. 1. — (3) Aug. in Galat. 1. § 19. — (4) Aug. Idiotism. S. Script. — (5) Matt. xxvii. 56. Marc. xvi. 1. Luc. xxiv. 10. — (6) Hieronym. in Matt. in Helvid. et epist. 150. Theodoret. in Galat. Beda in Marc. Chrysolog. serm. 480. in Theophylact. Matt. etc. Confer. Matt. xxvii. 56. cum Joan. xix. 25. — (7) Levit. xviii. 18.

fans, et qu'ainsi le sentiment de ceux qui soutiennent que saint Joseph a toujours été vierge, peut être regardé comme le plus autorisé.

Les anciens livres apocryphes (1) dont nous avons parlé, suivis en cela de quelques pères, nous apprennent que les prêtres du temple de Jérusalem, voulant donner à la vierge Marie un époux, ou plutôt un témoin de sa pureté, qui fût selon le cœur de Dieu, convièrent tous ceux de la tribu de Juda qui étoient veufs et à marier, de se trouver au temple, ayant chacun une verge à la main, afin que celui dont la verge fleuriroit, et sur laquelle le Saint-Esprit se reposeroit en forme de colombe, fût choisi pour époux de Marie. Tous les prétendans s'étant donc rassemblés dans le temple, la verge de Joseph fleurit, et le Saint-Esprit étant sorti de dessus sa verge, se reposa sur sa tête; à ce signal on ne douta pas qu'il ne fût destiné de Dieu pour recevoir Marie dans sa maison, et pour être le gardien de sa virginité. C'est sur cela qu'est fondée la pratique des peintres, qui représentent saint Joseph avec une verge fleurie à la main, surmontée d'une colombe, lorsqu'il épouse la sainte Vierge en présence du grand-prêtre. Eustathe d'Antioche (2), saint Grégoire de Nysse (3) et saint Epiphane (4) montrent la chose à peu près de même; car nous ne nous mettons pas en peine de recueillir ici de légères différences, dans une histoire aussi douteuse que celle-là.

Mais on demande si Joseph étoit marié ou seulement fiancé à la sainte Vierge lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse. L'Écriture semble s'expliquer assez clairement sur cette question, lorsqu'elle dit que *Marie mère de Jésus étant fiancée à Joseph, se trouva enceinte par l'opération du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble; et que Joseph son mari étant juste, et ne voulant pas la déshonorer, voulut la renvoyer secrètement* (5). Saint Luc (6) dit de même que *Marie étoit fiancée à Joseph*. Mais comme le mot grec qui signifie *fiancer*, se met quelquefois pour *épouser*, les pères et les interprètes sont partagés sur ce

V.  
Comment s'est fait le mariage de saint Joseph avec la sainte Vierge.

VI.  
Joseph étoit-il marié ou seulement fiancé à la sainte Vierge lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse?

(1) *Evangel. de Nativ. B. Mariæ. Item. Evang. B. Jacobi, n. 9.* — (2) *Eustat. Antioch. in Hexaemér.* — (3) *Greg. Nyssen. Orat. in Nativ. Christi.* — (4) *Epiphân. hæres. 78. n. 8.* — (5) *Matt. 1. 18. 19. Μνηστευθίσης γὰρ τῆς μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας τῷ Ἰωσήφ, etc.* — (6) *Luc. 1. 27. Πρὸς παρθένον μεμνηστευμένην ἀνδρὶ ᾧ ὄνομα Ἰωσήφ. Et. 11. 5. Ἀπογράφασθαι σὺν Μαρίαν τῇ μεμνηστευμένῃ αὐτῷ γυναικί.*

point ; les uns soutenant que Joseph étoit véritablement époux de Marie , et les autres qu'il l'avoit simplement fiancée. Le faux évangile de la nativité de Marie , porte que Joseph ayant solennellement épousé Marie dans le temple, *Nuptiarum jure de more celebrato*, se retira à Bethléhem sa patrie , pour disposer sa maison , et pour préparer les choses nécessaires à la célébration de la noce , et que Marie s'en alla avec ses compagnes en Galilée chez ses parens. Le Protévangile de saint Jacques lit simplement , que Joseph pressé par les menaces du grand-prêtre , prit Marie ( pour femme ), et lui dit : Marie , je vous reçois aujourd'hui du temple de Seigneur ; et je vous laisserai dans sa maison ( jusqu'à mon retour ) ; pour moi je m'en vais exercer mon métier , en travaillant à bâtir des maisons ; le Seigneur vous conserve. Tout cela prouve que ces auteurs y croyoient un vrai mariage , mais un mariage qui ne devoit pas être suivi de la consommation , puisque , selon les anciens ouvrages et selon les pères ( 1 ) , la sainte Vierge ayant été consacrée à Dieu par ses parens , avoit fait vœu de virginité. Toutefois il faut que ce vœu de la Vierge ait été inconnu au monde , et apparemment même à saint Joseph , puisque les pères les plus judicieux ( 2 ) ont enseigné que Dieu avoit voulu que la Vierge eût un mari pour couvrir son honneur , et la merveille de son enfantement , sous le voile d'un mariage ordinaire : et saint Augustin ( 3 ) paroît croire que Joseph avoit épousé Marie dans le dessein de vivre avec elle comme avec sa femme : *Neque enim cum eam vidisset divina fecunditate donatam , ipse aliam quaesivit uxorem ; cum utique nec istam quaesisset ; si necessariam conjugem non haberet ; sed vinculum fidei conjugalis non ideo judicavit esse solvendum , quia spes commiscendæ carnis ablata est.*

Pour revenir à la question proposée , savoir si la sainte Vierge étoit mariée , ou simplement fiancée à saint Joseph , lorsque l'ange lui annonça le mystère de l'incarnation ; le sentiment qui croit qu'elle étoit mariée , est le plus commun aujourd'hui ; et il est fondé sur ce que l'Écriture appelle Joseph époux de Marie : *Joseph autem vir ejus* ( 4 ) ;

( 1 ) *Vide Nyssen. orat. de Nativ. Domini, p. 779. Ambros. de Instit. Virg. c. v. Epiphan. hæres. 78. c. 24. etc. — ( 2 ) Ignatius Martyr. epist. ad Ephesios. Ambros. in Luc. lib. xxvii. de Instit. Virg. cap. 6. Origen. in Luc. homil. 6. Hieronym. in Matth. 1. § 18. Bernard. ser. ix. c. 12. — ( 3 ) Aug. l. v. contra Julian. c. 12. pag. 652. — ( 4 ) Matth. 1. 19.*

et que Marie est nommée son épouse : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam* (1).

Saint Ambroise (2) cite aussi ce texte de l'Évangile : *Joseph étant juste ne voulut pas la renvoyer* ; comment la renvoyer s'il ne l'avoit pas encore épousée ? *Qui valebat dimittere, fatebatur acceptam*. En effet il n'y a proprement point de divorce, où il n'y a point de mariage. Mais un homme ne peut-il pas quitter sa fiancée pour cause d'infidélité ? Certes les auteurs juifs enseignent qu'on tenoit des filles fiancées comme presque des épouses, et qu'on ne les répudioit pas sans lettres de divorce (3).

Origène et l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (4), Théophylacte et plusieurs autres veulent que le texte de saint Matthieu, *Cum esset desponsata*, etc., marque un mariage réel.

Mais le sentiment contraire nous paroît plus fort en preuve et en autorité. Il est certain que le texte grec signifie proprement des fiançailles. De plus l'ange dit à saint Joseph : *Ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme*. Il semble qu'on pourroit en conclure qu'il ne l'avoit pas encore prise. L'ancien auteur imprimé sous le nom d'Origène (5) sur différens endroits de l'Évangile, mais qui paroît avoir copié saint Hilaire et saint Jérôme en quelques endroits, adopte leurs sentimens sur le mariage, ou plutôt les fiançailles de saint Joseph et de la Vierge : il dit qu'avant la naissance du Sauveur, Marie n'est nommée l'épouse de Joseph que pour cacher le mystère de l'incarnation au démon, et celui de la virginité de Marie aux Juifs. Saint Hilaire (6) dit de même que la sainte Vierge ne fut reconaue pour épouse de Joseph, et qu'il n'y eut proprement de mariage entre eux, que depuis la naissance de Jésus-Christ : *Ergo et conjugis nomen sponsa suscepit, et post partum recognita tantum Jesu Mater ostenditur*. Saint Jérôme (7) est plus exprès : il dit que saint Joseph remarquant presque avec la liberté d'un mari tout ce qui concernoit sa future épouse, vit qu'elle étoit enceinte : *Pene licentia maritali futuræ uxoris omnia noverat*. Et quelques versets après, il ajoute : Quand vous entendez nommer le mari de Marie, ne vous imaginez

(1) *Matt. 1. 20.* — (2) *Ambros. in Luc. l. II. n. 5. p. 1283.* — (3) *Vide Selden. Uxor. Hebræic. l. II. c. 1. et 8.* — (4) *Origen. in Matt. Opus imperfect. in Matt. homil. 1.* — (5) *Origen. seu alius auth. homil. 1. et 3. in divers. Evang.* — (6) *Hilar. in Matt. 1.* — (7) *Hieron. in Matt. 1.*

pas qu'il y ait eu des noces ou un vrai mariage : *Cum virum audis, suspicio tibi non subeat nuptiarum*. Saint Epiphane (1) remarque fort bien que l'évangéliste ne dit pas que la sainte Vierge ait épousé Joseph, mais simplement qu'il l'avoit fiancée; il ne l'avoit pas prise pour être sa femme, mais pour en être le gardien.

Saint Jean-Chrysostôme (2), l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, et saint Bernard (3) enseignent que, quoique simplement fiancée, la sainte Vierge demeurait avec saint Joseph; parce que, disent-ils, c'étoit la coutume parmi les Juifs de confier ainsi aux futurs époux la garde de celle qui leur étoit promise en mariage : *Mos Judæorum erat ut a die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsis sponsæ traderentur custodiendæ* : pratique qu'il seroit malaisé de prouver par les auteurs juifs. Seulement on sait qu'entre les fiançailles et les noces, ils mettoient souvent un intervalle assez long, et dont on a des preuves dans l'Écriture et dans les livres des Juifs (4), et dans le fait même dont il s'agit ici, puisque la sainte Vierge demeura trois ou quatre mois fiancée à saint Joseph avant de devenir son épouse. Encore aujourd'hui chez les Juifs, les filles demeurent quelquefois six mois, quelquefois un an ou deux en promesse, avant la consommation du mariage; et si la fille dans cet intervalle tombe dans quelque faute contre son honneur, elle est traitée comme adultère. On voit cela aussi dans l'exemple de Thamar.

## VII.

Pourquoi Joseph vouloit-il quitter la sainte Vierge ?

Mais si Joseph étoit informé de la pureté de Marie et de son innocence, comme le prétendent plusieurs auteurs, pourquoi la voyant enceinte, vouloit-il l'abandonner? s'il la croyoit coupable, pourquoi, étant juste, se contentoit-il de la quitter secrètement? N'étoit-ce pas conniver à son crime, que de ne la pas dénoncer, et de ne la pas faire punir comme adultère? Ne savoit-il pas que Dieu punit non-seulement ceux qui commettent le crime, mais aussi ceux qui y consentent (5)? On répond qu'à la vérité la loi permet de mettre en justice une femme adultère, et de la faire condamner à mort (6); mais qu'elle ne l'ordonne pas.

(1) Epiphane. hæres. 78. n. 7. 8. Μνηστειθείσης ἡσὶ τῆς Μαρίας, καὶ οὐκ εἶπε γαμνηθείσης.... οὐκ ἔλαβε παρθένον εἰς χρῆσιν, ἀλλὰ μᾶλλον ἐκδομένην ἀντὶ εἰς τὸ φυλάττειν. — (2) Chrysost. in Matt. homil. 4. — (3) Bernard. in Missus est homil. 2. num. 12. — (4) Selden. Uxor. Hebr. Léon de Modène, Cérém. des Juifs, p. 3. c. 3. Basnag. Hist. des Juifs, liv. v. c. 19. n. 12. Vide et Grot. in Matt. 1. 18. — (5) Rom. 1. 32. — (6) Levit. xx. 10.

On lit dans le livre des Proverbes , que *celui qui retient une femme adultère , est un insensé et un impie* (1) ; mais aussi saint Joseph ne vouloit pas retenir la sainte Vierge, dont la grossesse lui étoit connue, quoique la manière dont elle étoit devenue enceinte, ne le lui fût pas ; elle pouvoit avoir souffert une insulte et une violence malgré elle (2) ; ou Joseph pouvoit soupçonner qu'elle étoit devenue enceinte avant qu'elle lui eût été promise. Or, dans le doute, il ne pouvoit pas prendre d'autre voie que celle qu'il prit. Il est vrai qu'il auroit pu demander une explication à Marie ; mais auroit-il cru ce qu'elle lui auroit dit, la chose étant aussi extraordinaire qu'elle l'étoit ? Marie auroit pu, en voyant les inquiétudes de saint Joseph, lui donner des éclaircissemens sur ce qui étoit arrivé en elle ; mais elle aima mieux attendre en silence que Dieu parlât pour elle, et qu'il guérit l'esprit de son époux.

Quelques-uns pensent que Joseph étoit informé du mystère de l'incarnation, et que pénétré d'une profonde vénération pour la pureté de Marie, et ne se croyant pas digne de demeurer avec elle, il prit la résolution de la quitter secrètement. Saint Basile (3) dit que Joseph craignant de passer pour l'époux d'une créature si parfaite et si privilégiée, voulut l'abandonner sans bruit. Un auteur imprimé sous le nom d'Origène (4), croit que Joseph remarquant dans Marie un mystère ineffable, et une chose qui lui étoit inconnue, se jugea indigne d'approcher d'elle, et pensa à se retirer, s'humiliant profondément, et disant à peu près comme saint Pierre disoit à Jésus-Christ dans l'Évangile : *Retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur* (5). Saint Bernard (6) avance la même chose ; mais avec plus d'étendue. Il assure que c'est le sentiment des pères : *Accipe in hoc non meam, sed patrum sententiam*. Joseph considérant la suprême dignité de Marie, et ne se regardant que comme un pécheur, ne pouvoit se résoudre à demeurer plus long-temps avec elle. Il ajoute : *Videbat et horrebat divinæ præsentix certissimum gestantem insigne, et quia mysterium penetrare non poterat, volebat dimittere eam* : Ne pouvant pénétrer le mystère qui se passoit en elle, il aima mieux prendre le parti de se retirer, que de demeurer plus long-temps dans sa compagnie. Saint

(1) *Prov. xviii. 22.* — (2) *Vide Deut. xxii. 25. et seqq.* — (3) *Basil. t. 1. homil. 25. p. 218.* — (4) *Origen. in Dionys. homil. 1.* — (5) *Luc. v. 8.* — (6) *Bernard. in Missus est. homil. 2.*

Jérôme (1) dit à peu près dans le même sens : *Joseph sciens Mariæ castitatem, et admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat*. L'ancien évangile de saint Jacques (2) raconte que Joseph ayant été absent de sa maison pendant environ six mois, et ayant trouvé à son retour que Marie étoit enceinte, en fut fort troublé, disant : Que ferai-je, et comment me présenterai-je devant le Seigneur, moi qui ai reçu cette vierge du temple du Seigneur, et qui ne l'ai pas bien gardée ? Et s'adressant ensuite à Marie, il lui dit : O vous qui avez été nourrie dans le Saint des saints, et qui receviez la nourriture de la main des anges, qu'avez-vous fait ? Elle répondit en pleurant : Je suis innocente, et je n'ai point vu d'homme. Et d'où vient donc ce qui paroît dans votre sein ? Elle répliqua : Vive le Seigneur mon Dieu, je ne sais d'où cela est venu. A ces mots, Joseph fut saisi d'étonnement ; il disoit en lui-même : Que ferai-je ? si je cache son péché, je me rends coupable contre la loi du Seigneur ; et si je l'accuse devant le peuple, je crains que je ne blesse la justice, et que je ne fasse condamner une personne innocente. L'auteur de l'ouvrage imparfait (3) sur saint Matthieu, rapporte la chose à peu près de même, disant qu'il l'a prise dans une ancienne histoire.

Mais l'Écriture ne nous dit rien de semblable. Il ne paroît pas que ce juste ait découvert ses sentimens et sa peine à son épouse, voulant ménager sa pudeur, et lui épargner cette confusion. Saint Augustin (4) remarque que Joseph voyant son épouse enceinte, et la croyant adultère, ne voulut ni la faire punir, ni approuver son crime ; ce qui lui a été imputé à justice : *Cum eam comperisset esse prægnantem, cui se noverat non esse commixtum, et ob hoc nihil aliud quam adulteram esse credidisset, puniri tamen eam noluit, nec approbator flagitii fuit. Nam hæc voluntas ejus etiam justitiæ deputatur*. Le même saint relève dans un autre endroit (5), la justice de saint Joseph qui, voyant son épouse enceinte, ne put s'empêcher de la soupçonner d'adultère : *Restabat itaque certa adulterii suspicio* ; mais comme la chose n'étoit connue que de lui ; il se garda bien de la diffamer, aimant mieux lui être utile que de la punir : *Voluit prodesse peccanti non punire pec-*

(1) Hieronym. in Matt. 1. — (2) Protevang. Jacobi, n. 13. 14. — (3) Author. operis imperf. in Matt. homil. 5. — (4) Aug. ep. olim 54., nunc 155. — (5) Aug. serm. 82. de verbis Evang. p. 444. nov. edit.

*cantem*. Saint Jean-Chrysostôme (1) raisonne sur cet événement à peu près comme saint Augustin.

Quant au nom de *Juste* que l'Écriture applique à Joseph, la plupart des pères (2) l'expliquent dans le sens d'homme vertueux, bon, équitable, accompli en toutes sortes de vertus, et orné de toutes les qualités qui forment un homme de bien ; c'est l'idée ordinaire que l'Écriture nous donne de l'homme juste, un homme parfait et agréable à Dieu. Et on ne peut douter qu'en effet saint Joseph n'ait possédé les vertus morales dans un degré fort éminent, puisqu'il a été choisi de Dieu pour remplir un ministère si important et si relevé dans l'économie de l'incarnation et de l'éducation de Jésus-Christ.

D'autres (3) expliquent ce terme de *juste* dans l'acceptation d'une justice rigoureuse et sévère, qui rend à chacun ce qui lui est dû, et qui est également exacte à punir le mal et à récompenser la vertu. Joseph voyant que Marie étoit enceinte, ne jugea pas qu'il pût la garder plus longtemps, ni tenir les engagements qu'il avoit contractés avec elle, suivant cette parole de l'Écriture : *Celui qui retient une adultère, est un insensé et un impie* (4). Il prit donc le parti de la quitter ; mais, comme le prétendu crime qu'il soupçonnoit, étoit secret, il ne voulut pas l'exposer à la rigueur de la loi, ni la diffamer ; il résolut de lui donner secrètement des lettres de divorce, ou même de la quitter, et de se retirer dans quelque endroit inconnu. Dans tout cela, il crut suivre les règles de la plus exacte justice. La grossesse de Marie étoit manifeste ; cela suffisoit pour l'autoriser à la soupçonner d'adultère, et à la quitter. Mais comme il se pouvoit faire qu'elle eût souffert une violence, et qu'elle fût devenue enceinte malgré elle, il ne crut pas qu'elle méritât la mort, ni qu'il fallût l'accuser devant la justice, pour lui faire subir la rigueur de la loi.

Enfin quelques-uns prennent le nom de *juste*, comme s'il signifioit doux, bénin, clément, miséricordieux, par opposition à la sévérité et à la rigueur de la justice. Le nom de *juste* et de *justice* se prend assez souvent de cette sorte dans l'Écriture ; et saint Jean Chrysostôme (5), saint Ambroise (6) et saint Augustin (7) favorisent cette explication. *Ne soyez pas trop juste*, dit Salomon (8), c'est-à-

(1) *Chrys. in Matt. homil. 4.* — (2) *Chrysostom. loco citata, pag. 39. Auth. operis imperf. in Matt. Maldon.* — (3) *Brugens. Pisc.* — (4) *Prov. xviii. 22.* — (5) *Chrysost. in Matt. homil. 4. pag. 39. 40.* — (6) *Ambros. in psalm. cxviii. v. 52.* — (7) *Aug. serm. 82.* — (8) *Eccl. vii. 17.*

VIII.  
En quel sens  
saint Joseph  
est-il nommé  
Juste ?

dire, suivant les docteurs hébreux, ne soyez pas trop clément ni trop compatissant, comme Saül le fut envers Agag roi des Amalécites. Isaïe (1), après avoir exhorté les Juifs à exercer la miséricorde, et à faire l'aumône, conclut : *Alors votre justice marchera devant vous.* Et le psalmiste dit : *Il a répandu ses biens, et les a distribués aux pauvres; sa justice demeure dans les siècles des siècles* (2), où le terme de *justice* se prend pour la miséricorde et l'aumône. Et Daniel : *Rachetez vos péchés par vos aumônes* (3). L'original chaldéen porte : *Rachetez vos péchés par la justice.* L'Écriture ne loue donc pas dans Joseph une indulgence nonchalante, ni une clémence vicieuse qui tolère le mal, et autorise l'abus par sa foiblesse. Il s'agit ici d'une douceur accompagnée de justice, de sagesse, de zèle et de lumière, mais éloignée de la trop grande sévérité et de l'excessive rigueur.

IX.  
Quand saint  
Joseph est-il  
mort, et où  
est-il enterré?

Il ne nous reste plus qu'à examiner quand saint Joseph est mort, et où il a été enterré. On croit communément qu'il mourut avant que Jésus-Christ commençât d'annoncer l'Évangile. Jésus-Christ à l'âge de douze ans, alla à Jérusalem avec son père et sa mère; il en revint avec eux; et l'évangéliste ajoute qu'il leur demouroit soumis (4). Depuis ce temps-là il n'est plus fait mention de saint Joseph, en aucun endroit de l'Évangile, que comme d'un homme qui n'étoit plus en vie. C'est pourquoi les Juifs disent simplement, que Jésus est *filz du charpentier* (5), ou qu'il est *charpentier* lui-même (6). Ils ne disent point que son père demouroit parmi eux, mais seulement sa mère, ses frères et ses sœurs (7). Sa mère et ses disciples sont invités aux noces de Cana (8), mais non pas saint Joseph. Enfin Jésus étant près d'expirer, recommanda sa mère à saint Jean l'évangéliste (9); ce qui ne seroit pas arrivé sans doute, si saint Joseph eût encore été en vie; car le Sauveur n'est pas le Dieu de la division, mais de l'union et de la charité (10).

Saint Epiphane (11) croit qu'il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, peu de temps après qu'il eut retrouvé dans le temple Jésus assis au milieu des docteurs. Un auteur imprimé sous le nom de saint Augustin (12), a prétendu que saint Joseph étoit encore en vie lorsque le Sauveur

(1) *Isai.* LVIII. 8. — (2) *Psalm.* CXI. 9. — (3) *Dan.* IV. 24. — (4) *Luc.* II. 51. — (5) *Matt.* XIII. 55. — (6) *Marc.* VI. 3. — (7) *Matt.* XIII. 55. 56. — (8) *Joan.* II. 1. 2. — (9) *Joan.* XIX. 26. 27. — (10) *Ambros. in Luc.* XXIII. — (11) *Epiphane. hæres.* 78. n. 10. — (12) *Aug. l. 5. append. p. 27. ser. 1. de S. Joseph.*

monta au ciel. Il applique à cette circonstance ce que dit le patriarche Joseph : *J'ai vu le soleil, la lune, et onze étoiles qui m'adoroient* (1). Dans le sens allégorique le soleil est saint Joseph, la lune est la Vierge, les onze étoiles sont les apôtres, qui rendirent alors leurs adorations au Sauveur. Mais de telles allusions ne prouvent rien quand il est question d'un fait.

Saint Joseph mourut apparemment à Nazareth sa patrie; et en ce cas il y aura été enterré; car il fixa sa demeure dans cette ville depuis son retour d'Égypte (2); notre Sauveur y demeuroit encore au commencement de sa prédication, et il n'alla à Capharnaüm que quelque temps après. Quelques-uns croient que cette dernière ville étoit celle de saint Joseph, et Nazareth la patrie de la sainte Vierge. Il est certain que saint Joseph étoit assez connu à Capharnaüm, puisque quand Jésus-Christ y déclara aux Juifs qu'il étoit le pain vivant descendu du ciel, les Juifs dirent : *N'est-ce pas là le fils de Joseph, dont nous connoissons le père et la mère* (3)? Quoi qu'il en soit, le temps de la mort de saint Joseph et le lieu de sa sépulture nous sont inconnus.

On a montré dans les siècles postérieurs un tombeau que l'on disoit être le sien, dans la vallée de Josaphat près de Jérusalem; mais les anciens n'en ont pas parlé, et il n'y a nulle apparence qu'il soit venu mourir à Jérusalem, où il n'a jamais fait sa demeure. Une preuve que l'on n'a pas conservé le souvenir du lieu de sa sépulture, c'est qu'on ignore où sont ses reliques, et qu'on ne montre nulle part aucune partie de ses os. Le jour de sa mort est marqué au 19 de mars dans des martyrologes qui ont plus de 800 ans; et l'église latine en fait la fête ce jour-là. Les Cophtes et les autres Orientaux, et quelques églises d'Italie la célèbrent le 20 de juillet. L'église de Milan remet cette fête au 12 de décembre, parce qu'elle n'en célèbre aucune des saints pendant tout le carême, selon le rit de la liturgie ambrosienne. C'est par la même vue sans doute, que dans le bréviaire de l'ordre de Cluny, elle se trouve transportée au jeudi de la troisième semaine de l'aveug. Par la même raison, dans plusieurs bréviaires nouveaux des églises de France, la fête de Saint-Joseph se trouve placée en différents jours : à Paris, au 20 avril; à Lyon, au 19 juillet; à Sens et à Reims au 12 décembre. On peut voir ce que disent les Bollandistes sur saint Joseph au 19 mars.

(1) *Genes. xxxvii. 9.* — (2) *Matt. ii. 23.* — (3) *Joan. vi. 42.*

---

# DISSERTATION

## SUR LES MAGES

QUI VINRENT ADORER JÉSUS-CHRIST.

---

I. Étonnante merveille de l'adoration des mages. Objet et partage de cette Dissertation.

LA venue des mages au berceau de Jésus-Christ, et l'adoration qu'ils lui rendent dans son enfance, est un des plus éclatans miracles du nouveau testament, une des plus fortes preuves de la divinité de Jésus-Christ, et un des plus grands triomphes de la grace et de la foi, comme le remarque saint Jean Chrysostôme (1). L'étoile qui leur apparoît, porte tout d'un coup la lumière et l'ardeur dans leur esprit, et les engage à entreprendre un voyage long et périlleux, pour venir chercher un nouveau roi. Une ancienne prophétie, prononcée quinze cents ans auparavant par Balaam, leur revient dans l'esprit à la vue de ce phénomène. Ils se souviennent qu'il a été prédit, *qu'une étoile sortira de Jacob, et qu'un dominateur s'élèvera d'Israël* (2). La lumière intérieure de la grace leur fait connoître que ce nouvel astre est le signe de ce dominateur. Ils viennent à Jérusalem; ils demandent hardiment où est le nouveau roi; on leur dit que le lieu de la naissance du Messie est Bethléhem; ils y vont; ils trouvent un enfant, pauvre, foible, sans aucune apparence de royauté; ils l'adorent; ils lui offrent leurs présens. Se peut-il un événement plus singulier, et un effet plus surprenant de la foi la plus vive et la plus éclairée?

Nous n'entreprenons pas ici d'examiner toutes les circonstances de la venue des mages. Nous nous bornons à ce qui regarde leur personne, leur pays, et l'étoile qui leur apparut.

II. Signification et origine du nom de mages.

Le nom de *mages* se prend ou dans un sens générique, pour toute sorte de magiciens, de devins, de tireurs d'horoscopes, d'interprètes des songes; ou pour les prêtres et

(1) Chrysost. homil. 6. in. Matt. — (2) Num. xxiv. 17.

ges. Quels  
étoient les  
mages des  
Perses?

les devins des Perses, auxquels le nom de mages étoit particulièrement affecté. On dérive ce nom de l'hébreu *Moug* ou *Mag*, qui signifie se fondre, s'écouler; et dans un sens figuré, se décourager (1). On croyoit que la magie avoit la vertu d'inspirer de la frayeur aux armées, et que les mages pouvoient par leur art, causer cet effet dans les troupes de leurs ennemis. D'autres le dérivent de l'hébreu *Hagah* (2), d'où vient *Maheghim*, ceux qui marmottent, qui parlent bas et entre leurs dents, comme faisoient les magiciens dans leurs prières et leurs cérémonies magiques.

La plupart des anciens (3) enseignent que les mages des Perses devoient être nés d'un inceste du fils avec sa mère, ou du père avec sa fille, chose qui n'étoit nullement rare dans ce pays-là, où ces sortes de mariages n'étoient pas défendus. Leur étude principale étoit la théologie et la religion; ils étoient les prêtres et les devins des Perses (4). Leur profession étoit en très-haute considération, et les rois mêmes étoient obligés de se faire instruire sous leur discipline (5). Ils tenoient un rang parmi les conseillers du prince (6). On ne décidoit rien sans avoir leur avis. Ils punissoient ou récompensent à leur gré. Cambyse, en partant pour son expédition contre l'Egypte, leur laissa le gouvernement de l'empire; et après la mort de ce prince, ils s'emparèrent de la souveraine autorité, et en demeurèrent pendant quelque temps les maîtres.

La plupart des mages méprisoient les richesses, vivoient dans une grande retraite, et pratiquoient d'extrêmes austérités (7). Ils couchoient sur la terre nue, et ne se nourrissoient que de pain, de légumes et de fromage. Leur habit étoit blanc. Ils obéissoient à un supérieur tiré de leur corps. Ils ne brûloient point leurs morts, craignant de souiller le feu, pour lequel ils avoient un souverain respect. L'objet principal de leur étude étoit la magie, non la magie noire et diabolique (8), mais la magie naturelle. Ils se méloient de prédire l'avenir, d'interpréter les songes, et de

(1) *מג* Dissolvi, diffuere. Vide Stanley, part. 14. Philosoph. Pensar. et Clerici Indic. Philolog. ibidem. — (2) *הגה* Meditari, mussitare. Vide Isai. viii. 19. Qui strident in incantationibus suis. (Hebr. *הממנים והממנים*, qui pipiant et mussitant.) — (3) Vide Menag. not. in Laert. Proëm. — (4) Hesych. *Μαγόν*, τὸν θεοσεβῆν, καὶ ἱερέα οἱ Πέρσαι λέγουσι. — (5) Cicero, de Divin. l. 1. c. 41. — (6) Dio. Chrys. orat. Boriathenica. — (7) Laert. in Proëm. Hieron. contra Jovinianum. — (8) Laert. in Proëm. ex Dinonias Persicis.

lire dans les astres la bonne ou la mauvaise fortune des hommes. Ils n'avoient ni temples, ni autels, ni statues, ne croyant pas que la Divinité pût être renfermée dans un lieu; mais ils entretenoient un feu perpétuel dans un grand enclos découvert, où ils entroient tous les matins, tenant un faisceau de verges, faisant de longues prières, et ayant la tête couverte d'un bonnet, avec des pendans qui leur tomboient sur les joues et jusque sur les lèvres (1). Ils sacrifioient sur les montagnes dans un lieu pur. Le mage faisoit d'abord une longue prière, ayant sa tiare sur la tête. Puis on assommoit la victime d'un coup de massue; on la mettoit en pièces; on plaçoit ses parties sur un lit d'herbes fraches, et après avoir chanté la théogonie ou la généalogie des dieux, ils emportoient la chair de la victime, et en faisoient ce qu'ils jugeoient à propos. Voilà quels étoient les mages des Perses.

III.  
Différentes  
conjectures  
sur le pays  
des mages  
qui vinrent  
adorer Jésus-  
Christ.

C'est apparemment l'idée qu'on a eue que les mages étoient les philosophes perses, qui a fait écrire à plusieurs anciens (2), que ceux dont nous parlons, étoient venus de la Perse pour adorer Jésus-Christ. Cette opinion a trouvé un grand nombre de défenseurs parmi les nouveaux commentateurs (3). Les Arméniens (4) prétendent qu'ils étoient natifs du village de Maveg, sur le lac de Ran en Arménie. L'évangile apocryphe de l'enfance du Sauveur croit qu'ils étoient disciples de Zoroastre, et par conséquent qu'ils étoient venus de la Perse; Bède et l'abbé Rupert (5) semblent croire qu'ils étoient venus des trois parties du monde, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Du moins ils disent qu'ils désignoient les trois parties de la terre; et c'est ce que nos peintres ont voulu signifier en dépeignant un Ethiope, un Perse et un Grec ou un Romain. Un ancien auteur qui se trouve dans les OEuvres de saint Augustin (6), les fait venir du fond de l'Ethiopie. L'auteur de *Mirabilibus sacre Scripturæ* (7), parmi les OEuvres du même père, les amène de la terre d'Hévilath. Tertullien (8) insinue qu'ils venoient du pays de Damas.

(1) Vide Herodot. l. 1. c. 131. et Strab. l. xv. p. 503. — (2) Chrysost. homil. 7. in Matth. Author. Oper. imperf. Cyrill. Alex. l. iv. in Isai. Juvenus poeta, Clem. Alex. l. 1, Strom. Basil. de humana Christi Nativit. Theophil. in Matth. — (3) Maldon. Spanheim. Drus. Genebr. Petav. Scalig. alii innumeri. — (4) Chardin, Voyage de Perse, tom. iii. pag. 131. — (5) Beda et Rupert. in Matth. 11. — (6) Aug. serm. olim 9. de Sanctis, nunc 128. in Appendice. — (7) Author de Mirabilibus sacre Script. q. 4. — (8) Tertul. contra Judæos.

Mais la plupart de ces conjectures sont insoutenables : ni l'Afrique, ni l'Égypte, ni l'Éthiopie, ne sont à l'orient de la Judée; l'Arménie et Damas sont au nord. Pour ce qui est du nom des mages, qui a fait croire que ceux-ci venoient de la Perse, il ne prouve rien pour le temps dont nous parlons; car depuis que les Perses eurent étendu leur empire sous Cyrus et sous ses successeurs, dans la plus grande partie de l'Orient, on donna le nom de *mages* à la plupart des prêtres et des devins des nations soumises à cette monarchie; et de là est venu l'équivoque de ce terme. On comprit sous ce nom les devins ou les prophètes des Chaldéens, des Arabes et des autres peuples; et il y a toute sorte d'apparence que saint Matthieu a pris ici le nom de *mages* dans toute l'étendue qu'il avoit de son temps dans tout l'Orient, pour signifier des hommes qui faisoient profession de sagesse, et de prédire l'avenir par l'inspection des astres, ou autrement.

Deux raisons principales nous persuadent de ce que nous venons de dire : la première, est le pays d'où venoient ces hommes; et la seconde, est la profession de sagesse qu'ils faisoient. Ils venoient de l'Orient (1), et étoient de la même profession que Balaam, qui avoit prononcé la prophétie de l'apparition de l'étoile qui les attira à Bethléhem. L'Écriture, sous le nom d'*Orient*, entend pour l'ordinaire, l'Arabie-Déserte, la Mésopotamie, la Chaldée. Balaam étoit de l'Arabie-Déserte : ces pays avoient des mages, ou des hommes qui se piquoient de sagesse, et de prédire l'avenir. C'est ce qu'il faut montrer avec plus d'étendue.

Balaam dit lui-même qu'il étoit venu *du pays d'Aram et des montagnes d'Orient* (2). Il étoit de la ville de *Péthura*, sur le fleuve des enfans de son peuple (3), c'est-à-dire, de *Péthora* ou *Pacora* sur l'Euphrate. Eusèbe met *Péthora* au-dessus ou au delà de la Mésopotamie (4). Il ne dit point si elle est en-de-çà ou au delà de l'Euphrate. J'aimerois mieux la mettre en-de-çà, et dans la Syrie ou dans l'Arabie-Déserte.

IV.  
Il paroît que les mages qui vinrent adorer J.-C. habitoient aux environs de l'Euphrate.

(1) *Matt.* II. 1. *Eccē magi ab Oriente venerunt Jerosolymam.* — (2) *Num.* XXXIII. 7. — (3) *Num.* XXI. 5. *Misit ergo nuntios ad Balaam filium Beor ariolum, qui habitabat super flumen terræ filiorum Ammon.* (Hebr. אל בלעם ארץ בני עמון כן בעור פתירה אשר על הנחל אשר על בני עמון, *ad Balaam filium Beor, (ad) Pethuram quæ est super flumen terræ filiorum populi sui.* Chal. לפתור דעל ארם פרת, *ad Pethuram Syriæ quæ est super Euphraten.*) — (4) *Euseb. in locis.* Παθουρα ἄνω τῆν Μεσοποταμίαν πάλαι.

Tous ces pays sont connus dans les livres saints, sous le nom d'*Orient*. Jérémie désigne sous le nom d'*enfans de l'Orient*, les Arabes scénites et les Sarrasins (1), peuples sans villes, sans maisons, sans demeure fixe, qui habitoient sous des tentes, et qui coupoient leurs cheveux en rond (2). *Levez-vous*, dit Jérémie en s'adressant aux Chaldéens de la part du Seigneur; *marchez contre Cédar, et ravagez les enfans de l'Orient. L'ennemi prendra leurs tentes et leurs troupeaux; il enlèvera leurs chameaux, et répandra la frayeur dans tout le pays. Marchez contre ce peuple qui vit en paix et sans aucune crainte. Ils n'ont ni portes ni serrures; je vais disperser à tous les vents ces peuples qui portent leurs cheveux coupés en rond.*

Abraham ayant donné tout son bien à Isaac, fit des présens aux fils de ses autres femmes; et les séparant de son fils Isaac, *il les fit aller dans le pays qui regarde l'Orient* (3), c'est-à-dire dans l'Arabie-Déserte ou Pétrée. Job qui demuroit dans l'Idumée Orientale, à Bosra ou aux environs (4), est qualifié, *un homme puissant entre les peuples de l'Orient*; c'est-à-dire, entre les Syriens, les Arabes et les Chaldéens. Les prophètes (5) marquent en plusieurs endroits que les Hébreux captifs reviendroient *de l'Orient* dans leur pays; c'est-à-dire, de la Chaldée dans la Judée. Il est donc indubitable que l'Arabie-Déserte, la Mésopotamie et la Chaldée, sont nommées *Orient* dans les livres saints. Ainsi il y a toute sorte de vraisemblance que les mages étoient venus de ce pays-là dans la Judée.

L'autre raison qui nous en persuade, est la profession de sagesse qu'ils faisoient, et le nom de mages qu'ils portoient. On sait que les Chaldéens avoient des sages qui se méloient de prédire l'avenir. Daniel en nomme de plusieurs sortes, et toute son histoire est une preuve de l'attachement qu'avoient les Chaldéens à l'interprétation des songes et des prodiges. L'exemple de Nabuchodonosor et de Baltassar le montre assez. Les profanes nous apprennent mille choses des sages de Chaldée. M. Stanley (6) a consacré toute la treizième partie du second livre de son histoire de la Philosophie à nous décrire celle des Chaldéens. Les Arabes et les Iduméens, connus aussi dans l'Écriture sous le nom d'*O-*

(1) *Jerem.* XLIX. 28. et seqq. — (2) *Herodot.* lib. III. c. 8. — (3) *Gen.* XXV. 5. 6. — (4) Voyez le commentaire sur Job, I. 3. — (5) *Isai.* XLIII. 5. *Baruch.* IV. 37. v. 5. *Zach.* VIII. 7. — (6) *Stanley; Hist. philosoph. l. II. partie XIII.*

*rientaux*, se piquoient de sagesse et de connoissance relevées. *N'y a-t-il plus de sagesse dans Thémán ?* dit Jérémie (1). Thémán étoit dans l'Idumée méridionale. Et Abdias dit : *Je perdrai les sages de l'Idumée*, dit le Seigneur (2). Job et ses amis étoient de ces sages d'Orient. Il est dit de Salomon (3) que sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux. Enfin les Grecs reconnoissent que leurs philosophes ont beaucoup profité du commerce et des leçons des sages d'Orient. Porphyre assure que Pythagore consulta les sages d'Arabie.

Balaam qui étoit du même pays, étoit un devin ou un prophète fameux, du temps de Moïse. Les pères et les commentateurs reconnoissent que les mages qui vinrent adorer Jésus-Christ, étoient des successeurs de cet ancien sage; et que ce fut sur sa prophétie, qu'ils vinrent à Jérusalem chercher le nouveau roi, dont ils avoient vu le signe dans leur pays. Ils s'en expliquent eux-mêmes d'une manière assez claire : *Où est le roi des Juifs nouvellement né? car nous avons vu son étoile dans l'Orient* (4). En quel endroit de l'Écriture la venue du Messie est-elle désignée sous le symbole du lever d'une étoile? et par quelle autre voie ces étrangers pouvoient-ils connoître que ce nouveau phénomène désignoit la venue du Messie attendu des Juifs, sinon par la prophétie de Balaam, qui s'étoit conservée dans leur nation, et qui étoit passée jusqu'à eux par tradition de père en fils? Les philosophes d'Orient, de Chaldée, de Mésopotamie, d'Arabie, de Cappadoce, n'étoient guère connus alors, que sous le nom général de mages (5). Les Septante donnent d'ordinaire le nom de mages aux sages qui étoient à Babylone du temps de Daniel. Il est donc fort vraisemblable que saint Matthieu a voulu marquer sous ce nom, des sages de Chaldée, ou de l'Arabie-Déserte; en un mot des savans du pays du fameux prophète Balaam, soit qu'on le mette en-de-çà ou au delà de l'Euphrate.

L'opinion que nous venons d'appuyer sur le pays des mages, en les faisant venir de l'Arabie-Déserte, de la Chaldée ou de la Mésopotamie (car il faut avouer qu'on ne sauroit précisément fixer le lieu de leur demeure), cette opinion est assez commune parmi les pères (6) et les com-

(1) *Jerem. xlix. 7.* — (2) *Abdias, v. 8.* — (3) *3. Reg. iv. 30.* — (4) *Matt. ii. 2.* — (5) *Vide Plin. lib. xxx. cap. 1. et Grot. ad Matt. ii.* — (6) *Tertul. contra Judæos, et lib. iii. contra Marcion. Justin. Dialog. cum Triphone. Epiphân. Epitome fidei Cathol. alii-nonnulli.*

mentateurs (1); et elle a par-dessus l'autre de bonnes preuves tirées de la notion du terme d'*Orient*, que l'Écriture fixe aux pays que nous avons nommés. Ajoutez la facilité de venir de ces pays qui sont sur l'Euphrate, en peu de jours à Jérusalem, ville fort connue dans toutes les provinces dont nous parlons.

V.  
Quelle étoit la profession des mages qui vinrent adorer J.-C.

Quant à la profession des mages, nous savons que plusieurs pères (2) ont cru que les mages qui vinrent adorer le Sauveur, étoient de vrais magiciens, qui exerçoient les arts curieux et diaboliques de la divination, de l'astrologie judiciaire et des enchantemens. La plupart des anciens avoient porté le même jugement sur Balaam; ils le croyoient idolâtre et vrai magicien (3).

Mais d'autres pères (4) et plusieurs commentateurs (5) ont cru que la magie des mages qui vinrent adorer Jésus-Christ, non plus que celle de Balaam, n'étoit qu'une magie permise et naturelle. Saint Épiphane (6) croit qu'ils étoient de la race d'Abraham et de Cétura, dont les enfans s'établirent dans la Magodie. L'abbé Rupert (7) leur donne le nom de prophètes et d'hommes inspirés. Origène (8) croit que les mages s'étant aperçus dans leurs opérations magiques, que le pouvoir du démon étoit fort affoibli, s'appliquèrent à en découvrir la cause, et qu'ayant aperçu dans le même temps un astre extraordinaire, ils jugèrent que c'étoit l'astre dont avoit parlé Balaam, qui marquoit la naissance d'un nouveau roi d'Israël, lequel auroit sans doute un pouvoir beaucoup plus grand que les démons et les spectres qu'ils avoient consultés jusqu'alors. C'est ce qui les détermina à aller le chercher, pour lui rendre leurs adorations. Saint Basile (9) et saint Ambroise (10) ont eu à peu près la même pensée.

(1) *Tostat. Mariana; Barrad. Grotius, Cornelius a Lapide, Ligfoot.* — (2) *Ignat. epist. ad Ephes. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. homil. 13. in Num. et l. 1. contra Celsum. Ambros. l. 11. in Luc. Tertul. de idololat. Basil. de humana Christi nativ. Hieron. in Matt. 11. et in Isai. xix. et xlvi. Hilar. l. iv. de Trinit. n. 36. Aug. serm. 2. et 5. de Epiphan.* — (3) Voyez le commentaire sur les Nombres, chap. xxii. 5. — (4) *Hieronym. in Dan. 11. col. 1077. nov. edit. Consuetudo, et sermo communis, magos pro maleficis habet, qui aliter habentur apud gentem suam, eo quod sint philosophi Chaldæorum et ad artis hujus scientiam reges quoque et principes ejusdem gentis omnia faciunt. Vide Author. operis imperf. in Matt. et Author. quæst. ex N. T. quæst. 65.* — (5) *Vat. Burg. Hamm. Jans. Iprens. Erasm. Ligfoot. Mald. etc.* — (6) *Epiphan. Epitome Fidei cathol.* — (7) *Rupert. in Matt. 11.* — (8) *Origen. l. 1. contra Cels. Vide et homil. 13. in Num.* — (9) *Basil. de humana Christi gener.* — (10) *Ambros. in Luc. l. 11. p. 1297.*

Tertullien (1) semble dire que ce fut par l'astrologie, que les mages connurent la venue de Jésus-Christ. Jusqu'à alors, dit-il, cette science étoit permise ; mais depuis la naissance du Messie, elle est interdite et condamnée : *Etenim scientia ista usque ad Evangelium fuit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicujus de cælo interpretetur.* Saint Jérôme (2) semble avoir pris d'Origène ce qu'il dit, que les mages instruits par les démons, ou par la prophétie de Balaam, que le Fils de Dieu étoit né pour détruire toute la vertu de la magie, étoient venus de l'Orient pour adorer le roi nouveau-né : *Magi de Oriente docti a dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum Filium Dei, qui omnem artis eorum destrueret potestatem, venerunt Bethlehem.* Ce qu'il y a de certain, c'est que selon Joseph (3), et même selon les auteurs profanes de ce temps-là (4), tout l'Orient étoit alors dans l'attente d'un monarque qui devoit sortir de la Judée, et qui devoit posséder l'empire du monde.

On dit communément que les mages étoient rois dans leur pays (5) ; mais les anciens n'en ont pas parlé d'une manière si positive. Il est vrai qu'on cite Tertullien (6), comme s'il les avoit reconnus pour rois ; mais cet auteur, après avoir cité ces paroles du psaume, *Les rois d'Arabie et de Saba lui offriront des présents* (7), ajoute simplement : *Car l'Orient a d'ordinaire des mages pour rois : Nam et magos reges fere habet Oriens.* Ce que Tertullien suppose en cet endroit, que les rois d'Orient étoient mages pour la plupart, est assurément très-contestable et très-douteux, pour ne rien dire de plus. Et si la royauté des mages n'est fondée que sur cela, on peut sans détour la nier absolument.

Saint Hilaire (8) est encore plus obscur que Tertullien. En parlant de la venue des mages, il dit que le travail de l'Égypte a été comme consacré par le travail de ses princes : *In principum labore totius Ægypti labor demonstratus est.* Il fait allusion à un passage d'Isaïe (9), où il est dit que le travail de l'Égypte sera consacré au Seigneur. On allègue encore saint Jean Chrysostôme, homélie 6, sur saint

VI.  
Les mages  
qui vinrent  
adorer J.-C.  
étoient-ils  
rois ?

(1) Tertul. de idolotria. — (2) Hieron. in Isai. xix. col. 182. nov. edit. — (3) Joseph. de Bello, l. vii. c. 12. pag. 961. — (4) Tacit. lib. v. Sueton, in Vespas. — (5) D. Thom. Strabus seu Gloss. ordinar. Albert. Magn. Lyran. Carthus. in Matt. Incognitus in Psalm. Mald. alii plerique. — (6) Tertull. contra Judæos, et lib. iii. contra Marcion. — (7) Psal. lxxi. 10. — (8) Hilar. lib. ii. de Trinit. n. 38. — (9) Isai. xlv. 14.

Matthieu ; l'auteur de l'ouvrage imparfait ; saint Basile , homélie sur la naissance du Sauveur ; l'auteur du commentaire sur les Psaumes , sous le nom de saint Jérôme (1). Mais dans tous ces écrivains , on ne trouve rien de favorable à l'opinion qu'on leur attribue.

L'auteur du sermon sur le baptême , cité sous le nom de saint Cyprien (2) , donne expressément aux mages le nom de *rois* ; mais cet ouvrage est d'un ami de saint Bernard , nommé Arnaud , abbé de Bonnevalle. Celui qui a composé les sermons *ad Fratres in eremo* (3) , sous le nom de saint Augustin , leur fait le même honneur ; mais tout le monde sait que cet écrivain est fort récent , et ne passe pas le treizième ou peut-être le quatorzième siècle. Le sermon douzième , publié autrefois sous le nom de saint Ambroise (4) , leur donne expressément le nom de trois rois : mais ce sermon est de saint Césaire d'Arles qui vivoit au sixième siècle ; et encore le nom de *rois* y est fort douteux , et paroît ajouté après coup. Paschase Radbert (5) qui florissoit au neuvième siècle , dans l'abbaye de Corbie , est tout-à-fait exprès pour la royauté des mages : *Magos reges extitisse , nemo qui historias legit gentilium , ignorat*. Théophylacte (6) parmi les Grecs reconnoît les mages pour rois. Mais Nicéphore (7) plus ancien que lui , se contente de dire qu'ils étoient illustres , et par leur science , et par leur puissance. Voilà ce que nous trouvons de plus fort pour cette opinion parmi les anciens et les modernes.

Comme ni l'Écriture ni les plus anciens pères ne parlent d'une manière bien expresse sur cette qualité de roi attribuée aux saints mages , et que l'Église jusqu'ici n'a exigé sur ce fait aucune croyance certaine , et a laissé la liberté d'en examiner les preuves , et d'en contester la vérité ; nous avouons que cette royauté ne nous paroît pas assez bien appuyée , pour la recevoir comme indubitable. Il est vrai que les mages ont eu autrefois dans la Perse une assez grande autorité , et que les rois mêmes se faisoient instruire par les mages ; mais les mages n'ont jamais régné ordinairement dans aucun pays que nous sachions ; et surtout au temps

(1) In Psal. LXXI. — (2) Cyprian. seu Arnald. Abb. Bonævall. serm. 2. de septem. cardin. operib. Non satis est quod angeli locuti sunt , quod apparuit stella regibus. — (3) Sermon. 43. ad Fratres in eremo. — (4) Cæsar. serm. 139. in app. tom. v. sancti August. inter Cæsarian. 43. — (5) Paschas. Raab. in Matt. II. — (6) Theophylact. in Matt. II. — (7) Nicephor. l. 1. c. 13. *Hisit. eccles. Σοφοὶ τίθεισύντοι, καὶ τῶν ἐγγυγονότων καὶ κράτι πολλῆ διαφέρουσι.*

de la naissance de notre Seigneur, il n'y avoit nul pays, ni de Perse, ni de Chaldée, ni de Mésopotamie, ni d'Arabie, où l'on donnât aux rois le nom de *mages*, ni où il fallût être mage pour régner.

Quant au nombre des mages, il y a fort long-temps qu'il est fixé à trois. Saint Léon le suppose partout (1); saint Césaire le dit expressément dans le sermon que nous avons cité (2). On voit la même chose dans deux sermons attribués autrefois à saint Augustin; mais le premier de ces deux sermons (3) se trouve ailleurs sous le nom d'Eusèbe d'Emèse, et le second (4) porte le nom de saint Léon dans tous les manuscrits. Bède, l'abbé Rupert (5), et après eux une foule de commentateurs l'enseignent de même; c'est le sentiment le plus commun, et presque le seul qui soit aujourd'hui suivi dans l'Église. Il est fondé principalement sur ce qui est dit dans l'Évangile, qu'ils présentèrent à Jésus-Christ, de l'or, de la myrrhe et de l'encens (6). On a supposé que chacun d'eux lui avoit fait son présent.

Mais ce sentiment n'a pas toujours été reçu dans l'Église. L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (7), cite d'anciens livres apocryphes, qui portoient le nom de Seth, et qui disoient que les mages avoient été douze, choisis de toute leur nation, et se succédant de père en fils depuis plusieurs siècles, pour observer le moment de l'apparition de l'étoile prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela sur une montagne, d'où ils observoient le lever des astres, jusqu'à ce qu'enfin ils découvrirent l'étoile qu'ils attendoient depuis tant de siècles. L'auteur de la Glose ordinaire, sans limiter leur nombre, dit simplement qu'ils étoient en grand nombre.

On donne aujourd'hui communément aux mages des noms inconnus à toute l'antiquité. On les appelle *Gaspard*, *Melchior*, *Balthazard*; mais ces noms sont nouveaux, et on en trouve d'autres aussi douteux que ceux-là dans quelques auteurs peu certains: par exemple, on veut qu'ils aient porté en grec les noms de *Magalut*, *Galgalat*, *Saracin*; et en hébreu, *Apellius*, *Amerus*, *Damaseus*, ce qui a été inventé par des gens également ignorans en grec et en hé-

(1) *Leo Magn. sermonib.* 1. 4. 5. 6. 7. 8. *de epiph. et Epist.* 16. *cap.* 2. — (2) *Cæsar. serm.* 139. *Append. tom. v. S. August.* — (3) *Serm.* 136. *append. olim.* 29. *de tempor.* — (4) *Serm. nunc* 132. *append. t. v. olim* 33. *de tempore.* — (5) *Beda et Rupert. in Matt.* 11. — (6) *Matt.* 11. 11. — (7) *Auth. oper. imperf. homil.* 2.

VII.  
Autres remarques sur le nombre et le nom des mages qui vinrent adorer J.-C., et sur leur mort et leur culte.

breu. D'autres les nomment *Ator, Sator, Paratoras* (1); tous noms forgés à plaisir, et inconnus avant le douzième siècle.

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (2), dit que saint Thomas ayant trouvé les mages dans la Perse, les instruisit, les baptisa et les employa avec lui à la prédication de l'Évangile. On veut qu'ils aient souffert le martyre dans une ville d'Arabie. Les Arméniens les font mourir à Maveg en Arménie. On montre leurs corps à Cologne, et on les y honore d'un culte particulier. Voilà ce que nous trouvons de plus remarquable sur la personne des mages.

VIII.  
Temps du  
départ et de  
l'arrivée des  
mages qui  
vinrent ado-  
rer J.-C.

Le temps de leur arrivée dans la Judée, est un point qui a beaucoup exercé les chronologistes. La décision de cette difficulté dépend beaucoup de la distance du pays d'où on les fait venir. Ceux qui veulent qu'ils soient partis de la Perse (3), leur donnent deux ans pour faire leur voyage; supposant que l'étoile leur apparut deux ans avant la naissance du Sauveur, selon ce qui est dit dans l'Évangile, qu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléhem depuis deux ans et au-dessous, suivant le temps que les mages lui avoient dit. (4). D'autres (5) ne les font arriver à Bethléhem que deux ans après la naissance du Sauveur, supposant que l'étoile ne leur apparut qu'au moment de sa naissance. D'autres enfin les font partir au moment de la naissance du Sauveur et de l'apparition de l'étoile, et les amènent à Bethléhem pour le treizième jour après cette naissance. Mais afin de leur faire faire la diligence nécessaire pour arriver en treize jours de la Perse à Bethléhem, ils leur donnent des dromadaires; qui sont des animaux fort prompts et fort légers.

Saint Jean Chrysostôme (6), sans déterminer le temps de leur arrivée, et pour n'être pas resserré dans le terme de deux ans, dit que l'étoile a pu paroître avant la naissance du Sauveur; et qu'Hérode craignant de manquer celui qu'il cherchoit, prit plus temps qu'il n'y en avoit que l'étoile étoit apparue, pour faire mourir les enfans de Bethléhem. Quelques-uns (7) ont voulu que l'étoile ait

(1) Vide Casaub. in Baron. et Bolland. Maii, t. 1. p. 7. 8. — (2) Homil. 11. in Matt. — (3) Quid. apud Theophyl. Auth. serm. 131. et 132. in Epiphani. appendic. tom. 5. S. August. — (4) Matt. 11. 16. — (5) Epiphani. hæres. 52. Euseb. seu Hieron. in Chron. Nicephor. lib. 1. cap. 13. Beda. Alii. — (6) Chrysost. homil. 7. in Matt. — (7) Bolland. April. t. 1. p. 8. Maii, t. 1. p. 7.

paru dès le temps de l'incarnation du Fils de Dieu ; d'autres (1), dès le temps de la conception de saint Jean-Baptiste. Mais personne n'a osé fixer le temps précis du départ des mages, quoique la plupart nient fixé leur arrivée à Bethléhem le treizième jour après la naissance de Jésus-Christ. En les faisant venir des bords de l'Euphrate, c'est-à-dire, des environs de Pathura ou même de la Chaldée ou de la Babylonie ; ils ont pu arriver à Jérusalem en moins de vingt jours, en traversant l'Arabie-Déserte sur des chameaux, qui sont la monture ordinaire de ce pays-là. De l'Euphrate à Jérusalem, il n'y a pas plus de deux cents lieues.

Venons maintenant à l'étoile qui apparut aux mages, et que saint Augustin (2) appelle la magnifique langue du ciel. Quelques anciens (3) ont avancé que c'étoit un astre nouveau, créé exprès pour annoncer aux hommes la naissance du Messie ; d'autres (4), que c'étoit une espèce de comète, qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligfoot (5) veut que c'ait été la même lumière qui avoit apparu aux pasteurs près de Bethléhem, et qui se fit voir aussi de loin aux mages qui étoient dans leur pays, et qui la virent comme une étoile arrêtée sur la Judée. Plusieurs autres (6) ont avancé que c'étoit un ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile, et qui, ayant son mouvement déterminé du côté de la Judée, détermina les mages à le suivre. Saint Jean Chrysostôme, Euthyme, Césarius et Théophylacte, confirment ce sentiment ; parce que cet astre sembloit intelligent et raisonnable, paroissant, disparoissant, s'arrêtant, s'avancant lorsqu'il le jugeoit à propos.

L'auteur du commentaire imparfait sur saint Matthieu, dit que cette étoile descendit sur la montagne où les mages l'attendoient depuis plusieurs générations, et qu'elle leur

IX.  
Quelle pou-  
voit être la  
nature de l'é-  
toile qui ap-  
parut aux  
mages.

(1) *Bolland. Maii*, t. 1. *supplément*, p. 519. 520. *Thoynard. Harmon. Evang. anno 2 ante Christi nativit. art. 3.* — (2) *Aug. t. v. serm. 200. nov. edit. olim 50 de tempore. Quid erat nisi magna lingua cœli? Et serm. 203. olim 64. de divers. initio. Stellam sibi apparentem, et pro infante Verbo visibiliter loquentem, velut linguam cœli secuti sunt.* — (3) *Leo Magn. serm. 1. de Epiph. Chrysost. in Matt. homil. 6. Basil. de humana Christi nativ. Ambros. lib. vi. in Luc. cap. 2. Author. de mirabilib. sacr. script. Fulgent. homil. de Epiph. Author. serm. 131. append. tom. v. S. Aug.* — (4) *Orig. lib. 1. contra Gels. Maldon. Grot. Scultet.* — (5) *Ligfoot. Hor. Talmud, et in Harmon.* — (6) *Ita Evang. Infantiae. Chrysost. et Theophyl. in Matt. Author. de mirabilib. sacr. Script. Cæsar. dialog. 20. Maldon.*

apparut ayant au milieu d'elle comme la forme d'un jeune enfant, avec une croix au-dessus de lui ; qu'il leur parla , et leur ordonna de se rendre en Judée. Saint Epiphane (1) a suivi la même tradition , qui est tirée du livre apocryphe de Seth. D'autres (2) ont avancé que cette étoile étoit le Saint-Esprit , lequel apparut aux mages sous cette figure , comme il se fit voir ensuite au baptême de Jésus-Christ sous la forme d'une colombe. Saint Ignace (3) dit que cette étoile jetoit un éclat qui surpassoit celui de toutes les autres étoiles , et que le soleil , la lune , et les autres astres lui servoient comme de compagnie , et formoient son cortége. Elle dominoit sur tout cela par son éclat , et tout le monde étoit dans l'admiration en considérant cette lumière.

Il semble que ce phénomène n'a pas été inconnu aux auteurs profanes. Je ne parle point d'une comète qui , au rapport de Pline , parut à Rome sept jours de suite , après la mort de Jules César , au commencement du règne d'Auguste , et qui ayant été prise pour l'ame de César , fut adorée à Rome dans un temple particulier (4). Plusieurs de nos auteurs l'ont prise comme un présage de la venue de Jésus-Christ. Mais elle a paru trop long-temps avant la naissance du Sauveur , pour pouvoir lui être rapportée (5). Le même Pline (6) dit quelque chose de plus précis , lorsqu'il raconte qu'il parut une comète avec une espèce de chevelure couleur d'argent , et si brillante qu'à peine pouvoit-on en supporter la vue. Elle présentoit au dedans de sa capacité , un Dieu sous la forme humaine : *Specie humana Dei effigiem in se ostendens*.

Il est vrai que ce passage est suspect à quelques critiques , et je veux bien ne pas insister pour le soutenir. En voici un autre de Chalcidius philosophe platonicien (7) lequel est formel pour notre sujet. *Il faut remarquer , dit-il , une autre histoire bien plus sainte et plus digne de vénération , qui nous parle de l'apparition d'une certaine étoile , qui ne présageoit ni des maladies , ni de la mortalité ; mais la descente de Dieu sur la terre , pour vivre parmi les*

(1) Epiphane. *hæres.* 26. et 39. — (2) *Quid. apud Author. de mirabilib. sacr. Script. apud August.* — (3) *Ignat. epist. ad Ephes. ita et Evangel. Infantia.* — (4) *Vide Plin. lib. 11. c. 25.* — (5) Jésus-Christ ne naquit que quarante-un ou même quarante-quatre ans après la mort de Jules César. — (6) *Plin. lib. 11. cap. 25. Hist. Natur.* — (7) On ne sait en quel temps il a vécu. Il a fait un commentaire sur le Timée de Platon , où ce passage se trouve , pag. 19.

hommes, et pour les combler de ses faveurs. Des sages de Chaldée ayant aperçu cette étoile durant la nuit; comme ils étoient instruits dans la connoissance des astres, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau-né; et lorsqu'ils l'eurent trouvé, ils lui offrirent des vœux convenables à une telle majesté. Si ce passage n'est pas supposé, je ne puis douter que Chalcidius n'ait été chrétien.

Pour revenir à la nature de l'étoile, et pour nous fixer au milieu de cette variété de sentimens, nous croyons que c'étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air (1), lequel ayant été remarqué par les mages, avec des circonstances et des qualités extraordinaires, fut pris par eux pour un phénomène miraculeux; et que se souvenant de ce qui avoit été autrefois prédit par Balaam, ils se déterminèrent à le suivre, pour savoir des nouvelles de ce nouveau monarque qui devoit être né dans la Judée. L'inspiration intérieure du Saint-Esprit, et la lumière qu'il répandit dans leur esprit, jointe à l'opinion qui étoit alors commune dans tout l'Orient, que le Messie devoit bientôt paroître (2), furent des motifs plus que suffisans pour leur faire entreprendre ce voyage. C'étoit donc apparemment un feu qui marchoit devant et au-dessus d'eux, à peu près comme la nuée qui conduisoit les Hébreux dans le désert (3).

On n'est pas d'accord si tout le monde vit l'étoile qui apparut aux mages. Il y a des auteurs (4) qui croient que ce privilège ne fut que pour eux seuls. D'autres (5) soutiennent qu'ils ne la virent qu'une ou deux fois dans leur pays; après quoi elle ne leur parut plus qu'au sortir de Jérusalem. D'autres (6) soutiennent qu'ils la suivirent toujours depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, qu'elle disparut, ce qui les mit dans la nécessité de demander en quel lieu le Messie devoit naître. Enfin d'autres (7) prétendent qu'elle parut à la face de tout le monde; et que si les autres peuples ne la suivirent pas, c'est ou qu'ils ne furent pas attirés par le mouvement intérieur de l'Esprit de Dieu,

X.  
L'étoile qui apparut aux mages fut-elle visible par-tout?

(1) Spanhem. ex Origen. et August. Brug. Le Clerc. Author Præadamit. l. iv. c. 3. — (2) Sueton. in Vesp. Tacit. hist. 5. Cicero, lib. 11. de Divinat. — (3) Ecod. xiiii. 21. — (4) Author Præadamit. l. iv. c. 3. — (5) Basil. homil. de humana Christi nativ. Author. de mirabil. sacr. Script. q. 4. Tillemont, note xi. sur Jésus-Christ, Thoynard, Harmon. Evang. — (6) Chrysost. homil. 6. in Matt. Author. oper. imperfecti. Ambros. lib. 11. in Luc. 11. Bern. serm. 3. in Epiphan. Aug. serm. 200. 201. 203. nov. edit. Theophyl. Chronic. Alex. — (7) Evang. Infantia. Ignat. ad Ephes.

ou qu'ils ne comprissent pas le mystère de ce nouveau phénomène. Les mages arrivant à Jérusalem, demandent hautement : *Où est le roi des Juifs nouveau-né ? car nous avons vu son étoile dans l'Orient.* Ils supposent qu'il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que cet astre.

Mais s'il eût été vu de tout le monde dans la Judée, comment Hérode eût-il demandé avec tant d'inquiétude, depuis quel temps l'étoile s'étoit fait voir ? Il y a donc beaucoup d'apparence qu'après avoir paru d'abord dans l'Orient et au pays des mages, elle les conduisit jusqu'à Jérusalem, sans les abandonner; et qu'ayant disparu pendant quelques jours à Jérusalem, elle se fit voir de nouveau, et les mena à Bethléhem, et disparut après cela entièrement, puisqu'elle n'étoit plus nécessaire aux desseins de Dieu. L'auteur de l'Évangile de l'enfance de Jésus dit qu'elle les reconduisit dans leur pays. Mais on sait quel fond on peut faire sur ces sortes de livres. Le Protévangile de saint Jacques porte qu'elle entra dans la caverne où Jésus étoit né, et qu'elle se posta au haut de la grotte, pendant que les mages faisoient leurs adorations et leurs présens (1). Cela donne l'idée d'un corps lumineux assez petit. Saint Matthieu ne nous dit pas assez de choses sur ce sujet, pour contenter absolument notre curiosité.

XI.  
En quel  
temps l'étoile  
apparut-elle  
aux mages ?

Le temps auquel l'étoile apparut aux mages, est encore un de ces points douteux, qu'on ne peut décider ni par le texte sacré, ni par la tradition, ni par aucune autorité certaine. Se fit-elle voir un ou deux ans avant la naissance du Sauveur, ou seulement au moment de sa naissance, ou quelque temps après ? c'est ce qui nous est entièrement inconnu, et sur quoi il est inutile de faire des recherches ennuyeuses. Si les mages sont venus du fond de la Perse, et qu'ils soient arrivés à Bethléhem le treizième jour après la naissance du Sauveur, il faut qu'ils soient partis assez long-temps avant qu'il fût né. Et quand même ils ne seroient partis que des bords de l'Euphrate ou de la Chaldée, s'ils sont venus à Bethléhem le 6 janvier, dans la supposition que Jésus-Christ soit né le 25 décembre, il faudra encore les faire partir avant la naissance du Sauveur. Mais comme rien n'oblige à fixer leur arrivée dans la Judée dans ce temps préfix, il nous suffit qu'ils y soient venus dans l'es-

(1) Le grec ne dit pas qu'elle soit entrée dans la caverne. Ἦτοὺ ἀστὴρ ἔν ἔϊδον ἐν τῇ ἀνατολῇ, προσῆγεν αὐτοὺς ἕως οὗ ἔλθων ἐστὶν ἐπάνω τοῦ σπηλαίου οὗ ἦν τὸ παιδίον. Mais le latin de Postel le porte.

pace de quarante jours que la sainte Vierge demeura à Bethléhem, suivant la loi (1), qui prescrivait ce terme aux femmes nouvellement accouchées, pour leur purification. Ils purent donc arriver le 20, ou le 25, ou même le 30 janvier, à Bethléhem. La sainte Vierge alla au temple le 2 février, et le massacre des innocens arriva quelques jours après, lorsque Joseph étoit en chemin pour se sauver en Egypte.

Quoique l'église latine ait fixé la fête de l'Épiphanie au 6 de janvier, elle n'a pas prétendu que les trois miracles qu'elle honore ce jour-là, savoir, la venue des mages, le premier miracle fait aux noces de Cana, et le baptême de Jésus-Christ y soient arrivés précisément. Le 6 janvier a été long-temps en Orient la fête de la Nativité de notre Seigneur. Les Grecs d'aujourd'hui n'y honorent que le baptême de Jésus-Christ; et ils célèbrent la venue des mages le 25 décembre, avec la naissance du Sauveur (2). Il n'y a donc nulle obligation de mettre l'arrivée des mages à Bethléhem le 6 de janvier; et par conséquent on a tout le temps nécessaire pour les faire venir commodément de la Mésopotamie, de la Chaldée ou du pays de dessus l'Euphrate, à la crèche du Sauveur, avant le départ de la sainte Vierge pour le voyage d'Egypte (3).

Les termes dont s'est servi l'évangéliste saint Matthieu (4) en parlant de l'apparition de l'étoile, ont fait naître deux sentimens contraires sur le sens qu'on doit leur donner. Les uns (5) soutiennent que les mages en arrivant à Jérusalem, voulurent dire qu'ils avoient vu l'étoile *dans l'Orient*; et les autres (6) qu'ils l'avoient vue *à son lever*. Mais la première version est la plus naturelle. L'évangéliste se sert de la même expression au § 9. du même chapitre, où naturellement on ne peut pas l'entendre du lever de l'étoile. *L'astre qu'ils avoient vu dans l'Orient, marchoit devant*

(1) *Levit. xii. 2. 3. 4.* — (2) Voyez M. de Tillemont, note ix. sur Jésus-Christ. — (3) M. Thoynard distingue trois apparitions de l'étoile : la première, au temps de la conception de saint Jean-Baptiste; la seconde, au temps de la naissance de Jésus-Christ; la troisième, lorsque les mages étant arrivés à Jérusalem, en partirent pour aller à Bethléhem. Il suppose que le *biennium* marqué dans saint Matthieu, ii. 16., se prend de la première apparition; que les mages ne partirent qu'après la seconde; qu'ils furent un mois en chemin, et qu'ils n'arrivèrent à Bethléhem que le premier février, c'est-à-dire, précisément la veille de la présentation de notre Seigneur au temple. — (4) *Matt. ii. 2. Εἶδον γὰρ αὐτοῦ τὸν ἀστέρα ἐν τῇ ἀνατολῇ.* — (5) *Chrysost. Mald. Grot. Brug. Hammon. alii.* — (6) *Borremans, et alii quidam.*

*eux, jusqu'au lieu où étoit l'enfant ; et non pas , l'astre qu'ils avoient vu à son lever ; ce qui ne feroit pas un sens naturel en cet endroit.*

XII.  
Conclusion  
de cette Dis-  
sertation.

Pour conclure cette Dissertation, nous dirons que les mages n'étoient pas des sages de ce nom, comme autrefois dans la Perse, mais des savans de l'Arabie-Déserte, de la Chaldée ou de la Mésopotamie, aux environs de l'Euphrate, qui étoient apparemment de la même profession que le fameux devin Balaam, et qui sachant par tradition, qu'à l'apparition d'une nouvelle étoile, il naîtroit au milieu des enfans de Jacob, un roi qui devoit être le Désiré de toutes les nations, et le Sauveur du monde, se déterminèrent à suivre l'étoile qui leur apparut, pour aller chercher ce nouveau roi. L'inspiration surnaturelle du Saint-Esprit, et peut-être quelque songe envoyé de Dieu, les y portèrent encore plus efficacement. Il y a beaucoup d'apparence que ce phénomène n'étoit pas une étoile ni une comète, mais un météore passager qui parut dans l'air sous la forme d'une étoile, qui les accompagna jusqu'à Jérusalem ; et ensuite après deux ou trois jours d'absence, elle reparut de nouveau, et les conduisit à Bethléhem. Il n'est pas nécessaire qu'elle se soit fait voir avant la naissance du Sauveur, ni que les mages soient arrivés à Bethléhem treize jours après la naissance de Jésus-Christ, il suffit qu'ils y soient venus avant la fin des quarante jours de la purification de la sainte Vierge.

---

## DISSERTATION

SUR

# LES TROIS BAPTÊMES,

C'EST-A-DIRE, SUR LE BAPTÊME DES JUIFS, SUR LE BAPTÊME DE SAINT JEAN, ET SUR LE BAPTÊME DE JÉSUS-CHRIST.

---

ON remarque dans l'Écriture trois sortes de baptêmes ; le baptême des Juifs, celui de saint Jean-Baptiste, et celui de Jésus-Christ. Le premier étoit ou pour disposer à une action sainte, ou pour se nettoyer d'une souillure contractée, ou pour recevoir un prosélyte. Le second étoit un baptême de pénitence, pour disposer l'homme à obtenir la rémission de ses péchés, par la confession et la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin le baptême de Jésus-Christ conféroit le pardon du péché, la justification, et la grâce du Saint-Esprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres ; il en étoit l'accomplissement et la consommation. Ainsi, pour en bien connoître toute l'excellence et tout le mérite, il est bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres baptêmes ; c'est ce que nous nous proposons de faire dans cette Dissertation, dans laquelle nous examinerons d'abord ce qui regarde le baptême des Juifs et le baptême de saint Jean-Baptiste, et ensuite ce qui regarde le baptême de Jésus-Christ.

Trois sortes de baptêmes dans l'Écriture. Objet et partage de cette Dissertation.

### ARTICLE PREMIER.

#### Baptême des Juifs.

Les purifications, les lustrations, les baptêmes ont été en usage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont eue de la Divinité, et de la pureté nécessaire à ceux qui

I.  
Baptême usité chez les Juifs pour se

purifier des  
souillures  
contractées.

s'en approchent, leur a fait comprendre la nécessité de se purifier par le bain et par les lustrations d'eau pure, de feu ou d'encens. Mais nulle nation n'a été sur cela plus religieuse que les Hébreux. Moïse leur ordonna de se purifier, et de laver leurs habits (1), pour se disposer à recevoir les lois du Seigneur au pied du mont Sināi, lorsque Dieu y donna des marques éclatantes de sa présence. Aaron et ses fils n'entrèrent dans l'exercice du sacerdoce, et ne furent revêtus de leurs habits de cérémonies (2), qu'après avoir lavé tout leur corps dans l'eau. Dans la cérémonie de la consécration des simples lévites (3), le Seigneur veut qu'ils lavent auparavant leurs vêtemens.

Toutes les souillures légales se nettoyoient par le baptême, et ordinairement par le sacrifice. Les impuretés même naturelles des hommes et des femmes, et certaines incommodités des uns et des autres, comme la lèpre (4) et les pollutions volontaires ou involontaires, étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché le cadavre d'un animal impur, ou une personne souillée, étoit soumis à la même loi (5); de même que celui qui avoit été souillé par l'atouchement d'une victime immolée pour le péché (6), ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation solennelle (7), ou d'un homme mort (8), ou de toute autre chose impure. Mais ce baptême ne nettoyoit point les souillures de l'âme. Il n'étoit point établi pour cela; il n'étoit que pour les impuretés légales et corporelles.

La manière dont se pratiquoient toutes ces purifications, étoit de se plonger tout le corps nu dans l'eau, et de laver ensuite ses habits séparément, ou de se plonger dans l'eau tout vêtu et avec ses habits. Ces deux choses n'alloient point l'une sans l'autre, disent les docteurs Juifs. Quand l'Écriture ordonne de laver ses habits, elle entend qu'on doit aussi se laver tout le corps; et réciproquement quand elle commande de se plonger le corps dans l'eau, elle entend qu'on lavera aussi ses habits.

Ce qu'on appelle *baptême par aspersion* ou *par infusion*, ne leur étoit point connu, et dans l'église chrétienne on ne l'employa point dans les commencemens; on s'en tint à l'usage et à la notion commune des Juifs et des au-

(1) *Exod.* XIX. 10. — (2) *Exod.* XXIX. 4. XL. 12. *Levit.* VIII. 6. — (3) *Num.* VIII. 6. 7. — (4) *Levit.* XII. 6. 34. XIII. XIV. 6. 7. *et seqq.* — (5) *Levit.* XI. 26. 28. XXII. 6. — (6) *Levit.* VI. 27. — (7) *Num.* XIX. 7. 8. 12. — (8) *Num.* XIX. 14. etc. XXXI. 24.

tres peuples. Ces sortes de baptêmes improprement dits, doivent apparemment leur origine à certaines lustrations ou aspersion usitées sous la loi, et dans les cérémonies païennes, où quelquefois on arrosoit la multitude avec une eau lustrale, ou avec le sang d'une victime d'expiation :

*Spargens rore levi, et ramo felicis olivæ.*

On en voit des exemples dans Moïse, à la cérémonie de la consécration des prêtres (1) et des lévites (2), à la fête de l'expiation solennelle (3); lorsqu'un lépreux étoit guéri, et qu'il offroit au temple son offrande (4); dans les sacrifices solennels, et pour le péché du grand-prêtre ou du peuple (5); enfin dans les souillures ordinaires contractées par la présence d'un mort ou par l'assistance à ses funérailles (6); dans ces rencontres on étoit arrosé d'eau lustrale, dans laquelle on avoit trempé de la cendre de la vache rousse.

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matière, c'est le baptême que l'on donnoit aux prosélytes. Les Juifs appeloient *prosélytes*, ceux qui se convertissoient au judaïsme, ou simplement ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcés à recevoir la circoncision ni le baptême, mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, et à observer certains préceptes que les Hébreux prétendent avoir été donnés à Noé et à ses enfans après le déluge. Ils les appeloient *prosélytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au judaïsme, s'appeloient *prosélytes de justice*; et voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premièrement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déjà reçue; car on la reçoit, par exemple, chez les Samaritains, chez les Ismaélites et chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goutte de sang du lieu de la circoncision; mais régulièrement on ne la réitéroit point. On trouve cependant qu'on l'a quelquefois réitérée envers les Samaritains (7).

Après que la plaie de la circoncision étoit guérie, on donnoit le baptême au prosélyte. Les femmes étoient reçues par le simple baptême; et il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le baptême

## II.

Baptême usité chez les Juifs à l'égard des prosélytes.

(1) *Exod. xxix. 21. Levit. viii. 11.* — (2) *Num. viii. 7.* — (3) *Levit. xvi. 14. 15.-19. Num. xix. 4.* — (4) *Levit. xiv. 7. 16.-51.* — (5) *Levit. iv. 6. 17.* — (6) *Num. xix. 12. et seqq.* — (7) *Epiphan. de pond. et mens. p. 172.*

étoit nul. On ne le réitéroit jamais ; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois juges , et l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfans des prosélytes nés avant le baptême de leurs pères n'héritoient point , à moins qu'ils ne reçussent ainsi la circoncision et le baptême. Mais les enfans qui naissoient après cette cérémonie , étoient censés Israélites , et n'avoient besoin que de la circoncision. Les mères qui recevoient le baptême étant enceintes , faisoient part de leur privilège à leurs enfans , qui naissoient après cette cérémonie. Ces enfans étoient censés du nombre des Israélites.

Les rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce baptême ; les uns , comme Maimonide , en font remonter l'origine jusqu'à Moïse (1). Grotius (2) croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité , établies apparemment après le déluge , en mémoire de ce terrible événement , qui avoit purifié le monde d'une si étrange manière. Mais on n'en trouve rien d'exprès dans toutes les lois de Moïse ; et il n'est point remarqué dans l'ancienne histoire des Juifs , que l'on ait donné le baptême ni à Jéthro et à sa famille (3) , ni à Ruth , ni à Rahab , ni à Achior , ni à aucun des étrangers qui ont embrassé le judaïsme. Josèphe parlant de la conversion violente des Iduméens , dit que Hyrcan leur fit recevoir la circoncision (4) ; mais il ne dit rien du baptême.

Quelques-uns ont cru que les Juifs avoient imité cette cérémonie des païens , qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils initioient aux mystères ; ou des Chrétiens , chez qui le baptême étoit d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui vouloient faire profession de la religion de Jésus-Christ. Mais les païens et les Chrétiens étoient trop odieux aux Juifs , pour croire que ceux-ci aient voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des pharisiens , qui depuis la captivité de Babylone avoient ajouté beaucoup d'observances nouvelles à celles qui sont prescrites par la loi ; et ce que nous voyons pratiquer par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain , où il baptisoit tous les Juifs qui se présentoient à lui en confessant

(1) *Vide Ligfoot. Hor. Hebraic. 41.* — (2) *Grot. in Matt. iii. 6.* — (3) *Le Talmud l'assure, Lib. de Repudiis ;* mais il n'en donne aucune preuve. — (4) *Joseph. Ant. lib. 13. cap. 17.*

leurs péchés, insinue que l'usage du baptême étoit alors commun parmi eux.

Les prérogatives que les docteurs hébreux attachent au baptême des prosélytes, sont des plus singulières. Ils enseignent qu'en vertu de cette cérémonie, le prosélyte reçoit du ciel une nouvelle ame et une nouvelle forme substantielle; en sorte qu'il étoit un autre homme. Ceux qui avoient été ses parens avant sa conversion, ne l'étoient plus après. Ceux qui avoient été esclaves, devenoient affranchis. S'ils mouraient sans enfans depuis leur baptême, leurs biens étoient au premier saisissant. Les enfans qu'ils avoient eus avant leur conversion, n'étoient plus après cela considérés comme leurs héritiers. Par le baptême, ils reçoivent comme une nouvelle naissance (1) et une vie nouvelle. On croit que notre Sauveur y faisoit allusion, lorsqu'il disoit à Nicodème (2), que pour devenir son disciple, il falloit renaitre. Et comment un homme peut-il renaitre quand il est vieux? dit Nicodème. Peut-il rentrer de nouveau dans le sein de sa mère? Jésus-Christ lui répondit: *Vous êtes maître en Israël, et vous ignorez ces choses?* Vous ne savez pas que les prosélytes renaiissent par la circoncision et par le baptême?

Les rabbins toutefois ne conviennent pas entièrement ni sur la nécessité de ce baptême, ni sur les privilèges des prosélytes. Maimonide croit cette cérémonie nécessaire, mais seulement d'une nécessité de précepte; c'est une loi politique, dont la maison du jugement ordonne l'exécution. Mais les autres docteurs sont plus relâchés que Maimonide. On lit dans la Gémarré (3) que celui qui est circoncis sans le baptême, peut être censé prosélyte, et réciproquement; celui qui a reçu le baptême sans la circoncision: *Parce que, dit-on, nos pères ont été circoncis, et n'ont pas reçu le baptême; et que nos mères ont été baptisées, et n'ont point été en état de recevoir la circoncision.*

A l'égard des prérogatives des prosélytes, les nouveaux rabbins les exténuent autant qu'ils peuvent. 1. Les prosélytes gardoient toujours leur qualité d'étrangers, sans qu'elle pût être abolie par une longue suite de générations. 2° Ils ne pouvoient posséder dans Israël aucun emploi ni civil ni militaire. 3° Une femme prosélyte ne pouvoit épou-

(1) *Vide Selden. de Jure nat. et gent. lib. II. c. 12. 3. et lib. I. de Synedr. c. 3. Hammond. et Ligfoot. — (2) Joan. III. 10. — (3) Gemar. tit. Jabimoth. cap. 4.*

ser un sacrificateur. 4° Les enfans d'un prosélyte et d'une femme païenne, étoient toujours censés païens. 5° Enfin si l'on accorde la vie éternelle aux prosélytes, ce n'est qu'à condition qu'ils souffriront douze mois entiers dans les enfers, parce que ce sont eux qui ont retardé la venue du Messie, et qu'on ne les considère que *comme la teigne d'Israël* (1); on présume que par leurs mauvaises habitudes, et par leur ignorance dans les pratiques de la loi; ils donnent aux vrais Juifs occasion de se corrompre et de se relâcher.

## ARTICLE II.

### Baptême de saint Jean-Baptiste.

I.  
Témoignage  
de l'Évangile  
touchant le  
baptême de  
saint Jean-  
Baptiste.

Jean-Baptiste, après avoir passé environ trente ans dans la solitude, dans la mortification et dans la pratique de la vertu, s'approcha du Jourdain, vint vis-à-vis de Jéricho, et s'y fit voir comme un nouvel Elie, imitant le zèle, l'austérité, jusqu'à l'habit de cet ancien prophète (2). Il commença d'y prêcher un baptême de pénitence pour la rémission des péchés, en disant que le royaume des cieux étoit proche; que la manifestation du Messie si long-temps attendue, étoit enfin arrivée; que celui (3) à qui le royaume, la puissance et l'honneur avoient été promis, qui devoit dominer sur toutes les nations et sur toutes les tribus, dont le pouvoir étoit éternel, et le règne immuable et incorruptible; que ce prince des siècles étoit près de paroitre et de se manifester; que le Seigneur irrité des crimes de son peuple, se disposoit à en tirer vengeance; que la cognée étoit déjà à la racine de l'arbre. Ces discours soutenus de l'exemple du précurseur, firent un si grand éclat dans tout le pays, que de Jérusalem et de tous côtés, on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le baptême, pour confesser ses péchés, et pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence, et à retourner à Dieu par une solide et sincère conversion; et leur donnoit à tous des avis proportionnés à leur état et à leur besoin.

(1) Voyez Baanage, Histoire des Juifs, liv. vii. chap. 9. article dernier. C'est une maxime chez les Hébreux, que *Praslyti sunt novii Israëli, sicut scabies*. — (2) 4. Reg. i. 8. Matt. iii. 4. — (3) Dan. vii. 14.

Le baptême ou l'ablution de tout le corps plongé dans l'eau, n'étoit point alors une chose rare ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les prêtres et les principaux officiers de la nation envoient demander à Jean-Baptiste qui il est, et en vertu de quoi il baptise. (1), ils ne s'informent ni de la qualité ni des effets de son baptême; ils supposent qu'il n'est pas différent du leur; ils veulent simplement savoir qui est Jean, et qui lui a donné pouvoir de baptiser. Ils avouent que le Christ, qu'Élie, qu'un prophète ont ce droit, sans avoir besoin de la mission ordinaire des prêtres. Ils supposent que les prêtres seuls ont légitimement ce privilège, en vertu de leur caractère et de leur qualité: Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Élie, ni un prophète, et n'ayant point reçu sa mission de l'assemblée des prêtres, quoiqu'il fût lui-même de race sacerdotale, ils en concluent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. Saint Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voie prédite par le prophète Isaïe, laquelle crie dans le désert* (2): *Préparez les voies au Seigneur; redressez les chemins par où il doit passer*; que son baptême n'est qu'un baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bientôt le baptême du Saint-Esprit et du feu.

Le baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances: La première, qu'il étoit précédé de pénitence, c'est-à-dire, de douleur, de détestation des péchés, d'œuvres satisfactoires et de changement de vie; la seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes. Car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit, sans autre cérémonie, se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit contracté quelque souillure. Mais le baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit, suivant l'idée de saint Jean Chrysostôme (3), comme un pont qui conduisoit du baptême des Juifs à celui de Jésus-Christ, étant plus élevé que le premier, et plus bas que le second.

On forme ici trois questions: La première, si le baptême de Jean avoit par lui-même la vertu de remettre les péchés,

II.  
Questions  
que l'on for-

(1) Joan. 1. 19. et seqq. — (2) Isai. xl. 3. — (3) Chrysost. tom. 1. homil. 24. pag. 312. Το δὲ τοῦ Ἰωαννοῦ τοῦ Ἰουδαίου σφῶδρα ὑψηλότερον ἦν, τοῦ δὲ ἡμιτέρου Ἰουδαίου, κατὰ πρὸς γέφυρα τις ἐν ἑκατέρω τούτων τῶν βαπτισμάτων, ἀπ' ἐκείνου πρὸς τοῦτο δὲ αὐτοῦ χειραγωγῶ.

me sur le baptême de saint Jean-Baptiste. Première question : Le baptême de saint Jean avoit-il par lui-même la vertu de remettre les péchés ?

ou si c'étoit une simple préparation au baptême de Jésus-Christ. La seconde, si la pénitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des péchés, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions et aux pratiques pénibles et mortifiantes. La troisième enfin, si la confession des péchés se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre et la qualité des fautes qu'on avoit commises ; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

Les pères (1) mettent une grande différence entre le baptême de Jésus-Christ et celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre ce que l'autre exécutoit. Le baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au baptême de Jésus-Christ ; et la confession des péchés que Jean demandoit, n'étoit qu'une disposition à ce baptême, qui étoit comme le précurseur de celui de Jésus-Christ. Il lui préparoit les voies, dit saint Jean Chrysostôme ; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur, dit Tertullien. Après le baptême de Jean, celui de Jésus-Christ étoit encore nécessaire, dit saint Augustin (2), pour recevoir la rémission des péchés : *Quantquam ita credam baptizasse Joannem in aqua pœnitentiæ ad remissionem peccatorum, ut ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata ; reipsa vero in Domini baptismo id fieret.* Ceux qui recevoient le baptême de Jean, ne renaissent point spirituellement, et n'obtenoient point la rémission des péchés ; cette grace ne s'accordoit que par le baptême du Sauveur : *Non enim renascebantur, qui baptizate Joannis baptizabantur, sed quodam præcursorio illius ministerio qui dicebat, Parate viam Domino, huic unî in quò solo renasci poterant, parabantur* (3).

III.  
Seconde question : En quoi consistoit la pénitence ?

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit, il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des péchés, par ce qu'il dit aux pharisiens : *Faites de dignes fruits de pénitence, et ne pensez point à*

(1) Chrysost. homil. x. et xi. in Matt. et homil. xxiv. primæ tom. pag. 312. 313. Ἐὼς τοῦτο ἐκείνῳ προοδοποιεῖ βίαια. Tertull. lib. de Baptismo, p. 260. Agebatur itaque baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis et sanctificationis in Christo subsecutor. Vide et Ambros. in psalm. cxxviii. n. 19. Ante igitur unaquæque anima quasi ad baptismum Joannis venit, ut præmittat pœnitentiam delictorum. Vide et Author. quæst. ad Orthodox. apud Justin. q. 57. Et Hilar. ad Matt. iii. 6. Origen. in Joan. tom. viii. Regeneratio non apud Joannem, sed apud Jesum per apostolos fiebat. — (2) Aug. lib. v. contra Donat. cap. x. Joannes tali baptismo pertingebat, quo percepto esset baptismus etiam dominicum necessarium. — (3) Idem Enchirid. de fide, spe, et charit. cap. 49.

*dire en vous-mêmes: Nous avons Abrahams pour père,* etc. (1). Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie, et de venir ici pour recevoir mon baptême, à moins que vous ne produisiez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits, sinon la mortification, le jeûne, la fuite des occasions; les exercices pénibles des pénitens; se charger le corps d'un cilice, s'asseoir sur la cendre, répandre des larmes; se priver des plaisirs, renoncer à ses inclinations vicieuses? car c'est là l'idée que l'Écriture et les pères nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses péchés (2); que les Ninivites détournèrent la colère de Dieu (3); qu'Esther et Mardochee obtinrent la révocation de l'arrêt funeste qui condamnoit à mort tous les Juifs des états d'Assuérus (4). C'est ainsi que Daniel pleure les péchés de son peuple (5), et que Joël exhorte les enfans de Juda à retourner au Seigneur (6). Saint Jean même dans toute sa conduite, dans tout son extérieur, ne leur marquoit-il pas assez ce qu'ils devoient faire, selon la remarque de saint Jean Chrysostôme (7)?

tence que  
saint Jean  
préchoit?

Ce n'est point assez à un homme qui a reçu une blessure d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remèdes proportionnés au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même père (8), de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé; il faut faire le bien contraire, et produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui; commencez à faire des aumônes de votre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites; renoncez à ceux mêmes qui vous sont permis. Les autres pères (9) ont parlé de même; les saints ont tous enseigné la pratique de la pénitence, autant par leurs œuvres que par leurs discours. En vain on nous dit que le mot grec, qui est employé par l'Évangile (10), signifie proprement le regret du pécheur; et le sentiment intérieur de sa douleur. L'antiquité chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, et elle savoit le grec pour le moins aussi-bien que nos nouveaux réformateurs de l'Évangile. Quand une ame est bien pénétrée de componction et

(1) *Matt.* III. 8. 9. — (2) *2. Reg.* XII. 16. *Psal.* L. — (3) *Jonas*, III. 6. 7. 8. — (4) *Esther*, IV. 1. 2. 3.-16. 17. — (5) *Dan.* IX. 3. 4. — (6) *Joel*, II. 12. 13.-15. 16. 17. — (7) *Chrysost.* *homil.* X. et XI. in *Matt.* — (8) *Idem*, *homil.* X. *Μετανοίαν δὲ λέγω, οὐ τὸ τῶν προλήρων ἀποστῆναι κακῶν μόνον, ἀλλὰ καὶ τὸ ἀμύνον ἐπιδιέξασθαι κατὰ ἕρπασας τὰ ἀλλότρια, ὅς τε καὶ τὰ σὰ λοιπὸν.* — (9) *Vide Justin. Dialog. cum Tryphon. et alios. Lego Grot. ad Matt.* III. 6. — (10) *Matt.* III. 2. *Μετανοεῖτε.*

de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui déplaît à Dieu; elle ne se contente pas de l'éviter; elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime; il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, et il la pratique avec zèle.

## IV.

Troisième question : En quoi consistoit la confession que l'on faisoit à saint Jean ?

La confession que faisoient à saint Jean ceux qui s'approchoient de son baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnoissent pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensée, par paroles, par action et par omission, comme le prétendent plusieurs; c'étoit une confession distincte et particulière des fautes qu'ils avoient pu commettre contre la loi. Telle étoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes qu'ils offroient pour le péché (1). Le grand-prêtre confessoit ses péchés et ceux des autres prêtres, au jour de l'expiation solennelle (2). Les simples Israélites se confessoient, dit-on (3), dix fois ce jour-là : 1° La veille au soir, avant le souper; 2° et le lendemain matin, et encore huit fois pendant le jour; en tout dix fois, parce que le grand-prêtre prononçoit dix fois le nom de Dieu ce jour-là. Maimonide assure en général que le péché n'est jamais remis, que l'homme ne l'ait confessé de bouche.

On voit dans les Actes des apôtres (4), que les gentils qui se convertissoient, venoient confesser leurs péchés aux pieds des apôtres : *Multi credentiam veniebant confitentés et annuntiantes actus suos*. Saint Jacques (5) recommande aux fidèles de *confesser leurs péchés les uns aux autres*. Les Juifs d'aujourd'hui se confessoient à peu près comme nous, au lit de la mort (6). Les plus ignorans ont une formule générale de confession qu'ils récitent; mais les autres expriment leurs péchés en particulier. Au commencement de l'année, ils confessoient aussi leurs péchés, étant dans une cuve pleine d'eau. Leur formule de confession a vingt-deux mots, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet; et à chaque fois qu'ils prononcent une parole de la confession, un homme qui est présent leur enfonce la tête dans

(1) *Levit. v. 5. Agat pœnitentiam pro peccato.* (Hebr. *Confiteatur peccatum suum.*) *Num. v. 7.* — (2) *Levit. xvi. 6.-11.* — (3) *Buxtorf. Synag. cap. 20. Morin. de Pœnit. lib. II. cap. 22. Itē. IV. cap. 35. 36.* — (4) *Act. XIX. 18.* — (5) *Jacob. v. 16.* — (6) *Buxtorf. Synag. c. 35.*

l'eau, et le pénitent se frappe la poitrine avec la main droite (1).

Ils se confessent aussi les uns aux autres pendant le jour de l'expiation solennelle (2); et voici de quelle manière cela se pratiquait. Deux Juifs se retirent dans un coin de la synagogue; l'un s'incline profondément devant l'autre, ayant le visage tourné vers le nord: celui qui fait l'office de confesseur, frappe trente-neuf coups d'une lanterne de cuir sur le dos du pénitent, en récitant ces mots: *Dieu qui est miséricordieux leur pardonnoit leurs iniquités, et il ne les exterminoit pas: il détournoit souvent sa colère, et il n'allumoit pas contre eux toute sa fureur* (3). Et comme il n'y a que treize mots dans ces paroles récitées en hébreu, il les répète trois fois, et frappe un coup à chaque mot; ce qui fait trente-neuf mots, et autant de coups. Pendant ce temps le pénitent déclare ses péchés, et se frappe la poitrine à chaque péché qu'il confesse. Après cela celui qui a fait l'office de confesseur, se prosterne par terre, et reçoit à son tour trente-neuf coups de fouet de son pénitent.

On voit par-là que l'usage de confesser ses fautes en détail et en particulier, et devant un homme, étoit suivi parmi les Juifs et les Chrétiens dès le temps des apôtres, et l'a toujours été depuis. Ainsi l'on ne dit rien que de très-croyable, quand on avance que la confession qui se faisoit à saint Jean, étoit à peu près comme celle qui est aujourd'hui usitée parmi nous. Les pères et les meilleurs commentateurs l'ont entendu en ce sens. L'auteur de l'ouvrage imparfait (4) le marque distinctement: *La confession, dit-il, est une marque d'une ame qui est pénétrée de la crainte de Dieu. Car celui qui craint le jugement de Dieu, ne rougit point de confesser ses péchés; mais celui qui en rougit, n'a point une crainte véritable.* Saint Jean Chrysostôme dit: *La confession est nécessaire à ceux qui sont nettoyés par le baptême, et à ceux qui ne le sont pas; à ceux-ci, afin que les blessures profondes qu'ils se sont faites puissent se guérir, et qu'ils puissent se présenter aux mystères sacrés, c'est-à-dire au baptême. La confession est aussi nécessaire à ceux qui ont été autrefois nettoyés par le baptême, afin qu'ils puissent expier les fautes qu'ils*

(1) Buxtorf, *Synag.* cap. 18. — (2) *Idem*, cap. 20. — (3) *Psal.* LXXVII. 38. וְהוּא רַחוּם יִכְפֹּר עוֹן וְלֹא יִשְׁחִית וְהָרִיבָה לְחַיִּיבָה לְחַיִּיבָה אִפּוֹ וְלֹא יִעִיר וְהוּא רַחוּם יִכְפֹּר עוֹן — (4) *Opus imperfect.* in *Matt. homil.* 3.

*ont commises depuis leur régénération , et mériter d'approcher de la sainte table (1).*

Grotius sur cet endroit , se déclare pour la confession particulière , contre le sentiment de la plupart de ses confrères. « Quant à la question qu'on forme entre les savans , » dit-il , si dans les passages des Nombres et du Lévitique , » où il est parlé de confession , il s'agit d'une simple confession de l'homme à Dieu ; ou si l'homme devoit déclarer ses » péchés aux prêtres ; je tiens pour très-probable l'opinion » de ceux qui veulent que l'on ait fait une confession particulière de ses péchés au prêtre , dans les choses qui n'em- » portoient pas la peine de mort contre le coupable ; car dans » les autres cas , il suffisoit de s'accuser en général. Et il est » très-croyable que la même chose s'observoit encore avec » plus de piété et de confiance par ceux qui venoient à Jean- » Baptiste , qui étoit prêtre et prophète , et d'ailleurs d'une » fidélité reconnue. » On peut voir sur cela Maldonat , Jansénius , Estius , et les autres commentateurs catholiques sur le troisième chapitre de saint Matthieu.

## V.

Quelle étoit la forme du baptême de saint Jean ? Le baptême de saint Jean fut-il aboli avec lui ?

Les scolastiques demandent quelle étoit la forme du baptême de saint Jean (2) ; car il faut trouver dans les sacremens la matière et la forme , qui en font l'essence. Les uns soutiennent que saint Jean n'avoit aucune forme particulière pour son baptême ; défaut qui suffit seul pour l'exclure de la catégorie des sacremens. D'autres (3) croient qu'il conféroit son baptême , *au nom du Christ futur* ; ce que l'on confirme par quantité de raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre de preuves certaines et positives d'une chose de fait , que ni l'histoire sacrée ni l'Écriture ne nous ont apprise.

Le baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui ; et les disciples qu'il avoit formés , ne furent pas dissipés par sa mort. Quelques-uns d'entre eux vinrent à Jésus-Christ , et se rangèrent sous sa discipline ; et c'étoit l'intention de saint Jean , qu'ils prissent tous ce parti , comme il le montra assez par la députation qu'il lui envoya étant en prison , quelque temps avant sa mort (4). Les autres continuèrent de prêcher la pénitence , et apparemment de donner son baptême ; car on croit que pendant sa vie ses disci-

(1) *Chrysost. in Matt. homil. x. Voyez homélie xxviii. de saint Basile sur la pénitence.* (2) *Scot. Dist. 2. q. 2. art. 1. Durand. Gabr. Franc. Suarez.* — (3) *D. Thom. 3. part. q. 38. art. 6. ad 5. Et alii multi.* — (4) *Matt. xi. 2. et seqq.*

ples ne semêlèrent jamais de le donner (1) ; et il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer après sa mort, puisqu'il savoit que le Messie commençoit de se manifester, et d'abroger par sa manifestation le baptême de son précurseur. Mais ils ne laissèrent pas de continuer à le donner, non-seulement dans la Judée, mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Alexandrie, homme savant et zélé pour la doctrine de Jésus-Christ, vingt ans après la mort du Sauveur, vint à Éphèse, ne connoissant encore que le baptême de Jean (2). Et plusieurs Éphésiens, lorsque saint Paul y arriva après Apollon (3), n'avoient reçu que ce baptême, et ne savoient pas même s'il y avoit un Saint-Esprit que l'on reçût par le baptême de Jésus-Christ.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient (4) des disciples de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Sabis* ; ils sont en assez petit nombre, et répandus dans l'Arabie, dans la Perse, et le long du golfe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Chaldée ; et on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre, dont ils retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le baptême de saint Jean, et firent un mélange de la doctrine chrétienne et des pratiques judaïques : à quoi ils ont ajouté depuis plusieurs rêveries du mahométisme. Ces chrétiens prennent le nom de saint Jean, parce qu'ils font saint Jean-Baptiste auteur de leur croyance, de leurs rites et de leurs livres. Ils reçoivent tous les ans le baptême de saint Jean ; et ce saint est leur grand et unique saint, avec son père et sa mère. Ils prétendent que le tombeau du précurseur est proche de *Chuster*, capitale du Chusistan, où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croient qu'au même endroit est la source du Jourdain.

Ils ne tiennent pas Jésus-Christ pour Fils de Dieu, mais seulement pour prophète et pour l'Esprit de Dieu : opinion qu'ils paroissent avoir prise des Mahométans. Ils ont une vénération pour la croix, qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Ils ont un livre appelé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, et qu'il a un fils qui est Gabriel, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des anges et des démons corporels, de l'un et de l'autre sexe, et

VI.  
Disciples  
de saint Jean-  
Baptiste dans  
l'Orient.

(1) *Cyrrill. tract. 2. in Joan. cap. 57. Aug. tract. 5. in Joan. et lib. v. de Baptismo, cap. 13.* — (2) *Act. xviii. 25.* — (3) *Act. xix. 1. et seqq.* — (4) Chardin, Voyage de Perse, t. i. p. 307. et suiv. Gouvernement politique des Perses.

capables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent, ou croient consacrer un pain pétri avec du vin et de l'huile; et qu'après l'avoir porté en procession, ils le mangent.

Ils ont des évêques et des prêtres qui se succèdent de père en fils; leur prêtre sacrifie une poule sur le bord d'un fleuve; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un belier. Ils reçoivent tous les ans leur baptême par aspersion ou par immersion, à leur volonté et au nom de Dieu seul, car ils ne reconnoissent ni le Fils ni le Saint-Esprit. Les prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications et les impuretés, à peu près comme les Juifs. Ils ont plusieurs femmes, et lorsqu'ils se marient, on baptise l'époux et l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces chrétiens, si toutefois on peut les appeler de ce nom, ne sont ni juifs, ni idolâtres, ni mahométans; et que l'ignorance et la superstition ont altéré les semences du christianisme qu'ils avoient pu recevoir au commencement par quelques personnes, comme Apollon, qui ne connoissoit que le baptême de saint Jean-Baptiste (1).

## VII.

Erreur de Calvin, qui confond le baptême de saint Jean avec le baptême de Jésus-Christ.

Calvin et Bèze (2), et ceux qui les ont suivis, soutiennent que le baptême de Jean-Baptiste est le même que celui de Jésus-Christ; et que ceux qui avoient reçu le premier, ne furent point baptisés de nouveau. L'un et l'autre avoient pour objet Jésus-Christ, et étoient le symbole de la pénitence et de la rémission des péchés. Ils prétendent que saint Paul n'exigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisés du baptême de saint Jean, que de croire en Jésus-Christ d'une foi plus expresse, pour mériter la grace du pardon de leurs péchés. Ils ajoutent que Jésus-Christ n'ayant point reçu d'autre baptême que celui de Jean-Baptiste, si ce dernier étoit différent du baptême de Jésus-Christ, nous ne recevriens donc pas le baptême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux baptêmes, pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un baptême d'eau, pour disposer à la pénitence; le second est le baptême du Saint-Esprit et du feu (3). De

(1) On peut consulter sur les chrétiens de saint Jean le R. P. Philippe de la sainte Trinité, carme déchaussé, dans son Voyage d'Orient imprimé à Lyon en 1652, au livre vi. ch. 7. pag. 338. et suiv., où il rapporte plus au long leurs cérémonies et leur croyance. — (2) *Vide Calv. et Beza in Act. xix. 4. 5. Ligfoot, alios.* — (3) *Matt. iii. 11.*

plus, saint Luc dans les Actes (1), marque clairement que ceux qui n'avoient reçu que le baptême de Jean, furent de nouveau baptisés au nom du Seigneur Jésus : *his auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu*. Il est ridicule de traduire comme ils l'ont : *Et ceux qui écoutoient Jean-Baptiste, recevoient de lui le baptême du Seigneur Jésus*. Il est certain que saint Jean prêchoit la venue du Messie, mais il est très-douteux qu'il ait baptisé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le baptême de Jésus-Christ, si nous ne recevons pas le baptême qu'il a reçu, est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le baptême que Jésus-Christ a reçu, mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier ; il n'y a attaché aucune promesse ; mais il nous a commandé de recevoir le second, et il y a attaché la promesse de la rémission des péchés (2).

### ARTICLE III.

#### Baptême de Jésus-Christ.

Si nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le baptême institué par Jésus-Christ, il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du baptême que Jésus-Christ reçut de Jean-Baptiste, et ces paroles du précurseur, qui dit que Jésus-Christ (3) *est venu baptiser dans le Saint-Esprit et dans le feu*. Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre vue le texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtés au baptême de saint Jean, et que plusieurs même doutoient s'il n'étoit pas le Messie, Jésus vint aussi à lui pour être baptisé. Jean l'empêchoit, disant : C'est à moi à être baptisé par vous. Mais Jésus lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice et toute perfection ; et en même temps il entra dans le Jourdain pour être baptisé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses pé-

I.  
Remarques  
sur les cir-  
constances  
du baptême  
que J.-C. reçut de saint  
Jean-Baptis-  
te.

(1) Act. xix. 5. Ἀκούσαντες δὲ ἰδαντὸς ἔθεναν εἰς τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ.  
— (2) Matt. xxviii. 19. Marc. xvi. 16. — (3) Matt. iii. 11.

chés, Jésus n'eut pas été plus tôt plongé dans l'eau par la main de Jean, que sortant du Jourdain, le ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du Saint-Esprit, descendit sur sa tête, et on entendit une voix, qui disoit : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection* (1). Ainsi cette démarche humiliante de Jésus, ne servit qu'à lui attirer des éloges et des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiste, l'admiration du peuple, et une gloire miraculeuse de la part de son Père, qui lui rendit témoignage en le reconnoissant pour son Fils; et la même gloire de la part du Saint-Esprit, dont il possédoit la plénitude, et qui se manifesta mystérieusement sur lui.

Quelques-uns (2) ont voulu douter que le Saint-Esprit soit descendu sur Jésus en forme de colombe. Le texte dit simplement : *Qu'il vit le Saint-Esprit qui descendoit comme une colombe* (3); ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuosité, la force avec laquelle il descendit, comme une colombe, dont le vol est très-rapide. D'autres (4) ont voulu que c'ait été un tourbillon de flammes en forme de colombe qui vint se reposer sur lui, comme au jour de la Pentecôte le Saint-Esprit descendit sur les apôtres en forme de langues de feu; ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'antiquité (5) a pris ici une colombe à la lettre; une vraie colombe, volante et vivante, qui fut vue distinctement de tous ceux qui étoient présens. Elle descendit comme un éclair du fond des nues, et parut avec tant d'éclat, que l'évangéliste dit que *les cieux s'ouvrirent*; c'est-à-dire qu'ils parurent s'ouvrir, et qu'on vit dans l'air une traînée de lumière, comme quand le feu sort des nues. Ce que le peuple exprime en disant, que les cieux s'ouvrent et donnent ouverture à l'éclair et à la foudre (6).

Saint-Augustin (7) semble dire que de son temps il y avoit quelques personnes qui croyoient que le Saint-Esprit s'étoit uni à la colombe, de même que Jésus-Christ à l'humanité, et qui en inféroient que le Saint-Esprit étoit inférieur au Fils : *Qui ergo dicit columbam ad unitatem personæ Spiritui Sancto fuisse conjunctam, ut*

(1) *Matt. iii. 17.* — (2) *Hammond, Le Clerc, Bochart, Ligfoot, Brug.* — (3) *Matt. iii. 16.* *Ἴδεν τὸ πνεῦμα τοῦ Θεοῦ καταβαίνον ὡς περὶ κόλιμβος.* — (4) *Grotius. Vide et Boch.* — (5) *Tertull. de carne Christi. Aug. de agone Christiano, cap. 22. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.* — (6) *Vide Author. oper. imperfecti. Hieronym. hic. Et in. Ezech. 1. Maldon. Spanh.* — (7) *Tract. 99. in Joan.*

*ex illa et Deo una Spiritus Sancti persona constaret*, etc. Quelques anciens exemplaires grecs de l'Évangile lisoient que cette colombe qui descendit sur Jésus-Christ, étoit blanche; et Lactance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le Saint-Esprit se fût uni hypostatiquement à la colombe, est impertinente, et ne mérite pas d'être réfutée,

Saint Justin le martyr (1) instruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment où Jésus-Christ descendit dans la Jourdaïn, on vit un feu s'allumer sur les eaux: et les Nazaréens racontoient ainsi le baptême de Jésus-Christ dans leur évangile: *Lorsque Jésus fut sorti de l'eau, la source de tout Esprit-Saint descendit, et se reposa sur lui, et lui dit: Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les prophètes, pour reposer en vous; car vous êtes mon lieu de repos; vous êtes mon fils premier-né, qui régnerez éternellement* (2). L'évangile des ébionites, qui est le même que celui des Nazaréens ou des Hébreux, portoit: *Le Saint-Esprit descendit sur lui, et aussitôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumière* (3). On lit la même chose dans la liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le baptême du Sauveur. Le livre apocryphe de la prédication de saint Pierre (4), parloit de même du feu qui parut dans cette occasion. Un ancien manuscrit de Saint-Germain-des-Prés (5) a encore ces mots: *Et cum baptizaretur Jesus, lumen magnum fulgebat de aqua, ita ut timerent omnes qui congregati erant*, etc. Le prêtre Juvençus, qui vivoit du temps de Constantin, a exprimé la même chose par ces vers:

*Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas,  
Surgentis manifesta Deo-præsentia claret.*

Enfin plusieurs anciens (6) croient que l'on entendit un tonnerre dans cette occasion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui est dit de la voix qui se fit entendre du ciel. Et en effet, dans le style de l'Écriture, *une voix du ciel*, signifie

(1) Justin, Martyr, *Dialog. cum Tryph.* — (2) Apud Hieron. lib. iv. *Comment. in Isai. cap. xl.* — (3) Apud Epiphan. *hæres. 30. n. 13.*... *Ἐπ' αὐτὸν καὶ εὐθὺς περιδραυῖτ' τὸν τόπον φῶς μέγα.* — (4) *Citatur in tract. de Baptismo hæret. inter opera Cypriani.* — (5) Apud Martianum nov. edit. *Evangel. secundum Matt.* — (6) Hieronym. seu alius. *author Comment. in psal. lxxvi. 17.* *Et tempore quo Deus locutus est: Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui; facta est vox tonitruæ rotæ similis. Vide Euthym. et alios in psalm. xxvii. 3. et Hammon. hic.*

ordinairement le tonnerre. Le Seigneur fit entendre sa voix au milieu du tonnerre, comme autrefois sur le mont Sinai (1); et encore depuis, lorsque Jésus-Christ demanda à son Père qu'il glorifiât son nom, on entendit une voix du ciel, qui dit : *Je l'ai glorifié, et le glorifierai encore* (2) : ce que le peuple prit comme un coup de tonnerre; mais ceux qui l'avoient entendu plus distinctement, disoient qu'un ange lui avoit parlé. Et dans l'histoire de la conversion de saint Paul. (3), il est dit que ceux qui l'accompagnoient, entendoient la voix ou le tonnerre, mais ne voyoient personne. Et ailleurs (4), qu'ils virent la lumière ou l'éclair qui l'enveloppa, mais qu'ils n'entendirent pas la voix : ce qui se concilie aisément, en disant qu'ils entendirent bien le tonnerre, mais qu'ils n'entendirent pas d'une manière distincte ces paroles : *Saul; Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Les Hébreux appellent *Bath-kol*, fille de la voix ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition, supposant qu'elle a été faite à Moïse sur le mont Sinai; au milieu des tonnerres et des éclairs.

II.  
Remarques  
sur ce que dit  
saint Jean,  
que Jésus-  
Christ bapti-  
sera dans le  
Saint-Esprit  
et dans le feu.

Toutes ces circonstances du feu, du tonnerre, de la voix du Père, de la descente du Saint-Esprit en forme de colombe, confirmoient admirablement ce que saint Jean avoit dit : *Celui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu* (5). De même que je vous plonge dans l'eau pour vous disposer à recevoir la rémission de vos péchés, ainsi il vous inondera en quelque sorte de l'abondance de son Saint-Esprit; il vous embrasera de ses saintes flammes, pour accomplir ces promesses de Joël : *En ce temps-là je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes prophétiques, et vos jeunes gens auront des visions; et j'enverrai en ces jours-là mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes* (6).

Ce baptême du Saint-Esprit est entendu d'une manière assez uniforme par les anciens et par les modernes. Ils conviennent tous que dans le baptême reçu dignement, le Saint-Esprit est répandu dans nos cœurs; et que dans le sacrement de confirmation qui suit le baptême, nous recevons la plénitude de cet Esprit-Saint. Dans le baptême, nous sommes purifiés et rendus innocens; dans la confirmation, nous sommes affermis et perfectionnés dans la

(1) *Exod.* xx. 18. — (2) *Joan.* xii. 28. 29. — (3) *Act.* ix. 7. — (4) *Act.* xiii. 9. — (5) *Matt.* iii. 11. — (6) *Joel.* ii. 28. 29.

grace, nous sommes revêtus d'un esprit de force et de courage pour résister aux ennemis de notre salut, et pour confesser courageusement le nom de Dieu. Mais quant au baptême de feu, la chose est expliquée d'une manière très-différente.

Saint Hilaire (1) dit que nous ne recevrons ce baptême de feu qu'au jour du jugement. Le baptême d'eau ne suffisant pas pour nous donner le degré de pureté nécessaire pour entrer dans le ciel, le feu du jugement purifiera ce qui nous reste de souillures, et nous rendra dignes d'entrer dans le ciel. Saint Ambroise (2) croit aussi que ce baptême de feu s'administrera à la porte du paradis. C'est là qu'il place le glaive de feu dont il est parlé dans la Genèse (3), glaive qui parut sur l'avenue du paradis terrestre, après le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiste armé de ce glaive ardent, sera le ministre du baptême de feu. Tous y passeront; nul ne sera dispensé de la rigueur de ce baptême. Saint Pierre, saint Jean, et les autres saints l'éprouveront, chacun selon ses mérites. Le précurseur criera à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchés à expier : *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils passeront sans ressentir la douleur des flammes, parce que la charité dont ils brûlent a déjà consumé ce qu'il y avoit en eux de défectueux et de souillé.

Origène (4) et Lactance (5) mettent de même un feu à l'entrée du ciel, au travers duquel tous les hommes doivent passer; mais avec cette différence, que les saints et les justes passeront au travers des flammes sans se brûler, parce qu'elles se diviseront pour leur donner passage. Le même Origène (6) remarque ailleurs, que le Sauveur Jésus se tiendra sur le bord du fleuve du feu, pour baptiser ceux qui se présenteront; mais qu'il ne donnera pas ce baptême indifféremment à tous : ceux qui n'auront pas reçu le baptême de l'eau et du Saint-Esprit, ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au baptême de feu; ni par conséquent à la béatitude éternelle; à laquelle on n'entre que par-là; à moins qu'on ne soit si pur, qu'on n'en ait point besoin. Car s'il se trouve encore du bois, du foin, de la paille, et d'autres choses à purifier, tout cela passera par le feu (7).

(1) Hilar. in psal. cxviii. n. 3. et n. 12. — (2) Ambros. in psal. cxviii. 11. 12. 13. 14. 15. — (3) Gen. iii. 24. — (4) Orig. homil. 3. in psal. xxxvi. et homil. 24. in Luc. — (5) Lactant. lib. vii. cap. 21. — (6) Orig. homil. 24. in Lucam. — (7) Idem, homil. 2. in cap. 2. Jerem.

Saint Jérôme sur saint Matthieu (1) donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiste : *Il vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu* ; soit , dit-il , que le Saint-Esprit soit ici nommé *feu* , comme il parut à la Pentecôte , lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu ; soit que nous soyons baptisés en ce monde du baptême de l'Esprit , et dans l'autre du baptême de feu : où l'on voit qu'il fait allusion au sentiment des anciens que nous avons proposé. Ce baptême de feu dans l'autre vie , suivant l'idée d'Origène , de saint Ambroise , de saint Hilaire et de saint Jérôme , est fondé sur ces paroles de l'Apôtre : *Si on élève sur le fondement de Jésus-Christ un édifice d'or , d'argent , de pierres précieuses , de bois , de foin , de paille , l'ouvrage de chacun paroîtra enfin , et le jour du Seigneur fera voir quel il est ; parce qu'il sera découvert par le feu , et que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé , il en recevra la récompense. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé , il en souffrira ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé , mais comme en passant par le feu* (2). C'est ce feu que les pères des siècles suivans et les scolastiques ont appelé *Purgatoire*.

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (3) a entendu sous le nom de *feu* , les tribulations , les peines , les tentations dont Dieu exerce les siens en ce monde. Il observe que Jésus-Christ reçut le baptême de l'eau de la main de saint Jean ; celui de l'Esprit de la part du Père Eternel ; et celui du feu , dans la tentation qu'il souffrit dans le désert , de la part du démon (4). Saint Jean Chrysostôme (5) au contraire par le nom de *feu* entend une surabondance de grâces , et une effusion incompréhensible de biens et de douceurs. Saint Basile (6) et Théophile d'Antioche (7) l'expliquent du feu de l'enfer (8). D'autres veulent que Jean-Baptiste prédise ici la descente du Saint-Esprit sur les apôtres en forme de flammes ; et ce sentiment est commun parmi les commentateurs.

Quelques-uns ont cru que le terme de *feu* étoit ajouté en cet endroit. On ne le lit ni dans saint Marc (9) , ni dans

(1) *Hier. in Matt.* iii. 11. *Vide et Gregor.* — (2) *1. Cor.* iii. 12. *et seqq.* —  
 (3) *Auth. oper. imperf. homil.* 3. — (4) *Auth. oper. imperf. homil.* 5. —  
 (5) *Chryst. homil. xi. in Matt.* — (6) *Basil. lib. v. contra Eunom. pag.* 789. —  
 (7) *Theophil. Antioch. l.* . — (8) *Cyril. Cateches. 17. Hieronym. hic. alii.* —  
 (9) *Marc.* i. 8.

saint Jean (1); mais on le lit dans saint Luc (2), et on veut qu'il soit passé de là dans saint Matthieu. Il est certain qu'il y a un très-grand nombre de manuscrits de saint Matthieu où ce mot ne se trouve point (3). L'édition de Complute l'a omis; toutefois on le trouve dans le syriaque, dans le cophte, dans l'arabe, le persan, l'éthiopien, dans saint Cyprien, saint Hilaire, Origène et les autres pères; et quand on ne le liroit pas dans saint Matthieu, il faudroit toujours le reconnoître dans saint Luc, où personne ne nie qu'il n'ait toujours été. Ainsi la difficulté, quant au fond, subsiste toujours, puisque saint Luc n'est ni moins authentique ni moins inspiré que saint Matthieu.

Saint Augustin (4) entend par le feu les exorcismes qui précèdent le baptême d'eau : *car d'où vient que les malins esprits crient, Je brûle, si les exorcismes ne sont pas un feu? Or, après le feu de l'exorcisme on arrive au baptême.* Ailleurs (5) il s'explique d'une manière plus simple et plus naturelle, en disant, que sous le nom de feu en cet endroit, on peut entendre ou les tribulations que les fidèles souffrent en ce monde, ou le Saint-Esprit lui-même, qui apparut aux apôtres en forme de feu, et qui embrasa leurs cœurs de ses vives flammes, par la charité qu'il y répandit.

Quelques anciens prenant les paroles de saint Jean au pied de la lettre, ont cru qu'il falloit joindre le feu au baptême d'eau. Dès les premiers temps certains hérétiques le pratiquoient ainsi. Saint Clément d'Alexandrie cite Héracléon (6), qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptisés. On assure (7) que les Ethiopiens encore aujourd'hui leur impriment des stigmates avec un fer chaud en trois endroits, savoir, sur le nez, entre les yeux et sur les tempes. Le P. Eugène Roger dit qu'ils se servent pour cela d'un petit fer à deux tranchans, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marqués. On veut que les jacobites chrétiens d'Orient donnent encore le baptême aux enfans avec l'application d'un fer chaud sur le front, après leur avoir donné la circoncision.

(1) Joan. 1. 33. — (2) Luc. III. 16. — (3) Vide nov. Test. edit. Millii in Matt. III. 11. et Prolegom. 699. 1098. et 1177. — (4) Aug. in ps. LXXV. 11. 12. — (5) Idem, Serm. LXXI. de Verbis Apostoli Matt. n. 19. — (6) Clem. Alexand. lib. Ἐνωι περὶ τὰ ὄρα τῶν σφραγιζομένων κατεσημάναντο. — (7) Leon. Rauchwolf. Itin. Orient. lib. III. c. 17. Paul. Jov. hist. lib. XVIIII. et alii.

Mais M. l'abbé Renaudot (1) qui a étudié à fond les rites et les cérémonies des Orientaux, soutient que tout ce qu'on dit de ce prétendu baptême par le feu est faux : et M. Ludolf (2) avoue que ni Grégoire éthiopien qu'il consultoit, ni les pères jésuites dans leurs relations, n'en disent rien. Mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant païens que mahométans, ont coutume de faire appliquer un cautère sur les veines carotides ou des tempes, aux enfans nouveau-nés, contre les catarrhes. Quelques Abyssins pratiquent cela comme les autres ; c'est ce qui a donné lieu à l'opinion de ceux qui ont considéré cette cérémonie comme un acte de religion.

On lit (3) que les Séleuciens et les Hermiens baptisoient avec le feu ; mais la manière dont ils administroient ce sacrement ne nous est point connue. Tertullien (4), ou un ancien auteur sous son nom, parlant de Valentin, dit qu'il faisoit rebaptiser ceux qui avoient reçu le baptême hors de sa secte, et qu'après les avoir plongés dans l'eau, il les faisoit passer dans les flammes :

*Bis docuit tingi, traducto corpore flamma ;*

sans nous dire s'il les faisoit sauter par-dessus le feu, ou s'il les faisoit passer entre deux bûchers ; car ces cérémonies étoient en usage parmi les païens dans leurs lustrations (5). Un ancien auteur (6) qui a écrit du baptême des hérétiques contre saint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit se rencontrer avec l'eau dans le baptême.

On ne peut donc pas douter, d'après ces témoignages, qu'anciennement quelques hérétiques n'aient pris à la lettre les paroles de saint Jean-Baptiste. Mais l'Eglise n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques singulières et superstitieuses ; et sans déterminer le sens précis de ces paroles : *Il vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu*, elle a laissé la liberté de les entendre du Saint-Esprit seul, ou du purgatoire, ou des tribulations, et des maux temporels. Mais elle s'est toujours déclarée contre ceux qui les expliquoient d'un feu matériel, nécessaire dans l'administration du baptême de Jésus-Christ.

(1) Renaudot. tom. xiv. Perpétuité, c. 10. p. 84. — (2) Ludolf. *Hist. Æthiop.* l. iii. c. 6. n. 41. 42. — (3) August. *hæres.* 59. *Philastr. cap.* 55. 56. 57. *de hæres.* — (4) Tertull. *lib.* 1. *Carminis contra Marcion.*

— (5) *Moxque per ardentis stipulæ et crepitanis acervos,*

*Trajicias celeri strenua membra pedes ;*

*Omnia purgat edax ignis.*

— (6) Tom. 1. *Concil.*

# DISSERTATION

SUR

## LES SECTES DES JUIFS,

SAVOIR, LES PHARISIENS, LES SADDUCÉENS, LES ESSÉNIENS  
ET LES HÉRODIENS.

AVANT la captivité de Babylone, il n'y eut aucune secte particulière parmi les Juifs. Uniquement occupés à l'étude de leurs lois (1) et des cérémonies de leur religion, ils négligeoient les études curieuses qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le temple du Seigneur et les maisons des prophètes étoient leurs principales écoles. Là les prêtres du Seigneur, les scribes, les savans de profession, et les hommes inspirés de Dieu expliquoient la manière de servir le Seigneur, et d'observer ses ordonnances. Tant qu'il y eut des prophètes dans Israël, on ne songea point à se partager sur les matières qui faisoient l'objet de leur application. L'autorité de ces grands hommes entretenoit le peuple dans une grande unité de sentimens ; et l'Esprit-Saint qui parloit le même langage dans tous les prophètes, faisoit d'une part qu'il n'y avoit point de sectes dans la religion ; et de l'autre, que leurs décisions étoient sans contradiction. Lorsqu'au temps des Machabées (2), on eut démoli l'autel des holocaustes que les gentils avoient souillé, on en mit les pierres à part, *en attendant que Dieu suscît quelque prophète qui déclarât ce qu'on devoit en faire*. Et quand les Juifs reconnurent Simon Machabée (3) pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un prophète pour les instruire plus parfaitement du choix de Dieu : *Donec surgat propheta fidelis*.

Origine des  
sectes des  
Juifs : leur  
partage.

(1) *Joseph, contra Appion, lib. p. 1038.* — (2) *1. Mach. iv. 46.* — (3) *1. Mach. xiv. 41.*

parmi eux, jusqu'au temps des Machabées et de l'empire des Grecs; et ce fut apparemment à l'imitation des sectes des philosophes de la Grèce, que les savans se partagèrent parmi les Hébreux, et qu'ils composèrent trois sectes fameuses : celle des pharisiens, celle des sadducéens, et celle des esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans le Nouveau-Testament, nous avons cru qu'il seroit à propos d'en faire connoître ici l'origine et les sentimens : nous y joindrons celle des hérوديens, dont le Sauveur a fait mention en quelques endroits, quoiqu'elle ne soit point connue au moins sous ce nom parmi les Juifs.

## ARTICLE PREMIER.

### Des Pharisiens.

1. Le premier monument où l'on trouve les trois sectes des Juifs, est le quatrième livre des Machabées apocryphe, où nous lisons que du temps de Hyrcan, grand-prêtre et prince des Juifs, il y avoit parmi eux trois sectes de savans, celle des pharisiens, celle des sadducéens, et celle des esséniens (1). Josèphe les place un peu avant ce temps-là (2), c'est-à-dire, immédiatement après avoir rapporté la lettre du grand-prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette lettre est de l'an 144 avant l'ère chrét. vulg. La mort de Jonathas arriva l'année suivante; Simon lui succéda, et gouverna huit ans. Jean Hyrcan succéda à Simon, et fut chef de sa nation pendant vingt-neuf ans.

Ni l'auteur du quatrième livre des Machabées, ni Josèphe ne marquent l'époque de ces sectes. Mais ce dernier qui écrivoit sous l'empire de Vespasien et de Domitien, dit dans un endroit (3) que depuis un très-long temps elles étoient connues dans sa nation, sans en marquer plus précisément l'origine : et quand on la fixeroit à l'an 154 avant l'ère chrét. vulg., dix ans avant la lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, cela n'iroit qu'à environ deux cent vingt, ou au plus trois cents ans avant Josèphe. Mais reculons-la, si l'on veut, jusqu'au temps où les Juifs inconstans et lé-

(1) 4. *Mach. c. 6.* — (2) *Joseph. Antiq. lib. xiii. cap. 9.* — (3) *Lib. xviii. cap. 2.* *Ἰουδαίας φιλοσοφίαι τρεῖς ἦσαν ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου τῶν πατρίων, ἧτι τῶν Ἐσσηνῶν, καὶ ἡ τῶν Σαδδουκαίων, τρίτην δὲ φιλοσόφου οἱ Φαρισαῖοι λεγόμενοι.*

gers se firent une gloire d'imiter les études et les exercices des Grecs, au mépris des lois et des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur nation (1); cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt ans (2); je ne crois pas que l'on puisse le mettre plus haut que l'an 184 avant l'ère chr. vulg.

Les pharisiens semblent avoir voulu imiter les stoïciens, comme les sadducéens suivirent les épicuriens. Ils prirent les uns et les autres quelque chose de ces deux sectes : mais ils l'accommodèrent aux sentimens des Juifs, et aux pratiques de la loi de Moïse. Les pharisiens étoient austères, hautains, fanfarons et exacts, comme les stoïciens; les sadducéens étoient plus relâchés, plus aisés, mais inexorables dans le fait de la justice. Les pharisiens reconnoissoient l'immortalité de l'ame, l'existence des anges et des esprits, et une autre vie, où l'homme reçoit la récompense ou la peine de ses bonnes ou mauvaises actions. Les sadducéens se déli vroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir, en niant l'immortalité de l'ame, et toutes les suites de cette opinion. Dès le temps de Salomon, il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des épicuriens ou des sadducéens, comme il paroît par l'Ecclésiaste (3); mais ils ne composèrent un corps de secte que long-temps depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les pharisiens, s'il est vrai, comme on le croit communément, qu'ils tirent leur origine de Sadoc, disciple d'Antigone Sochæus.

Saint Jérôme (4) met l'origine des pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les scribes et les pharisiens sont venus de la division des deux fameuses écoles d'Hillel et de Sammaï. A Hillel succéda Akiba, maître d'Aquila de Pont, qui traduisit en grec les saintes Ecritures. On sait l'âge d'Aquila, il vivoit au second siècle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vécu que peu de temps avant que Jésus-Christ parût.

Les rabbins ne s'éloignent pas de saint Jérôme. Ils re-

(1) 2. Mach. iv. 14. 15. 16. *Contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinabant participes fieri palæstræ, et præbitionis ejus injustæ, et in exercitiis disci; et patrios quidem honores nihil habentes, græcas gloriæ optimas arbitrabantur.... et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et preceptores habuerant.* *Vide et 1. Mach. i. 15. 16.* — (2) Vers l'an 174 avant l'ère chr. vulg. où nous plaçons l'établissement d'un gymnase à Jérusalem. — (3) *Eccle. iii. 21. et alibi sæpius.* — (4) *Hieronym. in Isai. viii. Duas domus Nazareï duas familias interpretantur Sammaï et Hillel, ex quibus orti sunt scribæ et pharisei.*

connoissent Hillel comme le père du pharisaïsme, ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relèvent par des louanges outrées : il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application infatigable à l'étude, sur le nombre et le mérite de ses disciples. Il en avoit, disent-ils, de comparables à Moïse; et d'autres, au nombre de quarante, capables de commander au soleil, à l'exemple de Josué. Il fut chef du sanhédrin, et devint fameux par tout le monde. Ganz, dans sa chronique, le fait vivre sous Hérode-le-Grand. Saint Epiphane (1) dit que les scribes et les pharisiens comptent quatre auteurs de leurs sentimens, ou quatre classes de leurs docteurs. Le premier est Moïse; le second est Akiba, le troisième Andan ou Annan, autrement appelé Judas, le quatrième les Assamonéens; ce qui sembleroit insinuer qu'Akiba est beaucoup plus ancien que les Assamonéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on sait d'Akiba, qui fut successeur d'Hillel, et qui vécut peu de temps après notre Sauveur.

II.  
Caractère  
des phari-  
siens qui ont  
vécu avant  
Jesus-Christ  
ou du temps  
de J.-C.

Quoi qu'il en soit de l'antiquité de ces sectes, voici ce qui les distinguoit les unes des autres. Les pharisiens tirent leur nom d'un mot hébreu, qui signifie *séparation* (2), parce qu'ils se distinguoient et se séparoient en quelque sorte des autres Israélites, par la manière de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin (3) ou à la fatalité, aux décrets éternels de Dieu, qui a réglé et ordonné toutes choses avant tous les temps. Joseph qui étoit pharisien (4), et qui nous dit que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des stoïciens (5), avoue que les pharisiens ne donnoient pas tout au destin; mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire ou de ne pas faire les actions de justice (6); de manière que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane (7) semble avoir voulu le leur faire dire.

(1) Epiph. hæres. 15. — (2) שרפּוּ seu פּרפּוּ, *dividere*. — (3) Joseph. l. xviii. c. 2. *Antiq.* Πρόσσωσαι εἰμαρμένην τὰ πάντα ἀξιοῦντες, οὐτὲ τοῦ ἀνθρώπου τὸ βουλόμενον τῆς ἐπ' αὐτῆς ὁρμῆς ἀραιροῦνται. — (4) Joseph. in vita sua, initio. — (5) Idem, *ibidem*. Vide Cicer. de Nat. Deorum, de Fato. — (6) Joseph. *Antiq.* l. xiii. cap. 9. Οἱ μὲν Φαρισαῖοι τινὰ, καὶ οὐ πάντα, τῆς εἰμαρμένης εἶναι λέγουσιν ἔργον. Τινὰ δὲ ἐφ' ἑαυτοῖς ὑπαρχεῖν, συμβαίνειν τε, καὶ οὐ γίνεσθαι. Et lib. ii. de Bello, cap. 12. Εἰμαρμένην τε, καὶ Θεῶν προσάπτουσι πάντα, καὶ τὸ μὲν πράττειν τὰ δίκαια καὶ μὴ, κατὰ τὸ πλεῖστον ἐπὶ ταῖς ἀνθρώπων κείσθαι. — (7) Epiph. hæres. 16. Οὐκ ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλὰ κατ' ἀνάγκην ἐπιχρησίας τῆς πεπωμένης.

Les pharisiens différoient des esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, et que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir, quant au reste, de faire ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnés à l'astrologie, comme si par la considération des astres, ils eussent pu parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le ciel, et réglé dans les secrets de Dieu.

La secte des pharisiens n'étoit pas bornée à une famille ou à un genre d'hommes particuliers; il y avoit des pharisiens de toutes les tribus, de toutes les familles et de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur savoir et de leur bonne vie, les rendit d'assez bonne heure redoutables aux rois mêmes; on en vit un exemple sous le règne d'Alexandra, princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le roi son époux, lui recommanda en mourant de mettre les pharisiens dans ses intérêts: elle suivit cet avis; et les pharisiens profitant de l'occasion, se rendirent maîtres du gouvernement, et disposèrent de tout à leur volonté (1). D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de piété, et de science, qu'il voyoit en eux; car ils passaient pour savoir mieux que personne les lois et les traditions de leur pays: leur vie étoit fort austère, leur extérieur composé, leur nourriture simple; ils étoient éloignés de la sensualité et du plaisir (2), et enfin attachés jusqu'au scrupule à l'observation littérale de leurs lois.

Jésus-Christ dans l'Evangile ne les ménage nullement; et marquant beaucoup de mépris pour leur prétendue vertu et pour leur science, il fait voir que leur vie réglée en apparence, avoit plus d'ostentation que de réalité. Ils jeûnoient souvent, faisoient de longues prières, payoient exactement la dîme, même des choses pour lesquelles elle n'étoit pas ordonnée dans la loi, distribuient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil et par l'hypocrisie; c'étoient là leurs vices dominans: le faste, l'ostentation, l'esprit de domination et de vanité étoient les vrais principes de leur conduite; la vaine estime des hommes, les louanges, la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des sépulcres ornés et blanchis (3), ils

(1) *Jos. de Bello*, l. 1. cap. 4. pag. 716. et *lib. xiii. cap. 18. Antiq.* —  
 (2) *Idem*, l. xviii. *Antiq. cap. 2.* — (3) *Matt. xxiii. 27.*

paroissoient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des phylactères ou des bandes de parchemin sur leur front et sur leurs poignets, plus grandes que le commun des Juifs : les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire ; et il y en avoit, dit saint Jérôme (1), qui y attachoient des épines, qui leur ensanglantoient les jambes lorsqu'ils marchaient, pour les faire souvenir de prier Dieu, et de penser continuellement à sa présence. Ils lavoient souvent leurs mains, et ne retournoient jamais à la maison après avoir été dans la place et dans les rues, qu'ils ne se les lavassent depuis le coude jusqu'à l'extrémité des doigts (2) ; ils se baignoient même fréquemment tout le corps dans l'eau froide, pour le purifier (3). Toute la vaisselle dont ils se servoient à table, leurs lits de table, et tout le reste étoit souvent plongé dans l'eau : par une vaine affectation de pureté, ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaise vie, par exemple, un publicain, ni boire ni manger avec lui (4).

Les traditions des pères en matière de religion, étoient le principal sujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions, ils avoient surchargé la loi d'une infinité d'observances frivoles ; ils l'avoient même corrompue en plusieurs articles importans, comme Jésus-Christ le leur reproche dans l'Evangile : par exemple, au lieu que la loi commande sans limitation ni exception, d'honorer et de secourir ses parens (5), les pharisiens enseignoient qu'en disant à ses père et mère (6) : La chose que vous me demandez est à Dieu, je la lui ai vouée, et vous aurez part à mon offrande ; on étoit par-là dispensé de l'obligation de les secourir. Lorsque leurs parens demandoient d'eux quelque chose (7), ils juroient par le *Corban* ou par le don de Dieu, de ne la leur pas donner ; et dès lors il ne leur étoit plus permis de faire du bien à un père ni à une mère accablés de vieillesse et dans l'extrême nécessité. L'amour du prochain étoit presque aboli dans la pratique par leurs mauvaises interprétations. L'observation du sabbat est un des articles sur lesquels ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut souvent des contestations avec eux sur cela ; et ce fut

(1) Hieronym. in Matt. xxiii. 27. — (2) Marc. vii. 3. 4. — (3) Joseph. in vita sua. — (4) Matt. ix. 11. Luc. vii. 39. — (5) Exod. xx. 12. — (6) Matt. xv. 4. 5. 6. — (7) Marc. vii. 10. 11. 12.

un des prétextes dont ils se servirent pour le faire mourir, prétendant qu'un homme qui n'observoit pas le sabbat de la manière dont ils l'entendoient, ne pouvoit être envoyé de Dieu (1). Ils soutenoient que ce jour-là il n'étoit permis ni à Jésus-Christ de guérir les malades (2), quoiqu'il le fit par sa seule parole, ni aux malades de venir demander leur guérison (3); ils se scandalisoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du sabbat (4), osoit emporter son lit. Les apôtres de Jésus-Christ pressés de la faim arrachèrent quelques épis, et les froissèrent dans leurs mains le jour du sabbat; c'en fut assez pour scandaliser les pharisiens, et pour les porter à accuser Jésus-Christ et ses disciples de mépriser l'observation du sabbat (5).

Ils faisoient plusieurs jeûnes de surrogation; le pharisien dans le temple se vantoit de jeûner deux fois chaque semaine (6), c'est-à-dire le lundi et le jeudi, selon saint Epiphane (7); et ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. Ce sont eux que le Sauveur avoit en vue quand il disoit: *Lorsque vous jeûnez, ne prenez point un air triste, comme font les hypocrites, car ils affectent de paroître avec un visage pâle et défait, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent: pour vous, lorsque vous jeûnez, parfumez-vous la tête, et lavez-vous le visage, afin qu'il ne paroisse pas aux hommes que vous jeûnez, mais seulement à votre Père qui est présent à ce qu'il y a de plus secret* (8). Les pharisiens se plaignent ailleurs, que tandis qu'eux et les disciples de Jean-Baptiste faisoient des jeûnes fréquens, les disciples de Jésus mangeoient et buvoient comme les autres hommes (9). Et Joseph dans le livre de sa vie, dit qu'il se mit sous la discipline d'un nommé Bannus, homme fort sévère, qui ne mangeoit rien de cuit ni d'apprêté, mais se contentoit d'user des alimens comme la terre les produisoit d'elle-même.

Saint Epiphane (10) raconte des effets surprenans de leur mortification, et des austérités qu'ils pratiquoient pour conserver la pureté du corps: quelquefois ils s'imposoient ces exercices pénibles pour quatre ans, quelquefois pour huit ou dix ans, avant de se marier. Ils se privoient presque

(1) Joan. ix. 16. — (2) Luc. vi. 7. Joan. ix. 16. — (3) Luc. xiii. 14. — (4) Joan. v. 10. — (5) Matt. xii. 2. — (6) Luc. xviii. 12. — (7) Epiphane. hæres. 16. — (8) Matt. vi. 16. et seqq. — (9) Marc. ii. 18. — (10) Epiphane. hæres. 16.

entièrement du sommeil , de peur de se souiller pendant le repos par quelque pollution involontaire , priant presque continuellement. Il y en avoit qui couchoient sur un ais de la largeur d'un spithame, c'est-à-dire de douze doigts ; afin que s'ils venoient à s'endormir trop profondément , ils tombassent par terre, et s'éveillassent pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales et piquantes pour s'empêcher de dormir à leur aise ; Il y en avoit même qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espèce de nécessité de toujours veiller. Le Sauveur (1) leur reproche de faire de longues prières, se tenant debout dans les synagogues ou au coin des rues, et sous prétexte d'oraison , de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austérités n'étoient commandées par aucune loi , et que les pharisiens n'étoient engagés ni par vœux ni par aucune obligation particulière, à les pratiquer , chacun suivoit en cela le penchant de son cœur et l'attrait de sa dévotion : d'où vient qu'il n'y avoit parmi eux sur ces pratiques aucune uniformité. Le Thalmud nous décrit sept ordre de pharisiens : Les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit et la gloire ; il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachés à cette secte , et qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant , pour marquer une plus grande mortification et une plus grande modestie. Les troisièmes se frapportoient la tête contre les murailles en marchant , jusqu'à en tirer le sang ; peut-être par une ostentation de vertu et de patience, ou de débilité et d'épuisement par un excès de mortification. Les quatrièmes cachotent leur tête dans un capuchon , et regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier , pour marquer un esprit de recueillement , de pénitence et de componction. Les cinquièmes demandoient d'un air présomptueux : *Que faut-il que je fasse ? Je le ferai. Qu'y a-t-il que je n'aie point fait ?* Les sixièmes obéissoient par amour pour la vertu , et pour mériter la récompense promise aux observateurs de la loi. Les septièmes ne remplissoient leur devoir que par la crainte de la peine , ou dans la vue intéressée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers

(1) *Matt.* vi. 5. xxiii. 14.

degrés de perfection pharisaïque, et diverses classes de ces célèbres sectaires du judaïsme.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des prosélytes, ou d'amener des gentils au judaïsme. Jésus-Christ leur reproche de courir la terre et la mer pour convertir un païen (1), et après cela de le rendre plus coupable qu'auparavant, en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines et superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voie de la justice, et le véritable esprit de la loi. Il leur reproche aussi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens prophètes (2), et de publier hautement qu'ils désapprouvent la conduite de leurs pères qui les ont persécutés et fait mourir; pendant qu'eux-mêmes remplis du même esprit, persécutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs désordres, et dévoiler leur hyprocrisie et leur orgueil.

La religion du serment a toujours été sainte et inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils ne jurassent que par son nom (3); et il leur défendoit de jurer par des dieux étrangers (4). Les pharisiens expliquoient ces lois d'une manière tout-à-fait bizarre. Celui, disoient-ils, qui jure par le temple, n'est point obligé d'exécuter son serment; mais bien celui qui jure par l'or du temple (5). De même celui qui jure par l'autel, ne doit rien; mais celui qui jure par le présent ou l'offrande qui est sur l'autel, doit. Ils avoient aussi introduit d'autres juremens, par le ciel, par Jérusalem, par leur propre tête (6). Dans la plupart de ces sermens, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne se croyoient pas obligés de tenir leur promesse; comme si la religion du serment n'étoit pas toujours violée, soit qu'on prenne à témoin des choses inanimées, et incapables de nous entendre, soit qu'on jure par des choses animées, lorsqu'on manque à sa parole, après avoir juré même par des créatures. Le temple, et l'autel, et le ciel, et Jérusalem, et les offrandes que l'on faisoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majesté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette majesté, que de manquer à sa parole, après avoir juré par quelque une de ces choses (7).

Les pharisiens croyoient l'ame immortelle, et l'existence

(1) *Matt.* xxiii. 15. — (2) *Matt.* xxiii. 29. et *seqq.* *Luc.* xi. 47. 48. — (3) *Deut.* vi. 13. — (4) *Exod.* xxiii. 13. — (5) *Matt.* xxiii. 16.-18. — (6) *Matt.* v. 34. 35. 36. — (7) *Matt.* xxiii. 21. 22.

des esprits et des anges (1), et admettoient une espèce de métempsycose, non des ames de toutes sortes de personnes, mais seulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient passer d'un corps dans un autre; mais celles des méchans étoient jugées dans des lieux souterrains, et condamnées à demeurer éternellement dans des cachots ténébreux (2). C'est en conséquence de ces sentimens, que les uns disoient que Jésus-Christ étoit ou Jean-Baptiste, ou Elie, ou quelqu'un des anciens prophètes (3); c'est-à-dire que l'ame de quelqu'un de ces grands hommes, étoit passée dans son corps, et l'animoit.

Josèphe (4) dit dans un autre endroit, que les démons qui obsèdent les hommes, ne sont autres que les esprits des méchans hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, et qui en sont quelquefois chassés par les exorcismes et les conjurations, et par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissoient donc qu'il y avoit certaines ames des méchans qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Les pharisiens confessoient aussi avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts, et toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les sadducéens (5).

• Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine, et en étoient fort jaloux: ils s'étoient saisis, comme parle Jésus-Christ (6), de la clef de la science, et prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le royaume des cieux; et cependant ils n'y entroient point eux-mêmes, et n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moïse (7); ils ont le droit d'enseigner; ils sont revêtus d'un caractère qui leur donne autorité pour cela. Il ajoute qu'il faut les écouter, et pratiquer le bien qu'ils enseignent, se soumettre à leurs décisions lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu. Mais, continue-t-il, gardez-vous bien d'imiter leur conduite, car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt. Ce sont, dit-il encore (8), des guides aveugles, qui conduisent d'autres aveugles; et

(1) *Act.* xxiii. 8. — (2) *Joseph lib.* ii. *de Bello*, c. 12. *et l.* xviii. *Ant.* c. 2. Ἀθάνατον ἰσχυρὰ ταῖς ψυχαῖς, πίστις αὐτοῖς εἶναι, καὶ ὑπὸ χριστοῦ δικαιοσύνης τε, καὶ τιμᾶς, αἷς ἀρετῆς ἢ κακίας ἐπιτήδευσις ἐν τῷ βίῳ γέγονε. Καὶ ταῖς μὲν ἱερῶν αἰθίων προσέβησαν, ταῖς δὲ πασιῶν τοῦ ἀναβιοῦν. — (3) *Matt.* xvi. 14. — (4) *Jos.* l. vii. c. 25. *de Bello*, pag. 981. — (5) *Matt.* xxii. 23. — (6) *Luc.* xi. 52. — (7) *Matt.* xxiii. 2. *et seqq.* — (8) *Matt.* xxiii. 16. 17. 19. *et xv.* 14.

si votre justice n'est plus abondante et plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (1).

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle, ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides; il veut que l'on s'y soumette avec jugement et connoissance, et qu'on ne défère à leur sentiment, que quand il est conforme à la loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moïse, sur laquelle sont assis les pharisiens, et pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moïse : *Utrumque debetis advertere, dit saint Augustin, et quatenus honor delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona dicere cogebantur* (2). Mais en même temps il ordonne de se défier du levain ou de la doctrine des pharisiens : *Cavete a fermento pharisæorum* (3); ce qu'il y a de bon dans leur doctrine, est à Moïse; ce qu'il y a de mauvais, est à eux.

Pour donner du crédit aux traditions, les pharisiens les faisoient remonter à Moïse. Ils prétendoient que les ayant reçues avec les lois sur le mont Sinaï, il avoit écrit les lois, et avoit donné de vive voix les traditions aux anciens, par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux, sans avoir souffert depuis tant de siècles aucune altération dans la bouche des docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux de vraies et de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de religion subsiste sans laisser beaucoup de choses à la pratique et à la mémoire des hommes, surtout dans ce qui regarde les cérémonies et les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier; et tant qu'une autorité légitime est attentive à arrêter les progrès des fausses traditions, et des mauvaises explications qu'on veut donner à la loi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Mais tout est à appréhender, lorsque des gens comme les pharisiens, pleins d'ambition, d'orgueil et de vanité, se saisissent du gouvernement, et dominant dans la religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les lois mêmes, en donnant trop d'autorité à leurs idées, qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçues de leurs ancêtres. L'église chrétienne reçoit des traditions;

(1) *Matt. v. 20.* — (2) *August. lib. xvi. contra Faust. cap. 29.* —

(3) *Matt. xvi. 6. 12.*

mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité , conformes aux lois et aux canons , approuvées par les chefs de l'Eglise , certaines , universelles , solides et propres à édifier. Elle désavoue toutes les traditions nouvelles , douteuses , incertaines , frivoles et contraires aux sentimens , aux lois et aux usages anciens et approuvés.

III.  
Caractère  
des pharisiens  
modernes de-  
puis Jésus-  
Christ jus-  
qu'à présent.

La secte des pharisiens n'a pas cessé avec le temple ; elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plupart de ceux qui vivent aujourd'hui sont de cette secte (1) ; attachés comme les anciens aux traditions , qu'ils appellent *la loi orale* , et grands ennemis des caraites , qui s'attachent au simple texte de la loi , sans admettre indifféremment les explications et les traditions prétendues des anciens. *Celui qui rejette la loi orale , est un apostat ; il mérite la mort* , disent les nouveaux pharisiens ou *rabbinites* , car c'est le nom qu'on leur donne communément.

Benjamin de Tudèle (2) , qui vivoit sur la fin du douzième siècle , dit qu'il trouva dans son voyage , des pharisiens qui déplorent sans cesse la désolation de Sion et de Jérusalem ; ils s'abstiennent de chair et de vin , et vont ordinairement vêtus de noir ; ils demeurent dans des cavernes , ou dans des huttes à la campagne : Ils jeûnent tous les jours , à l'exception du sabbat , et prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais cet écrivain , comme la plupart des voyageurs , est un peu sujet à caution. On doute de l'existence de ces prétendus pharisiens.

Les sentimens des pharisiens modernes sont les mêmes que ceux des anciens ; ils soumettent au destin toutes les choses qui ne dépendent point de la liberté ; ils disent que *toutes choses sont en la main du ciel , excepté la crainte de Dieu* ; c'est-à-dire , que dans l'exercice des actions de piété ils ont le libre arbitre , et peuvent se déterminer librement au bien ou au mal. M. Basnage (3) dit qu'ils ne sont pas éloignés de ceux qu'on appelle *Remonstrans* en Hollande ; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires , et ils laissent à l'homme une entière liberté de se déterminer entre le bien et le mal.

On voit leur caractère et l'esprit de leur secte dans la prière de ce pharisien , dont parle saint Luc : *Seigneur , je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le*

(1) *Serar. trihæres. cap. 16.* Basnage , Histoire des Juifs , liv. III. chap. 3. art. 15. — (2) *Itineris , pag. 75.* — (3) Basnage , Histoire des Juifs , liv. III. chap. 2. art. 8.

reste des hommes, ravisseurs, injustes, adultères, ni même comme ce publicain (1). Il reconnoît le décret de Dieu, qui l'a destiné à une vie plus pure et plus parfaite que le reste des hommes; mais il se vante du bon usage qu'il a fait de sa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes se livrent au mal. Ceux de cette secte ne condamnoient que l'action consommée du péché; pour les mauvais desirs, les pensées, les simples desseins, ils se les croyoient permis, et ne les comptoient pour rien. Josèphe (2) se raille de Polybe, qui s'imaginait que les dieux avoient puni Antiochus du dessein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, et qu'il n'avoit pu exécuter.

Les pharisiens d'aujourd'hui sont moins rigides que leurs ancêtres sur la nourriture, et sur les autres austérités du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocrisie, et de leur entêtement pour les traditions de leurs pères. Ils ont conservé leurs sentimens sur la métempsycose, et la révolution des ames, et sur la liberté de l'homme.

A l'égard de la métempsycose, quelques-uns ont voulu soutenir que les anciens pharisiens ne l'admettoient pas. Ils n'ont, pour nier cela, que deux raisons : L'une se prend du silence de Jésus-Christ, de saint Clément d'Alexandrie et de saint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de semblable. La seconde, de ce que ce sentiment anéantit le dogme de la résurrection, que les pharisiens admettoient sûrement; car enfin, à quel corps appartiendra une ame qui en aura animé successivement un grand nombre?

Mais 1° à la première raison on répond que le silence de Jésus-Christ ne prouve rien, puisque le Sauveur ne s'est point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des pharisiens. 2° Il est indubitable que l'opinion de la métempsycose étoit répandue parmi les Juifs du temps de notre Seigneur, comme il paroît par la réponse de saint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes pensoient de lui : *Les uns*, répondit saint Pierre, *croient que vous êtes Jean-Baptiste, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens prophètes* (3). Et le roi Hérode, tétrarque de Galilée,

## IV.

Les anciens pharisiens admettoient-ils la métempsycose? peuvent-ils être regardés comme hérétiques?

(1) *Luc. xviii. 10. 11.* — (2) *Jos. Ant. l. xii. cap. 13.* Ὅτι θαυμάζειν Πολύβιον τὸν Μεγαλοπολίτην, ὃς ἀγαθὸς ὢν ἀνὴρ ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουλευθέντα τὸ τῆς ἐν Πέρσῃσις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι· τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον, οὐκ ἔστι τιμωρίας ἄξιον. — (3) *Matt. xvi. 14.*

entendant parler des miracles de Jésus-Christ, crut que saint Jean avoit paru de nouveau en sa personne (1). Les apôtres voyant un aveugle-né, demandent au Sauveur si c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou si c'étoient ses parens qui étoient cause qu'il étoit né aveugle (2). Tout cela paroît supposer l'opinion de la métempsychose.

3° Au silence des livres du Nouveau-Testament nous opposons le témoignage de Josèphe (témoignage irréprochable, puisqu'il avoit été de la secte des pharisiens); il dit expressément qu'ils reconnoissoient la métempsychose des ames des gens de bien. 4° Enfin les pharisiens modernes qui admettent la révolution des ames, ne laissent pas de reconnoître la résurrection future (3). Ils avouent que de plusieurs corps que la même ame aura animés, il n'y en aura qu'un qui ressuscitera, les autres demeurant dans la poussière, comme des troncs arides et inutiles. Mais sera-t-il au choix de l'ame de prendre celui de ces corps qu'elle voudra, ou sera-t-elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier? C'est sur quoi ils ne sont pas d'accord; les uns (4) décident en faveur du premier corps que l'ame aura animé, et les autres (5) en faveur du dernier: mais ce partage de sentimens ne porte aucun préjudice à la certitude de ces deux points de leur doctrine, la métempsychose et la résurrection.

Quelques-uns (6) ont prétendu que les pharisiens étoient des hérétiques du judaïsme; leurs erreurs sur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaises explications de la loi, leur sentiment sur la métempsychose, sont plus que suffisans pour former une hérésie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, et leur acharnement à persécuter tous ceux qui les contredisoient, sont les vrais caractères de l'hérésie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de *sectaires* ou d'*hérétiques* de la religion juive.

Josèphe (7) parle des sectes des Juifs sous le nom d'*hérésie*. Mais cette preuve n'est point solide, puisque les Grecs donnent le nom d'*hérésie* à ce que nous appelons *secte*; et quoique ce dernier nom aussi-bien que le premier, soit

(1) *Marc.* vi. 16. *Luc.* ix. 9.—(2) *Joan.* ix. 1. 2.—(3) *Vide Manasse Ben-Israel, de Resurrect. mortuorum, l. ii. c. 18. p. 216.* — (4) *Abarbanel. Comment. in Pentateuch.* — (5) *Zoar. Paras. Hays, Sara, Manasse, Ben-Israel, loco citato.* — (6) *Epiphan. hæres. 16. August. et Philastr. de hæresib. alii quid.* — (7) *Joseph. l. xiii. Ant. c. 9. Κατὰ δὲ τοῦ χρόνου τοῦτον ἰστίς αἰρέσις τῶν Ἰουδαίων ἦσαν. Et alibi.*

odieux en notre langue , ni l'un ni l'autre toutefois ne l'étoient chez les Grecs , de qui nous les avons empruntés. Une secte n'est autre chose qu'un nombre de gens attachés aux mêmes sentimens , comme on en voit dans l'Eglise , tant en philosophie qu'en théologie , qui sans toucher aux articles de notre foi , et sans s'éloigner de l'unité de l'Eglise , ont sur certains dogmes des manières d'expliquer diverses , mais toutes subordonnées à l'autorité des pasteurs , à laquelle ils demeurent soumis.

Si sous le nom d'hérésie on entend des erreurs soutenues opiniâtrément par une secte de personnes distinguées de toutes les autres , il faut convenir qu'en ce sens les pharisiens étoient hérétiques ; leurs erreurs sont bien marquées dans l'Evangile , et leur entêtement n'est point contesté. Mais s'il faut , pour être hérétique , que l'on soit séparé non-seulement de sentimens , mais aussi de la communion , de la société des fidèles , ou du moins dans la disposition de s'en séparer , et de demeurer opiniâtrément attaché à son opinion , malgré les décisions contraires de son Eglise ; en ce sens on ne peut pas dire que les pharisiens aient été hérétiques. Ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs ; ils étoient même assis sur la chaire de Moïse , comme le dit Jésus-Christ (1) ; ils possédoient les premiers emplois de leur nation : il y avoit des pharisiens parmi les prêtres , dans le sanhédrin , dans toutes les conditions. Ils passoit pour les plus habiles , les plus zélés et les mieux réglés d'entre les Juifs : saint Paul appelle la secte des pharisiens , *la secte la plus exacte* de la religion juive (2) ; ils fréquentoient le temple ; ils y offroient leurs sacrifices , plusieurs d'entre eux étoient vraiment gens de bien , et il y en eut qui crurent en Jésus-Christ (3) , comme Nicodème et Gamaliel. Le Sauveur ne leur a jamais fait aucun reproche d'hérésie : leurs erreurs étoient alors ou inconnues ou tolérées. Le sentiment de la métempsycose étoit commun dans tout l'Orient ; il ne faut pas s'imaginer qu'avant Jésus-Christ on ait eu la même précision et la même exactitude en fait de doctrine théologique , et la même étendue de connoissance que l'on a eue depuis. Enfin les plus savans hommes qui ont écrit sur ce sujet (4) ,

(1) Matt. xxiii. 2. — (2) Act. xxvi. 5. *Secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus. Κατὰ τὴν ἀκριβοστάτην αἰρέσιν*, etc. — (3) Joan. iii. 1. Act. v. 34. — (4) Serar. trihæres. cap. 9. Genebrard. Drusius, Hasnage, etc.

n'ont pas cru que les pharisiens fussent hérétiques. Les pères qui ont écrit autrement ont pris le nom d'*hérésie* dans l'acception de *secte*, et ont entendu par *hérétique* tout homme qui étoit dans des sentimens singuliers.

## ARTICLE II.

## Des Sadducéens.

I.  
Origine des  
sadducéens.

Les sadducéens reconnoissoient pour chef de leur secte un nommé Sadok (1), qui étoit, dit-on, disciple et successeur d'*Antigone Sochæus*, qui avoit succédé à Simon le Juste, grand-prêtre des Juifs. Ce n'est pas à dire qu'*Antigone* lui ait succédé dans la souveraine sacrificature ; mais il lui succéda dans la tradition de la doctrine et comme le disciple à son maître. Simon le Juste qui suivit Onias 1<sup>er</sup> dans le pontificat, fut grand-prêtre depuis l'an 301 avant l'ère chr. vulg. jusqu'à l'an 292. Il eut pour successeur Eléazar, sous lequel on prétend que fut faite la fameuse version des Septante. Cela peut servir à fixer le commencement des sadducéens.

*Antigone* maître de Sadok fut chef d'une secte particulière, qui par un excès de spiritualité, enseignoit (2) qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur et désintéressé : *Ne soyez point comme des esclaves*, disoit *Antigone* à ses disciples ; *n'obéissez point à votre maître simplement par la vue des récompenses : obéissez sans intérêt et sans espérer aucun fruit de vos travaux : que la crainte du Seigneur soit sur vous*. Ces maximes sont singulières dans la bouche d'un Juif, nourri sous une loi qui parle si souvent de récompenses temporelles pour les justes, et de châtimement de même nature pour les méchans : aussi *Antigone* eut-il peu de sectateurs.

Sadok son disciple ne pouvant s'accommoder d'une spiritualité si pure et si désintéressée, et ne voulant pas aussi abandonner son maître pour qui il avoit du respect, reçut sa maxime, mais il l'interpréta dans un sens tout opposé ; il en conclut qu'il n'y avoit ni peine ni récompense à attendre dans l'autre vie ; qu'il falloit faire le bien et éviter

(1) Ita lib. iv. Mach. cap. 6. et Philastr. Elias in Tisbi, R. Jacob. Præfat. in lib. En. Auth. Cezri. R. Abrah. Levi, in Cabala historica. Rab. Nath. Ita Pirke-Aboth. alii plures. — (2) Vide R. Nath. Comment. in Pirke Aboth. cap. 1. Manasse Ben-Israel, in lib. 1. c. 6. de Resurrectione mort.

le mal en celle-ci ; sans aucune vue de crainte ni d'espérance. Voilà , selon les Hébreux , l'origine des sadducéens.

Josèphe ne nous apprend aucune particularité sur leur commencement ; et l'auteur du quatrième livre des Machabées , se contente de dire que Sadok fut auteur des sadducéens. Sice que les rabbins viennent de nous raconter sur l'origine de cette secte est vrai , les sadducéens seront plus anciens que les pharisiens , dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Machabées. Les pharisiens ne commencèrent qu'environ cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ , et les sadducéens parurent plus de cent ans avant les pharisiens.

Les rabbins font de Sadok un schismatique qui se sépara des Juifs et du temple du Seigneur : il se retira à Samarie , et adora sur le mont Garizim. Mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des sadducéens , souverainement odieuse aux pharisiens ; et cette calomnie n'est pas nouvelle , puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane. (1) et dans Philastrius. Ils disent que les sadducéens sont une branche des disciples de Dosithee ; et que Dosithee (2) fit schisme avec les Juifs , et se retira à Samarie , voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vécut en ermite dans une caverna , et y mourut de faim , par une vaine et folle ostentation de jeûne et d'abstinence ; c'est ce que raconte saint Epiphane. Mais Dosithee est bien plus récent que Sadok ; il vivoit peu de temps après la mort du Sauveur (3) ; il voulut se faire passer pour le Christ (4).

Quelques autres Juifs (5) racontent le schisme de Sadok autrement. Ils disent qu'Alexandre-le-Grand étant venu en Judée , les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un temple au Seigneur sur le mont Garizim ; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties. Simon le Juste et Antigone Sochæus son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurèrent fidèlement attachés au culte du Seigneur , et l'adorèrent dans son temple de Jérusalem : Sadok et Boëtus ou Boietus , disciple d'Antigone , avec un grand nombre de mauvais Juifs , entrèrent dans le parti de Sanaballat Horonite , et de son gendre Manassé , et favorisèrent les Samaritains et le culte qu'ils rendoient à Dieu

(1) Epiph. hæres. 14. Σαδδουκαῖοι ἀποστασία ἐγένετο ἀπὸ Δοσιθέου. —

(2) Epiph. hæres. 14. — (3) Origen. in Matt. t. act. 27. — (4) Idem, lib. 11. contra Celsum. — (5) R. Abrah. Levi in Cabal. historica.

sur le mont Garizim ; voilà , selon eux , l'origine de la secte des sadducéens. Mais il y a là un anachronisme. Ce fut le grand-prêtre Jaddus qui reçut Alexandre-le-Grand à Jérusalem, l'an 332 avant l'ère chr. vulg., et ce prince mourut en 324 , vingt-trois ans avant le pontificat de Simon le Juste.

D'autres (1) soutiennent qu'ils prirent le nom de *sadducéens* , qui dérive de *Tsédech* , la justice , à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétendue justice , si ce n'est peut-être dans ce désintéressement avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie , et même à plusieurs devoirs de religion , n'ayant en vue ni les peines ni les récompenses de l'autre vie , ou dans cette exactitude inflexible à faire observer les lois , et à punir les coupables sans miséricorde ?

L'opinion que l'on a d'abord proposée , et qui les fait descendre de Sadok disciple d'Antigone , successeur du grand-prêtre Simon , est la plus vraisemblable. Si les sadducéens eussent été Samaritains et schismatiques , Josèphe n'auroit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangés parmi les anciennes sectes des Juifs ; on ne les auroit pas soufferts dans le temple et dans les premiers emplois de la république , comme ils y étoient , selon Josèphe même.

II.  
Caractère  
des saddu-  
cécens : leurs  
erreurs.

La principale erreur des sadducéens rouloit sur l'existence des anges (2) et l'immortalité de l'âme (3). Ils ne nioient pas l'existence de l'âme qui nous rend intelligens et raisonnables ; mais ils soutenoient qu'elle mouroit avec le corps ; et en conséquence , ils prétendoient que les peines et les récompenses de l'autre vie étoient de pures chimères (4) , et qu'il n'y avoit point de résurrection des morts (5). Saint Epiphane (6) dit qu'ils ignorent le Saint-Esprit ; peut-être qu'il entend par-là l'esprit de prophétie , car on dit qu'ils n'admettoient point les prophètes. Arnobe

(1) *Epiph. hæres. 14.* Ἐπονομάζουσι οὗτοι ἐαυτοὺς Σαδδουκαίους, ὅτι δὲν ἐπὶ δικαιοσύνης τῆς ἐπιτελήσεως ὁρμημένους. Σιδὲκ γὰρ ἐρμηνεύεται δικαιοσύνη. Ita Junius , et Hieronym. in *Matt. xxii. et Tostat. ibid.* — (2) *Act. xxiii. 8.* Sadducæi enim dicunt non esse resurrectionem , neque angelum , neque Spiritum. — (3) *Jos. lib. ii. c. 12. de Bello.* Ψυχῆς τῆν διαμονὴν ἀναιροῦσι. *Et l. xviii. Ant. c. 2.* Σαδδουκαίους ὁ λόγος τὰς ψυχὰς συναφανίζει τοῖς σώμασι. — (4) *Jos. l. ii. de Bello, c. 12.* Τὰς καθ' ἑδὸν τιμωρίας , καὶ τιμὰς ἀναιροῦσι. — (5) *Matt. xxiii. 25.* Sadducæi qui dicunt non esse resurrectionem. *Vide et Marc. xii. 18. Luc. xx. 27. Act. xxiii. 8.* — (6) *Epiph. hæres. 14.*

a prétendu qu'ils croyoient Dieu corporel (1). Saint Augustin (2) a pris saint Épiphane dans son sens simple et naturel, puisqu'il enseigne expressément que les sadducéens nioient le Saint-Esprit, et que les pharisiens le reconnoissoient : mais ils nioient simplement qu'il résidât en Jésus-Christ.

Ni l'Écriture ni Josèphe, ne reprochent aux sadducéens de nier le Saint-Esprit. Il ne seroit pas fort surprenant qu'ils ne connussent pas le Saint-Esprit, comme une personne de la sainte Trinité; ce mystère ne fut jamais connu bien distinctement parmi les Juifs. Saint Epiphane veut peut-être les opposer aux pharisiens qui, selon lui, admettoient l'existence du Saint-Esprit, c'est-à-dire l'esprit de prophétie qui animoit les prophètes, et qui étoit distingué de leurs personnes. Mais il faut reconnoître que nous ne savons pas précisément ni ce que les pharisiens entendoient, ni ce que les sadducéens nioient sous ce nom; si c'étoit une substance distinguée de Dieu, ou une émanation substantielle de la Divinité, une personne divine.

A l'égard de la corporéité de Dieu, on ne peut pas montrer que les sadducéens l'aient jamais crue, ni même qu'elle soit une suite de leur dogme sur les anges et sur la mortalité de l'ame. Quand ni les anges ni les substances spirituelles, n'existeroient pas, et quand l'ame ne seroit pas immortelle, il ne s'ensuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les sadducéens recevoient les livres de Moïse, où il est souvent parlé des anges et de leurs apparitions. Comment donc pouvoient-ils nier leur existence? Nous ne savons pas comment ils se tiroient de ces difficultés, ni quelles explications ils donnoient à ces passages; mais on s'est imaginé qu'ils regardoient les anges comme des vertus inséparables de Dieu (3), à peu près comme le rayon et la lumière sont inséparables du soleil; et qu'ils les regardoient comme pouvant paroître sur la terre revêtus de différens noms, selon la diversité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce système est assez spirituel, mais il ne satisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les anges dont les apparitions sont marquées dans les livres de Moïse, ne sont pas de simples

(1) *Arnob. lib. iii. pag. 100. Vide et Scultet.* — (2) *Aug. serm. olim xi. de Verb. Domini, nunc lxx. c. 3. n. 5. p. 386.* — (3) C'étoit le sentiment de quelques Juifs du temps de saint Justin le martyr. Voyez Grotius sur saint Matthieu, xxii. 23., et M. le Clerc sur les Actes, xxiii. 8., et saint Justin, Dialogue contre Tryphon, p. 358.

écoulemens de la Divinité; ce sont des hypostases toutes différentes envoyées de Dieu, agissant en son nom et par sa puissance. Ils auroient pu dire aussi dans un sens bien plus simple et plus aisé, que ces anges n'étoient que des fantômes qui apparoissoient pour un peu de temps, et qui n'avoient aucune réalité; que c'étoient des corps fantastiques, remués par la puissance du Créateur; ou, si l'on veut, qu'ils étoient mus et animés par quelque intelligence mortelle, pareille à l'ame de l'homme, qui, selon eux, ne subsiste pas après la mort. Mais nous n'entreprenons point de faire ici l'apologie des sadducéens; nous rapportons simplement leurs sentimens.

Quoiqu'ils niassent les peines et les récompenses de l'autre vie, ils ne laissoient pas d'être fidèles observateurs des lois, et de les faire observer aux autres dans toute leur sévérité (1). C'étoit une suite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines et des récompenses qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, et récompenser toutes les bonnes actions dans la rigueur de la justice. Ils pouvoient se fonder sur l'Ecriture mal entendue et mal expliquée. Moïse dans ses lois ne parle que des récompenses temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens sensibles ceux qui l'offensent. Les crimes de Sodome, ceux des Chananéens, ceux d'Her et d'Onan, ceux de Pharaon et des Egyptiens sont punis dans ce monde. Ces exemples et tant d'autres marqués dans le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux, aussi-bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit et Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde; mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse toujours, et que toutes nos craintes et nos espérances doivent se borner aux biens ou aux maux de cette vie. On peut tirer de la Genèse même des preuves de l'immortalité de l'ame. L'homme est fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense et qui raisonne. Abraham, Jacob et tant d'autres saints n'ont rien reçu en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, et aux promesses que Dieu leur a faites: il faut donc dire qu'ils ont été récompensés dans un

(1) *Joseph. lib. 11. de Bello, cap. 12. Saddουκαίων και προς άλληλους τὸ ἦθος ἀγριώτερον, αἰτε ἐπιμίσθαι πρὸς τοὺς ὁμοίους ἀπνηεῖς, ὡς πρὸς ἄλλοτ ρίους. Vide et Euseb. Hist. eccl. lib. 1. c. 23.*

autre monde, ou que Dieu est injuste, et trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moïse : *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob* (1); or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans; ces patriarches sont donc vivans : c'est le raisonnement de notre Sauveur (2).

On accuse les sadducéens de rejeter tous les livres de l'Écriture, à l'exception de ceux de Moïse (3). Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Évangile que du livre de l'Exode qu'ils recevoient, et qu'il n'usa point du témoignage des autres livres de l'Écriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir; parce que ces gens-là ne les recevoient point pour canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des anciens, ni les explications des pharisiens. Aussi leur secte n'étoit pas à beaucoup près ni si nombreuse ni si puissante que celle des pharisiens; et les peuples n'avoient pour eux ni la même confiance, ni le même respect que pour ces derniers. Toutefois les plus riches des Juifs et les plus considérables par leurs dignités, étoient plus ordinairement sadducéens. Mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligés de se conformer aux maximes et aux sentimens des pharisiens; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple (4).

Ce qu'on vient de dire, que les sadducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultés. Scaliger (5) remarque qu'ils ne parurent qu'après que le canon des Écritures fut formé, et que le nombre des livres sacrés fut fixé. Or, en ce temps-là, il n'y avoit plus à choisir entre ces divins livres; tout étoit également sacré et canonique. 1° S'ils avoient eu à choisir entre ces ouvrages ceux qui ne fussent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moïse, où l'on parle si souvent d'anges et d'apparitions. 2° Les sadducéens assistoient au temple et dans les assemblées de religion : on y lisoit tous les livres de l'Écriture, particulièrement les prophètes : qui croira

## III.

Est-il vrai que les sadducéens n'admettent que le Pentateuque?

(1) *Exod.* iii. 6.-15. 16. — (2) *Matt.* xxii. 32. *Marc.* xii. 26. — (3) *Vide Serar. trihæres. cap. 21. n. 1. et apud eum R. Eliam in Tisbi. Tertull. præscript. cap. 49. Origen. lib. 1. et tract. 21. in Matt. Hieronym. in Matt. xxii. Beda. Alii.* — (4) *Joseph. Antiq. lib. xviii. c. 2. Εἰς ὁλοῦς τε ἀνδρας οὗτος ὁ λόγος ἀρχιτετο, τὸν μῆτρον πρώτους τοῖς ἀξιωμασι. Πράσσεται τε ἀπ' αὐτῶν οὐδὲν, ὡς εἰπεῖν. Ὅποτε γὰρ ἐπ' ἀρχάς παρῆλθοιεν, ἀκουσίως μὲν καὶ κατ' ἀνάγκας, προσχοροῦσι δὲ οὐν οἷς, ὁ φαρισαῖος λέγει διὰ τὸ μὴ ἄλλως γινέσθαι τοῖς πλήθει.* — (5) *Scalig. Elench. trihæres. cap. 16.*

que ces gens-là regardassent ces livres comme apocryphes et de nulle autorité? 3° Ils attendoient le Messie, comme le reste des Juifs : ils devoient donc recevoir aussi les prophètes qui le promettoient, et qui traçoient son véritable caractère. 4° Josèphe (1) qui connoissoit cette secte mieux que personne, dit qu'ils étoient opposés aux pharisiens, en ce que ceux-ci enseignoient et pratiquoient plusieurs traditions qu'ils avoient reçues de leurs pères, et qui n'étoient pas contenues dans les lois de Moïse ; au lieu que les sadducéens rejettent ces traditions, et *soutiennent qu'on ne doit observer que ce qui est écrit*. Ce passage est cité pour l'opinion affirmative, comme pour la négative ; et il est vrai que Josèphe semble borner ce qu'il y dit aux livres de Moïse. Mais il ne s'ensuit nullement que les sadducéens ne reçussent pas aussi les autres livres de l'écriture. 5° Les rabbins qui ont combattu les sadducéens, ont employé contre eux des passages tirés, non-seulement de Moïse, mais aussi des prophètes et des autres livres de l'écriture ; et ceux-là, au lieu de les rejeter, tâchent de les éluder par de vaines subtilités et par des explications forcées. 6° Est-il croyable qu'ils seroient demeurés dans la communion des autres Juifs, qu'ils auroient possédé les premières charges de leur république, et qu'on en auroit même vu de cette secte remplir la dignité de grands-prêtres, s'ils eussent rejeté la plupart des livres sacrés des Juifs? De plus, saint Pierre et les autres apôtres (2) parlant devant les sadducéens, citent les Psaumes comme les autres Écritures.

Il semble donc que ces gens-là, comme le reste des Juifs, reconnoissoient comme divines toutes les saintes Écritures (3). Et quand les anciens ont dit qu'ils rejetoient tout le reste, à l'exception de Moïse, je pense qu'il faut l'entendre dans le sens que nous avons rapporté sur le passage de Josèphe, c'est-à-dire qu'ils ne recevoient pour loi que les seuls livres de Moïse, et rejetoient toutes les traditions des pharisiens. Quant aux autres livres de l'écriture, sans les rejeter du nombre des canoniques, ils les

(1) *Joseph. Antiq. l. XIII. c. 18.* Νόμιμα πολλὰ τινὰ παρέδασαι τῷ δήμῳ οἱ φαρισαῖοι ἐκ πατέρων διαδοχῆς, ἅπερ οὐκ ἀναγράφεται ἐν τοῖς Μωυσείως νόμοις, καὶ διὰ τοῦτο ταῦτα τὸ σαδδουκαίων γένος ἐβάλλει, λέγον ἐκείνη δεινὴ ἡγεῖσθαι νόμιμα τὰ γεγραμμένα, τὰ δὲ ἐκ παραδοσῆος τῶν πατέρων μὴ τηρεῖν. — (2) *Act. IV. 1. 2. 11.* — (3) Voyez Manassé-Ben-Israël, liv. 1. c. 6. *Neque tamen derogabant fidem prophetis, sed loca prophetarum in alium longe sensum interpretabantur.*

interprétoient suivant leurs préjugés, et détournoient les passages où il est parlé des anges, de la même sorte qu'ils en usaient à l'égard de ceux qui sont tirés du Pentateuque.

Il faut que dans la religion des Juifs depuis la captivité, l'immortalité de l'ame et l'existence des esprits, n'aient pas passé pour articles fondamentaux, puisque les sadducéens demeuroient dans le judaïsme, et dans la communion de leurs frères (1), et qu'ils ont même eu des souverains sacrificateurs dans leur secte, quoiqu'ils niassent ces articles. Ces choses passaient dans leur nation pour problématiques. Les pharisiens et les sadducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils recevoient tous également les livres sacrés, mais non pas dans le même sens. Le pharisien tenoit toute l'Écriture comme règle de foi, et toutes les traditions comme règle de conduite. Les sadducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moïse et aux autres auteurs sacrés, et encore expliqués à leur manière.

Les sadducéens nient le destin, dit Josèphe (2); ils disent que ce n'est qu'un mot vide de sens, et que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croient que nous avons une parfaite liberté et une puissance entière de faire tout ce qui nous plaît; en sorte que nous sommes les seules causes de notre bonheur ou de notre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs (3), qu'ils nient le destin et la Providence, ou, ce qui est la même chose, que *Dieu est hors de portée de faire ou de connoître le mal*; que l'homme est le maître de choisir le bien ou le mal; et qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

On ne peut guère donner davantage à l'homme, ni moins à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que

IV.  
Autres remarques sur les sadducéens.

(1) Manassé-Ben-Israël dans l'épître dédicatoire de son livre de la Résurrection, et dans son premier livre, chap. 1<sup>er</sup>, dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israélites ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, et qu'on soutenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siècle futur ou au monde des ames. — (2) *Joseph. Antiq. lib. xiiii. c. 9.* Σαδδουκαῖοι τὴν μὲν εἰμαρμένην ἀναιρούσιν, οὐδὲν εἶναι ἰαυτῶν ἀξιοῦντες. Οὐτε κατὰ αὐτὴν τὰ ἀνθρώπινα τέλος λαμβάνειν. Ἀπαντα δὲ ἐφ' ἡμῶν αὐτοῖς τίθενται. Ὡς καὶ τῶν ἀγαθῶν αἰτίους ἡμᾶς αὐτοῖς γινομένους, καὶ τὰ χεῖρω παρὰ ἡμετέρων βουλίαν λαμβανόντας. — (3) *Idem, l. ii. c. 12. de Bellō, p. 788.* Τῆς μὲν εἰμαρμένης παντάπασιν ἀναιρούσι, καὶ τὸν Θεὸν ἔξω τοῦ δράν τῆ κακῶν, ἢ ἐφορᾶν τίθενται. Φασὶ δὲ ἐπ' ἀνθρώπων ἐκλογῆ, τότε καλῶν, καὶ τὸ κακῶν προκρίσθαι, καὶ τὸ κατὰ γνώμην ἐκάσῳ τοῦτων ἐκατέρω προσεῖναι.

nous faisons ou que nous souffrons ; c'est-à-dire , si nous sommes dans une entière indépendance de son secours , pour pratiquer le bien ou fuir le mal , et qu'après cette vie il n'y ait ni peine ni récompense ; je ne vois pas ce qu'un sadducéen pouvoit demander à Dieu , ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion et son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie , et s'il ne craignoit ni n'espéroit rien de sa part après la mort , pourquoi le craindre , le servir , et le prier ? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la religion des Juifs étoit alors , que de voir qu'elle souffroit dans son sein des gens qui tenoient des principes si monstrueux. Le sadducéisme ne devoit pas être fort éloigné de l'épicuréisme ; et je n'y vois de différence qu'en ce que le sadducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu , et espéroit quelque récompense temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer ; au lieu que les épicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les sadducéens ont subsisté très-long-temps , et subsistent encore aujourd'hui , quoiqu'en petit nombre (1). Ils sont regardés des autres Juifs comme des hérétiques : mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-prêtre Hyrcan , prince de sa nation , après avoir été long-temps favorable aux pharisiens , se sépara d'eux avec éclat , et s'attacha aux sadducéens (2). On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs , sous peine de la vie , de recevoir les maximes de Sadok (3). Aristobule et Alexandre Jannée fils d'Hyrcan , continuèrent de protéger les sadducéens , et de persécuter les pharisiens. Maimonide (4) assure que sous le règne d'Alexandre , les sadducéens s'emparèrent de toutes les charges du sanhédrin. Il n'y resta que le seul Simon fils de Scéra , qui tenoit le parti des pharisiens. Mais les pharisiens rentrèrent en faveur et en crédit sous le règne d'Alexandra , épouse d'Alexandre Jannée. Caïphe qui condamna Jésus-Christ à la mort , étoit sadducéen , comme il paroît par les Actes des apôtres (5) , aussi-bien qu'Ananus le Jeune (6) , qui fit mourir saint Jacques frère du Seigneur.

(1) Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. III. chap. 5. art. 13. 14. 15... 21. *Serar. trihæres. cap. 25. Manasse Ben-Israel, de Resurrect. l. 1. cap. 1.* — (2) *Jos. Antiq. l. XIII. c. 18.* — (3) *Vide Abraham-Ben-Dior, Cabala; apud Trigland. de secta Carait.* — (4) *Maimon. Halac. Sanhedr. cap. II.* — (5) *Act. v. 17.* — (6) *Joseph. Antiq. lib. XX. cap. 8. p. 698.*

Ceux qui ont voulu faire passer les sadducéens pour samaritains et pour disciples de Dosithée, leur ont imputé d'adorer Dieu sous la forme d'un bouc, et d'avoir corrompu le texte du premier chapitre de la Genèse, en lisant : *Au commencement azima*, ou le bouc, *créa le ciel et la terre*. Mais ces accusations se détruisent d'elles-mêmes, et ne méritent aucune attention. Les sadducéens adoroient Dieu dans son temple de Jérusalem, et attendoient le Messie ; mais ils étoient à cet égard dans les mêmes sentimens que le commun des Juifs, et que les pharisiens mêmes, qui attendoient un libérateur et un monarque purement temporel. Etant les uns et les autres dans ces préjugés, il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas connu Jésus-Christ, qui ne leur parloit que d'un règne spirituel. Nous ne voyons pas par l'Évangile qu'aucun sadducéen ait cru en Jésus-Christ. Ils trouvoient dans leur secte des obstacles insurmontables à la foi et au salut que Jésus-Christ prêchoit.

### ARTICLE III.

#### Des Esséniens.

L'origine des esséniens, et l'étymologie de leur nom sont très-inconnues ; ni Philon, ni Josèphe, ne nous disent rien d'exprès ni sur le temps auquel ils parurent, ni sur les auteurs de leur secte. Le quatrième livre des Machabées (1), que nous avons traduit en français, les appelle *Hasdanim*, et dit qu'ils subsistoient déjà du temps de Hyrcan Machabée, vers l'an 110 avant Jésus-Christ. Josèphe (2) parle d'un fameux essénien nommé Judas, qui vivoit du temps d'Antigone, fils d'Aristobule et neveu d'Hyrcan, roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton ; et sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, et de Judas même.

Plin (3) qui avoit lu avec admiration la peinture que Josèphe fait des esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, et prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers de siècles sans aucun commerce avec les femmes : *Ita per seculorum millia, incredibile dictu, gens æterna est, in*

(1) *Machab. vi.* (Voyez la traduction de ce livre à la suite du commentaire de D. Calmet sur les Machabées.) — (2) *Joséph. Antiq. lib. xiii. cap. 19. pag. 455.* — (3) *Plin. lib. v. cap. 17.*

I.  
Origine des  
esséniens.

*qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée ; on ne peut mettre leur commencement avant les Machabées , et il n'est pas vrai que tous les esséniens vé-  
cussent dans le célibat. Josèphe (1) dit qu'il y en a une compagnie , qui dans tout le reste suit les règles de cette secte , mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns (2) ont conjecturé qu'ils étoient des descendans de Jonadab , père des réchabites. Le seul fondement de cette opinion est la manière de vivre des esséniens , qui s'abstenoient de vin (3) , et qui dans le reste étoient très-tempérans. Mais comme ils logeoient dans les villes , et avoient des maisons et des demeures pour eux et pour leurs hôtes , on ne peut soutenir que ce soient des réchabites , puisque ceux-ci ne logeoient point dans des villes ni dans des maisons ordinaires , mais seulement sous des tentes et à la campagne. Je ne lis pas non plus que les esséniens s'abstinissent toujours de vin , ni qu'ils en fissent un article fondamental de leur observance , comme faisoient les réchabites.

Saint Epiphane (4) croit que les esséniens ou jesséniens , comme il les appelle , étoient une secte des Samaritains ; que leur nom venoit de *Jessé* père de David , ou de *Jésus* , dont le nom , selon lui , signifie médecin ; qualité qui convient parfaitement aux esséniens , qui vouloient passer pour les médecins des ames. Il dit que du temps de l'empereur Trajan , un nommé Elxaï introduisit quelques nouveaux dogmes parmi les esséniens , et leur donna un livre plein de ses prétendues prophéties , et qu'il avoit un frère nommé *Jexæus* , qui les engagea à adorer les astres. On ne sait d'où saint Epiphane avoit appris ces particularités , et quelques autres qu'il raconte des esséniens ; mais elles sont très-suspectes , surtout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il est sûr qu'ils étoient juifs et fort éloignés des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit apparemment des anciens esséniens sur ceux de son temps , qui étoient fort corrompus et fort décriés , jusque-là qu'on les accusoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

(1) *Joseph. de Bello*, l. 11. c. 12. in latin. et in græco, p. 788. —  
(2) *Vide Suid. in Πρόγονοι, ou ἀπόγονοι. Nilus ascet. cap. 111. Alii quidam.* —  
(3) *Philo, de Vita contempl. pag. 900. Οἶνος μὲν γὰρ ἀφοροσύνης φάρμακον, etc.*  
(4) *Epiph. hæres. 29. de Nazaræis.*

Sérarius (1) rapporte jusqu'à douze opinions sur le nom des esséniens. Saumaise (2) veut qu'ils aient pris leur nom de la ville d'Essa en Palestine, dont parle Josèphe (3). D'autres dérivent ce nom de l'hébreu *Chosen* (4), qui signifie le rational du grand-prêtre. D'autres, du chaldéen *Chésin* (5), fort, robuste, ou du syriaque *Asan*, être chaussé; ou de l'hébreu *Asa* (6), guérir; ou de *Hasah* (7), faire, agir; ou du nom de *Jésus*, ou de celui de *Jessé*; ou du verbe *Chazah* (8), contempler; ou de *Schanah* (9), diviser, séparer, répéter. D'autres, du grec *Hosioi* (10), saints; ou enfin de l'hébreu *Chasid* (11), miséricordieux. Et c'est cette étymologie qui nous paroit la meilleure. Nous croyons que ce sont eux qui sont appelés dans les livres des Machabées (12), *Assidéens*.

Drusius a prétendu que les esséniens étoient une branche des pharisiens, et qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hyrchan persécuta (13), et qui s'étant retirés dans les déserts, s'y accoutumèrent par nécessité à un genre de vie très-dure, et y persévérèrent ensuite volontairement. Mais nous avons fait remarquer que l'auteur du quatrième livre des Machabées, livre que ni Saumaise, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusius, n'avoient vu, puisqu'il n'a paru pour la première fois que dans l'arabe des polyglottes de M. le Jay; nous avons fait remarquer que cet auteur reconnoît les esséniens déjà subsistans du temps d'Hyrchan, et dès lors bien distingués des pharisiens. Josèphe même, qui selon toutes les apparences, composoit son histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer aussi comme existans sous Hyrcan, puisqu'après avoir parlé de la brouillerie qui engagea Hyrcan à quitter la secte des pharisiens, pour se jeter dans celle des sadducéens, il dit : *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des pharisiens et des sadducéens, et de la troisième, qui*

(1) *Serar. trihæres. l. III. c. 1.* — (2) *Salmas. ad Solin. c. 35. p. 432.* — (3) *Joseph. Ant. l. XIII. c. 25. Στρατεύεται ἐπὶ Ἐσσα.* — (4) *יָשָׁן, Pectorale.* — (5) *יָסִין Robustus.* — (6) *סָנָן, Sanare.* — (7) *פָּשַׁע, Facere.* — (8) *חָשָׂה, Contemplari.* — (9) *שָׁנָה Secundas tenere, recedere, repetere.* — (10) *Φίλο, lib. quod omnis probus liber. pag. 876. Ἐσσαῖοι διαλέξιμα Ἑλληνικῶν παρώνομοι ἁγιότητος.* Il insinue que les esséniens en hébreu signifient les saints. Ainsi il appuie l'étymologie qui dérive ce nom de l'hébreu *Chasid*. — (11) *יָסִין, Misericors, vel pius,* que les Septante ont souvent rendu par *ἅγιος, sanctus.* — (12) *1. Mach. II. 42. Synagoga Assidæorum. VII. 13. 2. Mach. XIV. 6.* — (13) *Joseph. Antiq. l. XIII. cap. 18. Vide Serar. trihæres. cap. 6. p. 81.*

*est celle des esséniens, dans mon second livre de la guerre des Juifs* (1).

II.  
Caractère des  
esséniens.

Après les écoles ou les communautés des anciens prophètes, les Hébreux n'ont rien eu de plus parfait ni de plus apparent que leurs esséniens. Voici le portrait que Joseph nous en a laissé (2) : Ces philosophes vivent entre eux dans une parfaite union, et ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu à garder une exacte continence, et à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élèvent les enfans des autres, comme s'ils étoient à eux, et leur inspirent, pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit et leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croient qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes ; mais ils sont toujours en garde contre l'intempérance, et contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la dernière indifférence, et possèdent tout en commun, en sorte que nul d'entre eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur institut de renoncer à la propriété de tous ses biens, et de les mettre dans la société, en sorte que la pauvreté de l'un ne porte point envie à l'opulence de l'autre, et que les richesses des uns ne les élèvent point au-dessus des autres. Ils vivent comme frères dans une entière égalité et de biens et de condition.

L'huile et les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient après en avoir seulement touché par hasard, comme s'ils avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font un honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur ; mais ils évitent la malpropreté, et ont toujours des habits bien blancs. Ils établissent des dispensateurs qui ont soin de leurs biens, et qui les distribuent à chacun selon son besoin (3). Ils ne demeurent point tous dans une seule ville, ni toujours au même lieu ; mais il y en a dans différens endroits. Ils reçoivent dans leurs maisons ceux de leur secte, et leur font part de tout ce qu'ils ont, comme d'un bien qui leur est commun. Aussi en voyage, ils ne

(1) *Joseph. ibid. cap. 18. ad finem, p. 454.* — (2) *Joseph. l. II. de Bello, c. 12. p. 785. et seqq.* — (3) Au livre XVIII des Antiquités, chap. 2, il dit que ces dispensateurs sont de la race des prêtres. Ἀποδέκτας δὲ τῶν προσόδων χειροτονοῦντες, καὶ ὅποσα ἔστιν ἐφ' αὐτοῖς, ἀνδρας ἀγαθοῦς ἱερῆς διακονίᾳ σίτου τε καὶ βρωμάτων.

prennent jamais de provisions ; ils portent seulement quelques armes pour se défendre contre les voleurs. Dans chaque ville il y a un homme établi pour avoir soin des hôtes , et pour leur fournir les habits et les autres choses nécessaires.

Les enfans qu'ils élèvent sont tous vêtus et traités de la même sorte, et vivent tous sous la discipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne soient entièrement usés, ou si vieux qu'ils ne puissent plus servir. Ils ne vendent ni n'achètent rien entre eux ; mais tout le commerce se fait par échange, chacun donnant ce qui lui est superflu, et recevant ce dont il a besoin. Et même il leur est libre de prendre sans échange tout ce qu'il leur faut, et d'user de tout ce qui est à leurs frères, comme du leur. Ils font surtout profession d'une grande piété envers Dieu, et ne parlent point avant le lever du soleil, si ce n'est qu'ils prononcent certaines prières qu'ils ont reçues de leurs pères, comme pour inviter cet astre à se lever (1). Après quoi ils sont envoyés par leurs supérieurs chacun au travail et au métier qui lui est propre.

Après avoir travaillé jusqu'à la cinquième heure, (c'est-à-dire, jusqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe, et dans les autres temps à proportion), ils s'assemblent tous de nouveau ; et se ceignant avec des linges blancs, ils se baignent dans l'eau fraîche ; après quoi ils se retirent dans leurs cellules, où il n'est permis à aucun étranger d'entrer. De là ils passent dans le réfectoire commun qui est à leur égard comme un temple sacré, ils y restent assis à table dans un profond silence. Celui qui a soin de faire le pain en donne à chacun à son rang, et le cuisinier leur sert à chacun un mets. Puis le prêtre fait la prière, car il n'est permis de goûter de quoi que soit qu'après avoir loué Dieu par la prière. Après leurs repas, ils rendent de même grâces à Dieu, comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçus. Après cela ils quittent leurs habits blancs, qui sont regardés comme des vêtemens sacrés, et retournent au travail comme auparavant. Ils y demeurent jusqu'au soir, et alors ils reviennent au lieu où ils prennent leurs repas, et font manger leurs hôtes avec eux, s'il en est survenu quelqu'un.

(1) *De Bello*, lib. II. cap. 12. pag. 785. Πρὶν γὰρ ἀνασχεῖν τὸν ἥλιον, οὐδὲν φθίσονται τῶν βιβήλων. Πατέριους δὲ τίνας εἰς αὐτὸν εὐχάς, ὡς περ ἰκετεύοντες ἀνατίλαι.

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entière dépendance de leurs supérieurs, toutefois ils ont la liberté de faire du bien et de secourir leur prochain, comme ils peuvent et autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parens, sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont très-religieux observateurs de leur parole, et leurs simples promesses sont plus inviolables que les sermens les plus sacrés. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant surtout ce qui peut servir à la perfection de leur ame, et à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remèdes, des simples, des pierres et des racines. Ils ont un très-grand soin des malades (1); on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulans pendant un an au dehors de leur maison, dans l'exercice de leur manière de vie. Ils leur donnent une bêche, une large ceinture pour le bain, et un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premièrement au réfectoire commun et au bain; mais on ne l'admet dans la maison qu'après encore deux autres années d'épreuves; alors, s'il en est trouvé digne, il est reçu au nombre des esséniens. Avant de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des sermens terribles de servir et d'adorer Dieu dans une parfaite piété; d'observer les lois de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on voudroit l'y forcer; de fuir les méchans; de protéger les gens de bien; de garder la foi envers tous, et surtout envers les princes. On lui fait promettre aussi que s'il se trouve établi au-dessus des autres il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, et ne se distinguera de ses frères ni par la somptuosité de ses habits ni par aucune autre chose; qu'il ne cachera pas à ses confrères les secrets de la secte, mais qu'il ne les découvrira jamais à d'autres, et les tiendra cachés même au péril de sa vie; qu'il n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres, et conservera précieusement les livres de la secte et les noms des anges.

(1) *Philo. lib. Quod omnis probus liber.*

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; et celui qui est ainsi chassé, meurt d'ordinaire misérablement; car étant lié par les sermens dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; en sorte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, et de se voir consumé petit à petit par la disette et la faim. Quelquefois les esséniens, touchés de compassion, lui pardonnent, et le retirent chez eux, lorsqu'il est près d'expirer, croyant que sa pénitence a été assez longue, et sa satisfaction suffisante.

Lorsqu'ils délibèrent sur quelque affaire, ils s'assemblent d'ordinaire au nombre de cent; ils examinent la chose avec un grand soin; et tout ce qu'ils ont résolu, demeure irréfragable. Après Dieu, ils ont un souverain respect pour Moïse, en sorte qu'un homme qui seroit convaincu d'avoir mal parlé de lui, seroit mis à mort. Ils se font un devoir d'obéir aux vieillards et au grand nombre; en sorte que quand il y en a dix d'assemblés, nul ne parle que du consentement des neuf autres. Ils n'oseroient ni cracher devant eux dans l'assemblée, ni à leur droite.

Ils sont très-scrupuleux observateurs du sabbat: non-seulement ils n'allument point de feu, et ne préparent rien à manger ce jour-là; ils ne remuent pas même un meuble, et ne se déchargent point des superfluités de la nature (1). Les autres jours, lorsqu'ils veulent satisfaire à ce devoir, ils se retirent dans des lieux fort cachés, et après avoir creusé une fosse de la profondeur d'un pied, avec cette bêche dont nous avons parlé, ils se baissent, et satisfont à leur besoin, se couvrant tout autour avec leurs habits, de peur de souiller et de ternir les rayons de Dieu: ce sont les termes de Josèphe (2), qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuser d'adorer le soleil. Mais on ne doit pas leur imputer un sentiment si injurieux, sur une preuve si frivole: Josèphe s'exprime d'une manière peu circonspecte: après tout, les rayons du soleil sont les rayons de Dieu, c'est-à-dire, ceux de sa créature. Après cela ils remplissent de terre le trou qu'ils ont fait, et se purifient après cette action, comme si elle leur avoit causé quelque souillure.

(1) Οὐδέ τι σκεῦος τι μετακινήσαι, θάψουσι, οὐδέ ἀποπαθεῖν. — (2) Καὶ περι-  
καλύψαντες θουάτιον, ὡς μὴ τὰς ἀγὰς ὑβρίζουν τοῦ Θεοῦ, θάψουσι εἰς αὐτόν.  
Moïse avoit ordonné quelque chose de semblable aux Israélites dans le désert, comme on le voit au Deutéronome.

Ils sont partagés en quatre classes ; et ceux qui sont dans les dernières classes se croient si fort au-dessous des autres , que s'ils en avoient seulement touché un , ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle que l'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-temps , et plusieurs atteignent l'âge de cent ans ; ce qu'on attribue à la simplicité de leur nourriture , et au bon règlement de leur vie. Ils sont paroitre une fermeté extraordinaire dans les maux ; et Josèphe dit qu'on en vit des exemples étonnans dans la dernière guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les ames immortelles , et croient qu'elles descendent de l'air le plus élevé dans les corps , où elles sont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à résister : elles y demeurent comme en prison tout le temps de la vie (1). Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort , elles s'élèvent aussitôt avec rapidité vers le ciel , comme sortant d'une longue et triste captivité. Ils veulent que les ames des gens de bien demeurent au delà de l'Océan , dans un pays où l'on ne sent ni la pluie , ni les vents , ni les excès du chaud et du froid , et où elles jouissent d'une béatitude naturelle , à peu près suivant l'idée que les poètes grecs nous donnent de leurs Champs-Elysées. Les ames des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux d'horreur , où elles sont exposées à tout ce que les saisons ont de plus fâcheux , et où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les poètes nous représentent les enfers , où les Tantale , les Ixion , les Sisyphe , et les autres scélérats souffrent la juste peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de prophétic , et d'ordinaire leurs prédictions sont suivies de l'effet ; et Josèphe , dans son histoire , en rapporte quelques exemples (2). Il attribue cela à la lecture continuelle qu'ils font des livres sacrés et des prophéties , et à la manière simple et pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société , qui ne diffère des autres que par le mariage dans lequel ils s'engagent , sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent de femmes qu'après s'être assurés pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé , et propres à leur donner des enfans ; et ils usent du mariage avec

(1) *Joseph. de Bello p. 787.* Συμπλέκισθαι μὲν ἐκ τοῦ λεπτοτάτου φοιήσας αἰθέρος , ὡπερ εἰρηταῖς , τοῖς σώμασιν , ἕως τινὶ φυσικῇ κατασπωμέναις.—  
 (2) *Joseph. Antiq. lib. xiii. cap. 19. De Juda Esseno.*

tant de modération, qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dès qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves; ils regardent l'esclavage comme une injure faite à la nature humaine (1).

Les esséniens (2) reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soutiennent que rien ne se fait que par ses décrets. Josèphe (3) dit dans un endroit qu'ils attribuent tout au destin, et qu'ils croient que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversités, Sérarius (4) ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de *destin*, Josèphe n'entendoit autre chose que le décret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, et par conséquent sans faire aucune violence au libre arbitre. Leur secte répondoit à peu près à celle des pythagoriciens parmi les Grecs (5), ou à celle des *plistes*, parmi les Daces (6). On ne sait qui sont ces *plistes*, et le passage de Josèphe pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *ctistes*; c'étoit le nom de certains prêtres qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces (7).

Quoique les esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au temple de Jérusalem avec les autres, et n'offroient point de sacrifices sanglans, au moins dans ce saint lieu; car il semble qu'il faut l'entendre ainsi, pour concilier Josèphe avec Philon: celui-ci (8) disant sans limitation, qu'ils n'immolent jamais de bêtes, mais qu'ils préparent et qu'ils offrent leurs ames à Dieu; au lieu que Josèphe (9) dit qu'ils n'en offrent point dans le temple, de peur de se souiller par le commerce avec les autres hommes qui s'y trouvent, et qui ne font pas

(1) *Joseph. Antiq. l. xviii. cap. 2.* Ὅτι δούλων ἐπιτηδεύουσι κτήσιν, τὸ μὲν εἰς ἀδίκιαν φέρειν ὑπειρηφότες, etc. Ita et Philo lib. Quod omnis probus liber. —

(2) *Joseph. Ant. lib. xviii. c. 2.* Ἐσσηνοὶς δὲ ἐπὶ μὲν Θεῷ καὶ ἀλλοιπτέει φιλεῖ τὰ πάντα ὁ λόγος. — (3) *Idem, lib. xiiii. c. 9.* Τὸ τῶν Ἐσσηνῶν γένος πάντων τὴν ἐμπαρμένην κυρίαν ἀποφαίνεσθαι, καὶ μηδὲν ὁ μὴ κατ' ἐκείνης ψῆφον ἀνθρώποις ἀπαντᾷ. —

(4) *Serar. trihaeres. c. iv. art. 2.* — (5) *Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 13.* Οἱ παρ' ἡμῖν Ἐσσηνοὶ καλούμενοι, γένος ἐστὶ διαστήτη χρόμενον τῇ παρ' Ἕλλησιν ὑπὸ Πυθαγόρου καταδείξιμην. — (6) *Joseph. Antiq. l. xviii. cap. 2.* Ζῶσιον οὐδὲν παρηλλαγμένως, ἀλλ' ὅτι μάλιστα φέροντες Δακῶν τοῖς Πλείστοις λεγομένοις. — (7) *Strab. lib. vii.* Εἶναι τινὰς τῶν Θρακῶν οἱ χωρὶς γυναικὸς ζῶσιν, οὓς Κτίσας καλεῖσθαι. Ἄνθρωποι δὲ διὰ τιμῆν, καὶ μετ' ἀδίκιας ζῆν. — (8) *Philo, lib. Quod omnis probus liber. pag. 876.* Ἐπειδὴ καὶ τοῖς μάλιστα θεραπεύεται Θεοῦ γυγνάσιν, οὐ ζῶσα καταθύοις, ἀλλ' ἱεροπρεπεῖς τὰς ἐαυτῶν διανοίας κατασκευάζειν ἀξιοῦντες. — (9) *Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 2.* Εἰς δὲ τὸ ἱερὸν ἀναθημάτων τε στέλλοντες, θυσίας οὐκ ἐπιτελοῦσι διαφορότητι ἀγνείων ἅς νομίζουσιν, καὶ δι' αὐτὸ εἰργόμενοι τοῦ κοινού τεμνισμαῖος ἐφ' ἐαυτῶν τὰς θυσίας ἐπιτελοῦσι.

profession d'une pureté aussi exacte que les esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs présens, et de les y consacrer comme des monumens de leur reconnoissance.

Philon (1) témoigne que les esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée. Pline semble fixer leur demeure au-dessus d'Engaddi (2) ; il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers, qui sont très-communs dans ce quartier-là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes et dans plusieurs villages ; et qu'ils préfèrent la demeure de la campagne à celle de la ville, persuadés que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux ames que l'air corrompu l'est au corps qu'il respire. Ils s'appliquent à l'agriculture et à d'autres métiers paisibles, qui ne les éloignent point de la solitude et de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignés des bords de la mer, dit Pline, pour éviter le concours qui s'y rencontre, et qu'ils croient nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la logique ni la physique, dit Philon (3) ; toutefois Josèphe (4) dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des anciens, d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples, des racines et d'autres remèdes. Leur principale application a pour objet la morale et les lois de Moïse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces jours-là, ils s'assemblent dans leur synagogue (5), où chacun est assis selon son rang, les anciens au-dessus, et les plus jeunes au-dessous. Un de la compagnie prend le livre, et fait la lecture ; et un autre des plus capables en fait l'explication : ils se servent beaucoup de symboles, d'allégories et de paraboles, à la manière des anciens (6). On enseigne parmi eux la piété, la justice, l'économie, la politique, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, et l'amour de la vertu.

### III.

Trois sortes d'esséniens, entre lesquels sont les thérapentes.

Il y avoit trois sortes d'esséniens : les premiers étoient ceux que nous avons décrits jusqu'ici, qui s'abstenoient du mariage. Les seconds, ceux qui en usent, mais avec les précautions et la modération qu'on a marquées. Les troisièmes, sont les esséniens contemplatifs, que Philon nous a peints dans son livre de la *Vie contemplative*, et qui

(1) Philo. *Quod omnis probus liber.* p. 876. — (2) *Plin. lib. v. cap. 17. Infra hos Engadda oppidum fuit.* — (3) *Philo, loco citato.* — (4) *Joseph. lib. 11. de Bello, cap. 12.* — (5) *Philo, ubi supra.* Εἰς ἱερὸς ἀφικνήμενοι τόκου, οἱ κολουῦνται συναγωγῇ. — (6) *Idem.* Τὰ γὰρ πλεῖστα διὰ συμβόλων ἀρχαῖω τρόπῳ ζηλώσιμαρ' αὐτοῖς φιλοσοφεῖται.

sont plus connus sous le nom de *thérapeutes*, dont la plupart demeuroient en Égypte, et dont les pères de l'Église ont voulu faire des chrétiens. Ce sentiment a été renouvelé de nos jours, et plusieurs savans ont écrit sur ce sujet, ce qui nous dispensera de nous y arrêter ici.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Josèphe et Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat et les mêmes exercices : et parmi les thérapeutes, c'étoient des vierges, ou des femmes âgées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat ; mais elles étoient séparées des hommes par un mur de trois ou quatre coudées, ce qui ne les empêchoit pas d'entendre fort bien la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vues. On les admettoit aussi à la table commune ; les hommes étoient à la droite, et les femmes à la gauche, couchés sur de gros tapis de table, tissus d'une matière dure et grossière. Les épouses des esséniens qui se marioient, suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Évangile et les autres livres du Nouveau Testament n'aient rien dit d'une secte qui faisoit tant d'honneur à la religion des Juifs, et qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empressèrent-ils pas de connoître Jésus-Christ, et pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrassèrent le christianisme ? Si Jésus-Christ avoit eu besoin de gens habiles, exercés de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la loi et des prophètes, il n'auroit pas manqué, sans doute, de se faire des disciples parmi les esséniens. Mais il avoit d'autres vues ; il ne vouloit pas que l'établissement de la religion chrétienne parût un ouvrage humain ; il choisit ce qui paroissoit le moins propre à son dessein.

De plus il ne paroît pas par l'Évangile qu'il ait prêché dans les lieux où les esséniens avoient leurs demeures. Il ne prêcha pas en Égypte, où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainsi il n'est pas si surprenant que l'Évangile ne nous en dise rien. Saint Paul ne fut pas non plus dans ce pays-là ; et nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de saint Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'ascension du Sauveur plusieurs esséniens se convertirent. Et je ne vois rien de très-probable dans le sentiment des pères, qui ont fait des théra-

peutes les premiers chrétiens de l'Égypte. Il est certain que c'est sur leur modèle que l'on a établi dans l'Église les premiers monastères ; et c'est dans ces lieux que l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des esséniens.

## ARTICLE IV.

### Des Hérodiens.

I.  
Diverses opinions sur l'origine et le caractère des hérodiens. Etoit-ce à Hérode-le-Grand qu'ils tenoient.

L'origine des hérodiens est très-obscuré ; mais on convient que cette secte n'est pas ancienne , et qu'elle n'a commencé que depuis le règne d'Hérode-le-Grand dans la Judée. Ni Josèphe, ni Philon, ni aucun auteur de ce temps-là, n'en a parlé sous leur nom d'*hérodiens*. Mais l'Évangile les désigne expressement en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu et dans saint Marc , qui conspirent avec les pharisiens à Jérusalem pour surprendre Jésus-Christ (1) , et encore une autre fois à Capharnaüm (2). Le Sauveur dit à ses disciples de se donner de garde du levain des pharisiens et des hérodiens ; c'est-à-dire , des sentimens et des maximes d'Hérode (3) ou *des hérodiens*, suivant plusieurs manuscrits (4). Depuis la mort de Jésus-Christ , on n'en voit plus rien ni dans les actes ni dans les autres écrits des apôtres ; ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse , moins célèbre , moins puissante et moins étendue que les autres qui étoient en ce temps-là parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentimens divers sur le sujet des hérodiens. Les anciens ne sont nullement d'accord entre eux ; et les modernes sont encore plus partagés. Plusieurs ont cru que les hérodiens tenoient Hérode pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérode qui ont régné en Judée , on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoissons trois Hérode à qui les hérodiens pouvoient être attachés : 1° le *grand Hérode*, mort peu de temps après la naissance de Jésus-Christ ; 2° *Hérode Antipas*, fils du grand Hérode , qui fut tétrarque de Galilée , fit mourir saint Jean-Baptiste , et avoit aussi formé le dessein de faire mourir Jésus-Christ (5). Le troisième est *Hérode Agrippa* , petit-fils du grand Hérode , qui fit mourir saint Jacques le Majeur , frère de Jean ; qui mit saint

(1) *Matt.* xii. 16. *Marc.* xii. 13. — (2) *Marc.* iii. 6. — (3) *Marc.* viii. 15. — (4) *Vide Var. Lection. in N. T. Millii.* — (5) *Luc.* xiii. 51.

Pierre en prison, comme il est porté dans les Actes (1), et qui fut frappé de Dieu lorsqu'il haranguoit à Césarée.

Saint Épiphane (2), saint Jérôme (3), Tertullien (4), ou l'auteur qui a ajouté quelques chapitres à son livre des Prescriptions, et plusieurs modernes (5), ont cru que c'étoit l'ancien ou le grand Hérode que les hérodiens avoient pris pour le Messie. De son temps toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau roi. Tout l'Orient étoit persuadé qu'il devoit alors paroître un libérateur et un monarque qui régneroit sur tout le monde. On voyoit, suivant la prophétie de Jacob, le sceptre sorti d'entre les mains de Juda (6). La fin des septante semaines marquées par Daniel approchoit. De plus, Hérode étoit un prince vaillant, heureux, magnifique, favorisé des empereurs, et dont la fortune extraordinaire paroissoit tenir du miracle. Ce prince témoignoit du respect pour les lois de Moïse; et quoiqu'il les violât dans des points essentiels, il s'en excusoit avec soin, sur la nécessité de cultiver les Romains (7), qui étoient alors tout-puissans.

Enfin Hérode, qui étoit infiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flatteurs qui purent lui inspirer qu'il pouvoit être le Messie; et quoique apparemment il n'en crût rien, il put être assez bon politique pour appuyer une opinion qui pouvoit lui être d'un si grand usage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où se conservoient les mémoires généalogiques, afin que personne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on savoit que le Messie devoit naître. Ajoutez à cela sa jalousie contre tout ce qui faisoit ombrage à sa grandeur, et le meurtre commis contre les Innocens. Tout cela semble insinuer ou qu'il croyoit être le vrai Messie, ou qu'il n'auroit pas été fâché qu'on le crût tel.

Un poëte païen (8) nous parle d'une fête d'Hérode qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, et où l'on buvoit largement :

*Herodis venere dies, unctaque fenestra,  
Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ.  
..... Tumet alba fidelia vino.*

(1) Act. xii. 1. et seqq. — (2) Epiphan. hæresi herodianorum. — (3) Hieronym. contra Luciferian. — (4) Tertull. de Præscription. appendic. initio. — (5) Vide Nicet. Choniæ. Thesaur. orthodox. l. 1. cap. 34. Baronius, Appar. n. 5. Isaac. Voss. de Sibyllin. oracul. Grot. in Matt. xxii. Alii. — (6) Genes. xliix. 10. — (7) Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 12. — (8) Pers. satir. 5. v. 180.

On a prétendu (1) que c'étoit la fête de ce prince, que quelques Juifs révéroient comme le Messie. D'autres ont cru que c'étoit la fête de son petit-fils Hérode Agrippa, qui fut en grande faveur sous Caligula, sous Claude et sous Néron. D'autres (2) ont avancé que, sous le nom d'*Hérode*, ce poëte a désigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérode, marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit : *Il y a fête le septième de Casleu* (c'est le mois de novembre), *à cause de la mort d'Hérode; car il avoit haï les sages; et on se réjouit devant le Seigneur lorsque les impies sortent du monde; car il est écrit : La main du Seigneur est contre eux pour les faire sortir du camp.* Mais cela ne prouve rien; car il est visible que cette fête n'étoit pas une réjouissance en l'honneur de ce prince, mais au contraire, en haine de sa cruauté, et à cause de sa mort malheureuse. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir pris Hérode pour le Messie, qui avoient institué une telle fête; mais les pharisiens, dont Hérode avoit persécuté les principaux chefs (3). Hérode n'avoit aucun des caractères du Messie. Sa vie et sa mort ne pouvoient donner de sa personne aucune idée favorable. Il avoit vécu en tyran; il avoit opprimé la liberté des Juifs; il n'avoit eu de la religion qu'autant que sa politique le demandoit. Il étoit mort d'une manière horrible, et qui fut regardée par les Juifs comme une punition de la main de Dieu (4). Cinquante députés de la Judée, soutenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, portèrent des plaintes contre sa mémoire devant Auguste, et déclarèrent qu'ils aimoient mieux être sous le pouvoir d'un gouverneur païen, que de voir un des fils d'Hérode monter sur le trône (5).

Ce n'étoit pas là, sans doute, de quoi faire un Messie et un libérateur d'Israël : et quand ses flatteurs auroient pu réussir à lui fournir une troupe de sectateurs pendant sa vie, elle se seroit bientôt dissipée après sa mort, lorsque ni la crainte ni l'espérance ne faisoient plus la même impression sur leur esprit. Il n'en seroit pas resté jusqu'au temps du ministère public de Jésus-Christ. Enfin si Hérode eût cru être le Messie, auroit-il fait une assemblée à

(1) Cornut. in *Persium. Herodis diem natalem herodiani observant, ut etiam sabbati.* — (2) Petit. *Var. Lect. cap. 18. Vitringa de Synagog. lib. 1. c. 9.* — (3) Jos. de *Bello judaico, l. 1. c. 21.* — (4) Joseph. de *Bello, lib. 1. c. 21. pag. 772. 773.* — (5) *Idem. Antiq. lib. xvii. cap. 12.*

l'arrivée des mages à Jérusalem, pour savoir en quel lieu le Messie devoit naître (1) ?

Le second Hérode, que quelques-uns ont pris pour le chef des hérodiens, et que l'on prétend avoir été honoré parmi eux comme le Messie (2), est Antipas, tétrarque de Galilée. C'étoit un prince d'une ambition sans bornes ; il se ligua avec Séjan contre Tibère, et fut convaincu d'avoir fait un arsenal, où il y avoit de quoi armer soixante-dix mille hommes (3). Il étoit très-rusé, puisque Jésus-Christ le nomme *renard* (4). Il affectoit d'être attaché à la fortune des empereurs romains, et on a une de ses médailles où il se qualifie *amateur de l'empereur Claude* (5). Il paroît qu'il étoit vivant, lorsque le Sauveur disoit à ses apôtres *de se défier du levain d'Hérode* (6). Enfin, selon Joseph, son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de roi. Son entreprise fut malheureuse (7) ; il fut relégué à Lyon, où il mourut avec la méchante Hérodiad, qu'il avoit enlevée à son frère Philippe, quoique celui-ci fût vivant, et qu'il en eût une fille nommée Salomé.

Cette catastrophe d'Hérode ne revient guère à l'idée que les Juifs avoient du Messie qui leur étoit promis. Le ravissement d'Hérodiad, et le meurtre commis sur la personne de Jean-Baptiste, n'étoient pas des traits propres à caractériser le Messie. Les états d'Hérode étoient très-bornés ; et il falloit, pour remplir les espérances des Hébreux, un prince puissant, glorieux, vaillant, qui les tirât de la servitude et de l'oppression. Hérode le tétrarque ne fit rien de tout cela, et ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philastrius (8) et quelques autres ont cru qu'Hérode Agrippa, qui fut établi roi de Judée par Caligula, étoit celui qui avoit donné son nom aux hérodiens. Mais cette opinion n'est pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des hérodiens dans l'Évangile avant le règne d'Agrippa : ce prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans après la mort de Jésus-Christ. Il n'eut certainement point de sectateurs ; et on ne pensa point à le considérer

II.  
Tenoient-ils à Hérode Antipas, ou à Hérode Agrippa ?

(1) *Matt.* II. 4. — (2) Basnage, *Histoire des Juifs*, liv. III. chap. 8. n. 8. 16. 17. *Ita Theophyl. Euthym.* — (3) *Jos. Antiq. lib. XVIII. cap. 9.* — (4) *Luc.* XIII. 32. — (5) *Apud. Harduin.* — (6) *Marc.* VIII. 15. — (7) *Joseph. Antiq. lib. XVII. c. 9.* — (8) *Philast. de Hæresib. Prætol. Elench. hæret. n. 14.*

comme le Messie, tandis qu'il vécut en simple particulier, et qu'il fut dans la disgrâce de Tibère (1). Il faut donc abandonner cette opinion, comme dénuée de fondement.

Plusieurs modernes (2) ont voulu que les hérodiens fussent des sadducéens. En effet, Jésus-Christ ayant dit à ses disciples, selon saint Marc, *de se donner de garde du levain des pharisiens et d'Hérode* (3), il leur dit, selon saint Matthieu, *de se donner de garde du levain des pharisiens et des sadducéens* (4). Hérode ou les hérodiens sont donc les mêmes que les sadducéens, puisqu'ils sont mis les uns pour les autres dans deux passages parallèles.

III.  
Etoient-ils  
sadducéens ?  
Autres opi-  
nions sur les  
hérodiens.

Cette conclusion est fort plausible ; mais elle n'est pas convaincante. 1° Hérode pouvoit être sadducéen, sans que les hérodiens le fussent. 2° Jésus-Christ a pu parler des pharisiens, des hérodiens et des sadducéens ; et saint Marc peut avoir suppléé à ce que saint Matthieu avoit omis, comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'a pas dit. 3° Les sadducéens pouvoient être attachés au parti d'Hérode, sans que ce prince fût sadducéen. 4° Enfin l'Évangile distingue clairement les sadducéens des hérodiens ; car dans le même chapitre où il est dit que les disciples des pharisiens et les hérodiens vinrent pour essayer de surprendre Jésus (5), il est marqué quelques versets après, *que les sadducéens, qui ne croyoient pas la résurrection des morts, vinrent le même jour lui faire une autre question* (6). Est-il croyable que le même écrivain, dans l'espace de sept ou huit lignes, donne ainsi aux mêmes personnes différens noms ; et qu'après les avoir simplement nommés *hérodiens* au verset 16., il les nomme *sadducéens*, et spécifie leur dogme particulier au verset 23. ?

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu croit que les hérodiens étoient des païens, sujets d'Hérode le tétrarque. Mais il n'est nullement croyable que les pharisiens se soient accordés avec des païens pour tenter Jésus-Christ, et pour le faire tomber dans le piège. Les païens n'entrèrent jamais dans les démêlés de Jésus-Christ avec les Juifs.

(1) *Joseph. Antiq. lib. xviii. c. 8.* — (2) *Vide Harduin. de Nummis Herodiad. p. 97. Le Clerc, Notes sur le Nouveau-Testament, et Hammon. Ligfoot, Horæ hebr. Faber. Grot.* — (3) *Marc. viii. 15. Cavete a fermento pharisæorum et fermento Herodis.* — (4) *Matt. xvi. 6. Cavete a fermento pharisæorum et sadducæorum.* — (5) *Matt. xxi. 16.* — (6) *Ibid. v. 23.*

Drusius (1) a avancé que les hérodiens pouvoient être de ces Grecs qu'Hérode trouva dans le désert, et qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliés. Mais Drusius a pris le mot hébreu *Jonim*, pour des hommes, et ce sont des pigeons que le roi Hérode fit apprivoiser dans Jérusalem, et qui y formèrent une espèce particulière.

La plupart des pères (2) ont été de sentiment que les hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérode le tétrarque, de ses soldats, de ses officiers. Ce prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc (3). Jésus s'y rencontra en même temps. Hérode avoit envie de voir Jésus, et ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui (4). Ses gens, pour contenter ou leur curiosité ou leur malice, ou pour faire plaisir aux pharisiens, et peut-être même à leur maître, vinrent tenter Jésus-Christ sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le paiement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On sait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs et aux officiers des princes et des hommes de considération, des noms dérivés de ceux de leur maître. Ainsi on appeloit *Pompéiens*, *Césariens*, *Germaniciens*, les gens et les soldats de Pompée, de César, de Germanicus. On aura pu de même donner aux domestiques d'Hérode, le nom d'*Hérodiens*.

Cela est plausible, et si les hérodiens n'avoient paru que cette fois-là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les remarque en d'autres rencontres, et dans des lieux où n'étoit ni le roi ni la cour. Il paroît par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée et subsistante dans le pays, distinguée des pharisiens, des sadducéens et des esséniens par leurs principes; et que Jésus-Christ vouloit que ses disciples se délassent de leurs maximes (5).

Quelques-uns (6) ont voulu que les hérodiens fussent des politiques qui favorisoient la domination du roi Hérode et des Romains, et qui soutenoient contre les autres

(1) *Drus. in præteritis. Ex libro Aruch.* — (2) *Chrysost. Hieronym. Drutmar. hic. Syr. Jans. Vatab. Erasm. Gerard. Hammond. Scultet. Natal. Alexand. hic.* — (3) *Luc. xxiii. 7. 8.* — (4) *Luc. xiii. 31.* — (5) *Vide Marc. iii. 6. et viii. 15.* — (6) *Orig. in Matt. tom. 17. Grot. Maldon. Ligfoot. Menoc. Vide et Cyrill. Alex. lib. ii. in Isai. cap. 11. et Theophyl. in Matt.*

Juifs trop zélés pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut et aux Romains et à Hérode. On leur donna le nom d'*hérodiens* par insulte, comme il arrive dans les états où règnent diverses factions, que l'on appelle les uns *royaux*, les autres *républicains*, les autres *libres*. Ce système auroit besoin de preuves. Il faudroit montrer ce qui est en question, savoir qu'effectivement les hérodiens étoient pour le paiement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le martyr (1) a cru que les hérodiens étoient partisans d'Hérode, non comme roi, mais comme grand sacrificateur. Josèphe ne dit pas que ce prince ait jamais été grand sacrificateur; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon (2) l'assure assez positivement; et on sait que le grand Hérode, depuis la mort de son beau-frère Aristobule, avoit disposé du pontificat à sa volonté, changeant, établissant, déposant à sa fantaisie les grands prêtres. Mais quand Hérode-le-Grand auroit eu de son temps dans la Judée un parti qui l'eût reconnu pour grand-prêtre légitime, ce qui est très-douteux, ce parti ne pouvoit plus subsister trente ans après sa mort, dans un temps où nul de sa famille ne prétendoit en aucune manière à la souveraine sacrificature, dont la disposition étoit entre les mains des gouverneurs romains, qui étoient mattres de la province.

#### IV.

Il paroît que les hérodiens tenoient à la famille d'Hérode, et étoient disciples de Judas le Galiléen.

Après avoir exposé et réfuté les diverses opinions qu'on a eues sur les hérodiens, il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caractères qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les hérodiens. 1° C'étoit une secte distinguée des pharisiens, des sadducéens et des esséniens. Personne ne les a confondus avec les pharisiens ni avec les esséniens; et nous avons montré que ce n'étoit point les sadducéens. 2° Leur nom d'*hérodiens* montre qu'ils avoient commencé de paroître depuis le règne des Hérode. 3° Ils étoient liés avec les pharisiens; ils paroissent toujours ensemble dans l'Evangile (3). 4° Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains. 5° Ils étoient dans des principes d'une

(1) Justin. *Dialog. cum Tryphone*. — (2) Strabo, lib. xvi. pag. 765. Τὴν ἱεροσύνην τῶν δ' ἀπὸ γένους τίσιν ἕτερον Ἡρώδης ἀνὴρ ἐπιχώριος, παραδύς εἰς τὴν ἱεροσύνην τοσοῦτον διήνεγκε τῶν περὶ αὐτοῦ. — (3) Matt. xii. 15. 16. Marc. iii. 6. viii. 15. xii. 13.

morale dangereuse, puisque Jésus-Christ précautionne ses disciples contre leur levain.

Or, je ne vois que les disciples de Judas le Gaulonite ou le Galiléen, à qui tout cela convienne. Ils composoient une secte connue dans le pays, et bien marquée dans Joseph (1). Cet historien, après avoir parlé des pharisiens, des sadducéens et des esséniens, dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatrième secte de philosophes, qui avoient Judas le Galiléen pour chef, et qui convenoient en tout avec les pharisiens; que la seule chose qui les distinguoit, étoit l'amour excessif de la liberté; étant prévenus de ce principe, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le chef et le maître auquel nous devons obéir.

Cette secte étoit dans toute sa vigueur du temps de la prédication de Jésus-Christ: et Gamaliel, dans les Actes (2), nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au temps où se fit le dénombrement de tout le peuple par l'ordre d'Auguste (3). Joseph décrivant les sectes qui régnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem, y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée, et le renversement de la ville et du temple de Jérusalem, le peuple fut réduit dans un état où il n'avoit plus à délibérer s'il paieroit ou ne paieroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa, et on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu (4) nous dépeint admirablement le génie des hérوديens, lorsqu'il dit qu'ils abordèrent Jésus en lui parlant en ces termes: *Maître, nous savons que vous êtes véritable, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne considérez pas la personne des hommes.* Ils essaient de gagner Jésus-Christ en lui donnant des louanges qu'il méritoit fort, et lui attribuant ce mépris des puissances, et la disposition dont ils se piquoient eux-mêmes, de souffrir plutôt toutes sortes de supplices, que de donner le nom de *Seigneur* à qui que ce fût. Ils lui font ensuite une question qui découvre le fond de leur dogme, et le véritable esprit de leur secte: *Est-il permis de payer le tribut à César, ou*

(1) *Joseph. Antiq. lib. xviii. c. 1. 2. Τῆ τετάρτῃ τῶν φιλοσόφων ὁ Γαλιλαῖος Ἰούδας ἡγεμὼν κτίεσθ. Τὰ μὲν λοιπὰ πάντα γνώμη τῶν φαρισαίων ὁμολογοῦσι. Δυκίνως δὲ τοῦ ἑλευθέρου ἔρωσ ἐστὶν αὐτοῖς, μόνον ἡγεμόνα καὶ δεσπότην τὸν Θεὸν ὑπεληφρόσι. Vide et lib. 11. de bello, cap. 12.* — (2) *Act. v. 37.* — (3) *Comparez Josephé, l. xviii. c. 1.* — (4) *Matt. xxii. 16. 17.*

non ? La réponse que leur fait Jésus-Christ insinue qu'ils tenoient la négative, puisqu'il leur dit : *Rendez à César ce qui appartient à César*. Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut, et de demeurer dans la soumission à l'empire des Romains, comme il le fit. Cette réponse ne regardoit pas les pharisiens. Nous venons de voir par Josèphe, que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnût point d'autre roi que Dieu seul, étoit propre aux disciples de Judas le Gaulonite, et que c'étoit la seule chose qui les distinguoit des pharisiens, avec qui ils étoient d'accord dans tout le reste.

Les hérodiens tiroient apparemment leur nom d'Hérode le tétrarque, dont ils étoient sujets, comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibère (1) de les délivrer de la domination des Hérode, et de leur donner un gouverneur romain. Les Galiléens étoient demeurés soumis à Hérode : ils étoient tout suspects de l'erreur des hérodiens ; on les regardoit à Jérusalem comme des gens dangereux. Lorsque Jésus-Christ parut devant Pilate (2), on l'accusa d'être un séditieux, qui inspiroit l'esprit de révolte aux peuples, qui prêchoit l'indépendance, et qui disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César : en un mot on voulut le faire passer pour un hérodien. Nous conjecturons que ces Galiléens dont Pilate mêla le sang avec leurs sacrifices (3), étoient de la secte de Judas le Gaulonite, et que ce gouverneur ne les traita avec cette rigueur, que pour avoir répandu des discours séditieux contre le gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Josèphe qui a parlé si souvent de ces sectateurs de Judas ne leur donne jamais le nom d'hérodiens ? Je répons, 1° que cet historien ne nous a pas appris quel étoit leur nom ; il ne les désigne jamais que sous la dénomination générale de disciples de Judas le Gaulonite ; ainsi on ne peut rien conclure de son silence contre le nom d'hérodiens. 2° Ce nom n'étoit apparemment qu'une dénomination populaire et de mépris, que ces sortes de gens n'admettoient pas, et que Josèphe n'a pas voulu leur donner. 3° Ils sont connus dans le livre de la guerre des Juifs, sous le nom de zélés ou zélateurs, et ce furent eux qui allumèrent le feu de la sédition et de la guerre dans la

(1) *Joseph. Antiq. l. xvii. c. 12. p. 610. 611.* — (2) *Luc. xxiii. 2.... 5.* — (3) *Luc. xiiii. 1.*

Judée, et qui furent cause de la ruine de leur patrie (1). Mais ce nom de *zélés* est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les évangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur temps parmi le peuple.

Saint Jérôme (2) croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs, lorsque saint Paul écrivit ses Épîtres ; que c'est pour s'opposer aux progrès de cette hérésie, que l'Apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux fidèles, tant Juifs que gentils convertis, la dépendance et la soumission aux puissances séculières (3). L'apôtre saint Pierre est rempli du même esprit, et a la même attention à prévenir les Chrétiens contre les maximes d'indépendance répandues par les hérodiens (4). Il se souvenoit toujours de ce que le Sauveur avoit dit à ses apôtres, de se donner de garde du levain des hérodiens (5). Saint Jérôme (6) ne doute point que ce ne soient les disciples de Judas le Gaulonite, qui vinrent demander à Jésus-Christ : *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non ?* et que c'est à eux qu'il fit cette réponse : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

(1) *Joseph. Antiq. lib. xviii. cap. 1.* Ἰουδαῖς καὶ Σαδδουκοῦς τετάρτην φιλοσοφίαν ἡμῶν ἐγείραντες, καὶ ταύτης ἑρασιῶν εὐπορηθέντες πρὸς τὸ παρὸν Δουρύβων τὴν πολιτείαν ἐνέπλησαν, καὶ τῶν ἀθίσις κακῶν κατελιγρότων ῥίζας ἐφυτεύσαντο τῷ ἀπυνηθεὶ πρότερον φιλοσοφίας τοιάσδε. — (2) *Hieron. in Tit. iii.* — (3) *Rom. xiii. 1. et seqq. 1. Tim. ii. 1. 2. Tit. iii. 1.* — (4) *1. Petri. ii. 13. et seqq.* — (5) *Marc. viii. 15.* — (6) *Hieron. loco cit. in epist. ad Tit. iii.*

# DISSERTATION

SUR

## LES BONS ET LES MAUVAIS ANGES.

Nous n'avons pas dessein de donner ici un traité des anges. Nous nous bornons à expliquer ce qu'on trouve sur ce sujet dans les livres saints, et à exposer ce que les Hébreux et les premiers pères de l'Église en ont pensé; notre unique dessein est de répandre du jour sur les passages de l'Écriture dans lesquels il est parlé des bons et des mauvais anges.

### ARTICLE PREMIER.

#### Des bons Anges.

I.  
Noms des  
anges.

Avant la captivité de Babylone les Hébreux ne connoissoient le nom d'aucun ange. Jacob, après avoir lutté contre l'ange qui lui apparut, lui demanda son nom; et l'ange lui répondit seulement : *Pourquoi me demandez-vous mon nom* (1)? Manué, père de Samson, fit aussi la même question à l'ange qui lui apparut; et cet ange lui répondit : *Pourquoi me demandez-vous mon nom? c'est un secret* (2). Les anges qui apparurent à Abraham, à Lot, à Moïse, à Josué et aux autres patriarches, sont simplement appelés *anges* ou envoyés du Seigneur. Ils prennent quelquefois le nom de Dieu même, comme étant ses députés et ses ambassadeurs. Les noms des anges furent rapportés de la Chaldée par les Juifs, au retour de la captivité de Babylone, comme les thalmodistes (3) le reconnoissent. Tobie est le premier qui ait désigné un ange par un nom propre. Il nous a donné le nom de saint *Raphaël* (4). On sait que

(1) Genes. xxxii. 29. — (2) Judic. xiiii. 18. *Cur quæris nomen meum, quod est mirabile?* (Hebr. *Secretum est.*) — (3) *Thalmod. Jerosol. lib. de principio anni.* — (4) Tob. iiii. 25. xii. 15.

Tobie vivoit à Ninive quelque temps avant la captivité de Juda ; et on croit que c'est lui-même qui écrivit le livre qui porte son nom ; mais la chose n'est pas sans difficulté.

Daniel, qui vivoit à Babylone quelque temps après Tobie, nous a appris les noms de *Michel* (1) et de *Gabriel* (2). L'auteur du quatrième livre d'Esdras (3) parle d'*Uriel* et de *Jérémiel*, mais cet écrivain est beaucoup plus nouveau qu'Esdras, et a vécu apparemment depuis la venue de Jésus-Christ. Le livre apocryphe d'Hénoch est tout rempli de noms d'anges ; mais ce livre n'est pas fort ancien, et nous en parlerons ci-après dans l'article des mauvais anges.

M. Thiers dans l'épître dédicatoire qu'il a mise à la tête du petit traité qu'il a fait pour prouver que l'on doit retenir dans l'Église l'usage du mot *Paracletus*, a prétendu qu'*Uriel* étoit le nom d'un mauvais ange. Il tâche de le prouver par deux raisons. La première, que l'Écriture et les pères ne nous donnent que les noms des trois anges, Gabriel, Michel et Raphaël. La seconde, que le concile romain II, en 745, acte 3, condamne une certaine prière d'un nommé Adalbert, où les noms d'*Uriel*, de *Raguel*, de *Jubriel*, de *Michel*, d'*Inias*, etc., étoient invoqués. Mais par ce dernier raisonnement, il s'ensuivroit que saint *Michel* même est aussi un mauvais ange, puisqu'il se trouve dans la prière d'Adalbert ; il est certain que le nom d'*Uriel* se trouve dans les litanies qu'on récite pour les mourans dans le rituel de Chartres, comme le reconnoît M. Thiers même. Saint Ambroise (4) le met au nombre des bons anges : on le trouve non-seulement dans le quatrième livre d'Esdras, mais aussi dans le livre apocryphe intitulé, *la Prière de Joseph* ; il est invoqué sous le nom de *Suriel* dans les Liturgies orientales, publiées par M. l'abbé Renaudot : enfin Elycas dans ses annales, et Guillaume Durand dans son exposition des Cérémonies de l'Église (5), le reconnoissent pour un bon ange. M. l'abbé Renaudot (6) montre que son culte est fort ancien parmi les Grecs et les Orientaux, et le P. Mabillon (7) a publié une Litanie où son nom se lisoit dès le temps de Charlemagne.

Les cabalistes prétendent que les patriarches avoient des anges pour précepteurs. L'ange précepteur d'Adam s'ap-

(1) *Dan.* x. 21. xii. 1. — (2) *Dan.* viii. 16. ix. 21. — (3) 4. *Esdr.* iv. 36. v. 20. — (4) *Ambros. de Fide*, l. iii. c. 2. — (5) *Durandi, de ritibus Eccl.* l. ii. c. 31. — (6) *Renaudot, not. in Liturg. oriental. tom. 2. pag. 298.* — (7) *Mabill. Analect. tom. 2.*

peloit , disent - ils , *Raziel* ; celui de Sem , *Jophiel* ; celui d'Abraham , *Zédéchiel* ; celui d'Isaac , *Raphaël* ; celui de Jacob , *Péliel* ; celui de Joseph , *Gabriel* ; celui de Moïse , *Métratron* ; celui d'Élie , *Malushiel* ; et celui de David , *Cerviel*. Ils croient aussi qu'il y a soixante-dix anges qui portent en eux-mêmes le nom de Dieu , selon cette parole de l'Exode : *Et est nomen meum in illo* (1). Ils s'imaginent que s'ils pouvoient découvrir le nom propre de quelqu'un de ces soixante-dix anges , ils pourroient , en l'invoquant , faire les plus grands prodiges , par la vertu du nom de Dieu qui est en eux. Cette découverte est une des plus sérieuses études des cabalistes.

Les livres du Nouveau-Testament ne nous apprennent aucun nouveau nom d'anges ; mais ils répètent ceux de *Gabriel* (2) et de *Michel* (3) , qui nous sont déjà connus par l'Ancien. Saint Paul parle des *principautés* , des *puissances* , des *trônes* et des *dominations* ; mais ce sont des noms généraux , qui nous donnent seulement une idée de la subordination qui est entre les anges , les uns à l'égard des autres. Saint Jean Chrysostôme (4) dit que saint Paul avoit appris leurs noms dans le ciel ; mais que par un trait d'une profonde sagesse , il n'avoit pas jugé à propos de nous les découvrir , de peur que la superstition ne se glissât dans leur culte , et que la curiosité de l'homme ne le portât à vouloir savoir sur cela des choses qui ne pouvoient lui être d'aucune utilité.

II.  
Création des  
anges.

Tout le monde convient que les anges ont été créés ; mais il y a diversité d'opinions sur le temps et sur la manière de leur création. Moïse n'a rien dit sur ce sujet , à moins qu'il ne les ait compris sous le nom de *cieux* , et qu'en nous disant que Dieu a créé le ciel , il ait voulu aussi nous faire entendre que le Seigneur avoit produit en même temps les anges qui devoient en être les habitans ; et telle a été l'opinion de plusieurs anciens pères (5). D'autres (6) ont conjecturé que Moïse avoit pu les comprendre sous le nom de *lumière*. D'autres en grand nombre ont prétendu qu'ils avoient été créés avant le monde sensible (7) ;

(1) *Exod.* xxiii. 21. — (2) *Luc.* 1. 19. 26. — (3) *Judæ* 9. et *Apoc.* xii. 7. — (4) *Chrysost.* de *incomprehensib. Dei nat.* homil. 4. p. 410. et homil. 5. pag. 386. et 420. — (5) *Origen.* homil. 1. in *Genes.* *Beda.* *Strabus.* — (6) *Vide Aug.* lib. 1. de *Genes.* ad litt. 2. 9. et lib. xi. de *Civit.* cap. 9. *Petr. Lomb.* in 2. *Dist.* 13. *Rupert.* lib. 1. de *Trinit.* cap. 10. — (7) *Origen.* homil. 1. in *Genes.* et homil. x. in *Matt.* *Basil.* homil. 1. in *Hexæmer. Nazianz.* orat. 38. et 42. et alii plures.

et Job paroit favoriser cette opinion, lorsqu'il rapporte que Dieu lui dit : *Où étiez-vous, quand je posois les fondemens de la terre.... et que les astres du matin me combloient de louanges, et que tous les enfans de Dieu étoient dans des transports de joie* (1) ? La plupart des anciens Grecs et quelques pères latins, comme saint Ambroise (2), saint Hilaire (3), saint Jérôme (4), Cassien (5) et autres ont suivi ce sentiment. Mais plusieurs autres pères latins et quelques pères grecs ont cru que les anges n'avoient pas été créés avant le monde sensible (6) ; et c'est l'opinion la plus suivie aujourd'hui. On peut concilier ces deux sentimens en disant que Dieu créa en même temps, selon l'expression de Moïse, *le ciel et la terre* ; c'est à-dire, le monde spirituel et céleste, et le monde sensible et terrestre, qui dans ce premier instant ne fut que la masse des élémens dont Dieu se servit pour former ensuite les diverses parties du monde sensible sous les yeux des anges, dont la création précéda le développement de la matière.

Les Hébreux (7) croient que Dieu ne créa les anges que le second jour du monde ; et qu'à peine étoient-ils créés que Dieu les consulta, en leur disant : *Faisons l'homme à notre image et ressemblance* (8). D'autres (9) soutiennent que Dieu ne les créa que le cinquième jour ; et il y en a qui veulent qu'il les crée tous les jours, et qu'ils sortent d'un fleuve appelé *Dinor*. Enfin quelques-uns ont porté l'impertinence jusqu'à dire qu'ils se créent l'un l'autre par une véritable génération, et que Gabriel est le fils de saint Michel. On sait que les sadducéens nioient l'existence des anges ; et le rabbin Ben-Gerson soutient encore ce sentiment, et prétend qu'il n'y eut jamais ni anges, ni démons, et que tous les passages où il en est parlé doivent s'expliquer dans un sens métaphorique.

Saint Augustin n'a pas été fixe sur le temps de la création des anges. En quelques endroits (10), il enseigne qu'ils ont été créés le premier jour du monde ; ailleurs (11) il semble les confondre avec la lumière ; ailleurs (12) il veut

(1) *Job. xxxviii. 7.* — (2) *Ambros. in Hexaemer. homil. 1. c. 5.* — (3) *Hilar. in lib. xii. de Trinit. et lib. contra Auxent.* — (4) *Hieron. in cap. 1. epist. ad Tit.* — (5) *Cassian. collat. 8. c. 7.* — (6) *Vide, si lubet, Petav. Theolog. dogm. t. 3. lib. 1. c. 15. art. 6.* — (7) *Maïmon. in more Neboch. parte 2. c. 6.* — (8) *Genes. 1. 26.* — (9) *Bereschit. Rabb. sect. 8.* — (10) *Aug. lib. xxii. contra Faust. c. 10. et lib. 11. de Genes. ad litt. c. 8.* — (11) *Aug. lib. xi. de Civit. c. 19. etc.* — (12) *Aug. lib. xi. Confess. c. 15.*

qu'ils aient existé avant les choses créées; enfin en quelques lieux il laisse la chose douteuse et indécise (1). La plupart des nouveaux théologiens, qui tiennent que les anges n'ont été créés qu'avec le monde, se servent, pour le prouver, de ce passage de l'Écclésiastique : *Celui qui vit éternellement, a créé toutes choses ensemble* (2); c'est-à-dire à la fois et dans le même temps. Il a commencé de tirer du néant tous les êtres, tant visibles qu'invisibles, tant corporels que spirituels, au commencement des temps, ainsi que le marque le concile de Latran : *Deus creator omnium visibilium et invisibilium, spiritualium et corporalium, qui sua omnipotenti virtute simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam* (3). Mais nonobstant ces textes, que l'on a fort vantés dans les écoles, plusieurs bons théologiens soutiennent que l'Écclésiastique n'a voulu dire autre chose, sinon que Dieu étoit également créateur des êtres visibles et invisibles, ce qui n'est nié de personne; et que la question sur le temps de la création des anges n'a jamais été absolument décidée dans l'Église (4).

III.  
Nature des  
anges.

On ne conteste plus aujourd'hui la spiritualité aux anges; mais les anciens ont été fort partagés sur cela; et ceux qui les tenoient corporels, tiroient avantage de la manière dont l'Écriture en parle presque partout. Elle les représente comme corporels comme sensibles, comme lumineux; semblables au feu, au vent, à l'air. L'ange qui apparoit à Abraham, à Moïse, à Josué, et à plusieurs autres, se manifeste sous la figure d'un homme. Il parle, il marche, il mange, il se laisse laver les pieds. Un autre apparoit à Moïse sous la forme de feu, dans le buisson (5). Celui qui fut placé à l'entrée du paradis terrestre, étoit d'une figure fort composée, et tenant en main un glaive de feu (6). Celui qui apparut à Josué, étoit armé comme un guerrier (7). Ezéchiel (8) nous dépeint les chérubins qui supportoient le trône du Seigneur, comme des animaux composés de la figure de l'homme, de l'aigle, du bœuf et du lion. Isaïe (9) donne à ceux qu'il vit, une forme humaine, mais avec six ailes. Celui qui apparut à Daniel (10), avoit le visage tout éclatant de lumière, les yeux brillans comme

(1) *Aug. lib. imperf. de Genes. ad litt. c. 3. et lib. xi. de Civit. c. 52.* —  
 (2) *Eccl. xviii. 1.* — (3) *Concil. Lateran. sub Innocent. iii. cap. 1. Vide et Concil. Nicæn. 11. art. 5. an. 780.* — (4) *Vide Petav. lib. 1. de Aug. c. 15. n. 13.* — (5) *Exod. 111. 2.* — (6) *Genes. 111. 24.* — (7) *Josue. v. 13.* —  
 (8) *Ezech. 1. 5. et seqq.* — (9) *Isai. vi. 1. 2.* — (10) *Dan. x. 6.*

un éclair, et tout le corps transparent, comme la chrysolite. Toutes ces représentations donnoient naturellement l'idée d'une chose corporelle.

Plusieurs pères des premiers siècles ont cru que les anges avoient des corps, mais plus subtils, plus pénétrants, plus agiles que l'air même et que le vent. Ils ne laissent pas de leur donner le nom d'*esprits*; mais sous ce nom, ils entendent le corps le plus fin et le plus subtil que l'on puisse comprendre, comme dans nos corps on appelle *esprits animaux*, cette partie imperceptible du sang spiritualisé dans le cerveau, qui sert à faire en nous-mêmes le mouvement des nerfs et des muscles. Saint Justin le martyr (1) va jusqu'à dire que dans le ciel les anges se nourrissent, non d'une nourriture grossière semblable à celle dont nous nous servons, mais d'une viande céleste, comme la manne, qui est nommée dans l'Écriture *la nourriture des anges* (2). On sait que plusieurs des anciens (3) ont cru que les anges avoient eu un commerce charnel avec les filles des hommes; et que de là étoient venus les géans, ces hommes encore plus fameux par leurs crimes, que par la grandeur énorme de leur taille.

Ce sentiment vient de plus loin. Les anciens Hébreux le croyoient ainsi, comme on le voit par le livre apocryphe d'Hénoch, où l'histoire de leur amour avec les femmes, et celle de leur révolte contre Dieu, sont racontées fort au long. Josèphe (4) a dit sérieusement que les anges étoient devenus passionnés pour les femmes, et en avoient eu des enfans. Philon (5) croit que les anges sont tous spirituels, qu'ils s'unissent souvent aux corps, qu'ils les animent, et qu'après la mort, ils s'en séparent, et retournent dans l'air, d'où ils sont venus. Plusieurs rabbins sont encore dans ce sentiment; et du temps de notre Seigneur, les apôtres sembloient croire que les anges et les démons avoient des corps, mais des corps subtils et aériens. Jésus-Christ, après sa résurrection, voyant qu'ils avoient quelque doute sur sa présence, et qu'ils craignoient que ce ne fût

(1) Justin. *Dialogo cum Tryphone*. Καὶ ἐν τοῖς οὐρανοῖς δῆλον ἐστίν, τριφώμοι, καὶ μὴ ὅμοιαν Ἰροφήν, ἥτις οἱ ἀνθρώποι χρώμεθα, τρέφονται. Vide et Clem. *Pædagog.*, l. 1. c. 6. *Manna dicit, τῶν ἀγγέλων ἐπουράνιον τροφήν.* — (2) *Psalm. lxxvii. 25.* — (3) Justin. *Apolog.* 1. initio. Athenagor. *Apolog. Clem. Alex. lib. iii. Strom. Method. lib. de Resurr. apud Epiphani. hæres. 64. Tertull. de velandis Virginibus. Lactant. l. ii. c. 14. Ambros. Apolog. David. c. 1. etc.* — (4) Joseph. *Antiq. lib. 1. cap. 4. Πολλοὶ γὰρ Ἀγγελοὶ Θεοῦ γυναιξὶ συμμιγνέτες ὑβρίσας ἐγέννησαν παῖδας.* — (5) Philo. *de Gigantib. p. 285.*

un esprit, leur dit : *Venez et touchez ; un esprit n'a ni chair ni os* (1). Lorsque Jésus-Christ parut sur la mer de Tibériade marchant sur les eaux, ils le prirent d'abord pour un fantôme (2). Et quand saint Pierre délivré de prison, vint la nuit frapper à la porte de la maison où étoient les apôtres, ils dirent que ce n'étoit pas lui, mais son ange (3).

D'autres rabbins (4) enchérisissent encore sur tout cela. Ils prétendent que parmi les anges, il y a différence de sexe; que les uns sont mâles, et les autres femelles; que de deux chérubins que Moïse mit sur l'arche d'alliance, l'un avoit la forme d'un homme, et l'autre d'une femme. Les deux séraphins qui apparurent à Isaïe (5), et qui criaient : *Saint, Saint, Saint*, avoient aussi les deux sexes. En conséquence de ce système, quelques-uns croient qu'ils s'engendrent, et se produisent l'un l'autre; et qu'ainsi leur nombre s'augmente tous les jours. On lit ce sentiment, mais d'une manière plus spirituelle, dans saint Grégoire de Nyse (6), qui croit que les anges se multiplient sans le commerce des deux sexes; et que si l'homme n'étoit pas tombé dans le péché, il se seroit multiplié de même.

Mais s'ils peuvent engendrer, et s'il en naît de nouveaux, ne peuvent-ils pas aussi mourir? Oui, sans doute; et c'est ce qu'enseignent expressément les Hébreux (7). Ils prétendent que depuis la première destruction du temple de Jérusalem par les Chaldéens, le nombre des anges est fort diminué. Ils prouvent leur opinion par deux passages de Job et de Daniel comparés l'un avec l'autre. Job dit : *Peut-on compter le nombre de ses troupes* (8)? Et Daniel : *Je m'approchai du trône, où étoit assis l'Ancien des jours, et j'en vis sortir une flamme de feu : un million d'anges le servoient, et cent millions assistoient en sa présence* (9). Le nombre des anges n'étoit donc pas innombrable du temps de Daniel; mais il l'étoit du temps de Job : ces raisons font pitié. Aussi les docteurs juifs les plus éclairés (10) croient, comme nous, que les anges sont des substances purement spirituelles, et entièrement dégagées de la matière; et que les expressions de l'Écriture, qui

(1) *Luc. xxiv. 39.* — (2) *Matt. xiv. 26.* — (3) *Act. xii. 15.* — (4) *Rab. Uriel. Vide Manasse-Ben-Israel. Conciliat. in Exod. q. 30. p. 142.* — (5) *Isai. vi. 2. 3.* — (6) *Nyssen. de mundi Opificio. Vide et Cæsar. Dialog. 3. et Barceph. lib. de Paradiso.* — (7) *Vide Excerpta Gemar. de opere currus, apud Hottinger. p. 71. 73.* — (8) *Job. xxv. 3.* — (9) *Dan. vii. 10.* — (10) *Maimonid. fundament. Leg. c. 2. § 4. More Nebochim, parte 1. c. 47. R. Etiezer, Pirke, p. 6.*

leur donnent des corps, sont toutes symboliques; que les ailes dont on les revêt, marquent leur subtilité; la figure de l'homme, leur intelligence; celle du bœuf, leur force; celle de l'aigle, leur pénétration; celle du lion, leur courage; le feu, leur zèle; le vent, leur activité, et ainsi des autres.

Les pères qui ont donné des corps aux anges, ne se sont pas contentés de donner à ces corps une subtilité et une pénétration qui ne convient à aucun des corps grossiers qui nous environnent, ils leur ont aussi attribué une ame purement spirituelle et intelligente (1); en sorte qu'en ce sens ils sont composés de corps et d'ames. La partie intelligente est purement spirituelle; la partie qui est renfermée dans un lieu, et qui est capable de mouvement et de transport d'une place à une autre, est corporelle. La plupart (2) assignent aussi un corps à notre ame séparée du corps; mais un corps spirituel et fort différent des corps sensibles et matériels qui nous environnent. Il n'y a que Dieu, dit Origène (3), dont le propre est de subsister sans aucune matière et sans aucun mélange de corps: *Ut sine materiali substantia, et absque ulla corporeæ adjectionis societate intelligatur subsistere.*

Saint Augustin donne des corps aux anges et aux démons (4), mais aux anges d'une nature bien plus subtile qu'aux démons. Avant leur chute, ces derniers avoient des corps célestes; mais depuis leur révolte, ils sont revêtus de corps aériens, dans lesquels ils peuvent souffrir quelque chose par l'action du feu, qui est d'une nature plus subtile que l'air: *Antequam transgrederentur, cœlestia corpora gerebant; neque hoc mirum est, si conversa sint ex pœna in aeream qualitatem, ut jam possint ab igne, id est, ab elemento naturæ superioris aliquid pati* (5). Claudien Mamert (6), saint Pierre Chrysologue (7), Cassien (8), saint Fulgence (9), Gennade (10), l'abbé Rupert (11), établissent comme un principe incontestable que Dieu est

(1) *Vide Basil. de Spiritu Sancto, c. 16. Idem, seu alius, in Isai. xiii. 7. Ephrem. serm. de natura Dei minime scrutanda. Alii apud Petav. lib. 1. de Angel. cap. 15. — (2) Method. apud Phot. Cod. 234. Joan. Thessalonic. in OEcum. 7. Synodo lectus. Act. 5. p. 548. Tertull. de carne Christi. Hilar. in Matt. can. 5. — (3) Origén. lib. 1. princip. c. 6. — (4) Aug. ep. olim. cxv. nunc 14. Item. lib. iii. de Genes. ad litt. cap. 10. — (5) Idem loc. cit. de Genes. ad litt. — (6) Claudian. Mamert. l. iii. de statu animæ. — (7) Petr. Chrysol. serm. 52. — (8) Cassian. collat. 7. c. 13. — (9) Fulgent. l. de Trinit. — (10) Gennad. lib. de Ecclesiastic. Dogm. c. 11. 12. — (11) Rupert. lib. 1. de Trinit. etc. c. 11. et 17. et lib. 11. de Victoria Verbi, c. 28. etc.*

le seul qui soit purement spirituel ; que tous les autres êtres intelligens sont composés de corps et d'ames. Cajetan (1) et Eugubin (2), entre les modernes, croient que les démons sont corporels ; et Grotius (3) n'est pas content de la facilité qu'on a eue de déférer au sentiment d'Aristote, qui est, dit-il, le premier inventeur des pures intelligences, ou des esprits entièrement dégagés de la matière.

Ce qui a donné tant de cours à ce sentiment est, 1° l'autorité de l'Écriture, qui nous représente d'ordinaire les anges comme corporels. 2° Ce raisonnement qui paroît fort plausible : Tout ce qui passe d'un lieu à un autre, et tout ce qui a du mouvement, est corporel ; or, les anges se meuvent, et passent d'un lieu à un autre ; donc ils sont corporels. 3° Enfin, tout ce qui est sujet au changement, et ce qui est susceptible de qualités diverses, n'est pas entièrement simple ni purement spirituel ; or, les anges sont sujets à divers changemens ; ils apparoissent sous diverses formes, et les démons souffrent la peine du feu : ils ne sont donc pas purement spirituels ; il sont donc revêtus de quelque espèce de corps.

Mais on répond à ces raisons que l'Écriture se proportionne à notre manière de concevoir, lorsqu'elle dépeint les anges comme revêtus de corps. Elle en use de même en parlant de Dieu ; et toutefois, qui est l'homme de bon sens, qui ose dire que Dieu est corporel ? De même lorsqu'elle nous dit que les anges passent d'un lieu à un autre, qu'ils sont tantôt dans le ciel et tantôt sur la terre, elle veut simplement marquer qu'ils exercent leurs opérations, et donnent des marques de leur présence dans ces différens endroits, mais non pas qu'ils y soient renfermés, comme le corps l'est dans le lieu qu'il occupe. Enfin les changemens qui arrivent aux anges sont tels, qu'ils ne sont nullement contraires à leur nature spirituelle ; et si les livres saints les expriment dans des termes qui ont rapport à ce qui se passe dans nos corps, ce sont des manières de parler métaphoriques qu'on ne doit pas prendre à la lettre.

La plupart des pères (4), et tous les théologiens aujour-

(1) *Cajet. in Ephes. 11.* — (2) *Eugub. l. viii. de perenni Philosoph. c. 26.* — (3) *Grot. in psalm. ciiii. v. 5.* — (4) *Vide tit. Bistr. l. 1. contra Manich. in Biblioth. PP. Thaumaturg. homil. in Thophania. Nyssen. contra Eunom. Nazianz. orat. 54. Euseb. l. iv. de Demonst. c. 1 Chrysost. passim. Theodoret. q. 20. in Genes. et q. 48. Alii Damascen. l. ii. de fide, c. 3. et 12. Lactant. l. vii. c. 21. Gregor. Mag. l. iv. Dialog. c. 25. Alii plures.*

d'hui soutiennent comme une vérité de foi, que les anges sont purement spirituels; que ce sont de simples intelligences. Philon le Juif (1) est exprès pour ce sentiment. Il dit que les anges sont des esprits heureux et dégagés du corps. Il dit aussi que l'air est le domicile des ames ou des esprits incorporels. Il ne laisse pas de les appeler *des animaux*; et il dit qu'il est convenable que Dieu ayant créé des animaux dans les eaux et sur la terre, il y en ait aussi dans l'air. De ces esprits qui sont dans l'air, les uns descendent dans des corps humains, et les animent, attirés par un certain penchant naturel, qui leur en fait rechercher l'union. Les autres demeurent dans une région beaucoup supérieure, et n'ont que de l'éloignement pour les corps et pour la terre. D'autres enfin quittent les corps qu'ils avoient animés, et dont ils se trouvent heureusement dégagés par la mort, et s'en retournent avec rapidité au haut de l'air, d'où ils étoient descendus.

Philon, dans un autre endroit (2), parlant des génies qui se sont attachés à des corps mortels, les compare à des hommes qui seroient tombés dans le courant d'un fleuve rapide. Ceux qui savent nager et qui ont assez de vigueur, s'en tirent aisément; mais les autres sont enveloppés dans les flots, et entraînés par le courant de l'eau. Les premiers marquent les bons anges qui s'unissent à des corps humains, et dont toute l'attention est toujours portée vers des objets supérieurs et divins. Les autres désignent les mauvais génies, qui n'inspirent aux corps qu'ils animent, que de mauvais penchans vers la terre et vers le vice; de manière que, selon Philon, les anges, les démons, et les ames des hommes ne diffèrent entre eux que de nom. Ils sont tous de même nature, mais ils ont des fonctions et des inclinations fort différentes. Les bons anges qui ne sont point attachés à des corps, sont comme les ministres des miséricordes de Dieu, et les médiateurs entre le souverain Seigneur et les hommes. Les démons sont les exécuteurs de sa vengeance et les ministres de sa justice: voilà le système de Philon sur les anges.

(1) *Philo Jud. de Cain et Abel*, p. 131. Ἄγγελοι γὰρ στρατός ἐστὶ Θεοῦ ἀσώματοι, καὶ εὐδαίμονες ψυχαί. *Idem. de somniis*. Οὗτος ὁ ἀήρ ἐστὶ ψυχῶν ἀσωμάτων οἶκος... καὶ γὰρ ἕκαστον τούτων οὐ μόνον ζῶον, ἀλλὰ καὶ νοῦς ἐὼς δι' ἔλων ὁ καθαρώτατος εἶναι λέγεται. Ἐστὶ καὶ ἐν τῷ λοιπῷ τμήματι τοῦ παντὸς ἀίρι ζωὰ γέγονε. *Vide et lib. de Gigantib.* p. 285. — (2) *Philo de Gigantib.* p. 285. *Vide et de Plantatione Noe*, pag. 216. et *de confus. linguar.* p. 346.

Josèphe qui étoit pharisien (1), dit que les esséniens (2) croyoient que les ames venoient de l'air, et descendoient dans les corps pour les animer, et qu'après la mort elles s'en retournoient dans l'air, comme des captives qui sortent de prison. Ils attribuoient à un certain appât, à un certain attrait naturel, la descente ou la chute des anges dans nos corps. Il dit ailleurs (3) que les démons qui possèdent certaines personnes sont des ames des méchans, qui, au lieu de retourner dans l'air d'où elles sont venues, se saisissent du corps de quelques malheureux, et font tout ce qu'elles peuvent pour les faire périr. Enfin il enseigne (4) que les pharisiens croient les ames immortelles, et que celles des gens de bien peuvent aisément passer d'un corps en un autre; mais que celles des méchans sont punies par des tourmens éternels, et ne reviennent jamais à la vie.

C'est peut-être par une suite de ce sentiment, qui étoit fort commun parmi les Juifs du temps de notre Seigneur, que les démoniaques qu'il guérissoit, se plaignoient qu'il venoit les tourmenter avant le temps (5), comme si les ames de quelques méchans s'étant emparées des corps de ces démoniaques pour ne les quitter qu'à la mort de ces possédés, eussent craint qu'il ne les en chassât, et ne les envoyât aux tourmens de l'enfer; à moins qu'elles ne se saisissent de nouveau de quelque autre homme, dans lequel elles demeuraissent le plus long-temps qu'elles pourroient, pour reculer d'autant le temps de leur supplice éternel. De là vient peut-être aussi que cette légion (6), qui obsédoit cet homme du pays des Geraséniens, supplie Jésus-Christ de leur permettre d'entrer dans un troupeau de cochons, et de ne les pas envoyer sitôt dans l'abîme: *Rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent* (7).

Tout cela peut prouver que les Juifs d'alors croyoient la préexistence des ames, avant la formation des corps, et que la métempsychose étoit une opinion fort commune parmi les anciens Hébreux, comme elle l'est encore parmi les

(1) *Joseph. de vita sua, initio.* — (2) *Joseph. de Bello Jud. l. 11. c. 12. p. 787.* Τὰς δὲ ψυχὰς ἀθανάτους αἰεὶ διαμένειν, καὶ συμπλέεσθαι μὲν ἐκ τοῦ λεπιοτάτου φοιτώσας αἰθέρος, ὅσπερ εἰρηλαίς τοῖς σώμασιν ἰνυεὶ τινὶ φυσικῇ καταπτομένης. — (3) *Jos. l. vii. de Bello, c. 25.* Τὰ γὰρ καλούμενα δαιμόνια, ταῦτα δὲ πονηρῶν ἴσθιν ἀνθρώπων πνεύματα τοῖς ζώσιν εἰσδύμενα. — (4) *Idem de Bello, lib. ii. cap. 12. p. 788.* Ψυχὴν δὲ πάσαν μὲν ἀφ' ἁρτάρων μεταβαίνειν δὲ εἰς ἕτερον σῶμα τὴν τῶν ἀγαθῶν μόνην, τὴν δὲ τῶν φαύλων ἀδιά τιμωρίᾳ κολάζεσθαι. *Vide et lib. xviii. Antiq. c. 2. — (5) Matth. viii. 29. — (6) Luc. viii. 32. Matt. viii. 31. — (7) Luc. viii. 31.*

modernes. On voit des vestiges de ce sentiment dans les apôtres mêmes, et dans les autres Juifs du temps de notre Seigneur. Les disciples ayant vu un jeune homme aveugle dès sa naissance, demandèrent à Jésus-Christ si c'étoit les péchés de cet homme ou les péchés de ses parens qui lui avoient attiré cette digrace (1). Or, quel péché cet homme avoit-il pu commettre avant sa naissance qui pût lui mériter qu'il naquit aveugle? D'autres (2) disoient qu'Elie, ou Jérémie, ou quelqu'un des anciens prophètes avoit reparu dans la personne de Jésus-Christ. Enfin Hérode croyoit que l'ame de Jean-Baptiste qu'il avoit fait mourir étoit passée en Jésus-Christ (3).

Comme les anges sont spirituels de leur nature, ils sont aussi incorruptibles et immortels : ceux mêmes qui ont voulu leur donner des corps, n'ont osé les assujettir à la mort. Je ne connois que quelques rabbins qui aient eu la hardiesse d'avancer que les anges naissoient et mouroient de jour en jour. Quelques anciens pères ont cru que s'ils étoient immortels, c'étoit par un pur effet de la bonté de Dieu, qui les conservoit, et les empêchoit de retourner dans le néant. Tout ce qui a un commencement peut avoir une fin, dit saint Irénée (4), et les anges mêmes ne subsistent que tant que Dieu voudra les conserver : *Omnia quæ facta sunt, initium quidem suæ facturæ habent : perseverant autem quoadusque Deus et esse, et perseverare voluerit*. L'ange n'est point immortel de sa nature, dit saint Ambroise (5), puisque son immortalité est dans la volonté du Créateur. *Dieu seul a l'immortalité*, dit saint Paul (6), parce que lui seul l'a par sa nature, et indépendamment de tout autre; au lieu que les créatures qui sont immortelles ne tiennent cette prérogative que de lui (7). Mais il n'est pas difficile de remarquer que ces pères veulent dire seulement qu'il n'y a que Dieu seul qui subsiste par lui-même, parce qu'il ne tient l'être que de lui-même; que s'il vouloit, il pourroit anéantir les anges, comme il les a tirés du néant; quoique leur sub-

(1) Joan. ix. 2. — (2) Matt. xvi. 14. — (3) Marc. vi. 16. Luc. ix. 9. On peut voir sur tous ces endroits le commentaire de D. Calmet. — (4) Irénæ l. ii. c. 54. Vide Arnob. l. i. Damascen. l. ii. de Fide, c. 3. Sophron. in actis Synod. vi. Act. xi. Cyrill. Alex. thes. l. 20. Hilar. in psal. cxlviii. Alii. — (5) Ambros. lib. iii. de Fide, c. 2. — (6) 1. Timot. vi. 16. — (7) Auth. Quæst. ad Orthodoxos. q. 61. Μόνος ἔχων τὴν ἀθανασίαν λέγεται ὁ Θεός, ὅτι οὐκ ἐκ θελήματος ἄλλου ταύτην ἔχει, καὶ ὡς οἱ λοιποὶ πάντες ἀθάνατοι, ἀλλὰ ἐκ τῆς οὐσίας οὐσίας.

IV.  
Fonctions  
des bons an-  
ges.

stance soit purement spirituelle, et ne donne aucune prise à tout ce qui pourroit causer sa destruction.

On a donné aux anges des fonctions honorables, et proportionnées au degré de gloire qu'ils possèdent auprès de Dieu. Quelques anciens ont cru qu'ils présidoient au cours des astres et au mouvement des cieus. On a prétendu qu'ils étoient chargés du gouvernement des états et des empires, et qu'il n'y avoit ni province, ni république, ni ville, ni famille qui n'eût son ange tutélaire. La foi nous apprend que chacun de nous a son ange gardien. On en a donné aussi aux églises et aux autels. Les philosophes et les anciens Juifs, aussi-bien que les Chrétiens qui sont venus après, ont enseigné que les anges étoient comme des entremetteurs, qui présentoient nos prières à Dieu, et qui en rapportoient les secours et les graces dont nous avons besoin; qu'ils étoient les messagers et les ministres du Très-Haut pour faire connoître aux hommes ses volontés, pour les punir ou les récompenser. Il faut parler de tout cela avec un peu plus d'étendue.

Les rabbins (1) soutiennent qu'il y a des anges préposés à chaque chose. *Azariel* préside aux eaux; *Cazardia* à l'orient, afin d'avoir soin que le soleil se lève et se couche à temps. *Nekid* a soin du pain et des alimens. Chaque planète, chaque mois de l'année, chaque heure du jour a son ange. Maimonide (2) ne se contente pas de cela; il veut que les sphères célestes soient autant d'anges doués d'intelligence et de volonté par lesquelles ils exercent leurs opérations. Les Juifs croient de plus que chacun de nous a deux anges, l'un bon, et l'autre mauvais. Le premier nous garde et nous conseille; l'autre nous observe et nous tend des pièges: opinion qui a été suivie par quelques anciens pères de l'Eglise. Maimonide donne au nom d'*ange* une notion fort étendue. Il le prend pour toute sorte de vertu de Dieu, et pour toute opération surnaturelle, et même pour les facultés naturelles de l'ame et du corps.

Les mêmes docteurs hébreux enseignent qu'il y a quatre anges qu'on ne voit jamais sur la terre, parce qu'ils sont toujours autour du trône de Dieu. *Michel* est à la gauche, comme chef et prince des anges; *Gabriel* est à la droite; *Uriel* est devant Dieu, et *Raphaël* derrière lui. Saint Jean,

(1) *Vide Bartolucci Bibliot. Rabbin. t. 1.* — (2) *Maimon. More Neboch. parte 1. c. 72. et parte 2. c. 5. et 7.*

dans l'Apocalypse (1), nous représente sept anges debout devant le Seigneur, ayant sept trompettes; et un huitième, avec un encensoir fumant, dont la fumée représente les oraisons des saints. Raphaël dit au jeune Tobie (2) qu'il est un des sept premiers anges qui se tiennent en la présence du Seigneur. L'archange saint Michel est appelé ailleurs (3) un des premiers princes de la cour du Tout-Puissant : *Michael unus de principibus primis*. Ce nombre de sept anges principaux est semblable à ce que l'on voyoit dans la cour des rois d'Assyrie, de Chaldée et de Perse, où il y avoit sept grands officiers, qui étoient au-dessus de tous les autres (4).

Ce nombre de sept anges qui voient la face de Dieu s'est conservé dans les écrits des pères de l'Eglise, et dans ceux des Hébreux. Dans le Testament des douze patriarches, on les nomme *les anges de la face*; et dans la Vie de Moïse, *les yeux du Seigneur*. Saint Irénée (5), saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien (6) et Arétas les reconnoissent. Saint Jérôme contre Jovinien, semble les mettre à la tête des sept chœurs des anges; car il n'en reconnoit que ce nombre dans la hiérarchie céleste.

Le nom d'*ange* ou *angelus*, marque une des principales fonctions des esprits bienheureux. Ce mot signifie envoyé, ambassadeur, messager; et il répond exactement à la signification de l'hébreu *Malach* (7). Saint Paul les appelle quelquefois (8) des esprits employés au service du Seigneur, *administratorii spiritus*. Dieu les envoie annoncer la naissance des grands hommes, comme d'Isaac, de Samson, de Jean-Baptiste et de Jésus-Christ même, Dieu et homme. Ils sont députés pour conduire et protéger ses amis; ainsi Raphaël fut envoyé à Tobie. Ils sont aussi députés pour exercer sa justice contre les méchans; comme ceux qui furent envoyés à Sodome, et l'ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nés dans l'Égypte, et l'ange du Seigneur, qui détruisoit les troupes de Sennachérib. Enfin il les fait partir pour annoncer ses volontés aux prophètes et aux serviteurs de Dieu; comme ceux qui furent députés à Abraham, à Agar, à Daniel, à Zacharie, etc.

(1) *Apoc.* viii. 2. 3. — (2) *Tob.* xii. 15. — (3) *Dan.* x. 13. — (4) *Esth.* i. 14. 1. *Esdr.* vii. 14. et 3. *Esdr.* viii. 12. — (5) *Iren. apud Clem. Alex. lib. vi. Stromat.* — (6) *Cyprian. adversus Judæos, l. i. art. 20.* — (7) ἄγγελος. מַלְאָכִים — (8) *Hebr.* 1. 14. Λειτουργικά πνεύματα εἰς διακονίαν ἀποστέλλόμενα.

En qualité d'ambassadeurs de Dieu, ils prennent souvent le nom du Seigneur, *Elohim* (1); et quelquefois même celui de *ΚΕΡΟΥΑΗ* (2), ce nom sacré et incommunicable; mais ce n'est que quand ils parlent en son nom. La conformité des fonctions qu'exercent les anges et les prophètes, a souvent fait donner aux prophètes le nom d'*anges du Seigneur*. Par exemple, dans le livre des Juges (3), il est dit que *l'ange du Seigneur*, c'est-à-dire, le grand-prêtre ou un prophète, *vint au lieu nommé les Pleurans, et dit au peuple: Je vous ai tirés de l'Égypte, et vous ai fait entrer dans le pays que j'avois promis à vos pères. Et lorsque l'ange du Seigneur eut dit ces choses, ils commencèrent d'élever leur voix, et de pleurer*. Dans le même livre (4), *l'ange du Seigneur* qui maudit Méroz, n'est autre que Barac, ou le grand-prêtre, ou quelque prophète (5). Dans Malachie (6) le grand-prêtre est appelé *l'ange du Seigneur des armées*. Aggée se donne à lui-même ce nom: *Voici ce que dit Aggée, ange ou envoyé du Seigneur, dans les ambassades du Seigneur* (7). Eupolème dans Eusèbe, donne à Nathan le nom d'*ange* ou d'*envoyé de Dieu*. Malachie, le dernier des douze petits prophètes, et dont le nom signifie *ange du Seigneur*, n'est autre, suivant plusieurs savans interprètes, que le fameux Esdras, scribe de la loi.

Les anges sont dans le monde ce que les colonnes sont aux grandes maisons, selon la pensée de Philon (8); ils le soutiennent et l'embellissent. Il y en a qui président aux nations et aux états, suivant l'Écriture même. Saint Michel est reconnu pour l'ange du peuple de Dieu (9). Dans Daniel (10) il est parlé de l'ange de la Perse. Les interprètes croient que cet homme de Macédoine qui apparut à saint Paul (11), représentoit l'ange tutélaire de cette province. Moïse, dans le Deutéronome (12), suivant la version

(1) *Genes. xxxii. 28. et Exod. iii. 4. 6. et passim.* — (2) *Gen. xvi. 13. Exod. iii. 4. et seqq.* — (3) *Judic. ii. 1. et seqq.* — (4) *Judic. v. 23.* — (5) *Vide Cald. Serrar. et Comment. nostr.* — (6) *Malach. ii. 7.* — (7) *Agg. i. 13. Dixit Aggæus nuntius Domini de nuntiis Domini. (Hebr. angelus, vel legatus Domini, in legatione Domini.)* — (8) *Philo in Excerpt. Damasc. l. i. q. in Genes. Ὅτιον γὰρ κίονες οἰκίας θεῶν ὑπερείδουσι, οὕτω καὶ αἱ θεῖαι δυνάμεις τὸν σύμπαντα κόσμον, καὶ τοῦ ἀνθρώπου τὸ ἀριστόν, καὶ θεοφιλέστατον γένος.* — (9) *Dan. x. 21. Michael princeps vester.* — (10) *Dan. x. 13.* — (11) *Act. xvi. 9.* — (12) *Deut. xxxii. 8. Quando dividebat Altissimus gentes; quando separabat filios Adam. constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israel. lxx. Ὅτι διεμερίσαν ὁ ὑψίστος ἔθνη, ὡς διέστειπεν υἱοὺς Ἀδάμ, ἐποίησεν ὅρια ἐθνῶν κατὰ ἀριθμὸν ἀγγέλων Θεοῦ.*

des Septante, dit, que quand le Très-Haut a séparé les nations, et qu'il a dispersé les enfans d'Adam, il a fixé leurs limites selon le nombre des anges de Dieu. L'hébreu lit, Selon le nombre des enfans d'Israël. Mais les Hébreux et la plupart des pères (1) ont pensé que Dieu avoit créé les anges pour leur donner le gouvernement des provinces et des monarchies. Ils croient que ce partage s'exécuta principalement après la confusion arrivée à Babel; qu'alors chaque ange s'étant chargé de la nation qui lui étoit échue, eut soin de la conduire au pays que Dieu lui destinoit, et de lui apprendre la langue qu'elle devoit savoir. Théodoret (2) croit que chacun de nous a un ange gardien, mais que chaque nation a un archevêque tutélaire.

Les églises, les sociétés saintes, les lieux sacrés ont aussi leurs anges, suivant l'Écriture et les pères. « Le Seigneur » a confié la garde de son troupeau, non-seulement aux » évêques qu'il y établit, mais encore aux anges qu'il y a » destinés, dit saint Ambroise (3). » Ce sentiment ne lui est pas particulier; on le remarque dans Origène (4), dans saint Hilaire (5), dans saint Basile (6), dans saint Grégoire de Nazianze (7), dans saint Jérôme (8). Et pour ce qui est des lieux saints, où l'on offre les divins mystères: « Ne doutez point que l'ange ne s'y rencontre, dit saint » Ambroise (9), lorsque Jésus-Christ y est, lorsqu'on l'y » immole. » Tertullien (10) appelle l'ange de la prière, celui qui préside à l'Église, et qui offre à Dieu l'encens de nos oraisons. C'est peut-être par respect pour cet ange, que saint Paul veut que les femmes se voilent dans l'église, *propter angelos* (11). Saint Jérôme (12) explique des anges tutélaire qui quittèrent le temple de Jérusalem, ce que Josèphe raconte (13) que peu de temps avant la prise de cette ville, on entendit pendant la nuit une voix qui cria : *Sortons d'ici*. On voit même par quelques anciens, qu'ils

(1) Origen. homil. 35. in Luc. hom. 16. in Genes. et hom. 8. in Exod. Eus. l. iv. Demonstr. Epiph. hæres. 51. Chrys. hom. 3. in ep. ad Ephes. Cyrill. l. iv. contra Julian. Alii passim ex Latinis, ut Hilar. Hier. alii. — (2) Théodoret. in Dan. x. — (3) Ambros. in Luc. l. ii. Non solum episcopos ad tuendum gregem Dominus ordinavit, sed etiam angelos destinavit. — (4) Origen. in Luc. homil. 13 et 23. — (5) Hilar. in psal. cxxix. — (6) Basil. in Isai. pag. 854. et ep. 191. — (7) Nazians. orat. 31. et orat. 32. ad calcem. — (8) Hieronym. in cap. vi. Mich. et Matt. xviii. — (9) Ambros. in Lucam: Ne dubites assistere angelum, quando Christus assistit, quando Christus immolatur. — (10) Tertull. lib. de Orat. — (11) 1. Cor. xi. 10. — (12) Hieronym. in cap. lxvi. Isai. et epist. Padaulam et Eust. — (13) Joseph. lib. vi. de Bello, c. 31.

croyoient que les autels des églises avoient chacun un ange destiné à les garder.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les anges gardiens, qui sont destinés de Dieu pour nous conduire. Ce sentiment s'est toujours maintenu dans l'Eglise, comme un article de foi. Il n'en est pas de même de celui que nous venons de proposer sur les anges tutélaires des nations et des monarchies. On a trouvé que le passage du Deutéronôme, sur lequel il étoit principalement fondé, avoit un autre sens littéral. C'est pourquoi on ne s'est point tant intéressé à le soutenir. On peut consulter les commentateurs sur cela.

V.  
Nombre des  
anges.

Le nombre des saints anges nous est toujours représenté comme très-grand. Daniel (1) dit que s'étant approché du trône de l'Ancien des jours, il en vit sortir un fleuve de feu; et qu'un million d'anges le servoient, et cent millions assistoient en sa présence. Saint Jean, dans l'Apocalypse (2), dit qu'il vit autour du trône de l'Agneau une multitude d'anges, et qu'il y en avoit des milliers de milliers, et des myriades de myriades : la myriade est composée de dix mille. Et notre Sauveur dans l'Evangile (3), dit que son Père céleste pourroit lui donner plus de douze légions d'anges, c'est-à-dire, plus de soixante-douze mille anges. Toutes ces expressions désignent un nombre innombrable, et entièrement inconnu aux hommes. Le psalmiste (4) nous donne comme un effet de la toute-puissance de Dieu, qu'il connoisse le nombre des étoiles, et qu'il les appelle toutes par leur nom, comme un roi qui connoit tous ses soldats et tous les officiers de sa cour : et ailleurs (5), il dit que le char du Seigneur est accompagné de plusieurs milliers et millions d'anges.

Pour donner une idée de la multitude des anges comparée à celle des hommes, plusieurs anciens se sont servis de la parabole (6) des quatre-vingt-dix-neuf brebis, que le père de famille laisse dans les montagnes, pour aller chercher la centième qui s'étoit égarée. Cette centième brebis,

(1) Dan. vii. 10. *Millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei.* (Hebr. *Mille millium ministrabant ei, et myrias myriadum assistebant ei.*) — (2) Apoc. vii. 11. *Μυριάδες μυριάδων, καὶ χιλιάδες χιλιάδων.* — (3) Matt. xxvi. 53. — (4) Psalm. cxlvi. 4. — (5) Psalm. lxxvii. 18. *Currus Dei decem millibus multiplex, millia lætantium.* (Hebr. *Currus Dei, duo myriades, vel multæ myriades, millia iterata.*) — (6) Matt. xviii. 12. *Luc. xv. 4.*

disent les pères, marque les hommes; les quatre-vingt-dix-neuf qui sont demeurées ensemble, marquent les anges fidèles qui sont demeurés dans le ciel. *Ovis una, homo intelligendus est*, dit saint Hilaire, *et sub homine una universitas sentienda est... nonaginta novem non errantes, multitudo angelorum celestium opinanda est* (1). On voit ce même sentiment dans saint Ambroise (2), dans saint Grégoire de Nyse (3) et dans saint Cyrille de Jérusalem (4).

D'autres (5) ont formé ce raisonnement, pour faire connoître le grand nombre des anges: Il est naturel de juger du nombre des habitans d'une ville, par la grandeur et l'étendue de cette ville. Or, la terre comparée au ciel et à l'air, n'est que comme un atome comparé à la terre; on doit donc conclure que le nombre des anges qui sont les habitans du ciel et de l'air est infiniment plus grand que celui des hommes. Tite de Bostrès (6), sur ces paroles de Jésus-Christ, *Ne craignez point, petit troupeau*, dit que tous les hommes qui ont été et qui seront, sont compris sous ce nom de *petit troupeau*, comparé à la multitude innombrable des anges. L'auteur de la céleste Hiérarchie, connu sous le nom de saint Denys l'aréopagite (7), dit que le nombre des anges est tel qu'on ne peut le compter; et qu'il n'y a rien qui l'égalé dans tout le reste de la nature. Enée de Gaze (8) dit que le ciel ou l'air est plein d'anges et de démons; que la terre, la mer, et ce qui est sous la terre, en est tellement rempli, qu'il n'y a aucun vide, pas même pour mettre un doigt ou un épi; et que quand Dieu voudroit que les hommes véussent dix mille ans, le nombre des âmes des hommes qu'ils produiroient, n'égaleroit jamais le nombre des anges et des démons. Un ancien oracle rapporté par Lactance (9), dit que les démons parcourent de toutes parts et la mer et la terre, et sont accablés sous le fouet du Tout-Puissant.

Pour parler à présent du nombre des démons comparé à celui des anges, quelques-uns ont prétendu que le tiers des anges étoit tombé dans la révolte: ils se fondent sur ce

(1) Hilar. in Matt. can. 18. — (2) Ambros. in Luc. l. 7. c. 15. — (3) Nyssen. l. II. contra Eunom. — (4) Cyrill. Catech. 15. — (5) Cyrill. Jeros. loco citat. Didymus Cæcus apud Maxim. ad cap. 14. Dionys. de celesti Hierarchia. — (6) Tit. Bostr. ad Luc. XII. — (7) Dionys. de celesti Hierarch. c. 14. — (8) Ené. Gazæ in Bibl. P. P. Μεστος δ' αἰθήρ ἀγγέλων τε καὶ δαιμόνων. Πλήρης μὲν ὁ ἀὴρ, πλήρης δὲ καὶ ἡ θάλασσα, καὶ τὰ ὑπὸ γῆν πάντα, etc. — (9) Lactant. l. 1. c. 6.

Δαίμονες οὐ φοβήσονται περὶ χθόνα, καὶ περὶ πόντον  
Ἀκάματοι, δάμνανται ὑπὸ μάστιγι Θεοῦ.

passage de l'Apocalypse (1), où il est dit que le dragon a entraîné en terre avec sa queue la troisième partie des étoiles du ciel. Et comme plusieurs auteurs très-graves (2) enseignent que les hommes prédestinés remplaceront les anges apostats, il s'ensuivroit de là que le nombre des hommes sera beaucoup plus grand que celui des anges, puisqu'il est certain qu'il y aura beaucoup moins que le tiers des hommes de prédestinés. Saint Augustin (3), en quelque endroit doute même si le nombre des hommes prédestinés ne surpassera pas celui des anges apostats. Ainsi il ne croyoit pas que le nombre des anges ni des démons fût aussi grand que le veulent les auteurs qu'on a cités ci-devant. Saint Grégoire pape (4), le maître des Sentences (5), et Guillaume évêque de Paris (6), qui ont cru que le nombre des prédestinés à la gloire égaleroit celui des anges fidèles, sont encore moins favorables au sentiment qui multiplie les anges à l'infini. Mais dans ces matières, le plus sûr est de penser et de parler sobrement, et de ne vouloir pas en trop savoir.

VI.  
Subordina-  
tion des an-  
ges.

Toute l'antiquité reconnoît qu'il y a entre les anges beaucoup de subordination, et que leur nombreuse compagnie est distribuée en plusieurs chœurs; mais cette subordination ne nous est connue que très-imparfaitement. Les Hébreux reconnoissent saint Michel comme le premier des archanges, le chef des armées du ciel, et le tutélaire du peuple d'Israël sur la terre. Ils croient que c'est lui dont il est dit dans l'Exode : *Mon ange marchera devant vous, et mon nom est en lui* (7); que c'est lui qui apparut à Josué, et devant qui ce général du peuple de Dieu se prosterna (8). Ils lui donnent d'ordinaire le nom de *Metatron*, que l'on croit (9) être le même que *Metator*, nom latin, qui signifie cet officier de l'armée romaine qui avoit soin de marquer les campemens. Saint Michel étoit le conducteur de l'armée d'Israël dans le désert. C'étoit lui qui marquoit le lieu du camp, et le temps auquel il falloit camper ou décamper. Ils ajoutent qu'il fait dans le ciel l'office de médiateur, et qu'il est le seul par qui l'on peut avoir accès

(1) Apoc. xii. 4. — (2) Augustin. *Enchirid. c. 29; et lib. xxii. de Civit. c. 1.* Anselm. *l. 1. cur Deus homo, c. 18.* Isid. *r. de summo bono, c. 11.* Mos. Barceph. *lib. de Paradiso, parte 1.* — (3) *Enchirid. c. 29.* — (4) Greg. Mag. *homil. 34. in Evang.* — (5) Lombard. *in 2. dist. 9.* — (6) Guilelm. Paris. *in 2. part. de univers. c. 18.* — (7) Exod. xxiii. 21.-23. — (8) Jos. v. 13. — (9) Buxtorf. *Voyez Basnage, Hist. des Juifs, tom. 4. liv. vi. c. 9. art. 9. 10. édit. de Paris.*

auprès de Dieu. Ils lui donnent aussi le nom de *grand scribe*, parce qu'il tient registre des mérites du peuple d'Israël, et qu'en cette qualité il a droit de s'asseoir dans le ciel, pendant que tous les autres anges demeurent debout : prérogative singulière qui leur donne lieu de débiter bien des rêveries. L'église chrétienne, à l'imitation de la Synagogue, honore saint Michel comme son chef, et comme celui qui présente les âmes au jugement de Dieu.

Les Hébreux (1) reconnoissent dix rangs ou dix chœurs des anges, qu'ils expriment sous les noms, 1° d'*animaux saints*, comme ceux qui apparurent à Ezéchiel; 2° de *roues*, qui portoient le chariot du Seigneur; 3° de *lions de Dieu*, ou de force surnaturelle; 4° de *chasmalim*, c'est le nom hébreu de ce métal précieux qui étoit de l'or mêlé avec une cinquième partie d'argent, et nommé *electrum*; 5° de *séraphins* ou brûlans, tout de feu; 6° d'*anges*, envoyés, ambassadeurs; 7° d'*elochim*, dieux; princes; 8° de *fils des dieux*; 9° de *chérubins*, ou figures composées; 10° d'*hommes*, parce que souvent ils apparoissent sous la forme d'hommes, et que dans l'Écriture il sont d'ordinaire désignés sous ce nom.

Les pères de l'Église ont été fort partagés sur le nombre et sur l'ordre des chœurs des anges et de la hiérarchie céleste. La plupart (2) ont cru que l'Apôtre dans les endroits où il parle des *trônes*, des *puissances*, des *dominations*, des *principautés*, n'a rapporté qu'une partie des noms des anges, et qu'il y en a plusieurs autres dont il n'a pas voulu parler, et qui sont compris dans l'Écriture sous le nom général d'*armée du ciel*, et que c'est ce que saint Paul a voulu insinuer, lorsqu'il a dit que *Dieu est au-dessus de tout nom, qui est appelé non-seulement dans ce siècle, mais aussi au siècle futur* (3). Depuis le premier ange jusqu'à l'homme, il y a une infinité de degrés de créatures raisonnables, dont l'homme est la dernière selon Origène (4).

Les autres pères (5) ont reconnu dans les épîtres de l'Apôtre aux Romains et aux Éphésiens, certains ordres des intelligences célestes. Mais on ne voit point qu'avant l'auteur des livres de la Hiérarchie, cités sous le nom de saint

(1) Maimon. *fundam. legis*, c. 11. — (2) Hieron. in *Ephes.* 1. *Chrys. homil.* 4, de *incomprehensib. Dei. Nat. et homil.* 5. *contra anom. et homil.* 3. in *ep. ad Ephes.* Vide Orig. l. 1. de *Princip.* c. 5. et in *Joan.* edit. Huet, pag. 32. Theodorot. *Oëcum. Theoph.* in *ep. ad Ephes.* 1. — (3) *Ephes.* 1. 21. — (4) Origen. in *Joan.* p. 69. edit. Huet. — (5) Vide, si placet, PP. apud Petav. *lib. 11. de Angel.* lib. 11. c. 1.

Denys l'aréopagite (1), et saint Grégoire-le-Grand (2), le nombre en ait été fixé à neuf chœurs, comme il l'a été depuis dans les écoles de théologie. Avant ce temps, les uns en mettoient huit, et les autres sept (3). Saint Paul même n'est pas uniforme dans le rang qu'il donne aux chœurs des anges dont il nous parle. Saint Grégoire-le-Grand et l'auteur de la céleste Hiérarchie ne sont pas d'accord entre eux sur l'arrangement des chœurs des anges. Saint Grégoire préfère l'ordre marqué dans l'épître aux Colossiens, 1. 16. L'auteur de la céleste Hiérarchie suit celui de l'épître aux Éphésiens, 1. 21. Voici comme il les arrange suivant son système. Il y a trois hiérarchies, et autant d'ordres d'anges dans chaque hiérarchie. Dans la première, sont compris les *seraphins*, les *chérubins* et les *trônes*; dans la seconde, les *dominations*, les *vertus* et les *puissances*; dans la troisième, les *principautés*, les *archanges* et les *anges*.

Nous ne pouvons nous étendre sur les fonctions et sur les différences de ces divers degrés; ce sont des choses trop au-dessus de notre portée: nous remarquerons seulement que toutes ces dénominations de *trônes*, de *puissances*, de *principautés*, etc., sont imitées de l'ordre qui se remarque dans les états temporels, où l'on voit des monarques puissans; qui ont sous eux des vice-rois, des princes, des gouverneurs, des magistrats et d'autres officiers, qui sont les dépositaires de la puissance, et les exécuteurs des ordres du souverain, chacun à proportion de ce que le monarque veut leur en confier.

VII.  
Langage des  
anges.

Puisque les anges sont des substances spirituelles et intellectuelles, employées de Dieu pour son service, pour le louer, et pour manifester ses volontés aux hommes, il faut qu'ils puissent faire connoître ce qu'ils ont dans l'esprit et dans la volonté; et c'est ce que l'on appelle leur langage; car on ne doit pas s'imaginer qu'ils aient une langue, ou qu'ils articulent des paroles pour se faire entendre, comme le remarque saint Jean Chrysostôme (4). Mais on doit concevoir qu'ils ont entre eux une manière de s'expliquer qui leur est propre, et qui est fort différente

(1) Dionys. de celesti Hierarch. c. 6. et seqq. — (2) Grég. homil. 84. in Evang. — (3) Hieron. lib. 11. contra Jovin. Basil. c. 16. de Spiritu Sancto. Casar. Dialog. 1. quest. 44. — (4) Chrys. in 1. Cor. xiii. Γλώσσαν ἀγγέλων ἰσχύαθα φῶσι, οὐχὶ σῶμα περιτιθεῖς ἀγγέλοις. Ἀλλὰ ὃ λέγει τοιοῦτον ἐστὶν. Κἀν οὕτω φέρεσθαι ὡς ἀγγέλοις νόμος πρὸς ἀλλήλους διαλέγεσθαι.

de celle dont les hommes se servent ; et lorsque saint Paul a dit dans la première épître aux Corinthiens : *Quand je parlerois le langage des hommes et des anges, si je n'ai point la charité, je suis un airain sonnante et une cymbale retentissante* (1) ; il n'a voulu marquer autre chose , sinon : Quand j'aurois toute l'éloquence dont un homme est capable , et toute la facilité qu'un ange a de faire connoître à un autre ange ce qu'il pense (2), tout cela ne me serviroit de rien pour mon salut sans la charité.

Mais encore quelle est la manière dont les anges se parlent entre eux ? Comment Isaïe et Ezéchiel ont-ils entendu les anges qui louoient le Seigneur (3) ? Comment Dâniel et Zacharie (4) les ont-ils entendus se parler l'un à l'autre ? Quelques-uns (5) se sont imaginé que la langue hébraïque , comme la plus courte et la plus expressive de toutes les langues , étoit celle dont se servent les anges , et dont se serviront les bienheureux dans le ciel. Les rabbins (6) parlent d'un Juif nommé Jochanan, fils de Zochaï , qui se vançoit de savoir la langue des anges et des démons , parce qu'il exorcisoit les uns, et conjuroit les autres. Un autre rabbin disoit que les anges parloient par leurs ailes, parce qu'il est dit dans Ezéchiel : *J'entendis la voix de leurs ailes* (7). On sait ce que les profanes (8) ont dit de la langue des dieux, dont ils se servent dans le ciel, et qui est fort différente de celle des hommes sur la terre. Les théologiens croient qu'après la résurrection, tous les bienheureux parleront une langue commune dans le séjour de l'éternité. Les anciens (9) ont fort désapprouvé Théodore de Mopsueste, qui prenoit à la lettre ce qui est dans l'Écriture, que Dieu avoit parlé, et qui attribuoit aux anges un langage sensible.

Mais tout cela ne résout pas notre difficulté. Personne aujourd'hui n'ira nous dire que les anges parlent hébreu, ni qu'ils profèrent des paroles à la manière des hommes, lorsqu'ils s'entretiennent entre eux. S'ils ont parlé aux hommes un langage ordinaire, c'est pour eux un cas fort sin-

(1) 1. Cor. xiii. 1. — (2) Theophyl. Ἀγγέλους δὲ γλώσσα ἢ νοερά πρὸς τὸ ἀλλήλους διαδιδόναι τὰ θεῖα νοήματα δύναις. — (3) Isai. vi. 3. Ezech. iii. 12. — (4) Dan. viii. 15. 16. et xii. 7. Zach. i. 9. 10. 11. — (5) Vide Scipion. Scambut. Archiv. vet. Test. lib. 1. art. 4. — (6) Vide Ligfoot in 1. Cor. xiiii. 1. — (7) Ezech. i. 24. Et audivi sonum alarum. (Hebr. vocem alarum eorum). — (8) Homer. Iliad. Plato in Phædro. Dio. Chrys. serm. Πρώτης. Et serm. Περὶ οὐρανῶν. Et Maxim. Tyr. Dissert. 26. — (9) Vide Philopon. de mundi opific. c. 12. Nyssen. lib. xii. contra Eunom. p. 349.

gulier, et une opération toute miraculeuse. Philoponus (1) et quelques nouveaux commentateurs (2) ont cru qu'il y avoit dans les paroles qu'on a citées de saint Paul, une espèce d'hyperbole ; comme si l'on disoit : Quand j'aurois une langue angélique, et quand je parlerois aussi divinement que pourroit parler un ange, s'il avoit un langage qui lui fût propre ; et cette explication est certainement fort naturelle et fort littérale ; mais elle ne satisfait que pour le passage qui a été cité de saint Paul.

Théodore (3) dit que le langage des anges n'est point une chose sensible, mais intellectuelle : c'est une pure opération de leur esprit et de leur volonté, par laquelle ils veulent se communiquer réciproquement leurs pensées. Saint Grégoire-le-Grand (4) dit que Dieu parle aux anges, en leur découvrant ce qu'il y a de caché en lui, et leur inspirant une forte et douce inclination d'exécuter ce qu'il demande d'eux ; et que les anges parlent à Dieu, lorsqu'en contemplant sa grandeur et sa majesté, ils sont ravis en admiration en sa présence ; qu'enfin les ames ou les esprits parlent entre eux par leurs désirs : *Animarum verba, ipsa sunt desideria*. Le prêtre Philippe, auteur du commentaire sur le livre de Job (5), dit que ces colloques des anges ne sont autres que leurs volontés réciproques ; et c'est aussi le sentiment de saint Thomas (6) et d'Albert-le-Grand. Ils ne conçoivent point d'autre manière dont un ange parle à un autre, que l'action de leur volonté, qui veut se manifester à celui auquel nous disons qu'ils parlent : *Per voluntatem conceptus mentis angelicæ ordinatur ad alterum*. Cela sera toujours assez obscur à notre égard. Mais on ne doit pas, dans une matière comme celle-là, demander la même évidence qui se rencontre dans les opérations dont nous avons quelque expérience, et qui se passent au dedans de nous-mêmes.

VIII.  
Culte des  
anges.

Le culte des anges est très-ancien parmi les Juifs ; je parle de ce culte qui consiste à les honorer, à leur adresser nos prières, comme aux ministres du Seigneur, qui sont

(1) *Philopon. demundi opific. cap. 12.* Οὐκ εἰδὼς ὑπερβολὴν εἶναι τὸ σῆμα, καὶ ὑπέδειξεν, ὅς ἐι καὶ γλῶσσα καὶ διαλέκτος ὑπῆρχε τοῖς Ἀγγέλοις. — (2) *Est. Tir. Men. Sclater. Pisc. alii.* — (3) *Theodoret. in 1. Cor. xiii. 1.* Ἀγγέλων δὲ γλῶττιας εὐχ αἰσθῆτας λέγει, ἀλλὰ νοησῶς τίνας δι' ὧν καὶ τῶν ὄλων ἡμῶν οὐσι Θεῶν, καὶ ἀλλήλοις προσδιηγόνται. — (4) *Gregor. Magn. lib. 11. Moral. c. 15.* — (5) *Philipp. in Job. lib. 11. c. 24.* Collocationem angelorum æstimo mobilem quemdam voluntatum fuisse consensum, potius quam sonora colloquia. — (6) *D. Thom. 1. parte, quæst. 107. art. 1.*

les médiateurs entre lui et nous ; à leur donner des preuves de notre reconnoissance et de notre profonde vénération. Abraham se prosterne devant ceux qu'il reçoit dans sa tente (1), et Daniel devant celui qui se présente à lui sur le Tigre (2). Le Seigneur ordonne aux Israélites de craindre et de respecter l'ange qu'il leur donne pour les conduire (3). Jacob prie avec larmes celui contre qui il avoit lutté, de lui accorder sa bénédiction (4). Étant au lit de la mort, il prie l'ange qui l'a toujours conduit et protégé, de bénir ses petits-fils Éphraïm et Manassé (5).

Philon (6) parle des anges, comme des entremetteurs et des médiateurs entre Dieu et les hommes, qui portent les faveurs et les graces de Dieu aux hommes, et qui représentent les besoins des hommes à Dieu. Ils sont comme les yeux et les oreilles du Tout - Puissant, qui voient tout et qui écoutent tout ; qui portent aux hommes les commandemens de Dieu, et qui rapportent à Dieu les prières des hommes. Joseph (7) témoigne que les esséniens faisoient promettre par serment à ceux qu'ils recevoient dans leur secte, qu'ils conserveroient soigneusement les noms des anges. Cela fait juger qu'apparemment ils leur rendoient un culte particulier. Saint Paul dit aux Colossiens : *Que personne ne vous fasse perdre le prix de votre course en vous séduisant par une humilité affectée et par un culte superstitieux des anges ; se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point, étant enflé par les fausses imaginations d'un esprit charnel* (8). C'étoient les faux docteurs du judaïsme qui inspiroient ces sentimens aux nouveaux convertis.

L'ancien auteur du livre apocryphe de la prédication de saint Pierre (9), fait dire à cet apôtre que *les Juifs adorent les anges et les archanges, et observent superstitieusement*

(1) *Genes. xviii. 2.* — (2) *Dan. x. 5. 9.* — (3) *Exod. xxiii. 21.* — (4) *Genes. xxxii. 26.* — (5) *Genes. xlviii. 16.* — (6) *Philo de Gigantib. pag. 286.* Ἀγγέλους τοῦς τῆς ἀγαθῆς προσήκειας προϊδεντάς τινας ἀνθρώπων πρὸς Θεόν, καὶ Θεοῦ πρὸς ἀνθρώπους, ἀσύλους καὶ ἱερούς, διὰ τὴν ἀνυπατίαν καὶ παγκάλην ταύτην ὑπηρεσίαν. *Idem, de Plant. Noe, p. 216.* Δυνάμεις προϊδουμένας, καὶ παραγμιλλούσας τὰ τε παρὰ τοῦ ἡγεμόνος τοῖς ὑπηκόοις ἀγαθὰ, καὶ τῶ βασιλεῖ ὅ εἰσὶν ὑπήκοοι χριστοῖ. *Idem, de somniis, pag. 586.* Ἐσπερ μεγάλου βασιλέως ὀφθαλμοὶ καὶ ὅτα, ἀφορῶσαι πάντα, καὶ ἀνούουσαι.... τὰς τοῦ Πατρὸς ἐπιτελεύσεις τοῖς ἐχθροῖς, καὶ τὰς τῶν ἐχθρῶν χριστοῦ τῶ Πατρὶ διαγγέλλουσι. — (7) *Joseph. de Bello, l. ii. c. 12.* — (8) *Coloss. ii. 18.* *Nemo vos seducat (Gr. præmio defraudet) volens in humilitate et religione angelorum, (per ea) quæ non vidit, ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ.* Voyez le commentaire de D. Calmet sur cet endroit. — (9) *Apud. Alex. lib. vi. Strom. p. 635. 636.*

*les mois.* Celse (1) accusoit les Juifs d'adorer non - seulement les anges , mais aussi le ciel. Origène soutient qu'ils n'adorent pas le ciel ; mais il ne nie pas qu'ils n'adorent les anges ; il l'assure même positivement dans son commentaire sur saint Jean (2). Il est certain par l'Évangile , qu'ils juroient par le ciel (3) ; et saint Jérôme assure qu'ils juroient aussi par les anges (4). Philon insinue qu'ils rendoient quelque espèce de culte aux anges ; puisqu'après avoir dit que les anges , les démons et les ames des hommes ne diffèrent entre eux , que par leurs fonctions , et que ce sont des noms différens d'une même chose , il ajoute que cette connoissance nous décharge du fardeau insupportable des superstitions (5). De quelles superstitions , sinon celles qui régnoient parmi le peuple peu instruit de ces choses ?

Les Juifs modernes soutiennent qu'ils ne rendent aucun culte aux anges ; et Joseph Albo met au nombre des errans , ceux qui font mention des anges dans leurs prières : ils disent anathème dans leur catéchisme à celui qui demandera quelque chose à un ange ou à une domination céleste. Kimchi soutient qu'on ne peut invoquer ni les anges , ni leurs chefs , comme Gabriël et Michel. Malgré tout cela , on prétend leur montrer qu'ils ont véritablement rendu quelque culte aux anges (6). Bartolucci (7) produit une litanie où les anges sont invoqués. M. Simon (8) cite une prière qu'ils adressent à l'ange gardien ; ils lui disent : *Soyez honoré , saint et vénérable ministre de Dieu , conservez-moi , assistez - moi.* Grisendi (9) allègue des passages tirés des Scolies de Gédalia sur Joseph Albo , qui prouvent la même chose.

L'Église chrétienne a imité la piété de la Synagogue envers les anges , comme elle a hérité de sa foi sur leur existence , et sur les secours que nous en recevons. Elle a toujours cru qu'ils offroient à Dieu nos prières ; saint Jean , dans l'Apocalypse , nous représente un ange avec un encensoir , dont la fumée s'élève vers Dieu ; et il nous avertit que

(1) *Apud. Origen. contra Cels. lib. v.* — (2) *Origen. in Joan. p. 212. edit. Huet.* — (3) *Matt. v. 34.* Voyez le commentaire de D. Calmet sur cet endroit. — (4) *Hieronym. in Matt. v. et q. 15. ad Algaiam.* — (5) *Philo de Gigantiib. p. 286.* — (6) Voyez Basnage , continuation de l'Histoire des Juifs , liv. vi ch. 10. — (7) *Bartolucci, Bibliot. Rabbinic. t. 1. p. 193.* — (8) Simon , préface sur Léon de Modène. — (9) *Grisendus apud Bartolucci , lib. 1. p. 206.*

c'est le symbole des oraisons des saints (1). Les pères (2) qui ont défendu contre les ennemis de notre religion le culte et le respect qu'on rendoit aux saints martyrs, ont en même temps défendu celui qu'on rendoit aux anges. Ils ont apporté les mêmes exceptions et les mêmes modifications à l'un qu'à l'autre. Ils ont déclaré que ce n'étoit point le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu, qu'ils rendoient aux saints anges et aux saints martyrs; mais un culte inférieur, subordonné et relatif. L'ange qui refuse l'honneur que saint Jean l'évangéliste vouloit lui rendre, et qui lui dit, *Gardez-vous bien de faire cela, car je suis votre conservateur, et celui des prophètes vos frères: c'est Dieu que vous devez adorer* (3); ne le refuse que pour rapporter à Dieu toute la gloire des vérités qu'il annonce. Le concile de Laodicée, cité par Théodoret (4), qui défend de s'adresser aux anges, en quittant la médiation de notre Seigneur Jésus-Christ, n'est que contre ceux qui préfèrent la médiation des anges à celle du Sauveur. Or, à Dieu ne plaise que nous approuvions ces sentimens.

## ARTICLE II.

### Des mauvais anges.

Les mauvais anges, ou les démons, nous sont ordinairement représentés dans l'Écriture comme composant un état dont Lucifer ou le diable est le prince. *Allez au feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges*, dit Jésus-Christ dans l'Évangile (5). Il est aussi appelé *le prince de ce monde* (6), *le prince des ténèbres* (7), *le chef des puissances de l'air* (8), *serpent* (9), *Belial* (10), *Béelzébub* (11), *Schammael* (12), *Béhémot* (13), *Satan* (14), *dragon* (15), *ange exterminateur* (16); toutes dénominations qui marquent non la nature, mais la malice et la cruauté de cet ennemi de Dieu et des hommes; car *diable* signifie calomniateur; *Satan*, adver-

I.  
Noms des  
mauvais an-  
ges.

(1) *Apocal. viii. 3. 4.* — (2) *Cyrril. Alex. lib. vi. contra Julian. p. 203. Aug. lib. xx contra Faust. c. 21. et lib. 1. contra Maximin.* — (3) *Apocal. xix. 10. xxii. 8. 9.* — (4) *Laodicen. apud Theodoret. in Coloss. ii. 18.* — (5) *Matt. xxv. 41.* — (6) *Joan. xii. 31.* — (7) *Ephes. vi. 12.* — (8) *Ephes. ii. 2.* — (9) *Genes. iii. 1. 13. 14. Apoc. xii. 9. xx. 2.* — (10) *2. Cor. vi. 15.* — (11) *Matt. x. 25. xii. 24. Luc. xi. 15. 18. 19.* — (12) Ce nom ne se trouve pas dans l'Écriture, mais dans les rabbins. — (13) Saint Grégoire entend sous ce nom le diable. *Béhémot* se lit dans *Job. xl. 10.* — (14) *Job. 1. 6. 9. 12. ii. 1. 2. 3. et 1. Par. xxi. 1. Zach. iii. 1. 2.* — (15) *Apoc. xii. 3. 9. xx. 2.* — (16) *Judith, viii. 25. et 1. Cor. x. 10.*

saire; *Béliat*, libertin, ou révolté, ou méchant; *Schammael*, exterminateur; *Béhémot*, est un nom qui signifie un grand animal, comme l'éléphant ou l'hippopotame, et que saint Grégoire-le-Grand a expliqué allégoriquement du démon. *Béelzébub* étoit le dieu des Accaronites, qui adoroient apparemment la mouche: *Béelzébub* signifie le dieu-mouche. *Lucifer* marquer l'étoile du matin; et on n'a donné ce nom au diable, qu'à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre ce que dit Isaïe de la chute et de l'orgueil du roi de Babylone (1), et celle du prince des démons révoltés. Les noms de *serpent* et de *dragon* parlent assez d'eux-mêmes, aussi-bien que ceux d'*esprit impur*, de *méchant*, d'*ange de mort*, d'*accusateur de nos frères*. On verra ci-après sur quoi est fondée la dénomination de *prince des puissances de l'air*.

Il est remarquable que dans les livres de l'Ancien-Testament écrits en hébreu, nous ne trouvons le nom d'aucun mauvais ange en particulier; mais seulement des noms généraux, qui marquent le chef de ces mauvais esprits. Tobie (2), qui écrivoit à Ninive après la translation des dix tribus au delà de l'Euphrate, nous apprend le nom d'*Asmodée*, qui fit mourir les premiers maris de Sara fille de Raguel; et depuis ce temps, nous n'en remarquons plus rien jusqu'au temps de notre Seigneur, où l'on voit le nom de *Béelzébub* donné dans l'Evangile au prince des démons. Mais il ne faut pas en conclure que les Juifs n'eussent point encore inventé les noms des diables. Le livre apocryphe d'Hénoch, écrit selon toutes les apparences avant Jésus-Christ, en contient un grand nombre.

II.  
Précis du li-  
vre d'Hé-  
noch.

On y raconte que les filles des hommes s'étant multipliées, les *Egrogori* ou veillans (c'est le nom que les Chaldéens donnoient aux anges) se dirent entre eux: Prenons des femmes parmi les filles des hommes. Ils étoient au nombre de deux cents, et *Sémexias* (3) étoit à leur tête avec dix huit autres, nommés 2. *Letarcuph*, 3. *Araciel*, 4. *Chababiel*, 5. *Orammanes*, 6. *Ramiel*, 7. *Sapsich*, 8. *Zaciel*, 9. *Balciel*, 10. *Azatzel*, 11. *Pharmarus*, 12. *Amariel*, 13. *Anagémas*, 14. *Thausael*, 15. *Samiel*, 16. *Sarinas*, 17. *Eumiel*, 18. *Tyriel*, 19. *Sariel*.

(1) Isaï. xiv. 12. — (2) Tobias, iii. 8. — (3) On plutôt, *Semiexas*, Σμηξας. En hébreu, שמיזש. Les rabbins appellent *Samchasai* et *Azael*, les deux princes des démons. Jonathan in *Genes*. vi. 4. Rab. Salomo in *Num*. xiii. 34.

Ils s'engagèrent tous par serment à faire tout ce qu'ils verroient faire à Sémexias leur chef. Ils prirent donc tous des femmes sur la terre, et commencèrent à se souiller par toutes sortes d'abominations. De ces mariages sortirent des géans, ces hommes monstrueux dont toute l'antiquité à tant parlé.

*Azalzel*, le dixième de ces mauvais anges, enseigna aux hommes à fabriquer des armes, et à fondre les métaux, pour en faire de la monnoie, et des ornemens de femmes. Il leur montra aussi l'usage du feu et des pierreries. *Sémexias* apprit aux géans à employer leurs forces, et à remuer leurs passions. *Pharmarus* leur montra la force des herbes et des poisons, les enchantemens, les fascinations, et les moyens de rendre tout cela inutile, lorsqu'ils voudroient en empêcher les effets. *Balciel* enseigna l'astronomie; *Chababiel*, l'astrologie; *Zaciel*, la divination par la vue de l'air; *Araciel*, les signes de la terre; *Sapsich*, ceux de la lune. Telles furent les inventions que ces anges rebelles enseignèrent à leurs femmes et à leurs enfans; et de là ce déluge de maux qui fondit sur la terre.

Les bons anges chefs de l'armée du ciel, *Michel*, *Raphael*, *Gabriel* et *Uriel*, informés des désordres que ces révoltés avoient commis dans le monde, en portèrent leurs plaintes au Tout-Puissant, qui leur donna ses ordres pour arrêter les progrès de ces dérèglemens. Il dit à *Uriel*: Allez vers Noé, fils de *Lamech*, et dites-lui de se cacher pour un temps, parce que je dois envoyer sur la terre un déluge qui fera périr tout ce qui est sur sa superficie. Instruisez-le de ce qu'il a à faire pour se préserver de ce malheur, afin qu'il devienne le père d'une race nouvelle. Le Seigneur dit ensuite à *Raphael*: Allez, liez *Azalzel*, et le jetez dans les ténèbres; ouvrez le désert qui est dans le désert de *Dudaël*, et jetez-y ce méchant; amassez sur lui un monceau de pierres brutes et raboteuses; couvrez-le de ténèbres; fermez-lui les yeux, et au jour du jugement il sera jeté dans le feu; et réparez le mal que les *veillans* ont causé sur la terre par le mystère d'iniquité qu'ils ont enseigné à leurs femmes et à leurs enfans. Dieu dit ensuite à *Gabriel* de marcher contre les géans, fils des *veillans*, de les commettre les uns contre les autres, afin qu'ils s'entre-tuassent, et qu'il n'en demeurât aucun sur la terre. Enfin il dit à *Michel* de lier *Sémexias*, et les autres qui lui étoient attachés. Il ajouta: Et lorsqu'ils auront été témoins de la mort violente

des géans leurs fils , qu'ils demeurent enchainés dans les forêts pendant soixante-dix générations, jusqu'au jour du jugement dernier. Alors ils seront précipités dans le chaos éternel, et dans le feu qui ne s'éteindra jamais. Les hommes qui seront tombés dans les désordres, et qui auront mérité la condamnation, seront précipités avec eux dans ces ténébreux cachots.

On voit dans ce livre le sentiment de quelques anciens Juifs sur la chute des mauvais anges, et sur le temps de leur supplice. Ce récit suppose, 1° que la chute des anges rebelles n'est arrivée que vers le temps du déluge, et à l'occasion des filles des hommes, dont les anges étoient devenus amoureux; 2° qu'ils sont corporels et capables d'engendrer, même avec des personnes d'une nature différente de la leur; 3° que les mauvais anges sont liés et enfermés dans des déserts, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du jugement, et qu'alors seulement ils seront jetés dans l'enfer avec les damnés.

Il y a dans tout cela presque autant d'erreurs que de mots, mais des erreurs très-anciennes, dont on voit encore des vestiges dans les écrits des docteurs juifs et dans les anciens pères, qui avoient donné trop d'autorité à ce livre d'Hénoch (1). Il est certain que le démon étoit déjà déchu de son état de grace et de gloire, lorsqu'il vint pour tenter Eve. L'opinion qui fait les anges corporels, sensibles à l'amour des femmes et capables d'engendrer, est insoutenable. Enfin on ne peut douter, d'après les textes de l'Écriture et les décisions de l'Église, que les démons ne soient dès à présent tourmentés dans l'enfer : mais il faut examiner ces choses plus à fond.

III.  
Création des  
mauvais an-  
ges.

Le sentiment commun des pères (2) et des théologiens, est que les anges furent tous créés de même nature au commencement, et que la différence qu'il y a entre les bons et les mauvais anges, ne vient pas de la part de Dieu, qui n'a fait que de bonnes créatures, mais de la malice et de la corruption des anges rebelles, qui abandonnèrent leur rang (3), et qui étant tombés dans l'orgueil et dans l'amour de l'indépendance, déchurent de l'état de bon-

(1) Voyez la *Dissertation sur le livre d'Hénoch*. Elle sera placée à la tête de l'épître de saint Jude, tom. xxiii. — (2) *Vide Aug. lib. xii. de Civit. c. 1. Basil. de Spiritu Sancto, cap. 20. Nazianz. orat 38. Nyssen. orat. Catech. c. 6. Chrys. homil. 22. in Genes. Theodoret. orat. 3. contra Græcos, et alii plures.* — (3) *Judas ψ 6. Non servaverunt suum principatum.*

heur et de gloire , où ils avoient été créés. On a vu ci-devant le sentiment de Philon (1) , qui croit que les bons anges, les démons et les ames des hommes ne diffèrent que de nom; et celui de Josèphe (2) , qui veut que les démons qui obsèdent les hommes, ne soient autres que les ames des méchans, lesquelles ayant quitté le corps qu'elles animoient, se saisissent de quelque autre corps vivant, dans la crainte de tomber dans l'abîme, où elles doivent souffrir des supplices éternels.

Les docteurs hébreux sont partagés sur la nature et sur l'origine des démons. Les uns les croient corporels, distingués entre eux par la différence des sexes, capables d'engendrer leurs semblables, de se multiplier, et sujets à la mort. D'autres (3) croient qu'ils furent créés spirituels, Dieu n'ayant pas eu le loisir de leur donner des corps, parce que le sabbat commença dans le moment qu'il alloit les former. D'autres soutiennent qu'ils sont nés de la conjonction de *Sammael* prince des démons, avec Eve; avant qu'Adam la connût. Il y en a qui les font fils d'Adam même; et d'autres qui leur donnent différentes mères: par exemple, *Noëma*, sœur de Tubalcaïm (4) (ils prétendent qu'elle étoit d'une rare beauté, et qu'elle est encore vivante); et une autre nommée *Lilith*, laquelle s'étant séparée d'Adam son mari, s'envola; et ne voulut plus habiter avec lui. Trois anges furent envoyés après elle; mais *Lilith* ne voulut pas revenir avec son époux. Ce que ces anges purent obtenir d'elle, fut qu'elle ne tueroit pas les enfans dans les lieux où se trouveroient écrits les noms de ces trois anges, qui sont *Sennoï*, *Sansennoï* et *Samangeloph*. Ils la quittèrent donc, en lui donnant leur malédiction, en vertu de laquelle il lui meurt tous les jours cent démons, qui sont ses enfans. Les Juifs, pour garantir la chambre des femmes accouchées de la cruauté de *Lilith*, qui ne cherche qu'à tuer les enfans nouveau-nés, écrivent d'ordinaire sur la paroi: *Qu'Adam et Eve se trouvent ici, et que Lilith en soit bannie*; et sur la porte, on écrit les noms des trois anges dont on a parlé; *Sennoï*, *Sansennoï* et *Samangeloph*,

Ils croient que le démon qui séduisit Eve étoit *Sammael*,

(1) Philo, de Gigantib. p. 286. Ψυχὰς οὐκ δαίμονας, καὶ ἀγγέλους, ὀνόματα μὲν διαφέροντα, ἐν δὲ καὶ τοῦτον ὑποκείμενον διανοηταίς, ἅχθως βαρύντατον ἀπεθήσθη δεισιδαιμονίαν. — (2) Joseph. de Bello, l. vii. c. 25. — (3) Bereschit. Rab. sect. 7 pag. 9. col. 3. Manasse-Ben-Israel, de creatione, problem. 23. — (4) Genes. iv. 22.

le prince des démons, lequel étant venu à Eve monté sur le serpent, la séduisit, abusa d'elle, d'où elle conçut, et enfanta Caïn. Quelques-uns (1) ajoutent à tout cela qu'*Axa* et *Azael* chassés du ciel par le sceptre de fer, descendirent dans l'abîme, et trouvèrent ensuite le secret d'en sortir par le moyen de l'air dont ils s'enveloppoient dans tous les lieux où ils passaient et dont ils se formèrent des corps, qui leur servirent pour se marier. Ils produisirent ce grand nombre de prosélytes, qui se trouvèrent avec les Israélites au sortir de l'Égypte (2), et qui furent si souvent les auteurs ou les promoteurs de la rébellion, du murmure et de l'idolâtrie des Israélites dans le désert.

On comprend bien, sans qu'on en avertisse, que tout cela est chimérique et fabuleux; et on doit même aux Hébreux cette justice, de croire que les plus raisonnables d'entre eux n'ont que du mépris pour ces puérités. Maimonide (3) dit clairement que les démons n'ont ni corps ni matière, et que ce sont des substances toutes distinguées du corps, quoique son scoliaste (4) enseigne comme un article reçu communément parmi les Juifs, que les démons ont des corps composés de deux élémens, apparemment de l'air et du feu. Chacun de ces docteurs a ses opinions particulières, comme il arrive dans les écoles ordinaires. Mais il y a cette différence entre eux et nos théologiens, que ceux-ci sont fixés dans les matières de foi et dans les articles essentiels par une autorité supérieure, qui est celle de l'Écriture, de la tradition et de l'Église; au lieu que les rabbins livrés à leur imagination et à leur liberté, s'évanouissent dans leurs pensées, et donnent impunément aux choses les plus sérieuses un air ridicule, par le tour fabuleux dont ils les revêtent.

Au reste les rêveries qu'on a débitées sur l'origine des démons ne sont point nouvelles, et nous en voyons des traces dans les plus anciens pères de l'Église. La plupart en écrivant contre les païens, ont supposé que les démons étoient environnés de corps aériens; mais souillés et impurs; et que leur nourriture ordinaire étoit la fumée des sacrifices, l'odeur des chairs brûlées, la graisse et le sang des victimes offertes aux faux dieux, c'est-à-dire à eux-mêmes, qui étoient le principal objet du culte des idolâtres.

(1) *Rab. Eliezer. in Pirke, c. 7.* — (2) *Exod. xii. 58.* — (3) *Maimonid. fundament. legis, cap. 1.* — (4) *Ad cap. 4. Maimon. de fundamento legis.*

Dieu, dans le commencement, avoit confié aux anges la conduite du monde, selon saint Justin le martyr (1) ; mais ayant abusé de leur pouvoir, et outre-passé les ordres du Seigneur, ils se laissèrent aller à l'amour des femmes, et en eurent des enfans, qui sont ce que nous appelons *les démons*. Ceux-ci corrompus dès leur naissance, firent naître la corruption et le désordre dans tout le monde, et y répandirent le crime, l'insolence, l'impudicité et les plus affreux dérèglemens.

Athénagore (2), saint Clément d'Alexandrie (3), Origène (4), Julius Firmicus (5), Minutius Felix (6), saint Cyprien même (7), et Tertullien (8), ont avancé sérieusement que les démons venoient lécher le sang des victimes et flâner l'odeur des chairs immolées, pour se rassasier : opinion qu'ils paroissent avoir prise des poètes païens, qui nous représentent les ames séparées du corps, avides de ce ragout, et venant avec empressement autour d'une fosse pleine de sang, pour s'en repaître (9). Tout cela semble supposer que, selon ces anciens, les démons sont corporels : aussi avons-nous montré dans la première partie de cette Dissertation, que quelques anciens tenoient que les anges et les démons étoient matériels, c'est-à-dire, revêtus de corps très-subtils de la nature de l'air et du feu. Ce sentiment avoit sa source dans la plus profonde antiquité ; et il avoit été communiqué aux Grecs par les Egyptiens.

Ceux-ci croyoient que l'homme étoit composé de trois parties ; de l'*entendement*, qui étoit tout spirituel ; de l'*ame*, qui étoit une espèce de corps lumineux et subtil, dont l'entendement étoit revêtu ; et enfin du *corps* grossier, qui étoit comme l'étui de ce corps subtil et lumineux ; dont on vient de parler. Ce dernier avoit la même forme, les mêmes traits, le même air que le corps sensible ; et c'est ce corps

(1) Justin. martyr. *Apolog.* 10. Οἱ δὲ ἄγγελοι παραβάτες τὴν δὲ τῆς τάξεως, γυναικῶν μίξεις ἠτήθησαν, καὶ παῖδας ἐτέκνωσαν οἱ εἶναι οἱ λεγόμενοι δαίμονες, etc. — (2) Athenagor. *Apolog.* p. 29. — (3) Clem. Alex. lib. vii. *Stromat.* — (4) Origen. lib. iii. *contra Celsum*. Δαίμονια λέγεται, καὶ περὶ τὰς θυσίας, καὶ τὰ αἵματα, καὶ τὰς ἀπὸ τῶν θυσιῶν ἀποφορὰς κολυθούμενα. — (5) Jul. Firmic. *de errorib. profan. Relig. cap.* 14. — (6) Minutius Felix in *Octavio*. — (7) Cypri. lib. *de Idolor. vanit.* — (8) Tertull. *Apolog.* c. 22. *Renuntiant se immundos spiritus esse : quod vel ex pabulis eorum, sanguine, et fumo, et putidis rogis pecorum.... intelligi debuerit.* — (9) *Homor. Odys.* v.

Ἄλλ' ἀποχάζετο βόθρου, ἄπισχε δὲ φάσγανον δέξῃ,  
 Αἵματος ὄβρα πίω, καὶ τοὶ νημέριττα εἶπω.

subtil qui apparoissoit quelquefois après la mort, tandis que le corps grossier n'avoit pas été ou brûlé ou enterré (1). Jusque-là l'entendement demouroit attaché à son corps lumineux. Mais aussitôt que le corps terrestre étoit consumé, l'entendement se dégageoit de son corps subtil et lumineux, et s'élevoit au ciel; pendant que ce corps spirituel se retiroit dans l'enfer pour y demeurer dans les Champs-Elysées ou dans le lieu des supplices, suivant le mérite ou le démérite de sa vie précédente. On voit ces sentimens bien marqués dans Homère (2), dans Virgile (3) et dans Lucrece (4).

Pour revenir aux mauvais anges, quelques anciens ont cru qu'il y en avoit de deux sortes. Les uns sont sortis immédiatement des mains de Dieu; et les autres sont les fils des premiers, lesquels étant épris de l'amour des femmes, en ont eu ce que nous appelons proprement *les démons*. Ainsi, selon Lactance (5), il y a deux sortes de démons; les uns célestes, et les autres terrestres. Les démons célestes sont des anges, qui ayant été séduits par le diable, se sont engagés dans des amours impures: les terrestres sont ceux qui sont nés des premiers. Les démons terrestres n'ont pas été jetés dans l'enfer, comme leurs pères n'ont pas été rétablis dans le ciel, d'où ils étoient venus. Saint Augustin (6) semble croire que les anges

(1) *Homer. Iliad. xxiii.*

ἦλθε δ' ἐπὶ ψυχῇ Πατροκλῆος δειλοῦ,  
Πᾶσι' αὐτῷ μεγέθος τε, καὶ ὄμματα καλ' ἔκυθα,  
καὶ φωνὴν καὶ τοῖα περὶ χροῖ' ἔματα ἴστο.

Et plus bas :

ὦ πόποι ἦ ῥά τις ἴσσι, καὶ εἰν αἴθρα δόμοισι  
Ψυχῇ, καὶ εἰδῶλον. Ἄ τάρ φρένος οὐκ ἐνὶ πάμπαν.

— (2) *Vide Homér. loco citato.* — (3) *Virgil. Æneid. lib. iv.*

*Et nunc magna mei sub terras ibit imago.*

— (4) *Lucret. lib. i.*

..... *Esse acherusia templa*  
*Quo neque permanent animæ, neque corpora nostra,*  
*Sed quædam simulacra modis pallentia miris.*

— (5) *Lactant. lib. ii. cap. 14. Eos (angelos ad tutelam humani generis a Deo missos) diabolus ex angelis Dei suos fecit satellites et ministros. Qui autem sunt ex his procreati, quia neque angeli; neque homines fuerunt, sed mediam quamdam naturam gerentes, non sunt ad inferos recepti, sicut nec in cælum parentes eorum. Ita duo genera dæmonum sunt, unum cæleste, alterum terrenum; hi sunt immundi spiritus malorum quæ geruntur; auctores.*

— (6) *Aug. de Genes. ad litt. lib. ii. c. 17. Vide et lib. xx. de Civit. c. 23. et lib. i. contra Academic. c. 7. et lib. ii. de ordine, c. 9.*

rebelles avant leur péché, avoient des corps célestes et spirituels, et que depuis leur chute, ils sont revêtus de corps aériens; en sorte qu'ils sont capables à présent de ressentir les impressions du feu : *Si transgressores illi antequam transgredierentur, cœlestia corpora genebant, neque hoc mirum est, si conversa sunt ex pœna in aeream qualitatem, ut jam possint ab igne, id est, ab elemento naturæ superioris, aliquid pati.*

On voit le même sentiment de Fauste de Riez, dans une épître que Mamert Claudien a réfutée. Les Grecs modernes soutinrent, dans le concile de Florence (1), que les anges rebelles, de spirituels qu'ils étoient avant leur chute, étoient devenus en quelque sorte charnels et matériels : d'où vient leur inclination pour les corps, et le repos qu'ils y trouvent, comme on le voit dans les possédés, et dans cette légion de démons, qui demanda à Jésus-Christ qu'il lui fût permis d'entrer dans un troupeau de cochons; d'où vient aussi qu'ils seront tourmentés dans les flammes, et qu'ils souffriront la peine du feu dans le corps matériel qui les environne. Ce sont là les raisons des nouveaux Grecs. Saint Jérôme (2) met entre les erreurs d'Origène, qu'il croyoit que les démons avoient été revêtus de corps aériens, pour les punir de leurs péchés : *Quod dæmones ob delicta aereis corporibus sint vestiti.* Mais quelque commun qu'ait été dans l'antiquité le sentiment qui attribue des corps aux démons, et quelque autorisé qu'il soit encore aujourd'hui parmi plusieurs peuples, il doit demeurer pour constant que de leur nature ils sont spirituels et immatériels.

A l'égard de leur chute, on peut distinguer trois opinions diverses. La première, qu'ils sont tombés par leur orgueil et leur insolence contre Dieu leur Créateur, et par leur jalousie et leur haine contre l'homme. La seconde, que Lucifer ou le prince des démons, qui par son premier état, se trouvoit à la tête de tous les anges (3), est d'abord tombé par son orgueil, et ensuite a engagé une partie des autres anges dans le crime, en les engageant dans des amours impures avec les femmes. Enfin la troisième est celle qui veut que la chute des anges vienne immédiatement

V.  
Chute des  
mauvais an-  
ges.

(1) *Græci in concil. Florent.* Ὅτι ὁ διάβολος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ ἑκπεσόντες ἐκ τῆς δοξῆς τοῦ Θεοῦ, παρὰ μικρὸν ἔλαβον σάρκα, καὶ οἱ ἄγγελοι, μερικῶς ὑλικώθησαν. — (2) *Hieronym. ep. ad Avitum.* — (3) *Tertull. lib. v. contra Marcion. c. 10. et 18. Lactant. lib. 11. c. 8. Cyrill. Jerosol. Catech. 2. Gregor. Magn. lib. 17. Moral. c. 13.*

de cet amour impur ; et de leur débauche avec les filles des hommes.

Le premier sentiment, qui est le seul véritable, est appuyé de la plupart des pères ; les uns (1) attribuant le malheur du démon à la jalousie qu'il conçut contre l'homme ; qu'il voyoit créé à l'image de Dieu, et établi comme un petit Dieu sur la terre ; les autres (2), à l'orgueil et à la vaine complaisance qu'il prit en lui-même et dans ses perfections, comme s'il ne les eût pas tenues de Dieu ; et les derniers, à l'une et à l'autre de ces deux choses : en effet ces deux vices ne vont guère que de compagnie : l'orgueil est le père de l'envie ; l'un se platt dans sa propre excellence ; l'autre s'afflige du bonheur ou de la gloire de son prochain.

On dispute sur l'intervalle qui se passa entre le moment de la création des anges, et celui de leur chute. Les pères (3) qui ont cru que les anges avoient été créés avant le monde, ont cru aussi qu'ils étoient demeurés assez long-temps dans l'état de grace et de gloire où ils avoient été créés ; c'est-à-dire, au moins jusqu'à la création des êtres corporels et sensibles, et surtout jusqu'à la création de l'homme, qui devint le principal objet de leur jalousie, et la première occasion de leur chute. Ceux qui ont cru que le démon n'avoit été créé qu'avec le monde sensible (4), sont obligés de dire qu'il ne fut que fort peu de temps dans l'état de grace et d'innocence, puisqu'il étoit déjà tombé lorsqu'il tenta Eve dans le paradis, fort peu de temps après la formation de cette première femme.

Les premiers (5) croient que Dieu laissa aux démons et à ses anges un certain temps pour reconnoître leur faute, et pour en mériter le pardon, s'ils avoient voulu ; et les autres (6) prétendent que dès que leur volonté se porta

(1) *Iren.* l. iv. c. 78. *Lact.* l. ii. c. 8. *Nyssen. Catech.* c. 6. *Method. apud Epiph. hæres.* 64. *Cyprian. apud Aug.* t. iv. de *Baptism.* c. 8. *Tertull. lib. de patient.* c. 5. etc. — (2) *Aug.* l. ii. c. 13, 14, et 15. de *Genes. ad litt.* et l. xii. de *Civit.* c. 6. *Cassian. collat.* 8. c. 10. *alii passim.* — (3) *Ita Græci plerique. Vide Petav. l. i. cap. 15. de Angelis, et l. iii. c. 3. art. ii.* — (4) Hugues de Saint Victor sur *Sent. tract.* 2. 63. et S. Thom. in 1. part. q. 65. art. 6. croient que le démon pécha aussitôt après le premier instant de sa création. — (5) *Nemes. l. de hominis officio, c. 1. Damascen. l. ii. c. 4. Rupert. de victoria verbi, l. i. c. 3. et l. ii. de glorific. Trinit. Cassian. collat. 8. c. 10.* — (6) *Goffrid. Vindocin. serm. 1. de nativité. Domini. Ut cujus gradus fuerat altior, ejus casus fieret gravior. Vide et Gregor. Magn. l. xxxii. Moral. c. 18. Idcirco peccans sine venia damnatus est, quia magnus sine comparatione fuerat creatus.*

au mal, elle le fit d'une manière fixe et permanente, sans aucun retour et sans espérance de pardon. La profondeur de leur chute fut proportionnée à leur élévation, à la force et à la lumière, dans lesquelles ils avoient été créés; au lieu que la foiblesse de l'homme et la chair dont il étoit environné, lui méritèrent le pardon et la grace de la pénitence : *Homo vero idcirco veniam meruit, quia per carnale corpus aliquid, quo seipso minor esset, accepit*, dit saint Grégoire-le-Grand (1).

Le sentiment qui met l'origine des démons au temps du prétendu commerce que les anges eurent avec les femmes, n'est fondé que sur le livre apocryphe d'Hénoch, contre lequel l'antiquité n'a pas été assez en garde : et celui qui veut que le prince des démons soit tombé par son orgueil long-temps avant que les autres anges se fussent corrompus avec les femmes, et que ce prince des ténèbres fût le premier auteur de leur chute (2), ce sentiment n'a été inventé que pour concilier l'Écriture, qui nous apprend que le démon a été homicide dès le commencement (3); et que c'est par son envie que la mort est entrée dans le monde (4); et que c'est lui qui tenta Eve, et qui l'engagea à la désobéissance contre Dieu; pour concilier, dis-je, ces vérités avec les rêveries du livre d'Hénoch, dont on respectoit alors l'autorité, parce qu'on croyoit que saint Jude l'avoit cité comme canonique dans son épître.

Quoiqu'on ne doute pas qu'il n'y ait entre les démons la même subordination à proportion, que parmi les bons anges, on ne peut pas toutefois en marquer les degrés, ni savoir en quoi elle consiste. L'Apôtre reconnoît parmi eux des principautés, des puissances, des princes du monde (5). Il est parlé dans l'Évangile en plus d'un endroit (6) de *Béelzébul prince des démons*. Dans la parabole du fort armé, Jésus-Christ dit que le démon chassé de sa maison, y retourne avec sept autres démons plus méchans que lui (7). Cassien (8) croit qu'ils conservent depuis leur chute quelque chose de la subordination où ils étoient dans le ciel avant leur révolte, ou qu'ils tiennent entre eux

VI.  
Subordina-  
tion entre les  
démons.

(1) *Gregor. Magn. l. ix. Moral. c. 28.* — (2) *Ambros. in psalm. cxviii. serm. 7. collatum cum Apolog. David. c. 1. et lib. de Noe et arca, c. 4. Lactant. l. ii. c. 8. Method. apud Epiphani. hæres. 64.* — (3) *Joan. viii. 44.* — (4) *Sap. ii. 24.* — (5) *Ephes. vi. 12.* — (6) *Matt. xii. 24. Marc. iii. 22. Luc. xi. 15. 18.* — (7) *Luc. xi. 25. 26.* — (8) *Cassian. collat. 8. cap. 15.*

le rang et le degré que mérite leur malice , ou le crime dans lequel ils se distinguent.

Mais cette subordination des démons d'un moindre rang au prince des ténèbres , n'empêche pas qu'ils ne soient tous dans une entière dépendance de leur Créateur. Ils ne peuvent, sans ses ordres, exercer leur fureur contre les hommes, et ils ne peuvent l'exercer que jusqu'au point où il le leur permet. Satan ne tente Job ; et n'attaque successivement ses biens, ses enfans, sa personne, qu'à mesure qu'il en obtient la permission de Dieu. Si Dieu veut exercer sa vengeance contre une ville ou une nation, il envoie les démons pour cela : *Immissiones per angelos malos* (1) ; il permet que Satan inspire de mauvais conseils, et qu'on les suive ; par exemple, lorsqu'il inspira à David le dessein de faire le dénombrement de son peuple (2). Le roi d'Israël méprise les vrais prophètes du Seigneur, et Satan s'offre d'être *un esprit d'erreur dans la bouche de tous les faux prophètes* (3). Zacharie (4) voit Satan debout devant le tribunal de Dieu, pour accuser le grand-prêtre Jésus, et pour le faire condamner, si un bon ange ne lui eût fermé la bouche, en lui disant : *Que le Seigneur te réprime, ô Satan !*

VII.  
Fonctions  
des mauvais  
anges.

L'Écriture attribue d'ordinaire aux démons la cause des maladies du corps, la mort, les infirmités, et la plupart des malheurs qui arrivent aux hommes ; les tempêtes, la stérilité, les guerres ; et on ne peut douter qu'ils n'y aient beaucoup de part, vu leur malice et leur animosité contre les hommes. Saint Pierre (5) représente Satan comme un lion rugissant qui cherche de toutes parts à nous dévorer ; et saint Paul le dépeint (6) comme un ennemi armé de traits enflammés, par lesquels il cherche à percer, non nos corps, mais nos âmes. Plusieurs anciens (7) ont attribué à chaque homme un mauvais ange, qui le portoit continuellement au mal, comme il en a un bon qui le porte au bien : sentiment qu'ils avoient puisé dans le livre d'Hermas ou du Pasteur (8), et dans un autre livre apocryphe, qui est peut-être l'*Apocalypse d'Abraham*, cité par saint Epiphane (9).

(1) *Psalm. LXXVII. 49.* — (2) *1. Par. XXI. 1.* — (3) *3. Reg. XXII. 21.* — (4) *Zach. III. 1. 2.* — (5) *1. Petr. v. 8.* — (6) *Ephes. vi. 16.* — (7) *Origen. homil. 35. in Luc. et lib. III. de princip. c. 11. Antioch. homil. 61. Nysse. de vita Mosis, p. 194. Opus imperf. in Matt. homil. 5.* — (8) *Hermas Pastor, lib. II. mandat. 6.* — (9) *Epiphane. hæres. 39. Sethian. c. 5.*

On remarque même cette opinion parmi les philosophes (1), surtout parmi les stoïciens, qui admettoient non-seulement un bon ange chargé de la conduite de chaque homme, mais aussi un mauvais ange, dont toute l'application étoit de lui nuire et de l'engager dans le désordre. Les Juifs, encore aujourd'hui, donnent à chaque homme deux anges, l'un bon et l'autre mauvais (2). Mais l'église chrétienne ne reconnoît qu'un ange de salut, que Dieu nous a donné pour notre conduite dès notre naissance, quoiqu'elle avoue que les mauvais anges sont toujours autour de nous très-attentifs à nous tenter, et à profiter de nos négligences et de nos foiblesses. Origène (3) a cru que chaque vice a son mauvais ange qui y préside, en sorte qu'il y a un ange d'avarice, un ange de fornication, un ange d'orgueil; de manière que plus nous avons d'inclinations vicieuses, plus aussi nous avons de mauvais anges qui nous combattent; et lorsque nous avons réussi à vaincre un vice, le démon qui y présidoit se retire comme vaincu, et n'ose plus paroître, à moins qu'encouragé par notre négligence, il ne revienne avec sept autres esprits plus méchans que lui, comme dit le Sauveur dans l'Évangile de saint Luc (4).

Quelques anciens pères enseignent que les mauvais anges, après leur révolte, furent chassés du ciel, et relégués dans l'air, où ils doivent demeurer jusqu'au jour du dernier jugement, auquel ils seront précipités dans l'abîme, pour n'en sortir jamais. Athénagore (5), suivant le système qui distingue les mauvais anges et les démons, et qui veut que ceux-ci soient les fils que les anges rebelles eurent avec les filles des hommes; Athénagore, dis-je, place les anges dans l'air, et les démons autour de la terre, où ils inspirent aux hommes tout le mal dont ils sont remplis. Philon le Juif (6), Tertullien (7), et quelques autres les placent indéfiniment dans l'air avec les bons anges; mais saint Au-

VIII.  
Demeure des  
démons.

(1) *Orph. Hymn. ad Musas.*

Δαίμονα ἄγαθόν, καὶ δαίμονα πῆμονα ἑνῆσιν.

Vide et *Plutarch. in Bruto*; et *Servium ad Virgil. Æneid. vi.*

*Quidque suos patimur manes.*

—(2) *Buxtorf. Synagog. o. 10. Basnage, Hist. des Juifs, t. vi. c. 9. art. 14.*

—(3) *Orig. homil. 15. in Josue.* —(4) *Luc. xi. 26.* —(5) *Athenagor. Legat. pro Christianis.* —(6) *Philo, l. de Gigantib. et lib. de confus. linguar.* —

(7) *Tertull. Apologet. cap. 12.*

gustin (1) croit qu'ils sont tombés de la partie la plus pure et la plus sublime de l'air, dans celle qui est la plus proche de la terre, qui n'est que ténèbres en comparaison de la sérénité et de la clarté de celle où ils étoient auparavant : d'où vient aussi que saint Paul les appelle *princes des ténèbres* (2). Et saint Jérôme écrivant sur ces mêmes paroles de l'épître aux Ephésiens (5), dit que c'est l'opinion constante de tous les docteurs de l'Eglise, que l'air qui est entre le ciel et la terre, est tout rempli de mauvais esprits : *Hæc autem omnium doctorum opinio est, quod aer iste, qui caelum et terram medius dividens, inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus.*

C'est là qu'ils exercent leur empire contre les hommes, en se transfigurant en anges de lumière, en y excitant des tempêtes, en observant tous les moyens de nous tenter et de nous surprendre. Saint Paul les appelle (4) aussi *Puissances de l'air*; et saint Jean Chrysostôme (5) croit qu'ils n'ont pas perdu, même après leur péché, l'empire que Dieu leur avoit donné dès le commencement sur l'air. Mais d'autres pères (6) croient qu'ils sont déchus de ce pouvoir, et que s'ils sont aujourd'hui dans l'air, c'est pour y être tourmentés (7), en attendant le jour du jugement, où ils doivent tous être précipités dans l'abîme. D'autres (8) soutiennent que la plupart des démons sont dans l'enfer, et qu'il n'y en a qu'une assez petite partie sur la terre ou dans l'air, pour exercer et pour tenter les hommes.

Enfin les apôtres saint Pierre et saint Jude semblent dire que les anges rebelles sont précipités dans l'enfer. Dieu n'a point épargné les anges qui ont péché; mais il les a précipités dans l'abîme (à la lettre, dans le tartare), où les ténèbres leur servent de chaînes, pour y être tenus comme en réserve jusqu'au jugement; c'est le texte de saint Pierre (9). Le Seigneur retient liés des chaînes éternelles dans les ténèbres, et réserve pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur pre-

(1) Aug. lib. iii. de Genes. ad litt. c. 10. *Enchirid.* c. 28. *In hujus aeris inam caliginem de superna caelesti habitatione dejecti. Et in gæli. cæliæ.* — (2) Ephes. vi. 12. — (3) Hieron. in Ephes. vi. 12. — (4) Ephes. ii. 2. — (5) Chrysost. in Ephes. vi. *hæmil.* 4. *Ἐποὶ γὰρ δδναι γενόμενος ἀρχῶν ἀπὸ τὸν οὐρανὸν μὴ μεταπεινωμένοι τῆς ἀρχῆς, καὶ μετὰ τὴν παραθοσίαν.* — (6) Theodoret. et Oecumen. in eundem locum. — (7) Vide Rupert. in Genes. c. 17. — (8) Euseb. Præpar. l. 7. — (9) 2. Petr. ii. 4. *Deus angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni (Gr. caliginis) detractos in tartarum tradidit (cruciandos), in judicium reservari.* Le mot *cruciandos* n'est pas dans le grec.

mière dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure; c'est le texte de saint Jude (1). Mais saint Augustin (2), saint Grégoire-le-Grand (3), le vénérable Bède (4), l'abbé Rupert (5), Pierre Abailard (6), l'entendent de l'air inférieur, qui, à l'égard du ciel, peut être regardé comme un abîme, et comme l'enfer est à notre égard; opinion qui n'est pourtant pas suivie par les théologiens, dont la plupart enseignent que les démons ont été réellement précipités dans l'enfer, mais qu'ils n'y sont pas tellement renfermés, qu'ils n'en sortent quelquefois pour nous tenter; et saint Jean, dans l'Apocalypse (7), nous représente le prince des démons qui est lié et jeté dans l'abîme, sans pouvoir en sortir qu'au bout de mille ans. Mais qui nous expliquera toutes les figures de l'Apocalypse, et qui nous apprendra quelque chose de bien sûr touchant l'état des démons? Il faut convenir que nous n'avons sur tout cela que des conjectures et des opinions très-peu certaines.

Les démons, qui se plaignoient que Jésus-Christ étoit venu les tourmenter avant le temps (8), et qui le prioient de ne pas les précipiter dans l'abîme (9), sembloient insinuer qu'ils jouissoient sur la terre de quelque repos, et qu'ils regardoient comme un souverain malheur pour eux d'être relégués dans l'enfer. Et certes il y a plusieurs anciens pères qui croient qu'ils sont simplement condamnés au feu éternel, mais qu'ils n'en souffriront la peine avec ceux qu'ils ont séduits, qu'après le jour du jugement; *Desperata conditio eorum ex prædamnatione, solatium repetat fruenda interim malignitatis de pœne mora*, dit Tertullien (10). Saint Justin le martyr (11), Minutius Félix (12), Lactance (13), Tatien (14), Origène (15), Némésius (16), saint Augustin (17), saint Jérôme (18), et plusieurs autres (19), témoignent la même chose; et le Sauveur semble l'insinuer dans l'Évangile, lorsqu'il dit

(1) *Judæ* 7. *Angelos vero qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in judicium magni diei, vincula æternis sub caligine reservavit.* — (2) *Aug. in psalm. cxlix.* — (3) *Gregor. Magn. l. xiii. Moral. cap. 17.* — (4) *Beda in 2. Petr. ii.* — (5) *Rupert. in Genes. 17.* — (6) *Abailard. Intradet. ad Theolog. c. 17.* — (7) *Apoc. xx. 1. et seqq.* — (8) *Matt. viii. 29.* — (9) *Luc. viii. 31.* — (10) *Tertull. Apolog. c. 27.* — (11) *Justin. Mart. Apologia utraque.* — (12) *Minut. Felix in betavio.* — (13) *Lactant. l. ult. Institut. c. 26.* — (14) *Tatian. orat. contra gentes.* — (15) *Origen. homil. 8. in Exod. et l. 1. de Princip. c. 6. etc.* — (16) *Nemes. de natur. hominis, c. 1.* — (17) *Aug. l. xiii. de Civit. cap. ult. Idem, l. xxi. c. 1. 10. 13. et alibi sapius.* — (18) *Hieron. in Isai. xxv.* — (19) *Vide Petav. lib. iii. de Evang. c. 4. arti. 13. et seqq.*

qu'au jour du jugement, on dira aux damnés : *Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé, ou qui a été préparé au diable et à ses anges* (1). Il étoit donc simplement préparé au démon; le démon n'en souffroit pas encore la peine.

Mais on ne doit pas s'imaginer qu'il soit aujourd'hui dans un état exempt de souffrance, et que son supplice ne doive commencer qu'au jour du jugement. Autre est le feu qu'il souffre à présent, autre est celui qu'il souffrira après le dernier jour, dit saint Grégoire pape (2). Il est déjà rempli de douleur et de désespoir, à cause de sa condamnation, qui fut prononcée aussitôt après sa révolte; mais après le jour du jugement, il souffrira réellement la peine du feu éternel; qui lui est préparé dès le commencement : *Diffinita quidem*, dit saint Bernard, *sed nondum promulgata sententia est. Denique jam diabolo ignis paratur, etsi nondum ille præcipitatus in ignem, modico adhuc tempore sinitur malignari* (3). La certitude du supplice futur est déjà pour lui un supplice anticipé. C'est là le sentiment de presque tous les anciens, comme le remarquent Maldonat (4) et le P. Pétau (5).

Bède le Vénéral (6) est peut-être le seul des anciens qui soutienne que les démons sont actuellement tourmentés par les flammes, en quelques lieux qu'ils se trouvent : *Ubi cumque vel in aere voltant, vel in terris, aut sub terris vagantur, sive detinentur, suarum secum ferunt semper tormenta flammarum instar febricitantis*. Et toutefois son sentiment est aujourd'hui communément reçu dans l'école; quoique d'habiles théologiens prétendent que l'opinion contraire, soutenue, comme on l'a vu, par les anciens pères, ne puisse être regardée comme erronée, n'ayant rien de contraire à l'Écriture, et n'ayant été flétrie par aucun concile; car la décision du concile de Florence (7), qui a décidé que les âmes des hommes qui meurent dans le péché mortel, sont aussitôt livrées au feu éternel, n'a rien dit au sujet des peines des démons; et saint Thomas (8), qui condamne comme erronée l'opinion de ceux qui tiennent que les âmes des méchants ne souffriront la peine du

(1) *Matt. xxv. 41.* — (2) *Greg. Magn. l. iv. Morat. c. 10.* — (3) *Bernardus serm. de transitu sancti Malachie.* — (4) *Maldonat in Matt. xxv. 41.* — (5) *Petau. l. iii. de Angelis, c. 4. art. 18.* — (6) *Beda in Jacob. iii.* — (7) *Concil. Florent. de voto fidei.* — (8) *D. Thom. in 1. partem, quæst. 65. art. 4. ad 3.*

feu qu'après le dernier jugement, n'ose rien dire contre ceux qui nient cela des démons.

Les pères et les théologiens sont partagés sur la nature du feu qui doit brûler les démons et les réprouvés dans l'enfer (1). Origène a enseigné en plus d'un endroit (2), que les flammes de l'enfer, aussi-bien que les vers qui rongent les damnés, n'étoient point réelles. Saint Ambroise enseigne la même chose : *Nec corporalium stridor aliquis dentium, nec ignis aliquis perpetuus flammarum corporalium, neque vermis est corporalis* (3). « Ce feu, ajoute-t-il, n'est autre que la douleur des péchés; et ce ver n'est autre que le remords de la conscience : *Ignis est, quem generat mœstitia delictorum; vermis est, eo quod animæ peccata mentem rei, sensumque compungunt, et quædam excedunt viscera conscientiæ.* » Saint Jérôme dit que c'est le sentiment de plusieurs, que ce feu et ce ver ne consistent que dans le déchirement et dans les peines de la conscience : *Vermis qui non morietur, et ignis qui non extinguetur, a plerisque conscientia accipitur peccatorum* (4). Saint Jean de Damas (5) dit aussi que les damnés seront jetés dans un feu non matériel, comme le nôtre, mais tel que Dieu sait. En effet, les hommes ne savent guère ce que c'est qu'un feu qui n'est pas matériel. Saint Grégoire de Nysse (6) est encore plus exprès pour le feu métaphorique. En général ce sentiment a été et est encore assez commun chez les Grecs; et au concile de Florence, ils soutinrent que le feu du purgatoire, qui est le même que celui de l'enfer, n'étoit point un feu vrai et réel.

Saint Augustin est cité pour l'un et pour l'autre sentiment. Dans le livre de la Cité de Dieu (7), il dit que la flamme où étoit réduit le mauvais riche, étoit de même nature que les yeux qu'il levoit au ciel, et que la langue sur laquelle il demandoit que Lazare répandît une goutte d'eau; c'est-à-dire, que tout cela étoit spirituel, comme les choses que l'on voit en songe ou en vision : *Talem fuisse illam flammam, quales oculi quos levavit..... Sic ergo incorporalis et illa flamma quæ exarsit, et illa guttula quam poposcit, qualia etiam sunt visa dormientium, sive in*

IX.  
Supplice des  
démons.

(1) Cet art. est tiré du commentaire de D. Calmet sur l'Ecclésiastique, vii. 19. auquel D. Calmet renvoyoit ici sur ce point. — (2) *Origen. homil. 13. in Exod. et lib. 11. de Princip. c. 11.* — (3) *Ambros. lib. vii. in Luc. cap. 14.* — (4) *Hieron. in Isai. lxxvi. col. 514. nov. edit.* — (5) *Damasc. lib. iv. de Fide, cap., ult.* — (6) *Greg. Nys. de anima et resurrect.* — (7) *Lib. xxi. cap. 10.*

*ecstasy*, etc. Mais le même saint dit nettement, au même endroit et encore ailleurs (1), que le feu de l'enfer est corporel et sensible, et que les âmes séparées du corps, et les démons, tout immatériels qu'ils sont, ne laisseront pas d'en être tourmentés, de la même manière que les âmes qui sont attachées à des corps, souffrent de la douleur, à l'occasion de ce qui se passe dans la chair qu'elles animent : *Cur enim non dicamus, quamvis miris, tamen veris modis, etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi; si spiritus hominum etiam ipsi profecto incorporei et nunc potuerunt includi corporalibus membris?* Qui empêche que les démons ne puissent être attachés inséparablement au feu de l'enfer, comme nos âmes sont attachées inséparablement à nos corps; avec cette différence que nos âmes donnent la vie à nos corps, au lieu que ces feux ne causeront que des tourmens aux démons, et n'en recevront pas la vie? *Adhærebunt ergo spiritus dæmonum, imo spiritus dæmonis, licet incorporei, corporeis ignibus cruciandi; non ut ignes ipsi quibus adhærebunt, eorum junctura inspirentur et animalia fiant, sed ut dicit, miris et ineffabilibus modis adhærendo, accipientes ex ignibus pœnam, non dantes ignibus vitam.*

Saint Grégoire-le-Grand enseigne aussi expressément, que le feu de l'enfer est corporel : *Gehennæ ignis, cum sit corporeus, et in se missos reprobos corporaliter exurat, nec studio humano succenditur, nec lignis nutritur, sed creatus semel, durat inextinguibilis, etc.* (2). Et dans ses dialogues (3), il inculque la même doctrine, et examine comment un feu corporel peut agir sur des esprits qui sont dégagés de la matière. Saint Cyprien nous décrit le feu de l'enfer comme un gouffre fumant, où est renfermé un feu cruel et dévorant : *Cruciantibus flammis per horrendam spissæ caliginis noctem, sæva semper incendia camini fumantis* (4). Saint Jean Chrysostôme (5) nous représente dans l'enfer des fleuves de flammes et des flots de feu, qui enveloppent et qui tourmentent les damnés sans les consumer. Saint Jérôme, déjà cité, exprime clairement son sentiment dans son commentaire sur saint Mathieu (6), où il dit que ce feu est réel et brûlant, mais non pas clair

(1) *De Fide et Operibus*, c. 15. — (2) *Gregor. Magn. lib. xv. Moral. cap. 29. p. 482. nov. edit.* — (3) *Dialog. l. iv. c. 29.* — (4) *Cyprian. de Laude martyrii.* — (5) *Chrys. homil. 44, et 55. in Matt. et homil. 13. in epist. ad Rom. et homil. 4. in epist. ad Ephes.* — (6) *Hieron. in c. x. Matt.*

et brillant comme le nôtre. On peut joindre aux pères la plupart des scolastiques, qui enseignent communément la même chose. De manière que l'on peut conclure que, dans l'église latine, c'a été l'opinion dominante; et que dans l'église grecque, le sentiment contraire semble avoir pris le dessus. Mais le sentiment de l'église latine est mieux fondé que celui de l'église grecque.

Nous avons parlé incidemment du nombre des démons, en parlant de celui des anges. Quant au culte des démons, l'Écriture reproche aux Hébreux d'avoir offert des sacrifices aux démons (1); elle leur reproche d'avoir imité les Chananéens, en immolant leurs enfans aux démons (2). Dans le Lévitique (3), Moïse défend aux Israélites d'immoler, comme auparavant, leurs victimes aux démons; mais l'hébreu porte, *aux velus* ou *aux boucs*; et les boucs ou les velus, dont parle Moïse, étoient apparemment les dieux des Mendésiens en Egypte (4). Le psalmiste dit que *tous les dieux des nations sont des démons* (5); mais le mot hébreu que les Septante et la Vulgate ont rendu en cet endroit par *démons*, ne signifie proprement que de *vaines idoles*, des *dieux de rien*.

X.  
Culte des  
démons.

Au reste les pères ont cru avec raison que les démons se faisoient rendre par les gentils un culte sacrilège dans les idoles. C'étoient en effet de vrais démons qui habitoient dans les temples des païens; c'étoient eux qui y rendoient de faux oracles, et qui étoient les inventeurs et promoteurs de la fausse religion des idolâtres. Mais peut-on dire que l'intention de ces peuples fût de rendre un culte suprême à l'ennemi du genre humain, à celui que nous connoissons sous le nom de *Satan*? Il est certain que les païens n'en avoient que des idées fort confuses; et les dieux infernaux, à qui ils offroient des sacrifices, ainsi qu'aux dieux du ciel et de la mer, étoient fort différens de ce que nous appelons *les démons*, et de ce qu'eux-mêmes appeloient *mauvais génies* (6).

Toutefois on ne peut douter que les Perses ne rendissent les honneurs souverains au démon, qu'ils tenoient pour un mauvais principe. Ils reconnoissoient dans la na-

(1) Deut. xxxii. 17. Baruch. iv. 7. — (2) Psal. cv. 37. — (3) Levit. xvii. 7. *Dæmoniibus*. (Hebr. לִשְׁעֵירִים, pilosis, vel hircis.) — (4) Herodot. lib. ii. cap. 46. Strab. Diodor. Ælian. alii. — (5) Psal. xcvi. 5. *Omnes dii gentium dæmonia*. lxx. Δαιμόνια. Hebr. אֱלֹהִים, vana idola. — (6) Plutarch. de Iside et Osiride. Stanley, tom. ii. part. xiv. c. 6.

ture comme deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais. Le premier s'appeloit *Horomase*, et le second *Arimane*. On offroit à Horomase des sacrifices d'actions de grâces, et à Arimane des sacrifices pour détourner les maux qu'il vouloit faire; et voici les cérémonies de ces sacrifices. Il y a une herbe nommée *omani* qu'ils piloient dans un mortier, en invoquant le dieu de l'enfer et des ténèbres; ils y mêloient du sang d'un loup qu'on avoit égorgé; et après cela, ils portoient cette composition en un lieu où les rayons du soleil ne pouvoient jamais pénétrer; ils la jetoient là, et l'y laissoient.

On assure aussi que certains peuples de l'Amérique offroient au démon des victimes et des chandelles, pour détourner les effets de sa colère, et pour éviter les maux dont ils étoient menacés: ce qui est le comble de l'ignorance et de la superstition. Saint Augustin suppose en vingt endroits, que les païens rendoient des honneurs solennels aux démons: *Omnes gentes sub dæmonibus erant; dæmonibus templa fabricata sunt; dæmonibus aræ constructæ; dæmonibus sacerdotes instituti; dæmonibus oblata sacrificia*, etc. (1). Il dit ailleurs (2) que les princes ont introduit parmi les hommes le culte des démons; et que les Romains ont ordonné (3) qu'on invitât les bons génies, et qu'on apaisât les mauvais par des sacrifices, eux qui avoient érigé des temples à la Pâleur et à la Fièvre. On ne peut donc s'empêcher de reconnoître que dans la fausse religion des païens le démon n'ait reçu des honneurs divins.

(1) *Aug. in ps. xciv. n. 6. et alibi non semel.* — (2) *Aug. de Civ. lib. v. c. 52.* — (3) *Aug. de consensu Evang. l. 1. c. 18. Qui et αγαθούς δæmonas invitandos, et κακούς δæmonas placandos moneat.*

---

# DISSERTATION

SUR

## LES OBSESSIONS ET POSSESSIONS DU DÉMON.

---

LES anciens ennemis de la religion chrétienne convaincus par l'évidence des miracles qu'ils voyoient faire à Jésus-Christ, aux apôtres et aux premiers chrétiens, n'osoient en contester la vérité. Ils se contentoient de les attribuer ou à la magie, ou à certains secrets naturels. Ils opposoient aux miracles du Sauveur et des apôtres, ceux des faux dieux et des héros du paganisme. Les Juifs disoient que Jésus-Christ chassoit les démons au nom de Béalzébub; les païens comparoient les guérisons prétendues miraculeuses d'Esculape à celles de Jésus-Christ, et les merveilles d'Apollonius de Thyane à celles des apôtres.

Conduite  
différente des  
anciens et des  
nouveaux in-  
crédules pour  
éluder le té-  
moignage des  
miracles. Ob-  
jet et divi-  
sion de cette  
Dissertation.

Maintenant les prétendus esprits forts se servent de la philosophie pour contester ou pour éluder les prodiges rapportés dans l'Écriture. On prétend aujourd'hui trouver dans les secrets de la nature, dans la connoissance des simples, dans les ressorts de l'imagination, dans les faux préjugés de l'enfance et de l'éducation, dans les règles du mouvement, dans la réduction des prétendues hyperboles de l'Écriture à leur sens simple et naturel, de quoi sauver toutes les difficultés, et de quoi expliquer naturellement et simplement les faits les plus extraordinaires et les plus miraculeux qui soient racontés dans les livres saints.

Nous nous bornerons ici aux obsessions et aux possessions du démon; et pour répondre aux vains raisonnemens des incrédules, nous établirons ici contre eux, 1° la possibilité des obsessions et possessions du démon; 2° la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile. Comme nous avons affaire ici à des esprits philosophes, nous nous servirons peu de l'autorité des pères, quoique d'ailleurs si respectable. C'est par le raisonnement que

l'on nous attaque ; c'est par le raisonnement que nous devons ici nous défendre , et confondre nos adversaires.

## ARTICLE PREMIER.

Possibilité des obsessions et possessions du démon prouvée contre les incrédules.

I.  
Les obsessions et possessions du démon ne peuvent être qu'un effet de la puissance de Dieu qui accorde au démon ce pouvoir ; et en ce sens elles sont possibles.

L'incrédule , pour mieux parvenir à nier la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile , commence par nous en contester la possibilité. Il faut donc d'abord lui montrer qu'elles sont possibles ; après cela il nous sera aisé de lui prouver qu'elles sont réelles.

Les démons sont des substances purement spirituelles , qui par elles-mêmes ne peuvent agir immédiatement sur les corps : donc , dit l'incrédule , les obsessions sont naturellement impossibles ; et si l'on veut qu'elles soient possibles , si l'on veut qu'il y en ait même de réelles , il faut qu'elles soient miraculeuses.

Mais nous conviendrons volontiers qu'elles sont naturellement impossibles ; c'est-à-dire , impossibles dans l'ordre commun des choses naturelles. En effet jamais le démon n'obéit à un homme par sa propre vertu , par son autorité , par son pouvoir naturel ; c'est toujours par la puissance de Dieu , qui le lui permet , ou qui le lui ordonne. Mais cet effet de la puissance de Dieu est-il surnaturel , c'est-à-dire au-dessus des forces de la nature , ou seulement extraordinaire , c'est-à-dire hors de l'ordre commun des choses naturelles ? est-ce un miracle proprement dit ? est-ce seulement un prodige , c'est-à-dire un fait extraordinaire , mais qui n'est point au-dessus des forces de la nature ? c'est ce que nous n'examinerons point. En effet s'il y a du miracle en cela , ce miracle n'est pas plus grand que celui de l'union de notre ame avec notre corps , et que la dépendance réciproque des mouvemens et des sentimens de l'un et de l'autre. Ce que Dieu a fait en établissant cette union et cette dépendance réciproque de notre ame et de notre corps , il peut le faire en permettant les obsessions ou possessions. Comme notre ame agit sur le corps qui lui est uni , le démon peut de même agir sur le corps qu'il possède. Ce sera , si l'on veut , un miracle ; mais il nous suffit qu'au moins en ce sens les obsessions et possessions sont très-possibles (1).

(1) On peut voir ce que dit D. Calmet dans sa *Dissertation sur les mi-*

Mais si vous convenez , dit l'incrédule , que les obsessions et possessions ne peuvent être qu'un effet singulier de la puissance de Dieu qui accorde ce pouvoir au démon , et que cet effet peut être regardé même comme miraculeux ; un tel miracle sera-t-il digne de Dieu ? Aucune raison ne peut , ce semble , engager Dieu à donner au démon ce pouvoir : il paroitroit agir de concert avec cet ennemi de sa gloire et du genre humain ; il exposerait les foibles au scandale , en leur donnant une trop haute idée du pouvoir du démon , qui se joue quelquefois des exorcismes et de tout ce qu'il a de plus saint dans la religion ; enfin il multiplieroit les miracles sans nécessité ; car combien de miracles ne suppose pas un état qui ne peut être que miraculeux ?

Ainsi raisonnent des esprits superbes et présomptueux qui osent mesurer leur sagesse avec celle de Dieu. Qui sommes-nous pour juger de ce qui est digne ou indigne de Dieu ? Rien n'est essentiellement indigne de Dieu , que ce qui est essentiellement opposé à la justice et à la vérité qui est Dieu même. En accordant ce pouvoir au démon , Dieu peut avoir en vue ou de châtier le pécheur , ou d'éprouver le juste , ou de faire éclater sa propre gloire. Ou plutôt loin d'agir en cela de concert avec l'ennemi de sa gloire , c'est au contraire toujours pour sa gloire qu'il accorde ce pouvoir à son ennemi ; car sa gloire éclate même dans l'épreuve du juste , et dans le châtiment du pécheur. Et ce n'est point de sa part agir de concert avec l'ennemi du genre

## II.

Les obsessions et possessions du démon n'ont rien d'indigne de Dieu , qui accorde au démon ce pouvoir. Elles contribuent quelquefois au châtiment du pécheur ou à l'épreuve du juste , et toujours à la gloire de Dieu.

*raclés* placée dans cette Bible à la tête de l'Exode , tom. II. Il y examine dans le § 4. ce qui regarde le pouvoir des esprits sur le corps. Il remarque qu'il est difficile de déterminer positivement jusqu'où va ce pouvoir , et de distinguer ce qu'il y a de naturel ou de surnaturel dans les opérations sensibles qui en résultent. Il observe que la volonté de Dieu est la nature des choses ; il prétend montrer que la volonté de Dieu est qu'en général les esprits puissent agir sur les corps ; et il en conclut que les esprits peuvent naturellement et sans miracle agir sur les corps jusqu'à un certain point ; c'est-à-dire , que les esprits ont en cela un pouvoir naturel , mais dont ils ne peuvent user que par la permission de Dieu. Voilà pourquoi dans sa Dissertation sur les possessions , il laisse d'abord comme une question indécidée , si les possessions sont par elles-mêmes miraculeuses , et ensuite il affirme même que ce n'est point un miracle que la possession d'un homme. Nous n'admettons pas ici cette dernière proposition ; mais nous laissons la question indécidée , parce qu'au fond il nous suffit que les possessions soient possibles au moins dans l'ordre surnaturel ; et que d'ailleurs dès que le démon ne peut user de ce pouvoir que par la permission de Dieu , peu nous importe de savoir si ce pouvoir lui est naturel ou surnaturel : ce n'est presque plus qu'une question de mots.

humain ; c'est seulement se servir de l'ennemi du genre humain comme d'un vil esclave pour l'exécution de ses volontés toujours justes , toujours saintes. Ce n'est point aussi exposer les foibles au scandale , en leur donnant une trop haute idée du pouvoir du démon , parce que les foibles mêmes ont d'ailleurs assez de preuves pour les convaincre de la foiblesse du pouvoir du démon , qui ne peut que ce que Dieu lui permet , et sur lequel l'Esprit de Dieu conserve toujours un pouvoir supérieur auquel cet esprit de ténèbres est forcé de céder. Enfin si en permettant les possessions , Dieu paroît multiplier les œuvres surnaturelles qui sont les effets de son pouvoir suprême , qui sommes-nous pour prétendre qu'alors on puisse dire qu'il multiplie les miracles sans nécessité ? Admirez les merveilles de sa puissance , et ne prétendons pas leur prescrire des bornes.

### III.

Rien n'empêche de concevoir dans un possédé deux principes d'action. Le démon n'agit sur le corps et parle corps qu'autant que Dieu le permet.

Mais si l'on admet , dit l'incrédule , que le démon obsède réellement un énergumène , il faudra reconnoître dans cet homme tout à la fois , pour ainsi dire , deux principes d'action , c'est-à-dire deux esprits , qui tour à tour ou tout à la fois le feront agir , savoir , le démon , et l'ame de cet homme. Ces deux principes nécessairement contraires et ennemis , se combattront continuellement ; et le corps qui sera le théâtre de tous ces combats , ne pourra subsister long-temps.

Il faudra reconnoître dans cet homme deux principes d'action. Mais le concours de ces deux principes est-il donc plus difficile à concilier que ce qui nous arrive à tous , lorsque nous sommes agités en même temps par divers désirs ou diverses passions , ou frappés par la présence de différens objets ? Un homme obsédé n'est pas incessamment mê et agité par le démon. La volonté humaine domine à son tour sur les mouvemens du corps : elle résiste au démon , elle le combat. Et quand on avoueroit que les opérations de la liberté de l'ame seroient suspendues et enchaînées , en sorte que pendant l'obsession actuelle , elle ne feroit aucun usage de ses connoissances et de sa liberté , que pourroit-on en conclure ? ne voyons-nous pas tous les jours des personnes qui parlent et qui agissent pendant la nuit et en dormant , d'autres qui marchent et qui s'habillent dans le sommeil , sans qu'ils s'en souviennent à leur réveil , et sans que leur esprit et leur liberté y aient eu aucune part ? Il n'y a là ni miracle ni inconvéniens ; il n'y en

a pas davantage dans les actions des démoniaques : leur ame est comme endormie, et ses opérations sont suspendues. Le corps livré alors au pouvoir du démon ne souffre que ce que Dieu permet au démon de lui faire souffrir. Car comme le démon ne peut avoir de lui-même aucun pouvoir sur le corps d'aucun homme, le pouvoir que Dieu lui accorde a aussi ses bornes au delà desquelles il ne peut passer. Ainsi soit que les deux principes qui agissent alors sur le corps se combattent, soit qu'ils ne se combattent point, le corps n'en souffrira ni plus ni moins, parce que le pouvoir du démon est borné.

Mais, ajoute l'incrédule, de quoi ne seroit pas capable un démon qui se seroit rendu maître d'un corps ? que ne diroit-il pas, que ne feroit-il pas ? Où emporteroit-il ce corps ? Voit-on dans les histoires quelque chose qui réponde à ce que nous en concevons ? Quelles découvertes par le moyen d'un tel démon ! quel fonds de connoissances n'en tireroit-on pas ? Vaines questions détruites par ces deux mots : Le pouvoir du démon est borné ; il ne peut dire et il ne peut faire que ce que Dieu lui permet.

Ainsi les possessions considérées en elles-mêmes sont possibles au moins dans l'ordre surnaturel ; elles n'ont rien d'indigne de Dieu, elles n'ont rien d'incompatible avec la nature de l'homme : mais leurs effets sont bornés par la puissance de celui qui les permet.

Ici l'incrédule nous forme de nouvelles objections. On voit quelquefois, dit-il, des enfans baptisés et des personnes fort innocentes ; que l'on dit être obsédés du démon : peut-on croire que Dieu ait permis ou ordonné ces obsessions ? Ne vaudroit-il pas mieux recourir à d'autres explications, et dire, par exemple, que ce sont des maladies ? Car ce ne peut pas être pour punir ces personnes, puisqu'on les suppose innocentes ; ni pour les éprouver, puisque les enfans, par exemple, n'ayant pas l'usage de la raison, ne sont pas capables de profiter de ces épreuves.

Mais on peut appliquer ici ce que Jésus-Christ dit dans l'Évangile à l'occasion de cet aveugle-né dont ses disciples lui parloient, en disant (1) : *Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde ; qui est cause qu'il est né aveugle ?* Jésus leur répondit : *Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu éclatent en lui.*

(1) Joan. ix. 2. 3.

IV.  
Dieu peut permettre que des enfans ou des personnes fort innocentes soient obsédées. Pourquoi ?

De même à l'égard des possédés, si ce n'est ni pour les châtier, ni pour les éprouver, que Dieu permet qu'ils tombent dans cet état, c'est au moins pour manifester en eux les œuvres de sa puissance : *Ut manifestentur opera Dei*. Quand ceux à qui ces malheurs arrivent, ne seroient pas en état d'en profiter, il suffit que d'autres puissent en tirer de l'avantage pour leur salut. En un mot, quels que puissent être ceux que Dieu livre à cet état, enfans ou adultes, innocens ou coupables, il sait pourquoi il les afflige ; et ce n'est pas à nous à lui prescrire des bornes, ni à lui demander des raisons de sa conduite.

V.

Dieu peut permettre qu'il y ait plus de possédés dans certains temps et dans certains lieux. Pourquoi ?

Mais, reprend l'incrédule, si c'est pour manifester les œuvres de sa puissance, que Dieu permet qu'il y ait des possédés, pourquoi n'en voit-on pas dans tous les lieux et dans tous les temps ? pourquoi se trouve-t-il des nations entières où l'on ne connoît point de possédé ? pourquoi n'en voit-on presque que parmi des peuples superstitieux, ou parmi des personnes d'un sens foible et d'un esprit peu solide ? Voit-on des gens éclairés, sains de corps, guéris des frayeurs d'une vaine superstition, tomber visiblement, sous la puissance et dans la possession du démon ? Que l'on examine de près tous ceux et celles qui se disent possédés et qui passent pour tels, on n'en trouvera aucun qui n'ait eu quelque atteinte de mélancolie, ou d'autres maladies qui affectent le cerveau, les entrailles et les parties nobles, et qui affoiblissent la force de l'esprit.

Quel téméraire discours ! ceux qui raisonnent ainsi ont-ils eux-mêmes examiné de près tous ceux et celles qui se sont dits possédés, ou qui ont été reconnus pour tels ? Et d'ailleurs quand on auroit aperçu dans ces personnes quelque atteinte de mélancolie ou quelque foiblesse d'esprit (et quel est l'homme qui n'ait pas éprouvé quelque foiblesse, qui n'ait pas eu quelque moment de tristesse ?), pourroit-on donc en conclure que ce seroit là la vraie cause de cet état qui les fait passer pour possédés ? Une humeur de mélancolie, une foiblesse d'esprit, suffiront-elles pour produire ces états violens qu'éprouvent ceux que Dieu, par un juste jugement, et par des vues pleines de sagesse, a livrés entre les mains de Satan ? Et de plus, faut-il donc que Dieu, pour manifester les œuvres de sa puissance, permette que l'on voie des possédés également dans tous les temps et dans tous les lieux ? Si l'on a vu plus de possédés chez les Juifs que chez les autres nations, plus au

temps de Jésus-Christ que dans aucun autre temps, il est aisé de comprendre que c'est précisément parce que c'étoit principalement au milieu des Juifs, et par le ministère de Jésus-Christ et de ses disciples, que Dieu vouloit faire éclater les œuvres de sa puissance, en forçant le démon à céder visiblement devant celui dont la vertu et le nom le faisoient trembler. Dieu dispose du démon comme il lui plait; et ce n'est pas à nous à lui demander pourquoi il lui accorde plus de pouvoir dans un temps, et moins dans un autre, plus au milieu de tel peuple, moins au milieu de tel autre. Ses conseils sont toujours pleins de sagesse; adorons-les, et ne prétendons pas en pénétrer la profondeur.

Dieu peut accorder au démon le pouvoir de posséder le corps d'un homme, c'est ce qu'il nous suffit de savoir: pourquoi le fait-il? c'est ce que nous ne devons point approfondir.

Mais, continue l'incrédule, pourquoi tant insister sur la possibilité des possessions? On s'imagine que nier les possessions des démons, c'est attaquer la religion dans ce qu'elle a de plus sacré, et donner atteinte à la vérité des saintes Ecritures: vaine terreur. C'est au contraire rendre à la religion un service essentiel, puisque c'est la purger des superstitions, et diminuer le nombre des faux miracles. La multiplication indiscrete des vains prodiges dans la religion, affoiblit la foi des véritables, et donne lieu aux libertins de les nier tous. Or, la possession d'un homme par le démon est certainement un grand miracle; Dieu, pour l'ordonner ou pour la permettre, s'éloigne des lois ordinaires de la nature. Lorsqu'il l'a permise, il faut un second miracle pour suspendre l'action et la malice du démon, et pour l'empêcher de faire périr celui qu'il a possédé. Et pour guérir ce possédé, il faut un troisième miracle.

Ne sembleroit-il pas qu'en effet la religion auroit de grandes obligations à ces esprits téméraires? Oui, sans doute, purger la religion des vaines superstitions, et démontrer la fausseté des faux miracles, c'est rendre à l'Eglise un service essentiel. Mais aussi nier de vrais miracles, et détruire la croyance des faits rapportés par les écrivains sacrés, c'est ravir à Dieu la gloire qui lui est due; c'est enlever à l'Eglise ses armes, et à la religion ses preuves; c'est scandaliser les foibles; c'est favoriser les libertins; c'est introduire une licence effrénée dans les sentimens, un pyrrhonisme intolérable.

## VI.

Combien il est dangereux et téméraire de nier la possibilité des possessions du démon.

## VII.

On peut reconnoître la possibilité des possessions, sans multiplier tant les miracles. La possession peut être regardée comme un miracle ; mais la conservation du possédé n'est point proprement un miracle ; et la délivrance même du possédé n'est pas toujours un miracle.

Mais d'ailleurs qui mérite mieux ici le reproche de multiplier les miracles ? Miracle dans la possession même, miracle dans la conservation du possédé, miracle dans la guérison : voilà ce que dit l'incrédule. J'accorde que toute possession soit un miracle, quoique au reste, comme nous l'avons fait remarquer, ce miracle ne soit pas plus grand que celui de l'union de notre ame avec notre corps. Mais est-il donc vrai que la conservation du possédé soit aussi elle-même un miracle ? Et certes en quoi consiste ce miracle ? uniquement en ce que Dieu limite le pouvoir qu'il accorde au démon. Que le démon ait le pouvoir de tourmenter un homme, c'est un miracle ; j'y consens : mais que le démon n'ait pas le pouvoir de faire périr un homme, est-ce donc là un miracle ? Enfin Dieu peut retirer, quand il lui plait, le pouvoir qu'il a accordé au démon de posséder un homme ; mais toutes les fois qu'il le fera, sera-ce un miracle ? Lorsque Jésus-Christ par sa parole délivre un possédé, le miracle n'est pas précisément de ce que ce possédé est délivré, mais de ce qu'il est délivré à la parole de Jésus-Christ, c'est-à-dire, par le seul effet du commandement de Jésus-Christ : de même que lorsque Jésus-Christ guérit un malade, le miracle n'est pas précisément de ce que ce malade est guéri, mais de ce qu'il est guéri par la seule puissance de Jésus-Christ. On peut être guéri d'une maladie sans miracle : on peut être délivré du démon sans miracle. De l'aveu même de nos adversaires, le miracle est la possession ; donc la délivrance n'est proprement que la cessation d'un miracle : donc elle n'est pas par elle-même un miracle ; et elle ne doit être considérée comme miraculeuse, que lorsque pour l'opérer, Dieu emploie un moyen qui de lui-même ne peut naturellement produire cet effet. A la voix d'un homme, le démon sort d'un possédé : voilà le miracle. Mais si sans aucun moyen extérieur et humain, Dieu par sa seule puissance fait cesser une possession qui étoit elle-même un effet de sa puissance, il n'y a point en cela de miracle. Le démon perd seulement alors un pouvoir qui ne lui appartient pas ; et l'homme rentre dans son état naturel. Que l'on ne nous reproche donc plus de multiplier les miracles sans nécessité : ce sont nos adversaires mêmes qui méritent ce reproche.

## VIII.

La conservation d'un homme pos-

En vain l'incrédule nous objectera-t-il que si plusieurs démons possèdent le même homme ; comme il est dit dans l'Evangile, qu'une femme nommée Marie-Madeleine avoit

été possédée de sept démons (1), et qu'un homme du pays des Geraséniens en avoit une légion au dedans de lui (2), il faudra pour expliquer cela, recourir à un enchaînement de plusieurs nouveaux prodiges. Non, le seul et unique prodige, c'est que ces démons aient eu le pouvoir de posséder le corps d'un homme. Et certes le concours de ces différens esprits qui agitent le corps de cet homme, n'a rien de plus difficile à concevoir que le concours des différens désirs, des différens sentimens, qui agitent quelquefois notre ame. La conservation du corps de cet homme agité par ces différens esprits, n'a rien de plus étonnant que la conservation du corps de celui qui n'est agité que par un seul : dans l'un et dans l'autre, si le corps est conservé, c'est que le pouvoir du démon est limité; et cette limitation du pouvoir du démon n'est pas proprement un miracle.

sédé de plusieurs démons, et l'alternative des accès d'une possession, ne sont proprement que les effets de la limitation du pouvoir du démon, et cette limitation n'est point proprement un miracle.

En vain nous objectera-t-on que, si le possédé n'est agité que par reprises et par accès, comme ceux qui ne l'étoient que dans les lunaisons (3), ce sera encore de nouvelles raisons de recourir au miracle. En vain dira-t-on qu'en ce genre, dès qu'on a commencé par la voie du miracle, on n'en peut plus suivre d'autre. En vain ajoutera-t-on que, s'il y a du surnaturel, il n'est plus question de recourir aux raisons physiques pour expliquer ces répit; et que s'il y a de la diablerie, il y a certainement du surnaturel, puisqu'il n'est pas naturel qu'un démon obsède un homme. Il n'est pas naturel qu'un démon obsède un homme, je l'accorde, voilà le miracle. Mais est-il naturel qu'un démon obsédant un homme, l'obsède toujours? est-il naturel que l'obsédant, il le fasse périr? en un mot est-il naturel que ce pouvoir accordé au démon soit sans limites et sans bornes? Le pouvoir est surnaturel; mais la limitation de ce pouvoir est-elle surnaturelle? La limitation de ce pouvoir n'est que la cessation du surnaturel. Or, il est dans l'ordre de la nature de reprendre son cours lorsqu'il a été interrompu. Il est surnaturel qu'un homme soit possédé; mais il n'est pas surnaturel que l'ayant été, il ne le soit plus. Que sa possession recommence plusieurs fois, et même par accès réglés; ce ne sera point proprement une suite de plusieurs miracles, mais la continuation d'un seul miracle qui est la possession, possession qui est l'effet

(1) *Luc.* viii. 2. — (2) *Marc.* v. 9. *Luc.* viii. 30. — (3) *Matt.* xvii. 14.

d'un pouvoir limité que Dieu accorde ou retire, comme il lui plait.

## IX.

Quand il seroit vrai que tout seroit miraculeux dans ce qui regarde les possessions, elles n'en seroient pas moins possibles.

Au reste, quand il seroit vrai que la limitation de ce pouvoir seroit aussi surnaturelle que ce pouvoir même; quand il seroit vrai qu'il y auroit miracle dans la possession, miracle dans la conservation du possédé, miracle dans l'alternative des accès, miracle enfin dans la guérison, que pourroit-on en conclure? Je suppose que tout cela soit miraculeux; en résultera-t-il que tout cela soit impossible? Eh! qui sommes-nous pour donner des bornes à la puissance de Dieu?

## X.

Non-seulement Dieu peut permettre des possessions, mais rien ne l'empêche de les permettre. Les lois de la nature ne s'y opposent point, parce qu'elles ne sont pas des lois à son égard.

Mais, reprend l'incrédule, quand il n'y auroit point de possessions, la puissance de Dieu n'en seroit pas moindre. En niant la réalité des possessions, on ne nie pas que Dieu puisse augmenter, diminuer, limiter le pouvoir du démon, selon qu'il lui plait. On prétend seulement que Dieu agiroit contre ses propres lois, et contre l'intérêt de la religion, en multipliant trop les miracles, et en permettant les possessions; qu'il accorderoit trop au démon, et donneroit lieu de révoquer en doute les vrais miracles, puisqu'on verroit faire aux possédés des choses que nous croyons au-dessus des forces ordinaires de la nature, et par conséquent miraculeuses.

Folle sagesse! téméraire prudence! On ne nie pas que Dieu ne puisse augmenter, diminuer, limiter le pouvoir du démon; mais on conteste qu'il le fasse: et pourquoi ne le feroit-il pas? Il agiroit, dit-on, contre ses propres lois, en multipliant trop les miracles. Mais Dieu a-t-il donc prétendu mettre lui-même des bornes à sa puissance? Les lois contre lesquelles il agit en opérant des miracles, ne sont ni les lois de la justice ni les lois de la vérité, contre lesquelles il ne peut jamais agir; ce sont les lois de la nature, contre lesquelles il peut agir quand il lui plait, parce qu'elles sont toutes arbitraires de sa part. Il peut les changer et même les détruire avec la même liberté qu'il les a établies: ce ne sont pas des lois à son égard, et il n'est pas obligé de les suivre.

## XI.

Non-seulement Dieu n'agit pas contre l'intérêt de la religion en permettant les

Mais en permettant les possessions, il agiroit, dit-on, contre l'intérêt de la religion. Ces hommes téméraires seront-ils donc plus sages que Dieu, et sauront-ils mieux que lui quel est l'intérêt véritable de la religion, ou plutôt quel est son propre intérêt? car l'intérêt de la religion est l'intérêt de Dieu. Ce que Dieu fait pour sa gloire seroit-il donc

contre ses intérêts ? D'ailleurs n'est-il pas de l'intérêt de la religion , que la puissance de Dieu soit manifestée, et la puissance de Dieu peut-elle être mieux manifestée que lorsque nous voyons sous nos yeux le démon user d'un pouvoir qu'il ne peut recevoir que de Dieu ; lorsque nous voyons que ce pouvoir accordé au démon est renfermé dans des bornes que Dieu seul pût avoir prescrites ; enfin lorsque nous voyons que ce pouvoir cesse, sans que cette cessation puisse avoir d'autre cause que la puissance même de Dieu qui ôte alors au démon le pouvoir qu'il lui avait accordé ? Et de plus le pouvoir de chasser les démons n'est-il donc pas une des preuves de la vraie religion ? une fausse religion peut-elle avoir ce pouvoir ? Jésus-Christ ne dit-il pas : *Si je chasse les démons par l'Esprit de Dieu, vous devez donc croire que le règne de Dieu est venu jusqu'à vous* (1) ? Et lorsqu'il veut prouver aux disciples de Jean qu'il est celui qui doit venir, et qu'ils ne doivent point en attendre d'autre, que fait-il ? non-seulement il guérit à leurs yeux plusieurs malades, en les délivrant de leurs infirmités et de leurs plaies, mais il guérit aussi plusieurs possédés en les délivrant des malins esprits qui les possédoient (2) ; car bientôt nous ferons voir qu'il n'est pas possible de douter de la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile. Enfin il annonce que l'un des caractères qui distingueront ses disciples, c'est qu'ils chasseront les démons en son nom : *In nomine meo demonia ejicient* (3). Quoi, ce qui contribue à prouver la vraie religion, seroit contre l'intérêt de la vraie religion ! quel paradoxe ! quelle folie !

En permettant les possessions, Dieu, dit-on, accorderoit trop au démon : pourquoi ? parce que par-là il donneroit lieu de révoquer en doute les vrais miracles, puisqu'on verroit faire aux possédés des choses que nous croyons au-dessus des forces ordinaires de la nature. Gar si cela est, continuent nos adversaires, qui prouvera à un incrédule que les miracles de saint Pierre et de saint Paul ne sont pas des opérations du démon et des œuvres de démoniaques ? Et en effet les Juifs n'accusoient-ils pas Jésus-Christ d'être possédé du démon, et de chasser les démons au nom de Bézélzébub, prince des démons (4) ? Voilà à quoi on s'expose en prétendant soutenir la possibilité des possessions.

Misérable prudence, bien digne de l'esprit de mensonge !

(1) *Matt.* xii. 28. — (2) *Luc.* vii. 21. — (3) *Marc.* xvi. 17. — (4) *Matt.* ix. 34. xii. 24. *Marc.* iii. 22. *Luc.* xi. 15. *Joan.* viii. 48.

possessions, mais il les fait même servir à l'intérêt de la religion.

XII.

La possibilité des possessions ne peut pas rendre équivoques les vrais miracles, parce que les œuvres du démon et les œuvres de l'Esprit de Dieu ont leur caractères distinctifs qui ne permet-

tent pas de les confondre.

Pour la confondre, il ne faut que lui opposer la parole de celui qui est la vérité même. *Comment Satan peut-il chasser Satan ? Tout royaume divisé contre lui-même, sera détruit. Si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même, comment donc son royaume subsistera-t-il (1) ?* Satan ne peut pas être lui-même le destructeur de son propre empire. Et d'ailleurs le pouvoir qu'il exerce, c'est Dieu même qui le lui accorde. Il n'y a donc que Dieu qui puisse lui ôter ce pouvoir ; il n'y a que Dieu qui puisse détruire l'empire du démon, et le chasser des corps qu'il possède. Ainsi le pouvoir même que Jésus-Christ exerçoit sur le démon, en le chassant des corps des possédés, prouvoit aux Juifs que c'étoit par l'Esprit de Dieu qu'il agissoit, et non par l'esprit du démon. De même ce qui prouve que les miracles de saint Pierre et de saint Paul n'étoient pas des œuvres de démoniaques, c'est qu'ils étoient ennemis du démon, qu'ils ne travailloient qu'à la destruction de son empire, et qu'il étoit lui-même forcé de céder devant eux. Ainsi deux caractères essentiels distinguent les œuvres du démon : le démon ne peut être contraire à lui-même ; le démon est forcé de céder à l'Esprit de Dieu. Et de même deux caractères essentiels distinguent les œuvres de l'Esprit de Dieu : l'Esprit de Dieu ne peut être contraire à lui-même ; l'Esprit de Dieu commande avec empire au démon, et le démon est forcé de lui céder. En vain donc voudroit-on nous faire appréhender que la possibilité des possessions ne rendit équivoques les vrais miracles. Les œuvres de l'Esprit de Dieu ont des caractères distinctifs, qui ne permettent pas qu'on puisse les confondre avec les œuvres du démon.

XIII.  
Conclusion de cette première partie : les possessions du démon sont possibles, et rien n'empêche d'en admettre la possibilité.

L'intérêt de la religion n'est donc point opposé à la possibilité des possessions ; les lois de la nature n'y forment aucun obstacle : la multiplicité des effets miraculeux que l'on y suppose, n'est point une raison qui oblige de les nier. Loin de rendre service à la religion, en niant la possibilité des possessions, c'est au contraire lui enlever une partie de ses preuves. Pourquoi Dieu permet-il les possessions ? si sur cela nous ne pouvons pas toujours découvrir toutes les raisons de sa conduite, au moins il doit nous suffire de savoir qu'il peut les permettre. Les effets des possessions sont bornés par la puissance de celui qui les permet ; mais les possessions en elles mêmes n'en sont pas

(1) *Matt. xii. 25. 26, Marc. iii. 23, et seqq., Luc. xi. 17. 18.*

moins possibles. Les possessions n'ont rien d'incompatible avec la nature de l'homme ; elles n'ont rien d'indigne de Dieu ; enfin considérées en elles-mêmes elles sont possibles au moins dans l'ordre des choses surnaturelles. En vain donc l'incrédule nous en conteste-t-elle la possibilité. Si elles sont possibles, il peut donc s'en trouver de réelles : et réciproquement s'il s'en trouve de réelles, elles sont donc possibles. Ainsi la réalité des possessions achevera d'en prouver la possibilité.

ARTICLE II.

Réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile, prouvée contre les incrédules.

Ceux qui nous contestent la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Évangile, ne sont pas seulement des déistes ou des athées, des hommes qui ne croient ni en Dieu, ni en Jésus-Christ, ni à l'Évangile ; ce sont des hommes qui couvrent du voile même de la religion les vains raisonnemens de leur fausse sagesse ; des hommes qui affectent de croire en Dieu, d'adorer Jésus Christ, de respecter l'Évangile, mais qui ne voulant reconnoître aucune possession réelle, s'efforcent d'éluder sur cela les témoignages les plus précis de ce livre divin.

On ne nie pas, disent-ils, que Jésus - Christ n'ait eu la plénitude de puissance nécessaire pour opérer une infinité de merveilles, et pour confirmer par-là, d'une manière incontestable, sa divinité et sa mission. Quand on nie que ceux qui lui ont été présentés comme démoniaques, l'aient été réellement, on ne nie pas qu'il n'ait pu les guérir, quand ils l'auroient été ; et qu'il n'ait fait réellement un grand miracle, en guérissant la maladie du corps, ou celle de l'esprit, ou même celle du cœur et de la conscience, qui causoit cette obsession réelle ou imaginaire. N'étoit-ce pas, disent ils, un grand miracle de guérir tout d'un coup un enfant lunatique, sourd et muet, que l'on croyoit possédé du démon ? N'étoit-ce pas le comble de la puissance divine, de convertir Marie-Madeleine, et de chasser de son cœur, non sept démons qui l'obsédassent réellement, mais sept péchés ou sept inclinations vicieuses qui la portoient au crime, de vaincre par la force de sa grace sept habitudes qu'elle avoit contractées depuis long-

I.  
En vain ceux qui contestent la réalité des possessions, refusent-ils de reconnoître dans l'Évangile la délivrance des possédés ; rien n'est plus expressément marqué dans l'Évangile.

temps, de s'abandonner à ces désordres honteux dont on revient le moins, ou enfin de la guérir d'une maladie compliquée de sept autres ?

Oui, sans doute, ce seroient là de grands miracles ; mais l'Évangile ne nous permet pas de nous contenter de ce que ces hommes sages veulent bien nous accorder. Les saints évangélistes ne se contentent pas de nous dire que Marie-Madeleine ait été guérie ou convertie ; ils nous disent expressément que Jésus-Christ avoit chassé d'elle sept démons : *De qua ejecerat septem dæmonia* (1) ; que sept démons étoient sortis d'elle : *De qua septem dæmonia exierant* (2). Il y a plus : ces hommes si sages et si prudens veulent bien reconnoître que le lunatique sourd et muet fut guéri par Jésus Christ ; mais ils ne veulent pas reconnoître que ce jeune homme ait été en même temps délivré du démon : et cependant l'Évangile affirme expressément l'un et l'autre : *Le démon sortit, et l'enfant fut guéri* : *EXIT DÆMONIUM, ET CURATUS EST PUER* (3). Comment peut-on se refuser à un témoignage si clair et si précis ? Ces hommes faussement sages et vraiment téméraires, ne veulent reconnoître dans l'Évangile aucune délivrance de possédés ; et cependant rien n'est plus expressément marqué dans l'Évangile.

II.  
En vain prétendent-ils réduire à de simples accès de manie ou de mélancolie, les agitations de Saül, que l'écrivain sacré attribue assez clairement à l'impression du malin esprit.

Pour nier la réalité des possessions dont parle l'Évangile, ils remontent à l'Ancien-Testament. Le plus ancien exemple d'obsession dont il soit mention dans l'Écriture, c'est, disent-ils, celui de Saül. Or, il est aisé, ajoutent-ils, de montrer que ce n'étoit dans ce prince qu'une disposition naturelle à la mélancolie : c'étoit une maladie qui avoit ses accès et ses redoublemens ; on n'y chercha point d'autre remède que celui que la nature même présentoit, qui étoit d'inspirer de la joie à ce prince. David avec sa harpe jouoit devant lui ; et sa mélancolie se dissipant peu à peu, alors on disoit que le mauvais esprit le quittoit, et ne le tourmentoit plus. Saint Jean Chrysostôme même suivi de plusieurs interprètes, attribue la maladie de Saül à la manie ou à la mélancolie.

Ces interprètes sont Cajétan, Sanctius, Cornélius *a Lapide* ; mais ils ont contre eux la plupart des pères et des commentateurs qui croient que Saül étoit réellement obsédé, parce qu'en effet le texte sacré dit expressément que l'Esprit du Seigneur s'étant retiré de ce prince, celui-ci fut

(1) *Marc.* xvi. 9. — (2) *Lus.* viii. 2. — (3) *Matt.* xvii. 17.

agité d'un mauvais esprit envoyé par le Seigneur : *Spiritus autem Domini recessit a Saul, et exagitabat eum spiritus nequam a Domino* (1). Il est vrai que saint Jean Chrysostôme parlant de l'état qu'éprouvoit alors Saül, l'appelle une *manie* (2) ; mais cette manie pouvoit être l'effet de l'obsession : et il pourroit bien être que saint Chrysostôme même l'entendit ainsi. On nous objecte que les officiers de Saül voulant chercher le soulagement de ce prince, n'ont recours à autre chose qu'au son d'un instrument. Mais il est remarquable qu'eux-mêmes reconnoissent que l'agitation de ce prince est causée par un mauvais esprit envoyé de Dieu : *Ecce spiritus Dei malus exagitat te* (3). Il est remarquable qu'eux-mêmes reconnoissent que le soulagement qu'ils veulent procurer à ce prince, se réduit à calmer cette agitation causée par un mauvais esprit envoyé de Dieu : *Ut quando arripuerit te spiritus Domini malus, psallat manu sua, et melius feras* (4). Enfin on nous objecte que David ne faisoit que jouer de sa harpe, et que le son seul de cet instrument soulageoit Saül. Mais il faut encore observer que l'écrivain sacré nous marque expressément la cause de ce soulagement, en nous disant que ce prince étoit soulagé, parce que l'esprit malin se retiroit de lui : *Recedebat enim ab eo spiritus malus* (5). Cependant, disent nos adversaires, si c'étoit une obsession véritable, comment les officiers de Saül imaginent-ils d'en chercher le remède dans le son d'un instrument ? comment arrive-t-il qu'en effet le son d'un instrument en soit le remède ? Le son d'un instrument peut-il agir sur le démon ? Non, sans doute ; il ne peut agir directement sur le démon ; mais il agit indirectement contre lui, en changeant les mauvaises dispositions du corps et des humeurs, dont ce malin esprit se sert contre ceux qu'il obsède ; en sorte qu'il n'est pas même nécessaire de recourir ici au miracle pour expliquer l'effet dont il s'agit. Dieu permettoit au démon de se servir de moyens naturels pour agiter Saül ; et de là il arrive qu'un moyen naturel suffisoit pour calmer l'agitation de ce prince. Ainsi la voie naturelle du soulagement accordé à ce prince, ne prouve pas qu'il ne fût pas réellement obsédé ; et au contraire les expressions mêmes des officiers de Saül donnent lieu de croire qu'ils reconnoissoient dans ce prince une obsession réelle ; et les expressions

(1) 1. Reg. xvi. 14. — (2) Chrys. homil. 1. de Davide et Saule, pag. 1014. — (3) 1. Reg. xvi. 15. — (4) Ibid. ψ 16. — (5) Ibid. ψ 23.

de l'écrivain sacré, sans doute plus exactes encore que celles des officiers de Saül, nous autorisent à porter sur cela le même jugement. Un mauvais esprit agitoit ce prince : *Exagitabat eum spiritus nequam* ; et lorsque ce prince étoit soulagé, c'étoit parce que ce mauvais esprit se retiroit de lui : *Recedebat enim ab eo spiritus malus*. En vain donc pour nier la réalité des possessions dont parle l'Évangile, commence-t-on par vouloir nier la réalité de celle que Saül éprouva, et qui nous est assez marquée par l'expression de l'écrivain sacré.

III.  
En vain prétendent-ils réduire de même à de simples maladies ou au dérèglement de l'imagination la plupart des possessions dont il est parlé dans l'Évangile. La réalité de ces possessions est attestée par les expressions des évangélistes mêmes.

Cependant nos adversaires se flattant d'avoir réussi à réduire l'obsession de Saül à une simple maladie à laquelle l'esprit malin n'avoit aucune part, se persuadent qu'il ne leur sera pas plus difficile d'expliquer les obsessions marquées dans le Nouveau-Testament. Dans l'un, c'étoit, disent-ils, une humeur noire et mélancolique ; dans l'autre, c'étoit un sang trop brûlé et trop échauffé : ici c'étoit une ardeur d'entrailles ; là un amas de mauvaises humeurs qui suffoquoient la personne, à peu près comme il arrive aux épileptiques : quelquefois c'étoit un simple travers d'esprit, qui persuadoit à certaines personnes qu'elles étoient possédées du démon, comme on en voit qui croient être bœufs, ou chevaux, ou chiens, ou chats, ou rois, ou dieux ; d'autres fois c'étoit une surdité réelle, ou une autre incommodité naturelle ou accidentelle, que le peuple ignorant attribuoit au démon. Pour chasser ces prétendus démons, il ne falloit que guérir le malade, s'il étoit réellement incommodé ; ou régler et rétablir son imagination, si elle étoit blessée ou dérégulée. Dans l'Évangile, nous voyons des possédés de ces deux manières, guéris par Jésus-Christ.

Une seule observation suffit pour renverser tous ces vains raisonnemens ; c'est que les évangélistes, parlant de ces possédés, ne se contentent pas de nous dire qu'ils passaient pour possédés, qu'ils étoient regardés comme possédés ; mais ils nous disent expressément qu'ils étoient possédés : *Habebant dæmonia* (1). Et de même lorsqu'ils nous parlent de la guérison de ces hommes agités par le démon, ils ne se contentent pas de nous dire que Jésus-Christ les guérit ; mais ils nous disent expressément que Jésus-Christ chassoit d'eux les malins esprits : *Et ejiciebat spiritus verbo* (2).

Je sais que nos adversaires prétendent éluder la force

(1) *Matt. iv. 24. viii. 16. et alibi passim.* — (2) *Matt. viii. 16. et alibi similiter.*

de ces expressions ; mais comment y réussiraient-ils ? Ils entreprennent d'expliquer par des exemples leur système sur la guérison des deux espèces de possédés qu'ils prétendent distinguer. Et d'abord quant aux possédés dont ils prétendent que la possession n'étoit qu'une maladie, voici comment ils raisonnent : Celui, disent-ils, qui fut présenté aux disciples du Sauveur le lendemain de sa transfiguration (1), étoit un enfant lunatique, épileptique, sourd et muet : l'Évangile dit que dès l'enfance souvent le démon le saisissoit, le jetoit dans le feu et dans l'eau, et qu'alors l'enfant écumoit, crioit, et entroit en convulsions. Jésus menaça le démon, et guérit l'enfant. Pour expliquer tout cela, il n'y a, continuent-ils, qu'à supposer un fait indubitable par l'Évangile même, qui est que cet enfant étoit épileptique dès son bas âge. Comme cette maladie passe pour incurable, et que les symptômes en sont souvent fort extraordinaires, le peuple les attribuoit au démon. Il convenoit bien plus à Jésus-Christ de guérir le malade, que de détromper le peuple sur une erreur dont les suites n'étoient nullement dangereuses. On peut en dire autant de beaucoup d'autres obsessions semblables, qui n'étoient proprement que des maladies inconnues et attribuées au démon ; telles qu'étoit encore la maladie de cette femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans (2) et dont il est dit qu'elle avoit un esprit d'infirmité, et que Satan la tenoit liée et courbée depuis dix-huit ans.

IV.  
Les possessions que nos adversaires prétendent réduire à de simples maladies, sont des possessions réelles jointes à des maladies qui n'étoient que les effets de ces possessions mêmes. La femme courbée dont parle saint Luc, étoit réellement possédée. L'enfant lunatique dont parlent saint Matthieu, S. Marc et saint Luc, étoit réellement possédé.

Mais qui est-ce qui s'exprime ainsi en parlant de cette femme ? Sont-ce les Juifs qui, prévenus peut-être d'une fausse idée, attribuoient au démon une maladie, à laquelle, selon nos adversaires, le démon n'avoit nulle part ? Non ; c'est d'abord l'évangéliste qui dit expressément que cette femme avoit depuis dix-huit ans un esprit d'infirmité : *Habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo* (3). C'est Jésus-Christ même qui dit expressément que depuis dix-huit ans Satan la tenoit liée : *Quam alligavit Satanas, ecce decem et octo annis* (4). Est-il vraisemblable que Jésus-Christ se fût exprimé ainsi, si le fait eût été faux ?

Quant au lunatique, nous avons déjà fait remarquer que l'Évangile ne dit pas seulement que cet enfant fut guéri, mais qu'il dit expressément, et que le démon sortit, et que l'enfant fut guéri : *Exiit dæmonium, et curatus est*

(1) *Matt. xvii. 14. et seqq. Marc. ix. 16. et seqq. Luc. ix. 38. et seqq.* —  
(2) *Luc. xiii. 11. et seqq.* — (3) *Luc. xiii. 11.* — (4) *Luc. xiii. 16.*

*puer* (1). Pourquoi dire l'un et l'autre, si l'un des deux est faux? Si la possession n'étoit pas réelle, ne suffisoit-il pas de dire : L'enfant fut guéri : *Curatus est puer*? Cependant l'évangéliste ne s'en tient pas là; il dit, et que le démon sortit, et que l'enfant fut guéri. L'un et l'autre est donc vrai. Mais d'ailleurs saint Matthieu qui s'exprime ainsi, remarque en même temps, que Jésus, pour opérer ce miracle, commença par commander avec menaces en parlant à cet enfant : *Et increpavit illum Jesus* (2). Or, à qui s'adressoient ces paroles menaçantes? Saint Marc nous l'apprend en termes bien remarquables, lorsqu'il nous dit que Jésus parloit avec menaces à l'esprit impur, en lui disant : Esprit sourd et muet, je te le commande, sors de cet enfant, et n'y rentre plus : *Comminatus est spiritui immundo, dicens illi : Surde et mute spiritus, ego precipio tibi, exi ab eo, et amplius ne introcas in eum* (3). Jésus-Christ auroit-il ainsi commandé à l'esprit impur de sortir de cet enfant, si l'esprit impur n'eût pas été réellement dans cet enfant? Si la possession n'eût pas été réelle, Jésus-Christ ne pouvoit-il pas guérir cet enfant sans commander à l'esprit impur? Le même évangéliste ajoute qu'au commandement de Jésus-Christ l'esprit impur jeta un grand cri, agita beaucoup cet enfant, et sortit de lui : *Et exiit ab eo* (4). Il y étoit donc, puisqu'il en sortit. Saint Luc nous dit aussi que Jésus-Christ guérit cet enfant en parlant avec menaces à l'esprit impur : *Et increpavit Jesus spiritum immundum, et sanavit puerum* (5). Etoit-il besoin d'user de ces menaces, si l'esprit impur n'avoit aucune part à la maladie de cet enfant? et quand il seroit vrai que Jésus-Christ ne fût pas venu pour détromper les Juifs sur une erreur dont on prétend que les suites n'étoient nullement dangereuses, étoit-il donc venu pour les y confirmer? La possession réelle de cet enfant est donc attestée par saint Matthieu, par saint Marc et par saint Luc; et le témoignage de ces trois évangélistes est confirmé par celui de Jésus-Christ même. On peut bien reconnoître dans cet enfant, dans la femme courbée, et dans quelques autres possédés dont parle l'Évangile, une infirmité réelle, mais infirmité causée par le malin esprit qui les possédoit : de là vient que l'esprit qui possédoit cette femme est appelé par l'évangéliste, un esprit d'infirmité, *spiritum infirmitatis*; de là

(1) *Matt. xvii. 17.* — (2) *Ibid.* — (3) *Marc. ix. 24.* — (4) *Ibid. v. 25.* — (5) *Luc. ix. 43.*

vient que l'esprit qui possédoit cet enfant, est appelé par Jésus-Christ même, esprit sourd et muet : *Surde et mute spiritus*. L'infirmité étoit réelle, mais il ne s'ensuit pas que la possession fût fausse : la possession étoit aussi réelle que l'infirmité ; et ce n'est qu'en faisant cesser la possession, que Jésus-Christ guérit l'infirmité : *Exiit dæmonium, et curatus est puer*.

Mais il y a, disent nos adversaires, une seconde espèce de possession, qui est celle des hypocondriaques et des maniaques, dont la folie consiste à croire qu'ils sont possédés du démon. Leur maladie est uniquement dans leur imagination : frappés de cette pensée que le démon les possède, ils agissent, parlent, hurlent, courent, frappent, s'agitent, comme si véritablement il y avoit en eux un ou plusieurs démons. Que la source de cette maladie soit dans le sang, ou dans le cerveau, ou dans les esprits, ou dans les viscères, ou dans plusieurs de ces causes ensemble, c'est aux médecins à l'examiner. Ils entreprendront même quelquefois de les guérir ; et ils pourront y réussir, soit par des remèdes naturels et rafraîchissans, soit par des stratagèmes et des artifices proportionnés aux cas et aux besoins des personnes, en leur découvrant leur illusion, ou en leur faisant croire qu'elles sont guéries. On en a vingt exemples divertissans ; mais nous voulons, disent ces hommes sages, traiter cette matière dans tout le sérieux que demandent la religion, et le respect que nous avons pour les livres saints, où nous croyons remarquer quelques-uns de ces sortes de malades, qui se croyoient possédés sans l'être véritablement, et qui ont été guéris autant par la sagesse que par la puissance du Sauveur.

Voici l'exemple que ces hommes prudents prétendent nous en donner. L'Évangile dit (1) que Jésus-Christ ayant passé la mer de Tibériade, et étant entré dans le canton de Géraza, trouva deux démoniaques, dont l'un étoit possédé depuis long-temps de plusieurs démons. Il alloit nu, et avoit sa demeure dans des tombeaux qui étoient creusés dans la montagne ; et il étoit si violent qu'on ne pouvoit le tenir avec les cordes ni avec les chaînes dont on essayoit de le lier. Il accourut au-devant de Jésus-Christ, et lui demanda avec de grands cris, comme si les démons eussent parlé par sa bouche, qu'il ne les chassât point de ce corps, ou du moins que s'il les en chassoit, il

V.  
Hypothèses chimériques de ceux qui prétendant réduire quelques possessions à de simples effets d'une imagination déréglée, croient trouver un exemple de semblable possession dans celle de cet homme qui, selon l'Évangile, étoit possédé d'une légion de démons.

(1) *Matt. viii. 28. et seqq. Marc. v. 1. et seqq. Luc. viii. 26. et seqq.*

leur permit d'entrer dans un troupeau de cochons qui paissoit là auprès. Jésus-Christ demanda à cet homme, comme s'il eût parlé au démon : Quel est ton nom ? Cet homme répondit au nom du démon : Je m'appelle Légion, parce que nous sommes un grand nombre. En même temps Jésus leur commanda de sortir ; et il leur permit d'entrer dans les porcs qui étoient dans le voisinage : aussitôt on vit ces animaux qui étoient au nombre de près de deux mille, courir avec impétuosité et se précipiter dans la mer ; et l'homme se trouva tout d'un coup parfaitement guéri.

On s'étonnera, disent nos adversaires, que nous ayons choisi cet homme pour exemple d'un possédé d'imagination ; mais quoiqu'il n'y en ait aucun de plus marqué, aucun dont l'histoire soit plus circonstanciée, et qui ait plus d'apparence d'une possession, toutefois nous prétendons l'expliquer dans la supposition que nous avons faite, et sans y rencontrer de possession réelle. Cet homme n'étoit point malade de corps : il étoit au contraire si plein de vigueur, qu'on ne pouvoit le retenir, et qu'il brisoit tous les liens. Il n'étoit point possédé par ses crimes, car c'est encore une troisième sorte de possession que l'on peut distinguer ; mais Jésus-Christ ne lui fait aucun reproche qui puisse le faire soupçonner de crime ou d'habitude vicieuse : et lorsqu'après sa guérison, il veut se mettre à la suite du Sauveur, Jésus lui dit simplement : Retournez dans votre maison, et racontez ce que Dieu a fait en votre faveur. Il ne lui dit point : Ne péchez plus à l'avenir, comme il le dit à quelques autres. Voici donc comment on peut expliquer la prétendue possession de cet homme. Sa maladie étoit dans son sang trop échauffé, et dans son imagination dérégulée, qui lui faisoit croire qu'il avoit au dedans de lui une légion de démons. Il est bon de remarquer en passant, continuent toujours nos adversaires, que suivant les principes des Juifs, un même homme pouvoit avoir plusieurs ames, et être possédé de plusieurs esprits. Cet homme frappé de cette fausse pensée, et rempli d'un sang trop bouillant et trop abondant, se retire de la compagnie de ses semblables, fuit les villes, et demeure à la campagne, vivant au gré de son esprit troublé, ou, comme il se le figuroit, au gré de cette légion de démons qui le possédoit. Pour le guérir, que fait le Sauveur ? Il n'a garde d'aller combattre de front cette folle pensée, dans laquelle ce visionnaire s'étoit confirmé depuis tant d'années ; il fait sem-

blant de le croire possédé. Cet homme lui demande au nom de cette légion de démons qu'il croit être en lui, que s'il les fait sortir, il leur permette d'entrer dans un troupeau de cochons. Jésus lui accorde sa demande. Mais comme cela n'auroit pas encore suffi pour guérir l'esprit blessé de cet homme, il faut lui donner des preuves qui le convainquent que ces cochons sont possédés au lieu de lui. Aussitôt ces animaux prennent la fuite, et vont se précipiter dans la mer. Cet objet le frappe vivement : prévenu d'ailleurs que Jésus-Christ est un homme extraordinaire, et qui opère des miracles, il se persuade qu'il est guéri : il agit, il parle comme un homme délivré du démon. Il est probable que Jésus-Christ en même temps opéra sur son sang, sur son cerveau, sur ses humeurs, et qu'il leur rendit le calme et la tranquillité dont ils étoient privés depuis si long-temps. Il y a dans tout cela du miracle sans doute (ce sont toujours nos adversaires qui parlent), mais il ne consiste point dans la délivrance réelle d'un homme vraiment possédé du démon : il consiste uniquement dans la guérison de son imagination dérégulée, et dans le rétablissement de ses humeurs dans leur assiette naturelle, et enfin, dans la précipitation des porcs dans le lac. Remarquez que si c'eût été véritablement des diables qui eussent possédé cet homme, et qui eussent obtenu la permission de se retirer dans un troupeau de porcs, pour n'être pas sitôt précipités dans l'abîme, ces diables qui craignoient si fort de retourner en enfer, auroient bien agi contre leur intérêt et contre leur propre demande, s'ils se fussent d'eux-mêmes aussitôt jetés dans la mer. Que ne demeuroient-ils dans ces porcs, en les promenant par les campagnes, et les garantissant même le plus long-temps qu'ils auroient pu de la main des bouchers? Au lieu de leur faire prendre la fuite du côté de la mer, que ne gaignoient-ils les montagnes et les déserts? on les auroit toujours crus possédés, et on les auroit laissés vivre sans vouloir toucher à leur chair, comme on ne touche point à celle des animaux enragés. Mais Jésus-Christ vouloit donner une preuve plus sensible, plus prompte, qui frappât fortement cet hypocondriaque, et qui lui fit croire que sa prétendue légion l'avoit quitté : tant qu'il auroit vu les porcs en vie, il auroit toujours eu sur cela quelque inquiétude, que la légion ne revint le posséder ; il falloit le guérir pour toujours, en faisant noyer ces animaux.

VI.

Réfutation  
de ces vaines  
hypothèses.  
Preuves de la  
possession réelle  
de cet  
homme qui,  
selon l'Évan-  
gile, étoit  
possédé d'un  
légiion de  
démons.

Ainsi raisonnent nos adversaires; et nous n'avons rien voulu dissimuler des vaines subtilités et des chimériques hypothèses auxquelles se livre leur imagination séduite. Mais revenons au texte sacré de l'Évangile; et voyons si le faux brillant de ces vaines hypothèses pourra soutenir l'éclat lumineux de la divine parole. Que disent les saints évangélistes, ou plutôt que dit l'Esprit de Dieu par leur bouche? Saint Matthieu nous dit expressément que ces deux hommes étoient possédés : *Duo habentes dæmonia* (1) : non-seulement ils étoient regardés comme possédés, mais ils l'étoient réellement; car en vain nos adversaires nous objecteroient-ils que l'expression du grec, δαιμονιζόμενοι, signifie simplement *démoniaques* ou *possédés*, et peut s'entendre même de ceux qui étoient seulement regardés comme tels. Quand il seroit vrai que dans le langage commun on eût quelquefois appliqué ce nom à des gens que l'on croyoit possédés, et qui en effet ne l'étoient pas, on ne pourroit rien en conclure ici. L'homme peut bien se tromper, et appeler par erreur *démoniaques* ou *possédés* ceux qui ne le sont pas; mais l'Esprit de Dieu qui inspiroit les saints évangélistes, est incapable de cette erreur; dès lors il faut convenir que ceux qu'il appelle *démoniaques* ou *possédés*, l'étoient en effet, et qu'ainsi l'expression du grec, δαιμονιζόμενοι, est ici exactement rendue par l'expression de la Vulgate : *Habentes dæmonia*. Mais d'ailleurs la suite du récit de cet évangéliste prouve bien que la possession étoit réelle. Et d'abord l'évangéliste ne se contente pas de nous dire que ces hommes crioient : *Jésus Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous et nous? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps?* Si saint Matthieu n'avoit dit que cela, nos adversaires pourroient peut-être en quelque sorte s'en prévaloir, et soutenir que ce n'étoit pas le démon qui parloit par la bouche de ces hommes, mais que c'étoient ces hommes mêmes qui parloient ainsi au nom du démon dont ils se croyoient possédés; parce qu'en effet saint Matthieu semble laisser à entendre que ce cri étoit le cri de ces hommes mêmes : *Et ecce clamaverunt* (2). Mais bientôt cet évangéliste lève toute équivoque, en disant expressément que les démons, par la bouche de ces hommes, prioient Jésus en lui disant : *Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce troupeau de porcs* : *DÆMONES ROGA-*

(1) *Matt.* VIII. 28. — (2) *Ibid.* § 29.

BANT EUM (1). Cet évangéliste ajoute que Jésus-Christ répondant à la demande de ces démons, leur dit : Allez : *Ite* (2). Jésus-Christ répondant ainsi à la voix du démon : confirme par sa réponse même la réalité de la possession ; *Ite*. Jésus-Christ parle, et l'effet suit aussitôt sa parole ; les démons étant sortis de cet homme, dit l'évangéliste, entrèrent dans les porcs : *At illi exeuntes abierunt in porcos* (3). Ils étoient donc dans cet homme, puisqu'ils en sortent. Enfin le même évangéliste nous dit que les porcs s'étant aussitôt précipités dans la mer, ceux qui les gardoient, s'enfuirent, et étant venus à la ville, ils racontèrent tout ce qui s'étoit passé, et spécialement ce qui étoit arrivé aux deux possédés : *Et de eis qui demonia habuerant* (4). Ces deux hommes avoient donc été bien réellement possédés. Ainsi saint Matthieu atteste jusqu'à quatre fois la réalité de cette possession ; et son témoignage est confirmé par la réponse de Jésus-Christ même : *Et ait illis : Ite*.

Je viens à saint Marc. Il ne parle que d'un seul de ces deux hommes ; mais il dit bien expressément que cet homme étoit possédé d'un esprit impur : *Homo in spiritu immundo* (5). Il dit bien expressément que Jésus-Christ parlant à l'esprit impur qui possédoit cet homme, lui disoit : Esprit impur, sors de cet homme : *Exi, spiritus immunde, ab homine* (6) ; et que Jésus-Christ continuant de parler à cet esprit, lui demanda : Quel est ton nom ? *Quod tibi nomen est* (7) ? Jésus-Christ parle au démon, et lui commande de sortir de cet homme : le démon étoit donc dans cet homme. L'évangéliste ajoute que cette légion de démons supplioit Jésus, en lui disant : Envoyez-nous dans ces porcs (8) : *Et deprecabantur eum spiritus*, ou, selon le grec, *dæmones* ; et que Jésus le leur permit : *Et concessit eis* (9). Le démon parle ; et Jésus-Christ consent à sa demande ; tout cela est-il imaginaire ? L'effet suit la permission accordée par Jésus-Christ ; et l'évangéliste dit expressément que les esprits impurs sortant de cet homme, entrèrent dans les porcs : *Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos* (10). Je suppose que tout cela ait été simulé, comme le prétendent nos adversaires : cette feinte, selon eux, étoit nécessaire pour guérir l'imagination de cet

(1) *Matt.* viii. 31. — (2) *Ibid.* ψ 32. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* ψ 33. — (5) *Marc.* v. 2. — (6) *Ibid.* ψ 8. — (7) *Ibid.* ψ 9. — (8) *Ibid.* ψ 12. — (9) *Ibid.* 13. — (10) *Ibid.*

homme; mais étoit-elle donc nécessaire dans le récit de l'évangéliste? Etoit-elle digne de l'Esprit de Dieu par l'inspiration duquel l'évangéliste écrivoit? Ne suffisoit-il pas de rester dans les bornes de la vérité, en disant: Cet homme fut guéri, et les porcs furent précipités? Mais non; l'Esprit-Saint n'en demeure pas là, parce qu'il y a plus: cet homme ne fut guéri, que parce que cette légion de démons sortit de lui; et les porcs ne furent précipités, que parce que cette légion de démons entra en eux; l'Esprit-Saint nous en rend lui-même témoignage par la bouche de l'évangéliste; et son témoignage ne peut être faux: *Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos*. Je pourrois ajouter que trois fois encore dans la suite de ce même récit, l'évangéliste répète que cet homme avoit été possédé et agité du démon: *Qui a dæmonio vexabatur* (1);... *qui dæmonium habuerat* (2);.... *qui a dæmonio vexatus fuerat* (3).

Mais je viens enfin à saint Luc. Il s'accorde avec saint Marc pour ne parler que d'un possédé; mais de même que saint Marc, il dit aussi bien expressément que c'étoit un possédé (4): *Vir qui habebat dæmonium*, ou, selon le Grec, *dæmonia*. Et ici il faut remarquer que s'il pouvoit y avoir quelque équivoque dans l'expression *δαίμονιζόμενος*, employée par saint Matthieu et par saint Marc, elle est bien expressément levée par l'expression de saint Luc, qui dans le grec même dit en termes exprès que cet homme étoit possédé des démons, qu'il avoit en lui-même des démons, s'il est permis d'user de cette expression dans notre langue: *Ἄνθρωπος ὃς εἶχε δαίμονια*, *Vir qui habebat dæmonia*. Non; ce n'étoit pas un homme qui fût seulement appelé possédé, *δαίμονιζόμενος*; c'étoit un homme qui étoit bien réellement possédé, *εἶχε δαίμονια*, et qui l'étoit même depuis long-temps: *ὃς εἶχε δαίμονια ἐκ χρόνων ἰκανῶν*, *Qui habebat dæmonia a temporibus multis* (5). Saint Luc ajoute que Jésus commandoit à l'esprit impur de sortir de cet homme: *Præcipiebat enim spiritui immundo, ut exiret ab homine* (6); que l'esprit impur agitoit et tourmentoit cet homme depuis long-temps: *Multis enim temporibus arripiebat illum* (7); que cet homme étoit emporté par le démon dans le désert: *Agebatur a dæmonio in deserta* (8); que plusieurs démons étoient entrés dans cet homme: *Quia intraverant dæmo-*

(1) Marc. v. 15. — (2) *Ibid.* ῥ 16. — (3) *Ibid.* ῥ 18. — (4) Luc. viii. 27. — (5) *Ibid.* — (6) *Ibid.* ῥ 29. — (7) *Ibid.* — (8) *Ibid.*

*nia multa in eum* (1) ; que ces démons demandoient à Jésus-Christ qu'il leur permit d'entrer dans les porcs qui païssoient sur les montagnes ; et que Jésus-Christ le leur permit : *Et permisit illis* (2) ; et qu'enfin ces démons sortirent de cet homme , et entrèrent dans les porcs : *Exierunt ergo dæmonia ab homine , et intraverunt in porcos* (3). Je pourrois ajouter que trois fois encore le même évangéliste dans les versets suivans répète que cet homme avoit été possédé du démon , et qu'il en avoit été délivré : *Hominem a quo dæmonia exierant* (4)..... *Is qui a dæmonio vexatus fuerat* (5)..... *Vir à quo dæmonia exierant* (6). Mais les textes que je viens de rassembler prouvent assez par le seul témoignage de saint Luc même la réalité de la possession de cet homme ; ou plutôt, la réalité de la possession de cet homme est expressément attestée par le témoignage de saint Matthieu , de saint Marc et de saint Luc , et confirmée par le témoignage de Jésus-Christ même.

Mais si cette possession étoit réelle , répliquent nos adversaires , ces diables qui craignoient si fort de retourner en enfer , entendoient bien mal leur intérêt , en allant d'eux-mêmes se précipiter aussitôt dans la mer. Vaine objection ! la mort de ces porcs envoyoit-elle donc dans l'enfer les démons qui étoient entrés en eux ? Ces porcs étant morts , les démons qui étoient entrés en eux , purent errer en l'air , comme ils y erroient avant qu'ils fussent entrés dans cet homme de qui Jésus-Christ les avoit chassés. Ainsi ils ne s'exposoient à aucun risque en se précipitant dans la mer. Je dis plus : non-seulement en cela ils n'agissoient pas contre leur intérêt , mais en cela ils agissoient pour leur intérêt. Ces esprits de malice qui ne cherchent que notre perte , ne désiroient rien tant que de détourner les hommes de s'attacher à Jésus-Christ. En précipitant dans la mer cette multitude de porcs , qui selon saint Marc (7) , étoient au nombre de près de deux mille , ils aliénoient l'esprit de ceux à qui ces porcs appartenoient , et les indisposoient contre Jésus-Christ. Aussi l'Evangile nous apprend-il qu'aussitôt que ceux qui gardoient ces porcs , eurent porté dans la ville cette nouvelle , toute la ville sortit au-devant de Jésus ; et l'ayant vu , le supplia de se retirer de ce pays : *Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu : et viso*

(1) *Luc.* VIII. 30. — (2) *Ibid.* v. 32. — (3) *Ibid.* v. 33. — (4) *Ibid.* v. 35. — (5) *Ibid.* v. 36. *Gr.* — (6) *Ibid.* v. 38. — (7) *Marc.* v. 13.

leur répondit encore à cela : et enfin il en vint à la parabole dont il s'agit : *Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme*, etc. Selon saint Luc (1), *Jésus chassa un démon qui étoit muet ; et le démon étant sorti, le muet parla, et tout le peuple fut en admiration*. Sur cela quelques-uns dirent : *C'est par Bézébub, prince des démons, qu'il chasse les démons ; et d'autres pour le tenter, lui demandoient un signe dans le ciel*. Jésus répondit d'abord aux premiers : *Si Satan est divisé contre lui-même, comment son royaume subsistera-t-il ?* Il ajouta quelques autres instructions qu'il termina par la parabole dont il s'agit : *Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme*, etc. Ensuite il répondit à ceux qui avoient demandé un signe. De part et d'autre ce sont presque les mêmes réponses de la part de Jésus-Christ, mais elles sont dans un ordre différent. D'ailleurs le miracle qui y donna lieu, selon saint Matthieu, paroît être différent de celui qui y donna lieu, selon saint Luc : l'un est la guérison d'un possédé aveugle et muet ; l'autre est la guérison d'un possédé muet, mais dont il n'est pas dit qu'il fût aveugle. De plus si l'on examine de près la suite des événemens, il paroît que ce sont en effet deux miracles différens, dont le premier, rapporté par saint Matthieu, arriva dans la seconde année du ministère public de Jésus-Christ ; et le second rapporté par saint Luc, n'arriva, ce semble, que dans la troisième année (2). Quoi qu'il en soit, il est donc toujours certain que ce fut à l'occasion de la guérison d'un possédé que Jésus-Christ prononça la parabole dont il s'agit. Il est donc bien vraisemblable que la possession dont il est parlé dans cette parabole, est une possession corporelle, telle que celle qui fut l'occasion de cette parabole même. Je conviendrai bien que l'objet principal de la parabole est la possession spirituelle, mais possession figurée par la possession corporelle qui est l'objet du sens littéral de la parabole. Les expressions mêmes de la parabole semblent assez le marquer ; car le démon ne peut véritablement sortir que du corps qu'il a véritablement habité, et non de l'ame dans laquelle il n'habite jamais véritablement : et de même il ne peut rentrer véritablement que dans le lieu d'où il est véritablement sorti, c'est-à-dire dans le corps, et non dans l'ame. Il domine sur l'ame ; il lui communique ses pensées, ses

(1) *Luc. xi. 14. et seqq.* — (2) Voyez dans ce volume l'Harmonie des Evangiles, art. L. et xcvi.

désirs, ses inclinations, ses affections; mais il n'habite point véritablement en elle. Il n'y a proprement que l'Esprit de Dieu qui habite dans les âmes qu'il a choisies pour y faire sa demeure; parce que cette habitation n'est autre que cette union intime et ineffable que nos âmes ne contractent véritablement qu'avec l'Esprit de Dieu qui s'unit à elles, et qui les unit à lui. Lors donc que Jésus-Christ parle de l'esprit impur qui sort d'un homme, ou qui y rentre, cela ne peut s'entendre littéralement que d'une possession corporelle. Au reste, quand il seroit vrai que cela pût s'entendre d'une possession spirituelle, nos adversaires ne pourroient point encore s'en prévaloir contre nous, parce que dans le langage des divines Écritures, dans le langage même commun et ordinaire des hommes, la guérison de la possession spirituelle qui n'est autre que la conversion des âmes, ne se confond point avec la guérison de la possession corporelle, qui n'est autre que la délivrance des corps.

En effet quand saint Luc me dit qu'à la suite de Jésus-Christ se trouvoient avec les douze apôtres quelques femmes qui avoient été guéries et délivrées des malins esprits et de différentes infirmités : *Mulieres aliquæ quæ erant curatæ a spiritibus malignis et infirmitatibus* (1); je ne puis douter que ces femmes délivrées de malins esprits ne fussent des femmes déivrées d'une possession corporelle. Car s'il eût voulu simplement parler de femmes converties, il se seroit exprimé autrement. Non; ce n'est point ainsi que l'on exprime la conversion du cœur. Il auroit dit que c'étoient des femmes qui étoient revenues de leurs mauvaises voies; que c'étoient des femmes à qui Jésus-Christ avoit remis leurs péchés. Mais il ne dit point cela; il dit seulement que c'étoient des femmes qui avoient été délivrées des malins esprits : *Quæ erant curatæ a spiritibus malignis*: et par-là il me fait entendre que c'étoient des femmes qui avoient été dans le même état que ces possédés que l'on présenteoit si souvent à Jésus-Christ, et qui étoient par lui délivrés et guéris; car telle est l'expression même des évangélistes : On présenta à Jésus-Christ, disent-ils, des possédés, et il les guérit : *Obtulerunt ei. . . qui dæmonia habebant*, . . . ET TRAVAIT EOS (2). L'évangéliste ne nous dit de ces femmes que ce que l'on disoit de tous les autres possédés

(1) *Luc.* viii. 2. — (2) *Matt.* xv. 24.

que Jésus-Christ avoit délivrés ; c'étoient des femmes qui avoient été guéries et délivrées des malins esprits , c'est-à-dire , qui avoient été guéries d'une possession corporelle , semblable à celle de tant d'autres que Jésus-Christ avoit guéris comme elles : *Et mulieres aliquæ quæ erant curatæ a spiritibus malignis.*

## VIII.

En vain nos adversaires prétendent-ils révoquer en doute le pouvoir du démon sur les ames mêmes : aucune des possessions dont parle l'Evangile ne peut se réduire aux seuls effets de la concupiscence , au seul règne des passions.

Mais au reste , continuent nos adversaires , quand nous parlons de possession spirituelle , nous ne prétendons pas non plus que le démon habite dans l'ame de tous les méchans , ni même qu'il ait tant de part à la corruption de leur cœur. L'Écriture nous parle souvent de *l'esprit de fornication* (1) , de *l'esprit de mensonge* (2) , de *l'esprit d'étourdissement* (3) , de *l'esprit de jalousie* (4) , et ainsi du reste , pour marquer le mauvais penchant ou le mauvais esprit qui nous porte à ces vices , ou qui cause en nous ces mauvaises dispositions. Il ne faut pas croire que le démon soit toujours auteur de tout cela. Saint Jacques nous apprend (5) que si nous sommes portés au mal , et que nous y succombions , nous ne devons nous en prendre qu'à notre concupiscence , à laquelle nous ne résistons pas. Ainsi on ne doit pas légèrement s'imaginer qu'il y ait du surnaturel dans tout ce que l'on nous dit des hommes possédés par l'esprit d'impureté , ou par l'esprit d'ambition , etc. Le cœur de l'homme est assez corrompu , et ses passions sont assez puissantes pour le porter aux derniers excès , sans que le diable s'en mêle. Mais soit qu'il s'en mêle ou qu'il ne s'en mêle pas , il faut convenir qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse chasser ces sortes de démons. L'Église et les saints , par leurs prières , peuvent attirer les effets de la miséricorde de Dieu sur les pécheurs , et leur obtenir la grace de la conversion. Mais ce ne sont pas là des obsessions où il faille employer des exorcismes. La pénitence , le jeûne , l'aumône , la prière , sont les vrais remèdes de ces maux.

C'est-à-dire , que nos adversaires voudroient nous contester la réalité non-seulement des possessions corporelles , mais même des possessions spirituelles. Ils ne se contentent pas de nier le pouvoir du démon sur les corps ; ils osent même révoquer en doute le pouvoir qu'il exerce sur les ames. Il est vrai que l'Écriture nous parle de *l'esprit de fornication* , de *l'esprit de jalousie* , de *l'esprit d'é-*

(1) *Osee*, iv. 12. et v. 4. — (2) *3. Reg.* xxii. 23. — (3) *Isai.* xxix. 10. — (4) *Num.* v. 14. 30. — (5) *Jacob.* i. 14.

*tourdissement*, et que par ces expressions elle nous marque simplement le mauvais penchant qui nous porte à ces vices, ou qui cause en nous ces mauvaises dispositions. Mais faussement nous allègue-t-on ici, comme une expression semblable, ce qui est dit de *l'esprit de mensonge* dans le III<sup>e</sup> livre des Rois, où le prophète Michée s'exprime en ces termes : *J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel autour de lui à droite et à gauche. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, et qu'il y périsse? Et l'un dit une chose, et l'autre une autre. Mais un esprit s'avança, et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Comment? Il répondit : J'irai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur lui dit : Tu le séduiras; et tu auras l'avantage sur lui : va, et fais ce que tu as dit. Maintenant donc, continue le prophète en parlant à Achab même, le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt* (1). Ainsi s'exprime le prophète du Seigneur. C'est donc le démon même qui fut un esprit de mensonge dans la bouche des prophètes d'Achab; c'est-à-dire, que ce fut le démon même qui persuada aux prophètes d'Achab le langage séducteur qu'ils tinrent à ce prince.

En vain nous allègue-t-on ici le témoignage de saint Jacques : cet apôtre ne dit pas que si nous sommes portés au mal, et que nous y succombions, nous ne devons nous en prendre qu'à notre concupiscence, à laquelle nous ne résistons pas. Il dit que nous sommes tentés par notre concupiscence qui nous emporte, et qui nous attire dans le mal; mais il ne dit pas que ce soit elle seule qui nous tente. Il dit que lorsque nous sommes tentés, nous ne devons pas en accuser Dieu, parce que Dieu ne tente personne; mais il ne dit pas que personne ne soit tenté par le démon. Et certes n'est-ce pas le démon qui tenta Eve dans le paradis terrestre? n'est-ce pas le démon qui tenta Jésus-Christ dans le désert? Saint Paul n'écrit-il pas aux Thessaloniens qu'il a appréhendé que le tentateur ne les eût tentés (2)? Et saint Pierre ne nous dit-il pas que le démon notre adversaire tourne sans cesse autour de nous comme un lion rugissant, cherchant qui il

(1) 3. Reg. xxii. 19. et seqq. — (2) 1. Thess. iii. 5.

pourra dévorer (1)? Non-seulement le démon tente les hommes, mais il tient sous sa puissance les méchants; il est le prince du monde; et ceux qui appartiennent au monde, sont ses esclaves. Nous ne prétendons pas en conclure qu'il exerce un pouvoir surnaturel sur tous ceux qui sont sous son empire. Il n'y a rien de surnaturel dans le pouvoir qu'il exerce sur les âmes: le pouvoir qu'il exerce quelquefois sur les corps est le seul qui puisse être regardé comme surnaturel. En vain donc nous dit-on qu'il ne faut pas légèrement s'imaginer qu'il y ait du surnaturel dans tout ce qui est dit des hommes possédés par l'esprit d'impureté, d'ambition, etc. Non, sans doute, il n'y a point de surnaturel dans tout ce qu'éprouve une âme dominée par l'esprit d'impureté, d'ambition, d'avarice, etc. Et alors le nom d'*esprit d'avarice, d'ambition, d'impureté*, ne doit pas même toujours s'entendre du démon. La suite du discours détermine seule le sens de ces expressions. Nous conviendrons que le cœur de l'homme est assez corrompu, et ses passions assez puissantes pour le porter aux derniers excès, sans que le diable s'en mêle; et voilà ce que dit saint Jacques, chacun est tenté, séduit et entraîné par sa propre concupiscence. Mais il ne s'ensuit pas que le démon ne s'en mêle pas; et nous venons de montrer qu'il n'est que trop certain qu'il s'en mêle. Nous conviendrons qu'il n'y a que Dieu qui puisse chasser le démon, l'éloigner des âmes qu'il tenoit dans son esclavage; nous conviendrons qu'il n'y a que Dieu qui puisse convertir les cœurs en les retirant de l'esclavage du démon; nous conviendrons même que la pénitence, le jeûne, l'aumône, la prière, sont les vrais remèdes des maux de l'âme. Mais il ne faut pas confondre le pouvoir que le démon exerce sur les âmes, avec celui qu'il exerce sur les corps. Il n'y a que le pouvoir qu'il exerce sur les corps qui soit une vraie possession; et dès que l'on reconnoît que ce pouvoir ne peut être que surnaturel, il faut reconnoître qu'il y a réellement du surnaturel dans ce que l'Écriture nous dit des hommes possédés de l'esprit impur.

Et certes lorsqu'Évangile nous dit qu'on offroit à Jésus-Christ des hommes possédés du démon, et qu'il chassoit les esprits par sa parole: *Obtulerunt ei multos demonia habentes, et eiciebat spiritus verbo* (2); il est évident que

(1) 1. *Petr.* v. 8. — (2) *Matt.* viii. 16.

les esprits qu'il chassoit, étoient les démons mêmes dont ces hommes étoient possédés : les démons habitoient donc dans ces hommes, puisque Jésus-Christ les en chassoit ; la possession de ces hommes étoit donc une possession corporelle. De même lorsque saint Marc parlant de cet homme possédé d'une légion de démons, dit qu'il étoit possédé de l'esprit impur : *Homo in spiritu immundo* (1) ; il est bien évident que cet esprit impur à qui Jésus-Christ commande de sortir de cet homme, n'étoit pas la passion de l'impurité, mais le démon même dont cet homme étoit possédé, et qui habitoit dans le corps de cet homme, comme le marque expressément saint Luc : *Vir qui habebat demonium* (2). Et d'ailleurs jamais dans l'Écriture le nom de *démoniaques* ou *possédés*, δαίμονιζόμενοι, n'est employé comme synonyme de celui de *méchans* ou *pêcheurs* ; jamais on ne le voit employé pour signifier l'état d'un homme dominé par ses passions, ou dont l'ame est assujettie à l'empire du démon ; mais il marque toujours un état singulier et extraordinaire qui n'est pas commun à tous les méchans, non pas même aux plus scélérats, et que les justes mêmes et les plus innocens peuvent éprouver : donc ce terme ne signifie autre chose qu'une possession corporelle ; donc tous ceux que l'Évangile appelle *possédés*, éprouvoient bien réellement une possession corporelle.

En vain donc nos adversaires prétendent-ils qu'on peut rapporter toutes les sortes d'obsessions et de possessions dont parle l'Écriture, ou à quelque maladie, ou à quelque dérangement d'imagination, ou à une possession purement spirituelle, ou même simplement aux seuls effets de la concupiscence, au seul règne des passions dans un cœur. Non ; les possessions dont parle l'Évangile, n'étoient point de simples maladies : il pouvoit bien se trouver quelquefois des maladies jointes à des possessions ; mais alors la possession étoit aussi réelle que la maladie, qui n'étoit même quelquefois que l'effet de la possession. Les possessions dont parle l'Évangile, n'étoient point de simples dérangemens de l'imagination : le démon possédoit bien réellement ceux de qui Jésus-Christ le chassoit ; la réalité de ces possessions est attestée non-seulement par le témoignage des évangélistes, mais encore par le témoignage de Jésus-Christ même. Enfin les possessions dont parle l'E-

(1) *Marc.* v. 2. — (2) *Luc.* viii. 27.

vangile, ne peuvent se réduire à de simples possessions spirituelles, encore moins aux seuls effets de la concupiscence, au seul règne des passions dans un cœur : le démon exerce un pouvoir réel sur les ames des méchans qui sont tous ses esclaves, livrés à sa puissance ; mais il exerce aussi un pouvoir réel sur les corps, soit des méchans, soit même des justes, selon que Dieu le lui permet, et la possession de tous les possédés, dont parle l'Évangile, n'étoit autre qu'une possession corporelle, seule proprement désignée sous le nom de *possession*, seule qui caractérise l'état de ceux qui sont désignés sous le nom de *démoniaques* ou *possédés*, *δαμονιζόμενοι*. Ainsi ce sont les expressions mêmes de l'Évangile qui nous prouvent la réalité des possessions dont l'Évangile nous parle.

## IX.

En vain nos adversaires s'efforcent-ils d'éluder la preuve que nous tirons du témoignage de Jésus-Christ et des apôtres. Si les possessions n'étoient pas réelles, Jésus-Christ et les apôtres n'en auroient pas confirmé la réalité.

Mais nos adversaires s'efforcent d'éluder cette preuve. Jésus-Christ et les apôtres, disent-ils, n'ont pas entrepris de réfuter les opinions et les préjugés des peuples, ni de réformer les manières de parler triviales et populaires, toujours peu correctes et peu exactes, et souvent contraires à la vérité. Personne n'ignore quelles étoient les fausses idées du commun des Juifs et des apôtres sur le règne du Messie, sur le siècle futur et sur tant d'autres traditions. Le Sauveur a souffert jusqu'à la fin leur grossièreté et leur ignorance ; et il a laissé au Saint-Esprit le soin de les détromper, de les former, de leur ouvrir l'esprit et le cœur, et de les éclairer sur tout ce qu'il leur avoit dit si souvent, sans qu'ils eussent pu le comprendre. Le peuple juif attribuoit la plupart des maladies au démon, et croyoit qu'elles étoient la peine du péché : le Sauveur s'est-il mis en peine de les tirer d'erreur sur ce sujet ? Il ne s'agit pas ici des erreurs sur la philosophie et sur les choses naturelles ; comme cette ignorance ne fait rien à l'affaire du salut, on ne s'étonne point que Jésus-Christ n'en ait rien dit. Mais combien d'erreurs sur les apparitions des anges et des esprits, sur le pouvoir du démon, sur la magie, sur les enchantemens, que le Sauveur n'a ni touchées, ni réformées ? Les Hébreux étoient fort ignorans en fait d'anatomie et de médecine ; on le voit par tout ce qu'ils en disent : serons-nous obligés d'adopter leurs erreurs, parce que l'Écriture, pour se proportionner à leur portée et à la nôtre, emploie leurs expressions, et semblent autoriser leurs préjugés ? Lors donc que les auteurs sacrés nous parlent, comme si les malades que Jésus-Christ guérissoit eussent été réel-

lement possédés ; lorsque Jésus-Christ parlant à ces malades , semble supposer que le démon les obsède , et les rend sourds , muets , courbés , maniaques , accablés de douleurs , cela ne veut dire autre chose , sinon que le peuple étant dans cette persuasion , Jésus-Christ et ses apôtres se sont accommodés à leurs idées et à leur langage. Les philosophes et les savans sont bien obligés d'en user de même lorsqu'ils parlent à la populace , et lorsqu'ils écrivent pour le peuple. Qu'on appelle un médecin pour traiter un hypochondriaque , ira-t-il d'abord contredire son malade , et révolter son esprit , en lui soutenant qu'il n'est rien de tout ce qu'il s'imagine être ? que ridiculement il croit être de glace ou de neige , ou cheval ou lapin ? Il va d'abord à rétablir les humeurs dans leur assiette naturelle ; et ensuite si son art ou son esprit lui inspirent quelque secret pour tromper , ou plutôt pour détromper l'imagination de son malade , il ne manque pas de l'employer , proportionnant toujours son langage aux circonstances , aux dispositions et au besoin de celui qu'il traite. C'est ce que le Sauveur a fait avec une bonté , une sagesse et une patience admirables.

C'est ainsi que nos adversaires affectent d'admirer la sagesse de Jésus-Christ , tandis qu'ils lui contestent les œuvres de sa puissance. Ni Jésus-Christ ni les apôtres n'ont entrepris de réfuter les préjugés des peuples , et de réformer les expressions triviales et populaires ; mais ont-ils entrepris de les confirmer ? et ne seroit-ce pas les confirmer que de les employer , lors même qu'il n'y a aucune nécessité ? En effet si les possessions n'étoient pas réelles , Jésus-Christ ne pouvoit-il pas les guérir sans commander au démon ? Les évangélistes ne pouvoient-ils pas dire que le malade avoit été guéri , sans dire que le démon étoit sorti ? Le Sauveur a souffert jusqu'à la fin la grossièreté et l'ignorance de ses apôtres mêmes , et il a laissé au Saint-Esprit le soin de les détromper de leurs fausses idées ; mais le Saint-Esprit les a-t-il donc détrompés sur les possessions qu'ils croyoient réelles ? et s'il les a détrompés , pourquoi donc continuent-ils de tenir le même langage ? pourquoi confirment-ils encore par leur témoignage la réalité de ces possessions qu'ils sauroient être fausses ? pourquoi dans le livre même des Actes , saint Luc nous parle-t-il encore de possédés guéris par saint Pierre et par saint Paul (1) ? Pourquoi

(1) *Act.* v. 16. et xix. 12.

nous parle-t-il encore d'un esprit de python à qui saint Paul dit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille : *Spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu-Christi exire ab ea* (1) ? Et il sortit à l'heure même : *Et exiit eadem hora*. Pourquoi nous parle-t-il de ces exorcistes juifs qui entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étoient possédés des malins esprits (2), en leur disant : Nous vous conjurons par Jésus que Paul prêche ? Et le malin esprit leur répondit : Je connois Jésus, et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes vous ? *Respondens autem spiritus nequam dixit eis : Jesum novi, et Paulum scio ; vos autem qui estis ?* Et aussitôt l'homme qui étoit possédé d'un démon furieux se jeta sur deux de ces exorcistes, et s'en étant rendu maître, il les traita si mal, qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison tout nus et blessés : *Et insiliens in eos homo in quo erat daemonium pessimum, et dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illa*. Cet événement fut su de tous les Juifs et de tous les gentils qui demeuroient à Ephèse ; et ils furent tous saisis de crainte ; et ils glorifioient le nom du Seigneur Jésus : *Et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu*. Nos adversaires seroient-ils donc seuls insensibles à l'éclat de ce prodige, et refuseroient-ils à Jésus-Christ la gloire que les Juifs et les gentils lui rendent ?

## X.

En vain nos adversaires s'efforcent-ils d'é luder la preuve qui se tire des exorcismes mêmes que l'Eglise emploie. Les pratiques de l'Eglise sont fondées sur sa croyance ; sa croyance est fondée sur l'autorité des divines Ecritures ; et ce que l'Eglise croit, tous ses enfans doivent le croire.

Si les possessions n'étoient pas réelles, rien n'obligeoit Jésus-Christ et les apôtres d'en confirmer la réalité par leur témoignage. Or, les apôtres et les évangélistes rendent témoignage à la réalité des possessions : ils rendent ce témoignage après même que le Saint-Esprit est descendu sur eux pour les détromper de leurs erreurs et leur enseigner toute vérité ; et leur témoignage est confirmé par celui de Jésus-Christ même. Donc les possessions dont ils nous parlent sont réelles. Ce seul argument suffit pour renverser tous les vains raisonnemens de nos adversaires.

Mais de plus Jésus-Christ a promis que ses disciples auroient le pouvoir de chasser les démons en son nom : *In nomine meo demonia ejicient* (3) ; et ce pouvoir qu'il a transmis à ses disciples, et qu'il a perpétué dans son Eglise, fournit encore contre nos adversaires une nouvelle preuve de la réalité des obsessions. Ils ne peuvent se dissimuler la force de cette preuve ; et ils cher-

(1) Act. xvi. 16. et seqq. — (2) Act. xix 13. et seqq. — (3) Marc. xvi. 17.

chent en vain les moyens de l'é luder. L'Église, à la vérité, disent-ils, paroît convaincue qu'il y a quelquefois des obsessions réelles, et que le démon tourmente certaines personnes, ou pour punir des péchés secrets, ou pour exercer leur vertu, ou pour manifester les œuvres de Dieu. Elle parle comme si le démon étoit dans le corps du possédé, et qu'il le tourmentât. Mais ne peut-on pas prendre ces manières de parler comme tant d'autres qui sont usitées dans le langage ordinaire, et dans le langage même de l'Église, et dont on ne doit point presser la signification à la rigueur? Les aspersion d'eau bénite que l'Église fait sur les personnes et sur les choses les plus sacrées prouvent bien qu'elle suppose que les démons sont répandus dans l'air, et dans presque tous les lieux même les plus saints; mais cet usage et cette opinion ne sont point des preuves incontestables de ce fait: ce sont des pratiques pieuses fondées sur des choses que l'on croit pieusement, mais qui ne sont ni de foi divine ni d'une entière certitude. Il en est de même à proportion des exorcismes: l'Église n'oblige personne à en user; elle ne condamne pas ceux qui n'en usent pas. Elle ne nie pas les possessions réelles du démon; mais peut-on dire qu'elle nous oblige de les croire, et qu'elle condamne ceux qui ne les croient pas, ou du moins qui les croient infiniment rares?

Quelque bonne contenance que fassent ici nos adversaires, on voit bien que les exorcismes de l'Église les embarrassent; leurs propres aveux les trahissent. Ces exorcismes prouvent évidemment que l'Église est persuadée de la réalité des obsessions; ils le comprennent, et ils n'en doutent pas. Or, cette persuasion n'est ni nouvelle, ni particulière à quelque église, ni renfermée dans le simple peuple: c'est une croyance générale, une croyance ancienne; c'est une croyance attestée par la pratique commune de toutes les églises dans tous les siècles. Les pères défont même les païens de produire des démoniaques devant les Chrétiens: « Qu'ici, devant vos tribunaux, disoit Tertullien, soit amené quelqu'un reconnu pour possédé du démon, et qu'un chrétien, quel qu'il soit, commande à cet esprit impur de parler; cet esprit de ténèbres avouera aussi vérita blement alors qu'il n'est qu'un démon, qu'ailleurs il ose faussement se donner comme un Dieu: *Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris, quem dæmone agi constet; jussus a quolibet christiano loqui spiritus ille, tam se dæmonem confitebitur de vero, quam alibi Deum*

» *de falso* (1). » Les démons ne tenoient point en présence de nos exorcistes; nos ennemis en convenoient : et nous venons de voir que les exorcistes juifs tentèrent même d'employer le nom de Jésus-Christ pour chasser les démons. Dire que l'Eglise peut croire les obsessions réelles, quoiqu'elles ne le soient pas, ou qu'elle peut en être persuadée, sans demander à ses enfans une croyance expresse sur cela, c'est ce qui ne peut entrer dans l'esprit d'aucun fidèle catholique, ni même d'aucun homme sensé. Si l'Eglise ne croyoit pas les obsessions réelles, elle n'agiroit et ne parleroit pas comme elle parle et comme elle agit. Et qui oseroit soutenir qu'elle se trompe dans ses sentimens et dans ses pratiques? Eclairée et conduite par l'Esprit de Dieu, attribueroit-elle au démon un pouvoir qu'il n'auroit pas? En vain prétend-on affaiblir la croyance sur laquelle est fondée l'usage des exorcismes, en s'efforçant d'affaiblir celle qui est le fondement de l'usage des aspersions. Il est certain que le démon nous tente; nous l'avons montré par l'exemple de nos premiers pères, par l'exemple de Jésus-Christ et par le témoignage des apôtres: or, comment ces esprits de malice nous tenteroient-ils, s'ils n'étoient pas répandus dans l'air? Le fait est donc certain; et les aspersions de l'Eglise n'ont point pour fondement une vaine croyance. Il en est de même des exorcismes. Nos adversaires conviennent que les expressions que l'Eglise emploie dans ses exorcismes, sont relatives à celles qui sont employées dans l'Ecriture, lorsqu'il est question de possession du démon. Or, nous avons montré que la réalité des possessions du démon est suffisamment prouvée par le témoignage des divines Ecritures. Le fait est donc certain, et les exorcismes de l'Eglise n'ont point pour fondement une vaine croyance. Ses pratiques sont fondées sur sa foi, et sa foi est fondée sur la révélation. Les divines Ecritures sont le fondement de sa foi, et sa foi est la règle de celle de ses enfans. En vain donc nous demande-t-on si l'Eglise oblige ses enfans de croire la réalité des obsessions, et si elle condamne ceux qui ne les croient pas; c'est pour tous les enfans de l'Eglise une loi indispensable de croire tout ce que croit l'Eglise leur mère.

XI.  
En vain nos  
adversaires

En vain nous objecte-t-on que les exorcismes n'ont pas toujours leur effet, et que le Sauveur n'a jamais promis ex-

(1) Tertull. *Apolog.* c. 23.

pressément à son Eglise, un pouvoir continuel, miraculeux, ordinaire, attaché à certaines formules pour chasser les démons. Non; Jésus-Christ n'a pas promis que dans toute occasion et à l'égard de toutes sortes de personnes l'effet suivroit toujours l'exercice du pouvoir qu'il donnoit à ses disciples; et voilà pourquoi les exorcismes n'ont pas toujours leur effet. Mais cependant il est certain qu'il leur a promis le pouvoir de chasser les démons en son nom: *In nomine meo demonia ejicient* (1). Et voilà pourquoi souvent les exorcismes ont eu leur effet. Si quelquefois nos exorcistes conjurent en vain le démon, on ne doit pas plus s'en étonner que de voir les disciples de Jésus-Christ qui ne purent chasser le démon du corps de cet enfant lunaatique dont parle l'Évangile (2). La possession de cet enfant étoit bien réelle, puisqu'à la parole de Jésus-Christ le démon sortit, et cet enfant fut guéri. Et lorsque les disciples de Jésus-Christ lui demandèrent pourquoi ils n'avoient pu chasser ce démon, il leur répondit d'abord: C'est à cause de votre peu de foi et de votre incrédulité: *Propter incredulitatem vestram* (3). Ensuite il ajouta: Mais de plus, cette sorte d'esprit ne peut se chasser que par la prière et par le jeûne: *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium* (4). Il peut donc y avoir plusieurs raisons qui empêchent le succès des exorcismes. Le peu de foi des ministres qui les emploient, ou de ceux sur qui on les emploie; le défaut de dispositions propres à attirer les regards de la miséricorde de Dieu sur celui dont il a livré le corps au pouvoir du démon; enfin plusieurs autres raisons dont Dieu se réserve la connoissance, et qu'il ne nous appartient pas de pénétrer, peuvent empêcher que les exorcismes n'aient leur effet. Les remèdes les plus efficaces de la religion, tels que sont les sacrements, n'opèrent pas toujours sur ceux qui les reçoivent, parce que ceux qui les reçoivent, n'y apportent pas toujours les dispositions nécessaires. Si Tertullien étoit si hardi dans le défi qu'il osoit faire aux païens, c'est qu'alors la foi des Chrétiens étoit plus vive, et qu'étant plus vive, elle avoit plus ordinairement son effet; c'est que dans la circonstance particulière du défi qu'il osoit faire, et dont le succès tendoit à prouver la vérité de la religion chrétienne, il avoit une ferme confiance de voir l'heureux succès de ce défi; il espéroit

nous objectent-ils que les exorcismes n'opèrent pas toujours, et que J.-C. n'a pas promis à son Eglise un pouvoir illimité sur le démon. Il est certain que Jésus-Christ a promis à ses disciples le pouvoir de chasser les démons; et souvent les exorcismes ont opéré: dès lors l'objection est sans force.

(1) *Marc. xvii. 17.* — (2) *Matt. xvii. 15. 18. Marc. ix. 17. 27. Luc. ix. 40.*  
 — (3) *Matt. xvii. 19.* — (4) *Matt. xvii. 20. Marc. ix. 28.*

que dans cette circonstance Dieu ne refuseroit pas à son peuple ce signe éclatant qui devoit servir au triomphe de la religion. Il attendoit cela avec cette foi vive qui n'hésite point, avec cette espérance ferme qui n'est jamais confonduë; et voilà pourquoy il ne craignoit point de faire ce défi. Enfin si les exorcismes n'avoient jamais réussi, on auroit quelque raison de nous objecter leur foiblesse; mais puisqu'ils ont opéré tant de fois, l'objection est sans force. Si les obsessions n'étoient pas réelles, les exorcismes n'opéreroient jamais.

## XII.

Réponses aux objections tirées du sentiment de l'historien Josèphe, touchant les ames des méchans; de l'opinion des rabbins et des philosophes, touchant les maladies extraordinaires; et du témoignage de divers historiens, touchant les prétendues obsessions guéries par la magie.

En vain nos adversaires nous opposeront-ils ici le sentiment singulier de l'historien Josèphe, touchant les ames des méchans; l'opinion des rabbins et des philosophes, touchant les maladies extraordinaires; le témoignage de divers historiens, touchant les prétendues obsessions guéries par la magic. Josèphe suppose (1) que ce qui tourmente certaines personnes, n'est autre que l'ame de quelque scélérat, qui refusant de se rendre dans le lieu du supplice qui lui est préparé, s'empare du corps de quelque mortel, l'agite, le tourmente, et fait ce qu'il peut pour le perdre et le détruire. Mais nos adversaires sont eux-mêmes obligés de convenir qu'il y a beaucoup d'apparence qu'en cela Josèphe nous a débité une conjecture de son invention, ou tout au plus une hypothèse qui n'étoit avancée que par ceux de sa secte. Le témoignage des évangelistes prouve que le commun des Juifs croyoit la réalité des possessions du démon; nos adversaires le reconnoissent. Mais d'ailleurs que fait ici le témoignage de Josèphe, contre celui de Jésus-Christ? Josèphe nous conte une fable; Jésus-Christ atteste une vérité.

Les rabbins, et surtout Maimonide, donnent souvent aux maladies le nom de certains démons; et nos adversaires prétendent que les Hébreux peuvent avoir imité cela des anciens philosophes et médecins grecs qui donnoient quelquefois le nom de démons aux maladies extraordinaires et inconnues. Mais que nous importe? ils ont pris des maladies pour des obsessions; je le suppose: s'ensuivra-t-il de là, que toute obsession soit maladie? Qu'il y ait de fausses obsessions, je ne le conteste pas; mais doit-on en conclure qu'il n'y en ait pas de vraies? Les rabbins et les philosophes ont pu attribuer faussement au démon des maladies auxquelles le démon n'avoit point de part; mais les

(1) *Jos. Ant. l. vii. c. 25.*

saints évangélistes , mais les apôtres de Jésus-Christ , mais Jésus-Christ même , n'ont pu donner comme réelles des obsessions qui auroient été fausses.

Selon le témoignage de divers historiens , on a vu des magiciens guérir et délivrer des hommes qui étoient regardés comme possédés du démon. Cependant si les démons obsèdent des hommes , ce ne peut être que par une permission particulière de Dieu ; et dès lors la magie n'a aucun pouvoir contre les obsessions. Béelzébub n'a pas le pouvoir de chasser un démon à qui Dieu a permis d'obséder un homme ; tous les charmes , toutes les herbes , tous les démons ensemble , ne déferont pas ce que l'Éternel a fait ou commandé. Donc , disent nos adversaires , ces prétendues obsessions guéries par des magiciens étoient fausses et de pures illusions. Oui , sans doute ; mais encore une fois , que nous importe , et que peut-on en conclure contre nous ? Il y a de fausses obsessions ; mais n'y en a-t-il point de vraies ? Les obsessions guéries par des magiciens étoient fausses ; mais celles qui ont été guéries au nom de Jésus-Christ et par la parole même de Jésus-Christ en sont-elles moins vraies ?

Enfin nos adversaires nous objectent que les obsessions ne fournissent par elles-mêmes aucune preuve certaine de leur réalité , ni à nous qui les voyons , ni aux prétendus possédés qui les ressentent. Tous les signes d'obsessions sont équivoques , disent nos adversaires ; donc toutes les obsessions sont incertaines. Nous conviendrons qu'il y a dans les obsessions plusieurs caractères douteux et équivoques ; nous accorderons même qu'il peut y en avoir beaucoup de fausses. Nous ne prétendons soutenir la réalité d'aucune autre que de celles qui sont clairement marquées dans les divines Écritures , ou qui se trouvent caractérisées par des circonstances si décisives et si constantes , que l'on ne puisse raisonnablement les attribuer ni à la maladie , ni à l'imagination , ni à l'imposture. Nous ne venons pas ici prendre la défense ni de la vaine supposition des peuples , ni du prétendu pouvoir excessif du démon , ni des faux miracles , ni de la téméraire crédulité des ignorans. Mais nous défendons les textes sacrés qui nous apprennent expressément que Jésus-Christ a guéri des possédés , qu'il a même donné ce prodige comme une des preuves de sa mission , qu'il a communiqué le même pouvoir à ses apôtres et à ses disciples , et qu'il a promis de le transmettre à ceux qui croiroient en lui. Nous soutenons que tous ces

## XIII.

Réponse à l'objection tirée des signes équivoques des obsessions. Quand il seroit vrai que les signes des obsessions seroient équivoques , les obsessions dont il est parlé dans l'Évangile , n'en seroient pas moins réelles.

textes prouvent la réalité des obsessions : nous disons que quand il seroit vrai que les obsessions ne fournissent par elles-mêmes aucune preuve certaine de leur réalité, cependant on ne pourroit pas douter de la réalité de celles dont nous parlent les saints évangélistes. Ces obsessions nous sont attestées par des hommes inspirés ; elles nous sont attestées par Jésus-Christ même : cela seul doit suffire pour fixer notre jugement et pour lever tous nos doutes.

XIV.  
Eclaircissemens sur quelques propositions avancées par D. Calmet dans sa Dissertation sur la médecine des Hébreux.

Mais avant de terminer cette Dissertation, nous croyons devoir revenir ici sur quelques propositions qui semblent avoir échappé à D. Calmet, et que nos adversaires nous opposeroient peut-être. On pourroit nous objecter que D. Calmet, dans sa Dissertation sur la médecine des Hébreux (1), parle des obsessions comme d'une *maladie* qui étoit *fort commune au temps de Jésus-Christ*, qu'il dit que cette maladie étoit *la même* que celle de Saül qui paroissoit possédé, et qu'il ajoute qu'il est bon de remarquer que les Hébreux d'alors étoient persuadés que presque toutes les maladies incurables et inconnues étoient causées par le démon. Nous conviendrons que désigner les obsessions sous le nom de *maladie*, c'est employer un terme impropre. Mais nous ajouterons que dans cet endroit-là même D. Calmet reconnoît que Saül, non - seulement paroissoit possédé, mais **L'ÉTOIT RÉELLEMENT, le malin esprit se servant de la mauvaise disposition de ses humeurs pour l'agiter et le tourmenter.** Nous ajouterons que dans le même endroit D. Calmet reconnoît qu'on voit dans l'Évangile plusieurs *épileptiques, des sourds, des muets, des lunatiques, des maniaques* **RÉELLEMENT POSSÉDÉS DE QUELQUE DÉMON**, et qu'aussitôt que Jésus-Christ ou ses apôtres avoient chassé le démon, le malade étoit guéri. Nous ajouterons qu'après avoir rapporté quelques autres exemples, il s'exprime ainsi : « On ne dira pas que dans tout cela il n'y avoit que de l'imagination et de l'erreur de la part du peuple, que Saül n'étoit point possédé, non plus que les épileptiques et les lunatiques, ni les muets dont il est parlé dans l'Évangile. Il est croyable que Dieu permettoit alors au démon d'agiter et de posséder les corps des personnes qui étoient tombées dans quelque crime, ou qui avoient été frappées de quelque plaie de la main de sa

(1) Cette Dissertation se trouve dans le tome 1<sup>er</sup> du Recueil des Dissertations de D. Calmet, dans le commentaire du même auteur à la tête de l'Éclésiastique, et dans cette Bible, tom. XII.

» justice pour les punir en ce monde , et pour effrayer les  
 » autres. Tel étoit l'esprit de l'ancienne loi ; un esprit de  
 » rigueur , de sévérité. Il falloit traiter les Juifs en esclaves,  
 » et les retenir par des peines sensibles et proportionnées à  
 » leur portée et à leurs préjugés. Ils regardoient ces mala-  
 » dies comme des châtimens extraordinaires, ils les croyoient  
 » causées par les mauvais esprits. Dieu ne détruit point cette  
 » opinion ; mais il s'y conforme ; *il leur envoie des démons*  
 » pour les punir , en même temps qu'il leur envoie des  
 » maladies. » Nous ne conviendrons pas que la maladie fût  
 toujours ainsi distinguée de l'obsession : l'Évangile nous  
 marque assez que souvent c'étoit l'obsession qui étoit la  
 cause de la maladie ; mais il nous suffit ici de remarquer que  
 dans cet endroit même, D. Calmet convient au moins que  
 la possession étoit réelle ;

On nous répondra peut-être que dans la même Disserta-  
 tion D. Calmet s'exprime en ces termes : « Les Hébreux  
 » attribuoient au démon ou à la lune plusieurs incommo-  
 » dités que les médecins regardent comme toutes naturelles :  
 » telle étoit la maladie de Saül et celle de ces hypocon-  
 » driaques qui passaient pour possédés. Il y en avoit sans  
 » doute un grand nombre qui l'étoient réellement , et l'E-  
 » vangile ne permet pas d'en douter ; *mais il seroit mal-*  
 » *aisé de soutenir qu'ils l'étoient tous.* Le peuple ignorant ,  
 » encore aujourd'hui , tient pour possédés bien des gens qui  
 » ne sont que fous et maniaques. Ils ont plus besoin d'ellé-  
 » bore et de purgations ou de rafraichissemens , que d'exor-  
 » cismes et de moyens surnaturels ; que l'Eglise a l'intention  
 » d'employer que lorsqu'il y a nécessité ou utilité sensible  
 » et reconnue. » Nous conviendrons que D. Calmet ac-  
 corde trop ici aux incrédules. L'Écriture montre assez que  
 la maladie de Saül n'étoit point une simple maladie , mais  
 que cette maladie étoit jointe à une obsession réelle , ou  
 plutôt causée par une obsession réelle. Et quant à ceux  
 que l'Évangile appelle *possédés* , on doit reconnoître que ce  
 n'étoient pas seulement des hypocondriaques , mais de vrais  
 possédés ; que non-seulement ils passaient pour possédés ,  
 mais qu'ils l'étoient réellement. Ce n'est pas même assez  
 de reconnoître qu'il y en avoit sans doute un grand nombre  
 qui l'étoient ; on doit reconnoître que tous ceux que l'E-  
 vangile appelle *possédés* , l'étoient. Et certes s'il y a ici  
 quelque chose de malaisé , ce n'est pas de soutenir qu'ils  
 l'étoient tous ; ce seroit bien plutôt de soutenir que tous ne

l'étoient pas. En effet , pour soutenir *qu'ils l'étoient tous* , il me suffit de savoir que les évangélistes les appellent ainsi , parce que ces hommes inspirés ne les auroient pas ainsi appelés , s'ils n'eussent pas été tels. Mais comment prouvera-t-on que tous ne l'étoient pas ? quelle distinction mettra-t-on entre des hommes qui sont tous désignés sous le même nom , et à qui ce nom est donné par des écrivains inspirés , c'est-à-dire , par l'Esprit de vérité qui conduisoit lui-même la plume de ces écrivains ? *Le peuple ignorant tient encore aujourd'hui pour possédés bien des gens qui ne le sont pas* ; mais des écrivains inspirés nous auroient-ils donné comme possédés des gens qui ne l'auroient pas été ? et si le démon n'eût pas été réellement dans le corps de ces possédés ; nous auroient-ils dit que Jésus-Christ guérissoit ces possédés en chassant d'eux par sa parole les malins esprits ? *Obtulerunt ei multos dæmonia habentes , et ejiciebat spiritus verbo* (1).

D'ailleurs dans la présente Dissertation nous n'avons fait qu'exposer les principes reçus par D. Calmet même , et établis par lui dans la Dissertation qu'il a donnée sur le même sujet. Il est vrai que nous les avons distribués dans un nouvel ordre ; nous les avons présentés dans un nouveau jour : mais au fond ce sont les mêmes principes. Les possessions sont possibles , celles dont parle l'Évangile sont réelles , c'est ce que nous avons établi dans cette Dissertation ; c'est aussi ce que D. Calmet établit dans celle qu'il a donnée. Si quelquefois D. Calmet , dans son commentaire ou dans ses Dissertations , semble s'écarter de ces deux principes , ce sont là de ces négligences qui échappent souvent aux meilleurs écrivains , surtout à ceux qui , comme D. Calmet , sont occupés à rassembler et à comparer les différens sentimens d'une multitude d'auteurs sur une multitude de matières différentes. Souvent alors il arrive que l'on propose ce que d'autres pensent , comme si c'étoit ce que l'on pense soi-même : souvent alors il arrive que sur une matière dont on ne parle qu'en passant , on avance certaines propositions dont on n'aperçoit pas le vice , et sur lesquelles on revient soi-même , lorsqu'on a occasion de traiter la même matière avec plus de soin et plus d'exactitude. C'est donc par les deux principes que D. Calmet établit dans sa Dissertation sur les obsessions , que l'on doit

(1) *Matt.* viii. 16.

juger de ses vrais sentimens sur cette matière ; et ce sont ces deux principes que nous avons aussi nous-mêmes établis ici.

Les obsessions et possessions sont possibles. Il est possible, au moins dans l'ordre surnaturel, que le démon agisse sur le corps d'un homme par une permission particulière de Dieu ; il est possible que Dieu accorde au démon cette permission ; il est possible que le corps d'un homme soit mû et agité par le démon à qui ce pouvoir est accordé : les effets des obsessions sont limités par la puissance de Dieu ; mais les obsessions n'en sont pas moins possibles : nous pouvons ignorer pourquoi Dieu accorde au démon le pouvoir d'obséder un homme ; mais nous ne pouvons douter qu'il ne puisse accorder au démon ce pouvoir : enfin non-seulement il n'y a point de danger à admettre la possibilité des possessions ; mais il y auroit même du danger à ne la point admettre. Les obsessions et possessions sont possibles ; donc rien n'oblige à en contester la réalité : mais d'ailleurs la réalité en est si constante , qu'on ne peut se dispenser d'en reconnoître la possibilité.

Les possessions dont parle l'Évangile sont réelles. La délivrance des possédés est marquée d'une manière si expresse dans l'Évangile, qu'il n'est pas possible de douter de la réalité de leurs possessions : la comparaison de l'état dans lequel étoit Saül avec celui des possédés dont il est parlé dans l'Évangile, ne prouve rien contre la réalité de la possession de ceux-ci ; l'obsession étoit réelle de part et d'autre : en vain s'efforce-t-on de réduire les possessions dont les évangélistes nous parlent, ou à de simples maladies, ou au dérèglement de l'imagination, ou à des possessions purement spirituelles, ou enfin au seul emportement des passions ; le témoignage des évangélistes et de Jésus-Christ même prouve constamment que toutes ces possessions étoient réelles, et que c'étoit le corps même qui étoit possédé par le démon : en vain s'efforce-t-on d'affoiblir cette preuve tirée du témoignage des évangélistes et de Jésus-Christ même ; si les possessions dont parle l'Évangile, n'eussent pas été réelles, Jésus-Christ et les évangélistes n'en auroient pas attesté et confirmé la réalité : le pouvoir que Jésus-Christ a transmis à ses disciples de chasser les démons en son nom, est une nouvelle preuve de la réalité des possessions ; en vain s'efforce-t-on d'éluder encore cette preuve ; l'Église n'emploie les exorcismes que parce qu'elle

XV.  
Conclusion  
qui renferme  
la récapitulation  
des principes établis  
dans cette  
Dissertation.

croit la réalité des possessions; et ce que l'Eglise croit, tous ses enfans doivent le croire : si les exorcismes n'opé-  
roient jamais, on pourroit nous objecter leur foiblesse ;  
mais ils ont opéré tant de fois que l'objection est sans force :  
le sentiment de Joseph n'est qu'une chimère incapable  
de donner la moindre atteinte à la vérité attestée par Jésus-  
Christ. Les rabbins et les philosophes ont supposé de fausses  
obsessions ; mais il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait point d'ob-  
sessions réelles : les prétendues obsessions, qui selon les  
historiens, ont été guéries par l'art de la magie, étoient  
fausses ; mais celles qui ont été guéries au nom et par la  
parole de Jésus-Christ n'en sont pas moins vraies : enfin  
les signes des obsessions peuvent être équivoques ; mais la  
réalité de celles qui sont attestées par les évangélistes et  
par Jésus-Christ même, n'en est pas moins certaine.

En vain donc l'incrédule nous conteste-t-il la possibilité  
et la réalité des possessions dont parle l'Évangile : elles  
sont possibles ; elles sont réelles.

---

## DISSERTATION

SUR

# LES TROIS MARIES.

---

LA question que nous allons traiter, a pour objet trois personnes dont il est parlé dans l'Évangile, qui sont Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et une femme pénitente qui oignit les pieds de notre Sauveur, dans la maison de Simon le pharisien (1). Il s'agit de savoir si ce sont trois personnes diverses, ou seulement deux, ou si ce n'est que la même personne désignée de trois manières différentes.

Histoire de la dispute qui s'est élevée au sujet des trois Maries. Objet et division de cette Dissertation.

On peut déclarer par avance que cette question est du nombre de ces *disputes interminables*, dont parle saint Paul à Timothée (2), sur lesquelles on disputera éternellement, sans jamais parvenir à une connoissance certaine et distincte de la vérité. Si la chose étoit de nature à pouvoir être parfaitement éclaircie, elle devoit l'être à présent, puisque tant d'habiles personnages l'ont traitée. Nous n'avons que deux voies sûres pour décider cette difficulté. La première est la parole de Dieu, c'est-à-dire, le texte des livres saints; et la seconde est la tradition de l'Église et le sentiment des pères. Or, le texte des Évangiles n'est pas assez clair pour nous fixer; la tradition des Églises a varié; les pères ne sont point d'accord entre eux; les savans et les critiques encore aujourd'hui sont partagés. Enfin l'Église voit et connoît ces diversités d'opinions sans en concevoir d'ombrage, et sans se mettre en peine d'interposer son autorité pour les arrêter. On peut donc travailler de nouveau sur cela avec une entière liberté, sans que personne ait droit de s'en formaliser.

On peut compter jusqu'à cinq sentimens divers sur cette

(1) Luc. vii. 37. — (2) 1. Timot. i. 4. *Μὴ προσέχειν γενεαλογίαις ἀπεράντοις, Genealogiis interminatis.*

question. Les uns soutiennent que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pénitente qui oignit les pieds de Jésus-Christ chez Simon le pharisien, ne sont qu'une même personne; d'autres croient que ce sont trois personnes différentes; d'autres confondent Marie-Madeleine, avec Marie, sœur de Marthe; d'autres veulent que Marie-Madeleine soit la même que la femme pécheresse; et d'autres enfin veulent que la femme pécheresse ne soit pas différente de Marie, sœur de Marthe. On peut ajouter un sixième parti, formé de ceux qui ne voyant pas assez clair dans cette dispute, suspendent leur jugement, et ne décident ni pour la pluralité ni pour l'unité. On peut mettre de ce nombre saint Jérôme (1), saint Ambroise (2) et saint Augustin (3).

Les défenseurs de ces différentes opinions citent pour eux respectivement les mêmes passages de l'Écriture. Ils en tirent des conséquences tout opposées. Ils allèguent chacun de leur côté les pères qui favorisent leurs sentimens. Ceux qui tiennent pour l'unité des Mariés, allèguent principalement saint Clément d'Alexandrie (4), Ammonius (5), saint Grégoire le-Grand (6), Chrodobert, évêque de Tours (7) au septième siècle, Bède vers le même temps (8), Drutmar, moine de Corbie au neuvième siècle (9), saint Odon, abbé de Cluny (10), saint Anselme ou un auteur que l'on a cité sous son nom sur les Évangiles (11), Pierre de Blois (12), saint Antonin (13), Denys le chartreux, le cardinal Hugues; en général presque tous les Latins depuis saint Grégoire pape.

Ceux qui défendent la pluralité, se fondent sur le témoignage de l'auteur des Constitutions apostoliques (14), qui distingue Marie-Madeleine de Marie, sœur de Marthe. Théophile d'Antioche (15) et saint Irénée (16) les distinguent aussi, de même qu'Origène (17), saint Jean Chry-

(1) Hieron. in Matt. xxvi. et l. ii. contra Jovian. c. 16. et præfat. in Oseei et ep. 150. — (2) Ambros. l. de Virgin. comparé au l. vi. sur saint Luc: — (3) Aug. Tract. 49. in Joan. n. 3. — (4) Clem. Alex. l. ii. Pædagog. c. 8. Voyez M. Trevet, Dissert. sur Marie-Madeleine; liv. ii. art. 2. p. 214. — (5) Ammonius, Harmon. 4. Evangel. — (6) Greg. Magn. homil. 25. in Evang. et homil. 53. et in 1. Reg. 12. — (7) Chrodobert. apud Quesnel, in not. ad ep. S. Leonis. — (8) Beda in Luc. l. iii. c. 1. — (9) Christian. Drutmar. in Matt. — (10) Odo Cluniac. ser. 2. de Maria Magd. — (11) Anselm. seu alius in Matt. xxvi. — (12) Petr. Bles. lib. iii. ep. 50. et serm. de sancta Maria Magd. — (13) D. Antonin. serm. in fer. 5. Hebdom. passionis. — (14) Constit. l. iii. c. 6. — (15) Theophyl. Antioch. Comment. alleg. in 4. Evang. — (16) Iren. lib. iii. c. 14. — (17) Orig. homil. 55. in Matt. et homil. 1. et 2. Cantie.

sostôme (1), saint Macaire (2), Tite de Bostres (5), Théophylacte (4), Euthyme (5), Modeste, patriarche de Jérusalem (6), et généralement presque tous les pères grecs. Ainsi dès le septième siècle, l'Orient et l'Occident étoient partagés sur cette fameuse question.

Albert-le-Grand et saint Thomas, sans prendre parti dans cette dispute, reconnoissent que l'Occident suit saint Grégoire. Et en effet l'office de la messe et du bréviaire dans le rit romain, semble supposer que Marie-Madeleine, la pécheresse et Marie, sœur de Marthe, ne sont qu'une personne.

Les choses étoient sur ce pied-là, lorsque Jacques le Fèvre d'Étaples, dans le seizième siècle, prétendit prouver que les trois personnes dont on vient de parler, étoient très-distinctes; et que l'on ne devoit avoir aucun égard à l'opinion populaire qui les confondoit. Il eut pour second Josse Clictoue (7). Cette dispute fit grand bruit; et la faculté de théologie de Paris censura l'opinion de le Fèvre, le 9 novembre 1521. Jean Fischer, évêque de Rochester, attaqua le sentiment de le Fèvre par un écrit fait exprès, imprimé en 1519, et Balthasar Sorius par un autre écrit imprimé à Sarragosse en 1521. Laurent Surius, Jacques, évêque de Vienne, Marc Granval, Baronius, Jansénius de Gand, Maldonat, ont aussi écrit pour soutenir l'unité des Maries, contre le Fèvre et ses partisans.

Cela n'a pu empêcher que d'autres savans n'entreprissent dans la suite la défense de Jacques le Fèvre. M. Louet en 1636 fit imprimer un traité sur cette matière, avec l'approbation de M. Châtelain, syndic de la faculté de théologie de Paris, qui explique les motifs politiques de la censure de la Sorbonne, et qui dit que si la question étoit à juger, elle ne seroit pas décidée comme elle l'avoit été alors. Casaubon (8), Estius (9), M. de Launoy (10), Boulanger, jésuite (11), et Turrien de la même compagnie (12), Zégers (13), cordelier, célèbre interprète, Salméron (14),

(1) *Chrysost. homil. 81. in Matt. xxvi, et homil. 61. in Joan.* — (2) *Macar. homil. 12.* — (3) *Tit. Bostr. in Luc. vii.* — (4) *Theophyl. in Marc. xiv. et in Luc. vii.* — (5) *Euthym. in Evangel.* — (6) *Modest. apud Phot. Bibliot. Cod. 275.* — (7) *Jodoc. Clitov. epist. dedicatoria ad Francis. Molin. præfixa tractatui Jacobi Fabri Stapul. Idem Clitov. discept. 1. et 2. advers. Marc. Grandival. Paris. ann. 1519.* — (8) *Casaub. in Baron. Exercit. 14.* — (9) *Estius, orat. 14, quæ est de Maria Magdalena.* — (10) *Launoy, de Commentitio Lazari, et Magdal. et in Provinciam appulsu.* — (11) *Boulanger. Diatrib. 3. p. 15.* — (12) *Turrian. in consens. t. iii. c. 6.* — (13) *Zegers. in Joan. xi.* — (14) *Salméron. t. 9. tract. 49.*

et plusieurs autres encore depuis , ont travaillé pour établir la pluralité des Maries , pendant que d'autres défendoient l'unité.

Le R. P. Alexandre , dominicain (1) , les RR. PP. Lami (2) et Mauduit (3) , de l'Oratoire , et le R. P. Pezron (4) , de l'étroite observance de Cîteaux , se sont mis sur les rangs pour soutenir ce dernier sentiment. Mais M. Mauconduit (5) , M. Anquetin , curé de Léons (6) , M. de Tillemont (7) . M. Baillet (8) , et M. le Fèvre , docteur de Sorbonne , dans ses animadversions sur le P. Alexandre , qui ont été supprimées , ont écrit pour la pluralité. Le P. Lami ayant vu la Dissertation de M. Anquetin , où son système étoit attaqué , le défendit par deux lettres imprimées en 1699. On vit en même temps un petit traité anonime intitulé : *Réflexions contre la Dissertation faite sur sainte Madeleine*. Mais un ecclésiastique du diocèse de Rouen , qui est peut-être M. Anquetin même , y répondit par trois lettres imprimées. Enfin M. Trevet , curé de Gomecourt , fit imprimer en 1713 une longue Dissertation , pour maintenir l'unité de Marie-Madeleine , Marie , sœur de Lazare , et la femme pécheresse , contre quelques auteurs modernes. C'étoit principalement à messieurs Anquetin , Tillemont et Baillet qu'il en vouloit. Voilà quel a été jusqu'ici l'état de cette fameuse dispute.

Dans l'engagement où nous nous trouvons de nous expliquer sur ce sujet , nous ne pouvons prendre un parti plus sûr et plus convenable , que de proposer les principales raisons que l'on apporte tant pour l'unité , que pour la pluralité des Maries ; afin de mettre le lecteur , et de nous mettre nous-mêmes en état de nous déterminer avec connoissance , et d'embrasser l'un ou l'autre de ces deux partis.

(1) *Natal. Alex. in Hist. eccl. secul. 1. Diss. 17. p. 188.* — (2) *Lami, Harmon. in Evangel. et Epist. Gallica, pag. 96.* — (3) *Mauduit, Anals. des Evang. tom. 11., à Paris, 1695.* — (4) *Pezron, Hist. evang. t. 11. p. 337, à Paris, 1696.* — (5) *Mauconduit, imprimé en 1685.* — (6) *Anquetin, Dissert. sur Marie-Madeleine, à Paris, 1699.* — (7) *Tillemont, Hist. eccl. t. 11. p. 30. et 512.* — (8) *Baillet, Vie des Saints, mois de juillet, 22<sup>e</sup> jour.*

## ARTICLE PREMIER.

Systeme de ceux qui soutiennent que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pécheresse, ne sont qu'une seule personne.

I. Le sentiment qui soutient l'unité des Mariés, est presque le seul qui ait été reçu dans l'église d'Occident depuis le septième siècle, c'est-à-dire depuis saint Grégoire-le Grand. Or, une possession de plus de mille ans, toujours soutenue par les écrivains catholiques, est un titre contre lequel il faut des preuves qui approchent de la démonstration. Un sentiment inséré depuis tant de siècles dans les offices ecclésiastiques, prêché au peuple, et qui fait partie de la tradition des fidèles, doit passer pour inviolable, à moins qu'on n'ait des textes ou des raisons du contraire, capables de balancer une si grande autorité. Les adversaires de cette opinion conviennent eux-mêmes que leurs preuves ne sont point démonstratives, et que les textes de l'Écriture ne sont pas tels qu'on ne puisse y rien opposer. La diversité des sentimens qui règne encore aujourd'hui parmi les critiques sur ce sujet, en est une preuve. Ils ne sont donc point recevables à venir troubler l'église latine dans sa possession, ni les fidèles dans la ferme persuasion où ils demeurent depuis si long-temps, que Marie, sœur de Lazare, Marie-Madeleine, et la femme pécheresse, ne sont qu'une seule personne.

II. Les évangélistes nous marquent d'une manière très-expresse que Marie-Madeleine acheta des parfums pour embaumer le corps de Jésus-Christ après sa mort (1). Selon les mêmes évangélistes (2), six jours avant la Pâque, Jésus parlant à Marie, sœur de Marthe et de Lazare, laisse à entendre qu'elle l'embaumeroit après sa mort. Marie-Madeleine et Marie, sœur de Lazare, ne sont donc qu'une même personne, puisque c'est Marie-Madeleine qui exécute la prédiction que le Sauveur avoit faite à Marie, sœur de Marthe.

On convient entre les écrivains qui sont entrés dans cette dispute, que Marie-Madeleine s'est mis en devoir d'embaumer le corps du Sauveur, et que Marie sœur de Marthe et de Lazare, est celle qui répandit un parfum d'épis de

I.  
Argument pris de la tradition de l'église d'Occident, dans laquelle pendant plus de mille ans on a confondu les trois Mariés.

II.  
Argument tiré du texte de l'Évangile pour prouver que Marie-Madeleine est la même que Marie, sœur de Marthe. Objections.

(1) *Marc.* xvi. 1. 2. — (2) *Matt.* xxvi. 13. *Marc.* xiv. 8. *Joan.* xii. 7.

nard sur les pieds du Sauveur qui étoit à table chez Simon le lépreux. Il n'y a donc de difficulté que sur le sens des paroles des évangélistes, qui rapportent que Jésus-Christ dit à ceux qui murmuroient de la sainte profusion de Marie (1) : *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture* ; ou, selon le grec : *Laissez-la ; elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture* ; ou, comme dit saint Matthieu (2) : *En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir* ; et selon saint Marc (3) : *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir ; elle a répandu par avance un parfum sur mon corps pour prévenir ma sépulture*.

Sur ces textes, voici le raisonnement que l'on forme. Jésus-Christ a dit que Marie qui l'oignit à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, prévenoit par cette action l'embaumement de son corps. Or, il est constant que celle qui entreprit de l'embaumer après sa mort, étoit Marie-Madeleine. Marie-Madeleine est donc la même que Marie, sœur de Marthe. C'est la même personne qui prévient l'embaumement de la sépulture du Sauveur, et qui entreprend de l'embaumer effectivement après sa mort. Jésus-Christ dit qu'elle prévient cet embaumement, parce qu'il prévoyoit qu'elle n'auroit pas le loisir ni le moyen de le faire, à cause qu'il devoit la prévenir par sa résurrection. C'est là ce que l'on dit de plus spécieux pour soutenir l'unité des Maries.

Mais on peut répondre à ces raisons : 1° Que l'action de Marie sœur de Marthe, qui répand un parfum sur la tête de Jésus-Christ, six jours avant sa mort, n'a aucune liaison nécessaire avec celle de Marie-Madeleine, qui entreprend d'embaumer son corps après sa mort. Ce sont deux actions toutes différentes, qui peuvent avoir été faites par deux personnes qui n'ont aucun rapport ensemble.

2° On suppose, sans aucune bonne preuve, que Jésus-Christ a prédit que Marie, sœur de Marthe, l'embaumeroit après sa mort, ou du moins qu'elle feroit ses efforts pour l'embaumer. On peut donner à ses paroles plusieurs autres sens très-naturels : *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture* (4). Nous avons déjà remarqué que le grec porte : *Laissez-la ; elle a gardé ce parfum*

(1) Joan. xii. 7. — (2) Matt. xxvi. 12. — (3) Marc. xiv. 8. — (4) Joan. xii. 7.

pour le jour de ma sépulture. Mais outre cela on sait qu'elle ne le garda pas jusqu'au jour de la sépulture de Jésus-Christ, puisque lorsque Jésus-Christ disoit cela, elle l'avoit déjà répandu. Il faut donc que Jésus-Christ ait voulu dire ce que nous lisons dans saint Matthieu : *En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir* (1). C'est comme si elle avoit voulu prévenir mon embaumement, ainsi que l'explique saint Marc (2). Son action est un prélude, une figure, une représentation de ce qui doit bientôt m'arriver.

3° On ne peut pas conclure que Marie, sœur de Marthe, ait voulu entreprendre d'embaumer le corps de Jésus-Christ, de ce que Jésus-Christ lui dit qu'elle avoit prévu sa sépulture par le parfum qu'elle venoit de répandre sur ses pieds et sur sa tête; car si alors elle avoit prévu cet embaumement, il n'étoit pas nécessaire qu'elle le recommençât après sa mort. Et si Jésus-Christ a voulu prédire qu'elle entreprendroit inutilement de l'embaumer, elle n'a pas dû l'entreprendre, puisque Jésus-Christ lui avoit dit qu'elle le feroit inutilement.

III. Saint Jean parlant de la maladie de Lazare (3), dit que Marie sa sœur étoit celle qui avoit répandu des parfums sur les pieds de Jésus-Christ. Or, il n'avoit encore parlé d'aucune onction faite par Marie; et dans les autres évangélistes on n'en trouve point d'autres avant cela, que celle qui est rapportée par saint Luc, et qui fut faite assez long-temps auparavant par la femme pécheresse, chez Simon le pharisien (4). Il est donc très-naturel de croire que saint Jean a voulu marquer l'action de cette pécheresse, qui étoit célèbre dans l'Eglise: ainsi Marie sœur de Marthe, et la femme pécheresse, ne seront que la même personne.

Mais on dit à cela (5), qu'il est très-possible que saint Jean ait rapporté cette circonstance par anticipation, pour faire connoître Marie par un endroit qui lui étoit honorable, et que Jésus-Christ avoit prédit qu'il seroit prêché par tout le monde (6). Lorsque saint Jean écrivoit son évangile, cette action étoit déjà fort célèbre parmi les fidèles. C'est ainsi que les autres évangélistes, en parlant de la vocation de Judas à l'apostolat, remarquent que c'est

III.  
Argument  
tiré du texte  
de l'Evangile  
pour prouver  
que Marie,  
sœur de Mar-  
the, est la  
même que la  
pécheresse.  
Objections.

(1) *Matt. xxvi. 12.* — (2) *Marc. xiv. 8.* — (3) *Joan. xi. 2.* — (4) *Luc. vii. 37.* — (5) *Autor. Quæst. inter opera S. Aug. t. 3. quæst. 94. p. 85. Est. orat. 14. Tillemont, alii.* — (6) *Matt. xxvi. 13.*

lui qui trahit Jésus-Christ, quoiqu'ils n'aient encore rien dit de sa trahison.

IV. Différens systèmes par lesquels on prétend éviter les difficultés qui se rencontrent dans l'unité des trois Maries.

IV. Les autres passages des évangélistes paroissent plutôt contraires que favorables à l'opinion de l'unité ; aussi les défenseurs de cette opinion n'ont pas coutume de s'en prévaloir. Ils se contentent de dire qu'ils ne leur sont pas contraires, et qu'on peut les expliquer dans le système qu'ils soutiennent, et répondre aux objections qu'on en tire contre eux. Pour y réussir plus aisément, et pour en tirer même quelque avantage en faveur de leur cause, ils ont inventé de nouvelles hypothèses pour l'arrangement des faits marqués dans l'Évangile, et pour donner des sens nouveaux à certains termes qui les embarrassent.

1<sup>o</sup> Système du P. Lami.

Par exemple, le P. Lami et le P. Mauduit croient que le repas qui est rapporté dans saint Luc (1), et où une femme pécheresse vint baigner les pieds de Jésus de ses larmes, et les essuyer de ses cheveux, se fit à Béthanie, aussi-bien que ce souper dont parlent saint Matthieu (2), saint Marc (3) et saint Jean (4), où Marie, sœur de Lazare, répandit un vase de parfum sur la tête du Sauveur. Le P. Lami suppose que notre Seigneur, dès le commencement de sa prédication, honora Marie et Marthe de son amitié, et qu'il logeoit ordinairement chez elles, lorsqu'il alloit à Jérusalem. Il suppose que le repas où Marthe se plaignit que Marie ne se mettoit point en peine de la soulager (5), se fit un peu après le baptême de Jésus-Christ, et qu'il a précédé l'autre repas, où la même Marie déjà pénitente et convertie, quoiqu'elle n'eût pas entièrement changé de conduite à l'extérieur, vint à la maison de Simon le pharisien, et y donna publiquement tant de marques de piété et de repentir. Mais dans ce système, il faut renverser l'ordre de saint Luc, et mettre ce qui est dit au chapitre x, avant ce qui est raconté au chapitre vii, sans compter que le repas qui se fit chez Simon le pharisien, eut lieu à Naïm, et non à Béthanie, comme on le montrera ci-après.

2<sup>o</sup> Système du P. Pezron.

Le P. Pezron (6), aussi défenseur de l'unité des Maries, déclare d'abord que les faits dont il compose l'histoire de de la Madeleine, répandus comme ils le sont dans les Évangiles, laisseront toujours l'esprit dans la confusion ; mais

(1) *Luc.* vii. 37. — (2) *Matt.* xxvi. 6. 7. — (3) *Marc.* xiv. 3. — (4) *Joan.* xii. 1. 2. — (5) *Luc.* x. 40. — (6) Pezron, *Hist. Evang.* t. ii. p. 350 et suiv.

que détachés de leur place, pour les réduire en forme d'histoire particulière, on les comprendra aisément. Cet aveu est déjà un fâcheux préjugé contre son système. Les faits rapportés dans les évangélistes n'ont de force pour persuader, qu'autant qu'ils sont enchâssés dans leur place; et en les en tirant, on peut en composer une chaîne arbitraire, de sorte qu'il n'y aura presque rien qu'on ne fasse dire à l'Évangile.

Il avoue que Marie-Madeleine étoit de Galilée, et qu'elle tiroit son nom d'une bourgade nommée *Magdalum*; que Lazare, qu'il suppose être son frère, et Marthe sa sœur, étoient de la même province. Marie avoit été dans le libertinage et dans la coquetterie, mais non pas jusqu'à l'impudicité. Dieu, pour la punir, la livra à sept démons, qui l'obsédèrent pendant un temps. Jésus-Christ étant venu à Naïm, et y ayant ressuscité un jeune homme, le bruit de ce miracle y attira Marie. Elle trouva Jésus chez Simon le pharisien, qui étoit des amis de sa maison. Là elle fut délivrée non-seulement de ses crimes, mais aussi des démons qui la tourmentoient. Cela se passa vers le mois de janvier ou de février de la seconde année de la prédication du Sauveur. Le mois d'avril ou de mai suivant, elle se mit à le suivre. Quelque temps après, Jésus-Christ vint dans le bourg dont Lazare et Marthe étoient apparemment seigneurs; et ce fut là que Marthe se plaignit que Marie sa sœur, qui étoit déjà à la suite de Jésus-Christ, ne se mettoit point en peine de la soulager. Jésus leur déclara le dessein qu'il avoit pris de quitter entièrement la Galilée, et les engagea à venir s'établir à Béthanie, près de Jérusalem. Lazare et Marthe quittèrent donc la Galilée; et Simon le lépreux, qui est, selon lui, le même que Simon le pharisien de Naïm, en fit autant. Ils s'établirent tous à Béthanie, où Jésus alloit souvent les voir, et où il ressuscita Lazare; ce fut là que quelque temps après, Marie, sœur de Lazare, répandit sur la tête de Jésus un parfum précieux; et après sa mort, elle entreprit de l'embaumer. Voilà un système historique fort suivi, et assez bien imaginé. Mais est-il bien vrai? Je ne pense pas que le P. Pezron même l'ait jamais cru ainsi. Il ne le donne que comme un système probable.

Le P. Mauduit (1) prétend que Marie-Madeleine, autre-

(1) Analyse de l'Évangile, t. II. p. 480.

3<sup>e</sup> Système  
du P. Mau-  
duit.

ment Marie, sœur de Marthe, étoit de Béthanie, près de Jérusalem; que cette dernière ville avoit été le théâtre de ses débauches; que s'étant convertie, elle alla en Galilée, où d'ailleurs elle pouvoit avoir de grands biens, si le château de Magdalum lui appartenoit; que de là elle suivit Jésus-Christ en Judée, et qu'à Béthanie elle oignit deux fois le Sauveur, toutes les deux fois chez Simon le lépreux ou le pharisien, car il croit que c'est le même: la première fois, au commencement de sa conversion; et la seconde fois, six jours avant la mort du Sauveur. Tout cela n'est inventé que pour tâcher de concilier les évangélistes, qui nous donnent des caractères différens de la pécheresse, et des deux Mariés, c'est-à-dire, Marie-Madeleine, et Marie, sœur de Marthe.

4<sup>e</sup> Système  
du P. Alexan-  
dre.

Le P. Alexandre (1) à son tour dit que la même Marie a pu demeurer en différens temps à Naïm et à Béthanie. Elle put demeurer d'abord à Naïm, soit qu'elle y fût mariée, ou qu'elle y fût attachée à quelque homme puissant. C'est là qu'elle vécut dans la débauche. Elle pouvoit y avoir une maison, aussi-bien qu'à Béthanie. Après sa conversion, elle put revenir à Béthanie, et demeurer avec Lazare et Marthe, ses frère et sœur. Il ajoute que quand l'Evangile dit que Madeleine étoit pécheresse, on ne doit pas l'entendre d'une prostitution publique, mais d'un commerce de galanterie qu'elle entretenoit avec quelque personne riche et puissante; ce qui donnoit du scandale à toute la ville; ou simplement parce qu'elle étoit trop coquette dans ses habits, et trop passionnée pour les parures. A l'égard de sa possession de démon, il l'explique ou dans un sens métaphorique, du péché qui possédoit son âme, ou d'une possession réelle, mais qui lui laissoit des intervalles, pendant lesquels elle a pu penser à son salut, s'approcher de Jésus-Christ, et en recevoir la guérison du corps et de l'âme. Enfin il soutient que l'onction que le Sauveur reçut à Naïm chez Simon le pharisien, et celle qu'il reçut à Béthanie chez Simon le lépreux, ont été faites par la même personne, mais en différens temps et en différens lieux; et qu'elle est nommée tantôt pécheresse, tantôt Marie, sœur de Lazare, et tantôt Marie, sœur de Marthe et de Lazare; tantôt Marie-Madeleine, et tantôt Marie simplement; suivant les circonstances, comme il se pratique

(1) *Natal. Alex. hist. nov. Testam. tom. 3. Dissert. 17. p. 191 et seqq.*

tous les jours envers les personnes qui ont plus d'un nom.

Toutes ces réponses pourroient contenter, si l'on avoit auparavant donné quelques bonnes preuves pour montrer que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pécheresse, ne sont véritablement qu'une même personne. Quand le fait essentiel est bien appuyé, on est facile à admettre les explications et les solutions qu'on donne pour résoudre les difficultés qui se rencontrent dans l'histoire. On pardonne même les hypothèses plausibles, parce que quand elles ne seroient pas vraies, on est sûr que le fond de la chose est certain. Mais ici l'édifice manque par le fondement. Nous voudrions que l'on commençât par nous montrer distinctement que ces trois personnes, dont on voit des actions différentes, ne sont qu'une; et après cela, que l'on forme des systèmes tant qu'on voudra, pour concilier ce qui paroitra difficile à expliquer.

Objections.

## ARTICLE II.

Systeme de ceux qui soutiennent que Marie-Madeleine et la femme pécheresse sont la même personne; différente de Marie, sœur de Marthe.

Ce sentiment tient une espèce de milieu entre celui qui confond les trois Mariés en une, et celui qui les distingue, et qui en fait trois personnes. Voici d'abord sur quoi on peut s'appuyer pour montrer que Marie, sœur de Marthe, est différente de la femme pécheresse, qui baigna les pieds du Sauveur chez Simon le pharisien. Les défenseurs de l'unité des Mariés sont intrigués, quand il s'agit de donner le nom de *pécheresse* à Marie, sœur de Lazare. Ce nom de *pécheresse*, dans l'acception ordinaire des pères et des interprètes, marque une femme de mauvaise vie; une prostituée. Or, tout ce que l'on sait de la vie de Marie, sœur de Marthe, ne nous en donne point du tout cette idée. C'est une tache dont assurément on devoit se faire un scrupule de charger cette sainte femme, sans en avoir des preuves, je ne dis pas apparentes, mais nécessaires.

Le P. Lami en a vu l'inconvénient; et il a travaillé à diminuer l'horreur que le nom de *pécheresse*, dans une femme, laisse naturellement dans l'esprit. Il veut que *pécheresse* ne signifie en général qu'une femme qui n'est

I.  
Argument tiré de l'Evangile pour prouver que Marie, sœur de Marthe, est différente de la femme pécheresse.

point exacte à observer la loi. Mais encore à quel point de la loi Marie manquoit-elle ? Il le trouve dans le nom de Madeleine, qu'il suppose qu'elle portoit. *Madeleine*, en hébreu *Maggadela*, peut signifier une femme qui frise ses cheveux. Le crime de Marie, sœur de Marthe, étoit donc d'être trop curieuse de ses cheveux, de prendre un trop grand soin de les friser. Voilà ce qui lui a fait donner le nom de *pécheresse*. Il ajoute que les rabbins mettent l'action de friser ses cheveux parmi les œuvres défendues le jour du sabbat. J'en appelle au P. Lami lui-même, pour juger de la solidité de cette preuve. Il est pourtant remarquable qu'il avoue que si, sous le nom de *pécheresse*, on doit entendre une prostituée, Marie-Madeleine ne peut être Marie, sœur de Lazare (1), parce que la prostitution étoit sévèrement défendue dans Israël (2); et Philon assure qu'elle l'étoit sous peine de la vie (3).

Le P. Alexandre ne croit pas que la femme pécheresse de l'Evangile ait fait profession publique d'impudicité, mais simplement qu'elle avoit un commerce de galanterie avec quelque homme puissant; et il dit que quand on avoueroit qu'elle auroit été publiquement engagée dans un commerce infâme, on ne pourroit pas en inférer qu'elle fût étrangère à la race d'Israël, ni qu'elle ne fût pas ce que nous en dit l'Evangile; puisque, encore que la loi défendit la prostitution, elle n'y avoit attaché aucune peine corporelle, et qu'il n'est que trop certain que les défenses du Seigneur furent mal observées à cet égard. Moïse, comme prévoyant ce qui devoit arriver, défend de recevoir dans le temple le prix d'un prostitué ou d'une prostituée (4), et interdit aux prêtres d'épouser des femmes de mauvaise vie : *Scortum, et vile prostibulum non ducent uxorem* (5). Enfin deux femmes prostituées parurent devant Salomon, s'accusant réciproquement d'avoir étouffé leurs enfans (6).

Mais en vain prétend-on exténuer la force du mot de *pécheresse*, et en écarter l'idée odieuse qu'il renferme lorsqu'on parle d'une femme; on ne levera jamais la répugnance que l'on a d'imputer à Marie, sœur de Lazare, la prostitution publique, ou l'attachement scandaleux à un homme, quel qu'il soit, ou, en un mot, quelqu'un des désordres qui

(1) Voyez le P. Lami, Harm. liv. iv. ch. 10. et Dissert. franc. p. 98. — (2) Deut. xxiii. 17. — (3) Philo de Joseph. p. 533. Παρ' ἡμῶν δὲ οὐδ' ἑταίρηιστιν, ἀλλὰ κατὰ τῆς ἑταίρουσας ἄριστοι δίκην θανάτου. — (4) Deut. xxiii. 18. — (5) Levit. xxi. 7. — (6) 3. Reg. iii. 16.

peuvent faire donner à une femme le nom de *pécheresse*. Rien n'est plus incompatible que les caractères certains que l'Évangile donne à Marie, et ceux que ce nom renferme dans son idée. Ce sont donc deux personnes différentes que l'Écriture a voulu désigner sous les noms de femme pécheresse, et de Marie, sœur de Marthe.

Voici d'autres traits qui vont prouver que Marie, sœur de Marthe, est différente de Marie Madeleine.

I. Marie, sœur de Marthe, étoit de Béthanie, près de Jérusalem; l'Évangile nous la représente toujours en cet endroit, et jamais ailleurs. Elle y étoit avec Marthe sa sœur, lorsque Jésus-Christ y vint apparemment pour la première fois, et que Marthe se plaignit que Marie ne lui aidât point à préparer à manger au Sauveur et à sa compagnie (1); elle y étoit lorsque Jésus-Christ y vint pour ressusciter Lazare (2); enfin ce fut à Béthanie qu'elle oignit les pieds et la tête du Sauveur, six jours avant sa mort (3). Marie-Madeleine, au contraire, étoit de Galilée, comme le marquent les évangélistes en plus d'un endroit (4). Marie, sœur de Marthe, et Marie-Madeleine, ne sont donc pas la même personne.

II. Marie-Madeleine prenoit son nom du bourg de *Magdalum* en Galilée, comme l'enseignent un très-grand nombre de commentateurs; on l'appeloit *Marie de Magdalum*, ainsi que *Jésus de Nazareth*, *Simon de Giscala*, *Judas de Gaulon*, et ainsi des autres. Comme elle étoit apparemment la même que la pécheresse, et qu'elle n'avoit point été mariée, on ne lui donna pas, ainsi qu'aux autres femmes qui suivoient le Sauveur, le surnom de son mari; comme *Marie de Salomé*, *Marie de Cléophas*, *Jeanne*, femme de *Chusa*, et ainsi des autres. On la désigna par le nom de sa patrie. *Magdalum* est connu par les livres de l'Ancien Testament, par Josèphe, par les thalmudistes, par Eusèbe, par saint Jérôme et par l'Évangile même. Josué (5) parle de *Magdalen*, dans la tribu de Nephthali, et de *Magoddo* (6), autrement appelée *Magdiel*; et Josèphe, dans le livre de sa vie, parle du château *Magdala*, contre lequel Agrippa envoya des troupes, pour tâcher de s'en emparer. Saint Matthieu (7) parle de *Magédan*, ou, suivant les exem-

II.  
Argumens  
tirés de l'E-  
vangile pour  
prouver que  
Marie, sœur  
de Marthe,  
est différente  
de Marie-Ma-  
deleine.

(1) *Luc.* x. 38. 39. — (2) *Joan.* xi. 1. et seqq. — (3) *Matt.* xxvi. 6. et 7. *Marc.* xiv. 3. *Joan.* xii. 1. et seq. — (4) *Matt.* xxvii. 56. 57. *Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* xxiii. 49. 55. — (5) *Josue*, xix. 38. — (6) *Josue*, xii. 21. — (7) *Matt.* xv. ult.

plaires grecs, *Magdala*. Les thalmodistes (1) en font aussi mention, et on la place au delà de la mer de Tibériade (2). Marie, sœur de Lazare, au contraire, est toujours désignée par son nom de sœur de Marthe ou de Lazare. Elle est donc différente de Marie-Madeleine.

III. Les caractères de ces deux personnes n'ont rien de commun. Marie-Madeleine étoit une femme de Galilée, de qui Jésus-Christ avoit chassé sept démons, et qui, par reconnaissance, s'étoit mise à sa suite, et ne le quitta plus, non pas même lorsqu'il fut mis à la croix et au tombeau. Marie, sœur de Marthe, étoit une personne de Béthanie, fort retirée, qui ne faisoit pas même les honneurs de sa maison, lorsque Jésus-Christ y arrivoit, et qui laissoit tout faire à Marthe sa sœur; elle ne paroît jamais à la suite de Jésus-Christ, et ne le voit jamais hors de sa maison, ou du moins hors du bourg de Béthanie.

IV. Marie-Madeleine étoit à la suite de Jésus-Christ la dernière année de la vie du Sauveur (3). Elle le suivit de Galilée, lorsqu'il vint à Jérusalem pour la dernière Pâque. Or, pendant que Marie-Madeleine étoit en Galilée à la suite de Jésus-Christ, Marie et Marthe étoient sûrement avec leur frère à Béthanie (4). Ce frère mourut en l'absence de Jésus; Marie et Marthe lui avoient donné avis de sa maladie; elles le reçurent dans leur maison, quand il vint pour lui rendre la vie. Marie ne peut donc pas être la même que Madeleine, puisque pendant que Madeleine est avec Jésus-Christ dans la Galilée ou au delà du Jourdain, Marie est avec son frère et sa sœur à Béthanie, près de Jérusalem.

V. Madeleine se mit à la suite du Sauveur aussitôt après le miracle arrivé à Naim (5). De là Jésus alla à Jérusalem; il logea chez Marthe et Marie (6). On ne peut marquer une plus grande distinction de deux personnes. L'une vient de Galilée à Béthanie avec Jésus-Christ; l'autre reçoit Jésus-Christ venant de Galilée; elle le reçoit dans sa maison de Béthanie.

VI. Madeleine a été possédée réellement de sept démons, suivant les évangélistes (7), ou du moins livrée à toutes sortes de déréglemens, selon quelques pères (8). Elle a été

(1) *Thalmod. in Thaanith. fol. 20.* — (2) *Vide Ligfoot. in Matt. et Cell. Geographi.* — (3) *Vide Matt. xxvii. 56. 57. Marc. xv. 40. 41. Luc. xxiii. 49. 55.* — (4) *Joan. xi. 1. et seqq.* — (5) *Luc. viii. 1. 2. et seqq.* — (6) *Luc. x. 38. 39.* — (7) *Marc. xvi. 9. Luc. viii. 2.* — (8) *Greg. Magn. homil. 25. in Luc. vii. Beda, alii.*

dans le désordre, et a vécu dans l'impudicité, si l'on en croit plusieurs anciens, qui la confondent avec la pécheresse qui oignit les pieds du Sauveur dans la maison de Simon le pharisien. Or, on ne peut rien avancer de pareil de Marie, sœur de Lazare, à moins de supposer ce qui est en question.

Enfin voici sur quoi se fondent ceux qui prétendent que Marie-Madeleine est la même que la femme pécheresse qui vint trouver Jésus-Christ chez Simon le pharisien. Les caractères et les actions de ces deux personnes n'ont, disent-ils, rien d'incompatible : plusieurs pères (1) les ont confondues, et on cite mal à propos ces pères pour l'unité des trois Maries. Il y a bien de la différence entre dire que Marie-Madeleine est la même que la femme pécheresse qui oignit les pieds du Sauveur à Naim, et dire que l'une et l'autre ne sont qu'une avec Marie, sœur de Lazare. Saint Luc (2), après avoir raconté l'action de la femme pécheresse, mais convertie, et l'onction qu'elle donna à Jésus dans la maison de Simon le pharisien, et la manière consolante dont Jésus la renvoya, en lui disant : *Allez en paix*; continue, et dit (3) : Que Jésus alloit prêchant par les villes et les bourgades de la Galilée, et qu'il étoit accompagné de ses douze apôtres, et de quelques femmes qu'il avoit délivrées des malins esprits, et guéries de leurs infirmités, entre autres de Marie-Madeleine, de qui il étoit sorti sept démons; de Jeanne, femme de Chusa; de Susanne, et de plusieurs autres.

M. Thoynard (4) croit qu'elles avoient été guéries et délivrées du démon environ six mois auparavant, et qu'il est très-vraisemblable que c'est la même personne qui est représentée par saint Luc aux pieds du Sauveur dans la maison de Simon le pharisien, et qui un peu après est nommée de son nom *Marie-Madeleine*, et mise à la tête des femmes pieuses qui accompagnoient Jésus-Christ dans ses voyages.

Je ne dissimulerai pas que ce sentiment souffre quelques difficultés que j'exposerai, et auxquelles j'essayerai de satisfaire dans l'article suivant. Je dis seulement qu'il me

(1) Beda, Alcuin. Petr. Damiani. Petr. Cett. Bern. alii plures; eos vide ad fin. hujus Diss. — (2) Luc. viii. 37. et seqq. — (3) Luc. viii. 1. 2. 3.

(4) Thoynard. Harm. p. 22. art. 89. ad Marc. 1. 39. et pag. 36. art. 127. Les textes de M. Thoynard cités ici par D. Calmet, disent seulement que ces femmes avoient été guéries six mois auparavant; mais ils ne disent point que Marie-Madeleine soit la même que la pécheresse.

III.  
 Argumens  
 tirés de l'E-  
 vangile et de  
 la tradition  
 pour prouver  
 que Marie-  
 Madeleine est  
 la même que  
 la femme pé-  
 cheresse.

paroit beaucoup plus probable que celui qui confond les trois Maries, et que les objections que l'on y oppose, ne sont pas sans réplique. Au reste celui qui tient pour les trois Maries, comme trois personnes différentes, a aussi ses degrés de probabilité, comme on va le voir.

### ARTICLE III.

Système de ceux qui soutiennent que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pécheresse, sont trois personnes différentes.

I.  
Argument  
tiré du silen-  
ce même de  
l'Évangile  
qui ne con-  
fond pas les  
trois Maries.

Les défenseurs de ce sentiment (1) prétendent que leur opinion a cela d'avantageux, qu'étant négative, elle n'engage à aucune preuve. Aucun passage du Nouveau-Testament ne marque que les trois femmes dont il s'agit, ne soient qu'une même personne; nous sommes donc en droit de demander pourquoi on les confond, et on n'est pas en droit de nous demander pourquoi nous ne les confondons pas. C'est à ceux qui soutiennent qu'elles ne sont point distinguées, à faire tous les frais de la preuve. Il s'agit d'un fait historique bien marqué dans les Évangiles, qui appellent ces trois personnes de trois noms divers; l'une *pécheresse*, l'autre *Marie, sœur de Marthe*, l'autre *Marie-Madeleine*; et qui leur attribuent des actions différentes. Pour soutenir donc qu'elles ne sont qu'une même personne, on ne doit se contenter ni de présomptions, ni de raisons de convenance, ni de témoignages d'auteurs éloignés; il faut des preuves de fait, et des textes exprès.

II.  
Objections  
contre le sys-  
tème de ceux  
qui soutien-  
nent l'unité  
des trois Ma-  
ries.

Or, on a vu dans le premier article qu'il s'en faut bien que les preuves dont on se sert pour établir l'unité, soient de cette nature. Les textes de l'Évangile sur lesquels prétendent s'appuyer ceux qui veulent défendre ce sentiment, sont très-équivoques; et les conséquences qu'ils en tirent ne sont nullement nécessaires. On a vu dans quels embarras ils se jetoient, et quelles suppositions ils étoient obligés de faire. Pour le reste de leurs preuves, elles se réduisent à dire que l'opinion de l'unité ne choque point la sainte Écriture; qu'elle est la plus commune dans les offices de l'Église; qu'elle est en possession dans l'Occident depuis saint Grégoire pape; et qu'elle a été soutenue par un grand nombre de savans docteurs et d'interprètes de l'Écriture.

(1) Anquetin, Dissert. sur sainte Madeleine, p. 1. 2.

Mais aucune de ces raisons ne suffit dans le cas dont il s'agit. La possession dont on se fait honneur, n'a jamais été paisible. Elle a été souvent troublée; et elle l'auroit été encore plus souvent, si l'on eût étudié la matière plus à fond, et avec moins de prévention. Dans une question de fait, qui d'ailleurs n'est point de foi, ni le temps ni l'autorité ne forment de prescription légitime. On est toujours reçu à la révision des pièces sur lesquelles on a dû juger; surtout si ces pièces subsistent, et sont entre les mains de tout le monde. Ces pièces sont les quatre Évangiles. C'est dans leur texte qu'on doit prendre les véritables preuves de l'unité ou de la pluralité des Maries.

On doit sans doute avoir beaucoup de respect pour ce qui est dans les offices de l'Église, et on ne doit s'en départir que lorsqu'on a de bonnes raisons de le faire. On trouve dans les cérémonies ecclésiastiques et dans l'exposé de ses prières, la foi des siècles passés, et la tradition de notre croyance; et, dans ces offices et dans les parties qui les composent, on doit bien distinguer ce qui regarde le fond du mystère, comme aussi les prières ou les cérémonies qui sont d'une telle antiquité, qu'on n'en connott ni le commencement ni les auteurs. Ces sortes de choses sont sacrées et inviolables, et il n'est pas permis d'y donner la moindre atteinte. C'est là une partie du dépôt et de la foi de l'Église.

Mais pour ce qui a été introduit dans les offices ecclésiastiques dans les temps postérieurs, par exemple, les histoires des saints et les vies des martyrs, l'Église ne s'intéresse à les défendre, qu'autant qu'elles sont certaines et indubitables; non-seulement elle ne trouve pas mauvais qu'on en examine la vérité, elle loue ceux qui entreprennent cet examen, et dès qu'elle aperçoit du faux ou du douteux, elle le retranche et le supprime. On pourroit en citer plus d'un exemple; mais pour ne point sortir du sujet que nous traitons, les églises de Paris, d'Orléans, et de Vienne, et l'ordre de Cluny, ont déjà réformé l'ancien office, qui supposoit que les trois Maries n'étoient qu'une seule personne, et ont établi la distinction qui avoit été ôtée depuis si longtemps. Et le pape Clément VIII (1) fit ôter de l'office de sainte Madeleine une hymne ancienne, parce que cette hymne marquoit trop positivement que cette sainte étoit

III.  
Réponses à  
l'argument  
tiré de la tra-  
dition de l'É-  
glise d'Occi-  
dent.

(1) *Vide Gavant. Rubric. apud Est. orat. 14.*

sœur du Lazare, et qu'elle avoit commis beaucoup de crimes. Enfin on peut dire que l'Eglise a dessein dans son office, non de confondre en une ces trois personnes, mais de célébrer leur fête, et de faire mémoire de leurs actions, en un même jour.

## IV.

Aux argumens qui prouvent que Marie, sœur de Marthe, est différente et de Marie-Madeleine et de la femme pécheresse, se joignent ceux qui prouvent que Marie-Madeleine est différente de la pécheresse. Objections.

On a montré dans le second article, que Marie, sœur de Marthe, est différente et de Marie-Madeleine et de la pécheresse. A cela on ajoute que la pécheresse est différente, non-seulement de Marie, sœur de Marthe, mais même de Marie-Madeleine; et voici sur quoi on se fonde.

1° Marie-Madeleine a été délivrée de sept démons avant de suivre Jésus-Christ. Elle n'étoit donc pas cette pécheresse scandaleuse, connue dans toute la ville par ses débauches. Les qualités de possédée et de débauchée, en rigueur, ne sont point incompatibles; mais on ne conçoit guère qu'une femme possédée de sept démons, puisse faire le métier de prostituée. 2° Marie-Madeleine étoit de *Magdalum*; et c'est de là qu'elle tiroit son nom, comme on l'a montré ci-devant: la pécheresse étoit de Naim, et connue dans cette ville pour pécheresse: ce sont donc deux personnes toutes différentes. 3° Madeleine a été de la suite de Jésus-Christ, au moins pendant les deux dernières années de sa prédication; au lieu que la pécheresse n'a pu le suivre, même après sa conversion, sans que la réputation de Jésus-Christ fût exposée à toute la médisance et à toute la malignité de ses ennemis. 4° Enfin la femme pécheresse n'a jamais été nommée *Marie-Madeleine*, ni Marie-Madeleine, *la femme pécheresse*; ce sont donc deux personnes qui n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

On peut répondre à ces raisons: 1° Que si l'on explique la possession de Marie-Madeleine dans un sens allégorique, avec quelques pères, cela même prouvera qu'elle a été une pécheresse fameuse et scandaleuse. Si on l'entend d'une possession réelle de sept démons, on pourra dire que cette possession n'étoit pas continuelle, mais qu'elle lui laissoit de longs intervalles qui ne l'empêchoient point de continuer ses honteux commerces. Elle étoit possédée apparemment par ces démons d'impureté dont il est quelquefois parlé dans les livres saints (1). On sait que la possession de Saül, par exemple, ne l'empêchoit ni d'aller à la guerre ni de vaquer aux autres fonctions de la vie, si ce n'est du-

(1) Osee, iv. 12. *Spiritus fornicationum decipit eos.*

rant ses accès, qui étoient assez rares. Il pouvoit en être de même de Marie à proportion.

2° Marie-Madeleine pouvoit être native de Magdalum, et tirer de là son nom, et toutefois être connue à Naïm pour femme de mauvaise vie. Le bourg de Magdalum n'étoit pas bien éloigné de Naïm. Soit qu'elle exerçât ses commerces de galanterie à Naïm, à Magdalum, à Tibériade ou ailleurs, il nous suffit qu'elle fût connue à Naïm pour pécheresse. C'en est assez pour vérifier ce que dit d'elle l'évangéliste.

3° Saint Luc ne nous dit que Marie-Madeleine se soit mise à la suite de Jésus-Christ, qu'après avoir raconté la conversion et la pénitence de la femme pécheresse. Ainsi rien n'empêche que cette même pécheresse, après sa conversion, ne l'ait suivi, et qu'elle ne soit une même personne avec Madeleine. Elle avoit pu être délivrée des démons, et tirée de ses grands désordres, quelque temps avant qu'elle parût chez Simon le pharisien. Cet homme la supposoit encore dans l'habitude du crime; mais on ne peut pas en inférer qu'elle y fût toujours. Sa conversion n'éclata proprement que lorsqu'elle vint se jeter aux pieds de Jésus-Christ, et qu'elle y versa des torrens de larmes pour l'expiation de ses anciens péchés.

L'inconvénient que l'on craint de la part de la médisance des pharisiens et des autres ennemis de Jésus-Christ, seroit plus grand, si l'on ne savoit que le Sauveur ne s'est point fait un point d'honneur de n'avoir en sa compagnie que des gens de bien. Il avoit choisi un publicain pour le mettre au rang de ses apôtres (1). Il a repris ceux qui se formalisoient qu'il mangeât avec les publicains et les pécheurs (2). Il a dit aux pharisiens que les publicains et les femmes de mauvaise vie les précéderoient dans le royaume de Dieu (3). La coutume qui autorisoit les prédicateurs à mener avec eux des femmes pieuses qui les servoient, sa réserve, sa modestie et sa sagesse le mettoient fort à couvert des reproches des Juifs. D'ailleurs la conversion si publique de Madeleine, son âge (car elle devoit avoir déjà quelque âge), sa guérison précédente, un changement total dans sa vie, la mettoient au-dessus de tout soupçon, et prévenoient le scandale qui auroit pu arriver, en voyant à la suite du Sauveur une femme connue autrefois pour

(1) *Matt. ix. 9.* — (2) *Matt. ix. 11. xi. 19.* — (3) *Matt. xxi. 31.*

pécheresse dans son pays. Enfin cette objection retombe encore plus sur les défenseurs de l'unité des Maries, que sur nous.

4° J'avoue que les évangélistes ne donnent jamais à Marie-Madeleine le nom de *pécheresse*, ni à la pécheresse le nom de *Marie-Madeleine*; mais aussi ils n'appellent jamais la pécheresse par son propre nom. Ainsi on ne peut pas conclure qu'elle n'ait pas eu celui de Madeleine. Saint Luc, ou par ménagement, ou par quelque autre raison, n'a pas voulu l'appeler par son nom, lorsqu'il s'agit de raconter ce qui étoit arrivé chez Simon le pharisien. Il s'est contenté de dire en général qu'une *femme pécheresse* s'approcha de Jésus, et répandit sur ses pieds un vase de parfum. La manière dont le pharisien prit la chose, et le nom odieux de *pécheresse*, qu'il donna à cette femme, ont pu déterminer l'écrivain sacré à s'exprimer comme il a fait, en racontant ce qui se passa chez le pharisien; mais aussitôt après il appelle par son propre nom *Marie-Madeleine*, dès qu'il s'agit de la mettre au rang des saintes femmes qui suivoient le Sauveur.

V.

Dans le point de fait dont il s'agit, ce n'est pas par une prétendue tradition qu'il faut juger du sens des évangélistes, mais c'est par le témoignage des évangélistes qu'il faut juger de la valeur de cette tradition.

Au reste, soit que l'on ne reconnoisse que deux Maries, soit qu'on en reconnoisse trois, il est toujours vrai de dire que la pluralité paroît être mieux fondée que l'unité. Les défenseurs de l'unité des Maries commencent par supposer que Marie-Madeleine et Marie, sœur de Lazare, sont la même personne. Ils s'appuient sur une prétendue possession et sur une tradition ancienne. Ils expliquent après cela les passages des évangélistes suivant ce préjugé; et ils croient qu'il leur suffit de dire : Ce sentiment est autorisé par l'Eglise; il n'a rien de contraire à l'Écriture; il faut donc s'en tenir là, et ne pas admettre des nouveautés que l'Eglise n'a point connues. Au contraire ils devroient dire: Le sentiment de l'unité des Maries n'est pas bien marqué dans l'Écriture; il est contesté par plusieurs anciens pères et par plusieurs savans critiques; il faut donc l'examiner à fond; et si la question n'est pas de nature à être mise dans une entière évidence, et à nous conduire à une parfaite certitude, prenons le parti le plus juste; et dégagés de toute prévention, rendons gloire à la vérité, et reconnoissons la pluralité, qui paroît la mieux fondée dans les évangélistes; ou suspendons notre jugement sur l'unité jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves plus convaincantes que celles qu'on a alléguées jusqu'ici.

On cite pour le sentiment de la pluralité, plusieurs auteurs qui distinguent simplement Marie-Madeleine, de Marie, sœur de Lazare ; mais on doit faire beaucoup de différence entre ces écrivains et ceux qui reconnoissent trois Maries. L'auteur des Constitutions apostoliques (1) par exemple, saint Irénée, Origène, saint Macaire, saint Jean Chrysostôme, Tite de Bostres, Théophylacte, Euthyme, sont à la vérité formels contre le sentiment de l'unité des Maries ; mais on ne doit pas les compter parmi ceux qui en admettent trois. Seulement ils distinguent avec raison la pécheresse qui fit l'onction marquée dans saint Luc, de Marie, sœur de Marthe, qui fit celle qui est exprimée dans les trois autres évangélistes. On auroit tort aussi de vouloir les alléguer pour le sentiment qui confond la pénitente avec Madeleine, et qui distingue l'une et l'autre de Marie. On ne doit leur faire dire que ce qu'ils ont dit, et on ne doit pas tirer légèrement des inductions de leur silence.

Plusieurs pères grecs ont été dans la pensée qu'il falloit distinguer l'onction rapportée par saint Luc (2), et celle qui est rapportée dans saint Jean (3), de celle qui est racontée par saint Marc et par saint Matthieu (4) ; en sorte que ce seroit trois personnes différentes qui auroient fait ces trois onctions. D'autres ont confondu l'onction rapportée par saint Luc, avec celle qui est rapportée par saint Jean. Mais ces sentimens n'ont aujourd'hui que bien peu de sectateurs. Tertullien (5) confond la pécheresse dont il est parlé dans saint Luc, avec Marie, sœur de Lazare, qui prévient par son onction l'embaumement du corps de Jésus-Christ : *Peccatrici femine contactum corporis permittit, lavanti lacrymis pedes ejus; et crinibus detergenti, et unguento sepulturam ejus inauguranti*. Saint Augustin (6) confond de même la femme pécheresse avec Marie, sœur de Marthe ; mais il ne paroît pas distinctement s'il les confond encore avec Marie-Madeleine. Et dans un autre endroit (7) il doute même si Marie, sœur de Marthe, est la même que la pécheresse qui a arrosé les pieds de Jésus-Christ de ses larmes, et qui les a essuyés avec ses cheveux.

Saint Bernard (8), Nicolas de Clairvaux (9), Godefroy,

(1) *Constit. Apost. lib. III. cap. 6.* — (2) *Luc. VII. 37.* — (3) *Joan. XII. 1. 2. 3.* — (4) *Matt. XXVI. 6. 7. Marc. XIV. 3.* — (5) *Tertull. lib. de pudicit. cap. 11.* — (6) *Aug. lib. 11. de consensu, c. 79.* — (7) *Aug. tract. 49. in Joan.* — (8) *Bern. serm. 22. in Cant.* — (9) *Nicol. Clarav. serm. de Mar. Magd. inter. oper. D. Bern.*

VI.  
Plusieurs auteurs, même d'entre les anciens, combattent l'unité des Maries, mais non pas tous de la même manière.

abbé de Vesten (1), Pierre Damien (2), Pierre, abbé de Celles (3), saint Thomas (4), saint Bonaventure (5), croient que Marie-Madeleine est la même que la pécheresse; saint Pierre Chrysologue (6), Eusèbe d'Emèse (7), Pascase Radbert (8), Alcuin (9), Franco second, abbé de Vendôme (10), l'abbé Rupert (11), saint Norbert (12), Nicolas de Lira (13), et plusieurs autres, veulent au contraire que la femme pécheresse et Marie, sœur de Lazare, ne soient qu'une même personne. Tous ces auteurs combattent l'unité des Maries, mais non pas de la même manière; et si l'on mettoit à part ceux qui en marquent distinctement trois, le nombre en seroit peut-être fort petit.

## VII.

Les textes des évangélistes paroissent plus favorables à la pluralité qu'à l'unité des Maries.

Mais ce n'est pas tant le nombre des suffrages, que l'on doit compter ici, que la force des raisons; c'est dans l'Évangile qu'il faut chercher la solution de cette difficulté. Or, il nous paroît que les textes des évangélistes sont bien plus favorables à l'opinion qui en admet deux ou trois, qu'à celle qui les confond en une. Les pères que l'on cite pour ces divers sentimens, sont non-seulement partagés entre eux, ce qui diminue très-notablement la force de leur autorité; mais la plupart s'expliquent d'une manière peu correcte et peu exacte. Les ouvrages que l'on cite d'eux ne sont point composés à dessein sur cette matière. Ce sont souvent des passages séparés, tirés des sermons au peuple, ou d'autres pièces, où l'on n'apporte pas la même exactitude que dans des traités faits exprès.

## VIII.

Réponse à l'objection prise du décret de la faculté de théologie de Paris.

Le décret de la faculté de théologie de Paris, dont on s'appuie, n'a pas été formé après un examen de la question à fond. Jacques le Fèvre d'Étaples étoit soupçonné de favoriser les nouveautés qui faisoient alors tant de ravages au dedans et au dehors du royaume; il attaquoit l'autorité du pape saint Grégoire; la faculté condamne le sentiment de le Fèvre simplement comme contraire à celui de ce saint pape, qu'elle croit plus conforme à l'Évangile et à la

(1) *Godefrid. Vesten. serm. 9.* — (2) *Petr. Dam. ep. 12. ad Desider.* — (3) *Petr. abb. Cellens. serm. 5. de sancta Mar. Magd.* — (4) *D. Thom. sum. 1. part. quæst. 21. a 4. ad 1.* — (5) *Bonav. Compend. Theolog. verit. de gratia sanctific. lib. v. cap. 19.* — (6) *Petr. Chrysol. serm. 93.* — (7) *Euseb. Emisen. seu alius, homil. in serm. 5. post Dominic. Passion.* — (8) *Pascas. Radb. in Matt. lib. xii.* — (9) *Alcuin. in illud Joan. Jesus ergo ante sex dies.* (10) *Franco, lib. de gratia Dei.* — (11) *Rupert. lib. de operib. Spirit. sanct. can. 28.* — (12) *S. Norbert. serm. in hæc verba: Beati qui audiunt verbum Dei.* — (13) *Liran. in Matt.*

coutume de l'église catholique : *Ut Evangelio Christi, et ecclesiæ catholicæ ritui consentaneam*. Ainsi elle a laissé le fond de la difficulté en son entier ; elle a supposé ce qui faisoit le principal sujet de la question ; car on ne doutoit point que le sentiment de la pluralité ne fût contraire au jugement de saint Grégoire. Depuis ce temps plusieurs docteurs de Sorbonne ont écrit pour soutenir la distinction des trois Maries ; et on peut assurer que c'est aujourd'hui l'opinion dominante parmi les savans.

# DISSERTATION

SUR

## LE PÉCHÉ CONTRE LE SAINT-ESPRIT.

I.  
Difficulté de  
la question  
dont ils s'agit.  
Objet de cette  
Dissertation.

La difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation, a été regardée par saint Augustin (1) comme une des plus importantes et des plus grandes qui soient dans les saintes Écritures ; et on en jugera comme lui, si l'on fait seulement attention au grand nombre de sentimens divers qui ont partagé les pères et les interprètes sur cet article. Dans les choses aisées on se réunit aisément : une marque certaine d'obscurité dans les questions, est la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choses ; la première, de savoir précisément en quoi consiste le péché contre le Saint-Esprit ; et la seconde, en quel sens on peut dire qu'il ne peut être remis ni en ce monde ni en l'autre.

II.  
Sentiment  
d'Origène et  
de Théognoste.

Saint Athanase (2), qui a écrit exprès sur cette matière, rapporte le sentiment d'Origène et de Théognoste, qui faisoient consister le péché contre le Saint-Esprit, dans le crime que l'on commet après le baptême. Ils sembloient avoir en vue ce passage de saint Paul : *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont été rendus participans du Saint-Esprit ; qui se sont aussi nourris de la sainte parole de Dieu, et qui après cela sont tombés ; il est, dis-je, impossible qu'ils se renouvellent par la pénitence, crucifiant de nouveau en eux-mêmes le Fils de Dieu, et l'exposant à l'ignominie* (3). De manière que l'apôtre dans ce passage auroit voulu exprimer la même chose que Jésus-Christ, lorsqu'il dit : *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis ; mais si quelqu'un parle contre le Sain-*

(1) *Aug. serm. olim. xi. nunc LXXI. n. 8. Forte in omnibus Scripturis nulla major questio, nul'a difficultior invenitur.* — (2) *Athan. Ep. 4. ad Serapion. n. 8. 9. 10. etc. Οι καταλειθόντες εν τῷ βαπτίσματι τῆς δωρεᾶς τοῦ ἁγίου πνεύματος καλινδρομίσουσι εἰς τὸ ἀμαρτάνειν, etc.* — (3) *Hebr. vi. 4. 5.*

*Esprit, il ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans l'autre* (1).

Origène (2) s'expliquoit sur ceci d'une manière remarquable. Le Père Éternel, disoit-il, étend son empire sur tous les êtres créés, animés et inanimés, raisonnables et privés de raison ; la domination du Fils ne s'étend que sur les êtres doués de raison ; et celle du Saint-Esprit est bornée à ceux-là seuls à qui il a été communiqué par le baptême. Lors donc que les païens ou les catéchumènes, ou en général les infidèles, tombent dans le péché, ils offensent le Fils, et ils peuvent obtenir le pardon : mais lorsque l'homme fidèle et baptisé tombe dans le crime, il pèche contre le Saint-Esprit, et ne mérite point de pardon ; son péché est irrémissible.

Théognoste s'exprimoit un peu diversement ; mais quant au fond, son sentiment est le même. Celui qui a transgressé la première et la seconde barrière, disoit-il, c'est-à-dire, celui qui a violé les commandemens qu'il a reçus du Père ou du Fils, peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outre-passé la troisième barrière, c'est-à-dire, le commandement qui lui a été donné en recevant le baptême, n'a plus de rémission à espérer. Le Père et le Fils enseignent les foibles et les imparfaits, et le Saint-Esprit les parfaits. Les premiers méritent quelque indulgence ; mais les autres seront traités dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siècles de l'Eglise, où les crimes commis après le baptême ne se remettoient qu'avec beaucoup de peine, et après une longue pénitence.

Saint Athanase n'approuve ni l'une ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les pharisiens à qui Jésus-Christ parloit, n'ayant pas reçu le baptême, n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire, et n'auroient pas été du nombre de ceux qui commettoient le péché contre le Saint-Esprit, et que ces paroles regardoient principalement. De plus, ajoute-t-il, s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le baptême, d'où vient que l'Apôtre ne désespère point du pardon de l'incestueux de Corinthe (3), ni des Galates prévaricateurs (4) ? D'où vient que l'Eglise condamne Novat, qui

III.  
Sentiment  
de saint Athanase.

(1) *Matt. xii. 32.* — (2) *Origen. in Joan. t. 2. edit. Huet. p. 359. Vide et Origen. l. 1. de princip. c. 3. pag. 427. col. 2. c. f.* — (3) *2. Cor. ii. 10.* — (4) *Galat. iv. 19.*

ferme la porte de la pénitence et du pardon à ceux qui sont tombés après le baptême? Et quant au passage de saint Paul qui dit, qu'il est impossible que ceux qui sont tombés après le baptême, se renouvellent de nouveau par la pénitence, saint Athanase et la plupart des autres pères soutiennent que cela doit s'entendre de cette pénitence qui dispoit au baptême, et dont l'Apôtre venoit de parler (1); en sorte que la pensée de saint Paul est qu'il est impossible que ceux qui sont tombés dans le crime après le baptême, retournent à un second catéchuménat pour recevoir un second baptême semblable au premier.

Saint Athanase (2) croit que le péché contre le Saint-Esprit, est celui des pharisiens et de leurs semblables, qui étant instruits dans la loi, et ne pouvant douter que Jésus-Christ n'agit par un bon esprit, avoient la malice d'attribuer ses œuvres au démon; mettant ainsi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu, et ne donnant pas au Fils de Dieu un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tant qu'ils n'attaquèrent que son humanité, le Sauveur les souffrit avec patience; il eut pitié de leur aveuglement; mais lorsqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la Divinité, que le Saint-Esprit, il les déclara coupables des supplices éternels; il les menaça du souverain malheur.

Au reste, quand il dit que les péchés commis contre le Fils de l'homme, seront remis, mais non pas celui qui sera commis contre le Saint-Esprit, il n'entend pas que le Saint-Esprit soit plus grand que le Fils; le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'une même essence, et ne sont qu'un seul Dieu. Il veut marquer simplement que le blasphème contre le Saint-Esprit est plus grand que celui qui est prononcé contre le Fils. Car ce que l'on disoit contre le Fils, se terminoit à son humanité, continue toujours saint Athanase; mais ce qu'on disoit contre le Saint-Esprit, faisoit injure à la Divinité. (Il est à remarquer qu'en cet endroit saint Athanase, sous le nom du Saint-Esprit, entend la divinité du Verbe (3); manière de parler fort commune parmi les anciens pères.) Il ajoute que les magiciens de Pharaon, tout païens et tout magiciens qu'ils étoient, étoient moins

(1) *Hebr.* vi. 1.-9. — (2) *Athanas. Ep. 4. ad Serapion. n. 12. Vide et serm. in Matth. t. 2. Oper. nov. collect. vet. PP.* — (3) *Athanas. hic. Τὴν γούν τοῦ λόγου θεῖόντα ὁ αὐτὸς Χριστὸς πνεῦμα ἅγιον ὀνομάζει.*

aveuglés et moins endurcis que les pharisiens. Ceux-là voyant les miracles de Moïse, avouent que le doigt de Dieu y étoit (1) ; ceux-ci voyant les œuvres miraculeuses de Jésus-Christ, les attribuent à la magie et au démon. Ce n'est donc pas sans raison que le Sauveur leur déclare qu'ils n'ont point de pardon à espérer pour leur blasphème, ni en ce monde, ni en l'autre. En effet, à qui s'adresseront-ils pour cela, s'ils nient la divinité du Fils ? Quelle vie et quel bonheur peuvent espérer ceux qui rejettent celui qui est la vie, la vérité et la voie du ciel ?

Saint Hilaire (2) et Théophile d'Antioche (3) suivent le sentiment de saint Athanase, et croient que le péché contre le Saint-Esprit consiste à nier la divinité du Fils : *Cum cetera dicta gesta que liberali venia relaxentur*, dit saint Hilaire, *caret misericordia, si Deus negetur in Christo*. Il entend de même que saint Athanase la Divinité sous le nom du Saint-Esprit : Car, ajoute-t-il, qu'y a-t-il de plus indigne de pardon, que de nier que la divinité réside en Jésus-Christ, lorsqu'on lui voit produire toutes ses œuvres par l'Esprit de Dieu ? *Quid enim tam extra veniam est, quam in Christo negare quod Deus sit, cum in Spiritu Dei opus omne consummet ?* Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisqu'ailleurs (4) il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de péchés, pourvu qu'on retourne à lui par la pénitence et par la foi : *Omnium omnino peccaminum veniam nobis Dominus largitur* ; et qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase (5) dit la même chose en plusieurs endroits, d'une manière très-formelle : il enseigne que Jésus-Christ ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphème, mais à celui qui persévère dans le crime : Car, ajoute-t-il, une digne pénitence efface toute sorte de péchés.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le Saint-Esprit. Il avoit dit dans un endroit (6), qu'il consistoit à attaquer la charité fra-

IV.  
Sentiment  
de saint Hi-  
laire et de  
Theophile  
d'Antioche.

V.  
Sentiment  
de saint Au-  
gustin.

(1) *Exod. viii. 19.* — (2) *Hilar. in Matth. cap. xii. et cap. xxxi. n. 5.* — (3) *Theophil. Antioch. Comment. in Evangel. lib. 1.* — (4) *Hilar. in Matt. cap. xviii. n. 10.* — (5) *Athanas. serm. in Matt. tom. 2. nov. collect. veter. PP. Οὐκ εἶπεν ὁ Χριστὸς τῷ βλασφημήσαντι, καὶ μετανοήσαντι, οὐκ ἀφιδήσειαί· ἀλλὰ τῷ βλασφημοῦντι, εἰτ' οὖν ἐπιμένοντι τῇ βλασφημίᾳ· ἢ γὰρ ἀεὶ ὁ λόγος μετανοῶτα πάντα λύει τὰ ἁμαρτήματα. Ita et de communi essentia, et respons. ad quæst. 12. ad Antiochum, et fragment. in Comment. in Matt. tom. 1. part. 2. — (6) *August. lib. 1. de Serm. Domini in monte, cap. 22.**

ternelle par des motifs d'envie et de malice. Mais dans ses Rétractations (1) il ajoute qu'il faut, pour rendre ce crime irrémissible, persévérer jusqu'à la fin dans ces mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu (2), qu'il se moque de sa bonté, qu'il désespère de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, et qu'il persévère avec choix et délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répète encore la même chose en d'autres passages; et c'est sa doctrine constante : *Peccatum in Spiritum Sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitia et in malignitate, cum desperatione indulgentiæ Dei* (3). Il ajoute qu'il n'est pas permis aux hommes de juger de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis, et que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement et dans l'impénitence, peut demain se convertir, et retourner à Dieu. Il conclut que pour empêcher que le péché contre le Saint-Esprit ne devienne irrémissible, il faut éviter l'obstination dans le mal, et se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchés.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchés contre le Saint-Esprit (4); par exemple, ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la divinité du Saint-Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, et qui les attribuent à la magie: mais aucun de ces crimes n'est irrémissible par sa nature, il n'y a que l'impénitence finale qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origène, et ceux qui comme lui vouloient que tous les crimes commis après le baptême fussent blasphèmes contre le Saint-Esprit. Il soutient avec raison, que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux chrétiens baptisés, ni même aux Juifs; mais qui s'étende à tous les hommes: un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémissible. Or, il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, qu'elle les exhorte tous à

(1) *Retract. lib. 1. cap. 19.* — (2) *August. Expositione inchoata in Ep. ad Rom. n. 14. Ille peccat in Spiritum Sanctum qui desperans vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata diluuntur, et pacis per quam reconciliamur Deo, detrectat agere pœnitentiam de peccatis suis, et in eorum impia atque mortifera quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, et in finem usque perdurat.* — (3) *Aug. ibid. n. 22. Vide et serm. LXXX. nov. edit. n. 20. et seqq. Et ep. 85. nov. edit. n. 5. Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vitæ.* — (4) *August. serm. LXXI. n. 8. 9. et seqq.*

se convertir, et qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le système de saint Augustin sur cette matière; et son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'église latine.

Saint Jean Chrysostôme (1), l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, imprimé sous son nom (2), saint Isidore de Peluse (3), et quantité d'autres, font consister le péché contre le Saint-Esprit, à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de Jésus-Christ; et son irrémissibilité, dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Jean Chrysostôme paraphrase le passage de saint Matthieu que nous expliquons ici: Vous m'avez chargé d'outrages, vous m'avez appelé séducteur, ennemi de Dieu, méchant: je veux bien vous le pardonner, si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis; et vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentimens: que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du Saint-Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérés par mon ministère? Si donc vous l'offensez; si vous le niez, je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon: je sais qu'il n'y a aucun péché irrémissible: mais il est bien difficile d'en obtenir la rémission, puisque c'est là le plus grand de tous les crimes, et que vous ne pouvez éviter les plus sévères châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence (4).

Saint Ambroise varie sur le péché contre le Saint-Esprit, et sur son irrémissibilité. Dans son commentaire sur saint Luc (5), il fait consister ce crime à nier la divinité du Fils, dans le même sens que nous l'avons vu de saint Hilaire un peu auparavant. Dans le livre du Saint-Esprit (6), il dit qu'il consiste à nier la dignité et la puissance du Saint-Esprit, et à imputer les œuvres du Saint-Esprit au démon; c'est là le comble du sacrilège, puisque nier le Saint-Esprit, c'est aussi nier le Père et le Fils. Enfin dans le livre de la Pénitence (7), il étend le crime du blasphème contre le Saint-Esprit, aux hérétiques et aux

VI.  
Sentiment de saint Jean Chrysostôme et de beaucoup d'autres.

VII.  
Sentiment de saint Ambroise, et de quelques autres auteurs.

(1) Chrysost. homil. 42. in Matt. — (2) Author. Oper. imperfecti in Matt. homil. 31. — (3) Isidor. Pelus. lib. 1. ep. 59. — (4) Chrys. loco cit. ὅτι ὄπισ πάντα ἡ ἀμαρτία ἀσύλῳστος. — (5) Ambros. in Luc. lib. x. n. 94. — (6) Idem. lib. 1. de Spiritu S. c. 3. Si quis Spiritus Sancti dignitatem et potestatem abneget sempiternam, et putet non in Spiritu Dei ejici demonia, sed in Beelsebub, non potest ibi exoratio esse veniæ, ubi sacrilegii plenitudo est. Quia qui Spiritum negavit, et Deum Patrem negavit et Filium. — (7) Ambros. de Pœnit. l. II. c. 4.

schismatiques. Quant à son irrémissibilité, il s'explique quelquefois comme si ce péché étoit absolument irrémissible. Mais ailleurs il parle plus clairement, et dit que l'Eglise accorde le pardon à tous ceux qui font une sérieuse pénitence, quelque péché qu'ils aient commis.

Le sentiment qui veut que l'hérésie soit le péché contre le Saint-Esprit, n'est pas particulier à saint Ambroise; saint Augustin n'en a pas été éloigné, puisqu'il enseigne (1) que l'hérésie rompt l'union, nous sépare de Jésus-Christ, et nous ferme l'entrée de son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de pardon : *Quia hoc sibi clausit ubi remittitur*. L'auteur des Constitutions apostoliques (2), et Philastrius (3), sont dans la même pensée. Nul péché n'est plus véritablement irrémissible, que l'hérésie dans laquelle on demeure jusqu'à la mort : mais l'Eglise n'a jamais refusé le pardon à ceux qui reviennent de l'hérésie dans son sein, par un esprit de pénitence, et par une sérieuse conversion.

L'auteur des questions sur l'Ancien et le Nouveau-Testament (4), croit que le péché contre le Saint-Esprit, est de renoncer à Dieu, et que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas (5) croit que c'est le blasphème contre Dieu, ce qui revient au sentiment de l'auteur que nous venons de citer. Saint Pacien (6), évêque de Barcelone, est plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché : il le fait consister à attribuer au démon les œuvres du Saint-Esprit; il enseigne que ce péché est vraiment irrémissible; et il conclut contre les novatiens, que s'il n'y a que celui-là d'irrémissible, tous les autres sont donc dignes de pardon, étant accompagnés de la pénitence : *Hoc est ergo (blasphemia in Spiritum Sanctum) quod non dimittetur; reliqua bonis pœnitentibus, frater Symproniane, donantur*.

Saint Jérôme (7) rapporte plusieurs explications du passage de saint Mathieu, où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde et en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon (8), et que ses œuvres sont faites au nom de Béalzébub, ne mérite aucun pardon;

VIII.  
Sentiment  
de saint Jérôme.

(1) *August. serm. lxxi. n. 34.* — (2) *Constit. Apost. lib. vi. c. 18.* — (3) *Philastr. hæresi Rhetorii.* — (4) *Autor. Quæst. in utrumque Testam. inter Opera August. quæst. 102. Si idem est negare Dominum, quod peccare in Spiritum Sanctum, nulla venia speranda est negantibus.* — (5) *Hermas, Pastor, lib. iiii. similit. 6. 8. 9.* — (6) *Pacian. Ép. 3. ad Symproniam.* — (7) *Hieronym. in Matt. xii.* — (8) *Ex Marco, iiii.*

ou bien : Celui qui dira quelque chose contre le Fils de Dieu , par exemple , s'il le prend pour un simple homme , pour le Fils d'un charpentier , pour un homme de bonne chère , commet un péché , mais qui est pardonnable , à cause de la bassesse apparente de la chair du Sauveur : *Quanquam culpa non caret erroris , tamen habet veniam propter corporis vilitatem*. Mais celui qui voit les œuvres du Saint-Esprit , et qui ne pouvant les nier , ose toutefois , par un principe de malice et d'envie , les contester et les calomnier ; celui-là ne mérite aucun pardon (1).

Le pape saint Clément (2) croit que le péché contre le Saint-Esprit , le péché irrémissible , est celui du pécheur endurci et insolent qui attaque Dieu , pour ainsi dire , de front , et qui s'élève effrontément contre lui. L'Écriture appelle cela , marcher contre Dieu (3) , ou pécher la main levée , *elata manu*. (4). C'est aussi dans ce sens que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime , celui de Coré et de ses adhérens , qui s'élevèrent contre Dieu même , et qui osèrent l'outrager dans la personne de Moïse son serviteur , et d'Aaron son oint ; celui de Pharaon qui endurecit son cœur , quoique ses magiciens mêmes lui eussent dit que le doigt de Dieu étoit là (5) ; celui d'Ananie et de Saphire , qui mentirent au Saint-Esprit , et qui tombèrent morts aux pieds de saint Pierre (6) ; enfin celui de Simon le magicien , à qui l'apôtre saint Pierre dit : *Que ton argent soit avec toi en perdition* (7).

Grotius (8) ne reconnoît ici ni la divinité du Fils outragée , ni celle du Saint Esprit ; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé et attaqué. Ce crime , selon lui , n'étoit irrémissible ni en ce monde ni en l'autre ; mais il étoit du nombre de ceux qui sont punis et en ce monde et en l'autre. Il suppose que Jésus-Christ parloit aux Juifs conformément à leurs préjugés. Ils croyoient que leurs péchés étoient expiés ou dans cette vie par la pénitence , par le regret , par les peines de cette vie , par le jeûne et l'humiliation , au jour de l'expiation solennelle , ou par la mort corporelle ; d'où vient cette prière qu'ils font en mourant : *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchés*.

(1) *Vide Hieronym. epist. 149. ad Marcellam.* — (2) *Clem. Rom. seu alius recognit. l. II. c. 23. Ἐκ παραδείτως ἀμαρτάνων. Vide not. Coteler. in eum locum.* — (3) *Lev. XXVI. 21. 23. 27.* — (4) *Num. XV. 30. Per superbiam.* (Hebr. *בְּיַד רִמְאָה*, *manu elata.*) — (5) *Exod. VIII. 19.* — (6) *Act. V. 3. 9.* — (7) *Act. VIII. 18. 19. 20.* — (8) *Grot. in Matt. XII. 31.*

IX.  
Sentiment  
du pape saint  
Clément, sui-  
vi par Gro-  
tius.

Ils croyoient que ceux qui étoient tombés dans quelque grande faute, en étoient punis dans l'autre vie, dans une espèce d'enfer, mais d'où ils étoient délivrés au plus tard après un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu ne s'exploit ni dans ce monde par les sacrifices et par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du purgatoire; que c'étoit un péché mortel, et qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'église chrétienne; mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce temps-là. Tel est le sentiment de Grotius.

X.  
Sentiment  
de Hammond  
et de M. le  
Clerc.

Hammond et M. le Clerc (1) croient que *le péché contre le Fils de l'homme* est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas Jésus-Christ pour le Messie, parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en remplissoit pas tous les caractères; et que *le péché contre le Saint-Esprit* est celui des pharisiens, qui résistoient à l'éclat des miracles que Jésus-Christ opéroit, et qui étoient des preuves démonstratives qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoître en cette qualité, ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance, qui s'exploit par les sacrifices, et par la confession des péchés qui accompagnoit les sacrifices (2). Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soumis à la peine du retranchement, de l'anathème ou de l'extermination, pour lesquels il n'y a dans la loi ni hostie ni expiation, non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris et d'insolence.

XI.  
Entre les  
commenta-  
teurs catho-  
liques, les uns  
suivent le  
sentiment de  
saint Augus-  
tin, et les  
autres le sen-  
timent de  
saint Jean  
Chrysostôme.

Les commentateurs catholiques se sont partagés en deux classes: les uns ont suivi saint Augustin, et ont entendu par le péché contre le Saint-Esprit, l'impénitence finale; les autres l'ont expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité, et qui ne voulant pas reconnoître les miracles de Jésus-Christ, les attribuoient malicieusement, et contre leur propre conviction, au prince des ténèbres. C'est là le crime des pharisiens, à qui Jésus-Christ parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime, qui s'opposent aux gens de bien, qui les chargent de calomnies, qui, contre leur propre conscience, attribuent à la vanité ou à l'hypocrisie le bien qu'ils voient en eux. Ce dernier sentiment est celui de saint Jean Chrysostôme,

(1) *In Matt.* xii. 31. — (2) *Levit.* iv. 2. *etc.* *Num.* xv. 28. *Hebr.* ix. 7.

de saint Jérôme et de la plupart des meilleurs commentateurs.

Le Sauveur parloit aux Juifs, et leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils savoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le Saint-Esprit; car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort claire du Saint-Esprit, comme d'une personne de la sainte Trinité, distinguée de celles du Père et du Fils, ils savoient que le Saint-Esprit parloit par la bouche des prophètes, qu'il opéroit des merveilles par leur moyen, qu'il se reposoit sur eux, qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux, *Attrister l'Esprit de Dieu* (1); *éteindre le Saint-Esprit* (2); *résister au Saint-Esprit* (3); *blasphémer contre le Saint-Esprit* (4); *outrager l'Esprit de grace* (5). Ces manières de parler étoient familières aux Hébreux.

Dans la circonstance dont il s'agissoit, le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu au démon: les pharisiens attribuoient au mauvais esprit, ce que Jésus-Christ faisoit par le Saint-Esprit; c'est donc là précisément en quoi consistoit leur blasphème. Je vous pardonnerois, leur dit-il, les fautes que vous commettez contre moi; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis: mais le blasphème que vous prononcez contre le Saint-Esprit, qui opère des miracles par mon moyen, comme vous ne pouvez raisonnablement en douter; ce crime ne mérite aucun pardon ni dans ce monde ni dans l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchés de deux sortes; les uns étoient expiés ou par des sacrifices, ou par des peines temporelles exprimées dans la loi, ou par la pénitence, le jeûne, l'humiliation, l'aumône, et autres œuvres semblables. Les autres étoient punis dans l'autre vie, par des supplices éternels, ou simplement par des peines passagères. Le péché contre le Saint-Esprit, le blasphème contre les œuvres de Dieu, ne se remettoit ni dans cette vie ni dans l'autre. Il étoit puni dans ce monde par la mort temporelle, et dans l'autre par des supplices éternels. La loi condamne à la mort les blasphémateurs (6), et les séducteurs, qui se disoient inspirés, quoiqu'ils ne le fussent pas (7). Ces sortes de gens étoient en un sens coupables

(1) *Isai. lxxiii. 10. Et afflixerunt Spiritum Sancti quous.* (Hebr. alit. *Spiritum Sanctum ejus.*) *Ephes. iv. 30.* — (2) *1. Thessal. v. 19.* — (3) *Act. vii. 51.* — (4) *Matt. xii. 31. 32.* — (5) *Hebr. x. 29.* — (6) *Levit. xxiv. 11. et seqq.* — (7) *Dout. xiiii. 1. et seqq.*

XII.  
Confirmation  
du sentiment  
de saint Jean  
Chrysostôme.  
Explication  
du texte qui  
fait le sujet  
de cette Dis-  
sertation.

du péché contre le Saint-Esprit, mais bien moins que les pharisiens, qui voyoient en Jésus-Christ toutes les marques de l'Esprit-Saint. Outre la peine temporelle, ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel, à moins qu'ils ne fussent expiés dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs, dont on voit des preuves certaines dans les livres de la Sagesse (1) et des Machabées (2), dans Josèphe (3), dans Philon (4) et dans l'Évangile; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article, que les crimes capitaux, les péchés mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux rabbins reconnoissent encore la gêne ou l'enfer, dans lequel les méchans demeurent pour toujours; et le purgatoire qui n'est distingué de l'enfer que par la durée du supplice qu'on y endure, ou les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes (5).

Il y avoit donc, selon eux, des crimes qui se remettoient dans l'autre vie, et d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Machabée recueillit une somme d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrit des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat (6), en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles, contre la défense expresse de la loi (7). Le blasphème contre le Saint-Esprit étoit du nombre des péchés qui ne se remettent point dans l'autre vie; c'est-à-dire, que ni la durée des peines du purgatoire, ni les sacrifices et les prières que l'on fait pour en abrégier la durée, ou pour en diminuer la grandeur, ne sont capables de les expier et de les effacer. Voilà la véritable explication du passage qui fait le sujet de cette Dissertation.

XIII.  
Réfutation  
sommaire des  
autres senti-  
mens.

Le blasphème contre le Saint-Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde ni dans l'autre, n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un chrétien après le baptême, comme l'ont enseigné Origène, Théognoste et quelques autres. Les pharisiens à qui Jésus-Christ parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espèce de péché par-

(1) *Sap.* v. 2. — (2) *2. Mach.* xii. 42. 45. — (3) *Joseph.* l. ii. de *Bello*, cap. 7. p. 788. — (4) *Philo*, de *præmiis et pœnis*. p. 713. et de *profugis*, p. 558. — (5) Léon de Modène, partie 4. ch. 10. Bartholocci, *Bibl. rabb.* tom. ii. Basnage, liv. vi. ch. 32. *Hist. des Juifs.* — (6) *2. Mach.* xii. 43. — (7) *Deut.* vii. 25.

ticulier , au lieu que ces auteurs l'expliquent en général de tous les péchés mortels commis après le baptême. Ce ne peut être non plus le crime d'hérésie ; les pharisiens n'y étoient pas tombés , et le Sauveur leur parle comme à des gens qui étoient liés de communion avec tous les Juifs , et qui occupoient même les premières charges dans la Synagogue : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi* (1).

Ceux qui font consister le blasphème contre le Saint-Esprit, à nier la divinité du Fils ou celle du Saint-Esprit , ne paroissent pas avoir pris le sens de Jésus-Christ dans son étendue. Il ne s'agissoit point là de la divinité du Saint-Esprit ; le Sauveur nel'avoit pas encore prêchée d'une manière bien distincte ; il n'en parla clairement qu'à ses disciples seuls , peu avant sa mort, et encore après sa résurrection. Et quant à sa propre divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons , que si les pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, cette faute leur seroit remise ; il n'exigea la croyance à sa Divinité, et ne la fit clairement annoncer qu'après sa résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin , et à ceux qui l'ont suivi , que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain , surtout lorsqu'elle persévère jusqu'à la fin de la vie, et l'impénitence finale ne soient des péchés irrémissibles de leur nature. Mais on peut nier que ce soit là le blasphème contre le Saint-Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu et la charité du Saint-Esprit ; ils font injure à la puissance et aux divins attraits de sa grace , à laquelle ils s'opposent , et qu'ils détruisent autant qu'il est en eux. Mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes , auxquels personne ne donnera le nom de blasphème contre le Saint-Esprit.

J'en dis de même de l'apostasie , du renoncement à la foi, du blasphème du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le Saint-Esprit. Ces crimes sont grands ; ils ne méritent point de pardon , à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphème contre le Saint-Esprit , plutôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment et à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté , la puissance , la

(1) *Matt. xxiii. 2.*

bonté de Dieu ? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse et *la main levée*, est punie dans ce monde et dans l'autre par de grands châtimens. Mais nous ne voyons point la raison d'en faire le péché contre le Saint-Esprit, comme le veut Grotius : il n'est pas plus injurieux au Saint-Esprit qu'au Père et au Fils.

Les théologiens comptent ordinairement six péchés qui attaquent principalement la personne divine du Saint-Esprit; savoir: 1° l'impénitence finale; 2° le désespoir; 3° l'obstination dans le mal; 4° attaquer une vérité connue; 5° présumer trop de la bonté de Dieu, et ne pas cesser de l'offenser; 6° être piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincère. Mais tout cela n'est pas précisément ce que Jésus-Christ reproche aux pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, et dont ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu : c'étoit là leur blasphème; c'étoit là leur crime; c'est donc en cela que consiste proprement le crime contre le Saint-Esprit.

Le blasphème des pharisiens n'est pas le seul exemple que l'Écriture nous donne de ce crime. Le crime de Simon le magicien, qui demandoit à acheter le pouvoir de faire des miracles et celui d'en faire pour qui il voudroit (1), en leur imposant les mains, comme faisoient les apôtres aux nouveaux baptisés, est aussi le crime contre le Saint-Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie et aux prestiges des démons, ce qu'il voyoit faire aux apôtres. Il les regardoit comme des magiciens, mais plus habiles, plus grands et plus puissans que lui : il vouloit acheter leur secret pour le revendre ensuite à d'autres. Aussi saint Pierre lui parle, comme s'il doutoit de la rémissibilité de son crime : *Pœnitentiam age, si forte remittatur tibi*. Il veut lui faire sentir le grand besoin qu'il a d'une longue et sérieuse pénitence.

XIV.  
En quel sens  
le péché contre  
le Saint-Esprit est ir-  
rémissible.

Jésus-Christ dit que ce péché ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre, c'est-à-dire, qu'il est irrémissible par sa nature; il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grace du Saint-Esprit : il ferme en quelque sorte, par sa propre disposition, toutes les portes au pardon; il y forme des obstacles presque insurmontables. C'est comme un malade qui, dans une maladie mortelle,

(1) Act. VIII. 20. 21. 22.

non-seulement négligeroit et mépriseroit les remèdes et les avis des médecins, mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fit pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de tels pécheurs (1). Ce n'est donc pas assez de dire avec saint Jean Chrysostôme et quelques autres, que ce péché est nommé irrémissible, parce qu'il est difficile à guérir; il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinsèque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puissance ou à la miséricorde de Dieu, ni que l'on conteste à l'Eglise le pouvoir qui lui a été donné par Jésus-Christ de remettre tous les péchés sans exception, ce qui étoit l'hérésie de Novat. On est convaincu que dans la rigueur, il n'y a aucun péché absolument irrémissible; que Dieu est toujours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincèrement, et que l'Eglise est toujours disposée à le réconcilier avec son Seigneur, pourvu qu'il donne des preuves de son retour, au moins par sa douleur et son repentir. C'est à ce sentiment que l'on doit rappeler l'expression de saint Pacien (2), qui paroit dire un peu trop, en mettant le blasphème contre le Saint-Esprit, hors du rang des péchés qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

(1) *Vide Maldon. et Menoch. in Matt. xii. 31.* — (2) *Pacian. ep. 3. ad Sympronian.*

---

# DISSERTATION

SUR

## LES CARACTÈRES DU MESSIE,

SUIVANT LES JUIFS ANCIENS ET MODERNES.

---

I.  
Les Juifs ont dû avoir quelque connoissance du Messie avant même qu'il parût : caractères du Messie qui dès lors leur étoient connus.

LE Messie ayant été dans tous les temps l'objet de l'espérance et de l'attente des Juifs, il faut qu'ils en aient eu la connoissance, et qu'ils s'en soient formés certains caractères essentiels, dont l'idée fût commune à toute la nation. Un article de foi de cette importance n'a dû être inconnu à personne; et personne n'a pu ignorer quel devoit être ce libérateur si souvent promis, et si fidèlement dépeint dans les Ecritures. Partout on voit les mêmes traits bien marqués, les mêmes promesses, quoique variées en cent manières différentes, par le même Esprit qui parloit dans tous les prophètes. Partout on trouve le Messie Dieu et homme, grand et abaissé, mattre et serviteur, prêtre et victime, roi et sujet, soumis à la mort et vainqueur de la mort, riche et pauvre, puissant et sans force. Ces idées, toutes contraires qu'elles paroissent, doivent se concilier dans celui que l'on attendoit. Les mêmes écrivains sacrés qui ont prêté le Messie glorieux, roi et conquérant, nous l'ont dépeint comme un homme de douleurs, couvert de nos infirmités, méconnu et humilié.

Les Juifs qui vivoient du temps de notre Seigneur, savoyent distinctement que le Messie devoit naitre de la tribu de Juda, de la famille de David (1), dans la bourgade de Bethléhem (2); que sa venue seroit cachée (3); qu'il auroit un précurseur pour lui préparer les voies (4); que quand il seroit venu, il demeureroit éternellement (5);

(1) *Matt.* xxii. 42. — (2) *Matt.* ii. 5. *Mich.* v. 2. — (3) *Joan.* vii. 27. — (4) *Matt.* xi. 14. xvii. 10. *Marc.* ix. 10. — (5) *Joan.* xii. 34.

qu'alors il enseigneroit toutes choses (1) ; qu'il seroit le grand prophète promis dans la loi (2) ; qu'il seroit le fils et le Seigneur de David (3) ; qu'il seroit l'Agneau qui effaceroit les péchés du monde (4) ; qu'il opéreroit de grands miracles (5) ; et qu'une preuve de sa venue seroit la résurrection des morts, la guérison des lépreux, l'Évangile prêché aux pauvres (6). Jésus-Christ en appelle sur cela aux Juifs mêmes ; et c'est à ces caractères, qu'il veut se faire connoître d'eux.

On savoit que le Messie devoit souffrir et ressusciter (7) ; que sa chair n'éprouveroit point la corruption (8) ; qu'il seroit la pierre angulaire et fondamentale (9) ; que les nations espéreroient en lui (10) ; que les rois et les princes de la terre s'armeroient pour s'opposer à l'établissement de son règne (11) ; enfin on savoit, à n'en point douter, que le Messie devoit venir sous le second temple (12) ; qu'il rempliroit toutes les figures, et qu'il paroitroit à la fin des septante semaines marquées par Daniel (13), c'est-à-dire, précisément au temps où Jésus-Christ a paru. Et lorsque les apôtres commencèrent de prêcher ces vérités, et d'en faire l'application à Jésus-Christ, on ne s'avisa point de leur dire : Ces marques ne conviennent point au Messie ; mais simplement : Elles ne conviennent point à Jésus-Christ ; cet homme est un séducteur ; il renverse la loi ; ce ne peut être le Messie. La seule différence qui est entre nous et les Juifs, dit saint Jérôme (14), c'est que nous croyons que les prophéties sont accomplies en Jésus-Christ ; au lieu que les Juifs espèrent qu'elles s'accompliront un jour dans un autre sujet qu'ils attendent.

Mais si tous les Juifs avoient la connoissance du Messie, comme on vient de l'assurer, comment l'ont-ils méconnu en Jésus-Christ ? Ne remarquoient-ils pas dans cet Homme-Dieu tous les traits qui caractérisent le libérateur ? Il est vrai que les Juifs avoient au moins une notion générale du Messie ; mais il y avoit parmi eux un grand nombre d'hommes

II.  
Comment, avec cette connoissance, les Juifs ont-ils pu méconnoître le Messie en la personne de Jésus-Christ ?

(1) *Joan.* iv. 25. — (2) *Joan.* i. 45. *Deut.* xviii. 18. — (3) *Matt.* xxii. 42. et seqq. *Psal.* cix. 1. — (4) *Joan.* i. 29. — (5) *Joan.* vii. 31. — (6) *Matt.* xi. 3. et seqq. — (7) *Luc.* xxiv. 26. — (8) *Ps.* xv. 10. *Act.* ii. 27. — (9) *Ps.* cxviii. 22. *Is.* xxviii. 16. *Matt.* xxi. 42. *Act.* iv. 11. — (10) *Isai.* xlii. 1.-4. *Matt.* xii. 18.-21. — (11) *Psal.* ii. 2. *Act.* iv. 26. — (12) *Agg.* ii. 8. 10. *Malach.* iii. 1. — (13) *Dan.* ix. 24. et seqq. — (14) *Hieron.* præfat. in *lib.* vi. *Comment. in Jerem.* *Nec inter Judæos et Christianos ullum aliud esse certamen, nisi hoc, ut cum illi nosque credamus Christum Dei Filium repromissum, et ea quæ sunt futura sub Christo, a nobis expleta, ab illis explenda dicantur.*

charnels , grossiers , ignorans , qui s'étoient formé des idées fausses sur ses qualités particulières. Ils se figuroient que son avènement seroit accompagné d'un éclat extraordinaire ; que sa majesté seroit semblable à celle des monarques ; que son royaume seroit de ce monde ; qu'il exerceroit sa puissance d'une manière sensible contre les ennemis d'Israël ; qu'il viendrait armé et terrible comme un héros et un conquérant ; qu'il combleroit les Juifs de toutes sortes de biens et de prospérités temporelles. Tout ce qui flattoit leur ambition , leur amour-propre , leur vengeance , entroit aisément dans la composition de l'idée qu'ils se formoient du Messie. Mais pour ses humiliations , ils ne les entendoient que confusément , ou ils les expliquoient dans des sens figurés. Ils ne voyoient ces choses que comme au travers d'un voile. Ce ne fut que depuis la résurrection de Jésus-Christ , et depuis l'établissement de l'Eglise , que le voile fut parfaitement tiré ; même pour les apôtres et les disciples de ce divin Sauveur.

Lorsque Jésus-Christ parut , il accomplit à la lettre , et d'une manière sensible , tout ce qui avoit été prédit dans les prophètes touchant ses souffrances et ses humiliations. Il vint pauvre , inconnu , méprisé , souffrant , laborieux , sans éclat , sans suite , sans puissance temporelle. Tout ce qu'il y avoit de grand , de surnaturel , de divin , étoit comme éclipsé sous les apparences que l'on vient de dire.

Ces apparences humiliantes étoient un sujet de scandale pour les Juifs charnels ; et cela même formoit un des caractères essentiels du Messie , puisque , selon les prophètes , il devoit être méconnu , rejeté , mis à mort ; étant tout à la fois *la pierre fondamentale et précieuse* , et *la pierre d'achoppement et de scandale* , contre laquelle Jérusalem devoit se heurter , et que les constructeurs mêmes devoient rejeter. Tout cela entroit dans les desseins de Dieu , puisque la plupart des Juifs , à cause de l'endurcissement de leur cœur , devoient voir sans connoître , et entendre sans comprendre ; ce qui devoit être cause de leur réprobation , pour faire place à un nouveau peuple , auparavant infidèle et étranger , qui devoit entrer dans la nouvelle alliance. Ainsi se concilie ce qui paroît contradictoire non-seulement dans la personne du Messie , mais aussi dans celle des Juifs , dont les uns croient en Jésus-Christ , et les autres le blasphèment , quoique tous eussent une notion

générale du Messie très-distincte, et que Jésus-Christ en ait très-parfaitement rempli tous les caractères.

Depuis la prédication des apôtres, les Hébreux livrés à leur sens réprouvé et à leur endurcissement, et piqués de jalousie contre l'église chrétienne, qu'ils voyoient s'établir par tout le monde, sur les ruines de l'idolâtrie et du judaïsme; confus d'ailleurs et désespérés de se voir vaincus, et dispersés par toute la terre; portant partout la marque de leur réprobation; poussés par les Chrétiens, qui par des argumens sans réplique tirés de leurs Ecritures, les forçoient de reconnoître que les prophéties se trouvoient accomplies dans la personne de Jésus-Christ, les Hébreux se mirent en tête, pour couvrir leur honte, de détourner le sens des oracles les plus clairs, d'en faire des applications forcées à d'autres sujets, de chicaner sur les termes, de répandre de fausses histoires de Jésus-Christ, de décrier sa doctrine, de se faire des idées nouvelles et monstrueuses du Messie, de combattre les sentimens et les traditions de leurs pères, pour leur en substituer de nouvelles, inconnues à toute l'antiquité.

Toutefois ils n'en vinrent pas là d'abord, ni tout d'un coup; et nous remarquons dans les paraphrases chaldaïques, qui sont les plus anciens livres qu'ils aient après l'Ecriture, que quelques siècles depuis Jésus-Christ, ils expliquoient encore du Messie, un bon nombre de prophéties qu'ils nous contestent à présent. Ce n'est que par degrés qu'ils sont parvenus à ce point d'endurcissement et de mauvaise foi, où nous les voyons depuis assez long-temps. Les plus anciens rabbins sont moins dangereux sur cet article, que les nouveaux; et nous avons montré dans notre commentaire que plusieurs des premiers docteurs juifs nous accordoient ce que d'autres nous ont nié depuis. Tryphon, dans Justin le martyr, reconnoît que les Ecritures marquent distinctement les souffrances du Messie; les Juifs nous le contestent aujourd'hui.

Les Hébreux modernes comptent ordinairement treize articles de leur foi. Maimonide les réduisit à ce nombre, et dressa leur confession de foi à la fin du onzième siècle de l'ère chrétienne. Elle fut généralement reçue et approuvée; et tous les Juifs doivent vivre et mourir dans la confession de ces treize articles. Voici le douzième, lequel regarde le Messie : *Le Messie doit venir; et quoiqu'il tarde long-temps, je l'attendrai toujours, jusqu'à ce qu'il vienne.*

III.  
Conduite  
que les Juifs  
incrédules  
ont tenue de-  
puis Jésus-  
Christ pour  
ne pas recon-  
noître en lui  
le Messie.

Celui qui doute de la venue du Messie, accuse, disent-ils, toute la loi de mensonge et de fausseté; mais il ne faut pas chercher dans l'Écriture le temps de son avènement.

Joseph Albo mécontent qu'on eût mis la venue du Messie parmi les articles fondamentaux, soutint dans la conférence tenue en Espagne, en présence du pape Benoît XIII, que ce dogme étoit indifférent, et que celui qui le nioit, ne faisoit qu'une petite brèche à la loi : *Il coupe seulement une branche de l'arbre, sans toucher à la racine*. Il se plaignit que Maimonide avoit multiplié les articles de foi, jusqu'au nombre de treize, afin de pouvoir y faire entrer celui du Messie, qui n'est que le douzième. D'autres Juifs doutent s'il y aura jamais un Messie, parce que, selon eux, on ne le sait que par une tradition qui peut être incertaine et trompeuse (1). Mais si cela est, qu'y a-t-il de certain dans l'Écriture et dans la tradition? et qu'est-ce que la religion des Juifs, si vous lui ôtez la certitude du Messie?

Le fameux Hillel, que les Juifs font vivre avant Jésus-Christ, soutenoit que vainement on attendoit la venue du Christ; que depuis longues années, il étoit venu dans la personne d'Ezéchias (2). D'autres soutiennent qu'il est venu depuis long-temps, mais qu'il demeure caché sur la terre, sans se manifester, à cause des péchés des Juifs; et c'est le sentiment de la plupart des rabbins d'aujourd'hui, dit Buxtorf (3). Jarchi avance que les anciens Hébreux ont cru que le Messie étoit né le jour de la dernière destruction de Jérusalem par les Romains. Les uns lui assignent sa demeure dans le paradis terrestre, dans un lieu inconnu et inaccessible aux hommes. Les thalmudistes le placent à Rome. Ils disent qu'il y est caché parmi les lépreux et les malades, à la porte de la ville, attendant qu'Elie vienne le manifester.

Abravanel distingue le temps de la nécessité de la venue du Messie, du temps de la possibilité. Le Messie pouvoit venir, si Israël s'étoit repenti de ses péchés; mais le temps de nécessité n'est pas encore venu, parce qu'Israël n'a pas encore observé le sabbat comme il faut. Le Messie n'attend que cela pour venir. Elie avoit fixé la durée du monde à six mille ans, selon les Juifs. Il donnoit deux mille ans vides, c'est-à-dire avant la loi; deux mille ans

(1) Voyez Basnage, Hist. des Juifs, l. vi. c. 20. art. 5. — (2) Genar. tit. Sanhedrin. c. ix. sect. 36. — (3) Buxtorf. Synagog. Jud. c. 56.

pleins, ou sous la loi; et deux mille ans pour le règne du Messie; de manière que, selon Elie même, il devoit être venu, et son règne devoit être commencé depuis plusieurs centaines d'années. D'autres reculent sa venue jusqu'à la fin du sixième millénaire. Ils ne comptent que trois mille sept cent soixante ans depuis la création jusqu'à la première année de l'ère chrétienne vulgaire; de cette dernière époque, jusqu'à la fin du sixième millénaire, il reste environ deux mille deux cent quarante ans; de sorte que, selon ce calcul, le Messie ne devoit paroître que vers l'an 2240 de Jésus-Christ.

Mais toutes ces prétentions sont clairement réfutées, 1° par l'oracle d'Aggée, qui porte : *Que le Seigneur dans peu de temps ébranlera le ciel et la terre; qu'alors le Désiré des nations viendra, et que la gloire de la seconde maison, du second temple, bâti après le retour de la captivité, sera plus grande que celle de la première* (1). Le Messie devoit donc venir sous le second temple; il devoit par sa présence illustrer cette maison; il devoit dans peu de temps ébranler le ciel et la terre. 2° Par l'oracle de Malachie, qui dit expressément (2), que *dans ce temple même va bientôt venir le Dominateur* que les enfans d'Israël cherchent, et *l'Ange de l'alliance* depuis si long-temps désiré. 3° Par l'oracle de Daniel, qui annonce (3) que *le Christ promis paroitra dans la dernière des septante semaines* qui doivent s'écouler depuis l'ordre donné pour le rétablissement de Jérusalem. Cet ordre fut donné par Artaxerxès Longue-main; et les septante semaines comptées de là, se terminent sous l'empire de Tibère; c'est donc sous l'empire de Tibère que le Messie a dû paroître.

Les Juifs ont toujours parfaitement senti l'avantage que nous tirions contre eux, de l'accomplissement des temps où le Messie devoit paroître. Pour y répondre, ils se sont souvent hasardés à fixer d'une manière plus précise le temps de sa venue, mais toujours malheureusement et sans succès. Le rabbin Kimchi, qui vivoit au douzième siècle, s'imaginait que le Messie, dont il croyoit la venue très-prochaine, chasseroit de la Judée les Chrétiens qui la possédoient alors. Il est vrai qu'avant la fin du douzième siècle les Chrétiens perdirent la Terre-Sainte; mais ce fut Saladin qui les vainquit, et les obligea de l'abandonner.

IV.  
L'accomplissement des temps où le Messie devoit paroître prouve qu'il est venu.

(1) *Agg. II. 7. et seqq.* — (2) *Mal. III. 1.* — (3) *Dan. IX. 25.*

David, petit-fils de Maimonide, fut consulté par les principaux de sa nation sur le temps auquel le Messie devoit paroître; et il leur révéla, dit-on, des mystères qu'il n'est pas permis de découvrir aux étrangers : *N'allez point le dire dans Geth, et ne le publiez point dans Ascalon.* Mais encore que disoit-il? Qu'un nommé Pinchas ou Phinéès, qui vivoit quatre cent cinq ans après la ruine du temple, avoit eu dans sa vieillesse un enfant qui parla dès sa naissance. Cet enfant vécut jusqu'à l'âge de douze ans; et à sa mort il découvrit de grands secrets qui regardoient la délivrance d'Israël. Mais comme il les écrivit en diverses langues, et sous des expressions symboliques, ses révélations sont très-obscurés, et elles sont demeurées fort longtemps cachées. On les trouva enfin dans les mesures d'une ville de Galilée; et on y lisoit que *le figuier pousoit ses figues*, c'est-à-dire, que la manifestation du Messie étoit très-prochaine. Cependant, selon eux, elle ne s'est point encore faite.

V.  
Vaines conjectures des Juifs sur le temps de la venue du Messie.

Le rabbin Abraham, qui avoit trouvé à Jérusalem une prophétie gravée sur une muraille, disoit que la même constellation qu'on avoit vue, lorsque Josué conquit la terre de Chanaan, et lorsque Esdras ramena le peuple de Babylone, devoit reparoître l'an 1329, et qu'alors le Messie paroîtroit. Mais l'événement n'a point encore répondu à cette promesse. Le rabbin Chanan rencontra un jour un homme avec un livre qu'il avoit trouvé à Rome, dans lequel on lisoit que les guerres finiroient l'an du monde 4291, c'est-à-dire l'an 531 de Jésus-Christ, selon leur calcul; et qu'ensuite le Messie régneroit jusqu'à la fin du septième millénaire, où le monde devoit finir. Maimonide prétendoit avoir reçu de ses ancêtres quelques prophéties, d'où il concluoit que Balaam avoit prédit que le don de prophétie seroit rendu à Israël, autant de temps après Balaam, qu'il s'en étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à ce méchant prophète. Et comme Balaam prophétisoit, selon son calcul, l'an du monde 2488; en doublant ce nombre, on trouvoit le rétablissement de la prophétie en 4976, l'an de Jésus-Christ 1216. Mais cela s'est encore trouvé faux. D'autres ont fixé la fin de leur malheur en 1492, d'autres en 1598, d'autres en 1600, d'autres beaucoup plus tard.

Enfin, las de toutes ces variations, qui les chargeoient de honte, et qui découvroient leur embarras et leur ignorance, ils ont prononcé malédiction contre ceux qui sup-

putent les années du Messie : Que leurs os se brisent et se carient, disent-ils dans la Gémare; car quand on se fixe un temps, et que la chose n'arrive pas, on dit avec une défiance criminelle, qu'elle n'arrivera jamais.

Le règne du Messie est encore une autre source de divisions parmi les rabbins. Ils se figurent le Messie, les uns comme un conquérant, qui doit tirer les Juifs de l'oppression, et assujettir toute la terre à son empire; qui doit régner dans la paix, dans la prospérité, et qui doit faire le souverain bonheur de ses peuples. Selon d'autres, il doit être un homme de douleurs et de peines; et son règne, un règne de disgrâces et d'infortunes. Il y en a qui soutiennent que de son temps, on verra dominer la justice, la vérité, le bon ordre; d'autres, que sa domination sera une domination de désordre, d'où l'équité sera bannie, et où le dernier juge d'Israël périra. La durée de son règne n'est pas plus certaine. Régnera-t-il seulement quarante ans, ou autant d'années qu'il y a de jours en l'an, ou sept mille ans, ou autant de temps qu'il y en a d'écoulé depuis le commencement du monde, ou régnera-t-il éternellement? C'est sur quoi leurs docteurs ne sont pas d'accord entre eux (1).

Pour concilier les prophéties qui leur paroissent opposées, quelques-uns (2) ont imaginé deux Messies, qui doivent se succéder l'un à l'autre : l'un dans l'humiliation et dans la pauvreté; et l'autre dans la gloire et dans l'abondance : l'un et l'autre simples hommes; le dernier devant même avoir des enfans et des héritiers. Le premier doit sortir de la race de Joseph et de la tribu d'Ephraïm. Il aura pour père Huziel, et sera appelé Néhémie. Il paroitra à la tête d'une armée, composée des tribus d'Ephraïm, de Manassé, de Benjamin et d'une partie de celle de Gad. Il fera la guerre aux Iduméens. C'est ainsi qu'ils appellent ordinairement les Romains et les Chrétiens (3). Il remportera sur eux d'insignes victoires, fera périr un grand nombre d'hommes, renversera l'empire romain, et ramènera les Juifs comme en triomphe à Jérusalem.

Armillus, que les Chrétiens nomment Antechrist, n'aura de son temps d'une pièce de marbre, où Dieu l'avoit créé, et enfermé dès le commencement. Néhémie attaquera Ar-

VI.  
Idées chimériques qu'ils se forment du règne du Messie.

(1) Basnage, Hist. des Juifs, l. vi. c. 25. art. 3. nouv. édit. — (2) *Abenezra in ps. LXXX. 18. Vido Muis in eund. psalm.* — (3) *Hieronym. in Isai. xxii.*

millus, mettra en fuite son armée, la passera au fil de l'épée, et fera le général prisonnier. Mais Armillus se sauvera de ses mains, remettra une nouvelle armée sur pied, et fera la guerre à Néhémie. Dans le combat, Armillus aura tout l'avantage. Néhémie y mourra, sans que son ennemi s'en aperçoive. Les anges se saisiront du corps mort, et le cacheront avec ceux des anciens patriarches.

Alors les enfans d'Israël tomberont dans une étrange consternation. Ils seront obligés de se sauver dans le désert, où ils demeureront cachés pendant quarante-cinq jours. Après ce temps, l'archange saint Michel sonnera de la trompette, et on verra paroître le second Messie, qui sera de la race de David. Il viendra accompagné du prophète Elie, et tous les Juifs du monde le reconnoîtront pour leur roi et leur libérateur. Armillus marchera contre lui avec son armée; mais Dieu fera pleuvoir sur les troupes de cet ennemi le soufre et le feu du ciel, et il l'exterminera entièrement. Alors le second Messie, né de la race de David, rendra la vie au premier sorti d'Ephraïm. Il rassemblera tout Israël, et ressuscitera ceux qui sont morts; il rebâtera le temple de Jérusalem sur le modèle qui fut montré à Ezéchiel; il dissipera et fera périr tous ceux qui voudront s'opposer à lui, et établira son empire sur toute la terre. Il épousera une reine, et aura plusieurs femmes, d'où naîtront des enfans qui lui succéderont après sa mort, car il mourra comme un autre homme (1).

## VII.

Autres rêveries des rabbins sur les circonstances de la venue du Messie.

Ce n'est là qu'une petite partie des rêveries et des impertinences que les Hébreux débitent sur le Messie, et sur les circonstances de sa venue. Ils tiennent (2) que l'avènement du Messie sera précédé de dix miracles éclatans, qui ne laisseront aucun doute sur sa venue à ceux qui l'attendent. Le premier miracle est que Dieu suscitera trois rois qui, sous une apparence trompeuse de piété, tâcheront de séduire les peuples, et dont la domination sera si cruelle et si insupportable, que tous les justes seront obligés de se sauver dans les déserts, et de se cacher dans les rochers. Alors Israël n'aura ni roi, ni prince, ni chef, ni pasteur, ni docteur, ni synagogue. On verra dans ce temps-là des hommes noirs, qui viendront de l'extrémité du monde, ayant deux têtes et sept yeux étincelans, et d'un regard si terrible, que les plus intrépides n'oseront paroître en leur présence. Dieu

(1) *Vide Buxtorf. Synagog. Jud. cap. 36.* — (2) *Libel. Abbas Rochel, apud Buxtorf. ibid.*

ne permettra pas que ces trois rois règnent plus de trois mois. S'ils régnoient plus long-temps, nul ne pourroit résister à leur tyrannie.

Le second miracle consistera dans une chaleur insupportable, qui causera une infinité de fièvres, de pestes, de mortalités; mais cette ardeur qui consumera tant de gentils, ne sera qu'une épreuve ou une médecine salutaire pour les justes d'Israël, et une assurance que le lever du soleil de justice est proche.

Le troisième miracle sera une rosée de sang, qui sera un poison mortel pour les Chrétiens et pour les autres peuples de la terre. Ils en boiront comme d'une liqueur délicieuse, et ils en mourront tous. Les impies mêmes d'Israël voudront en goûter, et périront comme les autres.

Le quatrième miracle sera une autre rosée dont boiront ceux qui sont médiocrement justes, et qui, ayant goûté de la première, en étoient tombés malades. Cette seconde rosée les rétablira en santé.

Le cinquième miracle est que le soleil sera obscurci de si épaisses ténèbres, que, pendant trente jours, il ne donnera aucune lumière. Alors plusieurs chrétiens, effrayés de ces prodiges, se convertiront au judaïsme.

Le sixième miracle est que Dieu permettra que l'empire romain s'étende par toute la terre, et qu'en dernier lieu, un prince violent et cruel règne pendant neuf mois. Alors s'élèvera le Messie de la tribu de Joseph, lequel sera nommé Néhémie, et dont on a parlé. Il rassemblera auprès de lui tous les Israélites, et fera la guerre à l'empire romain; il fera mourir le tyran, et renversera cette monarchie.

Le septième miracle est un marbre formé dès le commencement du monde par la main de Dieu même, avec la figure d'une fille. Des hommes impies et brutaux s'approcheront de cette pierre, et y commettront une impudicité abominable, d'où naîtra Armillus, que les Chrétiens appellent Antechrist. Il sera haut de dix aunes. L'espace d'un de ses yeux à l'autre, sera d'un palme. Ses yeux, fort enfoncés dans la tête, seront rouges et enflammés. Ses cheveux seront roux comme l'or, et ses pieds verts. Il aura deux têtes. Les Romains le choisiront pour leur roi; les Chrétiens lui rendront hommage, et lui présenteront le livre de leur loi. Il enverra aux Israélites l'ordre de faire la même chose; mais Néhémie, fils d'Uziel, marchera contre lui avec une armée de trois cent mille hommes

d'Ephraïm ; il lui livrera la bataille, et y mourra, non par la main des hommes, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. Armillus s'avancera vers l'Égypte, la subjuguera, et entreprendra d'assujettir aussi Jérusalem.

Le huitième miracle est que l'archange saint Michel sonnera de la trompette ; et tout d'un coup on verra paroître le vrai Messie, fils de David, accompagné d'Elie. Il se manifestera aux bons Israélites, qui se seront retirés dans le désert ; il les rassemblera avec tout ce qu'il y aura de Juifs dans toutes les parties du monde, et les amenera à Jérusalem. Armillus viendra les y attaquer ; mais son armée périra par le feu du ciel, ainsi qu'on l'a déjà dit.

Le neuvième miracle est que l'archange saint Michel sonnera une seconde fois de la trompette ; et à ce bruit, tous les tombeaux qui sont à Jérusalem s'ouvriront, et tous les morts qui y sont, ressusciteront. Le prophète Elie rendra la vie en particulier au bon Néhémie, fils d'Uziel ; et tous les rois du monde ramèneront à Jérusalem, comme en triomphe, sur des chariots et sur des litières, tous les Juifs qui se trouveront encore dans leurs états.

Enfin le dixième miracle se fera au troisième son de la trompette de l'archange saint Michel. Alors le Seigneur fera entrer les enfans d'Israël dans le paradis, où ils seront comblés de toutes sortes de biens et de plaisirs, pendant que toute la terre sera enflammée et consumée par le feu ; en sorte qu'il ne restera rien pour la nourriture des autres nations.

Le repas que le Messie, fils de David, doit donner à son peuple rassemblé dans la terre de Chanaan, est une agréable chimère. On y servira les plus grands animaux, les plus grands poissons, et les plus grands oiseaux qui aient jamais été créés, et le vin le plus exquis qui ait jamais été fait : c'est celui qu'Adam même fit dans le paradis terrestre, et qui se conserve dans ses celliers. On tuera le bœuf *Béhémot*, qui est d'une grosseur si prodigieuse, qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes. Il ne sort point de sa place, et l'herbe qu'il a mangé le jour, recroît toutes les nuits, pour lui fournir toujours de quoi brouter. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, de peur que cette espèce ne se multipliât ; mais Dieu ne la sala pas, parce que la viande salée n'est pas assez délicate pour un si somptueux repas. Les Juifs sont si entêtés de ces rêveries, que plusieurs d'entre eux jurent sur leur part du bœuf

*Béhémot*, comme quelques chrétiens sur leur part du paradis.

On y servira aussi le poisson *Léviathan*, dont la grandeur est si prodigieuse, qu'il avale tout d'un coup un autre poisson, qui a trois cents lieues de long. Toute la masse des eaux de l'Océan est portée sur le Léviathan. Dieu en avoit créé deux au commencement, un mâle et une femelle; mais de peur qu'ils ne renversassent la terre, et qu'ils ne remplissent le monde de leurs semblables, Dieu tua la femelle, et la sala pour le festin dont il s'agit. Enfin l'oiseau qui doit être tué pour les Israélites, s'appelle *Bar-Juchné*. On peut juger de sa grosseur démesurée par l'histoire qu'on en raconte. Un jour un œuf pouri tombant de son nid, renversa et brisa trois cents cédres des plus hauts du Liban; et l'œuf s'étant enfin cassé par le poids de sa chute, renversa soixante gros villages, les inonda, et les emporta comme par un déluge. Lorsque cet oiseau étend ses ailes, il offusque l'air et le soleil. Je ne finirois point, si je voulois rapporter tout ce qu'ils feignent du règne de leur prétendu Messie : en voilà plus qu'il n'en faut pour en faire voir le ridicule.

L'antiquité de ces traditions, toutes chimériques qu'elles paroissent, se remarque dans l'Évangile même. Les Juifs ne sont ridicules qu'en ce qu'ils prennent à la lettre ce que leurs ancêtres entendoient dans un autre sens. Dès avant Jésus-Christ, on exprimoit le bonheur de la vie future et du règne du Messie, sous l'emblème d'un festin; où l'on devoit goûter toutes les délices de la bonne chère, toute la joie et tous les plaisirs imaginables. Le Sauveur même, pour se proportionner au goût des Hébreux, compare son règne à un grand festin (1). Il fait souvent allusion à ces noces, à ces repas que son Père éternel doit faire à ses élus. Il ne détruit pas cette idée des Juifs; il la rectifie, et tâche de la spiritualiser. Il attaque surtout une erreur qui étoit dans l'esprit du peuple, qui excluait du royaume de Dieu et du festin du Messie, tous ceux qui n'étoient pas Juifs. Jésus-Christ les avertit qu'il viendra une infinité d'étrangers de toutes les parties du monde, qui entreront dans la salle du festin, et qui s'assiéront à table avec Abraham, Isaac et Jacob. Il ajoute une chose bien plus terrible, c'est que les enfans mêmes du royaume, et ceux qui avoient été

(1) Voyez *Matt.* VIII. 11. 12. XXII. 2. *Luc.* XIV. 16. *Apoc.* XIX. 9.

invités les premiers, seront exclus du banquet, et demeureront dehors, dans le désespoir, dans l'obscurité, et exposés au froid de la nuit.

On voit dans la parabole des dix vierges (1), qu'elles attendoient l'Époux ou le Messie, pendant la nuit. Saint Jérôme (2) dit que c'est la tradition constante des Juifs; et il pense que de là est venue parmi les Chrétiens la coutume, dès le temps des apôtres, d'attendre dans l'Église, la veille de Pâque, jusqu'à minuit; parce qu'on croyoit qu'à la fin des siècles, le Seigneur viendrait au milieu de la nuit. Cette ancienne persuasion se remarque aussi dans saint Jean Chrysostôme et dans Euthyme (3). Les Chrétiens l'expliquoient du second avènement du Messie, et les Juifs l'entendoient de son premier avènement.

VIII.  
Systèmes insoutenables, par lesquels les Juifs prétendent éluder l'argument qui se tire de la prophétie des septante semaines.

On a vu ci-devant un système historique, imaginé par quelques rabbins, pour concilier les contrariétés prétendues qui se trouvent dans les prophètes. En voici un autre inventé et suivi par plusieurs autres docteurs juifs, pour expliquer les septante semaines de Daniel (4), après lesquelles le Messie devoit paroitre. Ils commencent à compter les septante semaines à la ruine du temple de Jérusalem par les Chaldéens; et depuis ce malheur, ils mettent quatre cent quatre-vingt-dix ans jusqu'à la ruine de Jérusalem par Titus (5). Ils supposent deux oints ou deux messies, dont le premier, qui étoit Cyrus, parut à la septième semaine; Agrippa II, qui étoit l'autre, fut tué au dernier siège de Jérusalem; après quoi le commandant, c'est-à-dire, Titus, détruisit la ville sainte, dont la désolation doit durer, selon eux, jusqu'à la guerre de Gog et de Magog, dans laquelle tous les ennemis de la nation seront exterminés par le Messie. C'est ainsi que raisonnent Salomon Jarchi et Abrahavanel, suivis des principaux rabbins. D'autres soutiennent que le premier oint étoit le grand-prêtre Josué, qui vivoit du temps d'Esdras; d'autres, que c'étoit Zorobabel ou Néhémie.

Mais ces systèmes, de quelque manière qu'on les prenne, sont insoutenables. 1° Le commencement des septante semaines se prend de l'édit qui permet le rétablissement de Jérusalem (6), et non du temps de sa destruction. 2° Les

(1) *Matt. xxv. 1. et seqq.* — (2) *Hieronym. in Matt. xxv. 6.* — (3) *Ibid.* — (4) *Dan. ix. 24. et seqq.* — (5) Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. vi. ch. 22. — (6) *Dan. ix. 25. Ab exitu sermonis ut iterum œdificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, etc.*

Juifs abrégent malicieusement la monarchie des Perses, en n'y reconnoissant que quatre rois; au lieu qu'il est certain qu'il y en a eu au moins treize (1). 3° Il est faux qu'Agrippa II ait été tué à Rome avec son fils Monbajus, l'année de la prise de Jérusalem par Titus, ainsi que le prétendent les Juifs, puisque cet Agrippa n'eut jamais d'enfans, et qu'on a des preuves incontestables par les médailles, qu'il vivoit encore l'an quatorze de Domitien, longtemps après la prise de Jérusalem.

La qualité de Dieu que nous donnons au Messie, est une des choses qui scandalisent le plus les Juifs. Ils disent que reconnoître un Homme-Dieu, c'est se forger un monstre, un centaure, un composé de deux natures inaliabiles (2); que les prophètes bien loin d'enseigner que le Messie soit Homme-Dieu, distinguent expressément entre Dieu et le Messie. L'un est le maître, et l'autre le serviteur. Le Messie est appelé *David*, et en même temps *serviteur*. Foibles raisons. Le Messie a pu être désigné sous le nom de *David*, parce que David étoit la figure du Messie, et que le nom de David signifie en hébreu *bien-aimé*, ce qui est un des principaux caractères du Messie. Dieu est distingué de David, et si l'on veut, même du Messie. Cela n'est point contraire à notre foi. Jésus-Christ étant Dieu et homme, est en même temps égal et consubstantiel à son Père selon sa divinité, et serviteur de Dieu son Père selon son humanité: lui-même atteste ces deux vérités. D'ailleurs peut-on marquer d'une manière plus distincte la divinité du Messie, que ne le fait Isaïe, lorsqu'il dit: *L'enfant qui nous est né, sera appelé Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Père de l'éternité, Prince de la paix* (3); et lorsqu'il annonce que cet enfant sera aussi désigné sous le nom d'EMMANUEL (4), c'est-à-dire Dieu avec nous? Jérémie ne prédit-il pas aussi que le Messie sera appelé *le Seigneur* (à la lettre, JEHOVA) *qui est notre justice* (5)? Ce nom ineffable peut-il être donné à un autre qu'à Dieu? N'est-il pas dit aussi: *Votre trône, ô DIEU! sera un trône éternel. . . . O DIEU! votre Dieu vous a oint d'une huile de*

IX.  
Doutes frivoles et vaines objections des Juifs sur la divinité du Messie. Leurs pères en doutoient-ils?

(1) Cyrus, Cambyse, Smerdis le mage, Darius fils d'Hystaspe, Xerxès, Artaxerxès Longuemain, Xerxès second, Sogdien, Darius Nothus, Artaxerxès Mnemon, Artaxerxès Ochus, Arsès, Darius Codoman. — (2) *Judæi Lusitani quæstione 23. ad Christianos, quæst. 1. 1. 4.* — (3) *Isai. ix. 6.* — (4) *Isai. vii. 14.* — (5) *Jerem. xxiii. 6. xxxiii. 26. Dominus justus noster.* (Hebr. *Jehova justitia nostra.*)

joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui participent à votre gloire (1) ? Si le Messie ne devoit pas être Dieu, Dieu pourroit-il lui dire : *Vous êtes mon fils ; je vous ai engendré aujourd'hui* (2) ? Et David diroit-il, *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite* (3) ?

Cependant plusieurs pensent que les Juifs mêmes du temps de Jésus-Christ ne comprennoient pas que le Messie dût être Dieu. Les prophéties sont claires ; mais on suppose que la prévention les avoit obscurcies. Jésus-Christ même par ménagement ne découvroit pas clairement sa divinité aux Juifs ; il vouloit, dit saint Jean Chrysostôme (4), les accoutumer insensiblement à croire un mystère si fort élevé au-dessus de la raison. S'il les convaincoit par l'oracle de David (5), ils demeurent dans le silence, et ne savent que répondre ; mais la prévention reste toujours ; on ne reconnoît pas une vérité qu'on n'ose nier. Si Jésus-Christ prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés (6), cette action soulève la plupart de ceux qui en sont témoins. Les miracles les plus évidens ne peuvent persuader au commun des Juifs la divinité de Jésus-Christ ; et lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur, il avoue qu'il est Dieu (7), le grand-prêtre déchire sa robe, comme ayant entendu un blasphème. Les apôtres mêmes lorsqu'il leur demande ce que le peuple pense de lui, répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie, ou pour quelque autre prophète. Il faut une révélation à saint Pierre, pour lui faire connoître que Jésus-Christ est le Christ Fils du Dieu vivant (8).

Mais quoique la plupart des Juifs ne connussent pas d'une manière distincte toutes les qualités que devoit avoir le Messie, cependant on ne peut pas dire qu'ils n'eussent aucune idée de sa divinité. Après les prophéties qu'on vient de rapporter, les docteurs de la nation ne pouvoient douter que le Messie ne dût être Dieu ; et on peut croire que le peuple même le concevoit, mais d'une manière plus confuse et plus enveloppée. Remarquez que la grande ré-

(1) *Psalm. XLIV. 7. 8.* — (2) *Psalm. II. 7.* — (3) *Psalm. CIX. 1.* — (4) *Chrysost. in Matth.* L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, dit au contraire que saint Matthieu n'a pas jugé à propos au commencement de son évangile de parler de la divinité de Jésus-Christ, parce qu'il écrivoit pour les Juifs, qui étoient bien persuadés de la divinité du Messie, *Homil. 1. initio* — (5) *Matt. XXII. 42. et seqq. Psalm. CIX. 1.* — (6) *Luc. VII. 48. 49.* — (7) *Matth. XXVI. 64. 65.* — (8) *Matth. XVI. 13. 16.*

pugnance qu'ils avoient à donner à Jésus-Christ la qualité de Dieu , étoit fondée sur ce que la plupart ne le reconnoissoient pas pour le Messie , mais pour un homme semblable aux autres , ou tout au plus pour un prophète. Voilà pourquoi ils se scandalisoient quand ils lui voyoient remettre les péchés , et s'attribuer le nom de Dieu. Mais ceux qui le reconnoissoient pour vrai Messie , ne formoient aucun doute sur sa divinité. Les apôtres n'auroient pas tant insisté sur cela , s'ils n'en avoient été bien persuadés , et s'ils n'avoient cru que la qualité de Dieu étoit essentielle au Messie. Marie , sœur de Lazare , reconnoît que Jésus est tout-puissant , et qu'il est le Fils du Dieu vivant , qui a paru dans le monde : (1). Le centenaire voyant les prodiges qui arrivèrent à la mort de Jésus-Christ , rend témoignage à sa divinité (2). Saint Pierre s'élève au-dessus des sentimens du commun des Juifs , et déclare nettement que Jésus-Christ est le Christ Fils du Dieu vivant (3). Saint Thomas , après avoir touché les plaies des mains et du côté de Jésus-Christ ressuscité , s'écrie : *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu* (4). Saint Jean , dès le commencement de son évangile , établit cette grande vérité ; et dans toute la suite il continue de la prouver et de la relever. Saint Paul la met dans son jour , ou la suppose dans toutes ses Epîtres. Tout le Nouveau-Testament est plein de preuves de la divinité du Fils de Dieu. Pourquoi tant insister sur une chose qui n'étoit propre qu'à former de nouvelles difficultés , s'ils ne l'avoient pas crue nécessaire ? Jésus-Christ n'en parle pas à la vérité avec affectation , et à chaque pas ; mais souvent il y revient , il la prouve , il l'inculque. On ne peut donc pas dire que les Juifs anciens , ni même ceux du temps de Jésus-Christ , n'aient pas cru la divinité du Messie. Ils la croyoient indubitablement ; et ce n'est que par jalousie , que les Juifs modernes nous contestent cette vérité.

Car il faut l'avouer de bonne foi , la religion et la croyance des Juifs a changé , à mesure qu'elle s'est éloignée de sa source ; les disciples se sont écartés des routes de leurs pères. Quelque attaché que ce peuple paroisse à ses anciennes pratiques et à ses préjugés , quelque respect qu'il témoigne pour ses traditions , on peut le convaincre

X.  
Variations des Juifs : embarras et contradictions dans lesquels ils se jettent.

(1) Joan. xi. 21. 27. — (2) Matt. xxvii. 54. — (3) Matt. xvi. 16. — (4) Joan. xx. 28.

de s'en être souvent éloigné, et en des choses de la dernière importance. Le même principe d'entêtement et d'opiniâtreté qui les retient aujourd'hui attachés à leurs préjugés, les a engagés à s'en séparer autrefois pour s'opposer au christianisme. Prévenus de l'idée que Jésus-Christ étoit un séducteur, et que sa religion étoit une secte qui détruiroit le fondement de la loi, ils ont mis tout en œuvre pour renverser cette religion, et pour décréditer celui qui en étoit le chef. Une passion en a surmonté une autre; et réunissant leurs forces pour se maintenir contre la vérité, ils n'ont pas fait attention qu'ils se détruisoient, et qu'ils perdoient leur autorité par leurs variations et leurs inconstances.

Les prophètes avoient caractérisé le Messie par des traits remarquables et univoques. Les anciens Juifs ne doutoient point que ce ne fût là son vrai portrait. Plusieurs avoient reconnu ces traits divins dans la personne de Jésus-Christ. Mais les modernes intéressés à le nier, se sont écartés, et des prophètes et de leurs ancêtres. S'ils conviennent que les anciens oracles regardent le Messie, les uns disent : Le Messie est déjà venu; il est mort il y a long-temps; c'étoit Ezéchias. Les autres disent : Il est venu; mais il est inconnu, et caché au milieu de la foule. D'autres : Il viendra si Israël observe jamais le sabbat comme il faut. Il viendra dans le sixième millénaire. D'autres, sans fixer aucun temps, disent : Il viendra quelque jour, tôt ou tard; s'il diffère, ne désespérez point de sa venue, car assurément il viendra. D'autres soutiennent que les prophéties qui nous désignent le Messie, sont mêlées avec d'autres qui regardent des événemens particuliers, et qu'il n'est pas possible de les distinguer; qu'on n'a sur cela rien d'assuré dans la tradition des anciens, qu'en vain on leur oppose les prophéties; qu'il faut fixer premièrement leur vrai et unique sens.

Ils avouent que tous les temps marqués pour la venue du Messie, sont passés: cependant ils l'attendent encore, et sa venue est un des articles fondamentaux de leur croyance. Ils prient Dieu tous les jours de hâter sa venue, et de l'envoyer de leur temps. Ils croient qu'il n'est différé que par leurs péchés, et que les promesses de sa venue sont conditionnelles. Mais quand espèrent-ils voir le monde exempt de péchés? Si jusqu'ici on n'a pu observer comme il faut un seul jour de sabbat, croient-ils qu'on l'observera mieux dans la suite? Comment tout cela s'accorde-t-il

avec ce qu'ils enseignent des temps du Messie (1), qu'alors les sages mourront; que la loi sera oubliée de ceux mêmes qui l'enseignent; que l'impudence des hommes s'augmentera; que le pain et le vin seront chers (à cause de la gourmandise, dit la Glose); que le royaume se remplira d'hérétiques, et qu'on ne s'y opposera point; que le temple sera changé en un lieu de débauche? Comment accorder ces idées de désordres et de corruption, avec la piété, l'observance des lois, et la pénitence, sans quoi le Messie ne viendra point, selon eux?

Eux qui ne peuvent souffrir le scandale de la croix de Jésus-Christ, et celui de ses souffrances et de ses humiliations, ne nous disent-ils pas que du temps du Messie, il y aura de si grands malheurs, que le rabbin Ula s'écria : *Ah! qu'il vienne; mais que je ne le voie pas?* car en fuyant le lion, on tombe entre les pattes de l'ours; on est piqué par un serpent. S'il doit être si glorieux, comment le font-ils monter sur un âne, et pourquoi disent-ils qu'il sera lépreux? Si son règne doit être florissant, pourquoi des guerres, des maladies, des pestes, des mortalités? pourquoi ces dix miracles qui doivent paroître avant sa venue, dont la plupart sont funestes et dangereux? Il n'entra que deux hommes dans la terre de Chanaan, de six cent mille qui étoient sortis de l'Egypte: il en sera de même au temps du Messie, dit le rabbin Rabba. Est-ce là un temps à souhaiter pour Israël?

D'autre part, ils promettent au Messie des victoires, une prospérité éclatante, l'immortalité, ou du moins un règne très-long et très-heureux; ils lui attribuent sept noms glorieux, *l'Eternel, notre Justice, le Germe, la Splendeur, le Consolateur, Eli, Silo*. Et en même temps ils suppriment les noms d'*Emmanuel, de Juste, de Dieu; d'Admirable, de Conseiller, de Père du siècle futur, de Prêtre éternel*, et tant d'autres que l'Écriture lui donne. Comment concilier tant de contradictions dans leurs principes? Comment les accorder et les réunir dans un simple homme comme doit être le Messie, selon leur attente?

Rien n'est plus distinctement marqué dans les Écritures, que la conversion des gentils à la venue du Messie: d'où vient qu'il est nommé par Aggée, *le Désiré de toutes les nations* (2); et par Jacob, *l'Espérance des nations* (3).

(1) *Vide Gemarr. tit. Sota, p. 343; et Basnage, Hist. des Juifs, l. vi. c. 26. art. 3. — (2) Agg. II. 8. — (3) Genes. XLIX. 10.*

Mais la haine et la jalousie des Juifs leur a fait imaginer un Messie exterminateur de toutes les nations; qui ne borne sa mission qu'à procurer le bonheur des seuls Juifs, au rétablissement du règne de Juda, à la réédification de Jérusalem et du temple, à la prospérité sensible et temporelle des Juifs, à l'exclusion de tous les gentils. Alors, disent-ils, le Messie rassemblera les Hébreux de tous les endroits du monde où ils sont dispersés. Il ressuscitera leurs morts; il rebâtera le temple, suivant le modèle qu'en a donné Ezéchiel (1). L'empire d'Israël sera étendu d'une mer à l'autre, et jusqu'à l'extrémité du monde. Le Messie fera périr tous les ennemis d'Israël, et nommément les Chrétiens. Il rebâtera la ville de Jérusalem avec des pierres précieuses; il n'y aura ni plaie ni maladie; les Israélites vivront aussi long-temps qu'un chêne ou un autre arbre, c'est-à-dire, au moins quelques centaines d'années, comme avant le déluge; en sorte qu'un homme qui mourra à cent ans, sera pleuré comme ayant été enlevé dans sa plus tendre jeunesse; ils appliquent à cela ce passage d'Isaïe : *Puer centum annorum morietur, et peccator centum annorum maledictus erit; secundum enim dies ligni erunt dies populi mei* (2). Dieu se fera voir face à face à son peuple, et il lui ôtera du cœur le penchant au mal, les mauvaises inclinations naturelles, la cupidité. Tout cela, comme on voit, est uniquement en faveur des Hébreux, et nullement en faveur des gentils.

## XI.

Réfutation  
du système  
du rabbin  
Abravanel.

Abravanel (3) nous donne dix caractères du Messie, qui quoique mieux imaginés que ceux des autres rabbins, laissent pourtant beaucoup à souhaiter. On y voit toujours l'esprit de fiction, et l'entêtement presque inséparable de la personne d'un Juif. Le premier de ces caractères est, qu'il sera de la race d'Isaïe, et de la maison de David. 2° Il rétablira la prophétie qui a cessé dans Israël depuis la destruction du second temple par les Romains. 3° Il doit être le plus sage de tous les hommes. 4° Il sera modéré, et maître de ses passions. 5° Roi juste, qui doit s'attirer l'admiration et l'amour de ses peuples. 6° Il fera de fréquens miracles; il tuera du souffle de sa bouche; les serpens, les lions, le feu du ciel seront les exécuteurs de sa vengeance. 7° La paix sera si profonde sur toute la terre,

(1) *Ezech. xli. et seqq.* — (2) *Isai. liv. 20. 22.* — (3) *Abravan. in Isai. lvi. et Joaq. Frischmut. Dissertationes duæ de caracterib. Messias. Item, Basnage, Hist. des Juifs, liv. vi. ch. 26. n. 12.*

que tous les jours seront comme autant de jours de sabbat. 8° Les nations infidèles et les rois se soumettront à son empire. 9° Les dix tribus reviendront de leur dispersion , et se rassembleront au temps du Messie. 10° Pour faciliter leur retour , il séparera les eaux de l'Euphrate , comme Moïse sépara celles de la mer Rouge.

Cette dernière promesse est fondée sur quelques expressions des prophètes qui , en parlant du retour des Hébreux de la captivité de Babylone , ont dit dans un sens figuré , que le Seigneur leur ouvrirait un passage au travers de l'Euphrate (1) ; chose qui n'a jamais été accomplie à la lettre , et dont on n'a pas même dû attendre l'exécution littérale. De plus , qui a assuré à Abravanel que les dix tribus sont encore au delà de l'Euphrate ? En quel pays , en quel royaume sont-elles cachées ? Nous croyons avoir prouvé démonstrativement (2) , qu'elles revinrent avec celles de Juda et de Benjamin , non dans un même temps ni toutes à la fois , mais à diverses reprises ; et que s'il reste encore quelques Israélites au delà de l'Euphrate , ce ne sont pas certainement les dix tribus (3).

Enfin quel garant nous cite ce rabbin pour prédire si précisément l'état du règne temporel de son prétendu Messie ? Il est fort aisé de décider quand on parle d'un temps très-éloigné , inconnu , et dont on ne peut nous dire des nouvelles. Les applications que les Juifs font des prophéties au règne du Messie sur la terre , leur sont contestées par les Chrétiens : ils n'ont pas droit de supposer sans preuve , ce qui est en question entre nous et eux. Mais dans l'application que nous en faisons au règne spirituel de Jésus-Christ , nous n'avançons que des choses incontestables. Leurs pères et leurs anciens docteurs reconnoissoient que les prophéties que nous appliquons à Jésus-Christ , conviennent au Messie ; les Juifs avouent que Jésus-Christ a paru ; et s'ils étoient de bonne foi , ils ne pourroient refuser de reconnoître nos Evangiles , au moins comme des histoires authentiques. Or , pour prouver ce que nous prétendons , nous ne leur demandons d'abord rien de plus : qu'ils lisent seulement sans préjugé l'histoire de Jésus-Christ ; ils le reconnoîtront bientôt pour l'attente d'Israël.

(1) *Isai.* xi. 15. 16. xliiv. 27. l. 2. — (2) Dissertation sur le retour des dix tribus , à la tête du livre d'Ezéchiel , tom. xv. — (3) Dissertation sur le pays où les dix tribus furent transférées. ( Elle est à la suite des deux derniers livres des Rois , tom. vi. )

## XII.

Fausse vies  
de Jésus fa-  
briquées par  
les Juifs, et  
remplies  
d'absurdités  
ridicules et  
monstrueu-  
ses.

Mais non-seulement ils n'ont pas cette équité pour nos écrivains; ils ont même eu l'injustice et la mauvaise foi de forger des histoires monstrueuses de la vie de notre Seigneur. Les pères (1) nous apprennent que dès le commencement du christianisme, ils envoyèrent partout pour le décrier, et pour faire croire que ses disciples étoient des imposteurs qui, après l'avoir dérobé dans le tombeau, avoient publié qu'il étoit ressuscité. Depuis ce temps ils ont osé écrire (2) qu'un nommé *Pandéra*, demeurant à Bethléhem, étoit devenu amoureux d'une jeune coiffeuse qui avoit été mariée à Jochanan. Il la séduisit et en eut un fils, qui fut nommé *Jésua* ou Jésus. Le père de l'enfant fut obligé de s'enfuir, et de se retirer à Babylone. Le jeune Jésus étant envoyé aux écoles, eut l'insolence de lever la tête, et de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée, et le visage couvert, comme c'étoit la coutume. Cette hardiesse donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure.

Etant allé à Jérusalem, il résolut d'enlever le nom de Dieu, JEHOVAH. Il entra dans l'intérieur du temple, et se fit une ouverture à la cuisse, où il cacha ce nom sacré sous sa peau. Par cet artifice, il se garantit de deux lions d'airain qu'on avoit formés par art magique, et qu'on avoit placés aux deux côtés de la porte du temple, pour en garder l'entrée, et pour empêcher l'enlèvement du nom de Dieu. Ces deux lions rugissoient avec tant de force, qu'ils faisoient perdre la mémoire à ceux qui les entendoient. Jésus trompa leur vigilance par l'artifice qu'on vient de dire. Il vint d'abord à Bethléhem, lieu de sa naissance, où il ressuscita un mort, et guérit un lépreux. Les peuples attirés par le bruit de ces miracles, le conduisirent à Jérusalem comme en triomphe, monté sur un âne.

La reine Hélène, et son fils Mombas ou Hyrcan, régnoient alors à Jérusalem. Jésus accusé par les prêtres, fut obligé de paroître devant la reine. Mais il sut la gagner par de nouveaux miracles. Les sacrificateurs étonnés, s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens de le prendre. Un d'eux nommé Juda, s'offrit d'en venir à bout, pourvu qu'on lui permit d'apprendre le nom de JEHOVAH, et qu'on se chargeât du péché qu'il y avoit dans cette action. Il

(1) Euseb. in *Isai.* xviii. 1. Hieron. *Ibid.* OEcumen. in *epist. ad Rom.* —

(2) *Tolcedos Jesu.* publié par M. Vagenseil, tom. 2. de son ouvrage intitulé, *Tela Ignea, etc.*

l'apprit, et vint attaquer Jésus. Ils s'élevèrent tous deux en l'air en prononçant ce nom. Juda s'efforça inutilement de faire tomber son adversaire. Il ne peut y réussir qu'après avoir fait de l'eau sur lui. Alors ils tombèrent l'un et l'autre, parce qu'ils étoient souillés. Jésus courut se laver promptement dans le Jourdain, et refit de nouveaux miracles. Juda ne pouvant le surmonter par-là, se rangea au nombre de ses disciples, apprit ses démarches, et les révéla aux sages. Un jour comme Jésus devoit venir au temple, on l'arrêta avec plusieurs de ses disciples. Il fut attaché à la colonne de marbre qui étoit dans la ville; il y fut fouetté, et ensuite couronné d'épines, et abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit soif; enfin le sanhédrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

On voulut ensuite le pendre au bois, suivant la coutume; mais le bois se rompit, parce que Jésus prévoyant le genre de sa mort, l'avoit enchanté par le nom de JEHOVAH. Juda rendit cette précaution inutile, en tirant de son jardin un grand chou, auquel on l'attacha. Juda craignant que ses disciples ne l'enlevassent, et ne publiassent qu'il étoit ressuscité, l'enleva lui-même du tombeau, et l'enterra dans le lit d'un ruisseau, dont il avoit détourné l'eau, jusqu'à ce que la fosse fût faite et remplie. Cependant comme on ne le trouvoit pas dans son sépulcre, on publia qu'il étoit ressuscité. La reine Hélène le crut, et déclara qu'il étoit Fils de Dieu; mais Juda, pour confondre ses sectateurs, produisit le corps mort; on l'attacha à la queue d'un cheval, et on le traîna jusque devant le palais de la reine; on lui arracha les cheveux; c'est pourquoi les moines se rasent; et les Nazaréens furent si irrités de cette ignominie, qu'ils firent un schisme avec les Juifs.

Cette ridicule histoire est racontée dans un livre qui a pour titre, *Sepher Tholedoth Jesu*, et qui fut publié par M. Vagenseil. Ce titre qui signifie *Liber generationis Jesu*, est imité du titre de l'évangile de saint Matthieu: *Liber generationis Jesu Christi*, Livre de la généalogie de Jésus-Christ. L'auteur donne pour roi et pour reine à Jérusalem du temps de Jésus-Christ, *Hélène et Mombas*, qui n'ont jamais existé. On voit bien qu'il y a eu quelque notion confuse d'Hélène, reine des Adiabéniens, et d'Izates ou Monobase son fils, qui vinrent à Jérusalem quelque temps après la mort de notre Seigneur. Les Juifs font naître Jésus-Christ sous Alexandre Jannæus; et cette reine Hé-

lère ne vint, à Jérusalem que plus de cent cinquante ans après, sous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé de même, *Tholedoth Jesu*, publié par M. Huldric en 1705. Il suit de plus près l'Évangile; mais il commet des anachronismes et des fautes insoutenables. Il fait naître et mourir Jésus-Christ sous Hérode-le-Grand. Il veut que ce soit à ce prince qu'on ait porté les plaintes sur l'adultère de Panther et de Marie, mère de Jésus; et qu'en conséquence Hérode, irrité de la fuite de Panther, se soit transporté à Bethléhem, et en ait massacré tous les enfans. Il donne à Jésus pour précepteur Josué, fils de Pérachia, qui avoit étudié sous Akiba. Or, ce dernier n'a vécu que sous Adrien, plus de cent ans après la mort de Jésus-Christ.

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, contemporain de Jésus-Christ, et demeurant à Jérusalem, dit qu'Hérode-le-Grand consulta sur le fait de Jésus-Christ les sénateurs de Vormes, habitans, dit-il, dans la terre de Césarée. Quelle étrange ignorance! Il raconte qu'Hérode et son fils firent la guerre aux disciples de Jésus, qui s'étoient retirés dans un désert de Judée, où étoit le bourg d'Haï. Ils adoroient Jésus et son image, aussi-bien que celle de Marie sa mère. Ces habitans demandèrent du secours au roi de Césarée contre Hérode le fils. Qui est ce roi de Césarée du temps d'Hérode le fils? Est-ce quelque roi d'Allemagne ou de Palestine? Car l'histoire ne nous en apprend rien.

Les contrariétés qui se remarquent entre ces deux histoires de Jésus-Christ, composées par les Juifs, sont encore une preuve de leur fausseté; car celle de Vagenseil dit que l'impureté de la naissance de Jésus-Christ fut découverte par les prêtres; et celle d'Huldric dit que ce fut par Hérode, et ensuite par Akiba, lequel, à la faveur d'un serment frauduleux, et qui ne partoît pas du cœur, sut tirer ce secret de Marie, mère de Jésus. Huldric ajoute que Jésus fut rasé, après la révélation que fit Akiba de sa naissance; et qu'en dépit il se mit à enseigner une mauvaise doctrine. L'histoire de Vagenseil ne dit rien de cela; mais elle fait de Jésus un magicien, ou un homme qui faisoit des miracles par le nom de Dieu qu'il avoit volé. L'histoire d'Huldric raconte que le dessein étant pris de faire mourir Jésus, on gagna son hôte, qui lui donna du vin mixtionné, par lequel il oublia le nom ineffable; sans quoi il n'auroit pu être pris. De plus on ordonna à Jérusalem un jeûne

extraordinaire; on prit pour prétexte les guerres que les rois infidèles faisoient à Israël; mais le vrai motif étoit de demander à Dieu qu'il leur livrât Jésus. Jésus, avec ses disciples, ayant donc mangé le jour des propitiations, et bu le vin mixtionné, fut arrêté prisonnier. Mais le roi fit différer son supplice jusqu'à la fête de Pâque. En attendant, il envoya par toute la terre, afin que si quelqu'un vouloit défendre la cause de Jésus, il se présentât devant le conseil. Le sanhédrin de Vormes fut consulté, et il fut d'avis qu'il falloit renfermer Jésus, et le nourrir, au lieu de le condamner à mort. Mais le roi rejeta cet avis, et Jésus fut attaché au bois. Tout le monde sait que quand Jésus-Christ fut pris, et condamné à mort, il n'y avoit point de roi à Jérusalem. Mais les Juifs n'y regardent pas de si près, quand il s'agit de décrier les Chrétiens. L'autre histoire publiée par Vagenseil, fait prendre Jésus immédiatement après la fête de Pâque, par une troupe armée, qui lui tua une partie de ses disciples, et dissipa l'autre sur les montagnes; elle veut qu'ensuite le sanhédrin l'ait condamné à être lapidé, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Ce seroit perdre le temps que de s'amuser à relever ici les fautes de ces ridicules histoires. Ceux qui voudront en voir la réfutation, peuvent consulter les auteurs qui les ont publiées, et lire ces histoires mêmes tout entières, ou simplement l'abrégé qu'en a donné M. Basnage (1), et la réfutation qu'il y a jointe. Nous nous contenterons de faire ici quelques réflexions générales sur l'idée que les Juifs se sont faite du Messie, sur les caractères qu'ils lui donnent, et sur les calomnies qu'ils ont répandues contre Jésus-Christ. Il y a dans cela seul de quoi les convaincre d'endurcissement, d'infidélité, de mensonge.

Si les caractères du Messie sont équivoques, et si le temps marqué pour sa venue, est passé, comme ils en conviennent, quelle peut être aujourd'hui leur espérance? Si les promesses de sa venue sont conditionnelles, et dépendent de la fidélité du peuple et de sa pénitence, quelle assurance ont-ils qu'il viendra jamais? Ou leurs pères se sont trompés dans l'idée qu'ils ont eue du Messie, et dans l'application qu'ils lui ont faite des oracles des prophètes; ou les Juifs modernes se trompent dans les caractères qu'ils lui attribuent, et dans l'idée qu'ils s'en forment. La varia-

XIII.  
Réflexions sur l'idée que les Juifs se sont formée du Messie, et sur la vaine résistance qu'ils opposent aux preuves qui leur démontrent que le Messie est J.-C.

(1) Basnage, Hist. des Juifs liv. vi. ch. 28.

tion et la diversité de sentimens dans un article de cette conséquence, ne sont-elles pas des preuves de la réprobation et de l'aveuglement des Juifs? Ils ne savent ce qu'ils attendent. Eux ou leurs pères sont dans l'erreur. Si leurs principes sont vrais, plus de prophéties; et s'ils sont faux, Jésus-Christ est le Messie.

Deux sources de leur égarement; la malice et l'ignorance. On a vu des preuves de l'ignorance de leurs maîtres dans toute cette Dissertation. Elle se découvre à chaque pas. Ils ne citent pas une circonstance, pas un article de l'histoire ancienne, qu'ils ne le gâtent, et que leur ignorance ne s'y trahisse. On a vu leur insigne malice et leur mauvaise foi dans les histoires qu'ils ont publiées de Jésus-Christ. Les hommes les plus grossiers ne sauroient être pris à des fourberies si évidentes, si leur cœur n'étoit encore plus corrompu que leur esprit n'est dépourvu de lumières. L'endurcissement et l'incrédulité sont les effets tout naturels de leur ignorance et de leur malice. Quel moyen de ramener des gens qui n'ont ni droiture, ni bonne foi, ni science? Comment les convaincre, puisque les preuves les plus claires ne les touchent point, et que les plus grandes absurdités ne les effraient point? La confusion des événemens, les plus grands anachronismes, les faussetés les plus manifestes, les circonstances les plus incompatibles, les fables les plus mal concertées passent chez eux pour des histoires certaines. Ils corrompent par leurs mauvaises explications les passages les plus évidens de l'Écriture; ils rejettent les explications les plus naturelles et les plus simples. Si l'autorité de leurs ancêtres les embarrasse, ils s'en défont. Il suffit que nous tirions quelque avantage d'un endroit, pour qu'ils nous le contestent et qu'ils en écartent le vrai sens.

Tout ce que nous avons vu dans cet écrit, prouve bien que cette malheureuse nation a encore un voile épais sur le cœur (1), et que toute sa religion aujourd'hui n'est qu'opiniâtreté et entêtement; qu'à le bien prendre, ils n'attendent point le vrai Messie; qu'ils n'en ont aucune idée bien distincte; que leur croyance est toute corrompue, et leur espérance toute terrestre et toute charnelle. Incapables de s'élever à des sentimens spirituels, ils se forgent l'idée du règne du Messie, pareille à peu près à celle du paradis de

(1) 2. Cor. III. 15.

Mahomet. Ouvrez-leur les yeux, Seigneur, et qu'ils voient la lumière qui les environne de toutes parts; ôtez-leur le cœur de pierre, et donnez-leur un cœur de chair. *Amen, Amen. Fiat, fiat.*

---

## DISSERTATION

SUR

# LES FAUX MESSIES

QUI ONT PARU DEPUIS JÉSUS-CHRIST.

---

L'HOMME est naturellement ennemi du mensonge, de la fourberie et de l'imposture; il aime souverainement la vérité, la droiture, la sincérité. S'il prend plaisir à la fiction, à la fable, à l'exagération, à l'allégorie, qui sont des espèces de faussetés, c'est qu'elles lui présentent quelque vérité agréablement cachée sous l'écorce de la fiction. Lors même que nous nous laissons surprendre par l'erreur et l'imposture grossière, nous croyons y apercevoir le vrai; en un mot le faux comme faux, l'erreur comme erreur, ne peuvent jamais nous plaire.

D'où vient donc que les hommes sont si souvent trompés, et que dans tous les siècles on a vu tant de séducteurs, tant d'imposteurs, tant de fourbes, qui ont trouvé des sectateurs et des dupes? Il faut s'en prendre, sans doute, à la légèreté, à la précipitation, à la présomption de ceux qui ont bien voulu être trompés, et qui flattés par quelque passion secrète, ont donné dans l'erreur qui leur faisoit plaisir.

Depuis que les Juifs ont méconnu en Jésus-Christ le Messie qui leur étoit promis, et qu'ils attendoient; depuis qu'ils ont été scandalisés de ses humiliations, et de ses souff-

I.  
Pourquoi l'homme étant ennemi de l'erreur et du mensonge, il se trouve cependant tant de fourbes qui réussissent à tromper les hommes.

II.  
Les Juifs, plus disposés que d'autres

à se laisser séduire, ont été facilement trompés par les faux Messies qui se sont élevés depuis Jésus-Christ.

frances, quoiqu'elles fussent un des caractères les plus marqués du libérateur qui leur étoit promis; depuis qu'ils ont refusé de le reconnoître pour leur libérateur, quoiqu'il en remplît parfaitement tous les devoirs, et qu'il en portât toutes les marques, leur résistance opiniâtre et leur incrédulité persévérante ont attiré sur eux les effets de la colère du Seigneur; ils ont été livrés à leur sens réprouvé, de sorte qu'au milieu de la plus brillante lumière, ils sont demeurés comme des aveugles qui cherchent en vain la clarté en plein midi.

Livrés entre les mains des gentils, et réduits à vivre partout dans l'oppression, dans l'humiliation, dans le mépris, ils ont toujours espéré qu'un libérateur viendrait enfin les tirer de cet état de disgrâce; et par-là ils se sont trouvés plus disposés à se laisser séduire aux flatteuses espérances d'un prompt affranchissement; aussi voyons-nous que dans tous les siècles ils ont été la dupe des faux Messies et des imposteurs qui se sont élevés parmi eux.

Jésus-Christ connoissoit leur foible à cet égard; et il a précautionné ses disciples contre les faux Christs et les faux prophètes qui devoient venir après lui: *Plusieurs*, dit-il, *viendront sous mon nom, disant: Je suis le Christ; et ils en séduiront plusieurs.* Il le répète: *Plusieurs faux prophètes s'élèveront, et ils en séduiront plusieurs.* Et il ajoute encore: *Il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes* (1).

III.  
Theudas,  
imposteur  
dont parle  
Joseph.

L'effet suivit bientôt la prédiction. Peu d'années après la mort de Jésus-Christ, un certain *Theudas* (2), du temps de Cuspius Fadus, gouverneur de Judée, voulut se faire passer pour prophète, et séduisit plusieurs Juifs, leur persuadant de quitter leurs biens, et de le suivre jusqu'au Jourdain, promettant de leur faire passer ce fleuve à pied sec, comme avoit fait autrefois Josué; mais il fut pris et tué avec plusieurs de ceux qui l'avoient suivi. Gamaliel, dans les Actes des apôtres (3), parle d'un autre *Theudas*, qui avoit paru peu de temps avant la mort du Sauveur, et qui se donnant pour quelque chose de grand, entraîna avec lui environ quatre cents hommes; mais il

(1) *Matt. xxiv. 5. 11. et 24.* — (2) *Joseph. Ant. l. xx. c. 2.* — (3) *Act. v. 36.*

fut mis à mort, et tous ceux qui l'avoient suivi, furent dissipés.

Deux ans après, un *Egyptien*, juif de religion (1), se rendit à Jérusalem, feignant d'être prophète, et persuada au peuple de cette ville de le suivre sur le mont des Oliviers, les flattant de faire tomber en leur présence les murs de Jérusalem, et de les introduire dans la ville par la brèche. Un autre imposteur entra dans le désert un grand nombre de peuple, à qui il promettoit une délivrance générale de tous leurs maux.

*Judas le Galiléen* (2), que nous croyons auteur de la secte des hérوديens connus du temps de notre Sauveur (3), qui soutenoient que les Juifs, comme enfans d'Abraham, ne devoient point reconnoître d'autre maître ni d'autre Seigneur que Dieu même, ni payer à d'autres les tributs et les charges publiques; ce séducteur avec ses enfans, à qui il inspira ces dangereux sentimens, fut un des premiers et des principaux auteurs de la révolte des Juifs contre les Romains.

Après la fin de la guerre des Romains contre les Juifs (4), un certain *Jonathas*, tisserand de son métier, parut dans la Cyrénaïque, et trompa grand nombre de Juifs par les prestiges dont il fascina leurs yeux. Il les attira dans les déserts de la Libye Pentapolitaine, où Catulle, gouverneur de cette province, les dissipa, et en prit occasion de piller les plus riches Juifs de ce pays-là.

Mais celui qui a plus de rapport à notre sujet, est *Simon le magicien*, qui prétendoit se faire passer pour le Messie et pour la grande vertu de Dieu. Saint Philippe étant venu prêcher à Samarie, y convertit plusieurs personnes (5), et entre autres, Simon qui fut baptisé; celui-ci ne voyoit qu'avec surprise les miracles que faisoit Philippe. Les apôtres saint Pierre et saint Jean étant venus à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux convertis, et pour leur donner le Saint-Esprit, Simon rempli d'admiration en voyant l'effet surnaturel de cette imposition des mains, offrit de l'argent aux apôtres, en leur disant : *Donnez-moi aussi ce pouvoir, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit.* Mais Pierre lui répondit : *Que ton argent périsse avec toi, toi qui as cru que le don de Dieu pût*

IV.  
Imposteur égyptien dont il est parlé dans les Actes des apôtres.

V.  
Judas le Galiléen et ses fils.

VI.  
Jonathas, imposteur dans la Cyrénaïque.

VII.  
Simon le magicien.

(1) Act. XXI. 38. Jos. I. XX. c. 6. — (2) Joseph. Ant. I. XVIII. c. 1. — (3) Matt. XXI. 16. Marc. III. 6. XII. 13. — (4) Joseph. lib. VII. de Bello, c. 31. — (5) Act. VIII. 5. et seqq.

*s'acquérir à prix d'argent : tu n'as point de part, et tu ne peux rien prétendre à ce ministère, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu ; fais donc pénitence, et demande pardon à Dieu de cette méchanceté.* Il répondit : *Priez le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous m'avez dit.*

Saint Luc nous apprend que Simon exerçoit la magie à Samarie, avant que Philippe y fût arrivé ; et que par ses prestiges et ses enchantemens il avoit séduit le peuple de cette ville, de sorte qu'ils le suivoient tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et disoient qu'il étoit *la grande vertu de Dieu*. Depuis que saint Pierre eut rejeté son argent et sa proposition de vendre le don de Dieu, Simon s'appliqua plus que jamais à la magie, et ayant quitté la ville de Samarie, il parcourut diverses provinces, cherchant surtout les endroits où Jésus-Christ n'avoit pas encore été prêché, pour y prévenir les esprits.

Etant à Tyr en Phénicie, il y acheta une femme publique nommée *Sélène* ou *Hélène* ; et la menant partout avec lui, il disoit que c'étoit la belle Hélène, dont l'enlèvement avoit donné occasion à la guerre de Troie. Il vint à Rome du temps de l'empereur Claude vers l'an 41 de Jésus-Christ. Quelques anciens pères (1) ont avancé qu'il y avoit été honoré comme une divinité par les Romains et par le sénat même, qui lui fit, dit-on, ériger une statue dans l'île du Tibre avec cette inscription, *A Simon le Dieu saint*. On forme quelques difficultés sur cette inscription, et plusieurs critiques (2) croient que les anciens se sont mépris, et ont pris une inscription consacrée à *Semo Sancus* divinité païenne, comme ayant été consacrée à Simon le magicien comme saint.

Quoi qu'il en soit de ce fait particulier de la statue, il est certain que saint Pierre étant arrivé à Rome quelque temps après Simon, y ruina tout ce qui y avoit été fait par ce faux Messie, et on dit que par ses prières il le précipita des airs, où il s'étoit élevé par son art magique ; Simon s'étant cassé les jambes en tombant, on le transporta à Brindes, où ne pouvant survivre à sa honte, il se jeta à bas de la maison où il étoit logé, et mourut de douleur. Telle fut la fin, dit-on, de ce faux Messie (3), qui disoit de lui-même : *Je suis*

(1) Justin. Apolog. 2. Irenæ. l. 1. c. 20. Tertul. Euseb. Cyrill. Aug. Thodoret, etc. — (2) Vide Baron. ad an. 44. § 55. M. de Tillem, npte 1. sur Simon le magicien. — (3) Hieronym. in Matt. xxiv.

le Verbe de Dieu, je suis la beauté de Dieu, je suis le Paraclet, je suis le Tout-Puissant, je suis tout ce qui est en Dieu. Il donnoit à son Hélène le nom de première Intelligence, de mère de toutes choses. Il l'appeloit quelquefois *Minerve*, ou *Prunique*, ou *Saint-Esprit*. Simon ne reconnoissoit point Jésus-Christ pour fils de Dieu; il prétendoit lui-même être le Messie; il rejetoit la loi de Moïse, ne croyoit ni le salut, ni la résurrection de la chair, ni la nécessité des bonnes œuvres.

Simon le magicien laissa une secte après lui, qui n'a duré que trop long-temps dans l'Eglise; et plût à Dieu qu'elle n'y fût plus connue que de nom! Je parle de la simonie qui a damné dans tous les siècles tant d'ecclésiastiques et de laïcs.

*Bar-cokébas*, qui parut dans le second siècle de l'Eglise, étoit moins pernicieux dans ses dogmes; mais il attira sur les Juifs une horrible tempête de la part des Romains, qui atterrèrent tellement cette malheureuse nation, qu'elle n'a jamais pu se relever entièrement depuis. *Bar-cokébas* se nommoit, dit-on, originairement *Bar-cozébah* (1), *fil du mensonge*; mais ayant voulu s'ériger en prophète et en Messie, il changea son nom, et prit celui de *Bar-kokébah*, *fil de l'étoile*, par allusion à ce qui est dit dans le livre des Nombres: *Il sortira une étoile de Jacob, et il s'élèvera un sceptre d'Israël* (2); ce que les Juifs et les Chrétiens expliquent du Messie, qui comme une étoile sortira de Jacob, et comme un monarque tout-puissant s'élèvera du milieu d'Israël. D'autres croient néanmoins qu'il tiroit son nom du bourg de *Cokébah* situé au delà du Jourdain vers *Asturoth-Carnaïm*.

Quoi qu'il en soit, cet imposteur soutenu du fameux rabbin Akiba; prétendoit être le vrai Messie; et pour tromper les simples, il mettoit, dit-on, de la paille allumée dans sa bouche, et paroissoit vomir de la flamme. Il séduisit une infinité de personnes, et fit mourir un très-grand nombre de chrétiens, car c'est à eux qu'il en vouloit principalement. Spartien (3) dit que le motif ou le prétexte de sa révolte et de celle des Juifs, étoit qu'on leur défendoit de donner la circoncision à leurs enfans.

L'empereur Adrien envoya contre les rebelles Julien Sévère, qui les ayant attaqués séparément en plusieurs rencontres, les battit, et les affoiblit considérablement, et

(1) בר כוכבה, *Bar-kohéba*, fils de l'étoile. Num. xxiv. 17. — (2) בר כוכבה, *Bar-cozéba*, fils du mensonge. — (3) *Spartian. in Adriano*, c. 14.

VIII.  
Bar-cokébas,  
au second  
siècle de l'E-  
glise.

enfin les contraignit à se renfermer dans la ville de *Bitter*, autrement *Béther* ou *Béthoron*, qui n'étoit qu'à environ quatre milles de Jérusalem vers le nord. Le siège de cette ville fut long et opiniâtre; Bar-cokébas y fut tué. Les Juifs disent qu'étant tombé entre les mains des Romains, ils lui déchirèrent la peau avec des ongles de fer, et le firent mourir dans les plus cruels supplices. Le nombre de Juifs qui furent pris ou vendus pendant et après cette guerre, est presque incroyable. Ceux qu'on ne put vendre dans les foires de la Palestine, furent menés en Egypte, où ils périrent de faim et de misère; cette révolte de Bar-cokébas arriva vers l'an 118 de Jésus-Christ.

Les rabbins (1) racontent cette révolte de Bar-cokébas à leur manière. Ils reconnoissent deux Bar-cokébas, le grand-père et le petit-fils, qui se révoltèrent contre les Romains. Le premier fut élu roi par les Juifs du temps de Domitien. Il mourut en paix à Bitter capitale de son royaume; son fils nommé *Rufus*, lui succéda; après lui régna *Romulus*, autrement nommé *Coziba*, que les Juifs reconnoissent pour Messie. Il persécuta les chrétiens convertis du judaïsme, et en fit tomber un grand nombre dans l'apostasie, les obligeant, disent les thalmudistes, à se circoncire de nouveau.

Tinnius Rufus fut envoyé contre lui, et ensuite Jules Sévère, qui prit la ville de Bitter, et fit mourir le roi et faux Messie Coziba. Ils croient qu'Adrien y vint lui-même, et que Coziba fut mis à mort par les Juifs mêmes, qui reconnurent enfin qu'il n'étoit pas le Messie, parce qu'il ne connoissoit pas à l'odeur, lorsqu'un homme étoit criminel ou non. On dit que le massacre fut si grand à Bitter, qu'il y périt plus de Juifs qu'il n'en étoit sorti de l'Egypte. On trouva sur une seule roche les crânes de trois cents enfans, qu'on y avoit froissés. Ils assurent qu'Adrien détruisit en Palestine jusqu'à quatre cent quatre-vingts synagogues.

Eusèbe et saint Jérôme (2) nous apprennent que cet empereur défendit aux Juifs, sous peine de la vie, d'entrer à Jérusalem, et fit mettre des gardes aux portes pour arrêter ceux d'entre eux, qui s'y présenteroient; ce qui s'observa assez long-temps. On remarque aussi, que pour profaner

(1) Voyez Basnage, Continuat. de l'Hist. des Juifs, t. 2. p. 125. 124. Vide annot. Josephi de Voisin. in 2. part. c. 2. Pugionis fidei. — (2) Eusob. l. IV. c. 6. Hist. eccles. Hieronym. in Isai. vi.

les saints lieux, et empêcher les Chrétiens d'y aller faire leur dévotion, Adrien fit mettre sur le lieu où Jésus-Christ avoit été crucifié, la statue de Vénus, et sur celui de son tombeau, la statue d'Adonis; il changea le nom de Jérusalem en celui d'*Ælia Capitolina*, et fit, dit-on, passer la charrue sur le mont Sion. Ce fut Hélène, mère du grand Constantin, qui purgea les saints lieux de ces idoles.

L'affoiblissement où cette guerre réduisit les Juifs, les retint assez long-temps dans l'humiliation; et on ne remarque pas qu'ils se soient avisés de reconnoître de nouveaux Messies jusqu'au cinquième siècle, c'est-à-dire vers l'an 434, qu'un imposteur nommé *Moïse*, s'éleva en Candie, et persuada à un grand nombre de Juifs qu'il étoit leur ancien législateur descendu du ciel, et incarné de nouveau, pour procurer aux Juifs candiots une glorieuse délivrance, en les faisant passer à travers la mer, pour les ramener sans danger dans la terre promise.

L'historien Socrate (1) dit qu'il y en eut plusieurs qui furent assez fous pour le croire, et pour se jeter dans la mer, dans l'espérance qu'elle s'ouvreroit, comme avoit fait autrefois la mer Rouge sous Moïse. Il y en eut grand nombre de noyés: quelques-uns revinrent au bord à la nage; on'en retira quelques autres comme l'on put. L'imposteur ne parut plus; et on soupçonna que ce pouvoit être un démon qui avoit pris une forme humaine pour séduire les Juifs.

Cette funeste aventure ne rendit pas les Juifs plus sages; toujours entêtés de l'espérance de la venue d'un Messie qui les tireroit de leur humiliation, ils prirent les armes vers l'an 530 sous l'empire de Justinien; et se mirent sous la conduite d'un faux Messie nommé *Julien*, qui promettoit à ses sectateurs de les délivrer, par la voie des armes, de l'oppression des Chrétiens. L'empereur Justinien fit marcher des troupes contre lui; Julien fut pris et exécuté à mort, et son parti fut bientôt dissipé.

L'Espagne pendant plusieurs siècles a nourri quantité de Juifs; au commencement du huitième siècle, c'est-à-dire en 714 (2), un faux Messie nommé *Sérénus*, promit aux Juifs espagnols de les conduire en Palestine, où il devoit établir son empire. Plusieurs crurent au nouveau Messie, quittèrent leur patrie et leurs biens, et se mirent à le suivre.

(1) *Socrat. Hist. oecles. lib. II. cap. 38.* — (2) *Marca, Hist. de Béarn, ann. 714.*

IX.  
Moïse faux  
Messie en  
Candie en  
434.

X.  
Julien faux  
Messie vers  
l'an 530.

XI.  
Sérénus faux  
Messie en Es-  
pagne en 714.

Mais ils s'aperçurent bientôt de sa fourberie , et eurent tout le loisir de se repentir de leur vaine crédulité. En 721 (1) il parut un imposteur syrien , qui trompa les Juifs en se disant le Messie Fils de Dieu.

XII.  
Faux Messie  
en France  
vers l'an  
1137.

Le douzième siècle fut le plus fécond en imposteurs et en faux Messies, que nous connoissons (2). Il peut se faire que l'ancienne tradition qui vouloit que le règne du Messie sur la terre finit au bout de mille ans , ait contribué à faire paroître ce grand nombre de faux Messies , qui se persuadèrent qu'ils pourroient s'accréditer plus aisément après ce nombre de mille ans passés ; comme si celui que jusqu'alors on avoit tenu pour vrai Messie , savoir Jésus-Christ, ne le fût pas véritablement , et qu'il fallût en attendre un nouveau. Quoi qu'il en soit , on convient qu'on ne vit jamais plus de faux Messies que vers le douzième siècle.

Il en parut un en France sous le règne de Louis-le-Jeune. On ignore son nom et celui de sa patrie. On sait seulement qu'il fut pris et mis à mort vers l'an 1137 , et qu'on abattit grand nombre de synagogues en France.

XIII.  
Faux Messie  
en Perse en  
1138.

Il en parut un autre en Perse en 1138. Il rassembla une armée nombreuse , et osa présenter la bataille au roi de Perse. Ce prince intimida les Juifs de ses états , et les contraignit de dénoncer à l'imposeur de quitter les armes. Le faux Messie refusa d'obéir , et dit qu'il ne craignoit rien , que l'on verroit bientôt qu'il n'avoit pas pris les armes témérairement , et que leur succès répondroit de sa mission. Cependant touché par les prières des mères qui mirent à terre en sa présence leurs enfans , il promit de mettre bas les armes , si le roi vouloit lui rembourser les frais de la guerre , et lui permettre de ramener ses troupes en lieu de sûreté. Le roi de Perse accepta ce parti. Mais à peine l'imposteur eut-il désarmé , que le roi obligea les Juifs à lui rendre l'argent qu'il avoit déboursé.

XIV.  
David Al-  
muser, faux  
Messie en  
Moravie.

Il parut un autre faux Christ en Moravie. On dit qu'il avoit le secret de se rendre invisible , et qu'il fascinoit les yeux de ceux qui le suivoient. Il se nommoit *David Almuser*. On le suivit en foule comme un homme miraculeux. Le souverain du pays craignant une révolte générale des Juifs , offrit la vie au prétendu Messie , s'il vouloit se remettre entre ses mains. David se rendit au prince.

Mais dès qu'on se fut assuré de sa personne , on l'en-

(1) Henry, Hist. eccl. tom. 9. l. xli. n. 42. — (2) Basnage, Hist. des Juifs, tom. 3. c. 7.

ferma dans une prison. Les historiens disent qu'il s'échappa par la vertu de son art ; en vain voulut-on le suivre ; on ne put l'atteindre. Il disparoissoit au moment où l'on croyoit mettre la main sur lui. Le roi le poursuivit en personne : il le découvrit pendant quelques momens ; mais il ne put se saisir de lui. Il se lassa de le poursuivre, et somma les Juifs qui étoient alors nombreux en Moravie, de représenter leur chef. Ils le suivirent de si près, qu'enfin ils l'arrêtèrent, et le mirent en prison. Il ne lui servit de rien de vouloir fasciner les yeux de ceux qui le gardoient ; il ne put échapper à la main du bourreau.

Maimonide (1) parle d'un autre faux Messie qui parut en 1157. Il étoit espagnol, né à Cordoue, et étoit appuyé par un docteur du pays, qui fit un livre exprès pour prouver par le mouvement des astres, que la venue du Messie étoit prochaine ; et encore que les *justes et les sages de sa nation* le regardassent comme un fou, le grand nombre écouta et suivit l'imposteur. On ne nous dit pas quelle fut la fin de cette scène ; mais apparemment qu'elle finit par la mort du faux Messie.

Dix ans après, un autre visionnaire annonça que le Messie paroîtroit dans un an. La prédiction se trouva fausse ; et ce fut une nouvelle source de maux contre ce peuple crédule, qui se vit exposé à une nouvelle persécution.

En 1157, un Arabe persuada aux Juifs qu'il étoit envoyé par le Messie pour les amener à lui. *Venez avec moi*, leur disoit-il, *allons tous ensemble au-devant du Messie, car il m'a envoyé pour vous montrer le chemin.* Maimonide (2) reconnoît que cet homme craignoit Dieu, et ne manquoit pas de bonne foi ; mais il manquoit de jugement : et Maimonide étant consulté par ses confrères sur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture, leur conseilla de travailler à guérir cet esprit foible. Son conseil ne fut pas suivi. Le peuple en foule s'attacha à l'Arabe. Le roi du pays l'ayant fait arrêter au bout d'un an, l'imposteur soutint qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre de Dieu, et osa assurer que si on lui coupoit la tête, il ressusciteroit aussitôt. Le roi le fit décapiter ; et comme il ne ressuscita pas, on jugea avec raison qu'il avoit usé d'adresse pour éviter par-là une mort plus rigoureuse. La nation ne fut pas pour cela guérie de sa prévention. Plusieurs s'imaginèrent

XV.  
Faux Messie  
en Espagne  
en 1157.

XIV.  
Imposteur  
en Arabie en  
1157.

(1) *Maimonid. apud Vorstium, p. 293.* — (2) *Maimonid. Ep. apud Judæos in Massilia agentes apud Vorst. p. 292.*

qu'il sortiroit de son tombeau , et ressusciteroit ; et le roi des Arabes se fit payer de grosses sommes par ceux qui avoient eu la foiblesse de croire ce charlatan.

XVII.  
Lépreux faux  
Messie.

Peu de temps après , un lépreux ayant été guéri miraculeusement , comme il l'assuroit , dans une nuit ; ce miracle opéré en sa personne , lui fit croire qu'il étoit le Messie . trompé apparemment par ce passage : *Nous l'avons pris pour un lépreux* (1) ; ce qu'on entend du Messie. Il publia son aventure et son idée aux Juifs d'au delà de l'Euphrate , et leur persuada qu'il étoit en effet le Messie. Plusieurs le crurent , et s'attroupèrent autour de lui. Les sages de la nation lui parlèrent , et le détrompèrent (2) ; il renonça à sa ridicule imagination. Mais les ennemis des Juifs profitant de l'occasion , les persécutèrent , et en contraignirent dix mille à renoncer au judaïsme.

XVIII.  
David Elroï  
ou El-David,  
faux Messie  
en 1160.

On parle encore de quelques autres imposteurs qui se donnèrent pour Messies dans le même siècle ; mais le plus fameux de ceux qui parurent en ce temps-là , fut *David Elroï* ou *El-David*. Il vivoit vers l'an 1160 , et étoit né dans la ville d'Amuria , où l'on comptoit jusqu'à mille familles de Juifs , qui payoient tribut au roi de Perse. El-David s'attacha d'abord au prince de la captivité , ou au chef de la synagogue de Bagdad , qui passoit pour très-savant dans l'étude du Thalmud , et même dans la connoissance de la magie. El-David s'appliqua particulièrement à cette dernière science , et y fit des progrès si considérables , qu'il s'attira la confiance des Juifs ; et les ayant conduits sur la montagne d'Haphthan , il les porta à prendre les armes , et fit en leur présence certaines opérations magiques qu'ils prirent pour des miracles. Il se mit à la tête de ses troupes , et fit quelques conquêtes.

Le roi de Perse en craignant les suites , ordonna à El-David de se rendre à sa cour , avec promesse , s'il pouvoit prouver qu'il étoit le Messie , de le reconnoître et de se soumettre à lui. El-David eut la témérité de se présenter devant le roi , et soutint qu'il étoit le Messie. Pour l'éprouver , on le mit en prison. Il en sortit par ses enchantemens : le roi fit courir après lui. Ceux qui furent envoyés , déclarèrent à leur retour qu'ils avoient entendu sa voix , sans pouvoir l'arrêter. Le roi soupçonnant que ses gens pouvoient s'être laissé corrompre , marcha à la tête de ses troupes

(1) *Isai.* LIII. 4. — (2) *Maimonid. epist. de austr. regimine* , p. 295.

jusque sur le bord du fleuve Gosan. Là il entendit la voix d'El-David qui crioit, *O fous !* mais il ne fut alors aperçu de personne ; un moment après on le vit qui avec son manteau séparoit les eaux du fleuve, et le passoit à pied sec. Ce spectacle ébranla le prince ; il eut peur que cet homme ne fût le Messie ; mais ses officiers le rassurèrent, en lui persuadant que ce n'étoient là que des prestiges. L'armée passa le fleuve, mais l'imposteur s'échappa.

Le roi de Perse écrivit aussitôt aux principaux Juifs qui étoient dans son royaume, leur ordonnant de lui livrer El-David, sous peine d'être massacrés sans quartier. Zachée, chef de la captivité, écrivit à El-David, le priant de se livrer pour sauver sa nation. Il se moqua de cette prière et continua ses hostilités et ses désordres, jusqu'à ce que son beau-père tenté par dix mille écus d'or que Zaid-Alladin lui promit, invita son gendre à souper, l'enivra, lui coupa la tête, et l'envoya au roi de Perse. Ce prince ne se contenta pas de ce sacrifice ; il demanda qu'on lui livrât tous ceux qui avoient suivi El-David ; et sur le refus qu'on en fit, il fit égorger un grand nombre de Juifs (1).

Il y a quelque apparence que le bruit des conquêtes de ce fameux El-David avoit passé jusqu'à Cologne, puisqu'un historien allemand raconte qu'un conquérant juif natif de Perse, devoit venir à Cologne avec ses troupes, pour y arrêter trois magiciens de sa nation, qui y étoient (2). C'est sans doute une fable mal assortie forgée sur l'histoire d'El-David.

Un autre imposteur parut en Espagne en 1258. Il se nommoit *Zacharie*, et se vantoit d'avoir découvert la vraie manière de prononcer le nom ineffable de Dieu (3) ; car on sait que les Juifs ne le prononcent pas, et en ignorent même la vraie prononciation. Mais ils prétendent que qui la sauroit, feroit par la vertu de ce nom des miracles surprenans. Zacharie promettoit donc de faire bientôt connoître le Messie, si l'on vouloit apprendre et bien retenir une prophétie, dans laquelle étoit renfermée l'explication du nom ineffable. Plusieurs Juifs se laissèrent surprendre par ses promesses. Il s'associa un autre imposteur, qui se mêloit comme lui de prédire l'avenir. Les Juifs, après s'être préparés par des jeûnes et des aumônes, allèrent à la

XIX.  
Zacharie,  
faux Messie  
en Espagne  
en 1258.

(1) *Salomon Ben-virga, hist. Jud. p. 162.* — (2) *An. 1222. apud Vorst. hist. Germ. t. 1. p. 89.* — (3) *Jehova, יהוה*, que les Juifs prononcent *Adonai* ou *Elohim*.

synagogue avec des habits blancs pour attendre la manifestation du Messie, qui devoit paroître en un certain jour ; le Messie ne parut point ; mais les Juifs virent sur leurs habits blancs des croix imprimées, de même que sur tout le linge qu'ils avoient à leur maison. Ce prodige devoit les convertir au christianisme ; mais il demeurèrent endurcis.

Nous parlerons ailleurs (1) du prétendu *Juif errant*, qui depuis la passion de Jésus-Christ, parcourt tout le monde sans s'arrêter nulle part. Le premier auteur qui en ait parlé, est Matthieu Pâris, historien d'Angleterre, en l'an 1229.

XX.  
Conférences  
tenues contre  
les Juifs au  
sujet du Mes-  
sie sous Be-  
noît XII.

Le pape ou l'antipape Benoît XII ou XIII, au quinzième siècle (2), résolut d'amener les Juifs à la croyance de l'Eglise, et à reconnoître Jésus-Christ pour le Messie. Jérôme de Sainte-Foi son médecin, qui avoit été juif, lui en inspira la volonté, l'assurant qu'il étoit en état de les convaincre par des passages du Thalmud, que Jésus-Christ étoit le vrai Messie ; on indiqua une conférence en présence du pape ; les principaux Juifs du royaume d'Aragon y furent invités. Dom Vidal fameux juif fut choisi pour tenant dans la dispute contre Jérôme de Sainte-Foi, qui s'étoit engagé de convaincre les Juifs que Jésus-Christ avoit parfaitement rempli les vingt-quatre caractères qu'ils attribuent au Messie.

Il prétendit prouver sa thèse par un passage d'Elie, qui dit qu'il y aura *deux mille ans sous la nature, deux mille ans sous la loi, et deux mille ans sous le Messie*. Il y eut difficulté sur l'auteur de cette prophétie, que les Juifs prétendirent n'avoir jamais été proférée par le prophète Elie, mais par un simple docteur nommé Elie, d'une autorité bien inférieure à celle du prophète. Il y eut aussi contestation sur le nombre des quatre mille ans à la fin desquels on fixe la venue du Messie. Les parties n'ayant pu s'accorder sur les dates de leur chronologie, on ne put rien conclure.

Jérôme de Sainte-Foi voulut ensuite prouver que le Messie devoit naître d'une vierge, parce que dans la prophétie qui annonce la naissance du Messie (3), il y a au milieu du mot *Almah*, qui signifie *une vierge*, un Mem fermé (◻). Il ajouta ces paroles d'Ezéchiel : *La porte*

(1) Voyez la *Dissertation sur le Juif errant*, à la tête du livre des Actes des apôtres, tom. XXI. — (2) Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, t. 3. ch. 16. — (3) *Isai. vii. 14. עלמה, Alma.*

orientale du temple demeurera fermée, et ne s'ouvrira point, parce que le Seigneur est entré par elle (1). Les rabbins se trouvèrent assez embarrassés, parce qu'on les prenoit par les écrits mêmes de leurs docteurs : ils répondirent qu'à la vérité le terme marqué pour la venue du Messie étoit passé, mais qu'il étoit différé à cause de leurs péchés ; qu'il leur étoit bien permis de répondre quelque chose d'absurde sur le Messie, puisque les Chrétiens mêmes disoient bien de pareilles absurdités. Enfin ils publièrent qu'ils étoient sortis de cette conférence à leur honneur. Mais il est certain que Jérôme de Sainte-Foi ayant présenté au pape Benoit un écrit contenant plusieurs erreurs qui se trouvoient dans le Thalmud, les Juifs à qui cet écrit fut communiqué, ne purent en disconvenir, et on dit qu'il se convertit quatre ou cinq mille Juifs.

Joseph Albo, juif célèbre de ce temps-là, craignant la désertion des synagogues, publia alors ses *Articles de foi*, où il ne crut pas à propos de mettre l'article du Messie, n'en jugeant pas la croyance nécessaire au salut; il censura même, sans le nommer, Maïmonide, qui en avoit fait un article de foi. Cela prouve que les Juifs étoient très-peu assurés sur les articles fondamentaux de la religion : ainsi on ne doit pas s'étonner s'ils ont été si souvent la dupe des faux Messies et des autres imposteurs.

Un Juif nommé Abraham, prince de sa nation (2), avoit prédit que quand Saturne et Jupiter, qui avoient fait naître Moïse, se rencontreroient dans le même signe, on verroit aussi naître le Messie. Cette conjonction se fit deux fois dans le quinzième siècle; cependant on ne vit paroitre aucun Messie, ni vrai ni faux; et les Juifs, après avoir essuyé un grand nombre de disgrâces, furent enfin chassés d'Espagne : on compte qu'il en sortit plus de huit cent mille en 1492, sans compter ceux qui feignirent de se convertir au christianisme, et qui demeurèrent en Espagne, toujours juifs dans le cœur, quoique faisant profession du christianisme à l'extérieur.

Au commencement du seizième siècle, les Juifs de Médie et de Perse éblouis par la valeur et le succès prompt et rapide des conquêtes d'Ismaël sopher de Perse, qui se disoit descendu d'Ali gendre de Mahomet, et par conséquent zélé musulman, s'imaginèrent qu'il pourroit être le Mes-

XXI.

Vaines promesses de la venue du Messie.

XXII.

Ismaël, sopher de Perse, pris pour le Messie.

(1) *Ezech.* XLIV. 1. 2. — (2) *Pic. de la Mirand. in Astrol. l. v. c. 12. p. 386.*

sie. Ils lui offrirent leurs hommages en cette qualité : mais il méprisa leurs honneurs , et les traita comme ses sujets les plus abjects ; il mourut en 1525 , et eut pour successeur son fils Thahamasb , qui fut empoisonné par sa femme pour faire régner son fils en la place de son mari. Ce fils fut tué par les ordres de sa propre sœur , qui mit sur le trône Ismaël II , son autre frère , qui la tua elle-même quelque temps après ; ses sujets ne pouvant le souffrir , l'empoisonnèrent , et mirent en sa place un troisième fils de Thahamasb , qui étoit aveugle , de qui sortit le fameux *Schak-Abbas* , qui persécuta les Juifs à l'occasion que je vais dire.

XXIII.  
Schak-Abbas  
maltraite les  
Juifs.

On trouva , dit-on , dans l'Alcoran (1) , que les Juifs devoient embrasser le mahométisme six cents ans après sa publication , sous peine d'être entièrement exterminés. Schak-Abbas , qui n'aimoit pas les Juifs , fit venir les sages d'entre eux , et leur demanda pourquoi ils ne reconnoissoient pas Jésus pour le Messie , et pourquoi les sacrifices et les autres cérémonies légales étoient abolies parmi eux. Ils répondirent qu'ils attendoient un Messie , mais qu'il ne pouvoient recevoir Jésus , que leurs pères avoient crucifié. Abbas leur dit : Pourquoi ne croyez-vous pas à ce Christ , puisque j'y crois moi-même , et que Mahomet lui rend témoignage ? Ils répliquèrent : Les Chrétiens sont tous idolâtres , puisqu'ils adorent un homme maudit et pendu au bois. Eh bien ! reprit le sôphi , ne croyez pas au Messie des Chrétiens , j'y consens ; mais que pensez-vous de Mahomet ? Ils consultèrent entre eux , et déclarèrent que Moïse étoit le seul législateur qu'il falloit suivre ; mais qu'ils ne rejetoient pas absolument Mahomet , puisqu'il étoit descendu d'Abraham par Ismaël.

Abbas , qui s'aperçut de leurs tergiversations , leur dit : Puisque vous attendez le Messie , fixez le temps de sa venue ; j'aurai patience jusqu'à l'accomplissement de ce terme. Ils consultèrent ensemble , et répondirent qu'il paroîtroit dans soixante-dix ans , espérant que dans ce terme le sôphi mourroit , et que l'état des affaires changeroit de face. Le sôphi fit enregistrer cette promesse , et promit , si le Messie paroissoit dans ce temps , de se faire juif avec tous les siens et ses descendans ; si au contraire le Messie ne venoit point , les Juifs s'engagèrent de se faire mahom-

(1) Je ne lis pas ceci dans l'Alcoran , mais on pouvoit le savoir par la tradition. Voyez BARRAGE , Hist. des Juifs , t. 3. c. 17.

métans. L'accord fut signé de part et d'autre ; et en attendant la venue du Messie , les Juifs furent taxés à deux millions d'or :

La chose demeura dans l'oubli pendant les longues guerres des Perses avec les Turcs ; vers l'an 1642, Abbas II, régna plus tranquillement sur les Perses : ce prince ayant trouvé dans les registres du palais l'acte dont nous venons de parler , consulta les grands de son royaume sur ce qu'il y avoit à faire. Son conseil fut d'avis qu'il falloit sans délai détruire cette odieuse nation , qui étoit remplie de fourbes et d'imposteurs , qui n'étoient occupés qu'à l'oppression du genre humain. Le faux Messie Sabbathai-Tzévi, dont nous parlerons ci-après , et qui faisoit alors grand bruit dans le monde , contribua beaucoup à faire prendre cette violente résolution.

L'ordre fut donc donné cent quinze ans après la mort de Schak-Abbas I<sup>er</sup> , de faire main basse sur tous les Juifs du royaume de Perse. Le massacre commença en 1663 à Is-pahan capitale des états , et continua jusqu'en 1666 , dans toutes les provinces où il se trouva des Juifs. Les Perses n'en épargnèrent aucun , en sorte qu'il n'en resta point dans les provinces de Séira, de Gholan , de Humadan , d'As-dan et de Tauris ; seulement il y en eut quelques-uns qui s'échappèrent en se sauvant dans les terres du Turc , ou dans les Indes , ou en abjurant le judaïsme. Je sais qu'on peut former bien des difficultés sur cette histoire. Je ne la garantis pas : on peut voir M. Basnage, Continuation de l'Histoire des Juifs, tom. 3, chap. xvii.

Un nommé *Jacques Ziegler* qui mourut en 1559, annonçoit en Allemagne la venue du Messie. Il soutenoit que le Christ étoit né depuis quatorze ans ; qu'il l'avoit vu à Strasbourg. Il gardoit une épée et un sceptre qu'il lui destinoit , et qu'il devoit lui mettre en main , pour s'en servir quand il seroit en âge de combattre : alors il devoit détruire l'Antechrist et l'empire du Turc , étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre , et assembler à Constance un concile universel , où toutes les difficultés concernant la religion , seroient terminées. Ce Messie prétendu ne parut point , et l'imposture fut manifestée.

Tant de séductions et de mauvais succès n'ont encore pu guérir les Juifs de leur entêtement sur le Messie qu'ils attendent. Le plus fameux et le plus récent de ces imposteurs , qui nous soit connu , est *Sabbathai-Tzévi*. L'année

XXIV.

Jacques Ziegler annon-  
ce la venue  
d'un faux  
Messie vers  
l'an 1550.

XXV.

Sabbathai-  
Tzévi, faux  
Messie en  
1666.

1606 (1) devoit , selon les prédictions de plusieurs auteurs chrétiens , surtout de ceux qui se mêlent d'expliquer l'Apocalypse , être une année de miracles et d'étranges révolutions. Elle devoit en particulier être une année de bénédictions pour les Juifs , dont elle promettoit , ou la conversion à la foi chrétienne , ou le rétablissement dans la Palestine. Quelque peu raisonnable que fût une semblable opinion , elle ne laissa pas de trouver des partisans ; et elle fut particulièrement suivie dans les lieux où la religion protestante domine. Des fanatiques et des enthousiastes , qui ne parloient que d'une cinquième monarchie , de la destruction de l'Antechrist , et de la grandeur prochaine du peuple d'Israël , en furent si infatués , que selon les apparences , leur entêtement donna lieu au mouvement des Juifs ; car cette nation rusée voyant que l'opinion de tant de visionnaires lui étoit tout-à-fait favorable , crut qu'il étoit temps de remuer , et qu'il n'y avoit qu'à accommoder le soulèvement au temps marqué par les prophètes modernes. Ce fut là l'origine de tant de bruits étranges qui coururent en beaucoup de lieux. D'un côté l'on parloit de la marche d'un nombre prodigieux de gens , qui venoient , disoit-on , des parties les moins connues et les plus éloignées de l'Arabie , et que l'on supposoit être des dix tribus et demie d'Israël , qui avoient été perdues depuis tant de siècles. En Angleterre , le bruit courut que l'on avoit vu aborder sur les côtes les plus septentrionales de l'Ecosse , un vaisseau , dont les voiles et les cordages étoient de soie , où l'équipage ne parloit qu'hébreu , et où on lisoit ces mots sur les pavillons , LES DOUZE TRIBUS D'ISRAEL. Ces bruits , qui sembloient approcher si fort des anciennes prophéties , firent croire aux esprits simples , qu'il y auroit en peu de temps des révolutions surprenantes pour le rétablissement des Juifs.

Il y avoit plusieurs milliers de personnes entêtées de la même opinion , lorsque *Sabbathai-Tzévi* parut pour la première fois. L'origine de *Sabbathai-Tzévi* n'est pas trop illustre ; il étoit fils d'un Smyrnois goutteux et infirme , qui n'avoit point d'autre profession que celle de courtier d'un marchand anglais de la ville : il s'appeloit *Mordochai-Tzévi*. Mais *Sabbathai-Tzévi* son fils s'étant adonné à l'étude , fit des progrès considérables dans l'hébreu et dans l'arabe ,

(1) Voyez Ricaut , Hist. de l'empire ottoman , sous Mahomet IV , an. 1666.

et principalement dans la théologie et dans la métaphysique. Il étoit si bon logicien, que quelque nouvelle doctrine qu'il avançât, il la faisoit embrasser à un grand nombre de ses frères. Mais ce succès lui attira une disgrâce; et le nombre de ses sectateurs commença de faire ombrage. Il excita un jour quelque tumulte dans la synagogue; et les *cokhams* ou docteurs de la loi en prirent occasion de le bannir de leur corps et de la ville.

Pendant son exil, il fit un voyage à Salonique, où il épousa une très-belle femme. Mais soit qu'il ignorât l'art de la gouverner, ou que, comme on l'a prétendu, il fût incapable de la satisfaire, ou enfin qu'elle n'eût pas le bonheur de trouver grace devant ses yeux, le divorce les sépara. Il en épousa une autre qui étoit encore plus belle que la première; mais la division s'étant mise entre eux pour les mêmes raisons qui l'avoient causée entre lui et sa première femme, il obtint de nouveau le divorce. Il ne se vit pas plus tôt libre des embarras du mariage, que sa légèreté le porta à voyager: il passa d'abord en Morée, de là à Tripoli de Syrie, ensuite à Gaza, et enfin à Jérusalem. Chemin faisant, il enleva une dame de Livourne, dont il fit sa troisième femme. Elle étoit apparemment fille de quelque Polonais ou de quelque Allemand, car son origine et le pays de sa naissance n'ont pas été fort connus. Sitôt qu'il fut à Jérusalem, il commença de réformer la loi, et entre autres choses il abolit le jeûne de *Tamuz* qui s'observe au mois de juin.

Il trouva dans la même ville un Juif nommé *Nathan*, qui étoit un instrument très-propre à avancer ses desseins: il les lui communiqua, et l'instruisit de sa condition, de sa manière de vivre, et de l'envie qu'il avoit de se faire passer pour le Messie, que les Juifs attendoient depuis si long-temps, et avec tant d'ardeur. Ce dessein plut extrêmement à *Nathan*, dont le génie étoit assez conforme à celui de l'imposteur: ils résolurent donc d'agir de concert; et se souvenant que les anciennes prédictions marquoient qu'Elie devoit précéder le Messie, comme en effet saint Jean-Baptiste a précédé notre Sauveur, *Nathan* crut que ce rôle seroit très-propre pour lui. C'est pourquoi *Sabbathai* ne se fut pas plus tôt déclaré pour le Messie, que *Nathan* prit la qualité de son précurseur, et défendit les jeûnes à tous les Juifs de Jérusalem, leur déclarant que la venue du libérateur devoit bannir la tristesse du milieu d'eux,

XXVI.

*Nathan*, imposteur, précurseur du faux Messie *Sabbathai-Tzévi*.

et que dans leurs tabernacles on ne devoit entendre que des cris de réjouissance et de triomphe. Il écrivit à toutes les synagogues , pour les engager dans ces sentimens.

La plupart des Juifs paroissant persuadés de la réalité d'une chose qu'ils souhaitoient avec tant de passion , Nathan crut qu'il devoit commencer son ministère sur ce fondement ; il eut la hardiesse de prophétiser que dans un an , à compter d'un jour qu'il détermina , on verroit le Messie paroître devant le grand-seigneur , le priver de sa couronne et le mener en triomphe et chargé de chaînes. Pendant ce temps-là Sabbathai étoit à Gaza , où il prêchoit la repentance aux Juifs , et les exhortoit à obéir à ses préceptes , et à embrasser sa doctrine , les assurant que dans sa personne ils trouveroient celle de leur Messie. Les Juifs des environs de Gaza , charmés d'une nouveauté si conforme à leur humeur , abandonnèrent toutes leurs occupations , pour se livrer entièrement à la prière , et aux actes de piété et de charité ; ce que l'on ne manqua pas de faire savoir à tous les frères qui étoient dans les pays éloignés. Mais le bruit de la venue du Messie s'étoit déjà répandu partout , et avoit été reçu des Juifs avec une satisfaction inconcevable. Des lettres adressées à Gaza et à Jérusalem donnoient avis de la joie universelle des frères , qui par les mêmes lettres se félicitoient les uns les autres , de ce que le temps de leur délivrance étoit enfin venu , et de ce que l'apparition du Messie alloit rompre leurs chaînes. À cela ils ajoutoient plusieurs autres prophéties qui regardoient l'empire que le Messie devoit avoir sur tout le monde : ils marquoient que neuf mois après il disparaîtroit ; que pendant ce temps les Juifs seroient persécutés , et que plusieurs d'entre eux souffriroient le martyre ; mais que ce terme expiré , le Messie reviendrait monté sur un lion céleste , dont la bride seroit de serpens à sept têtes ; qu'il seroit accompagné de ses frères les Juifs , qui habitoient de l'autre côté de la rivière Sabbathan ; qu'il seroit reconnu pour le seul monarque de l'univers ; qu'alors on verroit descendre du ciel le temple saint tout bâti , tout orné et tout embelli ; et que dans ce temple ils offriroient des sacrifices éternels.

Par ce que nous venons de dire ; le lecteur pourra connoître quel étrange préjugé ces bruits vains et ridicules avoient formé dans l'esprit de ce peuple toujours crédule

sur cet article. En effet ce peuple étoit si fort entêté d'une grandeur et d'un royaume chimérique, qu'il abandonnoit le soin de ses affaires pour se livrer entièrement à la contemplation d'une félicité imaginaire, dont il préféroit l'illusion à la solidité de ses autres intérêts.

Sabbathai-Tzevi voyant le succès de son entreprise, résolut de s'avancer vers le lieu de sa naissance, pour passer de là à Constantinople, qui, comme la capitale de l'empire, devoit être le théâtre de ses plus glorieuses actions, et le lieu où devoit s'accomplir le plus grand ouvrage de sa prédication. Nathan ne jugea pas à propos de demeurer long-temps à Jérusalem après lui; il prit la route de Damas, où il s'arrêta quelque temps, pour mieux établir sa nouvelle doctrine. Cependant il écrivit à Sabbathai, le traitant comme Messie, de *seigneur des seigneurs*, de *roi des rois*, et lui annonçant son arrivée à Damas, selon ses ordres, et la résolution qu'il avoit prise de passer dans peu à Scanderonne. Il écrivit aussi aux Juifs d'Alep et des environs, pour leur annoncer la venue du prétendu Messie, leur ordonnant de choisir un homme de chaque tribu pour venir le reconnoître.

Les Juifs dans toute la Turquie étoient si fort persuadés que le temps de leur délivrance étoit proche, qu'abandonnant leur commerce, ils s'adonnoient tout entiers aux œuvres de pénitence et de religion. Vers ce temps-là Sabbathai arriva à Smyrne, où il fut assez mal reçu par les sages de sa nation; mais il eut l'adresse de gagner le peuple qui déposa le chef de leurs sages, et rendit à Sabbathai les plus grands honneurs: alors l'imposteur se déclara, et écrivit à toute la nation des Juifs une lettre où il se qualifioit, *le fils unique et premier-né de Dieu, le Messie et sauveur d'Israël*, etc. Ceux qui lui avoient été les plus opposés, entre autres un nommé Pennia, revinrent à lui, et le reconnurent pour Messie. Plus de quatre cents personnes prétendirent être inspirées, eurent des extases et des révélations, et prophétisèrent que Sabbathai étoit le vrai Messie; les enfans mêmes furent pendant quelque temps possédés du diable, et l'on entendit des voix résonner du fond de leurs entrailles. Les Juifs long-temps après reconnurent enfin que tout cela n'étoit qu'illusion du démon.

Après s'être ainsi assuré de l'esprit des Juifs de Smyrne, l'imposteur s'embarqua au mois de janvier 1666, et se

rendit à Constantinople, où sa réputation l'avoit précédé, et où s'étoient rendus une infinité de Juifs de toutes parts ; ils y préparoient une magnifique entrée à Sabbathai. Les vents contraires l'ayant empêché d'aborder, le grand vizir l'envoya prendre dans deux chaloupes, le fit amener prisonnier à la Porte, et le fit jeter dans le cachot le plus noir et le plus sale de la ville. Cet état d'humiliation ne diminua rien du respect que les Juifs avoient pour lui : il ne fit qu'augmenter leur confiance ; ils le visitèrent dans sa prison avec les mêmes cérémonies que s'ils avoient abordé le Messie. Au bout de deux mois, le vizir étant obligé de partir pour Candie, fit transporter son prisonnier au château d'Abydos une des Dardanelles ; les Juifs y accoururent de toutes parts, même des pays étrangers, de Pologne, d'Allemagne, de Livourne, d'Amsterdam, de Venise, et des autres lieux où il y a des Juifs. Dans cette prison, Sabbathai dressa une formule de prières ou de lithurgie pour célébrer le jour de sa naissance, et déclara que ceux qui iroient prier sur le tombeau de sa mère, gagneroient les mêmes indulgences que ceux qui feroient le voyage de Jérusalem. Il ne restoit, pour achever la scène, que l'apparition d'Elie précurseur du Messie. Il y eut des Juifs à Constantinople assez fous pour dire qu'ils l'avoient vu, et le peuple fut assez simple pour le croire.

XXVII.  
Néhémie,  
second faux  
Messie.

En ce temps-là un nommé *Néhémie*, juif polonais, prétendit être aussi le Messie : et comme les Juifs en attendent deux, l'un de la tribu d'Ephraïm et l'autre de la tribu de Juda, Néhémie se contenta de la qualité de second Messie, humble, souffrant, affligé et persécuté, et donna à Sabbathai la qualité de Messie de Juda, glorieux, puissant, victorieux, etc. Mais ce dernier ne voulut pas reconnoître Néhémie, craignant apparemment qu'il ne le supplantât, et eut assez de crédit sur l'esprit du peuple pour le faire déclarer schismatique et ennemi du Messie. Pour s'en venger, Néhémie appuyé de quelques-uns de sa nation, qui ne donnoient pas dans les illusions du peuple, informa le lieutenant du vizir de tout ce qui se passoit ; que Sabbathai étoit un imposteur qui séduisoit les peuples, et les détournoit de leur commerce, et qu'il le prioit d'en donner avis à sa hauteesse.

Le sultan déjà informé d'ailleurs de l'extravagance des Juifs, se fit amener Sabbathai à Andrinople, où il étoit. Il lui fit plusieurs questions en turc auxquelles l'imposteur ne put

répondre , ne sachant pas bien la langue turque : il demanda pour interprète un médecin juif , qui s'étoit fait turc : ensuite le sultan lui dit qu'il le reconnoitroit pour le Messie , s'il faisoit à son choix un miracle en sa présence ; ce miracle étoit de s'exposer nu aux traits des plus habiles tireurs d'arcs de sa cour. A cette proposition Sabbathai répondit qu'il n'étoit qu'un simple sage et un juif ordinaire , sans aucun pouvoir surnaturel. Le sultan ne se contenta pas encore de cet aveu , et lui ordonna , s'il vouloit sauver sa vie , de se faire turc. Il le fit sans délibérer , et témoigna qu'il le faisoit même avec plaisir en présence de sa hauteesse.

La chute et l'apostasie de cet imposteur ne convertirent pas les Juifs , et ne les firent pas revenir de leur erreur. Ils inventèrent et publièrent mille fables sur son sujet , soutenant qu'il s'étoit rendu invisible ; que ce n'étoit pas lui qui avoit pris la forme et l'habit d'un Turc , mais que c'étoit son ange ou son esprit ; qu'on le reverroit bientôt à Smyrne pour la consolation et l'instruction de ses disciples.

Sur ces entrefaites , le vendredi troisième de mars 1667 , Nathan , fidèle disciple de Sabbathai , arriva aux environs de Smyrne vers le soir. Le dimanche suivant il fut visité par les principaux de la ville qui eurent beaucoup de peine à lui parler ; ils lui présentèrent une lettre des Juifs d'Italie ; mais il ne voulut pas la recevoir ; et les Juifs de Constantinople ayant appris qu'il vouloit venir dans cette ville , écrivirent à ceux de Smyrne , pour l'en empêcher , dans la crainte qu'il ne renouvelât les troubles que Sabbathai y avoit excités , et qui commençoient à s'apaiser. Depuis ce temps , Sabbathai faisoit publiquement profession de la religion mahométane , et pervertit plusieurs de ses frères qui se firent de même turcs en présence du sultan. Comme on ne se défioit plus de lui , on lui permettoit de voir les Juifs tant qu'il jugeoit à propos ; il donnoit la circoncision à leurs enfans au huitième jour , et continuoit à leur prêcher qu'il étoit le Messie. Il y réussit si bien que plusieurs en demeurèrent persuadés ; mais ils n'osoient se déclarer , de peur d'attirer sur eux l'excommunication de la part des Juifs , et la persécution de la part des Turcs.

Cela n'empêcha pas qu'au mois de janvier 1672 , on ne vît paroître à Smyrne un nouvel imposteur , qui prétendoit être le Messie : on ignoroit son origine ; mais on publioit

XXVIII.  
Nouveau Messie à Smyrne en 1672.

qu'il étoit de la Morée. Comme on n'étoit pas encore revenu de l'entêtement que l'on avoit en faveur de Sabbathai, et que les plus sages des Juifs, de même que le gouverneur de la part des Turcs, étoient attentifs à empêcher les nouveautés, ce nouveau Messie ne fit pas beaucoup de sectateurs. Les principaux des Juifs, pour s'en défaire, l'accusèrent d'adultère, et obtinrent, à force d'argent, qu'il fût mis en prison; l'accusation étoit fausse, et il trouva moyen de se justifier: mais l'argent et le pouvoir de la synagogue l'emportèrent; il demeura en prison. Pour Sabbathai, il mourut l'an 1676.

XXIX.  
Roi des druses faux Messie.

Les druses du mont Liban se vantent de descendre des anciens druides des Gaules. D'autres croient qu'ils ont reçu leurs lois d'un roi qui parut en Egypte quatre cents ans après Mahomet vers l'an 1025, et qu'ils font descendre de la lignée d'Ali calife et auteur de la secte des Persans. Ils croient que ce roi n'est point mort; mais qu'après un long règne il se retira dans une grotte souterraine, d'où il doit sortir un jour, et reparoitre sur la terre comme un Messie. Un médecin nommé Naastabal-Gilda, présenta au roi Louis XIV (1), en 1700, trois manuscrits arabes contenant la religion et les lois des druses: ces volumes furent déposés à la Bibliothèque du roi.

XXX.  
Faux Messie à Babylone.

En 1707, on publia en France une prétendue lettre du grand maître de Malte, dans laquelle il assuroit que ses ambassadeurs à Babylone lui avoient écrit qu'à Ajestoli, village de ce pays-là, étoit né l'Antechrist. On ignoroit qui étoit son père, mais on connoissoit sa mère, qui étoit une très-belle femme. Cet homme étoit, disoit-on, plus noir que blanc; il avoit le cou noir, la tête pointue, le front ridé, les yeux brillans, les oreilles fort grandes, la bouche de travers, les dents aiguës et le nez enfoncé; on ajoutoit qu'il avoit mangé et parlé huit jours après sa naissance. Lorsqu'il vint au monde, on trouva une statue avec cette inscription: *Enfin voici le jour de sa naissance*. On vit dans le ciel des figures épouvantables, et une éclipse en plein midi, un dragon portant dans sa gueule une lance de feu, deux griffons déchirant un vieillard, un aigle portant un enfant sous ses ailes: les rivières se débordèrent, et la maison où il étoit né parut tout en feu, et disparut en même temps. Cet enfant avoit, disoit-on, ressuscité

(1) Larrey, Hist. de Louis XIV. tom. 7. p. 400.

des morts, et avoit déclaré aux ambassadeurs de Malte, que ces signes qu'on avoit vus dans le ciel, étoient des présages des maux et des tourmens éternels qui devoient accabler ceux qui ne croiroient pas en lui. Les savans de Babylone et le peuple croyoient en lui, et l'on mettoit à mort ceux qui refusoient d'y croire. On avoit entendu le jour de sa naissance à la distance de trois cents lieues à la ronde, les chœurs des anges qui chantoient : *Préparez-vous ; c'est le fils qui vous a été promis*. Telle étoit la prétendue lettre écrite au grand maître; mais elle ne fit impression sur aucun esprit raisonnable.

Enfin le dernier comme le plus dangereux des faux Messies, est sans difficulté l'*Antechrist*, qui doit paroître avant la fin du monde, et qui doit précéder le second avènement de Jésus-Christ. Le nom d'*Antechrist* signifie celui qui est opposé au Christ, au Messie; et dans ce sens tous les persécuteurs et les méchans sont des Antechrists. Aussi l'apôtre saint Jean, dans sa première épître (1), dit que de son temps il y en avoit plusieurs dans le monde : *Mes enfans, disoit-il, il est la dernière heure ; et comme vous sachez que l'Antechrist doit venir, il y a aussi dès à présent plusieurs Antechrists, ce qui nous fait juger qu'il est la dernière heure*.

Notre Sauveur, dans l'Évangile (2), nous annonce qu'avant son second avènement on verra sur la terre de faux Christs et de faux prophètes, qui feront des signes et des prodiges capables d'induire en erreur, s'il étoit possible, les élus mêmes.

Saint Paul, dans son épître aux Thessaloniens (3), dit que *cet homme de péché, cet enfant de perdition, cet ennemi de Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, et de ce qui est adoré, et qu'il s'assiéra dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu, et affectant des honneurs qui ne sont dus qu'au Très-Haut... Que le Seigneur Jésus le détruira par le souffle de sa bouche, et le perdra par l'éclat de sa présence, cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, et de toutes les illusions qui peuvent porter les hommes à l'iniquité*.

Tels sont les caractères de ce dernier faux Messie. Saint

(1) 1. Joan. II. 18. — (2) Matt. XXIV. 4. 5. 6. et seqq. — (3) 2. Thessal. II. 3. et seqq.

XXXI.  
L'Antechrist,  
le dernier et  
le plus dan-  
gereux des  
faux Messies  
à la fin du  
monde.

Jean, dans l'Apocalypse (1), le désigne sous le nom d'une bête qui monte de l'abîme, et qui met à mort les deux témoins (que l'on croit être Hénoch et Elie), et laisse leurs corps exposés dans la place publique de la grande cité qui, dans le langage mystique, s'appelle Sodome et Egypte, et où le Seigneur a été crucifié. Il décrit ailleurs les caractères de cette bête monstrueuse (2), à laquelle il en joint une seconde qu'il appelle le faux prophète de la bête (3), et dont il décrit aussi les caractères (4).

On convient qu'avant la venue du dernier faux Messie, il s'en élèvera plusieurs, comme le Sauveur le prédit, et comme nous l'avons prouvé dans le cours de cette Dissertation. Mais ceux dont nous avons parlé, n'ont eu pour la plupart, ni assez de pouvoir, ni assez de crédit pour s'attirer beaucoup d'adorateurs, ni pour faire de grands maux aux fidèles. Leur règne a été court, et leur puissance fort bornée. Quelques anciens pères (5) ont cru que l'empereur Néron, ce monstre de cruauté, étoit l'Antechrist ou du moins son précurseur; quelques-uns même (6) ont prétendu que cet empereur n'étoit pas mort, mais qu'il étoit caché dans quelque lieu inaccessible, où il devoit demeurer jusqu'au temps marqué dans les décrets de Dieu. D'autres ont cru que l'empereur Julien l'apostat étoit l'Antechrist prédit; et on a remarqué que dans les lettres de son nom ainsi écrit : C. F. IVLIANVS CÆSAR AVG.; les lettres numériques qui s'y trouvent forment la somme de MDCLXVI, qui est, selon saint Jean, le nombre du nom de l'Antechrist. On a aussi remarqué le même nombre dans le nom grec de l'impie Mahomet. On peut voir la Dissertation sur l'Antechrist (7); on y trouvera ce qui regarde les caractères de ce dernier faux Messie, et les divers sentimens des anciens et des modernes, soit sur le temps de sa venue, soit sur son origine, ses progrès et sa fin.

(1) Apoc. xi. 7. 8. — (2) Apoc. xiiii. 1. et seqq. — (3) Apoc. xvi. 13. xix. 20. xx. 10. — (4) Apoc. xviii. 11. — (5) Victorin. in Apoc. Ambrosiaster in 2. Thessal. ii. Chrysost. in 2. Thessal. ii. — (6) Quid. apud Aug. l. xx. de Civit. c. 19. — (7) Cette Dissertation sera placée à la tête de la deuxième épître de saint Paul aux Thessaloniciens, tom. xxiiii.

# DISSERTATION

SUR

## LES SIGNES DE LA RUINE DE JÉRUSALEM,

ET DU DERNIER AVÈNEMENT DE JÉSUS-CHRIST.

LE discours de Jésus-Christ touchant les signes de la ruine de Jérusalem et de son dernier avènement, partage les interprètes. La plupart des anciens pères l'expliquent tout entier des signes du dernier avènement de Jésus-Christ. Quelques-uns des interprètes modernes prétendent l'expliquer tout entier des signes de la ruine de Jérusalem. Saint Jean Chrysostôme, Théophylacte et Euthyme le distinguent en deux parties, et pensent que la première regarde les signes de la ruine de Jérusalem; et la seconde, les signes du dernier avènement de Jésus-Christ. Enfin saint Augustin, saint Jérôme et Bède, suivis de plusieurs modernes, croient que ces deux grands événemens sont mêlés dans ce discours, et qu'il faut examiner le texte en lui-même, pour juger dans lequel de ces deux sens il faut l'entendre.

On peut distinguer dans le récit des évangélistes (1), 1° l'occasion de ce discours; ce fut la prédiction de Jésus-Christ touchant la ruine du temple des Juifs. 2° Les questions que les disciples firent à Jésus-Christ à l'occasion de cette prédiction. 3° Le discours même de Jésus-Christ contenant la réponse qu'il fit aux questions de ses disciples.

Deux jours avant la mort de ce divin Sauveur, lorsqu'il sortoit du temple, ses disciples lui montrant cet édifice, lui faisoient remarquer la beauté des pierres qui y avoient été employées, la grandeur du bâtiment, et les dons qui en faisoient l'ornement. Alors Jésus leur dit : *Voyez-vous*

I.  
Différens  
sentimens  
des interprètes  
sur le discours  
de Jésus-Christ  
touchant les  
signes de la  
ruine de Jérusalem  
et de son dernier  
avènement.  
Partage et  
distribution  
du récit des  
évangélistes.

II.  
Première  
partie du récit  
des évangélistes.  
Prédiction de

(1) *Matt. xxiv. 1. et seqq. Marc. xiii. 1. et seqq. Luc. xxi. 5. et seqq.*  
19.

Jésus-Christ  
touchant la  
ruine du tem-  
ple.

toutes ces choses? En vérité, je vous le dis : il viendra un temps où tout ce que vous voyez là sera tellement détruit qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre (1).

Mais avant cette prédiction que Jésus prononça alors, et qui ne regardoit que la ruine du temple, il avoit annoncé depuis quelques jours en différentes occasions la ruine de Jérusalem, et les malheurs qui étoient près de tomber sur la nation juive (2); il en avoit même marqué plusieurs circonstances (3). D'ailleurs dans d'autres occasions il avoit aussi parlé de son dernier avènement (4). Tout cela avoit d'autant plus frappé l'esprit de ses disciples, qu'en tout cela ils comprenoient moins l'ordre de ses desseins; et c'est ce qui parut dans les questions qu'ils lui proposèrent à l'occasion de cette dernière prédiction.

### III.

Seconde partie du récit des évangélistes. Questions des disciples à l'occasion de la prédiction de Jésus-Christ.

Jésus leur ayant donc annoncé que ce magnifique bâtiment du temple seroit entièrement détruit, ils vinrent le trouver en particulier, lorsqu'il étoit assis sur le mont des Oliviers, et lui firent ces questions (5).

1° Ils lui demandèrent quand arriveroit ce qu'il leur annonçoit actuellement touchant la ruine du temple : *Quando hæc erunt* (6) ?

2° Ils lui demandèrent quel signe annonceroit l'accomplissement de tout ce qu'il leur prédisoit; c'est-à-dire, non-seulement de la ruine du temple dont il venoit de leur parler, mais encore de la désolation de Jérusalem et des malheurs de toute la nation, dont il avoit parlé plusieurs fois depuis quelques jours : *Quod signum erit quando hæc omnia incipient consummari* (7) ?

3° Enfin ils lui demandèrent quel signe il y auroit de son avènement et de la fin du monde : *Quod signum adventus tui, et consummationis seculi* (8) ?

### IV.

Troisième partie du récit des évangélistes. Ré-

Jésus-Christ ne répond pas précisément à la première question de ses disciples; il se contente de répondre ou à l'une des deux autres, ou plutôt aux deux autres ensemble (9). Car si l'on prétend rapporter tout à la seconde

(1) *Matt.* xxiv. 2. *Marc.* xiii. 1. 2. *Luc.* xxi. 5. 6. — (2) *Matt.* xxi. 33. 45. xxii. 2. 9. xxiii. 32. 39. *Marc.* xii. 1. 12. *Luc.* xix. 11. 27. 41. 44. xx. 9. 19. — (3) *Luc.* xix. 43. 44. *Matt.* xxiii. 38. — (4) *Luc.* xvii. 20. 37. — (5) *Matt.* xxiv. 3. *Marc.* xiii. 3. 4. *Luc.* xxi. 7. — (6) *Matt.* xxiv. 3. *Marc.* xiii. 4. *Luc.* xxi. 7. La Vulgate de saint Marc porte : *Quando ista fient?* — (7) *Marc.* xiii. 4. On lit dans saint Luc, xxi. 7. : *Quod signum cum (hæc) fieri incipient?* Le grec exprime le pronom *hæc* que la Vulgate n'exprime pas. — (8) *Matt.* xxiv. 3. — (9) *Matt.* xxiv. 4. 44. *Marc.* xiii. 5. *ad fin.* *Luc.* xxi. 8. 36.

question qui regarde les signes de la ruine de Jérusalem et du temple, on se trouvera arrêté par quelques textes qui naturellement ne peuvent s'entendre que du dernier événement de Jésus-Christ. Et au contraire si l'on prétend rapporter tout à la troisième question qui regarde les signes du dernier événement de Jésus-Christ, on se trouvera arrêté par quelques textes qui paroissent caractériser de la manière la plus précise la ruine de Jérusalem, et les autres malheurs qui devoient tomber sur la nation juive.

ponse de J.-C. aux questions de ses disciples.

Si l'on considère la suite des paroles de Jésus-Christ en comparant le texte des trois évangélistes, il paroît que l'on peut distinguer dans la réponse du Sauveur trois parties principales.

La première est spécialement relative à la seconde question des disciples, touchant les signes de la ruine de Jérusalem et du temple; mais de telle sorte cependant que ce que Jésus-Christ dit de ces signes peut être aussi appliqué au moins en partie aux signes de son dernier événement (1).

La seconde partie paroît être uniquement relative à la troisième question des disciples, touchant les signes du dernier événement de Jésus-Christ et de la fin du monde (2).

La troisième partie est la conclusion des deux premières (3).

Les disciples de Jésus-Christ lui demandoient quel signe annoncroit l'accomplissement de tout ce qu'il leur prédisoit de la ruine de Jérusalem et du temple : *Quod signum erit quando hæc omnia incipient consummari* (4)? Il paroît que c'est à cette question que Jésus-Christ répond d'abord : *Prenez garde à ne pas vous laisser séduire*, leur dit Jésus-Christ, *car plusieurs viendront sous mon nom qui diront : C'est moi, c'est moi qui suis le Christ. Et ce temps-là est proche, ET TEMPUS APPROPINQUAVIT. Ils en séduiront plusieurs. Gardez-vous donc bien de les suivre. Vous entendrez parler de guerres;..... mais ce ne sera pas encore la fin : SED NONDUM EST FINIS. On verra se soulever peuple contre peuple;..... il y aura des famines et des pestes;..... et ce ne sera encore que le commencement des douleurs : INITIUM DOLORUM HÆC..... Mais avant*

V.  
Première partie du discours de J.-C. Jésus répond à la question de ses disciples touchant les signes de la ruine de Jérusalem et du temple.

(1) *Matt.* xxiv. 4.-22. *Marc.* xiiii. 5.-20. *Luc.* xxi. 8.-24. — (2) *Matt.* xxiv. 22.-31. *Marc.* xiiii. 21.-27. *Luc.* xxi. 25.-28. — (3) *Matt.* xxiv. 32.-44. *Marc.* xiiii. 28. *ad fin.* *Luc.* xxi. 29.-36. — (4) *Marc.* xiiii. 4.

*tout cela, ANTE HÆC OMNIA, ils se saisiront de vous, et vous persécuteront..... Et c'est par la patience que vous posséderez vos ames..... Il faut d'abord que l'Évangile soit prêché à toutes les nations : ..... et c'est alors que viendra la fin : ET TUNC VENIET CONSUMMATIO..... Lors donc que vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche : TUNC SCITOTE QUIA APPROPINQUAVIT DESOLATIO EJUS..... Ce seront alors les jours de la vengeance, ..... et la colère de Dieu tombera sur ce peuple. Ils seront passés au fil de l'épée; on les emmenera captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli (1). Cet enchaînement montre assez, ce semble, que toutes les parties de cette prophétie se rapportent à la désolation de Jérusalem.*

## VI.

Séducteurs et faux Messies qui devoient s'élever avant la ruine de Jérusalem.

*Plusieurs viendront sous mon nom, dit le Sauveur (2), et ils diront : C'est moi qui suis le Christ. Et ce temps est proche.* En effet après la mort de Jésus-Christ il s'éleva parmi les Juifs plusieurs séducteurs qui s'annonçoient comme le Christ, et qui promettoient de rétablir le royaume d'Israël. L'historien Josèphe parle d'un nommé Theudas qui parut sous le gouvernement de Cuspius Fadus, et qui promit aux Juifs de renouveler en leur faveur le miracle de la division des eaux du Jourdain; le peuple crédule le suivit. On met au nombre de ces séducteurs Simon le magicien qui, selon quelques-uns, se donnoit aussi pour le Christ, et qui séduisit long-temps les peuples par ses prestiges. Sous le gouvernement de Félix, il parut un Egyptien dont il est parlé dans les Actes des apôtres (3), et qui, selon Josèphe, ayant rassemblé jusqu'à trente mille hommes sur la montagne des Oliviers, leur promit de renverser par sa parole les murs de Jérusalem, d'en chasser la garnison romaine, et d'y établir sa monarchie. Sous le gouvernement de Porcius Festus, il s'en éleva un autre qui attira plusieurs troupes dans la solitude, où il leur promettoit l'affranchissement de toutes sortes de peines. Ainsi se vérifioit la parole de Jésus-Christ.

## VII.

Guerres et séditions qui devoient pré-

*Vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerre, ajoute le Sauveur; vous entendrez parler de guerres et de séditions; mais ce ne sera pas encore la fin (4).* Après la

(1) *Matt. xxiv. 4.-22. Marc. xiii. 5.-20. Luc. xxi. 8.-24.* — (2) *Matt. xxiv. 5. Marc. xiii. 6. Luc. xxi. 8.* — (3) *Act. xxi. 38.* — (4) *Matt. xxiv. 6. Marc. xiii. 7. Luc. xxi. 9.*

mort de Jésus-Christ, et avant la ruine de Jérusalem, différens peuples se soulevèrent contre les Juifs; on fit main basse sur eux en plusieurs endroits, à Alexandrie, à Césarée, à Scythopolis, à Ptolémaïde, à Tyr, et en plusieurs autres lieux. Les Juifs de leur côté se mutinèrent en différens endroits de leur pays contre les Romains. Le feu de la guerre s'allumoit contre eux et parmi eux de toutes parts.

*Alors, continue Jésus-Christ, on verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume. Il y aura des famines et des pestes. Il y aura de grands tremblemens de terre en divers lieux. Il paroîtra dans le ciel des signes extraordinaires et effrayans. Mais tout cela ne sera que le commencement des douleurs (1).*

*On verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume.* Les Samaritains, les Syriens, les Romains attaquèrent les Juifs en différentes occasions; et les Juifs mêmes se soulevèrent contre les Romains. Sous le gouvernement de Fadus, les Juifs d'au delà du Jourdain attaquèrent ceux de Philadelphie pour les limites. Sous Cumanus, les Juifs et les Galiléens attaquèrent les Samaritains. Ces différentes parties de la Judée étoient alors considérées comme autant de petits royaumes.

*Il y aura des famines et des pestes.* La famine est une suite ordinaire de la guerre; et la peste suit ordinairement la famine. Dans le livre des Actes (2), il est parlé d'une grande famine qui arriva sous l'empire de Claude. Cette famine qui s'étendit dans tout l'empire romain, affligea particulièrement la Judée.

*Il y aura de grands tremblemens de terre en divers lieux.* L'histoire des Juifs ne nous a pas conservé la mémoire des tremblemens de terre qui ont pu arriver en Judée en ce temps-là. Mais on en vit plusieurs dans l'Asie mineure et dans les îles de l'Archipel, sous l'empire de Claude et sous celui de Néron.

*Il paroîtra dans le ciel des signes extraordinaires et effrayans.* Josèphe rapporte que pendant un an entier, il parut un météore semblable à une épée qui pendoit sur Jérusalem. L'année qui précéda la révolte des Juifs et les brouilleries de la Judée, à la fête de Pâque, il parut autour de l'autel et du temple, un feu qui l'éclaira pendant la nuit

céder la ruine de Jérusalem.

#### VIII.

Soulèvemens, famines, pestes, tremblemens de terre, prodiges dans le ciel qui devoient annoncer la ruine de Jérusalem.

(1) *Matt.* XXIV. 7. 8. *Marc.* XIII. 8. *Luc.* XXI. 10. 11. — (2) *Act.* XI. 28.

comme en plein midi, durant une demi-heure. Peu de jours après la même fête de Pâque, on vit dans l'air des espèces de chariots et comme des armées qui s'entrechoquoient l'une l'autre.

## IX.

Persécutions que les fidèles devoient avoir à soutenir avant la ruine de Jérusalem.

*Mais prenez bien garde à vous, continue Jésus-Christ ; car avant tout cela, avant ces guerres, ces séditions et ces soulèvemens, avant ces famines et ces pestes, avant ces tremblemens de terre et ces prodiges dans le ciel ; avant tout cela, on mettra les mains sur vous, et on se saisira de vous. On vous persécutera, et on vous entraînera dans les synagogues et dans les prisons. On vous fera comparoître dans les assemblées des juges, et on vous fera fouetter dans les synagogues. On vous livrera pour être tourmentés, et on vous fera mourir. Vous serez présentés, à cause de moi, aux gouverneurs et aux rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux. On vous amenera devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom ; et cela vous servira pour me rendre témoignage (1). On sait assez les persécutions que les apôtres et les premiers fidèles eurent à soutenir de la part des Juifs et de la part des gentils, depuis que Jésus-Christ étant remonté dans le ciel, eut répandu son Esprit sur ses disciples. A peine les apôtres revêtus de la force d'en haut eurent-ils commencé de prêcher l'Évangile, qu'on mit les mains sur eux ; on se saisit d'eux, et on les enferma dans la prison publique ; on les présenta au conseil, et le conseil ne les renvoya qu'après leur avoir fait subir l'opprobre de la flagellation. Il ne faut que lire les Actes des apôtres, les Épitres de saint Paul et les annales de l'Église pour y trouver l'entier accomplissement des paroles de Jésus-Christ dans les persécutions que les Chrétiens eurent à essayer dès les premières années de l'Église naissante.*

Jésus-Christ, après avoir annoncé à ses disciples les persécutions qu'ils auroient bientôt à soutenir, les avertit de ne point alors se mettre en peine de ce qu'ils répondroient aux juges et aux magistrats devant qui ils seroient présentés. *Lorsqu'on vous menera pour vous livrer entre leurs mains, leur dit Jésus-Christ, ne préméditez point ce que vous devez leur dire, et ne vous en mettez point en peine : mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même, car ce n'est pas vous qui parlerez alors, mais le*

(1) *Matt. xxiv. 9. Marc. xiii. 9. Luc. xxi. 12. 15.*

*Saint-Esprit. Mettez donc bien dans vos cœurs de ne point préméditer ce que vous devez dire pour votre défense ; car je vous donnerai une bouche et une sagesse que tous vos ennemis ne pourront contredire, et à laquelle ils ne pourront résister (1).*

Après leur avoir donné cet avis, Jésus-Christ continue de leur annoncer et de caractériser les persécutions auxquelles ils alloient être bientôt exposés. *Alors plusieurs trouveront des occasions de scandale et de chute, leur dit Jésus-Christ (2) ; ils se trahiront et se haïront les uns les autres. Le frère livrera le frère à la mort ; et le père, le fils : les enfans s'élèveront contre leurs pères et leurs mères, et les feront mourir. Vous serez trahis et livrés par vos pères et vos mères, par vos frères, par vos parens, par vos amis ; et on en fera mourir plusieurs d'entre vous. Et vous serez haïs de tous à cause de mon nom. Mais cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête : tout ce que vous aurez perdu pour moi, vous sera rendu par mon Père. Les premières persécutions que les fidèles eurent à soutenir vérifièrent tout ce que Jésus-Christ avoit prédit ici à ses disciples. Les historiens chrétiens et les historiens païens rendent également témoignage de la haine publique à laquelle les premiers fidèles se virent exposés.*

Jésus-Christ reprend ensuite en peu de mots ce qu'il venoit de dire de la séduction dont ses disciples auroient à se défendre, et des persécutions qu'ils auroient à éprouver. *Il s'élèvera, dit notre Seigneur (3), plusieurs faux prophètes qui séduiront plusieurs. Et parce que l'iniquité abondera, la charité de plusieurs se refroidira. Celui-là sera sauvé, qui persévérera et qui conservera la patience jusqu'à la fin ; car c'est par la patience que vous posséderez vos ames, que vous les conserverez, que vous les sauverez. Avant la désolation de cette ville, vous aurez à vous défendre et de la séduction des faux prophètes, et de la violence des méchans, et de la perfidie de vos frères. Le mensonge s'efforcera de dominer sur les esprits : les uns séduiront, et les autres se laisseront prendre aux charmes de la séduction. Plusieurs diront : Je suis le Christ ; et plusieurs les écouteront et les suivront : *Multi pseudoprophetae surgent, et seducunt multos.* L'iniquité abondera ; elle*

(1) *Marc. XIII. 11. Luc. XXI. 14. 15.* — (2) *Matth. XXIV. 9. 10. Marc. XIII. 12. 13. Luc. XXI. 16. 17. 18.* — (3) *Matth. XXIV. 11. 12. 13. Marc. XIII. 13. Luc. XXI. 19.*

excitera contre vous les tribunaux ; elle soulevra contre vous les peuples : on vous haïra , on vous persécutera , on vous fera souffrir les tourmens et la mort même. Au milieu de ce déluge d'iniquité , la charité de plusieurs se refroidira : on ne connoitra plus à votre égard ni l'affection qu'inspire la religion , ni les sentimens de l'amitié , ni les impressions mêmes d'une tendresse naturelle. Le père s'élèvera contre le fils ; le fils contre le père , le frère contre le frère ; plus de charité , plus d'affection , plus de compassion dans ces cœurs corrompus par l'iniquité dominante : *Et quoniam abundavit iniquitas , refrigescet charitas multorum*. Exposés ainsi à la séduction , à la violence , à la perfidie , à la haine , vous ne vous sauverez que par une foi ferme et constante , qui ne cède ni à l'illusion du mensonge , ni à l'amour du repos et de la tranquillité , ni à la crainte des tourmens et même de la mort. La patience seule sauvera vos ames : *In patientia vestra possidebitis animas vestras*.

## X.

L'Évangile  
devoit être  
prêché à toutes  
les nations  
avant la  
ruine de Jérusalem.

*Il faut d'abord , continue Jésus-Christ (1) , que l'Évangile soit prêché à toutes les nations. Cet Évangile du royaume céleste sera prêché dans toute la terre habitée , pour servir de témoignage à toutes les nations ; et c'est alors que viendra la fin et la consommation.* Jérusalem ne sera point détruite , et son temple ne sera point renversé , qu'auparavant l'Évangile n'ait été prêché à toutes les nations connues , aux gentils comme aux Juifs , aux Grecs et aux barbares. Il faut que le peuple nouveau soit formé avant que le peuple ancien soit retranché. Il faut que l'église chrétienne soit répandue parmi les nations , avant que la Synagogue infidèle composée de la multitude des Juifs incrédules soit entièrement répudiée : *Et in omnes gentes primum oportet prædicari Evangelium*. Mais après que l'Évangile du royaume céleste aura été ainsi annoncé dans toute la terre connue et habitée , alors viendra la fin et l'entière consommation des malheurs que j'ai prédits contre ce temple , contre cette ville , contre ce peuple : *Et tunc veniet consummatio*.

Avant la ruine de Jérusalem , saint Paul seul avoit porté l'Évangile dans une grande partie de l'empire romain. Par les travaux et les progrès de cet apôtre , on peut juger des travaux et des progrès de tous les autres. Dans son épître

(1) *Matt. xxiv. 14. Marc. xiii. 10.*

aux Romains, écrite environ vingt-cinq ans après la mort de Jésus-Christ, et douze ou treize ans avant la ruine de Jérusalem, saint Paul ne craint point d'appliquer dès lors à la prédication des apôtres cette parole du Psalmiste : *Leur voix a retenti par toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde* : ET QUIDEM IN OMNEM TERRAM EXIIT SONUS EORUM (1). Dans son épître aux Colossiens, écrite environ trente ans après la mort de Jésus-Christ, et sept ou huit ans avant la ruine de Jérusalem, il témoigne encore que l'Évangile est répandu dans tout le monde : *In universo mundo* (2), et qu'il a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel : *In universa creatura* (3).

Lors donc, continue Jésus-Christ, que vous verrez l'abomination de la désolation, dont parle le prophète Daniel, placée dans le lieu saint, dans un lieu où elle ne doit pas être (que celui qui lit ceci, dit l'évangéliste, entende bien ce qu'il lit) ; lorsque vous verrez, ajoute Jésus-Christ, les armées environner Jérusalem, alors sachez que sa désolation est proche (4). Pour entendre ceci, il faut se rappeler la prophétie de Daniel. L'ange Gabriel annonçant à ce prophète les septante semaines célèbres qui devoient être terminées par la mort du Messie, s'exprime ainsi : *Depuis le jour où l'ordre sera donné de rebâtir Jérusalem, jusqu'au temps où paroîtra le chef qui est le Christ, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines.... Après quoi le Christ sera mis à mort;.... et un peuple conduit par le chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire..... On verra sur les ailes de la ville l'abomination de la désolation; et jusqu'à l'entière ruine, la fureur du Seigneur se répandra sur ce lieu désolé* (5). La version Vulgate de la prophétie de Daniel porte : *On verra dans le temple l'abomination de la désolation*. Mais le texte original ne parle que des ailes ou des côtés de la ville, c'est-à-dire de ses environs et de son circuit (6); et c'est là que fut placée l'abomination de la désolation, lorsque les Romains y dressèrent leurs enseignes profanes, adorées par eux comme des divinités, et représentant les images

XI.  
Siège de Jérusalem par les Romains, signes de sa prochaine désolation.

(1) Rom. x. 18. — (2) Col. i. 6. — (3) Col. i. 23. — (4) Matt. xxiv. 15. Marc. xiii. 14. Luc. xxi. 20. — (5) Dan. ix. 25.-27. — (6) Dan. ix. 27. Et erit in templo (hebr. super alam) abominatio desolationis. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur les septante semaines de Daniel*, à la tête du livre de ce prophète, tom. xvi.

ou les symboles de leurs faux dieux. La ville de Jérusalem étoit appelée *la ville sainte*; la montagne de Sion, sur laquelle elle étoit bâtie, étoit aussi appelée *la montagne sainte*, comme étant l'une et l'autre consacrées au Seigneur d'une manière particulière; et c'est pour cela que Jésus-Christ parlant du lieu où devoient être placées ces enseignes profanes, l'appelle un lieu saint, *In loco sancto* (1); un lieu où les idoles ne devoient point être mises, *Ubi non debet* (2); parce qu'elles ne pouvoient y être mises sans le profaner. La prophétie de Daniel se rapporte clairement et nécessairement à la ruine de Jérusalem, à cette ruine qui devoit suivre de près la mort du Messie. La prophétie de Jésus-Christ qui rappelle celle de Daniel doit donc aussi s'entendre de cette même ruine. Et en effet elle fut pleinement l'abomination de la désolation fut placée dans un lieu saint, dans un lieu où elle ne devoit pas être, lorsque les enseignes profanes de l'armée romaine furent placées autour de Jérusalem; mais encore cette circonstance fut le signe très-prochain de la désolation de cette ville, selon que Jésus-Christ l'avoit prédit: *Tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus* (3).

## XII.

J.-C. avertit ses disciples de se retirer de la Judée lorsqu'ils verraient Jérusalem assiégée.

Alors, continue Jésus-Christ (4), lorsque vous verrez les armées environner ainsi Jérusalem, et l'abomination placée dans le lieu saint où elle ne doit pas être; alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes; que ceux qui se trouveront au milieu d'elle, en sortent; et que ceux qui seront dehors, n'y rentrent point: que celui qui sera sur le toit, ne descende point dans sa maison, et n'y entre point pour en emporter quelque chose; et que celui qui sera dans le champ, ne retourne point pour prendre quelqu'un de ses vêtements: qu'ils ne pensent tous qu'à se sauver promptement de cette terre. Car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Écriture soit accompli; c'est alors que la vengeance du Seigneur commencera de tomber sur ce peuple, et que les menaces des prophètes contre ce peuple commenceront de recevoir leur accomplissement.

Eusèbe nous apprend que, même avant le siège de Jérusalem,

(1) *Matt.* xxiv. 15. Il faut remarquer que le grec porte *ἐν τόπῳ ἁγίῳ*, c'est-à-dire, à la lettre, dans un lieu saint. — (2) *Marc.* xiii. 14. — (3) *Luc.* xxi. 20. — (4) *Matt.* xxiv. 16. 17. 88. *Marc.* xiii. 14. 15. 16. *Luc.* xxi. 21. 22.

salem, les chrétiens de cette ville, avertis de sa désolation prochaine par des révélations particulières, en sortirent par l'ordre de Dieu, et se retirèrent au delà du Jourdain, dans les montagnes de Galaad, à Pella et dans les autres villes voisines. Jésus-Christ donne ici le même conseil à ceux de ses disciples qui se trouveroient dans la Judée au temps du siège de Jérusalem.

Dans la Palestine, les toits des maisons étoient en plate-forme, et on y alloit souvent : l'escalier qui y conduisoit étoit d'ordinaire au dehors, en sorte que l'on pouvoit monter et descendre sans entrer dans la maison. C'est en ce sens que Jésus-Christ dit ici à ses disciples : *Que celui qui sera sur le toit, ne descende point dans sa maison. Qu'il descende, mais sans entrer dans sa maison ; qu'il descende pour s'enfuir ; mais qu'en descendant il ne s'arrête pas à entrer dans sa maison pour y prendre quelque chose.* Expression parabolique pour marquer simplement la diligence et la promptitude avec laquelle il faudra fuir pour ne pas être enveloppé dans la ruine de ce peuple.

Les prophètes avoient annoncé les maux qui devoient fondre sur Jérusalem après la mort du Messie ; ils les avoient prédits, soit en termes clairs et précis, comme on le voit dans le livre de Daniel dont nous venons de rapporter la prophétie, soit en termes figurés, et particulièrement sous le symbole de la ruine de l'infidèle Samarie, comme on le voit dans Isaïe, dans Jérémie, dans Ezéchiel, dans Osée, dans Amos, dans Michée. Et c'est pourquoi Jésus-Christ ajoute : *Car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Écriture soit accompli.*

*Malheur, continue Jésus-Christ (1), malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là, parce qu'elles ne pourront fuir avec assez de promptitude. Priez Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver, afin qu'elle ne soit point retardée par les incommodités de cette saison ; ni au jour du sabbat, auquel il ne vous est pas permis de faire beaucoup de chemin (2). Car l'affliction de ce temps-là sera si grande, que depuis le commencement du monde, depuis le commencement des créatures*

XIII.  
Extrémité  
des maux qui  
devoient fon-  
dre sur la na-  
tion juive.

(1) *Matt.* xxiv. 19. 20. 21. *Marc.* xiiii. 17. 18. 19. *Luc.* xxi. 23. —

(2) Chez les Juifs, il n'étoit permis de faire qu'environ une demi-lieue le jour du sabbat.

*qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais.*

En effet, il ne faut que lire dans l'historien Josèphe le récit des maux qui commencèrent alors à tomber sur les Juifs, et dont cette nation ressent encore aujourd'hui les suites; et bientôt on reconnoitra que tous les siècles ensemble ne fournissent aucun exemple d'une révolution aussi terrible. Saint Augustin observe (1) que les maux qui commencèrent alors à tomber sur les Juifs étoient tels que, selon l'expression de l'historien Josèphe, à peine paroissent-ils croyables. D'où ce saint docteur conclut que ce n'est pas sans raison qu'il est dit que jamais il n'y eut, et qu'il n'y aura jamais d'affliction semblable. Il n'en excepte pas même la persécution qui sera excitée un jour par l'Antechrist, parce que, quelque terrible qu'elle puisse être, elle ne le sera pas pour les Juifs, puisqu'alors étant convertis à Jésus-Christ, le glaive des persécuteurs ne servira qu'à leur procurer la couronne du martyr.

**XIV.**

Désolation de la Judée; massacre des Juifs; leur captivité et leur dispersion. Durée des vengeances de Dieu sur ce peuple.

*Une grande affliction se répandra sur ce pays, ajoute Jésus-Christ, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple. Ils seront passés au fil de l'épée; on les emmenera captifs dans toutes les nations; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli (2).*

Les vengeances du Seigneur sur la nation juive ne pouvoient être plus expressément caractérisées. Selon l'historien Josèphe, le nombre des Juifs qui périrent depuis le commencement de la guerre terminée par la ruine de Jérusalem, monte à treize cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix, outre ceux que l'on n'a pas comptés. Le nombre des captifs vendus comme esclaves, fut de quatre-vingt dix-sept mille. La dispersion de ce peuple ne pouvoit être ni plus clairement prédite, ni plus exactement vérifiée.

Depuis que Jérusalem a été prise et renversée par les Romains, elle est toujours demeurée sous la puissance des gentils, sans que jamais les Juifs aient pu s'y rétablir. Il est vrai qu'au temps de Constantin, environ deux cent quarante ans après la prise de cette ville par les Romains, les Chrétiens s'y établirent. Mais trois cents ans après, elle tomba sous la puissance des infidèles; les sectateurs de l'impie Mahomet s'en rendirent maîtres; et depuis ce temps-

(1) *Aug. ep. ad Hes. de fin. sec. 199. al. 80. n. 30.* — (2) *Luc. XXI. 25. 24.*

là, quelques efforts que les Chrétiens aient faits pour en recouvrer la possession, ils n'ont jamais pu s'y maintenir.

Ou plutôt il ne s'agit pas tant ici des pierres de Jérusalem, que de ses enfans. Ce n'est pas seulement cette ville qui devoit être ainsi foulée aux pieds par les gentils ; c'est toute la nation dont cette ville étoit le centre et la capitale. Et c'est en ce sens qu'il est dit que Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli : *Donec impleantur tempora nationum*, ou selon l'expression du grec, *tempora gentium*. Car en vain le Juif charnel se flatte-t-il que cette ville dont il pleure les ruines, ne sera pas toujours foulée aux pieds par les gentils, et que le temps viendra où elle sera délivrée de cet assujettissement, rendue à son peuple, et rétablie avec splendeur ; en vain s'efforce-t-il d'interpréter dans ce sens les promesses des prophètes touchant le rétablissement et la gloire de Jérusalem. En vain les millénaires ont-ils prétendu adopter et justifier sur cela les idées charnelles des Juifs. Non ; les promesses des prophètes ont un objet plus digne de l'Esprit de Dieu ; elles regardent dans un sens spirituel les biens éternels que Dieu a préparés à son Eglise, qui est la vraie Jérusalem dont parlent les prophètes. Mais, selon l'expression de l'apôtre saint Paul même, *l'aveuglement qui est tombé sur une partie d'Israël, durera jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée dans l'Eglise, et alors tout Israël sera sauvé* (1). Les Juifs ont été livrés entre les mains des gentils, en punition de leur endurcissement ; et cet assujettissement durera jusqu'à ce que Dieu ayant achevé d'exercer ses vengeances sur eux par les mains des gentils, les rappelle à lui, et les sauve en leur donnant part à l'éternelle rédemption qu'il a préparée à ses élus : *Et Jerusalem calcabitur a gentibus donec impleantur tempora gentium*. C'est ce que le P. de Carrières exprime ainsi : « Et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli, qu'ils aient exécuté tout ce que Dieu veut faire par leurs mains pour punir cette nation infidèle, et que le nombre de ceux d'entre les gentils qui doivent embrasser la foi, soit rempli. » La suite confirmera cette interprétation.

*Et si ces jours*, continue Jésus-Christ (2), ces jours d'affliction et de vengeance, ces jours durant lesquels la co-

XV.  
Le Seigneur  
abrégera les

(1) Rom. xi. 25. 26. — (2) Matt. xxiv. 22. Marc. xiii. 20.

jours de ses  
vengeances  
sur la nation  
juive en fa-  
veur des élus  
qu'il s'est ré-  
servés dans  
les restes de  
ce peuple.

lère de Dieu doit accabler ce peuple, *si ces jours n'eussent été abrégés par le Seigneur, toute chair auroit péri; à la lettre, toute chair n'auroit point été sauvée*: tout ce peuple auroit été exterminé. *Mais le Seigneur a abrégé ces jours à cause des élus qu'il s'est choisis.*

Si Dieu eût consulté que la rigueur de sa justice, ces jours de vengeance auroient pu durer jusqu'à la fin des siècles, alors, le Fils de l'homme venant à paroître sans que la colère de Dieu se fût retirée de dessus ce peuple, les restes de ce peuple auroient été enveloppés sous l'anathème dont Jésus-Christ doit frapper alors tous ses ennemis. Mais Dieu s'est souvenu des promesses qu'il a faites à la maison d'Israël; il s'est souvenu de sa miséricorde en faveur des élus qu'il s'est choisis dans les restes de ce peuple. Car les dons et la vocation de Dieu sont immuables, et il ne s'en repent point: si les enfans d'Israël sont maintenant *ennemis quant à l'Évangile, ils sont aimés quant à l'élection*, dit saint Paul (1). Et à cause de ces restes précieux que le Seigneur a renfermés dans le décret de l'élection, il a résolu d'abrégé ces jours de vengeance, et de les terminer avant le dernier avènement du Fils de l'homme. Avant que ce grand et terrible jour arrive, où le Fils de l'homme viendra exterminer ceux qui ont corrompu la terre, le prophète Elie sera envoyé pour rappeler les Juifs à la foi de leurs pères, et pour leur faire reconnoître le Messie qu'ils ont rejeté, afin que les restes de ce peuple qui ont été élus et prédestinés à la vie, ne périssent pas dans ce jour terrible (2).

#### XVI.

Second sens de la première partie du discours de J.-C. Parallèle entre les signes qui ont précédé la ruine de Jérusalem, et ceux qui précéderont le dernier avènement de J.-C.

Jusqu'ici nous avons considéré le sens immédiat et littéral des paroles de Jésus-Christ; et nous avons montré que toute cette première partie du discours de l'Homme-Dieu peut s'entendre des signes qui devoient précéder la ruine de Jérusalem, des caractères de cette ruine même, et de l'étonnante désolation qui devoit en être la suite. Mais la plupart des pères ont aperçu dans cette première partie du discours de Jésus-Christ, un second sens qui a pour objet les signes mêmes du dernier avènement de ce divin Sauveur, et les maux que son Eglise doit alors éprouver. Ils ont été persuadés qu'avant le dernier avènement de Jésus-Christ, on verra paroître de faux prophètes et de faux Christs; et lui-même va bientôt nous le dire dans

(1) *Rom. xi. 28.* — (2) *Mal. iv. 5.* Voyez le passage de saint Chrysostôme que nous avons rapporté dans la préface sur Malachie.

la suite de ce discours (1). Ils ont pensé qu'aux approches du dernier avènement de Jésus-Christ, il s'éleveroit sur la terre, des guerres, des séditions; et il semble que l'on pourroit aussi le prouver par la prophétie d'Azarias, fils d'Oded, rapportée dans le second livre des Paralipomènes, et dans laquelle se trouvent des expressions ~~toutes~~ semblables à celles de Jésus-Christ (2). Ils ont pensé que l'on verroit alors des famines et des pestes; et nous ~~avons~~ fait remarquer que ce sont les suites naturelles de la guerre. Ils ont pensé que l'on verroit alors des tremblemens de terre, et des signes extraordinaires dans le ciel; et la suite du discours de Jésus-Christ nous fera voir que ce seront en effet les signes très-prochains de son dernier avènement (3). Ils ont pensé que l'on verroit alors s'élever de nouvelles persécutions contre les disciples de Jésus-Christ; et l'on ne peut douter que ce ne doive être la cause de cette apostasie dont parle saint Paul, et à la suite de laquelle doit paroître, selon cet apôtre, cet homme de péché que Jésus-Christ exterminera par l'éclat de sa présence (4). Mille fois les pères ont répété qu'alors principalement l'iniquité abondera, et la charité se refroidira; et ils l'ont prouvé par cette autre parole de Jésus-Christ, que quand le Fils de l'homme viendra, à peine trouvera-t-il de la foi sur la terre (5). Ils ont pensé qu'avant la fin du monde, l'Évangile seroit annoncé aux nations qui ne l'avoient point encore connu; et que quand il auroit été ainsi annoncé à toutes les nations, la fin viendrait: et en effet saint Jean nous avertit que, peu de temps avant la fin du monde, et lorsque l'heure du jugement sera proche, l'Évangile sera annoncé avec un nouvel éclat dans toutes les nations qui sont sur la terre (6). Ils ont été persuadés qu'alors, sous le règne du dernier Antechrist, on verroit l'abomination de la désolation placée dans le lieu saint même, selon la prophétie de Daniel; parce que le même Daniel qui prédit l'abomination qui doit être placée dans le lieu saint au temps de la ruine de Jérusalem, prédit aussi ailleurs l'abomination qui doit être placée dans le lieu saint au temps du dernier Antechrist (7). Ils ont pensé que l'on pouvoit appliquer à ce temps-là ce que Jésus-Christ dit, que celui qui sera alors sur le toit, ne descende point pour prendre

(1) *Matt.* xxiv. 23. 24. *Marc.* xiii. 21. 22. — (2) 2. *Par.* xv. 1. et seqq. —

(3) *Matt.* xxiv. 29. 30. *Marc.* xiii. 24. 25. *Luc.* xxi. 25. 26. — (4) 2. *Thess.* ii. 3.-8. — (5) *Luc.* xviii. 8. — (6) *Apoc.* xiv. 6. 7. — (7) *Dan.* xii. 11.

ses vêtemens dans sa maison ; et en effet Jésus-Christ l'avoit déjà dit dans une autre occasion , en parlant des temps voisins de son dernier avènement (1). Enfin ils n'ont point fait difficulté d'appliquer à ces derniers temps ce que Jésus-Christ dit de cette tribulation si grande , que jamais il n'y en aura eu de semblable : et en effet , de même que le Juif n'éprouva jamais de tribulation semblable à celle qui est tombée sur lui au temps de la ruine de Jérusalem , de même l'Eglise n'aura jamais éprouvé de tribulation semblable à celle qu'elle éprouvera au temps du dernier Antechrist , tribulation telle , que saint Jean l'appelle par distinction *la grande tribulation* (2). Il y a donc en effet un rapport très-réel entre les signes qui ont précédé la ruine de Jérusalem , et ceux qui précéderont le dernier avènement de Jésus-Christ ; en sorte que presque tout ce que Jésus-Christ dit des uns peut également s'appliquer aux autres. Mais reprenons la suite du discours de notre Sauveur.

XVII.  
 Seconde partie du discours de J.-C. Jésus répond à la question de ses disciples touchant les signes de son dernier avènement.

Jésus - Christ en répondant à la seconde question de ses disciples qui regardoit les signes de la ruine de Jérusalem , s'étoit exprimé de telle sorte que ce qu'il leur avoit dit de ces signes pouvoit aussi s'entendre des signes de son dernier avènement ; mais enfin il commence de répondre clairement et distinctement à la troisième question qui avoit pour objet les signes de son dernier avènement , en sorte que ce qu'il va dire dans la seconde partie de ce discours , semble ne pouvoir être pris que dans ce dernier sens. Ses disciples lui avoient demandé quel signe il y auroit de son avènement et de la fin du monde : *Quod signum adventus tui , et consummationis seculi ?* C'est précisément à quoi il va maintenant leur répondre. En parlant de la ruine de Jérusalem , il a annoncé les jours de vengeance et d'affliction qui devoient alors commencer à tomber sur le peuple juif ; il a prédit que Jérusalem seroit foulée aux pieds par les gentils , jusqu'à ce que le temps des gentils fût accompli ; et il a ajouté que ces jours de vengeance seroient abrégés en faveur des élus que Dieu s'est choisis dans les restes de ce peuple. *Alors , continue-t-il , alors , Tunc , si quelqu'un vous dit , Le Christ est ici , ou il est là ; ne le croyez point , car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes , qui feront des prodiges et des choses étonnantes jusqu'à séduire , s'il étoit possible , les élus mêmes.... Si*

(1) *Luc. xvii. 31.* — (2) *Apoc. vii. 14.*

donc on vous dit, *Le voici dans le désert, .... ou dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point, car comme un éclair qui sort de l'orient paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme* : *ITA ERIT ET ADVENTUS FILII HOMINIS.... Dans ces jours-là, et après cette affliction, IN ILLIS DIEBUS, POST TRIBULATIONEM ILLAM, le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière..... Le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel.... Et alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire* : *ET TUNC VIDEBUNT FILIUM HOMINIS VENIENTEM IN NUBIBUS CUM VIRTUTE MULTA ET GLORIA.... Lors donc que vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est près et comme à la porte* : *SCITOTE QUIA PROPE EST IN JANUIS. En vérité je vous le dis, cette race ne passera point jusqu'à ce que cela soit accompli..... Quant à ce jour et à cette heure, nul n'en a connoissance..... Et ce qui arriva au temps de Noé, arrivera à l'avènement du Fils de l'homme* : *ITA ERIT ET ADVENTUS FILII HOMINIS (1)*. Il est évident que tout cela regarde expressément le dernier événement de Jésus-Christ.

Mais remarquez la liaison intime que Jésus-Christ met entre les jours d'affliction et de vengeance qui doivent tomber sur les Juifs, et les signes qui doivent annoncer son dernier avènement. *Ces jours d'affliction seront abrégés, dit Jésus-Christ, en faveur des élus que Dieu s'est choisis. Et alors, TUNC, si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point, car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront des prodiges, de grands prodiges, et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Prenez donc bien garde à vous ; j'ai voulu auparavant vous avertir de toutes ces choses. Si donc on vous dit, Le voici dans le désert, ne sortez point pour y aller : si on vous dit, Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point, car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît tout à coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme (2)*.

Je vous ai déjà parlé de faux Christs et de faux prophètes qui doivent s'élever ; mais en même temps je vous ai dit que le temps où ceux-là doivent paroître est proche ;

(1) *Matt. xxiv. 23.-41. Marc. xiii. 31.-52. Luc. xxi. 25.-35.* — (2) *Matt. xxiv. 23.-27. Marc. xiii. 20.-25.*

XVIII.  
Faux Christs  
et faux prophètes qui  
paroîtront  
vers le temps  
du dernier a-  
vènement de  
J.-C.

maintenant je vous parle de ceux qui doivent paroître dans un temps beaucoup plus éloigné. Je vous ai parlé d'abord de ceux qui doivent paroître avant la ruine de Jérusalem : maintenant je vous parle de ceux qui doivent paroître à la fin de ces jours d'affliction et de vengeance qui commenceront au siège de Jérusalem, et qui ne se termineront que lorsque le temps des gentils sera rempli. Je vous ai parlé de faux Christs et de faux prophètes; mais je ne vous ai pas dit de ceux-là, ce que je vous dis maintenant de ceux-ci, qu'ils feront des signes et des prodiges étonnans. Je vous ai dit de ceux-là qu'ils séduiront plusieurs; mais de ceux-ci je vous dis qu'ils feront des signes et des prodiges capables de séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Je vous ai parlé alors de faux Christs et de faux prophètes qui paroîtront avant la ruine de Jérusalem, et dont la séduction ne fera presque de progrès que parmi ceux d'entre les Juifs qui n'auront point cru en moi; mais maintenant je vous parle des faux Christs et des faux prophètes qui paroîtront avant la fin des jours de la vengeance du Seigneur sur la nation juive, et dont la séduction sera capable d'entraîner plusieurs même d'entre les gentils qui auront cru en moi, mais qui ne seront pas demeurés fermes dans la foi, et qui n'auront pas persévéré dans l'amour de la vérité pour être sauvés (1). Car ce que je dis ici, ce n'est pas précisément pour vous que je le dis, mais pour ceux qui viendront après vous : de même que bientôt en vous parlant des signes de mon dernier avènement, je vous exhorterai à lever la tête avec confiance lorsque ces signes commenceront à paroître; et cependant ce ne sera pas vous qui verrez ces signes; mais en vous parlant, je parle à tous ceux qui viendront après vous, et je les préviens ici sur les faux Christs et les faux prophètes qui s'élèveront de leur temps, et avant la fin de ces jours de vengeance qui doivent tomber sur ce peuple incrédule.

Il paroît assez que la prédiction de Jésus-Christ n'a point encore été pleinement vérifiée. On n'a point encore vu de faux Christs ou de faux prophètes dont les signes et les prodiges aient été capables de séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Il y a donc lieu de

(1) 2. *Thess.* 11. 8.-10. *Et tunc revelabitur ille iniquus.... cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus, et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt; eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent.*

croire que cette parole regarde un temps qui n'est pas encore arrivé. Il y a lieu de croire que l'un de ces faux Christs sera l'Antechrist même, cet impie que le Seigneur Jésus perdra par l'éclat de sa présence, et dont saint Paul dit qu'il doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent (1). Il y a lieu de croire que l'un de ces faux prophètes sera celui-là même qui accompagnera l'Antechrist, et que saint Jean désigne par cette raison sous le nom de *faux prophète de la bête*; faux prophète à qui sera donné, selon le témoignage de saint Jean, le pouvoir de faire de grands prodiges, et de séduire par ces prodiges les habitans de la terre (2).

Mais ce faux Christ et ce faux prophète ne seront pas seuls, car Jésus-Christ parle ici de plusieurs; et il ajoute : *Si donc alors on vous dit, voici le Christ dans le désert, ne sortez point pour y aller : si on vous dit, Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point; car comme un éclair qui sort de l'orient paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. En quelque lieu que se trouve le corps mort, les aigles s'y assembleront* (3).

Souvenez-vous de ce que je vous disois, lorsque les pharisiens me demandèrent quand viendrait le royaume de Dieu (4). Je vous disois qu'en ce jour, ou plutôt en cette nuit, où le Fils de l'homme paroîtra, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'une sera prise pour être enlevée au ciel, et l'autre sera laissée pour être envoyée dans l'enfer; de deux femmes qui moudront ensemble dans le même moulin, l'une sera de même prise, et l'autre sera de même laissée; de deux personnes qui seront dans un champ, l'une aussi sera prise, et l'autre laissée. Alors vous me demandâtes : Où sera-ce, Seigneur ? en quel endroit paroîtrez-vous en ce jour où vous ferez ce discernement terrible ? Et je vous répondis : En quelque lieu que se trouve le corps, les aigles s'y assembleront ; en quelque lieu que soit en ce jour le corps de celui qui doit être la victime immolée pour le salut des hommes, les élus comme des aigles spirituels, accoutumés à se nourrir de sa chair adorable, s'assembleront autour de lui pour être éternellement rassasiés de lui. En

## XIX.

Le dernier avènement de J.-C. sera subit et manifeste : aussitôt les élus s'assembleront auprès de lui.

(1) 2. *Thess.* II. 8.-10. — (2) *Apoc.* XIII. 13. 14. XIX. 20.—(3) *Matt.* XXIV. 26.-28. — (4) *Luc.* XVII. 20. *ad finem.*

quelque lieu que paroisse le Fils de l'homme dans le jour de son avènement, les élus rassemblés des quatre coins du monde, et revêtus de l'incorruptibilité, seront emportés dans les nuées, et iront tous au-devant de lui au milieu de l'air. C'est que je vous dis alors, je vous le répète aujourd'hui.

C'est ainsi que les pères ont expliqué cette parole de Jésus-Christ dont le commentaire le plus naturel est cette parole de l'apôtre saint Paul : *Au signal donné par la voix de l'archange, et au son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ, ressusciteront d'abord; ensuite nous autres qui serons vivans et qui serons demeurés sur la terre, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air* (1).

XX.  
Les signes prochains du dernier avènement de Jésus-Christ suivront de près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple juif.

Mais DANS CES JOURS-LA, continue Jésus-Christ, ET AUS-SITÔT APRÈS CETTE AFFLICTION, *il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. Le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière; les étoiles tomberont du ciel, et les armées célestes seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paroitra dans le ciel; et tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en gémissant. Sur la terre, les nations seront dans la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots; et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé. Car les armées célestes seront ébranlées. Et alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande gloire* (2).

Selon cette parole, il semble donc que les signes prochains du dernier avènement de Jésus-Christ suivront de très-près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple juif. Ces jours d'affliction et de vengeance qui sont tombés sur ce peuple cesseront avant que ces signes paroissent; mais bientôt après que ces jours seront cessés, ces signes commenceront à paroître. C'est ce que le P. de Carrières exprime ainsi dans sa paraphrase sur le texte de saint Luc : « La colère du ciel tombera sur ce peuple: ils seront passés au fil de l'épée, on les enverra captifs dans toutes les nations; et Jérusalem sera foulée aux pieds par

(1) 1. *Thess.* iv. 16. 17. — (2) *Matt.* xxiv. 29. 30. *Marc.* xiii. 24.-26. *Luc.* xxi. 25.-27.

» les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli, qu'ils aient exécuté tout ce que Dieu veut faire par leurs mains, pour punir cette nation infidèle, et que le nombre de ceux d'entre les gentils qui doivent embrasser la foi, soit rempli. Alors les Juifs se convertiront, et la fin du monde arrivera peu après. Elle sera annoncée par des prodiges surprenans qui paroîtront dans le ciel et sur la terre. A l'égard du ciel, il y aura des signes extraordinaires dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; et sur la terre, les nations seront dans la consternation..... Et alors ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. »

La liaison intime que le P. de Carrières suppose ainsi entre la conversion des Juifs et la fin du monde, a été reconnue de toute la tradition; et nous avons essayé d'exposer ailleurs les preuves de cette liaison intime (1). Le témoignage de saint Jean dans l'Apocalypse peut suffire pour justifier sur ce point l'opinion commune des pères; mais il semble que l'on peut encore confirmer cette opinion par les expressions mêmes dont Jésus-Christ se sert dans ce discours. Car il ne faut, ce semble, que comparer les textes des évangélistes pour avoir la justification pleine et entière de l'interprétation que le P. de Carrières a exprimée dans sa paraphrase du texte de saint Luc, et qui s'accorde parfaitement avec cette opinion.

*Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche, dit Jésus-Christ. Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes..... CAR CE SERONT ALORS LES JOURS DE LA VENGEANCE..... Ce pays sera accablé de maux, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple..... Et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, JUSQU'A CE QUE LE TEMPS DES GENTILS SOIT ACCOMPLI. Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles..... Et ALORS on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande gloire. Voilà le texte de saint Luc (2).*

*ALORS que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes..... CAR L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA sera si grande que depuis le commencement des créatures*

(1) Voyez la préface que nous avons mise à la tête du livre de Malachie. — (2) Luc. XXI. 20. 21. 22. 24. 25. 27.

qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais. Et si CES JOURS n'avoient été abrégés par le Seigneur, toute chair auroit péri; mais il a abrégé ces jours à cause des élus qu'il a choisis. ALORS si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point..... Mais dans ces jours-là, et APRÈS CETTE AFFLICTION, le soleil s'obscurcira, etc..... Et ALORS on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire. Voilà le texte de saint Marc (1).

ALORS que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.... Car L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA sera si grande, que depuis le commencement du monde, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais. Et si CES JOURS n'avoient été abrégés, toute chair auroit péri; mais ils seront abrégés à cause des élus. ALORS si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point..... Mais AUSSITÔT APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, le soleil s'obscurcira, etc.... Et ALORS le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel.... Et on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande gloire. Voilà le texte de saint Matthieu (2).

De la comparaison de ces trois textes, il résulte, ce semble, assez clairement que ces *jours d'affliction* dont il est parlé dans le texte de saint Matthieu et dans le texte de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans le texte de saint Luc. Et par le texte de saint Luc il est clair que ces *jours de vengeance* sont ceux qui devoient tomber sur le peuple juif et qui sont effectivement tombés sur cette nation incrédule. C'étoit la remarque de saint Augustin. *Hoc Lucas ita posuit, ut appareat ad iltius civitatis excidium pertinere* (3).

OR, APRÈS CETTE AFFLICTION, selon le texte de saint Marc, AUSSITÔT APRÈS CETTE AFFLICTION, selon le texte de saint Matthieu, commenceront à paroître les signes de l'avènement prochain du Fils de l'homme.

Donc les signes de l'avènement prochain du Fils de l'homme commenceront à paroître bientôt après la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui la nation juive.

Donc les expressions mêmes dont se sert ici Jésus-Christ

(1) Marc. xiii. 14. 19. 20. 21. 24. 26. — (2) Matt. xxiv. 16. 21. 22. 23. 29. 30. — (3) Aug. ep. ad Hes. de fine sec. 199. al. 80. n. 27.

fournissent une nouvelle preuve de la liaison intime que toute la tradition a reconnue entre la conversion des Juifs et la fin du monde, et que le P. de Carrières a exprimée dans sa paraphrase du texte de saint Luc.

Dira-t-on que le texte de saint Luc doit être pris allégoriquement ; que cette Jérusalem assiégée, dont il est parlé dans le texte de cet évangéliste, n'est pas celle qui fut autrefois assiégée par les Romains ; et qu'ainsi ces *jours de vengeance*, dont il est parlé dans le texte de cet évangéliste, ne sont pas ceux qui sont tombés sur le peuple juif ?

Pour répondre à cette objection, il suffit de représenter le texte de saint Luc. *Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem*, dit Jésus-Christ, selon le rapport de cet évangéliste, *sachez que sa désolation est proche. Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.... Car ce seront alors les jours de la vengeance..... Malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là, car une grande affliction se répandra sur le pays, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple : ET IRA POPULO HUIC. Ils seront passés au fil de l'épée ; on les emmenera captifs dans toutes les nations ; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli (1).*

Je pourrais d'abord observer que les maux qui sont tombés sur le peuple juif, ne pouvoient être mieux caractérisés. Mais je me contente de la preuve qui se tire de cette parole : *Et la colère de Dieu tombera sur ce peuple : ET IRA POPULO HUIC.* Personne ne peut contester que ce peuple dont parle Jésus-Christ, ne soit le peuple juif. Or, la liaison et l'enchaînement du texte prouve que ce peuple sur lequel devoit tomber la *colère du Seigneur*, est celui-là même sur lequel devoient tomber ces *jours de vengeance*. Donc ces *jours de vengeance* sont ceux qui sont tombés sur le peuple juif.

Prétendra-t-on avancer que les *jours d'affliction* dont il est parlé au *ψ* 21. de saint Matthieu, et au *ψ* 19. de saint Marc, peuvent être différens de ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, et qui devoient tomber sur le peuple juif ?

La simple comparaison des textes suffit pour détruire cette objection. *Lorsque vous verrez les armées environ-*

XXI.  
Réponses-  
aux objec-  
tions. Pre-  
mière objec-  
tion. Répon-  
se. Les jours  
de vengeance  
dont parle S.  
Luc, sont ceux  
qui sont tom-  
bés sur le  
peuple juif.

XXII.  
Seconde ob-  
jection. Ré-  
ponse. Les  
jours d'afflic-  
tion dont il  
est parlé au  
*ψ* 21. de saint  
Matthieu, et

(1) Luc. xxi. 20.-24.

au v 19. de saint Marc, sont les mêmes que les jours de vengeance dont il est parlé dans S. Luc.

*ner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche. ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE, s'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES..... Car ce seront alors LES JOURS DE LA VENGEANCE, ....., et la colère de Dieu tombera sur CE PEUPLE. C'est le texte de saint Luc (1). Il est sensible que ces jours de vengeance, dont parle saint Luc, et qui devoient tomber sur le peuple juif, sont ceux dont il est dit : Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.*

Passons maintenant au texte de saint Marc : ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE, s'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES..... v 19. *Car L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA sera si grande, que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent; et il n'y en aura jamais (2).*

Ajoutons-y le texte de saint Matthieu : ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE, s'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES... v 21. *Car L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA sera si grande, que depuis le commencement du monde, il n'y en eut jamais de pareille, et il n'y en aura jamais (3).*

Il est évident que ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v 21. de saint Matthieu, et au v 19. de saint Marc, sont ceux dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes.* Or, ces jours dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes,* sont ces *jours mêmes de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc. Donc ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v 21. de saint Matthieu, et au v 19. de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, et qui devoient tomber sur le peuple juif.

### XXIII.

Troisième objection.  
Réponse.  
L'affliction dont il est parlé au v 29. de saint Matthieu, et au v 2. de saint Marc, est la même que celle dont il est parlé au

Dira-t-on que ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v 21. de saint Matthieu, et au v 19. de saint Marc, et ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, sont ceux du siège et de la prise de Jérusalem par les Romains; et qu'ainsi ils doivent être fort différens de ces *jours d'affliction* dont il est parlé au v 29. de saint Matthieu, et au v 24. de saint Marc, et qui doivent précéder le dernier avènement de Jésus-Christ?

Il est aisé de résoudre cette difficulté. Ces *jours d'affliction* sont ceux du siège et de la prise de Jérusalem,

(1) Luc. XXI. 20. 21. 22. 24. — (2) Marc. XIII. 14. 19. — (3) Matt. XXIV 16. 21.

parce que c'est alors qu'ils ont commencé; et en même temps ils doivent précéder le dernier avènement de Jésus-Christ, parce que c'est vers ce temps qu'ils doivent finir. L'enchaînement du texte suppose assez que c'est une même suite de jours dont Jésus-Christ nous marque le commencement et la fin; et l'événement n'y est pas contraire. Il est constant que toute la suite des jours qui se sont écoulés depuis la prise de Jérusalem par les Romains jusqu'aujourd'hui, a été pour le peuple juif des *jours d'affliction et de vengeance*; il est constant que *la colère* de Dieu qui est tombée alors *sur ce peuple*, y est demeurée jusqu'aujourd'hui; et qu'elle y demeurera jusqu'au temps que Dieu a marqué pour le rappel de ce peuple. Ainsi les *jours d'affliction* qui ont commencé pour les Juifs au temps du siège et de la prise de Jérusalem par les Romains, continueront pour eux jusqu'au temps de leur rappel. Voilà ce que supposent les expressions mêmes de Jésus-Christ. Ainsi se concilient les  $\text{v}$  21. et 29. de saint Matthieu, 19. et 24 de saint Marc.

Peut-être nous objectera-t-on aussi que dans le style de l'Écriture, cette expression, *En ces jours-là*, ne s'entend pas toujours du temps dont on vient de parler, mais souvent du temps dont on va parler. Et on le prouvera même par l'un des textes dont il s'agit ici, c'est-à-dire par le  $\text{v}$  24. de saint Marc. Car lorsque, selon cet évangéliste, Jésus-Christ dit: EN CES JOURS-LA, .... *le soleil s'obscurcira*, etc., cela signifie, En ces jours qui précéderont l'avènement du Fils de l'homme, dont il va être parlé; et non pas, En ces jours d'affliction dont il vient d'être parlé; puisque, selon l'expression de saint Marc même, ce ne sera qu'*après cette affliction*. De là on prétendra peut-être conclure que l'expression de saint Matthieu, *Après l'affliction de ces jours-là*, signifie de même, Après l'affliction de ces jours qui précéderont l'avènement du Fils de l'homme, dont il va être parlé, et non pas, Après l'affliction de ces jours de vengeance dont il vient d'être parlé; et qu'ainsi l'affliction dont il est parlé au  $\text{v}$  29. de saint Matthieu, peut être entièrement différente de celle qui est tombée sur le peuple juif, et dont il est parlé au  $\text{v}$  21. de ce même évangéliste.

Il est aisé de renverser cette objection par le texte de saint Marc comparé au texte de saint Matthieu. Voici le texte de saint Marc:  $\text{v}$  19. L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA sera si grande, que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pa-

$\text{v}$  21. de saint Matthieu, et au  $\text{v}$  19. de saint Marc.

XXIV.

Quatrième objection.  
Réponse.  
Confirmation du même principe.  
L'affliction dont il est parlé au  $\text{v}$ . 29 de saint Matthieu, est bien la même que celle dont il est parlé au  $\text{v}$  21. de cet évangéliste.

reille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais..... ✕ 24. Mais en ces jours-là ET APRÈS CETTE AFFLICTION, le soleil s'obscurcira, etc..... Et alors on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire. Il est évident que l'affliction dont il est parlé au ✕ 24. est celle-là même dont il est parlé au ✕ 19.

Or, ce texte de saint Marc est parallèle au texte de saint Matthieu conçu en ces termes : ✕ 21. L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA sera si grande, que depuis le commencement du monde il n'y en eut jamais de pareille, et il n'y en aura jamais..... ✕ 29. Mais AUSSITÔT APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, le soleil s'obscurcira, etc..... Et alors.... on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande gloire.

Donc l'affliction dont il est parlé au ✕ 29. de saint Matthieu, est la même que celle dont il est parlé au ✕ 24. de saint Marc. Donc cette affliction est la même que celle dont il est parlé au ✕ 21. de saint Matthieu parallèle au ✕ 19. de saint Marc. Ce n'est qu'une même suite d'affliction dont le commencement est marqué au ✕ 21. de saint Matthieu et au ✕ 19. de saint Marc, et dont la fin est marquée au ✕ 29. de saint Matthieu et au ✕ 24 de saint Marc ; ce n'est qu'une même suite d'affliction sous laquelle le peuple juif se trouve réduit, et qui après avoir commencé au temps du siège de Jérusalem par les Romains, va se terminer vers le temps auquel doivent commencer à paraître les signes prochains du dernier avènement de Jésus-Christ.

Ainsi il est vrai que l'expression du texte de saint Marc : EN CES JOURS-LA, .... le soleil s'obscurcira, etc., signifie, En ces jours qui précéderont l'avènement du Fils de l'homme ; et non pas, En ces jours d'affliction dont il vient d'être parlé, puisque le texte même de saint Marc nous dit que ces signes n'arriveront qu'APRÈS CETTE AFFLICTION.

Mais en même temps il est vrai que l'expression du texte de saint Matthieu : APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, le soleil s'obscurcira, etc., signifie, Après l'affliction de ces jours de vengeance dont il vient d'être parlé, puisque par le texte de saint Marc il est prouvé que ces signes arriveront APRÈS CETTE AFFLICTION.

XXV.  
Démonstration qui achève de prouver que les

Or, il me semble que de la réunion des propositions qui viennent d'être établies en réponse aux quatre objections précédentes, il résulte une démonstration complète qui se réduit à ce raisonnement :

Il est prouvé que les *jours de vengeance* dont parle saint Luc, sont ceux qui devoient tomber sur le peuple juif, et qui sont effectivement tombés sur cette nation incrédule (1);

Il est prouvé que les *jours d'affliction* dont il est parlé au  $\text{v}^{\circ}$  21. de saint Matthieu et au  $\text{v}^{\circ}$  19. de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont parle saint Luc (2);

Il est prouvé que *l'affliction* dont il est parlé au  $\text{v}^{\circ}$  29. de saint Matthieu et au  $\text{v}^{\circ}$  24. de saint Marc, et après laquelle doivent commencer à paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme, est la même que celle dont il est parlé au  $\text{v}^{\circ}$  21. de saint Matthieu et au  $\text{v}^{\circ}$  19. de saint Marc (3);

Donc *l'affliction* dont il est parlé au  $\text{v}^{\circ}$  29. de saint Matthieu et au  $\text{v}^{\circ}$  24. de saint Marc, et après laquelle doivent commencer à paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme, est celle-là même qui est tombée sur le peuple juif: affliction qui a commencé au temps du siège de Jérusalem par les Romains, qui a continué jusqu'aujourd'hui, et qui ne se terminera que vers le temps où doivent commencer à paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme;

Donc il est vrai de dire de l'affliction qui est tombée sur le peuple juif depuis Jésus-Christ, qu'*après cette affliction*, selon le texte de saint Marc, qu'*aussitôt après cette affliction*, selon le texte de saint Matthieu, commenceront à paroître les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme. Donc il est vrai de dire que les signes prochains de l'avènement du Fils de l'homme commenceront à paroître bientôt après la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui la nation juive, c'est-à-dire bientôt après le rappel et la conversion des Juifs.

Alors il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière (4). On sait qu'à la mort de Jésus-Christ, le soleil fut obscurci; il y a lieu de croire qu'il arrivera quelque chose de semblable, ou même de plus considérable encore, vers le temps de son dernier avènement. *Les étoiles tomberont du ciel*; ou au moins aux yeux

signes prochains du dernier avènement de J.-C. suivront de près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple juif.

XXVI.

Signes qui paroîtront dans le ciel et sur la terre avant le dernier avènement de J.-C.

(1) C'est ce qui résulte de la réponse à la première objection.—(2) C'est ce qui résulte de la réponse à la seconde objection.—(3) C'est ce qui résulte de la réponse à la troisième et à la quatrième objection.—(4) *Matt.* xxiv. 29. *Marc.* xiiii. 24. 25. *Luc.* xxi. 25.

des hommes elles paroîtront tomber et descendre de leur place ; car les interprètes sont partagés par la difficulté d'expliquer ce phénomène ; on en sera mieux instruit par l'événement que par toutes les conjectures : on peut seulement observer que l'apparition des comètes ressemble beaucoup à une chute d'étoiles , puisque les comètes ne deviennent visibles que lorsqu'elles s'abaissent et descendent vers la terre ; et ce phénomène devenant alors peut-être plus fréquent , pourroit être un de ceux qui sont annoncés ici. *Les armées du ciel seront ébranlées* (1) ; dans le style de l'Écriture *les armées du ciel* sont ordinairement la multitude des astres : cet ébranlement des armées du ciel semble donc annoncer un ébranlement dans les astres. Saint Augustin, après avoir comparé ces signes avec ceux qui arrivèrent à la mort de Jésus-Christ, laisse cependant comme incertain (2) si cela ne doit point s'entendre plutôt dans un sens figuré, mais de telle sorte que cela ne s'accomplira qu'au temps le plus proche de l'entière consommation des siècles.

*Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel ; et tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en gémissant* (3). Les pères et la plupart des interprètes conviennent que la croix est ce *signe du Fils de l'homme* qui doit paroître dans le ciel avant le dernier avènement de Jésus-Christ. L'Église l'exprime même ainsi dans ses offices. Selon l'usage romain, dans l'office de la Sainte-Croix on chante ces mots : *Hoc signum crucis erit in caelo, cum Dominus ad judicandum venerit* ; et dans les nouveaux bréviaires on emploie dans le même office le texte dont nous parlons ici : *Tunc parebit signum Filii hominis in caelo*. Jésus-Christ ajoute que tous les peuples, ou à la lettre, *toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine en gémissant* : il semble que ce deuil universel soit celui qu'il avoit annoncé lui-même long-temps auparavant, en disant par la bouche de Zacharie : *Je répandrai sur la maison de David et sur les habitans de Jérusalem, un esprit de grace et de prières : ils jeteront les yeux sur moi qu'ils auront percé : et la terre sera dans les larmes* : **ET**

(1) Il paroît que c'est ainsi que l'on doit entendre l'expression *virtutes caelorum*. Dans le style de l'Écriture, *virtutes* se prend souvent pour *exercitus* : de là vient dans les Psaumes, *Deus virtutum* pour *Deus exercituum*. — (2) *Aug. ep. ad Hes. de fine sec.* 199. *al.* 80. n. 34. — (3) *Matt.* xxiv. 50.

PLANGET TERRA (1). Alors dans toute la terre, les Juifs convertis pleureront le crime de leurs pères; les chrétiens prévaricateurs touchés d'un sincère repentir pleureront leur ingratitude; les gentils nouvellement appelés à la foi pleureront leurs égaremens passés : *Et planget terra.*

A l'ébranlement des cieus se joindra l'agitation de la mer, en sorte que *sur la terre, les nations seront dans la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots; et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé* (2). L'agitation et l'ébranlement de toute la nature annoncera l'effroyable catastrophe qui bientôt après terminera la durée des siècles.

Enfin on verra le *Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande gloire* (3). C'est ce que Jésus-Christ répète bientôt après en parlant au grand-prêtre, lorsqu'il lui dit : *Vous verrez un jour le Fils de l'homme qui, assis à la droite de la majesté divine, viendra sur les nuées du ciel* (4). Et l'ange qui parloit aux apôtres au moment où Jésus-Christ les quitta pour s'élever au ciel, leur dit aussi : *Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? ce Jésus, qui en vous quittant, s'est élevé dans le ciel, viendra de même que vous l'y avez vu monter* (5). *Le voici qui vient sur les nuées; et tout œil le verra*, dit saint Jean dans l'Apocalypse (6).

Alors, continue Jésus-Christ, le *Fils de l'homme enverra ses anges avec une trompette qui retentira d'un grand bruit; et il rassemblera par eux ses élus, des quatre coins du monde, depuis l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel* (7). C'est ce que l'Apôtre nous explique, lorsqu'écrivant aux Thessaloniens il s'exprime ainsi : *Au signal donné par la voix de l'archange, et au son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel; et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront d'abord; ensuite nous autres qui serons vivans, et qui serons demeurés sur la terre, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air; et alors nous serons pour toujours avec*

## XXVII.

Après tous ces signes, J.-C. viendra sur les nuées, et il enverra ses anges pour rassembler ses élus.

(1) Zach. xii. 10. 12. — (2) Luc. xxi. 25. 26. — (3) Matt. xxiv. 30. Marc. xiii. 26. Luc. xxi. 27. La Vulgate met *majestate* dans le texte de saint Matthieu et dans le texte de saint Luc : le grec des trois évangélistes porte *gloria*. — (4) Matt. xxvi. 64. Marc. xiv. 62. — (5) Act. i. 11. — (6) Apoc. i. 7. — (7) Matt. xxiv. 31. Marc. xiii. 27.

le Seigneur (1). Et écrivant aux Corinthiens, il dit aussi : *En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera), les morts ressusciteront en un état incorruptible; et pour nous qui serons demeurés vivans, nous serons changés et revêtus de l'immortalité* (2).

XXVIII.  
Jésus exhorte ceux de ses disciples qui verront les signes prochains de son dernier avènement, à ranimer alors leur confiance.

Lorsque toutes ces choses commenceront d'arriver, continue Jésus-Christ; lorsque vous verrez ces signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles, cette agitation de la mer, cet ébranlement des cieus, regardez en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption est proche (3). Sur quoi Jésus proposa ensuite à ses disciples cette comparaison; Apprenez, leur dit-il (4), une comparaison tirée du figuier. Considérez le figuier ou quelque autre arbre que ce soit. Lorsque vous voyez que ses branches sont déjà tendres, et qu'il commence de pousser ses feuilles, vous savez que l'été est proche. De même lorsque vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche; que le Fils de l'homme est près et comme à la porte. Je sais que ce ne sera pas vous qui verrez ces signes; mais en vous parlant, je parle à tous ceux qui viendront après vous. C'est à mes disciples que je parle; et en parlant à ceux qui sont aujourd'hui mes disciples, je parle à tous ceux qui seront mes disciples après eux.

XXIX.  
Le peuple juif subsistera jusqu'au dernier avènement de J.-C. Certitude des prédictions de J.-C. Le jour de son avènement n'est connu que de Dieu.

En vérité je vous le dis, continue Jésus-Christ, cette race ne passera point que tout cela ne soit accompli (5): la postérité d'Abraham ne finira point avant le dernier avènement du Fils de l'homme. Car cette race dont parle Jésus-Christ, ne peut être, ce semble, que celle-là même à qui il parle, c'est-à-dire la race d'Abraham, la postérité d'Isaac, les enfans d'Israël. Mais en même temps cette race, ou si l'on veut, cette génération, ne peut pas être la génération actuellement vivante, lorsque Jésus-Christ parloit, puisqu'ici c'est de son dernier avènement qu'il parle. Cette parole est donc une promesse qui assure la conservation et la perpétuité de la race d'Israël, c'est-à-dire du peuple juif, jusqu'à la fin du monde.

Le ciel et la terre passeront, ajoute Jésus-Christ, mais mes paroles ne passeront point (6). Quant à ce jour et à cette heure où le Fils de l'homme doit paroître, nul n'en a

(1) 1. Thess. iv. 16. 17. — (2) 1. Cor. xv. 52. 53. — (3) Luc. xxi. 28. — (4) Matt. xxiv. 32. 33. Marc. xiii. 28. 29. Luc. xxi. 29. 31. — (5) Matt. xxiv. 34. Marc. xiii. 30. Luc. xxi. 32. — (6) Matt. xxiv. 35. Marc. xiii. 31. Luc. xxi. 33.

connoissance, non pas même les anges du ciel, ni même le Fils, mais le Père, mais mon Père seul (1). Le Fils l'ignore, non pas selon sa divinité, non pas même selon son humanité unie hypostatiquement à sa divinité, mais selon son humanité considérée en elle-même et sans égard à sa divinité. Le Fils l'ignore, non pas comme Fils de Dieu, non pas même comme Homme-Dieu, mais simplement comme homme. Le Fils l'ignore selon son humanité, parce que son humanité même ne le sait que par la divinité qui lui est unie. En un mot, nulle intelligence créée, quelque parfaite qu'elle soit, ne peut par elle-même pénétrer ce secret profond dont Dieu s'est réservé la connoissance.

Ici Jésus-Christ répète à ses disciples ce qu'il leur avoit déjà dit dans une autre occasion (2) : *Ce qui arriva au temps de Noé, arrivera à l'avènement du Fils de l'homme. Car comme en ces jours-là avant le déluge, les hommes mangeoient et buvoient, épousoient des femmes, et marioient leurs filles, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, sans qu'ils pensassent seulement au déluge jusqu'à ce qu'il arriva et les emporta tous; il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme.* Cette prédiction du Sauveur semble supposer que les signes qui précéderont son avènement, et qui répandront l'effroi parmi les hommes, cesseront avant qu'il paroisse, en sorte que les hommes se rassurant alors, et croyant n'avoir plus rien à craindre, verront paroître tout à coup le Fils de l'homme, lorsqu'ils ne s'y attendront pas.

*Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, et l'autre laissé; de deux femmes qui moudront dans un moulin, l'une sera prise, et l'autre laissée.* Les uns seront pris pour être enlevés au-devant du Fils de l'homme au milieu des airs (3); les autres seront laissés pour être livrés en proie au feu qui consumera la terre, et qui en dévorera les méchants (4).

Jésus-Christ après avoir donné à ses disciples ce dernier avertissement, conclut son discours en les exhortant à la vigilance et à la prière. *Prenez garde à vous, leur dit Jésus (5), de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour de l'avènement du Fils de l'homme*

XXX.

Jésus-Christ paroitra subitement lorsque les hommes ne s'y attendront pas. Alors l'un sera pris et l'autre laissé.

XXXI.

Troisième partie du discours de J.-C. Jésus exhorte ses disciples à veiller et à

(1) *Matt.* xxiv. 36. *Marc.* xiii. 32. — (2) Comparez le texte de saint Matthieu, xxiv. 37.-41., avec le texte de saint Luc, xvii. 26.-35. —

(3) 1. *Thess.* iv. 16. — (4) 2. *Thess.* i. 8. et 2. *Petr.* iii. 10. *Apoc.* xx. 9. —

(5) *Luc.* xxi. 34.-36.

prier, afin qu'ils puissent être trouvés dignes d'éviter les maux qui devoient tombersur les Juifs incrédules, et surtout de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme dans son avènement.

*ne vienne tout d'un coup vous surprendre ; car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre. Veillez donc en priant toujours, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront à ces hommes incrédules qui attireront la colère du Seigneur sur Jérusalem, et de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme au jour de son dernier avènement. C'est ainsi que saint Luc termine ce qu'il rapporte du discours de Jésus-Christ.*

On peut y ajouter ce que rapporte saint Marc : *Prenez garde à vous, dit Jésus-Christ ; veillez et priez, parce que vous ne savez quand viendra ce temps de l'avènement du Fils de l'homme ; car il en sera comme d'un homme qui s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, marquant à chacun ce qu'il doit faire, et recommande au portier qu'il soit vigilant. Veillez donc de même, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir, si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin, de peur que survenant tout d'un coup il ne vous trouve endormis. Ce que je vous dis, je le dis à tous : Veillez (1).* C'est ainsi que saint Marc termine le discours de Jésus-Christ.

On peut encore y joindre ce que rapporte saint Matthieu : *Veillez donc, dit Jésus-Christ, parce que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir ; car sachez que si le père de famille étoit averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, il veilleroit certainement, et ne laisseroit pas percer sa maison. Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas (2).*

Après cela saint Matthieu rapporte plusieurs paraboles qui sont une suite de ce même discours, et dont l'objet principal est encore de nous exciter à veiller, et à nous préparer à paroître devant le Fils de l'homme dans son dernier avènement (3). Mais, selon la remarque de saint Augustin, cette exhortation qui paroît ne regarder proprement que ceux qui vivront vers le temps du dernier avènement de Jésus-Christ, ne regarde pas moins ceux qui vivent avant ce temps ; parce que le jour de notre mort est pour chacun de nous le jour de l'avènement de Jésus-Christ. Tels nous serons trouvés à la mort, justes ou

(1) Marc. xiii. 33. *ad finem*. — (2) Matt. xxiv. 42-44. — (3) Voyez dans saint Matthieu depuis le  $\psi$  45. du chap. xxiv jusqu'à la fin du chap. xxv.

pécheurs, tels nous serons aussi au jour de l'avènement de Jésus-Christ. Ainsi nous devons tous veiller et prier, de même que si nous avions tous à nous préparer au dernier avènement de Jésus-Christ. *Quod vobis dico, omnibus dico : Vigilate.*

---

## DISSERTATION

SUR

### LA DERNIÈRE PÂQUE DE JÉSUS-CHRIST.

---

Il y a deux questions sur la dernière Pâque de Jésus-Christ. La première, si Jésus-Christ a célébré cette dernière Pâque ; la seconde, en quel jour il l'a célébrée, c'est-à-dire, s'il l'a célébrée au jour fixé par la loi, ou s'il l'a anticipée ; et comment il se trouve que cette Pâque célébrée par Jésus-Christ la veille de sa mort, a cependant été célébrée au moins par une partie des Juifs le jour même de sa mort.

Etat de la dispute sur la dernière Pâque de J.-C. Division de cette Dissertation.

D. Calmet, dans sa Dissertation sur la dernière Pâque de Jésus-Christ, s'est déclaré en faveur de l'opinion du P. Lami ; il a soutenu la négative sur la première question ; et par-là il s'est trouvé dispensé d'entrer en discussion sur la seconde : il prétend avec le P. Lami, que Jésus-Christ en la dernière année de sa vie, n'a point célébré la Pâque légale.

Mais D. Calmet même se trouve obligé de convenir que le sentiment commun des deux églises grecque et romaine, est que notre Seigneur a célébré la Pâque légale avec ses disciples la veille de sa mort ; que presque généralement tous les pères ont suivi ce sentiment ; et qu'il est même supposé dans le concile de Trente comme communément reçu dans l'Eglise ; et nous pourrions ici renvoyer aux Hardouin et Tillemont qui ont solidement défendu sur ce

point l'opinion commune contre le P. Lami ; mais la Dissertation même de D. Calmet a été expressément réfutée.

M. Plumyoën , auteur de quelques Dissertations latines dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois , en a donné une sur la dernière Pâque de Jésus-Christ (1). Il y examine les deux questions que nous avons exposées. Sur la première , il s'attache particulièrement à réfuter la Dissertation de D. Calmet , et à prouver contre D. Calmet que Jésus-Christ a réellement célébré la Pâque légale avec ses disciples , la veille de sa mort. Sur la seconde , il prétend que Jésus-Christ mangea la pâque avec tout le peuple au jour même où elle devoit être immolée ; mais que la solennité de la Pâque , en cette année , fut différée d'un jour , afin que l'oblation de la gerbe qui devoit être offerte le lendemain de la Pâque ne se rencontrât pas au jour du sabbat ; et qu'ensin en conséquence de cette remise de la solennité de la Pâque , les prêtres ne mangèrent la pâque que le jour de la mort de Jésus-Christ.

Sur cette dernière question touchant le jour auquel Jésus-Christ célébra la Pâque , le P. Hardouin soutenoit , peut-être avec plus de vraisemblance , que Jésus-Christ célébra la Pâque avec les Galiléens la veille de sa mort , et que les autres Juifs , c'est-à-dire , ceux qui habitoient dans Jérusalem et dans la Judée , ne la célébrèrent que le jour même de sa mort. Sur ce point nous renvoyons à la Dissertation même du P. Hardouin.

Nous ne considérons ici que la première question : Jésus-Christ a-t-il célébré la Pâque avec ses disciples la veille de sa mort ? D. Calmet soutient la négative ; nous donnerons ici sa Dissertation entière : M. Plumyoën réfute sur ce point la Dissertation de D. Calmet ; nous donnerons ici une traduction , non pas de la Dissertation entière de M. Plumyoën , mais seulement de la première partie , c'est-à-dire , de celle qui concerne la seule question que traite D. Calmet.

Ainsi la Dissertation que nous donnons ici , sera divisée en deux parties : la première contiendra la Dissertation même de D. Calmet sur la dernière Pâque de Jésus-Christ ; la seconde contiendra la réfutation de la Dissertation de D. Calmet par M. Plumyoën.

(1) *Dissertationes selectæ in Script. Sacram, autore Jud. Jos. Plumyoen. Dissert. de supremo Christi Paschate, p. 507. et seqq.*

## PREMIÈRE PARTIE.

Dissertation de D. Calmet sur la dernière Pâque de notre Seigneur Jésus-Christ.

ON a tant écrit depuis quelques années sur la dernière Pâque de notre Sauveur, qu'il est presque impossible d'en rien dire de nouveau ; et si notre commentaire ne devoit tomber qu'entre les mains des savans, je me garderois bien de travailler sur cette matière. Je me contenterois d'avertir les lecteurs, que je m'en tiens à telle hypothèse, sans entrer dans une plus grande explication. Il leur seroit aisé de suppléer à ce que je ne leur dirois point. Mais comme bien des gens ne sont point instruits de ce qui s'est dit de part et d'autre dans ce grand nombre d'écrits qu'on a publiés sur la Pâque, j'ai cru devoir au moins proposer les divers systèmes qu'on a formés sur cette matière, et produire les raisons qui m'ont déterminé à prendre le parti que j'ai pris dans cette dispute.

Le sentiment commun des deux églises grecque et romaine, est que notre Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses disciples, le jeudi au soir, quatorzième de Nisan, et que le vendredi jour de Pâque, quinzième du même mois, il avoit été crucifié, et mis à mort. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de n'employer dans l'église latine que du pain azime ou sans levain, dans nos mystères, dans la supposition que notre Sauveur ayant célébré la Pâque comme les Juifs, n'a point usé d'autre pain. Il est inutile d'alléguer pour ce sentiment les témoignages des pères et des nouveaux docteurs. On avoue que presque généralement tous l'ont suivi ; et il est même supposé dans le concile de Trente (1), comme communément reçu dans l'Eglise.

Ce sentiment toutefois n'a jamais été décidé comme article de foi ; et des auteurs très-catholiques n'ont fait nulle difficulté de proposer d'autres systèmes, et de les soutenir publiquement, sans que l'Eglise en ait témoigné aucun mécontentement, sans que les fideles en aient souffert.

(1) *Concil. Trident. sess. XIII. cap. 1.*

I.  
Partage de  
sentimens sur  
la dernière  
Pâque de Jé-  
sus-Christ.

fert aucun scandale. Les uns ont cru que le Sauveur avoit fait la Pâque légale un jour, et les Juifs un autre jour; que Jésus-Christ la fit le jeudi, et les Juifs le vendredi au soir (1). D'autres ont dit qu'une partie des Juifs l'avoit faite le jeudi, et une autre partie le vendredi; que les Galiléens et les Israélites des tribus qui étoient répandues dans la Palestine, la firent le jeudi; les Juifs de Jérusalem et ceux qui habitoient la Judée proprement dite, le vendredi (2).

D'autres (3) ont nié que Jésus-Christ ait fait la Pâque légale, et ont soutenu que son dernier souper étoit un repas ordinaire. Comme nous nous sommes déclarés pour ce dernier sentiment dans notre commentaire, nous allons rapporter ici les preuves qui nous y ont déterminés, sans entrer dans l'examen des raisons des autres systèmes, et sans nous attacher à les réfuter. Si le nôtre est bien établi, c'en est assez; il ne peut y en avoir qu'un qui soit vrai.

#### II.

Preuves sur lesquelles est établi le système de ceux qui nient que J.-C. ait célébré la Pâque la veille de sa mort. Diverses notions du nom de Pâque.

Il est certain que le nom de *Pascha* se prend dans l'Écriture dans un sens fort étendu. 1° Il signifie le passage de l'ange exterminateur (4), qui tua les premiers-nés des Égyptiens, et épargna les Hébreux. C'est sa première et plus littérale notion. 2° Il signifie l'agneau que l'on immoloit (5) en mémoire de la délivrance d'Israël de l'épée de l'ange exterminateur. 3° Il signifie la fête que l'on célébra dans la suite des générations (6), pour conserver la mémoire de ce fameux événement de la sortie d'Égypte. 4° Il signifie les autres victimes que l'on immoloit ce jour-là (7); car l'agneau s'immoloit la veille, c'est-à-dire le quatorzième, et se mangeoit au commencement du quinzième, c'est-à-dire à l'entrée de la nuit. 5° Il signifie les azimes (8) ou pain sans levain, qu'on mangeoit alors. 6° Il signifie les repas de l'agneau pascal (9). 7° Il signifie la veille et les sept jours de la fête de Pâque (10). 8° Il

(1) Paul de Burgos, Paul de Midelbourg, Lucidus, Grotius, Onuphre, Henten. Cornél. Jansén. Maldon. Scalig. Calvisius, Lallemand. On peut aussi mettre de ce sentiment saint Epiphane et Euthyme Zigabène, dont on parlera ci-après. — (2) Le P. Hardouin, Traité de la dernière Pâque de Jésus-Christ. Voyez aussi le P. Pezron, Histoire évangélique. — (3) M. Thoynard, Harmonie évang. p. 107. 108.; le P. Lami dans ses divers écrits sur la Pâque. — (4) Exod. xii. 11, 12. — (5) Exod. xii. 21. — (6) Exod. xii. 14. 15. 16. et passim. — (7) 2. Par. xxx. 22. 23. 24. Deut. xvi. 1. 2. Num. xxviii. 18. 19. — (8) Luc. xxi. 1. Dies festus azymorum, qui dicitur Pascha. — (9) Exod. xii. 43. 44. 45. 46. 47. 48. — (10) Num. ix. 2. xxviii. 16. 2. Par. xxx. 1. 2. et seqq. Ezech. xlv. 21. Et in Evangelio passim.

signifie toutes les cérémonies qui précédoient et qui accompagnoient cette solennité ; en sorte que *préparer la pâque*, peut s'entendre de la préparation du lieu où elle devoit se faire , de l'achat de la victime , de son immolation , de la recherche du pain levé , de tout ce qu'il falloit faire pour pétrir , cuire , accommoder les pains azimes.

C'est de ces circonstances ou d'une partie d'entre elles seulement, qu'on doit entendre dans les évangélistes, ce qui y est dit (1), que Jésus-Christ envoya ses disciples pour préparer la pâque, et qu'ils la préparèrent en effet. En un mot, la *Pâque* se prend dans un sens étroit et rigoureux, ou dans un sens vague et étendu, de même que le verbe *préparer* se prend pour une préparation prochaine ou pour une préparation éloignée. Par exemple, lorsque les Juifs qui étoient en Egypte, reçurent ordre de Moïse, de préparer dès le dixième de Nisan l'agneau qu'ils devoient immoler le quatorzième au soir, ou au commencement du quinzième (2), cet agneau, dès le dixième de Nisan, est déjà nommé *la Pâque*, et l'achat de cette victime s'appelle *préparer la pâque*. Je ne parle point ici des sens moraux qu'on donne à ce terme. On sait que saint Paul (3) dit que Jésus-Christ est notre pâque, et a été immolé pour nous.

C'est encore un autre principe reconnu et mis en pratique par tous ceux qui se mêlent d'interpréter les saintes Ecritures, que pour les concilier les unes avec les autres, il faut éclaircir ce qui est obscur, par ce qui est plus clair, et tirer de la lumière des endroits plus lumineux, pour la répandre sur ceux qui le sont moins ; fixer les termes équivoques, par ceux qui sont univoques, et ne pas renverser l'ordre en quittant ce qui est clair, pour suivre ce qui est confus, en abandonnant ce qui est certain pour embrasser ce qui est douteux. Or, dans la question que nous allons traiter, il y a dans saint Jean, par exemple, cinq ou six passages qui sont d'une clarté qui va jusqu'à l'évidence, pour montrer que Jésus-Christ n'a pas fait la Pâque légale avec ses disciples. On ne doit donc pas se départir de ces passages, pour en suivre d'autres douteux, incertains, obscurs ou équivoques, qui se rencontrent dans les autres évangélistes, et qui peuvent favoriser l'opinion contraire. On peut expliquer

### III.

C'est par le témoignage de saint Jean qu'il faut expliquer celui des trois autres évangélistes ; et du témoignage de S. Jean il résulte que J.-C. n'a pas célébré la Pâque la veille de sa mort.

(1) *Matt.* xvi. 17.... 19. *Marc.* xiv. 12.... 16. *Luc.* xxii. 7.... 13. — (2) *Exod.* xii. 3.-21. — (3) 1. *Cor.* v. 7.

saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, dans l'hypothèse qui veut que Jésus-Christ n'ait pas fait la dernière Pâque; et on ne peut pas expliquer saint Jean dans l'hypothèse contraire. Saint Jean a écrit après tous les autres évangélistes, il a fixé leurs sens; il faut donc s'en tenir à celui qu'il offre naturellement à l'esprit.

IV.  
Conciliation  
des textes des  
évangélistes  
touchant la  
dernière Pâ-  
que de J.-C.  
Histoire de la  
passion de  
notre Sei-  
gneur depuis  
le dimanche,  
sixième jour  
avant la Pâ-  
que.

Les textes de l'Écriture sont les preuves décisives de cette difficulté. On convient qu'il y a de l'embarras à concilier les évangélistes entre eux; sans cela on n'aurait pas disputé si long-temps : mais l'opinion qui sauve plus aisément les difficultés, et qui explique plus commodément les passages des évangélistes, doit passer pour la meilleure. Or, dans notre hypothèse, nous croyons satisfaire à tout.

Le dimanche, *sixième jour avant la fête de Pâque*, Jésus vint à Béthanie (1), soupa chez Simon le lépreux (2), où Marie, sœur de Lazare, répandit sur ses pieds une boîte de parfum de nard d'épi. *Le lendemain* (3) lundi, dixième de Nisan, Jésus vint à Jérusalem, et y fut reçu comme en triomphe (4). *Sur le soir* (5) il retourna à Béthanie, et y passa la nuit. *Le lendemain* (6) *matin*, mardi, onzième de Nisan, il revint à Jérusalem, et maudit en chemin le figuier qui étoit chargé de feuilles et n'avoit point de fruits. *Le soir* (7) il sortit de Jérusalem, et alla coucher à Béthanie. *Le lendemain* (8) mercredi, douzième de Nisan, *il vint de nouveau à Jérusalem*. Les disciples virent avec étonnement le figuier auquel il avoit donné sa malédiction, desséché. Jésus leur dit que s'ils avoient de la foi, ils pourroient en faire encore davantage. Il passa tout le jour dans le temple à enseigner.

Sur le soir, il sortit du temple (9), et ses disciples lui ayant montré les pierres et la magnificence du bâtiment, il leur dit que tout cela seroit un jour détruit, sans qu'il y restât pierre sur pierre. Etant sorti de la ville, comme il étoit assis vis-à-vis du temple, sur le mont des Oliviers (10), ses disciples lui demandèrent en quel temps on verroit l'accomplissement de ce qu'il avoit dit. Jésus leur répondit par un long discours, qui n'est pas de notre dessein en cet endroit. *Or, la Pâque et le jour des azimes* (11) devoient

(1) Joan. xii. 1. — (2) Matt. xxvi. 6. — (3) Joan. xii. 12. — (4) Matt. xxi. 1. Marc. xi. 1. Luc. xix. 28. — (5) Marc. xi. 11. Matt. xxi. 17. — (6) Marc. xi. 12. Matt. xxi. 18. — (7) Marc. xi. 19. — (8) Marc. xi. 20... 27. — (9) Matt. xxiv. 1. Marc. xiii. 1. — (10) Matt. xxiv. 3. Marc. xiii. 3. — (11) Marc. xiv. 1. Matt. xxvi. 2.

se célébrer dans deux jours. Jésus avertit ses disciples que dans ce temps-là il devoit être livré aux Juifs, et crucifié.

Le lendemain (1) jeudi, treizième de Nisan, étoit le premier jour des azimes auquel il falloit immoler la Pâque, c'est-à-dire, au soir duquel commençoit le quatorzième de Nisan, qui étoit le jour auquel commençoit l'usage des pains sans levain, et auquel l'agneau pascal devoit être immolé. L'obligation d'user de ces pains ne commençoit qu'après midi du quatorzième, et l'agneau ne s'immoloit qu'à deux heures après midi du même jour (2). Mais comme il falloit préparer la salle où l'on devoit manger l'agneau, et la nettoyer de tout levain, et qu'il auroit été trop tard d'en aller retenir une la veille de Pâque, et au moment où l'on immoloit la victime pascale, les disciples vinrent demander à Jésus, où il souhaitoit qu'on lui préparât un lieu pour y manger la pâque (3), non ce jour-là, mais le jour suivant. Jésus désigna un endroit, et y envoya Pierre et Jean, qui préparèrent la pâque, c'est-à-dire, disposèrent toutes choses pour célébrer la Pâque le lendemain. Ils nettoyèrent la chambre de tout levain, ils dressèrent la table et les lits, puis revinrent trouver Jésus, et lui dirent que tout étoit fait comme il l'avoit ordonné. L'Évangile ne dit pas un mot qui nous insinue que les apôtres aient été au temple, ni qu'ils aient immolé la pâque. D'ailleurs il ne convenoit pas que cela se fit par d'autres que par le maître de la compagnie; il falloit qu'il fût dans la ville, et qu'il présentât lui-même sa victime.

Sur le soir du même jour, jeudi treizième de Nisan, Jésus vient dans la ville, et se met à table avec ses disciples (4); et avant la fête de Pâque (remarquez bien: la Pâque n'étoit donc pas encore commencée), ayant toujours aimé les siens, il voulut leur donner encore, avant sa mort, les dernières marques de sa tendresse: il se lève de table, après souper, et leur lave les pieds à tous (5). Après quoi il leur dit qu'il avoit toujours eu un très-grand désir de manger cette pâque avec eux (6), parlant de l'eucharistie qu'il alloit instituer (7); ou bien voulant leur dire qu'il auroit fort désiré faire le lendemain la Pâque avec

(1) *Matt.* xxvi. 17. *Marc.* xiv. 12. *Luc.* xxii. 7. — (2) *Exod.* xii. 18. 19. *Levit.* xxiii. 5. *Num.* xxviii. 16. — (3) *Matt.* xxvi. 17. 18. *Marc.* xiv. 12. 13. 14. *Luc.* xxii. 8.-12. — (4) *Matt.* xxvi. 20. *Marc.* xiv. 17. *Luc.* xxii. 14. — (5) *Joan.* xiii. 1. 2. et seq. — (6) *Luc.* xxii. 15. — (7) *Orig. Chrysost. homil.* 82. 83.

eux, comme toutes choses y étoient disposées; mais qu'il prévoyoit que ses ennemis ne lui en laisseroient point le loisir, et que c'étoit là le dernier repas qu'il feroit avec eux avant sa résurrection.

Après l'institution de l'eucharistie (1), il leur déclara de nouveau qu'un d'entre eux devoit le trahir, et le livrer aux princes des prêtres. Saint Jean lui demanda qui c'étoit; et Jésus lui dit que c'étoit celui à qui il alloit présenter un morceau trempé dans la sausse. En même temps il présenta le morceau à Judas, en lui disant : *Faites vite ce que vous faites*. Quelques-uns des disciples crurent que Jésus lui disoit d'aller acheter ce qu'il falloit pour la fête; circonstance qui ne convient nullement au repos de la Pâque, si elle eût été commencée dès cette nuit-là, non plus que ce que fit Jésus après le souper, en lavant les pieds à ses disciples, et en sortant de la ville; car on devoit coucher dans la maison où l'on avoit fait la Pâque (2).

Etant au jardin des Oliviers, il y fut pris par une troupe d'archers et de ministres du grand-prêtre, et par conséquent de Juifs armés et disposés à lui faire violence (3) s'il eût résisté; ce qui est encore entièrement contraire aux lois et aux usages des Juifs; et ce qui prouve que ce jour-là n'étoit pas le jour de Pâque. On le conduisit chez Anne, puis chez Caïphe; on l'interrogea juridiquement; on entendit des témoins; on le condamna : autre infraction de toutes les lois qui devoient s'observer aux jours de fête. Le matin on s'assembla dans le sénat, où Jésus fut de nouveau présenté, accusé et condamné. Après quoi on le conduisit à Pilate; mais les accusateurs de Jésus n'osèrent entrer dans le prétoire, de peur de se souiller, parce qu'ils vouloient manger la pâque ce jour-là (4), ce qui est bien à remarquer. Ils ne l'avoient donc pas mangée la veille.

Il est superflu de nous dire que cette pâque qu'ils vouloient manger, étoit les victimes qui s'immoloient dans le temple le jour de Pâque et pendant l'octave, et dont Moïse a parlé dans le Deutéronome (5). Car ces victimes qui sont effectivement appelées *Phase* ou Pâque, étoient des holocaustes, comme on le voit par les Nombres (6), et par conséquent on n'en mangeoit point : elles étoient

(1) Joan. XIII. 21. et seq. Luc. XXII. 21. et seq. — (2) Deut. XVI. 7. Maimonid. Halac. Pesach. — (3) Matt. XXVI. 47. et seqq. Marc. XIV. 43. et seq. Luc. XXII. 47. et Joan. XVIII. 3. et seqq. — (4) Joan. XVIII. 28. — (5) Deut. XVI. 1. 2. — (6) Num. XXVIII. 17. 23. 24.

toutes consumées sur l'autel. Il est vrai qu'on pouvoit aussi immoler des victimes pacifiques, dont il étoit permis de faire des repas; mais ces victimes n'avoient rien de particulier. On pouvoit les offrir dans quelque jour qu'on vouloit; rien n'obligeoit de les manger ni le jour de Pâque ni les autres jours : elles étoient de pure dévotion. Est-il croyable que pour une cause aussi légère, et sans aucune obligation ni nécessité, les Juifs aient voulu s'abstenir de poursuivre Jésus-Christ, de l'accuser devant le tribunal de Pilate, et donner à ce président la peine d'aller, de venir, de retourner de son prétoire devant sa porte pour parler aux Juifs et aux troupes? Est-il croyable que Pilate eût eu cette complaisance, s'il n'y eût été obligé par quelque grande raison, comme étoit celle de laisser aux Juifs la liberté de faire leur Pâque ce jour-là?

Après bien des mouvemens fort contraires au repos d'une grande fête, comme auroit été celle de la Pâque, si elle fût venue ce jour-là, ils obtinrent enfin la condamnation de Jésus-Christ. On le conduisit au Calvaire; il y fut crucifié; il y expira *vers trois heures après midi* (1).

Quelque temps après, les Juifs demandèrent à Pilate que l'on rompt les jambes aux crucifiés, afin que leurs corps ne demeurassent point en croix le jour du sabbat; *car ce jour de sabbat étoit un grand jour* ou une grande fête, comme le remarque saint Jean (2). Pourquoi, sinon parce que c'étoit le jour de Pâque? On détacha donc les corps de la croix. Joseph d'Arimathie prit celui de Jésus. Nicodème acheta des parfums; ils l'embaumèrent, l'enveloppèrent de bandes et d'un linceul, le mirent dans un tombeau, en fermèrent l'entrée, et se retirèrent promptement, parce que ce jour-là étoit celui de la *Parascève* (3), c'est-à-dire, de la préparation au jour de la fête ou du sabbat, qui commençoit au coucher du soleil, quant à l'obligation du repos.

J'ai voulu donner de suite toute l'histoire de la passion, depuis le dimanche sixième jour avant la Pâque, afin que le lecteur, comparant les dates et les jours, puisse voir plus distinctement que le jour de Pâque ne pouvoit être cette année que le samedi; et que les actions et les poursuites que les Juifs firent contre Jésus le vendredi, sont entièrement incompatibles avec le repos d'une aussi grande

V.

Les poursuites des Juifs contre Jésus sont incompatibles avec la célébration de la Pâque; et on ne peut pas dire que

(1) *Matt. xxvii. 46. et seq.* — (2) *Joan. xix. 31. Ἦν γὰρ μεγάλη ἡ ἡμέρα ἐκείνη τοῦ σαββάτου.* — (3) *Luc. xxii. 56. Joan. xix. 42.*

la Pâque ait été célébrée deux jours de suite.

fête que la Pâque. Lorsqu'Agrippa, après avoir fait mourir saint Jacques le Majeur, eut fait arrêter saint Pierre, il ne voulut pas le faire exécuter pendant les jours des azimes (1), ou de la Pâque. Il voulut différer son supplice jusqu'après la fête : il savoit trop les lois et les usages des Hébreux. Ici les Juifs se hâtent de faire condamner Jésus-Christ la veille de Pâque, de peur que pendant les jours de la fête, il ne leur échappât, ou qu'il ne survînt quelque chose qui les empêchât de le faire mourir.

Je ne m'arrête pas à réfuter ceux qui veulent que l'on ait pu célébrer cette fête deux jours de suite. Le P. Lami a fait voir après Bochart, que tout ce que les rabbins peuvent dire sur ce sujet, est nouveau, et fort différent de la véritable pratique des anciens Hébreux (2). Quand on auroit pu faire la Pâque deux jours de suite dans les provinces éloignées, à cause de l'incertitude de la phase de la lune, cela ne pouvoit avoir lieu à Jérusalem. La prétendue translation des fêtes qui tomboient le vendredi, n'est nullement prouvée. On montre fort bien le contraire par les rabbins mêmes. On peut voir Ligfoot et Bochart.

#### VI.

Preuve tirée de ce que dans l'Eglise la Pentecôte a toujours été célébrée le dimanche.

Une preuve qui doit être d'un grand poids pour notre sentiment, c'est que la fête de la Pentecôte a toujours été célébrée dans l'Eglise le dimanche : elle tomba donc le dimanche, en l'année de la mort de notre Sauveur. Or, la Pentecôte des Juifs se célébroit le cinquantième jour, à compter du lendemain des azimes, où l'on offroit l'homer ou la gerbe de l'orge nouvelle, et qui étoit le seizième du mois. Le quinzième étoit donc le samedi, et par conséquent le jour de la Pâque; et le quatorzième, le vendredi ou la *Parascève*; c'étoit ce jour-là que l'agneau pascal devoit être immolé et mangé. Or, Jésus a fait la cène le treizième au soir; ce ne peut donc être la cène pascale. On peut voir cet argument mis dans tout son jour par le P. Lami (3) et par M. Thoynard (4).

Si on suppose que le jeudi auquel Jésus-Christ fit la dernière cène, étoit le quatorzième de la lune, et le vendredi le quinzième, et le jour de la Pâque, l'oblation de la gerbe se sera faite au matin du jour du sabbat; car la rencontre du jour du sabbat n'empêchoit pas qu'on ne la

(1) Act. xii. 3. 4. — (2) Lami, lettre sur la Pâque, p. 33. Voyez Boch. *De Animal. sacr. l. ii. c. 50.* et le P. Pétau, note sur l'hérésie. 51. de saint Epiphane. — (3) Lami, lettre sur la Pâque, p. 66. — (4) Thoynard, *Harmon. des Evangiles*, not. pag. 151.

moissonnât, et qu'on ne l'apportât au temple (1); et par conséquent le jour de la Pentecôte de cette année tombera au samedi; ce qui est contre la pratique universelle de l'Eglise dès les premiers siècles.

Une autre ancienne tradition commune dans l'une et dans l'autre église, est que le mercredi de la semaine sainte fut le jour auquel les Juifs, je veux dire les prêtres et les pharisiens, complotèrent d'arrêter Jésus-Christ, et de le faire mourir. L'église grecque et l'église latine avoient établi ce jour-là un jeûne, que la plupart, ou du moins les plus pieux d'entre les Chrétiens, observoient religieusement, en mémoire de la trahison de Judas et du complot des Juifs. Or, les évangélistes nous apprennent expressément que cela se fit deux jours avant la Pâque : *Erat autem pascha et azyma post biduum*, dit saint Marc, *et quærebant summi sacerdotes quomodo Jesum dolo tenerent* (2). Et saint Matthieu dit : *Vous savez que dans deux jours, c'est-à-dire vendredi prochain, la pâque s'immolera, et le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. Or, les princes des prêtres s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens d'arrêter Jésus* (3). Du mercredi au jeudi, il n'y a pas deux jours. Ce n'est donc pas ce jour-là que se fit la Pâque; c'est donc le vendredi au soir, dans le même temps que Jésus-Christ expira sur la croix.

Les Hébreux régloient alors leurs mois suivant le cours de la lune; tout le monde en convient. La fête de Pâque commençoit au soir du quatorzième de la lune, et duroit tout le quinzième (4); c'est encore un fait incontestable. Les fêtes des Hébreux commençoient au soir, et finissoient de même, comme l'écriture le marque expressément (5). Pour fixer donc la fête de Pâque, un moyen infaillible est de montrer, par des calculs astronomiques, que le quatorzième de Nisan, cette année 33 de l'ère vulgaire, étoit le vendredi. Or, c'est ce qui a été fait avec toute l'exactitude que l'on peut désirer, par de très-habiles astronomes. Il faut donc avouer que le vendredi quatorzième de Nisan de cette année étoit la veille de Pâque, et que ce jour-là Jésus-Christ ayant été mis à mort, et crucifié après midi, n'a pu faire la Pâque avec les autres Juifs (6).

## VII.

Preuve tirée de ce que le mercredi de la semaine sainte a toujours été regardé comme le jour du complot des Juifs contre J.-C.

## VIII.

Preuve tirée de ce que, selon les calculs astronomiques, la Pâque de l'année en laquelle J.-C. est mort, devoit tomber un vendredi.

(1) *Mischna vi. l. xvii. n. 1.* — (2) *Marc. xiv. 1.* — (3) *Matt. xxvi. 2. et seqq.* — (4) *Exod. xii. 2. 6. Levit. xxiii. 5.* — (5) *Levit. xxiii. 32.* — (6) On peut voir les tables imprimées à la fin de la bible de Vitré, pag. 51., et M. Thoynard, Harmon. not. pag. 148.

On ne peut opposer à cela que deux choses : la première, que l'année 33 de l'ère vulgaire n'est pas celle de la mort de Jésus-Christ ; et la seconde, que la supputation de nos astronomes est fautive, ou que celle des Hébreux du temps de notre Sauveur, n'étoit pas exacte. Quant à la dernière, on ne peut raisonnablement la soutenir, sans en donner de bonnes preuves. Il n'est pas à présumer que les Juifs, scrupuleux comme ils étoient sur toutes leurs cérémonies, aient négligé de s'instruire dans une chose de cette importance. Ils en avoient tout le moyen, ou par eux-mêmes, ou par des mathématiciens étrangers, qui étoient en grand nombre, surtout en Egypte, près de chez eux.

La fidélité et la capacité des astronomes (1), qui ont été employés à cette supputation par le P. Lancelot et par M. Thoynard, ne peuvent être suspectes. On peut examiner leurs calculs et leurs preuves ; elles sont publiques.

Si le texte des Evangiles étoit précis et formel, pour prouver que Jésus-Christ a célébré la dernière Pâque, les supputations des astronomes me toucheroient peu, et je ne balancerois pas à passer le peu d'exactitude et de ponctualité que l'on imputerait aux Juifs ; mais n'ayant contre eux ni un texte formel, ni aucune autre raison de reproche, il n'est pas permis de les accuser d'avoir manqué cette année-là dans la fixation de leur fête.

Quant à l'année de la mort de Jésus-Christ, on peut démontrer que ce ne peut être que la trente-troisième de l'ère vulgaire. Saint Jean commença de faire sa fonction de précurseur la quinzième année de l'empire de Tibère (2). Cette année répond à la vingt-huitième de l'ère vulgaire. Jésus fut baptisé quelque temps après que ce saint précurseur eut commencé de prêcher. Notre Seigneur a prêché au moins deux ans et demi depuis son baptême. Saint Jean (3) marque clairement deux Pâques sans celle de sa mort (4) ; donc Jésus-Christ ne peut être mort avant l'an trente et unième de l'ère vulgaire.

Il mourut sous le gouvernement de Pilate. Pilate fut chassé de la Judée avant la mort de Tibère. Tibère mourut l'an 37 de l'ère vulgaire ; il faut donc mettre la mort de Jésus-Christ entre la trente et unième et la trente-septième année de cette ère. Or, de toutes ces années on ne connott par les supputations astronomiques, que la trente-troi-

(1) M. le Fèvre et M. Bouillaud, Paul de Midelbourg. — (2) *Luc.* III. 1. — (3) *Joan.* II. 13. VI. 4. — (4) *Joan.* XI. 55. XII. 1. XIII. 1.

sième, où la Pâque ait pu se faire le jeudi ou le vendredi quatorze de Nisan. Donc il faut nécessairement placer la dernière Pâque en cette année. On peut voir cela plus au long dans le P. Lami. Voyez aussi les supputations de M. Bouillaud, et les raisons de M. Thoynard, dans son Harmonie des Evangiles (1). Or, suivant les calculs dont on a parlé, la Pâque devoit tomber le vendredi quatorze de Nisan, en cette année trente-troisième de l'ère vulgaire. C'est donc la vraie époque de la Pâque, et de la mort de notre Sauveur.

Quoique notre système ne soit pas le plus généralement suivi dans l'antiquité, il n'a pas laissé d'y trouver des défenseurs et des approbateurs; et après le sentiment qui veut que Jésus-Christ ait fait la dernière Pâque légale avec ses apôtres, il n'y en a aucun qui soit plus suivi ni mieux fondé en autorité que le nôtre. Je ne rapporte pas ici le sentiment de saint Jean Chrysostôme (2), qui a cru que notre Seigneur avoit fait la dernière Pâque; mais non pas les prêtres et les scribes et les autres Juifs qui poursuivirent sa mort. Il croit que leur fureur et leur malice ne leur permirent pas de remplir ce devoir le jour ordonné; mais qu'ils le remirent au lendemain. Ce sentiment est trop singulier pour en tirer aucun avantage: seulement je remarquerai que le texte de saint Jean a paru si clair à ce saint docteur, qu'il n'a pas cru pouvoir l'expliquer autrement, qu'en disant qu'au moins les persécuteurs de Jésus-Christ firent la Pâque le jour de sa mort.

Victor d'Antioché (3), qui vivoit au cinquième siècle, puisqu'il cite saint Jean Chrysostôme comme vivant, dit que les Juifs délibérèrent de prendre Jésus-Christ deux jours avant Pâque et avant sa passion, c'est-à-dire le mercredi; car il falloit que le 14 du premier mois, le vrai Agneau pascal fût immolé sur la croix. Il ajoute que quand saint Matthieu dit: *Apud te facio Pascha*: Je vais faire la Pâque chez vous; cela peut signifier, non la manduca-

IX.  
Témoignages des Grecs en faveur de l'opinion que l'on soutient ici.

(1) *Thoynard. Harmon. p. 83. et in not. p. 148. 149.* — (2) *Chrysost. in Matt. Homil. 85.* Οὐ γὰρ ἂν ὁ Χριστὸς παρέβη τὸν καιρὸν τοῦ Πάσχα ἀλλ' ἐκείνοι οἱ πάντα τολμῶντες εἶλοντο, καὶ τὸ Πάσχα ἀφιέναι, ὑπὲρ τοῦ τὴν φοινίκην αὐτῶν ἐμπλήσαι ἐπιθυμίαν. — (3) *Victor. Antioch. Caten. in Marc. xiv. 1. Cod. Reg. 1508. et 457. apud Thoynard. Harmon. not. p. 151.* Ἐν τούτῳ γὰρ τῷ μηνί, καὶ ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ τὸ ἀληθινὸν Πάσχα ἔδει τυθῆναι. *Idem, in Marc. xiv. 13.* Τὸ πρὸς σὲ ποιῶ τὸ Πάσχα, δυνάμει δὲ ταῦτα τὴν παρασκευὴν τοῦ Πάσχα δηλοῦν, οὐ τὴν βρώσιν... ἔχον γὰρ κατὰ τὴν αὐτῆς ἡμέραν, καὶ ὄραν, τότε τυπικὸν Πάσχα, καὶ τὸ ἀληθὲς ἐπιτελεσθῆναι.

tion, mais la préparation de la pâque. Car saint Jean dit expressément que le jour de la passion, les Juifs n'avoient pas encore mangé la pâque. Il falloit que ce jour-là la pâque typique fût immolée dans le temple, et que le véritable Agneau fût sacrifié sur la croix.

Apollinaire (1) n'est pas moins exprès pour ce sentiment. Il remarque que saint Jean a fort bien dit qu'après le souper de Jésus-Christ, ce n'étoit point encore la Pâque: *Avant la fête de Pâque, Jésus ayant aimé les siens, les aima jusqu'à la fin.* La pâque n'étoit donc pas encore mangée; elle devoit se manger dans le même temps que Jésus, le vrai Agneau de la pâque, devoit consommer son sacrifice. Il faut donc croire, ajoute-t-il, que, quand les évangélistes ont dit que *le premier jour des azimes, Jésus envoya ses disciples lui préparer une salle, il faut l'entendre du jour de devant les azimes, c'est-à-dire du treizième du mois*, auquel jour les apôtres préparèrent le lieu; mais le souper ne fut pas celui de la pâque. C'est ainsi qu'il faut l'entendre pour concilier saint Jean avec les autres évangélistes: et certes saint Matthieu l'insinue lui-même, lorsqu'il raconte que Jésus-Christ dit à ses disciples: *Vous savez que dans deux jours la pâque doit se faire*, etc. En sorte que Jésus fut crucifié dans le même temps que la pâque s'immoloit. C'est ce que dit Apollinaire.

Saint Epiphane (2) croit que la plupart des Juifs, dans l'année de la mort de notre Seigneur, avancèrent de deux jours la célébration de la Pâque; que notre Seigneur la fit avec eux; mais que ceux d'entre les Juifs qui étoient mieux instruits, la différèrent jusqu'au vendredi. Nous ne voulons point approuver un sentiment si singulier; mais il montre toujours l'embarras où les anciens ont été, pour concilier saint Jean avec les autres évangélistes. Casaubon (3), le P. Pétau (4), et après eux le P. Lami, ont cité un passage qui est dans la préface de la Chronique d'Alexandrie (5).

(1) *Apol. Caten. in Joan. xviii. 28. Cod. Reg. 247.* Ἐστὶν οὖν ὑπολαβῆναι, καὶ περὶ τῶν ἄλλων εὐαγγελιστῶν, ὅτι πρῶτην τῶν ἀζύμων, τὴν πρὸ ἀζύμων καλοῦσι, τοῦτ' ἐστὶ τὴν τρισκαδικάτην, καὶ ὅτι προητομάσθη μὲν κατ' αὐτοὺς ἐν ταύτῃ τῷ Πάσχα ὑπὸ τῶν μαθητῶν, τὸ δὲ δεῖπνον οὐκ ἦν ἡ τοῦ Πάσχα βρώσις. — (2) *Epiph. Panarii hæresi 52. Et ita Petavius in animadvers. in Epiph.* — (3) *Casaubon. Exercit. 17. n. 24.* — (4) *Petav. l. de Doctr. temp. c. 15.* — (5) *Pet. Alex. in Chronic. Alex. præf.* Τὸ νομικὸν καὶ οὐκ ὀρθὸν Πάσχα ἐπετέλεισεν, ἐσθίων τὸν τυπικὸν ἄμνον... ἐπεὶ δὲ ἐκίρυσεν, οὐκ ἔφαγε τὸν ἄμνον, ἀλλ' αὐτὸς ἔπαθεν ὡς ἀληθινὸς ἄμνος ἐν τῇ τοῦ Πάσχα ἱερῆ... ἐν

et qui est attribué à Pierre, évêque de cette ville, qui dit que notre Seigneur, la dernière année de sa vie, ne mangea point l'agneau pascal, mais qu'il fut immolé lui-même, à l'heure que l'on immoloit dans le temple l'agneau pascal.

Cet auteur ou celui de la Chronique, pour autoriser ce sentiment, cite un passage de saint Hippolyte martyr, évêque de Porto en Italie, tiré du livre contre les Hérésies, dans lequel l'auteur entreprend de saper par le fondement l'opinion des quartodécimans qui raisoïnoient ainsi : Jésus-Christ a fait la Pâque le quatorzième de la lune; donc je dois la faire le même jour : il soutient que Jésus-Christ ne mangea pas la pâque légale dans le temps de sa passion, parce qu'il étoit lui-même la véritable pâque qui fut immolée à l'heure qui avoit été prédite. On cite encore un autre passage du livre de la Pâque du même auteur qui dit la même chose.

Dans la même préface on lit un passage d'Apollinaire, évêque d'Hieraple (1), qui désapprouve le sentiment de ceux qui croient que Jésus-Christ mangea la pâque avec ses disciples le quatorzième du mois. Enfin on y voit un autre passage que l'on veut attribuer à saint Clément d'Alexandrie (2), mais qui certainement n'est pas de lui, qui suppose que les apôtres préparèrent la pâque, mais que Jésus-Christ ne la mangea pas, et qu'il fut immolé comme le véritable Agneau, dont celui des Juifs n'étoit que la figure. On veut bien convenir que ces passages ne sont pas des auteurs dont ils portent le nom; mais ils sont anciens, et d'autant plus considérables, qu'ils sont faits exprès contre les hérétiques quartodécimans.

L'auteur des Questions aux orthodoxes, imprimé sous le nom de saint Justin le martyr, dit expressément (*quæst.* 65) que Jésus-Christ est mort et a été condamné le jour de la *Parasceve* ou de la préparation de la pâque. Philoponus qui vivoit en 604, sous Phocas, a traité exprès cette question, et soutient fortement l'opinion qui veut que Jésus-Christ n'ait pas fait la Pâque la dernière année de sa vie.

αὐτῇ οὖν τῇ ἡμέρᾳ ἐν ἣ ἔμελλον οἱ Ἰουδαῖοι πρὸς ἰσπεραν ἑορταῖν τὸ Πάσχα, ἰσταυράθῃ ὁ Κύριος ἡμῶν, καὶ Σωτῆρ Ἰησοῦς Χριστὸς, Σῶμα γενόμενος τοῖς μέλλουσι καταλήψασθαι, etc. — (1) *Apoll. Hierap. epist.* 6. Ἡ ἰδ' τοῦ ἀληθινοῦ τοῦ Κυρίου Πάσχα ἡ θυσία ἡ μεγάλη, ὁ ἀντι ἀμνοῦ Πατρὸς Θεοῦ ὁ δεδις, ὁ θήσας τὸν ἰσχυρὸν, etc. — (2) *Clem. Alex. p.* 7. Τοῖς μὲν παρεληλυθόσιν ἔτισι τὸ θυόμενον πρὸς Ἰουδαίων ἑορταῖν, ἰορτάζων ὁ Κύριος Πάσχα· ἐπει δὲ ἐκπρῦξεν, αὐτὸς ὢν τὸ Πάσχα ὁ Ἀμνὸς τοῦ Θεοῦ ὡς πρόβατον ἐπὶ σφασθῆν ἀγόμενος, αὐτίκα ἐδέξατο τοὺς μαθητὰς τοῦ τύπον τὸ μυστήριον τῆ 17.

Photius (1) parle aussi de Métrodore et de deux autres auteurs qui avoient écrit des traités contre les Juifs et les quartodécimans, où ce sentiment étoit établi. Théophylacte et Euthyme témoignent que de leur temps il y avoit encore des gens qui ne croyoient pas que Jésus-Christ eût fait la Pâque la veille de sa mort. Photius même dit que c'est une chose à examiner.

Dans la nouvelle édition de saint Jean Damascène (2) on a publié deux pièces où l'on soutient le même sentiment. On y trouve aussi un fragment d'un auteur grec (3), qui prend le nom de saint Jean Damascène, et qui dit que notre Seigneur fit la cène mystique le jeudi à six heures du soir, mais que les azimes ne commencèrent que le vendredi, lorsque Jésus-Christ étoit déjà dans le tombeau. Euthyme Zygabène, grec schismatique, enseigne que notre Seigneur anticipa d'un jour la Pâque judaïque; qu'il la fit le jeudi, au lieu que les autres Juifs ne la firent que le jour suivant; qu'il usa de pain azime, pendant qu'il mangea l'agneau pascal; mais qu'il prit du pain ordinaire, lorsqu'il voulut instituer le sacrement de son corps et de son sang. Casaubon cite aussi Cédron, qui dit que notre Seigneur ne célébra pas la Pâque judaïque l'année de sa mort, et qu'il se contenta de la nouvelle Pâque, dont il étoit lui-même l'instituteur et la victime.

Pierre d'Antioche dans sa lettre à Dominique, patriarche de Grade (4), confirme cette opinion, pour prouver que notre Seigneur ne s'étoit point servi de pain sans levain dans l'institution de l'eucharistie, parce que, dit-il, ce n'étoit encore que le treizième jour de la lune, et que l'agneau pascal ne se mangeoit que le quatorzième, et que les azimes n'étoient commandés que pour le quinzième. On pourroit encore ajouter à ces témoignages celui des Juifs (5), qui disent que Jésus-Christ, qu'ils appellent *le Fils de Pandir et de Satda*, fut crucifié à Lydde ou Diospolis, par le jugement du grand sanhédrin, la veille de Pâque.

Tertullien (6), parmi les pères latins, parott entièrement dans notre sentiment. Il dit que la passion de Jésus-Christ fut achevée le premier jour des azimes, auquel

X.  
Témoignages des Latins en faveur

(1) *Metrodor. et duo anonymi apud Phot. Codd.* 115. 116. — (2) *Vide nov. edit. S. Joannis Damasceni*, t. 1. p. 647. 648. — (3) *Dissert. de Azyms*, p. 22. — (4) *Apud Michael. le Quien, Dissert.* t. 1. *Joan. Damascen.* p. 72. Τὰ γὰρ τῆ ἄζυμα τῆς σελήνης γίνεσθαι νενομιστῆμένον ἦν. Τῆ δὲ εἰς ἄμνον, καὶ μόνον εἴσεσθαι. — (5) *Talmudist. Tract. Sanhedrin.* — (6) *Tertull. contra Judæos*, c. 8.

Moïse avoit commandé qu'on immolât l'agneau pascal au soir. *Quæ passio perfecta est die octavo kalend. april. die primo azymorum, quo agnum ut occiderent ad vesperam, a Moyse fuerat imperatum. Itaque omnis synagoga filiorum Israel illum interfecit*, etc. Par ces dernières paroles, il fait allusion à celles-ci de Moïse (1) : *Omnis cœtus* (les Septante, *synagoga*) *filiorum Israel faciet illud* (*Pascha.*) Et il insinue que tout Israël concourut à l'immolation du vrai Agneau pascal, en demandant la mort de Jésus-Christ, et en le faisant mourir dans le même temps que l'on devoit immoler l'agneau figuratif dans le temple.

de la même opinion.

L'auteur des Questions sur l'Ancien et le Nouveau-Testament, que l'on croit être Hilaire, diacre de l'église romaine (2), propose comme une chose communément reçue dans l'Eglise, cette question (3) : Pourquoi notre Seigneur a voulu être crucifié à la même heure que les Juifs devoient faire la Pâque? Dans sa réponse il suppose ce fait comme indubitable; et dans la réponse à la question quatre-vingt-quatorzième, il répète la même chose, sans témoigner le moindre doute : *Vespere enim eadem die Pascha acturi erant*. Saint Augustin (4) paroît aussi favoriser ce sentiment, lorsqu'il dit que la première Pâque juidaïque fut célébrée lorsque les Hébreux sortirent de l'Égypte; mais que la vérité dont cette Pâque n'étoit que la figure, fut accomplie, lorsque Jésus-Christ fut conduit à la croix comme un agneau que l'on va immoler. Mais je n'insiste point sur ce passage, parce qu'il n'est pas bien exprès.

Je remarquerai seulement en général, que les pères latins ne paroissent pas avoir assez approfondi cette question. Lorsqu'ils expliquent le texte de saint Jean, ils parlent comme s'ils croyoient que Jésus-Christ n'a pas mangé la pâque avec les Juifs. Les pères grecs, comme saint Chrysostôme (5) et Théophylacte (6), le prennent de même; et

(1) *Exod. xii. 47.* — (2) On les attribue aujourd'hui à Tichonius, donatiste, connu sous le nom d'*Ambrosiaster.* — (3) *Autor. Quæst. tom. 3. novæ edit. Op. Aug. quæst. 55. p. 65. Quid causæ fuit eür in illo tempore crucifigi se permitteret Dominus, quo octavo kalendas aprilis Pascha celebraturi erant Judæi? Vido et quæst. 94. p. 85. 86.* — (4) *Aug. tract. 55. in Joan. n. 1. Tunc primum Pascha celebravit Filius Dei, quando ex Ægypto fugientes Rubrum mare transierunt. Nunc ergo figura illa prophætica in veritate completa est : cum sicut ovis ad immolandum ducitur Christus.* — (5) *Chrysost. in Matt. xxvi.* — (6) *Theophyl. in Matt. xxvi. et*

quant à ces mots de saint Matthieu : *Prima die azymorum* (1), il les entendent du jour de devant les azimes. Les modernes étoient si peu disposés à entrer dans l'examen de cette difficulté, que l'on traitoit comme des hérétiques ou des visionnaires, ceux qui osoient s'en ouvrir. Véchiëtus fut mis dans les prisons de l'inquisition, pour avoir osé s'éloigner du sentiment commun. Le P. Lami (2), qui a le premier donné au public son système sur la Pâque, a balancé pendant plusieurs années à se déclarer; et il ne l'a fait qu'après avoir vu que M. Thoynard établissoit la même opinion dans son Harmonie, qu'il préparoit depuis si longtemps, et que nous n'avons vue qu'après sa mort. Le grand nombre des approbateurs de l'autre sentiment ne doit donc pas être d'un grand poids; la chose jusqu'ici n'avoit point été examinée à fond.

### XI.

Preuve tirée de l'ancien usage du pain levé dans le sacrifice eucharistique.

L'ancien usage du pain levé dans le sacrifice de l'autel, est notre dernière preuve pour montrer que Jésus-Christ ne mangea pas la pâque, la dernière année de sa vie. On convient que cet usage est très-ancien dans l'Orient. Saint Épiphane (3) remarque que les ébionites usaient de pain azime une fois l'année, c'est-à-dire durant les jours de la Pâque, par où il insinue que tout le reste de l'année, ils employoient le pain levé. Les Arméniens sont les premiers des Orientaux qui aient quitté le pain levé, pour se servir de pains azimes (4). Jean Philoponus (5), qui vivoit, comme on l'a dit, au commencement du septième siècle, témoigne que les Égyptiens de son temps n'usent que de pain levé pour le sacrifice. Ludolf (6) assure la même chose des Éthiopiens d'aujourd'hui, et Vansleb (7) des Égyptiens. Abraham Echellensis (8) dit que dans le canon des jacobites et des nestoriens, on lit : *Et prenant du pain levé, il le bénit*, etc. Parmi les Grecs, la chose est publique encore aujourd'hui, et on ne sauroit en montrer ni le commencement ni l'origine. Elle est donc dès les premiers temps.

Dans l'église latine le P. Sirmond (9) et le cardinal Bona (10) ont soutenu que l'on s'étoit servi de pain levé

in Luc. xxi. Voyez la Dissert. de *Azymis*, que le P. le Quien a mise à la tête du premier tome de saint Jean Damascène. — (1) *Matt.* xxvi. 17. — (2) Lami, lettre sur la Pâque, p. 26. 27. — (3) *Epiph. hæres.* 30. — (4) *Narratio de rebus Armen.* tom. 2. auctu Biblioth. PP. Col. 294. — (5) *Philopon. tract. de Azymo.* — (6) *Ludolf. l. ii. Histor. Æthiop. procm.* 1. num. 28. — (7) Vansleb, Voyage d'Égypte. — (8) *Abrah. Echell. epist. ad Joan. Morin. inter Morini epist.* 85. — (9) *Sirmond. tract. de Azymis.* — (10) *Bona, de Rebus liturgic.*

jusque vers le dixième siècle. Le P. Mabillon (1) a prétendu au contraire, que l'usage des azimes étoit beaucoup plus ancien. Il veut même qu'il ait toujours été pratiqué dans l'église latine. Il se fonde sur le témoignage du pape Léon IX (2), qui, répondant aux Grecs, avance que depuis mille vingt ans on y employoit les pains sans levain, et que tous les martyrs de l'église latine avoient été engraisés de ce pain. Il est certain que du temps de Michel Cérularius, et des disputes avec les Grecs, cette pratique étoit générale dans l'Occident. Alcuin (3), Raban Maur (4), saint Isidore de Séville (5) en parlent comme d'une chose très-ancienne. Il faut pourtant avouer qu'on ne peut pas prouver que la chose soit de toute antiquité.

Martin de Pologne, dans sa Chronique, dit que ce fut Alexandre I<sup>er</sup> qui ordonna qu'on useroit du pain levé; particularité que l'on ne trouve pas dans les fausses Décrétales d'Isidore. Les anciens scolastiques (6) disoient, mais sans aucun fondement que l'on sache, qu'un certain pape Léon avoit ordonné qu'on usât de pain levé, pour s'opposer aux ébionites, qui soutenoient qu'il falloit consacrer avec du pain azime; mais que ces hérétiques étant dissipés, on étoit revenu au pain sans levain. Les nouveaux Grecs schismatiques (7) soutiennent que l'on n'a commencé à mettre en usage le pain sans levain, que depuis Charlemagne. Ce prince s'étant rendu maître de Rome avec les Vandales ariens, introduisit, disent-ils, cette coutume par l'autorité du pape Félix qui les favorisoit. Mais ces témoignages ne méritent pas même qu'on les réfute.

L'auteur le plus certain que nous ayons pour montrer l'antiquité du pain ordinaire et levé dans l'église latine, est celui qui est imprimé sous le nom de saint Ambroise (8), sur les Sacremens. Il vivoit vers le cinquième ou sixième siècle, et il dit expressément que dans l'eucharistie on employoit *usitatum panem*; et on cite (9), comme de saint Grégoire-le-Grand, un passage où ce saint pape déclare que l'église romaine se sert indifféremment de pain levé ou

(1) Mabillon, de *Fermento et Azymo*. — (2) Leo IX. ep. 6. ad Michael. Cerul. Idem, epist. 1. — (3) Alcuin. ep. 69. — (4) Raban. Maur. l. 1. Instit. Cleric. cap. 51. — (5) Isidor. Hispal. l. 1. de Officiis Eccles. — (6) Alens. Bonavent. Scotus, Durand. Thom. in 4. Sentent. Distinct. xi. — (7) Epiph. Constantinopolit. et alii apud Michael. le Quien, Dissert. de azymis. — (8) Ambros. seu quis alius, lib. IV. de Sacram. c. 4. — (9) Greg. Magn. apud D. Thom. Catena in Matt. c. 26 et lib. 11. contra errores Græcorum. Vide et Phot. Cod. 252.

de pain azime , pour l'eucharistie. Mais ce passage ne se lit pas dans ses ouvrages imprimés. Les pères de l'église latine et les conciles parlent toujours du pain eucharistique, comme d'un pain ordinaire (1). Ils ne marquent point d'obligation de n'y pas mettre de levain , ce qu'ils n'auroient pas manqué de relever, si la chose eût été jugée nécessaire. Jamais avant le onzième siècle, on n'a eu de dispute sur cela dans l'Eglise. Si l'on trouve quelque chose d'ordonné sur le pain eucharistique, c'est seulement qu'on ne présentât point du pain sale , noir , commun. On vouloit du pain blanc, propre, préparé exprès (2). Or, si l'on se servoit de pain levé, on ne croyoit donc pas que Jésus-Christ eût célébré la dernière Pâque ; puisqu'il n'auroit pu se servir que de pain azime.

## XII.

Raisons de convenance qu'on produit en faveur de cette opinion.

Je ne parle point ici des raisons de convenance qu'on produit pour montrer que Jésus-Christ ne devoit point faire la Pâque la dernière année de sa vie. Puisqu'il étoit venu substituer la nouvelle Pâque à l'ancienne, il devoit consommer son sacrifice dans le même temps que les Juifs immoloient l'agneau pascal dans le temple. Il devoit mettre la réalité en la place de la figure. Les pères ont souvent relevé cette raison, et saint Irénée (3) dit expressément que le Fils de Dieu, en mourant sur la croix, donna l'accomplissement à la Pâque: *Passus est Dominus adimplens Pascha*. Origène (4) et saint Jérôme (5) rapportant ces paroles de Jésus-Christ, *Vous savez que dans deux jours la Pâque se fera*, l'expliquent de la nouvelle Pâque qui ne s'étoit jamais faite, et qui devoit se faire alors pour la première fois; de la Pâque réelle opposée à la Pâque figurative: *Finem carnali festivitatis volens imponere, umbraque transcunte, Paschæ reddere veritatem*; de la mort de Jésus-Christ, au lieu de l'immolation de l'agneau pascal. Ces sortes de raisons, quoique fort solides, ne sont bonnes que lorsqu'on a bien prouvé la chose ou le fait dont il s'agit. Toutes les convenances du monde ne décident rien contre un fait certain; mais il est permis de tirer avantage des convenances, et de relever celles qui suivent naturellement d'un fait bien prouvé.

## XIII.

Conclusion et récapitul.

Puis donc que l'Eglise a laissé la liberté de disputer sur cette matière, et qu'elle n'a rien défini ni pour ni contre le

(1) Tertull. lib. 11. c. 5. ad uxorem. Aug. Ser. 227 et 229. et ep. 59. Alii passim. — (2) Concil. Tolot. xvi. Can. 4. — (3) Irén. l. 1v. c. 25. — (4) Origen. in Joan. t. 3. — (5) Hieronym. in Matt. xxv.

système que nous avons proposé , et que ce système satisfait à toutes les difficultés , explique les texte des évangélistes , les concilie entre eux , et n'est sujet à aucun fâcheux inconvénient ; qu'il n'est contraire ni aux lois de l'histoire , ni aux principes de la chronologie ni aux usages des Juifs ; et qu'au contraire il s'y accorde mieux qu'aucun autre : puisqu'il est fondé sur la très-ancienne tradition de la fête de la Pentecôte fixée au dimanche , et sur le jeûne du mercredi établi dès les premiers siècles en mémoire du complot que les Juifs formèrent contre Jésus ce jour-là , deux jours avant la Pâque ; et sur l'usage très-ancien de l'église grecque de consacrer l'eucharistie avec du pain levé ; usage qui a été suivi même dans l'église latine pendant plusieurs siècles ; enfin puisque ce sentiment est fondé sur l'autorité de plusieurs anciens pères , comme Tertullien et Hilaire diacre (1) , et des auteurs cités sous les noms de saint Clément d'Alexandrie et de saint Pierre d'Alexandrie , et sur celle de Philoponus , Métrodore , Cédreus et quelques autres entre les anciens ; que Véchiectus , M. Thoynard et le P. Lami l'ont soutenu depuis peu d'années ; que les Juifs mêmes le croient ainsi ; nous n'avons pu nous refuser à cette foule de témoins et de preuves , et nous nous sommes déterminés à soutenir que Jésus-Christ , la dernière année de sa vie , ne fit point la Pâque légale ni avec le reste des Juifs ni avant eux.

lation sommaire des preuves de ce système.

## SECONDE PARTIE.

Réfutation de la Dissertation de D. Calmet , par M. Plumyoën.

Quoique M. de Tillemont , homme d'une exactitude et d'une érudition peu communes , ait très-pleinement réfuté le P. Lami , qui le premier en France a soutenu dans un écrit public , que Jésus-Christ n'a pas mangé la pâque figurative la veille de sa passion ; cependant comme D. Calmet a employé toute son érudition pour la défense d'une cause si désespérée , il nous a semblé que , de peur que l'autorité d'un écrivain si célèbre ne portât quelque préjudice à la vérité , il seroit utile de discuter les argumens

Motif qui a engagé l'auteur à entreprendre cette réfutation.

(1) Ou Tichonius le donatiste.

dont il appuie cette nouvelle opinion ; argumens déjà mis en poudre , mais dont la foiblesse même montrera combien sont vains les efforts de ceux qui prétendent attaquer le sentiment le plus juste et le plus exact touchant la dernière Pâque de Jésus-Christ.

ARTICLE I<sup>er</sup>. L'opinion négative soutenue par D. Calmet, est, de son propre aveu, contraire à la tradition même, et au sentiment commun de l'Église.

I.  
L'opinion soutenue par D. Calmet, est contraire à la tradition et au sentiment commun de l'Église.

D. Calmet, dans toute sa Dissertation, n'est occupé qu'à rassembler tout ce qui lui paroît propre à établir son opinion ; et toutefois ce qu'il dit dès l'entrée même de cette Dissertation, renverse entièrement son opinion, et confirme invinciblement l'opinion commune. Nous allons rapporter ici les propres paroles de D. Calmet ; si on les pèse bien, elles suffisent pour décider la question. « *Le sentiment commun des deux églises grecque et romaine, est, dit-il, que notre Seigneur avoit célébré la Pâque légale avec ses disciples le jeudi au soir..... et que le vendredi..... il avoit été crucifié et mis à mort. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de n'employer dans l'église latine que du pain azime ou sans levain, dans nos mystères, dans la supposition que notre Sauveur ayant célébré la Pâque comme les Juifs, n'a point usé d'autre pain. Il est inutile d'alléguer pour ce sentiment les témoignages des pères et des nouveaux docteurs. On avoue que presque généralement tous l'ont suivi ; et il est même supposé dans le concile de Trente, comme communément reçu dans l'Église (1).* »

Mais si, de l'aveu même de D. Calmet, *le sentiment commun de l'Église* est que Jésus-Christ a célébré la Pâque légale la veille de sa mort, comment peut-on se permettre de combattre ce sentiment ? Il est vrai qu'il ajoute : « Ce sentiment toutefois n'a jamais été décidé comme article de foi. » Mais quoique ce ne soit point un *article de foi*, il suffit que ce soit constamment *le sentiment de l'Église* : soit que l'Église fasse connoître son sentiment par une définition solennelle ou par un consentement commun et perpétuel, on ne peut s'y opposer sans quelque témérité. Au reste, D. Calmet nous exempte du soin de rechercher *les témoignages des pères et des nouveaux docteurs*,

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 66.

puisque de lui-même il avoue que *presque généralement tous* lui sont contraires. Or, le consentement de tous, ou de *presque tous les pères et les docteurs*, forme la tradition : il faut donc nécessairement qu'il reconnoisse que la tradition s'oppose à son opinion. Et les différens systèmes de quelques anciens écrivains, touchant la dernière Pâque de Jésus-Christ, n'excusent nullement D. Calmet; car, quoi qu'il en dise, ces écrivains mêmes affirment tous que Jésus-Christ a réellement célébré la Pâque.

Mais enfin quels sont les argumens dont cet homme savant prétend se servir pour combattre un sentiment appuyé sur l'autorité des pères et de l'Eglise même? Il pose d'abord comme un *principe reconnu et mis en pratique par tous ceux qui se mêlent d'interpréter les saintes Ecritures*, que *pour les concilier les unes avec les autres, il faut éclaircir ce qui est obscur par ce qui est plus clair, et ce qui est douteux et incertain par ce qui est certain* (1).

« Or, dans la question que nous allons traiter, continue » D. Calmet, il y a *dans saint Jean*, par exemple, *cinq » ou six passages* qui sont *d'une clarté qui va jusqu'à l'évidence*, pour montrer que Jésus-Christ n'a pas fait la Pâque légale avec ses disciples. On ne doit donc pas se départir de ces passages, pour en suivre d'autres *douteux, incertains, obscurs ou équivoques*, qui se rencontrent dans les autres évangélistes, et qui peuvent favoriser l'opinion contraire (2). » Mais quel est l'homme sensé qui croira que *tous les pères* aient été assez aveugles, non-seulement pour ne pas voir cette *évidence* dans saint Jean, mais encore pour croire voir l'évidence du contraire dans les trois autres évangélistes? N'y a-t-il pas plus lieu de croire que c'est plutôt d'une fausse lueur, que d'une véritable évidence, qu'ont été frappés les yeux de D. Calmet? et certes le respect dû aux pères de l'Eglise nous oblige de le croire ainsi.

ARTICLE II. L'opinion de D. Calmet est réfutée par l'Evangile même.

Puisque D. Calmet ne veut pas ici considérer l'autorité des pères, laissons-la un moment, et produisons-lui de l'Evangile même auquel il nous rappelle, des textes qui montrent que Jésus-Christ a célébré la Pâque mosaïque dans la dernière cène, et le prouvent si clairement qu'on ne peut rien y opposer de raisonnable. OR, LE PREMIER

(1) Dissertation de D. Calmet, pag. 68. — (2) *Ibid.*

II.  
En vain D. Calmet prétend-il trouver dans le témoignage de saint Jean une évidence dont les pères n'ont point été frappés.

I.  
Textes de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, qui prouvent que J.-C. a célé-

bré la Pâque  
la veille de  
sa mort.

JOUR DES AZIMES, dit saint Matthieu (1), les disciples vinrent trouver Jésus, et lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut POUR MANGER LA PAQUE? Jésus leur répondit : Allez dans la ville chez un tel, et lui dites : Le Maître vous envoie dire : Mon temps est proche; je viens FAIRE LA PAQUE chez vous avec mes disciples. Les disciples firent ce que Jésus leur avoit ordonné, ET PRÉPARÈRENT LA PAQUE. Le soir donc étant venu, IL SE MIT A TABLE avec ses douze disciples, et lorsqu'ils mangeoient, il leur dit, etc. LE PREMIER JOUR DES AZIMES, AUQUEL ON IMMOLOIT LA PAQUE, dit saint Marc (2), les disciples lui dirent : Où voulez-vous que nous allions vous préparer ce qu'il faut AFIN QUE VOUS MANGIEZ LA PAQUE? Il envoya deux de ses disciples, et leur dit : Allez-vous-en à la ville; vous y rencontrerez un homme qui portera une cruche d'eau; suivez-le; et en quelque lieu qu'il entre, dites au maître de la maison : Le Maître vous envoie dire : Où est le lieu OU JE DOIS MANGER LA PAQUE avec mes disciples? Il vous montrera une grande chambre haute, toute meublée et toute prête, PRÉPAREZ-NOUS là ce qu'il faut. Ses disciples s'en étant allés, vinrent à la ville, trouvèrent tout comme il leur avoit dit, et PRÉPARÈRENT LA PAQUE. Le soir étant venu, il se rendit avec les douze. Et comme ils étoient à table, et qu'ils mangeoient, Jésus leur dit, etc. LE JOUR DES AZIMES ARRIVA, AUQUEL IL FALLOIT IMMOLER LA PAQUE, dit saint Luc (3) : Jésus donc envoya Pierre et Jean, et leur dit : Allez nous PRÉPARER LA PAQUE AFIN QUE NOUS LA MANGIONS. Ils lui dirent : Où voulez-vous QUE NOUS LA PRÉPARIONS? Il leur répondit : En entrant dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau, suivez-le dans la maison où il entrera; et dites au maître de cette maison : Le Maître vous envoie dire : Où est le lieu OU JE MANGERAI LA PAQUE avec mes disciples? Et il vous montrera une grande chambre toute meublée, PRÉPAREZ-Y CE QU'IL FAUT. S'en étant donc allés, ils trouvèrent tout ce qu'il leur avoit dit; ET ILS PRÉPARÈRENT LA PAQUE. Quand l'heure fut venue, il se mit à table, etc. Donnez-moi un homme qui n'ait jamais entendu parler de la dispute dont il s'agit; n'est-il pas vrai que s'il lit les paroles que je viens de rapporter, aussitôt convaincu par la seule clarté de ces paroles, il prononcera que Jésus-Christ a mangé la pâque légale avec ses disciples la veille de sa mort?

(1) *Matth.* xxvi. 17.-21. — (2) *Marc.* xiv. 12.-18. — (3) *Luc.* xxii. 7.-14.

Quelques efforts que fasse D. Calmet, loin de répandre l'obscurité sur des paroles si claires, il y ajoutera plutôt un nouvel éclat.

« Le lendemain jeudi TREIZIÈME de Nisan, dit-il, qui » étoit LE PREMIER JOUR DES AZIMES, AUQUEL IL FALLOIT IMMOLER LA PAQUE, c'est-à-dire, au soir duquel commençoit » le quatorzième de Nisan qui étoit le jour auquel commençoit l'usage des pains sans levain, et auquel l'agneau pascal devoit être immolé (1). » Tous les détours de cette paraphrase ne servent qu'à attribuer aux trois évangélistes le contraire de ce qu'ils disent. Ils assurent en termes exprès que le jour même où *les disciples vinrent trouver Jésus*, pour savoir de lui où il vouloit qu'ils lui préparassent la paque, étoit *le premier jour des azimes, auquel il falloit immoler la pâque*. Mais si nous en croyons D. Calmet, le premier jour des azimes n'aura commencé qu'au lendemain vendredi après midi : en effet, puisque de l'aveu même de D. Calmet (2), *l'obligation d'user de ces pains ne commençoit qu'APRÈS MIDI DU QUATORZIÈME, et que l'agneau ne s'immoloit qu'A DEUX HEURES APRÈS MIDI DU MÊME JOUR*, on ne pouvoit pas commencer plus tôt ni la Pâque ni le premier jour des azimes ; car l'Écriture réunit les azimes avec la Pâque, selon cette parole de saint Marc : *Deux jours après étoient LA PAQUE ET LES AZIMES* : de sorte qu'il est difficile de concevoir comment D. Calmet donne au jeudi le nom de *premier jour des azimes*, tandis que, selon lui-même, depuis le temps où les disciples vinrent trouver Jésus, jusqu'au temps où commença l'usage des azimes et l'immolation de l'agneau, il y eut environ vingt-quatre heures.

« Mais, dira D. Calmet (3) d'après Apollinaire (4) qu'il » cite, il est à croire que quand les évangélistes ont dit que » *le premier jour des azimes* (τὴν πρώτην τῶν ἀζύμων) Jésus » envoya ses disciples lui préparer une salle, il faut l'entendre *du jour de devant les azimes* (τὴν πρὸ ἀζύμων), » c'est-à-dire du *treizième* du mois. » J'avoue que saint Jean Chrysostôme (5) explique aussi cette expression presque de même ; mais ses propres paroles prouvent qu'il l'entendoit toutefois dans un sens bien différent. « L'évangéliste appelle, dit-il, τὴν πρώτην τῶν ἀζύμων, *le jour qui étoit*

II.  
Vains efforts de D. Calmet pour éluder la force des textes qu'on lui oppose. Remarques sur le premier jour des azimes : argument qui résulte de cette expression.

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 69. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* pag. 75. — (4) *Apoll. Catena in Joan. xviii. 28. Cod. Reg. 247.* — (5) *Chrys. in Matt. xxvi. hom. 82.*

» avant les azimes ; car les Juifs avoient coutume de com-  
 » ter les jours depuis le soir ; et on faisoit mention du pre-  
 » mier jour des azimes dès le jour au soir duquel on devoit  
 » immoler la pâque. Car ce fut au cinquième jour de la  
 » semaine que les disciples vinrent trouver Jésus ; et l'é-  
 » vangéliste appelle ce jour τὴν πρώτην τῶν ἀζύμων, c'est-à-  
 » dire le jour de devant les azimes, désignant ainsi le  
 » temps où ils vinrent trouver Jésus-Christ. Un autre  
 » évangéliste dit : Le jour des azimes arriva , auquel il  
 » falloit immoler la pâque ; cette expression : le jour ar-  
 » riva (ἦλθε), signifie que ce jour étoit près et comme à  
 » la porte, c'est-à-dire, qu'il parle du soir auquel ils com-  
 » mençoient ce jour : c'est pourquoi l'un d'eux ajoute que  
 » c'étoit le jour où l'on immoloit la pâque. » Saint Jean  
 Chrysostôme appelle donc le jour de devant les azimes, le  
 jour au soir duquel il falloit immoler la pâque, soir qui  
 étoit près et comme à la porte, lorsque les disciples  
 vinrent trouver Jésus-Christ ; en sorte que, selon ce  
 saint docteur, on pouvoit dès lors dire que le jour même  
 des azimes auquel on immoloit la pâque, étoit venu,  
 parce qu'il devoit commencer peu d'heures après, c'est-à-  
 dire au soir même de ce même jour ; et ce jour n'étoit  
 certainement pas compté pour le treizième, mais pour le  
 quatorzième. Mais ce qui prouve encore qu'on ne peut ab-  
 solument pas donner une autre signification au texte des  
 évangélistes, c'est que, quoique saint Matthieu dise sim-  
 plement (1), *prima die azymorum*, τῇ πρώτῃ τῶν ἀζύμων,  
 saint Marc ajoute (2), *quando pascha immolabant*, ὅτε τὸ  
 πάσχα ἔθνον : or, qui dira qu'on eût coutume d'immoler la  
 pâque au treizième de Nisan ? Si quelqu'un veut former ici  
 une difficulté, en disant que l'expression ὅτε, *quando*, dans  
 saint Marc, ne se rapporte pas à *ἡμέρα*, *die*, mais à *ἀζύμων*,  
*azymorum*, en sorte que le sens soit : le jour de devant  
 les azimes au commencement desquels azimes on immoloit  
 la pâque ; saint Luc y répond aussitôt en disant (3) : *Le*  
*jour des azimes arriva*, ΑΥQUEL il falloit immoler la pâ-  
 que, ἦλθε ἡ ἡμέρα τῶν ἀζύμων, ἐν ἣ ἔδει θύεσθαι τὸ πάσχα : *Venit*  
*DIES AZYMORUM, IN QUA necesse erat occidi pascha* : où il  
 est évident que le relatif ἐν ἣ, *in qua*, ne se rapporte pas à  
*ἀζύμων*, *azymorum*, mais à *ἡμέρα*, *dies*, avec lequel il  
 convient en genre et en nombre.

Quelqu'un chercheroit peut-être encore un subterfuge

(1) *Matt.* xxvi. 17. — (2) *Marc.* xiv. 12. — (3) *Luc.* xxii. 7.

dans le mot *venit*, comme si *venir* signifioit ici approcher. Mais saint Luc prévient encore cette objection, en disant au commencement du chapitre (1) : *APPROPINQUABAT autem dies festus Judæorum, qui dicitur Pascha; et quærebant principes sacerdotum, etc.* : c'est-à-dire, *La fête des azimes appelée la Pâque, APPROCHOIT; et les princes des prêtres avec les scribes, cherchoient, etc.* : de sorte que quand il dit ensuite (2) : *VENIT autem dies azimorum..... et misit Petrum et Joannem, etc.*, cela ne signifie plus simplement que le jour des azimes *approchoit*; c'est ce qu'il avoit déjà dit auparavant; mais cela signifie que *le jour des azimes étoit venu*, c'est-à-dire qu'il commençoit. En vain nous opposeroit-on que les Juifs ne commençant leurs fêtes qu'*au soir*, on ne pouvoit pas dire que le premier jour des azimes eût commencé *dès trois heures après midi*, qui est l'heure à laquelle nous croyons que les disciples vinrent trouver Jésus-Christ. Josèphe témoigne expressément (3), que de son temps l'agneau pascal s'immoloit ordinairement *depuis la neuvième heure jusqu'à la onzième*, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, *depuis trois heures après midi jusqu'à cinq*. Ainsi au temps de Josèphe, et par conséquent au temps de Jésus-Christ, la Pâque, ou le premier jour des azimes, commençoit *dès la neuvième heure*, c'est-à-dire *dès trois heures après midi*, tandis que les autres fêtes ne commençoient qu'*au coucher du soleil*. Car voici ce qu'on lit touchant la Pâque dans l'Exode (4) : *Vous le garderez (l'agneau) jusqu'au quatorzième jour de ce (premier) mois, et toute la multitude des enfans d'Israël l'immolera au soir (selon l'hébreu (5), entre les deux soirs)*. Et touchant les azimes : *Depuis le quatorzième jour du premier mois au soir, vous mangerez des azimes jusqu'au vingt et unième jour du même mois au soir* (6). Or, dans le Deutéronome (7), Moïse marque d'où devoit se prendre le commencement de ce soir : *Vous immolerez, dit-il, la pâque le soir au coucher du soleil*. Ainsi dans ces anciens temps le premier soir commençoit vers le coucher du soleil, le second commençoit à la fin du crépuscule; et tout le temps renfermé entre ces deux soirs étoit destiné à l'immolation de la pâque. Mais nous ne cherchons ici que ce qui se faisoit au temps de Jésus-Christ, et non ce qui se

(1) *Luc. xxii. 1.* — (2) *Ibid. ψ 7.* — (3) *Jos. de Bello, l. vii. c. 17.* — (4) *Exod. xii. 6.* — (5) *בין הערבים*. — (6) *Exod. xii. 18.* — (7) *Deut. xvi. 6.*

faisoit dans les premiers temps de la république des Hébreux. Si l'on prend strictement le *premier jour des azimes*, pour le *temps* seulement où l'on mangeoit la pâque, ce qui ne se faisoit au temps même de Jésus-Christ, qu'au soir, c'est-à-dire après le coucher du soleil, on pourra dire avec saint Jean Chryzostôme, qu'en ce sens même le *jour des azimes étoit venu*, lorsque les disciples vinrent trouver Jésus-Christ, parce qu'alors ce jour des azimes étoit *près et comme à la porte*. Ainsi on voit que les textes des évangélistes se prêtent une mutuelle lumière, et dissipent toute l'obscurité dont on voudroit les envelopper.

III.  
Remarques  
sur la prépa-  
ration de la  
pâque : argu-  
ment qui ré-  
sulte de cette  
préparation.

Mais D. Calmet continue, et pour accommoder plus facilement à son opinion les paroles des évangélistes, il leur donne un sens tout différent de celui qu'elles présentent. Car tandis que saint Matthieu dit : *Accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis PAREMUS tibi COMEDERE PASCHA* (1) ? D. Calmet traduit ainsi : *Les disciples vinrent demander à Jésus où il souhaitoit qu'on lui préparât un lieu pour y manger la pâque* (2). Cette traduction de D. Calmet restreint au seul lieu où devoit être mangé l'agneau, ce que les disciples qui parloient à Jésus-Christ, entendoient de l'agneau même qui devoit être mangé au soir suivant : *Ubi vis PAREMUS TIBI COMEDERE PASCHA ?* c'est-à-dire, à la lettre : *Où voulez vous que nous vous préparions à manger la pâque ?* Or, que la pâque dût être mangée en ce jour-là même par Jésus-Christ et par ses disciples, c'est ce que prouvent ces paroles mêmes de Jésus-Christ à ses disciples (3) : *Allez à la ville, chez un tel, et dites-lui : Le Maître vous envoie dire : Mon temps est proche ; je viens FAIRE LA PAQUE chez vous avec mes disciples : où est le lieu* (4) *où je dois MANGER LA PAQUE avec mes disciples ?* Jésus-Christ auroit-il pu dire cela d'une pâque qu'il ne devoit point manger, à moins qu'il n'eût voulu se jouer de ses disciples et du père de famille ? Ainsi ce que les trois évangélistes ajoutent : *Et les disciples PRÉPARÈRENT LA PAQUE*, ne peut avoir d'autre sens, sinon que les disciples préparèrent tout ce qui étoit nécessaire pour manger l'agneau ce soir-là même.

Cependant D. Calmet soutient que les disciples ne pré-

(1) *Matt.* xxvi. 17. — (2) *Dissert.* de D. Calmet, pag. 70. — (3) *Matt.* xxvi. 18. — (4) *Marc.* xiv. 14. *Ubi est refectio mea ? Luc.* xxii. 11. *Ubi est diversorium ?* Dans le grec des deux évangélistes c'est le même terme : *Πού ἐστι τὸ κατέλυμα.*

parèrent que *pour le lendemain* tout ce que leur Maître leur avoit ordonné de préparer. « Ils disposèrent toutes choses, dit-il, pour célébrer la Pâque *le lendemain*. Ils nettoyèrent la chambre de tout levain ; ils dressèrent la table et les lits, puis revinrent trouver Jésus, et lui dirent que tout étoit fait comme il l'avoit ordonné (1). » Quant à la table et aux lits, ce ne fut pas ce que les disciples préparèrent ; mais ils trouvèrent cela tout préparé, comme Jésus-Christ le leur avoit dit (2) : *Le maître de la maison vous montrera une grande chambre haute, toute prête, COENACULUM GRANDE STRATUM, ἱερωμένον* : préparez-nous là ce qu'il faut, c'est-à-dire la pâque. Mais je ne sais où veut aller D. Calmet, lorsqu'il assure que *les disciples nettoyèrent la chambre de tout levain*. Ne prétend-il pas que ce jeudi-là même qui précéda immédiatement la mort de Jésus-Christ, n'étoit que *le treizième jour* du mois de Nisan ? Or, il est marqué dans le Thalmud (3) qu'à Jérusalem on ne commençoit à nettoyer les maisons de tout levain qu'à la sixième heure, c'est-à-dire à midi du quatorzième jour du mois de Nisan : *Solent comedere fermentatum per totam horam quintam, et IN PRINCIPIO HORE SEXTÆ comburunt* ; c'est ainsi que le P. Hardouin le rapporte dans sa Dissertation sur la dernière Pâque (4). Comment donc seroit-il venu dans l'esprit des disciples, de *nettoyer de tout levain* la chambre où ils devoient manger le lendemain au soir, tandis qu'il étoit permis aux Juifs de se servir de levain jusqu'à l'heure de midi du lendemain ? Ou bien comment pourra-t-on concilier ce que D. Calmet dit ici que *les disciples nettoyèrent la chambre de tout levain*, avec ce qu'il dit ailleurs que *l'ancien usage du pain levé dans le sacrifice de l'autel*, lui fournit une preuve pour montrer que Jésus-Christ, en instituant l'eucharistie, se servit de pain levé ? Certainement il auroit été ridicule que les disciples nettoyassent la chambre de tout levain, tandis qu'ils auroient dû manger du pain levé ce soir-là même dans cette même chambre. Mais si vous convenez, comme l'autorité même de l'Evangile vous y oblige, que déjà le premier jour même des azimes étoit commenté, ou qu'au moins il étoit près de commencer, en ne le comptant que du soir même ; de là il s'ensuivra que lorsque les disciples vinrent

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 70. — (2) Marc. XIV. 15. Luc. XXII. 12. — (3) Thalm. Cod. Pesachim, c. 1. n. 4. ex R. Meir. — (4) Hard. de supr. Christi Pasch. p. 388. 389. edit. Amst.

à Jérusalem, ils durent trouver tout déjà purifié de tout levain, en sorte qu'il ne leur restoit plus autre chose à faire, que de se pourvoir d'azimes et de laitues sauvages, et de disposer tout ce qu'il falloit pour immoler et manger l'agneau.

En vain D. Calmet réplique-t-il (1) que *l'Évangile ne dit pas un mot qui nous insinue que les apôtres aient été au temple, ni qu'ils aient immolé la pâque*; comme si ces soins (supposé toutefois qu'ils fussent absolument nécessaires de la part des apôtres), comme si ces soins, dis-je, n'étoient pas assez exprimés par ces paroles des évangélistes : *Et ils préparèrent la pâque*, et qu'il eût fallu faire mention spéciale de tout ce que devoient faire communément les Juifs dans cette occasion selon l'usage reçu. Cet homme savant ajoute (2) *qu'il ne convenoit pas que l'oblation de l'agneau pascal se fît par d'autres que par le maître de la compagnie; qu'il falloit qu'il fût dans la ville, et qu'il présentât lui-même sa victime*. Mais sur quel témoignage avance-t-il cela? certainement il ne se trouve rien de semblable ni dans le texte sacré ni dans l'historien Josèphe; et je ne vois pas pourquoi il n'auroit pas suffi que le père de famille chez qui Jésus-Christ devoit faire la Pâque, et les disciples Pierre et Jean envoyés par le Sauveur, se fussent acquittés de la fonction *d'aller au temple et d'immoler la pâque*; le père de famille, au nom de ses hôtes, et les disciples au nom de leur Maître; surtout eu égard à ce que Jésus-Christ et ses apôtres étant galiléens, étoient étrangers dans Jérusalem, et n'y avoient point de domicile fixe.

IV.  
Réponse à  
l'objection  
prise de ce  
que Jésus-  
Christ étoit  
assis ou cou-  
ché, et non  
debout, dans  
la dernière  
cène.

On pourroit objecter ici, que selon le rapport des trois évangélistes, le soir étant venu, Jésus-Christ *se mit ou se coucha à table avec ses disciples*, DISCUBUIT (3). Or, le Seigneur avoit ordonné que les enfans d'Israël, lorsqu'ils mangeroient l'agneau, seroient en état de voyageurs, et par conséquent debout : *Voici comment vous mangerez l'agneau*, dit le Seigneur : *Vous vous ceindrez les reins; vous aurez des souliers aux pieds, et un bâton à la main; et vous mangerez à la hâte; car c'est la Pâque, c'est-à-dire le passage du Seigneur* (4). Mais D. Calmet prévient lui-même cette objection dans son commentaire sur ce texte : « Ces préceptes, dit-il, non plus que celui de mettre

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 70. — (2) *Ibid.* — (3) *Matt.* xxvi. 20. *Marc.* xiv. 18. *Luc.* xxii. 14. — (4) *Exod.* xii. 11.

» du sang sur le seuil de la porte et sur les gonds , et ce qui  
 » est ordonné au  $\nabla$  22. ( du chap. XII. de l'Exode ) de ne  
 » pas sortir de la maison cette nuit-là , tout cela n'étoit que  
 » pour la Pâque qui se fit en Egypte. Moïse ne demande  
 » plus ces formalités et ces observances dans ce qu'il dit  
 » ailleurs de la manière de faire la Pâque légale; cela ne  
 » s'est pas pratiqué dans la terre promise. On ne marque  
 » pas ici, si l'on mangeoit l'agneau pascal *assis* ou *debout*.  
 » Les thalmudistes disent qu'il étoit *indifférent* de le man-  
 » ger de l'une ou de l'autre manière. » Bien plus, qui le croi-  
 » roit ? D. Calmet au même endroit, pour prouver que les  
 Juifs mangeoient la pâque, même *assis*, rapporte l'exemple  
 de Jésus-Christ même : « *Jésus-Christ*, dit-il, *mangea la*  
 » *pâque assis*. » Telle est la force de la vérité, qu'elle oblige  
 D. Calmet même à lui rendre témoignage sur le point dont  
 il s'agit, lorsqu'il est occupé d'un autre point. Au reste,  
 saint Jean Chrysostôme résout encore d'une autre manière  
 cette même objection qu'il se propose : « Si Jésus-Christ  
 » et ses disciples mangeoient la pâque, dit-il, comment se  
 » mettent-ils, ou se couchent-ils à table pour cela contre  
 » l'ordonnance de la loi ? Mais nous pouvons dire, reprend-il,  
 » qu'après avoir mangé la pâque, ils se couchèrent ou se  
 » mirent à table pour souper (1). »

Il restoit encore un autre texte de l'Évangile, fort in-  
 commode au nouveau système, et que D. Calmet a entre-  
 pris d'obscurcir : nous le rapporterons ici en entier. *Quand*  
*l'heure fut venue, Jésus se mit à table, et les douze apôtres*  
*avec lui, et il leur dit : J'ai désiré avec ardeur* DE MAN-  
 GER CETTE PAQUE *avec vous avant de souffrir ; car je vous*  
*déclare que JE N'EN MANGERAI PLUS DÉSORMAIS, jusqu'à ce*  
*qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu. Ensuite*  
*PRENANT LA COUPE, il rendit grâces, et dit : PRENEZ-LA,*  
*et la distribuez entre vous ; car je vous dis que je ne boirai*  
*plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le règne de Dieu*  
*soit arrivé. Puis IL PRIT LE PAIN, et ayant rendu grâces,*  
*il le rompit, et le leur donna en disant : CECI EST MON*  
 CORPS..... IL PRIT de même LA COUPE, APRÈS AVOIR SOUPÉ,  
*en disant, CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE EN MON*  
 SANG, etc. (2). Il est donc constant que ces paroles : *J'ai*  
*désiré avec ardeur de manger cette pâque avec vous,*  
 furent prononcées par Jésus-Christ avant qu'il eût institué

V.

Argument  
 qui se tire de  
 ce que J.-C.  
 dit du désir  
 qu'il avoit eu  
 de manger  
 cette pâque  
 avec ses dis-  
 ciples.

(1) Chrys. hom. 82. in Matt. xxvi. — (2) Luc. xxii. 14.-20.

l'eucharistie; et qu'ainsi les apôtres n'ont pu les entendre que de la Pâque légale dont ils avoient parlé auparavant avec Jésus-Christ : il n'est pas vraisemblable que Jésus-Christ, sans en avertir ses disciples, ait joint alors à ce mot de *pâque* une notion toute différente de celle que ce mot leur présentait. D. Calmet l'a compris, et d'abord dans son commentaire sur cet endroit : « Il paroît, dit-il, » que le Sauveur ne dit ces paroles que sur la fin du repas, » et lorsqu'il étoit près d'instituer le sacrement de son » corps et de son sang. » Cela même n'est pas exactement vrai, puisqu'entre ces paroles et l'institution de l'eucharistie se trouve ce que le Sauveur dit à ses disciples en leur donnant le calice du vin, selon le rapport de saint Luc même. Mais D. Calmet va plus loin dans sa Dissertation (1) ; il avance que Jésus-Christ ne prononça ces paroles qu'après l'institution de l'eucharistie : « Jésus leur dit qu'il avoit toujours » eu un très-grand désir de manger cette pâque avec eux, » parlant de l'eucharistie qu'il venoit d'instituer (2). » Mais le seul récit de saint Luc détruit cette assertion. Aussi D. Calmet, comme s'il se défioit de cette interprétation, en insinue une autre : « Ou bien, dit-il, voulant leur dire » qu'il auroit fort désiré faire le lendemain la Pâque avec » eux..... mais qu'il prévoyoit que ses ennemis ne lui en » laisseroient point le loisir, et que c'étoit là le dernier » repas qu'il feroit avec eux avant sa résurrection. » Mais cet homme savant supplée mal à propos dans le texte le mot de *lendemain*, car Jésus-Christ avoit fait dire auparavant au père de famille : *C'est chez vous que je vais faire la Pâque avec mes disciples* : APUD TE FACIO PASCHA CUM DISCIPULIS MEIS ; c'est-à-dire aujourd'hui, et non pas le lendemain, au soir duquel Jésus-Christ ne devoit plus être au nombre des vivans. De plus, pourquoi les disciples auroient-ils préparé à Jésus-Christ pour le lendemain une pâque qu'il n'auroit point dû manger ? Ces paroles de Jésus-Christ, *J'ai désiré avec ardeur de manger avec vous cette pâque*, doivent donc être prises dans le sens absolu qu'elles présentent ; et il ne faut pas les rendre dépendantes des desseins libres que les Juifs devoient former contre Jésus-Christ ; et en effet s'il étoit permis de restreindre par des

(1) Dissertation de D. Calmet, pag. 70. — (2) D. Calmet a corrigé cette faute, lorsqu'il a fait réimprimer cette Dissertation dans le Recueil de ses Dissertations, tom III. part. II. pag. 285. Il a mis : *Parlant de l'eucharistie, qu'il ALLOIT instituer.*

conditions arbitraires les paroles de l'Écriture, quoique conçues d'une manière absolue, le texte sacré se trouveroit abandonné à tous les sens qu'il plairoit aux interprètes de lui attribuer. Mais d'ailleurs les paroles suivantes prouvent que ce désir de Jésus-Christ ne demeura pas sans effet : *Car je vous dis que je n'en mangerai plus désormais, c'est-à-dire de cette pâque : Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud*; ou à la lettre selon le grec : *quia non amplius manducabo illud*; paroles par lesquelles il a voulu marquer que cette pâque seroit la dernière qu'il mangeroit avec ses disciples.

ARTICLE III. Réponses aux argumens de D. Calmet.

Après avoir dissipé tous les subterfuges par lesquels D. Calmet voudroit éluder les témoignages si clairs des trois premiers évangélistes, il nous reste à répondre aux argumens sur lesquels il prétend appuyer son opinion. Et d'abord nous conviendrons que les textes tirés de l'Évangile de saint Jean, dans lesquels D. Calmet se retranche comme dans son fort, nous paroissent prouver que les prêtres et les ministres du temple mangèrent la pâque ou l'agneau pascal, le vendredi au soir, après la mort de Jésus-Christ, ce que d'autres toutefois n'accordent pas : mais puisque par les textes cités de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, il est démontré que Jésus-Christ la mangea aussi avec ses disciples le jeudi au soir; tout ce que D. Calmet peut conclure du témoignage de saint Jean, c'est que Jésus-Christ célébra la Pâque le jeudi, et les prêtres le vendredi; et c'est aussi ce que nous admettons volontiers. L'argument pris de l'oblation de la gerbe ne prouve pas plus (1).

« Mais, dit D. Calmet (2), une ancienne tradition commune dans l'une et dans l'autre église, est que le mercredi de la semaine sainte fut le jour auquel les Juifs, je veux dire, les prêtres et les pharisiens, complotèrent d'arrêter Jésus-Christ, et de le faire mourir. L'église grecque et l'église latine avoient établi ce jour-là un jeûne, que la plupart... observoient religieusement en mémoire

I.  
Réponse à l'argument que D. Calmet prétend tirer du témoignage de saint Jean; et à celui qu'il prétend tirer de l'oblation de la gerbe qui détermine le jour de la Pentecôte.

II.  
Réponse à l'argument pris de ce que le mercredi saint a été regardé comme le jour du

(1) M. Plumyoën renvoie ici à la seconde partie de sa Dissertation, où il prétend montrer que l'oblation de la gerbe fit remettre au jour du sabbat la solennité de la Pâque, en sorte que, selon lui, le peuple seul immola la pâque le jeudi au soir où commença le premier jour des azimes, et les prêtres ne l'immolèrent qu'au vendredi au soir où commença la solennité de la Pâque. — (2) Dissert. de D. Calmet, pag. 73.

complot des Juifs contre J.-C. Remarque sur le jour de l'entrée triomphante de J.-C. dans Jérusalem. Réponse à l'argument pris de ce que les poursuites des Juifs contre J.-C. paroissent incompatibles avec la célébration de la Pâque.

» de la trahison de Judas et *du complot des Juifs*. Or, les évangelistes nous apprennent expressément que *cela se fit deux jours avant la Pâque*. ERAT AUTEM PASCHA ET AZYMA POST BIDUUM, dit saint Marc (1), ET QUÆREBANT SUMMI SACERDOTES QUOMODO JESUM DOLO TENERENT. Et saint Matthieu (2) : *Vous savez que dans deux jours, c'est-à-dire vendredi prochain, la pâque s'immolera, et le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié : or, les princes des prêtres s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens d'arrêter Jésus*. Du mercredi au jeudi, il n'y a pas deux jours. Ce n'est donc pas ce jour-là que se fit la pâque; c'est donc le vendredi au soir, dans le même temps que Jésus-Christ expira sur la croix. »

Il est admirable que D. Calmet allègue ici le témoignage de la tradition, après l'avoir rejeté touchant la Pâque célébrée par Jésus-Christ avant sa passion. Mais nous disons que tout ce que l'on peut conclure de cette tradition, c'est que le mercredi le traître Judas alla trouver les princes des prêtres, et qu'alors ceux-ci ayant trouvé l'occasion qu'ils cherchoient, résolurent de faire mourir Jésus-Christ; ce qui n'empêche pas que dès le jour précédent, c'est-à-dire dès le mardi, et par conséquent deux jours avant la Pâque, ils n'eussent commencé de délibérer sur les moyens de faire mourir Jésus-Christ. En effet il est certain que les Juifs avoient formé ce dessein deux jours après l'entrée solennelle du Sauveur dans Jérusalem. Car le soir de ce jour même où il étoit entré dans Jérusalem, il retourna à Béthanie (3). Le lendemain il revint de Béthanie à Jérusalem (4); et le soir il retourna encore à Béthanie (5). Le jour suivant étant venu pour la troisième fois dans Jérusalem, il demeura quelque temps dans le temple (6); lorsqu'il en sortit, il s'assit sur la montagne des Oliviers (7), où il eut un long entretien avec ses disciples : *Et Jésus ayant achevé tous ces discours, dit saint Matthieu, il dit à ses disciples : Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours, etc.* (8). Or, l'entrée solennelle de Jésus-Christ dans Jérusalem, n'est point du second jour de la semaine, c'est-à-dire du lundi, comme il a plu à D. Calmet de le supposer (9) conformément à son opinion, mais du pre-

(1) Marc. xiv. 1. — (2) Matt. xxvi. 1. 2. — (3) Matt. xxi. 17. Marc. xi. 11. — (4) Matt. xxi. 18. Marc. xi. 12. — (5) Marc. xi. 19. — (6) Ibid. 20. 27. — (7) Matt. xxiv. 1. 3. Marc. xiii. 1. 3. (8) — Matt. xxvi. 1. 2. — (9) Dissert. de D. Calmet, pag. 69.

mier jour de la semaine, c'est-à-dire du dimanche, comme l'atteste l'usage même de l'Eglise qui célèbre la mémoire de cette entrée triomphante le dimanche de la semaine sainte, appelé *le dimanche des Palmes* ou *des Rameaux*. Or, du dimanche au mardi, et du mardi au jeudi, il n'y a que deux jours : ce fut donc le jeudi que la Pâque fut célébrée par le peuple juif, quoique nous convenions qu'elle ne fut célébrée que le lendemain par les prêtres.

Mais on pourroit peut-être nous objecter que si l'on met au premier jour de la semaine l'entrée solennelle de Jésus-Christ dans Jérusalem, il s'ensuivra que, selon nous, Jésus-Christ sera venu à Béthanie le jour précédent, c'est-à-dire le jour du sabbat : *Jésus vint à Béthanie six jours avant la Pâque*, dit saint Jean;... *LE LENDEMAIN le peuple qui étoit venu en grand nombre pour la fête, ayant appris que Jésus venoit à Jérusalem, prit des branches de palmiers* etc. Ce voyage de Jésus-Christ paroit contraire au repos que l'on devoit observer au jour du sabbat : mais il y a trois manières de détruire toute la force que sembleroit avoir cet argument, car, ou Jésus pour venir à Béthanie, ne fit qu'autant de chemin qu'il lui étoit permis d'en faire le jour du sabbat ; ou il ne partit, pour y venir, qu'après le coucher du soleil, lorsque le repos du sabbat étoit cessé ; ou enfin il y étoit arrivé dès le jour précédent.

Quant à ce que D. Calmet rassemble diverses circonstances qui se trouvent placées entre le soir du jeudi et le soir du vendredi, et qui ne peuvent s'accorder avec la solennité de la fête de Pâque ; cela ne nous forme aucune difficulté ; parce que nous accordons volontiers que le jour compris entre ces deux soirs, ne fut point un jour solennel, la solennité de la Pâque ayant été remise au sabbat suivant (1).

Il faut donc prendre ici D. Calmet dans son dernier retranchement. Il a recours aux calculs astronomiques pour montrer que le quatorzième jour du mois de Nisan, en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, en laquelle il suppose que Jésus-Christ fut crucifié, fut un vendredi. Mais que lui servira toute l'habileté et l'exactitude des astronomes qu'il cite, si Jésus-Christ est mort dans une autre année, ou si les calculs des Juifs de ce temps-là n'étoient pas absolument exacts ? « Mais, dit D. Calmet, on peut

III.  
Réponse à l'argument que D. Calmet prétend tirer des calculs astronomiques.

(1) M. Plumyoën renvoie encore ici à la seconde partie de sa Dissertation.

» démontrer que l'année de la mort de Jésus-Christ ne peut  
 » être que la trente-troisième année de l'ère vulgaire » Et  
 » voici comment il le prouve : « De toutes ces années, dit-il  
 » ( c'est-à-dire, depuis la vingt-neuvième jusqu'à la trente-  
 » septième de l'ère vulgaire ), on ne connoît, *par les sup-  
 » putations astronomiques*, que la trente-troisième c'est la  
 » Pâque ait pu se faire le jeudi ou le vendredi, quatorzième  
 » de Nisan. Donc il faut nécessairement placer la dernière  
 » Pâque en cette année..... Or, *suivant les calculs* dont  
 » on a parlé, la Pâque devoit tomber le vendredi quator-  
 » zième de Nisan en cette année trente-troisième de Jésus-  
 » Christ. C'est donc la vraie époque de la Pâque et de la  
 » mort de notre Sauveur (1). »

Mais cette démonstration de D. Calmet est tout-à-fait sans force. Car d'abord il suppose ce qui est en question, que les calculs astronomiques des Juifs répondissent exactement aux calculs qu'il allègue ; c'est ce qu'il falloit prouver par quelque argument plus solide qu'une simple présomption. « *Il n'est pas à présumer*, dit-il (2), que les Juifs scrupuleux comme ils étoient sur toutes leurs cérémonies, aient négligé de s'instruire dans une chose de cette importance. Ils en avoient tout le moyen par eux-mêmes ou par des mathématiciens étrangers, qui étoient en grand nombre, surtout en Egypte, près de chez eux. » Mais quel que puisse être le soin que vous supposeriez que les Hébreux aient eu, même de consulter des mathématiciens étrangers, *il est* encore moins à présumer que les soins des Juifs aient été en cela plus heureux que ne l'ont été les soins des Chrétiens ; et que tandis que ceux-ci, avec de plus grands secours que ceux-là, se sont cependant trompés dans leurs supputations, ceux-là seuls, par un privilège singulier, aient été entièrement exempts de toute erreur de calcul. Or, cette dernière présomption n'étant pas même ébranlée par la première, mais conservant toute sa force, c'est sur D. Calmet que retombe l'obligation de fournir des preuves ; obligation qu'il prétend renvoyer à ses adversaires, quoique ceux-ci confirment leur opinion par un excellent témoignage de saint Epiphane (3).

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 74. — (2) *Ibid.* — (3) M. Plumyoën renvoie ici à sa Dissertation sur les années de Jésus-Christ, pag. 496. Nous pouvons le renvoyer à celle que nous avons donnée sur le même sujet, et qui est placée dans ce volume à la suite de l'Harmonie des

Mais en supposant gratuitement, et que Jésus-Christ soit mort en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, et que les calculs des Juifs de ce temps-là fussent exacts, D. Calmet avance faussement qu'en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, suivant les calculs astronomiques, la Pâque devoit tomber le vendredi (sous-entendu, au soir), puisque, suivant ces mêmes calculs, elle auroit dû tomber en cette année-là au jeudi. Car Paul de Middelbourg, cité par D. Calmet (1) au nombre des astronomes, dont la fidélité et la capacité ne peuvent, dit-il, être suspectes, prétend (2) qu'en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, la moyenne nouvelle lune du mois pascal au méridien de Jérusalem, dut tomber au jeudi 19 mars, à deux heures douze minutes vingt-huit secondes après midi; et la vraie nouvelle lune, au même jour, à deux heures trente-une minutes après midi; et que la moyenne pleine lune dut tomber au jeudi 2 avril, à deux heures trente-quatre minutes trente secondes après midi; et la vraie, au vendredi 3 avril, à six heures huit minutes après midi. Ainsi, selon ces calculs (supposé qu'ils soient semblables à ceux dont les Juifs se sont servis), le premier jour du mois de Nisan a dû commencer au jeudi 19 mars après le coucher du soleil, puisque les Juifs comptoient leur jour d'un soir à l'autre. Par conséquent, dans cette hypothèse, le quatorzième de Nisan a dû commencer au mercredi 1<sup>er</sup> avril, au soir; et il a dû finir au jeudi 2 avril, au soir: ce ne sera donc pas au vendredi, comme D. Calmet le soutient, mais au jeudi, que la Pâque aura commencé d'être immolée en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, c'est-à-dire, en supposant que la lune populaire ne prévint pas alors la lune céleste; enfin le quinzième de Nisan aura dû commencer au soir du jeudi 2 avril, et finir au soir du vendredi 3 avril, qui est aussi le temps où aura dû se rencontrer la pleine lune.

saints Évangiles: nous y avons montré que l'opinion de D. Calmet sur l'année de la mort de Jésus-Christ, est invinciblement prouvée par la prophétie même de Daniel, au témoignage de laquelle se joint le témoignage de l'historien Phlégon qui dépose en faveur de cette prophétie. Quand il seroit vrai que les calculs des Juifs de ce temps-là ne fussent pas exacts, il ne s'ensuivroit pas que leurs calculs fussent faux dans toutes les années: et il doit être reconnu pour constant que leur calcul dut se trouver juste en la trente-troisième année de l'ère vulgaire qui est celle de la mort de Jésus-Christ. Mais il faut convenir avec M. Plumyoën, que, selon ces calculs mêmes, la Pâque dut tomber au jeudi, au lieu que D. Calmet suppose qu'elle ne dut tomber qu'au vendredi. (Note de la précédente édition.)—(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 73. — (2) *Apud Petav. Doctr. temp. l. xii. cap. 9.*

D. Calmet dira sans doute d'après le P. Lami (1), que les Juifs, du temps de Jésus-Christ, avoient coutume de compter leurs mois, non par la conjonction des astres, mais par la phase ou l'apparition de la lune : et qu'ainsi en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, ils ont dû commencer le premier jour du mois de Nisan, au soir, non du 19 mais du 20 mars, lorsque la lune a pu être vue pour la première fois ; et le 14 au soir, non du mercredi 1<sup>er</sup> avril, mais du jeudi 2 avril ; en sorte qu'il n'aura fini qu'au soir du vendredi 3 avril, qui sera le temps où on aura dû manger l'agneau pascal. Mais je ne me persuaderai pas facilement que les Juifs si habiles dans la science des astres, s'il faut en croire D. Calmet, et si exacts dans le calcul des mouvemens célestes, aient déterminé leurs néoménies par la première apparition de la lune, apparition qui arrivoit tantôt plus tôt, tantôt plus tard, et qui pouvoit être empêchée par des nuées ou par des brouillards ; d'où il faudroit conclure que leurs mois réglés par le cours de la lune, n'auroient pas été alternativement de trente et de vingt-neuf jours, mais quelquefois de vingt-sept, et quelquefois de trente-un ; ce qui est opposé à la forme des années lunaires, qui est celle que les Juifs suivoient au moins au temps de Jésus-Christ. Au reste puisque les textes des Evangiles démontrent clairement et manifestement que Jésus-Christ a célébré la dernière Pâque avec ses disciples, peu nous importe l'exactitude des Juifs, ou même celle des autres astronomes, à observer les mouvemens des astres ; c'est ce que D. Calmet même reconnoît : « Si le texte des Evangiles, dit-il, étoit *précis et formel* pour prouver que Jésus-Christ a célébré la dernière Pâque, les supputations des astronomes me toucheroient peu, et je ne balancerois pas à passer le peu d'exactitude et de ponctualité que l'on imputeroit aux Juifs (2). »

#### ARTICLE IV. Examen des témoignages cités par D. Calmet.

I.  
Quels sont les témoins que D. Calmet cite d'entre les anciens.

D. Calmet, après avoir produit les argumens que nous venons de discuter en peu de mots, et ne voulant pas être contraint d'avouer, aux dépens de sa cause, qu'il se trouve entièrement destitué d'autorités, expose les témoignages de quelques écrivains qui ont défendu en quelques occa-

(1) Dans les Mém. de M. de Tillemont pour servir à l'Hist. eccl. tom. II. p. 766. et 767. — (2) Dissert. de D. Calmet, pag. 74.

sions l'opinion qu'il soutient; mais le lecteur jugera lui-même si ces écrivains sont d'un caractère tel qu'on puisse, avec quelque ombre de raison, les opposer à *tous les pères* qui tiennent le sentiment contraire. Il produit d'abord *Victor d'Antioche*, prêtre, qui n'est presque connu que de nom; ensuite *Apollinaire*; seroit-ce celui qui attribuoit à Jésus-Christ un corps sans ame ou sans raison? Puis il cite sous le nom de *Pierre, évêque d'Alexandrie et martyr*, un passage qui est dans la préface de la Chronique d'Alexandrie, et auquel se trouve joints les témoignages d'un *Hippolyte*, que l'on dit être *évêque de Porto et martyr*, d'*Apollinaire, évêque d'Hieraple*, et de *saint Clément d'Alexandrie*. Ce sont de grands noms, mais témérairement empruntés par quelque imposteur dans le dessein de tromper plus sûrement en se cachant sous ces noms. En effet ce faux *Pierre d'Alexandrie* (car le véritable fut martyrisé en l'année 311 de l'ère vulgaire); ce faux Pierre cite saint Athanase, qui ne fut créé évêque d'Alexandrie qu'en 325 ou 326, et il le cite comme mort déjà depuis long-temps, et l'appelle la grande lumière de l'église d'Alexandrie; il fait aussi mention de l'empereur Constantin et du concile de Nicée. Je passe sous silence les autres marques d'imposture qu'on peut voir relevées par M. de Tillemont (1). Que peut-on donc croire de cet homme, sinon qu'il a faussement attribué aux pères qu'il cite, les passages qu'il rapporte sous leurs noms; ou que si ces passages sont réellement de ces pères, il les a misérablement corrompus ou tronqués? Et cela est même en quelque sorte reconnu par D. Calmet. « On y voit, dit-il (2) (dans la même Chronique (3)), un autre passage, que l'on veut attribuer à saint Clément d'Alexandrie, mais qui certainement n'est pas de lui. » Et un peu plus bas: « On veut bien convenir, ajoute-t-il, que ces passages ne sont pas tous des auteurs dont ils portent le nom. » Cependant ce savant homme a voulu mettre ici un correctif: « Mais, continue-t-il, ils sont anciens, et d'autant plus considérables, qu'ils sont faits exprès contre les hérétiques quartodécimans. » Qu'ils soient anciens, et écrits contre les quartodécimans, dès que d'ailleurs il est prouvé

(1) Tom. 1<sup>er</sup>. p. 445. et tom. II. p. 737. — (2) Dissert. de D. Calmet, pag. 76. — (3) Ou plus exactement: dans la même préface de la même Chronique; et c'est ainsi que D. Calmet a réformé cet endroit dans l'édition du Recueil de ses Dissertations, tom. III. p. 289.

qu'ils s'écartent du sentiment de l'Eglise même, ils ne sont plus que d'une très-foible considération pour la décision de la dispute dont il s'agit ici.

Après le faux Pierre vient *Philoponus*, écrivain du septième siècle, et hérétique trithéite; ensuite un certain *Métrodore* et deux *anonimes*, ces trois auteurs cités par Photius (1); mais Photius quoique ennemi le plus déclaré des Latins, condamne lui-même l'opinion de ces auteurs comme contraire à celle de saint Jean Chrysostôme et de l'Eglise même. Ensuite paroissent quelques *inconnus* dont parlent *Théophylacte* et *Euthyme*; deux *anonimes*, et encore un autre sous le nom de saint Jean *Damascène*; ces trois se trouvent dans la nouvelle édition de saint Jean Damascène; ensuite *Cédreus* cité par Casaubon, et *Pierre*, patriarche d'Antioche, l'un et l'autre schismatiques; enfin viennent les *thalmudistes*, dont on sait combien le témoignage est ordinairement peu digne de foi. Car quant à *Tertullien* et à l'auteur des *Questions sur l'Ancien et le Nouveau-Testament*, imprimées dans le tome III de la nouvelle édition des Œuvres de saint Augustin; ces deux auteurs cités aussi par D. Calmet, ne nient pas que Jésus-Christ ait célébré la Pâque légale la veille de sa mort; ils disent seulement que les Juifs la célébrèrent le lendemain; mais cela suffit pour qu'ils ne puissent être comptés au nombre des témoins de D. Calmet. Il allègue encore un passage de saint Augustin, mais sur lequel lui-même ne croit pas devoir insister. Ensuite il ajoute: « Je remarquerai seulement en général que les » *pères latins* ne paroissent pas avoir assez approfondi cette » question. Lorsqu'ils expliquent le texte de saint Jean, ils » parlent comme s'ils croyoient que Jésus-Christ n'a pas » mangé la Pâque avec les Juifs. *Les pères grecs*, comme » saint Jean Chrysostôme et Théophylacte, le prennent de » même (2). » Mais enfin de quelque manière que les pères aient entendu le texte de saint Jean, cela est indifférent à la question présente, où il s'agit seulement de savoir si Jésus-Christ a réellement célébré la Pâque légale la veille de sa mort; ce qui leur étoit à tous si certain et si connu, qu'ils n'ont pas même eu lieu de le mettre en problème, tant s'en faut que l'on puisse dire qu'ils n'avoient pas examiné assez mûrement cette question.

Après avoir produit les témoignages des anciens en fa-

(1) *Apud Phot. Codd.* 115. 116. — (2) *Dissert. de D. Calmet, pag. 78.*

veur de son opinion, D. Calmet y ajoute les témoignages des modernes qui se réduisent à trois : Véchieltus, M. Thoynard et le P. Lami : cet homme savant n'a trouvé que ces trois suffrages de la part des modernes, « Car les modernes, » dit-il lui-même, étoient si peu disposés à entrer dans l'examen de cette difficulté, que l'on traitoit comme des *hérétiques* ou *des visionnaires*, ceux qui osoient s'en ouvrir. *Véchieltus* fut mis dans les prisons de l'Inquisition, pour avoir osé s'éloigner du sentiment commun. *Le P. Lami* qui a le premier donné au public son système sur la Pâque, a balancé pendant plusieurs années à se déclarer ; et il ne l'a fait qu'après avoir vu que M. Thoynard établissoit la même opinion dans son Harmonie, qu'il préparoit depuis si long-temps, et que nous n'avons vue qu'après sa mort (1). » Mais ces deux écrivains seroient-ils conduits avec tant de lenteur et tant de timidité, s'ils avoient cru ne rien avancer de contraire à la doctrine de l'Eglise, ou qui pût leur attirer son improbation ? Qu'y avoit-il qui pût les retenir, sinon qu'ils craignoient que leur nouvelle opinion ne fût pas bien reçue par les catholiques, ennemis des nouveautés, surtout dans les choses qui appartiennent, de quelque manière que ce soit, à la religion ? Par ce que D. Calmet dit ici des modernes qui ont soutenu le système qu'il adopte, le lecteur jugera si ce qu'il dit au commencement de sa Dissertation est exactement vrai : « Des auteurs très-catholiques, dit-il (et à Dieu ne plaise que nous leur disputions cet avantage), n'ont fait nulle difficulté de proposer d'autres systèmes » (même celui qui nie tout net que Jésus-Christ ait fait la Pâque légale), « et de les soutenir publiquement, sans que l'Eglise en ait témoigné aucun mécontentement, et sans que les fidèles en aient souffert aucun scandale (2). »

Mais enfin comment D. Calmet peut-il conclure ainsi : « Le grand nombre des approbateurs de l'autre sentiment, ne doit donc pas, dit-il, être d'un grand poids ; la chose jusqu'ici n'avoit point été examinée à fond (3) ? » comme si la chose la plus claire et appuyée de l'autorité unanime des pères, devoit être soumise à l'examen, parce qu'il a plu à quelques nouveaux écrivains de la révoquer en doute ; ou comme s'il étoit à présumer que la chose dont il s'agit eût été mieux examinée par ce petit nombre d'écrivains que par tous les pères. Mais tandis que D. Calmet semble

II.  
Quels sont les témoins que D. Calmet cite d'entre les modernes.

(1) Dissertation de D. Calmet, page 78. — (2) Pag. 67. — (3) Pag. 78.

faire ici si peu de cas des docteurs de l'Eglise, il donne en même temps un si grand poids aux écrivains qu'il cite pour son opinion, qu'il ne craint point d'assurer que cette foule de témoins lui enlève son consentement : *Nous n'avons pu, dit-il, nous refuser à cette foule témoins* (1). Que le lecteur équitable juge, si des témoignages rassemblés de côté et d'autre, et pris d'écrivains obscurs, supposés, hérétiques même ou schismatiques (car tels sont la plupart de ceux que cite D. Calmet), si de semblables témoignages peuvent jamais être tels qu'ils puissent l'emporter sur l'autorité de tous les pères, et même d'un concile général, et enlever nécessairement même le consentement réfléchi d'un catholique.

ARTICLE V. Témoignages contraires à l'opinion de D. Calmet.

I.  
Témoignages  
des Grecs  
contraires à  
l'opinion sou-  
tenue par D.  
Calmet.

Quoique D. Calmet regarde comme inutile (2) de produire les témoignages des pères en faveur du sentiment contraire à son opinion, parce que lui-même avoue que *presque tous* ont suivi ce sentiment ; cependant pour le faire mieux paroître dans tout son jour, nous avons jugé à propos de rassembler ici les principaux témoignages des anciens sur le point dont il s'agit, afin que par l'opposition des témoignages produits de part et d'autre, on voie à qui on doit s'attacher sur la question agitée ici.

Le premier témoin qui se présente est *saint Irénée*, évêque de Lyon et martyr, homme très-proche des temps apostoliques, puisqu'il florissait au second siècle. « Notre Seigneur monte, dit-il, de Béthanie à Jérusalem ; il mange la pâque, et le lendemain il souffre la mort (3). » Entre les pères grecs paroît ensuite *Origène* : « Peut-être, dit-il, quelqu'un peu éclairé et tombant dans l'ébionisme, s'autorisera de ce que *Jésus-Christ a célébré la Pâque* à la manière des Juifs, et en conclura qu'il convient que nous fassions de même à l'exemple de *Jésus-Christ* (4). » Et plus bas il ajoute : « Les disciples *mangeoient la pâque* selon l'ordonnance de la loi, lorsque *Jésus* leur dit, etc. » *Anatolius d'Alexandrie*, évêque de Laodicée, ou quelque autre ancien auteur d'un canon pascal qui lui est attribué, s'exprime ainsi : « Il n'est pas douteux que *ce fut au quatorzième jour* que les disciples demandèrent à

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 81. — (2) Pag. 67. — (3) *Iren. cont. Her. l. 11. c. 22. al. 39. n. 3.* — (4) *Orig. in. Matt. Tract. 35.*

» notre Seigneur, selon l'usage anciennement établi : *Où*  
 » *voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour*  
 » *manger la pâque* (1) ? » Saint Epiphane, évêque de Sa-  
 » lamine dans l'île de Chypre, dit (2) : « Jésus-Christ souffre  
 » au XIII des calendes d'avril ; car eux (Jésus-Christ et les  
 » apôtres) mangèrent la pâque avant le temps.... Ainsi  
 » ils célébrèrent le festin pascal deux jours avant le jour  
 » marqué par la loi (3). » Saint Jean Chrysostôme, évêque  
 » de Constantinople, s'exprime ainsi dans ses homélies sur  
 » saint Matthieu : « Selon le rapport d'un autre évangéliste,  
 » notre Seigneur, ce soir-là, non-seulement mangeoit la  
 » pâque, mais même en la mangeant, il disoit : *J'ai dé-*  
 » *siré avec ardeur de manger cette pâque avec vous avant*  
 » *de souffrir* (4). » Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie,  
 » dit expressément « que le Seigneur a mangé la pâque (5). »  
 » Et ailleurs : « Notre Seigneur Jésus-Christ a joint en un  
 » même jour, dit-il, l'agneau des Juifs et la vraie manne,  
 » lorsqu'il a béni le pain et le vin, en disant : *Ceci est mon*  
 » *corps ; ceci est mon sang* (6). » Saint Protère, aussi évê-  
 » que d'Alexandrie et martyr, s'exprime ainsi : « Le jeudi,  
 » quatorzième de la lune du premier mois, Jésus-Christ  
 » mangea la pâque dans le cénacle avec ses disciples ; et  
 » peu après il fut trahi par Judas.... Car ce fut au quator-  
 » zième jour de la lune du premier mois selon les Hébreux,  
 » comme il a été dit plus haut, que Jésus mangea la pâque  
 » figurative (7). » Théodore, évêque de Tyr, pense de  
 » même (8). Saint Jean Damascène dit « que Jésus-  
 » Christ mangea la pâque judaïque avant d'instituer l'e-  
 » charistie. (9) »

Entre les pères latins, Tertullien : « Jésus-Christ sait  
 » même, dit-il (10), quand doit souffrir celui dont la passion  
 » étoit figurée dans la loi ; car de tant de fêtes des Juifs,  
 » il choisit celle de Pâque ; et c'étoit pour cela que Moïse  
 » avoit dit : *C'est la Pâque du Seigneur*. C'est pourquoi il  
 » montre aussi son affection, en disant : *J'ai désiré avec*  
 » *ardeur de manger avec vous cette pâque, avant que je*

## II.

Témoignages  
des Latins  
contraires à  
l'opinion sou-  
tenue par D.  
Calmet.

(1) *Apud Bucher. Comm. in Victor. p. 443.* — (2) *Epiph. hæres. 51.* — (3) Ce que dit ici saint Epiphane de cette prétendue anticipation, est une opinion qui lui est particulière, et qui ne paroît pas être solidement fondée. (*Note de la précédente édition.*) — (4) *Chrysost. Homil. 82. in Matt.* — (5) *Cyrrill. Alexand. Part. 2. Glaphyr. l. xi. sub fin.* — (6) *Idem, epist. ad syn. Carthagin.* — (7) *Proter. epist. ad S. Leon. inter Leonin. edit. Quæst. pag. 322.* — (8) *Theodor. quæst. 24. in Exod.* — (9) *Joan. Damasc. de Fide orthod. lib. iv. cap. 4.* — (10) *Tertull. adv. Marc. lib. iv. cap. 40.*

» souffre. O le destructeur de la loi, qui désiroit même observer la Pâque! » *Saint Ambroise*, évêque de Milan : « Notre Seigneur même choisit, dit-il, pour célébrer la pâque, le jour qui se trouve consacré selon l'observance exacte de la loi; car il est écrit : *Le jour arriva où il falloit immoler la pâque*, etc. (1). » *Saint Jérôme* : « Jésus-Christ ayant célébré, dit-il, la Pâque figurative, et ayant mangé la chair de l'agneau avec les apôtres, prend le pain. . . . et passe au sacrement de la vraie Pâque (2). » *Saint Augustin* : « Après l'intervalle d'un jour, dit-il, au soir duquel notre Seigneur mangea la pâque avec ses disciples, etc. (3). » *Saint Léon* s'exprime ainsi : « Jésus, ferme dans son dessein, et intrépide dans l'exécution des décrets de son Père, consommoit l'ancienne alliance, et établissoit la nouvelle Pâque (4). » Comment consommoit-il l'ancienne alliance, sinon en mangeant la pâque figurative selon l'ordonnance de l'ancienne loi? *Saint Fulgence* : « Notre Rédempteur, après avoir achevé, dit-il, la cène pascalé, annonce que son sang sera répandu pour la rémission des péchés (5). » Or, tous ces pères parlent de la dernière Pâque de Jésus-Christ comme d'une chose indubitable, et qui n'étoit point mise en problème de leur temps; et en cela tous les autres s'accordent avec eux.

De plus, ce qui prouve que dans les siècles mêmes postérieurs, il ne s'étoit élevé sur cela aucun doute entre les docteurs catholiques, c'est que le concile de Trente, qui a eu une attention particulière à ne point toucher, dans ses décrets, aux opinions controversées entre les catholiques, parle du fait dont il s'agit ici, selon le sentiment que nous soutenons, et ses termes supposent manifestement qu'il regardoit ce sentiment comme le seul qui fût reçu dans l'Eglise : « Jésus ayant célébré, dit-il, l'ancienne Pâque, que la multitude des enfans d'Israël immoloit en mémoire de la sortie de l'Egypte, institua la Pâque nouvelle, en se donnant lui-même à son Eglise, pour être immolé par les prêtres sous les signes visibles (6). » De là vient aussi que l'Eglise chante :

(1) *Ambr. epist.* 83. — (2) *Hieron. Comm. in Matt.* c. 26. tom. iv. col. 128. nov. edit. — (3) *Aug. epist.* 36. al. 86. ad Casulanum, c. 13. n. 30. nov. edit. tom. ii. — (4) *Leon. Serm.* 7. de Pass. Domini, cap. 3. — (5) *Fulg. ad Euthym. de Remiss. peccat.* l. 1. c. 5. — (6) *Conc. Trid. Sess.* 22. de Sacrif. missæ, c. 1. 6

*Noctis recolitur cæna novissima ,  
 Qua CHRISTUS CREDITOR AGNUM ET AZYMA  
 DEDISSIT FRATRIBUS, juxta legitima  
 Præcis indulta patribus.  
 Post AGNUM TYPICUM expletis epulis,  
 Corpus dominicum datum discipulis, etc.*

Cet argument pris du consentement de l'Eglise n'est point détruit par celui que D. Calmet prétend tirer de l'ancien usage du pain levé dans le sacrifice de l'autel (1). Car, supposé qu'en effet dans la célébration des saints mystères, l'église latine se soit anciennement servie de pain levé, comme on s'en est toujours servi dans l'église grecque, ce que nous n'examinons point ici ; ce savant homme en conclut fausement qu'autrefois l'une et l'autre église n'étoient pas persuadées que notre Seigneur Jésus-Christ eût célébré la dernière Pâque, que l'on ne pouvoit célébrer qu'avec des azimes. Car lui-même auparavant avoue que presque tous les pères, et par conséquent les Grecs comme les Latins, ont suivi le sentiment que nous soutenons : *On avoue*, dit-il, *que presque généralement tous l'ont suivi* ( ce sentiment ). Or, par quels témoignages pourrons-nous être assurés du sentiment de l'ancienne Eglise, sinon par le témoignage des pères ? D. Calmet dira-t-il que l'église latine a abandonné l'ancien sentiment avec l'ancien usage, lorsqu'elle a commencé de se servir de pain azime, au lieu de pain levé ? Mais dès la première antiquité, nous produisons saint Irénée, évêque de Lyon, et par conséquent de l'église latine ; et ce père assure que notre Seigneur Jésus-Christ a mangé la pâque la veille de sa mort. Sans doute il n'avoit pas pris cette opinion dans l'église latine, mais dans l'église grecque, dont il étoit originaire ; il l'avoit reçue des disciples mêmes des apôtres ; et cette opinion ne lui est point particulière comme quelques autres, mais, comme nous l'avons vu, elle lui est commune avec tous les autres pères qui sont venus après lui, et qui ont parlé de ce fait. De plus, quand on pourroit en quelque manière imputer à l'église latine ce changement d'opinion, que faudra-t-il dire de l'église grecque, qui, ayant conservé jusqu'à présent l'usage du pain levé, s'accorde cependant avec l'église latine pour croire que Jésus-Christ a célébré la Pâque la veille de sa mort, comme le reconnoît D. Cal-

## III.

Réponse à l'argument que D. Calmet prétend tirer de l'ancien usage du pain levé dans le sacrifice eucharistique.

(1) Dissert. de D. Calmet, pag. 78.

met même ? « Le sentiment commun des deux églises , » grecque et romaine , est , dit-il , que notre Seigneur avoit » célébré la pâque légale avec ses disciples (1). » Hé quoi , les schismatiques mêmes d'entre les Grecs tiennent aussi communément ce sentiment , quoiqu'en même temps ils soutiennent que Jésus-Christ , après avoir célébré la Pâque figurative avec des azimes , institua la Pâque mystique ou encharistique avec du pain levé ; et cependant cette vérité , si incontestable , que les ennemis mêmes de l'église romaine n'ont pas osé la combattre , D. Calmet entreprend de la renverser ! Cet homme d'ailleurs si pénétrant , n'a pas vu qu'en renversant le fondement sur lequel est appuyé l'usage reçu dans l'église latine de se servir de pains azimes , il exposoit impunément cet usage même aux insultes des schismatiques. Combien donc n'est-il pas plus prudent et plus sage de suivre le sentiment commun de l'Eglise même qui est la maîtresse de la vérité , et de préférer ce sentiment aux opinions inventées par quelques modernes ?

(1) Dissert. de D. Calmet , pag. 66.

# DISSERTATION

SUR

## LA SUEUR DE SANG

DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS.

LA considération des souffrances, des humiliations, de la croix de Jésus-Christ, a produit des effets bien différens dans les esprits : les fidèles en ont tiré des sujets d'édification et des motifs de croyance; et les infidèles, des motifs de scandale et d'incrédulité. Jusqu'aujourd'hui le Sauveur est aux uns une odeur de mort pour leur malheur, et aux autres une odeur de vie pour leur salut (1); de tout temps Jésus-Christ crucifié a été aux Juifs incrédules et aux mauvais chrétiens une folie et un scandale; et aux vrais fidèles, la vertu et la force de Dieu : *Verbum enim crucis pereuntibus quidem stultitia est; iis autem qui salvi fiunt, Dei virtus est* (2).

L'agonie de notre Sauveur dans le jardin des Oliviers, et sa sueur de sang, ont été regardées par les uns comme une preuve de la vérité de sa chair et de son humanité passible, et sujette aux infirmités de la nature humaine; et ils en ont tiré un argument contre ceux qui soutenoient que Jésus-Christ ne s'étoit incarné, et n'avoit souffert qu'en apparence (3). Les autres, craignant que les ennemis de la religion n'en abusassent pour attribuer à Jésus-Christ des foiblesses qu'ils croyoient indignes de lui, ôtèrent de leurs livres l'endroit où il en est parlé; en sorte qu'encore aujourd'hui il y a un bon nombre d'anciens exemplaires grecs qui ne le lisent point (4), et il y en avoit autrefois

I.  
Divers effets de la considération des souffrances et des humiliations de J.-C.

II.  
Variété de leçons des anciens exemplaires grecs et latins, touchant la sueur de sang que J.-C. éprouva dans son agonie.

(1) 2. Cor. II. 16. — (2) 1. Cor. I. 18. — (3) Vide Epiph. Ancorat. c. 31. 32. 33. — (4) Deest in MSS. Alex. Bodl. 4. 5. Cod. Leicestr. Copht. Paris. 6. Syri quidam teste Photio, epist. 138. Plurimi Latini, testibus, Hieron. l. II. contra Pelag. et Hilar. l. X. de Trinit. Plures Græci, teste Epiph. Ancorati, c. 31. 32. 33.

un bien plus grand nombre, même des latins : *Nec sane ignorandum nobis est*, dit saint Hilaire, *et in græcis et in latinis codicibus quamplurimis, vel de adventive angelo, vel de sudore sanguinis, nil scriptum reperiri* (1). Il ajoute que cela ne peut porter aucun préjudice à la vérité, ni donner aucun avantage à l'erreur, à cause de la variété même des exemplaires, et du doute où cela nous laisse de la véritable leçon : *Ambigentibus igitur utrum hoc in libris variis aut desit, aut superfluum sit; (incertum enim hoc nobis relinquetur de varietate librorum)*, etc.

Saint Jérôme écrivant contre les pélagiens (2), dit que dans quelques exemplaires grecs et latins, on lit ce passage : *Il lui apparut un ange du ciel qui vint le fortifier; et étant tombé en agonie, il redoubloit ses prières, et il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre* (3). Il en infère que notre Sauveur a voulu se réduire à un tel état de foiblesse, que d'avoir besoin d'un ange pour le fortifier; et il attribue sa sueur de sang à la véhémence et à l'ardeur de sa prière : *Tam vehementer orabat, ut guttæ sanguinis prorumperent ex parte, quem totum erat in passione fusurus.*

Saint Hilaire (4) soutient au contraire que cette sueur de sang est toute miraculeuse et surnaturelle, et qu'on ne peut en rien conclure pour la foiblesse du Sauveur, puisqu'au contraire elle prouve sa toute-puissance : *Sudorem vero nemo infirmitati audebit deputare; quia et contra naturam est sudare sanguinem; nec infirmitas est, quod potestas non secundum naturæ consuetudinem gessit.*

Le vénérable Bède (5) a copié presque mot pour mot saint Hilaire; il croit que la sueur de Jésus-Christ étoit toute miraculeuse, qu'elle ruinoit l'hérésie qui croyoit qu'il n'avoit paru qu'en fantôme et en apparence; il ne doutoit point qu'il n'eût véritablement sué du sang, puisqu'il tire une allégorie de la terre arrosée de son sang, pour montrer qu'il devoit sauver tout le monde par le mérite de sa passion.

Saint Epiphane (6) reconnoît que ce passage de saint

(1) *Hilar. de Trinit. l. x. cap. 41.* — (2) *Hieron. l. II. Dialogi contra Pelag.* — (3) *Luc. XXI. 43. 44.* — (4) *Hilar loco cit.* — (5) *Beda in Lucam, l. 6. c. 22. p. 429.* — (6) *Epiphane. Ancorat. c. 51.* Ἄλλα καὶ ἔκλαυσε, κείτου ἐν τῷ κατὰ Λουκᾶν Εὐαγγελίῳ, ἐν τοῖς ἀδιορθοῦ τοῖς ἀντιγράφοις... ὁρθόδοξοι δὲ ἀπειλόnton τὸ ἴητην φρονηθέντις καὶ μὴ νοήσαντις αὐτοῦ τὸ τέλος καὶ τὸ ἰσχυρότατον.

Luc a été retranché de plusieurs exemplaires grecs par les catholiques, qui craignoient les conséquences qu'on pourroit en tirer, et qui n'en voyoient pas la force et les suites. Il ajoute que saint Irénée se sert de ce passage dans son ouvrage contre les hérésies (1), pour prouver la réalité de l'incarnation.

Saint Epiphane (2) s'en sert aussi pour appuyer le même dogme, et il montre que les pleurs et la sueur sont des choses purement corporelles; et que si un ange a apparu à Jésus-Christ pour le consoler et le fortifier, on ne doit pas l'attribuer à la foiblesse du Sauveur, comme s'il avoit eu besoin du secours ou de la consolation des anges, lui devant qui tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers (3). Grotius (4) conjecture qu'un tel changement dans les exemplaires ne s'est fait que par l'autorité des évêques. Mais il y a bien plus d'apparence qu'il est arrivé comme une infinité d'autres, par la témérité des copistes ou par le scrupule de quelque demi-savant, qui ayant cru ce passage injurieux à Jésus-Christ, a jugé à propos de l'effacer, ou de le noter en marge, comme dangereux, ce qui ensuite a donné lieu à ceux qui ont transcrit leurs livres de le supprimer entièrement.

Mais cela n'a pas empêché qu'il ne se soit conservé dans la plupart des anciens manuscrits, tant grecs que latins; et nous le lisons aujourd'hui dans tous les imprimés. On a vu ci-devant l'apologie qu'en a faite saint Epiphane; et l'argument qu'il tire en sa faveur de ce que saint Irénée l'a cité. Saint Hippolyte le cite de même (5), aussi-bien que saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon (6), saint Jean Chrysostôme (7), Ammonius dans sa Concorde, saint Augustin, livre du consentement ou de la Concorde des Evangélistes, et les autres pères ensuite. Photius (8) écrit à son ami Théodore de se bien garder de rejeter le passage en question, sur l'autorité de certains Syriens qui l'avoient retranché de leurs livres comme étranger au vrai texte de saint Luc. Le motif qui les avoit engagés à faire ce retranchement étoit l'indécence qui leur avoit paru de voir Jésus-Christ accablé de douleur et de tristesse jusqu'à

(1) *Iren. l. III. c. 32.* — (2) *Epiph. Ancor. c. 37. p. 42.* — (3) *Philipp. II. 10.* — (4) *Grot. ad Luc. XII. 41.* — (5) *Hippolyt. martyr. contra Noetum, c. 18. edit. Fabric. Item, ser. de Resurrect. apud Anastas. Sinait. in Hodego, p. 356.* — (6) *Justin. Dialog.* — (7) *Chrysost. in Matt. homil. 84. pag. 872.* — (8) *Phot. epist. 138.*

suer du sang. Ces Syriens sont apparemment les Arméniens, car Nicon (1) témoigne qu'ils retranchoient cet endroit de leur Evangile, aussi-bien que l'histoire de la femme adultère.

## III.

Sentimens des commentateurs touchant l'agonie de Sauveur et la sueur de sang qu'il y éprouva. En quoi consista l'agonie du Sauveur.

Après avoir rapporté le sentiment des pères sur la variété de leçons que l'on remarquoit en cet endroit dans les anciens exemplaires grecs et latins, il faut à présent examiner le sens du passage, et rassembler les opinions des commentateurs. Saint Luc dit donc que Jésus-Christ (2) *étant tombé en agonie, redoubla sa prière*, ou selon le texte latin, *prioit plus long-temps* (3); mais le grec signifie *qu'il prioit avec plus d'instance*, plus d'ardeur, plus d'affection, plus de persévérance. L'agonie du Sauveur étoit une frayeur dont il étoit saisi à la vue de la mort et des tourmens qu'il alloit souffrir; le mot grec *agonia* signifie proprement le mouvement d'un homme de cœur, qui se trouve dans un danger éminent: il ne s'abat point, il ne se décourage point; mais il est saisi, il est troublé, quoiqu'il résiste et au trouble et à la frayeur; et cette résistance même fait une partie de sa peine et de son agonie; car *agon* en grec signifie combat, danger. Jésus-Christ s'étoit livré volontairement et librement à cette agonie, à ce combat, à cette douleur.

Ligtfoot (4) s'imagine que l'ange n'apparut à Jésus-Christ, qu'après que le Sauveur eut soutenu un rude combat contre le démon, qui se fit voir à lui sous une forme hideuse et terrible, et qui employa contre lui toute sa rage, sa force et sa fureur. L'ange vint donc alors pour le fortifier dans ce combat contre le démon, *in agonia*. Ce sentiment est singulier et dénué de preuves. Aucun des quatre évangélistes ne parle d'apparition du démon dans toute l'histoire de la passion du Sauveur.

## IV.

Opinions diverses sur la sueur de sang que le Sauveur éprouva dans son agonie.

Saint Luc dit qu'il *lui vint une sueur, comme de gouttes de sang, qui découloient jusqu'à terre*. On forme sur cette sueur plusieurs questions. 1° Quelques-uns (5) soutiennent qu'on ne peut pas montrer invinciblement par le texte de saint Luc que Jésus-Christ ait eu une sueur de sang, mais seulement *une sueur comme de gouttes de sang*, c'est-à-

(1) Nicon. *de pessima religione Armen.* — (2) Luc. xxii, 43. 44. Γενόμενος ἐν ἀγωνίᾳ ἰκτενίστητον προσεύχεται. Ἐγένετο δὲ ὁ ἰδρῶς αὐτοῦ ὡσεὶ θρόμβοι αἵματος καταβαίνοντες ἐπὶ τὴν γῆν. — (3) Grot. Erasm. Vatab. — (4) Ligtfoot. Hor. Hebr. in Luc. — (5) Vide Grot. Ham. Price et Bineum, de *Morte Christi*, l. ii. p. 130.

dire une sueur ordinaire, mais plus épaisse, plus abondante, et qui formoit sur le corps du Sauveur des espèces de grumeaux de sueur, comme des gouttes de sang, lesquels se figeoient sur son corps, et dont quelques-uns tombaient jusqu'à terre. Ils citent saint Justin le martyr qui ne parle point de sang, mais seulement de sueur (1). Saint Hippolyte aux deux endroits où il fait allusion à cet endroit de saint Luc, ne parle que de sueur. Théophylacte et Euthyme remarquent aussi que saint Luc ne dit pas qu'il lui survint *une sueur de sang*, mais *une sueur comme de gouttes de sang*. Mais le texte de saint Luc ne souffre pas cette explication. Le mot grec *thrombos* dont il se sert, signifie proprement du sang caillé. C'est ainsi que les médecins l'expliquent. Ils appellent *thrombos* un sang figé, et une petite tumeur qui arrive quelquefois après la saignée par un peu de sang extravasé qui se fige et se grumèle autour de la peau. Il n'en est pas de même de la sueur, qui ne se fige point. Ainsi la sueur de Jésus-Christ étant composée de sang et de sueur ordinaire, ou plutôt le sang et la sueur ordinaire ayant paru presque en même temps sur son corps, le sang s'y figea bientôt, et fut entraîné jusqu'à terre par la fluidité de la sueur, qui lui servoit comme de véhicule; ou bien la sueur de sang étant très-abondante coula jusqu'à terre, étant aidée à prendre ce cours par l'humidité, et la moiteur que la sueur laissa sur sa peau, et étant tombée en terre, elle s'y figea aussitôt.

2° D'autres croient que c'étoit une sueur de sang pur; saint Augustin (2) semble l'avoir entendu ainsi. Jésus-Christ, dit-il, a sué le sang de tout son corps, pour marquer le sang des martyrs, que son corps, c'est-à-dire son Eglise, devoit répandre; et comme le sang couloit de tout le corps de Jésus-Christ, ainsi le sang des martyrs couloit de tout son corps, qui est l'Eglise: *Toto corpore sanguis exibat, ita Ecclesia ejus habet martyres; per totum corpus ejus fusus est sanguis*. Ce sentiment paroît être aussi celui de Maldonat (3) et du vénérable Bède.

3° Photius (4) veut que saint Luc, dans l'endroit dont il s'agit, marque simplement d'une manière exagérée et hyperbolique, la douleur, la détresse, l'extrême abattement du Sauveur; il se sert pour cela d'une expression prover-

(1) Justin. *Dialog. cum Tryphon.* ἰδρῶς ὡσεὶ θρόμβοι κατεχέετο αὐτοῦ εὐχολίνου. — (2) Aug. in ps. xci. 11. — (3) Maldonat. in Matt. xxvi. 57. — (4) Photius, ep. 138. ad Theodor.

biale, comme nous disons communément d'un homme qui a beaucoup souffert, *qu'il a sué sang et eau*; ainsi pour exprimer que Jésus-Christ a été accablé de tristesse dans le jardin des Oliviers, et qu'il y a sué d'une manière très-abondante et très-extraordinaire, il dit qu'il y a sué comme des grumeaux de sang, une sueur qui découloit de tous ses membres; en un mot qu'il a sué sang et eau. *Salsus-que per artus sudor iit*. Théophylacte et Euthyme favorisent cette explication.

4° Nous avons déjà remarqué que saint Hilaire attribuoit cette sueur au miracle, et qu'il en tiroit une preuve, non de la foiblesse de Jésus-Christ, comme faisoient les ariens et les ennemis de la divinité du Sauveur, mais de sa force toute-puissante : *Nec infirmitas est quod potestas non secundum naturæ consuetudinem gessit*.

5° Enfin la plus commune opinion est, que cette sueur de sang étoit naturelle, mais plus abondante et plus forte que les sueurs ordinaires; en effet on a plusieurs exemples de sueurs de sang qui n'ont rien de miraculeux, et qui sont arrivées dans les dangers imprévus et dans les grandes frayeurs.

V.  
Explication  
physique de  
la sueur de  
sang que le  
Sauveur é-  
prouva dans  
son agonie.

Tout le monde convient des effets puissans des passions sur le corps humain, et on n'en a tous les jours que de trop funestes exemples; l'union de l'ame avec le corps est si intime, qu'elle ne peut être troublée, sans que le corps ne soit attaqué, de même que le corps ne peut être dérangé, que l'ame n'en ressente quelques atteintes. Quels effets, par exemple, ne cause pas dans la plupart des hommes la crainte de la petite vérole ou de quelque autre maladie contagieuse? le sang se trouve si agité dans le moment, les oscillations si dérangées, et les sécrétions si troublées, qu'une personne contracte sur-le-champ cette maladie, et tombe dans de si fâcheux accidens, que rarement elle guérit. Quels effets ne produit pas l'excès de joie, puisque nous voyons dans l'histoire des personnes qui en sont mortes? J'entends ici par passions, toutes les émotions que l'ame ressent naturellement à l'occasion des mouvemens extraordinaires du sang et des esprits animaux.

Or, Jésus-Christ a eu ces sortes de passions, ces passions que saint Jean Damascène (1) appelle *naturales et innoxie*, c'est-à-dire, qui sont nécessairement attachées

(1) *Damasc. l. iii. de Fide, c. 30.*

à la nature humaine, sans attirer après elles aucune imperfection de grace ou de science; la différence seule des passions de Jésus-Christ d'avec les nôtres, étant, selon le même père, qu'en nous elles préviennent notre volonté, au lieu qu'en Jésus-Christ elles n'ôtoient pas l'opération de sa volonté; et comme dit saint Augustin, *Hos motus certissimæ dispensationis gratia, ita cum voluit suscepit animo humano, sicut cum voluit factus est homo* (1). Si le Sauveur a eu ces passions pendant sa vie, personne ne peut nier qu'il n'en ait eu plusieurs différentes dans le jardin des Oliviers, et surtout celle de la crainte de la mort, puisqu'il dit : *Mon ame est triste jusqu'à la mort* (2). Dans ce moment, Jésus-Christ sentit toute l'horreur de la mort ignominieuse qu'il alloit souffrir. Sa présience divine lui fit voir la mort par toutes ses faces différentes; il en vit la certitude; il sentit tous les outrages et les opprobres qu'il alloit essuyer : il s'abandonna à toutes les réflexions les plus terribles; la misère de l'homme, la grandeur du péché, l'ingratitude, la cruauté et l'aveuglement des Juifs, la faiblesse de saint Pierre, la lâcheté de ses apôtres, tous ces objets se représentèrent à la fois à son esprit : enfin ayant comme suspendu et arrêté la force de sa divinité, il fut, pour ainsi dire, abandonné de Dieu son Père, puisqu'il dit : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me* (3)? Et il se livra volontairement à la plus grande tristesse et à la plus cruelle douleur dont l'humanité soit capable.

Alors toutes ces passions jointes ensemble, arrêtaient d'abord le cours des esprits, et ralentirent le mouvement du sang, et par conséquent toutes les sécrétions; mais ensuite Jésus-Christ ayant été fortifié par l'ange, s'étant soumis à la volonté de Dieu, son amour pour les hommes l'ayant enflammé, et résolu à souffrir la mort; les esprits reprirent leur cours naturel, les pores de la peau se rouvrirent, et le sang coula avec la sueur : de même qu'une digue arrêtant le cours impétueux des eaux d'un fleuve, il s'enfle, jusqu'à ce qu'ayant rompu l'obstacle, il se répand avec impétuosité; de même encore que dans l'accès des fièvres ardentes, dans l'éréthisme de tous les solides, la peau devient sèche et aride; mais dès que l'accès est fini, que les contractions forcées sont diminuées, la crise survient par une sueur abondante.

(1) Aug. l. iv. de Civ. Dei. — (2) Marc. xiv. 34. — (3) Marc. xv. 34.

C'est ce que nous voyons tous les jours arriver aux personnes frappées de crainte et de frayeur. D'abord la pâleur se peint sur leur visage, tout le corps est saisi de foiblesse et de tremblement, et ils demeurent ainsi plus ou moins, selon que la crainte est plus ou moins grande; ensuite si elle dure, ou si elle augmente considérablement, le cœur palpite; il survient une moiteur à toute la peau, puis une sueur, à quelques-uns même, un saignement de nez, ou un dévoiement.

Ces symptômes arrivent, parce que dans le premier instant de la crainte, les esprits animaux se ralentissent dans leur mouvement, et les contractions du cœur deviennent plus foibles et moins fréquentes; par conséquent il pousse moins de sang qu'à l'ordinaire dans les artères, tant de la tête que des extrémités; de là vient d'abord la pâleur du visage, le tremblement de tout le corps et la foiblesse dans les jambes. Les artères ne recevant point ou peu de sang, ne laissent pas, et par le propre poids du sang, et par leur ressort naturel, de se vider dans les veines, du sang qu'elles contenoient dans le premier instant de la crainte; ainsi les artères se vidant toujours, et les veines s'emplant de plus en plus, reportent au cœur une plus grande quantité de sang qu'à l'ordinaire. Le cœur n'ayant pas, pour un moment, fourni de sang aux artères, et en recevant toujours des veines, se trouve rempli; par-là les parois de ses ventricules sont obligées de se dilater; ses fibres et ses nerfs se trouvent forcés au delà de leur ressort naturel; et ainsi il est obligé de se contracter pour se débarrasser du superflu du sang qui y abonde toujours par les veines. Or, comme un corps élastique se contracte à proportion de sa dilatation, on peut juger quel sera pour lors l'effort et la puissante pression du cœur.

Car si dans l'état de santé la force de la contraction ou de la vibration du cœur seul, séparément des artères, est égal à un poids de trois mille livres dans chaque pulsation (1), combien ne doit-elle pas augmenter dans cet état? Il se contractera donc pour lors pour chasser le sang surabondant; ses fibres et ses nerfs entreront en jeu; ses oscillations redoublées communiqueront leurs mouvemens et leurs ondulations aux artères, qui pour lors entrant aussi en contraction, chasseront le sang avec impétuosité jus-

(1) *Borelli, de Motu animalium.*

qu'aux extrémités capillaires, même des vaisseaux de la peau, qui ne reçoivent ordinairement que la partie séreuse du sang; de là survient ensuite après la pâleur, une palpitation, une transpiration forcée et précipitée, qui fait d'abord la moiteur, et ensuite la sueur.

Il est aisé à présent d'expliquer comment on peut même, dans un grand chagrin, suer du sang. Et pour cela il faut remarquer : Premièrement, que le corps humain est composé d'artères et de veines; que l'artère forme un vaisseau continu (1) avec la veine; que la veine n'est qu'une artère recourbée; que l'extrémité de l'artère est la pointe d'un cône (2) qui finit en cet endroit; et que la veine qui en naît est la pointe d'un autre cône (3) qui commence au même endroit, en sorte que l'artère large vers le cœur, devient plus étroite insensiblement, et jette à droite et à gauche des ramifications, par où se sépare la partie blanche du sang, qui est la matière de toutes les sécrétions, et par conséquent de la nutrition, de la transpiration insensible et de la sueur.

Secondement, que la sueur se fait par les pores de la peau qui sont les orifices des glandes cutanées, et la transpiration insensible par une infinité d'autres pores plus petits.

Troisièmement, que pendant la foible contraction du cœur au premier instant de la crainte, les extrémités des nerfs qui accompagnent les vaisseaux de la peau, n'étant plus tendues par les esprits animaux, qui les tiennent toujours dans un ressort naturel, pour être susceptibles de la sensation du toucher, et le mouvement du cœur étant un peu ralenti, doivent être relâchées; ainsi les pores de la peau se trouveront plus ouverts, avec d'autant plus de facilité, que les anatomistes modernes les plus exacts (4) ont découvert qu'il y a à chaque pore de la peau une petite pellicule faite en demi-cercle, qui sert comme de valvule ou de soupape, et qui embrassant les fibrilles des nerfs, tantôt les resserre ou les relâche, et par conséquent relâche ou resserre les pores de la peau.

L'expérience d'ailleurs a démontré que ces pores peuvent tellement se relâcher, qu'il en soit sorti non-seulement du sang, mais même de petits sables dans les goutteux (5);

(1) Bellini, de Motu bilis, p. 146. — (2) Strom. Theoria nova, p. 31. — (3) Strom. ibid. p. 83. — (4) Malpighi, premier médecin d'Innocent XII, et Verheyen, dans son Anatomie. — (5) Anton. Benivenius, de abditis morbor. Causis, cap. 4.

et Vanderlinden (1) assure qu'il y a eu des pores si ouverts, qu'on y a mis jusqu'à un grain d'orge.

Tout cela étant supposé, si nous admettons une frâyeur extraordinaire, l'horreur d'une mort ignominieuse, un abandonnement général de toute consolation, une grande fluidité dans le sang, des esprits très-subtils et très-faciles à se mettre en mouvement, il ne sera pas difficile de concevoir la cause naturelle de la sueur de sang du Sauveur.

Car, suivant nos principes, le cœur dans le premier moment de la crainte, ayant été ralenti dans son mouvement, se trouvant rempli de sang, et venant, pour se débarrasser, à pousser avec violence dans des artères vides, capables de beaucoup de ressort, un sang fort subtil, plein d'esprits retenus, il est aisé de juger que ces coups de piston étant violens et redoublés, et les artères se contractant aussi avec force, le sang sera poussé avec impétuosité jusque dans les artères capillaires; mais le sang, par les contractions réitérées du cœur et des artères, sera obligé d'augmenter son mouvement intestinal et progressif; par conséquent les principes du sang se mêleront ensemble, il se fera une espèce de décomposition de son tissu, la partie rouge sera plus atténuée, plus brisée, et plus confondue avec la séreuse, et par conséquent ne fera plus qu'un seul corps avec la sérosité.

Or, le sang accru dans l'artère, et fortement poussé par la puissance du cœur, unie à celle des artères, fait effort vers la pointe de l'artère que nous appelons *artère capillaire*; mais comme les diamètres d'un vaisseau ne prêtent ni à proportion du volume de sang qui aborde, ni à proportion de l'impétuosité qui le pousse, il faut qu'il se ralentisse dans les extrémités capillaires, où il forme une digue au sang que le cœur envoie, étant poussé surtout dans des tuyaux qui perdent de la largeur de leur diamètre à mesure qu'ils s'éloignent du cœur. Ainsi étant poussé en droite ligne par le cœur, la systole des artères le pressant par les côtés, et trouvant embarras aux extrémités capillaires, étant sans règle et sans retraite, chassé de toutes parts, et ne cherchant qu'à s'échapper, il sera obligé d'enfiler avec la sérosité, la route des vaisseaux dont les bouches se trouveront ouvertes dans son canal.

Or, comme nous avons dit que l'artère jetoit à droite et

(1) *In Physiologia*, e. 16. art. 13. sect. 24.

à gauche des rameaux qui séparent la matière de la transpiration et de la sueur, il suivra par-là le chemin de la sérosité jusqu'aux glandes cutanées, où trouvant des pores fort lâches et fort ouverts, dénués d'esprits animaux, il sortira par ces pores, et formera une sueur sanguine. De même que dans la violente toux, on crache du sang, non que toujours les vaisseaux du poumon soient rompus (car rarement on guériroit), mais parce que par la forte contraction du poumon, les diamètres des vaisseaux sont forcés, et par-là le sang enfile la route des vésicules du poumon : de même encore que dans l'inflammation de l'œil, les vaisseaux lymphatiques qui rampent sur la cornée, se trouvent abreuvés de sang, et ainsi l'œil devient rouge en un moment ; on saigne, l'inflammation cesse, parce qu'ôtant de la quantité de sang, on le repompe, et il reprend sa route ordinaire. C'est par la même raison qu'on explique l'observation constante du sang qu'on a vu sortir plusieurs fois des mamelles des nourrices, faute de lait, quoique ce soient des glandes comme celles de la peau ; mais c'est que les glandes ne sont que des pelotons de vaisseaux (1).

Enfin c'est par les mêmes principes qu'on donne une idée raisonnée de cette cruelle et nouvelle maladie des Polonais, que nous appelons *Plica Polonica*, dans laquelle tous les cheveux et les poils du corps rendent du sang. C'est Jean Stadlerus, médecin, qui l'a observée le premier en 1564, au rapport d'Hercule Saxonia, médecin de Padoue (2). Les cheveux se crépent, grossissent extraordinairement, s'entortillent, et se lient tous ensemble ; on semble voir une tête de Méduse, ou les furies entortillées de mille serpens, dont nous parlent les poètes : les cheveux grossissent quelquefois, au rapport de Schenkus (3), comme le doigt ; et la barbe croît tellement, qu'elle descend quelquefois jusque sur le ventre.

Ce qu'il y a de plus étonnant et de plus singulier dans cette maladie, c'est qu'il faut que le médecin la procure, et se donne bien de garde de vouloir la guérir en coupant ou rasant les cheveux ou la barbe. Car Aloysius Sina-pius (4) dit avoir vu des gens avoir un mal de tête excessif, ensuite une inflammation aux yeux, et enfin devenir

(1) Bergerus, de *Natura humana*, p. 113. Pitcarn. *Dissert.* pag. 29. Ruysch. *Thesaur. passim.* — (2) In tract. de *Plica*, p. 11. Patavii, 1600. in-4°. — (3) *Primo lib. Observation. de capite.* — (4) *Absurda vera, seu paradoxa medica*, in-8°. Genève, 1697.

aveugles, pour les avoir coupés ; aussitôt donc qu'un homme se plaint d'un grand mal de tête, de mal aux yeux, de colique et de gouttes vagues, qui sont les signes du *plica*, le seul remède qu'il y ait, est de frotter la tête avec la décoction d'herbes fines, et surtout de la branche-ursine, pour faire venir le *plica*. Dès que ce symptôme est survenu, les douleurs et la maladie cessent, et on laisse à la nature le soin de la cure ; si l'on veut peigner les cheveux, les percer avec une aiguille, ou les couper, il en sort un sang noir, épais et en abondance, le malade souffre des douleurs inconcevables et souvent même en meurt.

La cause de ce mal effroyable ne vient point, comme on l'a cru d'abord, de la malpropreté qu'on attribuoit aux Polonais, et de ce qu'ils couchent par terre, puisque les grands seigneurs y sont sujets, mais plutôt de l'air très-froid de ce pays qui rend la transpiration difficile, de la grande quantité d'eau-de-vie, du vin de Hongrie, de la grande quantité de bière qu'ils boivent, des mauvaises eaux, et des viandes salées et pleines d'épices qu'ils mangent, ce qui a établi le proverbe, que les Polonais mangent et boivent le feu. Je me suis un peu étendu sur cette maladie singulière, mais j'ai cru que la nouveauté du sujet excuseroit la digression. Ceux qui en souhaiteront un détail plus circonstancié, peuvent consulter, outre les deux auteurs dont je viens de parler, Jean Agricola (1), Rodéric à Fonséca (2), Jean Colle (3), Janus Abraham à Géhéma (4), Michel Gehlérus (5), Jean Thomas Minadous (6), Théophraste Véridicus, écossais (7), et Honuphre Bonfigli (8), qui ont écrit en particulier sur cette matière.

Voilà l'explication physique que je crois la plus simple et la plus naturelle qu'on puisse donner de la sueur de sang. Mais comme les faits et l'expérience frappent davantage, et persuadent mieux que tous les raisonnemens qui ne doivent être fondés que sur les observations, je vais rapporter plusieurs exemples de pareilles sueurs, tirés des historiens les plus dignes de foi, et des observations de la plupart des médecins anciens et modernes.

(1) *De Helotide, seu Plica Polonica. Basileæ. Decade 4. Disputation. Joan. Genathii, in-4°. 1620.* — (2) *Consultationes medicæ, ubi de Plica, Venetiis, 1618. in-fol.* — (3) *Methodus parandi jucunda, ubi de Plica, Venetiis, 1628. in-4°.* — (4) *De morbo Plica, Hagæ-Comitis, 1685. in-8°.* — (5) *De Plica, Decade 3. Joan. Genathii, Basileæ, 1620. in-4°.* — (6) *De corporis turpitudinib. Patav. 1600. in-fol.* — (7) *Pliconastix, Dantisci, 1668. in-4°* — (8) *De Plica, Uratislaviæ, 1712. in-4°.*

Nous avons un grand nombre d'exemples certains de sueurs de différentes couleurs et de différentes qualités. Avicenne (1) rapporte avoir vu des sueurs jaunes, et d'autres vertes; et dans un autre livre (2), il dit avoir vu une sueur noire comme de l'encre, dont la cause étoit la mélancolie. Olavius Borrichius (3) rapporte avoir été témoin d'une sueur semblable, qui arriva à une femme phthisique; ce qui la guérit entièrement. Alsharavius, arabe (4), fait mention d'une sueur toute rouge et pleine de gravier. Les Ephémérides d'Allemagne décrivent une sueur de lait, des sueurs huileuses, des sueurs vertes, des sueurs violettes; et Gelly et Geoffroy, médecins de la faculté de Paris, ont vu un malade qui, après une petite vérole, mourut au vingtième jour de la maladie, avec une sueur toute bleue, qui teignit en bleu son bonnet et son linge. Enfin il y a eu des sueurs d'urine arrivées par une rétention d'urine, des sueurs qui avoient l'odeur des excréments (5); et Apulée, dans son Apologie première, dit que Crassus s'étant baigné une seconde fois après un grand repas, eut une sueur de vin. François Zypée (6) dit avoir vu un homme qui, après avoir bu beaucoup de vin d'Espagne, eut une sueur qui en avoit toute la couleur et l'odeur; et Chrétien Menzélius dans les Ephémérides d'Allemagne, parle d'une sueur de safran par l'effet de la rhubarbe. Ces faits étant constans, prouvent déjà parfaitement la possibilité de la sueur de sang contre Scaliger, qui dit dans son *Scaligerana* qu'Aristote se trompe de parler de cette sueur; qu'elle est impossible, et qu'il n'a jamais lu que personne en ait sué.

Nous avons encore un grand nombre d'observations de sang coulant ou transsudant de quelques parties en particulier. Il en sort quelquefois par les oreilles, par les yeux, par les gencives. Bartholin (7) dit avoir vu une dame à qui il ruisseloit des gouttes de sang du visage, ou de la main gauche, dès qu'on lui touchoit. Toutes les fois que Georges Castriot, roi d'Albanie, surnommé *Scanderbeg* (8), qui veut dire seigneur Alexandre, alloit au combat contre les Turcs, dont il étoit le plus cruel ennemi, il lui sortoit

VI.  
Exemples  
de sueurs de  
différentes  
couleurs et  
de différen-  
tes qualités,  
et spéciale-  
ment de  
sueurs de  
sang.

(1) *Lib. 11. cap. de sudore.* — (2) *In Cantic.* — (3) *Acta Hafniens. Bartholin. 1672. t. 1. p. 155.* — (4) *Lib. Practic. sect. 2. tract. 31. c. 19.* — (5) *Appendix Ephemerid. Germanic. an. 1688.* — (6) *Fundament. Medica physica, part. 2. c. 3. art. 17.* — (7) *De Cruco Hippomnem. 4. de sudore sang.* — (8) *Marinus Barletius de vita et morte Scanderbegi, cum epitome Georg. Berthol. Pontani a Breitenberg.*

une sueur de sang de toutes les lèvres. Nous avons des sueurs de sang arrivées sous les aisselles.

Henri ab Héers (1) dit que toutes les fois qu'un Flamand qui buvoit les eaux de Spa, revenoit le matin de la fontaine, il lui sortoit du sang goutte à goutte de dessous les aisselles. Gaspard Pézoldus (2) rapporte la même chose d'un homme âgé de soixante-six ans, qui en suoit aussi entre les doigts des pieds. Antoine Bénivénus (3) dit qu'un homme âgé de trente-six ans rendoit tous les mois beaucoup de sang par un pore de la peau à la région du foie ; qu'ayant été appelé pour le voir, et ne trouvant en cet endroit aucune cicatrice ni aucune ouverture, il douta d'abord du fait ; mais qu'ensuite un mois après étant revenu voir cet homme, il vit le sang sortir du même endroit jusqu'à la quantité d'une livre ; et que ce sang étant sorti, il ne parut aucune marque en cet endroit. Fernel (4), premier médecin d'Henri II, et médecin de la faculté de Paris, dit aussi avoir vu sortir du sang des vaisseaux capillaires de la peau à la région du foie.

Enfin il est hors de doute qu'il y a des sueurs de sang générales. Les causes en sont externes ou internes. L'externe vient d'un serpent nommé *hæmorrhœois* ou *coule-sang*, à cause de cet effet. Diodore de Sicile (5) dit que sa morsure cause d'abord d'extrêmes douleurs ; et qu'ensuite son venin dissout tellement le tissu du sang, qu'il sort en forme de sueur par toute la peau. Nicandre en parle dans son Traité de la thériaque ; et Lucain dans sa Pharsale, liv. IX, en décrit les effets en ces termes :

*Sic omnia membra  
Emisere simul rutilum pro sanguine virus.  
Sanguis erant lacrymæ, quæcumque foramina novit  
Humor, ab his largus manat cruor ; ora redundant,  
Et patulæ nares : sudor rubet ; omnia plenis  
Membra fluunt venis : totum est pro vulnere corpus.*

Jacques Grévin, médecin de la faculté de Paris, dans son Traité des venins, imprimé à Anvers en 1568, in-4°, pag. 85, dit que ce serpent est petit, et de l'espèce des vipères ; qu'il est de couleur grise, ayant le cou fort étroit, et deux cornes blanches sur le front. Georges Marggravius,

(1) *Observation. medicæ rariores, seu fons Spadanus. Lugd. Batavor. in-12. 1685. Observation. 25.* — (2) *Observation. Uğatislaviæ, 1715. in-12.* — (3) *De abditis morbor. Caus. Basileæ, in-8°. 1529. p. 20* — (4) *Lib. vi. Pathologiæ, cap. 4. Parisiis, 1567. in-fol.* — (5) *Lib. 17. pag. 560.*

livre VI de l'Histoire naturelle du Brésil, parle aussi d'un serpent nommé *Ibyara*, qui par sa morsure fait sortir le sang du nez, des yeux, des oreilles et de la bouche, et même des pores de la peau en si grande quantité, que rarement on guérit. Le P. Kircher, jésuite, dans son traité *Scrutinum pestis*, dit qu'à Quito il y a certaines couleuvres à deux queues, lesquelles par leur piqûre, font couler le sang de tous les pores de la peau.

Il y a encore certaine plante qui procure cette sueur, selon Galien (1); et il faut que ce soit la même que le P. Kircher nomme *hæmantas*, et que Courtaut, dans son Apologie, nomme *hæmagogue* ou herbe galénique, qui ressemble assez à la sauge; on la trouve dans les Pyrénées, et étant appliquée sur la peau, elle fait sortir une sueur de sang. Pierre d'Osma, dans une lettre écrite du Pérou en 1568 au médecin Monardes, au rapport de Marcellus Donatus (2), dit qu'il a connu un Indien qui guérissait les maladies les plus rebelles, en frottant et appliquant sur les jointures le suc d'une certaine herbe; qu'il couvrait ensuite la partie bien chaudement; et que quelque temps après, le sang sortoit en forme de sueurs de tous les articles. Le changement de climat est encore une des causes externes, puisque les étrangers qui arrivent dans l'Amérique, rendent du sang par toutes les ouvertures du corps, ce qu'on appelle à la Martinique la maladie de *Siam* (3), ou même on suent par tous les pores.

Les causes internes viennent quelquefois d'un air empesté, mais principalement des passions de l'ame. On a vu dans la peste plusieurs sueurs de sang; et c'est un symptôme des plus dangereux de cette maladie. Schenckius (4) dit qu'en 1554, dans la peste de Misène, une femme attaquée de cette maladie, sua du sang pendant trois jours. Conard Lycosthènes (5) remarque qu'en 1552, une femme malade de la peste sua du sang de tous les pores de la tête. Enfin il y a eu plusieurs sueurs de sang arrivées par les passions violentes; car sans parler des sueurs de sang que rapportent Aristote (6), Galien (7), Théophraste Erésius dans

(1) *Lib. de Medicament. purgant. cap. 4.* — (2) *De Medica Historia mirabili, Mantuæ, in-4°. 1596. cap. 2.* — (3) On appelle ainsi cette maladie dans ce pays-là, parce qu'on croit qu'un vaisseau arrivé de Siam l'a apportée. — (4) *Observat. 138. lib. vi. Francof. in-fol. 1609. Georg. Agricola, lib. II. de Peste.* — (5) *Prodigior. ac ostentor. Chronicon. in-fol. Basileæ, 1557. p. 670.* — (6) *Lib. III. Historiæ animalium, cap. 19. et lib. III. partium animal. cap. 5.* — (7) *De utilitat. respirationis Galeno attribut.*

son *Traité des sueurs*, et Rondelet (1) ; Durrius dans les *Ephémérides d'Allemagne*, observation 179, dit qu'un jeune homme ayant été mis en prison, eut une si grande frayeur, qu'il tomba en foiblesse, et sua du sang par la poitrine, les mains et les bras. Rosinus Lentilius dans les mêmes *Ephémérides*, rapporte qu'un jeune enfant complice du même crime que deux de ses frères, condamnés à être pendus, ayant été conduit devant l'échafaud dans le temps de l'exécution, sua du sang par tout le corps.

Fagon, médecin de la faculté de Paris, dans sa thèse du 25 janvier 1665, cinquième corollaire : *Ergo sudor sanguinis a naturæ vi*, s'exprime en ces termes : *Sed et sensibus facta fides est, consecratam virginem, impurissimis sicariis ad eam corrumpendam advolantibus, stupri horrore, mundissimum sanguinem e venis, sudoris specie, cum vita profudisse*. Collius (2) dit avoir appris de gens dignes de foi, qu'en 1583, plusieurs personnes virent en prison à Paris un homme qui suoit du sang. Maldonat dit qu'un homme plein de vigueur et de santé, ayant entendu la sentence qui le condamnoit à mort, parut tout couvert d'une sueur de sang. On lit dans la vie de Sixte v (3), qu'un homme condamné à mort, souffrit la nuit une très-grande sueur de sang. M. Léli, auteur de cette vie, remarque que les curieux qui voulurent examiner la cause d'un effet si surprenant, crurent que ce n'étoient simplement que des larmes, qui avoient emprunté cette couleur de l'inflammation que la douleur et le désespoir avoient attirée sur les glandes lacrymales, persuadés que le sang ne sauroit sortir de ses vaisseaux par transpiration, à moins qu'il n'y ait du miracle. Cela seroit bon s'il n'y avoit que les larmes de ce misérable qui fussent teintes en sang ; mais l'histoire parle d'une sueur de sang, qui parut sur cet homme, et non pas seulement de ses larmes. Les *Mélanges d'histoire et de littérature* du R. P. D. Bonaventurè d'Argone, chartreux, sous le nom de Vigneul-Marville (4), parlent d'une femme qui mourut à Paris d'une sueur de sang si excessive, qu'il ne s'en trouva pas une seule goutte dans ses vaisseaux après sa mort. M. de Thou (5) rapporte

*Contingit poros ex multo et fervido spiritu adeo dilatari, ut exeat sanguis per eos, et fiat sudor sanguineus.* — (1) *Lib. de dignoscend. Morbis, cap. 2. In juvene studioso propter venarum raritatem, osculorum illorum laxitatem, et sanguinis tenuitatem.* — (2) *Tractat. de sanguine Christi, in-4<sup>o</sup>. Mediolan. 1617.* — (3) *Vie de Sixte v, par Grégoire Léli, liv. vi. p. 39.* — (4) *Tom. III. p. 179.* — (5) *Thuani, Hist. l. 2.*

que le gouverneur de Montmarin ayant été arrêté par Auguste, fils naturel du prince de Saluces, et menacé de mort s'il ne rendoit sa place, en fut tellement affligé, qu'il sua sang et eau.

Enfin je ne puis m'empêcher de finir cette Dissertation par une sueur de sang des plus singulières, arrivée à Gênes en 1703, et rapportée dans une lettre du 5 décembre de la même année, par M. Saporitius médecin de Gênes, et insérée avec quelques réflexions du célèbre M. Vallisniéri, professeur de médecine à Padoue, dans les Ephémérides d'Allemagne de l'an 1712, centurie première, observation vingtième. Une fille, âgée de dix-huit ans, en parfaite santé jusqu'à ce temps-là, après quelques légères indispositions, eut un grand mal à l'estomac, puis cracha du sang, tousant violemment, avec douleur de côté, et difficulté de respirer. Cette maladie dura quatre jours, au bout desquels elle eut un grand mal de tête, et saigna beaucoup du nez; ce qui ne l'ayant point soulagée, elle fut saignée du bras et du pied. Il lui survint une cardialgie, et elle vomit du sang, ensuite elle saigna du nez, puis revomit du sang, malgré les astringens et les narcotiques qu'on lui donna; quelques jours après le sang lui sortit par les oreilles, puis par le bout des doigts de la main et des pieds, ensuite par le nombril et par l'angle de l'œil; après cela il lui survint une sueur du milieu de la poitrine, du dedans et du dehors des deux mains, et de l'endroit du pied où l'on saigne; trois jours après, du menton; et la nuit, de la pointe du nez, ce qui dura quatorze jours. M. Saporitius dit que, malgré ces pertes continuelles, elle n'étoit pas fort affoiblie; qu'il paroissoit une cicatrice comme d'une légère piqûre dans sa main gauche; mais qu'il n'y avoit aucune marque à sa poitrine, et aux autres endroits par où le sang sortoit; et qu'elle ne sentoit de la douleur que quand le sang sortoit par le dedans de la main. Dix jours après, l'ayant été revoir, il trouva le sang qui sortoit plus pâle qu'à l'ordinaire, et la malade se plaignant de beaucoup de douleur à la main, ce qui étoit le signe que le sang alloit sortir; en effet il le vit sortir en forme de sueur, et comme d'une profonde piqûre, ne paroissant nulle marque à la peau après l'avoir essuyée; un moment après il jaillissoit d'un pore voisin, ensuite d'un autre, et le mouchoir qui étoit sur son sein lui parut aussi tout teint de sang. Voilà ce que M. Saporitius dit avoir vu; mais il dit que

trois jours après, on lui rapporta que le sang qui étoit sorti, avoit paru en forme de croix; de couronne d'épines, et qu'il représentoit d'autres figures de la passion de Jésus-Christ. Apparemment, dit-il, que ce sang en coulant forma naturellement différentes figures qui, par une foible ressemblance avec les instrumens de la passion, donnèrent lieu à l'imagination des gens crédules de les marquer avec des caractères plus particuliers.

Après ces exemples, je ne pense pas que l'on conteste la possibilité des sueurs de sang, et que l'on veuille soutenir qu'elles sont surnaturelles et miraculeuses. Au reste, je reconnois ici avec plaisir, que je dois ces exemples et ces raisonnemens à M. Alliot de Mussey, docteur en médecine de la faculté de Paris, et professeur de matière médicale, qui a eu la bonté de me faire part de ses recherches et de ses découvertes sur cette matière; et la manière obligeante dont il l'a fait, augmente encore le prix du présent qu'il offre aujourd'hui par mon canal au public.

---

# DISSERTATION

SUR

# LES TÉNÉBRES

ARRIVÉES A LA MORT DE JÉSUS-CHRIST.

---

UNE des plus étonnantes merveilles qui soient arrivées à la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, est celle des ténèbres qui couvrirent toute la terre pendant trois heures entières, depuis midi jusqu'à trois heures du soir (1), dans un temps où l'éclipse du soleil n'arrive jamais, dans une saison où l'air est ordinairement fort net et fort pur, principalement dans la Palestine, et à l'heure du jour où le soleil a plus de force, et où sa lumière est plus vive. Cet événement n'est point de ceux qui ne se font remarquer qu'à un petit nombre de personnes, et qui se passent dans quelque lieu écarté et peu célèbre. Ces ténèbres se répandirent sur toute la terre, *tenebræ factæ sunt super universam terram*, c'est-à-dire sur tout notre hémisphère, et par conséquent sur tout le globe de la terre, puisque cela arriva à midi; l'autre hémisphère opposé au nôtre étant déjà alors dans les ténèbres : ou tout au moins ces ténèbres se répandirent sur toute la Palestine et dans les pays voisins, qui dans le style de l'Écriture, sont quelquefois désignés sous le nom de *toute la terre*. Elles se firent remarquer la veille de la plus grande fête des Juifs, et dans un temps où presque toute la nation étoit rassemblée de toutes les parties du monde à Jérusalem, pour célébrer la Pâque. Ce n'est point ici un de ces phénomènes qui passent dans un moment, et qui souvent ne laissent pas le temps de les voir à loisir, et d'en examiner les causes et les suites. Celui-ci dura trois heures

I.  
Grandeur et certitude du prodige qui fait l'objet de cette Dissertation.

(1) *Matt. xxvii. 45. Marc. xv. 33. Luc. xxiiii. 44.*

en plein midi, à la face de tout le monde, et dans un siècle éclairé et attentif; en sorte que rassemblant toutes les circonstances de ce miracle, on en connoit très-peu dans l'histoire, qui renferment autant de caractères de certitude et autant de marques de la toute-puissance de Dieu.

Nous nous sommes proposé dans cette Dissertation d'examiner la nature, les causes, les effets, la durée et l'étendue de ce célèbre phénomène, et de peser, suivant les règles de la critique, les témoignages des auteurs profanes qui en ont fait mention.

Sentiment  
des anciens  
sur la nature,  
les causes, les  
effets, la du-  
rée et l'éten-  
due de ce  
phénomène.

Quelques ennemis de la religion chrétienne soutenoient (1) que les ténèbres arrivées à la mort de notre Sauveur n'étoient autre chose qu'une éclipse que ses disciples par ignorance avoient regardée comme un prodige, quoiqu'elle fût toute naturelle. Mais ceux qui faisoient l'objection, donnoient une preuve de leur prévention et de leur ignorance, puisque la Pâque judaïque, qui est le temps auquel Jésus-Christ souffrit la mort, ne se faisoit jamais qu'en pleine lune : or, tout le monde sait que les éclipses de soleil n'arrivent jamais lorsque la lune est dans son plein. De plus, les éclipses sont rarement telles qu'elles couvrent tout le disque du soleil, et qu'elles causent des ténèbres sur toute la terre; ces ténèbres ne durent ordinairement que peu de temps, au lieu que celles-ci durèrent trois heures, et s'étendirent sur tout le monde : *Et ne forsitan videretur umbra terræ, vel orbis lunæ soli oppositus breves et ferrugineas fecisse tenebras, trium horarum spatium partitur, ut omnis causantium occasio tolleretur*, dit saint Jérôme.

Origène (2), après avoir fait la même remarque, dit de plus, qu'à la vérité nos évangélistes avoient donné lieu à cette objection, puisque quelques exemplaires de saint Luc portoient que la terre fut couverte de ténèbres, à cause de l'éclipse du soleil : *deficiente sole*. Mais il répond que ces mots, à cause de l'éclipse du soleil, n'étoient pas dans les meilleurs livres; qu'apparemment ils y avoient été mis, ou par quelque chrétien ignorant, qui avoit cru donner par-là du jour au texte de l'évangéliste, ou par quelque ennemi malintentionné qui avoit voulu faire naitre un prétexte de calomnier l'Eglise, comme si les évangélistes avoient marqué une éclipse dans un temps où il étoit no-

(1) *Apud Origen. in Matt. tract. 35. et Hieron. in Matt. xxvii.* —  
(2) *Origen. in Matt. xxvii. tract. 35. p. 128. col. 1.*

toire qu'elle ne pouvoit arriver. Quoi qu'il en soit des exemplaires d'Origène, on ne trouve plus *deficiente sole* dans aucun des nôtres : et tous ceux de saint Luc portent que *le soleil fut couvert de ténèbres* (1).

Le même Origène (2) dit que les savans du siècle formoient encore une autre difficulté sur cela. Comment peut-il se faire, disoient-ils, qu'un événement si extraordinaire, si public, n'ait été connu que des Chrétiens, et qu'aucun écrivain ni grec ni barbare n'en ait parlé; qu'on ne le trouve dans aucun de ceux qui ont publié des annales et des récits de semblables événemens, surtout la chose étant si récente? car du temps d'Origène, il n'y avoit pas plus de cent quatre-vingts ans que Jésus-Christ étoit mort (3); le silence des auteurs païens, ajoutoient-ils, rend certainement ce fait très-douteux, et laisse de grands soupçons sur la fidélité des évangélistes.

Il répond à cela deux choses : la première, que ces ténèbres n'ont peut-être pas été aussi grandes ni aussi étendues qu'on se l'imagine, et qu'elles ne couvrirent que la Judée autour de Jérusalem; et la seconde, que Phlégon, auteur païen, en avoit fait mention.

Pour moi, dit Origène, comme les autres signes qui arrivèrent à la mort du Sauveur, ne se firent remarquer que dans la ville de Jérusalem, car c'est là que la terre trembla, que le voile du temple fut déchiré, que les rochers se fendirent, que les monumens s'ouvrirent; ainsi je crois que les ténèbres ne parurent que sur la Judée, ou même sur la ville de Jérusalem; car l'Écriture, en plus d'une occasion (4) exprime la Judée sous le nom de *toute la terre*. De sorte qu'il n'est pas étonnant que les auteurs étrangers n'en aient rien dit.

Il est vrai, ajoute-t-il, que Phlégon dans ses annales, a parlé d'une éclipse qui arriva sous Tibère, mais il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune. Or, il n'y a aucune merveille qu'une éclipse arrive hors de la pleine lune. Origène ajoute : Si les incrédules insistent, et demandent : Qu'est-ce donc qui a causé ces ténèbres, si ce n'est pas une éclipse? on peut leur répondre que les évan-

(1) *Luc. xxiii. 45. Καὶ ἔσχατισθη ὁ ἥλιος. Et obtenebratus est sol.* — (2) *Origen. in Matt. xxii. tract. 35. p. 128. col. 1.* — (3) Jésus-Christ est mort l'an 33 de l'ère vulgaire, et Origène est né vers l'an 185 de Jésus-Christ. — (4) *3. Reg. xviii. 10. Non est gens, aut regnum, quo non miserit dominus meus te requirens. Luc. 11. 1. Eciit edictum a Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.*

gélites ayant simplement marqué que toute la terre fut couverte de ténèbres, sans parler ni du soleil ni d'éclipse, il faut croire que ce furent une ou plusieurs grandes nuées, qui s'étant alors rencontrées à l'opposite du soleil sur la Judée ou sur Jérusalem, interrompirent le cours des rayons du soleil, et causèrent l'obscurité en question.

Il croit que les ténèbres qui couvrirent alors la Judée ou Jérusalem, étoient de la nature de celles qui couvrirent l'Égypte au temps de Moïse (1), lesquelles ne s'étendirent que sur l'Égypte seule, pendant que tout le pays où demeuroient les Israélites, étoit éclairé de la lumière comme auparavant. Les ténèbres de l'Égypte durèrent trois jours, et celles qui couvrirent Jérusalem ne durèrent que trois heures. Les premières étoient la figure des secondes; et de même que Moïse, pour attirer les premières sur l'Égypte, éleva les mains au ciel, et invoqua le Seigneur; ainsi Jésus-Christ, pour couvrir de ténèbres la Judée ou Jérusalem, étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat, qui avoit crié : *Crucifiez-le, crucifiez-le*. Ces dernières ténèbres, quelque affreuses qu'elles fussent, n'étoient qu'une figure de celles où sont aujourd'hui plongés les Juifs, pendant que toute l'église chrétienne jouit de la lumière du soleil de justice. Voilà le précis de ce que dit Origène sur cet endroit.

Paschase Radbert (2), après avoir rapporté le sentiment d'Origène sans le nommer, soutient contre lui que les ténèbres parurent non-seulement sur la Judée et sur Jérusalem, mais aussi sur tout le reste du monde; et qu'elles ne furent pas causées par des nuages qui se trouvèrent entre le soleil et la terre, comme il arriva dans l'Égypte, lorsque Moïse frappa ce pays de la plaie des ténèbres, mais par une véritable éclipse, qui fut toute miraculeuse, puisqu'alors la lune étant en son plein, l'éclipse ne pouvoit arriver naturellement. Or, si le soleil ne donna point de lumière, comme le porte expressément saint Luc : *sol obscuratus est* (3); expliquant par ces paroles, ce que saint Matthieu et saint Marc (4) avoient dit d'une manière plus vague : *Tenebræ factæ sunt super universam terram*, c'est-à-dire, les ténèbres furent sur toute la terre; il s'ensuit manifestement que la lumière ne fut sur aucun endroit

(1) *Exod. x. 21. 22.* — (2) *Paschas. Radbert. in Matt. xxvii. lib. 12. p. 1171. et seq.* — (3) *Luc, xxiii. 45. Ἐσκοτίσθη ὁ ἥλιος.* — (4) *Matt. xxvii. 45. Marc. xv. 33.*

du monde ; de sorte que l'on vit alors l'accomplissement de cette prophétie : *Le soleil se couchera en plein midi , et la terre sera couverte de ténèbres au milieu du jour* (1). Il cite après cela Orose , Phlégon , et le faux Denys l'aréopagite qui parloient de ce phénomène arrivé à la mort de Jésus-Christ.

Saint Jean Chrysostôme (2) dit que ce fut principalement dans cette occasion que notre Sauveur accorda aux Juifs *ce signe du ciel* qu'ils lui avoient demandé pour preuve de sa mission (3). Il attendit qu'il fût attaché à la croix , pour leur donner cette marque de sa puissance. Il couvrit toute la terre d'obscurité , comme il avoit fait dans l'Égypte , dans le temps que les Israélites devoient y célébrer la première Pâque , un peu avant leur sortie de ce pays. La circonstance du milieu du jour , dit-il , est encore très-remarquable , puisqu'alors toute la terre , du moins tout notre hémisphère , étoit dans la lumière , et tout d'un coup il parut couvert d'obscurité , afin que tout l'univers fût témoin du miracle.

La durée de cette obscurité et son étendue , ajoute-t-il , sont des preuves que ce n'étoit point une éclipse. Les éclipses ne durent que peu de temps , et ne causent pas des ténèbres sur toute la terre , au lieu qu'ici l'obscurité dure trois heures , et s'étend sur tout le monde. Mais d'où vient que les hommes furent si peu touchés d'un événement si public et si miraculeux ? C'est à cause de leur endurcissement , de leur indifférence et de leur ignorance. Les uns ne se donnèrent pas la peine d'en découvrir la vraie cause ; les autres , sans y chercher d'autre mystère , crurent que c'étoit une simple éclipse ; les Juifs témoins du miracle , ou ne l'attribuèrent pas à Jésus-Christ , ou le regardèrent sans en être touchés , comme ils avoient vu tant d'autres merveilles du Sauveur sans se convertir. Euthyme et Théophylacte rapportent en abrégé les mêmes raisons que saint Chrysostôme sur ce sujet.

Saint Grégoire de Nazianze , saint Cyrille d'Alexandrie , Théodoret , saint Jérôme et saint Hilaire , ne reconnoissent ici ni éclipse ni nuage : ils croient que le feu du soleil s'éteignit , pour ainsi dire ; que cet astre retira à lui ses rayons ; qu'on le vit sans éclat et sans lumière , pleurer en quelque sorte la mort du Sauveur , et détourner avec horreur ses

(1) *Amos*, VIII. 9. — (2) *Chrysostom. in Matt. homil. 89. In Græcis.* 88. — (3) *Matt. XVI. 1. et Marc. VIII. 11. Luc. XI. 16.*

regards des Juifs criminels et meurtriers. Cet astre dans cette occasion fut couvert de ténèbres, dit saint Grégoire de Nazianze (1), et ensuite il s'enflamma de nouveau. Il étoit donc en quelque sorte éteint auparavant. Il retira sa lumière, et retint ses rayons, dit saint Cyrille d'Alexandrie (2); refusant de les envoyer comme auparavant, pour éclairer la terre.

Le soleil ne se coucha point, dit saint Hilaire (3); il se retira d'horreur: mais que dis-je, il se retira? Il ne se coucha point dans les nues; mais il tomba en quelque sorte en défaillance, et ne put continuer sa course: *Sol non occidit, sed refugit. Quid refugisse dico? Non receptus in nubem est; sed de cursu operis defecit.* Le ciel sensible à la douleur que souffroit Jésus-Christ sur la croix, et ne pouvant autrement témoigner aux hommes l'horreur qu'il avoit de l'outrage que les Juifs lui faisoient souffrir, leur présenta le soleil sans rayons en plein midi, dit Théodoret (4), et fit paroitre le soleil couvert de ténèbres, pour porter témoignage contre leur impiété.

Saint Jérôme (5) applique au temps de la mort du Sauveur ces paroles de Joël: *Le soleil se changera en ténèbres, et la lune en sang, avant la venue du grand jour du Seigneur*; et il dit que le soleil n'osant considérer son Seigneur attaché à la croix, se couvrit d'obscurité, et répandit une sombre nuit dans le monde; qu'alors la lune fut aussi apparemment changée en sang, ou qu'elle parut teinte de sang, ainsi qu'il arrive dans les éclipses; et quoique les évangélistes n'aient pas marqué cette dernière circonstance, il est très-probable que la prophétie fut aussi vérifiée à cet égard.

Tertullien (6) insinue que le soleil retira ses rayons, sans qu'il y eût de nuages dans l'air, et sans interposition d'aucun corps capable de les arrêter: le jour manqua tout d'un coup, pendant que le soleil étoit au milieu de sa carrière: *Eodem momento dies, medium orbem signante sole, subducta est.* Les païens, ajoute-t-il, ont cru que

(1) Gregor. Nazianz. orat. 42. ad finem. ἥλιος σκοτιζόμενος, καὶ πάλιν ἀναπλερόμενος. — (2) Cyrill. Alex. in Joel, II. p. 230. Ὁ ἥλιος δὲ τὸ οὐρανὸν ἀποκρύψας σέλας, οὐκ ἤξιοι φαίνειν ἐπὶ τοῖς ἐπὶ τῆς γῆς. — (3) Hilar. in l. 3. de Trinit. n. 11. — (4) Theodoret. in Isai. c. 1. p. 6. Ὁ δὲ οὐρανὸς ἐπειδὴ ταύτην τοῖς ἀνθρώποις παρέχειν τὴν αἴσθησιν οὐκ ἠδύνατο ἀναθεῖν αὐτὸν, τὸν ἐν αὐτῷ βαδίζοντα ἥλιον ἔδειξε τῶν ἀκτίων ἑσπερημένον καὶ τὸ σκότος εἰς τὴν κατὰ τῆς εὐσείας μαρτυρίαν ἐπήγαγεν. — (5) Hieronym. in Joel, c. 11. — (6) Tertul. Apologet. c. 21. n. 20.

c'étoit une éclipse, ne sachant pas que cela avoit été prédit (1), et devoit s'accomplir à la mort de Jésus-Christ. Ceux qui ont cherché la cause de cet événement, et qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié. Mais le fait est certain, et vous le trouverez bien marqué dans vos archives : *Et tamen eum mundi casum relatum in arcanis vestris habetis*. C'est ainsi que Tertullien parle aux gentils. Rufin (2) fait aussi dire aux païens par saint Lucien, prêtre d'Antioche, martyrisé en l'an 312 : *Consultez vos annales, et vous trouverez que lorsque Jésus-Christ souffrit sous Ponce Pilate, le soleil cessa de luire, et le jour fut interrompu par des ténèbres extraordinaires*.

Saint Léon (3) reconnoît dans cette occasion une espèce d'éclipse, causée par des brouillards ou des nuages, qui fermèrent le passage aux rayons du soleil : *Densis tenebris splendor solis obductus, extraordinarie nocti subdidit diem*. Tous les élémens, dit-il en un autre endroit, refusèrent alors aux Juifs leurs services. Le soleil leur retira sa lumière; et ils se virent plongés dans les ténèbres au milieu du jour : *Vobis sol servitutem suam diemque subtraxit*. Il insinue que non-seulement le soleil, mais aussi les autres astres furent obscurcis, et témoignèrent leur horreur de la mort de Jésus-Christ.

Saint Augustin (4), sans s'expliquer sur la manière dont la chose arriva, dit qu'il est certain que ce fut un phénomène vraiment miraculeux et surnaturel, puisque la lune étant alors dans son plein, il ne pouvoit pas arriver d'éclipse selon le cours ordinaire des astres. Il croit que les signes qui doivent paroître au ciel et en la terre à la fin du monde, suivant la prédiction de Jésus-Christ (5), seront de même nature que cette obscurité qui parut dans le soleil pendant que le Sauveur étoit en croix.

On peut donc distinguer trois opinions sur la manière dont ces ténèbres sont arrivées. La première croit que ce fut par l'interposition de la lune entre le soleil et la terre, c'est-à-dire par une véritable éclipse; c'est ainsi que l'expliquent le prétendu Denys l'aréopagite et les écrivains

### III.

Remarques sur la cause et la nature de ce phénomène. Quel

(1) *Amos*, VIII. 9. — (2) *Rufin*. l. IX. c. 6. — (3) *Leo Magn. serm.* 51. de *Passione Domini*, c. 2. et *serm.* 55. qui est 6. in *Passione Domini*, cap. 4. *Densarum horrore tenebrarum radios solis abscondit. Et serm.* 59. qui est 10. in *passione Domini*, c. 5. *Sol sideraque insolito defectu tenebras mundo vestrorum cœcitatibus ostentant.* — (4) *Aug. epist.* 199. c. 10. n. 54. — (5) *Luc.* XXI. 25. *Erunt signa in sole et luna, etc.*

est le sentiment le plus probable.

païens dont parlent Origène et saint Jérôme, et qui attaquoient la vérité de nos évangiles; enfin c'est ainsi que Phlégon et Thallus l'ont raconté, supposé, comme le croient presque tous les interprètes après Origène, Eusèbe, Africain et saint Jérôme, que ces écrivains païens aient parlé des ténébres arrivées à la mort du Sauveur. On peut rapporter à ce sentiment saint Léon et Paschase Radbert; enfin Maldonat (1) dit que c'est le sentiment de presque tous les catholiques : *Fere apud omnes jam catholicos obtinuit.*

Mais comment les nouveaux commentateurs répondent-ils à l'autorité d'Origène, de saint Jérôme, de saint Augustin, qui nient que c'ait été une éclipse, à l'autorité des astronomes, à l'expérience de tous les siècles, et aux raisons physiques qui démontrent que les éclipses n'arrivent jamais en pleine lune? Ils opposent à cela le témoignage de celui qu'ils supposent être saint Denys l'aréopagite, témoin oculaire et contemporain, disent-ils, qui assure qu'il a vu cette éclipse étant en Egypte, et qui dit que, par un effet tout extraordinaire de la puissance de Dieu, la lune qui étoit éloignée du soleil de toute la moitié du ciel, rétrograda et revint se placer entre lui et la terre; comme du temps d'Ezéchias le soleil retourna en arrière de dix degrés, pour donner à ce prince un signe certain du recouvrement de sa santé. Je laisse aux lecteurs savans et judicieux, de voir si l'autorité du prétendu Denys l'aréopagite, mérite que l'on ait recours à un aussi grand miracle que celui-là, pour expliquer un phénomène véritablement miraculeux, mais qu'on peut entendre d'une manière beaucoup plus simple, et sans multiplier ainsi les miracles.

La seconde manière dont on explique cette merveille, est celle dont saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie et Théodoret se sont servis, et qui a été suivie entre les Latins par Tertullien, saint Hilaire et saint Jérôme, qui croient que le soleil retint, retira, resserra ses rayons, et refusa sa lumière aux hommes ou du moins aux Juifs; et cela conformément à cette prophétie de Joël : *Le soleil et la lune seront obscurcis, et les étoiles retireront leur lumière* (2). C'est-à-dire, que l'astre du jour se seroit en quelque sorte éclipsé lui-même, et auroit retenu sa lumière au dedans de lui, sans la laisser paroître au dehors.

(1) Maldonat. in *Matt.* xxvii. Vide et Cornet. a *Lapide* in eundem *Matt* locum. — (2) Joël, II. 10. et III. 15.

Mais cela paroît absolument impossible et incompréhensible, puisque la lumière n'est pas une chose accidentelle au soleil, ni une qualité qu'il soit en la puissance de cet astre, de supprimer ou de faire paroître. Le soleil ne peut retirer ses rayons, et cesser de luire, sans cesser d'être. Il répand nécessairement la lumière, à moins qu'il ne se rencontre quelque corps opaque entre lui et nous, qui en arrête l'impression, et empêche ses rayons d'arriver jusqu'à nous, comme il arrive dans les éclipses, et lorsque l'air est chargé de nuages et de brouillards, ou qu'il se forme des croûtes sur le disque du soleil. Ainsi quand l'écriture et les pères disent que le soleil ou les astres retirent leur lumière, c'est une manière de parler figurée et populaire, qui attribue du sentiment aux astres, pour nous faire sentir plus vivement leur absence ou la suspension de leurs effets.

Enfin la troisième opinion est celle d'Origène, de saint Jean Chrysostôme, de Théophylacte, d'Euthyme et des autres, qui soutiennent que l'obscurité dont nous parlons, fut causée par des nuages épais, lesquels se répandirent sur la terre, et qui semblables à ceux de l'Égypte, causèrent dans la Judée des ténèbres palpables, et qui durèrent pendant trois heures : cette explication est certainement la plus simple et la plus aisée à concevoir. Et si l'on veut borner ces mots *toute la terre*, à la Judée seule, il n'y aura aucune difficulté dans cette hypothèse. Le miracle consistera simplement dans la prompt formation de ces nuages en cette saison, et à l'heure de midi, et dans leur dissipation au bout de trois heures précises.

Mais si l'on veut suivre le texte des évangélistes, lequel porte que les ténèbres se répandirent *dans toute la terre*, c'est-à-dire sur tout notre hémisphère, ou du moins sur toute sa plus grande partie, on pourra recourir à ces taches ou croûtes qui se forment quelquefois sur le corps des astres (1), et qui empêchent le passage des rayons et de la lumière à proportion de leur épaisseur et de leur grandeur. Dans cette occasion, ces croûtes purent se rencontrer plus grandes et plus épaisses qu'à l'ordinaire; mais elles ne subsistèrent qu'environ trois heures. Selon cette hypothèse, on explique le miracle marqué dans les évangélistes; on ne dit rien qui répugne à ce que nous savons arriver dans

(1) Voyez Régis, Physique, l. II. partie 2. c. 8.

la nature , et on s'accorde avec Phlégon qui , comme on le verra ci-après , suppose que cette obscurité se répandit sur toute la terre , puisqu'il dit que l'on y vit les étoiles en plein jour ; ce qui n'empêcha pas , selon la remarque de Maldonat et de Jansénius , que pendant tout ce temps , les Juifs n'agissent et ne vaquassent à leurs affaires comme à l'ordinaire , à la faveur de la lueur des étoiles , et d'un foible reste de lumière qui étoit répandu dans l'air.

Au reste c'étoit certainement une chose très-extraordinaire de voir en plein midi , dans un temps où il ne pouvoit point y avoir naturellement d'éclipse au soleil , cet astre ainsi obscurci ; et si les Juifs n'eussent pas été aussi aveuglés qu'ils l'étoient , ils auroient sans doute reconnu alors le doigt de Dieu , et auroient eu recours à la clémence de celui qu'ils avoient persécuté jusqu'à la mort. A ces signes , ils auroient admiré la vérité des prophéties (1) qui les menaçoient de la colère de Dieu , et des ténèbres en plein midi ; enfin ils auroient vu que celui qui alloit expirer sur la croix , étoit maître des élémens , et que dans cet état même si humiliant , il continuoit à donner des marques de sa puissance infinie.

Notre Sauveur voulut faire éclater sa souveraine puissance sur la croix , plus qu'il n'avoit fait en aucune autre rencontre durant sa vie , afin de balancer par-là l'impression que la vue de ses tourmens devoit faire sur ses disciples , et même sur les Juifs , qui l'ayant vu ainsi mourir sur une croix comme un criminel , n'auroient jamais pu se persuader qu'il fût le Messie et le Dieu fort , promis par les prophètes , s'il n'y eût rien fait parottre de surnaturel. La sagesse de Dieu a su tellement dispenser toutes choses dans l'économie de la naissance , de la vie et de la mort de Jésus-Christ , que les circonstances les plus humiliantes ont été celles qui ont été suivies des plus grandes marques de puissance.

Les autres raisons que l'on apporte de ce qui arriva dans cette occasion , sont plus morales , plus populaires , et plus propres à toucher et à édifier : par exemple , que le soleil , ayant horreur de la cruauté des Juifs , cacha ses rayons , pour ne pas voir son Dieu dans les tourmens ; que touché de douleur , il retira sa lumière , et se cacha lui-même ; qu'il voulut montrer , par son obscurité , que le Soleil de

(1) *Amos*, VIII. 9. *Joel*, II. 10. III. 15.

justice alloit être éclipsé; que les ténèbres figuroient l'aveuglement où les Juifs devoient bientôt tomber, et où ils étoient déjà par rapport à Jésus-Christ; ou qu'elles étoient des signes sensibles de la colère divine, qui est souvent désignée dans l'Écriture par l'obscurcissement du soleil, par la chute des étoiles, par la nuit, par les ténèbres.

La durée des ténèbres dont nous parlons, est bien marquée dans les trois évangélistes (1), saint Matthieu, saint Marc et saint Luc. Elles durèrent depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième; c'est-à-dire depuis midi jusqu'à trois heures du soir; car alors les Juifs partageoient le jour en douze heures égales, et la nuit de même; en sorte que la sixième heure du jour répondoit toujours à midi, en quelque saison que ce fût; mais les autres heures ne répondoient pas toujours à nos mêmes heures du jour, à cause de l'inégalité des jours, qui emportoit de nécessité l'inégalité des heures; car, pendant l'hiver, les douze heures du jour étoient plus courtes, et en été plus longues. Mais comme ceci arriva dans l'équinoxe et au quatorzième de la lune de mars, la neuvième heure revient à peu près à trois heures après midi.

Quelques pères ont semblé dire que les ténèbres parurent au moment de la mort du Sauveur. Mais il faut prendre ce moment d'une manière étendue pour tout le temps qui s'écoula depuis midi jusqu'à trois heures. D'autres disent qu'elles durèrent pendant tout le temps que Jésus-Christ fut à la croix; ce qui n'est vrai à la rigueur, que selon ceux qui croient que notre Seigneur fut crucifié précisément à midi ou à la sixième heure du jour, comme le marque le texte de saint Jean (2). Mais il est plus croyable qu'il le fut auparavant, puisque saint Marc (3) dit qu'il fut crucifié à la troisième heure, c'est-à-dire à neuf heures du matin; ce que nous expliquons de cette sorte: il étoit environ la troisième heure ou neuf heures du matin, lorsque Pilate condamna Jésus-Christ à être crucifié. Le plus grand nombre des exemplaires de saint Jean disent qu'il fut condamné à la mort vers la sixième heure; mais d'autres très-anciens disent la troisième heure, aussi-bien que saint

## IV.

Remarques  
sur la durée  
de ce phéno-  
mène.

(1) *Matt.* xxvii. 45. *Marc.* xv. 33. *Luc.* xxiii. 44. — (2) *Joan.* xix. 14. Ἦν δὲ παρασκευὴ τοῦ Πάσχα, ὥρα δὲ ὡσεὶ ἕκτη. Ψ 16. Τότε παρέδωκεν αὐτὸν αὐτοῖς ἵνα σταυρωθῆ. *Alii Codd.* ὥρα ὡσεὶ τρίτη. *Ita Cantab. Vechel. Nonn. Petr. Alex.* — (3) *Marc.* xv. 25. Ἦν δὲ ὥρα τρίτη, καὶ ἐσταύρωσαν αὐτὸν.

Marc. Après donc que sa sentence eut été prononcée vers la troisième heure, on le conduisit au Calvaire, où il fut attaché à la croix. Il fallut quelque temps pour cela; en sorte qu'il n'étoit pas loin d'onze heures ou de midi, lorsqu'il fut élevé à la croix. Il y demeura exposé aux insultes et aux outrages de ses ennemis jusqu'à la sixième heure ou midi; et alors commencèrent les ténèbres, qui durèrent jusqu'à l'heure de none, ou trois heures après midi, comme le marquent expressément les trois évangélistes que nous avons cités.

v.  
Prétendus témoignages de saint Denys l'aréopagite touchant ce phénomène.

Il faut à présent examiner ce que les païens ont dit de ce grand événement. On cite une prétendue lettre (1) de saint Denys l'aréopagite, écrite à saint Polycarpe, dans laquelle il répond aux reproches qu'Apollophane son ancien ami lui faisoit, de ce qu'il employoit d'une manière peu sincère, le témoignage des auteurs païens pour combattre le paganisme. Saint Denys dit donc à saint Polycarpe, qu'Apollophane devoit se souvenir de ce qui se passa lorsqu'ils étoient ensemble en Egypte : « Nous étions » tous deux, dit-il, auprès de la ville d'Héliopolis, lorsque » tout d'un coup nous vîmes la lune qui vint se réunir au » soleil (quoique ce ne fût pas le temps de la conjonction), » et qui y causa une grande éclipse; et ensuite vers la neu- » vième heure du jour, nous la vîmes de nouveau, qui quitta » la place qu'elle occupoit au-dessous du soleil, pour aller » se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Il se souvient » sans doute que nous observâmes alors que cette conjonc- » tion de la lune avec le soleil commença du côté de l'orient, » la lune s'avançant jusqu'à l'autre extrémité du disque du » soleil; après quoi elle s'en retourna en rétrogradant par le » même côté qu'elle étoit venue; en sorte que le soleil com- » mença de s'obscurcir, et de recevoir la lumière par des » côtés tout différens l'un de l'autre. Il commença de se » couvrir de ténèbres du côté de l'orient, et de recevoir de » la lumière par la rétrogradation de la lune, du côté de » l'occident; c'est ce que vous pourrez lui dire. Et vous, » Apollophane, démentez-moi, si vous l'osez, moi qui étois » alors présent avec vous à ce spectacle, qui l'ai vu et » admiré avec vous. Enfin dans ce moment Apollophane, » comme transporté hors de lui-même (2), s'écria, en s'a- » dressant à moi, comme s'il eût deviné ce qui se faisoit :

(1) *Dionys. areopag. l. 11. ep. 7. p. 91.* — (2) Καὶ πρὸς ἐμὲ ὡσπερ τὰ γινόμενα συμβάλλων ἔφη ταῦτα ὦ καλὲ Διονύσιε, θείων ἀμοιβαίων πραγμάτων.

» *Mon cher Denys, ce sont là des changemens, ou des vicissitudes des choses divines.* »

Il y a encore une autre prétendue lettre (1) de saint Denys à Apollophane, déjà converti au christianisme, dans laquelle Denys lui parle en ces termes : « Je vais vous faire souvenir de ce qui arriva dans le temps que nous étions ensemble à Héliopolis d'Égypte. J'avois alors environ vingt-cinq ans, et vous pouviez être de même âge. Nous vîmes tout d'un coup, un jour de vendredi, environ l'heure de sexte ou de midi, la lune venir se placer au-dessous du soleil, et y causer une éclipse qui nous remplit de frayeur. Je vous demandai alors ce que vous pensiez de ce prodige, et vous me dites une parole qui ne s'effacera jamais de mon esprit. Car après que tout le corps du soleil eut été entièrement caché, et que toute la terre eut été couverte de ténèbres, lorsque le soleil commença de se découvrir un peu, nous prîmes les règles de Philippe Aridæus, et ayant examiné le cours des astres, nous trouvâmes que le soleil naturellement n'avoit pu être éclipsé en ce temps-là. De plus, nous observâmes que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'occident, étoit venue du côté de l'orient se ranger sous le soleil, et en avoit entièrement couvert tout le disque, en sorte qu'il ne répandoit plus aucune lumière; et après cela la lune s'en retourna en arrière du côté de l'orient, et laissa le soleil découvrir comme auparavant. Alors je vous demandai, ô Apollophane! ce que vous croyiez que signifioit cette merveille; et vous me répondîtes : *Ce sont là, mon cher Denys, des changemens des choses divines.* Je remarquai exactement et le temps et l'année de ce prodige; et ayant combiné tout cela avec ce que Paul m'en apprit dans la suite, je me rendis à la vérité, à laquelle vous vous êtes aussi heureusement rendu vous-même. »

Voilà ce qu'on lit dans cet auteur, qui a passé long-temps pour saint Denys l'aréopagite, mais qui est reconnu aujourd'hui pour un écrivain du cinquième ou sixième siècle, qui a voulu faire passer ses écrits sous un nom illustre, afin de leur concilier du crédit et de la réputation. Il y a réussi jusqu'au dix-septième siècle, puisqu'il a été lu, connu et cité par les Grecs et les Latins, comme étant saint Denys l'aréopagite; et c'est ce qui a donné tant de cours à l'opinion

(1) *In vita Dionysii apud. Corder. t. 2. p. 275.*

qui a cru que les ténèbres qui arrivèrent à la passion du Sauveur, avoient été causées par une éclipse extraordinaire et surnaturelle; car, comment résister à l'autorité d'un témoin oculaire, éclairé, désintéressé, puisqu'alors on suppose qu'il étoit encore païen?

Mais à présent que la supposition de ces ouvrages est reconnue, l'autorité du prétendu saint Denys l'aréopagite est réduite à celle d'un Grec inconnu du cinquième ou sixième siècle. On a prétendu aussi que saint Denys, dans cette occasion, s'étoit écrié : *Ou l'Auteur de la nature souffre, ou la machine de l'univers sera bientôt détruite* (1). D'autres lui font dire : *Un Dieu inconnu souffre, ou un Dieu souffre sans qu'on le connoisse, et c'est à cause de lui que tout l'univers est couvert de ténèbres, et est ébranlé* (2). Mais ces paroles sont aussi peu vraies que celles que nous venons de rapporter d'Apollonane.

VI.  
Témoignage  
de Phlégon,  
a  
ffranchi d'A-  
drien.

Le témoignage de Phlégon, affranchi d'Adrien (3), est bien plus considérable. Cet auteur étoit païen, et a écrit l'histoire des olympiades en seize livres, depuis leur origine, jusque vers l'an de Jésus-Christ 140. Il dit qu'en la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, qui devoit finir vers le milieu de l'an 33 de l'ère vulgaire, qui est celui de la mort de Jésus-Christ, il y eut une éclipse de soleil la plus grande que l'on eût jamais vue, l'obscurité ayant été telle qu'à l'heure même de midi, on avoit vu les étoiles dans le ciel. Il ajoute qu'il y eut alors un fort grand tremblement de terre dans la Bithynie, lequel renversa la plus grande partie de la ville de Nicée. Eusèbe, qui rapporte ces paroles de Phlégon, met la passion de Jésus-Christ en la dix-huitième année de l'empire de Tibère; et il dit qu'il avoit trouvé dans les anciens monumens des Grecs (4), que vers ce temps-là *il y eut une éclipse de soleil; que la Bithynie fut ébranlée d'un grand tremble-*

(1) Vide Corderii not. in epist. 7. Dionys. — (2) Michael Syncell. Jerosol. lib 11. Oper. S. Dionysii, p. 207. et apud Suidam in Dionysio. Ἄγνωστος, ἴφη. πάσχει Θεός, δι' ὃν τὸ δὲ τὸ πᾶν ἰσοφώται καὶ σισάλευται. — (3) Phleg. de Olymp. apud Euseb. Chronic. p. 188. edit. Scalig. Τῷ δ' ἔτει τῆς σβ' ἢ λυμπιάδος ἐγένετο ἕκλειψις ἡλίου μεγίστη τῶν ἰγνωρισμένων πρότερον, καὶ νύξ ὄρα 5' τῆς ἡμέρας ἐγένετο, ὥστε καὶ ἀστέρας ἐν οὐρανῷ φανῆναι· σεισμός τε μέγας κατὰ Βιθυνίαν γενόμενος, τὰ πολλὰ Νικαίας κατεστρέψατο. — (4) Euseb. Chron. Græc. p. 188. edit. Scalig. Ἐπὶ τὸ πάθος προῆει ἔτους ιη' (id est, 18.) τῆς Τιβερίου βασιλείας. Καθ' ὃν καιρὸν καὶ ἐν ἄλλοις μὲν Ἑλληνικοῖς ὑπομνήμασιν εὐρομεν ἰστορούμενα κατὰ λέξιν ταῦτα· Ὁ ἥλιος ἐξέλιπεν, Βιθυνία ἰσίοδη, Νικαίας τὰ πολλὰ ἔπισιν.

ment de terre, et que la plus grande partie de la ville de Nicée fut renversée.

Mais, selon la remarque de Scaliger (1), Eusèbe se méprend lorsqu'il met la passion de Jésus-Christ en la dix-huitième année de Tibère. Le témoignage même de Phlégon, rapporté par Eusèbe, prouve que la passion de Jésus-Christ doit être placée en la dix-neuvième de Tibère, puisque le printemps de la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade tombe en la dix-neuvième de Tibère, trente-troisième de l'ère chrétienne vulgaire. Ce qui a donné lieu à Eusèbe de se méprendre, c'est qu'il supposoit que Jésus-Christ avoit été baptisé en la quinzième année de Tibère ; et comptant ensuite trois années pour le ministère public de Jésus-Christ, il en concluoit que Jésus-Christ étoit mort en la dix-huitième année de Tibère. Il confondoit l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste avec l'époque du baptême de Jésus-Christ. La mission de saint Jean-Baptiste est de la quinzième année de Tibère ; mais le baptême de Jésus-Christ n'est que de la seizième année de ce prince, en sorte que sa mort est de la dix-neuvième année de ce prince, quatrième de la deux cent deuxième olympiade, trente-troisième de l'ère chrétienne vulgaire (2).

Jules Africain, cité dans Syncelle (3), dit que Phlégon raconte que *sous Tibère, dans la pleine lune, il arriva une éclipse totale du soleil, depuis la sixième jusqu'à la neuvième heure du jour*. On lit le même passage d'Africain dans Eusèbe (4) ; mais avec cette différence qu'il ne nomme pas Phlégon, et ne parle pas de *la pleine lune*. Il est vrai que ce passage paroît tronqué dans Eusèbe ; mais il est difficile de croire que cette circonstance de la pleine lune se soit rencontrée dans l'original, puisqu'Origène (5), contemporain d'Africain, dit expressément qu'elle n'est pas dans Phlégon ; et que ni Eusèbe, ni saint Jérôme, ni Philopone, ni la Chronique d'Alexandrie qui le citent, ne la marquent pas.

Depuis Eusèbe et saint Jérôme, la plupart des Grecs et

(1) Jos. Scalig. *Animad. in Chronol. Eusebii*, p. 170. — (2) Voyez, dans ce volume, la Dissertation que nous avons donnée sur les années de Jésus-Christ. — (3) *Syncell. Chronic.* p. 322. Φλέγων ιστορεῖ ἐπὶ Τιβερίου Καίσαρος ἐν πανσελήνῳ ἔκλειψιν ἡλίου γεγονέναι τελείαν, ἀπὸ ὥρας ἑκτης, μέχρις ἑνάτης. Δῆλον ὡς ταύτην. — (4) *African. apud Euseb. Demonstr. Evang. l. viii. c. 2.* Ἐκλειψιν ἡλίου γεγονέναι τελείαν ἀπὸ ὥρας 5' μέχρις 6'. Δῆλον ὡς ταύτην. — (5) *Origén. in Genes. homil. 35.*

dés Latins qui ont eu connoissance de ce passage de Phlégon, ont cru qu'il regardoit véritablement la passion de Jésus-Christ; la circonstance du temps a fait qu'on a donné aisément dans cette croyance. Il est vrai que Phlégon dit que c'étoit une éclipse; or, certainement ce qui arriva le jour de la mort de notre Sauveur, n'en pouvoit être une, comme nous l'avons déjà dit; mais il est très-possible que Phlégon, ayant trouvé dans les monumens publics du temps de Tibère, qu'il y avoit eu, en plein midi, des ténèbres si prodigieuses, qu'on avoit vu les étoiles dans le ciel, et ne croyant pas que cela pût être arrivé autrement que par une éclipse, sans examiner la chose de plus près, aura assuré que c'en étoit une véritablement. Cette circonstance, avancée trop légèrement, ne doit pas faire rejeter le reste de son récit, qui se trouve conforme à nos évangélistes.

Cela paroîtra encore plus fort, s'il est vrai, comme le veut M. Ferrand (1), qu'il n'y ait point eu et n'y ait pu avoir d'éclipse de soleil en la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade; mais il y en eut une de lune, qui arriva une demi-heure après l'obscurité, dont parle l'Évangile. Cette éclipse de lune arriva un peu après que Jésus-Christ eut rendu l'esprit, et dura environ trois heures, la lune étant éclipsée dans plus de la moitié de sa grandeur (2). Ainsi on vit dans un même jour le soleil et la lune couverts de ténèbres, pour vérifier les prophéties, qui avoient prédit l'un et l'autre.

Pour revenir à Phlégon, on forme encore sur son texte une difficulté considérable. Eusèbe, Philopone (3), et la Chronique d'Alexandrie, portent clairement que l'éclipse dont parle Phlégon, arriva la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, qui est la trente-troisième de l'ère vulgaire. Mais le P. Petau (4) soutient que ce passage de Phlégon est corrompu, et qu'au lieu de *la quatrième année*, il faut lire *la seconde année* de la deux cent deuxième olympiade. Dans l'édition de son livre de *Doctrina temporum*, imprimé à Amsterdam en 1705, il cite le témoignage de Philopone; mais il ne dit pas que dans le même Philopone, on lit aussi *la quatrième*. Il dit seulement qu'Eusèbe et Jules Africain ne placent pas la mort de Jé-

(1) Ferrand, tom. 1. p. 321. Réflexions sur la Religion chrétienne. —

(2) Vide Thoynard. Harmon. Evang. p. 131. — (3) Philoponus, l. 11. c. 2. p. 88. 89. — (4) Petavius, de Doctrina tempor. l. XII. c. 21. p. 458. Voyez aussi M. de Tillemont, note 35. sur Jésus-Christ, t. 1. p. 474.

sus-Christ en cette quatrième année, mais en la seconde ou en la troisième de la deux cent deuxième olympiade ; et qu'il n'est pas à présumer qu'ils eussent voulu se servir du témoignage de Phlégon, s'il eût été contraire à leur prétention, et inutile à leur sujet ; d'où il conclut qu'ils lisoient *la seconde*, et non *la quatrième* de cette olympiade.

On peut répondre à cela : 1° Que tous les exemplaires que nous avons, portant uniformément la quatrième année, il n'est pas permis de changer cette leçon sans une grande nécessité, et sans de bonnes preuves. 2° Quand il seroit vrai qu'Eusèbe et Africain se seroient trompés dans l'application qu'ils ont faite de ce passage à leur système chronologique sur l'époque de la mort de Jésus-Christ, nous ne devons pas pour cela l'abandonner, ni en changer la leçon, puisqu'elle est favorable à l'époque qui est aujourd'hui la plus suivie dans l'Eglise. 3° Il est vrai que la version latine de la chronique d'Eusèbe place la mort de Jésus-Christ en la troisième année de la deux cent deuxième olympiade ; mais le texte grec la met en la quatrième année. Ou plutôt il faut avouer qu'il y a méprise dans l'une et dans l'autre ; car les années olympiques commençant avec l'été, si la mort de Jésus-Christ devoit être placée en la dix-huitième année de Tibère, ce seroit, selon la chronique latine, à la fin de la seconde année de la deux cent deuxième olympiade, ou à la fin de la troisième année, selon la chronique grecque. Mais comme la troisième année finissoit en la même année où commençoit la quatrième, Eusèbe, qui ne s'arrêtoit pas à ces détails de chronologie, a placé la mort de Jésus-Christ sous la quatrième année, et en même temps il a rapporté le témoignage de Phlégon, qui plaçoit aussi l'obscurcissement du soleil en cette même année quatrième de la deux cent deuxième olympiade. S'il avoit lu *la seconde*, cela auroit été entièrement contraire à son calcul ; et s'il avoit lu *la troisième*, il auroit été obligé de dire pourquoi il rapportoit à la quatrième année un fait qui appartenoit à la troisième ; d'où l'on peut conclure qu'il lisoit *la quatrième*. 4° Enfin Jules Africain (1) marque seulement que la seconde année de la deux cent deuxième olympiade, qu'il compte pour la seizième ou plutôt la dix-septième de Tibère, étoit la fin des soixante-dix semaines de Daniel ; il ne dit point en quelle année Phlégon plaçoit l'éclipse dont

(1) *Vide ejus fragment. in Demonstr. Evang. Euseb. l. viii. c. 2. et apud Syncell.*

il parloit; il se contente de dire que Phlégon la plaçoit sous l'empire de Tibère. Et cela même prouve qu'il ne lisoit pas la seconde; car cette époque se trouvant d'accord avec son calcul, vraisemblablement il ne l'auroit pas négligée.

VII.  
Témoignage  
de Thallus,  
historien  
grec.

Outre Phlégon, Jules Africain (1) cite encore Thallus, historien grec, qui dans le troisième livre de son histoire parloit des ténèbres arrivées à la mort de Jésus-Christ, et disoit que c'étoit une éclipse. En quoi Africain remarque qu'il se trompoit, puisque la Pâque des Juifs se faisant le 14 de la lune, il étoit impossible qu'il y arrivât une éclipse de soleil. Je ne sais si ce n'est pas ce Thallus dont Eusèbe a cité les propres termes, sans le nommer, lorsqu'il dit qu'il avoit trouvé dans les monumens des Grecs (2), que vers la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, le soleil fut éclipsé, la Bithynie fut ébranlée par un tremblement terre, la plus grande partie de la ville de Nicée fut renversée. On ne sait pas au juste le temps auquel vivoit Thallus; mais saint Justin (3) et Tertullien (4) l'ayant cité, on juge qu'il devoit être à peu près de l'âge de Phlégon, s'il n'étoit pas plus vieux.

C'est apparemment aux annales de Phlégon, et à l'histoire de Thallus, que Tertullien (5) et le martyr saint Lucien d'Antioche (6), renvoient les païens, pour y trouver la preuve de cette obscurité si miraculeuse, qui parut à la mort du Sauveur. M. de Tillemont conjecture que Phlégon, et peut-être Thallus, avoient pu tirer ce qu'ils ont dit de cette nuit extraordinaire, de la relation que Pilate envoya à Tibère sur la mort de Jésus-Christ. Mais quoi qu'il en soit, nous ne voyons aucune bonne raison qui doive nous faire abandonner ce témoignage tant vanté, si conforme à nos évangiles et à notre chronologie, et si favorable à notre religion.

VIII.  
Conclusion.

Or, en adoptant le témoignage de Phlégon et de Thallus, nous devons dire que les ténèbres arrivées un peu avant la mort de Jésus-Christ, furent miraculeuses dans leur cause; que ce que Phlégon prit pour une éclipse, étoit apparemment

(1) Vide ejus fragment. in Demonstrat. Evang. Euseb. l. viii. c. 2. et apud Synell. Τοῦτο τὸ σέπτος ἐκλειψιν ἡλίου Θάλλος ἀποκαλεῖ ἐν τρίτῃ τῶν ἱστοριῶν. Ὡς ἐμοὶ δοκεῖ ἀλόγως. — (2) Euseb. Chronic. Græc. pag. 188. edit. Scalig. — (3) Justin. cæhort. ad gentes. Vide Voss. de Hist. Græc. lib. iii. pag. 417. — (4) Tertull. Apologet. cap. 10. — (5) Tertull. Apologet. cap. 21. — (6) Lucian. Mart. apud Rufin. hist. l. ix. c. 6. p. 149.

une croûte épaisse qui se forma sur le soleil , qui en arrêta tellement les rayons pendant trois heures , que l'on vit paroître les étoiles dans le ciel ; que cette obscurité fut générale ; qu'on ne doit pas s'étonner qu'elle ne soit pas marquée sur les tables astronomiques , puisque non-seulement elle n'est point naturelle , mais qu'il est même contraire aux lois de la nature , qu'une éclipse arrive dans le temps où celle-ci arriva. L'hypothèse des nuages répandus dans l'air , ou des brouillards sur la terre , est insoutenable dans le sentiment qui tient que les étoiles parurent dans le ciel , puisque les nuages et les brouillards en auroient ôté la vue , comme ils déroboient celle du soleil. Enfin le récit qu'on lit dans le prétendu saint Denys l'aréopagite , et suivi par plusieurs auteurs , même assez anciens , est non-seulement faux et contraire à l'histoire , mais il renferme encore de grands inconvéniens , à cause des miracles dont il multiplie le nombre , sans preuve et sans nécessité.

# DISSERTATION

SUR

LA RÉSURRECTION DES SAINTS PÈRES,

QUI RESSUSCITÈRENT AVEC JÉSUS-CHRIST.

I.  
Objet et plan  
de cette Dis-  
sertation.

SAINTE MATTHIEU raconte que Jésus-Christ ayant rendu l'esprit sur la croix (1), *la terre trembla, les rochers se fendirent, les monumens s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints qui étoient dans le sommeil de la mort, ressuscitèrent*; et il ajoute que *sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, et furent vus de plusieurs personnes*; comme si le Sauveur, par ces signes de sa puissance, avoit voulu marquer qu'il venoit de vaincre la mort, et qu'il alloit rendre la vie à ceux qui étoient en quelque sorte ensevelis dans le péché. L'ouverture de ces tombeaux, et le retour de ces morts à la vie, étoit aussi une preuve et un gage de notre résurrection future, dit saint Jérôme: *Monumenta aperta sunt in signum futuræ resurrectionis* (2).

Comme cette matière est intéressante, et qu'elle donne lieu à plusieurs questions curieuses, nous la traiterons ici avec quelque étendue, et nous examinerons qui sont ceux qui ressuscitèrent; quand ils ressuscitèrent; en quelle forme et avec quels corps ils parurent; s'ils moururent de nouveau, ou s'ils montèrent au ciel avec Jésus-Christ, pour y vivre éternellement heureux en corps et en ame. On peut s'exercer sur cette matière avec d'autant plus de liberté et de sûreté, que les divers sentimens qui partagent les pères et les écrivains modernes sur cela, n'intéressent point le fond de la religion, puisque tout le monde reconnoît la vérité du récit de l'Évangile, et que les difficultés ne

(1) *Matt. xxvii. 51. 52. 53.* — (2) *Hieronym. ad Hedibiam. ep. 52.*

roulent que sur les circonstances , la manière et les suites du miracle.

On ne peut, sans quelque témérité, marquer précisément le nombre ou la qualité de ceux qui ressuscitèrent alors. Le saint évangéliste nous dit seulement que *plusieurs corps des saints ressuscitèrent*. Ils ne ressuscitèrent donc pas tous ; et s'il est vrai, comme le prétendent quelques interprètes, que le tremblement de terre et la rupture des rochers, et l'ouverture des monumens, n'arrivèrent que dans Jérusalem et aux environs, il faudra dire aussi qu'il n'y eut de ressuscité que ceux des saints qui étoient enterrés aux environs de cette ville, et auxquels le Fils de Dieu voulut faire cette grace. Si l'on veut que les sépulcres des saints se soient ouverts par toute la terre, ou du moins par toute la Palestine ; cette vaste étendue de pays nous laissera encore dans une plus grande incertitude sur le nombre et la qualité de ceux qui se relevèrent de leurs tombeaux dans cette occasion.

Il y en a qui croient que ce furent tous les plus anciens des patriarches qui parurent alors, étant assez probable que Jésus-Christ fit sentir les premiers effets de sa mort et de son avènement à ceux qui l'attendoient depuis plus long-temps ; ainsi Adam, Abel, Seth, Mathusalé, Lamech, Noé, Sem, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Josué, David et les autres anciens, devoient être les plus privilégiés, et ressusciter avant tous les autres. Mais comme il y a beaucoup d'apparence que les patriarches d'avant le déluge, et ceux qui ont précédé Abraham, ont vécu et ont été enterrés hors de la Palestine, il y a assez de difficulté à les faire ressusciter avec Jésus-Christ, dans la supposition que les tombeaux n'aient été ouverts que dans la Judée, ou même qu'aux environs de Jérusalem. Ajoutez qu'il semble que ceux-là devoient plutôt ressusciter, qui étoient plus connus des Juifs qui vivoient alors, et plus voisins de leur temps, que ne l'étoient les anciens patriarches, dont ils n'avoient qu'une idée plus confuse.

Enfin il semble que les prophètes ayant été les principaux témoins qui ont prédit la venue, la naissance, la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et ayant pour la plupart donné leur vie pour lui rendre témoignage, devoient aussi, par une prérogative particulière, avoir part avant tous les autres aux fruits de sa mort et de sa résur-

II.  
Qui sont ceux  
qui ressuscitèrent avec  
Jésus-Christ.

rection ; de sorte que Moïse , Samuël , David , Isaïe , Jérémie , Ezéchiel , Daniel , et les autres prophètes dont on a les écrits , auroient dû être préférés à plusieurs autres qui , quoique animés de l'esprit de prophétie , ne nous ont toutefois laissé aucun monument de leurs prédictions. Quelques-uns croient que Job et Jonas et les trois jeunes hommes délivrés de la fournaise de Babylone , comme les principales figures de la résurrection du Sauveur (1), Isaïe comme le prophète évangélique , Melchisédech comme le type du sacerdoce de Jésus-Christ , Daniel comme celui qui a marqué plus précisément les années de sa venue , ont dû ressusciter alors préférablement aux autres.

Saint Epiphane (2) voudroit qu'on donnât la préférence à ceux qui étoient les plus voisins du temps de Jésus-Christ , et dont les visages pouvoient encore être connus de ceux qui vivoient alors , ou qui avoient rendu témoignage à Jésus-Christ depuis sa venue ; comme Zacharie père de saint Jean-Baptiste , le vieillard Siméon , saint Jean-Baptiste , le bon larron. Lérins (3) ne croit pas qu'une femme soit ressuscitée , parce qu'il convenoit que la sainte Vierge fût la première personne de son sexe qui ressuscitât , ainsi que Jésus-Christ étoit (4) *le premier-né d'entre les morts* : comme si Jésus-Christ en cette qualité de premier-né d'entre les morts , n'avoit pas procuré aux femmes comme aux hommes le privilège de la résurrection. D'autres (5) au contraire veulent qu'Eve soit ressuscitée des premières dans cette occasion , comme la mère commune de tous les hommes. Mais laissons ces conjectures ; et sans rien déterminer sur une matière qui est indécise , tenons-nous aux termes de l'évangéliste qui nous dit que *plusieurs corps des saints ressuscitèrent*.

### III.

Ces saints ressuscitèrent-ils au moment de la mort de J.-C. ou au moment de sa résurrection ?

Il y a deux sentimens divers sur le temps de la résurrection des saints dont nous parlons. Les uns (6) croient qu'ils ressuscitèrent immédiatement après la mort du Sauveur , et aussitôt que leurs sépulcres furent ouverts par le tremblement de terre , qui arriva quand il eut rendu l'esprit ; et les autres (7) soutiennent qu'ils ne se levèrent de leurs sé-

(1) *Vide Pined. in Job. xix. 25. — (2) Epiphan. in Anchorato, cap. 102. pag. 103. Ἐπιγινωσκόμενοι παρὰ τῶν ἰδίων, οἳ οὐ πρὸ χρόνον ἦσαν τελευτηκότες. — (3) Lérin. in Act. ii. 29. — (4) Coloss. i. 18. — (5) F. Luc. Brug. in Matth. xxvii. — (6) *Vide Chrysost. et Theophyl. in Matt. xxvii. Theodorot. Grot. Ligf. Lud. de Dieu, Hensius. — (7) Origen. in Matt. xxvii. tract. 35. Hieronym. in Matt. xxvii. Raban. Maur. Paschas. Radbert. Beda, Glossa ordin. Liran. Cornel. a Lapide, alii plures.**

pulcres qu'après la résurrection de notre Sauveur, en sorte que Jésus-Christ soit véritablement *le premier-né d'entre les morts*, comme le dit saint Paul. On appuie l'une et l'autre de ces deux opinions par le texte de saint Matthieu. La première se fonde sur ce qu'il dit que Jésus-Christ ayant expiré, *la terre trembla, les monumens s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints ressuscitèrent* : où l'on voit qu'il ne met aucun intervalle entre la mort du Sauveur et la résurrection des saints. Ceux qui défendent l'autre sentiment, font remarquer que saint Matthieu ajoute aussitôt : *et sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent dans la ville sainte, et apparurent à plusieurs*; insinuant par-là qu'ils ne ressuscitèrent qu'après lui ou avec lui, et qu'il a raconté l'ouverture de leurs tombeaux, et leur résurrection par anticipation. Et en effet qu'auroient-ils fait depuis la mort du Sauveur, jusqu'à sa résurrection, puisqu'ils ne devoient paroître, et qu'ils ne parurent en effet qu'après qu'il fut ressuscité ?

Saint (1) Augustin fait mention de ces deux sentimens dans sa lettre à Evode, et il ne désapprouve ni l'un ni l'autre; mais comme ils étoient étrangers à son dessein, il ne s'y arrête pas. Origène (2) marque clairement que ces saints ne ressuscitèrent pas avant Jésus-Christ : *Non ante resurrectionem primogeniti ex mortuis*. Saint Grégoire-le-Grand (3) s'exprime de même. Jésus-Christ mourut seul, dit-il, mais il ne ressuscita pas seul; il rendit la vie en même temps à des hommes qui étoient morts il y avoit long-temps : *Solus mortuus est, et tamen solus minime surrexit*. Saint Jérôme (4) est encore plus expès : Quoiqu'au moment de la mort du Sauveur, les monumens aient été ouverts, toutefois, dit-il, les saints ne ressuscitèrent qu'après sa résurrection, afin qu'il fût véritablement le premier-né d'entre les morts. On trouve les mêmes paroles dans Bède et dans Raban Maur; Paschase Radbert est dans de pareils sentimens, aussi-bien que Druthmar et plusieurs autres.

(1) *Aug. ep. 164. nov. edit. n. 9. pag. 576. Respondetur hoc dictum esse per anticipationem, ut monumenta quidem illo terræ motu aperta esse intelligantur.... resurrexerunt autem justorum corpora non tunc, sed cum ille prior resurrexisset.* — (2) *Origen. in Matt. tract. 35.* — (3) *Greg. Magn. homil. 21. in Evang. num. 6.* — (4) *Hieron. in Matt. xxvii. Et tamen cum monumenta aperta sunt, non ante surrexerunt, quam Dominus resurgeret, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis.*

Mais saint Hilaire (1) semble dire qu'ils ressuscitèrent au moment où Jésus rendit l'esprit. Alors, dit-il, *les monumens s'ouvrirent*, parce que les liens de la mort furent brisés ; *et les morts ressuscitèrent*, parce qu'en éclairant les ténèbres de la mort et l'obscurité de l'enfer, il enleva les dépouilles de la mort par la résurrection de ceux qu'il alla visiter : par où il insinue que Jésus-Christ étant descendu aux enfers immédiatement après qu'il eut expiré, rendit aussitôt la vie à ceux qui étoient morts, avant qu'il ressuscitât lui-même. Saint Jean Chrysostôme (2) parle encore plus clairement : il dit que le Sauveur fit bien voir, en ressuscitant ses serviteurs, pendant qu'il étoit encore à la croix, la fausseté de ce que lui représentoient les Juifs, en disant : *Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même*; car si ce fut une grande merveille de voir sortir Lazare de son tombeau, c'en fut une bien plus extraordinaire de voir alors tous ces saints qui ressuscitèrent, et qui se firent voir à plusieurs personnes. Théophylacte (3) et les autres Grecs qui ont coutume de suivre saint Chrysostôme, sont dans la même pensée. Ils disent que la résurrection des morts, qui arriva pendant que Jésus-Christ étoit à la croix, étoit le signe et le gage de la délivrance future de ceux qui étoient dans les enfers.

Mais s'il est vrai, comme il semble qu'on ne peut en douter, que les ames des saints patriarches ne sont pas sorties des enfers avant que Jésus-Christ y soit descendu, et que leurs corps n'ont pu ressusciter que depuis que leurs ames dégagées de ces lieux où elles attendoient son arrivée, sont venues les animer de nouveau ; il faut reconnoître que la résurrection des saints n'arriva que quelque temps après la mort de Jésus-Christ ; car encore que l'ame passe en un moment d'un lieu dans un autre, et que les opérations des esprits dégagés de la matière, se fassent sans succession de temps ; toutefois nous ne concevons pas que le Sauveur ait été aux enfers, qu'il y ait annoncé sa venue aux saints patriarches, qu'il en ait tiré leurs ames, qu'il les ait réunies à leurs corps, qu'il ait fait tout cela en un moment.

(1) *Hilar. in Matt. c. xxvii.* — (2) *Chrysost. in Matt. xxvii. homil. 88.* Αὐτὸς δὲ ἐν σταυρῷ μὲν ὢν, ἐν τοῖς τῶν δούλων σώμασι τοῦτο ἐκ περιουσίας εἶδεν πολλῆς. Εἰ γὰρ τὸ τεταρταῖον ἐξέλθειν Λαζαρον μέγα, πολλῶ μᾶλλον τὸ πάντας ἀπρώως τοὺς κάλοι κοιμηθέντας φανῆναι ζῶντας, ὃ τῆς ἐσομένης ἀναστάσεως σημεῖον ἦν. — (3) *Theophyl. in Matt. xxvii.* Ἡ τῶν νεκρῶν ἀνάστασις ἢ ἐν τῷ σταυρῷ τοῦ Κυρίου γενομένη, εἰδηλον καὶ τῶν ἐν τῷ ἄδη ψυχῶν τὴν ἐλευθερίαν.

Les anciens pères (1) ont cru qu'il avoit été quelque temps dans l'enfer, puisqu'ils ont dit qu'il y avoit prêché aux ames des incrédules, et qu'il en avoit converti plusieurs. Il est vrai que ce sentiment n'est pas reçu aujourd'hui dans l'Eglise; mais au moins est il certain que ceux qui étoient dans ces sentimens ne croyoient pas que les saints fussent ressuscités aussitôt après la mort du Sauveur, à moins que leur résurrection n'ait précédé son retour sur la terre. Or, nous ne voyons point que Jésus-Christ ait donné sur la terre aucune marque de sa présence avant sa résurrection, comme ayant été tout le reste du temps dans les ténèbres, pour y consoler les ames des saints patriarches (2).

Ainsi il est tout-à-fait croyable que ce ne fut qu'après la résurrection du Sauveur, que les saints ressuscitèrent. Mais en quelle forme parurent-ils? fut-ce avec des corps glorieux et immortels, comme nous espérons les avoir après la résurrection générale, ou avec leurs corps naturels qu'ils avoient avant leur mort, comme Lazare et les autres morts qui ne ressuscitèrent que pour mourir de nouveau, et qui n'avoient que des corps palpables et sujets à boire et à manger comme les nôtres? enfin eurent-ils des corps éclatans, mais d'un éclat passager, qui devoit disparaître après leurs apparitions, ainsi que les corps de Moïse et d'Elie, qui apparurent avec Jésus-Christ dans sa transfiguration, et qui s'étant fait voir glorieux dans cette rencontre, rentrèrent l'un et l'autre dans leur état naturel? Elie retourna au lieu où il attend le second avènement du Messie, et Moïse entra dans son tombeau, pour y attendre cette résurrection particulière ou la résurrection générale.

La solution de ces difficultés dépend beaucoup de ce que nous devons dire dans la suite, où nous examinerons si ces corps ressuscités montèrent au ciel avec Jésus-Christ, ou s'ils moururent de nouveau, et retournèrent dans leurs sépulcres comme auparavant. Si l'on dit qu'ils ressuscitèrent pour ne plus mourir, je ne vois pas que l'on puisse leur refuser des corps glorieux, subtils, pénétrans, tels que nous les accordons aux bienheureux. Mais s'ils ne firent que paroître pour un moment, ou peut-être pour quelques heures, ou pour quelques jours, comme Moïse et Elie sur le Thabor, il ne sera pas aisé de déterminer de quelle na-

IV.  
En quelle  
forme et avec  
quels corps  
ces saints pa-  
rurent-ils?

(1) *Vide Orig. Clem. Alex. Irenæ. alios.* — (2) *Vide Euseb. Emisen. homil. 6. in Pascha. Theophyl. et Brug. in Matt. xxvii.*

ture étoient leurs corps, qui suivant cette hypothèse, n'étoient pas encore revêtus de l'immortalité parfaite.

Mais il est indubitable qu'on doit les distinguer des corps simplement ressuscités, qui vécutent et conversèrent avec les autres hommes, comme Lazare, et ceux qui dans l'ancien testament furent ressuscités par les prophètes Elie et Elisée. L'Evangile nous marque assez que tout le monde ne les voyoit pas, et qu'ils ne se manifestoient qu'à qui ils vouloient; et par conséquent que leurs corps étoient d'une nature différente des nôtres, que nous ne pouvons dérober aux yeux de ceux que nous rencontrons.

L'auteur des Questions aux orthodoxes, imprimées sous le nom de saint Justin (1), prend un milieu dans cette dispute. Il reconnoît que les saints qui ressuscitèrent, ne sont pas morts depuis; qu'ils jouissent de l'immortalité, mais non pas du bonheur du ciel. Leur corps n'est pas encore rendu conforme au corps glorieux de Jésus-Christ; mais il attend sa transmutation, comme Hénoc et Elie, qui vivent, mais qui n'ont pas encore reçu leur parfaite récompense; car, ajoute-t-il, il n'y a encore que Jésus-Christ qui soit ressuscité pour vivre d'une vie immortelle et incorruptible, comme étant le premier-né d'entre les morts, et les prémices de ceux qui se sont endormis du sommeil de la mort.

Il resteroit donc à savoir quelle est la nature des corps d'Hénoc et d'Elie, dans l'état où ils sont aujourd'hui. Je ne vois rien qui empêche qu'on ne les croie semblables aux nôtres, avec cette différence, qu'ils ne sont pas sujets à nos besoins ni à nos infirmités. Mais quand on sauroit cela, en seroit-on plus assuré, si l'hypothèse de l'auteur dont nous parlons, est certaine? où seront donc tous ces saints qui ressuscitèrent avec Jésus-Christ, s'ils ne sont pas au ciel? en quel lieu de la terre les placerons-nous? De telles solutions sont pires que les difficultés que l'on veut résoudre; elles nous jettent dans de plus grands embarras que ceux où nous étions. Comme donc nous n'avons rien de certain sur cette matière, nous aimons mieux laisser la question indécise que de la décider au hasard, et sans une pleine connoissance.

La grande difficulté de toute cette Dissertation consiste à

(1) *Aut. Quæst. ad orthodoxos. quæst. 85.* Οὐκ ἐτελεύτησαν πάλιν, ἀλλὰ μένουσιν ἐν ἀθανασίᾳ, καθάπερ ὁ Ἐνὼχ, καὶ ὁ Ἠλίας, καὶ εἰσὶ σὺν αὐτοῖς ἐν τῷ παραδείσῳ, ἀναμίνοντες τὴν ἡδὴ αἰωνίαν... ἐναλλαγὴν... εἰς γὰρ ἀθάνατον τε καὶ ἐν Σαρτον ζωὴν οὕτω γέγονε τινος ἡ ἀνάστασις, πλὴν τοῦ Σωτῆρος Χριστοῦ.

savoir si les saints qui ressuscitèrent alors, montèrent au ciel avec Jésus-Christ, ou s'ils demeurèrent sur la terre pour y mourir de nouveau. Il y a sur cela partage de sentimens; et on allègue des raisons et des autorités considérables de part et d'autre. L'Écriture nous représente Jésus-Christ montant au ciel, comme un conquérant qui revient dans son royaume, chargé de dépouilles, et menant avec lui une multitude de captifs qu'il a délivrés (1). Il est venu en ce monde pour annoncer la liberté aux captifs, et pour dégager ceux qui étoient dans les liens : *Prædicare captivis remissionem* (2). Il étoit donc convenable qu'il rentrât dans le ciel à la tête de ceux qu'il avoit tirés de prison; et puisqu'il y retournoit avec son corps glorieux et immortel, il étoit naturel qu'il y fit entrer de même au moins les principaux témoins de sa résurrection et de ses amis avec leurs corps ressuscités, surtout après leur avoir accordé d'abord l'honneur de la résurrection (3). Convenoit-il qu'il les séparât de ces corps qu'ils venoient de reprendre, pour les laisser de nouveau dans l'obscurité et la poussière du tombeau? Une telle séparation peut-elle se faire sans douleur, et la douleur convient-elle à l'état d'une ame bienheureuse? Les dons de Dieu sont-ils sujets à repentir (4), et ôte-t-il d'une main ce qu'il a donné de l'autre?

Saint Ignace le martyr, dans sa lettre aux Magnésiens (5), marque la résurrection des prophètes arrivée à la mort de Jésus-Christ comme une faveur absolue, et sans témoigner qu'ils soient morts de nouveau. *Ils ont attendu, dit-il, Jésus-Christ comme leur maître, et lorsqu'il est venu, il les a ressuscités des morts.* L'auteur des Questions aux orthodoxes (6), imprimées sous le nom de saint Justin, croit que la résurrection de ces saints patriarches étoit très-réelle, qu'ils ne sont point morts, et qu'ils sont dans un état d'immortalité, mais non pas toutefois dans le ciel, comme on l'a déjà dit.

Origène (7) insinue dans son commentaire sur saint Mat-

V.  
Ces saints montèrent-ils au ciel en corps et en ame avec J.-C. ? Raisons et autorités que l'on allègue pour l'affirmative.

(1) *Osee*, xiiii. 14. *De manu mortis liberabo eos; de morte redimam eos: ero mors tua, o mors!* *Psalm.* lxxvii. 19. *Ascendisti in altum, cepisti captivitatem.* *Ephes.* iv. 8. *Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem.* — (2) *Luc.* iv. 19. — (3) *Vide D. Thom.* 3. parte, quæst. 53. art. 3. ad 2. et *Maldon. in Matt.* xxvii. — (4) *Som.* xi. 29. *Rine pœnitentia enim sunt dona Dei.* — (5) *Ignat. ad Magn.* c. 9. *Προφῆται μαθηταὶ ὄντες τῷ Πνεύματι ὡς διδάσκαλοι αὐτῶν προσεδόκουν. Καὶ διὰ τοῦτο, ὅν δικαίως ἀνέμνον παρὼν ἤγειρον αὐτοὺς ἐκ νεκρῶν.* — (6) *Aut. Quæst. ad Orthodox.* quæst. 85. — (7) *Origen. in Matt. tract.* 35. et in *Cantic.* p. 546. c. 10.

thieu, que les saints ressuscités avec Jésus-Christ, le suivirent dans le ciel; mais il le marque d'une manière plus positive, lorsque écrivant sur le Cantique des Cantiques, il dit que Jésus-Christ en se ressuscitant lui-même, a ressuscité en même temps ceux que la mort tenoit captifs, et les a menés avec lui en montant au ciel, où il a élevé non-seulement leurs âmes, mais aussi leurs corps, comme nous l'apprenons, dit-il, de l'Évangile, qui dit que plusieurs saints étant ressuscités entrèrent dans Jérusalem, la sainte cité du Dieu vivant. Saint Clément d'Alexandrie (1) ne s'explique là-dessus qu'en passant; mais il dit d'une manière bien claire, que les saints qui ressuscitèrent après la mort du Sauveur sont transportés dans une meilleure vie.

Eusèbe de Césarée (2) a fait une vive peinture de la victoire que Jésus-Christ remporta sur la mort en cette occasion. Aussitôt qu'il eut dit : *Mon Père, je vous recommande mon esprit*, il quitta son corps, sans attendre que la mort le saisisse : mais il prévint lui-même la mort; il la prit toute tremblante, se jetant en quelque sorte à ses pieds, et cherchant à s'enfuir. Il l'arrêta, et brisant les portes de ces cachots obscurs, où les âmes des saints étoient enfermées, il les en tira, les ressuscita, se ressuscita lui-même, et les mena comme en triomphe avec lui dans la céleste Jérusalem. Saint Hilaire (3) favorise assez visiblement cette opinion, lorsqu'il dit que Jésus-Christ règne dans Sion, dans Jérusalem, non dans la Jérusalem terrestre, cette ville meurtrière et sanguinaire, mais dans la céleste Jérusalem, qui est notre mère, dont les saints qui ressuscitèrent avec lui, sont les habitans : *Cujus, et existimo, hodieque incolæ sunt in passione Domini resurgentes.*

Saint Epiphane n'est pas tout-à-fait constant dans ce qu'il rapporte des saints qui ressuscitèrent avec le Sauveur. Dans un endroit (4) en expliquant ce qui est dit dans saint Paul (5), que Jésus-Christ est les prémices des morts ressuscités : *Christus resurrexit a mortuis primitiæ dormientium*; il remarque qu'à la vérité on a vu des morts ressusciter avant Jésus-Christ; qu'Élie et Elisée en ont ressuscité quelques-uns; que le Sauveur même a rendu la

(1) *Clem. Alex. l. vi. Stromat. p. 764. Edit. Chron. Καὶ μὲν καὶ σώματα ἦνοι τὸ Εὐαγγέλιον πολλὰ τῶν κτεομημένων ἀνιστάσθαι, εἰς ἀμείνα ὄχιλον ὅτι μεταθεμένων τάξιν.* — (2) *Euseb. Cæsar. Evang. c. 12.* — (3) *Hilar. in psalm. 11. n. 26. p. 40. Vide, si lubet, et in Matt. c. xxviii. n. 7.* — (4) *Ephiph. hæres. 64. n. 65. p. 594.* — (5) *1. Cor. xv. 20.*

vie à Lazare et à quelques autres : mais , ajoute-t-il , ce qui distingue Jésus-Christ des autres , c'est qu'il est ressuscité pour ne plus mourir , au lieu que tous les autres qui sont ressuscités , sont morts de nouveau. Ailleurs (1) en parlant des bienheureux dont les corps sont sur la terre , il excepte de leur nombre ceux qui ressuscitèrent avec Jésus-Christ , qui sont entrés avec lui dans la chambre de l'Epoux , qui sont venus dans la ville sainte , et ont apparu à plusieurs , comme il est dit dans l'Évangile. Il est certain , ajoute-t-il , qu'ils sont d'abord entrés dans la Jérusalem terrestre ; mais ensuite ils furent introduits avec Jésus-Christ dans la Jérusalem céleste , qui jusqu'alors n'avoit été ouverte à personne.

Pour concilier saint Epiphane avec lui-même , on pourroit dire que dans le premier passage il n'a entendu parler que des morts qui étoient ressuscités pour la vie ordinaire , et dans un corps mortel et corruptible ; mais non pas de ceux qui étoient ressuscités avec un corps subtil et glorifié (2). Lazare et ceux qu'Elie et Elisée ressuscitèrent , furent rappelés à la vie peu de temps après leur mort , et avant que leurs corps fussent détruits et réduits en poussière. Ceux que Jésus-Christ ressuscita étoient morts et consumés depuis long-temps. La chair des premiers étoit comme le grain de froment qui est encore en son entier , et qui n'a pas été pouri dans la terre pour y germer , et y ressusciter en quelque sorte. La chair des seconds étoit comme le grain de froment , qui après avoir éprouvé la corruption , germe et se reproduit. Cette chair étoit animée d'un nouveau souffle de vie , et revêtue de l'immortalité.

Saint Jérôme , dans une de ses lettres , assure que le bon larron fut reçu après Jésus-Christ dans le paradis ; et que plusieurs de ceux qui dormoient du sommeil de la mort ressuscitèrent avec lui , et furent vus dans la céleste Jérusalem : *Post Christum latro in paradiso , et idcirco in resurrectione ejus multa dormientium corpora surrexerunt , visaque sunt in cœlesti Jerusalem* (3). Dans une autre lettre qui porte le nom de sainte Paule et de sainte Eustoquie , et qui se trouve entre les lettres de saint Jérôme , à qui on l'a attribuée , ce sentiment est traité de ridicule : *Il ne faut pas entendre cela de la Jérusalem*

(1) *Epiph. hæres. 95. n. 7. p. 911.* — (2) *Vide , si placet , eundem Epiph. Anchorat. c. 102. p. 103.* — (3) *Hieron. ep. 35. al. 3.*

*céleste, comme plusieurs le font d'une manière ridicule; puisque le miracle de la résurrection de ces saints n'auroit servi de rien aux hommes, si on ne les avoit vus que dans la céleste Jérusalem (1).*

Cela seroit vrai si on ne les avoit vus que dans le ciel; mais ceux qui croient que ces corps montèrent au ciel avec Jésus-Christ, ne nient pas qu'ils n'aient été vus aussi dans la Jérusalem terrestre. Car on explique le passage de l'Évangile de trois manières. 1° Ces saints ressuscités se montrèrent réellement dans la ville de Jérusalem. 2° Ils figuroient une autre sorte de personnes ressuscitées spirituellement, qui par la foi, par le baptême et par leur bonne vie, ont mérité de devenir citoyens de la céleste Jérusalem. Saint Jérôme même fournit cette explication dans son épître à Hédibia (2). 3° Ils purent monter avec leurs corps dans la céleste Jérusalem, pour y jouir de l'immortalité et de l'éternité bienheureuse. On trouve ces trois sens dans saint Jérôme et dans les autres interprètes.

Bède (3) le Vénérable introduit ces saints ressuscités dans la Jérusalem terrestre, puis dans la céleste. Raban Maur et Druthmar (4) marquent expressément qu'ils montèrent au ciel à la suite de Jésus-Christ, avec leurs corps ressuscités. Paschase Radbert (5), après avoir remarqué que plusieurs forment la question de savoir, si après être ressuscités, ils moururent de nouveau, pour ressusciter une seconde fois, comme Lazare qui est mort deux fois, et qui doit encore ressusciter une fois; Paschase dit que quoique l'Évangile ne s'explique point sur cela, toutefois la plupart croient que leur résurrection fut éternelle, et qu'ils montèrent au ciel en chair avec Jésus-Christ. Il ajoute que si ces saints devoient être des témoins certains de la véritable résurrection du Sauveur, il est de la piété, non-seulement de penser; mais de croire qu'ils sont ressuscités pour ne jamais mourir; car comment auroient-ils été de vrais témoins de la résurrection réelle de Jésus-Christ, et de celle que nous attendons, s'ils étoient aussitôt rentrés dans la poussière? A la vérité, ajoute-t-il, nous ne

(1) *Apud Hieron. ep. 44. al. 17. Paulæ et Eustoch. Nec statim Jerosolyma cœlestis, sicut plerique ridicule arbitrantur, in hoc loco intelligitur, cum signum nullum esse poterit apud homines Domini resurgentis, si corpora sanctorum in cœlesti Jerusalem visa sunt.* — (2) *Hieron. epist. 150. ad Hédibiam; quæst. 8.* — (3) *Beda in Matt. xxvii.* — (4) *Raban et Druthmar. in Matt.* — (5) *Paschas. Radbert. in Matt. l. xii. p. 1187.*

pouvons pas démontrer cela par le texte de l'Évangile; mais aussi ceux qui combattent notre sentiment, ne peuvent nous opposer aucune autorité décisive pour nous le faire abandonner.

Tertullien (1) reconnoît que plusieurs tenoient que les patriarches et les prophètes étoient montés au ciel avec leurs corps ressuscités, comme des suites et des dépendances de la résurrection de Jésus-Christ : *Ut appendicæ dominicæ resurrectionis*. Saint Augustin (2) rapporte aussi ce sentiment, dans sa lettre à Evode : *Scio quibusdam videri morte Domini Christi jam talem resurrectionem præstitam justis, qualis nobis in fine promittitur*. Ni l'un ni l'autre n'approuvent cette opinion; mais cela fait voir qu'elle est ancienne et célèbre dans l'Eglise. Rufin, dans son exposition du Symbole, la tient expressément : *Ingressi sunt in sanctam civitatem; sine dubio ingressi sunt civitatem de qua Apostolus ait : Quæ autem sursum est Jerusalem, libera est, etc.*

On peut joindre à ces autorités grand nombre de nouveaux interprètes, qui tiennent que les saints qui ressuscitèrent alors avec Jésus-Christ, ne moururent plus, mais qu'ils montèrent au ciel en corps et en ame. Saint Thomas (3) propose ce sentiment, et il en donne quelques preuves, mais il ne s'y arrête pas. Il cite un sermon de l'assomption sous le nom de saint Jérôme, qui laisse la chose indécidée. Denys le chartreux (4) ne se déclare pas non plus d'une manière décisive. Cornélius à Lapede (5) dit que le sentiment le plus commun et le plus probable est qu'ils montèrent au ciel avec Jésus-Christ. L'abbé Rupert (6) semble croire qu'ils ressuscitèrent pour ne plus mourir, puisqu'il parle du sentiment de ceux qui tenoient qu'ils moururent de nouveau comme d'une opinion de quelques autres : *Qui utique (ut quidam existimaverunt) iterum morituri resurrexerunt*. Maldonat tient aussi qu'ils ne moururent plus.

Mais le sentiment qui tient qu'ils sont morts de nouveau, et ne sont pas montés au ciel avec leurs corps, est fondé sur plusieurs textes de l'Écriture et des pères, et sur diverses raisons qui donnent à ce sentiment théologique une

VI.  
Raisons et  
autorités  
qu'on allègue  
pour la négation.

(1) *Tertull. de Anima, c. 55. p. 304. B.* — (2) *Aug. ep. 164. ad Evod. n. 9.* — (3) *D. Thom. 3. parte, quæst. 53. art. 3.* — (4) *In Matt. xxvii.* — (5) *Cornel. a Lapede in Matt. xxvii.* — (6) *Rupert. in Joan. l. vi. Comment. p. 310.*

tive. Ce dernier sentiment paroît être le mieux fondé.

grande supériorité sur celui que nous venons de proposer. Saint Paul nous apprend que les saints patriarches (1) *n'ont point encore reçu la récompense qui leur avoit été promise, Dieu ayant voulu par une faveur particulière qu'il nous a faite, qu'ils ne reçussent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur.* Ils ne sont donc pas encore ressuscités, ni montés au ciel avec leurs corps; car que leur resteroit-il à désirer, s'ils jouissoient en corps et en ame de la béatitude éternelle? Le même apôtre parlant de la résurrection future, dit que Jésus-Christ est devenu par sa résurrection (2) *les prémices de ceux qui sont endormis du sommeil de la mort, et qui doivent un jour ressusciter pour toujours.*

De plus si quelqu'un a dû ressusciter et monter au ciel avec Jésus-Christ, c'est sans doute David, saint Jean-Baptiste, les patriarches et les prophètes enterrés dans la Palestine. Or, nous savons que depuis l'ascension de notre Sauveur on a continué de montrer leur tombeau et leurs reliques dans ce pays: il faut donc conclure qu'ils n'étoient pas ressuscités pour ne plus mourir, ou du moins qu'on ne le croyoit pas dans le pays. Saint Pierre parlant aux Juifs de Jérusalem, leur dit: *Mes frères, qu'il me soit permis de dire hardiment du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour* (3). Il vouloit prouver que c'étoit de Jésus-Christ, et non de lui-même, que David avoit parlé, en disant au Seigneur: *Vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.* Or, quelle force auroit eue son raisonnement, si David étoit ressuscité et monté au ciel avec Jésus-Christ, dans son corps glorieux et immortel? Certainement les Juifs n'auroient pas manqué de lui répondre que, selon ses principes, la prophétie s'étoit accomplie en la personne de David, qui à la vérité étoit mort, et avoit été mis dans le tombeau, mais qui en étoit sorti revêtu de gloire et d'immortalité, pour ne plus mourir.

Si l'on nous dit que les reliques de saint Jean, de Samuël, d'Elisée, et les tombeaux d'Abraham; d'Isaac et de Jacob, que l'on a montrés dans la Palestine et ailleurs, ne sont pas de fortes preuves, puisque les tombeaux pouvoient être vides, et les reliques suspectes; nous répondrons que

(1) *Hebr. xi. 39. 40.* — (2) *1. Cor. xv. 20.* — (3) *Act. ii. 29.*

ceux qui ont cherché et montré ces reliques et ces tombeaux, ne croyoient pas certainement que ces saints fussent montés au ciel avec leurs corps; et c'est déjà une grande raison de douter, lorsqu'on a contre soi la voix des peuples.

Tertullien (1) réfute ceux qui croyoient que les patriarches et les prophètes étoient montés au ciel après la résurrection du Sauveur. Il se sert d'assez mauvaises raisons pour montrer qu'il n'y a dans le ciel que les ames des martyrs; et il dit même qu'il avoit écrit un ouvrage exprès pour prouver que toutes les ames, excepté celles des martyrs, étoient dans les enfers jusqu'au jour du Seigneur (2). Nous n'approuvons point ces raisons; mais nous nous contentons de citer cet auteur comme un témoin du sentiment de plusieurs anciens (3), qui ont cru que les saints ne jouiroient de la béatitude, qu'après la résurrection générale, et qui ont avancé cela, sans aucune exception en faveur de ceux qui étoient ressuscités avec Jésus-Christ; ce qui fait juger qu'ils ne croyoient pas même qu'ils fussent montés au ciel en ame.

Saint Jean Chrysostôme (4) dit expressément que ceux qui ressuscitèrent pendant que Jésus-Christ étoit à la croix, moururent de nouveau. Et dans son commentaire sur l'épître aux Hébreux (5) : Je dis après l'Apôtre que les saints prophètes et les patriarches de l'ancien testament n'ont pas encore reçu leur récompense, Dieu voulant qu'ils ne la reçoivent qu'avec nous. Il met du nombre de ces justes, Abel, Noé, Abraham, et même saint Paul. Il étoit donc bien éloigné de croire que ces saints fussent dans le ciel en corps et en ame. Théodoret s'exprime presque de même sur cet endroit de saint Paul (6); il parle sans aucune exception, ainsi que saint Jean Chrysostôme, et il dit que tous les saints attendent encore leurs couronnes et leurs récompenses. Théophylacte avance que ces saints ne ressuscitèrent (7) que pour servir de preuves à la résurrection de Jésus-Christ : Et une marque de cela, dit-il, c'est qu'ils

(1) *Tertull. lib. de Anima, cap. 55. p. 304.* — (2) *Habeo etiam de Paradiso a nobis libellum, quo constituimus omnem animam apud inferos sequestrari in diem Domini.* — (3) *Vide in primis Iren. l. v. c. 31. p. 331. nov. edit. etc.* — (4) *Chrysost. homil. 40. in 1. Cor. xv. p. 690. Α. Πολλοὶ γὰρ ἀναστάντες πάλιν ἀπέθανον ὡς οἱ ἐν τῇ σπηλαιᾷ ὡς Λάζαρος, ὡς οἱ ἐν τῷ καιρῷ τοῦ σταυροῦ.* — (5) *Idem. homil. 28. in Hebr. xi. p. 1932. 1933.* — (6) *Theodoret. in Hebr. xi. p. 452.* — (7) *Theophylact. in Matt. xxvii. pag. 178. Ἀνάστησαν δὲ οὗτοι χάριν τοῦ σημείου. Πρόδηλον δὲ ὅτι πάλιν τιθήνασι, etc.*

moururent après avoir apparu à plusieurs dans Jérusalem. Eùthyme (1) reconnoît qu'ils ressuscitèrent pour soutenir le témoignage de ceux qui assuroient que Jésus-Christ étoit ressuscité ; mais qu'ensuite ils moururent de nouveau. Et c'est le sentiment commun des Grecs, qui tirent ordinairement leurs explications de saint Jean Chrysostôme.

Saint Ambroise (2) assure positivement que c'est Jésus-Christ qui nous a mérité la grace de la résurrection future, mais aussi que jusqu'à présent il est le seul qui soit ressuscité pour ne plus mourir : *Solus tamen ipse adhuc resurrectione perpetua resurrexit*. Il dit ailleurs (3) que ceux qui ressuscitèrent avec le Sauveur, ne ressuscitèrent que pour un temps ; mais que cette résurrection passagère est une preuve de la résurrection éternelle que nous attendons.

Les pères que nous avons cités jusqu'ici, n'ont parlé de cette manière qu'en passant ; mais saint Augustin la traite exprès dans sa lettre à Évode (4). Il y rappelle la plupart des preuves que nous avons déjà apportées ; et après avoir mûrement pesé ce qui se dit de part et d'autre, il témoigne assez qu'il ne croit pas que les justes qui ressuscitèrent avant Jésus-Christ, ou avec lui, ou après lui (car il ne décide rien sur cela), soient ressuscités pour toujours. Il est persuadé qu'autrement on ne pourroit pas proprement conserver à Jésus-Christ la qualité de *premier-né d'entre les morts* ; qu'on donneroit atteinte à ce que dit saint Paul (5), que Dieu par un effet de sa bonté pour nous, n'a pas permis que les saints reçussent leur parfait accomplissement et leur récompense sans nous ; et qu'enfin saint Pierre n'auroit pu employer efficacement contre les Juifs incrédules la preuve (6) tirée du tombeau de David, qui se voyoit encore parmi eux, pour montrer qu'il avoit éprouvé la corruption, et que le texte du psaume xv ne le regardoit pas, si ce tombeau eût été vidé, et si ce prince eût été ressuscité pour ne plus mourir.

Saint Thomas (7), après avoir rapporté les raisons qu'on allègue pour et contre dans cette dispute, se déclare pour ceux qui tiennent que les saints qui ressuscitèrent avec Jé-

(1) *Euthym. in Matt. xxvii.* — (2) *Ambros. in Job. c. 7. ad fin.* — (3) *Ambros. in Luc. c. 8. Sic et resurrectio temporalis in passione Domini celebratur, ut perpetua illa credatur.* — (4) *Aug. ep. 164. n. 7. 8. 9.* — (5) *Hebr. xi. 40.* — (6) *Act. ii. 29.* — (7) *D. Thom. 3. part. quæst. 53. art. 3.*

sus-Christ, moururent de nouveau ; et c'est le sentiment qui nous paroît le mieux fondé dans l'Écriture, dans les pères et dans la tradition. Les raisons qu'on produit pour soutenir que les saints sont montés au ciel avec leurs corps ressuscités, ne sont pas sans réplique. Le triomphe de Jésus-Christ étoit assez orné par le nombre innombrable des saintes ames qu'il tira de la captivité où elles gémissaient depuis tant de siècles, et qu'il fit entrer dans le ciel, dont jusq' alors les portes avoient été fermées. Il étoit juste et convenable qu'il parût dans ce triomphe d'une manière distinguée des autres, et que son corps ressuscité et glorieux entrât le premier dans la gloire ; c'en étoit assez, et pour affermir notre foi, et pour soutenir notre espérance, et pour consoler les saints qui attendent comme nous leur résurrection future.

Les prophètes et les patriarches qui ressuscitèrent pour un temps avec Jésus-Christ étant très-réellement ressuscités, étoient des témoins indubitables de la vraie résurrection du Sauveur ; et il suffisoit que nous fussions bien convaincus que notre Chef est vraiment ressuscité, pour nous assurer que notre corps mortel sera un jour revêtu d'immortalité. Les saints qui avoient repris leur corps pour rendre témoignage à la résurrection du Sauveur, le quittèrent aussi par son ordre, sans douleur et sans déplaisir, aussitôt qu'ils eurent accompli cette fonction, parce qu'ils ne trouvent de plaisir et de joie qu'à faire la volonté du Père céleste ; Dieu ne marqua ni inconstance ni repentir en permettant qu'ils mourussent de nouveau, parce qu'il ne les avoit ressuscités qu'à cette condition : il leur accorda cet honneur et cette grace dans toute sa plénitude ; mais il n'étoit pas obligé de leur en accorder une seconde toute différente de la première, en les introduisant dans le ciel avec leurs corps immortels.

Les pères que l'on a cités pour le sentiment qui tient que ces saints ressuscitèrent pour ne plus mourir, sont de trois sortes. Les uns s'expriment d'une manière nette et positive, mais ils n'apportent aucune bonne preuve de leur décision. Les autres s'expriment d'une manière douteuse et incertaine ; et les troisièmes ne sont pas d'accord avec eux-mêmes, puisqu'on les allègue pour l'affirmative, comme pour la négative. Nous opposons aux premiers d'autres pères qui se sont exprimés pour le sentiment contraire d'une manière aussi claire et aussi expresse, mais mieux soutenue et

mieux prouvée. Nous ne comptons point ceux dont le témoignage est obscur et ambigu, non plus que ceux qui ont dit le pour et le contre; nous pourrions les interpréter en notre faveur, comme les autres les prennent en la leur. Un tel témoignage, selon toutes les règles, est nul; et lorsque les pères et les auteurs ecclésiastiques sont partagés, on doit peser leurs raisons, et en faire un choix. Or, il paroît que les textes de l'Écriture que nous alléguons, sont beaucoup plus exprès que ceux que l'on cite pour le sentiment contraire; et nous avons pour nous, entre les pères, ceux que l'on considère comme les trois colonnes de la théologie: saint Jean Chrysostôme parmi les Grecs, saint Augustin parmi les Latins, et saint Thomas parmi les scolastiques.

VII.  
Conclusion

Ainsi nous ne craignons point de soutenir que les saints qui ressuscitèrent après la mort du Sauveur, moururent de nouveau pour ressusciter un jour dans la bienheureuse immortalité; que l'on ne sait ni le nombre, ni les qualités, ni l'âge de ceux qui ressuscitèrent alors; qu'il est indubitable que leur résurrection fut très-réelle; que leurs corps n'étoient pas visibles à tout le monde, ni peut-être aussi parfaitement glorieux que ceux dont les saints seront revêtus dans le ciel; qu'ils étoient tels qu'il le falloit pour persuader aux hommes et la résurrection présente de Jésus-Christ, et notre résurrection future; enfin qu'encore que saint Matthieu (1) raconte l'ouverture des monumens immédiatement après la mort de Jésus-Christ, il y a toute apparence que tout cela ne se fit qu'après la résurrection du Sauveur, et après son retour des enfers, où la foi nous apprend qu'il descendit après sa mort, pour en délivrer les saintes ames qui y attendoient sa venue.

(1) *Matt.* xxvii. 52.

---

# DISSERTATION

SUR

## LES ACTES DE PILATE,

ENVOYÉS A L'EMPEREUR TIBÈRE , AU SUJET DE LA MORT  
DE JÉSUS-CHRIST.

---

LA licence de fabriquer de fausses pièces et de mauvais écrits , a été si grande au commencement du christianisme , qu'on ne doit pas s'étonner de voir tant de gens se défier de presque tout ce qui n'est pas reconnu pour authentique dans l'Eglise , et se mettre en garde contre la plupart des écrits de ce temps-là. En effet , si l'on excepte les Ecritures canoniques , il y en a peu qui n'aient été ou altérés , ou interpolés , ou feints à plaisir. Combien de faux évangiles , de faux Actes des apôtres , de fausses Apocalypses , de fausses prophéties , de fausses vies des martyrs et des saints , n'a-t-on pas publiés dès l'origine de l'Eglise ? Les hérétiques n'épargnèrent pas les saints Evangiles ni les véritables épîtres des apôtres ; ils les corrompirent par de dangereuses additions ou par des retranchemens arbitraires. On sait ce qui est arrivé aux épîtres de saint Ignace le martyr , qu'on a eu tant de peine à purger des interpolations qu'on y avoit fourrées. Combien d'actes de martyrs avons-nous perdus par la faute des corrupteurs de ces vénérables monumens ? Un faux zèle , une trop grande simplicité , une affectation de faire valoir certains sentimens , une malicieuse envie de soutenir des erreurs , sont les sources qui ont produit tous ces désordres.

Les actes que Pilate envoya à Tibère contenant la relation de ce qui s'étoit passé à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ , sont aujourd'hui un grand problème parmi

I.  
Licence de fabriquer de fausses pièces et d'altérer les véritables. Questions que l'on forme sur les actes de Pilate.

les savans. La plupart croient que Pilate écrivit en effet à l'empereur, pour l'informer de ce qui étoit arrivé dans cette occasion; mais on est partagé sur ce qui est de savoir si ces actes sont ceux que les pères ont cités, s'ils sont parvenus entiers et authentiques jusqu'à nous, ou s'ils sont tellement perdus ou altérés, que depuis les premiers siècles, aucun de ceux qui en ont parlé, ne les ait vus, au moins dans leur entier.

## II.

Témoignage des anciens sur les actes de Pilate. Témoignage de saint Justin.

Il est certain que les gouverneurs de province écrivoient ordinairement à Rome ce qui arrivoit de plus important dans leur gouvernement. L'exemple de Pline qui écrivit à Trajan (1), ce qu'il avoit fait en Asie contre les Chrétiens, en est une preuve. Eusèbe (2) remarque que c'étoit un usage ancien dans l'empire de donner ainsi avis à l'empereur de ce qui se faisoit de nouveau dans chaque province, afin qu'il fût informé de tout. Tertullien (3) reconnoît ou du moins insinue la même chose, lorsqu'il dit que Tibère ayant appris ce qui s'étoit passé dans la Palestine, en fit part au sénat, et lui proposa de mettre Jésus-Christ au rang des dieux; mais que le sénat refusa de le faire, parce que ce dessein n'étoit pas venu de lui, et qu'il prétendoit que le droit de faire des dieux n'appartenoit qu'à lui seul.

Saint Justin le martyr, dans sa seconde Apologie (4), cite ces paroles des actes envoyés de Palestine par Pilate à Tibère : *On attachâ Jésus à la croix avec des clous aux pieds et aux mains; et après l'avoir crucifié, ceux qui l'avoient mis en croix, jouèrent ses habits aux dés, et les partagèrent entre eux.* Il ajoute en parlant aux païens : *C'est ce que vous pourrez aisément connoître par les actes qui en ont été écrits sous Ponce Pilate.* Il dit encore : *Les prophéties ont marqué distinctement que le Christ guériroit toutes sortes de maladies, et qu'il ressusciteroit les morts; et vous pourrez vous convaincre que Jésus l'a fait, par la lecture des actes qui en ont été écrits sous Ponce Pilate* (5). De ces deux passages on peut inférer que ces actes étoient fort étendus, et qu'ils entroient dans un grand détail.

(1) *Plin. lib. x. ep. 102. Tertull. Apologet. c. 2.* — (2) *Euseb. l. 11. c. 2. Hist. eccl. Παλαιῶν κειρατηκότος ἔθους τοῖς μὲν ἔθων ἀρχουσι τὰ παρὰ σφίσι καινοτομούμενα τῷ τὴν βασιλείων ἀρχὴν ἐπικρατοῦντι σημαίνειν.* — (3) *Tertull. Apologet. cap 5. Euseb. lib. 11. cap. 2.* — (4) *Justin. Apol. 2. pro Christian. p. 76. Καὶ, ταῦτα ὅτι γέρονι, δυνάσδε μαθῶν ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου γενομένων ἄκτων.* — (5) *Ibid. p. 84. Ὅτι τι ταῦτα ἐποίησι ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου γενομένων αὐτῶ (lege ἄκτων) μαθῶν δυνάσδε.*

Il est aussi parlé des actes de Pilate, envoyés à l'empereur Tibère, dans l'histoire du martyr de saint Ignace d'Antioche. On y voit que l'on écrivit à l'empereur Trajan, qu'Ignace surnommé *Porte-Dieu*, tenoit la religion chrétienne, et enseignoit aux autres d'honorer Jésus-Christ comme un Dieu, encore que ce Jésus eût été condamné à mort par Pilate, et à être crucifié, *ainsi que l'enseignent les actes*. Mais cette période ne se lit point dans les actes sincères et choisis des martyrs publiés par le R. P. D. Thiéri Ruinart, et les savans reconnoissent qu'elle y a été ajoutée après coup.

Tertullien (1) nous donne un grand jour pour découvrir ce que contenoient ces actes de Pilate. Car après avoir dit que le Sauveur chassoit les démons du corps des possédés, qu'il rendoit la vue aux aveugles, qu'il nettoyoit les lépreux, qu'il guérissoit les paralytiques, qu'il ressuscitoit les morts, qu'il commandoit avec empire aux élémens, apaisant les tempêtes, marchant sur les eaux, et montrant par-là qu'il étoit le Verbe tout-puissant, Créateur de toutes choses; que les principaux des Juifs avoient été si fort aigris de l'éclat de sa doctrine, et si irrités de le voir suivi d'une grande multitude de peuple, qu'ils avoient comme forcé Ponce Pilate par leurs instances, à le leur livrer pour être crucifié, ainsi que Jésus même, et les anciens prophètes long-temps auparavant, l'avoient prédit; qu'étant attaché à la croix, il avoit fait éclater plusieurs merveilles de sa puissance; qu'il rendit son esprit lorsqu'il voulut, sans attendre le ministère du bourreau; qu'au même moment, le jour fut changé en nuit, quoique le soleil fût au milieu de sa course; qu'alors les Juifs le détachèrent de la croix, l'enfermèrent dans un tombeau, et en confièrent la garde à une troupe de de soldats, de peur que comme il avoit prédit qu'il ressusciteroit le troisième jour, ses disciples ne dérobasent son corps, et ne fissent accroire au peuple qu'il étoit ressuscité : mais que le troisième jour, la terre fut tout d'un coup ébranlée; la pierre qui fermoit le tombeau, fut ôtée; les soldats saisis de frayeur, prirent la fuite; qu'aucun de ses disciples ne parut, et que toutefois on ne trouva rien dans le tombeau, que les dépouilles d'un mort enseveli; que les principaux des Juifs répandirent le bruit que ses disciples avoient enlevé son corps; que Jésus passa qua-

III.

Témoignage  
de Tertul-  
lien.

(1) Tertull. Apol. c. 21.

rante jours dans la Galilée, qui est un canton de la Palestine, enseignant aux siens ce qu'ils devoient enseigner aux autres; enfin qu'après leur avoir donné ses ordres pour prêcher par tout le monde, il monta au ciel enveloppé d'une nuée: Tertullien, après avoir rapporté tout cela, conclut: Pilate déjà en quelque sorte chrétien dans sa conscience, écrivit toutes ces choses à Tibère: *Ea omnia super Christo Pilatus et ipse jam pro sua conscientia christianus, Cæsari, tum Tiberio nuntiavit.* Et dès lors les empereurs auroient cru en Jésus-Christ, si les empereurs n'étoient pas nécessaires au monde, ou si les Césars pouvoient être chrétiens: *Sed et Cæsares credidissent super Christo, si aut Cæsares non essent seculo necessarii, aut si et christiani potuissent esse Cæsares.* On voit par ce passage de Tertullien que la lettre de Pilate à Tibère étoit comme un précis de l'Évangile; et que ce gouverneur prenoit la vie de Jésus-Christ depuis le commencement de sa prédication jusqu'à son ascension au ciel. Nous tirerons dans la suite nos inductions de tout cela. Seulement nous remarquons ici qu'il n'est pas étonnant que Tertullien ait avancé que Pilate étoit déjà chrétien dans sa conscience, lorsqu'il écrivit ces choses à Tibère; car en effet un chrétien n'auroit pu en écrire d'une manière plus précise, plus avantageuse et plus détaillée; et Tibère ayant reçu de pareilles nouvelles, pouvoit bien proposer au sénat de mettre Jésus au rang des dieux, puisque enfin il étoit en tout sens infiniment au-dessus de tous les dieux du paganisme, suivant la relation de Pilate.

IV.  
Témoignage  
d'Eusèbe de  
Césarée.

Eusèbe de Césarée, qui avoit lu l'Apologétique de Tertullien, parle en deux endroits de cette lettre de Pilate à Tibère. Il dit (1) dans sa Chronique sous les consuls de l'an de Jésus-Christ 37, que Pilate ayant écrit à Tibère au sujet de notre Sauveur, et de la doctrine des Chrétiens, Tibère proposa au sénat de recevoir la foi chrétienne, mais que le sénat ne se rendit point à ce sentiment. On lit même dans la version que saint Jérôme a faite de cette Chronique, qu'il publia une ordonnance pour chasser les Chrétiens de la ville de Rome; mais que Tibère fit un édit contraire qui

(1) *Euseb. Chronic. p. 189. edit. Scalig.* Πιλάτου Τιβερίω τὰ κατὰ τὸν Σωτῆρα ἀναγαγόντος, καὶ τοῦ Χριστιανῶν δόγματος, Τιβερίος πρὸς τὴν σύγκλητον ἐκινολογήσατο περὶ τῆς εἰς Χριστὸν πιστεύσεως· τῆς δὲ μὴ πειθομένης, ὃ αὐτὸς θάνατον ἐψηφίσαστο κατὰ τῶν δικατῶν τῶν Χριστιανῶν, ὡς Τερτυλλιανὸς ἱστορεῖ ἐν τῇ ὑπὲρ Χριστιανῶν ἀπολογία.

menaçoit de mort quiconque accuseroit un chrétien : *Verum cum ex consulto patrum Christianos eliminari urbe placuisset, Tiberius per edictum accusatoribus Christianorum comminatus est mortem.*

Le même Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique (1), dit que la résurrection miraculeuse et l'ascension de Jésus-Christ, étant devenues célèbres en plusieurs endroits, comme c'étoit une ancienne coutume que les gouverneurs de province envoyassent à l'empereur la relation de tout ce qui arrivoit de nouveau dans leur gouvernement, afin qu'il ne se passât rien dont il ne fût bien informé, Ponce Pilate fit savoir à Tibère la résurrection du Sauveur, qui étoit connue de tout le monde dans la Palestine. Il lui marqua aussi qu'il avoit appris que Jésus avoit fait plusieurs miracles, et que depuis sa résurrection, il étoit déjà reconnu de plusieurs pour un Dieu. Tibère ayant appris ces choses, en parla au sénat, et proposa de mettre Jésus-Christ au rang des dieux. Le sénat s'y opposa, sous prétexte qu'il y avoit une ancienne loi qui défendoit de recevoir personne au rang des dieux, sinon par un décret du sénat; mais la vraie raison de ce refus, est que la religion chrétienne étant toute divine, ne devoit pas être établie par l'autorité des hommes. Le sénat ayant donc ainsi rejeté cette proposition, l'empereur ne laissa pas de persister dans son sentiment; et il n'entreprit rien contre la doctrine de Jésus-Christ. Il cite après cela le passage de l'Apologétique de Tertullien que nous avons rapporté ci-devant, et qui étoit alors traduit en grec.

Saint Epiphane (2) parlant de l'hérésie de certains *quartodécimans*, qui vouloient que l'on fît toujours la fête de Pâque le jour précis qui avoit été le 14 de la lune, l'année de la mort du Sauveur, en quelque jour de la lune qu'il tombât; saint Epiphane, dis-je, assure que ces hérétiques se fondoient principalement sur les actes de Pilate, qui portoit que le Sauveur étoit mort le huitième jour avant les calendes d'avril, qui est le 25 de mars. Ainsi ils faisoient tous les ans la Pâque le 25 de mars, sans avoir égard au cours de la lune. Ils habitoient principalement la Cappadoce, et célébroient tous la Pâque dans un

v.

Témoignages de saint Epiphane et de l'auteur d'un sermon attribué à saint Chrysostôme.

(1) *Euseb. Hist. eccl. l. 11. c. 2.* — (2) *Epiphan. hæres. 50. n. 1.* Ἀπὸ τῶν ἄκτων δὴθεν Πιλάτου αὐχοῦσι τὴν ἀριθεῖαν εὐρηκεῖναι ἐν οἷς ἐμφερεῖται τῇ πρὸ ἐκτῶ καλανδῶν ἀπριλίῳ τὸν Σωτῆρα πεπονθέναι.... Ἐτι δὲ εὐρομεν ἀντίγραφα ἐκ τῶν Πιλάτου ἐν οἷς σημαίνει πρὸ δεκαπέντε καλανδῶν ἀπριλίῳ, etc.

même jour. Mais, ajoute saint Epiphane, il y a de la diversité entre les exemplaires de ces actes; car nous en avons trouvé qui lisent le 15<sup>e</sup> des calendes d'avril, au lieu du huitième, et nous savons certainement que le vrai jour de la passion du Sauveur est le 15<sup>e</sup> des calendes d'avril(1), quoiqu'il y en ait qui la reculent au 10 des mêmes calendes (2), par une erreur grossière. Saint Epiphane ne marque aucune différence entre ces actes, sinon dans la date de la passion du Sauveur, ce qui fait juger que dans tout le reste, et ceux qu'il avoit en main, dont il ne conteste pas l'authenticité, et ceux des quartodécimans étoient les mêmes, et passaient communément pour vrais.

L'auteur du sermon ou de l'homélie septième sur la Pâque, imprimée sous le nom de saint Jean Chrysostôme(3), et composée en 672, porte aussi que *le jour de la mort de notre Seigneur n'est pas douteux, puisqu'on lit dans les actes ou mémoires composés sous Tibère, qu'il mourut le huitième des calendes d'avril*, c'est-à-dire le 25 de mars. On voit la même date à la fin de l'évangile de Nicodème, dont nous parlerons ci-après, et que quelques-uns ont pris pour les actes de Pilate.

L'épître de Pilate à Tibère, imprimée dans le martyrologe de Florentinius, est datée du quatrième jour d'avant les nones d'avril, c'est-à-dire du second jour d'avril. Celle qui se trouve dans Hégésippe, et qui a été publiée par Sixte de Sienne, n'a point de date non plus que celle qui a été imprimée dans les apocryphes du Nouveau-Testament de M. Fabricius. Or, les plus exactes supputations astronomiques marquant la mort de Jésus-Christ au troisième d'avril de l'an 33 de l'ère vulgaire, il s'ensuit que ni les actes de Pilate cités par saint Epiphane, ni aucun des autres qui nous sont connus, et où l'on a fixé le jour de la mort du Sauveur, ne sont véritables.

VI.  
Témoignage  
de Paul Oro-  
se.

Paul Orose, disciple de saint Augustin (4), raconte que « Pilate, gouverneur de la Palestine, écrivit à l'empereur Tibère et au sénat, et leur donna avis de la passion et de

(1) C'est-à-dire le 20 mars. — (2) C'est-à-dire le 23 mars. — (3) *Chryst. seu quis alius*, tom. 5. p. 942. edit Savil. Ο μὲν χρόνος καθ' ὅν ἔπαθεν ὁ Σωτὴρ οὐκ ἀγνοῖται. Τὰ γὰρ ὑπομνήματα τὰ ὑπὸ Πιλάτου πραχθέντα καὶ τὴν προθεσίαν περιέχει τοῦ Πάσχα. Ἰστορεῖται οὖν ἦτι τῇ πρὸ ἑκτῶ καλανδῶν ἀπριλίων ἔπαθεν ὁ Σωτὴρ. — (4) *Paul. Orosius*, lib. vii. hist. cap. 4.

» la résurrection de Jésus-Christ, et des miracles qui l'a-  
 » voient suivie, tant de ceux qu'il avoit faits lui-même, que  
 » de ceux que ses disciples opéroient tous les jours en son  
 » nom, comme aussi du grand nombre de personnes qui  
 » embrassoient sa religion, et qui le tenoient pour un Dieu.  
 » Alors Tibère déclara au sénat qu'il étoit résolu de le mettre  
 » au rang des dieux; mais le sénat indigné qu'on ne lui eût  
 » pas fait l'honneur d'attendre son décret pour reconnoître  
 » la divinité de Jésus-Christ, s'y opposa, et fit une ordon-  
 » nance pour exterminer tous les chrétiens qui étoient à  
 » Rome; Séjan surtout qui avoit une très-grande autorité  
 » sous Tibère, s'éleva fortement contre cette nouvelle reli-  
 » gion. Mais Tibère publia un édit qui menaçoit de mort  
 » ceux qui accuseroient les Chrétiens. » Nous rapportons  
 tout au long ce passage, pour montrer le progrès que font  
 les opinions, à mesure qu'elles s'éloignent de leur source.  
 Car Orose ajoute déjà quelques circonstances au récit de  
 Tertullien, d'où l'on voit bien qu'il a pris ce qu'il raconte :  
 ce qu'il dit de Séjan, par exemple, est tout de lui; mais  
 pour le décret du sénat qui bannissoit de Rome tous les  
 chrétiens, nous l'avons déjà vu dans la version latine  
 que saint Jérôme a faite de la Chronique d'Eusèbe.

Saint Grégoire de Tours (1) dit « qu'après la mort du  
 » Sauveur, les Juifs s'étant saisis de Joseph d'Arimathie, et  
 » l'ayant renfermé dans une cellule, les principaux des  
 » prêtres se chargèrent de le garder eux-mêmes, usant  
 » envers lui d'une plus grande rigueur qu'ils ne faisoient  
 » envers Jésus-Christ, dont ils confièrent le sépulcre à la  
 » garde des soldats, ainsi qu'il est porté dans les actes de  
 » Pilate envoyés à l'empereur Tibère. Lors donc que Jésus-  
 » Christ ressuscita, les gardes qui étoient à son tombeau,  
 » effrayés par les anges qui leur apparurent, s'ensuivirent;  
 » et dans la même nuit, les parois de la cellule où Joseph  
 » d'Arimathie étoit enfermé, furent élevées de terre par le  
 » ministère d'un ange, en sorte que Joseph eût moyen de  
 » se sauver; après quoi l'ange remit la cellule en son premier  
 » état. Et comme les princes des prêtres reprochoient aux  
 » soldats qui avoient gardé le corps de Jésus, leur négligence,  
 » et vouloient les obliger à représenter le corps de Jésus, les  
 » soldats leur répondirent : Rendez vous-mêmes Joseph, et  
 » nous vous rendrons Jésus. »

VII.  
 Témoignage  
 de saint Gré-  
 goire de  
 Tours.

(1) *Gregor. Turon. Hist. Franc. l. 1. c. 10. p. 18. edit. Ruinart.*

Toutes ces mêmes circonstances se lisent aujourd'hui dans le faux évangile de Nicodème, d'où saint Grégoire de Tours peut les avoir prises, ou de quelque autre livre apocryphe. Car ce faux évangile ne ressemble à rien moins qu'à une lettre envoyée par Pilate à Tibère; c'est un ouvrage assez long, mal écrit, mal conçu, d'un latin plat et barbare, rempli de pauvretés et de puérités, et par-dessus tout, qui n'a été connu qu'assez tard. Quelques-uns (1) ont voulu l'attribuer à saint Grégoire de Tours même, fondés apparemment sur ces paroles du liv. 1, *Histor. Franc. cap. 23* : *Pilatus autem gesta ad Tiberium Cæsarem mittit, et ei tam de virtutibus Christi, quam de passione vel resurrectione ejus, insinuat. Quæ gesta apud nos hodie retinentur scripta.* Mais cela ne prouve pas qu'il en soit l'auteur. Nul ancien n'en a fait mention : il a paru imprimé pour la première fois parmi les Orthodoxographes à Bâle en 1555. M. Fabricius (2) qui a recueilli avec grand soin ceux qui en ont fait mention, n'en cite aucun Grec avant le Synaxaire des Grecs, qui n'en parle que sur un oui-dire, ni aucun Latin avant Grynæus dans sa préface sur les Orthodoxographes.

## VIII.

Lettre de Pilate à Tibère, rapportée par le faux Hégésippe.

Le faux Hégésippe (3) qui écrivoit au quatrième ou cinquième siècle, est le premier auteur qui nous ait donné une lettre entière de Pilate à Tibère. Il dit donc que « Pilate n'en est pas moins coupable pour avoir publié malgré lui la résurrection du Sauveur qu'il ne vouloit pas croire, quoiqu'il la connût, ainsi qu'il paroît par sa lettre adressée à l'empereur, en ces termes : Ponce Pilate à Claude, salut. Il est arrivé depuis peu une chose dont je puis rendre témoignage, et qui sera cause du dernier malheur que les Juifs et leurs descendans se sont attiré par leur envie; car Dieu ayant promis à leurs pères de leur envoyer du ciel son Saint, pour être véritable Roi, qui devoit naître d'une vierge, et paroître sur la terre, le Dieu des Hébreux l'a fait paroître dans la Judée sous mon gouvernement; et les principaux des Juifs ayant vu les miracles qu'il faisoit en éclairant les aveugles, et nettoyant les lépreux, chassant les démons, guérissant les paralytiques, ressuscitant les morts, se faisant obéir par les vents, marchant sur les eaux de la mer, et faisant plusieurs autres

(1) Vide, si lubet, D. Theodoric. Ruinart. Præfat. in Gregor. Turon. n. 76. — (2) Fabricius *Apocryph. novi Test. p. 223. et seqq.* — (3) Hégésippe. de excidio urbis Jerosolym. *Anacephalæos, t. 5. Bibl. PP. pag. 1211.*

» prodiges; les principaux de cette nation, dis-je, ont  
 » conçu contre lui une telle jalousie, qu'ils l'ont arrêté, et  
 » me l'ont livré; et forgeant contre lui diverses accusations,  
 » ils ont voulu le faire passer pour un magicien et pour un  
 » violateur de la loi. M'étant laissé persuader par leurs  
 » discours, je l'ai fait fouetter, et le leur ai livré pour en  
 » faire ce qu'ils voudroient. Ils l'ont crucifié, et ont mis  
 » des gardes à son tombeau. Mais pendant que mes soldats  
 » le gardoient, il est ressuscité le troisième jour. La malice  
 » des Juifs a été jusqu'à corrompre les soldats pour leur  
 » faire dire que pendant qu'ils dormoient, les disciples de  
 » Jésus l'ont enlevé. Mais les gardes ayant reçu l'argent,  
 » n'ont pu se taire. Ils ont déclaré l'avoir vu ressusciter, et  
 » avoir reçu de l'argent des Juifs.» Ainsi finit la lettre  
 rapportée par Hégésippe. Sixte de Sienne (1) qui la rap-  
 porte aussi avec quelques variétés de leçon peu considé-  
 rables, ajoute ce qui suit comme étant encore de la lettre:  
*Je vous ai écrit ces choses, afin que personne n'ajoute  
 foi aux sottises et aux mensonges des Juifs, s'ils s'avi-  
 sent d'en parler autrement. Adieu.* Dans Hégésippe,  
 cela fait partie du récit; et ce mot *Adieu* ne s'y trouve  
 pas.

Pour peu qu'on ait de goût pour l'antiquité, on sent bien  
 que cette pièce n'est nullement authentique. Ni le tour, ni  
 le style, ni les manières, n'ont rien d'une lettre écrite  
 par un gouverneur à un empereur. Le latin est barbare dans  
 Hégésippe; et quoique l'exemplaire du Vatican sur lequel  
 Sixte de Sienne dit avoir copié la sienne, soit un peu plus  
 pur et moins barbare, il n'approche pas de la pureté, de  
 l'élégance, de la force, avec lesquelles les personnes de con-  
 sidération écrivoient du temps de Tibère. Après cela, que  
 veut-il dire par ces termes: *Ponce Pilate à Claude, salut?*  
 Entend-il que Pilate ait écrit à Claude, successeur de Cali-  
 gula? L'exemplaire de Sixte de Sienne porte: *Pontius Pi-  
 latus Claud. Tiberio imperatori Neroni S.*

Voici une autre lettre publiée par Florentinius (2), que  
 l'on trouve de meilleur goût, et qui sent plus l'antiquité:  
 « Pilate à Tibère César, salut. Jésus-Christ dont je vous ai  
 » parlé dans mes dernières lettres, a enfin été exécuté à

IX.  
 Lettre de  
 Pilate à Ti-  
 bère, publiée  
 par Florenti-  
 nius.

(1) *Sixt. Senens. Biblioth. sanct. l. II. p. 100.* Voyez aussi la même  
 lettre dans un ouvrage supposé, qui porte le nom d'un Marcel, disciple  
 prétendu de saint Pierre, et les notes de M. Fabricius sur cette lettre.  
*Apocryph. N. T. p. 298.* — (2) *Florentin. Martyr. vet. p. 113.*

» mort, à la sollicitation des Juifs, mais malgré moi ; et  
 » sans mon consentement ; on n'a certainement jamais vu ,  
 » et on ne verra jamais homme d'une piété ni d'une inté-  
 » grité pareille à la sienne. Mais le peuple avec tous leurs  
 » scribes et leurs anciens, ayant comploté sa mort, ont en-  
 » fin crucifié ce prédicateur , ainsi que leurs prophètes et  
 » nos sibylles l'avoient prédit. Pendant qu'il étoit attaché à  
 » la croix, on a vu plusieurs prodiges qui, au jugement des  
 » philosophes, menaçoient l'univers d'une ruine prochaine.  
 » Les disciples de cet homme subsistent encore aujour-  
 » d'hui, et non-seulement ils ne démentent point la sain-  
 » teté de leur maître par leur conduite et par leur bonne  
 » vie ; on peut dire au contraire qu'ils lui font honneur. Si  
 » je n'avois appréhendé un soulèvement de la part du peu-  
 » ple, cet homme de bien seroit peut-être encore en vie ;  
 » et quoique je ne me sois pas opposé à ses accusateurs  
 » avec toute la force dont j'aurois été capable , pour le ga-  
 » rantir, toutefois je ne l'ai livré que malgré moi ; et ce n'est  
 » que la crainte de commettre votre dignité , qui m'a obligé  
 » d'abandonner le sang de ce juste à la malice des hommes.  
 » Il est vrai qu'il étoit innocent de tout ce dont on le char-  
 » geoit ; mais , selon leurs Ecritures , il devoit mourir pour  
 » notre salut. Portez-vous bien. Du quatrième jour d'a-  
 » vant les nones d'avril. » ( C'est-à-dire, du second jour  
 d'avril. )

Il y a dans cette lettre plusieurs traits qui en découvrent  
 la fausseté. 1° Elle suppose que Pilate a déjà écrit d'autres  
 lettres à Tibère au sujet de Jésus-Christ : circonstance  
 dont aucun ancien n'a fait mention, et qu'ils n'auroient  
 pas manqué de relever, si elle eût été dans les actes qu'ils  
 ont cités. 2° Elle parle du Sauveur comme auroit fait un  
 chrétien, en l'appelant Jésus-Christ. 3° Elle ne dit rien  
 des prêtres, mais seulement des scribes et des anciens,  
 comme auteurs de sa mort, quoique les prêtres y aient eu  
 la principale part. 4° Elle dit que les sibylles avoient pré-  
 dit la passion du Sauveur, ce qui est faux. On ne s'est  
 avisé de citer les sibylles sur ce sujet, que long-temps  
 après Pilate, et depuis qu'on a eu fabriqué sous leurs noms  
 des vers dont la fausseté est aujourd'hui si reconnue.  
 5° L'excuse de Pilate qui dit qu'il a livré Jésus-Christ aux  
 Juifs, de peur de commettre la dignité de l'empereur, et  
 parce que les Ecritures des Juifs portoient qu'il devoit  
 mourir pour le salut du peuple juif, est frivole et ridicule.

Les Juifs à la vérité accusoient Jésus de se dire roi, d'être un séditieux, de s'opposer à César; si cela eût été bien prouvé, il ne falloit pas s'excuser de l'avoir fait mourir; et si cela étoit faux, quel risque couroit la dignité de l'empereur? De plus les Juifs disoient que Jésus-Christ devoit mourir, selon leur loi : *Secundum legem debet mori* (1); mais ils en marquent aussitôt la raison, *Quia Filium Dei se fecit* : accusation que Pilate n'approfondit pas, et qui, selon les apparences, ne fit pas une grande impression sur son esprit.

Les bollandistes (2) rapportent une histoire de notre Seigneur, envoyée, dit-on, par Pilate à Tibère, et trouvée à Jérusalem dans un registre du temps de Théodore. Mais on ne doute pas de sa supposition. M. Cotelier (3) cite aussi une relation grecque de Pilate à Tibère, touchant ce qui est arrivé à la mort de Jésus-Christ et après sa mort. Mais cette pièce est si pitoyable au jugement de ce savant homme, qu'elle ne mérite pas qu'on prenne la peine de la lire.

M. Fabricius (4) nous en a donné une autre tirée de la bibliothèque de M. Colbert, n° 2493; en voici le précis : *Relation de Pilate gouverneur, touchant notre Seigneur Jésus-Christ, envoyée à l'empereur demeurant à Rome. A très-puissant, très-auguste et invincible empereur Tibère, Pilate préfet d'Orient. Je suis obligé de vous faire savoir, très-puissant empereur, ce qui vient d'arriver ici; et je le fais rempli de crainte et de frayeur, prévoyant ce qui doit en arriver dans la suite.* Il entre après cela en matière, et dit qu'Hérode, Archélaus, Philippe, Anne, Caïphe, et tout le peuple juif lui ont livré un homme nommé Jésus, accusé de plusieurs crimes, mais qui n'a été convaincu d'aucun; qu'au contraire il a fait une infinité de miracles, dont il donne le détail, racontant entre autres celui de la résurrection de Lazare, et celui de la guérison de l'hémorroïsse par l'attouchement de la frange du manteau de Jésus-Christ. Il dit ensuite qu'il a été forcé d'abandonner ce saint homme aux Juifs pour le crucifier, quoiqu'il le reconnût innocent; qu'à sa mort on a vu une infinité de nouveaux prodiges; que la terre s'étant ouverte, Abraham, Isaac, Jacob, les douze patriarches, Moïse et Jean sont ressus-

X.

Autres lettres de Pilate à Tibère rapportées ou citées par les bollandistes et par M. Cotelier.

XI.

Lettre de Pilate à Tibère, publiée par M. Fabricius.

(1) Joan. xix. 7. — (2) Bolland. 4 februar. p. 450. — (3) Cotelier. ex Codice Regio, n. 2431. — (4) Joan. Albert. Fabric. in addendis Apocryph. n. 1. p. 972. et seqq.

cités, et sont apparus à plusieurs le premier jour de la semaine (qui est le dimanche). Pendant la nuit on entendit, dit-il, un très-grand bruit dans l'air; le ciel fut éclairé d'une lumière sept fois plus grande que l'ordinaire; à la troisième heure de la nuit le soleil parut; on vit une multitude d'anges qui criaient : *Jésus crucifié est ressuscité*. Cette lumière dura tout le reste de la nuit; la terre s'ouvrit jusqu'au fond de l'abîme, les morts ressuscitèrent, et les anges vinrent au-devant d'eux; plusieurs Juifs furent engloutis dans cette ouverture de l'abîme; toutes les synagogues de Jérusalem furent renversées; et les soldats qui avoient gardé le tombeau de Jésus, furent si effrayés à la vue des anges, qu'ils se sauvèrent, ne sachant où ils étoient. *Voilà ce que j'ai appris jusqu'à présent sur le sujet de Jésus le Juif; j'ai jugé à propos d'en donner avis à votre majesté, et de l'envoyer, seigneur, à votre divinité*. L'auteur ajoute que cette lettre étant arrivée à Rome, causa tant d'indignation contre l'injustice de Pilate, que Tibère envoya aussitôt des soldats pour le lui amener chargé de chaînes.

Il est inutile de faire une longue discussion de toutes les marques de fausseté qui se voient dans cette lettre; elles sautent aux yeux des moins clairvoyans. L'auteur exagère ridiculement les miracles du Sauveur, y mêle de nouvelles circonstances inconnues à l'Évangile, y ajoute de nouveaux prodiges, et multiplie tant qu'il peut les merveilles; il enfle ridiculement son style, et s'efforce de donner du relief à des choses qui sont infiniment au-dessus de toutes ses expressions. Il parle à l'empereur d'une manière fort inusitée du temps de Tibère, en lui donnant les titres de *majesté* et de *divinité*, et en l'appelant *très-haut*, *très-puissant*, *très-auguste* et *invincible*; enfin il donne à Pilate une qualité qui ne lui appartenait pas, en le disant *préfet d'Orient*.

XII.  
Faux actes  
de Pilate fa-  
briqués par  
les païens.

Il ne nous reste plus qu'à parler des actes de Pilate, fabriqués autrefois par les païens. Eusèbe (1) raconte que l'empereur Maximin au quatrième siècle, fit publier certains actes concernant Jésus-Christ, composés sous le nom de Pilate. Cette pièce étoit remplie d'impiété et de blasphèmes contre le Sauveur; et l'empereur Maximin l'envoya par toutes les provinces de son empire, avec ordre aux magistrats de l'exposer en public, tant dans la cam-

(1) Euseb. Hist. eccl. l. ix. c. 5. p. 350.

pagne que dans les villes, recommandant aux maîtres des écoles de la donner à leurs élèves pour l'apprendre par cœur, et pour la déclamer; en sorte que les enfans n'avoient autre chose tous les jours à la bouche dans leurs écoles (1), que Jésus, Pilate, et ces mauvais actes composés au déshonneur du christianisme. Mais cet indigne ouvrage avoit été composé avec si peu de précaution, qu'on y avoit mis que Pilate avoit écrit à Tibère sous le quatrième consulat de cet empereur (2), lequel revient à la septième année de son empire, en quoi il étoit aisé de le convaincre de mensonge, puisque Josèphe l'historien (3) assure que Pilate ne fut envoyé en Palestine que la douzième année de Tibère.

Pour conclure cette Dissertation, on peut dire, ce me semble, 1° qu'il est très-croyable que Pilate envoya à Tibère la relation de ce qui étoit arrivé à la mort et à la résurrection du Sauveur, puisque c'étoit la coutume des gouverneurs de province d'en user ainsi, et que ce fait est attesté par des auteurs aussi anciens et aussi graves que le sont saint Justin le martyr, Tertullien et Eusèbe de Césarée.

XIII.  
Conclusion.  
Jugement  
que l'on peut  
porter de tous  
ces témoi-  
gnages, et de  
toutes ces  
pièces.

2° Il paroît indubitable que de tous les auteurs que nous avons cités jusqu'ici sur ce fait, il n'y a que saint Justin, Tertullien, et peut-être Eusèbe de Césarée, qui soient originaux; tous les autres n'ayant parlé qu'après eux, et ne faisant que les copier ou les abrégés. Je dis, peut-être Eusèbe de Césarée, car il ne raconte ce fait que sur le témoignage de Tertullien qu'il cite. Et ce qui est très-remarquable, Eusèbe ne rapporte pas les actes de Pilate, quoiqu'ils fussent très-importans dans une histoire comme la sienne, où il ne néglige aucune pièce de cette nature; ce qui me fait conjecturer ou qu'il n'y en avoit alors aucun d'existant, ou du moins qu'Eusèbe ne croyoit pas qu'aucun de ceux qu'on voyoit fût véritable et authentique.

3° Il est certain que de tous les actes de Pilate que nous avons aujourd'hui, il n'y en a aucun de sincère; ceux qui sont rapportés par Hégésippe, par le faux Marcelle, par Martin de Pologne (4), par Yves de Chartres (5), par Sixte de Sienna et par plusieurs nouveaux, étant tous les mêmes

(1) *Euseb. Hist. eccl. l. ix. c. 7. p. 352.* — (2) *Idem, lib. i. c. 9. p. 27.* — (3) *Joseph. Antiq. l. xviii. c. 3.* — (4) *Martin. Polon. Chronic. l. iv. p. 118.* — (5) *Yvo Carnot. in excerptis Chronol.*

quant au fond, et d'ailleurs manifestement supposés. Ceux des quartodécimans dans saint Epiphane, sont au moins très-douteux, ne fût-ce que par leur date qui, comme on l'a vu, n'étoit pas uniforme dans les exemplaires. Comme saint Epiphane ne les a pas rapportés, nous ne pouvons en porter un jugement plus positif ni plus certain. Ceux de Florentinius ont été réfutés ci-devant. Le faux évangile de Nicodème ne mérite aucune attention, non plus que les relations citées, soit par les bollandistes, ou par M. Cotelier et par M. Fabricius.

4° Si l'on peut faire fond sur quelques-uns de ces actes, c'est principalement sur ceux dont Tertullien rapporte un grand fragment. Mais j'y remarque plus d'une chose qui me fait douter qu'ils soient sincères, ou du moins qu'ils soient originaux. J'y vois partout le style et le caractère de Tertullien, ses expressions dures et africaines; par exemple : *Cum ille verbo dæmonia de hominibus excuteret, cæcos reluminaret.... paralyticos restringeret.... Elementa ipsa famularet, compescens procellas, et freta ingrediens..... Parum hoc si non et prophetæ retro etiam. Tamen suffixus multa mortis illius propria ostendit insignia..... Nihilominus tamen primores quorum intererat et scelus divulgare, et populum vectigalem et popularem sibi ad fidem revocare, etc.* Quiconque est tant soit peu versé dans la lecture de Tertullien, reconnoitra aisément que ces expressions ne sont d'aucun autre que de lui. Je ne parle pas des additions qu'il a mises dans son récit, qui ne peuvent venir de Pilate; par exemple, ce qu'il dit du Verbe : *Ostendens sese Verbum Dei, id est logon, illud primordiale primogenitum, virtute et ratione comitatum, et spiritu instructum, eundem qui verbo omnia et faceret et fecisset.* Les actes de Pilate cités par Tertullien, rappeloient toute la vie et les principaux miracles de Jésus-Christ; ce qu'il est malaisé que Pilate ait voulu faire, quand même il l'auroit pu, puisque tout cela tournoit à sa confusion et à sa condamnation. Cependant quelque étendus qu'ils soient, je n'y remarque pas la circonstance qui est relevée par saint Justin le martyr, des habits du Sauveur tirés au sort, ou joués aux dés. De plus, ces actes de Tertullien n'avoient été envoyés qu'après l'ascension du Sauveur, ou même après la Pentecôte; et je ne sais si Pilate auroit attendu si long-temps à informer Tibère de cet événement; ni si étant païen et étranger dans la Judée, il auroit pu alors savoir

toutes les choses dont il parle , et les marquer dans un si grand détail.

5° Il est assez vraisemblable que la lettre de Pilate à Tibère a été altérée de très-bonne heure ; et que les premiers qui en eurent communication par le moyen de quelques domestiques de l'empereur , y firent d'abord des changemens qu'ils crurent favorables à la religion chrétienne ; ces altérations furent cause que dans la suite cette pièce perdit tout son crédit , et qu'insensiblement on la négligea , et on l'oublia de telle sorte , que du temps d'Eusèbe il ne paroît pas que l'on en reconnût aucune de certaine et d'authentique , ni qui fût digne d'être conservée à la postérité. Depuis ce temps , quelque aventurier aura composé celle que nous avons , et cela peut-être dans la vue de contrecarrer les faux actes de Pilate , publiés par les ordres de Maximin.

Si l'on veut consulter les auteurs qui ont traité de cette matière , on peut voir outre Baronius , M. de Tillemont (1) , et les autres historiens ecclésiastiques , M. Basnage dans ses Exercitations contre Baronius , Antoine Vandale dans une dissertation particulière sur ce sujet imprimée à la fin de sa seconde édition du *Traité des oracles* ; je n'ai pu voir cette pièce , qui auroit pu me donner beaucoup de lumière : M. Tanneui Lefèvre , *liv. II. ep. 12.* ; Casaubon , *Exercit. 16. Num. 154.* contre Baronius ; Ouenus , *liv. III, Theolog. c. 4.* ; Isaac Vossius , *cap. XI. de Sibyllinis oraculis* ; le Moine , *Varia sacra* , p. 146 ; M. Fabricius , *Not. in Acta Pilati* , pag. 214. et seq. et 972. *Cod. Apocryph. Nov. Test.*

(1) Tillemont , note sur saint Pierre , xix. p. 516.

# DISSERTATION

SUR

## LA MORT DE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

I.  
Partage de  
sentiments sur  
la mort de  
saint Jean.

LA mort de saint Jean l'évangéliste a toujours été problématique dans l'Eglise. Depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'aujourd'hui, on peut produire des auteurs qui l'ont niée, et d'autres qui l'ont assurée. On trouve du partage dans le sentiment des écrivains de l'église grecque, et dans ceux de l'église latine. Au quinzième siècle, Georges de Trébizonde (1) dédia au pape un petit traité, où il prétendit montrer que saint Jean n'est pas mort, mais qu'il viendra à la fin des siècles pour combattre l'Antechrist. Cet auteur dans cet ouvrage est assez superficiel, et n'emploie que très-peu d'autorités pour appuyer son sentiment. Bessarion l'a attaqué, et n'a pas eu de peine à le réfuter. Le cardinal Baronius, dans ses notes sur le martyrologe romain, en a parlé avec beaucoup d'indifférence sans le nommer.

Jacques le Fèvre d'Étaples (2) au commencement du seizième siècle, renouvela le sentiment de Georges de Trébizonde, et prétendit que saint Jérôme auroit mieux fait de dire que saint Jean l'évangéliste étoit transporté dans une autre vie, que de dire qu'il étoit mort, puisque sa mort n'est pas certaine, et qu'on ne l'a jamais trouvé dans son tombeau, où il descendit plein de santé et d'allégresse, comme un homme qui alloit à l'immortalité. Il croit qu'il a été transporté tout vivant hors du monde, comme Hénoch et Élie, pour revenir vers le jour du jugement, ou pour quelque autre raison qui nous est inconnue.

Enfin Florentinius (3), au dix-septième siècle, est venu

(1) *Georg. Trapezunt. opusculo quod Joan. evang. nondum sit mortuus. Basil. 1543. Ita et pseudo-Hippolytus, et Doroth.* — (2) *Fab. Stapul. Dissert. de una ex trib. Maria, fol. 82.* — (3) *Florent. Not. in Martyrol. vetus Hieronymi, p. 123. et seqq. Ita Nicephor. l. 1. c. 35.*

au secours des défenseurs de l'immortalité de saint Jean , et a traité la matière avec plus de solidité et de savoir. Il avoue que saint Jean est mort ; mais il soutient qu'il est ressuscité presque aussitôt après , et qu'il doit venir à la fin du monde , pour prêcher la foi , et pour mourir une seconde fois. M. de Tillemont (1) a examiné les preuves de Florentinius , et en a montré la foiblesse. Du temps de saint Augustin (2) et de saint Grégoire de Tours (3) , plusieurs croyoient qu'il étoit encore dans son tombeau , et qu'il y étoit non mort , mais endormi , pour ne se réveiller que vers le jour du jugement. Nous allons examiner ces divers sentimens ; après quoi nous prendrons le parti qui nous paroîtra le plus probable.

Le texte de l'évangile de saint Jean est la première source de la diversité d'opinions dont nous venons de parler (4). Le Sauveur , quelque dix ou douze jours après sa résurrection , se manifesta à ses disciples , qui pêchoient dans la mer de Tibériade. Après leur avoir fait faire une pêche miraculeuse , il leur donna à manger , et mangea avec eux sur le bord de cette mer. Après cela , il demanda trois fois à Pierre s'il l'aimoit plus que tous les autres. Pierre répondit autant de fois qu'il l'aimoit. Alors Jésus lui dit : *Lorsque vous étiez jeune , vous vous ceigniez , et vous alliez où vous vouliez ; mais lorsque vous serez vieux , un autre vous ceindra et vous menera où vous ne voudrez pas.* Il ajouta : *Suivez-moi.* Pierre se mit à le suivre ; et ayant regardé derrière lui , il vit le disciple bien-aimé qui suivoit , et il dit à Jésus : *Seigneur , que deviendra celui-ci ?* Mais le Sauveur lui répondit : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne , que vous importe ? Suivez-moi.* ( Les exemplaires latins portent : *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne , que vous importe ? Suivez-moi.* L'Évangile ajoute : *Le bruit se répandit donc parmi les frères , que ce disciple ne mourroit point. Mais Jésus n'avoit pas dit qu'il ne mourroit point , mais : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne , que vous importe ?* Ou , suivant les latins : *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne , que vous importe ?* Voilà la source de la difficulté qui fait le sujet de cette Dissertation.

Ceux qui prétendent que saint Jean n'est point mort ,

II.

Texte qui a donné lieu à cette diversité d'opinions , et dont on prétend s'autoriser pour soutenir que S. Jean n'est pas mort.

(1) Tillemont , premier tome. Saint Jean l'évangéliste , art. x. xi. et notes 15. 16. 17. 18. — (2) Aug. in Joan. tract. 125. — (3) Gregor. Turon. de glor. Mart. l. 1. c. 30. — (4) Joan. xxi. 1. et seqq.

s'autorisent principalement de cette parole de Jésus-Christ : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* Et semblables aux frères qui entendirent cette parole, ils en concluent que saint Jean ne devoit point mourir. L'expression de la Vulgate semble leur être encore plus favorable : *Je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne.* Mais ils prétendent que la leçon même des exemplaires grecs revient au même sens. Georges de Trébizonde rassemble plusieurs exemples pour montrer que la particule *si* jointe à l'indicatif ne marque pas le doute ; mais qu'au contraire elle affirme. Quand on dit à un homme : Si je vous aime, parlé-je mal de vous ? Si j'ai beaucoup lu, et beaucoup étudié, pourquoi m'appelle-t-on ignorant ? Si j'ai écrit cela, ne le savois-je pas ? dans tous ces exemples le *si* ne marque aucun doute ; mais il assure, il confirme ce que l'on avance. Ainsi en cet endroit : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne,* signifie : Je veux que véritablement il demeure jusqu'à ma venue. C'est en ce sens que l'entendirent ceux à qui Jésus-Christ parloit. C'est la première impression que ces mots firent sur l'esprit des premiers fidèles : *Exiit sermo inter fratres, quod discipulus ille non moritur.* Et cette idée si simple et si naturelle se présente encore aujourd'hui à l'esprit de quiconque lit cet endroit. Voilà ce que disent les défenseurs de cette opinion.

Car de prétendre, ajoutent-ils, que Jésus-Christ ne vouloit signifier autre chose, sinon : *Je veux qu'il demeure, jusqu'à ce que je vienne le visiter par la mort ;* c'est vouloir faire prononcer au Sauveur une proposition qui ne forme aucun sens raisonnable. Quelle prérogative cela marquoit-il, ou quelle distinction le Sauveur accordoit-il à saint Jean, en disant qu'il ne mourroit point, sinon lorsque Dieu le visiteroit par la mort ? Tous les hommes en ce sens ne demeurent-ils pas dans le monde jusqu'à ce que le Seigneur vienne ?

Il faut donc s'en tenir au sens premier, naturel et littéral de ces paroles. Si elles eussent été équivoques, saint Jean les auroit expliquées dans ce qu'il ajoute : *Et le Sauveur ne dit point que ce disciple ne mourroit point ; mais simplement : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* Or, il ne dit pas que les frères s'étoient trompés, en croyant qu'il ne mourroit point jusqu'à ce que le Seigneur vint ; mais seulement que le Sau-

veur n'avoit pas dit cela expressément. Saint Jean l'évangéliste devoit mourir, mais seulement à la fin du monde. Jésus-Christ lui promit non l'immortalité, mais une très-longue vie. Or, les disciples sembloient l'avoir entendu de l'immortalité absolument prise : *Exiit sermo inter fratres, quod discipulus ille non moritur*. C'est ce que saint Jean réfute en cet endroit.

De plus ils faisoient dire au Sauveur : *Ce disciple ne mourra point*; au lieu qu'il avoit dit simplement : *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous im- portez ?* C'étoit la même chose en termes équivalens, mais ce n'étoient pas les mêmes mots. Or, saint Jean n'oppose que les termes de Jésus-Christ à ceux des frères; il ne leur oppose pas la chose signifiée. Au fond ils étoient bien entrés dans la pensée du Sauveur, dit Georges de Trébizonde; et saint Jean, par humilité et par modestie, dit simplement que le Seigneur n'avoit pas dit en termes formels ce que les frères lui faisoient dire; mais il ne nie pas qu'il ne dût vivre jusqu'à la venue du Fils de Dieu.

Il y a encore un autre texte dont prétendent s'autoriser ceux qui veulent que cet apôtre ne soit pas mort; celui-ci est de l'Apocalypse (1) : L'ange me présenta un livre, dit saint Jean, et me dit : *Prenez ce livre, et mangez-le : il vous causera de l'amertume dans le ventre; mais dans votre bouche, il sera doux comme du miel. Je pris le livre de la main de l'ange, je le mangeai, et je le trouvai doux comme du miel dans ma bouche; mais quand je l'eus mangé il me causa de l'amertume dans le ventre. Et l'ange me dit : Il faut que vous prophétisiez encore devant beaucoup de nations, de peuples, de langues et de rois.*

Or, dit-on, depuis l'exil de saint Jean dans l'île de Patmos, où il écrivit l'Apocalypse, il n'a été prêcher ni aux peuples, ni aux rois étrangers. Sa caducité et son grand âge ne lui permettoient pas d'entreprendre de longs voyages. Ce sera donc à la fin du monde, qu'il paroîtra de nouveau pour annoncer l'Évangile, et pour rendre témoignage de la venue de Jésus-Christ. Alors s'accomplira la prophétie qu'il nous rapporte lui-même dans l'Apocalypse. Il se joindra à Élie et à Hénoch pour soutenir la vérité, et pour s'opposer à l'Antechrist.

## III.

Autres raisons que l'on allègue pour prouver que S. Jean n'est pas mort.

(1) *Apoç. x. 9. 10. 11.*

Il semble, ajoute-t-on, qu'il manqueroit quelque chose dans la guerre que le Seigneur doit faire à cet ennemi de son Fils, s'il ne lui opposoit qu'Hénoch et Elie. Il ne suffit pas qu'il y ait un prophète d'avant la loi, et un prophète qui ait vécu sous la loi; il en faut un troisième qui ait été sous l'Évangile. Hénoch a vécu avant le déluge, et a vu les premiers hommes. Elie a paru sous la loi, et sous les rois de Juda et d'Israël. Saint Jean a vu le Sauveur; il a été témoin de ses miracles; il s'est reposé dans son sein; il a fondé des églises; il a écrit l'Évangile et l'Apocalypse. Quel effet la présence et le témoignage d'un si grand apôtre ne seront-ils pas capables de faire dans ces temps fâcheux?

Le Sauveur avoit promis à saint Jean qu'il boiroit son calice et qu'il seroit baptisé du même baptême que lui (1). Il vouloit marquer par-là le martyre qu'il devoit souffrir. Toutefois nous ne lisons point qu'il l'ait souffert, ni qu'il soit mort d'une mort violente, comme son frère saint Jacques, comme saint Pierre et les autres apôtres. Est-ce que la promesse de Jésus-Christ est anéantie, ou que saint Jean n'a pas été digne de l'honneur du martyre? C'est apparemment que cet honneur lui est différé, et qu'il doit le recevoir à la fin du monde avec Hénoch et Elie, qui confesseront avec lui la foi de Jésus-Christ, et qui scelleront de leur sang le témoignage qu'ils lui rendront. En attendant ce temps de combats, saint Jean est transporté hors du monde dans quelque lieu inconnu, où il jouit d'une béatitude anticipée (2), d'une paix, d'une douceur qui est fort au-dessus de tout ce que le monde offre de délicieux. C'est ce que dit Georges de Thébizonde.

Enfin si saint Jean étoit mort, on nous diroit le temps, le genre, les circonstances de sa mort; on montreroit ses reliques; on sauroit le lieu de son tombeau. Or, tout cela est inconnu. Il faut donc que ce saint apôtre soit encore en vie. En effet on assure que se voyant fort avancé en âge (3), il se fit ouvrir un tombeau, où il entra tout vivant; et ayant congédié tous ses disciples, il disparut, et fut transporté dans un lieu inconnu aux hommes: en sorte que quelque temps après, lorsque ses disciples revinrent pour le voir, ils ne le trouvèrent plus. D'autres (4) veulent

(1) *Matt. xx. 22. 23. Marc. x. 38. 39.* — (2) *Vide Trapezunt. p. 22.* — (3) *Ephrem. Theopolitanus apud Phot. Cod. 229. p. 797. etc. 800. Vide Petr. Damiani serm. 64. de S. Joan. Evang.* — (4) *Vide Aug. tract. 124. in Joan. et ita Græci hodierni plerique. Vide imprimis Abdiam in vita S. Joan. evangel. ad finem.*

qu'il soit mort à l'instant qu'il y entra, mais que bientôt après il soit ressuscité. Enfin d'autres (1) soutiennent qu'étant entré dans son sépulcre tout vivant, il le fit fermer, et qu'il y est demeuré sans mourir; en sorte qu'il y respire d'une manière sensible : ce qui paroît en ce que plusieurs siècles après sa mort, il y avoit sur son tombeau une espèce de terre ou de manne, qui en sortoit, comme si elle eût été poussée de dedans, et qui ne diminueoit pas, quoiqu'on y en prit tous les jours. C'est ce qu'on disoit du temps de saint Augustin, et encore du temps de Grégoire de Tours. Enfin au huitième siècle saint Villebaud passant par Éphèse (2), vit encore de cette terre, et l'arrosa de ses larmes. On en portoit par tout le monde; et elle faisoit de grands miracles pour la guérison des malades. Éphrem (3), qui étoit patriarche d'Antioche en 550, nous parle aussi d'un parfum que tout le monde alloit prendre au tombeau de saint Jean. Ce parfum n'est autre apparemment que la terre dont parle saint Augustin, et que saint Grégoire de Tours appelle *manne*, et qu'il dit avoir été comme de la farine. Les Grecs en parlent beaucoup dans leurs livres ecclésiastiques, et disent qu'elle sortoit principalement le huitième jour de mai; en mémoire de quoi ils font ce jour-là une fête particulière de saint Jean. Du temps de Pierre Damien, on disoit encore que cette manne sortoit du tombeau du saint.

A ces preuves historiques, on joint le témoignage des anciens et des modernes, qui ont cru que saint Jean n'étoit point mort, ou qu'il étoit ressuscité. Saint Épiphane (4) dit que Dieu, soit par sa pure bonté ou par les prières de saint Jean, lui accorda une mort extraordinaire et surprenante. Les particularités de cette mort se lisoient dans le livre des Actes de saint Jean (5). On avoue que cet ouvrage fut corrompu par le fameux Lucius; mais on insiste sur ce que cet ouvrage est fort ancien, et on en conclut que la tradition qui veut que saint Jean ne soit pas mort, doit être très-ancienne; car, dit-on, l'auteur de cet écrit n'auroit osé avancer un fait de cette nature, s'il n'y eût été comme autorisé par la croyance commune des fidèles : les faiseurs de romans prennent d'ordinaire une histoire certaine pour

IV.  
Témoignages  
des anciens  
et des modernes  
qui ont  
cru que saint  
Jean n'étoit  
pas mort ou  
qu'il étoit  
ressuscité.

(1) *Quidam apud D. Aug. in Joan. tract. 124. Vide et Greg. Turon. lib. 1. de gloria Martyr. cap. 30.* — (2) *Vide vit. S. Villibald. 2. parte, seculi 3. Bened. n. 5.* — (3) *Apud Photium, Cod. 229.* — (4) *Epiphan. hæres. 79.* — (5) *Aug. in Joan. homil. 124.*

fondement de leur récit ; puis ils l'embellissent par les circonstances fabuleuses dont ils la revêtent. Ces actes étoient reçus des encratites, hérétiques du second siècle, et par les manichéens, du temps de saint Augustin (1).

Saint Hilaire (2) s'explique sur ce sujet avec quelque ambiguïté ; mais ceux qui croient que saint Jean n'est pas mort, prétendent que ce témoignage leur est bien plus favorable qu'à ceux qui soutiennent le sentiment contraire. *Écoutons*, dit-il, *l'apôtre saint Jean, qui demeure jusqu'à l'avènement du Seigneur, et qui est laissé sous le mystère de la volonté de Dieu, puisqu'il n'est pas dit qu'il ne mourra point, et qu'il est dit qu'il demeurera*. Ailleurs en comparant saint Jean à saint Jacques et à saint Pierre, il dit que ces deux derniers apôtres devoient souffrir le martyre, mais que saint Jean étoit réservé pour affermir l'Évangile : *Joanne in prædicationem Evangelii firmandam* (3). Saint Ambroise (4) témoigne en deux endroits qu'il y avoit des gens qui ne croyoient pas que saint Jean fût mort ; et il ne rejette pas ce sentiment. Dans les anciennes éditions de ce père, et même dans la nouvelle (5), on met saint Jean avec Hénoch et Élie, qui doivent combattre contre l'Antechrist avant le dernier jugement. Mais excepté un manuscrit de la Bibliothèque du roi, et les éditions de Paris, aucun autre manuscrit ni aucune édition, ne font mention de saint Jean. Ils ne parlent que d'Hénoch et d'Élie. On cite aussi le premier livre de saint Ambroise (6) sur la mort de son frère Satyre ; mais l'endroit n'est nullement favorable à ce sentiment. Il montre simplement que le Sauveur auroit pu, s'il eût voulu, rendre saint Jean immortel. Et ailleurs (7) il dit expressément, que quoiqu'on eût d'abord soupçonné que saint Jean ne mourroit point, toutefois on ne le crut point : *Joanni promissum æstimatum, sed non est creditum*.

Ephrem d'Antioche (8), qui vivoit au sixième siècle, dit nettement que saint Jean n'est point mort, et qu'il

(1) *Vide Aug. de Fide, cap. 38. et in advers. leg. et prophét. c. 20. et de Fide, c. 4.* — (2) *Hilar. l. vi. de Trinit. n. 39. Loquatur Joannes sic usque ad adventum Domini manens, et sub sacramento divinæ voluntatis relictus, et deputatus, dum non neque non mori dicitur, et manere.* — (3) *Hilar. lib. x. de Trinit. n. 37.* — (4) *Ambros. in ps. cxviii. serm. 20. n. 12. et in Luc. lib. vii. n. 4.* — (5) *Ambros. in ps. xlv. n. 10. Nam et bestia illa Antichristus ex abyssu ascendit, ut adversus Eliam atque Enoch, atque Joannem, qui propter testimonium Domini Jesu terris sunt redditi, præliaretur.* — (6) *Ambros. l. in obitu fratris sui Satyri, n. 4.* — (7) *Idem, rib. v. de Fide resurrectionis, n. 49.* — (8) *Ephrem. Antioch. apud Phot. Cod. 229.*

ne mourra qu'à la fin du monde, comme Élie et Hénoch, pour ressusciter aussitôt. Saint Grégoire de Tours (1) croyoit que saint Jean étoit descendu tout vivant dans le tombeau, et qu'il y étoit encore de son temps au même état. Saint Jean de Damas (2) reconnoît que c'étoit le sentiment de plusieurs savans personnages, que ce passage : *Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* doit s'entendre comme si saint Jean n'étoit jamais mort. André, évêque de Césarée en Cappadoce (3), qui vivoit vers l'an 500, et Arétas aussi évêque de Césarée (4), qui florissoit vers l'an 540, marquent ce sentiment comme probable. On joint à cela le faux Hippolyte, le faux Dorothee, Métaphraste, le prétendu César, frère de saint Grégoire de Nazianze, Nicéphore (5), Strabus, auteur de la Glose ordinaire, Fulbert de Chartres (6), Pierre Damien (7). Ces deux derniers ont cru qu'il étoit de la piété de croire et d'assurer comme probable que saint Jean est ressuscité, aussi-bien que la Vierge, et qu'il jouit avec elle du bonheur du ciel.

Saint Grégoire de Nazianze (8) appelle cet apôtre le précurseur de Jésus-Christ; ce qu'on ne peut naturellement entendre, qu'en supposant qu'il doit venir dans ce monde avec Hénoch et Élie à la fin des siècles; c'est ainsi que l'entend Élie de Crète, commentateur de saint Grégoire de Nazianze. Saint Jérôme (9) écrivant contre Jovinien, et relevant les avantages de la virginité, dit que la virginité ne meurt point, mais qu'elle demeure avec Jésus-Christ; et que le sommeil de saint Jean étoit plutôt un passage qu'une mort. Il fait allusion à ces paroles du Sauveur : *Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe? Ex quo ostenditur virginitatem non mori, nec sordes nuptiarum ablui cruore martyrii, sed manere cum Christo; et dormitationem ejus transitum esse, non martyrium.* On lit la même chose dans les préfaces qui sont dans les bibles anciennes à la tête de l'Évangile et de l'Apocalypse. Quand ces préfaces ne seroient point de saint Jérôme, on ne peut nier, ajoute-t-on, qu'elles ne soient anciennes, et ne méritent une considération particulière.

(1) Greg. Turon. lib. 1. de gloria Mart. c. 30. — (2) Damasc. c. serm. de Transfig. Domini, n. 7. — (3) Andr. Cæsar. in Apocal. cap. 19. — (4) Arétas Cæsar. apud Florentin. pag. 124. — (5) Nicephor. lib. 11. cap. 42. — (6) Fulbert. Carnot. — (7) Petr. Damian. — (8) Nazianz. orat. 34. — (9) Hieron. in Jovin. lib. c. 14.

Saint Thomas, Albert-le-Grand, saint Vincent Ferrier, saint Thomas de Villeneuve ont écrit et prêché que saint Jean étoit ressuscité. On cite pour la même opinion les révélations de sainte Gertrude, et celles de sainte Brigitte. Enfin on termine cette chaîne de tradition par Georges de Trébizonde et le Fèvre d'Étaples, qui ont cru que ce saint apôtre n'étoit point mort; et par Florentinius, qui croit qu'il est ressuscité.

L'église grecque dans les derniers siècles a adopté ce sentiment, et en fait une mention expresse dans son office. L'église latine ne s'est pas déclarée sur cela d'une manière si formelle; mais dans quelques martyrologes le jour du passage de saint Jean est marqué sous le nom d'*assomption*, qui insinue une résurrection. Dans l'office de sa fête, elle lui applique ces paroles de Jésus-Christ : *Il y en a de ceux qui sont ici qui ne goûteront point la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne* (1). Et dans les leçons qu'elle tire de saint Augustin, elle omet exprès ce que ce saint a dit de la mort de saint Jean, comme le jugeant contraire à sa tradition. C'est là tout ce qu'on dit de plus plausible pour soutenir que saint Jean l'évangéliste n'est pas mort, ou du moins qu'il est ressuscité.

V.  
Réfutation  
des argumens  
que l'on em-  
ploie pour  
prouver que  
saint Jean  
n'est pas  
mort.

Le sentiment qui veut qu'il soit mort, et qu'il ne soit point ressuscité, a pour lui des preuves et des autorités qui ne cèdent point à celles qu'on vient de rapporter. Le texte de l'Évangile dont on fait le principal argument pour appuyer l'opinion qui tient que saint Jean n'est pas mort, ne prouve rien, selon la judicieuse remarque de saint Augustin (2), puisque l'évangéliste même réfute la fausse interprétation que les frères lui avoient donnée, en insérant de là qu'il ne mourroit point : *Le Seigneur ne dit pas : Il ne mourra point; mais si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* Ce raisonnement sera encore plus fort contre l'opinion dont on vient de parler, si l'on suppose avec quelques critiques (3), que le dernier chapitre de saint Jean fut écrit par l'église d'Ephèse après la mort de l'apôtre, pour faire connoître ce qui avoit donné

(1) *Matt. xvi. 28.* — (2) *Aug. serm. 253. nov. edit. n. 4. Hanc opinionem qua putabatur Joannes non moriturus, abstulit Joannes ipse consequentibus verbis suis; et ne hoc credatur, ait: Non hoc dixit Dominus, sed dixit hoc, etc. Et tract. 124. in Joan. n. 1. Hanc opinionem Joannes ipse abstulit, non hoc dixisse Dominum aperta contradictione declarans, etc. Vide et Ephrem. Antioch. supra citat. apud Phot. Cod. 229. — (3) *Vide Grot. ad Joan. xx. ult.**

occasion au bruit qui avoit couru que saint Jean ne mourroit point , et pour réfuter les conséquences qu'on en avoit tirées.

D'autres interprètes (1) soutiennent que dans le passage en question , Jésus-Christ vouloit simplement marquer que saint Jean ne mourroit point avant que Dieu eût fait éclater sa vengeance contre les Juifs , qui avoient crucifié le Sauveur. C'est en ce même sens que d'autres (2) expliquent ces paroles du Sauveur : *Il y en a de ceux qui sont ici qui ne goûteront point la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne* (3). En effet dans le Nouveau-Testament, la venue du Fils de l'homme et son règne semblent quelquefois marquer le temps de la vengeance qu'il devoit exercer contre Jérusalem (4). Et la suite du discours nous porte à croire que le Sauveur entendoit ainsi le passage que nous venons de citer; car après avoir dit (5) : *Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres*; il ajoute : *Il y en a de ceux qui sont ici qui ne goûteront point la mort, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne.* Et ailleurs (6) en parlant aux prêtres et aux sénateurs des Juifs, il leur dit qu'ils ne verront plus le Fils de l'homme, que lorsqu'il viendra sur les nuées du ciel, et qu'il paroitra assis à la droite de son Père; ce que quelques uns entendent aussi de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

La manne en forme de farine , qui sembloit bouillonner, et être poussée du dedans au dehors de son tombeau; cette poussière dont parle saint Augustin, d'après des personnes très-graves, et que l'on voyoit encore au sixième et au huitième siècle, a beaucoup contribué sans doute à faire croire que saint Jean étoit encore en vie. Les faux actes de saint Jean, et les livres apocryphes qui racontotent la manière miraculeuse dont il étoit descendu dans son tombeau tout en vie (7), servirent aussi à affermir les peuples dans cette persuasion. Mais enfin il faut examiner la chose en elle-même. Les actes que l'on voyoit, n'ont jamais eu d'autorité dans l'Eglise. Leur antiquité ne fait rien. Qu'ils aient été

(1) Theophyl. D. Thom. Tolet. Riber. Vatab. Grot. Ligfoot. — (2) Hamm. Jac. Capell. Le Clerc sur saint Matt. xvi. 27. 28. — (3) Matt. xvi. 28. — (4) Matt. viii. 11. x. 7. Luc. xix. 11. 12. 15. etc. — (5) Matt. xvi. 27. 28. — (6) Matt. xxvi. 64. Marc. xiv. 62. — (7) Aug. tract. 124. in Joan. n. 2.

forgés par les ébionites ou par les encratites, dès le second siècle de l'Eglise, il suffit qu'ils soient faux, qu'ils soient apocryphes, pour ne mériter aucune croyance.

Je veux que les auteurs de ces écrits se soient contentés d'orner et de relever par des traits fabuleux des actions très-véritables de l'histoire de saint Jean : le fond de ces actes n'étoit pas faux, mais seulement les circonstances ; à la bonne heure. C'est donc sur la mort de saint Jean qu'ils ont ajusté leurs fictions ; c'est sur sa descente dans le tombeau qu'ils ont forgé leur roman. Dépouillons leur récit des circonstances ajoutées, il en résultera que saint Jean mourut fort âgé et de pure caducité ; en sorte que son passage de la vie à la mort ne fut presque pas sensible. Il descendit en quelque sorte tout vivant dans le tombeau.

Quant à la poussière qui sortoit de son sépulcre, elle prouve deux choses : 1° Que l'on croyoit que le corps du saint apôtre y étoit encore ; et par conséquent qu'il n'étoit ni ressuscité, ni dans le ciel, ni transporté avec Elie et Hénoch dans un lieu inconnu aux mortels : et 2° que ce corps caché sous la terre étoit vivant, et respiroit ; ce qui passe toute vraisemblance, et est contraire à toute sorte de raison. S'il étoit vivant six ou huit cents ans après qu'il fut descendu dans le tombeau, qu'est-il devenu aujourd'hui ? Est-il mort depuis ce temps-là ? Comment un homme peut-il vivre pendant des siècles entiers sous la terre, sans alimens, sans lumière, sans air ? S'il vit, pourquoi ne le pas tirer de là ?

Mais, dira-t-on, c'est un fait ; il sortoit de son tombeau une espèce de terre ou de manne, qui opéroit plusieurs miracles. J'accorde que la terre ou la poussière tirée de dessus ou d'après du tombeau du saint, ait guéri des maladies ; Dieu peut récompenser la foi des fidèles par de semblables graces. Combien de guérisons pareilles opérées par de la poussière tirée de dessus les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul et des autres saints ? Ce que l'on dit que cette poussière sembloit être poussée au dehors du tombeau, comme par la respiration d'un homme endormi (1), est plus difficile à concevoir. Mais il faudroit

(1) *Aug. tract. 124. n. 2. Non defunctum, sed defuncto similem cubuisse, et cum mortuus putaretur, sepultum fuisse dormientem, et donec Christus veniat sic manere, suamque vitam scaturigine pulveris indicare, qui pulvis creditur, ut ab imo ad superficiem tumuli ascendat, flatu quiescentis impelli.*

avoir considéré le lieu et les autres circonstances, pour s'assurer s'il n'y avoit en cela rien de naturel. Et quand on y reconnoitroit du miracle, ne pourroit-on pas dire avec saint Augustin (1), que Dieu le faisoit ainsi, ou pour honorer par-là la mort précieuse de saint Jean, ou pour quelque autre cause qui nous est inconnue ?

Quant à l'endroit de l'Apocalypse (2) dont on s'appuie pour prouver que saint Jean doit venir avant la fin du monde, pour annoncer Jésus-Christ devant beaucoup de peuples, de nations et de rois, opinion qui paroît avoir été adoptée par saint Grégoire de Nazianze (3) ; si cet endroit doit s'entendre de saint Jean, ce que l'on examinera ailleurs (4), on peut dire que dans ce sens, cette prophétie se trouve vérifiée par l'évangile même de cet apôtre, et par son Apocalypse, qui ont été annoncés à tous les peuples du monde, et par le moyen desquels cet apôtre prophétise encore aujourd'hui, et annonce le nom du Sauveur dans tout le monde, aux rois, aux peuples, aux nations diverses. Saint Jean même croyoit si peu qu'il dût être du nombre des prédicateurs qui devoient combattre l'Ante-christ ; et des témoins qui devoient donner leur vie pour Jésus-Christ, qu'il ne marque que deux témoins (5), que l'on croit être Hénoch et Elie.

La promesse que le Fils de Dieu lui fit de lui donner à boire son calice (6), a été exécutée, suivant les pères et les commentateurs, lorsqu'il fut enfoncé dans une chaudière d'huile bouillante, et qu'il fut relégué dans l'île de Patmos ; toute sa vie ne fut-elle pas une espèce de martyre continuel par les travaux apostoliques qu'il entreprit ? Ce que l'on dit que personne n'a vu de ses reliques, est une preuve très-foible. Combien y a-t-il d'autres saints, dont les corps n'ont jamais été tirés de terre, et dont on ne connoît pas même la sépulture ? On trouve (7) qu'il y avoit autrefois à Milan dans une église, des reliques de saint Jean ; et on croit qu'elles y avoient été mises par saint Ambroise. Les preuves de convenance dans une matière comme celle-ci, ont très-peu de poids. On peut en produire de ce genre

(1) *Aug. tract. 124. in Joan. n. 3. Restat ut si vere ibi sit, quod sparsit fama de terra quæ subinde ablata succrescit, aut ideo fiat, ut eo modo commendetur pretiosa mors ejus, quoniam non eam commensavit martyrium, aut propter aliquid aliud quod nos latet.* — (2) *Apoc. x. 11.* — (3) *Nazianz. orat. 34. Vide sup.* — (4) Voyez la *Dissertation sur les sept âges de l'Eglise*, à la tête de l'Apocalypse, tom. xxiv. — (5) *Apoc. xi. 3.* — (6) *Matt. xx. 22. Marc. x. 38. 39.* — (7) *Bolland. 3. maii, p. 364.*

pour prouver qu'il est mort, comme on en produit pour montrer qu'il ne l'est pas.

Mais quelle sorte de vie lui donne-t-on? Dans un tombeau, sous la terre, dans la poussière, dans les ténèbres. Saint Jérôme (1) nous apprend que pendant les dernières années de sa vie, il ne pouvoit presque plus ni se soutenir ni parler; qu'on étoit obligé de le conduire par-dessous les bras à l'église, où il répétoit continuellement à ses disciples ces paroles : *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres.* Est-il rajeuni depuis ce temps, et la vie peut-elle être fort douce à un homme, qui à l'âge de quatre-vingt-dix ans sentoit si fort le poids de la vieillesse?

VI.  
Témoignages  
qui prouvent  
que S. Jean  
est mort. Ré-  
futation des  
témoignages  
opposés.

Aux témoignages des auteurs que l'on nous cite pour appuyer le sentiment qui nie la mort de saint Jean, nous opposons l'autorité des plus anciens pères de l'Eglise; de saint Irénée, de Polycrate, de saint Polycarpe, d'Origène, du concile d'Ephèse, d'Eusèbe, de Tertullien, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Epiphane, de saint Jean Chrysostôme, de saint Cyrille d'Alexandrie, et de plusieurs autres qui nous apprennent qu'il mourut, et qu'il fut enterré à Ephèse. Saint Irénée (2) dit qu'il a vécu jusqu'au règne de Trajan. Il le croyoit donc mort depuis ce temps. Polycrate, évêque d'Ephèse, cité dans Eusèbe (3), dit que ce saint attend à Ephèse, où il est enterré, la résurrection générale. Eusèbe met sa mort en la troisième année de Trajan. Saint Jérôme (4) dit qu'il mourut soixante-huit ans après la passion du Sauveur. Saint Epiphane (5) dit qu'il avoit alors quatre-vingt-quatorze ans. La Chronique d'Alexandrie dit qu'il mourut âgé de cent ans et sept mois, l'an 104 de Jésus-Christ. Son sépulcre étoit près de la ville d'Ephèse, dit saint Jérôme. Il remarque qu'on voyoit aussi à Ephèse le monument d'un autre Jean, à qui quelques-uns attribuoient les deux dernières épîtres de notre apôtre (6).

C'en est assez pour ruiner ce que l'on a rapporté ci-devant du même saint Jérôme dans son premier livre contre Jovinien, où il dit que *la virginité ne meurt point, et que le sommeil de saint Jean est un passage, et non une mort.*

(1) Hieron. in ep. ad Galat. — (2) Iren. lib. 11. c. 39. et apud Euseb. l. 111. cap. 3. — (3) Polycrat. apud Euseb. l. v. c. 24. Hist. eccl. et l. 111 c. 31. Ἐτι δὲ καὶ Ἰωάννης ὁ ἐπὶ τὸ στήθος τοῦ Κυρίου ἀνακίσσων, οὗτος ἔ. Ἐπίσω κχοίμηνται. — (4) Hieron. de Viris Illustr. et lib. 1. contra Jovinian. — (5) Epiphani. hæres. 51. — (6) Vide Hieron. de Viris Illustr.

Saint Jean Chrysostôme (1) reconnoît expressément que cet apôtre est mort. Ce père parle de son tombeau, comme de ceux de saint Pierre et de saint Paul. Saint Cyrille d'Alexandrie (2) rejette l'opinion qui veut qu'il y ait quelques apôtres qui ne mourront point jusqu'au jour du jugement. On a déjà vu par avance combien saint Augustin étoit éloigné de ce sentiment, et de quelle manière il réfute ceux qui inféroient l'immortalité de saint Jean, du texte de l'Évangile même.

Tertullien (3) dit expressément qu'il est mort, et que l'espérance que l'on avoit conçue qu'il demeureroit jusqu'au second avènement du Seigneur, s'est trouvée fausse. Saint Ambroise (4) avoue que l'on avoit soupçonné qu'il ne mourroit point, mais qu'on ne l'a jamais cru véritablement : *Joanni promissum æstimatum, sed non est creditum*. Le pape Célestin (5) écrivant aux pères du concile d'Ephèse, les exhorte à suivre les instructions de saint Jean, dont ils avoient les reliques sacrées devant les yeux : *Cujus reliquias præsentès veneramini*. Le concile en corps reconnoît que saint Jean étoit alors à Ephèse ; et comment y étoit-il, sinon dans son tombeau ? Les Orientaux venus à ce concile, se plaignent qu'on les avoit empêchés d'aller baiser les tombeaux des saints martyrs, et en particulier celui de saint Jean l'évangéliste. Dans tous les actes du concile, et dans les discours qui y furent prononcés, on ne remarque aucun vestige de l'opinion populaire qui veut qu'il ne soit pas mort. Il faut donc conclure que les évêques n'en croyoient rien, et que ce sentiment n'avoit fait nul progrès parmi les savans et les personnes éclairées.

Origène (6) dit expressément qu'il mourut à Ephèse. On cite un passage de saint Polycarpe (7), disciple de saint Jean, qui avance qu'il est mort, non par le martyre, mais après avoir beaucoup souffert de travaux et d'exils. Saint Denys d'Alexandrie met son tombeau à Ephèse (8). Le vrai saint Hippolyte (9) le range avec Isaïe, Jérémie et Daniel, disant d'eux tous également, qu'ils sont morts avec ou comme Jésus-Christ,

(1) *Chrysost. in ep. ad Hebr. homil. 26.* — (2) *Cyrril. divers. homil. t. 5. pag. 367.* — (3) *Tertull. l. de Anima, c. 50. Obiit et Joannes, quem in adventum Domini fuisse remansurum falsa fuerat spes.* — (4) *Ambros. de Fide resurrect. n. 49.* — (5) *Vide act. concil. Ephes. tom. 3.* — (6) *Origen. apud Euseb. lib. c. 1. Ἰωάννης τὴν Ἀσίαν, πρὸς οὓς καὶ διατρίψας ἐν Ἐφέσῳ τελευτᾷ.* — (7) *Vide ad Florentin. p. 124.* — (8) *Apud Euseb. Hist. eccl. lib. vii. c. 25.* — (9) *Hippolyt. de Antichristo, p. 41.*

et qu'ils vivront avec lui dans le ciel. On peut ajouter à ces autorités celles de Théodore d'Héraclée et de Théodore de Mopsueste cités dans la Chaîne grecque sur saint Jean, celles de saint Grégoire-le-Grand, homélie 25, de Léonce, de Bède, de Théophylacte, d'Euthyme, de l'abbé Rupert, de Haimon, et de presque tous les commentateurs anciens et nouveaux écrivant sur le dernier chapitre de saint Jean.

Voilà des témoins en assez grand nombre, et qui sont tels qu'on ne peut les récuser. Leurs témoignages sont exprès et positifs, tirés d'ouvrages non douteux, et d'un temps non suspect, puisque la plupart sont de la plus saine et de la plus vénérable antiquité. Ce ne sont pas des passages écartés ou des déclamations, mais des preuves historiques et de fait. Ces preuves sont fort différentes de celles qu'on nous oppose, dont la plupart sont récusables, ou par la qualité de ceux que l'on nous cite, ou par la manière embarrassée dont ils parlent.

En effet la plupart des auteurs qu'on nous oppose, comme favorisant l'opinion qui veut que saint Jean ne soit pas mort, ne sont pas aussi formels qu'on voudroit nous le faire croire; et quand on les examine de près, on trouve qu'ils ne disent rien qui mérite considération. Par exemple, les préfaces qu'on lit dans les anciennes bibles latines à la tête de l'Évangile et de l'Apocalypse, l'une sous le nom de saint Jérôme, et l'autre sous celui de Gilbert, portent simplement, que saint Jean se sentant près de sa dernière heure, appela ses disciples, et qu'après les avoir exhortés à la persévérance, il fit ouvrir son tombeau, y descendit, fit sa prière, et rendit doucement son esprit à Dieu, sans ressentir les douleurs de la mort : *Descendens in defossam sepulturæ suæ locum, facta oratione, positus est ad patres suos, tam liber a dolore mortis, quam a corruptione carnis invenitur alienus.*

Smaragde, abbé de saint Michel, qui vivoit au neuvième siècle, et qui a composé une espèce de chaîne tirée des pères, sur les épîtres et les évangiles de l'année (1), rapporte les mêmes paroles, et dit qu'il le trouve ainsi marqué dans les monumens des pères : *Sic in patrum litteris invenimus : Cum longo confectus senio*, etc. Voilà quelle étoit l'opinion du huitième et du neuvième siècle. Ces an-

(1) *Smaragd. Collection. in evang. et ep. in Natali S. Joan. Evang. fol. 11. Edit. Argentorat. Georg. Ulricher an. M. D. XXXVI.*

ciens ne croyoient pas que saint Jean ne fût pas mort, mais simplement qu'en récompense de sa virginité inviolable, Dieu lui avoit accordé une mort heureuse, dans une très-grande vieillesse, sans incommodité et sans douleur. Nous avops vu la suite de cette tradition non interrompue dans les commentateurs grecs et latins qui sont venus depuis.

Il faut donc conclure que l'opinion qui tient que saint Jean n'est pas mort, ou qu'il est ressuscité, n'est appuyée sur aucun fondement solide, et que ni les anciens ni les modernes, à l'exception d'un très-petit nombre d'auteurs, ne l'ont jamais regardée que comme une opinion populaire, qui ne méritoit aucune croyance. C'est en vain que l'on veut mettre dans ce parti l'église latine; elle n'a jamais adopté ce sentiment. Pour les Grecs, nous les abandonnons sans peine. Depuis leur schisme, ils sont tombés dans une ignorance, dans des erreurs et des superstitions bien éloignées de l'ancienne capacité et de la piété de leurs ancêtres.

---

---

# DISSERTATION

SUR

## LES ÉVANGILES APOCRYPHES.

---

I.  
Origine des  
évangiles a-  
pocryphes.

**SAINTE LUC** nous apprend au commencement de son évangile, que plusieurs avant lui avoient entrepris de donner l'histoire des choses qui s'étoient passées dans l'origine du christianisme. Mais comme apparemment la plupart de ces écrivains étoient ou trop abrégés, ou trop diffus, ou trop peu exacts, cet évangéliste se crut obligé de composer quelque chose de meilleur, pour faire tomber ces écrits trop défectueux. Il y réussit, et on reconnut dans ce qu'il avoit écrit l'inspiration de Dieu : les quatre vrais évangiles, savoir, celui de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, et après eux celui de saint Jean, ayant été les seuls approuvés par les apôtres, et reçus par les principales églises, les autres évangiles tombèrent dans le mépris ; et on est en doute s'il en reste aujourd'hui quelques-uns de ceux qui avoient été écrits avant saint Luc.

Mais le père du mensonge qui avoit suscité de faux Christs, de faux prophètes et de faux faiseurs de miracles, pour décréditer Jésus-Christ et ses prodiges, suscita en même temps des imposteurs, qui corrompirent les vraies Ecritures, ou qui en composèrent de fausses, pour diminuer l'autorité de celles qui étoient l'ouvrage du Saint-Esprit, et qui contenoient la parole de vie et la révélation des vérités éternelles. Ce qu'il y a de plus étonnant en cela, c'est que des hommes même pieux, mais peu instruits, se mêlèrent aussi, par un exemple dangereux, de forger des ouvrages, qu'ils croyoient pouvoir être utiles à la religion, et voulurent, par une pieuse fraude, attirer dans leur parti les Juifs ou les païens incrédules, en proposant aux Juifs des livres sous le nom d'auteurs célèbres de leur nation, comme Esdras, saint Jacques, ou autres ; et aux païens, des vers des sibylles, et des oracles si favorables

au christianisme, que, s'ils eussent été vrais, personne n'auroit pu tenir contre leur autorité et leur évidence.

Ces personnes faisoient par-là beaucoup plus de tort à la religion qu'elles ne pensoient; car en mêlant ainsi dans leurs ouvrages la vérité avec le mensonge, et le certain avec le douteux, elles fournissoient, sans y penser, aux ennemis de la religion, des armes pour attaquer les vraies Ecritures, et leur monstroient l'exemple de forger, à leur tour, des écrits sous des noms respectables et anciens, tout contraires à nos principes et à la vérité de nos Ecritures. Celse, Porphyre et Julien l'Apostat, n'ont pas manqué de se prévaloir de cette ouverture qu'on leur donnoit; et nos incrédules encore aujourd'hui s'en servent pour détruire la vérité de la religion, et l'authenticité de nos livres saints.

Les pères se sont bien aperçus des pernicieux effets de cette liberté; et c'est ce qui les a rendus si religieux à conserver les livres sacrés, et si circonspects à n'en recevoir que de vrais et d'authentiques. C'est ce qui a retenu si long-temps plusieurs églises à ne vouloir pas admettre certains livres de l'Ecriture, parce qu'elles les voyoient contestés par d'autres églises; et c'est enfin ce qui a porté les conciles et les saints pères à donner si souvent les catalogues des livres sacrés, et à réfuter, condamner, supprimer avec tant de soin, ceux que la malice des hérétiques ou la mauvaise simplicité de quelques chrétiens, auroient voulu introduire à l'ombre des grands noms des apôtres ou des anciens disciples du Sauveur.

Les fidèles aujourd'hui sont assez instruits sur ce qui regarde les livres apocryphes. Nous ne connoissons personne qui s'intéresse à les défendre. Ces livres sont tombés dans le mépris, dans l'obscurité et dans le néant; et peu de gens en ont connoissance. A Dieu ne plaise que nous voulions ici les remettre en crédit; mais puisqu'il n'y a plus de danger à les faire connoître, qui empêche que nous ne les mettions en évidence, pour leur faire perdre toute la vaine estime que leur rareté pourroit peut-être leur avoir acquise dans certains esprits délians, qui croient qu'on ne les cache, que parce qu'on ne sauroit les réfuter solidement? Ils portent avec eux des caractères si sensibles de fausseté et de supposition, qu'il ne faut que les ouvrir pour les mépriser.

Voici la liste des faux évangiles qui sont venus à notre

II.  
Liste des é-  
vangiles apo-  
cryphes dont  
on a connois-  
sance.

connoissance , èt qui sont marqués dans les pères. Il y en a qu'on trouve encore aujourd'hui : d'autres sont entièrement perdus.

- |  |  |
|--|--|
| 1. L'évangile selon les Hébreux.   | } Ces quatre évan-<br>giles sont apparem-<br>ment les mêmes, sous<br>différens titres. |
| 2. L'évangile selon les Nazaréens.   |  |
| 3. L'évangile des douze apôtres.   |  |
| 4. L'évangile de saint Pierre.   |  |
| 5. L'évangile selon les Egyptiens.   |  |
| 6. L'évangile de la naissance de la sainte Vierge. On l'a en latin.  |  |
| 7. Le Protévangile de saint Jacques. On l'a en grec et en latin.   |  |
| 8. L'évangile de l'enfance du Sauveur. On l'a en grec et en arabe.   |  |
| 9. L'évangile de saint Thomas. C'est le même que le précédent.   |  |
| 10. L'évangile de Nicodème. On l'a en latin.   |  |
| 11. L'évangile éternel.  |  |
| 12. L'évangile de saint André.   |  |
| 13. L'évangile de saint Barthélemi,  |  |
| 14. L'évangile d'Apelles,  |  |
| 15. L'évangile de Basilide,  |  |
| 16. L'évangile de Cérinthe.  |  |
| 17. L'évangile des ébionites.  |  |
| 18. L'évangile des encratites.   |  |
| 19. L'évangile d'Ève.  |  |
| 20. L'évangile des gnostiques.   |  |
| 21. L'évangile de Marcion.   |  |
| 22. L'évangile de saint Paul. Le même que celui de Marcion.  |  |
| 23. Les Interrogations grandes et petites de Marie.  |  |
| 24. Le livre de la naissance du Sauveur. Apparemment le même que le Protévangile de saint Jacques,               |  |
| 25. L'évangile de saint Jean ; autrement le livre du trépas de la sainte Vierge. On le trouve manuscrit en grec. |  |
| 26. L'évangile de saint Matthias,  |  |
| 27. L'évangile de la perfection.   |  |
| 28. L'évangile des Simoniens.  |  |
| 29. L'évangile selon les Syriens.  |  |
| 30. L'évangile de Tatien. Le même que celui des encratites.  |  |
| 31. L'évangile de Thaddée ou de saint Jude,  |  |

32. L'évangile de Valentin.  
 33. L'évangile de vie, ou l'évangile vivant.  
 34. L'évangile de saint Philippe.  
 35. L'évangile de saint Barnabé.  
 36. L'évangile de saint Jacques le Majeur.  
 37. L'évangile de Judas d'Isarioth.  
 38. L'évangile de la vérité. Le même que celui de Valentin.  
 39. Les faux évangiles de Leucius, de Séleucus, de Lucianus, d'Hésychius.

Il y a plusieurs de ces évangiles qui ont plus d'un titre; et nous croyons qu'on peut les réduire à un bien moindre nombre que celui qu'on vient de voir : mais il est certain que leur nombre est grand, comme on le verra ci-après.

Les anciens enseignent unanimement que saint Matthieu écrivit son évangile en hébreu ou en syriaque, qui étoit la langue vulgaire de la Palestine : il fut en usage parmi les Juifs convertis au christianisme ; et il paroît que de là sont venus : 1° *l'évangile selon les Hébreux*, 2° *l'évangile des Nazaréens*, 3° *l'évangile des douze apôtres*, et 4° *l'évangile de saint Pierre*.

Saint Jérôme nous apprend (1) qu'il avoit eu en main un exemplaire de l'évangile de saint Matthieu, ou *selon les Hébreux* ; qu'il l'avoit même traduit en grec et en latin. Il dit qu'Origène le cite assez souvent ; et il ne doutoit point, non plus que saint Epiphane, que ce ne fût le vrai original de saint Matthieu, quoique beaucoup altéré par les chrétiens hébraïsans, dont la plupart ne conservèrent pas long-temps le dépôt de la foi dans sa pureté primitive.

Ils commencèrent par y mêler diverses particularités, qu'ils disoient avoir apprises de la bouche des apôtres ou des premiers disciples. Cela le rendit d'abord suspect aux autres fidèles. Ensuite les ébionites l'ayant corrompu par des additions et des retranchemens favorables à leurs erreurs, il fut absolument abandonné des autres églises. Dès le temps d'Origène, c'est-à-dire au troisième siècle, cet évangile ne passoit déjà plus pour authentique (2). Eusèbe le met parmi les écrits supposés ; et les passages qui en sont cités dans saint Ignace, dans saint Clément d'Alexandrie, dans saint Jérôme et ailleurs, lesquels ne se trouvent

## III.

Remarques sur ces faux évangiles ; et d'abord sur l'évangile selon les Hébreux, sur l'évangile des Nazaréens, sur l'évangile des douze apôtres, et sur l'évangile de saint Pierre.

(1) Hieron. in Catal. voce Matthæus, et voce Jacobus, et in Matt. xii. —  
 (2) Origen. in Matt. homil. 8. edit. lat.

pas dans le grec authentique qui est entre nos mains, font bien voir que cet original hébreu étoit fort altéré.

Il y avoit même des choses ridicules et des erreurs, comme ce qu'on y lisoit de cet homme *qui grattoit sa tête*, lorsque Jésus-Christ lui dit : *Allez, vendez tous vos biens, et donnez-les aux pauvres, et suivez-moi* (1); et ce qu'il racontoit que Jésus fut conduit au baptême de saint Jean malgré lui (2). Saint Jérôme cite encore cette sentence de l'évangile des Hébreux : *Ne soyez jamais dans la joie, sinon lorsque vous voyez votre frère dans la charité* (3).

Saint Clément d'Alexandrie (4) cite du même évangile ces paroles : *Celui qui admirera, régnera; et celui qui régnera, se reposera*; et ces autres : *Mon secret est à moi et à ceux de ma maison* (5). Mais cette dernière sentence pourroit bien être prise de l'évangile selon les Egyptiens, que saint Clément cite quelquefois. Origène, sur saint Jean, fait dire à Jésus-Christ, suivant l'évangile des Hébreux : *Ma mère le Saint-Esprit m'a pris par un de mes cheveux, et m'a transporté sur la haute montagne du Thabor* (6). Il est bon de remarquer en passant, qu'en hébreu, le mot *Rouah*, qui signifie l'*Esprit*, est souvent employé au féminin, d'où vient qu'il dit, *Ma mère le Saint-Esprit*. On lisoit dans le même évangile que le Saint-Esprit parlant à Jésus-Christ, lorsqu'il sortit de l'eau du baptême de saint Jean, lui dit : *Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les prophètes : vous êtes mon fils aîné, qui réglez éternellement*. Et ailleurs (7) : La mère de Jésus et ses frères lui disoient : *Voilà Jean qui baptise pour la rémission des péchés ; allons nous faire baptiser par lui*. Mais il leur répondit : *Quel mal ai-je fait, pour me faire baptiser par lui, si ce n'est que cela même que je viens de dire, ne soit un péché d'ignorance?* On trouvera encore un assez bon nombre d'autres passages tirés de cet évangile, que nous avons rapportés dans notre commentaire.

Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même évangile hébreu de saint Matthieu, qui se trouve cité sous le nom d'*Evangile des douze apôtres* (8). C'est ainsi que les chré-

(1) Orig. in Matt. Homil. 8. edit lat. — (2) Hieron. contra Pelag. l. III. c. 1. — (3) Hier. in Ephes. v. 4. — (4) Clem. Alex. Strom. l. 1. — (5) Idem, Strom. l. 5. — (6) Origen. in Joan. t. 2. p. 58. Vide et homil. 15. in Jerem. p. 148. Edit. Huet. et Hieron. in Isai. XL. 11. — (7) Hieron. cont. Pelag. l. III. c. 1. — (8) Apud. Origen. homil. 8. in Matt. Ambros. proœm. in Luc. Hieron. contr. Pelag. lib. III. c. 1.

tiens hébraïsans l'appeloient, prétendant apparemment l'avoir reçu du collège des apôtres, et y avoir réuni tout ce qu'ils avoient appris de leur bouche. On lui donna aussi le nom d'*Évangile des Nazaréens* (1), parce qu'il étoit entre les mains des premiers chrétiens nommés *Nazaréens*, à cause de la patrie de notre Seigneur, qui étoit de Nazareth. Ce nom d'abord n'eut rien d'injurieux; mais dans la suite il signifia une sorte d'hérétiques attachés trop opiniâtrément aux cérémonies de la loi, sans lesquelles ils ne croyoient pas que l'on pût se sauver.

Cet évangile demeura assez long-temps dans sa pureté entre les mains des Nazaréens ou des premiers fidèles (2), même après qu'il fut corrompu par les ébionites, qui se séparèrent d'eux, et tombèrent dans plusieurs erreurs sur la divinité de Jésus-Christ et sur la virginité de Marie. Il y avoit encore des Nazaréens du temps de saint Jérôme (3), et on ne leur reproche aucune erreur pareille à celle des ébionites. Ils ne retranchoient rien à l'Évangile, et rejetoient avec mépris les traditions des pharisiens, quoique fort zélés d'ailleurs pour les observations de la loi.

Théodoret (4) nous apprend que l'on appeloit aussi quelquefois *Évangile de saint Pierre* (5), ou *Évangile selon saint Pierre* (6), celui dont se servoient les Nazaréens. Cet évangile selon saint Pierre étoit à l'usage des docètes, hérétiques du second siècle, qui soutenoient que Jésus-Christ n'étoit né, n'avoit souffert, n'étoit mort qu'en apparence. Ils avoient pour chef Julius Cassianus (7), disciple de Valentin, qui donna naissance à cette hérésie, sous l'empire de Marc-Aurèle. Sérapion, évêque d'Antioche sous l'empereur Commode, attaqua Marcien, disciple de Cassianus (8).

Peut-être aussi que *la Prédication de saint Pierre* (9), dont se servoit Héracléon, ami de Valentin, étoit la même que l'évangile selon saint Pierre, dont on vient de parler. Tous ces hérétiques étoient sortis du sein des premiers Hé-

(1) *Iren. l. i. c. 26. et lib. III. c. 11. Hieronym. in Matt. XII.* — (2) Saint Ignace dans Eusèbe, livre III. c. 36. Hist. eccl. Saint Jérôme sur saint Matt., saint Epiphane, hérésie 29. sur la fin, citent cet évangile comme le vrai évangile de saint Matthieu. — (3) *Hieron. in Isai. VIII. 9. XXXI. 20. XXXI. 6. IX. 1.* — (4) *Theodor. hæres. Fabul. l. II. c. 2.* — (5) *Fragm. Serapion. Τὸ ὄνοματι Πέτρον Εὐαγγέλιον.* — (6) *Euseb. l. VI. c. 3. Τὸ κατὰ Πέτρον ὀνομασμένον Εὐαγγέλιον. Orig. in Matt. p. 223. Edit. Huet. Τὸ ἰκτιγραμμένον κατὰ Πέτρον Εὐαγγέλιον.* — (7) *Clem. Alex. Strom. lib. III.* — (8) *Euseb. Hist. eccl. l. VI. c. 12.* — (9) *Κήρυγμα Πέτρον. Orig. Clem. Alex. Euseb.*

breux convertis. Ils avoient tous le même évangile. Chacun y ajoutoit, ou en retranchoit, conformément à ses idées. Quant au fond, c'étoit l'évangile de saint Matthieu écrit en hébreu.

IV.  
Remarques  
sur l'évangi-  
le selon les  
Egyptiens.

5. *L'évangile selon les Egyptiens*, qui est cité dans saint Clément pape (1), dans saint Clément d'Alexandrie (2), dans saint Epiphane (3), dans saint Jérôme (4), dans Théodote (5), et dont Origène (6), Tite de Bostres, et Théophylacte sur saint Matthieu, font aussi mention, est le plus ancien des évangiles apocryphes, dont nous ayons connoissance.

Saint Clément pape cite de cet évangile, qu'un certain homme ayant un jour demandé à Jésus-Christ quand le monde devoit finir, le Sauveur lui répondit : *Lorsque deux ne feront qu'un ; quand ce qui est au dehors, sera dedans ; et lorsque l'homme et la femme ne seront ni mâle ni femelle* (7). Saint Clément d'Alexandrie ajoute : *Et lorsque vous foulerez aux pieds les habits de votre nudité*. Il semble que cela ne veut dire autre chose, sinon que le second avènement de Jésus-Christ n'arrivera que lorsque les hommes seront ressuscités, et qu'ils seront nus, sans ressentir les mouvemens de la concupiscence, et en quelque sorte dans l'état des anges qui ne se marient point, et qui n'épousent point de femmes. Il semble aussi insinuer un sentiment qui a été soutenu par quelques anciens, qu'à la résurrection il n'y aura point diversité de sexes. On peut aussi l'entendre, comme s'il vouloit dire que le christianisme ne s'établira que par l'union des deux peuples, du Juif et du gentil, dans l'Eglise.

On lisoit dans le même évangile, que Salomé ayant demandé au Sauveur : *Jusqu'à quand les hommes mourront-ils ? Jésus répondit : Tant que vous autres femmes produirez des enfans. J'ai donc bien fait de n'avoir point d'enfans, répliqua Salomé. Mais le Sauveur lui dit : Nourrissez-vous de toute sorte d'herbes, à l'exception de celle qui est amère* (8). Saint Clément d'Alexandrie en cite

(1) *Clem. Rom. ep. 2. § 12.* — (2) *Clem. Alex. l. iii. Strom. p. 445.* — (3) *Epiphan. hæres. 62.* — (4) *Hieron. Proæm. in Matt.* — (5) *Theodot. in calce Oper. S. Clem. Alex.* — (6) *Origen. in. Matt. p. 331.* — (7) *Apud Clem. Rom. loco citato. Όταν ἔσται τὰ δύο ἐν, καὶ τὰ ἕξ ὡς ἓξ, καὶ τὸ ἄρσεν μετὰ τῆς θηλείας οὔτε θῆλυ.* *Clem. Alex. Όταν τὸ τῆς ἀσχυρῆς ἔνδωμα πατήσῃτε.* — (8) *Apud Clem. Alex. l. iii. Strom. Μέχρι τίνος οἱ ἀνθρώποι ἀποθάνουνται ; μέχρις ἂν, εἶπεν, ὑμεῖς αἱ γυναῖκες τίχετε. Φαμίνης γὰρ αὐτῆς, Καλῶς οὖν ἐποίησα μὴ τεκοῦσα, ἀμβίβεται λέγων ὁ Κύριος· Πᾶσαν φύει βεβάτην,*

encore ces paroles : *Je suis venu pour détruire les œuvres de la femme*. Il entendoit l'amour et la génération. On comprend bien quels étranges abus on pouvoit faire de ces maximes. Aussi les hérétiques ennemis de la génération, et passionnés pour la débauche et le libertinage, s'en servoient pour s'autoriser dans leurs désordres. Comme tout cela étoit énigmatique, on pouvoit aussi y donner un bon sens. Sous le nom *d'herbe amère*, on pouvoit entendre le péché originel, causé par la désobéissance de la première femme.

Saint Epiphane dit que les sabelliens y cherchoient l'appui de leur erreur, prétendant que le Sauveur y avoit dit, *Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un* ; ce qui est vrai dans le sens catholique, puisque les trois personnes divines ne sont qu'une même essence. Mais il est faux que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne soient pas trois personnes distinctes, et que ce ne soit que trois noms d'un même être.

Quelques-uns (1) ont cru que cet évangile étoit le même que celui de Basilide, sur ce fondement que Basilide a répandu son erreur dans l'Égypte. Baronius (2) a conjecturé que quelques hérétiques d'Égypte l'avoient forgé sous le nom de saint Marc. M. Grabe (3) juge qu'il fut composé par les chrétiens d'Égypte, avant que saint Luc eût écrit le sien. Il croit que c'est principalement cet évangile des Égyptiens qu'il avoit en vue, lorsqu'il disoit à la tête de son évangile, que plusieurs avant lui avoient tenté d'écrire l'histoire de ce qui s'étoit passé dès le commencement du christianisme. M. Mille (4) veut qu'il ait été composé en faveur des esséniens, qui furent, selon lui, les premiers, et les plus parfaits chrétiens de l'Égypte. On sait quel étoit leur goût pour les paraboles et les explications allégoriques, et combien ils estimoient la chasteté. On remarque dans le peu de fragmens qui nous en restent, qu'il y avoit de quoi les contenter sur ces deux articles. Mais pour en porter un jugement plus certain, il faudroit l'avoir entier. Il est absolument perdu, à l'exception des fragmens que nous avons cités.

τὴν δὲ πικρίαν ἔχουσαν μὴ φάγῃς. *Idem. pag. 452.* Ἦλθον κατακλύσαι τὰ ἔργα τῆς θηλείας μὲν, καὶ τῆς ἐπιθυμίας, ἔργα δὲ γίνεσθαι, καὶ φθορὰν. — (1) *Apud Albert. Fabric. de Apocr. N. T. p. 335.* (2) *Baron. ad an. 44. n. 48.* — (3) *Grabe, Spicileg. Patrum, tom. 1. p. 31.* — (4) *Mill. Proleg. 50. in N. T. Græc.*

## V.

Remarques sur l'évangile de la naissance de la Vierge, et sur le Protévangile de saint Jacques.

6 et 7. *L'évangile de la naissance de la Vierge*. On connoît jusqu'à trois évangiles de la naissance de la sainte Vierge, et nous en avons encore deux entiers. Le principal est le *Protévangile attribué à saint Jacques le Mineur*, évêque de Jérusalem. On l'a en grec et en latin. Le second est *l'évangile de la nativité de la Vierge*, que l'on n'a qu'en latin, avec une lettre des prétendus Chromace et Héliodore à saint Jérôme, qui le prie de traduire cet ouvrage d'hébreu en latin, et la prétendue réponse de saint Jérôme, qui se charge de ce travail. Mais et ces lettres et ce travail sont également apocryphes. *L'évangile latin de la naissance de Marie* n'est que l'abrégé du *Protévangile de saint Jacques*, dont nous avons parlé plus au long dans la Dissertation où nous tâchons de concilier saint Luc avec saint Matthieu, sur la généalogie de notre Sauveur.

Enfin le troisième *évangile de la naissance de la sainte Vierge* ne se trouve plus. Seulement saint Epiphane en rapporte une circonstance remarquable, mais fabuleuse, dont parle aussi Sérapion, évêque de Thmuis, dans son livre contre les manichéens. Voici ce que dit saint Epiphane (1) : Zacharie, père de Jean-Baptiste, étant dans le temple où il offroit l'encens, vit un homme avec la forme d'un âne, qui se présenta devant lui. Etant sorti du temple, Zacharie s'écria : Malheureux que vous êtes, qu'est-ce que vous adorez ? Mais la figure qu'il avoit vue lui ferma la bouche, et l'empêcha d'en dire davantage. Après que la voix lui eut été rendue à la naissance de Jean-Baptiste, ayant osé publier ce mystère d'iniquité, les Juifs le firent mourir dans le temple, où les marques de son sang demeurèrent imprimées sur le pavé.

Saint Augustin (2) nous apprend aussi que le livre de la naissance de Marie, dont se servoient les manichéens, portoit que Joachim, père de la sainte Vierge, étoit de la tribu de Lévi (3) ; au lieu que les livres que nous avons sous les mêmes titres, marquent distinctement qu'il étoit de la race de David, et par conséquent de la tribu de Juda. Le *Protévangile* ne marque point expressément sa famille : il insinue qu'il étoit puissamment riche, et qu'il avoit de grands troupeaux à la campagne. On ne peut douter que ces faux évangiles, dont le Protévangile paroît être l'original, ne soient très-anciens, puisqu'on les voit

(1) *Epiph. hæres.* 26. n. 12. — (2) *Aug. lib. xxiii. contra Faust. c. 29.* — (3) *Aug. ibid.*

cités dès les premiers siècles. Saint Epiphane (1) les attribue aux gnostiques. Origène (2) et Tertullien (3) y font quelquefois allusion. Sérapion (4) qui vivoit au quatrième siècle, saint Grégoire de Nyse (5), saint Jérôme (6), saint Zénon de Vérone (7), l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (8), Eustathe d'Antioche (9), ou l'auteur publié sous son nom par Allatius, saint Pierre d'Alexandrie (10), et plusieurs autres en font aussi mention expresse, ou y font allusion dans leurs ouvrages.

8 et 9. *L'évangile de l'enfance du Sauveur* a été fort connu des anciens (11). Nous l'avons tout entier en arabe, et il a été donné en cette langue avec la version d'Henri Sikius. M. Cotelier en a donné un fragment en grec, où l'auteur prend le nom de Thomas. Cet ouvrage est rempli de miracles qu'il suppose avoir été faits par Jésus depuis sa plus tendre enfance, dans son voyage d'Egypte, et après son retour à Nazareth, jusqu'à l'âge de douze ans. Mais la plupart sont si incroyables et si puérils, qu'il n'y a qu'une crédulité excessive et ignorante, qui soit capable de s'en accommoder. D'ailleurs saint Jean l'évangéliste nous dit expressément que le changement d'eau en vin aux noces de Cana, est le premier prodige que le Sauveur eût fait (12) Et en effet, Jésus-Christ seroit-il demeuré si long-temps dans l'obscurité, s'il eût opéré un si grand nombre de merveilles dès les premières années de sa vie ?

Quelques-uns ont attribué cet évangile à saint Pierre, d'autres à saint Matthieu, et d'autres à saint Thomas. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il fut composé par les premiers hérétiques du christianisme. Saint Irénée (13) dit que les marcotiens, sorte de gnostiques, s'en servoient. Origène, saint Ambroise et saint Jérôme, en parlent sous le nom d'*évangile de saint Thomas* apôtre. Mais saint Cyrille de Jérusalem (14) assure qu'il n'est point de cet apôtre,

VI.  
Remarques  
sur l'évangile  
de l'enfance  
du Sauveur,  
et sur l'évan-  
gile de saint  
Thomas.

(1) Epiph. hæres. 26. n. 12. — (2) Origen. lib. xi. in Matt. pag. 223. — (3) Tertull. Scorpiac. c. 8. — (4) Serapion. contra Manichæos. — (5) Greg. Nyss. homil. de Nativitate B. M. — (6) Hieron. contra Helvid. — (7) Zeno Veron. homil. 6. de Nativit. — (8) Opus imperf. homil. 2. — (9) Eustath. in Hexæmer. p. 70. — (10) Petr. Alex. Can. 13. de Pœnitentia. — (11) Iren. advers. hæres. l. 1. c. 17. Epiph. hæres. 51. num. 20. Orig. homil. 1. in Luc. Chrys. homil. 16. et 20. in Joan. Ambros. proœm. in Luc. Hieronym. præf. in Matt. Euseb. lib. iii. Hist. eccl. c. 25. Cyrill. Jerosol. Catech. 4. et 6. Athanas. in Synopsi. Alii plures apud Albert. Fabric. de Apocryp. N. T. — (12) Joan. ii. 11. — (13) Iren. l. 1. c. 17. — (14) Cyrill. Jerosol. Catech. 6. Μηδεις ἀναγινωσκίτω τὸ κατὰ Θωμᾶν Εὐαγγέλιον, οὐ γὰρ ἔστιν ἰνδὸς τῶν δώδεκα Ἀποστόλων, ἀλλ' ἰνδὸς τῶν κακῶν τριῶν τοῦ Μάρτυ μαθητῶν.

mais de Thomas, l'un des trois disciples de l'hérésiarque Manès. Ces trois disciples sont Thomas, Baddas et Hermas. Mais si Thomas, disciple de Manès, est auteur du livre de l'Enfance du Sauveur, il faut le distinguer de celui que nous avons aujourd'hui, et qui est cité par saint Irénée et par Origène, et qui paroît plus ancien que Manès. Gélase et le prêtre Timothée (1) distinguent l'évangile de Thomas de celui de l'Enfance. Mais il est plus probable que c'est le même, et que saint Cyrille n'a pas été bien informé, lorsqu'il a cru que l'évangile de l'Enfance étoit de Thomas le manichéen. Il n'a pu avoir d'autre fondement de son opinion, sinon que les manichéens s'en servoient ordinairement, comme saint Augustin le remarque, et plusieurs autres après lui (2). Saint Augustin cite (3) un passage tiré d'un livre apocryphe des manichéens, qui étoit apparemment un de leurs évangiles. Les apôtres ayant demandé à Jésus-Christ ce qu'ils devoient penser des prophètes, le Sauveur leur répondit : *Vous abandonnez celui qui est vivant et devant vous, et vous vous informez des morts ?* Quelques savans ont cru qu'il y avoit eu deux évangiles de l'Enfance ; l'un à l'usage des gnostiques, et l'autre à l'usage des manichéens.

Voici le précis des miracles qui se lisent dans le livre de l'Enfance donné en arabe par Sikius. Il commence ainsi : Il est dit dans le livre de Joseph, autrement Gaïphe, que Jésus parla dans le berceau. ( Cela se trouve aussi plus d'une fois dans l'Alcoran. ) Joseph et Marie approchant de Bethléhem, Marie dit à Joseph que le terme de ses couches étoit venu, et n'ayant pu arriver jusqu'à la ville, elle entra dans une caverne, où elle accoucha. Dans cet intervalle, Joseph étoit allé pour chercher une sage-femme. En arrivant avec elle, il trouva la caverne toute brillante de lumière, et l'enfant nouveau-né couché dans une crèche, et enveloppé de ses langes. La femme qui étoit venue ayant touché l'enfant, fut aussitôt nettoyée de la lèpre, dont elle étoit incommodée. Les anges apparurent aux pasteurs avec une grande lumière, comme il est raconté dans saint Luc. L'enfant fut circoncis dans la caverne, et son prépuce fut gardé par la même femme qui

(1) *Timoth. presb. Constantinop. l. de his qui ad Eccles. accedunt, edito a Meursio de variis divin. p. 117.* — (2) *Aug. contra Adimant. c. 17. et lib. xxii. contra Faust. c. 79. et lib. 1. de Serm. Domini in monte; c. 20. num. 65.* — (3) *Aug. contra advers. legis et proph. lib. ii. cap. 4.*

avoit été guérie de sa lèpre. Cette pellicule fut conservée dans un vase d'albâtre, avec des onguens précieux. C'est ce même vase qui fut acheté par Marie la pécheresse, qui oignit les pieds du Sauveur.

Le quarantième jour après sa naissance il fut présenté au temple, accompagné des anges qui l'environnoient comme des gardes. Le vieillard Siméon le reçut entre ses bras, et Anne la prophétesse en rendit grâces à Dieu. Les mages étant venus à Bethléhem, suivant la prédiction de Zoroastre, Marie leur donna une des bandes dans lesquelles elle enveloppoit le petit Jésus; et les mages, en suivant l'ange qui leur avoit apparu sous la forme d'une étoile, s'en retournèrent dans leur pays.

Cette bande que les mages avoient recue de Marie, ayant été jetée dans le feu, en fut tirée entière. Hérode ayant résolu de mettre à mort tous les enfans de Bethléhem, Joseph fut averti en songe de se sauver en Egypte. Etant arrivé à Alexandrie, l'idole (de Sérapis) tomba; tout le pays fut agité d'un grand tremblement de terre, et l'enfant du prêtre fut délivré des démons qui le possédoient, en touchant les langes de Jésus. Joseph et Marie craignant les païens, se retirèrent d'Alexandrie, et se sauvèrent dans le désert, où ils entrèrent dans une caverne de voleurs. Les voleurs effrayés par un grand bruit qu'ils croyoient entendre, lâchèrent ceux qu'ils avoient pris, et se sauvèrent. Une femme possédée fut guérie. Une jeune épousée étant devenue muette, recouvra la parole en embrassant le petit Jésus. Une autre femme fut délivrée d'un démon en forme de serpent, qui la tourmentoit toutes les nuits.

Une autre femme incommodée de la lèpre, fut guérie en se frottant avec de l'eau où Jésus avoit été lavé. Un enfant né lépreux, fut guéri par le même remède.

Un homme fut délivré d'un maléfice qui l'empêchoit de consommer son mariage. Un jeune homme changé en mulet, fut rétabli dans son premier état. Deux voleurs, nommés Titus et Dumacus, ayant laissé passer Joseph et Marie, sans leur faire de mal, Jésus-Christ prédit que l'un et l'autre seroient attachés à la croix avec lui. Etant arrivés à Matara auprès d'une fontaine, la sainte Vierge y lava la tunique du Sauveur, de la sueur de laquelle naquit le baume. (Sozomène, livre v, chap. xxi, raconte quelques autres miracles arrivés en cet endroit.) Ils de-

meurèrent trois ans en Egypte , et Jésus y fit une infinité de miracles qui ne sont écrits nulle part. Joseph ayant été averti par un ange de retourner à Nazareth , alla d'abord à Bethléhem , où Jésus-Christ guérit un enfant qui étoit fort incommodé , et en ressuscita un autre avec l'eau dont il avoit été lavé.

Deux femmes épouses d'un même mari , avoient chacune un enfant malade ; l'une s'adressa à Marie , en obtint une bandelette de Jésus , l'appliqua sur son fils , et le guérit. L'enfant de sa rivale mourut , ce qui causa entre elles une étrange jalousie. La mère de l'enfant mort jeta le fils de l'autre dans un four chaud , mais il n'en ressentit aucun mal. Elle le jeta ensuite dans un puits , dont on le retira sans aucune incommodité. Quelques jours après , celle qui avoit fait tout ce mal , tomba dans le puits et y périt. Une autre femme avoit deux enfans , dont l'un étant mort , et l'autre en extrême danger , celui-ci fut guéri ayant été mis dans le lit du petit Jésus ; c'est celui qui est nommé Barthélemi dans l'Evangile. Une femme lépreuse fut guérie avec l'eau dont Jésus avoit été lavé. Une autre femme fut guérie de même , et de la même maladie. Une fille fut délivrée du démon qui lui apparoissoit sous la figure d'un dragon qui vouloit la dévorer.

Une femme avoit un enfant nommé Judas , possédé du démon ; c'est Judas Iscariote ; on l'apporta près de Jésus ; il lui mordit le côté , et fut guéri : c'est ce même côté qui fut percé de la lance à la passion. Un jour des enfans jouant avec Jésus , faisoient de petits animaux de terre : Jésus en faisoit comme eux ; mais il leur donnoit la vie , en sorte qu'ils alloient et venoient , buvoient et mangeoient. ( Il est parlé de ce miracle dans l'Alcoran , surat 3 et 5 , et dans *Toldot de Jésus.* ) Jésus étant entré dans la boutique d'un teinturier , jeta dans la poêle tout ce qu'il y trouva d'habits et d'étoffes , et les rendit ensuite à chacun de la couleur qu'ils voulurent. Joseph alloit avec Jésus par les maisons de la ville , travaillant de son métier de charpentier ou menuisier ; tout ce qui se trouvoit trop long ou trop court , Jésus l'allongeoit ou le raccourcissoit , selon le besoin. Il agrandit ainsi le trône du roi de Jérusalem , composé d'un bois précieux , conservé depuis le temps de Salomon , et auquel Joseph avoit travaillé deux ans.

Jésus s'étant mêlé avec des enfans qui jouoient , il les changea en boucs , et ensuite les remit dans leur premier

état. Un jeune homme ayant été mordu d'une vipère, Jésus le fit venir sur le trou du reptile, appela la vipère, lui fit sucer le venin qu'elle avoit répandu dans sa plaie, la fit crever, guérit l'enfant, et lui prédit qu'il seroit un jour son disciple; c'est Simon, surnommé le Zélé. Joseph envoya Jacques son fils avec Jésus, chercher du bois dans la forêt: Jacques ayant été mordu d'une vipère, Jésus le guérit. Un enfant avec qui Jésus étoit, étant tombé du haut d'un toit, se tua: on accusa Jésus de l'avoir tué; mais Jésus le fit parler, et déclarer que ce n'étoit pas lui qui l'avoit fait tomber. Marie envoya un jour Jésus puiser de l'eau: la cruche s'étant rompue, Jésus ramassa l'eau dans son manteau, et l'apporta à sa mère.

Un jour de sabbat, Jésus fit une petite fontaine avec de la boue, et mit sur ses bords douze moineaux de même matière. On avertit Anani que Jésus violoit le sabbat; il accourut, et il vit avec étonnement que les petits moineaux de terre s'envoloient. Le fils d'Anani ayant voulu détruire la fontaine, l'eau disparut, et Jésus lui dit que sa vie disparaîtroit de même. Aussitôt il sécha et mourut. Un autre enfant voulant faire tomber Jésus, Jésus même le menaça de le faire tomber; il tomba, et mourut sur-le-champ. Un maître d'école de Jérusalem ayant souhaité d'avoir Jésus-Christ pour disciple, Jésus lui fit des questions qui l'embarrassèrent, et qui lui firent voir qu'il en savoit plus que lui. Ensuite il récita seul l'alphabet, et laissa son maître tout interdit. Ce maître ayant voulu le frapper, sa main se sécha, et il mourut sur-le-champ.

Jésus étant allé à Jérusalem à l'âge de douze ans, s'assit au milieu des docteurs, et leur fit des questions et des réponses, non-seulement sur la loi, mais aussi sur la philosophie, l'astronomie, sur toutes sortes de sciences, de manière qu'ils furent ravis en admiration. De là il s'en retourna à Nazareth avec Joseph et Marie, et il y demeura jusqu'à l'âge de trente ans, *cachant ses miracles, et étudiant la loi*. Voilà le précis de l'évangile de l'Enfance, comme il a été donné en arabe par Sikius.

Il paroît par le fragment qu'a fait imprimer M. Cotelier, que le grec en étoit un peu différent, et quant à l'ordre des miracles et quant aux circonstances. Le premier miracle qu'il raconte est celui des douze moineaux de terre, à qui Jésus donna la vie. Il dit qu'il éclaircit les eaux de ses fontaines, et rendit la santé et le mouvement au fils

d'Anani qu'il avoit rendu perclus, pour avoir répandu l'eau de ces fontaines. Il lui laissa toutefois un membre desséché, pour le faire souvenir du miracle. Un jour Jésus marchant dans la rue, un enfant l'arrêta par l'épaule; Jésus lui dit : Ne passeras-tu pas ton chemin ? et aussitôt l'enfant tomba roide mort. Les parens de cet enfant en ayant porté leurs plaintes à Joseph, furent rendus aveugles par Jésus. Joseph entendant les plaintes qu'on lui en faisoit, s'approcha de Jésus, et lui tira les oreilles. Jésus en colère lui dit : Qu'il vous suffise que ces gens cherchent sans trouver, et vous n'avez pas fait sagement : souvenez-vous que je suis votre fils, et laissez-moi en repos. Il rapporte après cela l'histoire du maître d'école et celle du teinturier. On voit par cet échantillon que l'évangile grec étoit encore plus impertinent que l'arabe, dont nous avons donné le précis.

VII.  
Remarques  
sur l'évangile  
de Nicodème.

10. *L'évangile de Nicodème* n'est point connu des anciens. On ne le trouve point dans les auteurs grecs. Le *Synaxarion* des Grecs, livre fort nouveau, en fait mention, mais seulement sur un oui-dire. Les anciens citent souvent *les actes de Pilate* (1), qui ont fourni le fond de ce faux évangile. On trouve dans l'évangile de Nicodème ce qui étoit dans les anciens actes, mais mêlé avec une infinité de circonstances fabuleuses. Du temps de Paul Orose (2) et de Grégoire de Tours (3), on ne connoissoit point l'évangile de Nicodème; mais ils citent les actes de Pilate.

M. Fabricius (4) conjecture que ce sont les Anglais qui ont forgé l'évangile de Nicodème, tel que nous l'avons, depuis qu'ils ont voulu se donner Nicodème pour leur premier apôtre. Ce qui est certain, c'est que l'évangile tel qu'il est, est plus nouveau que les anciens pères qui ont connu les actes de Pilate. Le latin de l'évangile de Nicodème est très-barbare et de la plus basse latinité. Il n'a jamais été en grec; on y trouve des manières de parler qui n'ont été en usage que plusieurs siècles après Jésus-Christ.

Les anciens actes de Pilate étoient un ouvrage tiré apparemment d'une lettre de Pilate à Tibère, où ce gouver-

(1) Justin. Martyr. *Apol.* 1. p. 76. c. 84. Tertul. *Apologet.* cap. 21. Euseb. *Chronic.* l. 11. ad. an. 2051. et *Hist.* l. 11. c. 2. Epiph. *hæres.* 50. n. 1. Chrysost. *homil.* 7. in *Pasch.* — (2) Paul. Oros. *lib.* VII. *Hist.* cap. 4. — (3) Gregor. Turon. *lib.* 1. *Hist. Franc.* c. 21. — (4) Fabric. de *Apoeryph.* N. T. pag. 215.

neur lui rendoit compte de ce qui étoit arrivé à l'occasion de Jésus ; au lieu que l'évangile de Nicodème est une longue, ennuyeuse, barbare et fabuleuse narration supposée sous le nom de Nicodème, juif, et que l'on prétend faussement avoir d'abord été écrite en hébreu. La vraie lettre de Pilate fut apparemment corrompue et interpolée d'assez bonne heure ; et quelque chrétien, par un zèle qui n'étoit pas selon la science, en composa d'abord un livre assez ample, sous le nom des *Actes de Pilate* ; lequel ayant été perdu, on en a fabriqué un autre en latin sous le nom d'*Évangile de Nicodème*.

Quoi qu'il en soit, cet évangile raconte qu'Anne, Caïphe, Summas, Datam, Gamaliel, Judas, Lévi, Nephthalim, Alexandre et Cyrus, vinrent accuser Jésus-Christ devant Pilate ; que Pilate se défendit beaucoup de le condamner, mais qu'enfin vaincu par leurs importunités et leurs menaces, il le leur livra pour être crucifié. Les interrogatoires de Pilate, les accusations des Juifs, et les réponses de Jésus y sont exprimées fort au long. Nicodème paroît pour justifier Jésus, aussi-bien que le malade qu'il avoit guéri à la piscine probatique, l'aveugle-né à qui il avoit rendu la vue, et la femme qui ayant touché le bord de la frange de Jésus-Christ, fut guérie du flux de sang qui la tourmentoit depuis douze ans. Il donne à cette femme le nom de *Véronique*. D'autres témoins en grand nombre comparurent ensuite pour Jésus, et racontèrent les miracles qu'il avoit faits sur eux, ou dont ils avoient été témoins. Mais tout cela n'empêcha pas que Pilate ne le condamnât à mourir en croix entre deux voleurs, dont l'un s'appeloit *Dimas*, et l'autre *Gestas*.

Il fut donc conduit au Calvaire, et attaché à la croix, ayant Dimas à sa droite, et Gestas à sa gauche. Longin perça le côté de Jésus, et Dimas se convertit. Jésus fut mis au tombeau par Joseph d'Arimathie. Les principaux des Juifs l'ayant appris, mirent Joseph en prison. Mais il en fut délivré pendant la nuit par quatre anges, qui ayant levé les murs de la prison, les laissèrent ensuite descendre au même endroit, lorsqu'il fut sorti. Les soldats qui avoient gardé le tombeau racontèrent aux Juifs comment Jésus étoit ressuscité. Mais on leur donna de l'argent pour les empêcher de dire la vérité. Trois hommes vinrent dire aux sénateurs, qu'ils avoient vu Jésus sur le mont des Oliviers, parlant avec ses disciples ; mais on ne voulut pas les croire. Joseph d'Ari-

mathie raconta à Anne et Caïphe comment plusieurs anciens étoient ressuscités avec Jésus-Christ, et en particulier les deux frères du vieillard Siméon, qui avoit reçu Jésus dans ses bras. Il leur dit que ces deux frères étoient encore vivans, et qu'ils étoient actuellement à Arimathie. On les fit venir à Jérusalem, et ils racontèrent plusieurs choses merveilleuses de la descente de Jésus-Christ dans les enfers, et la manière dont ils étoient ressuscités avec plusieurs autres. Ils rapportèrent le dialogue de Satan prince de la mort, avec Lucifer, prince de l'enfer, qui prétendoit que Jésus lui seroit amené comme les autres morts. Jésus ouvrant les portes de l'enfer, emmena avec lui tous les saints, et y laissa les démons avec les réprouvés. Comme tous ces saints alloient au ciel, Hénoch et Elie vinrent au-devant d'eux, et leur apprirent ce qu'ils devoient faire au dernier jour contre l'Antechrist. Enfin le bon larron vint aussi portant sa croix, et entra avec eux dans le paradis. C'est ce que *Charinus* et *Lenthius*, frères du vieillard Siméon, racontèrent dans Jérusalem. Ils écrivirent même leur récit, et furent subitement transportés au delà du Jourdain.

Pilate ayant appris ces choses alla au temple, et se fit montrer par les prêtres les livres sacrés; il leur fit avouer que Jésus-Christ étoit le Messie marqué dans leurs Ecritures. L'évangile de Nicodème finit par ces termes : *Au nom de la très-sainte Trinité, fin du récit des choses qui ont été faites par notre Sauveur Jésus-Christ, et qui a été trouvé par le grand Théodose, empereur, dans le prétoire de Pilate et dans les écrits publics. Fait l'an dix-neuf de Tibère, et le dix-sept d'Hérode, roi de Galilée; le huitième des calendes d'avril, le vingt-troisième mars, l'an de la cccii<sup>e</sup> olympiade, sous les princes des Juifs, Anne et Caïphe. Tout cela a été écrit en hébreu par Nicodème.*

On trouve deux lettres latines de Pilate à Tibère, sur la mort de Jésus-Christ; mais on convient qu'elles sont récentes et supposées. Lambécus les avoit vues en grec. Nous ne les rapportons pas ici. On peut voir les livres apocryphes du Nouveau-Testament publiés par M. Fabricius (1).

Eusèbe (2) nous apprend que les païens, sous l'empire

1) *Vide p. 298. et seq.* — (2) *Euseb. lib. ix. c. 5. Hist. ecclcs.*

de Maximien, publièrent de faux actes de Pilate, pleins de blasphèmes contre Jésus-Christ, et qu'on les répandit partout avec affectation, par ordre de l'empereur, et qu'on obligeoit les maîtres d'école de les faire apprendre aux enfans. Ces actes sont entièrement perdus, et Eusèbe (1) en montre la fausseté par la date, qui portoit que cela étoit arrivé sous le quatrième consulat de Tibère, qui revient à la septième année de son empire, quoiqu'il soit certain que Pilate ne fut envoyé en Judée que la douzième année de cet empereur. Enfin nous n'avons plus aucuns vrais actes de Pilate, et peut-être n'en a-t-on jamais eu de sincères. Tous ceux que l'on a, et qui sont en assez grand nombre, tant imprimés que manuscrits, sont tous faux. On peut voir cette matière traitée plus au long dans notre Dissertation sur les actes de Pilate.

11. *L'évangile éternel* est nouveau. Il fut composé par un religieux mendiant du treizième siècle. Il fut flétri par Alexandre IV et condamné au feu, mais avec ordre de le faire secrètement, de peur de causer du scandale aux frères (2). Le nom d'*évangile éternel* est pris de l'Apocalypse (3), où il est dit qu'un ange porte l'Évangile éternel, et le publie dans toute la terre et à tous les peuples du monde. L'auteur qui composa celui qui parut au treizième siècle, prétendoit que l'Évangile de Jésus-Christ que nous avons entre les mains seroit aboli, ou du moins abrogé, de même que la loi de Moïse a été abrogée par l'Évangile, quant à ses cérémonies et à ses lois judiciaires. Nous pourrions en parler plus au long sur l'Apocalypse.

12. *L'évangile de saint André* n'est plus guère connu que par le décret de Gélase qui l'a condamné. On parlera ailleurs des actes de saint André qui sont plus fameux et plus connus.

13. *L'évangile de saint Barthélemi* est condamné par Gélase. Saint Jérôme (4) et Bède (5) en font mention. Mais il y a assez d'apparence que ce n'est autre chose que l'évangile hébreu de saint Matthieu, qu'Eusèbe (6) et quelques autres après lui (7), ont dit avoir été porté par saint Barthélemi dans les Indes où Pantænus le trouva, et d'où il l'apporta à Alexandrie. Le faux Denys l'aréopagite cite

## VIII.

Remarques sur l'évangile éternel, sur l'évangile de saint André et sur l'évangile de saint Barthélemi.

(1) Euseb. l. 1. c. 9. et 11. Hist. eccles. — (2) Matt. Paris ad ann. 1257. — (3) Apoc. xiv. 6. — (4) Hieron. Proleg. Comment. in Matt. — (5) Beda, Proem. in Lucam. — (6) Euseb. lib. v. cap. 10. Hist. eccles. — (7) Nicéphor. lib. iv. c. 32. Hieronym. Catalog. cap. 46.

ces paroles, comme de saint Barthélemi : *La théologie est abondante, et tout à la fois resserrée ; et l'Évangile de même est en même temps ample et concis.* (1). Quelques-uns croient qu'elles sont tirées de l'évangile de saint Barthélemi (2) ; d'autres, de quelques-unes de ses lettres (3) ; d'autres (4), de la tradition qui s'est conservée dans la mémoire des fidèles.

IX.  
Remarques  
sur l'évangile  
d'Apelles, sur  
l'évangile de  
Basilide, et  
sur l'évangile  
de Cérinthe.

14. *Le faux évangile d'Apelles est connu dans saint Jérôme (5) et dans Bède (6).* Il ne paroît pas que cet hérésiarque ait composé un évangile nouveau ; mais à l'imitation des autres hérétiques qui l'avoient précédé, il corrompit les vrais Évangiles. C'est ce qu'Origène (7) lui reproche fort vivement. Et saint Epiphane (8) lui attribue ces paroles, qui marquent assez quelle étoit sa pratique : *Soyez, disoit-il, comme de bons changeurs ; usez des Écritures, et choisissez-en ce qu'il y a de meilleur.* Marcion, son digne disciple, l'imita dans la suite, en retranchant et ajoutant dans les anciens Évangiles, ce qu'il jugea à propos.

15. *L'évangile de Basilide est célèbre chez les anciens (9), mais il n'en reste rien aujourd'hui.* M. Fabricius semble croire que ce n'étoit autre chose que les vingt-quatre livres qu'il avoit écrits sur l'Évangile, et dont parle Eusèbe. On a quelques fragmens de ces livres dans le spicilège de M. Grabe (10). Basilide se vançoit d'avoir appris sa doctrine de Glaucias, interprète de saint Pierre (11). Origène et saint Jérôme marquent distinctement un évangile selon saint Basilide. Il n'y chercha pas tant de détours que les autres hérésiarques, qui donnoient à leurs livres le nom de quelque apôtre. Pour lui il intitula le sien sans facon : *Évangile selon Basilide.*

16. *L'évangile de Cérinthe est, selon saint Epiphane (12), un de ceux qui avoient été écrits avant que saint Luc en-*

(1) Dionys. de *Mystica Theolog.* cap. 1. Ὅντι γένος ἡ θεολογία ἐστὶν ἀπὸ τοῦ θεοῦ, καὶ πολλὴν τὴν διολογίαν εἶναι, καὶ διακριτὴν, καὶ τὸ εὐαγγέλιον πλατὺ καὶ μίγα, καὶ αὐτὸς συντεταγμένον. — (2) Itting. pag. 124. Append. de hæres. Dallæ. l. 1. c. 27. de scriptis Dionys. apud Fabric. de Apocryp. N. T. — (3) Cordeur. in Not. ad Dionys. — (4) Maxim. et Pachym. Hæde. Combefis ad Nicet. p. 496. — (5) Hieron. Proæm. Comment in Matt. — (6) Beda, Prolog. Comment. in Lucam. — (7) Orig. epist. ad Ambros. in Apologia Rafini pro Origene. — (8) Epiph. hæres. 44. num. 2. Γίνονται δὲ δοκίμοι τραπέζιται. Χρὴ γὰρ φησὶν, ἀπὸ πάσης γραφῆς ἀναλέγειν τὰ χρήσιμα. — (9) Orig. et Ambros. Proæm. in Luc. Hieron. præfat. in Matt. Orig. l. xxvi. in Matt. xxiii. 34. 35. Buseb. l. iv. et vii. Hist. eccl. — (10) Vide Græb. Spicilæg. PP. parte 2. p. 39. — (11) Clem. Alex. l. vii. Strom. — (12) Epiph. hæres. 51.

treprit le sien, et dont cet évangéliste a parlé, en disant (1) que plusieurs avant lui avoient essayé d'en composer. Le même saint Epiphane semble dire en quelque endroit (2), que Cérinthe se servoit de l'évangile de saint Matthieu. Et ailleurs (3) il dit que les alogiens attribuoient à cet hérétique l'évangile de saint Jean.

17. *L'évangile des ébionites* n'étoit autre que celui de saint Matthieu, que ces hérétiques recevoient, et qu'ils tronquoient à leur fantaisie (4). Ils le commençoient par ces paroles : *Au temps d'Hérode, roi de Judée, Jean vint baptiser du baptême de la pénitence dans le Jourdain, et tout le monde venoit à lui pour être baptisé. Or, Jean étoit de la race d'Aaron, fils de Zacharie et d'Elisabeth. On lisait que Jésus y étoit venu aussi, et que le ciel s'étoit ouvert aussitôt qu'il étoit sorti de l'eau; et que le Saint-Esprit avoit paru sur lui, et étoit entré en lui sous la forme d'une colombe. Alors on entendit une voix du ciel, qui disoit : Vous êtes mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Et encore : Je vous ai engendré aujourd'hui. Et en même temps il parut un grand éclat de lumière; ce que Jean ayant vu, il dit : Que êtes-vous, mon Seigneur ? Et aussitôt on entendit une voix du ciel, qui dit : C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance. Alors Jean se jetant à ses pieds, lui dit : Seigneur, c'est à vous à me baptiser; mais Jésus l'empêcha, disant : Il faut que nous accomplissions toutes choses. On voit par-là que les ébionites avoient beaucoup altéré le vrai évangile de saint Matthieu, pour favoriser leur dogme contraire à la divinité du Sauveur.*

Dans un autre endroit (5) les ébionites, faisoient dire à Jésus-Christ : *Je suis venu pour détruire les sacrifices; et si vous ne cessez de sacrifier, la colère des Dieux ne cessera pas de vous attaquer. Ils lisoient ainsi ce que Jésus-Christ dit à ses apôtres dans la dernière cène : Ai-je désiré de manger cette pâque charnelle (ou cette chair de la pâque) avec vous (6) ?* Au lieu que dans saint Luc il dit simplement : *J'ai ardemment désiré de manger*

X.

Remarques  
sur l'évangile  
des ébionites.

(1) Luc. 1. 1. — (2) Epiph. hæres. 30. c. 14. — (3) Epiph. hæres. 51. n. 3. — (4) Apud Epiph. hæres. 30. c. 15. — (5) Ibid. n. 16. Οτι ἤλθον καταλθεῖν τὰς θυσίας, καὶ ἂν μὴ παύσασθε τοῦ θυσιῶν, οὐ παύσεται ἀπ' ὑμῶν ἡ ὄργη. — (6) Ibid. n. 21. Μὴ ἐπιθύμιον ἐπιθύμησα κρῖνος τούτο τὸ πικρὰ φαγῆναι μετ' ὑμῶν.

cette pâque avec vous (1). Ces deux passages paroissent avoir été contre les Nazaréens qui observoient encore les cérémonies légales.

Saint Epiphane (2) dit que ces hérétiques, pour séduire les simples, admettoient les noms des douze apôtres, et avoient certains livres qu'ils disoient avoir été composés par eux : par exemple, celui de saint Jacques. Il veut parler apparemment du Protévangile dont on a fait mention ci-devant.

## XI.

Remarques sur l'évangile des encratites, sur l'évangile d'Ève, et sur l'évangile des gnostiques.

18. *L'évangile des encratites* n'est point un évangile différent des quatre évangiles canoniques. Mais Tatien les ayant fondus ensemble, en composa un seul des quatre, qui fut appelé *l'évangile de Tatien* ou *des encratites* (3), ou *selon les Hébreux*. Théodoret (4) témoigne que non-seulement les encratites, mais aussi les catholiques des provinces de Syrie et de Cilicie, se servoient de l'évangile de Tatien.

19. *L'évangile d'Ève* étoit en usage chez les gnostiques (5). On n'en sait que peu de particularités; on y lisoit par exemple : *J'ai vu un arbre qui portoit chaque année douze fois son fruit : c'est l'arbre de vie*. Ils expliquoient cela du flux ordinaire des femmes. On y lisoit encore cette autre espèce d'énigme : *J'étois sur une haute montagne, et je vis un homme fort grand, et un autre très-court, et j'entendis comme la voix d'un tonnerre. Alors m'étant approché j'entendis ces paroles : Je suis ce que vous êtes, et vous êtes ce que je suis; et je suis partout où vous êtes, et je suis répandu partout. Vous me recueillez partout où vous voulez; et en me recueillant, vous vous ramassez vous-même* (6). On peut lire saint Epiphane, qui relève la turpitude de ces hérétiques. Nous ne pouvons donner en français le sens infâme de ces paroles énigmatiques.

20. *L'évangile des gnostiques* n'étoit pas un seul évangile particulier. Comme ces hérétiques étoient en grand nombre, et divisés en plusieurs sectes, ils avoient aussi un grand nombre d'évangiles (7), comme ceux de l'en-

(1) Luc. xxi. 15. — (2) Epiph. hæc. Ebionit. n. 25. — (3) Epiph. hæc. 47. n. 1. Λίγεται δὲ τὸ διὰ τεσσάρων Εὐαγγελίων ὑπ' αὐτοῦ γεινῆσθαι, ὅπερ κατὰ Εβραίουσιν τινὲς καλοῦσι. — (4) Theodoret. Hæretiq. fabul. l. 1. c. 20. — (5) Epiph. hæc. 26. n. 2. 5. Εἶδον δὲνδ' οὐκ ἴσθαι δώδεκα καρποὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ καὶ εἶπε μοι. Τοῦτα ἴσθαι τὸ ἔξωλον τῆς ζωῆς. Ὁ αὐτοὶ ἀλληγοροῦσι, ἐκ τῆν κατὰ μίαν γινομένην γυναικείαν ῥύσιν. — (6) Ibid. n. 3. Ἐγὼ σὺ, καὶ σὺ ἐγὼ, καὶ ὅπου ἐὰν ᾖς, ἐγὼ ἐκεῖ εἶμι, καὶ ἐν ἅπασιν εἶμι ἰσκαρμῖνος. Καὶ ἔδειν ἐὰν θέλῃς συλλέγεις με, ἐμὶ δὲ συλλέγων, ἐαυτὸν συλλέγεις. — (7) Vide Epiph. hæc. 26. n. 8. et 11.

fance, celui de la naissance de Marie : le livre des *Interrogations de Marie* ; l'évangile de la perfection ; ceux de *Basilide*, d'*Apelles*, de *Valentin* et d'*Eve*, étoient à leur usage. C'est des gnostiques que sont venus la plupart des mauvais livres qui parurent dans les premiers siècles.

21. *L'évangile de Marcion* n'est autre que l'évangile de saint Luc, que cet hérésiarque avoit raccourci et altéré à sa fantaisie (1). Nous avons dans Tertullien et dans saint Epiphane plusieurs exemples des retranchemens et des altérations que les marcionites y avoient faites. Ils attribuoient cet évangile, non à saint Luc, mais à saint Paul, qui étoit le seul des écrivains sacrés qu'ils reçussent ; et encore, comme nous l'avons dit, ne le recevoient-ils pas entier, retranchant et de l'évangile de saint Luc, et des épîtres de cet apôtre, tout ce qui étoit contraire à leurs erreurs. Nous avons remarqué assez exactement dans notre commentaire (2) les endroits auxquels ils avoient touché.

22. *L'évangile de saint Paul* est celui dont il parle dans ses Epîtres ; par exemple : *Dieu jugera, selon mon évangile, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur des hommes* (3). Et encore : *Jésus-Christ est ressuscité des morts, selon mon évangile* (4). Soit qu'on l'entende en général de l'Évangile de Jésus-Christ, que saint Paul avoit appris par révélation (5) ; soit qu'on l'entende de l'évangile de saint Luc, comme quelques anciens l'ont expliqué (6), supposant que saint Luc, qui avoit été le compagnon presque inséparable des voyages de saint Paul, avoit rédigé par écrit ce qu'il lui avoit entendu prêcher. Les marcionites, comme on vient de le voir, soutenoient que cet évangile étoit absolument de saint Paul. Mais le mal auroit été peu considérable, s'ils l'eussent reçu tel qu'il est, et leur erreur auroit été pardonnable, d'attribuer au maître l'ouvrage du disciple ; leur crime consistoit en ce qu'ils corrompoient ce divin livre, par les changemens qu'ils y faisoient. On ne doit donc pas s'imaginer qu'il y ait eu un évangile des marcionites différent, quant au fond, de celui de saint Luc ou de saint Paul.

(1) *Iren. l. 5. c. 12. Hi qui a Marcione sunt, non habent Evangelium ; hoc enim quod secundum Lucam decurrant gloriantur se habere Evangelium, etc. Vide et Tertull. lib. iv. cap. 3. contra Marcion. et Epiph. hæres. 42. —*

(2) On doit se souvenir que cette Dissertation est de D. Calmet. —

(3) *Rom. II. 16. — (4) 2. Timot. II. 8. — (5) Galat. I. 12. Ephes. III. 3. —*

(6) *Iren. l. III. c. 1. Euseb. l. III. c. 4. Hist. eccl. Hieron. in Catalog. Quotiescumque in Epistolis dicit Paulus, juxta Evangelium meum, de Luca significat volumine.*

## XII.

Remarques sur l'évangile de Marcion, et sur l'évangile de saint Paul.

## XIII.

Remarques sur les Interrogations de Marie, sur le livre de la naissance du Sauveur, et sur le livre du trépas de la sainte Vierge.

23. *Les Interrogations de Marie.* Il y avoit chez les gnostiques deux livres de ce nom ; l'un intitulé, *les grandes Interrogations de Marie* ; et l'autre, *les petites Interrogations de Marie.* On y lisoit des turpitudes si abominables, qu'on n'ose les rapporter. Les gnostiques se corrompoient de la manière la plus criminelle, et mangeoient ce qui sortoit d'eux-mêmes dans cette corruption, disant que Jésus-Christ leur avoit enseigné d'en user ainsi. Il y a sur cela dans saint Epiphane (1) des choses si monstrueuses, qu'on auroit peine à croire que des hommes raisonnables fussent capables seulement de les penser.

24. *Le livre de la naissance du Sauveur* est connu dans le décret de Gélase, qui le condamne. Comme il le met sous un même titre avec celui de *la Vierge et de la Sage-femme*, je conjecture que c'étoit le même à peu près que le Protévangile de saint Jacques, où l'on raconte la naissance du Sauveur, et l'épreuve que la sage-femme voulut faire de l'intégrité de Marie après son enfantement.

25. *L'évangile de saint Jean*, autrement dit, *le livre du trépas de la sainte Vierge*, est condamné dans le décret de Gélase. On le trouve encore en grec dans quelques bibliothèques (2). Il y a des manuscrits qui l'attribuent à saint Jacques frère du Seigneur, et d'autres à saint Jean l'évangéliste. Il n'a pas encore été donné au public, et le public n'en a nul besoin.

## XIV.

Remarques sur l'évangile de saint Matthias, et sur l'évangile de la perfection.

26. *L'évangile de saint Matthias* est connu dans Origène (3), dans saint Ambroise (4), dans saint Jérôme (5), dans Bède le Vénéral (6) ; mais ils ne nous en ont conservé que le nom. Le pape Gélase l'a mis au rang des apocryphes. On a aussi des actes apocryphes de saint Matthias, et des traditions ou des maximes, qui étoient peut-être de son évangile ou du moins extraites de son évangile. On disoit, par exemple, qu'il avoit enseigné (7) que le premier degré de la connoissance étoit d'admirer les choses présentes ; il vouloit dire apparemment qu'il ne falloit point s'y accoutumer, ni en regarder l'usage comme indifférent. Les Carpocratéens lui faisoient dire aussi : *Qu'il falloit combattre*

(1) Epiph. hær. 26. c. 8. — (2) Cod. Labb. 455. Lambeo. l. iv. de Biblioth. Vindob. 232. 244. et l. v. p. 24. — (3) Origen. in Luc. homil. 1. — (4) Ambros. in Lucam præfat. (5) Hier. Proœm. in Matt. — (6) Bedæ præfat. in Luc. — (7) Clem. Alex. l. 11. Strom. Ματθίας ἐν ταῖς παραδόξαις παλαιῶν, διαμαρτυροῦν τὰ παρόντα βαδμὸν τῶν πρῶτον τῆς ἐπίστασις ὑποδείκνυς.

la chair, et en abuser (1) : c'est le sens que lui donnoient ces hérétiques ; mais il vouloit dire qu'il faut la mortifier, et ne lui rien accorder pour le plaisir sensuel : il ajoutoit qu'il faut procurer l'avancement de l'ame par la foi et la science. On y lisoit aussi que cet apôtre avoit coutume de dire, que si le voisin d'un élu pèche, l'élu pèche lui-même ; car si l'élu s'étoit conduit comme le verbe ou la raison le demande, son voisin l'auroit respecté, et se seroit abstenu de pécher. Cette sentence peut avoir un fort bon sens, en disant que la vie du Chrétien doit être telle, qu'elle retienne même ceux qui voudroient pécher devant lui ou près de lui. Saint Clément d'Alexandrie (2), qui nous a conservé ces sentences, nous apprend que non-seulement les carpocratians, mais aussi Marcion, Valentin et Basilide abusoient du nom de saint Matthias, pour soutenir leurs erreurs et leurs abominations.

27. *L'évangile de la perfection* étoit un faux évangile, forgé par les gnostiques, pour autoriser leurs extravagances et leurs actions honteuses. On ne le connoit que par le mépris que les pères en ont témoigné. Saint Epiphane (3) dit que c'est un ouvrage diabolique, plus digne d'être appelé la consommation de la douleur et du deuil, qu'évangile de perfection, c'est-à-dire bonne nouvelle de perfection ou bonne nouvelle excellente.

28. *L'évangile des simoniens*, ou des disciples de Simon le magicien, est marqué dans les Constitutions des apôtres (4), et dans la préface des canons arabiques du concile de Nicée (5). Ce dernier écrit nous apprend que les simoniens avoient partagé leur évangile en quatre tomes ou en quatre livres, auxquels ils donnoient le nom des quatre angles du monde, ou des quatre gonds sur lesquels rouloit toute la machine du monde. Les Constitutions apostoliques nous disent que Simon et Cléobius avoient composé plusieurs livres dangereux, sous le nom des anciens pa-

XV.  
Remarques  
sur l'évangile  
des simo-  
niens, et sur  
l'évangile se-  
lon les Sy-  
riens.

(1) *Clem. Alex. l. III. Strom. Et Buseb. l. III. c. 29. Hist. eccl. Τῆ σαρκὶ μάχεσθαι, καὶ παραχρῆσθαι, μηδὲν αὐτῇ πρὸς ἡδονὴν ἀπελάσσειν ἐπιδοῦντά· ψυχῆ δὲ αὐξάνει διὰ πίστειος καὶ γνώσεως.* — (2) *Clem. Alex. l. VII. Strom. p. 748. Ὅτι ἐὰν ἐκλεκτοῦ γίττων ἀμαρτήσῃ ἡμαρτεῖν ὁ γὰρ ἐκλεκτός· εἰ γὰρ οὕτως ἐαυτὸν ἦγει, ὡς ὁ λόγος ὑπαγορεύειν, καθήσθαι τὸν αὐτοῦ τὸν βίον, καὶ ὀυεῖται εἰς τὸ μὴ ἀμαρτεῖν.* — (3) *Ephiph. hæres. 26. n. 2. Εὐαγγέλιον τελειώσεως τοῦτο φάσκοντες. Καὶ ἀληθῶς οὐκ Εὐαγγέλιον τοῦτο, ἀλλὰ πένθους τελειώσεως. Πᾶσα γὰρ ἡ τοῦ θανατοῦ τελειώσεως ἐν τῇ τοιοῦτῃ ὑπὸ πυρᾶ τοῦ διαβόλου ἐμπίρεται.* — (4) *Constit. Apost. l. VI. c. 16. p. 392.* — (5) *Canones Arabic. Concil. Nicæni, t. 2. Concil. p. 386.*

triarches et des apôtres, dans lesquels ils combattoient la création, la Providence, le mariage, la génération, la loi et les prophètes. On n'en sait pas d'autres particularités.

29. *L'évangile selon les Syriens* n'est connu que de saint Jérôme (1) et d'Eusèbe (2). C'est apparemment le même évangile que celui des Nazaréens, ou l'évangile hébreu de saint Matthieu, ou peut-être celui de Tatien composé des quatre évangiles, dont Théodoret dit que se servoient plusieurs catholiques de Syrie et des provinces voisines. Saint Jérôme dit que les Nazaréens de Bérée en Syrie lui avoient prêté l'évangile hébreu de saint Matthieu : ce qui favorise davantage l'opinion qui veut que cet *évangile selon les Syriens* soit le même que celui des Nazaréens. Toutefois saint Epiphane (3) confond l'évangile des Syriens avec celui de Tatien dont nous allons parler.

XVI.  
Remarques  
sur l'évangile  
de Tatien, et  
sur l'évangile  
de Thaddée.

50. *L'évangile de Tatien* est plutôt une concordance évangélique, composée des textes des quatre évangiles (4), qu'un évangile proprement dit. Tatien avoit été disciple de saint Justin le martyr ; et quelques-uns (5) croient qu'il avoit composé son harmonie des quatre évangiles, avant d'être tombé dans l'hérésie, et pendant qu'il étoit encore à la suite de saint Justin. Mais les retranchemens qu'il faisoit dans le texte des évangélistes, prouvent assez qu'il n'étoit plus catholique, lorsqu'il le fit. Théodoret (6) dit qu'il en ôtoit les généalogies, et tout ce qui prouvoit que Jésus-Christ étoit né de la race de David selon la chair. Il ajoute que plusieurs catholiques se servoient de l'évangile de Tatien, parce qu'il abrégéoit le chemin de l'étude, étant plus court que les quatre ensemble. Il ajoute qu'il en avoit trouvé jusqu'à deux cents exemplaires dans les mains des fidèles, et qu'il les en avoit retirés pour leur donner les quatre évangiles canoniques. On lit aujourd'hui dans les orthodoxographes et dans les bibliothèques des pères, une harmonie ou un évangile, sous le nom de Tatien. Mais les généalogies de Jésus-Christ, qui s'y trouvent au chapitre v, montrent assez que ce n'est point le vrai évangile de Tatien ; c'est l'harmonie d'Ammonius Alexandrin. On croit que celle de Tatien est entièrement perdue aujourd'hui, au

(1) *Hier. in Catalog.* — (2) *Euseb. l. iv. c. 22. Hist. eccl. Ἐκ τῶ κατ' Ἑβραίων Εὐαγγελίου, καὶ τοῦ Συριακοῦ, καὶ ἰδίως ἐκ τῆς Ἑβραϊδος διαλίχτου τινὰ τῆθοσι.* — (3) *Epiph. hæres. 47. n. 1.* — (4) *Euseb. Hist. eccles. lib. iv. cap. 29.* — (5) *Victor. Capuan. præfat. ad Harmon. Tatiani* — (6) *Theodor. Hæret. fabul. l. 1. c. 20.*

moins en grec, car on en promet une version ancienne faite en tudesque ou ancien allemand (1).

31. *L'évangile de Thaddée* ou de *Jude* se trouve condamné dans le décret de Gélase contre les livres apocryphes. Mais M. Fabricius (2) doute qu'il y ait jamais eu un évangile de Thaddée; premièrement, parce que les anciens n'en parlent point; et secondement, parce que Vincent de Beauvais et un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Claude, portent *Matthias*, au lieu de Thaddée. Or, dans le texte de Gélase on sait qu'il y a un faux évangile de saint Matthias. Quoi qu'il en soit, on ne connoît point cet évangile de Thaddée.

32. *L'évangile de Valentin* (3), ou plutôt des Valentinien, car on ne lit pas que Valentin même ait écrit un évangile, n'est autre apparemment que celui auquel ils donnoient le titre d'*Évangile de la vérité*, et dont parle saint Irénée : *Qui sunt a Valentino in tantum processerunt audaciæ, ut quod ab his non olim conscriptum est, veritatis Evangelium titulent, in nihilo conveniens apostolorum evangelis* (4).

XVII.  
Remarques  
sur l'évangile  
de Valentin,  
et sur l'évan-  
gile de vie.

C'est apparemment de là que saint Epiphane (5) a tiré ce qu'il dit de leurs dogmes. Voici de quelle manière commençoit leur évangile : *L'ame* ou la pensée *d'une grandeur indestructible*, ou indéfectible par son élévation, *souhaite le salut aux indestructibles qui sont parmi les prudens, les psychiques, ou les animaux, les charnels, les mondains : je vais vous parler des choses ineffables, secrètes, et qui sont élevées au-dessus des cieux, qui ne peuvent être entendues, ni par les principautés ni par les puissances, ni par les sujets, ni par aucuns autres, que par l'entendement immuable*, etc. Le reste de l'ouvrage est de même style. Ce sont des impertinences incompréhensibles, et tout-à-fait propres à étourdir des ignorans, qui veulent passer pour savoir plus que le commun des hommes. Valentin se vançoit d'avoir appris ce qu'il savoit, auprès de Theudas ami de saint Paul (6).

33. *L'évangile de vie* ou *l'évangile vivant* étoit à l'usage

(1) Voyez les notes de M. Fabricius sur l'évangile de Tatiens, p. 379.—  
(2) Fabricius de Apocryph. N. T. p. 136. not. ad Gelas. decretum.— (3) Tertull. de Præscr. advers. hæres. c. 47. Evangelium habet etiam suum (Valentinus), præter hæc nostra — (4) Irén. l. III. c. 13. — (5) Epiph. hæres. 31. — (6) Clem. Alex. l. VII. Strom. p. 764.

des manichéens (1). On le trouve nommé chez quelques anciens (2), mais on n'en sait rien de particulier. Ces hérétiques se servoient aussi du faux évangile de saint Thomas ou de l'Enfance du Sauveur, ou d'un autre composé par un Egyptien nommé Sythianus, et d'un autre nommé *Adda* ou *Modion*, ouvrages entièrement inconnus aujourd'hui.

## XVIII.

Remarques sur l'évangile de saint Philippe, et sur l'évangile de saint Barnabé.

34. *L'évangile de saint Philippe* étoit aussi à l'usage des manichéens, comme on le voit par les anathèmes que l'on faisoit prononcer à ceux qui revenoient de cette hérésie. Mais les gnostiques en avoient aussi un sous le nom de Philippe, dont saint Epiphane (3) rapporte un fragment que voici : *Le Seigneur m'a découvert ce que l'ame devoit dire, lorsqu'elle seroit arrivée dans le ciel, et ce qu'elle devoit répondre à chacune des vertus célestes. Je me suis reconnue et recueillie, et je n'ai point engendré d'enfans au prince de ce monde, au démon; mais j'ai arraché et extirpé ses racines. J'ai réuni les membres ensemble; je connois qui vous êtes, étant moi-même du nombre des choses célestes. Ayant dit ces choses, on la laisse passer; que si elle a engendré des enfans, on la retient jusqu'à ce que ses enfans soient revenus à elle, et qu'elle les ait retirés des corps qu'ils animent sur la terre.* Il ne seroit pas malaisé de faire le commentaire de ces paroles, et de montrer que les abominations des gnostiques y sont renfermées, si l'on n'en étoit retenu par la pudeur. On peut voir saint Epiphane, hérésie. 26.

35. *L'évangile de saint Barnabé* est mis au rang des apocryphes par le pape Gélase. On sait qu'en l'an 488, on découvrit dans l'île de Chypre le corps de saint Barnabé, et qu'on trouva sur sa poitrine un livre qu'on disoit avoir été écrit de sa main (4). Les uns ont avancé que c'étoit une copie de l'évangile hébreu de saint Matthieu (5); d'autres, une version grecque du même évangile (6). Quelques-uns ont prétendu que c'étoit l'évangile de saint Marc (7). Mais ce n'est aucun de ces évangiles, qui fut condamné par le pape Gélase. C'étoit apparemment quelque évangile composé par les hérétiques. Il faut avouer qu'on ne sait pas distinctement quel est l'évangile condamné par Gélase.

(1) *Vide Timoth. Constantinop. l. de his qui ad Ecclesiam accedunt anathematis. Manich. apud Coteler. t. 1. Patr. Apostolic. — (2) Phot. codd. 85. et ms. contra Manich. l. 1. apud Fabric. de Apocryph. N. T. p. 141. et 581. — (3) Epiph. hæres. 26. n. 13. — (4) Theodor. Lector. l. 2. Cedren. etc. — (5) Sigebert. Gemblac. an. 489. — (6) Casaubon. in Baron. c. 12. — (7) Græci in Synaxario.*

36. *L'évangile de saint Jacques le Majeur* fut trouvé, dit-on, en Espagne l'an 1595. Bivarius (1) dit qu'on le découvrit en cette année sur une montagne du royaume de Grenade, avec les reliques de Tésiphon et de Cæcilus, disciples de saint Jacques, et dix-huit livres écrits sur des plaques de plomb, dont quelques-unes étoient de la main de ce saint apôtre, et entre autres une messe des apôtres avec son cérémonial, et une histoire évangélique. Mais le pape Innocent XI, en 1682, condamna tous ces prétendus écrits.

37. *L'évangile de Judas d'Isarioth* fut composé par les caïnites, pour soutenir leurs extravagances (2). Ils reconnoissoient une vertu supérieure à celle du Créateur. La première s'appeloit *sagesse*, et celle du Créateur, *vertu inférieure*. Ils enseignoient que les plus grands scélérats de l'ancien testament, Caïn, les Sodomites, Coré et Judas même, avoient connoissance de ce premier principe, et avoient combattu pour lui contre la vertu du Créateur du monde. Pour autoriser ces impiétés, ils avoient forgé un évangile de Judas le traître, qui développoit tout ce mystère d'iniquité, dont lui seul entre tous les apôtres avoit eu connoissance. Cet évangile ne se trouve plus; mais les anciens en ont beaucoup parlé.

38. *L'évangile de la vérité* n'est autre, comme je l'ai dit plus haut (article 32), que celui de Valentin.

39. On cite encore *les faux évangiles corrompus par Leucius, Lucianus, Séleucus et Hésychius* (3); mais ce sont ou de simples corruptions des vrais évangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, ou ce sont les mêmes que quelques-uns de ceux que nous avons examinés ci-devant. M. Grabbe (4) dit qu'il a trouvé dans la bibliothèque du corps de notre Seigneur à Oxford le faux évangile de Leucius; et il en rapporte un fragment qui se trouve dans l'évangile de l'Enfance. C'est celui où il est raconté comment Jésus ayant été envoyé à l'école, montra à son maître qu'il en savoit plus que lui, par les questions qu'il lui fit.

Voilà quels ont été les évangiles apocryphes connus dans l'antiquité. Le mépris que l'Eglise a témoigné contre leurs

## XIX.

Remarques sur l'évangile de saint Jacques le Majeur, sur l'évangile de Judas d'Isarioth, et sur l'évangile de la vérité.

## XX.

Remarques sur les faux évangiles de Leucius, de Lucianus, de Séleucus et d'Hésychius.

## XXI.

Conclusion.

(1) Bivarius, not. ad Chronic. Lucii. Deotri an. 37. — (2) Iren. l. 1. c. 35. contra hæres. Epiph. hæres. 28. n. 1. Theodoret. hæretic. Fabric. t. 1. c. 15. Tertull. Præscript. c. 47. — (3) Vide Decret. Gelasii, et epist. tertiam Innocentii 111. c. 7. — (4) Grabbe in Iren. lib. 1. cap. 17.

auteurs, a fait supprimer ces ouvrages de ténèbres. Les passages qu'on en a rapportés dans cette Dissertation, ne sont nullement propres à en faire regretter la perte; et si l'Eglise aujourd'hui n'avoit point de plus dangereux ennemis, que des hérésiarques tels que ceux dont nous avons parlé, elle pourroit demeurer assez en repos. Mais en ce temps-là le démon n'avoit en vue que de rendre la religion chrétienne odieuse et méprisabile, pour lui susciter des ennemis au dehors.

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

*Nota.* Toutes les pièces nouvelles jointes à cette quatrième édition auront le signe suivant , et les titres dans nos tables seront en italique.

---

<b>A</b> VERTISSEMENT. . . . .	page	j
Préface générale sur les livres du Nouveau-Testament. . . . .		1
sur les saints Evangiles. . . . .		17
Harmonie des saints Evangiles. . . . .		31
Dissertation sur les années de Jésus-Christ. . . . .		123
sur la généalogie de Jésus-Christ. . . . .		166
sur saint Joseph. . . . .		202
sur les Mages. . . . .		220
sur les trois baptêmes. . . . .		237
sur les sectes des Juifs . . . . .		259
sur les bons et les mauvais Anges. . . . .		304
sur les obsessions et possessions du Démon. . . . .		349
sur les trois Maries. . . . .		395
sur le péché contre le Saint-Esprit. . . . .		418
sur les caractères du Messie suivant les Juifs. . . . .		432
sur les faux Messies. . . . .		457
sur les signes de la ruine de Jérusalem. . . . .		481
sur la dernière pâque de Jésus-Christ. . . . .		513
sur la sueur de sang de Jésus-Christ. . . . .		559
sur les ténèbres arrivées à la mort de J.-C. . . . .		577
sur la résurrection des saints pères. . . . .		596
sur les actes de Pilate. . . . .		613
sur la mort de saint Jean l'évangéliste. . . . .		628
sur les Evangiles apocryphes. . . . .		644

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.









